



ACADÉMIE

DES

INSCRIPTIONS & BELLES-LETTRES

ANNÉE 1911

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.

ACADÉMIE

DES

INSCRIPTIONS & BELLES-LETTRES

COMPTES RENDUS

DES

SÉANCES DE L'ANNÉE

1911

PARIS

LIBRAIRIE ALPHONSE PICARD ET FILS,
AUGUSTE PICARD, SUCCESSEUR
LIBRAIRE DES ARCHIVES NATIONALES ET DE LA SOCIÉTÉ DE L'ÉCOLE DES CHARTES

82, RUE BONAPARTE, 82

M D CCCC XI

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1911

PRÉSIDENCE DE M. HENRI OMONT

SÉANCE DU 6 JANVIER

PRÉSIDENCE DE M. HENRI OMONT.

M. Edmond Pottier, en quittant le fauteuil de la présidence, prononce l'allocution suivante :

« Mes chers Confrères,

« Les Grecs, les plus sages des mortels, avaient calculé le temps pendant lequel un homme peut occuper le pouvoir sans se rendre insupportable aux autres; ils l'avaient fixé à un an, et dans certains cas, à un jour. Ils espéraient par ce moyen désarmer les ambitions impatientes, stimuler l'activité de l'élu, le rendre plus modeste et lui épargner la surprise douloureuse de s'en aller malgré lui.

« Votre prudence s'est conformée à la leur. Vos magistratures sont électives et annuelles, sauf celle de votre Secrétaire perpétuel — nous avons bien des raisons de nous réjouir de cette exception. — Au moment d'abandonner, sans effort, le poste où vous m'aviez élevé, j'admire une fois de plus l'ingénieuse sagesse des anciens et j'ai conscience que ce pouvoir éphémère n'aura jamais pu prendre à vos yeux aucune forme oppressive.

« Je n'en conserverai donc qu'un souvenir très agréable et, plus heureux que les magistrats athéniens qui, au sortir de leur charge, avaient encore à rendre leurs comptes à des contrôleurs sévères, je ne trouve devant moi que des *logistai* très indulgents. Je vous prie donc de recevoir mes remerciements sincères et affectueux pour les marques de bienveillance, pour l'appui moral que vous m'avez donné durant toute l'année. J'éprouve en ce moment ce qu'ont éprouvé beaucoup de mes prédécesseurs : d'une part, le regret de quitter une place où l'on ressent plus qu'ailleurs la cordiale et chaude sympathie de ses confrères, où l'on pénètre plus avant dans l'intimité de leur travail ; et, d'autre part, la joie un peu coupable d'en finir avec de graves responsabilités, avec cette inquiétude obscure que ramène, chaque vendredi, le souci de ne pas commettre quelque faute.

« Mes chers Confrères, je n'ai pas à vous présenter mon successeur. Vous le connaissez et vous savez d'avance combien il sera exact, avisé et ferme dans ses fonctions. Je vous préviens qu'en sa qualité de chartiste il est déjà très fort sur les statuts et sur les traditions qui règlent notre vie académique. C'est donc en toute confiance que je remets à M. Omont le soin de diriger vos débats. Je souhaite aussi la bienvenue à M. Leger, en le priant de prendre place au bureau comme vice-président. »

M. Henri Omont, en prenant le fauteuil de la présidence, prononce l'allocution suivante :

« Messieurs et chers Confrères,

« Mon premier devoir en occupant ce fauteuil est de vous exprimer mes sentiments de très vive gratitude pour l'honneur que vous m'avez fait en m'appelant à présider nos séances. C'est un honneur qui m'eût effrayé beaucoup, si je ne savais de quelle indulgence vous avez coutume d'user envers vos présidents, et aussi quel appui constant ils sont assurés de trouver auprès des deux confrères qui siègent à leurs côtés au bureau.

« Guidé par les conseils de notre éminent Secrétaire perpétuel, et avec l'amical appui de l'excellent confrère que vos suffrages ont placé près de moi, je n'aurai, pour remplir la tâche que vous avez bien voulu me confier, qu'à m'inspirer des

exemples de mon prédécesseur et trop bienveillant ami, M. Pottier.

« Si je ne puis me flatter d'égaler sa bonne grâce et son aménité, dont le souvenir restera attaché à sa présidence, je m'efforcerai du moins de l'imiter dans cette assiduité et cette bonne volonté, dont il a donné un si constant exemple, au cours de l'année qui vient de s'écouler, et je suis sûr d'être l'interprète des sentiments unanimes de l'Académie en lui adressant nos plus affectueux remerciements. »

Le Président annonce que dans sa dernière séance trimestrielle l'Institut a désigné le successeur de notre regretté confrère, M. L. Delisle, à l'un des postes de conservateur du Musée Condé. Son choix s'est de nouveau porté sur l'un de nos confrères, M. Élie Berger, à qui le Président adresse les félicitations de l'Académie.

M. le D[r] Bougon écrit une lettre dans laquelle il expose ses vues sur le sens du nom HEVA gravé sur le chaton d'une bague d'or, bien connue, jadis trouvée à Pouan (Aube).

M. P. Cavvadias, correspondant étranger, expose le résultat des fouilles qu'il fait exécuter à Céphalonie, la plus grande île de la mer ionienne [1].

M. Dieulafoy a la parole pour une communication :

« M. le docteur Carton, dont l'Académie vient de récompenser les travaux en l'élisant au nombre de ses correspondants, m'adresse une longue lettre relative aux dernières découvertes de Bulla Regia, découvertes dont la nouvelle nous a été donnée il y a trois semaines. M. le Secrétaire perpétuel avait, de son côté, reçu un rapport et des photographies de thermes appartenant au même groupe de constructions qu'il a bien voulu me communiquer.

« Les thermes sont construits en pierres d'appareil de forte dimension ; les maçonneries, très belles, sont suffisamment conservées et leur dégagement ne peut manquer d'être intéressant. Mais la découverte capitale est celle de maisons qui

1. Voir ci-après.

reposent sur des caves aménagées pour être habitées durant la saison chaude. Tels sont les *zirzamins* souterrains et les *serdabs* joints dans le Sud de la Perse et en Mésopotamie aux demeures des personnes riches ou simplement aisées.

« A Bulla Regia, il semble que l'éclairage des sous-sols fut assuré par un *impluvium* ménagé dans le dallage de la cour d'honneur. Le *triclinium*, les *cubila* et en général toutes les pièces de la maison romaine s'ouvraient sur le portique qui entoure la cour de l'étage souterrain. Ces pièces sont voûtées à l'aide de jarres sans fond s'imbriquant les unes dans les autres et, grâce à la situation qu'elles occupent, sont en parfait état de conservation. L'on a retrouvé intacts non seulement les voûtes, les murailles et les colonnes qui les portent, mais des enduits, des peintures et des mosaïques.

« Le déblaiement des thermes et de trois maisons est terminé ou commencé, et cependant tout fait espérer à notre correspondant que le travail de découverte est à peine ébauché. »

M. Morel-Fatio donne lecture de la liste des ouvrages présentés au concours du prix Gobert.

Il est procédé à la continuation des nominations de Commissions de prix. Sont élus :

Commission du prix La Fons-Mélicocq : MM. Longnon, Noël Valois, Élie Berger, Maurice Prou.

Commission du prix Stanislas Julien : MM. Senart, Barth, Chavannes, Cordier.

Commission du prix de La Grange : MM. Paul Meyer, Longnon, Émile Picot, A. Thomas.

Commission de la nouvelle fondation du duc de Loubat (*en faveur de savants privés de ressources matérielles pour continuer leurs travaux*) : MM. Heuzey, Senart, Paul Meyer, Schlumberger.

Commission du prix Saintour : MM. Paul Meyer, Paul Viollet, Noël Valois, Morel-Fatio.

Commission du prix Auguste Prost : MM. Longnon, Max. Collignon, Élie Berger, le P. Scheil.

Commission du prix Honoré Chavée : MM. Bréal, Senart, Paul Meyer, Ph. Berger, Chatelain, A. Thomas.

Commission de la médaille Paul Blanchet : MM. Héron de Villefosse, Ph. Berger, Cagnat, Babelon.

Commission des impressions : MM. Senart, Maspero, Alfred Croiset, de Lasteyrie.

Le Secrétaire perpétuel fait connaître, ainsi qu'il suit, la situation des Concours de l'Académie pour l'année 1911 :

Prix ordinaire (Prix du Budget) : Les sources grecques et romaines de Lucain : 1 concurrent.

Prix Allier de Hauteroche (Numismatique ancienne) : 1 concurrent.

Antiquités de la France : 25 concurrents.

Prix Gobert : 2 concurrents.

Prix Bordin (Antiquité classique) : 8 concurrents.

Prix extraordinaire Bordin (Moyen âge) : 5 concurrents.

Prix La Fons-Mélicocq : 13 concurrents.

Prix Stanislas Julien : un ouvrage reporté de l'année dernière.

Prix de La Grange : 1 concurrent.

Prix Saintour : 7 concurrents.

Prix Auguste Prost : 3 concurrents.

Prix Honoré Chavée : 3 concurrents.

COMMUNICATION

NOTES SUR LES FOUILLES DE CÉPHALONIE,
PAR M. P. CAVVADIAS,
CORRESPONDANT ÉTRANGER DE L'ACADÉMIE.

C'est un grand honneur pour moi de prendre la parole pour la première fois dans cette assemblée illustre, dans cette Académie, où je vois autour de moi des savants éminents, des maîtres vénérés, des collègues et des collaborateurs à une œuvre de science que nous avons faite tous, Hellènes et étrangers, en Grèce, et dans laquelle la glorieuse École française d'Athènes a joué un rôle des plus importants.

Je prends la liberté de faire à l'Académie une courte communication sur mes fouilles à Céphalonie, que j'ai fait exécuter, il y a trois ans, aux frais du savant hollandais M. Goekoop. Le résultat de la première campagne, celle de 1908, vous le connaissez par une lettre que j'avais adressée à l'Académie et qui a été publiée dans les Comptes rendus. En même temps, j'avais commencé à publier sur ces fouilles un ouvrage en grec et en allemand dont je dépose sur le bureau de l'Académie la partie déjà imprimée.

J'ai continué les fouilles l'année dernière et j'ai obtenu des résultats aussi intéressants que ceux de l'autre campagne. J'ai fouillé, en tout, à trois endroits :

1° A Mazaracata, dans le district de Livatho. Là j'ai découvert un tombeau mycénien circulaire à coupole et seize grottes sépulcrales taillées dans le roc, contenant en tout quatre-vingt-trois tombeaux creusés dans le sol. J'y ai trouvé divers objets datant de l'époque mycénienne récente, c'est-à-dire des fragments de ceinture en or, deux

agrafes de bronze du type mycénien, des épingles, des poignards, des pointes de flèches, des poids de fuseau en pierre, des perles en pâte de verre, etc. Les vases trouvés se divisent en vases mycéniens, parmi lesquels beaucoup de vases à étrier, et en vases de fabrication indigène, qui, à ce qu'il paraît, à Céphalonie, comme en Troade, se serait maintenue à coté de la poterie mycénienne. Les morts étaient déposés dans la tombe toujours accroupis, dans la position qu'ils avaient au moment de leur mort ; les uns gisaient sur le côté droit, d'autres sur le côté gauche, d'autres sur le dos, d'autres face contre terre. L'incinération était inconnue ; je n'ai remarqué nulle part des traces de feu.

2° J'ai fait une seconde fouille dans le même district de Livatho, entre les villages de Coccolata et de Mazaracata. Là, j'ai découvert deux tombeaux mycéniens à coupole, bâtis en appareil isodomique ; ceux-ci furent plus riches en trouvailles que les tombeaux (rupestres) de Mazaracata ; entre autres, j'y ai recueilli un grand nombre de pierres gravées. Mais cette nécropole n'est pas exclusivement mycénienne ; elle est aussi plus ancienne. J'y ai découvert des tombeaux oblongs, rectangulaires, composés de quatre plaques de pierre calcaire. Ces tombeaux ne contenaient que des vases de couleur noire, sans aucun ornement, ni peint, ni gravé. Ce n'est que dans un tombeau que j'ai trouvé un objet métallique, un couteau de bronze.

Il est évident que ces tombeaux sont antérieurs à l'époque mycénienne. Cela est démontré, non seulement par les vases trouvés, mais aussi par le fait qu'un des tombeaux mycéniens circulaires a été bâti sur un de ces tombeaux rectangulaires.

3° Une troisième fouille a été faite près d'Argostoli, sur le penchant de la hauteur, où se trouve la ville historique de Crane. A cet endroit, on avait découvert un tombeau circulaire mycénien à coupole ; mais, en continuant les

fouilles, j'y ai découvert des restes d'une station néolithique ou énéolithique, au moins. Le terrain, à l'aide de murs de soutènement construits en appareil cyclopéen, est divisé en terrasses superposées, ce qui fait ici une sorte de fortification. Sur ces terrasses habitait le peuple, dans des cabanes en bois, paraît-il. De même qu'à Orchomène de Béotie, on enterrait les morts soit dans l'intérieur de ces cabanes, soit dans l'espace compris entre les cabanes. Les tombeaux consistaient en de simples trous creusés dans le sol, ayant une forme irrégulière, circulaire ou ellipsoïde. Le contour des tombeaux était circonscrit par des pierres. Les trouvailles consistaient en un grand amas de fragments de vases monochromes, d'une technique primitive et très grossière. Rarement on y voit quelques ornements rectilignes, peints en couleur rouge. Les ornements gravés sont inconnus.

Lorsque j'avais commencé à faire des fouilles à Céphalonie, je désirais seulement constater que l'art mycénien avait été introduit dans cette île. Les fouilles surpassèrent toutes mes espérances, car elles nous ont révélé trois étapes de civilisation suivie à Céphalonie : 1° une civilisation néolithique (fouilles à Crane), que nous pouvons dater à partir de 3000 ans au moins avant notre ère ; 2° une civilisation prémycénienne (fouilles de Coccolata-Menejata), que nous pouvons dater de 2000 ans avant notre ère, et 3° une civilisation mycénienne, dont la date peut être fixée entre le xve et le xe siècle avant notre ère. Le vase à étrier et l'agrafe nous montrent que cette civilisation dura jusqu'à la fin de l'époque de l'art mycénien. Cela étant ainsi, il faut insister sur le fait que d'après le résultat de nos fouilles l'incinération des morts et l'usage du fer étaient inconnus jusqu'à la fin de l'art mycénien, c'est-à-dire jusqu'à la descente des Doriens.

Quant à la question de savoir quelle est la véritable Ithaque d'Homère, la patrie d'Ulysse, nos fouilles nous

indiquent seulement que Céphalonie doit être regardée comme le pays le plus important et le plus intéressant du royaume d'Ulysse.

LIVRES OFFERTS

M. Babelon a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie de la part de l'auteur, M. Jean de Foville, une étude sur un des médailleurs les plus importants de la Renaissance italienne, Sperandio (*Sperandio, sculpteur et médailleur mantouan*. Paris, 1910, br. in-4° de 64 p.). Cet artiste, né à Mantoue vers 1425, a été à la fois médailleur, orfèvre, architecte, sculpteur, fondeur, comme la plupart des autres médailleurs italiens de la même époque. C'est sa biographie et surtout son œuvre comme médailleur que M. J. de Foville a voulu particulièrement étudier, sans laisser de côté, cependant, les principaux de ses travaux comme sculpteur, notamment le célèbre bas-relief du Musée du Louvre, qui représente Hercule d'Este. Les médailles très nombreuses de Sperandio avaient déjà été cataloguées par Aloïss Heiss, dans ses *Médailleurs de la Renaissance*, mais par ordre alphabétique ; M. Jean de Foville, en s'aidant des documents recueillis dans les archives italiennes, publiées récemment par MM. Venturi et Malaguzzi-Valeri, a entrepris d'établir la chronologie des œuvres de Sperandio ; il y a réussi en très grande partie et il a rendu par là un service important à l'histoire de l'art de la Renaissance italienne, dans la période comprise entre 1462, date de la médaille de Jean II Bentivoglio, jusqu'à 1495, date de celles de Jean-François II de Gonzague et du moine Lodovico Brognolo. Ceux qui liront la monographie artistique de M. J. de Foville seront frappés à la fois de la clarté de l'exposition, de la compétence assurée et de la critique pénétrante de l'auteur, aussi bien que de l'agrément de son style. »

M. Bernard Haussoullier a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie au nom de l'auteur principal, notre correspondant M. Franz Cumont, le troisième volume de l'ouvrage intitulé *Studia Pontica*. Il renferme la première partie du *Recueil des inscriptions grecques et latines du Pont et de l'Arménie* et

a été rédigé par M. Cumont avec la collaboration de MM. J. G. C. Anderson et Henri Grégoire.

« Les trois auteurs ne se bornent pas à publier les textes qu'ils ont découverts ou revus dans leurs voyages de 1899 (Anderson), 1900 (Cumont), 1907 (Grégoire) ; ils y ajoutent ceux qui leur ont été adressés par leurs correspondants, notamment par le P. Girard, et ceux qui ne se retrouvent plus que dans les ouvrages de leurs devanciers, M. Georges Perrot, par exemple. Complet, leur recueil formera un *Corpus* des inscriptions du N.-E. de l'Asie Mineure, au delà de l'Halys.

« Il rendra les plus grands services. L'importance des notices historiques consacrées à des villes telles qu'Amisos et Amasia, le développement donné au commentaire, qu'il s'agisse d'inscriptions historiques comme le serment prêté à Auguste (nº 66) ou d'épitaphes, l'abondance de l'information et des rapprochements, contribuent à la très grande utilité du recueil. On ne pourra se dispenser d'y recourir pour l'étude des inscriptions chrétiennes, par exemple, qui forment une des séries les plus riches et les plus intéressantes. M. Henri Grégoire y a donné tous ses soins, et son travail nous fait bien augurer du recueil plus complet, qu'il prépare pour notre Académie, des inscriptions chrétiennes de l'Asie Mineure tout entière.

« Les trois collaborateurs ont droit aux remerciements de l'Académie, mais elle adressera surtout ses félicitations à M. Franz Cumont qui dirige la publication avec une science et une méthode dont l'éloge n'est plus à faire. »

M. Dieulafoy a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de M. Adolphe Reinach, ses rapports sur les fouilles de Koptos adressés à la Société française des fouilles archéologiques et un travail qui s'y rattache très directement, intitulé : *Voyageurs et Pèlerins dans l'Égypte gréco-romaine*.

« Déjà, l'année dernière, j'ai rendu compte à l'Académie des premières découvertes de la mission. Je me bornerai donc à rappeler que M. Adolphe Reinach et le capitaine du génie Weill ont effectué, durant les mois de janvier et février 1910, des recherches nouvelles sur le territoire de Koptos et que ces recherches ont été entreprises sous les auspices de la Société française des fouilles archéologiques et subventionnées par elle.

« Le site de Koptos doit son importance exceptionnelle à sa situation géographique. Il répond en effet à la boucle du Nil la plus

rapprochée de la mer Rouge et se trouve placé à la tête d'une route, longue de 150 kil. seulement, qui aboutit au port de Koçéir. Il existe entre ces deux villes une sorte d'isthme — c'est le mot employé par Strabon — qui fut parcouru dès les temps préhistoriques ou plutôt prédynastiques et où les caravanes et les voyageurs affluèrent quand on y eut rencontré des carrières susceptibles de fournir de magnifiques matériaux de construction et des quartz aurifères.

« Par la découverte des stèles désormais fameuses de la VIe et de la VIIIe dynastie, les fouilles de MM. Reinach et Weill ont confirmé l'antiquité du site que Flinders Petrie avait mise en évidence dès 1893.

« Quant au second travail, il a trait à la description de la route de Koptos à Koçéir et à l'étude des douze lieux d'étapes qui la jalonnaient. M. Adolphe Reinach y a soigneusement relevé les inscriptions grecques et romaines, en a trouvé de nouvelles, a discuté leur sens et leur valeur et s'est attaché d'une manière spéciale à l'inscription latine de El Mouèh (quatrième lieu d'étape). Il s'agit d'une inscription gravée sur la face verticale d'un rocher en lettres hautes de 0 m 18 à 0 m 20 et qui ne brille ni par la beauté des caractères ni par la correction de la langue. Elle n'en est pas moins importante. Elle est en effet l'œuvre d'un cavalier volsque qui portait un nom thrace et qui appartenait à l'aile des Voconces, *ala Vocontiorum*. L'escadron avait probablement son quartier général en Thébaïde. Son préfet a du moins gravé son nom vers 122 de J. C. sur le colosse de Memnon, et d'autres mentions sont relevées dans la même région en 134 et 165. Mais, entre temps, on retrouve l'aile des Voconces en Hollande et dans la Grande-Bretagne. Y eut-il deux escadrons, deux ailes portant le même nom, la seconde distinguée de la première par l'adjonction du qualificatif *Augusta* — *dec(urio) alæ Aug(ustæ) Vocontio(rum)*, dit l'inscription de Red Abbey Stead —. Ou bien, après avoir été formée en Égypte, l'*ala Vocontiorum* fut-elle envoyée dans le Nord de l'Europe et ramenée plus tard à Koptos? C'est à cette hypothèse que se range l'auteur, dont la solide érudition fait présager qu'il sera digne du nom que ses deux oncles portent parmi nous.

M. Ph. Berger offre, de la part de l'éditeur, le 5e tome de la traduction du Zohar publiée par M. Lafuma-Guiraud et qui a été couronnée par l'Académie.

SÉANCE DU 13 JANVIER

PRÉSIDENCE DE M. HENRI OMONT.

M. HÉRON DE VILLEFOSSE communique une inscription chrétienne de Narbonne [1].

M. Henri CORDIER donne une seconde lecture de son mémoire intitulé : *Un interprète du Général Brune et la fin de l'École des Jeunes de langues.*

M. JULLIAN communique, de la part de M. l'abbé Marsan, curé de Saint-Lary (Hautes-Pyrénées), l'inscription suivante, que M. Marsan a copiée à Hèches (Hautes-Pyrénées) :

DEO
AGEIONI
BASSIARIO

Agéion est un dieu général, sans doute aquitanique. Le nom de *Bassiarius* doit être une épithète topique, et rappelle la montagne du Bassat qui domine Hèches.

M. Louis MASSIGNON signale et examine deux sources nouvelles pour la topographie historique de Bagdad : la grande inscription de Mirjan (XIVe siècle) énumérant les wakfs de sa medreiseh, — et l'étude des parcelles cadastrales actuellement occupées par des champs sur la rive droite, dans l'ancien emplacement des premiers palais abbasides [2].

M. Marcel Le Tourneau, architecte, expose les résultats de la mission qui lui a été confiée par le Ministère de l'instruction publique pour étudier les monuments byzantins de Salonique. Dans une précédente campagne, M. Le Tourneau avait remis

1. Voir ci-après.
2. Voir ci-après.

au jour et relevé les mosaïques qui décorent l'église de Sainte-Sophie. Les années 1909 et 1910 n'ont pas été moins fructueuses. M. Le Tourneau a, d'une part, étudié et relevé les précieuses mosaïques récemment découvertes à Saint-Démétrius, et dont il a complété la série en dégageant les mosaïques décoratives qui ornaient le dessous des arcs des bas-côtés. Il a, d'autre part,dressé le programme des travaux que le gouvernement ottoman a entrepris pour la restauration de la belle basilique d'Eski-Djouma, et qui, malheureusement interrompus en ce moment, rendront prochainement pourtant, on doit l'espérer, son aspect d'autrefois à cet intéressant édifice. M. Le Tourneau a profité de ces circonstances pour rechercher les restes des mosaïques qui décoraient jadis la basilique. Si, sur les murs verticaux, les sondages pratiqués n'ont rien fait découvrir, en revanche M. Le Tourneau a remis au jour une belle suite de trente-six mosaïques décoratives, qui ornaient les arcades de la grande nef et du narthex. Ce sont des ouvrages du v[e] siècle, d'une variété, d'une richesse, d'une couleur admirables. M. Le Tourneau, en une série de belles projections et d'élégantes aquarelles, présente les morceaux les plus importants de l'architecture et de la décoration des deux églises, et il conclut en annonçant qu'il a rassemblé maintenant tous les documents pour le grand ouvrage qu'il publiera prochainement avec M. Ch. Diehl sur l'histoire et les monuments de Thessalonique byzantine.

M. Diehl ajoute quelques observations [1].

1. Voir ci-après.

COMMUNICATION

UNE INSCRIPTION CHRÉTIENNE DE NARBONNE,
PAR M. HÉRON DE VILLEFOSSE, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

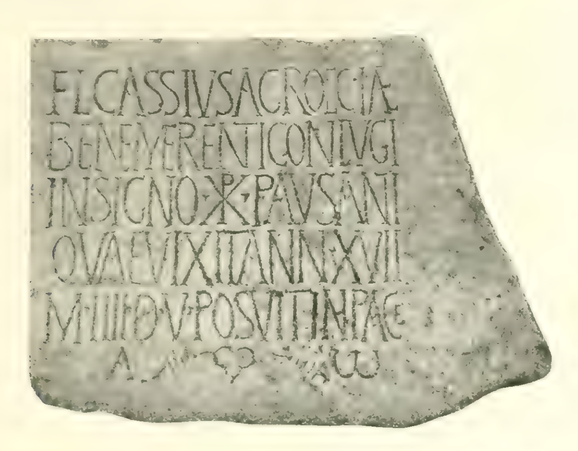
Le 22 décembre 1910, on découvrait à Narbonne (terrain Lignon, n. 296, section B du plan cadastral) une inscription chrétienne dont M. Rouzaud, ancien député, actuellement percepteur dans cette ville, m'a prié d'offrir une photographie à l'Académie.

Le propriétaire du terrain, M. Lignon, avait, il y a quelques années, pratiqué des fouilles au même endroit et il y avait trouvé deux tombeaux en pierre tendre qui paraissaient appartenir à l'époque chrétienne, ainsi qu'un sarcophage représentant le Bon Pasteur, donné par lui au Musée lapidaire de la ville [1]. C'est là que fut également recueilli un joli torse de Bacchus enfant, publié par le capitaine Molins [2] ; c'est là encore qu'on vient de découvrir ces jours derniers une statue de femme voilée. Ce terrain, avant de devenir un lieu de sépulture à l'époque chrétienne, était donc compris dans l'enceinte de la ville romaine.

D'après les renseignements que veut bien m'envoyer M. Rouzaud, la nouvelle inscription chrétienne est gravée sur une plaque de marbre blanc, épaisse de 0 m 07 à 0 m 08 ; le revers qui porte des traces du mortier de scellement est simplement ébauché. La hauteur de la plaque est de 0 m 36 ; la hauteur des lettres, égale à toutes les lignes, est de 0 m 045. La plaque a été brisée à droite : l'espace blanc qui existe de ce côté, espace plus large que la marge de gauche, ferait croire qu'une partie seulement du monument nous

1. *Bulletin archéologique du Comité*, 1905, p. 17.
2. *Ibid.*, pl. II.

est parvenue, soit qu'un morceau détaché ait reçu une seconde épitaphe, soit qu'une place ait été réservée sur le marbre pour cette seconde épitaphe dont la gravure n'aurait pas été réalisée.



La lecture de l'inscription ne présente pas de difficultés :

Fl(avius) Cassius Agroeciae
bene merenti conjugi,
in signo (Christi) pausanti,
quae vixit ann(os) XVII,
m(enses) IIII, d(ies) V, posuit in pace.
A (*feuille de trèfle*) ω

Le nom de la défunte, *Agroecia*, mérite un instant d'attention. Sous sa forme masculine, *Agroecius*, il figure déjà dans une célèbre inscription chrétienne de Narbonne, celle de l'évêque Rusticus, relative à la construction d'une église : il y apparaît dans la liste des personnages contemporains qui ont concouru par des souscriptions à l'achèvement de l'édifice [1]. Sidoine Apollinaire mentionne un rhéteur

1. *Corps. inscr. lat.*, XIII, 5336.

du même nom [1], probablement celui dont Ausone nous a conservé l'éloge [2]. Ces divers témoignages sont de la fin du IVe ou du Ve siècle ; je crois que la nouvelle inscription de Narbonne doit remonter à la fin du IVe siècle.

La photographie envoyée par M. Rouzaud met, en effet, sous nos yeux un texte où toutes les lettres sont régulières, où il n'y a aucune trace de ces caractères de forme exceptionnelle en usage dès les premières années du Ve siècle ; les lignes sont disposées et espacées avec un soin particulier. L'inscription paraît calquée sur un type païen du pays : elle débute par le nom de l'époux qui a fait faire la tombe ; on y trouve la formule *bene merenti*, on y constate la présence du monogramme et, ce qui indique d'ordinaire une haute époque, le jour de la mort n'y est pas mentionné. Aux premiers temps chrétiens, la mention du nom du survivant constitue toujours une marque sérieuse d'antiquité. Le prénom du mari, *Fla(vius)*, porté depuis Constantin par tous les empereurs du IVe siècle, était devenu à cette époque d'un usage très fréquent par suite de l'habitude de prendre des appellations tirées des noms des empereurs régnants. Toutes ces raisons font croire que le texte est contemporain du triomphe de l'Église.

On sait que les premiers chrétiens regardaient le monogramme du Christ comme une sauvegarde et qu'on le faisait reproduire sur les objets destinés à un usage journalier, cuillers, vases à boire, anneaux, poids, mesures, etc. Il était donc naturel de le graver sur les tombes et de placer ainsi le défunt sous la protection directe du Christ. D'ordinaire le monogramme figure au début de l'épitaphe et en dehors du texte. Ici, au lieu de former l'en-tête de l'inscription avec l'A et l'ω à ses côtés, il apparaît dans le corps du texte dont il fait partie et dont il occupe exactement le

1. *Epist.*, V, 10. Agroecii disciplina.

2. *Commemoratio professorum*, n. XIV, Agricio rhetori.

centre, tandis que l'A et l'ω sont rejetés à la fin. Non seulement la place du monogramme est centrale par rapport à l'ensemble de l'épitaphe puisque l'épitaphe se compose de cinq lignes et que le monogramme occupe le milieu de la troisième ligne, mais le graveur a pris encore le soin de lui donner, dans cette ligne médiane elle-même, une situation tout à fait en évidence, en l'isolant par deux points séparatifs nettement indiqués, et il l'a placé entre deux groupes composés chacun de sept lettres. Le monogramme fait cependant partie intégrante du texte, car il y représente un mot dont il est pour ainsi dire l'abréviation sacramentelle; ce mot est le nom du Christ, *in signo (Christi) pausanti*. D'ailleurs cette façon de représenter le mot *Christus* n'est pas nouvelle. Sur les marbres chrétiens aussi bien que sur les manuscrits, dans les formules *in nomine (Christi)*, *in signo domini (Christi)*, *signum (Christi)*, *sancti martyres apud Deum et (Christum) erunt advocati*, etc., c'est souvent un monogramme qui représente le nom du Christ[1]. Ici le monogramme est placé entre deux gros points; ailleurs il apparaît entre deux palmes. Au commencement du ve siècle, peu à peu la lettre P disparaît du monogramme et la croix seule prend sa place. A la fin du ve et au commencement du vi^e^ siècle, on n'en trouve plus sur les marbres que de rares exemples[2].

L'expression *pausare* appartient à la langue vulgaire; les inscriptions funéraires des bas temps nous l'ont conservée; elle a passé dans la latinité du moyen âge.

L'inscription signalée par M. Rouzaud offre donc un très réel intérêt; elle paraît être la plus ancienne des inscriptions chrétiennes de Narbonne connues jusqu'à ce jour.

1. Voir les exemples donnés par Le Blant, *Inscr. chrétiennes de la Gaule*, n. 29A; cf. L. Traube, *Nomina sacra*, p. 115, 137, 151.

2. Voir Pitra et De Rossi, *De titulis christianis Carthaginiensibus*, dans le *Spicilegium Solesmense*, IV, p. 503 à 530.

BAGDAD ET SA TOPOGRAPHIE AU MOYEN AGE : DEUX SOURCES NOUVELLES, PAR M. LOUIS MASSIGNON.

La restitution du plan ancien de la capitale des khalifes 'abbasides a déjà été l'objet de travaux théoriques importants, tels que celui de Guy Le Strange, *Baghdad during the Abbasid caliphate* (London, 1900), et celui de Maximilian Streck, *Die alte Landschaft Babylonien* (Leiden, 1900, t. I, pp. 48-171)[1]. Les essais cartographiques qu'ils renferment sont maintenant connus là-bas, et je me souviens d'avoir vu, à la citadelle de Bagdad, dans le bureau d'un des officiers supérieurs de la place, un cadre appendu à la place d'honneur et contenant un agrandissement richement enluminé, à l'orientale, du plan de l'ancien Bagdad selon Le Strange.

Et pourtant, ni Le Strange, ni Streck n'ont entrepris leurs travaux sur le terrain : ils les ont rédigés au loin, dans les bibliothèques d'Europe, sans la possibilité de recourir aux vérifications sur place ; leur œuvre n'est donc pas définitive et devra être retouchée de près. Je n'en veux pour exemple que la position de la tombe d'al Jonayd, — un des grands saints de l'Islam, mort en 297/909 ; — Le Strange, par conjecture, la situe (p. 79-80, et pl. IV, n° 26) à *trois milles* de celle, bien connue, de la tombe de Ma'roûf al Karkhî, mort en 200/816, sans se douter que la tombe d'al Jonayd existe toujours, presque ensevelie, au cœur d'une butte, sous les alluvions successives des sépultures de ses dévots, à seulement *870 pas* de la tombe de Ma'roûf al Karkhî : et tout ce plan se trouve transformé par cette seule rectification. Et il y en a beaucoup d'autres, aussi indiscutables, aussi urgentes.

Mais ce n'est point le détail de ces reports sur place d'un canevas général précieux, mais bien les procédés à suivre

1. Il convient d'y ajouter l'édition, par G. Salmon, de l'introduction topographique d'Al Khaṭib (Paris, 1904).

pour ces reports que je veux examiner ici. Comment trouver sur le terrain des repères correspondant aux lieux dits des textes anciens? Je me suis servi, durant ma mission de 1908, de deux moyens.

Pour les parties du terrain qui sont encore aujourd'hui, malgré la déchéance de Bagdad, bâties, couvertes de maisons, j'ai recherché les originaux d'actes officiels, énumérant des propriétés, et parmi ces actes, les plus respectés et les mieux conservés, les actes de constitution de biens de mainmorte (awqâf), contenant énumération des propriétés dont les revenus annuels sont groupés au bénéfice de fondations pieuses : les *waqfiyât*. Ce procédé ne vaut que pour les parties de l'ancien Bagdad que couvre le Bagdad moderne, soient les faubourgs de Roṣâfah (citadelle actuelle et, plus généralement, toute la rive gauche du Tigre) et du Karkh (petit quartier actuel de Qarshì Yaqà, sur la rive droite). Mais ce procédé n'a rien donné, ou presque rien, pour toute l'ancienne ville, proprement dite, de Bagdad, la « ville ronde » d'al Manṣoûr (145/762), que recouvre actuellement une steppe basse, mal cultivée, ravinée, défoncée par les inondations, sur la rive droite, entre l'ancien Karkh à l'Est, les tombes de deux imâms des Shî'ites à Kâzimèn, au Nord-Ouest, et la fameuse ruine babylonienne, cosséenne, d''Âqarqoûf à l'Ouest. Et pour ce grand triangle de terrain, j'ai dû employer un autre procédé, la recherche des noms des parcelles cadastrales. Cette recherche, en 1908 surtout, ne pouvait se faire avec l'aide du gouvernement : tous les actes de transmission de propriétés existaient bien dans ses archives (*tapou*), mais réunis, selon l'usage, en rouleaux ficelés les uns aux autres, sans ordre, et jetés pêle-mêle dans une pièce obscure qu'ils encombraient. Et force me fut d'aller trouver directement des tenanciers des grands propriétaires qui se partageaient l'étendue de ces domaines, noter des listes de noms, et les vérifier, après, avec eux, sur place, en tournées à cheval, avec une boussole de déclinaison.

Les deux procédés m'ont donné des résultats intéressants.

1. *Les waqfîyât et la grande inscription de Mirjân* [1].

Il m'a fallu, dès l'abord, pour les actes de fondations pieuses, renoncer à retrouver les authentiques des principaux actes sur lesquels se fonde actuellement la mainmorte de Bagdad, pourtant si développée. La plupart ont été refaits, ou fabriqués de toutes pièces à la suite de chacun des désastres, invasions mongole (1258), timouride (1401), turques (1638 et 1831), pestes et inondations, dont l'histoire de Bagdad n'est que l'énumération, depuis sept siècles. Ce sont même des faux grossiers comme certaine waqfîyah authentiquée par trois signatures de professeurs de trois medresehs, cachets apposés la même année, alors que leurs medresehs n'ont pas coexisté.

Il est heureusement un témoin moins fragile et moins corruptible que le papier, c'est la pierre ; et c'est ainsi que j'ai pu retrouver le texte entier de la « waqfîyah » de la medreseh Mirjânîyah (du nom de son fondateur, Mirjân), intégralement inscrit, selon la volonté expresse du fondateur, en six compartiments en relief, dans le moṣallä (lieu de prière) de la mosquée. C'est ce que j'appellerai la *grande inscription de Mirjân*, pour la distinguer des douze autres inscriptions, beaucoup plus courtes, dues au même personnage, dont Niebuhr au XVIIIe siècle avait copié un numéro, et dont MM. Sarre et Herzfeld, au moment même où je travaillais à Bagdad, ont photographié quatre autres numéros, publiés et commentés cette année grâce à M. Max Van

1. Khâjè Mirjan-ibn 'Abdallah ibn 'Abd al Raḥmân, gouverneur de Bagdad en 1358 et en 1369-1374, mort en 775 de l'Hégire, soit 1374 (cf. Huart, *Histoire de Bagdad*, p. 14 ; cf. notre inscription, panneau I, ligne 3).

Berchem [1]. La grande inscription, elle, est encore entièrement inédite [2].

Elle offre un grand intérêt, d'abord par l'introduction que le fondateur a cru bon de placer en tête de la liste des biens-fonds qu'il constitue à sa medreseh. Il y a là, dans une sorte de confession personnelle, un accent de conviction tout à fait insolite en épigraphie arabe (panneau I, l. 3-4) :

« Certes, j'ai circulé en ce monde quelque temps, j'ai dépensé mon activité pendant des années, en long et en large, de droite et de gauche, plongeant au péril sur terre et sur mer, réchappant de dangers mortels, de la froidure et de la chaleur... Jusqu'au jour où la Gloire divine en m'attirant à elle m'en paya, où la Providence auxiliatrice se rapprocha de moi..... »

[panneau I, ligne 3] : « انى هاجرت... »
[panneau I, ligne 4] :

« مدّة في الارض، وجاهدت سنين في الطول والعرض، ذات شمال ويمين
« متورّطا في مخاوف البرّ والبحر، متواردا في متالف البرد والحرّ حين اذاني
« المجدّ الصاعد، وادناني التوفيق المساعد.................... »

Et plus loin (panneau I, l. 5-6) :

« ...Le Prophète a dit, sur lui la prière et la paix ! « Quand l'homme meurt, son œuvre est frappée de caducité, il ne se survit qu'en trois choses : l'*aumône perpétuelle*, la science qui profite aux autres, et un fils pieux qui prie pour lui. » Or, l'*aumône perpétuelle*, c'est le *waqf*. Aussi ai-je pressé l'exécution de mon projet d'aumône, œuvre pure, pensée intime de bien et de paix. Et j'ai pris des

1. *Archäologische Reise im Euphrat- und Tigris Gebiet* Berlin, 1910 ch. I, nos 12-15.

2. *Les medreseh de Bagdad*, par Louis Massignon, ap. *Bull. Inst. fr. arch. orient. du Caire*, t. VII, 1909, en contiennent la description sommaire et (pl. II) une photographie partielle.

dispositions légales pour l'érection de cette medreseh appelée al Mirjânîyah..... »

[ligne 5 (fin)] :

« ...قال النبى عليه الصلوة و السلام اذا مات الانسان انقطع

« عمله الا عن ثلاث صدقة جارية و علم ينتفع به و ولد صالح يدعو له

« و الصدقة الجارية | »

[ligne 6 (début)] :

« هى الوقف فشرت عن نية صادقة صافية و سريرة للخير

« وافية و شرعت في عمارة هذه المدرسة المسماة بالمرجانية... »

Puis vient un long hommage au souverain régnant, Shaykh Shâh Oways (1356-1374), fils de Shaykh Ḥasan *Nôyan* (lecture que me propose M. Van Berchem pour le groupe non ponctué نايون).

Et, après avoir spécifié que le waqf est réservé à l'enseignement du commentaire coranique, de la tradition et du droit suivant les deux rites shâfi'ite (c'est Al Shâfi'î, chose curieuse, qui porte ici l'épithète « Imâm A'zam » (panneau II, ligne 3), usuelle à Bagdad pour Aboû Ḥanîfah) et hanéfite, il passe à l'énumération des biens-fonds, si précieuse pour la topographie ancienne de la ville (panneau II, l. 4; III, l. 1-5, IV, l. 1-3), et qui comprend, au total :

103 boutiques, 13 moulins à huile, 7 caravansérails (et demi) dont un caravansérail à cinquante-deux chambres, une fabrique de papier, sept jardins fermés, et treize domaines agricoles, dont deux comprennent des villages entiers et toute une vallée, entre le jabal Ḥamrîn et Khâniqîn, sur la frontière persane.

« Et cela, par waqf authentique, légal, public, éternel, sacré comme tout ce que Dieu a déclaré sacré, la Mekke, la Bayt al Ḥarâm, le pilier al Yamani (à la Mekke), le maqâm d'Abraham (à la Ka'bah), que ce waqf, de même, ne cesse d'être waqf, jusqu'à ce que Dieu (à la fin du monde) hérite de la terre entière et de ce qui la couvre, Dieu, le meilleur des héritiers !... »

Puis viennent de longues et minutieuses prescriptions pour l'administration même de ces biens-fonds, afin de maintenir intacte la destination prévue par le donateur, et de grandes formules déprécatoires maudissant ceux qui y contreviendraient, pour terminer par l'eulogie usuelle, l'éloge du Prophète (panneau VI, l. 3-5), avec la date 758/1357[1].

Il est à peine besoin d'ajouter que, malgré ces anathèmes, les waqf ont été si bien usurpés depuis le XIVe siècle, que medreseh est maintenant extrêmement pauvre ; et j'ai relevé, dans le soûq qui mène de la medreseh au vieux minaret du Soûq al Ghazl, deux boutiques dont le linteau de pierre porte encore l'inscription « waqfou'l madrasati'l Mirjâniyati wa Dârish Shifâ, bi Bâbi'l Gharabah », gravée par ordre de Mirjân, et dont les propriétaires ne payent plus aucune redevance depuis des siècles.

II. *Les parcelles cadastrales de la rive droite.*

En interrogeant les tenanciers des grands propriétaires terriens, et en contrôlant leurs informations sur place, en y faisant quelques randonnées à cheval, j'arrivai à reporter à la boussole sur un plan sommaire des terrains inhabités de la rive droite (qui couvrent l'ancienne « ville ronde ») 87 noms de parcelles avec les noms des possédants. Voici les observations auxquelles conduit l'examen de cette liste.

D'abord, au point de vue philologique, de la toponomastique ethnique. — Dans la zone des quatorze parcelles directement limitrophes des murs du petit faubourg actuel de Qarshî Yaqâ (ancien Karkh), j'ai encore 7 noms qui

1. La publication intégrale de cette inscription, des autres documents épigraphiques relevés à Bagdad, et de la liste des parcelles cadastrales citée ici, est réservée au tome II de ma *Mission en Mésopotamie*, qui paraîtra prochainement dans les *Mémoires de l'Institut français d'archéologie orientale*, au Caire (cf. le tome I, p. VII, et les *C. R. de l'Acad. des inscr.*, 1909, p. 201 et suiv.).

m'attestent la persistance de souvenirs historiques antérieurs au XIVe siècle, soit 50 °/₀.

Mais au delà, parmi les 73 autres parcelles, la proportion se change et fléchit singulièrement : *trois* noms seulement, « Dâr-al-Qazz » (n° 62 : cf. Le Strange, *l. c.*, p. 137-139 ; « Al Montaqah », n° 5 : cf. *id.*, p. 90, et « Nasrîyah », n° 67 : cf. *id.*, p. 137, antérieurs à la fin du moyen âge ont pu être sûrement ressaisis et repérés, soit 4 °/₀. Sur les 70 restants, 7 noms sont *turcs*, et témoignent de l'influence purement administrative d'un conquérant étranger : « mihmândârîyah » (n° 13), « Sanjaqdârîyah » (n° 11), « la terre de l'attaché militaire », « la terre du porte-étendard », personnages officiels dont le nom n'a pas été retenu, et dont la fonction seule a frappé l'imagination. Il y a 5 noms *persans*, qui révèlent la persistante iranisation du pays, même hors des villes et du domaine de la civilisation. Et les 58 restant sont une pure terminologie *arabe bédouine*, absolument ignorante des anciens quartiers de la cité disparue qu'elle est venue recouvrir avec la flore de la steppe : « Oumm al khashab », « l'endroit où il y a du bois », « Al Ḥisä », « la rocaille », « Al Ghorâbiyah », « le champ du clan du Corbeau », « Al Safînah », « la barque » (une barque y avait sans doute été portée par la crue) (n°s 73, 43, 8, 14).

Ainsi trois invasions turques ont suffi pour effacer de ces terres devenues désertes le souvenir oral des splendeurs de la cité morte, et les Bédouins des fractions Joboûr que les grandes familles de Bagdad y ont comme tenanciers, les cultivent maintenant à peine, les parcourent plutôt, comme terrains de pâture, à côté de leurs troupeaux, avant et après la crue.

LES MOSAÏQUES DE SAINT-DÉMÉTRIUS DE SALONIQUE, PAR M. CHARLES DIEHL, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

Les mosaïques de Saint-Démétrius de Salonique soulèvent de nombreux problèmes, aussi bien pour l'interprétation des sujets qui y sont représentés que pour la détermination de l'époque où elles furent exécutées. Plusieurs de ces problèmes ont été abordés dans un intéressant mémoire de M. Th. Ouspenski publié en 1909 dans le *Bulletin de l'Institut russe de Constantinople*, t. XIV. Toutefois ce travail, œuvre d'historien plus que d'archéologue, renferme beaucoup d'affirmations imprécises ou discutables, et il doit être entièrement repris. Sans entrer aujourd'hui dans tout le détail des choses, je voudrais simplement ajouter à la communication de M. Le Tourneau quelques remarques, résultant de l'étude minutieuse que j'ai faite sur place, avec lui, de ce remarquable monument.

Les mosaïques de Saint-Démétrius méritent une attention particulière, d'abord, par les hautes qualités d'art qui y apparaissent et qui en font une œuvre capitale de l'art byzantin; ensuite, par ceci qu'elles diffèrent absolument dans leur conception des autres décorations en mosaïque actuellement connues, et qu'elles sont par là un monument unique. D'ordinaire, sur les parois des nefs des églises, se déroulent des scènes de l'Ancien ou du Nouveau Testament, ou des épisodes de la vie des martyrs. Ici, entre les différentes représentations, il n'y a nul lien, nulle suite; c'est une succession d'épisodes juxtaposés et complètement distincts. Ceci s'explique aisément si l'on fait attention à deux détails. Dans le champ de plusieurs mosaïques ou au-dessous, on lit des inscriptions ainsi conçues. Deux fois on trouve la mention : ὑπὲρ εὐχῆς οὗ οἶδεν ὁ Θεὸς τὸ ὄνομα. Ailleurs on lit : καὶ σὺ δέσποτα μου ἅγιε Δημήτριε βοήθει ἡμῖν τοῖς δούλοις σου καὶ τῇ δούλῃ σου Μαρίᾳ ἣν ἔδωκας ἡμῖν. Ces

inscriptions indiquent que plusieurs donateurs distincts ont contribué pour des portions plus ou moins étendues à cette décoration. Et, en effet, dans le champ des diverses mosaïques, on voit, auprès des personnages sacrés, de petites figures de fidèles, hommes et femmes, clercs et laïques, debout ou agenouillés. Il suit de là que ces mosaïques du collatéral sont une commémoration d'un certain nombre de grâces miraculeuses accordées par saint Démétrius, et en souvenir desquelles les bénéficiaires ont fait exécuter à leurs frais des panneaux plus ou moins grands de mosaïques. L'œuvre de chaque donateur est encadrée par une bordure, qui la sépare de l'ensemble voisin et qui se distingue par un dessin différent.

Il n'est point nécessaire de reprendre l'analyse de ces différents ensembles — au nombre de quatre — dont le plus important est incontestablement l'histoire, racontée en quatre épisodes, de l'enfant donnée à ses parents par la grâce de saint Démétrius. Bien des détails intéressants y devraient être signalés et expliqués, par exemple, la représentation du sarcophage, du cratère suspendu dans un édicule, de la colonnade montrant une coupe de l'église, devant laquelle le saint est debout, du ciborium qui recouvrait le tombeau du saint. Sur tout cela on trouverait d'utiles informations dans un curieux livre du VIIe siècle, où sont racontés les miracles de saint Démétrius [1]. Je ne veux ici retenir qu'un point : l'aspect et le costume sous lequel le saint est représenté. Il ne porte point, comme ce sera le cas plus tard, le costume militaire ; il est vêtu comme un haut fonctionnaire civil, d'une tunique brodée, nouée à la taille, que recouvre une chlamyde blanche décorée d'un large *clavus* brodé, et attachée par une fibule sur l'épaule droite. C'est l'aspect même sous lequel, au témoignage du

1. Il est publié dans Migne, *Patr. gr.*, t. 116. De nombreux fragments inédits de ce texte, tirés du ms. gr. 1517 de la Bibl. Nat., ont été publiés par Tougard, *De l'histoire profane dans les actes des Bollandistes* (Paris, 1874).

livre des *Miracles de saint Démétrius*, il apparaissait « dans des plus anciennes images » (ἐν ταῖς ἀρχαιοτέραις αὐτοῦ εἰκόσιν), « vêtu comme un consul » (ὥς τινα ὕπατον)[1]; et de même il a le visage jeune, frais et souriant qu'on lui voyait dans ces anciennes représentations. Il y a là une indication à retenir pour la date, et qui prouve déjà en faveur de l'origine assez reculée de ces mosaïques.

Mais quelle date précise leur doit-on attribuer?

Dans les mosaïques représentant l'histoire de l'enfant du miracle s'insèrent trois médaillons au-dessous desquels on lit cette inscription :

ἐπὶ χρόνων Λέοντος ἡβῶντα βλέπεις
καυθέντα τὸ πρὶν τὸν ναὸν Δημητρίου

On s'est demandé, sans arriver à une solution bien certaine[2], qui était le Léon ici mentionné, et on a discuté pareillement la date de l'incendie, dont un long récit se trouve dans les *Miracula*[3]. Il semble bien qu'il soit des environs de l'année 634. Mais, quoi qu'il en soit de ce point obscur, relativement aux mosaïques, une question se pose. L'inscription signifie-t-elle que toutes les mosaïques actuellement existantes datent de la restauration de l'église qui suivit l'incendie? en d'autres termes, se rapporte-t-elle à l'ensemble de la décoration du collatéral? Ouspenski se prononce formellement pour l'affirmative et attribue au commencement du VIIIe siècle l'ensemble de cette décoration, sans méconnaître toutefois la réelle difficulté qu'offre, du point de vue de l'histoire de l'art, cette détermination chronologique, et en déclarant d'ailleurs, en un autre passage de son mémoire, tout le contraire de sa première

1. *Miracula*, ch. 36. Cf. ch. 84.

2. Cf. outre le mémoire d'Ouspenski, qui y reconnaît Léon III l'Isaurien, les deux articles de Tafrali (*Rev. archéol.*, 1909, I, 83 et II, 381).

3. Tougard, *loc. cit.*, p. 145 sqq.

opinion. C'est qu'aussi bien son hypothèse est absolument insoutenable. Il suffit de regarder la mosaïque pour voir que les trois médaillons et l'inscription ont été insérés postérieurement dans un ouvrage plus ancien; et c'est une preuve de fait indéniable que les mosaïques sont dans leur ensemble antérieures à l'incendie. On peut admettre que quelques remaniements ont modifié le décor primitif, que quelques médaillons de saints se sont ajoutés peut-être dans le champ des mosaïques, mais par les costumes, par les types, par le style, ces mosaïques datent du VIe siècle. Et, au reste, nous avons la certitude, par plusieurs allusions qu'on peut relever dans les *Miracula*, qu'avant l'incendie, l'église de Saint-Démétrius avait déjà, en effet, un décor de mosaïques [1].

J'ai laissé de côté jusqu'ici les quatre panneaux qui décorent les deux piliers à droite et à gauche de l'entrée de l'abside, et qui semblent de véritables icones suspendues à ces piliers. Ouspenski les déclare tous quatre postérieurs à l'incendie. Dans le saint Démétrius accompagné de deux enfants, il voit une représentation d'un miracle qui eut lieu en 904, ce qui daterait le panneau au plus tôt du Xe siècle. L'image de saint Serge, où il veut, on ne sait pourquoi, reconnaître saint Démétrius, lui paraît une œuvre de décadence, faite par des ouvriers syriens ou arméniens. Sur le pilier de gauche, il retrouve le souvenir de la guérison miraculeuse du préfet Marianos, qui était au VIIe siècle, au témoignage des *Miracula* [2], représentée en mosaïque sur la façade extérieure de l'église, et dont une copie aurait été placée ici postérieurement à l'incendie. Toutes ces assertions demandent à être rectifiées et précisées.

Considérons d'abord le plus beau de ces quatre panneaux, celui qui représente saint Démétrius entre un évêque et un

1. *Miracula*, 23, 167, 217.
2. *Miracula*, ch. 23.

préfet du prétoire. L'art en est si remarquable, la technique si parfaite, que volontiers, on ferait cette mosaïque, où sont représentés les fondateurs de l'église, contemporaine de la fondation ; et pour l'attribuer au Ve siècle, on serait tenté de tirer argument aussi des nimbes carrés — insigne des vivants — qui semblent encadrer les figures des compagnons du saint. Malheureusement, à bien regarder, ces nimbes carrés ne sont autre chose que les créneaux de la muraille devant laquelle les trois personnages sont placés ; mais surtout d'autres raisons, assez fortes, empêchent de dater cette mosaïque du Ve siècle.

Aux pieds des personnages, une inscription ainsi conçue est tracée :

κτίστας θεωρεῖς τοῦ πανενδόξου δόμου
ἐκεῖθεν ἔνθεν μάρτυρος Δημητρίου
τοῦ βάρβαρον κλύδωνα βαρβάρων στόλων
μετατρέποντος καὶ πόλιν λυτρουμένου.

Quel est l'événement auquel il est fait ici allusion, « cet orage barbare des flottes barbares » que le saint a miraculeusement écarté de la cité ? Il y a dans l'histoire de Thessalonique un épisode célèbre, qui semble bien correspondre à cette indication. Les *Miracula* racontent que les Slaves assiégeaient la cité par terre et par mer ; sur le front de mer, mal défendu, l'attaque était particulièrement redoutable, et la ville semblait gravement menacée, lorsque saint Démétrius vint au secours de ses fidèles adorateurs. On le vit, « courant sur la mer comme sur un sol ferme », porter le désordre dans la flotte barbare ; les vaisseaux s'entre-choquaient et sombraient, les équipages se noyaient : « et l'on pouvait voir toute la mer rougie du sang des barbares » [1]. Bien peu échappèrent à ce grand désastre, et les gens de Thessalonique, pleins de joie et de reconnaissance,

1. *Miracula*, ch. 163-165.

ne se contentèrent pas de célébrer par des actions de grâces la miraculeuse intervention du martyr; dans l'église de Saint-Démétrius, ils se complurent à faire représenter les épisodes de la guerre barbare et le salut inattendu qu'ils devaient à leur protecteur [1]. On voyait encore ces fresques à la fin du VIIe siècle.

Il semble difficile de rapporter à un autre événement l'allusion que fait notre inscription. Outre qu'on voit mal, avant cet épisode, quels barbares auraient pu jamais attaquer par mer la cité, on peut admettre que l'hagiographe du VIIe siècle, si le miracle qu'il raconte avait été une répétition d'un événement antérieur, eût soigneusement noté cette preuve de la toute-puissance du saint. Or, cette guerre slave eut lieu vers 617-619. Il en résulte que la mosaïque est postérieure aux premières années du VIIe siècle.

Un détail de la construction confirme cette hypothèse. Les piliers sur lesquels sont placés les quatre panneaux de mosaïque n'ont été dégagés de la muraille qu'au moment de l'insertion du transept, et ce n'est qu'après l'exécution de ce travail considérable qu'on a pu avoir l'idée de placer à cet endroit de l'église ces panneaux de mosaïque exactement exécutés à la mesure du pilier. Il est difficile de dire à quelle époque fut construit le transept, si c'est après l'incendie du VIIe siècle, ou bien dès la fin du VIe. Mais il est en tout cas une addition au plan de l'église primitive, et les mosaïques dont nous parlons, forcément postérieures à sa construction, ne sauraient, pour ce motif encore, être datées du Ve siècle.

Cette considération aussi bien explique, je pense, la présence de deux fondateurs dans la mosaïque. A côté du préfet d'Illyricum, Léontius qui bâtit l'église au Ve siècle, le VIIe siècle, dans l'image où il célébrait le saint vainqueur

1. *Miracula*, ch. 167.

des barbares, a naturellement placé l'évêque, peut-être encore vivant, qui, en agrandissant l'édifice par la construction du transept, en avait été comme le second fondateur.

Et sans doute, on peut s'étonner que l'art byzantin, au VII[e] siècle, ait été capable d'exécuter une pareille œuvre, d'un art si savant et d'une semblable beauté. Il semble difficile pourtant de ne l'admettre point.

On datera du même temps la mosaïque représentant saint Serge, assez semblable à l'image du même saint qui figura sur une icone de l'Académie ecclésiastique de Kief [1]. Quant aux mosaïques qui décorent le pilier de gauche, elles pourraient être un peu postérieures. Le saint Démétrius avec les enfants est, bien que du même style, d'une exécution plus médiocre ; le panneau de la Vierge accompagnée d'un saint est d'un tout autre style, et semble, par l'allongement caractéristique des figures, dater du X[e] ou du XI[e] siècle. Le sujet d'ailleurs en demeure assez obscur. L'hypothèse d'Ouspenski est insoutenable, car on voit mal pourquoi le préfet Marianos aurait le nimbe des saints. On conçoit mal aussi pourquoi dans ce tableau votif, destiné à commémorer une guérison miraculeuse, saint Démétrius a cédé sa place à la Madone. On lit, en effet, ceci au bas du panneau : [Δῶρ]ον ἀνθρώποις ἀπελπισθεὶς παρὰ δὲ τῆς σῆς δυνάμεως ζωοποιηθεὶς καὶ εὐχαριστῶν ἀνεθέμην. Le détail est intéressant, parce qu'il montre, à nouveau, comment s'est constituée la décoration en mosaique de Saint-Démétrius, non point d'après un plan d'ensemble, mais par une série de tableaux votifs s'ajoutant les uns aux autres de siècle en siècle. A l'autre bout du monde byzantin, dans les chapelles de l'Italie du Sud, on rencontre, entre le XII[e] et le XIV[e] siècle, des exemples d'un semblable système de décoration [2].

1. Strzygowski, *Byzant. Denkmäler*, I, 117 sqq., et *Orient oder Rom*, 124.

2. Diehl, *L'art byzantin dans l'Italie méridionale*, p. 96 sqq.

Dans l'histoire architecturale de Saint-Démétrius de Salonique, bien des points restent obscurs encore. L'étude des mosaïques pourtant permet de fixer quelques faits importants. La décoration du mur du collatéral peut être, dans son ensemble, datée avec certitude du VIe siècle, et tout au plus fut-elle restaurée après l'incendie, et modifiée un peu par l'addition des trois médaillons qui se réclament des « temps de Léon ». Les panneaux des piliers de l'abside sont de date postérieure ; mis en place après la construction du transept, ils ne sont point antérieurs au premier quart du VIIe siècle, et l'un d'eux même appartient au Xe ou au XIe. Mais c'est justement là le fait intéressant qu'apprend l'étude de ces très remarquables mosaïques, qu'après le grand effort de l'époque de Justinien, l'art byzantin ne tomba point en décadence, et que, dans la première moitié au moins du VIIe siècle, il était capable encore d'œuvres tout à fait éminentes.

APPENDICE

RAPPORT DE M. BERNARD HAUSSOULLIER, MEMBRE DE L'ACADÉMIE, SUR LES TRAVAUX EXÉCUTÉS OU ENCOURAGÉS A L'AIDE DES ARRÉRAGES DE LA FONDATION PIOT, LU DANS LA SÉANCE DU 13 JANVIER 1911.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous présenter, au nom de la Commission de la Fondation Piot, le rapport annuel sur l'emploi des arrérages de ladite fondation en 1910.

I. — La part faite cette année aux *Fouilles, Explorations et Missions* a été considérable et, comme de juste, les plus fortes subventions sont allées à l'Afrique française.

M. Alfred Merlin, directeur du service des antiquités et des arts de Tunisie, a reçu 5.000 francs pour la quatrième campagne des fouilles sous-marines de Mahdia, qui s'est poursuivie du 20 mai au 2 août 1910 et a donné des résultats particulièrement satisfaisants. M. Merlin vous a tenus très régulièrement au courant de ses découvertes (*Comptes rendus*, 1910, p. 223, 243, 248, 268) et l'importante communication qu'il a faite en la séance du 30 septembre (*Comptes rendus*, p. 585 et suiv.) a trouvé à l'Académie le plus chaleureux accueil. Jamais peut-être, comme l'a fait remarquer notre confrère M. Salomon Reinach, musée français n'avait reçu pareil accroissement de richesses archéologiques, et l'Académie, qui a subventionné ces fouilles dès le début, voudra aider M. Merlin à les mener à bonne fin.

Le D[r] Carton, devenu depuis lors notre correspondant, et l'un de nos lauréats du concours des antiquités nationales, M. Louis Chatelain, à qui vous avez accordé la faveur d'une troisième année de pension à l'École de Rome, ont reçu chacun 1.000 francs pour continuer leurs fouilles, l'un à Bulla Regia (*Comptes rendus*, p. 769, 777), l'autre à Mactar (cf. *Comptes rendus*, p. 605).

Nous n'avons pas accordé moins de trois missions en Turquie. 1.500 francs ont été donnés à M. Henri de Genouillac pour lui permettre d'achever à Constantinople l'*Inventaire des tablettes de Tello conservées au Musée impérial ottoman*. La première partie du tome II (*Textes de l'époque d'Agadé et de l'époque d'Ur*) a paru la même année et vous a été distribuée le 28 novembre 1910.

Ce sont des ruines grecques que se proposent d'explorer MM. Patrice Bonnet et Georges Seure. Architecte, pensionnaire de l'Académie de France à Rome, M. Bonnet a reçu 600 francs pour une nouvelle campagne d'études à Priène, en Asie Mineure. Déblayées en ces dernières années, les ruines de Priène, avec leurs monuments publics et leurs maisons privées, donnent l'image très complète d'une ville

d'importance moyenne, à l'époque hellénistique, et M. Bonnet y fera de précieux relevés et une ample moisson d'observations utiles.

M. Seure, ancien membre de l'École d'Athènes, a obtenu 500 francs : il se propose de retrouver et de fouiller la nécropole de Périnthe en Thrace ; c'est une région qu'il a longuement explorée et qu'il connaît à merveille.

Un autre membre de l'École d'Athènes, dont vous avez entendu plus d'une fois l'éloge dans les rapports sur les travaux des Écoles d'Athènes et de Rome, M. Gabriel Leroux, a été chargé d'une importante mission en Espagne, à Madrid, où il prépare le catalogue des vases grecs du Musée archéologique national et du Musée du Prado. Une somme de 2.000 francs lui a été attribuée.

Votre Commission, estimant qu'elle ne saurait trop encourager ceux de vos missionnaires qui s'efforcent de publier les résultats de leurs recherches, n'a pas hésité à accorder une troisième et dernière subvention de 1.000 francs à M. Ernest Hébrard, architecte, ancien pensionnaire de l'Académie de France à Rome, pour un dernier voyage d'études à Spalato. M. Hébrard a fait du Palais de Dioclétien une étude détaillée qui a obtenu la médaille d'honneur d'architecture au dernier Salon, et il en prépare la publication.

Enfin M. l'abbé Villetard, à qui vous avez décerné le prix Saintour en 1908 pour son édition de l'Office de Pierre de Corbeil, a reçu 500 francs pour continuer ses recherches sur les livres liturgiques, manuscrits et imprimés, de l'ancien diocèse de Sens.

II. — Le chapitre des *Ouvrages subventionnés* n'est pas moins chargé.

Faisant le meilleur accueil à la demande présentée par notre Secrétaire perpétuel, la Commission a affecté une somme de 1.800 francs à la publication par l'éditeur Ernest Leroux d'un ouvrage de notre confrère M. Collignon, intitulé *Les statues funéraires dans l'art grec.*

M. Ernest Leroux a reçu également la subvention ordinaire de 6.000 francs pour la publication du tome XVII des *Monuments et Mémoires de la Fondation Piot*, dont les deux fascicules vous ont été distribués au cours de l'année dernière (11 mars et 14 octobre). C'est un recueil de dix articles et de XIX planches, où vous retrouvez les noms de nos confrères MM. Collignon et Omont. La plupart des planches reproduisent des monuments de nos collections nationales : Musée de Tunis, Musée du Louvre et Bibliothèque nationale. Le très important mémoire de M. Étienne Michon sur *Les bas-reliefs historiques romains du musée du Louvre* mérite une mention spéciale (*Comptes rendus*, p. 648).

J'ai déjà cité l'*Inventaire des tablettes de Tello*, qui a été publié sous les auspices de notre Académie. La *Mission française de Chaldée* a fait paraître en la même année 1910, avec le concours de la Fondation Piot, une autre livraison, intitulée : *Nouvelles fouilles de Tello par le Commandant Gaston Cros, publiées avec le concours de Léon Heuzey et François Thureau-Dangin*, première livraison. Le volume vous a été distribué le 18 novembre 1910. C'est une nouvelle preuve de l'activité de cette Mission que notre confrère M. Léon Heuzey continue à diriger avec tant de dévouement et d'autorité.

Tel a été, Messieurs, l'emploi des fonds que nous vous demandons de vouloir bien approuver.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel offre, au nom de Mlle Rita Gauckler, la sœur de notre correspondant, le *Journal d'une petite bombardée* (Mâcon, 1910, in-12; extr. du *Petit Bulletin pour nos Enfants*).

Il offre ensuite au nom des auteurs les publications suivantes :

Édouard Naville, *The XIth dynasty Temple at Deir El-Bahari.* Part II (London, 1910, in-4°).

Discours prononcé par M. A. Klobukowski, gouverneur général de l'Indo-Chine, le 29 octobre 1910, à la session ordinaire du Conseil supérieur (Hanoï-Haiphong, 1910, in-8°).

Pierre Gusman, *L'art décoratif de Rome, IIe siècle*, fasc. 1 (Paris, in-fol.).

Le P. P.-G. Vallot, missionnaire au Tonkin, *Petit dictionnaire annamite-français* (Hanoï, 1901, in-12).

M. Dieulafoy a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de l'*Institut d'Estudis catalans*, le second fascicule des *Peintures murales* relevées dans les petites églises des deux versants des Pyrénées orientales. J'ai appelé déjà l'attention de l'Académie sur cette publication extrêmement soignée au point de vue des reproductions, en même temps qu'elle présente un grand intérêt archéologique. Il s'agit dans ce fascicule de deux églises, l'une française (xie s.), Saint-Martin-de-Fenouilla, l'autre catalane Sant Miquel de la Seo (xiie et xiiie s.) dont la pauvreté extrême a sauvegardé les peintures. Je répéterai à leur sujet ce que j'ai déjà dit. Il ne saurait s'agir d'œuvres d'art byzantines directes. L'influence byzantine y est médiate et les atteint par l'intermédiaire de l'art de la France rhénane des ixe et xe siècles. J'aurai d'ailleurs l'occasion de traiter ce sujet d'une manière spéciale quand la publication sera terminée. »

M. Maurice Croiset offre à l'Académie, de la part de M. René Canat, professeur au lycée de Bordeaux, un volume intitulé *La Renaissance de la Grèce antique* (1820-1850) :

Cet ouvrage est, dans la pensée de son auteur, une introduction à une autre étude, qui aura pour sujet le Romantisme et la Grèce antique. Il se rapporte donc à l'histoire de notre littérature au xixe siècle. Mais, sous un autre aspect, il forme comme la continuation naturelle de l'ouvrage d'Émile Egger sur l'*Hellénisme en France.* M. Canat fait voir, avec une extrême abondance d'informations précises, ce qu'ont été chez nous les études helléniques entre 1800 et 1850, et surtout quelle influence elles ont exercée sur l'esprit public. Il trace, d'une manière vivante et souvent spirituelle, les portraits des principaux voyageurs, archéologues, collectionneurs, humanistes, philosophes et critiques qui ont travaillé, par des méthodes très diverses, à faire mieux connaître chez nous la Grèce antique et la Grèce moderne, depuis Chateaubriand jusqu'à Charles Lévêque.

L'Académie des inscriptions est très largement et très brillamment représentée dans cette galerie, et notre École française d'Athènes n'y est pas oubliée. Le livre qui est offert à l'Académie est donc une contribution intéressante à son histoire. »

M. Clermont-Ganneau a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur de faire hommage à l'Académie, au nom du professeur Frederic Ward Putnam, de l'Université de Harvard, d'un beau volume intitulé « Anthropological Essays », que ses collaborateurs et amis viennent de publier à l'occasion de son soixante-dixième anniversaire, pour l'offrir à ce glorieux vétéran de la science américaine. Formé aux meilleures méthodes par l'illustre Agassiz, M. Putnam devint, successivement, conservateur d'histoire naturelle au musée d'Essex (1855), administrateur du Musée Peabody à Salem (1866), administrateur du Musée Peabody d'anthropologie et d'archéologie américaines de l'Université de Harvard (1876), où il enseigna pendant de longues années et forma quantité de disciples dont plusieurs font partie de divers musées d'Amérique. C'est lui qui a organisé avec un égal succès les sections d'anthropologie et d'archéologie à l'exposition de Chicago, au « American Museum of Natural History » de la ville de New-York et à l'Université de Californie. Il a dirigé avec une rare autorité les nombreuses publications du Musée Peabody de Harvard et de l'Université de Californie. Après avoir payé de sa personne en faisant de fructueuses fouilles dans maintes parties des États-Unis, il en a organisé d'autres au Mexique, au Guatemala et au Honduras.

« La bibliographie de ses travaux personnels, dressée à la fin de ce volume, compte plus de 400 numéros ; elle atteste l'inlassable activité scientifique de M. Putnam qui peut être considéré comme le créateur, dans le Nouveau-Monde, de l'anthropologie et de l'archéologie américaines. »

SÉANCE DU 20 JANVIER

PRÉSIDENCE DE M. HENRI OMONT.

M. Ch. Diehl est nommé membre de la Commission des inscriptions byzantines.

M. Jean Beck fait une communication sur la musique des chansons de geste [1].

M. L. Levillain, professeur au Lycée Charlemagne, fait une communication sur la souscription de chancellerie dans les diplômes mérovingiens.

Cette souscription constitue la garantie d'authenticité. Elle contient la mention des principales opérations accomplies par le souscripteur. Une étude des souscriptions des diplômes originaux a permis de reconnaître trois parties dans le rôle joué par le référendaire : l'*oblation* qui est la présentation de la minute à l'approbation du roi ; la *recognition* qui est la collation de l'original qui nous est parvenu à cette minute approuvée; et la *souscription* qui est le visa du fonctionnaire responsable. L'*oblation* n'a lieu que pour les actes de juridiction gracieuse. Elle est toujours faite par le chef de la chancellerie, ou exceptionnellement par le maire du palais; on n'y délègue pas l'un de ces agents subalternes qui souscrivent quelquefois les jugements. La souscription de chancellerie doit avoir été, dans la plupart des cas, apposée avant celle du roi.

M. Chavannes étudie des fragments d'écaille de tortue qui ont été exhumés en 1899 dans le Nord de la province chinoise de Ho-nan. Ces écailles de tortue servaient à la divination ; après les avoir perforées d'endroit en endroit, on les exposait au feu et les craquelures qui se produisaient étaient interprétées par l'augure. Les inscriptions qui sont gravées à la pointe sur ces

1. Voir ci-après.

morceaux d'écaille nous révèlent que nous sommes en présence de textes d'une très haute antiquité. Les esprits qu'on consulte sur l'avenir sont les empereurs défunts de la dynastie des Yin qui régna dans le second millénaire avant notre ère ; on les interroge sur la pluie, sur la moisson, sur la chasse ; il est vraisemblable que ce sont les derniers empereurs de cette même dynastie qui s'adressaient ainsi à leurs ancêtres pour être informés sur ce qu'ils devaient faire. Non seulement ces fragments d'écaille de tortue nous reportent aux plus anciens temps de la civilisation chinoise, mais encore ils nous renseignent sur les procédés au moyen desquels on pratiquait la divination et ils nous permettent d'élucider ce sujet qui était resté jusqu'ici fort obscur.

COMMUNICATION

LA MUSIQUE DES CHANSONS DE GESTE, PAR M. JEAN BECK.

Il y a deux ans, j'ai eu l'honneur d'entretenir l'Académie de la musique lyrique au moyen âge et particulièrement des chansons des Troubadours et des Trouvères. Aujourd'hui je me propose de traiter de la musique épique, de ces airs sur lesquels se chantaient les compositions narratives. Je dis bien musique épique, car ce qui hier était encore une hypothèse deviendra une certitude lorsque nous aurons pris connaissance du passage suivant, tiré d'un théoricien de la musique, Johannes de Grocheo.

Dans le chapitre où il analyse les différents genres de la musique telle qu'on la pratiquait de son temps à Paris, il nous donne la définition suivante du premier genre de la *musica vulgaris* (*S. B. der Intern. Mus. Gesellschaft*, I, p. 90) :

« *Cantum* vero *gestualem* dicimus, in quo gesta heroum et antiquorum patrum opera recitantur, sicuti vita et martyria sanctorum et adversitates quas antiqui viri pro fide et veritate passi sunt, sicut *vita beati Stephani* protomartyris et *historia regis Karoli*. Cantus autem iste debet antiquis et civibus laborantibus et mediocribus ministrari, donec requiescunt ab opere consueto, ut auditis miseriis et calamitatibus aliorum suas facilius sustineant et quilibet opus suum alacrius aggrediatur. Et ideo iste cantus valet ad conservationem totius civitatis.

« *Versus* autem in *cantu gestuali* qui ex pluribus versiculis efficitur [in eodem sono] et in eadem consonantia dictaminis cadunt. In aliquo tamen cantu clauditur per versum ab aliis consonantia discordantem, *sicut in gesta* quae dicitur de *Girardo*, de *Maria*[1].

« *Numerus* autem *versuum* in cantu gestuali non est determinatus, sed secundum copiam materiae et voluntatem compositoris ampliatur.

« *Idem* etiam *cantus debet in omnibus versibus reiterari.* »

Cette définition nous fournit de précieuses indications sur la forme des chansons de geste. Nous apprenons que la musique de ces chansons est un récitatif qui repose sur le principe de la répétition d'une phrase ou période musicale. Le genre épique se distingue par là même du genre lyrique qui est construit d'après le principe du couplet musical.

Jean de Grocheo met sur la même ligne les *gesta heroum* et les *vitæ et martyria sanctorum*, c'est-à-dire l'épique religieuse et l'épique profane. Nous étudierons les deux variétés du même genre, en procédant dans l'ordre chronologique.

1. Nous donnons ici le texte tel qu'il a été imprimé par M. Johannes Wolf. La citation *De Girardo, de Maria* est certainement fautive ; M. Bechnitz m'a proposé de lire *de Girardo de Viana :* paléographiquement cette conjecture est très vraisemblable et la correction s'impose. L'édition de Wolf, il n'est pas inutile de le relever, fourmille de pareilles fautes de lecture qui rendent parfois le texte inintelligible.

Les plus anciens poèmes appartenant à l'épique religieuse, la *Passion* et la *Vie de Saint Léger*, nous sont conservés avec leur musique, notée au moyen de neumes que nous pouvons transcrire en notation moderne. (Musique.) D'après cette transcription, le couplet de la *Passion* a la structure musicale des hymnes : la mélodie se développe, sans reprise, d'un bout du couplet à l'autre. Chaque phrase musicale, correspondant à un vers de huit syllabes, se compose de deux suites rythmiques dont chacune a deux accents musicaux (temps forts) : [notation musicale] ou avec l'analogie crouse englobée : [notation musicale] ou la combinaison d'un membre du premier avec un du second schème.

La *Vie de saint Léger* a la même structure rythmique du vers ; mais tandis que dans la *Passion*, le premier couplet entier est noté et répété jusqu'à la fin, comme dans les hymnes, le *saint Léger* n'a que la mélodie d'un vers, qui doit être reprise pour les 6 vers de la laisse et aussi pour les 240 vers du poème entier. Il y a, dans le texte de la *Passion*, des couplets de 4 vers assonants par paire de vers, tandis que la mélodie ne présente aucune répétition ; de même dans *saint Léger* les laisses se composent de 3 paires de vers assonants de paire en paire, tandis que la musique est la même pour tous les vers. Il n'y a donc aucune correspondance entre la structure poétique du couplet-laisse et la structure musicale. C'est la même conclusion que nous avons eu l'occasion de dégager de l'étude des chansons lyriques (voy. *La musique des Troubadours*, Paris, 1910, chez H. Laurens, p. 80).

Le poème sur sainte Foi d'Agen semble avoir été noté comme le *saint Léger*, à en juger d'après les facsimilés publiés par Leite de Vasconcellos (*Romania*, XXXI) et par E. Monaci ; les légers traits en marge au-dessus du premier

vers me paraissent être des neumes, mais il conviendrait d'examiner le manuscrit lui-même avant de se prononcer sur ce point.

La *Vie de saint Alexis* nous a été transmise sans musique; mais il est vraisemblable que comme d'autres *vitae et martyria sanctorum*, poèmes de ce genre auxquels J. de Grocheo fait allusion, elle a été chantée et non déclamée.

Le vers employé dans ce poème, le décasyllabique, est le vers épique chanté par excellence; sa structure rythmique est celle du décasyllabique lyrique, telle que nous l'avons établie dans nos *Melodien der Troubadours* (Strasbourg, 1908, p. 132-165).

Jean de Grocheo nous déclare formellement que les chansons de geste furent chantées et non déclamées, ainsi que certains savants l'ont soutenu. Malheureusement, il ne s'est conservé aucune mélodie de nos grandes gestes. Les seuls documents réels sont une phrase citée dans *Robin et Marion* et une autre pour la *Bataille d'Annezin*, par Thomas de Bailleul, signalée par M. E. Langlois.

La phrase musicale d'Audigier est par excellence un thème de récitatif à répétition, tandis que la mélodie de la *Bataille d'Annezin* est plus ornée; celle-ci est aussi beaucoup plus tardive que la première. (Musique).

Ainsi que l'indique Jean de Grocheo, la même mélodie doit être répétée pour toute la chanson, sauf dans le cas où les laisses sont séparées par un vers de structure différente, par un refrain.

Cette phrase musicale ne devait pas être bien compliquée, à en juger d'après celle d'Audigier, et c'est sans doute ce qui explique la disparition des mélodies de chansons de geste. Un jongleur n'avait pas besoin de noter ces courtes phrases passe-partout. Chacun pouvait improviser sans peine quelques notes sur le rythme toujours fixe du vers; en plus, on pouvait y adapter un thème mélodique tiré d'une chanson profane ou d'un cantique religieux.

Les récitatifs de l'Église, les épîtres et évangiles et les psaumes n'étaient pas non plus notés dans les plus anciens manuscrits; le chanteur devait connaître les formules caractéristiques de chacun d'eux.

Bien que les mélodies ou motifs musicaux des chansons de geste soient perdus, nous possédons du moins le moyen d'en fixer le rythme. C'est ainsi que nous trouvons le rythme dactylique du IIIe mode pour le décasyllabique et le rythme trochaïque ou iambique pour les chansons de geste, moins nombreuses, qui emploient le vers de huit syllabes, à quatre accents, comme les chansons épiques religieuses et *Gormont*.

De ce vers récitatif à quatre accents il s'est conservé un autre exemple dans les laisses chantées de la Cantefable d'*Aucassin et Nicolete*, qui correspondent, au point de vue de la forme musicale, exactement à la définition de la chanson de geste donnée par Jean de Grocheo. En effet, nous voyons que comme dans la chanson de geste traditionnelle, tous les vers des 21 laisses sont chantés sur une phrase musicale qui comprend deux vers à la fois, chaque laisse finissant, toujours selon l'indication de J. de Grocheo, *per versum ab aliis consonantia discordantem*, c'est-à-dire par un vers orphelin avec une mélodie différente. (Musique).

La deuxième phrase musicale d'Aucassin se retrouve, note pour note, dans un lai anonyme, le *Lai des Amants* (Musique), transposée d'une quarte. La musique des chansons de geste nous conduit donc insensiblement à celle des lais dont quelques-uns ont, en effet, tous les caractères de la musique épique ou récitative. Dans le lai de l'*Ancien et du Nouveau Testament* d'Ernoul le Vieux, il n'y a que neuf thèmes musicaux pour les 23 laisses dont se compose le lai entier de 265 vers. De même dans le *Lai Nostre Dame*, une petite formule musicale, caractéristique pour le récitatif, revient plus de cinquante fois. (Musique).

Tandis que le principe de la répétition d'un certain

nombre de petits thèmes musicaux assez simples est attesté par l'analyse des lais, la même particularité ne se retrouve pas dans les descorts. Ici, il y a discordance (d'où sans doute ce nom de *descort*) entre la musique d'un couplet, et celle d'un couplet suivant; l'élément lyrique, c'est-à-dire l'expression des sentiments, y tient aussi une place plus grande que dans la musique épique, où la mélodie n'est qu'un accessoire destiné à animer le récit.

On voit donc que la musique épique est récitative; la répétition d'un thème musical dans les chants d'une étendue considérable n'est pas seulement une nécessité pratique, due à l'impossibilité de soutenir assez longtemps l'attention de l'auditeur par des thèmes variés et compliqués, elle s'impose encore pour des raisons intrinsèques. La poésie épique n'exprime pas les sentiments personnels du poète, et le jongleur qui la chante n'a pas à en fournir une interprétation artistique, comme c'est le cas dans la poésie lyrique.

La technique poétique marche d'ailleurs de pair avec la technique musicale : les laisses se suivent inégalement et certaines formules, voire même des vers entiers sont souvent répétés dans une seule pièce, sans parler de laisses similaires.

Au point de vue littéraire les lais chevauchent sur les deux genres : sur la lyrique par leur sujet qui souvent est celui de la chanson lyrique, sur l'épique par la répétition systématique de petits thèmes musicaux les plus simples; ces deux caractères, les lais les ont de commun avec leurs modèles, qui ne sont autres que les séquences religieuses.

Dans la liturgie, le principe de la répétition est connu depuis les temps les plus reculés. Les litanies que l'on chantait encore du temps de saint Grégoire sont bien le type par excellence de la répétition d'une phrase musicale. Il est donc inutile de chercher des origines exotiques pour un genre dont nous trouvons les modèles dans le domaine

de l'Église. Non seulement celle-ci a fourni aux poètes profanes la forme et les éléments poétiques, mais aussi, mais surtout les éléments musicaux, en leur offrant au choix un répertoire infini de mélodies consacrées par un usage et une culture séculaires.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau de l'Académie le fascicule III du tome IV des *Inscriptiones graecae ad res romanas pertinentes* (Paris, 1911, in-8°).

M. Heuzey présente en ces termes plusieurs ouvrages relatifs aux tablettes chaldéo-babyloniennes :

« J'ai vivement regretté de ne pas être présent à la séance où a été distribué le travail de M. de Genouillac sur les tablettes de Tello. J'aurais voulu, à cette occasion, remercier l'Académie du concours efficace qu'elle prête à notre Mission de Chaldée pour l'inventaire de l'énorme stock de documents accumulés au Musée de Constantinople par nos fouilles successives. J'ai l'honneur de présenter aujourd'hui à l'Académie un autre travail de la même série publié par M. François Thureau-Dangin avec le concours du Ministère de l'instruction publique : *Inventaire des tablettes de Tello conservées au Musée impérial ottoman, textes de l'époque d'Agadé (fouilles d'Ernest de Sarzec en 1895)*.

« A côté des tablettes exhumées par les missions archéologiques des diverses nations savantes, il se fait à tout instant, sur le marché des antiquités, un afflux considérable de ces documents d'argile. Le département des Antiquités Orientales au Musée du Louvre y trouve l'occasion de tenir son rang pour les publications du même genre. C'est encore M. Thureau-Dangin, conservateur adjoint de ce département, qui nous offre un volume intitulé : *Lettres et contrats de l'époque de la première dynastie babylonienne*.

« Les textes proviennent de contrées très diverses, depuis la Basse Chaldée jusqu'à la Cappadoce, à une époque où la langue, l'écriture et aussi l'art de Babylone dominaient dans toute cette partie de l'Asie. L'importance de la publication est augmentée par un index

raisonné des noms propres, qui montre en particulier l'origine sumérienne de la plupart des noms divins répandus ainsi assez loin des frontières de la Mésopotamie. D'autres volumes de la même série suivront à bref délai. »

M. Salomon REINACH a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie de la part de l'auteur, M. Forrer, conservateur du Musée alsacien de Strasbourg, un volume richement illustré sur les fours à poterie romains de Heiligensberg et d'Ittenweiler en Alsace (*Die römischen Terrasigillata Töpfereien*, Stuttgart, 1911). Ces ateliers ont été soigneusement explorés par l'auteur, qui a reconnu les fours, les carrières d'où proviennent l'argile et la sanguine, des moules de vases et d'autres débris de fabrication en très grande quantité. M. Forrer s'est appliqué à réunir les éléments d'une restitution architecturale des ateliers, à mettre en lumière les procédés techniques qu'on y employait et à classer chronologiquement les céramistes dont les noms ont été déchiffrés sur les tessons. L'Alsace paraît avoir été, à l'époque impériale, un centre important de l'industrie céramique; aux ateliers déjà connus, les recherches de M. Forrer en ont ajouté plusieurs autres. La poterie de fabrique alsacienne était exportée au loin, et M. Forrer a mis en évidence, par des tableaux statistiques très soigneusement dressés, non seulement les migrations des céramiques d'Alsace, mais celles des potiers qui les fabriquaient. L'ouvrage est accompagné de 40 planches gravées et d'un grand nombre d'illustrations dans le texte, qui constituent un véritable *Corpus* de l'industrie de la terre sigillée dans cette région. »

M. Salomon REINACH présente ensuite un autre hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de M. A. Desmarest, à Couché (Vienne), une brochure intitulée : *En pays civraisien* (Civray, 1910), où l'on trouve, entre autres, un mémoire sur Couché et ses environs, accompagné de 7 planches, dont la première représente une pierre tombale gravée de La Raffinière, la seconde, un fer à hosties du XIIIe siècle, et les suivantes des édifices et antiquités diverses de la région. »

M. G. SCHLUMBERGER a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de l'auteur, M. L. Bréhier, professeur à la Faculté de Clermont, un exemplaire du mémoire qu'il vient de consacrer aux *Mosaïques mérovingiennes de Thiers*. Le titre seul de cette plaquette indique aussitôt la position que prend M. Bréhier à propos des très curieux débris trouvés, en

1863, dans l'église Saint-Genès, à Thiers. Quicherat les croyait du XIIe ou du XIIIe siècle, M. Bréhier les considère comme d'origine mérovingienne, en se basant sur diverses considérations artistiques et paléographiques. Les reproductions de ces animaux fantastiques publiées par M. Bréhier sont très bonnes et prouvent que l'auteur a grandement raison d'appeler de nouveau l'attention sur ces restes précieux déposés jusqu'à ce jour avec trop de négligence dans un local mal protégé. »

SÉANCE DU 27 JANVIER

PRÉSIDENCE DE M. HENRI OMONT.

M. Henri Cordier fait la communication suivante :

« Dans sa séance du 12 août dernier, l'Académie, sur ma proposition, avait émis le vœu que les papiers du naturaliste Bonpland, correspondant de l'Institut, conservés à Buenos Aires, fussent publiés. M. le Dr Juan A. Dominguez, directeur de l'Institut de botanique et de pharmacologie de Buenos Aires, m'écrit que le doyen de la Faculté des sciences médicales de cette ville a obtenu de la Commission du Centenaire un crédit de 40.000 piastres pour la publication de ces papiers inédits qui commencera incessamment. »

M. Antoine Thomas signale une curieuse découverte faite récemment par M. Roger Drouault, receveur de l'enregistrement à Nontron. Dans le dos de la reliure d'un registre du bureau des hypothèques, registre utilisé en 1830, s'est rencontré un fragment de compte de l'artillerie royale qui doit appartenir aux premières années du règne de Charles VI. Il y est fait allusion à un épisode remontant au mois d'avril 1358, et où se trouvèrent en conflit « Jehan de Lyons pour lors maistre des artilleries du royaume » et le célèbre prévôt des marchands de Paris, Estienne Marcel, épisode connu et que le récent historien de Charles V, M. Delachenal, a raconté sous ce titre : « Jehan de Lyon et

l'artillerie du Louvre. » Il est regrettable que le parchemin trouvé à Nontron soit mutilé et ne nous apprenne rien de plus que ce que nous savons déjà sur cet épisode. Mais il n'en faut pas moins féliciter M. Drouault du zèle avec lequel il explore un dépôt tout moderne, où l'on ne se serait pas attendu à faire une découverte de ce genre, et qui n'a peut-être pas dit son dernier mot. M. Thomas ajoute qu'à sa connaissance aucun compte de l'artillerie royale du XIV[e] siècle ne nous a été conservé par ailleurs : le fragment de Nontron est une relique unique dans son genre, sur l'existence de laquelle il lui a paru bon d'attirer l'attention de l'Académie.

M. Morel-Fatio entretient l'Académie d'une nouvelle traduction des œuvres de sainte Thérèse par les carmélites du premier monastère de Paris, aujourd'hui établies à Bruxelles. Ce travail du plus haut mérite, et qui fait grand honneur à ces religieuses, renouvelle et précise sur beaucoup de points notre connaissance des écrits de la sainte et de l'histoire de la réforme du Carmel au XVI[e] siècle.

M. Diehl communique quelques renseignements sur plusieurs musées et collections récemment ouverts à Bucarest. Il signale le beau musée où, avec un goût délicat, M. A. Simu a réuni nombre d'œuvres remarquables de l'art contemporain et de la peinture française en particulier : il mentionne les précieuses collections que M. J. Kalindéro a logées dans un palais magnifique et charmant. Il insiste surtout sur l'intéressant musée, ouvert depuis quatre mois à peine, et où l'administration de la caisse des Églises a rassemblé une admirable collection d'icones anciennes, l'une des plus remarquables et des mieux datées qui existent pour cette catégorie de monuments. Il y a là une œuvre tout à fait intéressante de conservation historique que complètent heureusement les belles publications du *Bulletin de la commission des monuments historiques*, qui commence sa quatrième année ; et ce n'est que juste de rappeler les noms de M. Girboviceanu, administrateur de la caisse des Églises et surtout de M. J. Kalindéro, membre de l'Académie roumaine, qui a été l'initiateur véritable et l'un des meilleurs ouvriers de cette grande tâche.

M. Raymond Weill fait une communication sur des monuments de grand intérêt historique qu'il a trouvés à Koptos, en Haute-Égypte [1].

M. Michel Bréal fait une communication sur les résultats de la mission Pelliot. A ceux qui ont élevé des doutes sur les résultats de cette mission, M. Pelliot fait la meilleure réponse qui pouvait être faite. Il continue de donner les résultats de ses recherches, lesquelles ont une égale importance pour la linguistique, pour l'histoire et pour l'archéologie. En linguistique, il a fait connaître quatre dialectes nouveaux, que des savants français et étrangers sont occupés à déchiffrer. En histoire, c'est à la grande époque du bouddhisme que se rapportent la plupart des textes que cette mission nous a fait connaître. En archéologie, le chaînon qui relie l'art byzantin à l'art chinois est retrouvé. On a parlé de falsifications. Il faudrait donc admettre que dans la mission il se trouvait un savant capable de composer des hymnes sanscrits originaux et de créer des langues. Les savants chinois se sont montrés moins hypercritiques. Pressentant l'importance de la trouvaille pour l'histoire du bouddhisme, ils ont envoyé des chercheurs qui ont recueilli les restes de la mission Pelliot.

M. Cagnat commente une inscription de Rome, trouvée récemment, où sont énumérés une série d'augures pris au début de l'Empire [2].

COMMUNICATION

L' « AUGURIUM SALUTIS » AU DÉBUT DE NOTRE ÈRE, PAR M. CAGNAT, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

Dans un des derniers fascicules des *Notizie degli Scavi*, M. Pasqui a publié une inscription gravée sur une base de statue qu'on a récemment découverte à Rome, à l'entrée

1. Voir l'un des prochains cahiers.
2. Voir ci-après.

de la Via Marforio, en démolissant une maison[1]. On y avait gravé une liste de cérémonies augurales accomplies au cours des premières années de notre ère. Le texte se compose de deux parties, séparées par un espace blanc.

AVGVRIA

MAXIMVM QVO SALVS P · R · PETITVR

QVOD ACTVM EST

L · AELIO LAMIA	M · SERVILIO	COS
L · POMPONIO FLACCO	C · CAELIO	COS

QVAE ACTA SVNT

*c. caesa*RE	L · AEMILIO PAVLLO	COS
*p. vini*CIO	P · ALFENO VARO	COS
*m. fur*IO CAMILLO	SEX · NONIO QVINCTILIANO	COS
*germ*ANICO CAESARE	C · FONTEIO CAPITONE	COS
*c. cael*IO	L · POMPONIO FLACCO	COS

Au début, il est fait mention de deux augures, qualifiés de *maximum*, dont le but était de demander le salut du peuple romain ; le premier se place en 3 ap. J.-C., sous le consulat de L. Aelius Lamia et de M. Servilius, le second, sous le consulat de L. Pomponius Flaccus et de C. Caelius, en 17 ap. J.-C. C'est la partie du texte la plus intéressante.

Ceux qui ont étudié la matière, en particulier M. Bouché-Leclercq[2], ont signalé que parmi les différentes sortes d'augures il en est une qui portait le nom d'*Augurium salutis*. Dion Cassius nous l'a définie[3] : « C'est, dit-il, une espèce

1. *Notizie degli Scavi*, 1910, p. 132 à 134.
2. Cf. l'article *Augurium salutis*, dans le *Dict. des Antiq.* de M. Saglio.
3. Dion, XXXVII, 24, 1 : εἰ ἐπιτρέψειε σφίσιν ὁ Θεὸς ὑγίειαν τῷ δήμῳ αἰτῆσαι, ὡς οὐχ ὅσιον ὂν οὐδὲ αἴτησιν αὐτῆς, πρὶν συγχωρηθῆναι γενέσθαι. Καὶ ἐτελεῖτο κατ' ἔτος ἡ ἡμέρα ἐν ᾗ μηδὲν στρατόπεδον μήτε ἐπὶ πόλεμον ἐξῄει, μήτ' ἀντιπαρετάττετό τισι, μήτε ἐμάχετο.

de divination où l'on recherche si les dieux veulent qu'on leur demande le salut du peuple ; comme si c'était une impiété que de le demander avant d'en avoir obtenu la permission. Elle avait lieu, chaque année, le jour où aucune armée ne se mettait en campagne, où l'on n'était en présence d'aucun ennemi, où l'on n'avait pas à combattre. Pour cette raison elle était suspendue lorsque les dangers se succédaient sans interruption et surtout pendant les guerres civiles. »

Il semble bien que, entre l'*Augurium salutis* ainsi défini et l'*Augurium maximum quo salus p. r. petitur* de l'inscription, il n'y ait aucune différence et que l'année 3, comme l'année 17, aient été marquées par cette cérémonie. L'année 3 vit, en effet, la fin d'une expédition assez sérieuse, celle de C. Caesar en Arménie, qui se termina par la cession de la province à Ariobarzanes[1]. En même temps on apprenait que le prince victorieux avait été blessé sous les murs d'Artagira au courant de la bataille. Il eût été tout naturel d'offrir, à cette occasion, un sacrifice pour manifester la joie du peuple et obtenir la guérison du jeune vainqueur.

Quant à l'année 17, elle fut signalée par deux faits importants pour l'État : la proclamation de la victoire contre les Germains, fêtée par le triomphe solennel de Germanicus[2] et aussi les succès remportés en Afrique contre le rebelle Tacfarinas, que le proconsul Furius Camillus avait vaincu et rejeté dans le désert ; double occasion pour un sacrifice offert aux dieux en vue du salut du peuple romain

Mais ici se présente une difficulté qui semble grave au premier abord. Tacite parlant des événements de l'année 19

1. Dion, LV, 10. M. Bouché-Leclercq veut bien me signaler un passage de Servius (*ad Aen.*, XII, 176) où, à propos d'un pacte analogue à celui que l'on concluait à cette date avec Ariobarzanes, pacte entre Latinus et Enée, le commentateur écrit : « Species augurii, quae precatio maxima appellatur. Precatio autem maxima est cum plures deos quam in ceteris partibus augurioram precatur, eventusque rei bonae poscitur. »

2. Tac., *Ann.*, II, 41.

après J.-C. dit[1] : « *Salutis augurium* quinque et septuaginta *annis omissum repeti ac deinde continuari placitum.* » Tel est du moins le texte qui figure dans toutes les éditions, même les plus modernes. S'il devait être accepté, il serait en contradiction absolue avec notre inscription, puisqu'il reporterait la dernière célébration de l'*Augurium salutis* antérieurement à l'année 49, à l'an 27 av. J.-C., date où nous ignorons, d'ailleurs, que cette cérémonie ait été célébrée; Tacite se serait donc trompé et son témoignage devrait être récusé.

Il n'en est rien. Les manuscrits ne donnent pas le chiffre LXXV : le Mediceus porte XXV; ce sont les éditeurs modernes qui ont fait à la suite de Ritter (1838) cette correction numérale, supposant que le L serait tombé avant XXV, par la faute des copistes ; ils pensaient par là mettre d'accord l'assertion de Tacite avec un texte de Dion qui mentionne un *Augurium salutis* en 29 av. J.-C.[2]. De 29 av. J.-C. à 49 ap. J.-C., on compte en réalité 77 ans; mais Tacite aurait indiqué simplement un chiffre approximatif, non le chiffre absolument exact.

On voit la faiblesse du raisonnement. Il n'y avait aucune raison, en dehors de notre ignorance des faits, d'apporter au texte de Tacite cette correction. L'*Augurium salutis*, qui, nous affirme Suétone, fut remis en honneur par Auguste[3], fut célébré, d'après la nouvelle inscription de Rome, en 3 et en 17 ap. J.-C. Si le chiffre donné par le Mediceus est exact, il l'aurait été encore en 24 ap. J.-C., année qui fut marquée par la fin de la guerre contre Tacfarinas, la lutte la plus sérieuse que les Romains aient eu à soutenir en Afrique depuis Jugurtha et qui durait précisément depuis l'année 17, où, après un premier succès, on avait cru la lutte terminée.

1. *Ann.*, XII, 23.

2. Dion, LI, 20, 4.

3. Suet., *Aug.*, 31 : « Nonnulla etiam ex antiquis caerimoniis paulatim abolita restituit, ut salutis Augurium. »

Reste une autre difficulté moins sérieuse. Dion dit très nettement dans le passage cité plus haut que l'*Augurium salutis* ne peut être pris que dans le cas où aucune armée n'est engagée à ce moment contre un ennemi. Or, en 2 ap. J.-C., d'après Mommsen[1], s'était produit un soulèvement des Chauques et des Chérusques contre lesquels, la situation devenant grave, Tibère devait marcher lui-même en l'année 4. Les troupes de Germanie étaient donc certainement en présence d'un ennemi en l'année 3, au moment où se célébrait un *Augurium salutis*. Mais, à lire de près le texte de Dion, on s'aperçoit qu'il énonce un principe théorique applicable à l'époque où il n'y avait pas d'armée permanente, où l'on ne constituait de légions que pour des opérations extraordinaires destinées à défendre la république en danger. Les choses avaient changé avec l'établissement d'une armée stable et la répartition de différentes légions sur les frontières. Ce n'étaient plus des guerres, à proprement parler, que l'on entreprenait alors, mais des opérations de police contre des peuplades mal soumises, qui ne cessaient, pour ainsi dire, jamais et dont la perpétuité même était la règle et la raison de succès. Il fallait, dès lors, ou renoncer à l'*Augurium salutis*, qui n'était plus compatible avec le nouvel ordre de choses, ou adoucir la sévérité des règles anciennes par une interprétation plus libérale des textes. C'est à ce dernier parti qu'on semble s'être arrêté. Et voilà pourquoi on recommença, sous Auguste, restaurateur de l'ancienne religion, à recourir à cette vieille cérémonie.

Les autres augures signalés sur l'autel de Rome, augures simples et indéterminés, se placent dans les années 1, 2, 8, 12 et 17. Il est naturellement impossible de conjecturer à quelles occasions ils furent célébrés.

1. *Hist. rom.*, IX, p. 44, de notre traduction.

LIVRES OFFERTS

M. L. Leger offre de la part de M. Gœtz, professeur à l'Université de Bonn, un mémoire en allemand intitulé « Grand prince dans l'ancienne Russie d'après les chroniques » : *Grossfürst in den ältesten russischen Chroniken*. C'est un tirage à part de la *Zeitschrift für Osteuropaïsche Geschichte* que M. Leger a récemment présentée à l'Académie.



DOCTEUR E.-T. HAMY

1842-1908

APPENDICE

NOTICE
SUR LA VIE ET LES TRAVAUX DE M. LE Dr HAMY, PAR M. THÉODORE REINACH, MEMBRE DE L'ACADÉMIE, LUE DANS LA SÉANCE DU 9 DÉCEMBRE 1910.

Messieurs,

Rien n'atteste mieux l'ampleur de votre domaine que la variété de vos choix.

Si étendu et si divers qu'ait été le champ labouré par mon prédécesseur, si peu exclusive que soit ma propre curiosité, il n'est presque jamais arrivé à nos deux charrues de se rencontrer.

Aussi ma reconnaissance ne va-t-elle pas aujourd'hui sans quelque embarras.

J'aurais voulu — au risque de raviver vos regrets — vous apporter en remerciement un portrait complet du confrère aimé que vous perdiez voici déjà deux ans. La probité de mon incompétence m'oblige à me contenter d'une simple esquisse, dont j'ai dû emprunter la plupart des appréciations à des juges plus autorisés. J'ai tâché du moins de la faire aussi sincère, aussi fidèle que possible. Pour rendre hommage à ceux dont la vie fut consacrée à la recherche de la vérité, c'est à la vérité seule qu'il faut recourir.

I

La carrière.

Le Boulonnais, patrie du docteur Hamy, occupe une place à part dans la mosaïque de nos provinces du Nord. Par la

fraîcheur verdoyante de ses vallons, par sa géologie, c'est un ruban d'Angleterre cousu à la robe gauloise. Dans sa toponymie, les noms de lieux en *ville* voisinent avec ceux en *hem* ou *hen* ; de même sa race offre un piquant mélange de la vivacité romane, aiguisée d'une pointe de malice, avec la simple et plantureuse joie de vivre qui caractérise le génie flamand. Son histoire remuée, les guerres fréquentes dont il fut le théâtre, les privilèges et l'espèce d'autonomie dont il a joui jusqu'aux derniers jours de l'ancienne monarchie ont perpétué chez ses fils un sentiment profond de leur individualité régionale et nourri ce patriotisme de terroir qui, lorsqu'il ne tombe pas dans l'excès, est la meilleure école du patriotisme tout court.

Beaucoup de vieilles familles de ce pays tirent leur nom du village qui fut leur premier berceau. Les Hamy doivent ou croient devoir le leur à un hameau de la commune de Nabringhen (canton de Desvres), Hamies ou le Hamy, au Sud de la route qui mène à Longueville, hameau que les chartes mentionnent dès le XIIe siècle[1].

Ces villages s'échelonnent au pied de collines crayeuses, tapissées de maigres herbages, qui forment l'épaule de la fosse boulonnaise vers le « pays reconquis », prolongement de la grande plaine néerlandaise.

Pour l'observateur perspicace — et nul ne regarda son coin de terre natal d'un œil à la fois plus pénétrant et plus affectueux que notre confrère — bien des choses, dans cette contrée mamelonnée, racontent encore la vie inquiète et tourmentée d'autrefois, du temps mauvais des guerres anglaises. Hamy, arrivé au seuil de la vieillesse, revenu se loger près du berceau présumé des aïeux, aimait à montrer à ses hôtes les fermes blotties dans les replis du terrain, les plus anciennes « flanquées de tours carrées qui

1. Les trois hameaux contigus de Neufchâtel, Vérité et *le Hamy* se succèdent dans cet ordre (du N.-O. au S.-E.) dans l'angle que forment les routes de Boulogne à Saint-Omer et de Longueville à Samer.

permettaient de se défendre contre un coup de main, ne signalant leur présence que par quelques tuiles rouges qui perçaient la verdure du feuillage[1] ».

Une longue lignée de simples laboureurs, tenanciers d'abbayes pour la plupart, dont on peut remonter la trace jusqu'en 1598, trempa le corps et disciplina le cerveau de la race. Puis vinrent trois générations adonnées aux carrières libérales : notaires, magistrats, prêtres, religieux, officiers, marins, médecins, pharmaciens. Hamy en a esquissé l'histoire dans une brochure, tirée à une centaine d'exemplaires pour sa famille et ses amis, qu'il achevait dans son « château » du Waast le 7 septembre 1905[2]. Il nomme, comme ayant le premier franchi l'étape décisive qui fit d'une famille de paysans une famille de bourgeois, « le père Jean », son bisaïeul, dont la vie remplit presque tout le XVIII[e] siècle. Ayant appris à lire des Prémontrés de l'abbaye Notre-Dame de Licques, il devint leur greffier, leur archiviste, leur receveur de biens, et finit dernier bailli de Fouquesolles, dans la paroisse d'Audrehem (canton d'Ardres). Dix tomes d'inventaires écrits de sa main, que conserve la bibliothèque de Boulogne, attestent encore son zèle infatigable et « sa belle passion pour les vieux parchemins », que notre confrère croyait avoir héritée de lui.

Un des fils de ce brave bailli, Jacques-François, reçut le surnom de Fâchoux à cause de son humeur égale, je veux dire toujours en colère. Cet original, qui avait quitté le séminaire pour le notariat, fut un révolutionnaire et un anticlérical militant, quoique plein d'humanité, attitude

1. Houzé, *Ernest T. Hamy. Note biographique* (dans le *Bulletin de la Société d'anthropologie de Bruxelles*, XXVIII, 1909).

2. *Mémorial de Famille, souvenirs de trois générations* (1752-1851)... Angers, Burdin, 1905, in-8°, 92 p., illustr. de portraits. Hamy voulait donner une suite à cette plaquette [illegible] le temps de tenir sa promesse, [illegible] seulement pour sa propre biographie.

qui lui valut d'être successivement arrêté comme modéré avant Thermidor et comme terroriste après.

C'est le deuxième fils de ce tabellion, Théodore-Auguste, qui fut le père de notre confrère. Né en 1799, élevé au milieu des camps et du bourdonnement de la fameuse flottille de Boulogne, déguisé dès l'âge de quatre ans en officier de hussards, notre cadet, après avoir quelque temps cherché sa voie, s'était décidé pour la profession de pharmacien, qu'il exerça d'abord à Saint-Pierre-lès-Calais, puis à Boulogne. Il avait fait ses études à Paris, où il fréquenta les cours du Muséum ; son goût pour les sciences naturelles, particulièrement pour la botanique et la minéralogie, son ardeur pour le bien public, son patriotisme légèrement empanaché, il devait non seulement les transmettre, mais les inculquer à son fils, dont il dirigea l'éducation avec une tendresse vigilante.

D'assez bonne heure il avait pris sa retraite, sans cesser pour cela de travailler. Lors de l'épidémie cholérique de 1865, lors de la guerre de 1870, il prodiguait dans les hôpitaux, dans les ambulances les marques de son dévouement civique et professionnel. J'ai sous les yeux une délibération du Conseil municipal de Boulogne, en date du 13 février 1873, qui décerne une médaille d'or au bon citoyen que fut Théodore Hamy en témoignage de ses nombreux services publics. Par une attention touchante, la municipalité de 1909 a voulu rappeler cet hommage rendu au père dans la délibération où elle décidait de donner le nom du fils à une rue de sa ville natale...

La pharmacie où Théodore Hamy exerça pendant dix ans [1] était installée dans la rue Siblequain, aujourd'hui Faidherbe, au coin de la petite rue du Temple devenue rue Ernest-Hamy. C'est là en effet que naquit, le 22 juin 1842, notre futur confrère Théodore-Jules-Ernest Hamy. Ce fut un jour

1. C'est aujourd'hui la pharmacie Rouchaville.

de grosse émotion dans la famille. La garde, dit-on, perdit la tête et prépara la première ablution du nouveau-né... avec de la térébenthine. Je me suis laissé dire que cette essence est un assez bon antiseptique ; en tout cas la santé de l'enfant ne paraît pas s'être ressentie de ce bain du Styx d'un nouveau genre.

M. Hamy, le père, avait été marié deux fois ; de chacun de ses mariages il lui resta un fils et une fille : le fils aîné, qui fit sa carrière dans les Postes, fut le père de l'astronome Maurice Hamy, de l'Académie des sciences. Entre les deux garçons il y avait une différence d'âge de quatorze ans. On ne pouvait donc songer à les élever ensemble. Force fut d'envoyer de très bonne heure le jeune Ernest à l'école.

La famille habitait alors la ville haute, qui dresse au-dessus du Boulogne commerçant et balnéaire son acropole pittoresque, sa large place, ses rues calmes et tortueuses. L'enfant reçut ses premières leçons d'une Mme Ferton qui tenait une petite classe dans la rue de l'Oratoire. C'était, nous dit le docteur Émile Sauvage, camarade d'enfance d'Hamy et resté le témoin et l'ami de toute sa vie, « une vieille femme à grosses paires de besicles, au bonnet blanc de linge tuyauté. Nous étions là quelques bambins : notre principale occupation était de tricoter des bas ou plus exactement de défaire l'ouvrage commencé par la maîtresse [1] ».

Il faut ajouter qu'il se passait alors des choses singulières, plus propres à frapper l'imagination de ces bambins que même l'A B C ou la joie des bas à défaire : la Révolution de 1848, l'élan généreux de février, la plantation des arbres de la Liberté sous l'œil ému du Clergé et de la Loge qui fraternisaient pour la circonstance, et puis l'écho lugubre des journées de juin, le départ et le retour des gardes

1. Dr H.-E. Sauvage. *E.-T. Hamy*. *Bulletin de la Société académique de Boulogne-sur-Mer*, VIII (1909).

nationaux appelés à Paris pour écraser l'émeute, et, succédant à l'enthousiasme des premiers mois, les déceptions amères et l'inévitable réaction...

Quand Ernest Hamy atteignit l'âge de sept ans, la santé de plus en plus chancelante de sa mère — elle mourut l'année suivante — décida son père à le mettre en pension. Il fut amené d'abord à l'institution Blériot, récemment transférée rue Belleterre. Le « père Blériot », un ancien frère des écoles chrétiennes, dont Hamy a tracé une silhouette amusante[1], avait été jadis le maître de deux Boulonnais illustres : Sainte-Beuve et Mariette-pacha. C'était maintenant un grand vieillard de quatre-vingts ans, au teint encore frais sous ses longs cheveux blancs rejetés en arrière et son invariable casquette à oreilles en drap beige. Des joues pendantes, un nez épais, de petits yeux gris « demi-clos derrière de lourdes lunettes de corne » achevaient la physionomie de ce vieux paysan bas-picard. Quand il arpentait le jeu de paume où s'ébattaient ses soixante gamins, sa haute taille et son bâton au bout brûlé, dont il savait jouer à l'occasion, lui donnaient un peu l'air d'un berger archaïque poussant devant lui son troupeau bêlant. Archaïque, sa pédagogie l'était sans conteste. Un enseignement assez touffu, mais purement verbal, où la récitation des célèbres « quatrains de Pibrac » avait encore sa place, alternait avec des fêtes scolaires qui eussent fait pâmer d'aise Berquin ou Mme de Genlis. Dans une de ces cérémonies — une sorte de mascarade géographique — le petit Hamy fit le personnage de l'Amérique dont il vint vanter la nature et les produits. Niera-t-on encore la prédestination ?

1. *Le premier maître de Sainte-Beuve, Louis Blériot, 1813-1818* (*Livre d'or de Sainte-Beuve*, 1904, et *Bull. Soc. acad. de Boulogne*, VII). Né en 1769, le père Blériot est mort en 1853. Cf. aussi, sur Sainte-Beuve, le discours prononcé par Hamy à l'inauguration du portrait de Sainte-Beuve à l'Hôtel de Ville de Boulogne, *Mém. Soc. acad. de Boulogne*, XIX, 249.

Après deux ans de ce régime, M. Hamy père s'aperçut que M. Hamy fils n'apprenait pas grand'chose. Il le retira de l'institution Blériot et le confia à un pensionnat ecclésiastique fondé et dirigé par Mgr Haffreingue, ce curé entreprenant qui, pour consoler Boulogne d'avoir perdu son siège épiscopal, l'a doté de la plus somptueuse basilique et du plus mauvais goût qu'il y ait dans le Nord de la France. L'institution, logée dans le bâtiment de l'ancien évêché, avait belle apparence, avec son fronton classique, flanqué de deux ailes, et son beau jardin [1]; treize membres de la famille, à commencer par le père de notre confrère, s'étaient déjà assis sur ses bancs. Ernest Hamy y passa neuf ans, depuis la huitième jusqu'à la philosophie incluse. Ce fut un très bon élève, toujours au premier rang de la classe, et à la fin de l'année chargé de couronnes : en philosophie il remporta les sept premiers prix.

Dans ces temps déjà lointains où la perspective de deux années de caserne, c'est-à-dire perdues pour la préparation d'une carrière, ne forçait pas les adolescents à prendre les bouchées doubles, les études secondaires, moins hâtives que de nos jours, s'adressant, vers la fin, à des esprits plus mûrs, y déposaient des germes plus féconds. Hamy ne reçut pas seulement une bonne culture générale, à la fois scientifique et littéraire, que consacraient en 1860 et 1861 les deux baccalauréats passés à Paris. Il trouva le temps de lire énormément, de s'éveiller à de nombreuses curiosités. Le goût paternel des choses de la nature se développa en lui. On décida de faire de lui un médecin, et, en prévision de sa future carrière, le temps des récréations fut souvent employé à disséquer. Ce futur savant était doublé d'un artiste. Doué d'une jolie voix, il devint le chef de la maîtrise scolaire, et

1. L'institution Haffreingue, à la mort de son fondateur (1871), passa aux mains des jésuites. Il y a peu d'années, ceux-ci la quittèrent à leur tour pour s'installer sur la route de Calais. L'ancien pensionnat est devenu une maison de retraite pour dames, le *Home Notre-Dame*.

plus d'une fois lui et sa jeune sœur se firent entendre dans les offices de la cathédrale.

Pour le dessin, il avait, tout petit, montré des dispositions elles aussi héréditaires, car sa mère, née Isaac, descendait d'une famille flamande, immigrée en France au XVIIe siècle, dont plusieurs membres s'étaient distingués comme peintres. Hamy se rappelait avoir crayonné à cinq ans la catastrophe du pont d'Angers, à six ans l'arbre de la Liberté sur son char, à sept ans Mgr Affre sur la barricade. Son oncle le juge de paix, l'aîné et le chef de la famille, lui amena un jour un vieux brocanteur israélite, le père Salomon, au profil caractéristique, dont il fit une si véridique silhouette que la victime la lui acheta deux sous! A l'Institution Haffreingue ce talent naissant, cultivé par un original du nom de Bétencourt, trouva son emploi. Le mardi gras et le jour de la fête du principal, on donne des représentations dramatiques : c'est Hamy qui brossera les décors. Le professeur de rhétorique, l'abbé Haigneré, est un archéologue fervent, auteur d'un *Dictionnaire topographique de l'arrondissement de Boulogne* et de plusieurs autres travaux d'histoire locale[1]. En 1857, il ouvre une cinquantaine de tombes mérovingiennes et y conduit les élèves du grand collège : c'est encore Hamy qui est chargé de copier les objets recueillis dans ces fouilles; à cette occasion, en même temps que s'affirmait son crayon exact et preste, naquit peut-être sa vocation archéologique.

Par la suite, ce don graphique devait le servir fort utilement, dans ses promenades d'archéologue ou ses excursions ethnographiques, pour noter ses impressions et fixer ses souvenirs. De son voyage en Égypte il rapportera un album entier de croquis, aux marges chargées d'annotations. Notre confrère Cordier, dans l'excellente et si touchante notice qu'il a consacrée à son vieil ami, en a reproduit deux

1. Son buste en bronze a été érigé dans le jardin du Musée.

spécimens — une rue du Caire et une vue d'ensemble des Pyramides — où l'on apprécie le sentiment de l'effet et la justesse de la perspective. Un croquis d'une autre époque représente un paysan boulonnais, avec sa veste découpée, ses guêtres, son chapeau de curé, son baluchon porté sur l'épaule au bout d'un bâton. Hamy s'essaya à l'aquarelle, à la peinture à l'huile, même au modelage. On a de lui un médaillon grandeur naturelle de son maître et collaborateur Quatrefages, d'un faire un peu sec, mais d'une ressemblance frappante, presque troublante même, tant le profil du vénérable savant semble y confirmer la doctrine de descendance qu'il combattit avec tant d'acharnement.

Le caractère de l'enseignement à la pension Haffreingue rappelait celui que plusieurs de mes contemporains ont reçu naguère au collège Stanislas : catholique, non ultramontain. On ne voit pas que le séjour prolongé de Hamy dans ce milieu ait laissé sur son caractère une empreinte dogmatique : il resta toute sa vie, sinon un libre penseur, du moins un penseur libre, nullement disposé à reconnaître à un pouvoir étranger le droit d'assigner des limites à l'investigation scientifique. Il resta aussi un fils pieux de la grande Révolution, et la partialité dont bénéficiaient auprès du directeur de la pension les élèves de naissance noble aviva même ses sentiments égalitaires.

J'ai dit que son père l'avait de bonne heure destiné à la carrière médicale, que suivaient déjà deux de ses oncles. A peine ses deux baccalauréats passés, il s'installa au Quartier Latin, rue Monsieur-le-Prince, et commença à suivre les cours de la Faculté. Il les fréquenta pendant six ans, sans grand enthousiasme pour la médecine proprement dite, mais avec d'autant plus de zèle pour l'anatomie et les sciences voisines. Sa thèse de doctorat, qu'il soutint en 1868, atteste ses tendances : elle traite de *L'os intermaxillaire de l'homme à l'état normal et pathologique*. C'est, au dire des connaisseurs, un travail classique, qui apporte sur l'ostéogénie des

résultats nouveaux. Il fut couronné dans le concours des thèses et, l'année suivante, la Société anatomique lui décernait la médaille d'or du prix Godard.

C'est un bien piètre étudiant que celui qui n'étudie que son programme d'examen. Nul ne mérita moins ce reproche que le jeune Hamy. Littérature, art, histoire, sciences spéculatives, son cerveau avide et bien muni de tiroirs trouvait de la place et du temps pour bien des choses.

Il ne négligeait pas même les cénacles où, dans la conversation sans contrainte de libres esprits, s'achève et s'affine l'éducation commencée dans les écoles, les musées et les bibliothèques. Au *Café de Fleurus*, « dans un long couloir étroit et ombragé qui ouvrait sur le Luxembourg », il allait souvent se mêler à un groupe de lettrés, originaires pour la plupart du Nord de la France, où se retrouvaient, par exemple Ricault, plus connu sous le nom de Charles d'Héricault, fondateur de la *Revue de la Révolution*, l'éminent moliériste et fontaniste Louis Moland de Saint-Omer, Chauveau de Boulogne, qui rentrait du Mexique, Cucheval-Clarigny, l'économiste calaisien, Victor Fournel, « myope, joyeux et bruyant », et mon vieux maître d'histoire, le laborieux Grégoire, que quelques années après, au lycée Condorcet, nous faisions endêver — ingrats que nous étions — jusqu'à allumer des pastilles du sérail sous la chaire où il montait dans sa robe grave et de son pas mesuré.

En 1866, on rencontre Hamy parmi les fondateurs de la Conférence Haller, entre Guillain, le futur ministre, et Lucipia, le futur membre de la Commune. Il y discourt des sujets les plus variés. Tantôt, à l'occasion de la reprise du *Médecin volant* de Molière, il parle des *Médecins au théâtre*, tantôt de l'*Anatomie du crâne dans les races humaines*. Déjà auparavant il avait publié ses premiers essais d'histoire locale : les *Invasions des barbares en Boulonnais* (1862), la *Charte d'Ambleteuse* (1864). Avec l'histoire, la préhistoire commence à l'attirer. Il en était beaucoup question

au Quartier Latin. La justice enfin rendue aux trouvailles de Boucher de Perthes, les explorations plus méthodiques de Lartet, la découverte retentissante du crâne de Neanderthal projetaient un jour nouveau sur l'antiquité de l'espèce humaine, en même temps que le chef-d'œuvre de Darwin tendait à retrouver sa généalogie.

Hamy ne se contenta pas de lire : il voulut explorer. Il se fit d'abord la main avec le « mérovingien ». Pendant les vacances de 1864 il rejoint son maître Haigneré fouillant près de Boulogne un cimetière franc (Hardenthun). L'abbé, naguère uniquement préoccupé du mobilier funéraire, avait appris de Quatrefages l'art de recueillir et d'étudier les ossements humains. Hamy, tout frais émoulu de la lecture des livres de l'abbé Cochet, l'assista dans cet examen et en tira plus tard deux notes pour la Société d'anthropologie. Puis, avec son ami Sauvage, il parcourt le Boulonnais, réunissant les matériaux pour un mémoire sur la période quaternaire dans cette province. Le succès récompense leurs efforts : près de Guines, ils constatent des traces du mammouth et du rhinocéros à narines cloisonnées ; à Blacourt, au Portel, ils recueillent des bois et des ossements de renne travaillés de main d'homme. Les deux compagnons rédigent une *Étude sur les terrains quaternaires du Boulonnais et sur les débris d'industrie humaine qu'ils renferment* (1866). Si on la faisait lire à l'Académie des sciences ? Hamy prend son courage à deux mains ; il portera la brochure à Quatrefages, l'académicien titulaire de la chaire d'anthropologie au Muséum. Pour la première fois de sa vie, il gravit — combien ému ! — l'escalier de la maison de Buffon. Se doutait-il que sous ce toit vénéré il passerait les quinze dernières années de son existence et que la vieille et glorieuse demeure lui devrait quelques rayons de plus ajoutés à son auréole ?

S'il est vrai que l'Histoire, comme la Nature, est régie dans son ensemble par des lois générales, plus on descend

dans le détail des existences individuelles, plus grandit la part des contingences. Il n'est guère de carrière qui n'ait dû son orientation définitive à une chiquenaude du hasard. Dans le cas d'Ernest Hamy, le hasard s'appela Paul Broca. Le 3 janvier 1864, Hamy, tout récemment entré comme interne dans le service de Charcot à la Salpêtrière, écrivait sous la dictée du maître un procès-verbal d'autopsie, quand un bruit de voix retentit dans le corridor. Une espèce de géant pousse la porte : c'est Broca, qui, tout bouillant d'une discussion commencée, entre et, sans faire attention à Hamy, continue à discourir sur l'aphasie, qu'il appelait *aphémie*, le langage articulé et sa localisation cérébrale, cette fameuse localisation au pied de la troisième circonvolution gauche, qui, après avoir passé quarante ans pour un dogme, est aujourd'hui si fortement battue en brèche. N'importe : vraie ou fausse, la doctrine de Broca le possédait tout entier; Charcot avait beau jeter de l'eau sur la fournaise, on n'éteint pas le feu sacré; l'apôtre parlait, prêchait toujours. Cette chaleur de conviction fit sur le jeune interne, muet témoin de cette scène, une impression profonde, comme il l'a raconté lui-même vingt ans après [1]. Il fut dès ce jour fasciné par une science qui pouvait à ce point enthousiasmer ses adeptes.

Il revit Broca, l'entendit de nouveau, et plus il l'entendait, plus il se sentait attiré par l'étude des grands problèmes qui s'agitaient autour du maître. A la fin de l'année, il quitta le service de Charcot pour entrer comme externe à l'hôpital Saint-Antoine, chez Broca. En même temps, il lui demanda de l'admettre dans la Société d'anthropologie, fondée par lui cinq ans auparavant dans un grenier et devenue bien vite un des foyers intellectuels de Paris. Broca lui prescrivit d'y faire d'abord un stage d'un an comme simple auditeur. Ce fut pour Hamy un utile appren-

1. Dans le discours d'inauguration de sa présidence à la Société d'anthropologie.

tissage. Placé derrière la barrière qui séparait le public des sociétaires, entre son ami Sauvage et un monsieur qui ne disait rien — il sut plus tard que c'était le délégué de la Préfecture de police — il entendit les communications, il but les paroles de plusieurs des plus éminents savants et penseurs de cette époque ; avec quelques-uns il noua dès lors de précieuses relations.

En 1867, Broca prononça le *Dignus intrare*, et Hamy devint membre de la Société d'anthropologie. Tout de suite il lui rendit des services signalés : il lui servit de secrétaire, il dressa le premier catalogue de ses collections, il recueillit pour elle, dans les fouilles du nouvel Hôtel-Dieu, les crânes des vieux Parisiens ensevelis autour de Notre-Dame. En même temps, il continuait ses études d'ostéologie, de tératologie, de préhistoire, suivait au Muséum les cours de Lartet et de Henri Milne-Edwards.

Cependant, sa thèse est passée ; le voilà docteur, il a vingt-six ans, le moment est venu de choisir une carrière, d'opter définitivement entre les penchants divers qui le sollicitent. Son père eût ardemment désiré qu'il retournât dans sa ville natale pour s'y créer une clientèle. Mais Hamy ne se sentait aucune inclination pour l'exercice de la profession médicale ; il avait mordu aux fruits de l'arbre de la science pure : le goût lui en était resté pour la vie. Pour la première fois il résista à la volonté paternelle, et Broca ne crut pas mal agir en l'y encourageant. Il trouva un auxiliaire dans le vieux Henri Milne-Edwards, qui devina et soutint la vocation d'Hamy, comme trente ans auparavant il avait deviné et soutenu celle de Quatrefages. Sur le conseil de ces deux maîtres, Hamy entra à l'école des Hautes Études, que le grand ministre Duruy venait de fonder ; Broca le prit pour préparateur et chef de travaux du laboratoire d'anthropologie (1868).

Voilà donc Hamy, à la suite de Broca, décidément engagé dans la voie qui devait rester la route royale de toute

son existence, sans qu'il s'interdît d'en parcourir les nombreux embranchements, ni même parfois de faire l'école buissonnière autour. L'ardeur de l'anthropologue néophyte ne trouvait pas un aliment suffisant dans les recherches de laboratoire ou les publications savantes : en même temps qu'il apprend et découvre, Hamy veut enseigner. Victor Duruy, précurseur en ceci comme en tant de choses, avait organisé à la Sorbonne, dans l'amphithéâtre aujourd'hui démoli de la rue Gerson, des cours libres à l'instar de ceux des *privat-docenten* d'Allemagne. Dès l'été de 1869, Hamy entreprend, salle Gerson, un cours sur l'anatomie comparée des races humaines ; il le complète par des conférences et des exercices qu'il dirige dans un autre laboratoire de Broca, à l'École pratique de la Faculté de médecine. Ce double enseignement fut continué en 1870. Avec quelle hardiesse de curiosité, quelle foi juvénile, pendant ces années de gestation inquiète où, dans l'atmosphère lourde d'orages de l'empire moribond, passait déjà un souffle de renouveau intellectuel, les jeunes gens groupés autour de Broca et de Lartet se lançaient à la découverte dans ces terres vierges, sur des pistes inconnues ! Je n'en veux pour preuve que le titre du cours libre d'Hamy pendant le printemps de 1870, dont un résumé parut dans la *Revue des cours scientifiques* : « L'homme tertiaire en Amérique et la théorie des centres multiples de création. » L'homme tertiaire, alors que sept ans auparavant l'illustre Élie de Beaumont niait encore la possibilité de la coexistence de l'homme et du mammouth et se demandait si les silex taillés, ramassés dans les alluvions de la Somme, n'étaient pas de fabrication romaine !...

Les sciences anthropologiques ne sont pas de simples spéculations de cabinet ou de laboratoire. Rien de plus utile pour l'ethnologue que la vision directe des races actuelles dans leur milieu vivant, pour le préhistorien que l'inspection sur place des reliques des âges fossiles. Le

premier anthropologue de l'histoire, c'est Ulysse ; or c'est en parcourant le monde — un peu malgré lui — qu'il acquit cette expérience des pays et des hommes que vante le poète. Une circonstance heureuse permit dès lors au jeune Hamy d'élargir, lui aussi, son horizon. En 1867, lui-même et son ami Sauvage, alors secrétaire de Pruner Bey, avaient été attachés comme adjoints à la commission égyptienne de l'Exposition Universelle. En cette qualité, sous la direction de Broca et de leur « pays » Auguste Mariette, ils déballèrent force momies, classèrent force crânes de vieux Égyptiens, expédiés par le Khédive Ismaïl, organisèrent enfin une section ethnologique égyptienne qui fut remarquée. En reconnaissance de quoi Hamy, malgré son jeune âge, fut porté sur la liste des savants français invités par le gouvernement khédivial en 1869 aux fêtes d'inauguration du canal de Suez. Broca, Quatrefages, l'archéologue François Lenormant faisaient partie de la même caravane.

Hamy venait de se marier; il avait épousé, le 18 mai 1869, une quasi-compatriote, Mlle Butor-Blamont, native de Guines, dans le « Pays reconquis ». Il n'hésita pas néanmoins à profiter de l'occasion unique qui lui était offerte et s'embarqua pour Alexandrie. Le voyage d'Égypte, qui dura près de trois mois, fut un enchantement : ce pays d'un charme si prenant lui laissa des souvenirs ineffaçables qu'il ne rappelait jamais sans émotion. Il ne se contenta pas de visiter le Delta, le Caire, Ismaïlia, où il assista au fameux bal du 18 novembre ; dans l'intervalle, il remonta le fleuve jusqu'à la première cataracte, parcourut les champs de ruines de Thèbes et d'Abydos, regarda de près les hommes et les choses.

De cette promenade ethnographique, la plus lointaine qu'il devait entreprendre, il rapporta des amitiés précieuses — c'est en Égypte que sa liaison avec Quatrefages tourna à l'intimité — et les matériaux de diverses études qu'il publia successivement sur les races humaines de la

basse vallée du Nil. Il en rapporta aussi une observation personnelle qui n'était pas sans importance : la première constatation authentique de l'existence de la civilisation paléolithique ou quaternaire dans la vallée du Nil, la révélation d'une Égypte plus vieille de cinquante ou cent siècles que le plus vieux Pharaon.

Le 30 octobre 1869, retournant de visiter les tombeaux des rois à Deir el Bahari par un sentier escarpé qui franchit les pentes du Djebel el Molouk et le plateau de Qournah, Hamy et François Lenormant ramassèrent dans le sable, à leur grand étonnement, plus de cent silex taillés — haches, couteaux, grattoirs, etc., — épars sur le sol du désert. La trouvaille leur parut capitale : ils ignoraient alors que dès l'année précédente le géologue Arcelin avait fait et même publié [1] des constatations semblables. Hamy écrivit à la Société d'anthropologie : « J'ai la grande satisfaction de vous annoncer que j'ai *trouvé* avec François Lenormant l'âge de pierre égyptien que l'on avait contesté jusqu'ici [2]. »

Chacun sait que le génie conservateur des Égyptiens a perpétué jusqu'à des temps assez récents, pour certains usages, la fabrication et l'emploi des instruments de silex. Ceux qu'Arcelin avait recueillis à Abydos, ceux qu'Hamy découvrit lui-même sur ce site furent déclarés « modernes » par les connaisseurs. Mais la récolte de Thèbes était si abondante, les produits si primitifs offraient tant d'analogie avec ceux de l'industrie dite *chelléenne* dans la région de la Seine, qu'il paraissait difficile de leur refuser une très haute antiquité, de ne pas y voir les témoins d'une civilisation rudimentaire, contemporaine d'une époque où le Nil fertilisait une vallée bien plus large que de nos jours.

Malheureusement ni fossile, ni stratification géologique régulière ne permettait de dater exactement l'âge du dépôt :

1. *Matériaux*, 1869, p. 136.
2. *Ibid.*, 1870, p. 27.

le sable du désert n'a pas d'histoire. D'autre part, Mariette et bientôt Lepsius exprimèrent des doutes : l'Égypte était un pays à part, où des nomades à demi barbares ont sans cesse frôlé les civilisés, où l'industrie la plus grossière pouvait coexister avec les formes d'art les plus raffinées : il fallait attendre des découvertes plus précises, des critériums chronologiques plus certains... Hamy, un peu ébranlé, se contenta d'exposer dans deux notes sommaires [1] le résultat de ses observations, et passa à d'autres sujets d'études.

On attendit près de trente ans la confirmation définitive des premières intuitions que lui avait suggérées sa trouvaille. Mariette en 1870, Maspero en 1886, absorbés par d'autres recherches, ne firent qu'effleurer la question ; Petrie, en 1894, passa à côté de la solution ; il fallut, pour faire la pleine lumière, les découvertes de M. Amélineau et l'enquête de M. Jacques de Morgan. Avant de mourir, notre confrère eut la satisfaction de pouvoir lire ce chapitre nouveau de l'égyptologie dont il avait eu l'honneur d'écrire, voici quarante ans, la première page et dont, avec un peu plus de confiance et de persévérance, il aurait pu tracer les linéaments définitifs [2].

L'année 1870 s'annonçait pour Hamy particulièrement active et féconde. Anthropologie du laboratoire, anthropologie du livre et de la chaire, anthropologie de la pioche — il mène tout de front. Sans négliger le service de Broca ou le cours de la Sorbonne, il va, pour le compte du Muséum, sur la proposition de Quatrefages, recueillir les matériaux découverts dans les fouilles de Léry (Eure) et de Montlouet (Eure-et-Loir), puis, sur celle de Lartet, fouiller lui-même les cavernes de la vallée de la Dheune à Santenay (Côte-

1. *L'Égypte quaternaire et l'ancienneté de l'homme* (Bull. Soc. anthrop., 1869, p. 711) ; *Sur l'Égypte préhistorique* (ib., 1870, p. 15).

2. Cf. S. Reinach dans l'*Anthropologie*, 1897, p. 327 ; A. Moret, *Au temps des Pharaons*, p. 92 suiv.

d'Or. Il publie sa traduction de Lyell, avec, en appendice, son propre *Précis de paléontologie humaine*. Il signe avec Baillière et Quatrefages le traité concernant les *Crania ethnica* et s'attelle aussitôt à cette grande œuvre. Déjà il se penchait sur le crâne de Canstadt, envoyé de Stuttgart à Paris, lorsque la guerre éclata et suspendit non seulement les rapports scientifiques des deux grandes nations, mais la vie intellectuelle même de la France. Arraché à ses travaux paisibles, Hamy se souvient que s'il n'a pas appris à manier un fusil, il sait au moins se servir d'une pince et d'un bistouri. Après nos premiers désastres, il se met à la disposition du gouvernement de la Défense nationale. Il est attaché d'abord comme aide-major au 4e bataillon des mobilisés du Pas-de-Calais, ensuite comme chirurgien-major à la 3e légion de la garde nationale. « Tout est à organiser, écrit son camarade d'études et de dévouement Sauvage ; Hamy est à la hauteur de sa tâche. » Il fait simplement, bravement son devoir...

L'affreux cauchemar se dissipa. Sitôt que la capitale dévastée fut rendue à la patrie mutilée, Hamy déposa sa trousse de chirurgien et revint à Paris pour aider à panser d'autres blessures. L'un de ses maîtres, Lartet, venait de mourir ; Quatrefages, désormais son unique patron, fait appel à sa bonne volonté pour l'aider à remettre en ordre le Muséum : le bâtiment avait reçu 84 obus prussiens pendant le siège ; à la hâte on avait dû abriter les collections anthropologiques dans des caves voûtées ; il s'agissait de les en faire sortir et de les reclasser. L'énergie, l'intelligence qu'Hamy déploya dans cette besogne achevèrent de lui gagner le cœur du maître dont Milne-Edwards a pu dire que « la bienveillance rayonnait autour de lui ». Hamy ne tarda pas à en éprouver l'effet. Quand l'année suivante Jacquart, l'aide de Quatrefages, dut prendre un congé de santé, Hamy, sur la recommandation du professeur, fut désigné par Jules Simon pour faire l'intérim. En 1873, Jacquart demanda sa

retraite définitive ; Hamy lui succéda en qualité d'aide naturaliste, titre qu'il ne devait échanger que vingt ans plus tard pour celui d'assistant. Il est désormais lié pour la vie à la glorieuse maison qui devint pour lui comme une seconde petite patrie, presque aussi chère à son cœur que son adoré Boulonnais.

Au Muséum, les occupations ne lui manquèrent pas. Il fallait préparer les leçons de son chef, au besoin le suppléer dans sa chaire magistrale : quatre fois, en 1881, en 1883, en 1885 et en 1886, Hamy fit le cours à sa place et traita, avec compétence et succès, de l'ethnologie des races africaines, européennes, américaines. Le laboratoire de recherches prit entre ses mains une importance nouvelle et attira des savants, des étudiants de toutes les parties du monde. Par-dessus tout, il s'efforça d'enrichir méthodiquement les trésors confiés à sa garde. A cet effet, depuis 1876, il fit régulièrement des conférences destinées aux voyageurs du service des Missions scientifiques. Il les familiarisait avec l'étude anthropologique du vivant, les renseignait sur la nature des objets qu'ils devaient s'employer à recueillir, leur donnait des notions sommaires, mais pratiques, de moulage, d'estampage, de photographie. A bonnes semailles riche moisson. « C'était, au retour, dit Hamy lui-même, des déballages formidables qui valaient à la galerie des accroissements inespérés[1]. »

Annexe d'un établissement consacré par définition à l'Histoire naturelle, la galerie anthropologique du Muséum se confine nécessairement dans l'ethnographie physique, anatomique. A côté de ce Musée où l'homme est étudié en tant que créature, il restait, suivant le joli mot de M. de Watteville, à organiser celui où il fût étudié en tant que créateur. La vieille France avait ébauché des collections de ce genre : François Ier eut son *cabinet de nouvelletés*, Henri IV son

1. *L'Anthropologie*, 11 avril 1907. Cf. Houzé, *loc. cit.*, p. 8.

cabinet de singularités. Plus tard, à la fin du XVIIIe et au commencement du XIXe siècle, d'éminents médecins de la marine cultivèrent avec succès l'ethnographie comparée ; mais ensuite la décadence, fille de l'indifférence, était venue. La France se laissait distancer par l'étranger, Paris par des villes de province. Il y avait bien trois ou quatre tronçons de collections ethnographiques : l'une à la Bibliothèque nationale, legs de la Révolution, une autre au Musée de Marine du Louvre, inaugurée en 1850, puis de petits dépôts au Muséum, au Musée de Saint-Germain ; mais la rivalité de ces collections embryonnaires, la mesquinerie de leur installation, l'exiguïté de leurs ressources retardaient tout progrès sérieux. Vainement un glorieux survivant de l'expédition d'Égypte, Jomard, avait bataillé trente ans durant pour la concentration, dans un seul établissement, de tous les documents exotiques. On restait sourd, en France du moins, au cri d'alarme prophétique que poussait ce vétéran : « Les mœurs, les usages, les instruments des arts et les ustensiles, tout, jusqu'au langage, va, disait-il, s'altérant chaque jour davantage : bientôt, peut-être, il ne sera plus temps de recueillir ces restes d'un passé qui disparaît et s'évanouit sans retour[1]. »

Il fallut attendre un demi-siècle pour voir réaliser — et combien imparfaitement — le vœu exprimé par Jomard, et avant lui par Barthélemy. On a souvent fait honneur de cette réalisation à Jules Ferry ou à son prédécesseur Bardoux. Il est vrai qu'ils y eurent tous les deux leur part ; mais l'histoire impartiale dira que l'acte décisif dans cette affaire fut accompli par un homme politique assez effacé, que le jeu des combinaisons parlementaires avait fait grand maître de l'Université dans le cabinet du Seize-Mai. Peut-être quelques-uns

1. *Lettre à M. de Siebold sur les Collections ethnographiques* (*Bull. de la Soc. de géographie*, juin 1845). Il faut ajouter que Jomard prêchait pour son saint : conservateur du département des cartes de la Bibliothèque, il aurait voulu y annexer le Musée d'ethnographie, idée peu pratique.

d'entre vous se rappellent-ils le profil napoléonien, le ton autoritaire de Joseph Brunet ; ils ne se sont pas effacés de ma mémoire, bien que mes relations avec lui se soient bornées à recevoir de ses mains quelques couronnes en papier doré. Mais il faut rendre à César ce qui appartient à César. Trois semaines avant de descendre du pouvoir, le 3 novembre 1877, Brunet signa l'arrêté, préparé par Watteville, aux termes duquel « tous les objets relatifs à l'ethnographie, provenant de missions, de dons, d'échanges ou d'acquisitions », devaient être concentrés dans un musée spécial appelé *Muséum ethnographique des missions scientifiques*. On lira dans l'ouvrage abondamment documenté [1] que Hamy a consacré aux *Origines du Musée d'ethnographie* les raisons, toutes de circonstance, qui expliquent cette création hâtive. La mission Wiener avait rapporté du Pérou une cargaison d'objets intéressants, dont Soldi préparait une exposition au Palais de l'Industrie ; un autre américaniste, le consul général Léonce Angrand, déjà bienfaiteur du Louvre, annonçait l'intention de faire don à l'État d'une collection péruvienne importante ; on ne voulait pas laisser perdre de semblables aubaines, et comme on n'avait plus de place ni au Musée de Marine ni ailleurs, la création d'un Musée nouveau s'imposait. Le plus piquant de l'histoire, c'est qu'en fin de compte, pour des motifs politiques, Angrand revint sur sa promesse : sa collection est allée à la ville de Genève et au comte de Paris ! Mais la muscade avait passé, le musée était créé.

Créé ? est-ce bien le mot ? Non, décrété seulement : restait à l'organiser. Ici Hamy n'est plus simplement un témoin, il est un acteur, le principal peut-être, d'une œuvre à laquelle son nom restera toujours attaché. Il s'y était préparé de longue date, dès 1874. Quatrefages l'ayant

1. Mais mal imprimé. C'est ainsi que dans les pièces insérées à l'appendice, le ministre du Second Empire *Fortoul* est systématiquement appelé *Fourtou*, comme le ministre du Seize-Mai !

fait charger alors d'une mission d'études dans les pays scandinaves, il était revenu enthousiasmé du magnifique musée ethnographique créé par Worsaae à Copenhague et en avait longuement entretenu Chennevières. En 1877, il s'offrit pour compléter l'exposition « provisoire » de la collection Wiener par des salles africaine, asiatique, etc., où l'on exhiberait des originaux et des moulages envoyés par divers explorateurs. Il s'y prit avec tant de savoir-faire, de promptitude et de goût, que lorsque ce Musée provisoire fut inauguré le 23 janvier 1878, en présence du nouveau ministre Bardoux, Watteville put déclarer avec raison : « Cette entreprise eût éte impossible sans le zèle de M. Hamy. » L'exposition du Palais de l'Industrie fut un triomphe, une révélation pour le public, a dit Viollet-Le-Duc. A l'Exposition Universelle qui suivit bientôt, Hamy donna de nouvelles preuves de son talent d'organisateur en collaborant avec Bertrand à l'arrangement de la première section de la Rétrospective (arts primitifs et antiquités des Gaules) et avec M. Schlumberger à celui de la neuvième (Art oriental et Ethnographie).

Une partie du « Musée provisoire » des Champs-Élysées avait été exposée de nouveau au Champ-de-Mars, avec le même succès que précédemment, par les soins de l'anthropologue Landrin. A la fin de l'Exposition, Bardoux institua une grande commission d'études, dont Hamy et Landrin firent partie comme secrétaires et qui comptait parmi ses membres les plus actifs Jules Ferry. Elle se prononça, par un rapport lumineux de Viollet-Le-Duc, pour la conservation d'une partie du palais du Champ de Mars, dont la moitié, environ 32.000 mètres carrés, suffiraient largement à l'installation du Musée ethnographique. Malheureusement, des considérations financières un peu étroites — l'opération eût coûté deux millions — et l'arrière-pensée d'expositions futures firent écarter cette solution. On se rabattit sur le palais du Trocadéro : sans attendre le

résultat des négociations difficiles engagées à son sujet avec la ville de Paris, Landrin transporta dans l'aile orientale de cet édifice le « Musée provisoire », grossi de nombreux objets récemment donnés à l'État.

Pendant ce temps, Hamy, délégué par le Ministère de l'Instruction publique au Congrès anthropologique de Moscou, entreprenait une tournée d'études à travers tous les musées des pays du Nord : La Haye, Leyde, Copenhague, Stockholm, Helsingfors, Moscou, Berlin. Il en rapporta un trésor d'observations qui devaient bientôt le guider dans sa tâche de conservateur. L'habile diplomatie de M. Xavier Charmes, successeur de Watteville, secondée par l'énergie du nouveau ministre Jules Ferry qui se souvenait d'avoir fait partie de la commission Bardoux, avait fini par triompher de toutes les résistances municipales : un décret du 13 octobre 1879 affectait le palais du Trocadéro et ses dépendances aux services du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts. Mais aussitôt la Commission des monuments historiques vint réclamer pour le Musée des Moulages, que devait organiser Viollet-Le-Duc, les deux ailes du Palais, dans l'une desquelles étaient déposées les collections ethnographiques. L'élégant Antonin Proust « à la barbe florie » l'emporta sans peine sur les obscurs « exotiques ». Une seconde commission, dont fit également partie Hamy, dut s'estimer trop heureuse d'obtenir le nouvel arrêté du 24 novembre qui affecta au Musée d'ethnographie les locaux placés au centre du palais, en arrière de la rotonde, et occupant deux étages.

Ce que fut ce déménagement, opéré en quelques heures par une équipe de marins sous la direction de Du Sommerard, deux lignes trop discrètes d'Hamy permettent de l'entrevoir : il fallut des mois pour débrouiller le chaos ainsi créé de gaité de cœur. Est-il nécessaire de dire qui fut chargé de le débrouiller ? Un excellent rapport d'Hamy, daté du 26 janvier 1880, avait clos les travaux de la commission. Une loi du 17 juillet 1880 ouvrait un crédit

supplémentaire de 11.050 francs destiné à l'installation du Musée. Deux jours après, un décret signé de Jules Ferry en désignait le personnel. Hamy et Landrin étaient tous les deux nommés conservateurs au traitement de 4000 francs, mais l'article 4 disait expressément : « Le docteur Hamy sera chargé du classement scientifique et de l'installation des collections. » Le juste hommage, souligné d'un ruban rouge, s'accompagnait d'une lourde corvée.

Hamy, se partageant désormais entre le Muséum et le Trocadéro, déploya le plus grand zèle dans une tâche ingrate ; au bout de dix-huit mois, le nouveau Musée, tant bien que mal aménagé et classé par ses soins, s'ouvrait aux visiteurs, et les galeries américaine et océanienne obtenaient l'universel applaudissement. De persévérants efforts aboutirent en 1889 à une brillante exposition rétrospective qui valut au Musée la définitive consécration du public parisien et à Hamy la rosette d'officier de la Légion d'honneur.

Un de ses biographes étrangers[1] a pu dire que le Musée du Trocadéro est « l'œuvre personnelle » du docteur Hamy. Ce n'est pas sa faute si cette œuvre reste si imparfaite. Nous passons notre temps en France à bâtir des palais sans savoir qu'y mettre, et à réunir des collections sans savoir où nous les mettrons. Un jour vient où l'on se décide enfin à mettre les collections dans les palais, mais alors on s'aperçoit qu'ils ne sont pas faits l'un pour l'autre. C'est toute l'histoire du Trocadéro. L'événement n'a que trop justifié, en ce qui le concerne, les prévisions de Viollet-Le-Duc. Rien de moins approprié à l'aménagement d'un musée d'études comparatives — et c'est ce que doit être avant tout un musée ethnographique — que ces corridors et ces bas-côtés sombres, ces galeries étroites, ces vestibules de guingois, tout ce labyrinthe mal aéré de salles hétéroclites et encombrées, où il est impossible de grouper en un

1. Houzé. *op. cit.*

ensemble cohérent soit les produits d'une même civilisation, soit les séries similaires de diverses provenances. Ajoutez l'insuffisance du personnel et la parcimonie des ressources : dix fois moins d'employés et dix fois moins de dotation qu'au *Museum für Völkerkunde* de Berlin. Sur un budget total de 21.000 francs, le chapitre « acquisitions, inscriptions, étiquettes » s'élève au chiffre dérisoire de 250 (je dis deux cent cinquante) francs, alors que Berlin consacre près de 100.000 francs par an à cet objet ! Les collections s'accrurent néanmoins, grâce surtout aux dons sollicités et aux missions catéchisées par Hamy — de 600 pièces à l'origine, le nombre en est passé à 7500 — ; mais comme le budget est resté immuable, il a fallu tantôt refuser des offres intéressantes, faute de place, faute de gardiens, faute de crédits, tantôt renoncer à déballer les acquisitions, faute de meubles pour les installer. M. Verneau nous a fait connaître les stratagèmes humiliants auxquels Hamy était obligé de recourir : acheter des vitrines d'occasion, des vitrines en bois blanc badigeonnées de noir, parfois même utiliser, pour exposer les objets, les planches des caisses où ils lui parvenaient !

Le mot de Maître Jacques reste éternellement vrai. Pour faire un bon musée, comme pour faire un bon dîner, il faut de l'argent, bien de l'argent. Jules Ferry, en lançant dans le monde le nouveau-né, avait oublié de pourvoir convenablement à son logement, à son entretien, à son trousseau. La faute initiale n'a pas été complètement réparée ; pendant vingt-cinq ans, Hamy s'est butté contre des obstacles matériels qui finirent presque par décourager sa volonté tenace et son inépuisable dévouement. Espérons du moins que la leçon ne sera pas perdue ; espérons qu'un jour viendra où dans les espaces devenus libres par la suppression de l'enceinte fortifiée de Paris s'élèvera, pour abriter nos collections ethnographiques accrues, un palais nouveau, un palais bâti *ad hoc*, simple, sans prétention, mais vaste, clair, bien ordonné,

indéfiniment extensible, un palais à rallonges, où circuleront sans peine en semaine les étudiants et le dimanche le public, un musée enfin digne de son objet et digne de la France...

Le Muséum et le Musée du Trocadéro, tels sont pendant les belles années de sa maturité les deux pôles autour desquels gravitera l'activité professionnelle et en quelque sorte officielle du docteur Hamy. Mais son ardeur au travail, servie par une savante économie de son temps, sut encore suffire à bien d'autres besognes latérales qui auraient, à elles seules, rempli la vie d'un autre.

C'est ainsi que, membre depuis 1881 de la Commission des voyages et missions, membre depuis 1876, président à deux reprises de la commission centrale de la Société de Géographie, secrétaire enfin depuis 1885 de la *Section de géographie historique et descriptive* du Comité officiel des travaux historiques et scientifiques, il mit à profit ces trois fonctions convergentes pour rendre aux missions françaises d'inoubliables services. On peut dire qu'il a participé à l'organisation de tous les grands voyages entrepris par les Français pendant trente ans et que ces voyages lui doivent en grande partie la qualité de leurs récoltes scientifiques. J'ai dit de quelle utilité furent pour les missionnaires les conférences pratiques qu'il institua pour eux au Muséum. A leur usage encore il composa en 1883 et réimprima en 1889 des instructions, et notamment une sorte de questionnaire ethnographique, qui sont devenus à juste titre classiques : c'est un *vade-mecum* qui devra être tenu au courant et que nul voyageur sérieux ne devrait négliger d'emporter dans sa valise. A la Société de Géographie, non content de participer à la préparation des voyages provoqués par cette Compagnie, il rédigeait de substantiels rapports sur les résultats des explorations couronnées par elle : voyage de Montano à Malacca (1882), de Charnay au Mexique et au Yucatan (1884), de Marche aux Philippines (1886). Tant de zèle obtint

sa récompense éclatante ; en 1908, Le Myre de Villers descendit volontairement, pour le céder à Hamy, du fauteuil présidentiel occupé avant lui par Quatrefages, Grandidier et Alphonse Milne-Edwards ; ce fut la dernière présidence exercée par notre confrère et peut-être celle dont il fut le plus justement fier.

Tous ceux qui l'ont vu à l'œuvre, dans cet apostolat à la fois scientifique et patriotique, sont unanimes à louer l'ardeur avec laquelle il savait susciter des vocations, appuyer de son influence les voyageurs, les guider dans leurs recherches, rester en communication avec eux à travers le temps et l'espace. « Quand Hamy s'était une fois intéressé à une mission, écrit M. Schrader, il ne l'oubliait pas. » Et à quelle mission de quelque portée scientifique ne s'est-il pas intéressé ? Lui-même d'ailleurs savait à l'occasion prêcher d'exemple. S'il ne fut pas le grand *globe-trotter* qu'aurait pu faire augurer sa curiosité mondiale, il ne se cantonna cependant pas dans l'anthropologie sédentaire. En 1887, il accepta avec l'ingénieur Errington de La Croix une mission en Tunisie pour étudier spécialement l'archéologie et l'ethnographie berbères. Et de cette mission il rapporta une ample gerbe d'observations dont il tira plusieurs moutures. Vous n'avez pas oublié l'une d'elles : la jolie lecture sur le *Pays des Troglodytes* qu'il fit en 1891 à la séance publique des cinq Académies.

Oserai-je dire que son entrée même à l'Académie ne fut qu'un épisode de ce que je viens d'appeler son apostolat des missions ? En l'appelant parmi vous le 24 janvier 1890 pour remplacer le général Faidherbe, vous récompensiez une série déjà longue de publications savantes sur la préhistoire, qui vous appartient au même titre que l'histoire, sur l'archéologie américaine et africaine, sur l'histoire des découvertes, de la géographie et de la cartographie : vous mettiez un trait d'union entre l'érudition qui occupe cette salle le vendredi et les sciences exactes et naturelles qu'on

y cultive le lundi ; mais surtout vous entendiez annexer à votre domaine cette ethnographie des peuples non civilisés, disons plus modestement des peuples étrangers à notre civilisation, qui doit à Hamy sa renaissance ; vous entendiez aussi manifester votre sympathie pour les courageux explorateurs qui, tout en servant si diversement les intérêts de la science, ont souvent et si bien mérité du pays. Hamy fut ici leur interprète, il y resta leur protecteur. Énergique, estimé et écouté de tous, vous l'aviez élu dans plusieurs de vos commissions ; aucune ne lui alla plus à cœur que celle de la fondation Garnier, qui dispose d'une somme de 15.000 francs par an pour encourager un voyage scientifique. C'est sur son rapport que des subventions importantes, prises sur ce fonds, furent attribuées à la mission Foureau, à la mission Lenfant, à la mission Desplagnes, à d'autres encore. Et après avoir ainsi favorisé ces explorations, il vous tenait au courant, et par vous le public qui lit les comptes rendus de nos séances, des efforts, des épreuves, des conquêtes morales de ces voyageurs français qui représentent un élément si précieux de l'énergie nationale. On peut vraiment dire qu'Ernest Hamy a ainsi ajouté une corde nouvelle à la lyre déjà si ample de vos réunions. Lui parti, il ne se trouvera pas d'éphore assez sévère pour la retrancher ; j'aperçois d'ailleurs non loin de moi les hommes qui sauront, qui savent la faire vibrer à leur tour.

J'abuserais de votre patience si je voulais énumérer toutes les sociétés, tous les congrès, toutes les commissions auxquels Hamy a prêté son concours. Qu'il me suffise de nommer rapidement l'Association française pour l'avancement des sciences qu'il présida en 1901, la Société d'anthropologie de Paris qu'il présida en 1884 et en 1906, la commission de la Topographie des Gaules, devenue en 1880 « Commission de l'ancienne France », celle des échanges internationaux ; il ne manqua pas une session du Congrès des Sociétés savantes et il eut l'honneur de présider en 1906,

à Monaco, la session du Congrès international d'anthropologie et d'archéologie où fut conclu l'accord craniométrique international.

Cette riche nomenclature donne une image bien imparfaite de ce que fut le rôle de notre confrère dans toutes ces réunions, où tant de savants ne cherchent qu'une satisfaction d'amour-propre ou une distraction estivale.

On dit volontiers que notre siècle est une époque de travail collectif. A regarder les choses de près, ce travail collectif n'est le plus souvent que la façade d'un travail individuel. Derrière un comité décoratif qui signe, derrière un congrès qui excursionne, pérore, danse et banquette, il y a un ou deux « bûcheurs » acharnés qui font toute la véritable besogne. Hamy fut souvent de ces bûcheurs-là, *bos suetus aratro*. Nulle part il ne le fut avec autant d'abnégation qu'au *Comité des travaux historiques et scientifiques*, cette curieuse usine officielle d'érudition où il avait accepté en 1885 les fonctions de secrétaire de la section géographique. « Le nom de M. Hamy, a écrit le vénérable confrère dont nous pleurons la perte récente, Bouquet de La Grye, restera attaché à tout ce que la section a fait depuis un quart de siècle. » Il serait plus juste de dire que le nom de la section est resté attaché à tout ce qu'a fait Hamy. Par ses relations, par sa correspondance, par ses encouragements, il fut l'un des promoteurs des études régionales d'où est sorti le renouveau de l'étude géographique de la France. Il provoqua la rédaction d'inventaires géographiques sérieusement établis. Chargé du *Bulletin de géographie historique et descriptive*, il en fut à la fois le secrétaire de la rédaction et le plus actif collaborateur ; même il abandonna, pour s'y consacrer plus complètement, la *Revue d'ethnographie* qu'il avait fondée et dirigée huit années durant. Au *Bulletin* il fit tout, jusqu'aux tables des matières. Quiconque a tâté de ce métier — je l'ai, pour ma part, pratiqué pendant vingt ans — sait ce qu'il représente de temps, de labeur, de renoncement.

Quelque prodigue que fût notre confrère de sa parole, de sa plume, de sa présence réelle partout où elle pouvait servir, c'est à ses premières amours scientifiques, c'est vers le Muséum que son cœur le ramenait sans cesse. Il était depuis la fin de 1891 l' « assistant », autant vaut dire le coadjuteur de Quatrefages, avec la survivance moralement assurée. Lorsque, quelques semaines après, celui-ci mourut, chargé d'années, c'est en effet à l'unanimité de 62 votants que l'Académie des Sciences désigna pour lui succéder son collaborateur et ami de plus de vingt ans. Devenu titulaire de la chaire d'anthropologie, Hamy inaugura son premier cours par une notice sur son prédécesseur, qui forme la préface de l'ouvrage posthume de Quatrefages, *les Émules de Darwin*. Il lui rendit un plus bel hommage encore en continuant, en développant dans son enseignement la tradition érudite et loyale du vieux maître. S'il persistait comme lui à donner l'anatomie comparée pour base à la classification anthropologique, il ne craignait pas, dans ses leçons préparées avec soin, où toutes les races humaines furent successivement passées en revue, de faire plus fréquemment appel aux données concordantes de l'histoire, de la linguistique, de l'archéologie, de l'ethnographie descriptive pour élucider les obscurs problèmes d'ethnologie.

En même temps, il continuait à donner tous ses soins à le conservation et à l'enrichissement des collections confiées à sa garde, et lorsqu'en 1898 furent inaugurées les nouvelles galeries d'anthropologie du Muséum, on admira non seulement l'esprit scientifique, mais le goût ingénieux qui avait présidé à leur arrangement. Nul ne fut plus assidu aux assemblées mensuelles des Naturalistes. Presque à chaque séance, il leur apportait une courte lecture sur un sujet d'histoire des sciences ou d'anthropologie. Ces notices, dont la série commence en 1895, étaient, au fur et à mesure, imprimées dans le *Bulletin du Muséum*, qu'il avait contribué à fonder. Réunies par séries de 25 en volumes

factices sous le titre de *Analecta historico-naturalia*, elles s'élèvent au nombre de 84 et attestent la variété prodigieuse de la curiosité et de l'information de l'auteur.

La confiance éclairée d'Alphonse Milne-Edwards avait appelé également Hamy à la garde des Archives du Muséum ; il vint bientôt se loger auprès d'elles. Mettre ces archives en ordre, les enrichir par d'intelligentes explorations dans les études de notaires, y puiser la matière d'une série d'études biographiques et iconographiques où il faut voir les pierres d'attente du monument historique qu'il se proposait d'élever à la gloire du Muséum, tel fut peut-être le principal labeur de ses dernières années, où l'érudit, le fureteur, le « vieux curieux », comme il s'intitulait lui-même, l'emportait de plus en plus sur le pur savant qu'il avait été à ses débuts. Lorsque l'Académie de Médecine le choisit en 1903 pour remplacer son collègue Filhol, c'est bien plutôt le biographe des naturalistes, le bon génie de la Société d'histoire de la Médecine qu'elle appelait dans son sein, que l'auteur de ces observations déjà lointaines sur « l'ostéogénie de la face » ou sur « l'apophyse coronoïde du maxillaire inférieur chez le vieillard ». En 1906, il donnait sa démission de conservateur du Musée du Trocadéro, poste où il se félicita d'avoir pour successeur un de ses plus chers élèves, le docteur Verneau ; désormais il appartint tout entier à la vieille et chère maison qui avait vu s'éveiller sa vocation scientifique et qui devait recueillir son dernier soupir.

II

L'œuvre.

Hamy n'eût-il laissé après lui que ces deux filles qui s'appellent la galerie américaine du Trocadéro et la galerie anthropologique du Muséum, déjà son nom mériterait d'être préservé de l'oubli par la reconnaissance durable des

travailleurs ; mais à côté de l'organisateur habile, il y avait un écrivain infatigable. La production littéraire de notre confrère est une des plus fécondes que je connaisse. Lui-même, à deux reprises, en avait tenté la bibliographie[1]. M. Cordier en a dressé un inventaire à peu près complet : il n'a pas numéroté les *articles*, mais, à vue d'œil, j'en ai compté environ 900. A dix pages en moyenne, on aperçoit un formidable total : l'antique dicton *nulla dies sine linea* n'est pas ici de mise ; il faudrait écrire, au moins : *nulla dies sine pagina*. Et de fait personne n'a jamais surpris le docteur Hamy chez lui sans voir un manuscrit en cours au milieu de son bureau, un paquet d'épreuves dans un coin, dans un autre une pile de livres marqués aux bons endroits, des feuilles de notes traînant un peu partout, car il ne travailla jamais sur fiches et il le regretta plus d'une fois. Même à la campagne, écrit un témoin, son ardeur au travail l'absorbait à tel point que la présence d'amis ne pouvait l'empêcher de consacrer ses matinées à relever ses signets, à collationner ses notes et à corriger des épreuves que presque tous les jours lui apportait le courrier de Paris[2]. La journée vite passée ne suffisait pas à son zèle ; sauf dans les toutes dernières années de sa vie, il travaillait jusque tard dans la nuit, d'autant moins pressé de se coucher que la lésion pulmonaire dont il souffrait depuis 1889 lui rendait le sommeil plus difficile.

Dans la pyramide d'imprimés qui constitue son œuvre, je trouve à la base dix-huit livres proprement dits, ouvrages composés ou recueils documentaires. Tout le reste consiste en articles disséminés dans plus de quarante Revues françaises et étrangères. Parfois la collaboration ne fut qu'accidentelle, mais il y a des périodiques où la signature de Hamy a figuré régulièrement pendant près de quarante ans ; il y

1. *Résumé des Travaux scientifiques de E.-T. Hamy*, Paris, Hennuyer, 1887. — *Publications scientifiques de E.-T. Hamy*. Paris, Imp. nat. 1901.
2. Houzé, *loc. cit.*, p. 12.

en a d'autres, comme la *Revue d'Ethnographie*, le *Bulletin de géographie historique et descriptive*, le *Bulletin du Muséum*, le *Journal des Américanistes*, dont il a été, de longues années durant, le rédacteur en chef ou le rédacteur principal. Assurément, quoique Hamy n'ait jamais écrit une ligne inutile, il y a là beaucoup de choses d'un intérêt éphémère : comptes rendus sommaires de livres, notices nécrologiques, nouvelles de fouilles ou de découvertes; mais, ces copeaux défalqués, que de faits intéressants, de suggestives observations, de documents inédits, définitivement entrés, grâce à Hamy, dans la circulation scientifique !

Lui-même avait entrepris de recueillir en volumes, par nature de sujets, ceux de ses articles auxquels il attachait une valeur durable. Ainsi, les *Études historiques et géographiques* (1896) renferment 28 mémoires ou notes parus dans le *Bulletin de géographie historique et descriptive*. Dans ses *Decades americanae*, dont il a paru 3 séries (1883, 1898, 1902), de deux décades chacune, on retrouve 60 notices relatives à l'archéologie et à l'ethnographie du Nouveau Monde, publiées les unes dans la *Revue d'ethnographie* ou la *Revue d'Anthropologie*, les autres dans le *Journal de la Société des Américanistes de Paris* : au moment de sa mort, une septième décade était en préparation. Je citerai encore le 2e tome de la *Bibliothèque d'histoire scientifique*, recueil posthume où sont réimprimés 24 mémoires sur des naturalistes français; cela commence par Lamarck et finit par Cuvier, comme si, même dans la paix de la mort, il n'était pas prudent de faire voisiner de trop près l'apôtre du transformisme avec le poète des créations successives. Enfin, quoiqu'elles n'aient guère été mises dans le commerce, on peut rappeler les 3 séries d'*Analecta historico-naturalia* (1895-1906), que j'ai déjà mentionnées, groupant 75 des 84 courtes notices lues à l'assemblée des naturalistes du Muséum. Au total, 187 articles ont été ainsi exhumés du lin-

ceul de poudre où dorment les vieux périodiques. On pourrait sans difficulté en recueillir encore une centaine qui méritent de survivre.

Remarquable par son abondance, cette œuvre l'est plus encore par sa variété. Hamy fut un des cerveaux les plus encyclopédiques de son temps. Parti de l'anatomie pour aboutir à la biographie érudite, il a, sur son chemin, abordé avec un égal succès toutes les branches de l'anthropologie et de l'archéologie, l'américanisme, l'histoire de la géographie et des voyages, celle des sciences naturelles, de la médecine, de la marine, enfin l'histoire régionale du Boulonnais envisagée à toutes les époques et sous tous les aspects.

Je ne reviendrai pas sur ses travaux d'anatomiste si ce n'est pour rappeler d'un mot que sa thèse doctorale est loin d'en marquer la fin : des notes substantielles, échelonnées sur toutes les périodes de son activité, attestent l'intérêt persistant qu'il portait notamment aux questions d'ostéogénie de la face et de tératologie, questions qui touchent d'ailleurs de près au problème de l'évolution humaine, car les étapes de l'espèce se reflètent dans celles de l'embryon et la monstruosité n'est souvent qu'une survivance.

Sous le nom d'anthropologie, l'école de Broca entendait moins une discipline particulière qu'un faisceau de sciences qui comprend au moins quatre branches principales : l'*anthropologie somatique*, c'est-à-dire l'anatomie comparée appliquée à définir l'espèce humaine dans son ensemble et à fixer sa place dans l'échelle des êtres ; — la *paléontologie humaine*, qui recueille les traces de la vie de l'homme, de sa conformation, de son industrie dans son plus lointain passé ; — l'*ethnographie descriptive*, qui étudie les caractères physiques et moraux des divers groupements humains ; — l'*ethnologie*, enfin, qui sur la base des données ainsi recueillies, s'efforce d'établir la classification naturelle des races humaines, leurs relations de parenté et de filiation. En constatant l'essor rapide pris par ces diverses sciences, Broca reconnut qu'il fallait renoncer à être un anthropo-

logue complet. Si pourtant quelqu'un, au XIXe siècle, s'est approché de cet idéal, ce fut assurément Hamy : un savant étranger, dont j'aime à citer le témoignage non suspect [1], l'appelle « l'anthropologue le plus documenté, le plus complet de son temps ».

Cependant, même au temps de sa jeunesse enthousiaste, lorsqu'il s'élevait avec force contre les préjugés séculaires « qui voudraient asservir la science à la théologie [2] », il est remarquable qu'Hamy n'a pas touché à ces hautes et graves questions d'origine, qui ont inspiré à Darwin son livre sur la *Descendance de l'Homme*. Était-ce défiance de ses moyens? influence de son maître Quatrefages, cet adversaire irréconciliable du transformisme? J'aime mieux voir tout simplement dans cette abstention volontaire la marque d'un de ces esprits uniquement attachés aux faits précis, peu portés aux hypothèses même les plus séduisantes, et qui prennent volontiers pour rêve tout ce qui dépasse la vérité strictement vérifiable. Hamy fut un anthropologue positif, sinon positiviste ; il y en a eu tant qui frisent le romancier qu'on n'a pas le courage de lui en vouloir.

Si Hamy s'est interdit de se demander de qui descend l'homme, il s'est plu en revanche à le suivre dans toutes ses étapes scientifiquement discernables, depuis ses premiers pas et ses plus informes balbutiements. Le bel ouvrage de Charles Lyell publié en 1863 avait, pour la première fois, essayé d'initier le grand public à la science naissante baptisée par Serres du nom de Paléontologie humaine [3]. Il fut presque aussitôt traduit en français par Chaper. La traduction épuisée, Hamy, sur l'indication de Lartet, en publia en 1870 une nouvelle édition, revisée et annotée [4].

1. Houzé, *loc. cit.*
2. Préface de la traduction de Lyell, p. v.
3. Ch. Lyell, *The geological evidences of the antiquity of man.*
4. *L'ancienneté de l'homme*, par Sir Charles Lyell, trad. de M. Chaper. Deuxième édition, revue et annotée par E.-T. Hamy. Paris, J.-B. Baillière et fils, 1870, in-8° (592 p.).

Ce travail, en lui révélant les lacunes de l'original, lui suggéra l'idée de les combler par un traité plus didactique mis au courant des découvertes récentes : ce fut le *Précis de Paléontologie humaine* dédié à Lartet, qui parut la même année, chez le même éditeur, que la traduction du livre anglais[1]. Dans cet ouvrage apparaissent déjà les tendances vers l'histoire biographique de la science qui devait, chez Hamy, prédominer dans l'âge mûr sur l'étude directe de la nature : un chapitre rapide, mais érudit, est consacré à l'historique des idées qui ont eu cours, depuis l'antiquité jusqu'à nos jours, sur l'ancienneté de l'espèce humaine; c'est peut-être la partie la plus originale du volume. Le reste est une adroite et consciencieuse mise au point des découvertes de Lartet et de ses émules, un clair exposé des connaissances qu'on possédait ou croyait posséder en 1870 sur les premiers âges de l'humanité. La comparaison des phénomènes actuels intervient utilement pour éclairer les phénomènes de ce lointain passé : les haches en pierre des Australiens, les sculptures sur os des Tchouktchis prolongent et commentent les productions de l'époque paléolithique et des troglodytes de la Vézère.

Ce précis est l'œuvre d'un jeune savant, qui avait vu plus de livres que de monuments. C'est aussi l'œuvre d'une jeune science. Le livre a servi de guide à plusieurs générations d'étudiants, mais il était fatalement condamné à vieillir vite. L'auteur avait préparé une nouvelle édition : un de ses critiques[2] en annonçait dès 1872 la prochaine apparition : elle n'a jamais paru ; tout ce qu'il en reste, c'est une préface manuscrite et des annotations répandues

1. *Précis de Paléontologie humaine*, par le Dr E.-T. Hamy. Illustré de 114 figures. Paris, J.-B. Baillière et fils, 1870, in-8° (372 p.). Les exemplaires de cet ouvrage (quoique paginé séparément) ont en général été « annexés » à la traduction du livre de Lyell et brochés avec celle-ci. Voir les articles de Quatrefages dans le *Journal des Savants*, 1871, p. 73-87; 196-226.

2. Cartailhac, *Matériaux*, VII (1872), 201 suiv.

sur les pages blanches d'un exemplaire interfolié. Hamy se tenait en effet soigneusement au courant des nouveaux documents, dont lui-même a contribué à grossir le nombre, et la liste serait longue des notices qu'il a consacrées à la plupart des trouvailles préhistoriques qui se sont produites pendant ces quarante dernières années sur tous les points du globe, depuis Java jusqu'au Manitoba. Le temps lui manqua de la mise en œuvre : il était réservé à M. Déchelette de doter la science française du nouveau manuel qui, au moins pour le côté archéologique de la préhistoire, répond désormais et pour de longues années à tous les desiderata des travailleurs.

L'ethnologie est représentée dans l'œuvre du docteur Hamy par un ouvrage capital, on peut dire son ouvrage capital : les *Crania ethnica* (1873-1882). Quatrefages l'a signé avec lui, mais il en a expressément revendiqué la paternité réelle pour Hamy dans cette phrase souvent citée de la Préface : « Cet ouvrage est une œuvre commune à M. Hamy et à moi, en ce sens que les idées en ont été précisées, que l'ordre dans lequel elles devaient être exposées a été arrêté, que les conclusions ont été formulées à la suite d'études et de causeries qui nous mettaient aisément d'accord. Mais, cela fait, la réalisation de l'ouvrage est restée, à bien peu près, en entier à la charge de M. Hamy. » Un biographe du docteur Hamy dit plus brièvement et plus exactement : « Si Quatrefages a écrit la Préface des *Crania ethnica*, c'est Hamy qui a rédigé tout le reste du volume [1]. » Ajoutons que Broca, sollicité par l'éditeur de mettre son nom sur un livre dont il avait peut-être suggéré l'idée première, qui, en tout cas, devait beaucoup à son enseignement, mais où il n'avait pas mis la main, refusa avec une délicatesse de scrupules qui honore sa mémoire.

Les *Crania ethnica* venaient à leur heure pour coordonner

1. Sauvage, *op. cit.*, p. 10.

et compléter une série déjà considérable d'efforts et de recherches dont les noms de Blumenbach, de Retzius, de Morton, marquent les étapes principales. L'École française, la dernière venue, apporta dans cette étude ses qualités traditionnelles d'ordre et de clarté. Broca débrouilla le chaos des mensurations craniennes. Quatrefages, qui, dans son cours du Muséum, utilisait souvent des crânes originaux ou moulés de races diverses, avait conçu l'idée d'un recueil de spécimens choisis qu'il voulait intituler : *Crania typica*. Hamy, alors dans tout le feu de son culte pour les théories de Broca, proposa d'élargir ce cadre et d'en faire une sorte de *Corpus* craniologique, embrassant toutes les races existantes ou éteintes. Quatrefages accepta ce plan, pourvu que son jeune collaborateur se chargeât de l'exécuter : le 8 juin 1870, le traité d'édition fut signé avec Baillière. L'ouvrage commença à paraître par livraisons en 1873 et fut complet en 1882 ; au fur et à mesure de l'apparition des fascicules, Quatrefages en communiquait la substance à l'Académie des Sciences au nom d'Hamy et au sien.

On connaît ce magnifique volume, parsemé de figures et accompagné d'un atlas de 100 planches lithographiées, qui présentent les objets en projection, de manière à pouvoir contrôler et compléter les mensurations consignées dans les tableaux. Les chiffres portent, en général, sur 38 caractères du crâne et 40 de la face, quand celle-ci est conservée. Presque toujours il s'agit de mesures originales, prises avec une exactitude méticuleuse sur les spécimens du Muséum, de la Société d'anthropologie ou d'autres collections importantes. Toute question doctrinale à part — et l'ouvrage abonde en fines observations et en découvertes de détail, notamment sur la classification des races noires et des préhistoriques — il est difficile d'imaginer un répertoire de matériaux plus complet et plus sûr ; il laisse loin derrière lui tout ce qui avait été tenté auparavant

dans ce genre ; tout au plus pourrait-on regretter l'application systématique du procédé des moyennes tirées de plusieurs observations, procédé qui tend à substituer au crâne réel une sorte de crâne composite dont les éléments peuvent ne pas concorder ensemble.

Cet ouvrage considérable marque à la fois l'apogée de la craniométrie et le commencement de son déclin. Quatrefages et Hamy, d'accord avec toute l'École française d'alors, attribuaient à l'index céphalique horizontal et à quelques autres caractères de ce genre une valeur de classification décisive ; ils n'hésitaient pas à écrire que « l'étude de la tête osseuse permet à elle seule de distinguer dans l'immense majorité des cas les divers éléments ethniques qui entrent dans la composition d'une population donnée ». On a vu depuis des savants non moins autorisés, tels que Wallace, Huxley, Maclay, Topinard lui-même, répudier au contraire presque absolument les distinctions ethniques fondées sur la craniologie, et faire bon marché de l'immense labeur consacré à des mensurations, que d'autres ne trouvent pas encore assez minutieuses. Des opinions aussi contradictoires sont singulièrement troublantes pour les profanes. La vérité serait-elle, cette fois encore, entre les extrêmes ? Il semble incontestable que plusieurs caractères du crâne et de la face osseuse présentent dans certains groupes relativement isolés, dans certaines conditions d'habitat stables, une fixité suffisante pour qu'on doive leur attribuer une sérieuse valeur ethnique. Mais ces conditions sont, en somme, assez rarement réalisées, et en leur absence il est aussi arbitraire d'établir la distinction des races sur ces seuls indices, à plus forte raison sur un seul d'entre eux, qu'il le serait de revenir en botanique à la classification de Linné, fondée sur l'unique analyse de la fleur.

Un classement vraiment rationnel doit tenir compte d'un ensemble de caractères anatomiques très variés, non seulement du crâne et de la face osseuse, mais de la stature, du

bassin, longueur relative des extrémités, couleur des yeux, texture des cheveux, etc. Bref, c'est l'ensemble de la personne qu'il faut considérer plutôt que de s'hypnotiser sur tel ou tel détail, qui risque de n'avoir ni l'importance ni la permanence qu'on lui attribue. Même en ce qui concerne l'indice céphalique horizontal, de récentes statistiques américaines semblent établir qu'il subit plus largement qu'on ne le supposait l'influence mystérieuse du milieu. Le juif russe arrive d'Orient avec un crâne rond, l'émigrant sicilien avec un crâne allongé ; or, à la seconde génération, sans qu'aucun mélange de sang soit intervenu, on constate que leurs descendants respectifs ont des crânes de conformation à peu près identique, « mésaticéphale », et, comme on dit, de type américain[1].

Malgré le succès du grand effort qui avait pris dix ans de sa vie, Hamy n'était pas homme à se confiner dans cette anthropologie restreinte qui consiste, suivant ses propres expressions, à « mesurer des crânes, des bassins et des fémurs, à fouiller des cavernes, des dolmens ou des tumulus[2] ». Il avait à peine imprimé la dernière ligne des *Crania ethnica* que, passant à un autre ordre d'idées, il fondait une revue plus particulièrement consacrée à l'ethnographie descriptive, c'est-à-dire à la science — je cite encore ses propres paroles — qui s'occupe de « fixer les caractères de cette pauvre humanité inférieure avant son extinction ». Cette science — est-ce bien une science? — qui tient à la fois de la géographie, de l'histoire et de l'histoire naturelle, qui fournit en tout cas leurs matériaux les plus sûrs aux synthèses généralisatrices de la sociologie et de l'histoire des religions, avait été longtemps fort délaissée chez nous. Elle commençait à se réveiller sous l'impulsion du service des missions, de la Société de géographie, du Musée d'ethno-

1. F. Boas, *Changes in bodily form of descendants of immigrants*, Washington, 1910.

2. *Revue d'ethnographie*, I, p. II.

graphie, et l'on a vu quel rôle prépondérant revient à Hamy dans les efforts qui ont amené ce réveil. S'il y a quelque exagération à l'appeler le fondateur d'une discipline déjà cultivée avec succès par les Grecs, il n'y en a aucune à dire qu'il en a été le rénovateur dans notre pays.

La *Revue d'ethnographie*, pendant les huit années de son existence (janvier 1882 à décembre 1889), a puissamment servi cette restauration. Groupant, sous la ferme et intelligente direction de son fondateur, une élite de travailleurs et de savants, elle a pleinement réalisé les promesses de son programme : « faire connaître les richesses du Musée d'ethnographie à tous ceux qui s'intéressent à la science de l'homme, publier les matériaux de la vaste enquête instituée par nos voyageurs dans les cinq parties du monde, résumer enfin et discuter les résultats acquis à l'étranger sur les mêmes questions ».

On devine combien grande fut la part personnelle d'Hamy dans cette entreprise collective. Outre plus de 250 notices nécrologiques ou bibliographiques, qui témoignent de lectures prodigieuses, il y contribua par des études originales sur les sujets les plus variés : gravures rupestres du Sahara, peintures ethniques de tombes égyptiennes, statue siamoise attestant une ancienne restauration du culte de Çiva, métissage graduel des Papouas de la mer d'Entrecasteaux, etc. Telle série d'articles fournit, tirée à part, la matière d'un volume véritable : c'est le cas de ses études sur l'*Exposition coloniale et indienne de Londres* (1886) et de son historique des *Origines du Musée d'ethnographie* (1889).

En 1890, la *Revue d'ethnographie* cessa de paraître, ou plutôt elle se fondit avec deux autres revues apparentées — les *Matériaux* de Cartailhac et la *Revue d'anthropologie* de Topinard — en un recueil unique, « l'Anthropologie », dont Hamy fut quelque temps le directeur, et resta jusqu'au bout un collaborateur fidèle. C'est là qu'il a publié les leçons d'ouverture de ses cours du Muséum, et quantité de

petits articles et de notices se rattachant à des sujets analogues, sans s'interdire d'en répandre d'autres dans divers bulletins ou revues. Son cerveau continua ainsi, pour le plus grand bien du public, à embrasser, presque seul de son temps, tout le domaine de la science de l'homme. Il l'embrassait sous son double aspect anatomique et « culturel », comme disent nos voisins, dans toute sa durée chronologique, depuis les squelettes de la Vézère et l'homme quaternaire de Bohême jusqu'aux crânes boulonnais de l'époque franque, dans toute son étendue géographique depuis le Groenland jusqu'au Cambodge, depuis le Brésil jusqu'à Madagascar. Toutes proportions gardées entre le génie et l'érudition, la phrase gravée sous le buste de Buffon revient à la mémoire : *majestati naturae par ingenium.*

Passionné pour l'ethnographie, Hamy n'en dédaignait pas les plus humbles aspects. A une époque où, dans les milieux scientifiques, presque personne ne s'intéressait au *Folklore*, à ces traditions, ces contes, ces cantilènes naïves où palpite, pour qui sait écouter, ce qu'il y a parfois de plus intime et de plus révélateur dans l'âme populaire, Hamy notait soigneusement les chansons de *son* Boulonnais, que quelques privilégiés lui ont entendu chanter avec tant de verve et d'une voix si juste jusque dans ses dernières années. Plus tard, il contribue à la fondation de la Société des traditions populaires, il en est deux fois le président (1887-1895) ; il collabore à sa Revue, il lui procure l'hospitalité du Palais du Trocadéro, et il prononce au 100e dîner de *Ma mère l'Oye* un discours d'un humour savoureux. Dans ses instructions aux explorateurs, il réserve au *Folklore* la place qui lui est due ; grâce à lui grossit lentement ce merveilleux trésor de légendes voyageuses qui décèle parfois entre les races les plus éloignées des rapports abolis et des parentés insoupçonnées.

L'américanisme est un rameau détaché de l'ethnographie

qui a pris racine et est devenu un grand arbre. De tout temps la curiosité de Hamy s'était sentie portée vers les difficiles problèmes que soulève l'étude des races et des civilisations de l'Amérique pré-colombienne. J'ai déjà rappelé qu'en 1870 il prenait pour sujet de son cours libre à la Sorbonne l'homme tertiaire en Amérique, à la suite de quelques trouvailles retentissantes signalées en Californie. Plus tard, à la Sorbonne encore, il faisait en 1882 une conférence sur les Toltèques, ce fantôme décevant de l'histoire mexicaine, que les travaux de Förstermann et de Valentini ont depuis lors presque réussi à exorciser. Dans la *Revue d'ethnographie*, une bonne part de ses contributions personnelles porte sur des questions d'archéologie américaine, avec lesquelles l'arrangement de la riche collection du Trocadéro l'avait obligé de se familiariser. Ces petits mémoires, précis, substantiels, attestent une connaissance singulière des monuments et des textes, une rare sagacité d'interprétation, peut-être aussi — il faut tout dire — un peu trop de complaisance pour les idées aventureuses de Humboldt et de Gustave d'Eichthal sur les influences asiatiques et spécialement bouddhiques qu'aurait subies la civilisation proto-mexicaine. Avec ces articles Hamy inaugura cette longue série de *Décades américaines* où certains critiques voient la partie la plus originale et la plus forte de son œuvre.

La France a pris de bonne heure sa place dans l'exploration du Mexique pré-colombien. Hamy lui-même a rappelé que la première grammaire aztèque eut pour auteur un de nos compatriotes, Jean Foucher, et que le premier manuel d'archéologie mexicaine est signé de l'abbé Baradère (1834). Victor Duruy profita de l'occupation française du Mexique pour organiser dans ce pays une vaste enquête à la fois scientifique et historique, étendue à l'Amérique Centrale voisine. Vingt savants s'y employèrent ; le général Doutrelaine, sur place, stimulait et dirigeait leur zèle. Lorsque cette mission fut interrompue par la tragédie de Queretaro,

une partie seulement de ses résultats avait été publiée dans trois volumes des « Archives de la Commission centrale ». Quinze ans après, M. Xavier Charmes voulut reprendre les matériaux inutilisés pour ériger un véritable monument. La « Mission scientifique du Mexique » s'annonçait comme une publication grandiose, divisée en plusieurs séries : Géologie, Botanique, Zoologie, Histoire et Archéologie. Projet trop ambitieux et qui, comme la plupart des grandes pensées de ce genre, devait aboutir à un coûteux avortement : sur un champ d'informes débris amoncelés surgissent à peine quelques tronçons de colonnes sans chapiteaux ni cannelures.

Hamy se laissa enrôler à un double titre dans l'équipe de savants attelés à cette tâche collective. En tête de la section historique, dont il avait accepté la direction, il écrivit une érudite introduction sur la science française au Mexique, puis il réimprima les mémoires encore peu connus d'Aubin sur les hiéroglyphes *nahuatl*, dont l'auteur octogénaire put encore relire les épreuves. D'autre part, dans la section *Zoologie*, il se chargea de rédiger une étude d'ensemble sur l'anthropologie du Mexique.

Après un rapide coup d'œil jeté sur les vestiges de l'âge de pierre, Hamy décrit et mesure les crânes et squelettes recueillis dans les sépultures des époques historiques, en définit les caractères anthropologiques, en étudie les curieuses déformations volontaires et tâche de les répartir entre les différentes populations connues pour avoir habité le sol mexicain et dont les rejetons y survivent encore, cantonnés dans des districts plus ou moins étroits. Le texte s'arrête brusquement à la page 148, au moment où les Aztèques vont entrer en scène. Depuis, on n'a eu aucune nouvelle de cette publication ; ses livraisons trop souvent dépareillées achèvent de jaunir et de s'écorner dans les bibliothèques de province [1].

1. La première feuille parut en 1884, la dernière en 1891. Dans l'album il y a deux planches numérotées 10 tandis que la planche 18 manque. Je

Un heureux hasard vint peu après apporter aux études américaines d'Hamy, non une impulsion nouvelle, mais des ressources inespérées. Invité en 1892 aux fêtes par lesquelles l'Italie et l'Espagne célébraient le quatrième centenaire de la découverte de Colomb, Hamy fit à cette occasion un magnifique voyage qui le mena successivement à Gênes, à Barcelone, à Cadix, à Huelva. Il aimait à rappeler qu'il avait franchi la barre du Rio Tinto sur le plus puissant paquebot qui eût encore tenté l'aventure. De ce voyage faisaient partie l'explorateur Nordenskjöld, notre confrère Cordier, et aussi le comte, depuis duc, de Loubat, dont le zèle pour les antiquités américaines avait déjà commencé à se manifester par de nombreuses libéralités. La rencontre fortuite d'Hamy et de M. de Loubat devait porter des fruits durables : c'est d'elle que naquit tout d'abord l'année suivante la *Société des américanistes français*, qui groupa désormais dans notre pays tous les travailleurs, toutes les recherches dans cet ordre d'études. Hamy en fut le premier président : il conserva ces fonctions jusqu'à sa mort. La Société, dit M. Capitan, eut en lui un vrai père par sa bonté, son activité, sa sollicitude de tous les instants. Il la représenta avec autorité aux congrès internationaux des Américanistes, tenus tous les deux ans ; il présida en 1900 celui de Paris ; son absence de celui de Vienne, en 1908, provoqua un vote d'unanime sympathie. Je lis dans une lettre écrite par lui le 2 novembre 1908 : « Je suis toujours pressé d'alimenter le *Journal des Américanistes* et les séances de la Société dont je suis le principal pourvoyeur [1]. » Hamy travailla pour les Américanistes jusque sur son lit de mort : ils eurent, déclare M. Cordier, sa dernière pensée.

Le *Journal des Américanistes*, dont la publication commença en 1895, vécut surtout de l'activité de notre confrère.

recommande ces détails à celui qui écrira un jour ce livre nécessaire : *Étatisme et érudition*.

1. Archives du Musée de Saint-Germain.

C'est là désormais qu'Hamy inséra la plupart de ses contributions de détail à l'archéologie du Nouveau Monde : pas un numéro qui ne renferme un article bref ou long sorti de sa plume. Mais la munificence du duc de Loubat visait plus haut que la création d'un recueil érudit ou la fondation de chaires spéciales. Il conçut et entreprit, avec des collaborateurs judicieusement choisis, toute une série de publications somptueuses destinées à faire connaître les principaux documents originaux intéressant le passé de l'Amérique qui sommeillent dans les bibliothèques et les musées du vieux monde. Pour les collections françaises, c'est naturellement à la science et au talent d'Hamy qu'il eut recours.

En 1897 paraissait sous le titre de *Galerie américaine du Musée du Trocadéro* un magnifique album en deux grands in-folio; 60 planches phototypiques, accompagnées par Hamy de savants commentaires, ou plutôt de véritables monographies, reproduisent les principales pièces de cette collection. Le mérite de ce recueil lui fit décerner le prix fondé par Angrand à la Bibliothèque nationale.

Vient ensuite, en 1899, le facsimilé du *Codex Borbonicus*. Ce manuscrit aztèque, moitié calendrier, moitié rituel, avait été acheté en 1826, on ne sait trop pourquoi, pour la Bibliothèque de la Chambre des députés; je dois dire qu'il y est rarement consulté, même lorsqu'il s'agit de tirer l'horoscope d'un ministère ou d'en apprêter le sacrifice. La même année, M. de Loubat et Hamy reproduisirent en photochromie un manuscrit encore plus fameux, le *Codex Telleriano-Remensis*, non pas inédit, mais très défectueusement publié jusqu'alors : Hamy le premier a nettement distingué les gloses de provenances diverses qui encadrent les énigmatiques figures du texte mexicain.

Puis ce fut le tour des explorateurs français du Nouveau Monde, dont Hamy recueillit et publia les reliques avec une conscience faite à la fois de curiosité scientifique et de piété nationale. En 1904, à l'occasion de l'Exposition de

Saint-Louis, il raconte, dans un savant mémoire, les voyages du naturaliste Ch. Alexandre Lesueur dans l'Amérique du Nord (1815-1837), d'après les manuscrits et les œuvres d'art conservés aux Muséums de Paris et du Havre. En 1905, il rend le même service à la mémoire de Joseph Dombey, médecin, naturaliste et archéologue, qui de 1778 à 1785 parcourut le Pérou, le Chili et le Brésil et finit misérablement dans les cachots du Montserrat. Voilà, si je compte bien, cinq volumes issus du mariage contracté en 1892 entre Hamy et M. de Loubat ; d'autres auraient suivi si la mort prématurée de notre confrère n'avait pas arrêté une collaboration qui honore à la fois l'écrivain et le Mécène, aussi intelligemment prodigues celui-là de son travail que celui-ci de ses deniers.

L'ethnographie, qui avait amené Hamy à l'américanisme, le conduisait d'autre part aux études de géographie historique. Ces « nations estranges » dont il se plaisait à décrire les mœurs et à rassembler les ouvrages, il voulut savoir et raconter quels explorateurs, à l'aide de quelles cartes, à la suite de quels événements, les avaient fait entrer peu à peu dans l'horizon de la science européenne. La direction du *Bulletin de géographie historique et descriptive*, qu'il avait acceptée en 1886 et qu'il garda jusqu'à la fin de sa vie, l'initia à ce genre de recherches où il ne tarda pas à passer maître. Il donna à ce recueil toute une série de notices érudites sur d'anciennes mappemondes du moyen âge et sur des portulans inédits, des renseignements biographiques sur des cartographes, des hydrographes, des navigateurs portugais, espagnols, catalans, français, anglais, maugrebins. Des figures curieuses, celle du géographe catalan juif Cresques lo Juheu (XIVe siècle), celles des cosmographes lucquois d'Albagne (XVIe siècle), ressuscitaient sous sa plume. Le récit d'un naufrage de 1332 lui permit d'élucider le système des marques commerciales au moyen âge.

Une vingtaine de ces articles ont été réunis dans les

Études publiées en 1896 et dédiées au doyen Himly. On n'y trouvera malheureusement pas ceux qui sont postérieurs à cette date et qui auraient formé un volume presque aussi épais; tel ce piquant essai (1897) où Hamy reconstitua une carte marine catalane du xve siècle à l'aide des fragments ayant servi de signets dans les notules d'un tabellion de Perpignan ; genre d'exploit paléographique dont notre regretté et illustre confrère Léopold Delisle s'était fait une spécialité.

Ces articles du *Bulletin* n'épuisent pas la contribution d'Hamy aux études de géographie historique. Au *Recueil de voyages et de documents* créé par Schefer et Cordier il donna — ce fut une de ses dernières publications — une édition du curieux livre de Berry, premier roi d'armes de Charles VII, intitulé *Livre de la description des pays* (1908). Il avait en préparation l'édition d'un manuscrit inédit de Thevet. Passant à notre époque, il éditait les *Lettres américaines* d'Alexandre de Humboldt (1905), et publiait (1906) une biographie du correspondant et compagnon de Humboldt, Aimé Bonpland, botaniste et explorateur, mort en 1858 dans le Paraguay; une partie de ses notes, retrouvées récemment à Corrientes, déposées au Musée de pharmacologie de Buenos Ayres et déjà examinées par M. Cordier, permettra bientôt de compléter cette esquisse [1].

De l'histoire des géographes à celle des naturalistes il n'y a qu'un pas : que de savants, d'ailleurs, depuis Lucas jusqu'à Humboldt, ont, dans leur personne, réuni les deux qualités! Par ses fonctions d'archiviste au Muséum et par l'inclination naturelle de son esprit fureteur, Hamy fut incité à étudier la biographie des hommes qui, depuis quatre siècles, avaient préparé la création ou illustré les annales de l'établissement où il professait. Il s'éprit des vieux papiers confiés à sa vigilance; non content de les classer, il eut la

1. Cf. Cordier, *Comptes rendus de l'Ac. des inscr.*, 1910, p. 455 et suiv.

curiosité de les lire et la générosité de ne pas garder pour lui ses voluptés de chercheur heureux. De là une longue série de monographies détaillées ou de courtes notices où revivent bien des épisodes curieux et des physionomies originales.

C'est, sous François Ier, Pierre Gilles d'Alby (Gyllius), le père de la zoologie française en même temps qu'un de nos premiers archéologues ; c'est, sous Charles IX, Jacques Gohory qui, cinquante ans avant Guy de La Brosse, fonde le premier embryon du futur Jardin des Plantes, le *Lycium philosophal*, à Saint-Marceau-lès-Paris ; c'est, au XVIIe siècle, Vespasien Robin qui crée au Muséum l'enseignement de la botanique ; William Davison qui crée celui de la chimie ; Cureau de La Chambre et P. Dionis à qui l'on doit celui de l'anthropologie et de l'anatomie humaine.

Le XVIIIe siècle et le commencement du XIXe retinrent Hamy plus longuement encore. On était dans la période des commémorations et des centenaires : chacune de ces grandes dates de la Révolution ou de l'Empire lui suggéra une résurrection piquante. En 1893, le Muséum célébra le centième anniversaire de sa fondation : Hamy raconte en 162 pages « les derniers jours du jardin du Roi et la fondation du Muséum d'histoire naturelle » ; il décrit dans un autre opuscule « les anciennes ménageries royales et la Ménagerie nationale fondée le 14 brumaire an II » ; il publie de curieuses peintures exécutées en 1794 par J.-B. Hilair et qui donnent l'aspect du Muséum naissant. En 1901, cent ans après la première occupation anglaise de l'Égypte, Hamy publie les lettres écrites de ce pays par Geoffroy Saint-Hilaire à Cuvier, Jussieu, Lacépède, Monge, et voilà évoquée la pléiade des savants dont Bonaparte s'était fait une garde d'honneur dans la glorieuse mais imprévoyante aventure qui apprit aux Anglais le chemin des Pyramides. Le centenaire du retour de Humboldt de son voyage d'Amérique (1906), celui de la mission de Geoffroy Saint-Hilaire en Espagne et en Portugal

1908 sont célébrés par des publications analogues. Cette année-là, celle de sa mort, l'activité littéraire d'Hamy se surpasse elle-même comme si, dit un de ses biographes, il craignait de n'avoir pas le temps de finir la tâche qu'il s'était imposée. C'est alors qu'il publia la correspondance de Humboldt avec Arago, pleine de renseignements instructifs sur les savants et le mouvement scientifique du premier tiers du XIXe siècle ; avec ce volume, édité chez Guilmoto — Hamy eut presque autant d'éditeurs que de spécialités, ce qui n'est pas peu dire — il inaugurait une nouvelle collection, bravement intitulée *Bibliothèque d'histoire scientifique*, dont le tome II et dernier, une gerbe de mélanges, a paru après sa mort par les soins pieux de M. Cordier.

On le voit : la production littéraire du docteur Hamy ressemble à un sérail où un sultan curieux accueillerait sans cesse de nouvelles beautés sans pour cela délaisser les anciennes. Non content de s'occuper activement d'anthropologie, de préhistoire et d'ethnographie, nous l'avons vu se faire le biographe des explorateurs et des naturalistes ; une fois sur la pente des études historiques, il ne s'arrêta plus et s'annexa constamment de nouveaux domaines. L'essor merveilleux de la médecine moderne avait fait négliger les études d'histoire médicale. Hamy se préoccupa de les relever. Une jeune société vouée à cet objet — la Société française d'histoire de la médecine — trouva en lui un collaborateur diligent et, comme l'a dit M. Paul Richer, un président incomparable.

La chirurgie militaire, que le docteur Hamy avait pratiquée lui même pendant l'année terrible, a aussi ses titres de noblesse qu'il s'efforça de retrouver : témoin ses articles sur les blessés du combat naval de Beveziers et sur « nos premiers chirurgiens d'armée ». De là il passa à l'histoire de la marine militaire du XVIIe et du XVIIIe siècle, qui le passionnait en sa qualité de patriote et de Boulonnais. Il évoqua, dans une série d'articles, toute une galerie de vaillants

hommes de mer originaires de sa région : le corsaire Doublet, le chevalier de Béthune, le lieutenant Marescot Dutilheul, le capitaine Moras, un des héros de la flottille de Boulogne ; son étude sur François Panetié, premier chef d'escadron des armées « navales », devint un véritable volume. Il en avait puisé les matériaux aux Archives nationales, à la Bibliothèque nationale (correspondance de Colbert), et dans une collection particulière formée au Havre par M. Toussaint. Il les élabora avec la sûreté et la promptitude d'un archiviste professionnel : les vacances de 1902 suffirent à une besogne qui eût demandé des années à un travailleur moins robuste et moins exercé. Le temps seul lui a manqué pour donner à ce livre de nombreux successeurs : Hamy a légué à la Bibliothèque de Boulogne trois gros volumes de copies de documents relatifs à l'histoire de la marine boulonnaise.

« Je dédie à la marine boulonnaise, écrivait-il en tête de son *Panetié*, cette histoire d'un homme de mer qui lui fait honneur. » Il n'est pas sûr que Panetié fût né à Boulogne, car son acte de baptême n'a pu être retrouvé ; mais il y a vécu, cela suffit. La moindre attache d'un homme de guerre du passé avec sa ville natale lui valait la sympathie de notre confrère, et cette sympathie se traduisait aussitôt par un article ou un livre. Le maréchal Antoine d'Aumont fut, vers le milieu du XVIIe siècle, gouverneur de la ville et du château de Boulogne, titre qui resta dans sa famille pendant trois générations : Hamy copia dans les archives de Monaco la correspondance du maréchal avec Mazarin et l'édita dans un volume fort intéressant, précédé d'une étude remarquable sur la guerre de Trente Ans dans l'Artois (1904).

Le culte du docteur Hamy pour sa province natale venait concentrer comme dans un foyer unique sa curiosité universelle. On remplirait plusieurs volumes avec les études consacrées par lui aux hommes et aux choses du Boulonnais.

depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, pour employer une formule banale qui cette fois n'exprime que la vérité. On trouve en effet de tout et de tous les temps dans ces notices, disséminées pour la plupart dans les *Bulletins* et les *Mémoires* de l'Académie de Boulogne dont il fut longtemps le président. Le préhistorique boulonnais y est représenté par une note sur les grottes de la Basse Falize (1897), l'époque romaine par une étude d'ensemble sur Boulogne dans l'antiquité (1899), par un *corpus* des estampilles de briques ou de tuiles de la flotte de Bretagne, où il utilisa et publia notamment les monuments entassés dans la salle de fond du rez-de-chaussée du Musée de Boulogne; l'époque franque par un article sur les crânes mérovingiens et carolingiens de la province (1893). Puis vient le moyen âge avec « Boulogne sous les Bourguignons » (1907), l'ancien régime, la Révolution et l'Empire, tous « illustrés » par des épisodes caractéristiques ou des biographies de Boulonnais plus ou moins célèbres.

Je me reprocherais d'omettre la plus intéressante peut-être de ses publications d'histoire locale : l'étude sur la vie rurale au XVIIIe siècle, dans le « pays reconquis » (1906). Le point de départ en est un carton poudreux retrouvé au faîte d'une armoire, où Hamy reconnut le « livre de raison » tenu par un fermier de Saint-Tricat entre 1712 et 1730. Ces vieux comptes déchiffrés, expliqués, éclairés par un savant commentaire, en disent long sur la rapide transformation sociale des populations agricoles du Nord de la France dans la première moitié du XVIIIe siècle : des sociologues éminents ont reconnu l'intérêt de cette publication documentaire ; l'un des plus connus, M. Waxweiler, en a fait l'objet d'une communication spéciale à la Société anthropologique de Bruxelles.

La variété des goûts et des aptitudes, qui fait le charme de la vie de l'amateur ou du dilettante, est un écueil pour le savant. Elle le condamne souvent à demeurer à la sur-

face des problèmes. Celui-là seul crée une œuvre de haute et durable portée qui subordonne ses connaissances, si multiples soient-elles, sinon à un sujet unique, du moins à une seule ligne de recherches. A gratter légèrement beaucoup de terre, on ne gagne que de maigres récoltes ; c'est le sillon profond qui fait les moissons opulentes. Le vieil Héraclite disait déjà : ἡ πολυμαθίη νόον ἔχειν οὐ διδάσκει[1]. Chez Hamy cependant, l'énormité du labeur et la sûreté de la méthode corrigeaient dans une large mesure l'intempérance de la curiosité. Dans cette œuvre si touffue et diverse qu'un savant belge, avant de faire la connaissance personnelle d'Hamy, l'attribuait à deux auteurs homonymes, on ne constate jamais rien de hâtif ni de superficiel ; les plus petits faits, minutieusement recueillis et vérifiés, s'insèrent dans une vue d'ensemble juste et souvent neuve, car il eut au plus haut degré la hardiesse de l'initiative et l'amour des sentiers peu ou point battus. La plupart des disciplines où il a marqué sa vigoureuse empreinte — anthropologie physique, archéologie préhistorique, américanisme, géographie historique, histoire des sciences — sont des disciplines d'hier, et dans toutes, on l'a dit avec raison[2], il s'est montré créateur ou novateur ; ce fut, dans toute la force du terme, un pionnier.

Pourtant sa hardiesse avait des limites que lui assignaient à la fois son caractère et la dispersion même de ses efforts. En anthropologie, je l'ai déjà noté, il s'interdit les questions d'origine et de filiation. Dans ses biographies de savants, il s'attache moins à l'histoire des doctrines et des idées, qui seule au fond importe à la science, qu'au détail biographique, parfois un peu futile : *historiuncula scientiae*, eût dit Spinoza. De même, ses écrits d'histoire proprement dit portent trop souvent sur des hommes de second plan

1. Frag. 16 Bywater, 40 Diels.
2. S. Reinach, *Rev. archéol.*, 1908, II, 304.

et des événements de médiocre importance, dont la reconstitution offre moins de difficultés, mais aussi moins d'intérêt. Ce penchant à se limiter en profondeur pour se développer en étendue s'est accentué chez Hamy avec les années; il avait commencé par des œuvres de large envergure, le *Précis de paléontologie*, les *Crania ethnica*, l'*Anthropologie mexicaine* : passé quarante-cinq ans, il se cantonna le plus souvent dans des questions de détail, qu'il traita d'ailleurs avec la même conscience que s'il s'agissait des problèmes les plus graves. Son œuvre, pour reprendre une comparaison célèbre, ressemble au fleuve qui, large et puissant au milieu de sa course, finit par un éventail de ruisseaux purs, mais altérés.

III

L'homme.

Cette activité inlassable était servie par des dons précieux : un jugement prompt et sûr, une plume alerte, une mémoire imperturbable. Sa conversation, comme ses écrits, foisonnait d'anecdotes plaisantes et bien racontées; il savait aussi, au bout de plusieurs années, à quelle page il fallait ouvrir un volume de sa bibliothèque, qui en comptait des milliers, pour y trouver le renseignement demandé. J'ajoute qu'il n'était avare ni de ses livres ni de sa science bibliographique, ni des matériaux qu'il avait accumulés en vue de travaux éventuels. Le hasard poussait-il un débutant, ou même un confrère, vers les mêmes sujets que lui, il était bien rare qu'Hamy ne lui ouvrît pas libéralement ses dossiers : il lui restait toujours plus de besogne sur la planche qu'il ne pouvait espérer raisonnablement terminer. Dans les compagnies, dans les revues auxquelles il s'intéressait — et on sait qu'elles étaient légion — son obligeance se montrait toujours prête à boucher les trous d'un fascicule ou les lacunes d'un ordre du jour.

Professeur et administrateur éminent, membre de notre Académie, de l'Académie de médecine et de plus de trente sociétés érudites de l'étranger, écrivain scientifique universellement apprécié dans l'Ancien et dans le Nouveau Monde, chamarré de distinctions et de décorations qu'il n'affectait pas, comme certains beaux esprits, de dédaigner après les avoir recherchées, Hamy avait marché de succès en succès et pouvait passer aux yeux du public pour le type du savant « arrivé », enviable et heureux.

Son fond de gaîté, qui avait su résister à de très cruelles épreuves domestiques, sa parole pleine d'entrain, traduisaient une santé morale qui se doubla longtemps d'une santé physique vigoureuse. Ses premiers portraits le montrent svelte et élancé, l'aspect « artiste ». Dans les dernières années ses formes s'étaient épaissies ; l'image qui reste gravée dans notre mémoire évoque une carrure trapue, une démarche un peu lourde, mais aussi une belle et fine tête légèrement inclinée sur l'épaule, une face épanouie qu'éclairaient des yeux malicieux corrigés par un bon sourire, qu'encadraient une chevelure touffue et une forte barbiche noire rayée de fils d'argent. Un léger accent de terroir dénonçait son origine aux oreilles exercées, mais, à le voir, bien peu l'auraient deviné Boulonnais. On eût dit plutôt un de ces Anversois mâtinés de sang espagnol que Rubens et Cornelis de Vos ont fixés pour l'éternité sur leurs toiles.

Les érudits, non moins que les poètes, passent pour une engeance batailleuse et chatouilleuse, *genus irritabile* ; je ne jurerais pas qu'Hamy n'ait jamais eu de pique légère avec ses compagnons et ses émules en anthropologie ou en histoire, et ne leur ait pas quelquefois décoché des flèches assez acérées. Avec les années, on crut voir apparaître chez lui une méfiance légèrement ombrageuse ; mais ceux qui l'ont connu de près savent quel cœur excellent battait sous l'écorce un peu rude de ce bourru bienfaisant. Jeune,

envers ceux qu'il reconnaissait pour ses maîtres, les Broca, les Lartet, les Quatrefages, les Milne-Edwards, les Alexandre Bertrand, il montra le plus respectueux, le plus serviable attachement, dont témoigne abondamment sa correspondance. Plus âgé, ses élèves trouvaient en lui non seulement un maître qui les émerveillait par son savoir et les électrisait par son ardeur au travail, mais un véritable ami qui guidait leurs recherches, défendait leurs intérêts, veillait sur leur carrière : deux jours avant sa mort, il entretenait M. Verneau d'un mémoire qu'il avait à cœur de terminer ; il s'agissait de mettre en relief le mérite d'un de ses élèves, d'un explorateur à qui, selon lui, pleine justice n'avait pas été rendue.

Sa susceptibilité avait sa source dans une secrète amertume, que beaucoup ignoraient, mais qu'il suffisait d'un mot malheureux, d'une allusion involontaire pour réveiller. On éprouve quelque pudeur à soulever le voile dont le stoïcisme des âmes fortes aime à masquer ses blessures; mais la physionomie de l'homme de bien que nous pleurons serait incomplète et en partie inexpliquée si l'on ne rappelait d'un mot discret le grand deuil qui pesa sur toute son existence. Hamy avait eu de son mariage, contracté en 1869, trois fils, orgueil et espérance de son foyer ; en quelques mois, de janvier 1876 à mars 1877, les trois petits garçons lui furent ravis l'un après l'autre par un mal redoutable que la science n'avait pas encore appris à conjurer. Jamais l'affreuse plaie ne devait se cicatriser ; d'autres douleurs même vinrent encore l'aviver, contre lesquelles le travail fut un refuge, non un oubli.

Cependant, la destinée ne se montra pas implacable jusqu'au bout. Sur le tronc foudroyé un rameau inespéré vint germer et fleurir : l'affectueuse sollicitude d'une fille embellit ses dernières années ; le mariage de Mlle Hamy avec un jeune naturaliste distingué, M. Marcel Dubard, maître de conférences à la Sorbonne, la venue d'un petit-

fils que l'aïeul adorait et où il retrouvait tout entier le petit diable qu'il avait été soixante ans auparavant, apportèrent à notre confrère de tardives mais efficaces consolations.

L'existence simple et droite du docteur Hamy tient presque tout entière dans ses écrits, dans son enseignement, dans ses musées, dans les sociétés, les commissions nombreuses où son érudition, son obligeance, son esprit d'ordre et de méthode le faisaient également rechercher. J'ai raconté, chemin faisant, ses principaux voyages, en Égypte, en Espagne, en Italie, ses missions en Tunisie et dans les musées du Nord de l'Europe. Il faudrait ajouter un grand nombre de pointes rapides en France ou à l'étranger : jusque dans ses dernières années, nul ne se déplaçait plus facilement pour visiter une Exposition, représenter la France à un congrès, participer à une inauguration de statue.

Il tenait de famille un vif sentiment patriotique, un attachement pieux, quelque peu cocardier même, aux gloires guerrières de la France. Son père, nous raconte-t-il, avait vu et entendu l'Empereur et aimait à narrer à ses enfants les souvenirs de sa propre enfance, témoin de la prodigieuse épopée qui de Boulogne mène à Waterloo. « Il lui repassait au dessert de vieilles marches de la Grande Armée qu'il sifflotait doucement, en les accompagnant du battement de ses ongles sur le marli de son assiette[1]. » Le sentiment qui, chez le père, s'était soulagé en refrains, trouva, chez le fils, son expression dans bien des pages, sobrement émues, consacrées à l'histoire navale et militaire de la France, et aussi dans ce zèle paternel pour nos explorateurs coloniaux, où il entrait autre chose que le pur amour de la science.

A côté de la grande patrie, il n'oubliait pas la petite. J'ai noté la place qu'elle tient dans ses écrits : sa vie tout entière témoigne de celle qu'elle tenait dans son cœur. Tous

1. *Mémorial de famille*, avant propos.

les Boulonnais savaient le chemin de sa demeure et le trouvaient prêt à les assister de son conseil, de sa bourse, de son influence. A Paris même, son patriotisme local osait s'afficher sans crainte du ridicule. Beaucoup d'entre nous se rappellent la grande manifestation qui secoua la capitale d'un frisson d'enthousiasme le soir de l'inauguration de l'Exposition de 1878 qui fut comme la lettre de faire part de sa convalescence adressée par la France au monde civilisé : ce soir-là, raconte le docteur Sauvage, Hamy arbora à sa fenêtre le vieux drapeau du comté de Boulogne à côté du drapeau tricolore.

L'été, quand quelque congrès ou quelque mission ne l'appelait pas hors de nos frontières, il aimait à retrouver les spectacles et les horizons qui avaient bercé son enfance. Il passait d'abord ses vacances à Boulogne même ; plus tard, il s'installa dans une jolie maison de campagne au Waast (prononcez *Wa*), près Colombert, à quatre ou cinq lieues à l'Est de la ville. C'est un ancien logis de prieur, proche des ruines d'une communauté fondée par la mère de Godefroy de Bouillon. La maison, qui date de 1735, a servi quelque temps d'école normale ; elle a grand air avec ses deux étages bas en brique grise, ses larges ouvertures et son comble mansardé. Quoique située au milieu même du bourg, sur la grande place, ses gros murs tapissés de verdure, le grand jardin tout fleuri qui l'enveloppe et sur lequel donnait la porte-fenêtre du cabinet de travail, en font une retraite calme, souriante et ombragée, propice, suivant le goût de l'occupant, au *farniente*, à la méditation ou au travail.

Le *farniente* ne fut jamais le fort de notre confrère : c'est un mot qui n'entrait pas dans son vocabulaire. L'asile paisible que je viens de décrire abritait un labeur acharné : c'est là qu'il a rédigé la plupart de ses opuscules d'intérêt local qu'il se proposait de réunir sous le titre de « causeries d'un vieux curieux ». Ses promenades dans la campagne,

qu'il aimait à prolonger jusqu'à la nuit tombante, lui en fournissaient parfois la matière. Mais c'est surtout à Boulogne même qu'il allait se documenter. Il en connaissait à merveille tous les coins et recoins. Le Musée, qu'il a enrichi de ses dons, la Bibliothèque avec ses beaux manuscrits enluminés du XIIe et du XVe siècle, les Archives municipales n'avaient pas de secrets pour lui. La Commission du Vieux Boulogne fut sa création ; lui-même y a fait des trouvailles archéologiques notables.

Attentif à tout ce qui pouvait rehausser l'éclat, la prospérité, le développement intellectuel de sa ville natale, il fit partie de la plupart de ses sociétés littéraires ou scientifiques. La Société boulonnaise de géographie l'a compté parmi ses conférenciers, la Société académique parmi ses fondateurs (1866) et ses collaborateurs. Pendant les vacances, il en suivait les réunions ; à d'autres jours, les « intellectuels » de Boulogne se donnaient rendez-vous dans l'arrière-boutique du pharmacien Dutertre, lequel n'avait rien d'un Homais ni d'un Bézuquet ; on y passait de longues heures à deviser surtout de sujets scientifiques ; Hamy était le roi de cette petite Académie des sciences. En 1899, Boulogne lui dut d'être le siège du 28e Congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences, qu'il présida avec son autorité coutumière ; un beau volume, auquel il collabora, fut publié à cette occasion par la municipalité de Boulogne et offert à ses hôtes.

Non content de consacrer des monographies aux gloires locales, il leur faisait élever des monuments. C'est à son initiative qu'est due la galerie de portraits historiques qui orne la salle Eurvin à l'Hôtel de Ville. Aux inaugurations des statues ou bustes de F. Sauvage — l'inventeur de l'application de l'hélice à la navigation —, du médecin Duchenne, de notre éminent confrère l'indianiste Bergaigne, du voyageur Victor Jacquemont, c'est lui qui prit la parole. Il apporta son maillon au « livre d'or » de Sainte-Beuve.

Huit jours avant sa mort, la *France médicale* publiait une notice, signée de lui, sur les débuts du médecin et naturaliste boulonnais Pierre Caze. Comment s'étonner après cela que dans son testament il ait demandé à être enterré à Boulogne? C'est là qu'il repose, c'est là que bientôt, espérons-le, il aura, lui aussi, un monument digne de services éminents, publiquement proclamés à plusieurs reprises par ses concitoyens.

Son patriotisme local n'avait d'ailleurs rien d'exclusif. Volontiers il faisait tache d'huile sur toute la France du Nord, où les mœurs et l'histoire offrent un si grand air de parenté. Hamy se laissa enrôler sans peine dans les Sociétés parisiennes où se rassemblent les « septentrionaux », par exemple la *Betterave* et les *Rosati*. Ces derniers lui décernèrent en 1905 la rose annuelle, à laquelle ils doivent leur nom. Il la reçut dans les bosquets de Fontenay, et comme la Société est placée sous le patronage du bon La Fontaine, au lieu des banalités traditionnelles, il paya son écot par une substantielle causerie sur La Fontaine et le docteur Bernier, où il mit en lumière tout ce que le « bonhomme » a dû à ce médecin voyageur, son commensal chez Madame de La Sablière, de renseignements précis sur l'Extrême-Orient et sur la philosophie cartésienne [1].

Ce n'est pas seulement dans nos provinces septentrionales qu'Hamy se sentait tout à fait chez lui ; sa sympathie de terroir débordait sur la Belgique, d'où sa famille maternelle était originaire, et où il retrouvait tant de particularités familières à son enfance. La kermesse flamande lui rappelait la ducasse boulonnaise, et il n'y prenait pas un moindre plaisir. Il fit à nos voisins de fréquentes visites et noua chez eux de nombreuses amitiés. La dernière excursion eut pour objet la magnifique Exposition organisée à Bruges dans l'été de 1907. Hamy étudia à fond cet entas-

1. *Bull. de la Soc. acad. de Boulogne*, t. VII, p. 692 suiv.

sement de merveilles groupées autour des souvenirs de la Toison d'Or, mais il n'eût pas été Hamy s'il n'en avait pas rapporté une étude sur quelques personnages dont la mémoire est plus ou moins liée à celle de sa ville natale, en particulier sur le peintre Hue de Boulogne, qui peignit des tableaux armoriés pour le premier chapitre de l'Ordre fondé en 1430 par Philippe le Bon.

A Paris, le docteur Hamy avait longtemps demeuré dans le quartier des Écoles (28, rue de Condé) ; il émigra ensuite vers Passy, à portée du Musée du Trocadéro (40, rue de Lubeck) ; finalement, lorsqu'il succéda comme titulaire à Quatrefages dans la chaire du Muséum, il hérita de l'appartement de Vaillant au deuxième étage de la maison de Buffon, 36, rue Geoffroy-Saint-Hilaire. Cette demeure célèbre, précédée d'un jardinet humide, avec son escalier affaissé, ses corridors étroits, ses boiseries vermoulues, n'est certes pas l'idéal de l'habitation moderne conforme aux dernières prescriptions de l'hygiène ; mais pour l'âme de savant et de fureteur d'archives qu'était Hamy, quelles commodités, quels luxes même pouvaient entrer en balance avec le charme de vétusté, le parfum de glorieux souvenirs qui s'exhale de ces murailles vénérables que semblent frôler encore les ombres des Buffon, des Jussieu, des Daubenton ?

Hamy occupait — et il en était très fier — l'appartement où vécut et mourut Lamarck, dont il préparait la biographie. Son cabinet de travail, d'aspect un peu sévère, abritait une faible partie de sa riche bibliothèque. Dans les casiers, qui se dressaient de toute la hauteur de la pièce, les livres, en bataillons serrés, s'alignaient sur deux et parfois sur trois rangs de profondeur. Dans quelques intervalles de la boiserie, restés libres, des photographies, des aquarelles, quelques faïences de choix, piquaient leurs notes souriantes. Des fleurs disposées par une adroite main féminine égayaient un coin sombre ; des plantes vertes

ombrageaient sur la cheminée un groupe bizarre en plâtre peint, un planteur terrassant un nègre, fantaisie de quelque statuaire abolitionniste, qui a souvent intrigué ses visiteurs.

C'est dans ce cadre, à la fois traditionnel et familier, que restera fixée pour la plupart de nous l'image du docteur Hamy, inséparable des grandes mémoires dont il entretenait le culte, des belles collections confiées à sa piété agissante. C'est là qu'il est mort, le 18 novembre 1908, la plume à la main, emporté en quelques jours par une congestion pulmonaire due aux premiers froids de l'hiver, qui trouvait malheureusement un terrain préparé depuis longtemps par une grippe mauvaise survenue en 1889, et, plus tard, par un emphysème chronique. C'est là que je l'ai moi-même entrevu plutôt que connu, déjà un peu alourdi et fatigué, jamais inoccupé ni maussade. Reflet d'une vie bien remplie et bien réglée, d'un travail opiniâtre dont l'ardeur impatiente croissait avec les années, — je veux, disait-il à l'un de ses confrères, vider mes tiroirs — le bonheur d'apprendre et la joie de découvrir rayonnaient de lui avec une chaleur contagieuse ; aussi le candidat — c'est en cette qualité que j'allai plusieurs fois le voir — perdait-il vite de vue l'objet intéressé de sa visite et s'attardait-il à causer avec lui de quelqu'une des multiples recherches scientifiques où il était sans cesse engagé et dont la dernière entreprise lui paraissait toujours la plus urgente.

Des amitiés plus étroites, une conception peut-être un peu exclusive du type de membre libre de notre Compagnie l'empêchèrent de m'accorder son suffrage : chose digne de remarque, il ne me l'a jamais promis. Mais la cordialité de son refus, la franche poignée de mains qui terminait l'entretien effaçaient le premier mouvement de déception ou d'humeur, et l'on emportait de chez lui, à défaut d'espoir, un peu de la sérénité optimiste qui se dégageait de

cette robuste nature où, sous le savant, l'artiste et le lettré, perçait encore quelque chose du campagnard ancestral.

Si son autorité a pu retarder pour moi l'honneur de devenir votre confrère et m'enlever la satisfaction d'être le sien, l'estime qu'il voulait bien professer pour mes travaux, si différents des siens, justifie ou excuse envers sa mémoire le choix que vous avez fait de son successeur. Quant à moi, l'étude même incomplète que j'ai dû entreprendre de son œuvre n'a pu que fortifier le respect qu'elle m'inspirait de son vivant. J'espère avoir fait passer dans ces pages, trop brèves pour un si vaste sujet, un peu de la profonde estime, un peu des sincères regrets dont restera entourée parmi nous tous cette saine figure de bon travailleur, qui fut aussi et avant tout un bon Français.

NOTE BIBLIOGRAPHIQUE

Une bibliographie complète d'Ernest Hamy dépasserait les limites assignées à cette notice et ferait d'ailleurs double emploi avec le travail très complet publié par notre confrère Henri Cordier dans le volume intitulé : *A la mémoire de Ernest-Théodore Hamy* (Paris, 1902, in-4), où la « liste des ouvrages et mémoires publiés de 1866 à 1908 par le Dr E.-T. Hamy » n'occupe pas moins de 90 pages. Toutefois, comme ce volume a été tiré à très petit nombre (100 exemplaires) et que les deux notices bibliographiques publiées par Hamy lui-même en 1887 et 1901 sont forcément incomplètes, je crois utile de donner ci-après sous une forme condensée : 1° la liste complète des ouvrages publiés *en volume* ou *en brochure* par notre confrère ; 2° l'énumération *sommaire* de ses articles encore disséminés dans des Recueils périodiques ou des Ouvrages collectifs.

Ouvrages publiés en volume[1].

1. L'os intermaxillaire de l'homme à l'état normal et pathologique. Thèse pour le doctorat en médecine. Paris, Lefrançois, 1868, in-8, 89 p.

1. Nous avons compris dans cette liste même certains tirés à part, en raison de leurs dimensions et de leur mise dans le commerce sous l'aspect de volumes distincts.

2. L'ancienneté de l'homme par Sir Charles Lyell, traduction de M. Chaper. Deuxième édition revue et annotée par E.-T. Hamy. Paris, J.-B. Baillière, 1870, in-8, 592 p.

3. Précis de paléontologie humaine. Paris, J.-B. Baillière, 1870. In-8, 372 p. (ordinairement broché avec le n° 2).

4. Crania ethnica, par A. de Quatrefages et E.-T. Hamy. Paris, J.-B. Baillière, 1882. In-4, IX-528 p. et un atlas de 100 pl.

5. Études ethnographiques et archéologiques sur l'Exposition coloniale de Londres. Paris, Leroux, 1887. In-8, 118 p. (t. à p. de la *Revue d'Ethnographie*, t. V et VI).

6. Les origines du Musée d'Ethnographie. Paris, Leroux, 1890, in-8, 321, p. (t. à p. de la *Revue d'Ethnographie*, t. VIII).

7. Mission scientifique au Mexique et dans l'Amérique Centrale. II. Recherches zoologiques, 1re partie. Anthropologie du Mexique. Paris, Imp. nationale, 1891. In-4, 148 p. et atlas de 21 pl. [inachevé].

8. Les derniers jours du Jardin du Roi et la fondation du Muséum d'histoire naturelle. Paris, Imp. nat., 1893. In-4, 162 p. [extrait du volume commémoratif du centenaire de la fondation du Muséum].

9. Galerie américaine du Musée du Trocadéro. Paris, Leroux, 1897. In-fol., 119 p., 60 pl.

10. Codex Borbonicus, manuscrit mexicain de la Bibliothèque du Palais Bourbon. Paris, Leroux, 1899. In-4, 24 p., 38 pl.

11. Codex Telleriano-Remensis, manuscrit mexicain... de la Bibliothèque nationale. Paris, 1899. In-4, 47 p., 50 pl.

12. Étienne Geoffroy Saint-Hilaire. Lettres écrites d'Égypte... publiées par E.-T. Hamy. Paris, Hachette, 1901. In-16, 28-280 p.

13. François Panetié, premier chef d'escadre des armées navales. Boulogne-sur-Mer, 1903. In-8, 7-170 p., 5 pl.

14. Les voyages du naturaliste Ch.-Alex. Lesueur dans l'Amérique du Nord. Paris, 1904. In-4, 111 p., 17 pl. (t. à part du *Journal de la Société des américanistes de Paris*, t. V).

15. Correspondance du cardinal Mazarin avec le maréchal d'Aumont. Monaco, 1904. In-4, 80-217 p.

16. Lettres américaines d'Alexandre de Humboldt... publiées par E.-T. Hamy. Paris, Guilmoto (1905). In-8, 39-309 p.

17. Joseph Dombey, médecin, naturaliste, archéologue, explorateur du Pérou, du Chili et du Brésil. Paris, Guilmoto, 1905. In-8, 108-434 p.

18. Aimé Bonpland, médecin et naturaliste, explorateur de l'Amérique du Sud. Paris, Guilmoto (1906). In-8, 96-300 p.

19. Le livre de la description des pays de Gilles le Bouvier dit Berry, premier roi d'armes de Charles VII, roi de France, publié par E.-T. Hamy. Paris, Leroux, 1908. In-8, 260 p., 9 pl. [Recueil de voyage et de documents... par Ch. Schefer et H. Cordier, vol. XXII].

20. Correspondance d'Alexandre de Humboldt avec François Arago... publiée par E.-T. Hamy. Paris, Guilmoto (1908). In-8, 16-377 pp. [Bibliothèque d'histoire scientifique publiée sous la direction du Dr E.-T. Hamy, t. I].

BROCHURES ET PRÉFACES

21. Essai sur les invasions des Barbares en Boulonnais. Boulogne-sur-Mer, 1862.

22. Notice sur le Muséum ethnographique des Missions scientifiques. Paris, Palais de l'Industrie, 1878. In-8, 55 p.

23. L'anthropologie à l'Exposition internationale. Paris, Martinet, 1879 [Congrès des sciences géographiques, 1878].

24. Questionnaire de sociologie et d'ethnographie (Publication de la Société d'anthropologie de Paris). In-8°, 1883 (2e éd., 1889).

25. Mission scientifique au Mexique. — I. Recherches historiques et archéologiques sous la direction de E.-T. Hamy. — Notice en tête des mémoires réimprimés d'Aubin sur l'écriture *nahuatl*. Paris, Imp. nat., 1885.

26. Exposition rétrospective du travail et des sciences philosophiques [Exposition universelle de 1889, I, p. 43].

27. Hommage à la mémoire de Quatrefages de Bréau, leçon d'ouverture du cours d'anthropologie au Muséum, 31 mai 1892. Paris, Leroux, 1892. In-8, 24 p. [réimprimé comme préface de *Les Émules de Darwin* par Quatrefages. Paris, Alcan, 1894, 2 vol. in-8].

28. Inauguration de la statue élevée à Valleraugue (Gard) à Quatrefages, 2 sept. 1894. Paris, Didot, 1894. In-4, 16 p. (publication de l'Institut, Académie des sciences).

29. Le Muséum d'histoire naturelle il y a un siècle (peintures de J.-B. Hilair). Paris, Leroux (1894). In-4, 16 p., 10 pl.

30. (Préface pour Lettres de Fernand Cortès à Charles-Quint, trad. D. Charnay. Paris, Hachette, 1896. In-8 [= *Decades Americanae*, n° 45].

31. Boulogne dans l'antiquité. Boulogne, 1899. In-8, 52 p. [extrait de l'ouvrage offert par la ville de Boulogne au 38e Congrès de l'Association pour l'avancement des sciences].

32. Le premier maître de Sainte-Beuve, Louis Blériot, 1904 [Le livre d'or de Sainte-Beuve, p. 297-302].

33. Esquisse anthropologique de la Régence de Tunis. Paris, Rudeval, 1904. In-8, 27 p. [t. à p. de *La Tunisie au début du XXe siècle*, p. 285-311].

34. Sur les collections archéologiques recueillies par la mission Foureau-Lamy [extrait de *D'Alger au Congo par le Tchad* par F. Foureau. Paris, Masson, 1905].

35. Les Humboldt et les Gérando. (Publication de l'Acad. des sciences, belles-lettres et arts de Lyon). Lyon, Rey, 1906. In-8, 29 p.

36. Croyances et pratiques religieuses des anciens Mexicains, 1907. In-18, 30 p. (Bibl. de vulgarisation du Musée Guimet, t. 25).

37. Premier voyage inédit et oublié d'André Michaux en Syrie et en Perse, 1782-5. (Neuvième Congrès international de Géographie, Genève, 1908.)

RECUEILS D'ARTICLES OU DE MÉMOIRES

38. Études historiques et géographiques. Paris, Leroux, 1896. In-8, 8-480 p., 10 cartes [20 mémoires et 8 appendices].

39. *Decades Americanae*, mémoires d'archéologie et d'ethnographie américaines.
    1re et 2e décades. Paris, Leroux (1890). In-8, 171 p., 6 pl.
    3e et 4e décades. Paris, Leroux (1898). In-8, 211 p., 4 pl.
    5e et 6e décades. Paris, Leroux (1902). In-8, 8-132 p., 4 pl.

40. Les débuts de Lamarck suivis de recherches sur Adanson, Jussieu, etc. Paris, Guilmoto (1909). In-18, 345 p. [Bibliothèque d'histoire scientifique, t. II. 24 mémoires. Publié par les soins de H. Cordier].

41. *Analecta historico-naturalia.* Notes sur diverses questions historiques et naturelles présentées à l'Assemblée des naturalistes du Muséum. Paris, Imprimerie nationale. In-8.

1re série. 1895-1898. Mémoires 1 à 25.
2e série. 1899-1901. — 26 à 50.
3e série. 1902-1904. — 51 à 75.

[Recueil d'articles parus dans le *Bulletin du Muséum d'histoire naturelle* de 1895 à 1906].

Articles ou mémoires publiés dans des Recueils périodiques[1].

L'ANTHROPOLOGIE

I (1890).
P. 153. Fouilles en Espagne.
154. Crâne antique du Puy-de-Dôme. — Parures d'or des tombeaux de Colombie.
502. Ethnographie des Giliaks et des Goldes.
503. Ancienne mine de cuivre à Peñaflor (Séville).
638. Documents anciens relatifs au Congo.
— Mission Catat et Maistre à Madagascar (suite II, 116).
640. Population de la côte N.-O. de l'Amérique.

II (1891).
P. 529. Le pays des Troglodytes (Notice lue à la séance publique des cinq Académies, 24 oct. 1891).
115. Musée de Michoacan.
116. Les Bayagas.
271. Fédération archéologique et historique de Belgique.
754. Les Symbas.

III (1892).
P. 123. Le troglodytisme à El Goléah.
124. Musée d'Oaxaca.

1. On a omis de cette liste :
1° Tous les articles reproduits dans les volumes de mélanges énumérés ci-dessus et généralement réimprimés avec des corrections (quelques numéros ont pu n'être pas identifiés et font double emploi);
2° Les comptes rendus bibliographiques, courtes notices nécrologiques, annonces d'expositions, etc.;
3° Les *duplicata* : quand Hamy a publié un même article dans plusieurs recueils, on n'a mentionné en général qu'une de ces publications de préférence celle qui a paru dans le recueil le plus accessible.

129. Une statue égyptienne et un portrait italien.
256. Collection La Mare Picquot à Munich.
635. Recensement canadien.
636. Archéologie de l'Ontario.
637. Antiquités de Phoenix.
638. Nouveaux accroissements du Musée du Trocadéro.
634. Les nouvelles galeries d'anthropologie du Muséum.

IV (1893).
P. 513. Crânes mérovingiens et carolingiens du Boulonnais.

V (1894).
P. 257. Les débuts de l'anthropologie et de l'anatomie humaine au Jardin des plantes : Cureau de La Chambre et Dionis.

VI (1895).
P. 241. Les races jaunes.

VII (1896).
P. 192. Les races malaïque et américaine (leçon d'ouverture).

VIII (1897).
P. 257. Les races nègres (leçon d'ouverture).

X (1899).
P. 42. Gravures de Bonneville représentant des nègres.

XII (1901).
P. 380. Grottes du Kakimbon près Konakry (Guinée).

XVII (1906).
P. 127. Les premiers Gaulois.
257. La collection anthropologique au Muséum (leçon d'ouverture).

XIX (1908).
P. 47. Crânes mérovingiens et carolingiens de la Haute Normandie.
386. La figure humaine chez le sauvage et chez l'enfant.

ARCHIVES DES MISSIONS SCIENTIFIQUES ET LITTÉRAIRES

3e série.

VI (1880).
P. 399. Rapport sur les collections ethnographiques du Ministère de l'I. P.

ASSOCIATION FRANÇAISE POUR L'AVANCEMENT DES SCIENCES.

Congrès de Lille, 1874.
P. 528. Recherches anthropologiques en Scandinavie.
Congrès de Rouen, 1883.
P. 658. Habitants primitifs de la Basse-Orne.
Congrès de Paris, 1900.
P. 54. Laboureurs et pasteurs berbères, traditions.
Congrès d'Ajaccio, 1901.
P. 69. Un chapitre oublié de l'histoire de l'anthropologie française (discours d'ouverture).
Congrès de Grenoble, 1904.
P. 352. Gauthier, voyageur en Guyane, 1760-95.

BIBLIOTHÈQUE UNIVERSELLE ET REVUE SUISSE. ARCHIVES DES SCIENCES PHYSIQUES ET NATURELLES (GENÈVE)

Nouvelle période, tome XXXVII; fév. 1870.
P. 112. Ossements humains trouvés dans le pliocène inférieur de Savone.

BULLETIN (HEBDOMADAIRE) DE L'ASSOCIATION SCIENTIFIQUE DE FRANCE

1882, n° 118. Les Toltèques, conférence.
1884, n° 212. Origine et progrès de l'ethnographie.

BULLETIN DE GÉOGRAPHIE HISTORIQUE ET DESCRIPTIVE[1]

VI (1891).
P. 408. Rapport sur la mission Dutreuil de Rhins en Asie.
VIII (1893).
P. 204. Discours prononcé à la séance générale du 31e congrès des sociétés savantes.
XII (1897).
P. 27. Fragments d'une carte marine catalane du xve siècle ayant servi de signets dans les notules d'un notaire de Perpignan.

1. La grande majorité des articles de fond publiés par Hamy dans ce Bulletin jusqu'en 1896 ont été recueillis par lui et corrigés dans ses *Études historiques et géographiques*. On ne les trouvera donc pas mentionnés ici.

P. 381. Jaffuda Cresques, géographe juif catalan, documents nouveaux.

XIII (1898).

P. 27. Les Majorcains aux Canaries, XIVe siècle.

XIV (1899).

P. 101. Nouveaux documents sur les frères d'Albaigne.

XVI (1901).

P. 32. Croisière française à la côte N. du Spitzberg, 1693.

XVII (1902).

P. 53. Le capitaine René de Laudonnière, 1561-72.

XVIII (1903).

P. 216. Un projet d'expédition lointaine présenté à la cour de France, 1570.

XIX (1904).

P. 83. Cités et nécropoles berbères de l'Enfida.
206. James Cook et Latouche-Tréville.

XX (1905).

P. 31. Le royaume de Tunis en 1271.
475. Table des vingt premiers volumes du *Bulletin*.

XXI (1906).

P. 31. Les collections anthropologiques du Voyage aux Terres australes, 1801-4.

XXII (1907).

P. 47. Torrès et Prado, explorateurs de la Nouvelle Guinée, 1606.
241. Peyssonel et A. de Jussieu.

BULLETIN DU MUSÉUM D'HISTOIRE NATURELLE [1]

1895.

P. 43. 1. Mission de Foureau dans le Sahara.
76. 2. La thèse de Tournefort.
82. 3. Anthropologie de Florès et d'Adonara.
141. 4. Les Sopulits de Bornéo.
229. 5. Médaillon de Cureau de La Chambre, par Tuby.

1896.

P. 48. 6. L'émeraude de Jules II au Muséum.

1. Les articles antérieurs à 1906 ont tous été réunis dans les *Analecta historico-naturalia*. Mais ces *Analecta* constituant des volumes factices, à peine mis dans le commerce, nous avons cru devoir reproduire en abrégé les titres des articles eux-mêmes.

85. 7. Anthropologie de la Transbaïkalie du Sud.
80, 127. 8. Boite en laque japonaise au monogramme de Linné.
129. 9. Anthropologie de la Corée.
171. 10. J. Héroard, premier surintendant du Jardin des Plantes.
176. 11. Anthropologie des îles Salomon.
218. 12. Gravure de Michel Lasne pour Guy de La Brosse.
310. 13. Table en mosaïque donnée par Louis XV au Muséum.

1897.

P. 48. 14. L'âge de la pierre à Bien-Hoa (Cochinchine).
152. 15. Mort et succession de Guy de La Brosse.
154. 16. L'âge de la pierre au Gabon.
186. 17. Le fleuriste Pierre Morin le jeune.
190. 18. Anthropologie du Nayarit.
277. 19. *Homo silvestris* rapporté d'Angola, 1630.
282. 20. L'âge de la pierre dans la Dubreka.

1898.

P. 46. 21. Silex taillés de Mongolie.
130. 22. Jean Brémant, jardinier du Jardin Royal.
158. 23. Recueil de plantes peintes à la gouache à Poitiers, XVIe siècle.
251. 24. Œufs d'autruche préhistoriques du Grand Erg.
336. (et 1899, p. 203). 25. Peintures de Michel Garnier au Muséum.

1899.

P. 43. 26. Certaines actions de milieu.
64. 27. Géophages du Tonkin.
270. 28. Hache acheulienne de l'État d'Orange.
329. 29. Julie Charpentier, préparateur de Zoologie.
334. 30. Instruments de pierre taillée du Bordj-Inifel, Sahara.
336. 31. Grotte de Kakimbon à Konakry, Guinée.
339. 32. Crâne perforé de Chihuahua.
423. 33. Crâne de proencéphale.

1900.

P. 13. 34. La famille de Guy de La Brosse.
25. 35. Variétés anatomiques de podencéphalie.
69. 36. Anatomie des Triocéphales.
120. 37. Hémi-proencéphalie.
129. 38. Le jardin de René Morin.
194. 39. Ostéogénie du frontal (monstre notencéphale).
245. 40. L'os de Bertin.

269. 41. Anthropologie de la Haute-Albanie.
42. Encore la grotte de Kakimbon.
405. 43. Grotte néolithique de Géménos (Bouches-du-Rhône).

1901.

P. 8. 44. Sépulture néolithique de Fontvielle-lès-Arles.
53. 45. Muscle auriculo-iniaque chez un Annamite.
158. 49. Hypertrophie des mamelles chez un nègre du Congo.
245. 47. Les Yambos.
247. 48. Bec-de-lièvre observé chez un Chinois.
309. 49. Sépulture néolithique à Minot (Côte-d'Or).
311. 50. L'âge de pierre de la Falémé.

1902.

P. 6. 51. Types ethniques du Rhodope.
82. 52. Les Dublas de Bulsar.
178. 53. Tumulus de Minot.
239. 54. Gravures rupestres de la table du Mahury, Cayenne.
293. 55. Manuscrit de Danty d'Isnard à Arras.
393. 56. Les Chamacocos.
585. 57. Tumulus de la Bouchaille, Savoisy (Côte-d'Or).

1903.

P. 6. 58. Anthropologie de la Roumélie orientale.
55. 59. Rocaille du vieux Marly.
316. 60. Commerce des animaux exotiques à Marseille, au XVIe siècle.
381. 61. Inscription relative à l'expédition française aux Terres Australes, 1803.

1904.

P. 41. 62. Un axis humain de la Grotte des fées, Arcy-sur-Cure.
424. 63. Urbain Bondineau, démonstrateur au Jardin du Roi.
427. 64. Hache en limonite, Konakry.
28.4 65. Allée couverte de Roylaie (Saint-Étienne, Oise).
534. 66. L'âge de la pierre à la Côte d'Ivoire.

1905.

P. 5. 67. Pie VII au Muséum.
7. 68. Les Tchouang.
68. 69. La Ménagerie des Valois, 1560.
282. 70. Anthropoïde géant de la Sangha.
368. 71. Crâne de Métreville (Eure).

1906.

P. 4. 72. Autobiographie inédite de Valmont de Bomar.
85. 73. Batéké et Bacougni.

87. 74. Variété nègre du *Mus decumanus*.
133. 75. Lettres de Fr. Cuvier à Richard Harlan.
136. 76. Le Gulo borealis dans la grotte de la Grande Chambre, Rinxent.
181. 77. Dicquemare jugé par Cuvier.
353. 78. Voyage et mort de Louis Choris au Mexique, 1828.
439. 79. Liautaud et Gaudichaud, les collections de la Danaïde, 1839-43.

1907.
P. 2. 80. Épithalame de Luce de Lancival par Cuvier.
102. 81. Chirac et la salle des squelettes du Jardin du Roi.
201. 82. Les faucons de Henri IV.
329. 83. Victor Jacquemont, Discours prononcé à l'inauguration de son monument.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE BOULOGNE-SUR-MER

I (1864-1872).
P. 139. Charte d'Ambleteuse.
167. Quaternaire boulonnais (en collab. avec E. Sauvage).
217. Ancienneté de l'homme dans le Pas-de-Calais.
467. Renne fossile dans le Boulonnais.

II (1873-1878).
P. 230. Crânes hydrocéphales gallo-romains, au Vieil Atre.

III (1879-1884).
P. 434. Observations sur l'inscription de Marquise (autel aux Junons Sulèves).
450. Fragment d'inscription romaine découvert à Boulogne.
441. Calais et Boulogne en mars 1792.
491. Un américaniste inconnu : frère Michel de Boulogne.

VI (1885-1890).
P. 37. Inscription romaine du Musée de Picardie sur une expédition en Bretagne.

V (1891-1899).
P. 148. Le chirurgien Jean le Grand.
249. Grotte de la Basse-Falize, à Rinxent.
277. Cormatin géographe.
379. André Schillemans, 1769-1840.
559. Pierre tombale de Philip Thicknesse.
616. Inscription du Monument de Louis Bénard.

VI (1900-1903).

P. 29. Thomas de Boulogne, Enguerrand de Parenty, chirurgiens royaux.
196. Archives du duc d'Aumont à Monaco.
212. Louis XIV dans le Boulonnais, 1680.
270. Le corsaire Jean Doublet, 1655-1728.
417. Médailles de la Flottille.
468. Le Salvator Rosa du Musée de Boulogne.
473. Combat naval d'Ambleteuse, 1676.
551. Un sondage sur la plage Godefroy de Bouillon.
555. La pêche du hareng en 1689.
580. Projet d'entrevue entre Catherine et Philippe II, 1567.
582. Duchenne et Monge.

VII (1904-1907).

P. 222. Le premier maître de Sainte-Beuve, Louis Blériot.
275. Le lieutenant de vaisseau Eugène Marescot-Duthilleul, 1809-1839.
325. Le corps médical de Boulogne en l'an II.
384. Le gulo borealis dans la grotte de la Grande Chambre à Rinxent.
425. La Fontaine et Bernier (fête des Roses, 4 juin 1905).
530. Sigles figulins de la flotte de Bretagne.

VIII (1908).

P. 27. Calais et Boulogne à la fin de l'an V, notes de deux naturalistes normands.
111. Deux combats sur mer devant Boulogne (1666).
119. Officiers de marine boulonnais sous Louis XIV et Louis XV.
216. Hogarth à Calais (1748).
267. Additions au dictionnaire topographique de l'arrondissement de Boulogne.
291. Le bec de l'Espagnol, épisode de la bataille de Lens.
323. Les débuts de Pierre Coze.
331. Les triérarques de la flotte de Bretagne.
434. Conférence pour la paix à Boulogne (1600).
454. « L'apothéose de De Belloy » par le peintre Jollain.
474. De Belloy et Morel-Disque, etc.
618. Correspondance de Maugiron relative à l'expulsion des Anglais du Boulonnais (1545-9).
692. Visite à l'Exposition de la Toison d'Or à Bruges.
705. Le capitaine de vaisseau Moras (1771-1824).

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ANATOMIQUE DE PARIS

2e série

XVI (1869).
P. 173. L'apophyse coronoïde du maxillaire inférieur chez le vieillard.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ D'ANTHROPOLOGIE DE PARIS

1re série

VI (1865).
P. 418. Silex de Chatillon près Boulogne.

2e série

II (1867).
P. 362. Kjökkenmödding de la Canche.
507. Crâne de fœtus microcéphale.

III (1868).
P. 112. Crâne de l'Olmo.
301. Déformations crâniennes à Paris.

IV (1869).
P. 13. L'épine nasale antérieure des Primates.
91. Ossements humains du tumulus de Genay.
711. L'Égypte quaternaire.

V (1870).
P. 9. Constructions sur pilotis de Paris.
15. L'Égypte préhistorique.
114. Muscles de la face d'un négrillon.
132. Suite dans VI, 173 ; VIII, 569. Classification des temps primitifs.

VI (1871).
P. 141. Anthropologie du Cambodge.
370. Ossements humains de la caverne d'Engihoul.
403. Gisement de silex, Pas-de-Calais.

VII (1872).
P. 208. Nègres brachycéphales sur la côte occidentale d'Afrique.
495. Bras et avant-bras aux différents âges de la vie.
589. Squelette de Baoussé-Roussé.
668. Ethnologie de l'Amérique russe.
843. Les Negritos à Formose.

VIII (1873).
P. 425. Ossements humains de Goyet (Belgique).
569. Fouilles du Mont Dol.
842. Ossements humains de Solutré.

IX (1874).
P. 9. Ethnologie du S.-E. de la Nouvelle Guinée.
34 et 127. Mâchoire de Smeermass.
105. Ethnographie du cap York (Australie).
525. Squelette de la grotte de Sordy.
534. Listes ethniques de Karnak.
599. Squelette de la Madelaine.
606. Ossements du dolmen de Léry.
652. Squelette de Langerie-Basse.
716. Races sauvages de la péninsule malaise.
813. Crânes néolithiques de Sordes.
836. Genèse de la scaphocéphalie.

X (1875).
P. 34. Types humains des monuments de Babylone.

XI (1876).
P. 40. Crânes hydrocéphales gallo-romains.
80. Ongles chinois, annamites, etc.
113. Negritos à Bornéo.
168. Taille des insulaires des Nouvelles Hébrides.
559. Lignes faciales de Durer.

XII (1877).
P. 524. Notice sur les Penongs Piaks.

3e série

I (1878).
P. 478, 518. Notes sur l'anthropologie préhistorique de la Normandie.

II (1879).
P. 79. Les Pygmées de l'Afrique équatoriale.

III (1880).
P. 341. Une anomalie des os malaires.

V (1882).
P. 697. Anthropologie des Çomalis.
83, 644, 879. Mutilations dentaires au Mexique et au Yucatan.

VI (1883).
P. 84. Juifs de Paris au Moyen Age.
609. Croyances populaires de l'Artois sur les abeilles.

VIII (1885).
P. 187. Fouilles de Charnay (Popocatepetl).
290. Les chevets des anciens Égyptiens.

IX (1886).
P. 567. Ethnographie des Borjesmans.
718. Races humaines de la basse vallée du Nil.

5e série

VII (1906).
P. 101. Pierres levées et figures rupestres du Tagant.
107. Ch. Piétrement.
223. Iconographie abolitionniste.
271. Les 140 nègres de d'Avoux à Munster, 1644.
418. Les Mores du roi René.
433. Collection anthropologique du lieutenant Desplagnes, Moyen Niger.
443. Crânes rapportés par Éd. Foa, région des Grands Lacs.
460. Deux crânes de Whydah.
490. Toukou le Haoussa, souvenirs de laboratoire.

VIII (1907).
P. 7. La figure humaine dans les monuments de l'ancienne Égypte (conférence du 3 janvier 1907).
106. La figure humaine dans les monuments chaldéens, babyloniens et assyriens.
271. Deux crânes de Oualolos.

IX (1908).
P. 295. Ch. Arthaud (1748-91), observateur de Saint-Domingue.
433. Crâne du camp de Chassey.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'HISTOIRE DE LA MÉDECINE

I (1902).
P. 37. Les blessés de Beveziers.

II (1903).
P. 267. Nos premiers chirurgiens d'armée.

IV (1905).
P. 308. Un buste de Dombey.
49. Buste de Winslow au Muséum.

V (1906).

P. 199. Un intérieur de savant parisien. Scellés et inventaire chez l'académicien Hunauld, 1742.

115. Petit contre Petit, 1725.

358. Winslow et Helvétius.

361. Lettres de noblesse de Portal.

354. Note d'apothicaire présentée à Louis XIII, 1633.

VI (1907).

P. 100. Antoine de Thalon, conseiller du roi et son médecin.

224. P. de Bombelles, 1er médecin de Louis XII.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE DE MARSEILLE

1904 (2e trim.).

Jean-Nicolas Brard, peintre-naturaliste provençal aux Antilles, 1748-1822.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE DE PARIS

XI (1876).

P. 663. Collections recueillies par Harmand au Cambodge.

XIV (1877).

P. 449. Cartes anciennes de la Nouvelle-Guinée.

480. Les Alfourous de Gilolo.

XV (1878).

P. 71. Histoire des découvertes en Océanie.

511. Le *descobridor* Godinho de Eredia.

XVII (1879).

P. 417. Centenaire de la mort de Cook et de Dalrymple.

444. Catalogue de l'exposition de la Société de géographie à l'occasion du centenaire de Cook.

XX (1880).

P. 352. Collections ethnographiques du Ministère de l'I. P.

578. Boro-Boudour.

1884 (2e trim.).

P. 268. Rapport sur le concours du prix Logerot (D. Charnay).

1887 (2e trim.).

P. 166. Rapport sur le concours du prix Jomard (Joret).

1896 (1er trim.).

P. 127. Collection de dessins provenant de l'expédition d'Entrecasteaux.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES HISTORIQUES ET NATURELLES DE SEMUR

1868.
P. 49. Tumulus de Genay.

1873.
P. 45. La Roche fendue à Santenay.

1876.
P. 61. Fouilles des tumulus d'Auvenay.

COMPTES RENDUS DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

1882.
P. 98. Figures de la roche El-Hadj Mimoun.

1896.
P. 7. La nécropole berbère d'Henchir el 'Assel (Tunisie).
10. Observations archéologiques recueillies entre El-Alia et Biskra.

1900, I.
P. 22. Le *plaustellum poenicum*. Ruches berbères.

1901, I.
P. 79. Ruches en poterie de la Haute-Égypte.
396. Oyapoc et Vincent-Pinson.

1902, I.
P. 71. Mecia de Viladestos, cartographe juif majorcain, XVe siècle.

1903.
P. 130. Gravures de la grotte de Font-de-Gaume, Dordogne.

1904.
P. 560. Tumulus de la vallée de la Gambie.

1905.
P. 58. Résultats archéologiques des explorations sahariennes de F. Foureau.
249. Antiquités découvertes par T.-F. Gautier (vallées de la Sousfana et de la Saoura).

COMPTES RENDUS DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES

1873.
10 février. Anthropolithes de la Guadeloupe.

1875.

3 janvier. Craniologie ethnique : race negrito (avec Quatrefages).

1877.

22 janvier. Race negrito et negrito Papoue (d°).

1878.

25 mars. Race tasmanienne (d°).

1879.

15 décembre. Races australiennes (d°).

1882.

2 janvier. Races mongolique et blanche (d°)

2 juin. Race de Canstadt (d°).

COMPTES RENDUS DE LA SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE

1884.

P. 203. Monument historique relatif à l'expulsion des Bushmen.

1886.

P. 440. Distribution géographique des races africaines.

COMPTES RENDUS DES CONGRÈS DES AMÉRICANISTES

8e Congrès (1892).

P. 109. Sur l'origine du mot *America*.

CONGRÈS INTERNATIONAL D'ANTHROPOLOGIE
ET D'ARCHÉOLOGIE PRÉHISTORIQUE

Session de Paris (1867).

P. 146. Perforation de l'olécrâne.

Session de Bruxelles (1872).

Édouard Lartet, sa vie et ses travaux (brochure).

P. 269. Extension des populations primitives en Belgique et dans le N. de la France.

Session de Paris (1889).

Compte rendu officiel du Congrès par E.-T. Hamy. Imp. nat., 1890, in-8, 48 p.

Session de Moscou (1892).

Nouveaux matériaux pour servir à la paléontologie humaine.

Session de Monaco (1906).

P. 153. Spectres de pierre en forme de hache emmanchée (Antilles).
367. Origines de la Rame.

GAZETTE HEBDOMADAIRE DE MÉDECINE ET DE CHIRURGIE

1868 (10 avril).
La chevelure dans les races humaines.

GAZETTE MÉDICALE DE PARIS

1874 (14 mars).
Nouveau type de monstre exencéphalien.

JOURNAL DE L'ANATOMIE ET DE LA PHYSIOLOGIE (DE CH. ROBIN)

VII (nov. 1870).
P. 591. Fontanelles anormales du crâne humain.
X (mai 1874).
P. 294. Nosencéphale pleurosome de Pondichéry.
XX (1884).
P. 198. Fœtus monstrueux (atrésie des voies urinaires, etc.).

JOURNAL ASIATIQUE

1906 (mars-avril).
P. 273. Lettre inédite de J.-B. Tavernier (1664).

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ DES AMERICANISTES DE PARIS

I (1896).
P. 73. Cartes de voyage de Chastellux-Cormatin.
139. Masque en pierre de la rivière Nass, (Colombie britannique).
III (1901).
P. 207. Figurine en pierre de San Augustin, British Museum.
208. Bouclier en cuivre battu des Indiens Steckines.

Nouvelle série.

I (1903-4).
P. 126. Le « Codex Nuttall ».
382. Mission Diguet.

391. Missionnaires de Majorque au Rio de la Plata.
394. Les mss. américains de Fournier à la bibliothèque de l'Institut.

II (1905).
P. 158. La France à Terre-Neuve.
164. La pierre de Netzahualcoyotl.
323. Deux pierres d'éclair au Brésil.
343. Ruines de Tezayucan.

III (1906).
P. 1. Statuette de la déesse Ixcuina.

IV (1907).
P. 1. Bas-relief de l'hôtel du Brésil au Musée de Rouen.
237. Gauthier et Brocheton, voyageurs en Guyane.
283. La hache d'A. de Jussieu (1723).
225. L'Album des habitants du Nouveau-Monde de Jacquard, XVIIe siècle.

V (1908).
P. 1. Voyages de Grandsire de Calais dans l'Amérique du Sud. 1817-27.
21. Indiens de Rasilly, peints par Du Viert, 1613.

MATÉRIAUX POUR L'HISTOIRE PRIMITIVE DE L'HOMME

3e série.

I (1884).
P. 35. L'Ethnogénie de l'Europe occidentale (leçon d'inauguration du Muséum).

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE BOULOGNE-SUR-MER

IV (1870-1872).
P. 209. Fouilles de la Tombe Fourdaine.
229. Traduction de mémoire de Hofberg sur les vestiges de l'âge de pierre en Égypte.

XXIV (1906).
P. 333. La vie rurale au XVIIIe siècle dans le pays reconquis.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ D'ANTHROPOLOGIE DE PARIS

III (1868).
P. 331. L'âge du renne dans le Nord de la France.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ GÉOLOGIQUE DE NORMANDIE

1877.
P. 791. Notes d'anthropologie sur l'exposition du Havre.

MUSÉE ARCHÉOLOGIQUE

1875.
P. 19. Les Bougors du gouvernement de Tomsk.

LA NATURE

1875.
P. 121. (23 janvier.) Une famille velue en Birmanie.
161. (13 février.) Les Polynésiens.
214. (6 mars.) La collection anthropologique du Muséum.

1876, I.
P. 199. (26 février.) Ongles chinois.
II.
129. (29 juillet.) Collection de Van Kinsbergen au Muséum.

1877, I.
P. 47. La nouvelle galerie du Musée d'artillerie.
81. Voyage chez les Zoulous.
401. Phénomènes volcaniques à Hawaii.
II.
P. 58. Artillerie des Papouas.
230. La Province de Somboc et l'immigration des Piaks.

1878, I.
P. 12. Volcans de boue du Colorado.
262. Ancienneté de l'homme au Mexique.

1879, I.
P. 236. Collection Froberville, au Muséum.
256. 2e voyage de Crevaux en Guyane.
305. Les échasses aux Marquises.
II.
P. 8. Missions scientifiques dans l'Archipel indien.
405. Ethnographie de Java (exposition d'Arnhem).

1880, I.
P. 273. Les îles Solo.
II.

P. 42. Missions françaises à Sumatra.
183. Le musée d'ethnographie.

1882, I.
P. 193. Coupeurs de têtes de Bornéo.
128. Rochers sculptés de Bohuslän.

1883, I.
P. 403. Mutilations dentaires au Mexique et au Yucatan.

1889.
3 avril. Les îles Solo et la mission de Malaisie.

1893, I.
P. 11. Le Chimpu.
257. Portrait de Christophe Colomb à la galerie de Valençay.

1904, I.
P. 291. Les offices topographiques de C.-A. Lesueur au Muséum du Havre.

1905, II.
P. 129. Un gorille géant de la Sangha.
351. La « Vestidura del Inca », Musée de Madrid.

1906, I.
P. 255. Les Français mangeurs de grenouilles.
II.
P. 113. La légende du Singe Chaussé.

1907, I.
P. 337. Le Lobi et ses antiquités.
II.
P. 353. F.-J. Hunauld.
45. Les ancêtres de Lamarck.

1908, I.
P. 91. Bernardin de Saint-Pierre au Muséum.
247. La momie de Saint-Zig.

NOUVELLES ARCHIVES DU MUSÉUM

1re série.

X (1874).
P. 245. Anthropologie de Timor.

2e série.

II (1879).
P. 181. Squelette d'Aëta Luçon.

IV (1881).

P. 341. Documents anthropologiques recueillis en Cafrerie par Delegorgue.

VII (1884).

P. 43. Anthropologie de la Babylonie.

3e série.

V (1893).

P. 1. Les anciennes ménageries royales et la ménagerie nationale.

VIII (1896).

P. 1. Vespasien Robin, arboriste du roi, 1635-1662.

X (1898).

P. 1. W. Davisson, intendant du jardin du Roi, professeur de chimie.

4e série.

I (1899).

P. 1. Jacques Gohory et le lycium philosophal, 1571-6.

II (1900).

P. 1. Pierre Gilles d'Albi.

III (1901).

P. 1. Jean Le Bon de La Boissière et Daniel Rabel, peintres d'histoire naturelle, XVIIe siècle.

REVUE D'ANTHROPOLOGIE (DE BROCA)

1re série.

I (1872).

P. 667. Crâne quaternaire de Brux (Bohême).

2e série.

II (1879).

P. 22. Du prognathisme artificiel.

IV (1881).

P. 222. Les nègres de la vallée du Nil.

3e série.

II (1887).

P. 56. Les premiers habitants du Mexique.

III (1888).

P. 257. Fouilles de la Liane.

IV (1889).

P. 257. Ossements humains de la grotte de Gourdan (fouille Piette).

REVUE ARCHÉOLOGIQUE

1906, I.

P. 239. Mémoire de Mahudel sur les pierres de foudre, 1737.

1906, II.

P. 37. Mémoire inédit de Montfaucon sur les armes des anciens Gaulois, etc.

284. Massues en bronze du Cheliff et de la Chiffa.

REVUE DES COURS SCIENTIFIQUES DE LA FRANCE ET DE L'ÉTRANGER

VII (1870).

P. 248. L'homme tertiaire en Amérique.

REVUE D'ETHNOGRAPHIE

I (1882).

P. 129. Figures de la roche El Hadj (Figuig).

158. Cabinet ethnographique de Varsovie.

453. Musée de la Société des Missions à Rotterdam.

II (1883).

P. 177. Musée maritime du Yacht Club, Rotterdam.

193. Inscription chronographique aztèque, au Trocadéro.

373. Cabinet royal des curiosités, La Haye.

469. Collections publiques d'archéologie américaine aux États-Unis.

472. Collection Parent au Musée de Vesoul.

558. Cabinet ethnographique d'Amsterdam.

III (1884).

P. 84. Collection d'Ambras à Vienne.

177. Collection Higginson au Trocadéro.

266. Collection Guesde, Pointe-à-Pitre.

273. Peintures ethniques d'un tombeau thébain, 17e dynastie

457. Collection Labadie.

546. Collection préhistorique du Musée du Havre.

IV (1885).

P. 90. Distribution géographique du Balafon.
181. Collection Melgar, La Vera Cruz.
185. Musée ethnographique de Leyde.
368. Collection Foureau, au Trocadéro.
369. Collection Fr. Caillaud.
463. Collection Chaffanjon, au Trocadéro ; collection Omnès au Musée de Saint-Malo.
464. Peintures décoratives de la galerie Lorillard, au Trocadéro.
498. La science française au Mexique.

V (1886).

P. 279. Exposition de la Mission de l'Ouest Africain.
474. Collection Mattei.
475. Statuettes ethnographiques Demidoff.

VI (1887).

P. 255. Collection ethnographique du Cabinet de Cherbourg.

VII (1888).

P. 363. Statue ancienne de Çiva (Kamphong-Phet, Siam).
387. Musée d'ethnographie du Trocadéro. — Museum für Völkerkunde, Berlin. — Canterbury Museum (N. Zélande).
571. Musée colonial de Haarlem.

REVUE GÉNÉRALE DES SCIENCES

1902 (30 octobre).
Tombouctou (conférence du Muséum).

REVUE DE GÉOGRAPHIE

1886.
P. 15, 81. La Terre et l'Homme.

REVUE SCIENTIFIQUE

1895 (21 septembre).
Les races humaines de Madagascar.

REVUE DES TRADITIONS POPULAIRES

III (1888), 195.
VII (1892), 354.
VIII (1893), 215.
X (1895), 662.
XI (1896), 32 et 112.
XX (1905), 491.
} Chansons du Boulonnais.

SCIENCE ET NATURE

1884. P. 97 (12 janvier). Les Hovas.
356 (3 mai). Le Soudan égyptien.

UNION MÉDICALE

1886 (21 et 26 juillet).
P. 145, 161. Le *Médecin volant* de Molière.
1887 (16 et 18 avril).
P. 98, 109. Boursault et les médecins.

Le Gérant, A. PICARD.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1911

PRÉSIDENCE DE M. HENRI OMONT

SÉANCE DU 3 FÉVRIER

PRÉSIDENCE DE M. HENRI OMONT.

LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL donne lecture de son rapport sur les travaux des Commissions de publication de l'Académie pendant le second semestre de 1910 [1].

M. HÉRON DE VILLEFOSSE donne lecture d'une note de M. F.-P. Thiers, conservateur du Musée archéologique de Narbonne, relative aux recherches entreprises, en octobre 1910, dans le voisinage de Castel-Roussillon (Pyrénées-Orientales) sur l'emplacement de l'antique cité de *Ruscino*.

M. F.-P. Thiers a exhumé des fragments de marbres appartenant à une trentaine d'inscriptions votives, provenant toutes du forum et fournissant de précieux renseignements sur l'organisation municipale de cette petite colonie de droit latin. Malheu

1. Voir ci-après.

reusement une bonne moitié de ces textes est réduite à quelques lettres à peu près inutilisables pour le moment.

Le forum de Ruscino occupe l'extrémité sud d'un petit plateau d'environ trois hectares de superficie sur lequel la tradition a toujours placé la ville romaine. Comme la plupart des forums connus, celui de Ruscino était peuplé de statues dédiées soit aux empereurs, soit à des fonctionnaires impériaux ou municipaux. Le nombre de ces monuments paraît avoir été assez grand, eu égard à la minime importance de la ville. Les piédestaux qui supportaient les statues étaient construits en maçonnerie de moellons et revêtus de plaques de marbre de couleurs variées. Aucune des inscriptions n'est complète ; et cependant ces textes mutilés apportent des renseignements intéressants.

Le plus ancien paraît désigner deux patrons auxquels les Ruscinonais avaient élevé deux statues sur le même piédestal. Un autre a été gravé en l'honneur de Caligula ; deux autres concernent Agrippine, femme de Germanicus. Plusieurs mentionnent le conseil des décurions et l'un d'eux indique la tribu *Vol tinia* dans laquelle étaient vraisemblablement inscrits les habitants de Ruscino. Un personnage, parvenu à deux reprises au duumvirat avant d'entrer dans l'ordre équestre, avait été appelé ensuite par l'empereur Claude à une procuratelle qui n'est pas spécifiée, et peut-être à d'autres fonctions plus importantes. Un certain nombre de ces textes est représenté par des fragments dont la publication immédiate n'ajouterait rien à nos connaissances ; ils seront conservés avec soin, dans l'espérance de les améliorer ou de les compléter à l'aide de découvertes postérieures.

Sur toute l'étendue du champ défoncé il a été recueilli de nombreuses tuiles à rebord estampillées, des tessons d'amphore portant des timbres, dont quelques exemplaires similaires ont été trouvés aux environs de Rome, preuve de l'importance commerciale de Ruscino. Enfin il a été recueilli une lampe en terre cuite ornée d'un Amour portant la massue d'Hercule, lampe qui sort des fabriques de *L. Munatius Phileros*.

Des petits objets en fer ou en bronze sont venus augmenter ce butin archéologique. Les fouilles, interrompues à la suite des mauvais temps survenus à la fin de l'automne, n'ont pas encore atteint le pavé du forum ; les recherches ont dû être arrêtées à

deux mètres environ au-dessus du sol antique. Grâce à la complaisance de M. et Mme H. Aragon, propriétaires des terrains explorés, M. F.-P. Thiers espère être en mesure, dès le printemps prochain, de mener à bien l'œuvre commencée, si l'aide des pouvoirs publics et des corps savants ne lui fait pas défaut.

M. Philippe Berger communique, de la part du Dr Vercoutre, la note suivante :

« Le docteur A. Vercoutre appelle l'attention sur deux faits qui, suivant lui, sont d'intéressants exemples, non encore signalés, de souvenirs puniques conservés dans l'Afrique du Nord.

« 1° En examinant les poteries kabyles, poteries qui n'avaient jamais été étudiées sérieusement jusqu'ici, M. Vercoutre a constaté qu'aujourd'hui encore elles sont ornées de dessins au trait rouge et noir, d'un caractère archaïque, parmi lesquels apparaît avec netteté, et souvent comme décoration principale, le symbole triangulaire dit de Tanit, pourvu d'un renflement céphalique et accosté de deux bras écartés, les mains ouvertes.

« Le triangle dit de Tanit avait déjà été reconnu en 1892 par M. Vercoutre sur les tatouages tunisiens modernes. C'est la première fois qu'il est signalé sur les poteries kabyles.

« 2° M. Vercoutre a aussi retrouvé, en usage en Tunisie, non loin de Sousse, la coutume punique consistant à placer sur la tombe un cône funéraire.

Il avait déjà retrouvé, en 1905, cette coutume dans l'île tunisienne de Djerba. C'est la première fois qu'on la signale sur le continent tunisien lui-même.

« 3° Les recherches de M. Vercoutre l'ont amené à reconnaître que la conservation des coutumes puniques dans l'Afrique du Nord a été l'œuvre des seuls Berbères. »

M. Salomon Reinach étudie les deux épisodes de la légende de Marsyas, le Silène phrygien. — Dans le premier, Marsyas découvre et ramasse la double flûte qu'Athéna a rejetée de dépit, parce qu'elle a remarqué que l'usage de cet instrument défigurait l'ovale de ses joues. Cette théorie est relativement récente ; c'est une tentative de concilier deux traditions dont l'une attri-

buait l'invention de la flûte à Marsyas, l'autre à Athéna. Le mérite de l'*invention* fut laissé à la déesse ; Marsyas se contenta de celui d'une *trouvaille* qui devait, du reste, lui porter malheur.

Le second épisode est celui du supplice de Marsyas écorché par Apollon à la suite d'un concours musical où le dieu citharède l'a emporté sur le Silène flûtiste. La peau de Marsyas resta exposée comme une relique à Celènes en Phrygie ; elle frémissait aux sons de la flûte.

M. Reinach montre, d'abord, que Marsyas est un dieu phrygien, mais non un dieu conçu sous forme humaine. Comme tous les Silènes et comme le dieu phrygien Midas, Marsyas est, à l'origine, un âne sacré. L'histoire de son supplice est celle du sacrifice d'un âne. Or, nous savons par Pindare que les ânes étaient sacrifiés à Apollon dans la Grèce du Nord, patrie primitive des Phrygiens. On chercha plus tard le motif de ce supplice, considéré comme un châtiment et non plus comme un rite ; on le trouva dans la nature de l'âne, ennemi de la musique et des Muses. Quand la légende, en se transformant, eut humanisé Marsyas, l'ennemi de la Musique devint le musicien rival d'Apollon. Le rôle prépondérant de la flûte dans les cultes asiatiques, l'antagonisme de la flûte et de la cithare, devenu très vif à Athènes au ve siècle, contribuèrent à fixer et à populariser la légende sous la forme où nous l'ont transmise les anciens.

APPENDICE

RAPPORT DU SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES SUR LES TRAVAUX DES COMMISSIONS DE PUBLICATION DE CETTE ACADÉMIE PENDANT LE SECOND SEMESTRE DE 1910, LU DANS LA SÉANCE DU 3 FÉVRIER 1911.

Mes chers confrères,

Depuis le rapport sur les travaux et les publications de l'Académie que je vous ai présenté dans la séance du 22 août 1910, il n'a paru aucun volume des publications réglementaires de l'Académie.

Des *Mémoires de l'Académie*, tome XXXVIII, 2e partie, il a été distribué un tirage à part : *Observations sur la légende primitive d'Ulysse*, par M. Maurice Croiset.

Du tome XXXIX des *Notices et extraits des manuscrits*, il a été distribué le tirage à part du mémoire de MM. Seymour de Ricci et O. Winstedt, intitulé : *Les quarante-cinq vieillards de Scété, texte copte inédit*.

Il a été envoyé à l'imprimerie, pour la seconde partie du tome XXXVIII des *Mémoires de l'Académie*, un mémoire de M. Henri Cordier, intitulé : *Un interprète du général Brune et la fin de l'École des jeunes de langues*.

La nevrite dont souffre, depuis bientôt un an, notre savant confrère M. Longnon ne lui a point permis de poursuivre aussi rapidement qu'il l'aurait voulu et qu'il avait l'habitude de le faire, les publications dont la direction lui a été confiée par l'Académie. Le travail de préparation s'est pourtant continué sans relâche. Le tome IV des *Odbituaires* compte actuellement 44 feuilles tirées ou en bon à tirer. En outre, les tomes V et VI des *Pouillés* sont en sensible progrès. Le tome VI (province de Trèves) a 48 feuilles tirées. Les feuilles 49 à 74 qui comprennent l'index sont en seconde épreuve et recevront sous peu le bon à tirer. M. Longnon espère pouvoir rédiger bientot l'introduction du tome VI (province de Reims) ; 135 feuilles sont tirées. L'introduction, qui comprendra 13 feuilles, recevra prochainement le bon à mettre en pages.

Sous la direction de M. Prou, la préparation des volumes des *Chartes et diplômes* qui sont mis sur chantier progresse aussi sans interruption. L'impression du *Recueil des actes de Louis IV* est activement poussée. La rédaction en a été confiée à M. Philippe Lauer. Les dix premiers placards sont en troisième épreuve. Les placards 11 à 18 ont été renvoyés à l'imprimerie pour correction. M. Poupardin a remis à la commission le manuscrit du *Recueil des actes des rois de Provence*, Charles, Boson et Louis l'Aveugle, de 855 à 933. Ce recueil comprend soixante-trois diplomes. La commission a, sur le rapport de M. Prou, décidé de demander à la commission des travaux

littéraires la mise sous presse du travail de M. Poupardin. Cette commission a, en outre, confié à M. Labande, correspondant de l'Académie, le soin de former et de rédiger le recueil des actes des rois Eudes, Robert et Raoul.

Du tome XXXIV de l'*Histoire littéraire de la France* sont tirées les feuilles 1 à 32. Sont en bon à tirer les feuilles 33 à 36. La commission corrige les feuilles 37 à 39. M. Viollet a commencé la lecture d'un long article sur Guillaume Durand, évêque de Mende, mort en 1330. Aussitôt cette lecture terminée, M. Paul Meyer lira un article sur les *Bestiaires français en vers et prose.*

Pour le *Corpus inscriptionum semiticarum*, je n'ai toujours à enregistrer que des espérances et des promesses. Au mois d'août, d'après une note de M. Philippe Berger, j'annonçais « comme prêt à paraître » le quatrième fascicule du tome II de la *partie phénicienne*. Ce fascicule n'est pas encore distribué. Il a été retardé, me dit-on, par la découverte de nouveaux ex-voto qui portent à 3251 le nombre des inscriptions phéniciennes actuellement publiées. Il paraîtra incessamment, me dit-on. Les deux dernières feuilles, qui comprennent les tables, sont en pages et attendent le bon à tirer. Toutes les planches sont faites et tirées ou en bon à tirer.

Pour la *partie araméenne*, rien de nouveau n'a été mis sous presse. On poursuit la préparation des trois fascicules commencés. La publication des papyrus araméens de Berlin par M. Sachau étant annoncée comme imminente, on pourra enfin procéder au classement définitif des papyrus et des ostraca. On pourra livrer à l'imprimerie la suite de ce fascicule avec celui des inscriptions palmyréniennes.

Pour le *Répertoire d'épigraphie sémitique*, on a jugé opportun de faire une fois pour toutes le dépouillement des nombreuses inscriptions qui auraient dû y trouver place dès l'origine. La recherche de ces textes et l'établissement de leur bibliographie, souvent assez copieuse, ont occasionné des recherches parfois longues. On prévoit que celles-ci seront terminées dans deux mois. On pourra alors imprimer en une fois tout un volume

du *Répertoire* qui aura l'avantage de présenter les inscriptions dans un certain ordre, ce qui n'aurait pas été possible si on avait publié des livraisons détachées. Une fois ce volume publié et tout l'arriéré ainsi liquidé, le *Répertoire* se trouvera à jour et n'aura plus qu'à enregistrer les découvertes nouvelles, à mesure qu'elles se produiront, et les travaux d'épigraphie sémitique qui mériteront d'être signalés.

La *partie himyarite* du *Corpus* s'augmentera, m'assure-t-on, dans le courant de 1911, d'un nouveau fascicule, le premier du tome II. La moitié du texte est composée et la mise en pages s'en fait en ce moment.

Si les publications statutaires de l'Académie ne semblent marcher qu'avec quelque lenteur, nous ne pouvons que nous féliciter des résultats qui sont obtenus dans l'ordre des entreprises scientifiques qui se poursuivent, avec le concours de divers éditeurs, sous la direction de plusieurs de nos confrères et avec l'aide des subventions que la Compagnie accorde aux éditeurs sur plusieurs des fonds dont elle dispose. Le recueil des *Inscriptiones græcæ ad res romanas pertinentes* marche rapidement, grâce aux soins qu'y donnent MM. Foucart et Cagnat ainsi qu'à la compétence et au zèle des collaborateurs qu'ils se sont choisi. L'index du tome I est imprimé jusqu'à la feuille 39. Le reste est entre les mains de l'imprimeur. C'est encore M. Cagnat qui a donné le plan, dirigé la rédaction et l'impression de cet *Inventaire des mosaïques de la Gaule et de l'Afrique romaine* par lequel l'Académie a préludé au *Corpus* des mosaïques qu'elle a décidé d'entreprendre. Le fascicule II de l'inventaire, consacré aux mosaïques de la province consulaire d'Afrique et rédigé par M. Gauckler, vient de paraître. Le troisième cahier mosaïques de l'Algérie est entièrement imprimé. La moitié de la mise en pages est faite. Je viens de signer le traité qui confie à l'éditeur Ernest Leroux l'exécution des planches de l'atlas où seront reproduites, la plupart en noir et quelques-unes en couleur, les plus intéressantes des mosaïques qui viennent d'être recensées. C'est encore M. Cagnat qui dirigera cette entreprise. Il connaît la matière. Nous pouvons être certains que ce recueil, depuis longtemps réclamé et projeté, fera, par ses soins, grand honneur à l'Académie.

Grâce à la fondation Piot, ont paru, dans le dernier semestre de 1910, le second fascicule du tome XVII des *Monuments et Mémoires;*

La première livraison des *Nouvelles fouilles de Tello*, publiées avec le concours de MM. Léon Heuzey et Thureau-Dangin;

L'*Inventaire des tablettes de Tello conservées au Musée impérial ottoman*, par M. Henri de Genouillac (première partie);

Le troisième fascicule du tome I du *Recueil général des monnaies grecques d'Asie Mineure*, commencé par feu W. H. Waddington et continué par MM. Babelon et Th. Reinach.

Nos *Comptes rendus* ont paru régulièrement et aussi vite que le permet le retard que mettent les auteurs de communications à envoyer à M. Léon Dorez leurs manuscrits et leurs épreuves. Le numéro de décembre 1910 est sous presse. La commission des travaux littéraires a pris une décision qui a pour objet d'empêcher les volumes des *Comptes rendus* de grossir autant qu'ils l'ont fait dans ces dernières années. Les communications des savants étrangers seront désormais limitées rigoureusement à huit pages d'impression. La commission sera juge des cas où, par exception, il y aurait lieu de déroger à cette règle. Je m'attacherai à faire respecter cette décision.

LIVRES OFFERTS

M. le comte Paul Durrieu présente, de la part de l'auteur, M. Émile Bertaux, lauréat de l'Académie, et professeur à la Faculté des lettres de Lyon, un volume d'*Études d'histoire et d'art* dans lequel sont successivement traités les quatre points suivants : *Le tombeau d'une reine de France en Calabre; les Saints Louis dans l'art italien; Botticelli costumier; les Borgia dans le royaume de Valence.* Ces études joignent à l'intérêt des sujets et au vif agrément d'un style excellent la valeur d'une documentation aussi sûre qu'éten-

due. Il convient surtout de signaler, comme particulièrement attachante, la partie consacrée aux « Saints Louis dans l'art italien » qui apporte de piquants renseignements sur les rapports de la France et de l'Italie durant les xive et xve siècles.

M. Paul Viollet a la parole pour un hommage :

« M. Paul Vinogradoff, professeur de jurisprudence à l'Université d'Oxford, poursuit l'importante série d'études entreprises sous sa direction, les *Oxford Studies in social and legal history*.

« Je présentais l'année dernière à l'Académie le t. Ier des *Oxford Studies*. Au nom de M. Vinogradoff, je dépose aujourd'hui sur le bureau le t. II des *Studies*. Ce volume contient deux études fort intéressantes sur les grands domaines ou manoirs de l'Angleterre au xie siècle : l'un, écrit par M. Stenton, est consacré à l'étude des diverses parties d'une grande propriété dans la région Est de l'Angleterre (Danelaw) : *dominium* et *inland*, *socagium*, etc. Dans la seconde étude, Mlle Nielson passe en revue les diverses rentes et les divers services dus par les tenanciers. Chacun de ces mémoires est pourvu d'une excellente table alphabétique. Tous ceux qui s'intéressent à l'histoire économique et sociale liront ces deux études avec beaucoup d'intérêt et avec grand profit. »

SÉANCE DU 10 FÉVRIER

PRÉSIDENCE DE M. HENRI OMONT.

Le Secrétaire perpétuel offre à l'Académie, de la part de M. le duc de Loubat, un exemplaire de la médaille qui a été frappée à l'occasion de son quatre-vingtième anniversaire.

Le Président remercie M. le duc de Loubat du don de cette médaille gravée par notre confrère de l'Académie des beaux-arts, M. Vernon. Il ajoute que l'Académie est heureuse d'espérer qu'elle comptera longtemps encore parmi ses membres le confrère dont elle a pu à maintes reprises apprécier les généreuses initiatives et les pensées bienfaisantes.

M. Chavannes annonce que la commission du prix Stanislas Julien a décerné le prix à la seconde édition du grand *Dictionnaire chinois-anglais* de M. le professeur H.-A. Giles.

M. Théodore Reinach fait une communication intitulée : *L'anarchie monétaire et ses remèdes chez les anciens Grecs.* Il décrit le malaise et les inconvénients résultant chez les anciens Grecs de la multiplicité des espèces monétaires en cours, chaque petit État tenant à frapper sa monnaie qui n'avait cours légal que dans les limites d'un territoire exigu et partout ailleurs était soumise aux fluctuations du change. Il étudie les divers moyens employés pour remédier à cette situation : unions monétaires, lois intérieures fixant le change d'une espèce monétaire privilégiée, lois ou traités imposant à des États plus faibles la monnaie d'un État plus fort. En dernier lieu, il fait connaître, d'après une communication de M. Colin, une inscription récemment découverte à Delphes qui contient un décret des Amphictyons de l'an 96 a. C. donnant cours forcé au tétradrachme attique dans tous les États qui se rattachaient à la Confédération amphictyonique, c'est-à-dire tous les États de la Grèce propre au Sud du mont Olympe.

L'Académie désigne MM. Cagnat et Babelon pour faire partie de la commission Debrousse.

M. le Dr Capitan fait une communication sur un manuscrit mexicain judiciaire inédit de 1534[1].

COMMUNICATION

UN MANUSCRIT MEXICAIN DE 1534 NAHUATL-ESPAGNOL, PAR M. LE Dr CAPITAN.

J'ai l'honneur de présenter à l'Académie un manuscrit mexicain inédit des environs de l'époque de la conquête.

Les manuscrits mexicains de cette époque ne sont pas

1. Voir ci-après

extrêmement rares ; le Musée d'ethnographie de Berlin en possède une belle série rapportée jadis par Humboldt. Le Musée national de Mexico en renferme un certain nombre, et il en existe dans bien des musées et bibliothèques.

Ces manuscrits peuvent se diviser en sacrés ou hiératiques, en cadastraux ou judiciaires et enfin en livres de comptes ou listes de tributs. Ils portent une série de figures se rapportant au sujet dont ils parlent. Il arrive parfois que quelques courtes légendes éclairent le texte hiéroglyphique. Mais il est extrêmement rare de trouver un manuscrit portant un long texte explicatif en espagnol, permettant de savoir en détail ce qu'il représente. Tel est pourtant le cas pour le manuscrit inédit que j'ai l'honneur de communiquer aujourd'hui à l'Académie.

Formé d'une bande de papier indigène d'agave assez grossier, il mesure 0^{m} 75 sur 0^{m} 23. Une des faces est divisée en deux par une ligne verticale occupant le milieu du manuscrit dans toute sa hauteur. Chacun des compartiments ainsi constitué renferme une série de figures simples et se répétant, représentant des objets ou des têtes humaines ou d'oiseaux. Si l'on examine d'abord la colonne de droite, on y voit en haut deux carrés ; au-dessous, deux têtes humaines et une bourse. Plus bas, la figuration de 20 chemises (huipilli) de deux types, les unes simples, les autres ornées avec épaulettes, également de deux formes, et de 5 pièces d'étoffes carrées présentant des ornements variés. En dessous, trois notations, chacune de quatre cents (400 étant figuré par un ovale surmonté de la figure en forme de plume) et de trois signes de 20 (ovale surmonté du drapeau).

Plus bas, cinq rangs de six têtes d'oiseaux, chaque rang précédé du signe 20. Puis une figure représentant soit un serpent enroulé, soit un poisson (?), et précédée du signe 20.

Au-dessous encore, deux rangs de six têtes d'oiseaux à bec recourbé, chaque rang précédé du signe de 400. Enfin, tout à fait en bas de la page, un grand cercle avec cercle

concentrique inclus et, au centre, lignes courbes figurant l'eau.

La colonne de gauche présente de haut en bas les figures suivantes : cinq têtes de lapins (tochtli) très stylisées comme on les trouve représentées dans les manuscrits hiératiques; trois sièges en forme d'x. Au-dessous, 20 carrés portant en haut et en bas une bordure ornée de traits obliques et pouvant représenter des jupons (enagua). Plus bas, quatre têtes d'oiseaux, dix carrés de même type qu'au-dessus; cinq têtes d'oiseaux; dix carrés toujours du même type; deux rangs de cinq têtes d'oiseaux; deux de quatre; un de quatre têtes de lapins; un de quatre têtes d'oiseaux précédées du signe 20; un rang de deux têtes de lapins et une d'oiseau; un de quatre têtes d'oiseaux, enfin un dernier rang de six têtes d'oiseaux, quatre toujours avec le bec recourbé et deux d'un type à gros bec un peu différent.

Tel est le texte nahuatl. Son interprétation est tout à fait impossible. On ne peut dire qu'une seule chose : c'est qu'il s'agit évidemment là d'une *mappa de tributos*. Ces divers tributs sont variés et il est facile ainsi qu'on l'a vu d'en déterminer le nombre et la nature. Il s'agissait en somme de deux esclaves l'un mâle, l'autre femelle, d'une bourse d'or, de vêtements, de pièces d'étoffes en forme de « mantas », de chemises et de jupons, de sièges, de lapins et d'oiseaux. Enfin, tout à fait en bas, un emblème d'eau indiquant soit une ville, soit une localité près de l'eau. C'est tout ce qu'indique le texte nahuatl. Et en effet ces textes n'étaient pas autre chose que des sortes de mémentos, de notations numériques d'objets représentés plus ou moins schématiquement et dont la signification était connue. Pièces de receveurs ou pièces d'audience, elles n'avaient pas d'autre but que de remémorer au magistrat des détails précis dont il n'aurait pu se souvenir. Souvent fournies par les intéressés — qui, par exemple, dans un procès les remettaient aux juges, — lorsqu'elles sont sans autre explication, leur signi-

fication nous échappe. Or c'est ce qui arrivait le plus souvent. Le procès jugé, le mémento ne servait plus à rien et quelquefois sommairement annoté, il restait dans les archives ou était perdu.

Or, par une très rare et heureuse circonstance, notre pièce a fait partie d'un procès important et constituait une base d'accusation grave. Le résumé de la déposition paraphrasant et expliquant la notation hiéroglyphique nahuatl a été soigneusement transcrit en espagnol au verso du texte mexicain. Bien plus, le jugement a été formulé en haut de la bande de papier.

Le texte espagnol, en écriture cursive du XVIe siècle, occupe presque la moitié inférieure du manuscrit (0m35 de hauteur). Il manque plusieurs parties de lignes, effacées ou impossibles à déchiffrer. La lecture en est particulièrement difficile. Aussi, sans le concours, extrêmement actif et prolongé, de notre distingué ami Morel-Fatio, cette lecture nous eût été impossible.

Les 41 lignes de ce texte se traduisent mot à mot ainsi : « Le 22 janvier 1534... Señor Hernando Salmon... corregidor ont dit ce qui suit... montrèrent par cette peinture dirent qu'ils lui donnaient chaque jour 6 poules... beaucoup et en outre qu'on donne à sa femme... trente... 40 charges de maïs... qu'ils avaient donné au corregidor. 3 couvertures grandes, en plus deux autres dais de grandeur de 4 brasses chacune. Item, 6 paires de jupes et chemises. 3 paires robes et 3 autres non telles et de plus autres 3 *yetas dillos* de la dimension de 2 brasses chacun. Item 2 manteaux et aussi 3 mantes d'Indiens; en outre 3 chaises à dossiers (ou selles). Item une esclave, de plus un autre esclave qui lui soigne son cheval. Item une bourse pleine d'or que donna ce cacique au corregidor pour qu'il le mit en liberté parce qu'il le tenait de tête dans le carcan parce qu'il lui avait laissé échapper la dite esclave parce qu'on l'avait recherchée, et tout cela ont déclaré par interprète

. . . .
. . .de Totolapan ont dit que c'est vérité que ceux d'Atlatlao lui ont donné au dit Martin de Berrio le dessus dit, parce qu'ils l'ont vu donner quelques choses des sus dites et parce qu'à ceux de Totolopa il leur a enlevé quelques mantes et chemises quand ils donnent le tribut et que telle est la vérité ; toutes lesquelles choses jura et déclara Pedro de Molina ce que dirent et déclarèrent les dits Indiens. . . Le dit Pedro de Molina par ordre desdits seigneurs alla avec certains Indiens d'Atlatlao à la maison du dit Martin. Les dits Indiens dirent qu'ils avaient apporté à la maison du dit Berrio parce que l'autre resta à Totolapa et les dits deux et que le susdit leur dit qu'il avait donné la. . . du dit Berrio. . . le dit Martin de Berrio dit que c'est vérité. . . les dits Indiens ont dit qu'il lui a rendu... aller à la prison du dit Berrio. . . »

Enfin à la partie supérieure du feuillet on lit ceci, écrit d'une autre main habile en fioritures et en abréviations : « Après ce qui a été dit ci-dessus le 24e jour du dit mois de janvier, les dits seigneurs. . . et juges ont ordonné de dessaisir du dit emploi de corregidor le dit Louis de Berrio, ce que moi Alonzo Alvarez j'ai notifié ce jour au dit Martin de Berrio. »

Malgré ses lacunes, ce texte est bien clair : des Indiens de Totolapan et Atlatlao (environs de Mexico) ayant été en butte aux exactions d'un corregidor Martin de Berrio l'accusent devant le tribunal, et à l'appui de leurs dires, fournissent un petit mémento hiéroglyphique de leurs divers griefs, déjà très compréhensible par lui-même et que le texte espagnol détaille. Le nommé Pedro de Molina est chargé d'une enquête, il recueille de nouveaux témoignages. Enfin le coupable avoue. Après délibération, les juges ordonnent que Martin de Berrio sera dessaisi de son emploi.

Tels sont les faits que nous révèle le déchiffrement de ce petit manuscrit. Il présente donc un double intérêt : à cause

d'abord de la présence du texte nahuatl, puis du texte espagnol, s'expliquant et se complétant l'un l'autre. En second lieu, ce procès que l'on peut ainsi facilement reconstituer montre un curieux petit épisode de la vie sociale au Mexique peu après la conquête : il fait voir une face peu connue des rapports des Espagnols et des Indiens. Il est bien vraisemblable que pareil jugement, si hautement équitable, était chose rare à cette époque dans les tribunaux espagnols. C'est pour cela que nous avons désiré donner à l'Académie la primeur de ce modeste travail.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau le fascicule du mois de novembre 1910 des *Comptes rendus des séances* de l'Académie (Paris, 1910, in-8°).

M. Dieulafoy a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie de la part de l'auteur, M. de Dartein, inspecteur général des ponts et chaussées, professeur honoraire d'architecture à l'École polytechnique, un ouvrage intitulé : *Le Pont-Neuf sur la Seine à Paris*. Cette étude très documentée, très savante, mais d'un caractère naturellement technique, est pourtant de nature à intéresser l'Académie. Les sources existent en effet pour une partie à la Bibliothèque de l'Institut. Il s'agit d'une copie des mémoires originaux faite dans la seconde moitié du XVIIIe siècle et publiée en 1882 par notre confrère M. de Lasteyrie. Cette copie comprend les actes administratifs et techniques depuis la préparation et le début des travaux, 7 novembre 1577, jusqu'au 15 octobre 1578.

« Un second document manuscrit intitulé *Plumitif* se trouve dans la liasse Z^IF 1065 des Archives nationales. Il va de 1578 jusqu'en 1605. C'est l'original du dossier ou des procès-verbaux de tout ce qui concerne la construction du Pont. Ce manuscrit a été découvert par M. de Dartein, et l'on conçoit le parti qu'en a pu tirer un ingénieur qui joint à la science technique une connaissance approfondie de l'architecture française de la Renaissance et qui est en

outre un véritable artiste, comme le montrent les dessins et les relevés reproduits en facsimilé dans le texte. L'auteur, dans le chapitre V consacré au début de la construction, s'efforce de définir le rôle respectif des deux architectes — Androuet du Cerceau et Guillaume Marchand — et, après un minutieux examen des textes, il conclut suivant la formule de Germain Brice que « le Pont-Neuf fut entrepris durant le règne de Henri III sous la conduite d'Androuet du Cerceau et que le roi Henri IV y fit mettre la dernière main sous la conduite de Guillaume Marchand ».

« Les chapitres suivants sont consacrés à la construction, puis à l'histoire proprement dite du pont, aux dégradations et aux travaux de consolidation que ces dégradations ont nécessitées et qui ont duré jusqu'en 1890.

« C'est là une œuvre excellente et définitive, qui sera suivie de la monographie des principaux ouvrages d'art que Paris s'honore de posséder. »

M. Jullian a la parole pour un hommage :

« Sous le titre de *Deux paroisses de l'ancien régime* (Bordeaux, 1909, in-8°), un de nos meilleurs érudits bordelais, M. l'abbé Gaillard, nous donne une monographie très complète des deux localités girondines de Belin et Beliet. Belin est célèbre par les ruines du château d'Aliénor de Guyenne, par les séjours qu'y faisaient les pèlerins de Saint-Jacques de Compostelle, par son prieuré de Saint-Jacques, par les nombreux vers que lui consacrent les Chansons de geste. Ce qui ajoute un intérêt général au livre de M. l'abbé Gaillard. »

M. Héron de Villefosse offre à l'Académie, au nom de M. Alfred Merlin, directeur des antiquités et des arts en Tunisie, le *Guide du Musée Alaoui*, avec un plan et VI pl. en phototypie :

« Ce guide a été rédigé pour les visiteurs qui ne peuvent pas consacrer de longues heures à l'étude du Musée Alaoui. Les renseignements sommaires qu'il fournit suffisent à faire apprécier l'importance de cet admirable musée qui, sous l'habile direction de M. Merlin, ne cesse de se développer et de s'agrandir. Il se compose actuellement de deux parties : l'une, la plus vaste, consacrée aux monuments de l'art antique, l'autre réservée aux objets d'art arabe. C'est là qu'on peut se faire une idée véritable de la variété des richesses archéologiques sorties du sol de la Tunisie depuis l'occupation française. Nulle part on ne saurait rencontrer un ensemble aussi précieux de renseignements sur les anciens cultes africains : les ex-voto à Baal-Hammon et à Tanit, les documents épigraphiques et figurés concernant le

culte de Saturne ou celui des dieux locaux du pays y abondent. Les inscriptions libyques ou puniques, les textes lapidaires qui ont permis de reconstituer les fastes de la province d'Afrique et d'en étudier l'administration dans ses moindres détails s'y trouvent réunis. Mais ce qui frappe surtout le visiteur, c'est une collection unique de mosaïques antiques, la plus riche et la plus variée qui existe au monde, dont le plus célèbre panneau représente un portrait de Virgile, assis entre la Muse de l'Histoire et celle de la Tragédie.

« On se souvient qu'en 1907 un bateau chargé d'objets mobiliers et d'œuvres d'art, venant d'Athènes et se dirigeant vers l'Italie, qui avait fait naufrage au premier siècle avant l'ère chrétienne, fut retrouvé dans la mer près de Mahdia. Les monuments recueillis dans ce navire, dont quelques-uns sont d'une valeur exceptionnelle pour l'histoire de l'art, n'occupent pas moins de trois salles du Musée Alaoui.

Ce guide, illustré d'un certain nombre de planches, nous apporte une nouvelle preuve de l'activité de M. Alfred Merlin et de ses collaborateurs. »

M. Héron de Villefosse dépose ensuite sur le bureau de l'Académie deux mémoires dont il est l'auteur :

1° *La chute de Phaëton, mosaïque trouvée à Sens* (extr. des *Comptes rendus des séances de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 1909);

2° *Antiquités gallo-romaines découvertes dans l'île de la Cité*, avec 3 pl. (extr. du *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile de France*, XXXVII, 1910).

M. Cagnat offre, de la part de M. Toutain, directeur-adjoint à l'École des Hautes Études (Section des sciences religieuses), la traduction du 3e volume du *Rameau d'or* de Frazer :

« Par là, M. Toutain a achevé la tâche qu'il s'était imposée en abordant ce long travail d'adaptation, qui, on le sait, est en même temps une dette d'amitié payée à la mémoire de son cotraducteur M. Stiébel. Tous ceux qui s'intéressent à l'histoire des religions et aux problèmes de méthode qu'a posés le livre même de M. Frazer remercieront M. Toutain de la peine qu'il a prise. Il a ajouté à la fin du présent volume deux *index* très détaillés, le premier géographique et ethnographique, le second mythologique ; ils seront d'une utilité incontestable pour ceux qui désireront faire des recherches dans une œuvre aussi nourrie qu'est le *Rameau d'or*.

SÉANCE DU 17 FÉVRIER

PRÉSIDENCE DE M. HENRI OMONT.

Le Président annonce que, sur l'invitation de M. le Ministre de l'instruction publique, l'Académie a désigné comme candidats à la chaire d'archéologie du moyen âge vacante à l'École des Chartes :

En 1re ligne, M. Eugène Lefèvre-Pontalis;

En 2e ligne, M. Auguste Brutails.

M. Morel-Fatio annonce que la Bibliothèque nationale vient de s'enrichir, grâce à la libéralité de Mme la marquise Arconati-Visconti, d'un gros manuscrit du xvie siècle contenant une histoire inédite de Charles Quint. L'auteur, Hugues Cousin, appartenait à une famille comtoise originaire de Nozeroy (Jura) et eut pour frère Gilbert Cousin, secrétaire d'Érasme. Hugues reçut en 1548 la charge de fourrier de l'Empereur. Son histoire, écrite en 1556, porte surtout sur la rivalité entre Charles Quint et François Ier et les luttes religieuses en Allemagne; mais il a aussi raconté en détail certains faits de guerre auxquels il assista. Chargé, comme fourrier, de préparer les installations de la conférence qui eut lieu à Marcq près Calais en 1555, il en a donné dans son ouvrage un très curieux dessin. Cette histoire, riche d'informations et d'une langue assez savoureuse, mériterait d'être publiée.

M. le comte Durrieu rappelle les travaux antérieurs qu'il a consacrés aux rapports de l'art français et de l'art italien sous le règne de Charles VI, rapports étudiés principalement par lui dans le célèbre manuscrit des *Très riches Heures du duc de Berry*, conservé à Chantilly. Un artiste fameux de cette époque fut le peintre et miniaturiste milanais Michelino da Besozzo. Utilisant une observation récente d'un érudit italien, M. Giulio Zappa, et faisant intervenir également un document écrit que

lui-même a découvert et de nouveaux éléments d'information qu'il a recueillis l'an dernier sur place à Sienne, Florence, Milan. M. Durrieu indique qu'il existe des miniatures qui semblent bien être de ce Michelino, et que ces miniatures prêtent à de très intéressants rapprochements avec des monuments de l'art français. En partant d'un exemple que lui fournit l'ensemble des monuments, M. Durrieu arrive à cette conclusion qu'un des plus beaux thèmes de l'art chrétien, celui de la Vierge venant s'agenouiller dans le Paradis aux pieds de Dieu, pour être couronnée, en présence des anges, des saintes et des saints, thème qui a été développé au XV[e] siècle, au Sud des Alpes, par des maîtres tels que Fra Angelico et Filippo Lippi, a d'abord été traité en France avant d'avoir été adopté en Italie.

LIVRES OFFERTS

M. Léon Heuzey présente, au nom du commandant Cros et de ses collaborateurs, la deuxième livraison des *Nouvelles fouilles de Tello*; il remercie l'Académie du concours qu'elle veut bien accorder à cette publication. Le présent fascicule comprend en particulier la description d'une importante nécropole et une partie épigraphique consacrée par M. Fr. Thureau-Dangin aux tablettes chaldéennes recueillies dans les fouilles.

M. Louis Havet dépose sur le bureau l'ouvrage suivant, dont il est l'auteur : *Manuel de critique verbale appliquée aux textes latins* (Paris, Hachette, 1911, XIX-484 pages grand in-4°, dont 53 pages d'index). Sept mille passages d'auteurs latins ont été mis à profit dans ce manuel ; ils sont tirés surtout de Plaute, de Térence, de Cicéron, de Virgile, de Phèdre et de Juvénal.

M. Philippe Berger offre à l'Académie, de la part de l'auteur, M. A. Hustin, secrétaire général de la questure du Sénat, le tome II de l'histoire du Luxembourg[1] :

1. *Le Luxembourg. Son histoire domaniale, architecturale, décorative et anecdotique* (1611-1911). In-4°.

« J'ai présenté à l'Académie l'année dernière le tome I de l'histoire du Luxembourg, qui comprenait toute la partie relative aux origines du palais. Le second volume, que je présente aujourd'hui, commence à l'achat de l'hôtel de François de Luxembourg par Marie de Médicis, et va jusqu'à l'époque actuelle. Il est plein de documents originaux du plus haut intérêt sur la reconstruction du palais que la reine voulait édifier « d'après le modèle du palais Pitti », sur les acquisitions successives de Marie de Médicis, sur la donation du petit Luxembourg au cardinal de Richelieu et sur les transformations qui ont amené le palais et ses dépendances à l'état actuel.

« Il est accompagné d'un grand nombre de plans, dont plusieurs inédits, et de trois beaux portraits de la reine, conservés au musée des Offices et au musée du Prado. Ce volume, somptueusement établi, fait le plus grand honneur à la conscience et à l'exactitude d'historien de M. Hustin, et remplit de la façon la plus heureuse une page de notre histoire, si étroitement liée aux événements auxquels a été mêlé le Luxembourg. »

M. Camille Jullian dépose sur le bureau le nº XLIX de ses *Notes gallo-romaines* (Bordeaux et Paris, in-8º; extr. de la « Revue des Études anciennes »).

SÉANCE DU 24 FÉVRIER

PRÉSIDENCE DE M. HENRI OMONT.

Le Recteur de l'Université de Breslau invite l'Académie à se faire représenter aux fêtes du centenaire de cette Université, qui auront lieu du 1er au 3 août prochain.

Le Recteur de l'Université royale Frédéricienne de Christiania invite également l'Académie à se faire représenter aux fêtes du centenaire de cette Université, qui auront lieu les 5 et 6 septembre prochains.

Le Secrétaire perpétuel communique, de la part de M. Pierre Paris, correspondant de l'Académie, directeur de l'École fran-

çaise d'Espagne, une note rédigée par M. Albertini, ancien membre de l'École française de Rome, actuellement membre de l'École française d'Espagne, chargé de relever et de décrire tous les monuments de la sculpture antique qui existent en Espagne, en dehors de Madrid. La note a pour titre : *Bas-relief grec trouvé à Jávea.*

« Le bas-relief dont la photographie est jointe à cette note a été trouvé il y a environ vingt-cinq ans à Jávea, petite ville du *partido judicial* de Denia, dans la province d'Alicante. Jávea est située au bord de la mer, au fond d'une jolie baie que limitent au Nord le cap de San Antonio et au Sud le cap de San Martín.

« Dans un des premiers numéros de *El Archivo*, l'intéressante revue d'histoire locale que don Roque Chabás, chanoine de la cathédrale de Valence, publia de 1886 à 1893, on lit (tome I, p. 31) une note dont voici la traduction : « Nous avons reçu des photographies que nous devons à notre ami don Julio Cruañes, de Jávea ; elles représentent un bas-relief de marbre trouvé dans cette ville... On y voit deux guerriers à pied et un autre à cheval. C'est, semble-t-il, un fragment de tombeau. Nous nous procurerons des données précises sur cette découverte, et nous tiendrons nos lecteurs au courant. » Malgré cette dernière phrase, il ne fut plus question dans *El Archivo* du bas-relief de Jávea ; je ne crois pas qu'il ait été mentionné nulle part ailleurs, et quand l'attention fut appelée sur Jávea, à la fin de 1904, par la découverte du « trésor » qui est maintenant au Musée archéologique de Madrid, personne, à ma connaissance, ne rappela le monument trouvé dans la même ville une vingtaine d'années plus tôt. Cependant le bas-relief existe toujours à Jávea. J'ai dû à l'obligeance de don Roque Chabás les indications et les recommandations nécessaires pour le voir et l'étudier ; Mme de Bolufer, à qui il appartient, a bien voulu me permettre de le photographier.

« Le bas-relief est sculpté dans une plaque de marbre blanc, épaisse de 0^m^ 075 ; elle a 0^m^ 59 de large et, dans l'état actuel, 0^m^ 28 de haut. Le relief était encadré par un listel qui est conservé en partie sur trois côtés : à droite, en haut et à gauche.

« Les personnages, au nombre de trois, sont représentés de

profil, tournés vers la gauche du spectateur. Ce sont, de gauche à droite : d'abord, un homme barbu, nu-tête, vêtu d'une tunique



Bas-relief trouvé à Jávea (Espagne).

à manches courtes et d'un manteau qui passe sur l'épaule gauche et enveloppe le bras gauche ; l'avant-bras droit est

tendu en avant ; la main gauche, sortant du manteau, tient un objet rond (fruit?) ; — ensuite, un cavalier, que son casque surmonté d'une étoile permet de reconnaître pour un Dioscure ; il est vêtu d'une tunique serrée à la taille par une ceinture et d'un manteau flottant ; le cheval est bridé ; — enfin, au second plan, un homme à pied, imberbe et nu-tête, caché en partie par la croupe du cheval ; vêtu d'une sorte de tunique large ou de manteau, il porte un bâton ou une lance sur l'épaule droite, et au bras gauche un bouclier rond sans ornement.

« On ne peut rétablir avec certitude ce qui était figuré dans la partie gauche du bas-relief. S'il y avait eu un quatrième personnage debout, la cassure ne l'aurait pas fait disparaître complètement. On peut songer soit à un personnage assis, soit à un autel. Il m'a semblé, à l'examen de l'original, que l'homme barbu donnait une poignée de main, ce qui confirmerait la première hypothèse ; mais les traces conservées sont douteuses et peuvent être aussi celles d'un objet tenu dans la main droite, pour le sacrifice ou l'offrande. S'il y avait un personnage assis (peut-être la femme du personnage debout), le bas-relief serait funéraire ; s'il y avait un autel, le monument serait plutôt votif et il serait permis de penser à un ex-voto offert par un voyageur aux « fratres Helenae, lucida sidera », le bas-relief ayant été trouvé tout près de la mer.

« Ce qui importe plus que la signification de la scène, c'est le style du bas-relief. Il n'est pas douteux que cette sculpture est un travail grec, d'époque hellénistique. C'est ce qu'établissent surabondamment tous les détails de facture (voir par exemple le cheval ou le manteau du personnage barbu).

« Une indication intéressante m'a été donnée par M. Albi Romany, de Jávea, qui recueille soigneusement tout ce qui peut éclairer l'histoire de la ville : le marbre dans lequel le bas-relief est sculpté, marbre de grain assez grossier, rayé de veines bleues (très apparentes sur la photographie ; l'une traverse le casque du Dioscure et le sommet de la tête du cheval), serait un marbre du pays. Le bas-relief aurait donc été exécuté sur place par un artiste grec.

« Il va sans dire que même si ce fait était plus certain qu'il ne l'est, il serait téméraire d'en tirer aucune conclusion sur le lieu

de fabrication des bijoux découverts à Jávea en 1904, puisque ces bijoux sont d'une tout autre époque que le bas-relief. D'ailleurs, tandis que le bas-relief a été trouvé sur le bord d'un chemin qui longe la mer, le « trésor » était enfoui à l'autre extrémité du terroir de Jávea, dans l'intérieur des terres, vers le village de Gata.

« Il n'en est pas moins intéressant de rencontrer dans cette sculpture authentiquement grecque un nouveau témoignage des rapports constants qui unirent dans l'antiquité le littoral espagnol de la Méditerranée à la Grèce.

« Je crois qu'il n'est pas hors de propos de rappeler ici une troisième découverte, rapportée par don Roque Chabás dans le tome V (1891) de *El Archivo*, p. 59-64, sous le titre : *Tesoro griego del Mongó* (avec quelques dessins). Ce trésor, composé de monnaies et de bijoux, fut découvert en 1891 sur le versant sud-ouest du Mongó, la hauteur isolée qui s'élève entre Denia et Jávea et domine au loin la mer. Sur seize monnaies, toutes d'argent, il y en avait six d'Ampurias, quatre de Marseille, une de Messine, une de Corinthe, une de Sélinonte, une de Syracuse ; une autre était punique ; la dernière ne put être identifiée. Les bijoux les plus intéressants étaient des fragments de disques d'argent, décorés d'ornements géométriques (oves, spirales, étoiles) ; par la technique, ces bijoux, semblent-il, se rapprochaient beaucoup du diadème de Jávea : d'après la description de don Roque Chabás, les dessins étaient *sobrepuestos*, surajoutés, — formés par des fils d'argent soudés sur une plaque mince. M. Danvila (*El Archivo*, *ibid.*, p. 167-168) reconnaissait dans ces bijoux une œuvre indigène, exécutée entre le VIe et le IIIe siècle ; ce seraient les restes d'un harnais de luxe pour cheval de guerre. — Il est malheureusement impossible de savoir ce que sont devenus les bijoux et les monnaies qui composaient le trésor du Mongó ; les données conservées nous permettent du moins d'affirmer que c'était un document de plus sur l'influence grecque dans cette région.

« Il faut se souvenir que Strabon (3, 4, 6) mentionne l'existence entre le Júcar et Carthagène et plus près du Júcar que de Carthagène, de trois établissements marseillais, dont il ne nomme qu'un seul, τὸ Ἡμεροσκοπεῖον, appelé aussi Ἀρτεμίσιον

ou *Dianium* (aujourd'hui Denia) ; les deux autres doivent être vraisemblablement cherchés sur la côte entre Denia et Alicante. Jávea, bien située dans un pays fertile, dont le climat est très beau, a pu être l'un des points où s'installèrent les Grecs. »

MM. Collignon et Pottier examinent la photographie. Par son style, le bas-relief leur paraît dater plutôt du IVe siècle avant notre ère que de l'époque hellénistique. C'était un bas-relief votif. Peut-être devant le personnage debout, figuré dans l'acte de l'offrande, y avait-il un autel et de l'autre côté de l'autel, faisant face au cavalier conservé, un autre cavalier, le second Dioscure.

M. Antoine Thomas annonce que le prix de La Grange est décerné à M. Ernest Langlois, professeur à l'Université de Lille, pour son ouvrage intitulé : *Les manuscrits du Roman de la Rose, description et classement* (« Travaux et Mémoires » de l'Université de Lille, nouvelle série, vol. 7).

M. Pirenne, correspondant étranger de l'Académie, fait une communication intitulée : *La* « ministérialité » *a-t-elle existé en France?*[1].

M. Prou présente quelques observations.

M. le comte Paul Durrieu communique de la part de M. Jacques Soyer, archiviste du Loiret, la photographie d'un tableau sur bois daté de 1494, représentant un buste du Christ, et la reproduction d'une inscription, contemporaine de l'œuvre, qui se trouve sur le revers du panneau et dont M. L. Dumuys a signalé dès 1909 le grand intérêt en en donnant le texte dans le *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France* (année 1909, p. 241-242). Il résulte de cette inscription que le tableau a été commandé par maître Jean Cueillete, notaire et secrétaire du roi Charles VIII, qui, d'après les recherches de M. Soyer, possédait la seigneurie de Fréchines sur les confins du Vendomois et du Blésois (aujourd'hui dans le département de Loir-et-Cher), et que le peintre était un Allemand (Teutonens

1. Voir ci-après.

pictor » nommé Jean Hey. M. de Mély a ingénieusement proposé d'identifier cet artiste avec un « Jehan Hay » dont le nom est cité dans un poème de Jean Le Maire de Belges composé en 1503.

M. René Pichon examine le texte célèbre dans lequel Caton l'Ancien signale chez les Gaulois deux qualités essentielles : *rem militarem et argute loqui*. Par des considérations philologiques, grammaticales et historiques, il prouve qu'il n'y a pas lieu de corriger, comme on l'a récemment proposé, *argute loqui* en *agriculturam*, mais que ces mots ne désignent qu'une subtilité de langage et non le talent oratoire, comme on le croit trop souvent.

M. Salomon Reinach approuve la protestation de M. Pichon contre la correction proposée et cite un autre texte qui indique l'idée que les Latins avaient de la disposition des Gaulois à l'éloquence. Il rappelle que la correction mise en avant par M. Dottin avait été déjà proposée il y a longtemps en Allemagne.

M. C. Jullian rappelle les critiques antérieurement adressées à la conjecture *agricultura*.

COMMUNICATION

LA « MINISTÉRIALITÉ » A-T-ELLE EXISTÉ EN FRANCE ?

PAR M. HENRI PIRENNE, CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE.

On sait que l'on désigne par le terme technique de *Ministeriales* une classe spéciale de non-libres revêtus de fonctions administratives ou adonnés au service militaire, lesquels, à partir du xie siècle, en arrivent à constituer une véritable aristocratie servile et se confondent plus tard avec

la noblesse [1]. Ces hommes se rencontrent particulièrement nombreux et influents en Allemagne, mais ils existent aussi dans tout le territoire de l'ancien royaume de Lotharingie. Il y en a eu en Alsace, en Lorraine, dans le Luxembourg, le Namurois, le Pays de Liège, le Hainaut, le Cambrésis, le Brabant, la Gueldre, la Hollande, etc.

Ont-ils également existé en France?

Pour un des grands fiefs du royaume, tout au moins, la réponse doit être affirmative. Il est incontestable que la « ministérialité » a joué un rôle assez considérable dans le comté de Flandre [2]. Mais on ne l'a pas encore signalée, à ma connaissance, dans les régions situées au Sud d'Arras [3]. Je crois pourtant qu'il n'est point très difficile de l'y découvrir.

Des mentions assez fréquentes de *ministeriales* dans des textes d'origine française depuis l'époque carolingienne, on ne peut rien tirer pour la solution du problème qui nous

1. Voy. en général Waitz, *Verfassungsgeschichte*, t. V, 2e édit., p. 322 et suiv. Les origines de la « ministérialité » ont fait récemment, en Allemagne, l'objet d'études sur lesquelles on consultera utilement F. Keutgen, *Die Entstehung der deutschen Ministerialität* (*Vierteljahrschrift für Social und Wirtschaftsgeschichte*, t. VIII [1910], p. 1 et suiv., 169 et suiv., 481 et suiv.). Je me rallie complètement aux objections que M. K. fait valoir contre les théories de Heck et de Wittich. — M. F. Kiener, *Verfassungsgeschichte der Provence*, p. 112, nie l'existence de la « ministérialité » en Provence. Pourtant l'exemple du *Vicarius*, qui, au XIe siècle, doit préparer un repas à son maître (p. 128), pourrait faire douter de l'exactitude de cette assertion.

2. Elle y a fait l'objet du travail d'ailleurs assez incomplet de W. Ganzenmüller, *Die flandrische Ministerialität bis zum ersten Drittel des XII Jahrhunderts* (*Westdeutsche Zeitschrift*, t. XXV [1906], p. 371-410).

3. M. J. Flach, *Les origines de l'ancienne France*, t. II, p. 115, a pourtant rapproché, en passant, les agents serviles des seigneurs et des abbayes du XIe siècle des *Ministeriales* allemands. M. E. Meyer, *Deutsche und Französische Verfassungsgeschichte*, t. II, p. 184 et suiv., semble voir dans les *vavassores* non-libres de Normandie une sorte de *ministeriales*. Je ne m'occuperai point dans les pages suivantes de cette classe d'hommes qui me paraît différente de la « ministérialité » proprement dite. Cf. L. Delisle, *Étude sur la condition des classes agricoles en Normandie*, p. 32 et suiv.

occupe. L'expression y est employée, en effet, dans un sens trop général pour nous permettre la moindre conclusion sur l'état juridique des personnes désignées par elle. Elle s'applique à toutes espèces de fonctionnaires, avec une tendance cependant à indiquer plutôt des fonctionnaires de condition subalterne. C'est dans cette acception qu'elle est employée par Hincmar[1] ainsi que par la chancellerie du roi Lothaire au xe siècle[2] et par celle de Philippe Ier au xie [3].

Mais de ce que le mot *Ministerialis* a conservé en France sa signification primitive et n'a point servi à déterminer une classe d'individus, il ne résulte pas que le groupe d'agents non-libres auquel on le réserve en Allemagne[4] et dans les Pays-Bas, depuis le xie siècle, ait été inconnu dans le royaume capétien. On pourrait même supposer a priori que ce groupe a dû nécessairement s'y développer. Comment croire, en effet, que les seigneurs du haut moyen âge aient renoncé à choisir leurs officiers domaniaux ou leurs officiers de justice parmi les membres de leurs *familiae* (mesnie), c'est-à-dire parmi des hommes sur lesquels ils exerçaient un droit de propriété et dont l'obéissance leur était ainsi garantie par la plus puissante des raisons? La réunion et l'enchevêtrement aux mains des mêmes *potentes* de droits domaniaux — c'est-à-dire de droits privés — et de droits de justice — c'est-à-dire de droits publics — explique encore, de la manière la plus simple, le recours à des fonctionnaires d'origine servile pour l'administration des hommes et des terres. De même que les grands choisissaient parmi leurs serfs de corps leurs cuisiniers ou leurs

1. *De ordine palatii*, éd. M. Prou, §§ 10, 17, 23, 26, 32.

2. L. Halphen, *Recueil des actes de Lothaire et de Louis V*, p. 100.

3. M. Prou, *Recueil des actes de Philippe Ier*, p. 194, 196, 228, 237, 251, 274, 275, 288, 374.

4. Il faut faire observer cependant que si depuis le xie siècle le mot *ministerialis* désigne dans ces régions un non-libre fonctionnaire ou militaire, on l'y rencontre aussi avec sa signification primitive de fonctionnaire en général.

boulangers [1], de même aussi ils ont nécessairement recruté parmi eux les agents chargés de surveiller leurs domaines et de percevoir leurs droits. La même confusion de ce qui est public et de ce qui est privé que l'on surprend dans la constitution politique de l'époque mérovingienne se retrouve, pour des motifs différents, aux débuts de la période seigneuriale du moyen âge et y produit des résultats analogues.

Les textes s'expriment d'ailleurs trop clairement pour qu'il faille recourir à l'hypothèse.

M. J. Flach a déjà cité un fort intéressant passage d'une charte de Beaulieu, où l'on voit l'abbé défendre à ses *judices servos*, vers 971, de devenir chevaliers [2]. Un acte du cartulaire de Saint-Père de Chartres, allégué par le même savant, nous montre de son côté un maire appartenant aux *famuli* de l'abbaye [3]. A Saint-Aubin d'Angers, le prévôt Archembaud, le forestier Girard, le cellérier Bernier font partie de la *familia Sancti Albini* [4]. Le viguier Stabilis est, à la même époque, compté parmi les *famuli* de Sainte-Marie du Ronceray (Angers) [5]. Et nous rencontrons, en 1080, au milieu des *clientes* donnés à Saint-Benoît-sur-Loire par Thierry d'Orléans, un *Anteus major de Villare*, dont la condition servile ne peut être mise en doute [6].

1. « Servi vero et ancille qui in domo mea inventi sunt, omnes fiant ingenui, praeter Arsindis et Ledgardis, Guilla atque Sicardis sive Elliardis, feminas, Reiamballum et Godmarum, cocos, Guifredum et Bernardum, pistores; istis vero jam supradictis relinquo uxori mee. » Testament de Guifred, comte de Cerdagne en 1036, cité par J. A. Brutails, *Étude sur la condition des populations rurales du Roussillon au moyen âge*, p. 203.

2. « Per omnes curtes sive villas imponimus judices servos, in tali convenientia ut nullus ex illis neque de posteris eorum efficiatur miles. » J. Flach, *op. cit.*, t. II, p. 115, n.

3. J. Flach, *op. cit.*, t. II, p. 114, n.

4. L. Halphen, *Prévôts et voyers du XI[e] siècle dans la région angevine* (*Le moyen âge*, t. XV (1902), p. 312, n. 7).

5. *Ibid.*, p. 313, n. 11.

6. M. Prou, *Recueil des actes de Philippe I[er]*, p. 259. — Voy. dans Guérard, *Cartulaire de Saint-Père de Chartres*, t. II, p. 382, 430, des exemples de maires ne pouvant se marier sans le consentement de l'abbé. Encore en 1236 le maire de Germignonville est affranchi de la servitude. *Ibid.*, p. 690.

Ce dernier exemple suffirait à prouver que les laïques possédaient, tout comme les monastères, des fonctionnaires non-libres. Mais il est inutile de dire qu'il est fort loin d'être isolé. Guibert de Nogent parlant du *dispensator* du vidame de Laon le qualifie de *servus* [1]. Au XIe siècle, c'est également un serf que le prévôt de Foucher de Vendôme [2]. En 1101, un certain Hervé, vassal de Philippe Ier, renonce aux coutumes que les *servientes* de son beau-père Bouchard exigeaient anciennement des hommes du monastère de Saint-Mesmin, et cela en présence de Bouchard lui-même *et militum seu servorum suorum* [3]. Il est certain que les mots *servientes* et *servi* sont ici synonymes et que nous nous trouvons donc bien en présence d'agents de condition servile.

Les exemples précédents ne se rapportent qu'à des seigneurs d'importance secondaire. En voici qui intéressent des comtes. Entre 992 et 1012, Bouchard, comte de Corbeil, ratifie parmi d'autres donations faites à l'abbaye de Saint-Guémand celle d'un nommé Joscerus qu'il appelle *prior meus serviens* [4]. Le même personnage établit, vers 1032, que la garde de son château de Vendôme sera faite, durant deux mois chaque année, par sa *camera*, autrement dit par les non-libres de son entourage intime [5]. Peut-être le *cubicularius*, le *buticularius*, *le conestabularius* dont les souscriptions se trouvent au bas d'une charte donnée par lui en 1006 faisaient-ils partie de ces non-libres [6]. En tous

1. Guibert de Nogent, *Histoire de sa vie*, publiée par G. Bourgin, p. 171, 182.

2. Halphen, *Prévôts et voyers*, *loc. cit.*, p. 309.

3. M. Prou, *Recueil des actes de Philippe Ier*, p. 354.

4. Tardif, *Monuments historiques*. *Cartons des rois*, p. 160, n° 253. M. Bourel de la Roncière, *Vie de Bouchard le Vénérable par Eudes de Saint-Maur*, p. XX, traduit inexactement à mon sens le mot *serviens* par sergent.

5. Bourel de la Roncière, *Vie de Bouchard*, p. 34.

6. Tardif, *op. cit.*, p. 156, n° 247.

cas, au commencement du XIe siècle, les officiers de la cour du comte d'Anjou étaient certainement d'origine servile, au moins en partie. Nous en avons la preuve dans une curieuse notice dressée en 1011-1013 et relatant le partage des enfants d'un ménage de serfs entre le monastère de Saint-Florent de Saumur et le comte Foulque Nerra. Celui-ci reçoit pour sa part *Odonem Brunellum et Dodonem, buttellarium postea suum, Withergam quoque, uxorem Hubaldi venatoris, Adelaidem etiam, uxorem Constantii venatoris de la Poyza* [1]. Ce texte nous apprend en termes formels que le bouteillier Dodo était d'extraction servile, mais il nous permet encore de supposer avec une grande vraisemblance que les deux *venatores* dont il parle l'étaient aussi, car ils n'eussent certainement point sans cela épousé des femmes non-libres. D'autres documents, provenant également de l'Anjou, nous montrent des chambriers, des celleriers et des forestiers comtaux recrutés comme les individus précédents parmi les *servi* du comte [2].

Il n'est pas jusqu'au roi lui-même qui n'ait possédé un groupe de serfs réservé aux fonctions administratives. On peut citer à ce propos un acte très instructif de Philippe Ier. Le roi fait savoir, en 1106, à un certain nombre de ses fidèles d'Étampes nominativement désignés et parmi lesquels se trouve un certain *Vulgrinus camberlanus noster*, ainsi qu'à ses autres *milites et servientes*, qu'il a donné à tous les serfs et colliberts de l'abbaye de la Trinité d'Étampes les mêmes lois et coutumes qu'à ses propres *servientes* [3]. Il est

1. L. Halphen, *Le comté d'Anjou au XIe siècle*, p. 353. Pour la date de l'acte, voir *ibid.*, p. 252, n° 28.

2. L. Halphen, *Le comté d'Anjou au XIe siècle*, p. 161, 193, n. 3.

3. M. Prou, *Recueil des actes de Philippe Ier*, p. 390 : « Notum fieri volumus ... omnibus fidelibus nostris Stampensibus, Marconi scilicet, Herveo, ejus filio, Ursioni, Haimoni Pagani, Anselli filio, Johanni, ejus filio, Alberto ejusdem Pagani fratri, Manerio, ejus filio, Wlgrino camberlano nostro ceterisque militibus atque servientibus nostris quod universis servis atque colibertis Sancte Trinitatis de Stampis.. leges illas et consue-

certain que l'expression *servientes* ne peut être prise ici dans le sens générique de serfs. Elle désigne incontestablement une catégorie spéciale et privilégiée dans l'ensemble de la servitude. On ne pourrait comprendre, s'il en était autrement, que les fidèles du roi, mentionnés au commencement de l'acte, soient appelés *milites et servientes nostri*. C'est sans doute la même acception qu'il convient de donner au mot *serviens* dans les passages suivants empruntés à d'autres diplômes de Philippe I[er] : *Ministeriales nostri sed et milites et servientes*[1] — *Neque praepositus, neque vicarius, neque aliquis serviens*[2]. Ces citations ne permettent point sans doute d'affirmer que les prévôts et viguiers royaux aient été pris, comme ceux des comtes et des abbayes, parmi des hommes de condition non-libre. Elles indiquent cependant une possibilité à cet égard et ouvrent ainsi une perspective nouvelle et fort intéressante sur l'origine encore si mal connue de ces officiers[3].

De très bonne heure l'habitude s'est introduite de rémunérer par l'octroi de fiefs les *servientes* chargés de fonctions administratives. Ils se trouvèrent ainsi rapprochés de la chevalerie et ne tardèrent pas à y entrer. L'interdiction faite au x[e] siècle aux *servi judices* de Beaulieu de devenir *milites* trahit un mouvement qui devint bientôt irrésistible. Les chevaliers non-libres que l'on rencontre çà et là au xi[e] siècle et au commencement du xii[e] se rattachent bien

tudines easdem quas nostri servientes habent et tenent... concedimus. » Les liens de parenté très étroits qui existent entre les fidèles du roi cités nominativement achèvent d'établir leur condition de non-libres. Ils descendent évidemment de quelques familles serviles appartenant au roi. On sait avec quel soin les grands propriétaires s'entouraient de renseignements sur la généalogie de leurs serfs. C'était le seul moyen qu'ils eussent de prouver les droits qu'ils possédaient sur eux.

1. Prou, *op. cit.*, p. 194.

2. *Ibid.*, p. 370. Il faut ajouter qu'aux pp. 339 et 372 le roi appelle ses fonctionnaires *clientes*, nom employé pour désigner des non-libres. Voy. plus haut, p. 24.

3. Cf. E. Meyer, *op. cit.*, t. II, p. 297.

certainement à l'aristocratie servile dont nous avons cherché à retrouver les traces[1]. Mais leurs descendants perdirent bientôt la marque de leur origine et se mêlèrent à la noblesse, avec laquelle ils avaient en commun les mêmes mœurs et le même genre de vie. On peut encore reconnaître cependant, à la nature de plusieurs fiefs, que leurs détenteurs primitifs durent être des fonctionnaires-domestiques. Leurs obligations, personnelles au début, se sont transportées à la terre, se sont, si l'on peut ainsi dire, féodalisées. On les reconnaît très nettement, au milieu du XVe siècle, dans le dénombrement des fiefs des « francs hommes » de l'évêque de Beauvais[2]. Au XVIIe siècle, les vassaux de l'abbaye de Saint-Claude désignés par l'expression de « mistrals » se laissent encore facilement rattacher aux officiers non-libres du haut moyen âge, dont ils continuent à porter le nom[3].

De tout ce que je viens de dire il me semble résulter à l'évidence que la « ministérialité », telle qu'on la constate en Allemagne et dans les Pays-Bas, a été très répandue en France jusqu'au commencement du XIIe siècle, si pas en nom, du moins en fait. L'un des mots qui désignent le plus fréquemment les *ministeriales* français, celui de *servientes*, est l'exact équivalent de l'allemand *Dienstmann*, synonyme de *ministerialis* en langue vulgaire. Comme en Allemagne et comme dans les Pays-Bas, les *ministeriales* constituent en France la classe la plus élevée de la servitude[4] et sont chargés de fonctions administratives de tout genre.

1. Guérard, Prolégomènes au *Cartulaire de Saint Père de Chartres*, p. XXXVII. M. M. Prou veut bien me signaler dans le *Liber de servis Majoris Monasterii*, publ. par A. Salmon, Appendice, n° 32, p. 167, la mention, en 1097, d'un *Alcherius miles, major noster de villa Elarbi, atque servus*.

2. L.-H. Labande, *Histoire de Beauvais et de ses institutions communales*, p. 329 et suiv.

3. Benoit, *Histoire de l'abbaye et de la terre de Saint-Claude*, t. I, p. 626 ; II, p. 65.

4. En 1011-1013, l'abbé Florent de Saumur donne sa nièce en mariage à un serf dont un des frères devient bouteiller du comte d'Anjou et dont

Mais il importe de remarquer qu'ils y ont disparu beaucoup plus tôt que dans les contrées voisines. Comme nous venons de le dire, ils s'y perdent dans la noblesse dès la première moitié du XIIe siècle, tandis qu'ils se maintiennent dans les Pays-Bas jusqu'au XIIIe siècle et qu'en Allemagne ils s'augmentent même à cette époque de quantité d'hommes libres. Je n'ai pas à rechercher ici les causes de cette différence dans le développement des institutions. Mon but serait atteint si cette courte note, en dépit de l'insuffisance de sa documentation, provoquait des recherches plus approfondies sur une classe d'hommes dont le rôle a été considérable et dont l'étude importe grandement à la connaissance de l'organisation administrative au moyen âge.

LIVRES OFFERTS

M. Longnon offre à l'Académie une petite édition, dont il est l'auteur, des *Œuvres de François Villon* (Paris, 1914, in-8°).

M. H. Omont offre son *Inventaire sommaire des nouvelles acquisitions du département des manuscrits pendant les années 1909-1910* (Paris, 1911, in-8°).

Le P. Scheil a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir au nom de l'auteur-éditeur, M. Jéquier, professeur d'égyptologie à l'Université de Neuchâtel, un ouvrage intitulé : *Le papyrus Prisse et ses variantes*,... publiés en fac-similé (16 pl. en phototypie) avec introduction.

« Parmi les égyptologues, peu de documents jouissent d'une notoriété comparable à celle de notre *Papyrus Prisse*, de la Bibliothèque nationale. Recueil de maximes le plus ancien connu (celles de Ptahhotep remonteraient à la Ve; celles de Kaqimna à la IVe dynastie),

un autre frère se fait prêtre (L. Halphen, *Le comté d'Anjou au XIe siècle*, p. 353).

c'est en même temps un chef-d'œuvre de la calligraphie hiératique des XIe et XIIe dynasties.

« L'édition *Prisse d'Avesnes* datait de 1847 et depuis de longues années est épuisée. Entre temps, d'importantes variantes ont été découvertes, dont les fragments sont conservés aux Musées de Londres et du Caire. Cent générations s'étaient nourries de ce manuel de philosophie morale ; on le transmettait oralement, on l'apprenait de mémoire, et ce n'est pas toujours, semble-t-il, d'après un modèle écrit qu'on le recopiait. De là ces variantes qui portent sur des mots, des membres de phrases, avec additions, suppressions, interversions.

« A tous égards, celui-là a été bien inspiré qui a réédité le *Papyrus Prisse*, augmenté des textes parallèles nouveaux. Dans une Introduction savante, où se retrouve la manière sobre, claire, judicieuse qui lui est habituelle, M. Jéquier fait l'historique et la description de chacun de ces documents : origine, époque, état du texte, écriture et style, éditions et traductions, etc.

« Il est pénible de dire que l'ouvrage se trouve incomplet, au moment même qu'il paraît. Le conservateur de la section égyptienne du Musée Britannique, tout en autorisant notre auteur à utiliser les fragments nouveaux, a négligé d'avertir qu'il éditait lui aussi, sur l'heure, un ms. du même texte, entièrement inconnu, et riche en variantes curieuses.

« Que M. Jéquier se console de la discourtoisie des hommes en pensant que dans nos sciences en marche les publications ne restent jamais longtemps à jour et que le désagrément causé hier par M. Budge aurait pu l'être involontairement aujourd'hui par le dernier des fellahs de la plaine de Thèbes. »

M. Diehl présente, au nom de la Faculté des lettres de l'Université de Nancy, un volume intitulé : *Bibliographie lorraine 1909-1910, revue du mouvement intellectuel, artistique et économique de la région* (Nancy, 1910) :

« En publiant ce volume, premier essai de bibliographie régionale qui soit entrepris en France, la Faculté des lettres de Nancy a fait preuve d'une heureuse initiative. Elle s'est proposée, dans ce livre, par une série de chapitres, méthodiquement classés, de suivre et d'apprécier, année par année, le mouvement intellectuel de la région lorraine dans toutes les manifestations de sa multiple activité. Depuis l'archéologie préhistorique jusqu'aux problèmes contemporains, elle s'est efforcée de présenter, dans un tableau d'ensemble, la vie si complexe de cette région, de montrer, dans le domaine de l'histoire

proprement dite comme dans celui de l'histoire de l'art, de l'histoire littéraire ou de l'histoire économique, l'effort journellement accompli dans ce pays lorrain par des savants, des artistes, des écrivains, des travailleurs de tout ordre. Des comptes rendus critiques, consacrés aux ouvrages les plus importants, accompagnent la chronique fort intéressante qui, dans chaque section, expose les progrès et les tendances de chaque discipline. Et ainsi, dans ce travail de caractère tout à fait original, qui doit au reste réserver à l'Alsace aussi sa part légitime, s'attestent heureusement les liens étroits et la solidarité qui unissent à la région lorraine notre grande Université provinciale de l'Est. »

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1911

PRÉSIDENCE DE M. HENRI OMONT

SÉANCE DU 3 MARS

PRÉSIDENCE DE M. HENRI OMONT.

M. Babelon, au nom de la commission du prix Allier de Hauteroche (numismatique ancienne) annonce que ce prix est décerné à la Société des Antiquaires du Centre, dont le siège est à Bourges, pour le *Bulletin numismatique* qu'elle publie, chaque année, dans le volume de ses *Mémoires*, depuis 1868.

M. Maurice Croiset donne lecture du rapport suivant :

« La commission du prix Bordin (antiquité classique) a partagé le prix de la manière suivante :

1.200 francs à M. Ph. E. Legrand pour son ouvrage intitulé : *Daos, tableau de la comédie grecque pendant la période dite nouvelle ;*

1.000 francs à M. Camille Sourdille pour ses ouvrages sur *Hérodote et la religion de l'Égypte* et sur la *Durée et l'étendue du voyage d'Hérodote en Égypte ;*

400 francs à M. Charles Plésent pour son ouvrage intitulé : *Le Culex, étude sur l'alexandrinisme latin ;*

400 francs à M. Alfred Besançon, pour son ouvrage intitulé : *Les adversaires de l'hellénisme à Rome pendant la période républicaine.*

M. Théodore Reinach fait une seconde lecture de son mémoire : *L'anarchie monétaire et ses remèdes chez les anciens Grecs.*

M. de Mély fait une communication sur les « Très riches Heures » du duc de Berry [1].

M. le comte Paul Durrieu croit devoir faire remarquer qu'une partie des faits relatés par M. de Mély se trouvent déjà exposés ou indiqués dans le grand ouvrage que M. Durrieu a publié en 1904 sur *Les très riches Heures de Jean de France, duc de Berry*. Quant aux hypothèses qui sont personnelles à M. de Mély, il en est une dont M. Durrieu tient à le complimenter; c'est celle qui consiste à proposer de traduire par « Des champs » le nom de « Campaniosus », qui est donné à un artiste français par un document d'origine italienne de la fin du XIV[e] siècle et qui était resté inexpliqué jusqu'ici.

COMMUNICATION

LES TRÈS RICHES HEURES DU DUC JEAN DE BERRY, PAR M. F. DE MÉLY.

La décoration des *Très riches Heures* du duc Jean de Berry, conservées à Chantilly, comprend deux parties. La première, commencée sous le duc, fut interrompue à sa mort, en 1416; la seconde a été terminée pour Charles I[er], duc de Savoie, en 1482. Comme on y trouve les armoiries de Blanche de Montferrat, mariée au duc en 1485 et que Charles I[er] meurt en 1489, c'est entre ces deux dates qu'on en fixe l'exécution. Sans nous y arrêter longuement, on peut

1. Voir ci-après.

faire remarquer rapidement que, puisqu'on n'y voit pas les armes du royaume de Chypre dont le duc hérita cependant en 1486, on pourrait encore resserrer les hypothèses et mettre ces peintures entre 1485 et 1486. Enfin on a pensé à attribuer ces pages à Jean Colombe, par leur rapprochement avec une *Apocalypse* de l'Escurial, qui fut effectivement payée à cet artiste. Mais, de ce côté, il faut marcher très prudemment, car nous lisons, dans une des miniatures types de l'Escurial, le nom d'ANGUET. Quant à la première partie, dont nous voulons spécialement nous occuper, si dans son ensemble elle est française et considérée jusqu'ici comme l'œuvre franco-flamande de Pol de Limbourg et de ses frères Hennequin et Jehannequin, tous les critiques d'art qui ont étudié le volume s'accordent à y reconnaître des influences italiennes indéniables et surtout siennoises. On y voit, en effet, des copies presque serviles de tableaux de Bartholo di Maestro Fredi, de Taddeo Gaddi, des souvenirs de Duccio, enfin le fameux plan de Rome, peint par Taddeo di Bartolo, dans le Palais public de Sienne vers 1413. Cependant comme jusqu'à présent on n'a jamais, dit-on, rencontré dans aucune pièce d'archives trace d'artistes italiens au service du duc Jean de Berry, on croit pouvoir affirmer que c'est un des frères Limbourg qui rapporta d'un voyage ignoré en Italie les copies de ces œuvres dont il s'inspira.

Mais en dehors des maîtres dont il vient d'être question, quelles pourraient encore être les voies, moins apparentes, par lesquelles ces influences auraient pu s'exercer en France? On a parlé entre autres de Jacques Coene, le célèbre artiste brugeois, qui avec ses deux compagnons Jean Mignot et Johannes Campaniosus, dont j'identifierais volontiers le nom avec celui de Deschamps, nom d'un peintre au service du duc de Berry vers 1375, s'en alla à la fin du XIVe siècle travailler au Dôme de Milan et revint avant 1404 en France, où, un peu plus tard, il entra au ser-

vice du duc Jean de Berry. Il aurait connu, dit-on, en Italie, à Milan, un artiste célèbre, Michelino da Besozzo, dont l'influence aurait été très grande sur Giovannino de' Grassi, et précisément une page de l'album de Giovannino, conservé à Bergame, a servi de modèle à la *Curée du sanglier* du Calendrier des *Très riches Heures* du duc de Berry. Cet album, signalé dernièrement par MM. Conway et P. Durrieu, avait été trouvé et étudié dès 1905 par M. Pietro Toesca, de Turin, dont le nom ne doit pas être séparé de la découverte. Michelino da Besozzo travailla effectivement au Dôme de Milan, mais il n'apparait à l'Œuvre que le 13 juillet 1404. A cette date Coene était rentré en France. Quant aux rapports entre Michelino et Giovannino, comme pour l'influence de Pisanello sur les *Très riches Heures*, qu'il a fallu abandonner depuis que M. Biadego a prouvé que Pisanello n'avait pas vingt ans à la mort du duc de Berry, non seulement une question de technique artistique, comme l'imposent les photographies que j'apporte, mais également une question de dates, interdisent un rapprochement entre les deux artistes. Giovannino meurt, très âgé, en 1398; Michelino da Besozzo naît seulement vers 1375. Il est impossible d'admettre qu'un jeune artiste, âgé de moins de vingt ans, ait eu quelque influence sur un vieil artiste célèbre, qui dès 1389 était un des grands maîtres de l'Œuvre du Dôme de Milan. Michelino d'ailleurs n'entre à l'Œuvre qu'en juillet 1404, plus de six ans après la mort de Giovannino.

Si on tenait à chercher à Milan cette influence, au premier abord pisanellesque, il faudrait la demander plutôt, je crois, à des fresques de la fin du XIV[e] siècle, qui décorent le palais Borromeo, si curieuses dans leur modernisme imprévu. Je suis heureux de les mettre sous les yeux de l'Académie. Il est vrai qu'on songe à les attribuer à Michelino : sans preuves du reste. *La Vierge* de la Pinacothèque de Sienne, avec sa signature : *Michelinus fecit*, parfaite-

ment authentique, interdit formellement toute identification. Le manuscrit lat. 5888 de la Bibliothèque nationale, qu'on voudrait également en rapprocher, doit aussi vraiment être laissé à l'écart. De tous les côtés le terrain, qu'on croyait hier solide, se dérobe donc encore une fois.

Mais l'absence *actuelle* de noms italiens dans les archives du duc de Berry, d'ailleurs si malheureusement incomplètes pour cette époque, peut-elle permettre d'affirmer qu'aucune collaboration italienne directe ne saurait se rencontrer dans les *Très riches Heures*? Quoi qu'on en ait dit, il existe deux documents, très souvent mentionnés, plusieurs fois publiés, dont on n'a pas tenu, il me semble, un compte suffisant. Ce sont deux lettres échangées entre un familier du duc de Berry, en voyage à Sienne en 1409, qui propose au duc de lui envoyer un « intarsiateur » merveilleux qu'il a rencontré dans cette ville, et le duc, qui lui répond qu'il accepte la proposition. A la suite de ces deux lettres, se trouve une note de la main de Pierre le Fruitier, dit Salmon, secrétaire de Charles VI, auteur de la première lettre, qui ajoute : « Et aussitôt la réponse reçue je partis pour Paris. » L'artiste n'est pas nommé, mais on peut proposer d'y reconnaître Domenico di Nicolo del Coro, le célèbre marqueteur qui travailla au Dôme de Sienne vers 1400, dont le style à ce moment est très italien : tels ce David et ce Goliath. Ce qui permet cette hypothèse, c'est que de 1406 à 1414 son nom ne figure plus dans les comptes du Dôme — donc il travaillait autre part — et que nous allons trouver, quand, après cette date, il reprendra le travail dans sa patrie, qu'il exécute les stalles du palais de la Seigneurie, inspirées au contraire d'une œuvre essentiellement française, le livre d'Heures, enluminé vers 1402 par Beauneveu pour le duc de Berry, conservé aujourd'hui à la Bibliothèque nationale. Les photographies des sujets des stalles de la Seigneurie et des pages du célèbre manuscrit français 13091 de la Bibliothèque nationale, si justement attribuées à Beaune-

veu[1], précisent une parenté que Didron avait soupçonnée, il y a soixante ans, en parlant de cet ouvrage admirable, « qui traduit, *comme chez nous*, le symbole de Nicée, où chaque apôtre tient une banderole sur laquelle est tracé un des articles de notre foi[2] ». Il en fit même quelques estampages, qui, mieux encore que la photographie, montrent le caractère très *ponentais* des dernières œuvres de Domenico del Coro.

A la suite de cette constatation, un bien curieux rapprochement s'impose immédiatement. Lorsque l'artiste est de retour à Sienne, tout inspiré du style français de Beauneveu, M. Roger E. Fry nous fait connaître un album absolument de la main de Beauneveu, propriété de M. Pierpont-Morgan[3]. Là, nous trouvons une copie presque textuelle d'une des petites femmes de l'album de Bergame et deux petites têtes *italiennes*, bien proches parentes de celles du *Mois de Mai* du Calendrier des *Très riches Heures*. Il y a donc bien eu, à un moment que nous ne soupçonnions pas, au commencement du XIVe siècle, un échange entre deux grands artistes, un Français de Bourges et un Italien de Sienne, qui semblent ainsi s'être rendus mutuellement hommage. Leurs cartons nous en gardent la preuve tangible : les deux lettres que nous venons de rappeler pouvaient nous la faire présager. Et personne, jusqu'ici, n'a parlé d'un voyage de Beauneveu en Italie ! On ne saurait affirmer, par exemple, que Domenico del Coro, si nous admettons maintenant que c'est bien lui qui vint à la cour du duc Jean de Berry, collabora *directement* aux *Très riches Heures*.

En dehors de ces éléments fort séduisants, mais qui au point de vue précis des rapports avec l'Italie demeurent cependant hypothétiques, il est un détail tout à fait objectif. Une des plus belles pages des *Très riches Heures* repré-

1. Lasteyrie (Le comte R. de), *Monuments Piot*, t. III, pl. IV.
2. *Annales archéologiques*, t. XVI, p. 283.
3. *Burlington Magazine*, 1906, pl. I.

sente l'*Adoration des Mages*. M. Émile Mâle, dernièrement, la rapprochait de la fameuse cavalcade de Milan, organisée en 1366 par les Dominicains, qui plut tellement au peuple, que, pendant le cours des ans, elle fut souvent renouvelée. Dans le fond, on aperçoit une ville, ceinte de remparts, entourée de montagnes. Convaincu que c'était là une ville d'Italie, j'en ai envoyé la photographie à plusieurs savants d'Italie, et M. Coggiola, l'érudit conservateur de la Bibliothèque nationale centrale de Florence, un des éditeurs du *Bréviaire Grimani*, l'a immédiatement identifiée avec Sienne, en précisant les monuments : à droite, la Porte San Marco, puis l'église de San Agostino, le Dôme, le clocher de Saint-Dominique, enfin le campanile de la Seigneurie. Tout y est bien en place, rien n'y manque, mais rien de plus. Et dans cette miniature, nous lisons, sur le galon du vêtement d'un cavalier, un nom, *Filippus*, — écrit *Fi* et non *Phi* —, orthographe phonétique tout à fait caractéristique d'un nom italien. Or, vers cette époque, nous trouvons à Sienne un artiste de ce nom inscrit au *Ruolo dei miniatori a penello, a penna, e coloritori*, Filippo di Francesco di Piero di Bertuccio : la coïncidence est vraiment bien curieuse. Enfin, autre détail du plus haut intérêt. Si la *Curée*, thème tout spécialement italien, de l'album de Bergame a servi de modèle à la page du *Mois de Décembre*, au premier plan de cette *Adoration des Mages*, nous voyons un guépard, dans une position tout à fait particulière, se léchant la patte droite dans un mouvement tout à fait vivant. Or, vers 1413, on ne connaissait pas encore en France les guépards, rapportés d'Orient en Italie cette année-là, par Nicolas, marquis d'Este [1]. Et l'animal est dessiné d'après nature et si certainement, que nous en trouvons l'original — dont voici la photographie — dans un album peu connu, venant également de Bergame, conservé aujourd'hui à la

1. Camus (Jules), *Les Feuilles des jeunes naturalistes*, t. XVIII (1888), nº 214, p. 129.

Bibliothèque nationale de Rome; dans une page voisine nous avons également l'étude du chameau, dont nous apercevons la tête, juste au milieu de la miniature. Tout concorde donc à préciser dans la peinture des *Très riches Heures* une main qui obéissait à une direction italienne. Il est bien probable, en effet, qu'une vue de Sienne si exacte marquée d'un nom siennois, de l'époque où nous savons qu'un artiste siennois vint travailler à la Cour du duc de Berry, que des animaux inconnus des Français, mais bien connus des Italiens, aussi consciencieusement reproduits, sont l'œuvre de cet artiste; ce qui expliquerait alors très naturellement les autres influences siennoises, si manifestes, que nous trouvons dans les *Très riches Heures*.

On peut alors résumer ainsi les acquisitions fournies par les lignes qui précèdent. Voici la thèse présentée jusqu'ici : Il y a certainement des influences italiennes dans les *Très riches Heures*, mais aucune collaboration directe d'artistes italiens. Car s'il y avait eu des miniaturistes italiens à la cour des Valois, ils eussent laissé des traces dans les pièces d'archives. Or celles-ci sont muettes à cet égard[1] (p. 47). Si Alchérius est en relations avec des peintres italiens, c'est uniquement en Italie qu'il les connaît et qu'il va les visiter (p. 48). Les miniatures de la première série de Chantilly, par leur côté naturaliste, paraissent avoir des attaches avec les artistes du Nord (p. 73). On peut donc attribuer les miniatures de la première série aux frères Limbourg. Les deux lettres que je rappelle plus haut ne sont l'objet que d'une allusion tout à fait indirecte (p. 97).

Depuis la découverte de la *Curée* de Bergame, on a tenté un rapprochement entre Giovannino de' Grassi et Michelino da Besozzo; on regarde ce dernier comme le maître de Giovannino, ayant eu, par conséquent, sur le style des *Très riches Heures* une réelle influence[2].

1. Durrieu (Le comte P.), *Les Très riches Heures du duc de Berry*. Paris, Plon, 1904, in f°.

2. Voir à ce sujet : Toesca (P.), *Arte*, 1905. — Durrieu (Le comte P.),

Voici au contraire ce que cette étude nous permet de dire. Le style et les dates s'opposent formellement à un rapprochement entre Michelino da Besozzo et Giovannino de' Grassi, bien antérieur, qui ne saurait avoir reçu la moindre influence de Michelino, d'ailleurs beaucoup plus jeune et bien différent de style. Giovannino demeure donc, jusqu'à preuve contraire, l'auteur *personnel* du dessin de la *Curée du Sanglier*, thème essentiellement italien, puisque dans l'Album de Rome, nous trouvons, dans la même technique, la *Curée du Cerf*, et au Cabinet des estampes de Rome, la *Curée de l'Ours* : peut-être est-il aussi l'auteur des études des guépards et du chameau de l'album de Rome? Les fresques de Milan ne sauraient être de Michelino da Besozzo ; mais elles pourraient être la source prépisanellesque à laquelle les artistes qui ont travaillé aux *Très riches Heures* ont puisé leur inspiration nouvelle. Les archives ne sont pas muettes : elles nous affirment, au contraire, qu'en 1409 le duc de Berry reçut de Sienne un artiste célèbre. On peut, dans la suite, montrer à Sienne des œuvres inspirées par Beauneveu de Bourges et dans l'album de Beauneveu des inspirations de l'album de Bergame. Une des miniatures, l'*Adoration des Mages*, parle, puisqu'elle représente une vue de Sienne, signée Filippus, et qu'à cette époque nous avons à Sienne un artiste de ce nom. Nous y trouvons également des détails qu'il me paraît difficile de refuser à un Italien. De telle sorte que loin d'être une œuvre exclusivement française, uniquement due au pinceau des frères Limbourg, comme on croit pouvoir l'affirmer, la première série des miniatures du célèbre manuscrit où nous distinguons sept ou huit mains différentes, entre autres celle d'Henri Bellechose[1].

Bulletin des Antiquaires de France, 1906. — Toesca (P.), *Rassegna d'Arte*, octobre 1910. — Zappa (G.), *Arte*, décembre 1910. — Durrieu (Le comte P.), Académie des inscriptions et belles-lettres, 16 décembre 1910 et 17 février 1911.

1. Mély (F. de), *Revue de l'Art*, 1907 (2), p. 41.

l'auteur du tableau du *Martyre de saint Denis* au Louvre, nous montre une page exécutée sous l'influence directe d'un maître siennois.

Ne semble-t-il pas vraiment que, grâce à ces constatations documentaires, à ces photographies qu'on n'avait jamais apportées ou qu'on n'avait pas songé à rapprocher, un peu de lumière vienne éclairer l'incertitude d'hypothèses, tout de sentiment, dont se trouvent entourées les origines de ce volume incomparable?

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel offre à l'Académie, au nom de l'auteur, M. J. A. Castagné, conservateur du Musée d'Orenbourg, une publication intitulée : *Antiquités des steppes kirghizes et du pays d'Orenbourg* (Orenbourg, 1910, in-fol. ; t. XXII des « Travaux de la Commission scientifique des archives d'Orenbourg »).

SÉANCE DU 10 MARS

PRÉSIDENCE DE M. HENRI OMONT.

Le Président fait part à l'Académie de la perte récente de l'un de ses correspondants étrangers, le R. P. Charles De Smedt, président de la Société des Bollandistes, décédé à Bruxelles, le 4 mars dernier, à l'âge de soixante-dix-huit ans :

« Le P. Charles De Smedt était né à Gand, le 6 avril 1833 ; entré dans la Compagnie de Jésus en 1851, il était chargé en 1863 de l'enseignement de l'histoire ecclésiastique au collège théologique de la Compagnie à Louvain. En 1876, au lendemain de la publication de son *Introductio generalis ad historiam*

ecclesiasticam critice tractandam, il était appelé à Bruxelles pour faire partie de la Société des Bollandistes, à laquelle il devait consacrer ses trente-cinq dernières années et qu'il présidait depuis 1882.

« L'année suivante (1883), il réunissait en volume plusieurs articles de critique historique, parus en 1869 et 1870, et fort remarqués alors, dans la *Revue des études religieuses* de Paris. Peu d'années auparavant, il avait donné pour la Société de l'histoire de France une édition des *Gestes des évêques de Cambrai* (1880), d'après un manuscrit découvert par le P. De Backer et que notre confrère M. le duc de la Trémoïlle venait d'offrir à la Bibliothèque nationale. Bientôt, il publiait, en collaboration avec le même P. De Backer, une belle édition des *Acta sanctorum Hiberniae* (Édimbourg, 1887, in-4°).

« Mais désormais la meilleure part de son activité scientifique et de celle des savants collaborateurs qu'il avait su grouper autour de lui, allait être entièrement réservée à la grande publication des *Acta sanctorum*, interrompue par la Révolution et qui avait été reprise en 1837 avec des moyens insuffisants. Le P. De Smedt ne tarda pas à lui imprimer une nouvelle et féconde direction et son nom restera attaché aux trois premiers volumes de Novembre, dont le troisième a paru à la veille de sa mort.

« Dès 1882, il avait senti la nécessité de doter les *Acta sanctorum* d'un organe vivant d'informations et d'études hagiographiques, et c'est à son initiative qu'est due la création des *Analecta Bollandiana*, revue analogue à ce qu'ont été pour les *Monumenta Germaniæ historica* l'*Archiv* de Karl Pertz et le *Neues Archiv*; le vingtième volume de cette revue est en cours de publication et son éloge n'est plus à faire.

Les dernières années du P. De Smedt ont été presque exclusivement consacrées à de longs et patients travaux, destinés à assurer des instruments de recherches indispensables aux éditeurs, présents et futurs, des *Acta sanctorum*. C'est ainsi qu'il faisait paraître deux volumes du *Catalogus codicum hagiographicorum Bibliothecae regiae Bruxellensis* (1886-1889), puis trois autres volumes du *Catalogus codicum hagiographicorum latinorum in Bibliotheca nationali Parisiensi* (1889-1893), bientôt suivis de deux volumes encore de la *Bibliotheca hagiographica latina* (1898-1901).

« Le P. De Smedt avait été élu correspondant de notre Académie en 1894 et il ne manquait jamais d'assister à nos séances au cours de ses fréquents voyages à Paris, nécessités par la préparation des ouvrages dont je viens de rappeler les titres. La Belgique perd en lui un érudit éminent ; nous nous associerons à son deuil et tous ceux d'entre nous qui l'ont plus particulièrement connu garderont un souvenir fidèle à la mémoire du savant et de l'homme de bien. »

M. le comte Paul Durrieu signale une très intéressante découverte qui vient d'être faite en Angleterre et dont il a été avisé par son ami M. Henry Yates Thompson, le grand bibliophile si connu.

Parmi les manuscrits qui ont disparu en 1904 dans l'incendie de la Bibliothèque de Turin, se rangeait, au nombre des plus précieux, un livre d'Heures désigné dès le début du xve siècle sous le nom d'*Heures de Savoie*. Léopold Delisle a reconstitué l'histoire de ce volume. Il avait été exécuté pour Blanche de Bourgogne, petite-fille de saint Louis, mariée en 1307 à Édouard, plus tard comte de Savoie, veuve en 1329, morte en 1348. Il passa ensuite au roi de France Charles V, qui y fit ajouter un complément, puis à Charles VI, et ce dernier le donna enfin, le 7 juillet 1409, à son oncle Jean de France, duc de Berry.

MM. Paul Meyer, Delisle, Durrieu et Mgr Dehaisnes ont signalé depuis longtemps que le manuscrit, tel qu'il existait à Turin avant l'incendie, présentait des lacunes. M. Durrieu, qui a étudié longuement, sur place, ces *Heures de Savoie*, avait même pu déterminer quel était le contenu des feuillets manquants.

Or la plupart de ces feuillets enlevés jadis aux *Heures de Savoie* viennent d'être retrouvés par le R. P. Dom Blanchard, bénédictin de Solesmes, dans la bibliothèque de l'évêché catholique de Portsmouth, et M. H. Yates Thompson, avec la libéralité qui est habituelle à ce passionné bibliophile, a fait les frais d'en publier la reproduction complète que M. Durrieu met sous les yeux de l'Académie.

La collation faite jadis à Turin par M. Durrieu lui permet d'indiquer qu'il reste à découvrir d'autres fragments. Il peut préciser qu'il manque encore :

1° Toute une série de feuillets contenant le *Psautier*;

2° Un feuillet aux *Heures de saint Jean l'Évangéliste*, *Vêpres*, avec une miniature;

3° Deux feuillets aux *Heures de sainte Madeleine*, *prime* et *tierce*, avec deux miniatures;

4° Un feuillet aux *Heures des Anges* (probablement *sexte*), avec une miniature;

5° Un ou deux feuillets, avec un total de trois miniatures, contenant des *prières pour ceux qui sont en péché mortel*, *en péril de mer* ou *prisonniers*;

6° Deux feuillets contenant des prières diverses et dont les images devaient mettre en scène le roi Charles V.

Puissent ces indications amener la découverte de ces fragments égarés! Mais dès maintenant la publication de M. H. Yates Thompson pourra permettre d'apprécier ce qu'était la partie principale des *Heures de Savoie* jadis conservée à Turin et dont le fatal incendie de 1904 n'a même pas laissé de cendres.

M. Henri Cordier communique la lettre suivante, datée de Ning youen fou, 12 janvier 1911, qu'il a reçue de M. le Dr Legendre :

Je suis arrivé depuis quatre jours à Ning youen fou après un intéressant voyage dans certains districts inexplorés du Yun-nan septentrional. Au point de vue géographique et anthropologique, au point de vue de la faune et de la flore, nous avons fait un certain nombre d'observations que je communiquerai prochainement à la Société de géographie et au Ministère de l'instruction publique.

Je vais profiter de l'hiver et du printemps, saisons sèches, pour cheminer le plus possible, et quand la montagne deviendra impraticable, au moment des grandes pluies, je me rabattrai vers les centres et travaillerai pour vous. J'irai d'abord au Ki Tsou Chan, dans l'Est du lac de Ta-li, comme vous me l'avez indiqué, puis j'irai faire les photographies des piliers que m'a demandées M. Chavannes.

L'École française d'Hanoï m'a donné aussi un programme que je m'efforcerai de remplir exactement.

Les Chinois ne paraissent pas disposés à nous faciliter beaucoup notre tâche. Ils s'inquiètent de tout et de rien et ne rêvent que d'espions venant faire des plans, croquer les fortifications de leurs villes ou reconnaître leurs mines. Jusqu'ici j'ai pu, cependant, rem-

plir tout mon programme et j'espère qu'il en sera ainsi longtemps encore.

M. Philippe Berger lit un mémoire sur les fouilles faites par nos officiers sur l'emplacement de l'îlot Amiral à Carthage. Ces fouilles, qui ont servi de base à un rapport très intéressant de M. Merlin, ont amené la découverte d'un quai circulaire entourant l'îlot, qui occupait le centre du port militaire.

A l'intérieur de ces quais, on a trouvé disposés d'espace en espace des blocs de gros appareil analogues à ceux qui caractérisent les constructions puniques.

Des lettres phéniciennes et le symbole de la déesse Tanit tracés sur ces blocs prouvent que nous sommes bien en présence de constructions puniques et probablement des soubassements du pavillon Amiral mentionné par Appien.

M. Jullian attire l'attention de l'Académie sur l'inscription mentionnant un *procurator* impérial à Lectoure. Il croit que, contrairement à l'opinion courante, il s'agit non pas d'un district provincial, mais d'un district propre à Lectoure. Il a pu exister à Lectoure une royauté spéciale à l'époque indépendante : l'empereur aura conservé le royaume pendant quelque temps et aura remplacé le roi par un intendant de ses domaines chargé d'administrer l'héritage de ce roi.

LIVRES OFFERTS

M. Maxime Collignon offre à l'Académie son ouvrage : *Les statues funéraires dans l'art grec*, volume publié avec le concours de l'Académie des inscriptions et belles-lettres (fondation Eugène Piot). Paris, 1911, in-4°.

M. Babelon a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de l'auteur, M. le colonel Allotte de La Fuÿe, une étude intitulée : *Monnaies incertaines de la Sogdiane et des contrées voisines*. Première partie. In-8° de 123 pages et 7 planches (extr. de la *Revue numismatique*, 1910). Ce

travail peut être considéré comme la continuation des études de numismatique orientale du même auteur, auxquelles l'Académie a décerné l'année dernière le prix Edmond Drouin. Les séries monétaires étudiées ici et déchiffrées par M. Allotte de La Fuÿe, avec la compétence qui lui est universellement reconnue, ont circulé jadis sur les rives de l'Oxus (Amou-Daria), de l'Iaxarte (Syr-Daria) et du Polytimetus (le Zarafchan), c'est-à-dire dans les régions où les traditions historiques font vivre les Bactriens, les Sogdiens, les Saces; plus tard les Yué-tchi, venus des confins de la Chine, les Ephtalites et les Turcs. M. Allotte de La Fuÿe s'est attaché au difficile problème de la répartition chronologique, entre ces divers éléments ethniques, de séries monétaires dont les légendes sont, pour la plupart, en caractères indéchiffrés jusqu'ici. Après avoir résumé ce que l'on sait, par les sources grecques, orientales et chinoises, de l'histoire de ces régions encore si peu connues, l'auteur groupe les monnaies par familles, d'après leurs légendes et leurs types, depuis les plus anciennes qui sont manifestement des dérivés des dernières séries monétaires de la dynastie grecque de la Bactriane. Les légendes sont d'abord en caractères grecs, puis en caractères araméens qui se transforment graduellement sous des influences persanes et indo-scythiques. En dehors de l'intérêt numismatique, historique et chronologique que présente le travail approfondi et si délicat de M. Allotte de La Fuÿe, je signalerai en particulier son importance au point de vue de la genèse des écritures de l'Asie centrale, les légendes des monnaies de la Transoxane étant, je crois, avec quelques textes de la mission Pelliot, à peu près les seuls documents qui nous restent de l'ancienne écriture sogdienne. »

Le Président dépose sur le bureau de l'Académie, au nom de notre correspondant étranger Sir Edward Maunde Thompson, directeur honoraire du Musée Britannique, un exemplaire de la notice, consacrée par ce savant dans le numéro de janvier 1911 de *The english historical Review*, à notre regretté confrère M. Léopold Delisle.

SÉANCE DU 17 MARS

PRÉSIDENCE DE M. HENRI OMONT.

Le Président donne lecture d'une lettre de M. le duc de Loubat, associé étranger, qui annonce l'intention de doubler, par une nouvelle donation de cent mille francs, le capital de la somme qu'il a mise à la disposition de l'Académie en 1910, pour aider soit les savants âgés ou malades, soit les familles qu'ils auraient laissées dans la gêne.

M. Morel-Fatio fait une seconde lecture de son mémoire sur une Histoire inédite de Charles-Quint par un fourrier de sa cour.

M. de Gironcourt fait une communication sur les inscriptions arabes de la nécropole de Bentia [1].

Le Président du Comité parisien du Millénaire de la Normandie invite l'Académie à se faire représenter aux fêtes du Millénaire qui auront lieu du 4 au 11 juin.

M. Bernard Haussoullier donne lecture d'une note de MM. A. Merlin, directeur des antiquités et des arts de Tunisie, et L. Poinssot sur des bronzes de Mahdia ayant décoré une trière athénienne [2].

Il présente ensuite quelques observations. Il estime qu'il faut apporter une légère correction à la très séduisante hypothèse présentée par MM. A. Merlin et L. Poinssot.

Deux raisons l'empêchent d'admettre que les bronzes de Mahdia aient décoré une trière athénienne, même une galère sacrée.

D'abord les faibles dimensions de ces bronzes. La hauteur des

1. Voir ci-après.

2. Voir ci-après.

têtes de Dionysos et d'Ariane atteint seulement 20 centimètres (*Monuments et mémoires Piot*, XVII, p. 51, note 2) et elles ne se seraient pas détachées suffisamment de la proue d'une galère.

En second lieu, les galères dites sacrées n'étaient pas des vaisseaux d'apparat. C'étaient des croiseurs rapides et plusieurs textes de Thucydide nous les montrent, au ve siècle, dans la guerre du Péloponnèse, prenant part à des opérations militaires, même à une bataille (Thucydide, III, 33, 1 ; III, 77, 3. Cf. VI, 53, 1).

Au temps de Sylla, les arsenaux et loges des Athéniens étaient à peu près vides. Les vaisseaux longs (ναῦς μακράς) que les Athé-



niens envoient au-devant d'Aristion, en l'année 88, étaient-ils les galères sacrées ? Cela est possible, mais rien ne nous permet de l'affirmer[1].

De même, est-ce une galère sacrée qui figure sur les monnaies athéniennes, du temps de l'empire, où l'on voit Thémistocle debout sur un vaisseau, portant un trophée et une couronne ? Cela est très possible, mais incertain. En tout cas, on remarquera sur les deux exemplaires ci-joints qui proviennent du

1. Poseidonios, fr. 41, dans les *Fragmenta historicorum graecorum* éd. Müller-Didot, III, p. 267.

Cabinet des Médailles et que nous devons à l'obligeance de notre confrère M. Babelon, l'énorme chouette qui décore la proue.

Ni sur ces monnaies, ni sur celles du Musée Britannique (*Catalogue of greek coins*, Attica-Megaris-Aegina, by Barclay V. Head, 1888, p. 108, et pl. XIX, 1 et 2), on ne distingue de têtes sur les parois de la proue. Les bronzes de Mahdia — nous l'avons dit — sont d'ailleurs de trop petites dimensions pour avoir pu décorer une galère de service.

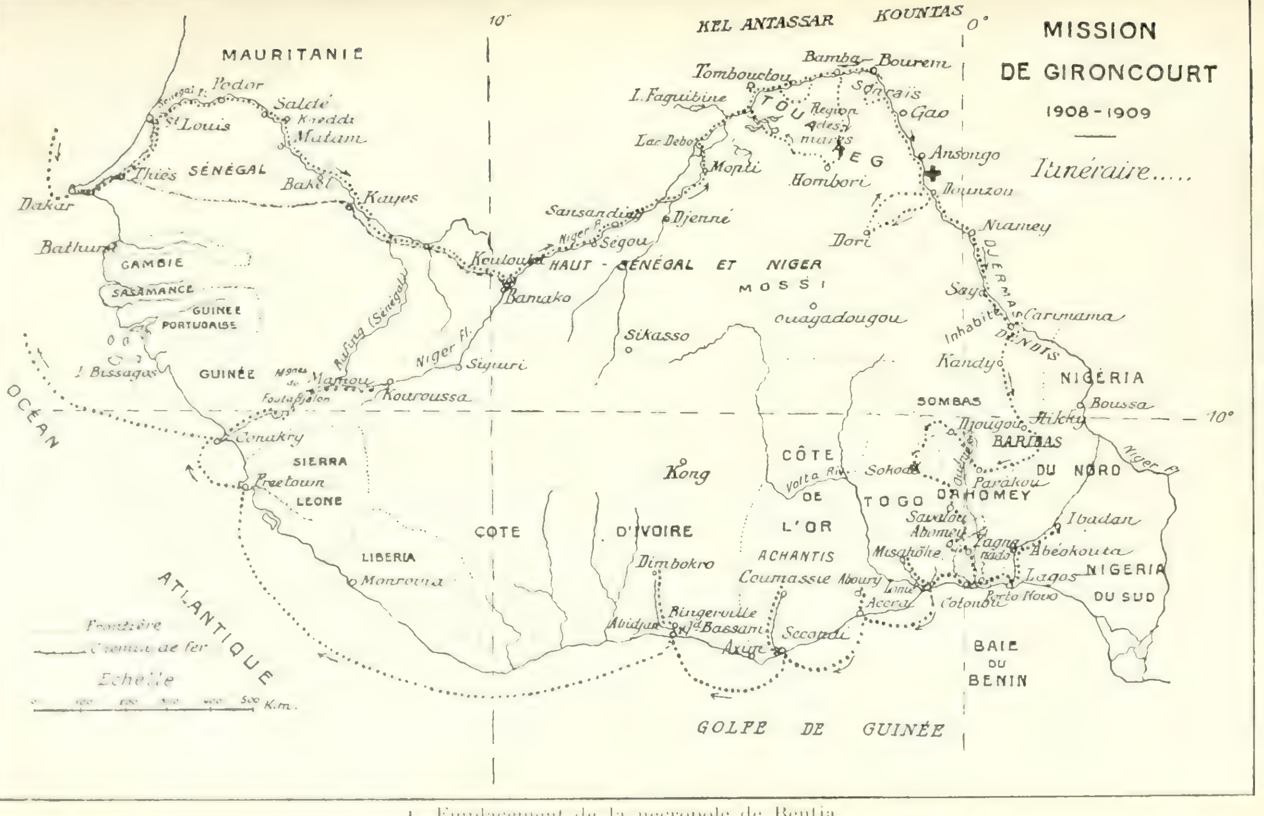
N'est-il pas permis de supposer qu'ils proviennent d'un ex-voto en forme de proue de vaisseau et que cet ex-voto avait été déposé au Pirée soit dans le sanctuaire d'Ammon soit dans la chapelle du héros Paralos?

COMMUNICATION

LES INSCRIPTIONS DE LA NÉCROPOLE DE BENTIA, PAR M. G. DE GIRONCOURT, CHARGÉ DE MISSION PAR LE MINISTRE DES COLONIES (AVEC DES EXTRAITS D'UNE NOTE DE M. HOUDAS).

Effectuant aux abords du Niger des relevés topographiques[1], je repérai à 130 kilomètres en aval de Gao, dans une plaine basse de la rive gauche, à environ 1.500 mètres du lit moyen, à l'Est du village de Bentia, une nécropole sise à un emplacement un peu différent de celui signalé par le lieutenant Desplagnes comme relatif à celui de Koukya, l'ancienne capitale de l'empire Sonraï antérieure à Gao.

1. Les travaux de la mission dont j'ai été chargé en 1908 par M. le Ministre des colonies et la Société de Géographie devaient, dans la région nigérienne, se spécialiser principalement à la géographie, l'anthropologie et la botanique.



+ Emplacement de la nécropole de Bentia.

Cette nécropole s'étend sur une surface d'environ 300 à 400 mètres du Nord au Sud, sur 100 à 200 mètres de l'Ouest à l'Est. Elle comporte uniquement des stèles disséminées en alignements irréguliers Nord-Sud. Ce sont des monolithes tabulaires durs dont la matière première provient d'affleurements, à ras du sol, de gneiss ou quartzites dressées, existant dans cette région.

Ces tables sont rectangulaires, à arêtes élimées par le temps ; elles sont dressées verticalement, à orientation N.-S. Leur hauteur d'émergence au-dessus du sol varie de 0^{m} 30 à 1^{m} 10. La largeur est de 0^{m} 40 à 0^{m} 90 et l'épaisseur de 0^{m} 08 à 0^{m} 15. Elles ne sont nullement reliées entre elles, ni couplées, ni adjointes à des matériaux de support ou de complément.

Le tiers d'entre elles environ porte à la partie inférieure de la face tournée vers le Levant une inscription arabe quelquefois enterrée dans le sable. Les caractères sont en creux et semblent, par leur facture, obtenus au moyen d'instruments pointus.

L'usure éolienne des pierres empêche, semble-t-il, que ces inscriptions puissent être, pour la plupart, exactement déchiffrées sur le vu de dessins ou de photographies.

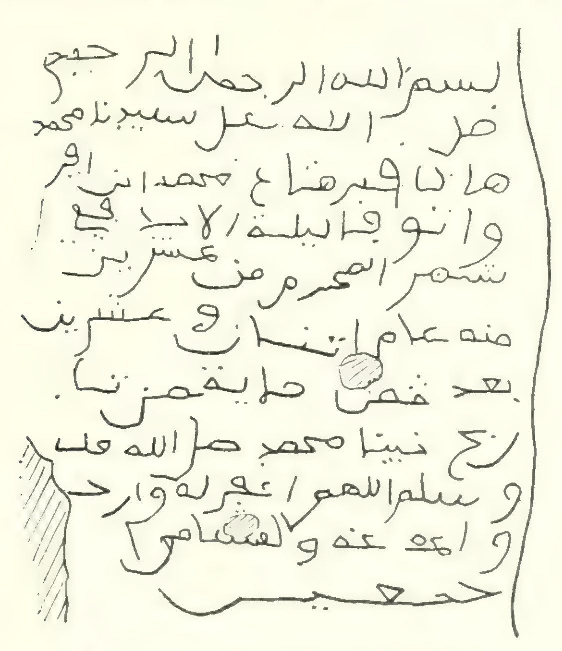
Tels quels, les documents rapportés de ma mission, relatifs à ces inscriptions, ont retenu l'attention de M. le professeur Houdas, à qui la Société de Géographie les avait soumis à mon retour.

M. Houdas estime (lettre du 22 novembre 1910) qu'ils sont « de nature à éclairer d'un jour nouveau l'histoire et l'épigraphie du Soudan français ». Dès à présent, avant d'en donner une traduction complète et détaillée, M. Houdas signale leur date et leur intérêt en ces termes :

« Sur la rive gauche du Niger, à égale distance de Gao et de Mamey, en face de l'île de Bentia, on avait remarqué la présence d'un grand nombre de tombes dont quelques-unes étaient surmontées de stèles couvertes de caractères

arabes. Personne n'avait attaché une grande importance à ce campo santo et n'avait songé à s'inquiéter du texte des inscriptions gravées sur les stèles, souvent à moitié ensevelies sous le sable des dunes qui bordent le Niger en cet endroit.

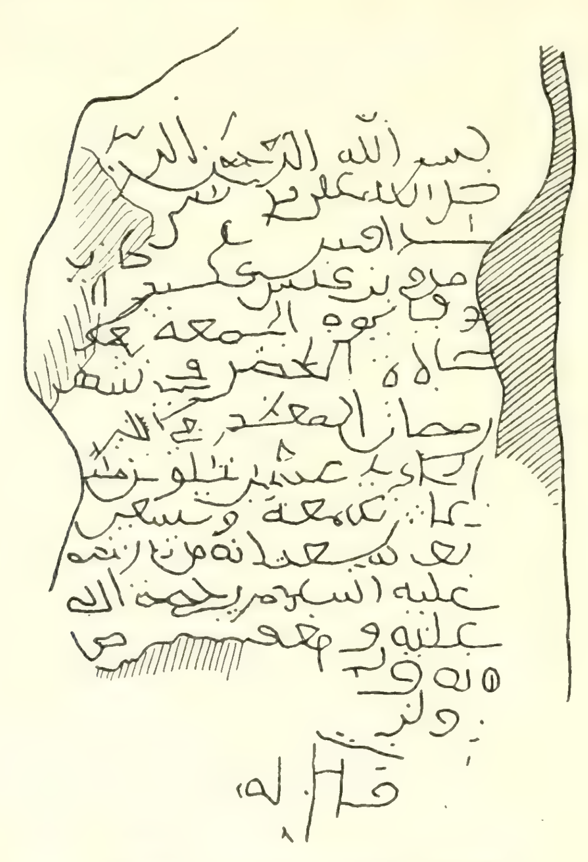
« Au cours de sa mission dans ces contrées, M. de Gironcourt a, le premier, pensé qu'il y avait peut-être quelque



Bentia. — Inscription (croquis n° II).

parti à tirer de ces documents épigraphiques, et il a eu l'heureuse idée d'en prendre des dessins......... Sur deux d'entre eux (croquis n° II et n° XVII), il a été possible de lire avec certitude la date inscrite sur ces pierres tumulaires. Ces dates sont : 1° 11 du mois de Ramadan 799; 2° 20 Moharrem 822, qui correspondent, la première au 9 juin 1397 de notre ère, la seconde au 17 février 1419.

Mais, en dehors des pierres qui ont été prises, rien ne dit qu'il n'y en a pas ailleurs d'une époque encore antérieure. Il se pourrait, en outre, que la stèle XIII puisse être du 11 Rebia Ier de 600, ce qui arriverait au 19 novembre 1303.



Bentia. — Inscription (croquis n° XVII).

« En admettant même qu'aucun de ces documents ne remonte au delà du XIVe siècle de notre ère, il serait déjà fort intéressant de les étudier pour l'histoire du Soudan qui ne nous est guère connue que par les deux documents

arabes que j'ai traduits et publiés : le Tarikh es Soudan et le Tedhkiret en Nisiân.....

« Depuis, M. le gouverneur Clozel a bien voulu faire transporter à Tombouctou, par M. le lieutenant Lucien Marc, treize stèles qu'il a fait placer dans une salle qui servira dorénavant de Musée. Le cadi de Tombouctou, Ahmed-Baba, le descendant du célèbre cadi du même nom qui fournit à Barth de si précieux renseignements, a déchiffré ces inscriptions dont M. Dupuis-Yacouba, bien connu par ses travaux sur la langue sonraï, a donné la traduction. Les dates que l'on relève dans ces inscriptions sont les suivantes : 762, 770, 794, 797 et 799 ; ce qui nous fait remonter jusqu'au mois de mai 1361. Il résulte de l'examen de ces stèles qu'elles proviennent d'un emplacement différent de celui qu'avait exploré M. de Gironcourt.

« Au point de vue du déchiffrement, les inscriptions des stèles de Bentia ne présentent d'autre difficulté que celle qui résulte de l'usure de la pierre due en partie à l'action du temps ou des circonstances atmosphériques et en partie aussi à ce fait que la stèle a pu être déplacée à maintes reprises pour servir à des tombes différentes. Depuis longtemps, en effet, il semble que pour des raisons diverses, on ait cessé de fabriquer ces stèles qui exigent à la fois le concours d'un lettré arabe et celui d'un artisan.

« Il est encore prématuré, pour le moment, d'essayer de dégager le résultat qu'on est en droit d'espérer de l'étude de ces monuments. Ce qu'il conviendrait de faire, c'est de former une sorte de Corpus de ces inscriptions..... »

Ces inscriptions, on le voit, tirent leur importance de leur date et de la région où elles ont été découvertes. Elles sont en caractères moghrébins et antérieures de deux siècles à l'invasion marocaine rapportée par le Tarikh.

Nous n'avons encore que peu de précisions sur les premières migrations musulmanes dans la Boucle du Niger ; nous connaissons par la tradition que le Grand Askia était croyant et qu'il fit le voyage de la Mecque.

Bien que l'instabilité de la version orale apporte toujours une restriction dubitative aux renseignements qu'elle fournit, il peut ne pas être indifférent de consigner, comme recueillie de sept sources différentes au cours de ma mission, la tradition des Echahabas, qui auraient été les premiers importateurs de l'islamisme au Niger.

I. Les Echahabas descendaient de Fatimata, fille du Prophète. Ils étaient très grands, demi-teintés, originaires de Médine. Ils vinrent apporter la parole de Dieu et ne se fixèrent pas dans le pays, sauf l'un d'entre eux, nommé Ocouba, qui demeura dans le Fouta pour enseigner le Coran. Il se décida ensuite à retourner dans son pays, passa à Kidal (au Nord de Gao) puis à Es Souk (Adrar) où il se maria et mourut. Une fraction des Echahabas mourut dans le pays du sommet de la Boucle du Niger et fut enterrée auprès d'une mare du Gourma.

II. Les Echahabas portèrent la parole de Dieu, puis se rendirent au retour à Es Souk (Adrar).

III. Le chef des Echahabas Aboubilata..... serait resté cinq mois au Fouta où la loi fut acceptée sans combat. Puis la colonne repartit, en laissant, sur la demande du chef du Fouta, le plus blanc des Echahabas, nommé Ocoubata, pour montrer la loi.....

IV. L'Echahaba nommé Ocoubata..... épousa Yesmaou, fille du chef des noirs, dont il eut quatre enfants : Datou, Voyiou, Nassou, Barabou, dont se réclament les Peuls.....

V. Les Touareg Oudalan, nomadisant au Nord du Niger, furent chassés de là par des « Maures » commandés par Hokbatou ; ils allèrent alors s'installer dans la région de Tombouctou.....

VI. Les Echahabas..... parvinrent respectivement à Bakounou, à Dinnia, à Kaaba (Kanna?), au Fouta, au Cayor, à Gao..... L'Echahaba qui se serait rendu à Gao aurait porté le nom de « Habarida » ; il serait mort prématurément, laissant un fils qu'il aurait eu de la fille du chef des noirs de

Gao..... Après sa mort, un marabout venu de l'Est, portant le nom de Cheik Matalli...... reconnut cet enfant Mohammed comme de sa race et lui enseigna la prière..... Le jeune Mohammed prit le pouvoir, ayant tué son oncle Soun Ali qui avait succédé à son grand-père maternel : ce fut le grand Askia.....

VII. Version analogue à la précédente.

La tradition des Echahabas ainsi recueillie est à rapprocher de celle qui a été notée par Cortier dans l'Adrar :

« Les Souhabas ayant converti l'Adrar à l'islamisme, allèrent vers Oualata..... Les Souhabas, tribu arabe musulmane, originaire de Ardeschan (?) dans le Maroc. Les Souhabas avaient pour chef Rokbatoul Moustejab..... »

Il apparait que dans ce Rokbatoul de Cortier, ou cet Ocoubata, Rocouba de mes traditions, il faille vraisemblablement trouver le nom de Sidi Okba ben Nafi, le grand conquérant de l'Afrique du Nord qui s'ecriait, lorsque la mer arrêtait ses pas : « Pourquoi faut-il que je ne trouve plus de terre où porter la parole sainte? »

Malgré l'accord des traditions soudanaises, il est peu probable qu'Okba ben Nafi soit arrivé même jusqu'au Niger. Tout au plus aurait-il pu, avant sa marche dans l'Afrique du Nord, faire quelque incursion vers le Sud par Ghat et Rhadamès.

Il doit plutôt s'agir de descendants se réclamant de lui ou de son compagnonnage; en tous cas, il convient de reconnaître, en l'appellation de « Echahaba », le terme de « Saab », désignant les compagnons du prophète ou les descendants de ceux-ci.

Si j'ai estimé utile de signaler ces traditions à propos des inscriptions de Bentia, c'est que les indigènes, en plusieurs points, m'ont permis de repérer dans cette région l'emplacement de tombeaux à inscriptions où reposeraient quelques-uns de ces Echahabas, et notamment celui de l'un d'eux, qui se serait nommé « Halid Aggaloualid ».

Si l'analogie entre ces tombes d'Echahabas et celles de la nécropole de Bentia est établie, le fait que les Echahabas auraient pu s'apparenter aux « Sà » ayant régné avant les Askias en empire sonraï, joint aux renseignements anthropologiques de l'étude du professeur Verneau sur les mensurations rapportées de cette mission, sera de nature à nous éclairer sur l'histoire encore si confuse de l'empire de Koukya et de Gao.

Sans doute, l'ensemble de ces inscriptions et traditions recueillies paraît plutôt ouvrir des voies d'étude que jalonner des étapes définitivement acquises. Dans l'état des choses, marquer quelques données précises m'a semblé préférable à énoncer dès à présent une solution hâtive de questions demeurées aussi longtemps dans le sommeil.

BRONZES DE MAHDIA AYANT DÉCORÉ UNE TRIÈRE ATHÉNIENNE,

PAR MM. A. MERLIN ET L. POINSSOT.

Dans le tome XVII des *Monuments Piot*, nous avons décrit, mais sans insister sur leur destination, deux corniches de bronze trouvées en mer près de Mahdia[1].

Ces deux corniches, conçues pour se faire pendant, étaient jadis appliquées sur des pièces de bois saillantes à l'aide de clous placés dans des trous qu'on voit encore. Dessus et dessous, cette sorte de coffrage décoratif se compose de plaques tout unies qui ne sont pas parallèles, étant distantes à leurs extrémités de 0^{m} 25 et de 0^{m} 385. Les autres parois, couronnées par une large mouluration, se coupent selon un angle obtus et sont à leur intersection

1. A. Merlin et L. Poinssot, *Monuments Piot*, XVII, p. 50 à 52, fig. 3; cf. *Bull. arch. du Comité*, 1910, séances de la Commission de l'Afrique du Nord, décembre.

ornées d'un demi-buste, ici Dionysos, là Ariane. Sur la face antérieure, du côté opposé à celui où se trouve le demi-buste, l'objet se termine par une échancrure en arc de cercle ; sur la face latérale[1], la mouluration s'interrompt brusquement et il semble qu'elle devait se continuer par une baguette de bois, épousant la même silhouette, qui venait recouvrir le haut de la pièce de bronze.

Nous avions émis d'un mot l'idée que ces deux corniches avaient servi à décorer un navire. Il est possible, à notre avis, de préciser davantage et de déterminer l'endroit exact où elles étaient fixées.

Sur les deux flancs des trières athéniennes[2] régnait la πάροδος, galerie qui proéminait en dehors du bâtiment et surplombait la mer ; pour protéger et cette partie délicate et les rames, on disposait à l'avant des sortes de bossoirs, les ἐπωτίδες, qui dans le combat rendaient moins nuisible le choc du vaisseau ennemi. Quand le navire était vu de face, ces fortes pièces de bois, assujetties par leur queue sur les flancs de la proue, « formaient comme deux oreilles et complétaient la ressemblance de l'avant avec une tête d'animal »[3]. Dans certains cas, comme en témoignent des représentations figurées, ces bossoirs portaient des têtes en relief[4].

C'est pour la décoration d'épotides qu'ont été coulées nos pièces de bronze et c'est de part et d'autre d'une proue

1. *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1908, p. 252, fig. 5 ; cf. *Arch. Anzeiger*, 1909, col. 215 à 218, fig. 7 et 8.

2. Cf. Cartault, *La trière athénienne*, p. 59, 67 et suiv.

3. *Ibid.*, p. 69. — Parmi les monuments qui montrent nettement ce dispositif, le plus caractéristique est peut-être la galère de la Victoire de Samothrace (Collignon, *Sculpture grecque*, II, p. [illegible] et [illegible], fig. [illegible]) ; signalons aussi un vase du Musée Alaoui en forme de proue de vaisseau (L. Poinssot, dans *Catalogue du Musée Alaoui*, *Suppl.*, p. [illegible], n° 180, pl. LXXXIV, n° 2).

4. Torr, dans Daremberg et Saglio, *Dict. des Antiquités gr. et rom.*, IV, p. 36, fig. 5284 (cf. p. 35, n. 2 ; p. 39, fig. 5293 et p. 38, n. [illegible]).

qu'il faut les imaginer, la courbe que présente leur face antérieure s'appliquant contre la joue du vaisseau [1].

Le navire, si nous en jugeons par le caractère artistique de nos corniches, par la fragilité de quelques détails (par l'ivoire des yeux) [2], devait être sans nul doute un navire d'apparat. Qu'il nous soit permis de dire ici toute notre pensée : nous admettrions volontiers que c'était une des deux galères sacrées d'Athènes. Et voici sur quel argument nous appuierions cette hypothèse.

On sait qu'on a trouvé dans la cargaison du bateau qui a coulé auprès de Mahdia des inscriptions grecques [3], que M. Bernard Haussoullier a bien voulu se charger d'étudier à notre intention. Trois de ces textes, sur les cinq qui ont été recueillis, ont dû se trouver originairement au Pirée dans les sanctuaires dédiés aux éponymes des galères sacrées. Deux sont des décrets [4] rendus par les Πάραλοι, par les citoyens qui formaient l'équipage de la paralienne ; le troisième contient l'énumération de toute une série de dons faits par le δῆμος ὁ Ἀθηναίων, en particulier à Ammon, sous l'archontat de Charikleidès (363/2 av. J.-C.) ; or, au temps d'Aristote, la galère salaminienne s'appelait Ammonienne [5].

Étant donné que notre bateau avait ainsi à bord des

1. Cf. d'autres revêtements en bronze provenant de vaisseaux, par exemple une tête de Minerve ayant décoré une étrave (*Collection Raoul Warocqué*, 3e fascicule, p. 42, no 345), un buste de déesse casquée placé tout à l'avant de la proue (Torr, *Ancient Ships*, pl. 8, fig. 41 ; p. 66 et 139), un éperon auxiliaire ayant la forme d'une tête de sanglier (*ibid.*, pl. 8, fig. 43, p. 65 et 139 ; Saglio, dans Daremberg et Saglio, *Dict. des Antiquités gr. et rom.*, IV, p. 895-895, fig. 5958).

2. Sur la délicatesse de l'ivoire, cf. Collignon, *Sculpture grecque*, I, p. 527.

3. Merlin, *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1909, p. 661, 664, 667 ; 1910, p. 589.

4. Le mieux conservé porte, lignes 12 et suiv., cette formule : ἀναγράψαι δὲ τόδε τὸ ψήφισμα ἐν στήλει λιθίνει καὶ στῆσαι ἐν τῷ Παραλίῳ.

5. Ἀθην. πολιτ., LXI ; cf. Lübeck, dans Pauly-Wissowa, *Real Encyclopädie des classischen Altertums*, I, col. 1681.

objets dérobés au Pirée dans les sanctuaires dédiés aux éponymes des galères sacrées, il est bien tentant et bien vraisemblable de supposer que c'est à l'une de celles-ci qu'ont été arrachés brutalement, au cours d'un pillage, nos deux revêtements de bossoirs.

Le Pirée a donc été mis à sac peu de temps avant le moment où notre bateau a quitté l'Attique et c'est là une donnée très importante pour déterminer la date du naufrage. Comme on a découvert une lampe en terre cuite qui remonte à la fin du IIe siècle avant notre ère et qui servait à l'équipage puisqu'elle gardait encore sa mèche de lin carbonisée[1], il convient de placer la catastrophe à la fin du IIe siècle ou vers le début du Ier. M. S. Reinach a déjà supposé qu'elle avait suivi de peu la prise d'Athènes par Sylla, en 86, et que notre bateau transportait le butin enlevé par le vainqueur[2]. Si l'on se rappelle dans quelles conditions Sylla s'est emparé du Pirée, si l'on se souvient que l'arsenal et les cales sèches où étaient remisées les trières ont eu particulièrement à souffrir de la fureur des soldats romains[3], il y a, semble-t-il, une raison décisive pour affirmer que c'est lors de ces événements que les sanctuaires des éponymes des galères sacrées ont été dévastés, que ces vaisseaux ont été privés de leurs précieux ornements.

Notre navire ne serait pas d'ailleurs le seul qui, en cette circonstance, aurait été chargé des dépouilles d'Athènes. Sylla fit partir pour l'Italie un bâtiment où se trouvait, entre autres œuvres d'art, un tableau de Zeuxis et qui sombra près du cap Malée[4]; il emporta également des colonnes que les Athéniens destinaient au temple de Zeus Olympien et qui servirent plus tard pour la reconstruction du Capitole[5]. Les décorations enlevées aux galères sacrées

1. Cf. Merlin, *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1909, p. 670-671.
2. *Répertoire de la statuaire*, IV, p. 557.
3. Plutarque, *Sylla*, 14; Strabon, IX, 396; surtout Appien, *Mithrid.*, 41.
4. Lucien, *Zeuxis*, 3.
5. Pline, *Nat. hist.*, XXXVI, 45.

pouvaient, elles aussi, comme les stèles soustraites aux sanctuaires de Paralos et d'Ammon, figurer parmi les trophées de victoire expédiés à Rome par Sylla pour attester la défaite d'Athènes.

LIVRES OFFERTS

M. Clermont-Ganneau offre, au nom des éditeurs Letouzey et Ané, le 36e fascicule du *Dictionnaire de la Bible* publié par l'abbé F. Vigouroux (Paris, 1911, in-4°).

M. Maurice Prou offre à l'Académie de la part de l'auteur, M. Étienne Clouzot, une brochure intitulée : *Les inondations à Paris du VIe au XXe siècle* (extr. de *La Géographie, Bulletin de la Société de géographie*, 15 février 1911) :

« La brochure de M. Étienne Clouzot éveille des souvenirs d'antan. Cependant, elle est moins intéressante par son objet même que par les idées qu'elle suggère sur l'utilité d'établir des relations plus étroites entre l'histoire et les sciences naturelles. La lecture en est agréable; l'auteur l'a écrite avec le talent dont ses ouvrages antérieurs ont porté témoignage. L'examen qu'il a fait des repères qui permettent de connaître les anciennes inondations est l'œuvre d'un esprit critique : l'ancien relief du sol parisien est décrit avec précision ; on suit sans peine les modifications que le temps et les hommes y ont apportées ; un tableau chronologique rectifie et complète la liste des inondations parisiennes donnée en 1858 par Maurice Champion. Appuyé sur une forte charpente de documents, écrit en un langage approprié, élégant et précis, le travail de M. Clouzot a en outre cette qualité de faire paraître avec évidence le parti que les hommes de science, j'entends ceux qui s'adonnent aux sciences naturelles, peuvent tirer des documents anciens. Si l'idée n'est pas nouvelle, ce n'est toutefois que depuis quelques années qu'elle a été favorablement accueillie par un grand nombre de savants. C'est surtout pour les phénomènes de longue durée ou ceux qui se reproduisent périodiquement qu'on peut faire servir à l'établissement de théories scientifiques des observations consignées par des curieux sans aucune préoccupation scientifique. Aussi ceux des physiciens

qui étudient les phénomènes atmosphériques ont-ils été des premiers à chercher dans les archives générales les documents qu'ils ne sauraient trouver dans leurs propres archives. Dès l'année 1898, le *R. Istituto lombardo di scienze e lettere* de Milan mit au concours la question de l'établissement d'un catalogue des phénomènes météorologiques les plus remarquables jusqu'à 1800. En septembre 1905, la conférence internationale de météorologie tenue à Innsbruck proclama l'utilité de rechercher et de réunir tous les renseignements relatifs aux météores. « Cet appel adressé par des scientifiques est exceptionnel, écrivait M. Clouzot, en 1906, dans le *Bulletin historique et philologique*, et la rareté du fait vaut à elle seule qu'on s'y arrête. Le plus souvent, en effet, les savants considèrent les recherches que l'on peut faire dans l'histoire de leurs sciences, à quelque branche qu'elles appartiennent, comme d'agréables passe-temps, sans utilité pratique, bons tout au plus à faire ressortir les progrès accomplis en comparant le présent au passé. Que l'érudition puisse servir à autre chose qu'à organiser des « rétrospectives » dans les Expositions, que l'étude systématique du passé puisse contribuer à éclairer le présent, voilà des idées peu courantes, et qu'on est heureux de voir formuler par d'autres que par des historiens. » D'ailleurs, M. Charles Rabot, dans son *Essai de chronologie des variations glaciaires* (1902) et dans un mémoire sur *Les débâcles glaciaires*, a montré qu'en fondant des espérances sur les renseignements que fournissent les chroniques, les mémoires, les notes des livres de raison et celles des registres paroissiaux, les rapports d'intendants, les inscriptions, etc., on ne se repaît pas d'illusions. « Jusqu'ici, écrivait M. Charles Rabot dans *La Nature* du 16 juin 1906, les archivistes paléographes se sont préoccupés uniquement de l'histoire de l'homme; s'ils appliquaient leur méthode scientifique et leurs efforts à l'histoire de la terre, considérables seraient les résultats qu'ils obtiendraient. » Et en effet M. Rabot a raison : il ne suffit pas d'amasser sans critique des notes tirées de chroniques ou de fonds d'archives; la recherche et la publication en doivent être confiées à des savants rompus à la critique des textes. C'est une nécessité sur laquelle M. Oswald Redlich a insisté dans un article intitulé : *Historisch-geographische Probleme* et publié en 1906 dans les *Mittheilungen des Instituts für österr. Geschichtsforschung*. C'est ce que démontrent encore divers exemples de mauvaise interprétation d'inscriptions ou de plans anciens donnés par M. Clouzot dans la brochure même que nous présentons à l'Académie, et qu'il a redressés. Il y a quelques années, la direction de l'Hydraulique agricole au Ministère de l'agriculture décida de confier à des érudits le soin de rechercher dans

les archives tous les témoignages écrits relatifs à la météorologie. C'est ainsi que M. Colmant, ancien élève de l'École des Chartes, reçut la mission d'explorer les archives départementales de l'Isère et déposa un rapport qui a reçu, croyons-nous, l'approbation des hommes compétents. On doit souhaiter que le Ministère de l'agriculture reprenne une enquête si utile, dont le résultat serait la formation d'un recueil général et méthodique des documents relatifs aux phénomènes physiques de toute nature. »

SÉANCE DU 24 MARS

PRÉSIDENCE DE M. HENRI OMONT.

M. J. D. Ticăloiu, de Pitesci (Roumanie), soumet à l'Académie, pour en avoir la traduction, une inscription en caractères ottomans qui figure sur les portes de la vieille enceinte fortifiée de Baky (Caucase).

Renvoi à M. Clermont-Ganneau.

M. Morel-Fatio annonce que la commission du prix Saintour (moyen âge et Renaissance) a partagé ce prix de la façon suivante :

Mgr Fuzet et chanoine Jouen, *Comptes, devis et inventaires du manoir archiépiscopal de Rouen* (Paris et Rouen, 1908, in-4°), 1.200 fr. ;

Léonce Celier, *Les dataires du XVe siècle et les origines de la daterie apostolique* (Paris, 1910, in-8° ; *Catalogue des actes des évêques du Mans jusqu'à la fin du XIIIe siècle* (Paris, 1910, in-8°), 800 fr. ;

Albert Feuillerat, *John Lily. Contribution à l'histoire de la Renaissance en Angleterre* (Cambridge, 1910, in-8°), 500 fr. ;

Émile Bertaux, *L'exposition rétrospective de Saragosse de 1908* (Saragosse et Paris, 1910, in-4°), 500 fr.

M. Philippe Berger achève sa communication sur les fouilles de l'îlot Amiral à Carthage. Il appelle l'attention sur les symboles et les caractères puniques que l'on trouve, soit peints à l'encre, soit gravés au trait, sur les blocs des soubassements puniques de l'îlot Amiral.

Il les rapproche des signes analogues trouvés sur les fondations du temple de Jérusalem, et plus récemment sur les murs du temple d'Éryx en Sicile, enfin par M. Clermont-Ganneau à Tripoli.

M. Dieulafoy ajoute à la communication de M. Ph. Berger quelques observations :

« Il y a quelques mois, je faisais ici même l'histoire archéologique du triangle équilatéral et je montrais combien avait été considérable le rôle qu'il avait joué dans l'antiquité. L'exemple que j'avais choisi pour appliquer des propriétés que les Chaldéens semblent avoir découvertes et propagées était celui du célèbre Mausolée d'Halicarnasse. Et, à ce propos, je notais que les propriétés du triangle équilatéral et du système septénaire qui sont comme les deux faces géométrique et arithmétique d'un même théorème avaient été de très bonne heure réputées sacrées et divines chez les Asiatiques au même titre que celles du triangle rectangle dont les côtés sont entre eux comme 3 est à 4 et à 5 l'étaient chez les Égyptiens.

« La communication de M. Philippe Berger me fournit une preuve nouvelle du caractère divin que beaucoup de peuples de l'antiquité reconnaissaient au triangle équilatéral, preuve qui vient se joindre à celles que j'ai développées.

« Le triangle de Tanit peint ou gravé à côté des marques de tâcherons sur les pierres provenant des monuments carthaginois et qui accompagne un grand nombre d'inscriptions relevées dans le *Corpus* est sûrement un symbole. Or, dans les meilleures représentations, le triangle de Tanit est équilatéral. D'autre part, je ne pense pas que la triade à laquelle appartient Tanit soit la réunion céleste de trois personnes distinctes et de puissance égale confondues en une seule, et que par conséquent l'emblème géométrique représente cette conception. Je considère également comme des adjonctions ultérieures les quelques

traits qui tendent à donner des pieds, des bras et une tête au triangle équilatéral surmonté d'un disque et coiffé d'un croissant. Il est donc probable que le choix du triangle équilatéral tint uniquement à l'importance que les adorateurs de Tanit attachaient à une figure qu'ils considéraient comme parfaite et participant, en cela, des qualités d'un dieu.

« J'observerai que, de leur côté, Xénocrate de Chalcédoine et les philosophes mathématiciens de son école comparaient Dieu au triangle équilatéral; les génies, au triangle isocèle, et l'homme, au triangle scalène.

« C'était là une conception d'un caractère tout oriental que Xénocrate avait, sans doute, rapportée d'Asie.

« Enfin, l'on peut se demander si le *sceau* ou *le Bouclier de David* formé par l'enlacement de deux triangles équilatéraux et dont l'emploi, dès le moyen âge, fut commun aux juifs et aux musulmans, n'est pas une figure symbolique qu'il faudrait rattacher à la même tradition. »

M. Pottier lit une notice de M. Ch. Dugas, membre de l'École française, sur les fouilles de Tégée qu'il a poursuivies en collaboration avec M. Berchmans, membre belge de l'École [1].

M. Perrot lit un rapport de M. R. Vallois sur l'édifice délien connu sous le nom de *Portique de Philippe* [2].

COMMUNICATION

L'ÉDIFICE DÉLIEN CONNU SOUS LE NOM DE « PORTIQUE DE PHILIPPE », PAR M. R. VALLOIS.

L'édifice délien connu sous le nom de *Portique de Philippe* est ruiné jusqu'aux fondations. On n'a trouvé en place que deux pierres de la crépis sur la face sud, une partie

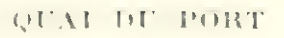
1. Voir le prochain cahier.
2. Voir ci-après.

de la crépis et six pierres du stylobate sur la face ouest. Depuis que ces restes sont entièrement dégagés, on y discerne deux constructions d'époques différentes. La plus ancienne, à laquelle correspond le rectangle situé en bordure de la *Voie Sacrée* et de la *Rue des Portiques*, forme un tout homogène[1]. On le reconnaît à la couleur plus sombre du tuf dont est faite l'assise de réglage ainsi qu'aux scellements de bois en queue d'aronde qui relient entre elles les pierres de cette assise. L'emploi en est plus capricieux dans les parties récentes. Le parement extérieur de l'euthyntéria du long mur médian est formé de plaques d'un gneiss de belle qualité, bleu, noir ou vert, dressées et ciselées, preuve certaine qu'il devait rester apparent et que le mur n'était point à l'origine un mur de refend. Enfin les deux pierres de la crépis de la face sud portent des lettres d'assemblage, la première à l'Ouest : ΓΨ, la seconde : ΔΨ. L'origine de ce numérotage ne peut être cherchée qu'à l'angle du mur sud et du mur médian : c'est la limite de l'édifice primitif.

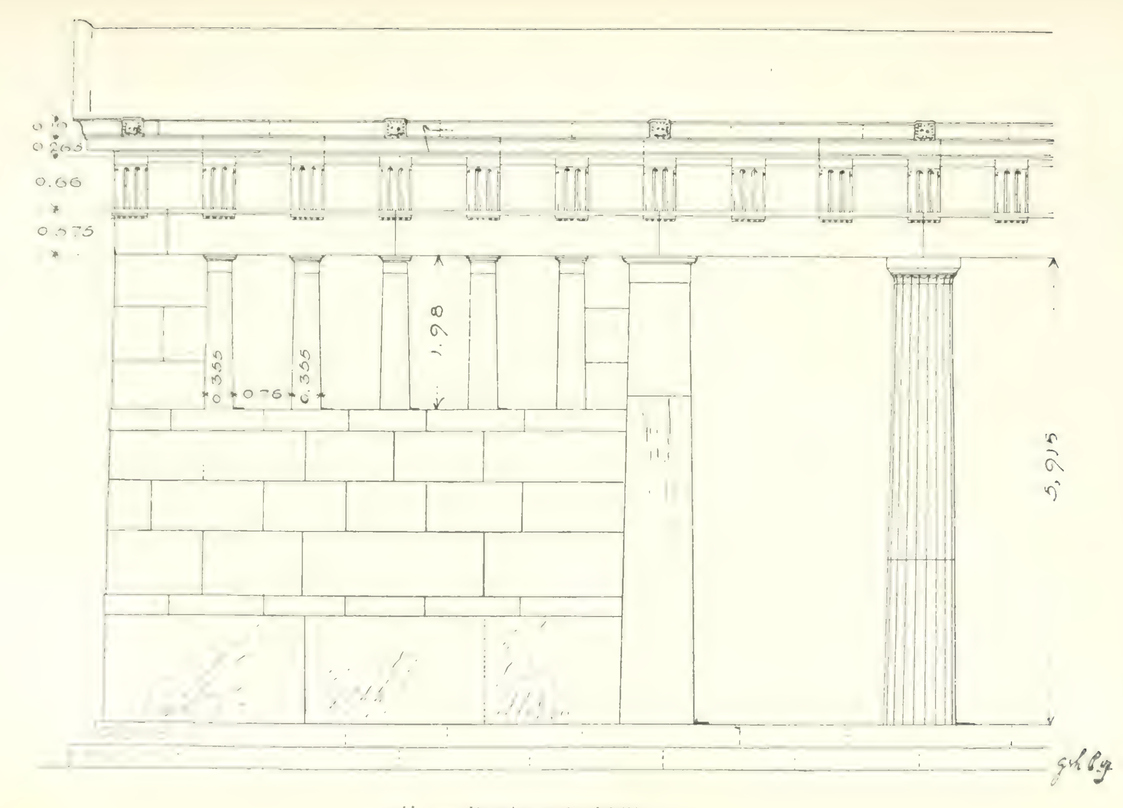
Les constructions postérieures l'ont plus que doublé. On y distingue un nouveau portique éployé le long du rivage, et, au Nord-Est, une grande salle séparée de ce portique par une colonnade dont les soubassements de tuf plongent dans un massif continu de granit et de gneiss.

L'étude, comme on voit, était double. Les pierres arrachées au portique de l'Est gisent sur le sol de la fouille, nombreuses. Elles sont toutes taillées dans un marbre homogène, à gros cristaux, teinté de bleu, extrait des carrières même de Délos. Beaucoup portent des lettres d'assemblage. Ce sont les restes d'un numérotage noté dans le système alphabétique décimal. Les chiffres sont généralement gravés sur le lit d'attente ; ils sont tournés de manière à être lus de l'extérieur du bâtiment, au moment de la

1. Pl. I (doubles hachures).



I. — Portique de Philippe.



11. — Portique de Philippe.

pose. Chaque élément de l'ordre, chaque assise forment une série indépendante. Les deux parements d'une même assise sont numérotés à part. L'origine des séries est l'angle sud-ouest. Elles y font retour, quand il y a lieu, en passant successivement par les faces sud, est, nord et ouest.

Les colonnes, et les antes avec elles, sont également comptées du Sud au Nord ; mais ici, par exception, le système alphabétique simple a prévalu. De plus, les tambours de chaque colonne et le chapiteau à la suite sont affectés d'un numéro d'ordre.

Le plan exactement déterminé et l'élévation reconstruite sans lacune permettront de saisir le caractère doublement original de l'édifice[1] : malgré ses dimensions (71 m 75 sur 11 m 15 sur la crépis), aucun refend n'en divise l'étendue ; à chaque extrémité de la façade, un mur percé de fenêtres prolonge en retour d'angle le mur latéral et tient la place de deux entrecolonnements. Entre les deux antes se dressent seize colonnes doriques (diam. inf. 0 m 905, diam. sup. 0 m 735, haut. 5 m 915). Le fût n'est pas galbé ; il est taillé à facettes sur une hauteur de 2 m 08 à partir du stylobate, cannelé au-dessus. La distance entraxe des colonnes, donnée avec précision par les architraves, est de 3 m 35.

Le mur a 9 assises, dont deux parpaings (2e et 6e). L'orthostate extérieur mesure 1 m 315 ; l'orthostate intérieur, séparé du teichobate par une plinthe, 0 m 985 seulement.

Des piédroits monolithes, larges de 0 m 355 à la base, dont le chapiteau est une réduction du chapiteau d'ante, encadraient chaque baie et la recoupaient en quatre fenêtres. Ces fenêtres avaient pour appui le deuxième parpaing et pour linteau l'épistyle même.

Les architraves des petits côtés et de la façade sont monolithes. Elles ont toutes été retrouvées, sauf une, la

1. Pl. I et II. Les planches ci jointes sont dues à M. G. Poulsen. L'étude attentive qu'il a faite du monument a sans cesse aidé, corrigé ou confirmé la mienne.

14e, à partir de l'angle sud-est. La dédicace célèbre, ΒΑΣΙΛΕΥΣ ΜΑΚΕΔΟΝΩΝ ΦΙΛΙΠΠΟΣ ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΔΗΜΗΤΡΙΟΥ ΑΠΟΛΛΩΝΙ, s'étend sur 6 blocs de la façade, du 8e au 13e, à raison d'un mot par bloc. Il est nécessaire, pour rétablir la symétrie, de supposer que le 14e bloc, qui manque, portait un mot complémentaire, sans doute ἀνέθηκεν. La frise n'occupe que la moitié antérieure de l'épistyle. Chaque entrecolonnement comprend deux triglyphes et deux demi-triglyphes. La corniche porte un chéneau profilé en doucine, taillé à part. Il est armé de gargouilles à tête de lion placées dans les axes des colonnes.

Les trous d'encastrement pratiqués à l'arrière des triglyphes, des corniches et des tympans permettent de retrouver l'emplacement et l'équarrissage de toutes les pièces de la charpente, les chevrons exceptés. Conformément aux habitudes des Grecs, elles sont curieusement empilées. Les travées correspondent aux entrecolonnements. Les poutres, en raison de leur portée (plus de 8m 50), ont une forte section (larg. 0m 90, haut. 0m 66). Leurs abouts reposent sur une sablière fixée sur l'épistyle. Elles portent à leur tour un linçoir, appuyé de 0m 15 environ sur le mur, et le faîtage (larg. 0m 55, haut. 0m 60). Faîtage et linçoir portent les chevrons, sur lesquels s'appuient les pannes, au nombre de trois par versant (larg. 0m 25, haut. 0m 14). La couverture devait être établie en tuiles céramiques sur voligeage et bousillage (*strohlehm*).

La construction dans l'ensemble révèle un art puissant et strict. On y notera la rigueur des mesures et la tendance marquée au monolithisme. La composition est subordonnée à des lois mathématiques. Les dimensions principales de l'ordre sont entre elles dans des rapports simples. Le diamètre inférieur de la colonne (0m 905) est contenu 6 fois 1/2 dans la hauteur 5m 915. Celle-ci est égale au double de la hauteur totale de l'entablement et des frontons (2m 95). La technique est soignée et méthodique. Toutes les pierres sont

scellées au plomb ; liées horizontalement par des crampons de fer en ⊓, verticalement, par des goujons, également en fer, placés sur le joint. Les goujons dans l'intérieur du lit, avec canal de coulée horizontal, ne se rencontrent qu'aux angles ; mais ils y sont employés d'une façon systématique. Les colonnes n'étaient pas scellées sur le stylobate. Des goujons de bois, fixés dans l'axe sans scellement, unissaient les tambours.

Le portique de Philippe n'est qu'un vaste promenoir. Les espaces encadrés par des murs, aux extrémités, ne semblent pas avoir eu de destination particulière. On y voit aujourd'hui les restes de deux monuments votifs : au Sud, la base d'une statue de Sylla ; au Nord, une exèdre qui ne paraît pas beaucoup plus ancienne. Peut-être ces monuments en ont-ils remplacé d'autres, contemporains du portique et élevés par Philippe à sa propre gloire.

Les constructions annexes ne sauraient être l'œuvre de ce prince. Bien que la plus grande partie des matériaux ait disparu, on y remarque encore une extraordinaire diversité. Le portique ouest et les murs de la salle nord sont bâtis en marbres sombres, bleus ou noirâtres, veinés parfois, dont les uns sont compacts et dont les autres se délitent. On y rencontre aussi le marbre de Délos à gros cristaux teinté de jaune et de bleu. L'épistyle sud et la colonnade ionique sont en marbre blanc. Beaucoup de ces matériaux sont des remplois de dimensions insuffisantes. Les architectes se sont tirés d'affaire par des combinaisons plus ou moins heureuses. Telle architrave de marbre blanc a perdu sa taenia soudée à une frise de marbre bleu. Négligences et contrastes cherchés sont des signes de décadence qu'on remarque dans les monuments de la seconde domination athénienne.

Le nouveau portique [1] comprend 25 colonnes cannelées jusqu'au bas du fût. L'ordre reproduit celui du portique de

1. Pl. I

Philippe. La frise et la corniche anciennes de l'Ouest ont été transportées sur la nouvelle façade. Tout l'entablement du Nord a été déplacé. Les frontons ont été doublés. Ils sont surmontés d'acrotères à palmettes. La salle du Nord a seule un caractère original. Elle n'est ouverte qu'à l'Ouest par une colonnade ionique qui comprend quatre colonnes entre deux antes. Les antes sont formées d'une demi-colonne, les colonnes, elliptiques, de deux demi-colonnes circulaires, soudées sur un piédroit. Elles sont alignées suivant leur petit axe. La hauteur est la même que celle des colonnes doriques. Une frise-corniche, à denticules, moulurée en doucine et ornée de palmettes, couronne l'ordre.

La situation du portique, le long du quai, nous autorise à lui donner le nom de δεῖγμα. La salle ionique a dû servir elle aussi au commerce, à moins qu'elle n'ait abrité une des magistratures de l'emporion. On peut tirer des monuments votifs, alignés sur les diverses faces des nouveaux bâtiments, la preuve que ceux-ci ont été construits avant 150. Leur destination, leur relation avec ces quais et avec la place des Compétaliastes, aussi bien que les caractères techniques, portent à croire qu'ils ne sont pas beaucoup plus anciens.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau le cahier du mois de décembre 1910 des *Comptes rendus des séances* de l'Académie (Paris, 1910, in-8°).

Il offre, en outre, au nom de l'auteur, M. Ch.-Guillaume Janneau, un mémoire intitulé : *Une dynastie chaldéenne. Les rois d'Ur* (Paris, 1911, in-8°).

M. Antoine Thomas offre à l'Académie, de la part de l'auteur, M. Louis Duval, archiviste honoraire de l'Orne, une brochure intitulée : *Léopold Delisle, ses travaux sur Orderic Vital, moine de Saint-Évroul* :

« Le titre de cette brochure suffit pour la recommander ici : rien de ce qui touche à Léopold Delisle ne peut nous être indifférent, et d'ailleurs M. Louis Duval ne prend pas son nom en vain. La Société historique et archéologique de l'Orne a formé un Comité, à qui Léopold Delisle avait accordé son haut patronage, en vue d'élever un monument à Orderic Vital ; il est à souhaiter que cette brochure contribue pour sa part à la réalisation de ce projet. Mais elle a une plus haute portée : elle met en pleine lumière la méthode impeccable qui a permis à Léopold Delisle de rendre à Orderic Vital la place à laquelle il a droit parmi nos historiens nationaux, et, par cela même, elle ne peut que contribuer à nous y affermir pour l'avenir et à assurer le progrès de la science dans la voie où le maître a marché avec tant de décision et tant de succès. »

M. Morel-Fatio dépose sur le bureau les deux premiers volumes des *Études universitaires catalanes* (Barcelone, 1909 et 1910), recueil d'une Société de Barcelone qui s'est proposée de créer des cours complémentaires d'enseignement supérieur pour faire connaître le passé de la Catalogne au point de vue historique, artistique et littéraire. Les articles de ces deux premiers volumes rendent un bon témoignage de l'érudition et de la méthode des auteurs, professeurs ou étudiants de l'Université de Barcelone.

SÉANCE DU 31 MARS

PRÉSIDENCE DE M. HENRI OMONT.

M. Héron de Villefosse communique à l'Académie une note de M. l'abbé Leynaud, curé de Sousse, qui lui a été transmise par M. Merlin, directeur du service des antiquités et arts de Tunisie. Dans les fondations du clocher de la nouvelle église de Sousse, M. l'abbé Leynaud vient de mettre au jour un coin du sanctuaire phénicien déjà signalé au même endroit par M. le

docteur Carton. Il y a recueilli une cinquantaine de petites urnes en terre contenant des ossements calcinés, une douzaine de stèles en pierre du pays, de vingt à trente lampes à deux ou trois becs, des centaines de vases en terre, noircis par le feu, et probablement une inscription phénicienne. M. l'abbé Leynaud prépare sur ces trouvailles un rapport détaillé qui sera envoyé prochainement à l'Académie.

Le Dr Capitan communique à l'Académie le résultat de ses dernières découvertes préhistoriques dans le gisement de la Ferrassie (Dordogne)[1].

M. Henri Viollet, architecte des beaux-arts de Paris, rend compte d'une partie des résultats obtenus au cours de sa mission en Mésopotamie[2].

M. Dieulafoy, après avoir félicité M. Henri Viollet de ses très intéressantes recherches, insiste sur trois points. Il montre d'abord que l'architecture et la décoration musulmanes étaient achevées dès l'époque de Sâmarrâ. Par conséquent tous les grands monuments où elle n'est que rudimentaire sont très probablement antérieurs, tel le château d'al Okhaydir en Mésopotamie.

En second lieu, M. Dieulafoy ne croit pas à l'influence directe et accusée de l'art copte sur l'art des Abbassides mésopotamiens. Il s'agit de rameaux différents nés d'une même souche.

Enfin, les fragments de faïence découverts et rapportés par M. Henri Viollet sont postérieurs à la chute des Abbassides et ne comblent pas malheureusement la lacune que présente encore la décoration en faïence entre le IVe siècle avant et le IXe après J.-C.

Les seuls documents à invoquer en faveur de la persistance de cette décoration se trouvent dans les manuscrits espagnols *protomudejars* où M. Dieulafoy a signalé les reproductions d'édifices dont les façades sont revêtues de briques vernissées de style perse.

1. Voir ci-après.
2. Voir le prochain cahier.

COMMUNICATION

UN NOUVEAU SQUELETTE HUMAIN FOSSILE,
PAR MM. LE Dr CAPITAN ET PEYRONY.

Nous voudrions communiquer à l'Académie le résultat de nos dernières découvertes préhistoriques dans le gisement de la Ferrassie (Dordogne). Nous avons pu exhumer, au mois de septembre dernier, un nouveau squelette humain fossile, gisant dans la même couche moustérienne que celui découvert par nous auparavant et communiqué à l'Académie le 19 novembre 1909.

Nous rappellerons que ce gisement est constitué par un très vaste abri sous roche dont le plafond s'est effondré dès l'époque quaternaire, recouvrant l'accumulation déjà importante des débris archéologiques laissés en ce point par les multiples populations qui y avaient vécu depuis une époque prodigieusement reculée. Les couches — résidu de la vie de ces diverses peuplades — ainsi accumulées régulièrement, se distinguent les unes des autres par leurs colorations différentes. Chacune renferme l'industrie en pierre (et pour certaines également en os) ainsi que les ossements des animaux ayant servi à l'alimentation, tous caractéristiques de chaque couche.

Leur superposition est la suivante de haut en bas : Éboulis 0 m 70 ; Aurignacien supérieur, 1 m 15 (*durant le dépôt de cette couche, le plafond de l'abri s'est écroulé*) ; Aurignacien moyen, 0 m 45 ; Aurignacien inférieur, 0 m 27 ; Moustérien, 0 m 45 (*c'est vers la base de cette couche que gisait le squelette*) ; Acheuléen 0 m 27 ; cailloutis calcaire de base stérile.

Les couches sont absolument intactes et l'on peut affirmer qu'aucun remaniement ne s'y est produit depuis l'époque du dépôt.

C'est, ainsi qu'on vient de le voir, en plein milieu de la couche moustérienne, et plutôt même dans sa moitié inférieure, que gisait le squelette : à 1 m 50 de la paroi rocheuse de l'abri et à 0 m 50 seulement du précédent.

Il se présentait, comme le premier d'ailleurs, les jambes fortement repliées sur les cuisses et celles-ci très fléchies sur le bassin. Contre et sur les cuisses se trouvaient les os des membres supérieurs qui, très repliés aussi, s'appuyaient sur les genoux.

Le cadavre avait été couché sur le côté droit, sensiblement au même niveau et dans le même axe que le premier squelette, mais en position inverse, puisque les deux têtes n'étaient qu'à 0 m 50 l'une de l'autre, vertex contre vertex. En somme, ils étaient couchés à la suite l'un de l'autre, tête contre tête.

Notre deuxième squelette avait été déposé sur un foyer sans fosse préalablement creusée par ses contemporains les moustériens, recouvert ou de feuillage ou d'un peu de terre, mais sans autre chose : ni multiples os entaillés, ni pierres plates, comme la chose avait été faite pour le précédent. Les débris usagés de la vie des autres moustériens, leur va-et-vient, le glissement de la terre formant le sol de l'abri, avaient rapidement accumulé sur lui une certaine épaisseur de terre l'enfouissant ainsi. Puis de nouveaux foyers avaient été allumés au-dessus de lui et d'autres hommes avaient successivement vécu au même point durant une longue série de siècles.

Le dégagement sur place, minutieusement et lentement conduit, couche par couche, permit de mettre à nu les membres inférieurs très bien conservés en totalité, compris les deux pieds, puis l'épaule et le bras droit et des fragments du crâne. La tête de l'humérus droit était seulement

à 0 m 16 du genou du même côté. Le coude droit s'appuyait sur le fémur et la main gauche était sur le genou. Le crâne avait été écrasé. Un fragment du maxillaire supérieur était contre la tête de l'humérus droit ; le temporal droit était au coude.

Un plâtrage soigneux a alors été pratiqué, enfermant, en deux grands blocs de terre, d'une part le tronc et la tête, de l'autre les membres. Les blocs ont été transportés à Paris au laboratoire de paléontologie du Muséum auquel nous avons offert ce second squelette, comme le premier, pour les galeries de paléontologie.

Le dégagement des os a été très soigneusement pratiqué par le professeur Boule lui-même, qui les étudie actuellement. Malheureusement, en dehors des membres inférieurs très bien conservés (ce qui est d'ailleurs fort important) et des os des membres supérieurs partiellement conservés, il n'existait que quelques fragments du thorax et du crâne. Ce fait peut s'expliquer par l'écroulement du plafond de l'abri, ayant écrasé ces parties, même assez profondément enfouies. On pourrait aussi imaginer que le tronc et le crâne ont été dévorés par des hyènes, peu de temps après le dépôt du cadavre, fait qui se produisait très fréquemment à l'époque quaternaire.

Malgré son état très incomplet, ce squelette, qui est probablement celui d'une très petite femme, d'une taille de 1 m 48 environ, présente un vif intérêt, du fait de l'état des membres inférieurs, beaucoup mieux conservés que ceux du premier squelette de la Ferrassie et de celui de la Chapelle-aux-Saints, mais à caractères tout aussi inférieurs.

D'autre part, la répétition sur ces trois squelettes de ces particularités, l'identité des rites qui ont présidé à leur ensépulturement, la présence du même outillage typique relativement grossier et simple (pointes, racloirs, disques), l'existence concomitante de la faune caractéristique de l'époque moustérienne (cheval, un peu de renne, mam-

mouth, rhinocéros apportent des arguments indiscutables à la théorie qui cherche à établir d'une façon générale les caractères d'extrême infériorité de nos vieux ancêtres de l'époque du Moustier.

De ces caractères, seule l'étude comparative avec les modernes Australiens, les plus inférieurs, peut donner une idée, étant entendu que nos moustériens devaient encore être notablement au-dessous desdits Australiens.

Cette constatation semble donc absolument hors de conteste aujourd'hui. C'est là un fait important et qui montre, mieux que tout autre, l'extraordinaire progrès qu'a dû accomplir l'être humain durant la longue évolution des siècles, afin de pouvoir, étant parti de si bas, arriver si haut.

Aussi avons-nous pensé que l'Académie voudrait bien accepter la présentation de ces faits et de leurs déductions rigoureuses dont nous avons tenu à lui donner la primeur.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau le cahier du mois de janvier 1911 des *Comptes rendus des séances* de l'Académie (Paris, 1911, in-8°).

M. Senart a la parole pour un hommage :

« Je suis chargé par M. le commandant d'Ollone d'offrir à l'Académie l'ouvrage où il vient d'esquisser le long et curieux voyage que, de 1906 à 1909, il a accompli en Chine : *Les derniers barbares* (Paris, in-8°). L'Académie est pleinement renseignée sur une mission à laquelle elle a accordé ses encouragements et ses sympathies : le commandant d'Ollone en a brillamment retracé, dans la soirée solennelle de la Sorbonne, l'itinéraire et les incidents principaux ; il en a ici même exposé en raccourci les résultats et le butin scientifiques.

« Le livre que je dépose sur le bureau, écrit surtout en vue du grand public, présente un tableau très animé, très coloré et très vivant des pays et des populations visités dans ce vaste parcours qui, du Tonkin, s'est prolongé jusqu'à la Mongolie, à travers les régions frontières du Yunnan, du Setchouan, du Kansou, puis finalement jusqu'à Pékin à travers le Nord de la Chine.

« Comme l'indique le titre de l'ouvrage : *Les derniers barbares*, le Vte d'Ollone, dans des régions très imparfaitement explorées, s'était proposé spécialement de pénétrer et d'examiner les races non chinoises et peu ou point chinoisées qui y constituent une part notable et une couche ancienne de la population ; Miao tseu, Thais et Lolos vers le Sud-Ouest, Sifan dans la marche tibétaine ; les premières d'autant plus intéressantes que, ayant essaimé au loin dans la presqu'île indochinoise, elles offrent, avec des éléments de comparaison instructifs, un horizon de recherches étendu. Sur ces tribus, en particulier sur les Lolos, qu'il a été chercher dans les retraites montagneuses qu'elles défendent âprement contre la conquête chinoise, le commandant a rapporté des informations précieuses de tout ordre, historiques, ethnographiques, linguistiques. Les publications scientifiques de la mission sont poursuivies avec la plus grande vigueur ; elles s'annoncent comme importantes par la variété et l'étendue. Il ne m'appartient pas d'anticiper sur ce qu'elles nous apporteront certainement d'enseignements systématiques, de curiosités archéologiques ou de précisions géographiques. Notre savant confrère, M. Chavannes, nous a déjà signalé la nouveauté de certaines inscriptions.

« Ce qu'il m'est permis de louer dès maintenant, c'est le zèle infatigable qu'a mis son auteur à ne laisser échapper aucun des monuments ou des documents, d'origine chinoise ou autre, que son itinéraire mettait à sa portée. Nous ne saurions suivre sans le plus vif intérêt un récit qui met en pleine lumière les efforts et la ténacité heureuse grâce auxquels le programme du voyage a pu, malgré plus d'une difficulté et à travers quelques épisodes dramatiques, être mené à bien.

« Le chef de la mission insiste sur la part considérable qui, dans ce succès, revient à ses vaillants collaborateurs, le capitaine Lepage, le capitaine de Fleurelle et le lieutenant de Boyve dont le savoir et l'endurance, l'énergie et l'habileté ont si bien servi l'entreprise commune. Il n'oublie pas de signaler tout ce qu'elle a dû aux missionnaires de notre pays dispersés dans ces régions ; entre tous le P. de Guébriant tient dans ces pages une place d'honneur. Rien ne peut vous être plus agréable que d'unir un plus grand nombre de Français dans

le juste hommage qu'appelle une œuvre doublement honorable par l'ardeur de recherche et d'entreprise qui l'a soutenue comme elle l'avait inspirée. »

M. Babelon présente, de la part de M. Barclay V. Head, un ouvrage intitulé : *Historia numorum. A manual of Greek Numismatics*. New and enlarged edition, by Barclay V. Head, assisted by G. F. Hill, G. Macdonald and W. Wroth (Oxford, 1911, in-8° de 966 pages et illustr. dans le texte) :

« Je suis chargé d'offrir à l'Académie au nom de M. Barclay V. Head, notre correspondant à Londres, la nouvelle édition de son *Historia numorum*, qu'il vient de publier. L'éloge de cet ouvrage important n'est plus à faire et tous ceux qui s'occupent de numismatique grecque savent quels services quotidiens la première édition, qui remonte à 1887, a rendus à nos études. On peut dire qu'elle a été la base et le point de départ de tous les travaux de numismatique entrepris depuis son apparition en Angleterre, en France et en Allemagne. Ces travaux, en contribuant, chacun pour sa part, à améliorer divers chapitres de la numismatique grecque, avaient fini par rendre souhaitable une nouvelle édition mise à jour du manuel si substantiel et si précis qui était entre les mains de tous, nous garantissant, comme doit le faire tout bon Manuel, contre toute défaillance de mémoire, contre toutes les erreurs antérieures à sa publication, et nous dispensant, dans la plupart des cas, de recherches longues ou difficiles. Cette nouvelle édition, M. Barclay Head a eu le courage de l'entreprendre, avec la collaboration de trois autres savants, MM. Hill, Macdonald et Wroth, dont les noms sont, comme le sien, une garantie d'érudition sûre et d'exactitude éprouvée. Le volume, révisé mot à mot, mis au courant des plus récentes recherches, a soixante pages de plus que l'ancien; on y constate que des chapitres sont entièrement renouvelés. L'ancien plan géographique, qui était excellent et rendait les recherches faciles, a été conservé. C'est avec une véritable joie et un réel sentiment de gratitude que tous les numismates salueront l'apparition d'un tel répertoire où aucune expression n'est superflue et où, comme on dit, tous les mots portent. Partout l'on sent que ce manuel est rédigé par des érudits d'une expérience consommée.

« Malheureusement, un ouvrage de ce genre ne saurait s'imprimer, surtout si l'on exige la correction absolue, avec la rapidité d'une feuille quotidienne; plus de trois années se sont écoulées depuis que les premiers chapitres ont été tirés, et déjà, dans cet espace de temps, divers ouvrages ont paru élucidant certains problèmes, fai-

sant connaître des pièces nouvelles, que M. Head n'a pu utiliser. C'est le sort commun à tous nos travaux, et il faut nous résigner à voir les plus parfaits, les plus neufs et les plus utiles, souffrir déjà quelques *desiderata* dès le jour de leur apparition. Cela n'empêchera pas l'admirable manuel de M. Barclay Head de marquer une date dans les annales de la science numismatique et de rester pendant de longues années le *standard work* de nos études. »

M. C. Jullian présente un volume intitulé : *A la mémoire du Saintongeais Élie Vinet* (Barbezieux, 1910, in-8° de LXXX-245 p.; publié par les soins de M. Gaston Chevrou) :

« Voici un livre fort curieux qui est en même temps un acte de belle reconnaissance. Élie Vinet, originaire de Barbezieux en Saintonge, a été, au XVIe siècle, un professeur et un érudit de premier ordre. Il a édité Ausone, rivalisant de science avec Scaliger, et, tout compte fait, l'obligeant à rendre les armes. Il a étudié les antiquités d'Aquitaine et a été le premier à reconnaître le caractère romain de leurs ruines les plus célèbres. Il a publié nombre d'inscriptions et a contribué à former les premiers musées archéologiques de nos provinces. Il a, un instant, porté un peu partout en Europe la bonne nouvelle de l'humanisme. Puis, il s'est fixé à Bordeaux, et c'est lui, comme professeur et principal, qui a fait la gloire du fameux collège de Guyenne, où se forma Montaigne. Le quatrième centenaire de sa naissance étant venu, en 1909, Bordeaux et Barbezieux se sont associés pour célébrer le grand humaniste en des fêtes qui furent touchantes.

« M. Gaston Chevrou, l'organisateur du Centenaire, vient dans ce volume d'en perpétuer le souvenir. Mais l'ouvrage est autre chose qu'un *in memoriam*. Il renferme, signée de M. de La Ville de Mirmont, une longue étude fort documentée sur Élie Vinet; signée de M. Courteault et de M. Dezeimeris, l'édition de ses lettres inédites ; et, en outre, de M. Courteault, de M. Labadie, de M. Esmein, de M. de La Martinière, de M. Brutails, de M. Bouchon, de bien d'autres, des notices sur des points nouveaux de l'histoire de l'Aquitaine et de la Renaissance. Je crois que le livre est une constitution de premier ordre à l'histoire de l'humanisme à son apogée. »

Le P. Scheil offre à l'Académie le XIe tome des *Mémoires de la Délégation scientifique de Perse* (Paris, 1911, in-4°).

Ce tome contient des études dont il est l'auteur, sur diverses inscriptions élamites-anzanites de provenance susienne.

M. Diehl offre à l'Académie, au nom du directeur de l'École fran-

çaise d'Athènes et de l'auteur, M. Gallois, professeur de géographie à l'Université de Paris, le troisième fascicule de l'*Exploration archéologique de Délos*, intitulé : *Cartographie de l'île de Délos* (Paris, Fontemoing, 1910, in-4°, 103 p. avec 5 planches et de nombreuses cartes dans le texte) :

« L'étude critique des cartes de l'île de Délos a plus d'importance qu'on ne pourrait croire tout d'abord pour l'étude archéologique du sanctuaire d'Apollon. Certains de ces documents en effet accompagnent des descriptions de Délos ou se complètent par des dessins des ruines, dont il n'est point indifférent de connaître la valeur exacte, en examinant les circonstances où ces cartes furent levées. Beaucoup de ces documents, d'autre part, dérivent les uns des autres, et il vaut la peine en conséquence d'en déterminer le degré d'originalité : on constatera, par exemple, ce faisant, que la carte fameuse de Tournefort, la seule, jusqu'aux travaux tout récents, que l'on considérât comme un document tout à fait hors de pair, pour Délos, est en somme beaucoup moins personnelle qu'on ne pensait, et doit énormément aux beaux travaux cartographiques exécutés par la mission de 1685 et que M. Gallois a fait pour la première fois connaître. D'autres parmi ces documents, en fournissant des indications sur des ruines disparues depuis, ont pour l'archéologie délienne une valeur toute particulière : ainsi la carte anonyme de 1818 fournit sur les jetées qui formaient le port antique de Délos des données fort précieuses. Et enfin, ce travail offre cet intérêt encore, qui en augmente la portée, d'être une contribution tout à fait remarquable à une histoire qui n'a jamais été faite, celle de la cartographie de l'Archipel, et plus généralement, de la cartographie de la Méditerranée.

« La première carte spéciale de Délos est celle de Christophe Buondelmonti, qui date du commencement du XVe siècle et qui est au reste assez grossière. Plus importante est la carte publiée dans son *Isolario* (vers 1485) par le Vénitien, autrement inconnu, qui s'intitule Bartolomeo da li Sonetti : pendant tout le XVIe et le XVIIe siècle, son dessin, à peine modifié, s'est perpétué dans les travaux de toute une série de compilateurs. Avec les levés des Hollandais au commencement du XVIIe siècle, la représentation de l'Archipel se renouvela : dans les cartes de Blaeu, pour la première fois on rencontre des sondages précis, des profils d'une inexactitude remarquable. Mais la merveille de la série est assurément constituée par les cartes dressées par la mission française de 1685 et dont les originaux, conservés aux Archives du service hydrographique de la marine, sont publiés ici pour la première fois. »

M. Gallois a exposé de la façon la plus intéressante les circon-

stances où furent levés ces précieux documents. Dès son arrivée au ministère de la marine, Colbert s'était préoccupé d'avoir des cartes plus exactes et de préparer sous le titre de *Neptune françois* un grand atlas hydrographique scientifiquement établi. Dès 1679, des missions étaient à cet effet envoyées en Méditerranée et elles travaillaient, en 1685, sur les côtes de l'Espagne et de Sicile, quand brusquement, sur un ordre de Seignelay, elles furent envoyées dans l'Archipel. M. Omont, qui a publié une partie des documents relatifs à cet épisode, a vu dans cette reconnaissance de l'Archipel le prélude d'une campagne contre les Turcs et d'un projet d'empire français à fonder en Orient. Et il n'est point douteux en effet qu'il y eut à ce moment un ensemble de préparatifs — levés hydrographiques, plans de forteresses, campagne d'espionnage — qui laisse croire que le gouvernement de Louis XIV envisagea tout au moins l'éventualité d'une démonstration navale dans les mers du Levant. Y eut-il davantage? M. Gallois, qui a étudié attentivement l'ensemble des documents, ne le pense pas ; et il est certain que les projets de partage de l'empire ottoman étaient, au XVIIe siècle, un thème courant de la littérature politique (Leibnitz en publiait un en 1670), dont il ne faut point exagérer la signification pratique. Mais, quoi qu'il en soit, nous nous devons à cette mission et surtout aux travaux du cartographe Petré de magnifiques cartes de Délos, et l'un des officiers de la mission, le chevalier de Constantin, nous a laissé en outre, avec un journal de voyage fort intéressant, de curieux dessins des ruines.

« Je n'insisterai point sur les autres résultats, souvent inattendus, qu'ont obtenus les attentives recherches de M. Gallois. On connaît les deux curieux panoramas de Délos et de ses ruines conservés à la Bibliothèque de la cour de Vienne et que M. S. Reinach a publiés en 1893. M. Gallois a retrouvé le nom de l'auteur, le Hollandais Seger de Vries, qui visita sans doute Délos entre 1658 et 1673. Bien d'autres observations précieuses seraient à relever dans ce livre. Ce que j'ai dit suffit à montrer avec quelle critique prudente et fine, quelle abondance d'érudition, quelle sûreté de méthode M. Gallois a poursuivi ses recherches, et de combien de découvertes elles ont été récompensées. Et je n'étonnerai personne de vous en ajoutant que dans ce fascicule des *Fouilles de Délos*, comme dans les précédents, on reconnaît à chaque page, dans la présentation des documents et l'exécution matérielle de l'ouvrage, le souci d'élégance et de perfection qu'apporte en toutes choses le directeur de l'École française d'Athènes. »

Le Gérant, A. PICARD.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1911

PRÉSIDENCE DE M. HENRI OMONT

SÉANCE DU 7 AVRIL

PRÉSIDENCE DE M. HENRI OMONT.

M. Antoine Thomas donne lecture du rapport suivant :

« Au nom de la commission du prix Chavée, j'ai l'honneur d'informer l'Académie que la commission a décidé de partager le prix entre MM. Georges Millardet, auquel elle a attribué 1.400 francs, pour son *Recueil de textes des anciens dialectes landais*, son *Atlas linguistique des Landes* et ses *Études de dialectologie landaise*, et M. F. Boillot, auquel elle a attribué 400 francs pour son livre intitulé : *Le patois de la Grand' Combe (Doubs)*. La commission accorde en outre une mention honorable au *Glossaire du patois de Blonay*, ouvrage posthume de Mlle Louise Odin, avec préface de M. Ernest Muret, publié par la Société d'histoire de la Suisse normande. »

M. le comte Paul Durrieu entretient l'Académie d'un très bel exemplaire manuscrit des *Statuts de l'ordre de Saint Michel* conservé en Angleterre, dans la collection du colonel Sir George Holford. Dans une des miniatures de ce volume, M. Durrieu

croit reconnaître un portrait du jeune roi Édouard VI d'Angleterre qui fut créé chevalier de Saint-Michel dans sa quatorzième année, et il en conclut que ce superbe volume pourrait bien être un don du roi de France Henri II au souverain anglais à l'occasion de sa nomination dans l'ordre en 1551.

M. Jullian s'efforce d'expliquer une inscription du Musée de Nîmes portant le mot *Arnemetici*, où il voit l'équivalent de *ante lucum*. Il s'agirait des habitants d'un village qui se serait formé autour d'un temple ou à l'entrée d'un bois sacré, à Jonquières, dans le Gard.

M. Cagnat lit une note sur l'emplacement possible de la propriété de Cicéron à Tusculum.

LIVRES OFFERTS

M. Maxime Collignon offre à l'Académie les livraisons 4-5 de l'ouvrage intitulé : *Le Parthénon*. Introduction par M. Maxime Collignon, membre de l'Institut; photographies de Frédéric Boissonnas et W.-A. Mansell et Cie; in-fol..

M. Heuzey, au nom du P. Scheil, dépose sur le bureau les nos I-II de la *Revue d'assyriologie et d'archéologie orientale*, publiée sous la direction du P. V. Scheil, membre de l'Institut, et Fr. Thureau-Dangin, conservateur adjoint au Louvre (Paris, 1911, in-8°).

M. Cagnat offre de la part de M. J. Carcopino, ancien membre de l'École française de Rome, une brochure sur le quartier des docks, à Ostie. M. Carcopino prépare un travail d'ensemble sur cette ancienne ville qu'il a étudiée longuement sur place durant son séjour au Palais Farnèse ; il a suivi les fouilles qui s'y font depuis plusieurs années sous la direction de M. Vaglieri ; il vient de repartir en Italie pour un dernier examen. La brochure est accompagnée d'un plan dû à MM. Hébrard, architectes. Le quartier des docks s'étendait entre le temple appelé Capitole et la mer. M. Carcopino en attribue la reconstruction à l'empereur Hadrien, qui aurait agrandi et embelli Ostie pour lui permettre de lutter contre la concurrence de Porto, sa voisine, créée par Trajan.

SÉANCE DU 12 AVRIL

(Séance avancée au mercredi, à cause du Vendredi saint.)

PRÉSIDENCE DE M. HENRI OMONT.

M. Philippe Berger termine sa communication sur les ports de Carthage en donnant connaissance à l'Académie d'une note du docteur Carton, correspondant de l'Académie, non plus sur le port intérieur de Carthage, mais sur des constructions de grand appareil qu'il a pu étudier grâce à une baisse extraordinaire des eaux et qui se poursuivent tout le long de la côte et se prolongent au Sud, à l'intérieur du lac de Tunis. M. Carton voit dans ces murs puissants non pas des quais, mais les restes des fortifications de l'ancienne Carthage.

M. Paul Foucart lit un mémoire sur un bas-relief inédit du IVe siècle avant notre ère. Il représente un Zeus, adoré par Idrieus et Ada, qui succédèrent à Mausole et Artémise, comme maîtres de la Carie. Le dieu n'est pas hellénique, mais le Zeus Stratios de Labranda. Le sculpteur a reproduit les deux attributs caractéristiques : la double hache et les mamelles multiples. Le premier de ces deux attributs montre que ce Zeus était considéré comme un dieu de l'atmosphère, maître de la Foudre. M. Foucart recherche ensuite les origines de son culte. D'une part, il constate la parenté des Cariens avec les tribus qui, vers la période de Minos, apportèrent en Crète le culte d'un dieu armé de la bipenne. D'autre part, les traditions lydiennes rapportaient que la dynastie des Héraclides avait reçu la Double Hache d'Héraclès-Sanda, un des grands dieux des Hétéens. Il figure, en effet, avec la bipenne, sur plusieurs des bas-reliefs les plus anciens de la Cappadoce, et le culte du Zeus Stratios persista dans cette province, jusqu'à l'époque gréco-romaine. Ces rapprochements suggèrent l'hypothèse que le Zeus de Labranda est une forme locale du dieu dont les tribus hétéennes, au deuxième

millénaire, ont porté le culte dans l'Asie Mineure et dans le bassin de la mer Égée.

M. Foucart passe ensuite au second attribut du Zeus carien : les six mamelles sculptées sur la poitrine du dieu. Avec cet exemple certain, on peut reconnaître le même type sur des monnaies cariennes de l'époque impériale et sur un bas-relief de Mylasa. Les représentations de ce genre doivent-elles faire croire que les anciens ont adoré des divinités androgynes? M. Foucart ne le pense pas. Il montre, par exemple, pour l'Aphrodite barbue de Cypre, que ce n'est pas une divinité mâle et femelle, mais une déesse à laquelle on a donné une barbe comme signe de sa force, et il le prouve par des statuettes de Suse que lui a communiquées le R. P. Scheil ainsi que par le texte d'hymnes assyriens. De même, les mamelles du Zeus carien ne sont pas une marque de son sexe, mais un moyen conventionnel d'exprimer un de ses attributs : la fécondité nourricière qu'il répand sur la terre avec les eaux célestes dont il est le maître.

Le bas-relief permet donc de reconstituer l'antique idole de Labranda et d'y reconnaître un dieu de l'atmosphère, disposant des pluies et de la foudre, apparenté à l'Héraclès-Sanda des tribus hétéennes de l'Anatolie.

M. J. Toutain, directeur adjoint à l'École des Hautes Études, expose les résultats des fouilles exécutées en 1910 sur l'emplacement d'Alésia par la Société des sciences de Semur. Le principal résultat de ces travaux a été la découverte d'un ensemble d'habitations gauloises. Ces habitations consistent en excavations, de forme quadrangulaire plus ou moins régulière, taillées dans le roc vif. Plus tard ces excavations furent remaniées. Le long des parois primitives, formées par la roche taillée à pic, des murs en pierres sèches ou à mortier furent construits pour régulariser l'aspect et le plan de ces excavations. Aucune trace de construction romaine importante n'a été trouvée autour de ces habitations. Pourtant elles furent encore occupées à l'époque impériale, comme le prouvent des monnaies romaines et diverses poteries, avec signatures latines, retrouvées dans les excavations fouillées.

Les découvertes de la Société des sciences de Semur apportent

des renseignements précis et nouveaux, à la fois sur la forme des habitations gauloises et sur l'aspect que certains quartiers d'Alésia présentaient encore à l'époque romaine [1].

COMMUNICATION

LES HABITATIONS GAULOISES DÉCOUVERTES A ALÉSIA EN 1910 PAR LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES HISTORIQUES ET NATURELLES DE SEMUR. NOTE DE M. JULES TOUTAIN.

Pendant les années précédentes, l'effort principal de la Société des sciences historiques et naturelles de Semur sur le Mont Auxois a été consacré aux monuments les plus considérables de la période gallo-romaine et aux quartiers de la ville qui entouraient ces monuments. Au-dessous des constructions de l'époque impériale, à plusieurs reprises des vestiges d'habitations gauloises furent alors retrouvés : foyers circulaires creusés dans le sol argileux du plateau ou murs en pierres sèches. En 1910, la Société a découvert, grâce à la perspicacité du directeur des fouilles M. Victor Pernet, tout un ensemble d'excavations creusées dans le roc même, qui constitue un véritable quartier gaulois. Cette découverte a été faite dans un terrain récemment acquis par la Société, à 400 mètres environ à l'Ouest du principal champ de fouilles, au lieu dit *En Curiot*. La surface de ce terrain a été complètement déblayée et toutes les traces que l'antiquité y a laissées ont été remises au jour.

Aucun monument, on peut même dire aucune construc-

1. Voir ci-après

tion de caractère proprement romain, ne s'est élevé dans cette partie du Mont Auxois. Au-dessus et à la surface du sol, quelques assises de murs grossiers en pierres sèches, et peut-être une sorte de pavé genre hérisson, sont les seules traces fort rudimentaires, d'ailleurs, de l'activité humaine. Mais le sol lui-même est comme troué d'excavations creusées par l'homme, puis aménagées à diverses époques, et qui servirent pendant de longs siècles d'habitations aux Gaulois d'abord, plus tard aux Gallo-romains.

Le champ, où ces fouilles ont été pratiquées, est un quadrilatère presque régulier, mesurant en moyenne 100 mètres de long sur 33 ou 34 mètres de large. La superficie en est donc sensiblement égale à un tiers d'hectare (de 3.300 à 3.400 mètres). Le sous-sol du terrain est constitué, à très peu de profondeur, par un plateau rocheux ; c'est seulement à l'angle nord-est que le roc fait place à l'argile marneuse. Par dessus le roc ou l'argile, la surface du terrain consiste en une terre noirâtre, qui remplit toutes les anfractuosités de la roche supérieure et dont parfois la couche n'est épaisse que de 0^{m} 10 à 0^{m} 15. M. V. Pernet a constaté que cette terre était tout à fait différente de l'humus qui forme en d'autres endroits la terre naturelle du Mont Auxois : « Nous sommes portés à croire, écrit-il dans son journal des fouilles, que les roches émergeaient du sol à la venue de l'homme sur le Mont Auxois ; la couche de terre noire, qui contient des ossements et des débris de poterie, est due au travail du temps. » Et plus loin, après avoir remarqué qu'en maints endroits les aspérités du sol rocheux avaient été comme arrondies et atténuées, « aux temps primitifs, le sol rocheux était à nu ; le fait est reconnaissable à la suppression des angles arrondis par l'usage. »

La surface rocheuse, jadis à découvert, est constellée par de nombreuses excavations creusées par le travail humain. En tenant compte de toutes les cavités, de dimensions très diverses et d'inégale importance, qui ont été retrouvées en



Alésia Mont Auxois. — Plan du quartier des habitations gauloises.

1910, on peut évaluer à 38 le nombre de celles qui ont été pratiquées dans cet espace d'un tiers d'hectare par les plus anciens habitants du Mont Auxois. De ces excavations, les unes sont profondes et de forme à peu près régulière; d'autres au contraire ont à peine entaillé la surface rocheuse et l'aspect en est plus grossier. Les premières ont certainement servi d'habitations; les autres sont probablement des silos; elles se rencontrent souvent dans le voisinage les unes des autres, les silos servant pour ainsi dire de dépendances aux habitations proprement dites.

Les excavations, qui furent certainement des habitations ou au moins des bases d'habitations gauloises, sont au nombre de 18; elles sont désignées sur le plan ci-joint par les n°s 28, 29, 30, 36, 37, 42, 43, 44, 46, 47, 49, 50, 51, 52, 53, 56, 61, 62. Ces excavations sont toutes de forme quadrangulaire, plus ou moins régulière. Les dimensions en sont variables; les plus vastes (n°s 42, 53 et 62) mesurent respectivement : le n° 42, 4^{m} 60, 4^{m} 50, 4 et 3^{m} 80; le n° 53, 4^{m} 80, 4^{m} 10, 3^{m} 80, 3^{m} 25; le n° 62, plus régulier, de 5^{m} 50 à 6 mètres de long et de 3^{m} 50 à 4 mètres de large; — les plus restreintes (n°s 29, 37, 43, 46, 47) mesurent : le n° 29, 2^{m} 40, 2^{m} 15, 2^{m} 20, 2^{m} 22; le n° 37, très régulier, 2^{m} 85 de long sur 2^{m} 20 de large; le n° 43, 2^{m} 50 de long sur 2 mètres de large; le n° 46, presque carré, 2^{m} 40 de côté; le n° 47, 2^{m} 60 de long sur 1^{m} 25 à 1^{m} 40 de large. La plupart de ces huttes sont assez profondément creusées dans le sol : le sol du n° 42 est à 2^{m} 30 au-dessous du niveau de la plate-forme rocheuse; pour d'autres, la profondeur est de 1^{m} 75 (n° 37), 1^{m} 60 (n°s 29, 53, 62), 1^{m} 40 (n°s 28 et 52), 1^{m} 30 (n° 30), 1 mètre (n° 50); quelques-unes n'entament le rocher que sur 0^{m} 80 (n°s 46, 49), 0^{m} 60 (n° 51), etc. La plupart de ces huttes sont munies d'escaliers, dont les marches sont encore aujourd'hui le plus souvent taillées dans le roc vif; c'est le cas pour les escaliers des huttes n°s 28, 37, 42, 49, 52. Ailleurs, les

escaliers, remaniés postérieurement, ont été construits à l'aide de pierres plates; mais, deux fois au moins, il a été possible de retrouver la trace des marches primitives taillées dans le roc vif (huttes n°s 30 et 49).

Le fond de la hutte était constitué sans doute à l'origine par le roc lui-même, peut-être par une couche de terre battue.

Si, pour un instant, l'on fait abstraction des aménagements et perfectionnements postérieurs dont la plupart de ces habitations présentent la trace indéniable, on en arrive à conclure que les plus anciens habitants du Mont Auxois ont creusé dans la surface rocheuse du plateau des excavations de forme quadrangulaire dont les parois n'étaient autre chose que la roche vive, taillée à pic. Parmi les excavations qui ont conservé cet aspect, la plus curieuse, la mieux conservée est la hutte n° 37, où le travail humain n'est encore aujourd'hui visible que sous la forme de la taille du rocher pour les parois de l'habitation et pour les marches de l'escalier. La hutte n° 49 ne semble pas non plus avoir été remaniée.

Mais ce sont là des exceptions. La très grande majorité des excavations ont été régularisées par la construction de murs en pierres sèches, par la substitution de marches en pierres rapportées aux marches taillées dans le roc vif. Tantôt on a simplement bouché ici et là les failles naturelles du roc à l'aide de pierres disposées en murettes (hutte n° 42); tantôt on a doublé les parois rocheuses par des murs en pierres sèches (n° 28, 2 murs en pierres sèches, 2 parois rocheuses; n° 43, paroi rectifiée par un mur en pierres sèches pour obtenir l'inclinaison verticale; n° 46, deux parois taillées dans le roc, deux murettes à mortier; n° 47, les quatre parois sont garnies de murs en pierres sèches; n° 52, une seule des parois rocheuses a été rectifiée par un mur, ainsi que les deux parois de l'escalier); tantôt enfin de véritables constructions ont été édifiées à l'intérieur de

l'excavation creusée primitivement dans le roc, afin de donner à l'habitation la forme d'un quadrilatère plus régulier, d'un véritable rectangle et sans doute aussi un aspect plus confortable. Tel est le cas pour les huttes n°s 30, 53 et 62.

La hutte n° 30 fut d'abord entièrement taillée dans le roc ; elle avait la forme d'un quadrilatère irrégulier ; l'escalier, composé de quatre marches et d'un palier taillés dans



Habitation gauloise du Mont Auxois.

le roc, se trouvait au Sud-Ouest. Cet escalier a été retrouvé, caché par un mur d'époque postérieure. Plus tard, en effet, peut-être à l'époque romaine, deux murs en petit appareil assez régulier furent construits à l'Est et au Sud pour donner à l'excavation la forme d'un rectangle. Ce fut l'un de ces murs qui cacha l'escalier primitif.

Les modifications subies par les huttes n°s 53 et 62 furent plus considérables.

Sous sa forme la plus ancienne, la hutte n° 53 se composait d'une excavation quadrangulaire presque régulière,

allongée du Nord-Ouest au Sud-Est ; à l'angle ouest aboutissait un escalier taillé dans le roc même et composé de 6 marches ; vers le Sud-Est, l'excavation principale se continuait par une sorte de caveau, de forme rectangulaire. Cette habitation fut modifiée à deux et peut-être trois époques différentes. Deux des parois rocheuses furent d'abord doublées par des murs en pierres sèches assez bien échantillonnées : ce sont les parois nord-est et sud-est ; plus tard la longue paroi sud-ouest, que continuaient vers le Nord-Est l'escalier taillé dans le roc, vers le Sud le caveau rectangulaire, fut revêtue d'un mur à mortier avec joints passés au fer ; enfin il semble que plus tard encore un mur de construction moins soignée ait isolé le caveau de la partie principale de l'excavation. Outre l'escalier primitif taillé dans le roc vif, cette hutte présente les traces de deux autres escaliers d'époque postérieure, l'un au Sud-Est dans le caveau, l'autre le long de la paroi orientale. Il n'est pas douteux que de multiples remaniements aient été effectués dans cette excavation.

Quant à la hutte n° 62, elle est peut-être la plus significative de toutes. Elle aussi fut primitivement taillée dans le roc ; puis, à l'époque romaine, elle fut doublée sur tout son pourtour d'un mur à mortier avec joints passés au fer. L'escalier, aujourd'hui visible, dont les marches sont en pierres rapportées, appartient à l'époque de ce remaniement. On n'a pas découvert l'escalier primitif sans doute taillé dans le roc.

Si l'on considère que la hutte n° 37 représente la forme primitive de ces excavations, la hutte n° 62 donne l'idée de ce qu'elles étaient à l'époque où elles furent le plus perfectionnées ; entre ces deux termes extrêmes, les transitions sont fournies par les excavations n°s 42, 28, 43, 47, 52, 30 et 53, dont nous avons précédemment parlé.

Des modifications analogues ont été constatées sur le fond même de ces excavations. Dans celles qui ont subi le moins

de perfectionnements, le sol est formé le plus souvent par une aire de terre battue, où l'on retrouve les traces du foyer primitif (nos 38, 47, 49, 52); mais parfois le fond rocheux a été recouvert d'une sorte de pavé en hérisson par-dessus lequel a été étendue la couche de terre battue (nos 42, 43, 53, 62).

Ces excavations ont été certainement à l'origine des habitations. Les traces de foyers et la présence des escaliers taillés dans le roc en fournissent la preuve indéniable. Plus tard, furent-elles soit abandonnées, soit transformées en caves d'habitations construites au-dessus de la surface du sol? Ni l'une ni l'autre de ces deux hypothèses n'est admissible. C'est ce que met en lumière la nature des objets, très nombreux, recueillis dans les déblais qui remplissaient toutes ces excavations ou qui jonchaient leurs abords.

Une première remarque, qu'il convient de faire, c'est que, sauf une seule exception, ces objets sont de petites dimensions; ce sont des objets mobiliers. Il n'y a pas trace, sinon aux abords de la hutte no 30, de matériaux de construction. Comme d'autre part, à la surface même du sol, il n'y a que de très rares vestiges de murs; comme la terre même, qui recouvre la plate-forme rocheuse, ne renferme pour ainsi dire pas de moellons ni de pierres, il faut en conclure qu'en cet endroit du Mont Auxois il n'y a jamais eu de maisons en pierres, comme autour du Forum, du théâtre et des autres monuments découverts au centre de la ville.

Mais, d'autre part, beaucoup des objets ou débris recueillis dans ces excavations datent certainement de l'époque gallo-romaine : plusieurs monnaies; de nombreuses poteries, dont, à défaut de la qualité même, les inscriptions servent à fixer la date approximative avec certitude; sans compter divers outils ou instruments en bronze, en fer, en os, etc. Nous citerons en particulier une monnaie de Claude; deux débris de poterie rouge, dite samienne, sur lesquels

se lisent les mots GERMANI et FRONTINI ; une applique en bronze décorative, etc. Ces objets s'opposent assez nettement, par leur caractère même, aux poteries d'époque préromaine ou de fabrication indigène, qui ont été trouvées dans ces huttes ; aux anneaux de bronze ou de fer, qui ne sont que des *torques* gaulois ; même à une hachette en pierre noire polie, percée d'un trou et qui servait peut-être d'amulette.

Ainsi, d'une part, ces excavations ou habitations gauloises n'ont pas été abandonnées à l'époque romaine ; d'autre part, si quelques-unes d'entre elles paraissent avoir été mieux aménagées, il est certain qu'aucune construction, sauf peut-être une exception unique, ne fut élevée au-dessus d'elles. Ce quartier d'Alésia paraît avoir gardé, sous l'empire, son aspect de quartier gaulois. Cette conclusion se trouve corroborée par la découverte de foyers, trouvés presque à la surface du sol, entre les excavations elles-mêmes, notamment aux points marqués sur le plan par les n°s 54, 60, 61. En outre, dans la partie sud-ouest du terrain fouillé, au Nord de la grande hutte n° 42, on a mis au jour sur une longueur d'environ 30 mètres un très ancien chemin gaulois, large en moyenne de 4^{m}20. La chaussée en est constituée par le roc même, qui semble avoir été aplani ici et là ; en deux points, des fissures longitudinales et parallèles, très visibles sur le plan, représentent sans doute des ornières. Une autre fraction de ce même chemin fut mise au jour, il y a quelques années, à moins de cent mètres au Sud, dans l'intérieur du cimetière actuel d'Alise-Sainte-Reine.

Cet ensemble de découvertes donne des renseignements nouveaux et précis : 1° sur la nature et la disposition des habitations préromaines d'Alésia ; 2° sur l'aspect que présentaient encore à l'époque romaine certains quartiers de la ville.

1° Dans sa magistrale *Histoire de la Gaule*, M. C. Jullian décrit en ces termes les demeures gauloises : « Les

demeures sont faites de bois, de claies de roseaux ou de chaume, et ce sera un jeu pour César que d'incendier les fermes et les villes. On ignore la valeur décorative du marbre, les avantages des parois et des sols en briques. L'argile battue n'intervient que pour lier les matériaux ou pour remplacer le planchéiage. Comme ses matériaux, le type de la maison gauloise est archaïque. Elle a la forme ronde des habitations primitives de tous les pays. Une grande toiture en pente, cône ou pyramide, lui sert de couronne [1]. »

L'étude très fouillée et très précise de M. Albert Grenier sur les *Habitations gauloises et villas latines dans la cité des Médiomatrices* a porté principalement, en ce qui concerne les habitations gauloises, sur les « mardelles », cavités en général rondes ou ovales, dont le diamètre varie entre 10 et 20 mètres, dont la profondeur est généralement de 2 à 4 mètres et peut atteindre 5 mètres. M. A. Grenier indique que, pour être rare et même exceptionnelle, au moins en Lorraine, la forme rectangulaire des mardelles s'est pourtant rencontrée. D'ailleurs, il signale un certain nombre de documents archéologiques, spécialement des tombes, provenant des forêts des Vosges : « Grossièrement taillées et ne portant aucune inscription, elles semblent le produit d'un art absolument indigène. Ce sont, pour la plupart, des blocs de grès prismatiques, à base rectangulaire allongée, et dont la partie supérieure forme soit un angle, généralement très aigu, soit une ogive. Des habitations ainsi formées de deux parois obliques se rejoignant à leur sommet ne peuvent être que des huttes en branchages. Quelques tombes, en petit nombre, figurent, il est vrai, une maison à murs verticaux surmontés d'un faîtage... [2] »

Plus récemment, dans une série d'articles publiés par la

1. *Histoire de la Gaule*, t. II, p. 321.
2. A. Grenier, *op. cit.*, p. 27.

Revue *Pro Alesia*, M. Henry Barbe montrait que la forme ronde, considérée jusqu'alors comme la forme générale des habitations gauloises, n'était point aussi générale qu'on le pensait. « En 1901, dit-il, on mit à jour à Grossgartach, près de Heilbronn, dans le Wurtemberg, une hutte carrée de 5 m 80 de long sur 2 m 55 de large... Au même lieu, des vestiges d'autres huttes ont permis d'établir l'existence de tout un village... Or, grand fut l'étonnement des archéologues, en constatant que ce village était entièrement néolithique [1]. »

Les excavations, découvertes en 1910 sur le Mont Auxois, apportent une confirmation éclatante aux vues de M. Henry Barbe et prouvent que la forme, sinon carrée ou rectangulaire, du moins quadrangulaire, était souvent adoptée pour les demeures gauloises. Au-dessus de ces excavations, creusées dans le rocher à des profondeurs variables, les parois de la hutte, faites sans doute de clayonnage, s'élevaient plus ou moins haut. Ces parois ont complètement disparu ; mais le sol du Mont Auxois a conservé intactes les bases mêmes de ces habitations. Les demeures des Gaulois ne consistaient pas uniquement en cabanes rondes ; des habitations de forme quadrangulaire, à demi creusées dans le roc ou dans l'argile, ont certainement existé en Gaule avant l'époque romaine.

2° Ce qui n'est pas moins intéressant au point de vue historique, c'est que, sur le Mont Auxois, ces habitations n'ont pas cessé d'être occupées aux premiers siècles de l'ère chrétienne. Les vestiges gallo-romains, dont nous avons brièvement parlé plus haut, en sont la preuve. Au centre d'Alésia, des monuments nouveaux sur plan romain furent construits ; autour de ces monuments, les maisons les plus proches s'élevaient entièrement au-dessus du sol, bâties en moellons disposés par assises régulières. Mais

1. *Pro Alesia*, 1909, p. 550-551.

plus loin, dans les quartiers plus pauvres, les anciennes demeures subsistaient, mieux aménagées peut-être et rendues un peu plus confortables, fidèles pourtant au type primitif et à l'ancienne disposition. Malgré la victoire de César, malgré la conquête romaine et l'influence qu'exerçait sur l'aristocratie gauloise la civilisation de la cité victorieuse, on habitait encore, sous l'empire romain, les huttes creusées dans le roc, au fond desquelles pendant un mois, les Gaulois, enfermés avec Vercingétorix dans l'oppidum bloqué par les légions romaines, avaient peut-être espéré la délivrance et la revanche. Sur le plateau du Mont Auxois, les mœurs celtiques et les usages gallo-romains se retrouvent, mélangés, enchevêtrés, pour ainsi dire ; par là, peu à peu se précise et s'affirme le caractère original et attachant de l'Alésia gallo-romaine.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau, au nom de l'auteur, M. Johannes Steenstrup, correspondant de l'Académie, trois brochures intitulées : 1° *Quelques recherches sur la rivière de Kongeaa* (extr. du *Bulletin de l'Académie royale des sciences et des lettres de Danemark*, année 1911, in-8°) ; 2° *Kundskaben om Jordem Gennem Tiderne* (Copenhague, 1910, in-8°) ; 3° *Jylland og Jyder* (Copenhague, 1910, in-8°).

Le Secrétaire perpétuel offre en outre, à l'Académie, au nom de l'auteur M. B. Roudanovsky, consul de Russie à Malte, un mémoire intitulé : *Quelques particularités du dialecte arabe de Malte* (Beyrouth, 1911, in-8°).

Le P. Scheil a la parole pour un hommage :

« Au nom de l'auteur M. Stephen Langdon, professeur d'assyriologie et de philologie comparée à Oxford, j'ai l'honneur d'offrir à

l'Académie un ouvrage intitulé : *A Sumerian Grammar and Chrestomathy*, etc. (310 p. in-8°).

« L'accroissement considérable de la littérature sumérienne, en textes plus anciens et plus variés que ceux dont disposaient les premiers assyriologues, je veux dire les textes historiques, juridiques, religieux, de Telloh et Niffer, etc., justifiaient et réclamaient une nouvelle codification des règles et formes sumérologiques. M. Langdon, qui a tenté de l'entreprendre rationnellement, méthodiquement, intégralement, s'est acquitté de la tâche avec des qualités remarquables d'ordre et de perspicacité.

« Étant un de nos meilleurs ouvriers dans le déchiffrement des textes sumériens (l'Académie a entendu naguère l'éloge de ses *Sumerian and Babylonian Psalms*, 1909), il pouvait se contenter de suivre l'avis de Schlegel disant (en 1892) dans une autre discipline très ardue : « Vous, vétérans, ne gaspillez pas votre précieux temps à faire des grammaires plus ou moins complètes;..... traduisez, traduisez, traduisez (de l'inédit) ! »

« Mais M. Langdon fait l'un et l'autre, sans relâche, et dans la mesure actuellement possible, avec le plus louable succès.

« Sa *Grammaire sumérienne*, bien qu'issue en grande partie de traductions déjà acquises, aidera à mettre celles-ci au point, en même temps qu'à promouvoir les travaux d'adeptes plus jeunes ou moins expérimentés. »

M. Héron de Villefosse offre à l'Académie, au nom de M. Luigi Cantarelli, professeur d'histoire et d'institutions politiques du Bas-Empire à l'Université de Rome, un mémoire intitulé : *La serie dei prefetti di Egitto*, II (extr. des publications de la *R. Accademia dei Lincei*, 1910) :

« La seconde partie du travail de M. L. Cantarelli renferme les notices de 50 préfets; elle embrasse une période de cent ans, depuis Dioclétien jusqu'à la mort de Théodose (289 à 395). Tout d'abord l'auteur examine avec soin les plus anciennes listes de préfets : celle qui est tirée des instructions pastorales de saint Athanase, évêque d'Alexandrie, celle du Barbarus de Scaliger et celle du papyrus Golenischew. Il indique ensuite les changements les plus importants survenus dans l'administration de l'Égypte pendant la période dont il s'occupe. Souvent dans les inscriptions et dans les papyrus du IVe siècle sont mentionnés des gouverneurs de la Thébaïde qui, à diverses reprises, ont été confondus avec les préfets d'Égypte ; M. Cantarelli prend soin de distinguer par des caractères italiques les noms de ces gouverneurs et de les faire précéder d'un astérisque.

Puis, tenant compte des observations faites au sujet des titres portés par les préfets pendant cette période, il classe ces personnages sous trois rubriques : 1° (p. 13), *Praefecti Aegypti* (287 à 303) ; 2° (p. 16), *Praesides Alexandreae, praefecti Aegypti* (303 à 382) ; 3° (p. 41), *Praefecti Augustales* (382 à 393).

« Pour établir ces petites biographies sur des bases solides, il a mis en œuvre, d'une manière tout à fait intéressante, un matériel aussi riche que varié, matériel fourni par les sources littéraires, par les inscriptions et surtout par les papyrus récemment découverts dont il a tiré un parti excellent, s'appliquant aussi à utiliser les récents travaux de Seeck, de Schwartz et d'autres savants. On retrouve dans ce mémoire les qualités qui distinguent tous les autres travaux de M. Cantarelli : diligence, sagacité, méthode critique et prudente. Chacune de ces notices est un modèle de clarté et de concision. Une telle publication est appelée à rendre de grands services aux historiens et aux érudits ; on peut la consulter avec une entière confiance. Nous devons souhaiter d'en voir bientôt l'achèvement. La troisième et dernière partie s'arrêtera à l'invasion arabe qui mit fin à la préfecture d'Égypte. »

SÉANCE DU 21 AVRIL

PRÉSIDENCE DE M. LOUIS LEGER, VICE-PRÉSIDENT.

Le Président annonce à l'Académie, au nom de notre confrère M. Omont, retenu au Congrès des Sociétés savantes à Caen, qu'un manuscrit provenant de la collection Ashburnham-Barrois et dont notre regretté confrère Léopold Delisle avait signalé en 1891 l'origine frauduleuse (*Bibliothèque de l'École des chartes*, t. LXII, p. 543-554), vient de reprendre sa place dans les collections de la Bibliothèque nationale. C'est un volume contenant des Explications morales de l'Écriture sainte, copié au xive siècle. Le pourvoyeur de Barrois, qui a jadis volé ou fait voler ce livre, en avait effacé la cote : 589 A, sous laquelle il est porté au catalogue imprimé des manuscrits latins, publié en 1744 (t. III,

p. 49). Le vol commis, il s'était adressé à un habile artiste pour donner au volume l'aspect d'un livre ayant fait partie des deux plus célèbres librairies princières du moyen âge, celle du roi Charles V et celle de Jean, duc de Berry. Au bas de la première et de la dernière page, il avait fait peindre un écu semé de fleurs de lis sans nombre, qui recouvre peut-être le petit timbre de la Bibliothèque du roi, et sur la dernière page il avait ajouté une prétendue note de Charles V (*Ce livre est à nous Charles Ve du non, roy de France.* CHARLES.), avec la signature fausse de Jean, duc de Berry.

Ce manuscrit, qui avait été adjugé à un libraire anglais, lors de la dispersion, en 1901, de la collection Barrois, devait être de nouveau mis en vente à Londres, le jeudi 6 avril dernier, en même temps qu'une partie des collections d'un célèbre bibliophile, récemment décédé, M. Charles Butler, de Warren Wood (Hatfield). Le fils de ce dernier, M. le capitaine Butler, ayant reconnu la provenance suspecte de ce volume, n'a pas voulu qu'il fût compris dans la vente et s'est grandement honoré en le faisant spontanément remettre avant-hier à la Bibliothèque nationale. La reconnaissance unanime des érudits et des bibliophiles accueillera cette décision aussi noble que libérale de M. le capitaine Butler; grâce à lui, ce petit manuscrit, dont la présence est constatée déjà sous François Ier, en 1518, dans la Libraire royale de Blois (nº 462 de l'inventaire de G. Petit), aura pu reprendre dans nos collections nationales la place qu'il avait quittée depuis trois quarts de siècle.

Le PRÉSIDENT se fait l'interprète de la gratitude de l'Académie pour la libérale et généreuse initiative de M. le capitaine Butler, grâce auquel ce manuscrit a pu être réintégré dans les collections de la Bibliothèque nationale.

M. Philippe BERGER communique à l'Académie une inscription suffétale trouvée à Carthage par le R. P. Delattre. Un des membres de cette famille, qui tous portent le titre de suffète ou de *Rab*, joint au titre de suffète une fonction religieuse, encore mal comprise, mais qui semble se rattacher au culte d'une divinité qui s'appellerait Mithrah-Astarni. Ce serait une divinité double, comme Moloc-Astoret, Esmoun-Astoret et d'autres

encore, bien connus dans la religion phénicienne, et qui sont des variantes de l'Hermaphrodite.

M. Philippe Berger signale la ressemblance que présente le premier de ces noms avec celui du dieu Mithra, tout en faisant des réserves sur les conclusions trop hâtives qu'on pourrait être tenté d'en tirer.

M. Paul Foucart termine sa communication sur un bas-relief inédit du IVe siècle a. C.[1].

M. C. Jullian appelle, à propos de la communication de M. Foucart, l'attention de l'Académie sur un bas-relief du Musée d'Arlon qu'on l'a considéré jusqu'ici comme représentant un charmeur de serpents, et qui peut-être donnerait plutôt l'image d'une divinité orientale.

M. Salomon Reinach fait observer qu'on a publié récemment, dans la « Revue archéologique » de janvier 1911, ce bas-relief d'Arlon et qu'on l'a considéré comme l'Exaltation du serpent cornu se rapportant à la religion gauloise.

M. S. Reinach signale aussi un mémoire qui va paraître dans le prochain fascicule de la « Revue archéologique » sur la *Vénus barbue*.

LIVRES OFFERTS

M. Babelon présente à l'Académie le Catalogue des cylindres orientaux et des cachets assyro-babyloniens, perses et syro-cappadociens du Cabinet des Médailles de la Bibliothèque nationale (Paris, 1910, in-4°). Ce catalogue, accompagné d'un album de planches, a été rédigé par M. Louis Delaporte. Il est la suite des catalogues scientifiques des séries d'antiquités conservées au Cabinet des Médailles et dont M. Babelon, aidé de ses collaborateurs, poursuit la publication avec les encouragements pécuniaires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

M. Viollet offre à l'Académie, au nom de l'auteur, un volume intitulé : *Études critiques sur le Décret de Burchard de Worms*, par

1. Voir ci-dessus, p. 235.

Paul Fournier, doyen de la Faculté de droit de l'Université de Grenoble, correspondant de l'Institut (extr. de la *Nouvelle revue historique de droit français et étranger*); Paris, 1910, in-8° :

« M. Paul Fournier, notre correspondant, doyen de la Faculté de droit de Grenoble, m'a chargé d'offrir à l'Académie un volume où il étudie cette question complexe et ardue : quelles sources le canoniste Burchard de Worms a-t-il utilisées pour la rédaction du Décret?

« Voici les conclusions de M. Fournier : « Burchard a emprunté à peu près la moitié de son œuvre à la collection de Réginon et à l'*Anselmo dedicata*. Pour le surplus, il s'est adressé principalement à trois collections canoniques bien connues : la *Dionysio-Hadriana*, la collection du faux Isidore et la collection irlandaise ; il a fait usage des conciles francs et des conciles tenus en Germanie après l'époque franque, aussi bien que de quelques *capitula* d'évêques de l'époque carolingienne ; il a eu recours à divers pénitentiels et a puisé assez largement dans les capitulaires authentiques ou apocryphes. Il n'a point dépouillé méthodiquement les écrits des Pères, si ce n'est les *Moralia* et les *Dialogi* de saint Grégoire, l'écrit de Gennadius *De dogmatibus ecclesiasticis* et peut-être quelques écrits d'Isidore de Séville. »

« Burchard n'est pas, tant s'en faut, un pur compilateur : il coordonne, modifie et, au besoin, démarque telles de ses sources. M. Fournier le suit pas à pas et sait lire dans son jeu.

« Tous ceux qui se sont appliqués à la solution de problèmes analogues à celui qu'approfondit, après bien d'autres, le savant doyen de Grenoble, sauront mesurer la somme de lectures et de travail pénétrant que comportent ces 150 pages. »

SÉANCE DU 28 AVRIL

PRÉSIDENCE DE M. HENRI OMONT.

M. Collignon communique à l'Académie des photographies représentant une plaque de fronton de style archaïque, qui a été récemment découverte à Corfou. Elles lui ont été adressées par M. Charles Picard, membre de l'École française d'Athènes. D'après les renseignements que M. Picard a joints à son envoi,

cette plaque a été trouvée dans une propriété voisine du *Canoni*. Elle est en calcaire coquillier, et mesure dans sa plus grande hauteur 1^{m} 71. Elle comprend un morceau du rampant, un fragment de la plinthe, et deux figures en relief qui faisaient partie d'une *Gigantomachie*. A gauche, Zeus, armé du foudre, combat contre un Géant qui est tombé sur le genou droit et saisit d'une main une des nattes de la chevelure du dieu. Il faut noter que Zeus est imberbe, comme dans certaines statues de l'école argienne, celles d'Hagélaïdas et de Dionysios, qui sont mentionnées dans les textes. Le type du visage, la forme de la coiffure, rappellent certaines têtes de *kouroi* archaïques de provenance insulaire. Quant à la tête du Géant, avec sa chevelure aux larges nattes massées sur le cou, elle évoque plutôt le souvenir des œuvres crétoises et péloponnésiennes. D'autre part, le travail de la musculature, certaines conventions d'attitude, trahissent des analogies avec les plus anciennes métopes de Sélinonte. C'est donc à l'art péloponnésien que se rattache ce remarquable morceau de sculpture monumentale, dont la date paraît devoir se placer vers le milieu du VIe siècle.

M. Loth fait une communication intitulée : *Le sort et l'écriture chez les Celtes*. Le sort chez les Celtes, comme chez les Germains, comme chez certains peuples italiotes (à Préneste), se pratiquait au moyen de morceaux de bois préalablement gravés de certains signes qu'on lançait en l'air[1].

A Préneste, ces signes étaient d'anciens caractères d'écriture ; à l'époque historique, chez les Germains, tout au moins chez les Scandinaves, c'étaient des *runes*, mais comme l'alphabet runique est fondé sur l'alphabet latin, pour une époque plus ancienne on ne peut rien affirmer : le mot *run*, d'ailleurs, n'a eu primitivement que le sens de *secret, vertu mystérieuse* ; c'est le seul sens de l'irlandais *rún*, gallois *rhin* = **rūnā*.

Les signes gravés sur les bois de sort ont été sûrement, à une certaine époque, dans l'ancienne Irlande, des caractères *oghamiques*, mais l'alphabet *oghamique* a été également constitué d'après l'alphabet latin.

1. J. Loth, *Le sort chez les Germains et les Celtes* (*Revue celt.*, XVI, 313).

Pour une époque antérieure, nous avons des témoignages sûrs qu'il a existé chez les anciens Celtes, à l'époque même de l'unité des Gaideli (Gaëls) et des Brittones, une sorte d'écriture plus ou moins développée sur *bois*. En Irlande, en plein moyen âge, le terme national pour une *lettre* est *fid*, bois. Le moyen-irlandais *cubaid* (prononcez *cuwid*) remonte à un vieil irlandais *com-fid*, bois d'accord, s'harmonisant, c'est-à-dire, lettres rimant entre elles, formant accord. Le mot gallois *cywydd* (prononcez *cöwid* avec *i* bref) lui est identique : il désigne essentiellement en métrique, des genres spéciaux de rimes : le mot irlandais et le mot gallois remontent à une forme vieille celtique **com-ṷidu*.

En étudiant les épopées irlandaises à caractère franchement païen, on trouve trace nettement, au point de vue de l'écriture, de deux périodes distinctes : l'une, relativement récente, pendant laquelle l'*ogham* est à la portée de tout le monde ; l'autre, plus ancienne, pendant laquelle l'*ogham* est une vraie *rūnā*, un mystère accessible aux seuls initiés : les lettres ont, comme dans la Grèce d'Homère, une vertu magique.

Il est resté, en pleine période chrétienne, un souvenir de cette dernière époque. Il y avait, au témoignage du Glossaire de Cormac, rédigé au xe siècle, dans les cimetières des païens, une baguette gravée de caractères *oghamiques* qui servait à mesurer les cadavres et les tombes : on avait horreur d'y toucher. Il y avait d'autres *baguettes magiques* analogues appelées *fidlann* (lames de bois) dont l'usage était proscrit par l'Église.

Tout prouve que l'ancienne écriture sur bois, chez les Celtes, a eu pour modèle l'*arbre*. L'arbre est non seulement doué de vue et de parole, chez eux, comme chez les autres peuples, mais il est doué de *science*, de *vertu intellectuelle :* il est question couramment, chez les anciens Irlandais, des *coudriers de poésie*, des *coudriers de science*.

A quelle époque peut remonter le genre d'écriture *oghamique*? On peut supposer que les Celtes auront utilisé plutôt qu'inventé des caractères depuis longtemps, sporadiquement, en usage.

Dans un récent opuscule (*Os, ivoires et bois de renne sculptés de la Charente*, Angoulême, 1910), M. G. Chauvet signalait la frappante ressemblance des signes gravés sur des baguettes magdaléniennes avec les caractères oghamiques. On ne saurait

établir une filiation directe entre deux époques séparées par tant de siècles, mais on peut déjà signaler un chaînon intermédiaire dans cette longue suite d'années. Une ardoise sculptée trouvée par M. le commandant Martin, l'archéologue breton bien connu, porte des caractères à peu près identiques aux caractères oghamiques ; ce sont des traits perpendiculaires à une ligne centrale ; deux traits même sont gravés en travers de la ligne [1].

M. Paul VIOLLET fait une communication intitulée : *Deux aspects des relations du roi de France et de l'empereur ; l'empereur en France.*

Deux circonstances méritent particulièrement l'attention dans l'histoire des relations du roi de France et de l'empereur, à savoir la renaissance du droit romain, les voyages de l'empereur en France.

En ces deux circonstances, il y avait lieu de se préoccuper de sauvegarder l'indépendance absolue du roi de France.

Les empereurs se considérèrent en effet comme les continuateurs des empereurs romains : le droit romain devint leur droit. Dès lors, ce même droit romain fut suspect aux rois de France. Il est bien probable que cette préoccupation doit nous servir à expliquer la prohibition de l'enseignement du droit romain à Paris, à expliquer aussi le rôle secondaire qu'on accordait au droit romain dans la France entière [2].

Quant aux voyages de l'empereur en France, celui de l'empereur Charles IV qui, au XIVe siècle, vint rendre visite à son neveu, le roi Charles V, mérite la plus grande attention.

Extrêmement curieuses sont les précautions que prit le roi pour éviter toute apparence de sujétion, tout rite pouvant être interprété comme impliquant peut-être de la part du roi de France quelque dépendance. On évita notamment de faire monter l'empereur sur un cheval blanc : ce qui était réservé au souverain. Dans les entrées solennelles, l'empereur montait un cheval noir, le roi de France un cheval blanc.

1. *Une ardoise gravée trouvée dans un mon. mégal. de l'île de Groix*, figure 5, page 9 (extr. du *Bull. de la Soc. arch. du Fin.*, XXXVII).

2. M. Chinon a très heureusement développé déjà cette manière de voir (*Le droit romain à la curia regis*, dans les *Mélanges Fitting*).

Le voyage de Charles-Quint en France sous le règne de François Ier fait contraste avec celui de l'empereur Charles IV. François Ier, qui désirait ardemment la cession du Milanais, affectait tout au contraire de traiter Charles-Quint en souverain qui parcourt ses propres États. Il n'eut point le Milanais. Il s'humilia en pure perte.

A la suite de cette communication, MM. Bouché-Leclercq, Prou et Havet présentent quelques observations.

APPENDICES

LES FOUILLES DE TÉGÉE (1910), PAR M. CHARLES DUGAS[1].

C'est à Milchhöfer que revient l'honneur des premières fouilles entreprises sur l'emplacement du temple élevé par les Tégéates à Athéna Aléa. En 1879, il réussit, par des sondages pratiqués entre les maisons du petit village de Piali, à en déterminer approximativement le plan et les dimensions (*Ath. Mitth.*, 1880, p. 52-69, pl. II-IV). Trois ans après, ses recherches furent continuées, avec plus de rigueur et de précision, par M. Dörpfeld (*Ath. Mitth.*, 1883, p. 274-285, pl. XIII-XIV). Toutefois, une étude définitive et une restauration certaine du monument ne pouvaient être menées à bonne fin avant qu'on ait abattu les masures qui couvraient le sanctuaire. C'est ce travail qui fut commencé, en 1900, par l'École française. De 1900 à 1902, l'aire presque entière du temple a été déblayée par M. Mendel (*B.C.H.*, 1901, p. 241-261, pl. III-VIII). En 1909, les dernières maisons, qui subsistaient sur l'angle sud-ouest de l'édifice, ont

1. Voir ci-dessus, p. 214.

été démolies par les soins de M. Rhomaios, éphore des antiquités; cf. Πρακτικὰ τῆς ἀρχ. Ἑταιρείας, 1909 (paru en février 1911), p. 303-316, pl. V-VII (Fig. 1).

Lorsque, en 1910, j'ai été chargé de poursuivre à Tégée l'œuvre entreprise, il y a dix ans, par l'École française, l'essentiel de la fouille était donc terminé, et il restait seulement : 1° à cataloguer et à classer les blocs et les objets anciennement mis à jour de façon à établir du temple une restauration au moins partielle et à tâcher de reconstituer son histoire; 2° à examiner, par des sondages pratiqués aux alentours, quelles avaient pu être les dépendances du sanctuaire. — Dans ces deux ordres de recherches, j'ai été assisté par M. Berchmans, membre belge de l'École, et il faut considérer les résultats exposés ici comme dus à notre collaboration constante[1].

1° La fouille dirigée par M. Mendel avait eu pour conséquence de nous faire connaître : *a*) le plan du temple et de nombreux fragments de son architecture; *b*) de nombreux fragments de sculptures; *c*) une grande quantité de petits objets archaïques : bronzes et tessons. Ce sont ces trois catégories de monuments que nous allons passer en revue.

a) *L'architecture.* — On sait quel est le problème soulevé par le temple d'Athéna Aléa. Pausanias (VIII, 45, 4), en le décrivant, nous dit : ὁ μὲν δὴ πρῶτός ἐστιν αὐτῷ κόσμος τῶν κιόνων Δώριος, ὁ δὲ ἐπὶ τούτῳ Κορίνθιος· ἑστήκασι δὲ καὶ ἐκτὸς τοῦ ναοῦ κίονες ἐργασίας τῆς Ἰώνων. De ce texte sont nées des combinaisons et des hypothèses de toutes sortes. Il est effectivement très obscur; et, pour en rendre compte, le mieux est, sans en tenter une interprétation philologique rigoureuse, de s'adresser d'abord à l'étude directe de la ruine. Cette étude aboutit aux conclusions suivantes :

L'ordre de la péristasis est dorique. Ce fait avait été

1. Nous avons déjà donné de nos recherches un compte rendu sommaire dans la *Revue de l'Art ancien et moderne*, 1911, I, p. 9-18; sur quelques points la suite de nos études a modifié notre première opinion.

reconnu depuis longtemps et, dès 1883, M. Dörpfeld avait publié une restauration de l'ordre. Il est donc inutile d'insister sur ce point.

L'ordre du pronaos et de l'opisthodome est dorique. Nous avons trouvé, en effet, plusieurs fragments de colonnes et d'entablement qui appartiennent à un ordre dorique différent de celui de la péristasis. Ce second ordre dorique ne peut se placer qu'au pronaos et à l'opisthodome. Les deux ordres se distinguent nettement par les dimensions et surtout par l'existence, dans le second, de *métopes sculptées* ; à vrai dire, il ne nous reste rien des sculptures de ces métopes, mais l'existence peut s'en inférer, avec une quasi-certitude, de certaines particularités de la frise et des inscriptions gravées sur deux morceaux d'architraves ; sur l'un d'eux, on lit : ΑΥΓΑ, ΤΗΛΕΦΟΣ, et un trait oblique qui appartient probablement à un Α et doit se compléter en [Ἀ]λέος ; sur l'autre (découvert par M. Rhomaios), ΚΑΦΕΙΔΑΙ. Or ces inscriptions ne peuvent se rapporter qu'au contenu des métopes placées au-dessus. Il est donc vraisemblable que la première représentait le petit Télèphe découvert par Aléos dans le sanctuaire où sa mère le cachait (Apollod., II, 7, 4 ; III, 9, 1). L'interprétation de la seconde est plus difficile ; l'on pense tout de suite à ces vingt fils de Képheus qui accompagnèrent Héraklès dans son expédition contre les Lacédémoniens et y périrent avec leur père (Apollod., II, 7, 4), mais il n'eût guère été possible de figurer vingt personnes sur une métope, et il est probable que le sujet de la scène était un fait particulier où quelques-uns d'entre eux seulement se trouvaient intéressés.

Il n'existe pas de colonnade intérieure. Car, entre les deux puissantes fondations destinées à supporter les murs de la cella, n'apparaît aucune trace de fondation *contemporaine* pouvant servir à supporter une colonnade intérieure.

Voilà ce que nous apprend la ruine relativement aux ordres de l'édifice. Si nous rapprochons ces résultats du

texte de Pausanias, nous constatons, d'abord, que le πρῶτος κόσμος τῶν κιόνων peut indifféremment désigner à l'ordre de la péristasis ou celui du pronaos ; ensuite, qu'il faut conserver la leçon ἐκτός, car l'on ne saurait où disposer, à l'intérieur, des colonnes ioniques. Reste à expliquer ὁ ἐπὶ τούτῳ Κορίνθιος. A première vue, on ne trouve place pour un ordre corinthien ni à l'intérieur ni à l'extérieur. Il est pourtant difficile de penser que Pausanias se soit complètement trompé et que le temple n'ait rien contenu de corinthien. On est ainsi amené à restaurer à l'intérieur, le long des murs de la cella, des *demi-colonnes* reposant sur la même fondation que le mur. A ces demi-colonnes appartiendraient deux petits fragments de chapiteau corinthien retrouvés dans la fouille.

b) Les sculptures. — Pausanias (VIII, 45, 4) nous a dit les sujets des deux frontons : chasse de Calydon, combat de Télèphe et d'Achille ; et il nous a laissé du premier une description assez complète. Le problème était, parmi les nombreux fragments découverts par M. Mendel, de reconnaître lesquels provenaient des frontons et auquel des deux frontons chacun appartenait. Ce classement particulièrement difficile n'est pas encore achevé, et nous ne pouvons donner ici que quelques brèves indications.

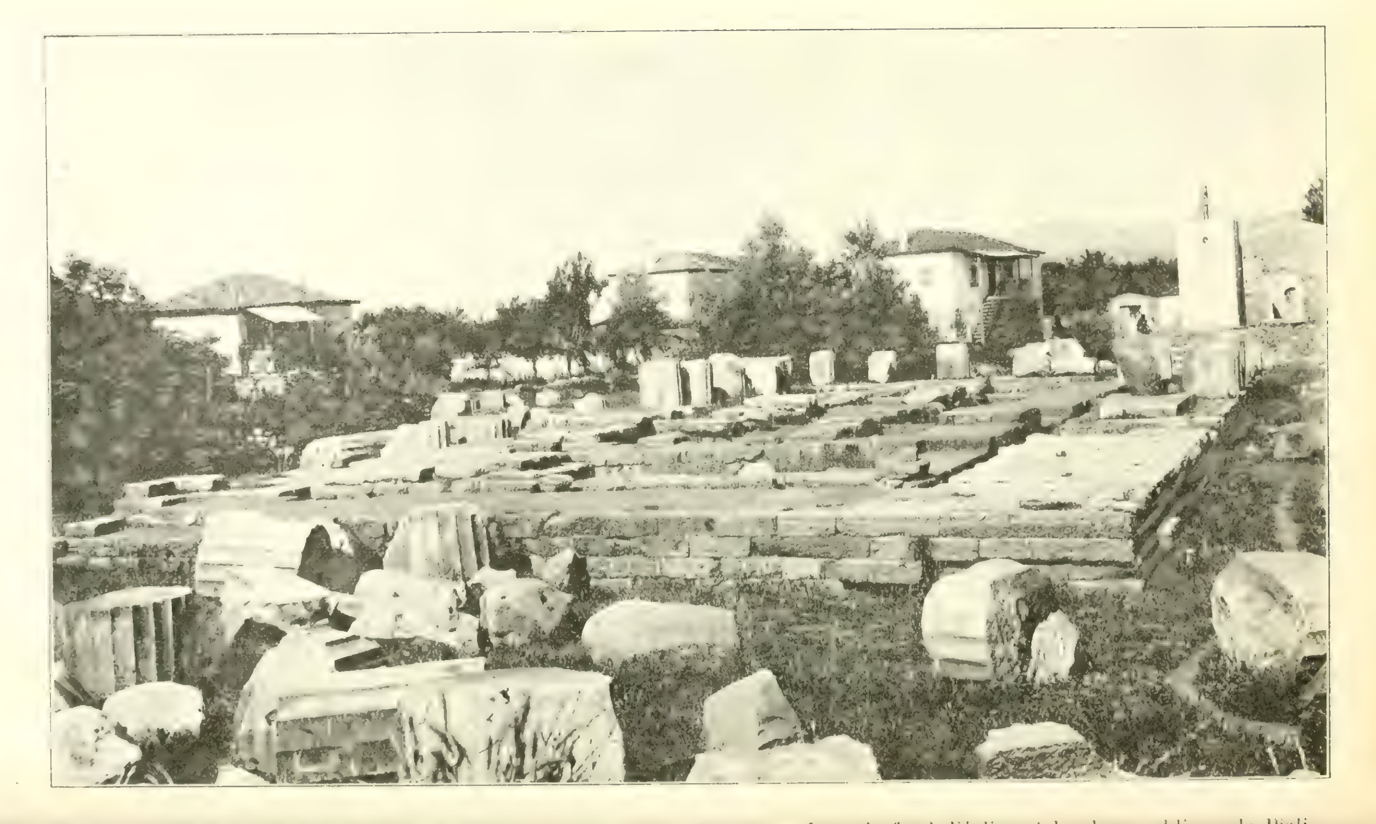
La tête féminine de Tégée n'appartient pas aux frontons. Nous avons exposé tout au long, dans la *Revue de l'Art ancien et moderne*, les raisons matérielles qui rendaient impossible le rapprochement, tenté par E. Gardner et Furtwängler, de cette tête et du torse d'Atalante, et nous avons eu le plaisir de voir, à peu près en même temps, la même opinion soutenue, pour des raisons de style, par MM. Lechat (*Rev. des Ét. anc.*, 1910, p. 348, n. 3), Cultrera (*Mem. dell' Accad. dei Lincei*, 1910, p. 211, n. 1) et Rhomaios (Πρακτικά, 1909, p. 321). Or, avec ce rapprochement disparaît tout motif de rapporter la tête aux frontons, car le travail, très délicat, semble mieux

approprié à une statue isolée qu'à une figure décorative destinée à être vue de loin. On peut même se demander si cette tête doit être attribuée au grand sculpteur parien ; sans doute, plusieurs caractères lui sont communs avec les têtes de femmes rattachées par Furtwängler à l'école de Scopas ; et, nous fondant sur ces ressemblances, nous avons proposé d'y reconnaître l'Hygie, œuvre de cet artiste, qui se dressait à l'intérieur du sanctuaire (Paus., VIII, 47, 1). Toutefois, il est remarquable qu'à cette tête manquent certaines particularités caractéristiques de *notre* Scopas, suivant l'expression de M. Lechat, par exemple la structure cubique de la tête et l'enfoncement des yeux. Faut-il expliquer ces différences en admettant, dans le talent de Scopas, une variété et une souplesse jusqu'aujourd'hui insoupçonnées? Faut-il faire honneur de ce chef-d'œuvre à un maître anonyme? Nous laisserons, pour le moment, la question ouverte.

Le torse de femme vêtue appartient au fronton oriental. Jusqu'à ces derniers temps, on n'avait pas contesté l'identification, proposée par M. Mendel, de cette figure avec Atalante. Tout récemment, M. Cultrera a voulu y voir une figure d'acrotère, mais il ne nous paraît avoir apporté à l'appui de cette hypothèse aucune raison décisive. Ce torse, qui nous semble bien lourd et bien massif pour une figure d'acrotère, convient parfaitement, au contraire, à l'héroïne de la chasse prête à frapper le sanglier.

La tête d'Héraklès appartient au fronton occidental, et l'on doit supposer qu'Héraklès assistait son fils dans sa lutte contre Achille. Au même fronton appartient sans doute aussi une tête casquée, encore inédite, du Musée de Piali, analogue à celle qui est conservée au Musée d'Athènes, car le casque paraît mieux convenir à des guerriers qu'à des chasseurs.

c) *Les bronzes et les céramiques.* — Les petits objets datent en grande majorité de la période géométrique : un unique



Fouilles de Tégée. — Fig. 1 — Temple d'Athéna Aléa, vu de l'Ouest. — Dans le fond, l'église et la place publique de Piali.

fragment de vase remonte jusqu'à l'époque mycénienne. Les bronzes sont des ex-voto du genre de ceux qui ont été trouvés en abondance à Olympie, à l'Héraion d'Argos, à Lousoi : statuettes d'animaux, épingles votives, bagues, anneaux, fibules. Quant aux vases et fragments, pour la plupart assez grossièrement décorés, ils paraissent dus presque tous à une fabrique locale ; c'est à peine si l'on remarque quelques importations argiennes et laconiennes. Le principal intérêt de ces petits monuments est de confirmer, par des preuves matérielles, les traditions relatives à la haute antiquité du sanctuaire d'Athéna Aléa.

2°. Les sondages tentés aux alentours du sanctuaire ont été pratiqués en deux points principaux : *a*) à l'Est, dans la rue qui sépare la fouille de l'église de Piali et dans la place publique qui s'étend à côté (campagne de mai-juin)[1] ; *b*) au Nord, dans un jardin qui longe le temple (campagne de novembre).

a) *A l'Est du temple* des sondages avaient déjà été entrepris par Milchhöfer, et il avait dégagé, en plusieurs endroits, une puissante fondation qui semble contemporaine de l'édifice et dont la direction est à peu près parallèle à celle de la façade. En remettant à jour cette fondation, nous avons pu en déterminer plus exactement les dimensions. La largeur est de 7 mètres, la longueur supérieure à celle de la façade du temple ; en outre, il est possible qu'elle se soit poursuivie sous les maisons du village. Qu'était-ce que cette fondation ? On hésite entre deux hypothèses : y voir, comme nous l'avons admis tout d'abord, le soubassement d'une construction, — colonnade ou portique, — élevée en dehors du temple, ἐκτὸς τοῦ ναοῦ, et à laquelle auraient appartenu les colonnes ioniques mention-

1. Voir fig. 1. — Ces sondages avaient suscité une vive opposition de la part des paysans de Piali. Nous devons tous nos remerciements à M. le Nomarque d'Arcadie et à M. le Démarque de Tégée pour le précieux concours qu'ils nous ont prêté en cette circonstance.

nées par Pausanias, ou bien y reconnaître les restes d'un autel. Bien que les dimensions paraissent relativement considérables, cette seconde hypothèse est bien séduisante, car



Fouilles de Tégée.
Fig. 2. — Statuette d'Athéna (face).

elle permettrait d'identifier ce monument avec l'autel élevé pour la déesse par le devin Mélampous, fils d'Amythaon, autel dont Pausanias (VIII, 47, 2) nous a conservé la description.



Fouilles de Tégée.
Fig. 5. — Statuette d'Athéna (profil).

C'est en déblayant cette fondation que nous avons fait notre plus heureuse trouvaille : une statuette en bronze, haute de 0 m 13 et représentant une Athéna de style



Fouilles de Tégée.
Fig. 4. — Statuette d'Athéna (dos).

archaïque (fig. 2, 3 et 4). La déesse est figurée armée : le gorgoneion sur la poitrine, le bouclier rond au bras gauche, la lance dans la main droite, le casque à haut cimier sur la tête. Le bas du corps est serré dans une gaine qui lui donne la forme d'un pilier. Par le vêtement, une sorte de pèlerine retombant en pointes par derrière, notre statuette rappelle l'Artémis de Lousoi (*Sitzungsber. der Bayer. Akad.*, 1899, II, pl. I) ; mais, par le style, elle se distingue nettement des bronzes purement arcadiens. C'est avec l'Artémis de Mazi, étudiée par Furtwängler (*Sitzungsber. der Bayer. Akad.*, 1899, II, p. 574), qu'elle a le plus d'affinité ; la disposition des longs cheveux tressés, l'amincissement du visage, dénotent une inspiration plutôt ionienne que péloponésienne. Or nous savons que, dans le temple, se dressait une statue d'Athéna, tout entière en ivoire, due à Endoios (Paus., VIII, 46). Il est probable que cette statue, sans doute la statue de culte, fut souvent copiée à Tégée ; ne paraît-il pas assez vraisemblable de supposer que notre petit bronze reproduit, dans ses traits principaux, l'œuvre du sculpteur attique?

b) *Au Nord du temple* s'étend une ligne de jardins. En raison du dommage causé au propriétaire, il a fallu nous contenter de creuser une étroite, mais profonde (3m 25) tranchée en travers de l'un d'eux. Au-dessous d'une couche byzantine contenant quelques tombeaux en tuiles, nous avons rencontré, à peu près à un niveau contemporain du temple, deux bases de statues. Ces deux bases, certainement en place, semblent l'amorce d'une série qui se continuait tout le long de l'édifice, parallèlement au côté nord. Au-dessous se trouvait une couche de terres noires avec de petits objets en bronze; et, plus bas encore, un lit de cailloux sans aucun débris.

Ni à l'Est ni au Nord du temple nous n'avons découvert de fragment de sculpture. La raison en est simple. C'est dans des murs byzantins qu'ont été trouvées la plupart des

sculptures tégéates. Or, sous la rue qui sépare le champ de fouilles de l'église, nous avons bien rencontré de tels murs, mais traversant la rue et disparaissant presque aussitôt sous l'église. Nous n'avons donc pu les étudier que sur un très faible parcours. Il faudrait les suivre jusqu'au bout et, pour cela, exproprier et démolir l'église. Ce serait sans doute là une entreprise coûteuse, mais on aurait chance de faire de belles trouvailles, soit dans les constructions byzantines qu'elle recouvre, soit dans ses propres fondations (qui datent du début du XIXe siècle et pour lesquelles on a utilisé les matériaux antiques). Il y aurait aussi intérêt, pour préciser notre idée de l'ensemble du sanctuaire, à exproprier et à déblayer les terrains qui s'étendent au Nord du temple.

LES DÉCRETS ROYAUX DE L'ANCIEN EMPIRE ÉGYPTIEN TROUVÉS A KOPTOS EN 1910,

PAR M. RAYMOND WEILL[1].

L'objet de la présente communication est de faire sommairement connaître certains moments d'importance toute particulière, parmi ceux qui sortirent des fouilles exécutées à Koptos en Haute-Égypte, au début de 1910, pour le compte de la Société française des Fouilles archéologiques[2]. Ces monuments sont six grandes stèles de l'Ancien Empire égyptien, qui à l'époque romaine avaient été enlevées de leur place et déposées à la base d'une grande fondation

1. Voir ci-dessus p. 49.

2. Il est rendu compte des résultats de cette campagne de 1910, en général, par M.-Ad. Reinach, *Rapports sur les fouilles de Koptos*, dans le *Bull. de la Société française des fouilles archéologiques* (tirage publié en 1910), et R. Weill, *Koptos, relation sommaire* etc., dans les *Annales du Service des Antiquités de l'Égypte*, 1911.

en blocs de pierre, où nous les avons trouvées. Les textes que nous apportent leurs inscriptions forment un important et significatif chapitre des archives du grand sanctuaire de Koptos ; ce sont des décrets royaux, rédigés en forme de promulgation personnelle par le roi dont le nom est inscrit dans chaque document, et qui traitent, soit des relations du gouvernement royal avec les temples provinciaux en général ou le temple de Koptos en particulier, concernant les droits de propriété des sanctuaires, soit de questions de fondations cultuelles d'un ordre plus restreint. Les documents de ce genre n'étaient pas inconnus jusqu'à ce jour, mais on n'en avait qu'un très petit nombre ; ces textes trop rares n'avaient pu être expliqués jusqu'à présent de manière complète, par suite de la spécialité des choses et souvent du vocabulaire administratif et juridique qu'on y rencontre. Les documents similaires et plus nombreux de Koptos viennent les éclairer et sont éclairés par eux en retour, de telle manière qu'une explication générale de tous ces actes peut maintenant être obtenue dans des conditions satisfaisantes[1].

Deux de nos décrets, les plus importants et les plus étendus, sont de Nofirkara Papi II de la VI[e] dynastie ; ils traitent à la fois des droits de propriété du sanctuaire de Koptos, sur la base du droit commun, et des immunités concédées à ce sanctuaire par dispositions spéciales. Un autre est une charte immunitaire de Merira Papi I, accordée au domaine d'une chapelle locale fondée pour le culte de la reine *Apout*, mère du roi, connue seulement, jusqu'ici, par son tombeau de la nécropole memphite ; par sa portée générale et ses principales dispositions, ce décret se rapproche tout à fait de celui du même roi découvert antérieurement à Dahchour, rendu, comme celui de Koptos, en

1. L'étude complète de tous les textes de cette catégorie est donnée par R. Weill, *Les decrets royaux de l'ancien Empire égyptien*, etc., Paris, 1911.

faveur du domaine d'un temple funéraire royal, le domaine des Pyramides de Snofrou. Un quatrième décret appartient à un roi nouveau, un certain Horus *Demb-ab-taoui* auquel se rapporte également, sans doute, le nom de cartouche *Ouazkara* qui figure dans un passage mutilé de la fin de l'inscription; le décret est un acte administratif de portée générale, rendu « pour les temples et sanctuaires de la Haute-Egypte » et visant à la fois leurs droits de propriété et leurs obligations. Un cinquième décret, de nature toute différente, est une simple lettre de félicitations à un officier, émanant de l'Horus *Noutirbaou*, roi *Nofirkaouhor*, tout aussi inconnu précédemment que Demdabtaoui-Ouazkara, et dont la personne historique nous est rendue de cette manière; il est question, dans cette pièce, d'une fondation du roi dans la ville, le domaine sacré *Min de Koptos fait vivre le roi Nofirkaouhor*, dont l'officier félicité avait eu à établir les constitutions écrites.

En ce qui concerne la position historique des deux rois que ces deux dernières inscriptions nous apportent, on peut d'abord constater, par la concordance de plusieurs détails, qu'ils sont proches voisins l'un de l'autre; ils se placent après la fin de la VI[e] dynastie, dans l'intervalle jusqu'ici très mal connu qui sépare l'Ancien Empire des premiers faits historiques qui réapparaissent au temps de la X[e] dynastie, et diverses circonstances portent à croire qu'ils ont suivi de près les rois du déclin de l'Ancien Empire[1].

Pour donner une idée de l'objet et de la rédaction de ces documents administratifs, nous ne pouvons mieux faire que de citer le texte de l'un d'entre eux, non le plus étendu, l'instruction générale de Ouazkara dont nous parlions tout à l'heure. Un cloisonnement très net, sur la pierre, manifeste la séparation de trois grands articles; en dehors des

1. Cf. Maspero, *Une fouille française à Coptos*, dans le *Journal des Débats* du 5 août 1910.

articles on trouve d'abord, sur le côté, le nom du roi : « L'Horus *Demd-ab-taoui* », et en haut, en manière de titre, l'adresse du décret : « Ordre royal à l'aimé de la divinité, le prince, pupille royal, chef de la pyramide royale, grand juge et vizir, prêtre..., *Adi.* » Au dessous de quoi on lit :

I. « Ceux qui agiront de manière hostile ou nuisible à l'encontre de toutes statues, autels, chapelles, inscriptions et monuments, qui sont dans un temple ou dans un sanctuaire quelconque, Ma Majesté ne permettra pas qu'ils entrent en possession des biens de leurs pères, ni qu'ils se joignent aux Bienheureux dans la Cité-Divine, ou soient parmi les Vivants [dans la Cité-Divine]. »

On voit que toute personne qui détériorera les objets sacrés sera punie et sur terre, et dans l'autre monde.

II. « Ceux qui altéreraient le partage des choses..., de tous objets liquides ou solides apportés conformément aux règles des sacrifices constitués à toutes les statues qui sont dans les temples de la Haute-Égypte, en ce qui concerne les grains, les pains, les bières, les viandes et les laitages.... Ma Majesté n'ordonnera pas qu'ils soient parmi les Bienheureux dans la Cité-Divine. »

Cet article est dirigé, non plus contre les particuliers qui nuiraient à un temple, mais contre les prêtres eux-mêmes, au cas où ils négligeraient quelqu'un des cultes dont le temple a reçu et assumé la charge, et laisseraient tomber en oubli, à leur profit, l'accomplissement des sacrifices qu'ils doivent à perpétuité et pour lesquels des biens et des revenus spéciaux ont été abandonnés au sanctuaire, dans chaque cas, par les bénéficiaires des sacrifices. Nous avons plusieurs exemples, pour l'Ancien Empire, d'actes de dépôts de statues de rois ou de grands personnages dans un temple, pour y recevoir le culte funéraire, ainsi que de contrats passés entre un particulier et un corps sacerdotal pour l'achat du sacrifice funéraire à perpétuité.

Mais voici qui est plus réellement important. Le présent

décret, comme on voit, est un recueil de dispositions diverses. Or on y fit entrer, comme article III, un texte qui porte encore la trace, dans sa forme actuelle, d'avoir été celui d'un décret spécial, séparé et indépendant :

III. « Déclaration, pour qu'on en fasse copie d'après l'écrit émanant de la chancellerie royale, concernant les demeures des dieux des villes. — Étant donné un nomarque quelconque, il lui est interdit de retirer sa position, dans son domaine, à tout homme faisant partie de la dépendance de ce domaine, que ce soit sur l'initiative du roi, du vizir ou des *principaux* ; cet homme doit être maintenu dans sa fonction, s'il n'y a toutes pièces en règle pour lui, ou s'il n'y a toutes pièces pour ses enfants, quant au même objet, établies par les *principaux*, et constatant la cessation d'appartenance à cette dépendance. — Tu feras passer le présent ordre en circulaire, de manière qu'il soit pris en écrit par tous les nomarques de la Haute-Égypte, et qu'ils en fassent une stèle de pierre, apposée dans le portail [de tous les temples intéressés], afin que le voient les fils des fils de tous les hommes [de ce pays]. »

Suit une clausule relative à l'envoi d'un messager spécial pour transmettre l'ordre royal à son destinataire : « On fera aller l'officier du domaine de la Pyramide royale, [nommée] *Hab-Ouazkara*... [... pour cet objet.] »

On n'arrive à la compréhension nette des choses, dans l'article qu'on vient de lire, que par la comparaison avec les documents similaires que nous possédons maintenant. Disons, pour nous borner ici à quelques résultats, que la prescription royale donne une garantie aux temples, celle du maintien dans leur position des hommes faisant partie de la « dépendance » du sanctuaire ; cette garantie est délivrée contre les plus hautes autorités gouvernementales, le vizir, le roi lui-même, au cas d'action arbitraire de leur part. Que sont les « dépendants » d'un temple? Il ne s'agit pas d'esclaves, ni de serfs, mais de contractants libres qui

ont acquis dans le sanctuaire une position — le texte précité dit explicitement que les autorités civiles ne doivent pas *leur enlever leur position*, — c'est-à-dire de gens qui, dans un pays où toute propriété est constituée par la terre et où la production de la terre fait tout le revenu, ne peuvent être que des fermiers, des tenanciers. Les contrats des tenanciers des temples doivent être respectés, dit notre article, et même les droits de leurs enfants, qui sont donc héritiers du contrat et de la position.

Par qui ces tenanciers, ordinairement et à défaut de précautions suffisamment sévères, sont-ils menacés? Par les autorités publiques précisément, et cela est très naturel lorsqu'on songe qu'en Égypte l'impôt est représenté, en proportion importante, par la contribution de travail, la corvée, et que la corvée est d'imposition publique et générale pour tous les travaux du domaine public. Tous les hommes libres, propriétaires ou tenanciers, étant redevables de la corvée, les pouvoirs publics sont perpétuellement tentés d'user du droit de réquisition personnelle dans une mesure de plus en plus large, et finalement, lorsqu'ils le peuvent, d'absorber entièrement le travail des personnes mal défendues, en les faisant, par mesure administrative, passer au « domaine royal », qui est le domaine public, au mépris des conventions qui les attachent ailleurs. C'est contre cet arbitraire que les temples, propriétaires puissants, se font défendre. Il leur importe, pour le bon fonctionnement de l'affermage du domaine, que le tenancier se sente complètement en sécurité sur la terre du dieu, — car cette sécurité, il la paiera à proportion, — et ne soit ôté de sa position que s'il plaît à lui-même d'y renoncer; ce qui est établi, le cas échéant, par devant l'autorité compétente, celle des « principaux », des *sarou*, magistrats communaux dont la juridiction, assez bien connue par ailleurs, a pour caractère principal l'indépendance où elle se trouve par rapport au pouvoir du roi et de ses agents.

Tout différents, par la portée, du décret d'administration générale qu'on vient de voir, sont les grands actes de Papi II trouvés en même temps, dont le texte concerne le sanctuaire de Koptos à l'exclusion de tout autre. Dans ces deux décrets, qui se répètent l'un l'autre d'article en article, on distingue deux parties nettement tranchées, dont on peut définir le sens ainsi qu'il suit :

1° Les tenanciers du domaine du dieu de Koptos ne peuvent être détournés de ce domaine pour être affectés au domaine royal : cela n'est autre chose, comme on voit, que la prescription même de Ouazkara.

2° Les tenanciers susdits ne doivent être employés, en aucune manière, à quoi que ce soit des travaux du domaine royal : cela, c'est extrêmement différent, c'est le privilège, l'immunité fiscale dans une très large mesure pour les tenanciers du temple, dans la mesure même où la corvée en général est l'impôt, et si le temple se donne la peine d'obtenir pour ses vassaux cette condition favorisée, on comprend très bien que c'est parce qu'il en recueille finalement l'entier bénéfice, étant en mesure d'élever le taux des fermages du montant exact des obligations dont ses fermiers sont dégrevés par ailleurs.

Ces chartes immunitaires de Koptos jettent un jour nouveau et singulièrement précis sur les événements qui préparèrent la fin de l'Ancien Empire, en nous faisant voir que sous le règne de Papi II les grands sacerdoces, déjà maîtres de la propriété, en étaient à nier les obligations fondamentales imposées aux propriétaires, et obtenaient de la débile royauté memphite, au grand dommage de l'État, les dispenses qui devaient accélérer leur propre grandissement. Bien souvent encore, par la suite, l'organisation égyptienne toujours restaurée devait recommencer sa course à la ruine, mais en nul autre cas peut-être on n'y prend aussi nettement sur le fait la capitulation et la dépossession de l'État au profit des puissances particulières.

Note additionnelle. — A l'heure où s'imprime la présente communication, je suis en mesure de faire connaître qu'une deuxième campagne de fouilles a été effectuée à Koptos au début de la présente année[1], et qu'au cours des travaux il est sorti de terre, tout près de l'endroit qui avait fourni les précédentes stèles, un septième monument de la même catégorie. C'est une stèle de Nofirkara Papi II, portant un décret assez différent des grands actes inscrits sur les deux stèles antérieurement trouvées du même souverain; celui-ci est une charte immunitaire pure et simple, concédée à une fondation particulière du roi dans la ville, le domaine *Min fait prospérer Nofirkara*, charte analogue par la portée, comme on voit, aux décrets immunitaires que Papi I rendait en faveur de petits sanctuaires de Koptos et de Dahchour. Dans le détail, le nouveau texte présente des points de contact et des dissemblances également remarquables avec ceux déjà connus; il comble des lacunes et apporte des lumières supplémentaires. Nous le comprendrons dans l'étude complète annoncée plus haut et dont la publication ne se fera plus longtemps attendre.

FOUILLES A SAMARA[2].

RUINES DU PALAIS D'AL-MOUTASIM,

PAR M. HENRI VIOLLET[3].

Parallèlement aux recherches classiques et aux magnifiques travaux sur la haute antiquité, un mouvement s'est dessiné en faveur des études musulmanes. D'importants

1. Par les soins de M. Ad. Reinach, toujours au nom de la Société Française des Fouilles.

2. Voir ci-dessus, p. 223.

3. Cf. *Comptes rendus*, mai 1909; — *Mémoires présentés par divers savants*, t. XII, 2e partie.

ouvrages ont paru à l'étranger sur ces questions à la suite de missions d'étude. En France, le regretté général de Beylié a été le premier à en montrer l'intérêt par la publication de ses notes d'un voyage en Mésopotamie ; suivant la route qu'il avait tracée, j'ai dirigé mes recherches archéologiques dans la même direction. J'ai déjà eu l'honneur de présenter à l'Académie en mai 1909 une première étude sur des monuments de cette région.

M. le Ministre de l'instruction publique m'a confié une mission qui m'a permis de retourner y compléter mes travaux, et je suis heureux de pouvoir aujourd'hui vous exposer en partie les résultats de mes recherches.

Je tiens à remercier ici mon ami A. Godard qui a été pour moi un précieux auxiliaire, savant et dévoué, pendant toute cette campagne.

Au hasard de la route, guidé seulement par les géographes anciens et par les grands faits de l'histoire, dans ce pays où tant de civilisations sont enfouies, on rencontre des ruines de toute nature et dont l'étude déconcerte bien souvent. Autant d'énigmes archéologiques. Cette confusion des premiers temps est tout à fait frappante dans les ruines de Samara. De ce mélange d'influences l'art musulman se dessinera peu à peu sur le terrain même que j'étudie.

C'est ce que m'ont permis de constater les fouilles que j'ai pu pratiquer cette année dans les ruines du château construit au début du IXe siècle, par Al-Moutasim, fils d'Haroun-al-Raschid.

En juin 1910, par 48° de chaleur à l'ombre, nous nous installions sur les ruines de Dar el Khalife, et nous pûmes y séjourner près d'un mois et demi en maintenant presque continuellement sur le chantier une soixantaine d'ouvriers.

Je les avais divisés en équipes de quatre, établies en des points fixes que nous leur désignions chaque jour et que nous visitions deux fois dans la même journée. D'après des indications prises sur le terrain, nous placions de préférence

des équipes à des croisements de murs supposés. Ces recherches de murs entraînèrent des mouvements de terre assez considérables, parce que nous ne rencontrions en général les traces de murailles qu'aux derniers lits de fondation, tout le reste ayant été déjà enlevé brique à brique par les Arabes. L'avantage de ces grandes excavations fut de nous faire retrouver une grande quantité de fragments décoratifs, que nous étudierons tout à l'heure.

Je voudrais d'abord dire quelques mots sur l'édifice lui-même. Par sa conception, il trahit surtout son origine persane. Avec ses grandes esplanades bordées de canaux de marbre, ses bassins, ses fontaines, ses salles fraîches, ses grandes perspectives d'eau, où le soleil couchant venait faire miroiter ses derniers rayons, il rappelle les palais de Kasr-i-chirin, Haouh-Kouri, etc., décrits par M. de Morgan.

Ce palais se divise en deux parties très nettes, avec des adjonctions souvent postérieures à sa date de construction :

I. La partie d'habitation qui se groupe autour des salles d'apparat. Elle était presque entièrement construite en briques cuites, avec des murs solides qui varient de 1 à 2 mètres d'épaisseur.

II. La seconde partie : les jardins qui sont surtout de vastes esplanades bordées de parterres de fleurs, avec des allées dallées, des grottes, de petits édifices dont la destination n'est pas toujours facile à définir. Toute cette partie, qui est généralement en briques crues, possède aussi des murs épais contrebutés de piliers, tantôt ronds, tantôt carrés, assis sur des fondations en briques cuites.

Je ne m'attarderai pas à la description en détail de ce palais : j'insisterai seulement sur certaines parties qui mettent en valeur des points intéressants[1].

Nous avons tout d'abord cherché à déterminer exactement

1. Je publierai prochainement une étude plus complète de ce monument.

les salles qui entouraient immédiatement la partie centrale encore debout.

Les fouilles F. P. E. U. nous ont fait constater qu'immédiatement derrière la grande salle du trône se trouvait une enfilade de cinq pièces parallèles, de 15 mètres de longueur chacune, communiquant entre elles par une large baie de



Fouilles à Samara.
Fig. 1. Fouille F. - Décoration de la base d'un pilier plâtre.

3m 50 percée sur le grand axe général, produisant ainsi un bel effet de perspective. Au Nord de ces cinq salles, un grand péristyle à piliers carrés s'ouvrait sur une cour intérieure dont le centre était occupé par des bassins.

En suivant le grand axe, on rencontre bientôt une grande salle carrée avec, au centre, un motif également carré. Puis

des galeries souterraines creusées dans le rocher, parallèles entre elles et perpendiculaires au grand axe.

Enfin, sans doute par une nouvelle succession de pièces parallèles continuant la perspective dont nous avons déjà parlé, on arrive à un motif d'architecture très important, à



Fouilles à Samara.
Fig. 2. — Fouille 5. — Lambris trouvé encore en place sur le mur qu'il décorait (plâtre).

en juger par les fondations que la fouille Y a mises à jour, et qui encadrait la porte d'accès aux jardins.

A droite et à gauche de la partie du plan que nous venons de décrire sommairement, des cours intérieures assez vastes donnaient jour à de très nombreuses pièces d'habitation. C'est dans cette section du plan que les fouilles ont été

poussées le plus activement, ce sont elles qui ont mis à jour le plus grand nombre des fragments décoratifs sur lesquels je reviendrai tout à l'heure. Elles ont également permis de constater certains procédés de construction qu'il est intéressant de signaler.

La plupart des gros murs sont chaînés par des pièces de bois assemblées ou juxtaposées, que nous avons retrouvées réduites en poussière, mais répandant encore fortement l'odeur du bois de santal. Procédé sassanide employé au Takh-i Kesra, et qu'il n'est pas surprenant de retrouver ici.

Cette préoccupation de rendre la construction homogène n'empêche pas l'architecte musulman de déroger parfois à cette règle, et on est surpris de découvrir des murs qui viennent s'encastrer dans un mur perpendiculaire à la façon d'une poutre de bois, comme le montre la fouille H.

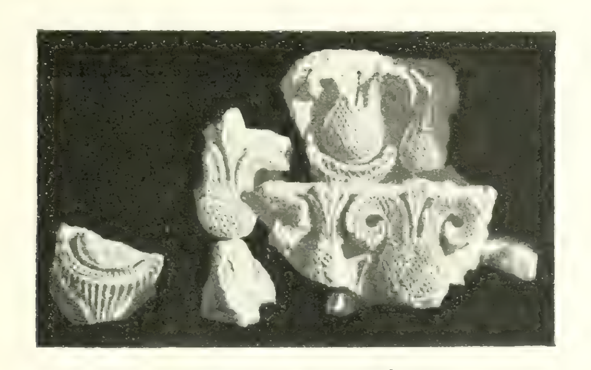
Suivant les procédés assyriens, les vantaux des portes devaient pivoter autour de leurs gonds encastrés dans une sorte de crapaudine placée à la base. C'est du moins ce que permet de supposer la disposition des angles des murs qui sont coupés ou évidés en quart de cercle au droit de la voussure. Mais on ne se rend pas bien compte de la nécessité de trois évidements semblables de chaque côté de la porte. Peut-être ces rainures étaient-elles là seulement pour fixer un revêtement décoratif qui dessinerait une ouverture sans porte.

La fouille U mit à jour deux canaux situés immédiatement sous le dallage dont la structure est intéressante. Des pièces de bois bien ajustées en assuraient la rigidité, et sur ces pièces venaient se fixer des plaques de cuivre ou de plomb.

La fouille G sous les arcs a retrouvé le niveau du sol encore recouvert d'un dallage composé de grandes briques plates mesurant $\frac{0^{m}30 \times 0^{m}30}{0{,}04}$.

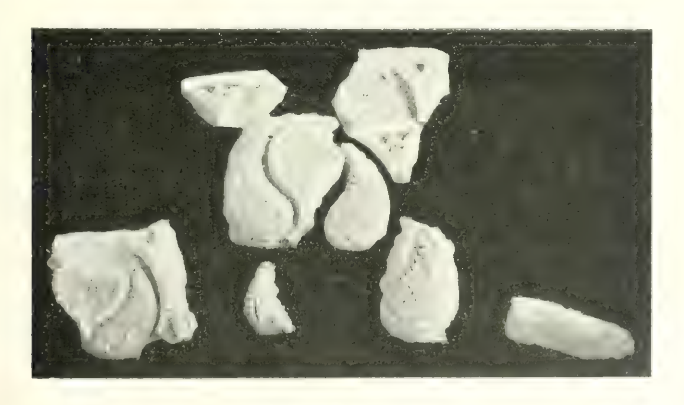
Ce modeste carrelage a dû remplacer un revêtement plus

riche en marbre rose dont nous avons retrouvé quelques morceaux.



Fouilles à Samara.
Fig. 3. — Fragments de la frise qui décorait les trois arcs (plâtre).

Si nous continuons notre visite rapide du château, nous arrivons dans les jardins et les annexes. La grande espla-



Fouilles à Samara.
Fig. 4. — Fouille Q. — Fragments d'une frise.

nade avait ses murs latéraux décorés de pilastres cannelés, dont les intervalles étaient alternativement de 4m 70 et 3m 15.

A l'extrémité de ce grand parterre, je me bornerai à signaler la curieuse disposition de ces grottes creusées dans le rocher et groupées autour d'une cour carrée, dont le centre était indubitablement occupé par un bassin. Nous avons pu retrouver les deux escaliers d'accès à ce serdab et nous les avons fait dégager. A droite et à gauche de cette grotte, qui était certainement surmontée d'un motif architectural imposant, occupant le point central de la perspective de l'esplanade, se trouvaient deux constructions identiques qui l'encadraient.

En redescendant vers les arcs et en tournant au Nord avant d'y arriver, nous entrons dans une partie du plan



Fouilles à Samara.
Fig. 5. — Fouille P. — Fragment d'un revêtement décoratif de voûte plâtre .

qui parait bien être une adjonction à l'édifice primitif, sans pour cela d'ailleurs lui enlever de son intérêt. Je veux parler de cette vaste cuvette creusée à ciel ouvert dans le rocher que j'ai déjà signalée. Une fouille P, pratiquée sur la pente en vue de retrouver des gradins, n'a donné aucun résultat ; par contre, la mensuration exacte et l'étude des lieux ont permis de reconstituer la disposition de ses rampes d'accès.

Pour terminer la description de cet ensemble, il ne me reste qu'à signaler les grandes pièces d'eau peu profondes qui s'étendaient au pied de la falaise et dans lesquelles venait mourir une cascade qui occupait tout le front des

trois arcs. Ces jeux d'eau au murmure léger miroitant au soleil couchant dans la paix des beaux soirs d'Orient devaient être d'un grand effet vus de la terrasse qui bordait la façade. Le khalife pouvait oublier devant ce beau spectacle de la nature, dont les Orientaux sont si friands, les soucis du pouvoir.

Les fouilles ont eu pour heureux résultats, comme je le disais tout à l'heure, de mettre à jour de très nombreux fragments de décoration de toute nature : marbre, stuc, plâtre, briques émaillées, mosaïques de verre. De composition très variée et de style peu homogène, cette décoration ornementale suggère quelques réflexions.

Je crois pouvoir en tirer cette conclusion principale, à laquelle j'ai déjà fait allusion, qu'en Orient la construction ne marche pas de pair avec la décoration.

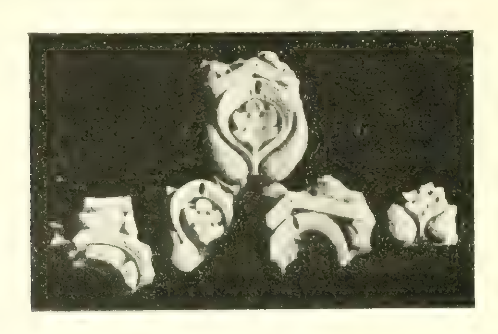
La construction est née dans le pays des survivances et des traditions des « oustas » ou maîtres maçons. « On est trop porté, comme le dit excellemment Choisy, à regarder les édifices arabes comme exécutés exclusivement par des architectes appelés du dehors. »

La décoration qui, par le fait des matériaux employés, se trouve matériellement indépendante de la construction, subit davantage les influences extérieures, parce que d'une part on met en œuvre pour son exécution des artisans d'origines très variées et que par ailleurs elle trouve pour l'inspirer des documents en masse dans les étoffes, les broderies, les manuscrits, les mille objets usuels de toute provenance qui circulent sur tous les marchés.

Tous ces reliefs, qu'ils soient placés en frises ou en lambris, aux traits accentués et vigoureux souvent rehaussés d'un filet de couleur, donnaient lieu à des jeux de lumière et d'ombre d'un bel effet. La salle aux parois décorées de la sorte s'enrichissait encore de plafonds ou de voûtes richement ornés de mosaïques mouchetées de nacre ou

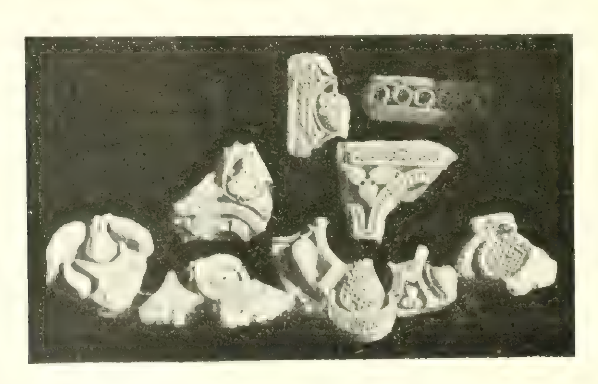
d'un motif à répétition en méplat. Par terre, un dallage en marbre rose et orange reflétait tous les éclats de la voûte.

Ces ornements se divisent en plusieurs catégories et se classent d'eux-mêmes aisément.



Fouilles à Samara.
Fig. 6. — Fragments divers.

Les uns sont d'origine franchement sassanide, avec tout l'héritage de la Perse antique ; l'ornement de feuillage est



Fouilles à Samara. — Fig. 7. — Fragments divers.

lourd, les contours sont arrondis, le rendu est à la fois anguleux et mou. L'exécution elle-même est d'une technique moins soignée, comme si elle était le fait d'ouvriers du pays exécutant un travail courant (fig. 1).

Différentes sont les décorations d'origine occidentale. Quelques-unes viennent d'Égypte, importées par des artisans coptes appelés par les khalifes. Certaines formes sassanides ne sont revenues en Mésopotamie qu'après être passées par les Coptes.

Byzance et l'art chrétien néo-syrien ne sont pas étrangers à la formation de l'art musulman. On peut en trouver la preuve dans certains fragments très caractéristiques. La frise qui ornait les grands arcs du centre est d'un caractère assez curieux (fig. 3).

J'ai trouvé aussi quelques fragments de mosaïques de verre, avec incrustations de nacre. Il n'est pas douteux que ces mosaïques aient été exécutées par des artistes grecs pénétrés des traditions de Byzance.

Des pièces de bois sculptées ont été également trouvées dans les ruines.

Un autre procédé, de source orientale celui-là, concourait puissamment à la richesse de la décoration. Je veux parler de la brique émaillée. J'en ai déterré de nombreux fragments. Cette découverte a son importance, parce qu'elle semble prouver qu'il n'y a pas eu interruption, comme on l'a cru longtemps, entre l'époque assyrienne où cette industrie était en honneur et les ateliers de la Perse musulmane où on la retrouve vers le XIe siècle. Il paraît raisonnable d'admettre qu'une tradition des moyens de fabrication s'est transmise de la Perse achéménide au monde musulman sans interruption. La disparition complète de tel ou tel motif tient souvent au pur hasard.

Voici donc les différentes sources où les Arabes ont puisé pour créer un style. Des artisans grecs, coptes, syriens, persans, peut-être aussi indiens, coopèrent à la même œuvre et impriment un caractère spécial et le génie de leur race à chaque composition décorative qu'ils exécutent.

Doucement l'Arabe se familiarise avec toutes ces formes nouvelles et bientôt il en fera son patrimoine d'où sortira

un art original très délicat, qui lui apprendra à puiser dans la nature même les éléments de ses compositions qu'il saura très habilement lier avec les formes géométriques primitives et qui resteront la caractéristique essentielle de l'art musulman.

Ces nombreux fragments décoratifs que les fouilles ont mis à jour donnent d'une façon précise l'indication des formes du style abbasside, qu'on ignorait encore presque complètement jusqu'à ce jour. Ce style s'élabore et se développe en un point géographique où se concentrent et s'expliquent les origines de l'art musulman.

Le Gérant, A. Picard.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1911

PRÉSIDENCE DE M. HENRI OMONT

SÉANCE DU 5 MAI

PRÉSIDENCE DE M. HENRI OMONT.

Le Président du comité d'organisation du Congrès du Millenaire normand annonce à l'Académie que la ville de Rouen a décidé de célébrer, en 1911, le Millénaire de la fondation du duché de Normandie. Il invite, au nom du comité, l'Académie à se faire représenter à cette cérémonie.

L'Académie désigne pour la représenter ceux de ses membres qui font déjà partie du Comité d'honneur, MM. Heuzey, Joret, Omont, Émile Picot.

M. Franz Cumont communique et commente un texte de Cosmas de Jérusalem[1].

M. Maurice Prou annonce que la Commission du prix La Fons-Mélicocq a décerné, sur les arrérages de la fondation, les récompenses suivantes :

1. Voir ci-après.

1° Une récompense de cinq cents francs à M. Emmanuel Lemaire pour son livre intitulé : *Archives anciennes de la ville de Saint-Quentin ;*

2° Une récompense de cinq cents francs à M. le baron de Bonnault d'Houët pour son livre intitulé : *Compiègne pendant les guerres de religion ;*

3° Une récompense de quatre cents francs à M. Lennel pour son livre intitulé : *Calais au moyen âge ;*

4° Une récompense de quatre cents francs à M. Adrien Huguet pour son *Histoire d'une ville picarde, Saint-Valery, de la Ligue à la Révolution.*

La Commission a reconnu les mérites du travail de M. Édouard Maugis consistant en un recueil de *Documents inédits concernant la ville et le siège du bailliage d'Amiens*, mais elle n'a pas cru devoir le récompenser parce que ce n'est qu'un premier volume.

M. Paul Pelliot fait une communication sur les apocryphes bouddhiques en Asie Centrale et en Chine. Depuis le premier catalogue des écritures bouddhiques chinoises qui nous soit parvenu, au moins par fragments importants, et qui date de 374 p. C., jusqu'au catalogue officiel de l'an 800, tous les grands catalogues du Canon consacrent une rubrique spéciale aux œuvres « douteuses » ou « apocryphes ». Cette littérature est jusqu'à présent d'autant moins connue que les condamnations mêmes portées contre elle l'avaient fait presque entièrement disparaître. Toutefois M. Chavannes et M. Pelliot s'étaient occupés des passages du plus fameux de ces textes, le *Soûtra de la conversion des Hou*, qui narrait le voyage fabuleux de Lao-tseu en Asie Centrale et dans l'Inde où il devint le Bouddha ; ce soûtra apocryphe, rédigé au IVe siècle par un taoïste, avait été condamné par l'empereur au XIIIe siècle, et avait complètement disparu. M. Pelliot a recueilli à Touen-houang deux chapitres de ce texte et en a retrouvé d'autres fragments dans les manuscrits acquis, également à Touen-houang, par le Dr Stein. Mais, en outre, M. Pelliot a déjà reconnu, tant dans les manuscrits du Dr Stein que dans les siens, une demi-douzaine de textes dénoncés comme apocryphes par les catalogues du VIIIe siècle ; on peut ainsi se faire une idée de cette littérature.

Dans l'ensemble, il s'agit d'œuvres de religion populaire, composées en Chine même. Mais pour certains textes, il semble bien qu'ils dérivent de la littérature bouddhique qui, du Ier au xe siècle de notre ère, se développa de façon autonome au Turkestan chinois et indépendamment parfois du bouddhisme indien. Parmi les langues disparues que les missions d'Asie Centrale ont fait revivre, le sogdien occupe une place importante. Mais, faute de bilingues étendus, le déchiffrement de cette langue iranienne restait hérissé d'obstacles pratiquement insurmontables. Or M. Pelliot a rapporté de Touen-houang, entre autres textes sogdiens, un manuscrit dont il a retrouvé depuis lors les versions chinoises et tibétaine : c'est le *Soûtra des causes et des effets du bien et du mal*. Or c'est là un apocryphe dénoncé dans les catalogues du VIIIe siècle. Il est possible que le sogdien soit la langue de la rédaction originale de ce texte ; M. Pelliot montre, par quelques passages des manuscrits de Touen-houang, le grand rôle historique et économique que les Sogdiens ont joué au Turkestan chinois.

Quant au caractère de ces textes, ce sont en général des livres de dévotion populaire, recettes de longévité, charmes pour écarter les dangers, formules pour échapper aux tourments des enfers. En somme, bien plus que par les œuvres canoniques, c'est par ces apocryphes, très populaires, que le bouddhisme a gardé une certaine influence sur la masse chinoise. Il a duré en se détériorant. A ce titre, cette résurrection de toute une section inconnue de la littérature bouddhique de la Chine méritait d'être signalée.

M. Henri CORDIER étudie dans le nouvel ouvrage du Dr Sven Hedin, qui vient de paraître, *Overland to India*, le chapitre que le savant de Stockholm a consacré à l'itinéraire de Marco Polo dans la partie orientale de la Perse, de Kirman au Khoraçân. M. Cordier compare les résultats auxquels est arrivé l'explorateur suédois avec ceux du major P. Molesworth Sykes dans son livre sur la Perse *Ten thousand miles in Persia* et ceux que lui-même a marqués dans son édition des Voyages du célèbre Vénitien[1].

1. Voir ci-après.

COMMUNICATIONS

LE NATALIS INVICTI, PAR M. FRANZ CUMONT, CORRESPONDANT ÉTRANGER DE L'ACADÉMIE.

On sait que le 25 décembre les païens célébraient le *Natalis Invicti*, la Nativité du Soleil invincible, qui après le solstice grandissait en force et en éclat [1]. Mais comment concevait-on cette naissance annuelle de l'astre du jour ? Quel mythe avait cours sur sa venue au monde ? Nous l'ignorerions complètement, si un passage peu connu [2] d'un écrivain ecclésiastique n'éclairait ce point d'une lumière inattendue. Je voudrais soumettre à l'Académie ce texte curieux, en essayant de l'interpréter.

Au milieu du VIIIe siècle, Cosmas de Jérusalem, un ami de Jean Damascène, rédigea un « Recueil et commentaire des histoires dont fait mention saint Grégoire dans ses poèmes [3] ». Ce traité, où Cosmas fait montre d'une vaste érudition mythologique, mériterait d'être étudié au point de vue de ses sources. Il contient bon nombre de données intéressantes [4]. C'est ainsi qu'à propos des vers où le poète chré-

1. Mommsen, *Corp. inscr. lat.*, I², p. 338 ; cf. Usener, *Sol invictus* (*Rhein. Mus.*, t. LX), p. 466 ss. = *Weihnachtsfest*, 2e éd., 1911, p. 348 ss.

2. Lobeck, à qui rien n'a échappé, l'a reproduit (*Aglaophamus*, II, p. 1227, n. z), d'après un scholiaste anonyme de saint Grégoire, et Frazer (*Adonis, Osiris, Attis*, p. 254, n. 6) l'a emprunté à Lobeck. Mais ces auteurs, ignorant l'origine de ce texte, n'ont pu en apprécier la portée.

3. Συναγωγὴ καὶ ἐξήγησις ὧν ἐμνήσθη ἱστοριῶν ὁ θεῖος Γρηγόριος, etc. Publiée par Angelo Mai d'après un ms. du Vatican (le seul connu) et reproduite dans Migne, *Patr. gr.*, XXXVIII, p. 342 ss.

4. Par exemple il nous apprend que les rites sanglants du culte de Cybèle se pratiquaient encore du temps de l'auteur dans les montagnes de la Carie (col. 502, au vers 262). Ailleurs il nous donne une liste de monuments et d'œuvres d'art qui ornaient des villes d'Orient (col. 516). Je publierai bientôt (*Cat. codd. astrol.*, VIII, 3) un curieux passage de Cosmas sur Zoroastre et l'astrologie (col. 461).

tien parle de l'adoration des Mages, Cosmas résume d'abord une légende (λόγος) sur les prédictions qu'auraient faites les dieux de l'Olympe au moment de la naissance du Christ[1], puis il ajoute[2] :

Ταύτην ἦγον ἔκπαλαι δὲ τὴν ἡμέραν ἑορτὴν Ἕλληνες καθ᾽ ἣν ἐτελοῦντο κατὰ τὸ μεσονύκτιον ἐν ἀδύτοις τισὶν ὑπεισερχόμενοι, ὅθεν ἐξιόντες ἔκραζον· « Ἡ Παρθένος ἔτεκεν, αὔξει φῶς. » Ταύτην Ἐπιφάνιος ὁ μέγας τῆς Κυπρίων ἱερεὺς φησι τὴν ἑορτὴν καὶ Σαρρακηνοὺς ἄγειν τῇ παρ᾽ αὐτῶν σεβομένῃ Ἀφροδίτῃ, ἣν δὲ Χαμαρὰ (sic) τῇ αὐτῶν προσαγορεύουσι γλώττῃ[3].

On est tenté tout d'abord de récuser pour cause de suspicion légitime le témoignage de cet écrivain tardif, mais le renseignement fourni par Cosmas a reçu une confirmation imprévue d'un document strictement scientifique, qui vient

1. Ἔστι δὲ καὶ ἄλλος λόγος περὶ τῆς Πυθίας καὶ τοῦ τρίποδος καὶ τῶν ἄλλων λεγομένων παρ᾽ Ἕλλησι θεῶν ὡς Χριστοῦ γεννηθέντος οἱ μὲν ἔχαιρον τὴν Ἀφροδίτην τεκεῖν λέγοντες· οἱ δὲ διασαφήσαντες ἔκλαιον ὡς οὐκ Ἀφροδίτη τέτοκεν ἀλλά τις Μαρία τὸν τὴν αὐτῶν διολλύοντα πλάνην. καὶ τοῦτο πιθανῶς· καὶ γὰρ ἕκαστον εἰκὸς ὅθεν εἶχε τὸ βέβαιον πληροφορηθῆναι. Cette légende paraît être perdue, mais son contenu se rapprochait de celui du roman apologétique connu sous le nom de Ἐξήγησις τῶν ἐν Περσίδι πραχθέντων (Bratke, *Ein Religionsgespräch am Hof der Sassaniden*, Leipzig, 1899). Il semble même que l'écrit mentionné par Cosmas ait été une des sources de cette étrange Ἐξήγησις, qui s'est inspirée de prétendus oracles helléniques : cf. notamment p. 8, éd. Bratke : Καὶ ἐλθόντες ἐν τῷ Ἀπολλωνίῳ ἱερῷ εἶπον ...στραφεὶς ὁ τρίπους τρίτην στροφήν, etc.

2. Migne, col. 464.

3. Le texte de Nicétas s'écarte de celui d'Épiphane, qui repose ici sur un seul manuscrit (un *Marcianus*), et cette variante est importante. Épiphane dit : ἐξυμνοῦσι τὴν παρθένον καλοῦντες αὐτὴν Ἀραβιστὶ χααμοῦ, τοῦτέστι κόρην. On a interprété χααμοῦ [illegible], c'est-à-dire « le dé, la pierre sacrée » (cf. Wellhausen, *Reste Arabischen Heidentums*, II, p. 50). Le ms. *Vaticanus* de Nicétas donne, suivant Mai, χαμαρᾶ, ce qui ne pourrait être que *ḳamar*, la lune, mais la scholie mentionnée p. 292, n. 2, a χάβαρα (*sic*) et il est possible que Cosmas ait corrigé sa source d'après ce qu'il savait du paganisme des Arabes. Son ami Jean Damascène dit de ceux-ci : *De haeresib.*, I, 111 (Migne, *P. G.*, XCIV, col. 764) : Οὗτοι προσκυνήσαντες τῷ ἑωσφόρῳ ἄστρῳ καὶ τῇ Ἀφροδίτῃ ἣν δὴ Χαβὰρ (var. Χαβὲρ) τῇ ἑαυτῶν ἐπωνόμασαν γλώσσῃ, ὅπερ σημαίνει μεγάλη. *Khabir* signifie en effet « grand ». Cf. mon article sur un rituel d'abjuration pour les Musulmans, *Rev. hist. des relig.*, 1911.

d'être publié. En 1910, M. Franz Boll[1] a édité, avec un commentaire érudit, le calendrier de l'astrologue Antiochus, calendrier rédigé dans la Basse Égypte à la fin du IIe ou au commencement du IIIe siècle de notre ère. A côté d'une série d'indications sur le lever et le coucher des étoiles, on y trouve la mention de deux grandes fêtes, au 22 octobre : Τὰ Νειλῷα, et au 25 décembre : Ἡλίου γενέθλιον· αὔξει φῶς[2].

La ressemblance de cette dernière note avec le texte de Cosmas est frappante et il paraît certain que le commentateur chrétien nous a conservé les paroles d'une vieille acclamation liturgique usitée dans les mystères païens.

Cette même formule rituelle a dû passer d'Orient en Occident. Une homélie anonyme *De solstitiis et aequinoctiis*, qui a pour auteur un prêtre italien du IVe siècle, y fait clairement allusion[3]. Opposant la Noël à la fête du *Natalis Invicti*, l'auteur s'exprime ainsi : *Lux crescit, decrescunt tenebrae, crescit dies, decrescit nox ; errorem veritas subdit ; hodie nobis Sol iustitiae nascitur*. Le *lux crescit* est la traduction du φῶς αὔξει de la liturgie païenne[4].

Une première question se pose. Dans quel culte était pratiquée la cérémonie décrite par Cosmas ? Celui-ci la rapproche avec raison de celle qu'au témoignage de saint Épiphane les Arabes de Pétra célébraient dans la nuit de l'Épiphanie : ils fêtaient alors par des hymnes Dusarès, regardé comme un dieu solaire, et qui serait né d'une Vierge[5]. Puis

1. Fr. Boll, *Griech. Kalender*, I (*Sitzungsb. Akad. Heidelberg*, 16), 1910.

2. Boll, *op. cit.*, p. 16 et la note, p. 40.

3. Cette homélie, attribuée à Jean Chrysostome, est imprimée sous le titre *De Nativitate Domini* dans les anciennes éditions de ses œuvres latines. Sur l'auteur, cf. Usener, *Sol invictus*, p. 465 — *Weihnachtsfest*, 2e éd., 1911, p. 348. Le passage cité se trouve p. 1091 C de l'édition de 1588.

4. Cet usage liturgique explique peut-être l'emploi très particulier de αὔξει dans l'épigraphie syrienne ; cf. Clermont-Ganneau, *Rec. archéol. orient.*, VI, p. 298 ; VII, p. 211 ; VIII, p. 76.

5. Épiph., *Adv. haeres.*, LI, 22. ...Ἀραβικῇ διαλέκτῳ ἐξυμνοῦσι τὴν παρθένον καλοῦντες αὐτὴν Ἀραβιστὶ Χααμοῦ, τουτέστι κόρην εἴτ' οὖν παρθένον καὶ

l'hérésiologue ajoute : « La même chose qu'à Pétra se fait dans la ville d'Élousa pendant cette nuit[1]. » Or, coïncidence remarquable, Élousa en Idumée n'est qu'à une quinzaine de lieues de Maïouma, le port de Gaza, et nous savons que Cosmas de Jérusalem devint évêque de Maïouma en 743[2]. Apparemment il nous a conservé le souvenir d'une vieille fête païenne pratiquée dans la région où il vécut[3].

La fête du 25 décembre était probablement aussi en usage dans la Syrie du Nord, car elle a persisté jusqu'à notre époque chez les Nosaïris[4]. Le calendrier d'Antiochus prouve qu'elle était célébrée en Egypte[5], où le jour du solstice d'hiver, suivant Macrobe, on avait coutume de tirer d'un sanctuaire une idole du Soleil, figuré comme un enfant nouveau-né[6]. Cette même fête faisait probablement partie de la liturgie des mystères de Mithra[7], et grâce à ceux-ci

τὸν ἐξ αὐτῆς γεγεννημένον Δουσάρην τουτέστιν μονογενῆ τοῦ δεσπότου. Ce texte a été souvent commenté ; cf. Welhausen, *Reste Arabischen Heidentums*, 2e éd., p. 50 ; Ed. Meyer dans Roscher s. v. « Dusares » ; Lagrange, *Religions sémitiques*[2], p. 189. — Dusarès était devenu à Pétra un dieu solaire ; cf. Pauly-Wissowa, *Realencycl.*, s. v., et von Baudissin dans Herzog-Hauck, *Realencycl.*, s. v. « Sonne », col. 513. — Sur χααμοῦ ou χααβοῦ ; cf. *supra*, p. 293, n. 3.

1. Τοῦτο δὲ καὶ ἐν Ἐλούσῃ γίνεται τῇ πόλει κατ' ἐκείνην τὴν νύκτα ὡς ἐκεῖ ἐν τῇ Πέτρᾳ.

2. Krumbacher, *Gesch. Byz. Lit.*[2], p. 674.

3. Peut-être tout près de Maïouma, à Gaza, qui resta une ville païenne jusqu'au ve siècle. Marcus Diaconus (*Vita Porphyrii*, § 64) nomme en tête des temples de Gaza celui du Soleil, et plus loin celui de Κόρη.

4. Dussaud, *Religion des Nosairis*, 1900, p. 147 ss. M. Dussaud montre que les Harraniens aussi ont probablement connu cette fête.

5. Supra, p. 294.

6. Macrob. I, 18, 9 (*Sol*) *ut parvulus videtur hiemali solstitio, qualem Aegyptii proferunt ex adyto die certa, quod tunc brevissimo die veluti parvus et infans videatur.* — Il est remarquable que saint Épiphane (*l. c.*) raconte précisément comment la nuit de l'Épiphanie, à Alexandrie comme à Pétra et à Élousa, on commémorait par des mystères nocturnes dans un souterrain du temple de Koré, la naissance de son fils Éon : ὅτι ταύτῃ τῇ ὥρᾳ ἡ Κόρη, τουτέστιν ἡ Παρθένος, ἐγέννησεν τὸν Αἰῶνα. Je ne vois aucune nécessité de considérer avec Usener (*Weihnachtsfest*, 2e éd., p. 28) ces mystères comme « gnostiques ». Ils me paraissent purement païens.

7. *Mon. myst. Mithra*, I, p. 325.

et aux cultes syriens, elle se répandait en Occident, où nous la trouvons adoptée officiellement à la fin du paganisme. Il est naturel que l'héliolâtrie, qui devient au IIIe siècle la religion dominante de l'empire romain, ait considéré le solstice d'hiver comme une date solennelle, qu'on devait marquer par des réjouissances sacrées.

Nous ne connaissons pas les détails de la légende qui racontait la naissance du Soleil[1], mais il n'est pas douteux que la Παρθένος, que cette mythologie astrale donnait pour mère à Hélios, soit la *Virgo Caelestis*. Elle était en effet conçue comme une Vierge féconde, protectrice de la génération[2], et une inscription latine l'invoque comme la *Mater divum*[3]. L'apologiste Firmicus Maternus l'appelle avec dérision *Venus Virgo*[4].

En résumé donc, suivant une légende populaire, ce semble, en Syrie et en Égypte, et qui de là fut transportée en Occident, dans la nuit du 24 au 25 décembre, à minuit la Vierge céleste enfantait un nouveau Soleil. Le *Sol novus*, comme disent les textes latins[5], commençait alors sa vie d'une

1. Elle a pu offrir certains rapports avec le mythe que l'auteur de l'Ἐξήγησις τῶν ἐν Περσίδι πραχθέντων supra, p. 293, n. 1 a remanié pour l'introduire dans son roman Bratke, *op. cit.*, p. 157 ss. . Ici c'est Héra, devenue Ourania, qui enfante, mais la *Iuno Caelestis* n'est qu'un autre nom de la *Virgo Caelestis*.

2. Pauly-Wissowa, *Realenc.*, s. v. « *Caelestis* ».

3. *C. I. L.*, VII, 759 = Bücheler, *Carm. epigraph.*, 24.

4. *De err. prof. relig.*, c. 4. — L'origine de cette conception contradictoire du caractère de la *Virgo Caelestis* repose sur la très ancienne croyance des astrologues orientaux que la même déesse se manifestait dans la planète Vénus, le signe de la Vierge et l'étoile Sirius. Cf. Kugler, *Im Bannkreis Babels*, 1910, p. 123. — Cette « Vénus » était sans doute conçue à Pétra, aussi bien qu'à Élousa, à la Ka'aba de La Mecque et ailleurs, comme s'incorporant dans une pierre sacrée (cf. mon article cité sur le rituel d'abjuration, et Lenormant dans Daremberg et Saglio, s. v. « Baetylia », col. 642), et c'est ce qui a permis au syncrétisme païen de rapprocher ce mythe sémitique de celui de Mithra naissant du rocher, comme l'a vu Wellhausen (*l. c.*). Cf. aussi Goldziher, *Archiv f. Religionswiss.*, XIV (1911), p. 308.

5. Mommsen, *C. I. L.*, *l. c.*

année. Cette conception bizarre a de quoi nous surprendre, mais c'est une survivance d'idées fort anciennes, qui se retrouvent chez beaucoup de peuples et notamment en Égypte [1]. Les primitifs croient souvent qu'un soleil naît et meurt chaque jour ou chaque hiver, ou bien que l'astre radieux est dévoré dans les éclipses et qu'un autre le remplace. Manilius dans ses Astronomiques croit encore devoir protester contre ceux qui admettaient *Solis adsiduos partus et fata diurna* [2]. Notre langue actuelle ne conserve-t-elle pas le souvenir de ces antiques croyances? Ne parlons-nous pas de « nouvelle lune » et de « vieilles lunes »? et nos calendriers mêmes intitulent « âge de la lune » la série des jours de la lunaison.

L'existence du mythe dont Cosmas nous a conservé le souvenir doit nous intéresser à un autre égard. Au IV[e] siècle, le pape Libère, probablement entre les années 354 et 360 [3], transporta au 25 décembre la Noël, qui se confondait auparavant avec l'Épiphanie (6 janvier). On a depuis longtemps expliqué ce transfert par le désir qu'avait l'autorité ecclésiastique de purifier, en le christianisant, un usage profane qu'elle ne pouvait extirper. La fête du Soleil devait honorer désormais le « Soleil de Justice [4] ». Nous comprenons mieux aujourd'hui à quelle préoccupation obéissait le pontife : il opposait délibérément au *Sol invictus*, prétendument né de la *Virgo Caelestis*, le Messie, fils d'une Vierge humaine. Le passage de Cosmas, qui parle du μεσονύκτιον,

1. Cf. Boll, *l. c.*, p. 42 ss. Idées analogues en Grèce, cf. Usener, *Götternamen*, p. 288.

2. Manil., I, 184. — C'était, en Grèce même, l'opinion de Xénophane (Diels, *Vorsokratiker*, fr. A 33, p. 41, 28) et d'Héraclite (Diels, fr. 6, p. 62, 20) : ἥλιος νέος ἐφ᾽ ἡμέρῃ ἐστίν.

3. Usener, *Sol invictus*, p. 488 = *Weinachtsfest* [2], p. 378.

4. Ps. Jean Chrysost., *op. cit.* [supra, p. 294, n. 3], p. 118, éd. 1588 : *VIII kal. Ianuarias... Invicti natalem appellant. Quis utique tam Invictus nisi Dominus noster qui mortem subactam devicit : vel quod dicant Solis esse natalem, ipse est Sol Iustitiae de quo Malachias propheta dixit*, etc.

autorise peut-être encore une autre conclusion. Il est possible que l'office de minuit ait été substitué par l'Église à une ancienne cérémonie païenne. C'est une question que je soumets à des historiens plus versés que moi dans la vieille liturgie chrétienne[1].

L'ITINÉRAIRE DE MARCO POLO EN PERSE, PAR M. HENRI CORDIER, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

La popularité des voyages de Marco Polo a singulièrement augmenté dans les dernières années. Marco Polo est l'indispensable vade-mecum des voyageurs en Asie : Stein et Sven Hedin m'ont déclaré qu'ils ne se séparaient jamais de leurs exemplaires du récit du voyageur vénitien dans l'édition de Sir Henry Yule, et j'ai eu la satisfaction de recevoir du premier la confirmation de ma théorie sur la route suivie par Marco dans les Pamirs, et du second son approbation de ce que j'avais écrit de son exploration dans la région du Lob Nor. Trois auteurs principaux ont écrit sur la Perse dans les trois dernières années : George N. Curzon[2], depuis Lord Curzon of Kedleston, le Major P. Molesworth Sykes[3], et le voyageur suédois Sven Hedin. J'ai pu utiliser les renseignements donnés par les deux premiers dans mon édition du Marco Polo de Yule publiée en 1903[4]. Je viens signaler à l'attention de l'Académie le résultat du voyage du

1. D'après une note de Mgr Duchesne, *Origines du culte chrétien*, 2e éd., 1898, p. 479, « la messe de la nuit de Noël s'introduisit à Rome dans le courant du Ve siècle, probablement par imitation de l'usage de Jérusalem » — la patrie de Cosmas.

2. *Persia and the Persian Question* by the Hon. Georges N. Curzon, M. P. London, Longmans, 1892, 2 vol. in-8.

3. *Ten Thousand Miles in Persia or Eight Years in Irân* by Major Percy Molesworth Sykes. London, John Murray, 1902, in-8.

4. *The Book of Ser Marco Polo the Venetian* concerning the Kingdoms and Marvels of the East translated and edited with Notes by Colonel Sir

troisième. Marco Polo, après être descendu de Kirman à Ormouz, est retourné à Kirman d'où il est remonté au Khoraçan. C'est l'étude de cette route qu'a faite Sven Hedin[1] et dont je me propose de parler aujourd'hui.

Quant l'en s'en part de Crerman, il cheuvauche bien sept jornée de mout aneuise vie, et voz dirai comant. Il hi a trois jornée que l'en ne treuve river se pou non, et celle que l'en trouve est sause et verde come herbe de pré, et est si amer qe nulz se poroit sofrir à boir, et se l'en en beust une gouse, il le firoit aler desout plus de dix fois, et encore dou sal que celle eive fait, celui que en menuast un petitet graveus, il le firait ausi mout deseorre desout ; et por ce les homes qui por illuec vont, portent com elz eive por boir. Les bestes en boivent à grant force et por grant soif, et si vos di que l'eive les font descorer outre mesure. Et en cest toute trois jornée ne a nulle habitaison, mès est tout dezert et grant seccetée. Bestes ne i ont por ce que il ne i troveront à manger. A chief de trois jornée trovon un autre leu que dure quatre jornée que ausint est dezert toute seche, et l'eive est aussi amer, et ne est arbres ne bestes for che asne solemant. Et à chief de cest quatre jornée finisce le reingne de Crerman, e trovon la cité de Cobinan[2].

Après les trois journées de désert, Ramusio ajoute le passage suivant qui ne se trouve pas dans le texte français : « Vous arrivez à un ruisseau d'eau fraîche courant sous terre, mais le long duquel des trous sont percés de place en place, peut-être creusés par le ruisseau, par lesquels on peut l'apercevoir. Il y a de l'eau en abondance, et les voyageurs, harassés par les fatigues du désert, se reposent ici et se rafraîchissent, ainsi que les animaux. »

Henry Yule.... Third edition, revised throughout in the light of recent discoveries by Henri Cordier of Paris .... With a Memoir of Henry Yule by his Daughter, Amy Frances Yule, ... With maps and illustrations London, John Murray, 1903, 2 vol. in-8.

1. *Overland to India* by Sven Hedin .. London, Macmillan, 1910, 2 vol. in-8.

2. Marco Polo, Texte de la Société de Géographie, pp. 36-37.

La fidélité de la description par Marco Polo du désert au delà de Kirman est confirmée par tous les voyageurs, et le dernier, Sven Hedin, écrit dans son récent ouvrage : « Au sujet de la portion intermédiaire du désert, la description de Marco Polo est aussi exacte maintenant qu'en l'année 1272. La rangée de trous ou de puits qu'il mentionne est, bien entendu, un canal ordinaire d'irrigation ou *kanat*. L'eau des puits est souvent aussi délétère à l'estomac que jadis [1]. » Ce désert est le Dash-i-Lut qui s'étend depuis une petite distance de Tehrán presque jusqu'à la frontière anglaise. La route actuelle pour se rendre de Kirman à Ku-bénan passe par Zerend (environ 50 milles), au Sári Bénan (15 milles) et de là à Ku-bénan (30 milles), total 95 milles, mais comme le fait remarquer Sir A. Houtum-Schindler [2], comme Marco Polo a mis sept jours pour le voyage et qu'il parle de déserts sans eau, il ne peut avoir pris la route directe ; il a probablement fait un détour à l'Est des montagnes, vià Kuh payeh et le désert au Nord de Khabis.

Cobinan est une grant cité. Les gens aorent Maomet....

Et quant l'en se parte de cest cité de Cobian, l'en vait por un dezer bien huit jornée, en quel a grant secchté, et ne i a fruit ne arbres, et les eive hi sunt ausi amer et mauveises, et aporte tout ce qe a bisogne por mengier et pour boir for l'eive que le bestes boivent à grant anvie. Et à chiés de ceste huit jornée l'en treuve une provence qui est apelés Tonocain [3]...

Kubenán est mentionné par Mokadassi, au xe siècle de notre ère, comme une des villes de Bardesír, le plus septentrional des cinq cercles dans lesquels il divise Kirman. La remarque de Yule qu'il n'y a plus, à cet endroit, de ville qui mérite l'appellation de « grant cité » est confirmée par Sven

1. II, p. 68.
2. *Journal Royal Asiatic Society*, oct. 1881, pp. 496-497.
3. Marco Polo, p. 37.

Hedin, qui nous dit que « Kubenán n'est pas une grande ville, mais un village entouré de mûriers et de jardins[1]. »

Nous arrivons à la principale difficulté.

Quelle route a suivie Marco Polo pour se rendre de Kubénan à Tunocain? Et d'abord, qu'est-ce que Tunocain?

A Yule revient le mérite d'identifier ce nom; c'est d'une part Tun-o (et) et de l'autre Káin; aujourd'hui Káin est indépendant, et Tun étant rattaché à Tabbas, nous avons Tun-o-Tabbas, et Tun-o Kain disparaît. D'après notre théorie, Marco Polo se serait rendu de Kubénan à Tunocain en passant par Tabbas; le Major Sykes partagea cette manière de voir lorsqu'il publia son livre : « La section de Lut, nous dit-il (ch. XXIII), n'a pas jusqu'ici été redécouverte, mais je sais qu'elle est entièrement déserte, et en pratique il est certain que Marco Polo vit la fin de ses désagréables expériences à Tabbas, 150 milles de Kubénan. » Depuis lors, Sykes a modifié son opinion à la suite de nouveaux voyages, et dans une lettre adressée au *Geographical Journal* (oct. 1905, p. 465), il écrit : « Il est à peu près certain que Ser Marco voyagea jusqu'à Tun, car Tabbas se trouve à l'Ouest de la grande route. » Polo, dans ce cas, serait passé par Naibend; c'est également l'opinion du colonel C. E. Stewart qui, dès 1882, visitait cette ville et écrivait : « Par Naibend est la route la plus courte et la meilleure soit pour Tun soit pour Kain[2]. »

Curzon (*Persia*, II, pp. 248 et 251) pense que Marco Polo a passé « plus à l'Est de Tabbas et à travers la portion nord du Dash-i-Lut, grand désert de sable, qui sépare Kirman du Khoraçân et occupe un parallélogramme entre les villes de Neh et Tabbas au Nord et Kirman et Yezd au Sud. Sir Frederic Goldsmid était d'avis que la route de Marco Polo de Kubénan à Tabbas et plus au Nord « pouvait bien permettre d'englober un peu de *Kavir* », et il pensait que

1. *L. c.*, II, p. 68.
2. *Proc. Roy. Geog. Society*, VIII (1886), p. 144.

les huit jours de désert du Vénitien n'étaient pas en désaccord avec l'expérience faite à des époques plus récentes par des voyageurs traversant le grand Kavir (*Proc. Roy. Geogr. Soc.*, XII, 1890, p. 586). Un nouvel appui vient d'être apporté à la théorie de Yule par Sven Hedin qui cherche à démontrer dans les lignes suivantes que Marco Polo a voyagé, non par Naibend à Tun, mais par Bahabad à Tabbas, et de là à Tun et à Káin :

« Le fait que la route principale passe par Naibend n'est pas une preuve, car nous trouvons que Marco Polo, non seulement en Perse, mais aussi en Asie centrale, témoignait d'un souverain mépris pour toutes les routes qui pouvaient être appelées commodes et sûres. »

Je ne partage pas complètement l'avis de Sven Hedin sur ce dernier point ; je crois au contraire que le Vénitien suivait de préférence les routes déjà frayées ; dans tous les cas, le fait n'est pas douteux pour la Chine :

« La distance entre Kirman et Kubénan en ligne droite s'élève à 103 milles. Marco Polo a franchi cet espace en sept jours, ou à peine 15 milles par jour. De Kubénan à Tabbas la distance est de 150 milles, ou 18 milles pleins par jour pour huit jours. De Kubénan viâ Naibend à Tun, la distance est, d'autre part, 205 milles, ou plus de 25 milles par jour. Dans l'un ou l'autre cas, nous pouvons concevoir d'après les marches forcées qu'après avoir quitté Kubénan, il arriva dans une contrée où les distances entre les points devinrent plus grandes.

« S'il voyagea par la route de l'Est, il doit avoir fait des trajets quotidiens plus longs que par celle de l'Ouest. Sur la route orientale, les distances entre les points étaient plus grandes. Le Major Sykes a parcouru lui-même ce chemin, et de sa description détaillée, nous avons l'impression qu'il présentait des difficultés particulières. Avec un cheval ce n'est pas un grand exploit de franchir 25 milles par jour pendant huit jours, mais on ne peut le faire avec des cha-

meaux. Si je faisais à cheval 42 milles et demi par jour entre Hauz-i-Haji-Ramazan et Sadfe, c'était à cause du danger de pluie dans le Kevir, et continuer une telle marche forcée pendant plus de deux jours est à peine concevable. Sans aucun doute, Marco Polo employait des chameaux dans ses longs voyages en Perse orientale, et même s'il lui avait été possible de parcourir 205 milles en huit jours, il n'aurait pas été obligé de le faire, car sur la route principale par Naibend et Duhuk à Tun, il y a de nombreuses occasions de se procurer de l'eau. S'il avait voyagé par Naibend, en aucun cas, il n'aurait été obligé de se presser si vite. Il aurait probablement marché à la même allure que sur la route de Kirman à Kubénan, et cette distance, il l'a franchie en sept jours. Pourquoi aurait-il fait le voyage de Kubénan à Tun, qui est exactement le double de distance, en huit jours seulement au lieu de quatorze, quand il n'y avait pas de nécessité? Et qu'il voyagea réellement de Kubénan et Tunocain en huit jours, c'est évident, car il mentionne ce chiffre deux fois.

« Il dit aussi explicitement que pendant ces huit jours on ne voyait ni fruits, ni arbres, et qu'il fallait apporter avec soi la nourriture et l'eau. Cette description n'est pas vraie pour la route de Naibend ; car à Naibend il y a de l'eau excellente, de belles dattes et autres fruits. Puis il y a Duhuk, qui, d'après Sykes, est un village très important, avec un vieux fort, et environ 200 maisons. Après avoir quitté Duhuk pour le Sud, Sykes dit : « Nous continuâmes notre voyage et fûmes enchantés d'apprendre qu'à la prochaine étape, aussi, il y avait un village donnant la preuve que cette partie du Lut est vraiment peuplée d'une manière dense. » Ceci ne correspond pas du tout à la description de Marco Polo.

« En conséquence, je considère comme plus probable que Marco Polo, comme Sir Henry Yule le suppose, voyagea, ou directement à Tabbas, ou fit peut-être un détour insi-

gnifiant à l'Ouest par Bahabad, village de moyenne grandeur ; car de ce village une route directe de caravanes, entièrement à travers le désert, conduit à Tabbas. Marco Polo aurait alors voyagé 150 milles en huit jours comparés aux 103 milles en sept jours, entre Kirman et Kubénan ; en conséquence, il augmenta sa vitesse de quatre milles seulement par jour, et c'est tout ce qui est nécessaire par la route en question.

« Bahabad se trouve à une distance de 36 milles de Kubénan, tout à fait en ligne droite. Et ce n'est qu'au delà de Bahabad que commence le vrai désert. Pour montrer qu'une route de caravanes relie actuellement Tabbas à Bahabad, j'ai inséré dans la première et la seconde colonnes de la table suivante les renseignements que j'ai obtenus à Tabbas et à Fahanunch, et dans la troisième les noms marqués sur la « Map of Persia (in six sheets) compiled in the Simla Drawing Office of the Survey of India, 1897. »

De Tabbas à Bahabad		De Fahanunch à Bahabad	
1. Kurit	4	2. Moghu	4 ½
2. Moghu	9	3. Sefid-ab	6
3. Sefid-ab	6	4. Belucha	5
4. Burch	5	5. God-i-shah-taghi	6
5. God	5	6. Rizab	5
6. Rizab	6	7. { Teng-i-Tabbas	4 ½
7. Pudenum	8	7. { Pudenum	4 ½
8. Ser-i-julge	4	8. Kheirabad	4
9. Bahabad	4	9. Bahabad	4
Farsakh	51	Farsakh	43 ½

Carte de Perse.

2. Maga	puits salé
3. Chasma Sufid	—

4.	Khudafrin	source douce
	Pir Moral	puits salé
5.	God Hashtaki	—
6.	Rezu[1]	—

Ces détails sont tirés d'autorités différentes, mais sont parfaitement d'accord. Les distances sont différentes dans les deux premières colonnes, parce que Faranunch se trouve plus près de Bahabad que Tabbas. Deux ou trois différences dans les noms sont sans importance. Burch signifie un château ou un fort; Belucha est évidemment Chai-beluch ou le puits des Beluchi; et il est très probable qu'un petit fort fut construit à quelque époque à ce puits qui fut visité par des éclaireurs du Belouchistan. Ser-i-julge et Kheirabad peuvent être deux campements distincts très près l'un de l'autre. Le Chashma Sufid ou « source blanche » de la carte anglaise est évidemment le même endroit que Sefid-ab, ou « eau blanche ». Son God Hashtaki est une corruption du God-i-shah-taghi, ou le « creux du saxaul royal ». D'autre part, Khudafrin est très apocryphe. C'est sans doute Khuda-aferin, ou « Dieu soit loué! », une exclamation très appropriée dans la bouche d'un homme qui arrive à une source d'eau douce au milieu du désert. Si un Anglais prenait cette route, il aurait pu confondre cette exclamation avec le nom de l'endroit. Mais alors « unsurveyed » carte citée de 1897 serait difficilement placé juste dans cet endroit du désert de Bahabad.

« Les renseignements que j'obtins au sujet de la route de Tabbas à Bahabad sont certainement très maigres, mais aussi d'un très grand intérêt. Immédiatement au delà de Kurit, la route traverse une bande du Kevir, large de 2 farsakhs et renfermant un lit de rivière que l'on dit rempli d'eau à la fin de février. Sefid-ab est situé au milieu de collines, et Burch dans un district élevé; au Sud, s'étend le

1. Sven Hedin, II. p. 73.

Kevir à peine large d'un farsakh, que l'on peut éviter par un circuit. A God-i-shah-taghi, comme le nom l'indique, le saxaul pousse (*Haloxylon Ammodendron*). Les trois dernières étapes avant Bahabad se trouvent toutes parmi de petites collines.

« La route du désert court, alors, à travers une contrée relativement montagneuse, traverse deux petites dépressions de Kevir, ou des pointes du même Kevir; elle a des pâturages au moins à un endroit et ne présente de difficultés d'aucune sorte. La distance en ligne directe est de 113 milles, correspondant à 51 farsakh persans — le farsakh dans le district étant environ de 2.2 milles de long contre 2.9 milles du grand Kevir. Les caravanes qui traversent le désert de Bahabad font généralement le voyage en dix jours, dont l'un au moins est un jour de repos, de telle sorte qu'elles ne marchent pas plus de 12 milles par jour. Si l'on ne trouvait pas d'eau plus ou moins salée dans tous les huit campements, il ne serait pas possible aux caravanes de faire des marches aussi courtes. Il est aussi tout à fait possible que l'on trouve de l'eau douce à un endroit; où pousse le saxaul, se trouve ordinairement du sable mouvant, et les puits creusés dans le sable sont ordinairement doux.

« Pendant mon séjour à Tabbas, arriva de Sebsevar une caravane d'environ 300 chameaux. Ils étaient chargés de naphte (pétrole) et attendirent jusqu'à ce que la première zone du Kevir fut desséchée après la dernière pluie. La caravane devait alors prendre aussitôt la route de Bahabad décrite ci-dessus, et de là à Yezd. Et cette route de caravanes, Sebsevar, Turshiz, Bajistan, Tun, Tabbas, Bahabad, et Yezd, est considérée comme offrant moins de risques que le chemin un peu plus court à travers le grand Kevir. J'ai moi-même traversé une partie du désert de Bahabad, où nous n'avons pas suivi une seule fois les routes de caravanes, et je n'ai pas trouvé ce pays un des plus mauvais de la Perse orientale. »

Je rappellerai que c'est dans la région de Tunocain que Marco Polo place son Arbre sec. Il confond l'Arbre sec de Mamré planté par Abraham et coupé par ordre de l'empereur Constantin, et le cyprès de Kashmar, planté par Zoroastre, souvent confondu avec Abraham, et coupé par ordre du khalife Mutavatkil. Généralement l'Arbre sec est supposé être le *Tchinar* ou platane oriental, abondant dans la région ; dans un mémoire récent, Houtum-Schindler émet la théorie ingénieuse que l'*arbre sol* ou *arbre seul* est non pas le *tchinar*, mais le cyprès de Zoroastre, en persan le *dirakht i sol*[1].

Après l'Arbre sec, Marco Polo traite du Vieux de la Montagne, puis il fait un voyage de six jours dans un pays où se trouvent un assez bon nombre de villes ou de villages habités par des sectateurs de Mahomet. Il arrive à Sapurgan, aujourd'hui Shibrgan.

Le Major Sykes abandonne l'itinéraire à Tun-o-Tabbas en disant : « Ici nous disons adieu à l'illustre Vénitien, car, à cause probablement d'une lacune dans le manuscrit, la route vers Balk, la Mère des Cités, ne peut être tracée. Toutefois, nous pouvons être sûrs que Nichapour ou Herat aurait été mentionné, ne serait-ce qu'à cause du cataclysme qui les a frappées quand Tchinguiz fit son invasion meurtrière. En même temps, il est agréable de pouvoir établir la profonde véracité du grand voyageur, dont le caractère, comme celui d'autres bienfaiteurs du monde, a souffert de l'ignorance des hommes et de la tendance à diminuer ce qui n'a pas été compris[2]. »

Et quant l'en se part de cest caustiaus, l'on chevanche par biaus plain et por bele vallee et por belle costeres là où il a biaus herbajes e bon pascor, et fruit asez et de toutes coses en grant abundance, et les ost hi demorent voluntieres por le grant plan

1. *Journal Royal Asiatic Society*, Jan. 1909, p. 157.
2. *L. c.*, p. 273.

tée qui hi estoient, et cest contrée durent bien six jornées, et li a villes et caustiaus, et les homes aorent Maomet. Et alcune foies trouve ben desert de soixante miles et de cinquante esquelz ne i se trove eive, mès convent que les homes les portent avec elz. Bestes ne boivent jusque atant qu'il ne sunt eussi de cel desert et venus as leu où il trovent eive; et quant l'en a chevauchés six jornée tel che je vos ai contés, adunc treuve l'en une cité qui est apellé Sopurgan. Elle est ville de grant plantée de toutes couses, et vos di qui hi a les meior melon do monde en grandisime quantité, qu'ils les font secher en ceste mainere; car ils les trincent tous environ si con coroies, puis les metent au soleil et li font secher et devienent plus douce qe mel, et voz di qu'il en font mercandie et li vont vendant por la contrée environ à grant plantée, et hi a veneison de bestes et de ausiaus otre mesure. Or voz lairon de ceste ville et voz conteron doun autre cité qe Bale a nom [1].

Il est certain que ce passage est tout à fait insuffisant pour marquer la route suivie par le célèbre Vénitien. Khanikoff pense qu'il est passé par Hérat et Baghdis; Yule, au contraire, suppose qu'il est passé par Nichapour et Meched. Sven Hedin est d'un avis tout contraire : « J'ai voyagé, dit-il, entre Sebsevar et Meched, dans l'automne de 1890, et je ne puis concevoir que la description de Marco Polo soit applicable à ce pays. Il parle d'un voyage de six jours à travers des vallées superbes et de charmantes collines. A l'Est de Sebsevar, vous arrivez dans une contrée déserte, qui, cependant, passe dans une contrée fertile avec plusieurs villages. Puis vient une steppe aride sans limite au Sud. Au village de Seng-i-kal-i-deh, vous entrez dans une région ondulée avec d'immenses troupeaux de moutons...... Bref, la route entre Sebsevar et Meched est d'un tel caractère qu'elle peut à peine convenir à la description enthousiaste de Marco Polo des six jours; on ne peut non plus identifier les régions désertes indiquées avec les déserts vers le cours

1. Marco Polo, pp. 41-42.

moyen de la Mourghab qui s'étend entre Meched et Shibirkhan. Il doit avoir traversé le désert en premier, et cela peut être identifié avec le nemek-sar ou désert salé à l'Est de Tun et Kain. Les six jours doivent avoir été passés dans les chaînes de Paropamisus, Firuz-Kuh et Bend-i-Turkestan. Marco Polo n'a pas ordinairement l'habitude d'effrayer ses lecteurs par des descriptions de régions montagneuses, mais à cet endroit il parle de montagnes et de vallées et de riches pâturages. Naturellement, comme c'était son intention de continuer son voyage dans le cœur de l'Asie, un détour par Sebsevar était inutile et en dehors de sa route. S'il avait voyagé à Sebsevar, Nichapour et Meched, il ne pourrait guère appeler la province de Tun-o-Kain l'extrémité de la Perse vers le Nord, même avec les frontières politiques telles qu'elles étaient placées alors. De Balkh, ce voyage merveilleux a continué vers l'Est, et c'est pourquoi nous le quittons[1]. »

Et à notre tour, nous quittons le voyageur suédois, comme lui-même a quitté le voyageur vénitien.

LIVRES OFFERTS

Le P. Scheil offre à l'Académie au nom de M. Grass, bibliothécaire du grand-séminaire de Strasbourg, un ouvrage intitulé : *Album Molsheim* (Strasbourg, in-4°, 35 pp. et XXXVIII pl.).

---

1. *L. c.*, II, pp. 76-7.

SÉANCE DU 12 MAI

PRÉSIDENCE DE M. LOUIS LEGER, VICE-PRÉSIDENT.

M. Merlin, directeur des antiquités et arts de la Tunisie, adresse à l'Académie un télégramme pour la remercier de la nouvelle subvention qu'elle a accordée à ses fouilles sous-marines de Mahdia.

Le nom de M. Henri Cordier est ajouté à ceux des délégués de l'Académie au Congrès du Millénaire normand.

M. Héron de Villefosse rappelle que, dans la séance du 3 décembre 1909, M. Jullian annonçait à l'Académie la découverte d'une importante inscription aux abords de la petite ville d'Hyères en Provence. Le colonel de Poitevin de Maureillan avait exhumé un texte paraissant remonter au IIIe siècle et déterminant, en un point appelé Almanarre la position d'un *castellum* du nom d'Olbia, cité par les anciens géographes. Des travaux de lotissement entrepris en cet endroit viennent de mettre au jour de nombreux vestiges romains. M. H. de Gérin-Ricard, dans une note manuscrite communiquée à l'Académie, a fait un relevé exact de ces découvertes et il a dressé la liste de tous les objets rencontrés. Au milieu des constructions déblayées, on remarque une salle pavée en mosaïque qui présente au Nord un enfoncement rectangulaire dont les murs étaient revêtus de peintures. La mosaïque n'offre pas de panneau central ; elle se compose de motifs géométriques variés et d'une bordure, mais la partie du pavage qui orne le sol de l'enfoncement rectangulaire présente, au centre, deux branches de laurier inclinées dans le même sens, de gauche à droite, en cubes verts avec points rouges. On a trouvé aussi plusieurs sépultures de basse époque et un trésor de 260 monnaies d'or presque toutes aux effigies de Justinien et d'Anastase.

M. Théodore Reinach, à propos de la correspondance, communique et commente un renseignement intéressant que lui a

fourni M. Gustave Colin, actuellement à Delphes, au sujet du premier hymne à Apollon, accompagné de notes musicales. Les premiers mots mutilés de l'inscription, qu'on avait cherché à restituer sous une forme métrique, font, en réalité, partie du titre, dont le dernier mot (*Athénien*) était déjà connu ; il faut donc lire : « Hymne au dieu (*Apollon*) composé par (un tel, mot perdu) Athénien. » La première ligne des deux colonnes du second hymne forme également un titre.

M. le Dr Capitan fait une communication intitulée : *L'homme quaternaire dans le centre de l'Afrique* [1].

Le P. Scheil communique une inscription inédite de *Lugal-annatum*, prince de Umma, restaurateur du temple à sept degrés de Umma : inscription datée de « l'époque de *Basiüm*, roi de *Guti* » [2].

M. Dieulafoy rend compte d'un travail manuscrit sur la bataille d'Issus qu'il a été chargé d'offrir à l'Académie.

Le commandant Bourgeois, dont M. Dieulafoy analyse l'œuvre, ruine les thèses admises jusqu'ici et présente à leur place une interprétation des textes qui se fonde sur des preuves si multiples, si concordantes, si directes, si solides, qu'elle équivaut à une démonstration mathématique.

Tous les historiens sont d'accord sur ces faits que la bataille d'Issus fut livrée au mois de novembre de l'année 333 avant J.-C., que le matin de la rencontre, les Macédoniens campaient au Sud d'un défilé connu aujourd'hui sous le nom de Piliers de Jonas, que le combat commença au Nord de ce même défilé et que la poursuite des Perses fut arrêtée par la nuit. Le commandant Bourgeois admet ces bases de discussion ; mais alors que ses prédécesseurs voient dans le Déli-Tschaï le cours d'eau désigné sous le nom de Pinare qui séparait les combattants, il identifie le Pinare avec un autre ruisseau, le Payas, qui coule à quelque 13 kilomètres au Sud du Déli-Tschaï et, à la suite de cette substitution, il enchaîne, pareils à des corollaires, l'exposé méthodique des marches d'approche des deux armées, la descrip-

1. Voir ci-après.
2. Voir ci-après.

tion de leurs fronts d'attaque, l'explication des plans de bataille d'Alexandre et de Darius et l'adaptation au terrain des épisodes tactiques et stratégiques de la rencontre. C'est l'histoire entièrement renouvelée et désormais complète d'un fait d'armes que l'antiquité et les temps modernes ont célébré à l'envi.

Voici le principe de la méthode inaugurée par le commandant Bourgeois et sur lequel reposent les calculs minutieux que nécessite son application.

A la date approximative de la bataille, il y a 12 heures de jour environ sur le golfe d'Issus comptées depuis la pointe de l'aube (Arrien parle du lever du jour) jusqu'à la fin du crépuscule. Durant ces 12 heures, l'armée d'Alexandre, forte de 34.000 à 35.000 hommes, franchit en colonne de route le défilé et une grève très étroite, longs de 3 kilomètres, qui succèdent aux Piliers de Jonas; puis, avant d'en venir aux mains, se déploya six fois de pied ferme, prit le repas du matin, chassa devant elle l'avant-garde puissante des Perses, conquit sur les ennemis un contrefort montagneux d'où ils menaçaient la droite et prit ses dernières dispositions de combat.

En évaluant à 4 heures le temps que réclame le défilé d'une colonne de 35.000 hommes, longue de 18 à 19 kilomètres, en affectant 15 minutes à chaque déplacement, au repas du matin et à l'assaut du contrefort, on atteint à un total de 6 heures. Comme, d'autre part, la durée du combat et la poursuite qui fut longue, au dire des historiens, ne peut être évaluée à moins de 3 ou 4 heures, il reste disponible de 3 à 2 heures, suivant le cas, pour aller des Piliers de Jonas au champ de bataille. A raison d'une vitesse de marche de 4 kilomètres à l'heure, c'est donc à 12 kilomètres environ des Piliers de Jonas qu'il faut chercher le Pinare. Or, le Déli-Tschaï en est à 25. D'où impossibilité matérielle de l'atteindre avant la nuit.

D'autre part, à 12 kilomètres des Piliers de Jonas, la grève est traversée par le Payas et, en ce point, malgré des apports séculaires, elle excède de 200 à 300 mètres à peine la largeur de 14 stades (2.600 mètres) attribuée par Callisthène au champ de bataille, tandis que sur le Déli-Tschaï cette même largeur est de 9 à 10 kilomètres. C'est décisif.

Les deux raisons qui conduisent à substituer le Payas au

Déli-Tschaï ont été choisies en raison de la facilité qu'offre leur exposition ; elles appartiennent à un faisceau de preuves analysées par M. Dieulafoy et dont la réunion cohérente, irréfragable, a demandé dix ans d'un travail opiniâtre et la présentation exigé un manuscrit de 700 pages in-folio avec neuf grandes cartes ou plans à l'appui. Ces chiffres sont simplement fournis pour donner la mesure de l'effort réalisé.

COMMUNICATIONS

L'HOMME QUATERNAIRE DANS LE CENTRE DE L'AFRIQUE, PAR M. LE Dr CAPITAN.

On sait que jusqu'ici (sauf une seule exception : mâchoire de Mauer près d'Heidelberg) on n'a trouvé aucun ossement humain provenant indiscutablement des hommes de la première partie du quaternaire (Chelléen et Acheuléen). Seuls les armes et les instruments en pierre qu'ils ont fabriqués démontrent, sans aucun doute possible, leur existence. Or, chose étrange, l'instrument caractéristique de cette époque : large silex, taillé à facettes, assez plat et de forme ovale ou plus ou moins lancéolée, coupant par les bords ou piquant par la pointe, se retrouve dans tout l'ancien continent exactement avec les mêmes caractères.

Ces formes d'ailleurs sont spéciales au quaternaire inférieur et à la base du quaternaire moyen. Elles disparaissent totalement dès la partie supérieure du quaternaire moyen.

Leur présence, au moins dans l'ancien continent et surtout en Europe et en Afrique, est donc absolument caractéristique de l'industrie du quaternaire ancien.

Pour l'Afrique, on en connaissait des spécimens certains provenant d'Algérie, de Tunisie, d'Egypte, du pays des

Çomalis et du cap de Bonne-Espérance. Mais pour le centre de l'Afrique, les pièces bien typiques indiscutables et en nombre faisaient défaut.

Or de toutes récentes découvertes faites par l'explorateur Bonnel de Mézières, à 400 kilomètres environ au Nord de Tombouctou, permettent de combler cette lacune. C'est une série de ces pièces, absolument typiques et fort belles, choisies dans un grand nombre, que j'ai l'honneur de présenter à l'Académie de la part de M. Delaunay, à qui elles appartiennent, et de la mienne. J'y ai joint une série de pièces absolument identiques provenant de la province de Constantine (lac Karar), des environs de Gafsa (Tunisie), du voisinage de Thèbes (Égypte) puis d'autres, tout aussi semblables, trouvées en France et provenant des alluvions de la Vienne, de Chelles (près de Paris), de Saint-Acheul (près d'Amiens), et recueillies en position stratigraphique indiscutable, accompagnées de la faune classique du mammouth et du rhinocéros. La comparaison de ces diverses pièces avec celles du centre de l'Afrique est très frappante et montre l'identité absolue de toutes.

M. Bonnel de Mézières a recueilli ces pièces dans les conditions suivantes. De Tombouctou, la route d'Algérie ou celle du Maroc se dirige vers Tagant Kena et traverse pendant 200 kilomètres une région de steppes parsemées de bouquets de gommiers et coupées de nombreuses vallées qui se dirigent toutes du N.-E. au S.-O. De Tagant Kena à Foum el Alba, soit environ encore 200 kilomètres, le sol est couvert de sable blanc et on doit passer de nombreuses et hautes dunes. Dans cette région, autour d'Araouan, on commence à trouver quelques pierres taillées et polies erratiques.

A partir de Foum el Alba et jusqu'à Atouila ou Aguili, soit sur un parcours de 50 kilomètres, l'aspect du pays change une troisième fois.

On suit d'abord un vrai couloir entre des dunes, long et

large de 5 kilomètres environ. Il faut ensuite franchir trois barrières de dunes. On arrive alors sur une série de plateaux s'élevant insensiblement et séparés les uns des autres par des affleurements de grès. Le sol est d'abord sableux, ensuite couvert d'un gravier très fin. Dans le couloir de Foum el Alba et entre les dunes, on commence à trouver des pierres taillées. Elles sont généralement en groupes, à la surface de sol sablonneux ou graveleux, mélangées à d'autres pierres brutes.

Elles deviennent extrêmement nombreuses dès qu'on entre dans la région des plateaux, après le passage des dunes. L'altitude est alors de 270 mètres. Des vents violents y soufflent presque toujours de l'Est à l'Ouest, ayant modelé le sol suivant cette direction. Là, les silex taillés très abondants sont souvent groupés et, fait important, ils sont *tous sans exception du type quaternaire ancien*, sans aucun mélange d'industrie néolithique qu'on trouve au contraire assez abondamment au Nord ou plus au Sud.

En avançant pendant 50 kilomètres vers le Nord, jusqu'à Antouila et Aguili, on trouve encore des silex taillés. Ils cessent alors assez rapidement, et à partir de Ounan, à 50 kilomètres au Nord d'Aguili, on n'en trouve plus trace.

Les quatorze pièces de choix que j'ai l'honneur de présenter à l'Académie sont toutes plus ou moins plates, ovales à la base et se terminant à l'autre extrémité par une pointe lancéolée plus ou moins aiguë (fig. 1). Soigneusement taillées à facettes, par percussion, sur les deux faces, elles présentent des bords rectilignes, parfaitement réguliers ; leurs dimensions varient de 8 à 20 centimètres de longueur sur 5 à 10 centimètres de largeur. Les unes sont en silex, les autres en grès plus ou moins siliceux. Toutes ont été usées et polies par le sable entraîné par les vents qui, pendant bien des milliers d'années, les ont balayées. Certaines présentent même de curieuses altérations dues à ces actions

mécaniques : elles sont rongées, entamées fortement, creusées de sillons profonds, et pourtant elles sont en matières siliceuses très dures.

La comparaison avec les pièces typiques de France dont

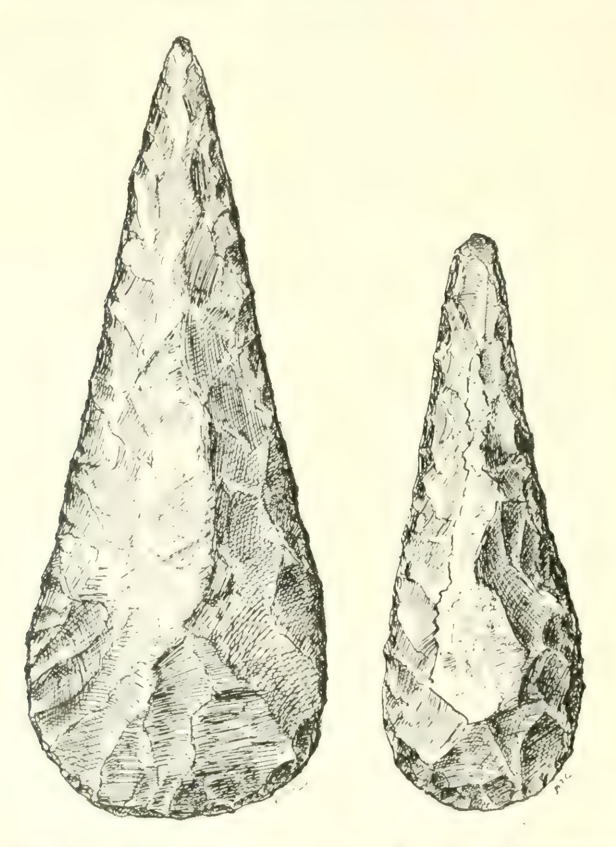


Fig. 1. — Hache acheuléenne de Foum el Alba (Tombouctou). [20 cent. de longueur sur 8 cent. de largeur].

Fig. 2. — Hache acheuléenne (Ballastières de Chelles près Paris). [14 cent. de longueur sur 6 cent. de largeur].

l'âge quaternaire ancien est certain, montre leur identité absolue (fig. 2). Il n'y a donc pas l'ombre de doute sur

l'époque extrêmement reculée à laquelle remontent nos pièces africaines.

Il est impossible de les attribuer à une autre civilisation, comme serait celle des néolithiques, aucune pièce polie ou aucun spécimen caractéristique de cet âge n'ayant été rencontré avec elles.

De plus, nous l'avons vu, les formes lancéolées ne se rencontrent jamais à l'époque néolithique. Il serait également bien difficile de ne pas synchroniser cette industrie acheuléenne du centre de l'Afrique avec celle de l'Europe. Les nombreuses communications terrestres qui existaient durant le quaternaire ancien entre l'Afrique et le Sud de l'Europe, à travers la Méditerranée, ne permettent pas de séparer l'Afrique de l'Europe au point de vue de l'évolution humaine primitive, pas plus dans le temps que dans l'espace.

On voit donc que la signification et la valeur documentaire de ces instruments de pierre sont importantes. Elles démontrent qu'en plein milieu de l'Afrique il a existé, dès le quaternaire ancien, des populations dont l'outillage, identique à celui des quaternaires d'Europe, semble bien démontrer entre eux des rapports ethniques extrêmement vraisemblables.

D'où venaient ces populations quaternaires africaines ? Quels furent leurs rapports avec celles d'Europe? Sont-elles antérieures, et faut-il admettre l'existence d'invasions négroïdes remontées, au début du quaternaire, d'Afrique en Europe ? Sont-ce, au contraire, nos acheuléens de Gaule qui sont descendus en Afrique ?

Cette Afrique, d'ailleurs, était toute différente de ce qu'elle est actuellement. Ce qui n'est que désert aujourd'hui était alors parcouru par des cours d'eau et couvert de végétation. Une faune nombreuse y vivait, trouvant sa nourriture dans les bois et les herbages. C'était des conditions vraisemblablement analogues à celles existant durant le quaternaire ancien dans toute l'Europe méridionale. A une

similitude météorologique et climatique devait correspondre une très grande analogie ethnographique et sociale.

Ce sont en tous cas de mystérieux problèmes qu'on ne peut que poser, mais dont le simple énoncé se trouve justifié par les constatations archéologiques nouvelles fournies par ces spécimens de pierres taillées du centre de l'Afrique que nous avons tenu à présenter à l'Académie avant toute autre publication [1].

UNE NOUVELLE DYNASTIE SUMÉRO-ACCADIENNE. LES ROIS « GUTI »,

PAR LE P. SCHEIL, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

Je viens rendre compte à l'Académie d'un petit monument épigraphique qu'elle a acquis récemment : tablette de marbre couverte de quinze lignes d'écriture cunéiforme archaïque.

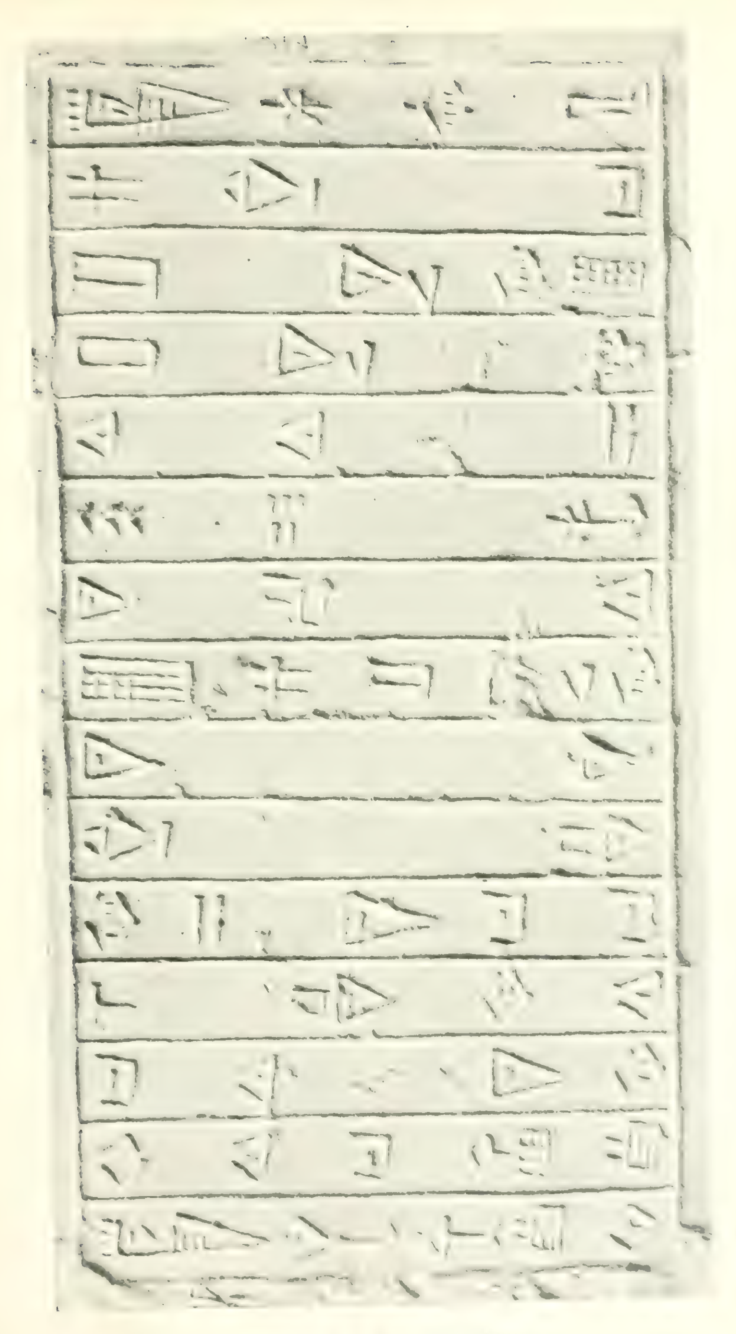
Il apparaît à première lecture que ce monument remonte à un prince de Umma (GIŠ UḪ KI), et qu'il mentionne certains travaux de restauration exécutés à Umma.

Avant d'aborder l'étude du texte, demandons-nous où était située cette ville, rivale fameuse de Telloh-Lagas, et de quel nom, de nos jours, les Arabes appellent le monticule de ses ruines.

J'ai réponse à ces questions, — et c'est pourquoi il me faut enfin divulguer par quel moyen j'ai réussi à identifier Umma avec le *Yôkha* moderne.

Durant mon séjour à Abou Habba où je fouillai en 1894 l'antique Sippar, je tirai parti de mon mandat officiel en

1. Les élèves de l'École coloniale, fonctionnaires dans le Centre africain, s'occupent également de ces recherches. De nouveaux documents ont été recueillis par eux à l'instigation de M. Dislère, président du Conseil d'administration de cette école. Nous nous empresserons de les communiquer à l'Académie dès leur arrivée en France.



Inscription de Lugal-annatum

me livrant aussi dans le voisinage à quelques explorations privées. C'est ainsi que je visitai en personne la ruine de Dèir où je découvris des fragments d'inscriptions.

Le tell de *Yòkha*, entre le Chatt el Kher et le Chatt el Haï, est distant de Abou Habba à six traites environ de caravane, direction Sud-Est. Dès 1854, Loftus en rapporta une statuette en diorite. Je me laissai dire que Peters vers 1890 n'avait eu qu'à se baisser pour y cueillir un bon lot de tablettes. Entre toutes, cette ruine m'intriguait le plus. Hélas! je ne pouvais m'absenter longtemps, durant la saison des fouilles; plus tard, c'était la fatigue ou la chaleur qui rendrait le voyage impossible! Je détachai donc de mes équipes le meilleur ouvrier, 'Abbâs, fils de Djâsem, originaire de Djimdjimah près Hilleh; je lui donnai comme mission de se rendre directement à Yòkha, d'y fouir le terrain durant vingt-quatre heures et de me rapporter aussitôt, quelles qu'elles fussent, les trouvailles qu'il aurait faites. Viatique et récompense s'élevaient à deux cents francs, pris sur mes propres fonds.

Après deux semaines d'absence, 'Abbâs (puisse son ombre ne diminuer jamais!) 'Abbâs vint me présenter :

1° Un assez joli pot en terre cuite, non décoré, que je laissai au Musée de Constantinople.

2° Un fort fragment de marbre portant sur le bord le dernier signe d'une série de cases d'inscription archaïque. J'abandonnai cette pièce en quittant Abou Habba, sur la terrasse de la maison de Seïd Ḥarîdj.

3° Le reste du petit butin avait pour moi beaucoup plus d'intérêt : trois tablettes (une quatrième s'était effritée), trois tablettes de comptabilité de l'époque d'Ur, qui fournissaient en suscription la date et le nom du lieu de rédaction :

Fait au temps de Ur Nêšu
patési de Umma
et de SAG-BA (?) commissaire de Umma

et encore :

Fait au temps de Ur Nèsu
patési de Umma;
Année de la ruine d'Ansan.

Je publiai aussitôt ces formules dans le *Rec. de Trav.* (XIX, note 28) où je rectifiai la lecture commune erronée de l'idéogramme GIS BAN KI en GIS UḪ KI et où j'identifiai une première fois le Yôkha actuel à cette ville antique. De même en effet qu'un document provenant de Telloh et rédigé « au temps de Gudéa patési de Lagas » implique l'identité de Telloh avec Lagas et ses écarts, — ainsi nos textes rapportés de Yôkha, et datés du temps où Ur Nesu était patési de Umma, impliquent que Yôkha est, en tout ou en partie, Umma. Ces petites principautés ne comprenaient en effet le plus souvent qu'une seule ville avec quelques quartiers annexes, et la formule chronologique vaut du même coup comme renseignement topographique.

Mais mon émissaire était-il réellement allé à Yôkha? Pour éviter ce voyage pénible, ne crut-il pas mieux faire de se reposer à Hilleh, son pays, d'acquérir là ou un peu plus loin quelques tablettes, et de revenir ainsi me contenter et recevoir son *bakchich*? — J'eus l'occasion, cette même année (en octobre 1894), d'établir une contre-épreuve. Ayant rencontré à Bassorah, chez MM. Sayegh frères, les *cheikhs* arabes de Yôkha qui négociaient là la vente de leur bétail et de leur blé, j'obtins d'eux qu'ils voulussent bien à leur retour, l'année suivante, rapporter de leur désert quelques échantillons d'antiquités. Ils promirent et tinrent parole. Lorsque je me rendis à Suse en décembre 1898, MM. Sayegh me soumirent les échantillons désirés, dont deux cônes de fondation en terre cuite, au nom de Amil Samas vouant un édicule à Nin ḫarsag la mère des dieux. Or cet Amil Samas y était qualifié *Patési de Umma*. Devant une confirmation si éclatante, aucun doute, pour

moi, n'était plus possible sur l'identité de Umma et Yòkha.

Je rendis publique cette corroboration dans le *Rec. de Trav.* (XXI, p. 125).

Le petit monument qui nous occupe aujourd'hui a aussi pour auteur un prince de Umma. Selon que nous venons de voir, le marchand ne peut tromper, quand il affirme que Yôkha en est le lieu d'origine.

Le texte comprend 15 lignes, ou cases, de rédaction sumérienne, que je traduis comme il suit :

1.	Lugal-an-na-tum	1.	Lugal annatum
	pa-te-si		patési
	GIS UḪ KI-ge		de Umma
	GIS UḪ KI		comme Umma
5.	ba-ba-a	5.	en libéralités
	30 + 5 mu		pendant 35 ans
	ṣal-la-ba		abondait
	è pa GIS UḪ KI		È PA, le riche
	ṣal-ṣal		temple d'Umma,
10.	temen-bi	10.	son *temen* (son fondement)
	ki-a ni-si-si		en place, il assura,
	me-bi sag-ba		ses rites, à l'intérieur,
	si-ba-ni-sa		il réglementa
	ud Ba-si-ú-um		au temps de Basiûm,
15.	lugal Gu-ti-um kam	15.	roi de Guti.

8. Sirpurla avait aussi son temple *é pa* (à 7 degrés) (Stat. Gud. D 2, 11, et St. E, I, 16; G I, 13).

10-12. Se retrouvent sous la forme de *temen bi mu si me bi sag bi a si-im ma ni sa* dans le cône de *Galu Utu* (VAB p. 150). Le cône du même patési publié par moi (*Rec.*, XXI, p. 125, corr., XXII à la suite de la note 17) s'arrête à *dingir DIS dingir ki ag ga na e mu na du*.

15. Le lapicide a fait une légère erreur en gravant le signe *kam* (voir la planche).

Il n'y a rien à dire du personnage *Lugal annatum* : nouvelle unité dans la liste des patésis. Son principat est de belle durée ; pendant trente-cinq ans, tout prospère à Umma et on peut à loisir restaurer le temple à sept degrés.

L'intérêt du texte gît dans la phrase finale. Les contrats allégués plus haut portaient comme date la formule : « Au temps de Ur Nèsu patési de Umma, quand Dungi détruisit Ansan » ; ici nous lisons : « Au temps de Basiùm roi de Guti » ! Il en ressort avec certitude ce fait important dans l'histoire prébabylonienne, que des étrangers, les *Guti*, dominèrent en Accad et en plein Sumer, durant un laps d'au moins trente-cinq ans, — et cela, si l'on en juge par le caractère de l'écriture de notre texte, *vers* l'époque, voire *avant* l'époque de la dynastie d'Ur.

Les assyriologues sont assez d'accord pour fixer les limites du pays de Guti, dans le quadrilatère formé de nos jours par le Zab inférieur, le Tigre, les montagnes de Soleïmanieh et la Diyala. J'ai marqué autrefois, en me fondant sur la stèle de Nabonide du Musée de Constantinople (IV, 14-23), que Arrapha était à certaine époque une des villes principales, sinon la capitale des Guti.

La plus ancienne mention de ce peuple se rencontre dans les dates des contrats de Telloh : « Année où Sargani sarri posa les fondements du temple de Anunit et du temple de Amal à Babylone, et où il fit prisonnier Sarlak roi de Kuti » ; — « Année où Sargani sarri entreprit l'expédition contre Gutium ». Il est probable que dès l'an 3000 au moins av. J.-C., ces montagnards tentèrent d'envahir la riche plaine aux cent villes de la Mésopotamie et qu'ils furent repoussés par les rois d'Accad.

Après Sarlak, c'est Lasirab, qui, plus heureux, pénètre jusqu'à Sippar, où il voue dans le temple de Samas, une masse d'armes symbolique de victoire, avec légende sémitique (VAB., I, p. 170-172). Il y est manifeste, par le caractère des signes, que si Lasirab n'était pas contemporain des

grands rois d'Agadê, tout au moins se rangeait-il immédiatement dans la période de leur décadence, après Naram Sin. C'est la première étape des Guti en Sumer-Accad.

Voici qu'ils poussent plus loin leurs exploits.

Enrida pizir ou Erridu pizir a gravé, aussi en trait naramsinien, une inscription de cinq cents cases environ, qu'il a déposée au temple de Niffer et qui fut retrouvée par l'expédition américaine. Hilprecht signale sommairement, avant de le publier *in extenso*, ce document capital. *Enrida pizir, le puissant, roi de Guti, roi des quatre régions*, y relate, dit-on, ses prouesses en Sumer-Accad. Il n'en fit pas à demi ; il y eut invasion, conquête, établissement. La pièce de Niffer en témoigne et comme tablette et, je pense aussi, comme inscription.

Une humiliation prolongée sous le joug des barbares devait être vivement ressentie et marquer dans la littérature. Un Psaume fort ancien, dont il nous reste une copie prise en la 25e année de Séleucus et d'Antiochus (287 av. J.-C.), y fait en effet allusion en termes pathétiques :

> 1. Me voici prostrée, l'affligée d'Uruk, l'affligée d'Agadê !
> 2. la fille d'Uruk pleure, son vêtement est lacéré ! la fille d'Agadê pleure, son sein est à nu !
> 3. la fille d'Uruk pleure, la fille d'Agadê se lamente !
>
> . . . .
>
> 12. la fille de Nipur pleure, à cause du Guti qui a consommé son œuvre !
> 14. la fille de Dêri (pleure), à cause du Guti qui a consommé son œuvre !
>
> Langd. Ps. XXV obv.

De cette œuvre néfaste, telle des conséquences demeurera pendant deux mille ans ! Nanaï d'Uruk avait subi quinze ou seize siècles d'exil chez les Susiens, quand Assurbanipal la rapatria ; il en souvint bien davantage à Anunit de Sippar, lorsque, de Arrapha où nos Guti l'avaient

transportée autrefois, Neriglissor la rendit à son sanctuaire (Nab., *Const.*, IV, 14-23).

Le même thrène parle de violences exercées par les Guti sur plusieurs autres villes, Larak, Harsagkalama, Ḫulḫu-dḫul, Maš, Kiš, Dunna.

Vous possédez aujourd'hui le témoignage, tiré non d'un poème lyrique, mais d'un document historique, que leur domination fut effective, durable, et qu'elle s'étendit jusque sur Umma, comme aussi sans doute sur les autres principautés du Sud.

Mais précisons l'époque et la durée de cette conquête : 1° Elle eut lieu au temps proche de l'époque d'Agadê ; la tablette d'Enrida pizir est en bonne écriture agadéenne ou naramsinienne. 2° Agadê cependant ne faisait plus la loi en Sumer-Accad. Le Psaume cité plus haut met en tête des villes frappées par les Guti, Uruk, encore et toujours Uruk, puis Agadê et d'autres. Une dynastie d'Uruk existait donc alors qui avait remplacé celle d'Agadê révolue, et qui reçut le choc des Guti. 3° Basiûm, roi des Guti, dont Lugal annatum est le vassal à Umma, apparaît voisin de l'époque d'Ur, si on tient compte, comme de juste, du style de son inscription.

La dynastie ou la suzeraineté des Guti en Sumer-Accad prend donc place entre une dynastie d'Uruk qui s'était substituée à celle d'Agadê, d'une part, et l'entrée en scène des premiers princes d'Ur, d'autre part.

*
* *

Nous savons peu de l'histoire des Guti après ces équipées en Sumer-Accad, et seulement par les textes assyro-babyloniens.

Sous Rim Anum (2200), on mentionne dans un contrat un homme de Guti au nom sémitique de Arad Sin (*Rec. de tr.*, XX, note 34).

A l'époque de Hammurabi, la présence d'un commerçant babylonien est signalée à Arrapḫa (t. II, 49, 6).

Sous Ammizaduga (vers 1900), on vend en Babylonie des esclaves *guti* au teint blond (Meissn. *ABPR*, p. 18, n° 4-3).

Le roi Agukakrime (1650) se dit roi de Kassi, Akkadî, Padan, Arman, et aussi roi de Guti.

A partir de 1400, ce sont les Assyriens qui commandent aux destinées des Guti. Arik dìn ili (1350), Adad niràri (1200), Assur ris isi les soumettent à diverses reprises (1150).

Dès le règne d'Assur naṣir apal (885-860), la conquête paraît définitive, au moins pour la plaine et les premiers contreforts de la montagne, que l'immigration araméenne avait dù fortement sémitiser. Arrapḫa compte, en effet, au nombre des villes assyriennes révoltées contre Salmanasar II (Samsi Adad, I, 48).

Les années 812, 803, 769, 745, 735 sont autant d'éponymies de gouverneurs d'Arrapḫa. Ceux-ci jouaient un rôle important comme avant-garde du côté des Kassi au Sud-Est et contre les Guti des montagnes restés insoumis.

Teglatphalasar III (745-727) déporte des prisonniers de cette nation (Ann. 45-49).

Sennachérib (705-681) confie au gouverneur d'Arrapḫa la mission de maintenir dans l'obédience la zone orientale (Prism. II, 3...).

Assurbanipal (668-626) est trahi par ses créatures les rois de Guti, Amurri, Meluḫḫi, au profit de son frère Samas sum ukin, vice-roi de Babylone (col. III-103...).

Dans le démembrement de l'empire des Sargonides, Guti devient babylonien, et Nabuchodonosor (Barill., *Suse*, II, 6) fait contribuer à la construction des temples les gens d'Arrapḫa. De cette même ville enfin, Nériglissor (559-555) rapporte la déesse Anunit à Sippar (Nab., *Const.*, IV, 14-23).

Cyrus, dans sa marche du Nord au Sud, occupa toute la

région des Guti, non sans coup férir (*ukammisa*) (Cyl. 31). Gobryas (Ugbaru), préfet de Guti, assiste à la bataille d'Opis (*Chron. rev.*, 15) et occupe Babylone le 16 Tamouz 538. Ce préfet de Guti est nommé préfet de Babylone.

Avec Sarlak d'une part, Gobryas de l'autre, nous trouvons les Guti aux deux pôles de l'histoire babylonienne.

Rien ne prouve encore qu'ils fussent les ancêtres des Goths, mais il y a de bonnes raisons d'affirmer, encore une fois, qu'ils firent un jour la conquête de Sumer-Accad et qu'ils s'y maintinrent quelque temps.

Il faudra à l'avenir sérier les dynasties suzeraines en Sumer-Accad dans l'ordre suivant :

1° Kis, sans Manistusu, (. . . -2825).

2° Uruk avec Lugal zaggisi (2825-2800).

3° Agadê, avec Sarrukin, 2800- . . . .

4° Uruk (2e) (. . . . -2587).

5° Guti avec Basiûm [2587]-2487.

6° Ur 2487-2370.

7° Isin 2370-2145.

8° Larsa, dynastie contemporaine de Hammurabi, fondateur de la monarchie *babylonienne*, 2145-2100 (?).

LIVRES OFFERTS

M. Héron de Villefosse offre à l'Académie, au nom de M. Eugène Lefèvre-Pontalis, directeur de la Société française d'archéologie, le compte rendu du *Congrès archéologique de France, LXXVIe session, tenu à Avignon en 1909* (2 vol. in-8°, avec 268 planches ou figures) :

« Il parait superflu de rappeler l'importance toujours croissante de ces comptes rendus. Les deux volumes que j'ai l'honneur de déposer sur le bureau sont dignes de leurs aînés ; ils attestent une fois de plus le zèle si louable des membres de la Société française d'archéologie et la fécondité du champ sur lequel portent leurs explorations et leurs travaux.

« Le premier volume renferme le *Guide du Congrès*, précieux ensemble de renseignements solides et de documents sur les édifices qu'il s'agissait d'étudier; il est dû en entier à notre très actif et laborieux correspondant, M. H. Labande, dont les publications sur les églises de la vallée du Rhône font autorité. Les fonctions qu'il a remplies pendant plusieurs années à Avignon, sa connaissance approfondie des monuments et des archives du Comtat le désignaient pour écrire ce guide assez compliqué. Il est inutile d'ajouter qu'il a su mener à bien, à la satisfaction générale, la tâche qu'il avait acceptée. Au moment où le Palais des Papes vient d'être rendu accessible aux visiteurs, au moment où l'Etat se décide enfin à en assurer la conservation et à poursuivre la restauration de ce merveilleux édifice, nul n'était plus qualifié pour en retracer l'histoire et pour en donner une description vraiment complète. Il faut le féliciter d'en avoir fait connaître tous les détails et d'avoir mis en pleine lumière les églises d'Avignon, ainsi que les collections du Musée Calvet, si riches en souvenirs artistiques et en documents de toutes les époques.

« La contrée parcourue par le Congrès en 1909 a joui de très bonne heure des bienfaits de la civilisation. Arles, Orange, Vaison, Carpentras conservent encore des témoins glorieux de leur prospérité et de leur richesse à l'époque romaine. Au moyen âge, l'école romane provençale s'y développa en s'inspirant des traditions antiques et en empruntant souvent aux monuments païens encore debout les éléments de sa décoration. Plus tard, les villes du Comtat et de la Provence se garnirent de remparts imposants dont on trouve des spécimens dans un grand nombre de localités. Avec sa compétence particulière M. Labande a insisté d'une manière fort instructive sur cette architecture spéciale; il a conduit ses lecteurs à Villeneuve-lès-Avignon, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Aigues-Mortes, Montmajour, Tarascon, Beaucaire, Venasque, Pernes, etc.; il les a mis à même d'apprécier la valeur des constructions militaires de la région. Des coupes, d'excellents plans dus à MM. les architectes Nodet, Formigé, Ventre, Chauliat, de nombreuses phototypies exécutées pour la plupart d'après des photographies de M. Eugène Lefèvre-Pontalis accompagnent le texte et en soulignent l'intérêt.

« Les vingt et un mémoires insérés dans le second volume ont trait à des sujets variés et méritent également l'attention. L'architecture du moyen âge y occupe naturellement une place prépondérante et quiconque voudra étudier les édifices d'Avignon ou des environs de cette ville devra les consulter. Mais l'antiquité romaine n'en a point été écartée; plus du tiers du volume lui est réservé.

Parmi les mémoires qui la concernent, je tiens à signaler un travail vraiment ingénieux de M. Jules Formigé sur les *Arcs de la Narbonnaise.* Au commencement de l'empire, les villes de cette province se parèrent de monuments importants, en particulier de grands arcs dont Orange, Carpentras, Saint-Remy présentent au voyageur charmé de très beaux spécimens. Certains de ces arcs ont été démolis et quelques-uns de leurs débris sont parvenus jusqu'à nous ; d'autres dont l'existence est attestée par les auteurs anciens n'ont laissé aucune trace. M. Jules Formigé s'est attaché à rechercher dans les musées locaux les restes de ces monuments magnifiques, soit en observant la coupe des pierres, soit en reconnaissant les reliefs d'un genre spécial dont ils étaient ordinairement ornés. Il les a décrits et classés avec soin : dès à présent, il a pu constater l'existence de fragments, plus ou moins certains, d'arcs appartenant à neuf villes différentes de la Narbonnaise. Tous, d'après la provenance des fragments, étaient situés à l'extérieur des cités, sur les voies qui y donnaient accès. Ce premier travail nous permet d'espérer que l'auteur complètera son étude et que, la reprenant plus à fond, il nous donnera bientôt une publication définitive sur cette question intéressante.

Au point de vue documentaire, les deux volumes du Congrès d'Avignon sont d'une richesse exceptionnelle. L'illustration ne comprend pas moins de 268 planches ou figures, la plupart en héliotypie, qui constituent comme les pièces justificatives d'un répertoire archéologique très pratique, très saisissant, aussi exact que varié. »

M. Bernard Haussoullier a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, au nom de la Direction des Musées royaux de Berlin et au nom de l'auteur, le Dr Theodor Wiegand, le septième Rapport sur les fouilles de Milet et de Didymes (*Siebenter vorläufiger Bericht über die von den königlichen Museen in Milet und Didyma unternommenen Ausgrabungen*, Berlin, 1911).

« Il y est rendu compte des fouilles entreprises dans les trois années 1908, 1909 et 1910.

« A Milet les recherches ont porté sur l'établissement préhistorique, la ville archaïque, l'enceinte hellénistique, le réseau des rues hellénistiques, le marché et les portiques, différents sanctuaires, le stade et divers monuments romains. Les découvertes les plus intéressantes ont été celle d'une halle aux grains, et celle d'un temple de Sérapis dont les substructions et presque toute la décoration ont été retrouvées. Les fouilles de Milet sont terminées. Elles n'ont pas duré moins de onze années. J'ai eu l'honneur de présenter à l'Aca-

démie les deux premiers fascicules de la publication qui ont paru en 1906 et 1908 ; le troisième, consacré au Delphinion, est à l'impression.

Tout l'effort va se porter désormais sur le temple de Didymes et ses abords. Les progrès des travaux, en ces trois dernières années, ont été considérables. En dehors du temple, le Dr Th. Wiegand et ses collaborateurs, parmi lesquels l'architecte H. Knackfuss mérite une mention spéciale, ont découvert la dernière borne milliaire de la Voie Sacrée que l'empereur Trajan avait fait construire de l'an 100 à l'an 101/102 de notre ère ; en avant même du temple, les substructions de l'autel circulaire, formé des cendres et du sang des victimes, que Pausanias a rapproché de l'autel d'Olympie (V, 13, 11) ; enfin le long du côté sud, le stade.

« C'est à l'intérieur du temple, dans le pronaos appelé ὁ δωδεκάστυλος et dans la salle qui le sépare de l'adyton proprement dit, qu'ont été faites les découvertes les plus remarquables. Un plan d'ensemble (Taf. IV) et d'excellentes photographies permettent de suivre aisément l'exposé très net et très précis du Dr Wiegand. Parmi les dispositions nouvelles, je signalerai les deux passages voûtés qui du pronaos descendent vers l'adyton ; les deux colonnes (κιονίσκοι) qui s'élèvent dans la salle du milieu ; enfin la triple porte qui ouvre sur l'adyton. C'est pour la décoration de ces portes que Ptolémée XIV (51-47 av. J.-C.) avait envoyé 34 défenses d'éléphant, pesant 24 talents et 20 mines, soit environ 500 kilogrammes d'ivoire. Ces chiffres nous sont fournis par une inscription.

« La moisson épigraphique est également abondante, et les plus intéressants des textes nouveaux se rapportent à la construction du temple.

« Les fouilles de Didymes enrichiront donc singulièrement l'histoire de l'architecture grecque. J'ajoute qu'elles sont rendues très difficiles par l'énorme amoncellement des blocs de marbre dont bon nombre pèsent de 5 à 6 tonnes. Les travaux ne peuvent se poursuivre que lentement, mais ils font le plus grand honneur au savant qui les dirige avec tant de compétence et d'autorité, le Dr Th. Wiegand. On sait que ces fouilles ont été entreprises par les Musées royaux de Berlin, dont le Dr Th. Wiegand est le délégué à Constantinople. »

M. Saglio dépose sur le bureau le 45e fascicule du *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines* publié sous sa direction ; ce fascicule termine la lettre S. Il adresse ses remerciements aux membres de l'Académie (MM. Babelon, Cagnat, Foucart, G. Perrot, Pottier, Th. Reinach) et à ses correspondants français et étrangers (MM. F.

Cumont, Ct Espérandieu, Albert Martin, Ch. Michel qui y ont donné leur concours. Il ne peut énumérer et louer comme il aimerait à le faire les autres auteurs d'articles, la plupart professeurs de nos Universités et de nos grandes écoles; mais il tient à dire combien il se félicite de voir prendre place à côté de leurs maîtres de jeunes savants comme M. Ch. Picard, actuellement à l'École d'Athènes, qui a écrit dans cette livraison l'article *statua*, comme M. Deonna, qui en est sorti et est à présent chargé d'un cours à l'Université de Genève, auteur d'un article sur la statuaire en bronze (*statuaria*); M. G. Leroux, un de ceux qui travaillent en ce moment à créer en Espagne un foyer d'études semblable à celui de l'école dont il est sorti; M. J. Colin, M. Jardé, connus comme lui pour la belle part qu'ils ont prise aux découvertes de l'École. Il faudrait rendre justice encore à d'autres excellents collaborateurs qui n'appartiennent pas à l'enseignement, dont les travaux se distinguent par l'originalité des vues et l'étude approfondie des faits; ceux qu'ils préparent en ce moment en fourniront une prochaine occasion.

M. Babelon a la parole pour un hommage :

« En l'absence de notre confrère M. le marquis de Vogüé, je suis chargé de déposer sur le bureau, au nom de M. André de Ridder, conservateur adjoint au Musée du Louvre, la première partie du tome VIIe du Catalogue de la Collection Louis De Clercq, entrepris sous les auspices de l'Académie. Ce tome VIIe, rédigé comme les précédents par M. de Ridder, doit comprendre *les Bijoux et les Pierres gravées*. Mais l'importance exceptionnelle de cette section de la collection De Clercq, le nombre considérable d'objets qu'elle renferme, ont forcé M. de Ridder à scinder le volume en deux fascicules. Celui que je présente aujourd'hui en son nom contient seulement *les Bijoux*, catalogués sous 2400 numéros; ce fascicule de 436 pages in-4° est accompagné de 15 planches en héliogravure par P. Dujardin. La seconde partie du volume, qui sera presque aussi volumineuse, est réservée aux *Pierres gravées;* elle est sous presse et paraîtra dans le courant de cette année. Ainsi sera achevée, grâce à l'activité scientifique de M. de Ridder, cette œuvre considérable du Catalogue de la collection De Clercq que l'Académie a accepté de prendre sous son patronage. Dès aujourd'hui, je puis dire que nous devons des félicitations et des remerciements à M. de Ridder pour le zèle et le dévouement dont il a fait preuve en menant à bien, aussi rapidement, ce travail scientifique de longue haleine. Je n'insiste pas sur l'intérêt tout particulier que présente le fascicule des Bijoux que je présente, puisque cet ouvrage sera incessamment mis entre les

mains de chacun des membres de l'Académie. Je ferai seulement remarquer que M. de Ridder a compris le terme de *bijou* dans son sens large et qu'il décrit ici, avec son érudition étendue et variée, des diadèmes et des masques d'or, des pectoraux, des ceintures, des colliers et des bracelets d'or, aussi bien que des boucles d'oreilles, des bagues, des médaillons, des pendeloques, des figures d'applique en métal précieux. Il y a aussi des statuettes, des amulettes, des fibules de toutes formes. La variété de tous ces objets, l'ingéniosité de leurs formes souvent si inattendues, le caractère artistique d'un grand nombre d'entre eux, et je dirai surtout la technique habile et savante de leur fabrication, donnent à cet ouvrage un intérêt exceptionnel. Aucune collection privée n'a jamais réuni un aussi grand nombre d'objets d'or anciens : le musée De Clercq est resté sans rival sous ce rapport, et voilà pourquoi je n'exagère pas en disant que le présent fascicule de M. de Ridder a une grande importance pour l'histoire de la bijouterie et de l'orfèvrerie en Orient, particulièrement en Syrie, depuis l'époque des Phéniciens jusques et y comprise l'époque byzantine. »

SÉANCE DU 19 MAI

PRÉSIDENCE DE M. HENRI OMONT.

M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, par deux lettres qu'il adresse au Secrétaire perpétuel, invite l'Académie à procéder à la désignation de deux candidats à la chaire de langues, histoire et archéologie de l'Asie Centrale, vacante au Collège de France, et de deux candidats, également, à la chaire de langue japonaise vacante à l'École des langues orientales vivantes. M. le Ministre joint à ses lettres les procès-verbaux des assemblées des professeurs de ces deux établissements.

M. le comte Durrieu annonce le rapatriement en France, à la suite d'une vente qui vient de se terminer à New-York, d'un manuscrit français de la fin du xve siècle dont les images se

trouvent avoir été copiées sur la série des fameuses miniatures du *Josèphe* de la Bibliothèque nationale, série qui est en grande partie, on le sait, l'œuvre de Jean Foucquet.

Il signale encore de très intéressantes découvertes faites par Mme Roblot-Delondre à propos d'une peinture du Musée de Versailles, représentant une chasse d'un duc de Bourgogne et qui est une copie d'après un original de la première moitié du xve siècle. Mme Roblot-Delondre a pu établir que le duc de Bourgogne, acteur principal de la scène, était le duc Philippe le Bon, dans sa jeunesse, accompagné de sa seconde femme Bonne d'Artois, qui mourut en 1425. Elle a constaté, d'autre part, qu'un exemplaire de cette même peinture se trouvait autrefois en Espagne dans le salon d'honneur du château royal du Pardo.

M. Salomon Reinach appelle l'attention de l'Académie sur un texte resté inaperçu de Cosmas de Jérusalem, relatif à une statue du héros Bellérophon qui ornait le port de Smyrne. Il communique en même temps un texte latin inédit, concernant la même statue, dont il doit une copie à M. le professeur Erich Bethe. L'un et l'autre texte offrent de sérieuses difficultés.

M. Haussoullier, au nom de la commission du Prix ordinaire (sujet proposé : *Les sources grecques et latines de Lucain*), annonce que la commission a décerné le prix au mémoire inscrit sous le n° 1 et portant pour devise : *Tantus amor veri.*

Le Président ouvre le pli cacheté qui accompagnait le mémoire et y lit le nom de M. René Pichon, docteur ès lettres, professeur de première supérieure au Lycée Henri IV.

L'Académie propose à la Société centrale des architectes français, pour la médaille qu'elle décerne chaque année à un membre des Écoles d'Athènes ou de Rome, M. Charles Dugas, membre de l'École d'Athènes, pour les fouilles qu'il a exécutées à Tégée, sur l'emplacement du temple d'Athéna Aléa, avec la collaboration de M. Berchmans, membre belge de l'École d'Athènes.

M. H. Cordier, au nom de la commission de la Fondation Garnier, propose à l'Académie d'accorder une subvention de

dix mille francs à M. de Gironcourt pour une mission archéologique, plus particulièrement épigraphique, dans la boucle du Niger, et une subvention de deux mille francs au capitaine Devedeix, pour une mission archéologique dans le Ouadaï.

Les propositions de la commission sont adoptées.

M. Dieulafoy continue la lecture de son mémoire sur la bataille d'Issus, d'après les recherches de M. le commandant Bourgeois.

LIVRES OFFERTS

M. Henri Cordier présente, de la part de l'auteur, M. Gaudefroy-Demombynes, un volume intitulé : *Les Cent et Une Nuits*, traduites de l'arabe (Paris, 1911, in-8°) :

« Le livre des *Mille et Une Nuits*, dont les textes que l'on possède aujourd'hui datent au plus du xve siècle, a donné une grande popularité à des contes provenant de sources différentes, qui, avant d'arriver à leur forme arabe actuelle, ont subi de nombreuses transformations ainsi qu'en témoigne l'étude si intéressante, intitulée : *Le Prologue-Cadre des Mille et Une Nuits*, donnée par le correspondant de l'Académie, M. Emmanuel Cosquin, en 1909.

« M. Gaudefroy-Demombynes publie aujourd'hui une traduction faite pour la première fois, d'après quatre manuscrits maghrébins, d'un recueil moins étendu de contes habillés à l'arabe, les *Cent et Une Nuits*, dont on retrouve quelques-uns dans les *Mille et Une Nuits*. On ignore l'origine des *Cent et Une Nuits*, mais le texte de cet ouvrage diffère de celui des *Mille et Une Nuits* et est plus proche des contes semblables de l'Inde. Des notes fort précieuses à la fois pour l'arabisant et le folk-loriste ajoutent à l'importance de cet ouvrage qui prendra une bonne place dans les collections des contes populaires. »

M. Camille Jullian présente, de la part de M. Michel Clerc, un volume intitulé : *Aquae Sextiae; Ire partie : Aix avant l'arrivée des Romains* (Paris et Marseille, 1910, in-8°; extr. des « Annales de la Faculté des lettres d'Aix ») :

« Ce travail de notre correspondant M. Clerc est la première partie d'une vaste enquête sur le pays et les monuments d'Aix, enquête, on

le devine, infiniment supérieure à celle de M. Gilles, qui a dit sur la Provence des choses extraordinaires. Je remarque, dans le livre de M. Clerc, une étude très fouillée sur l'oppidum d'Entremont et les bas-reliefs qui en sont sortis ; sur les fameux personnages assis de Velaux, dont M. Clerc a eu la très bonne fortune de retrouver le socle colossal, le rocher de Roque-Pertuse. J'ai été avec M. Clerc à la Roque-Pertuse, j'ai vu le rocher entaillé, à son sommet, de trois aires planes pour recevoir les statues. Et vraiment, c'est un des plus extraordinaires monuments de la religion gauloise que cette roche dominant tout le pays et ayant jadis porté ces trois statues dans leur pose hiératique d'êtres assis. Il y a, dans le livre de M. Clerc, vingt trouvailles de ce genre. Le livre est donc, à chaque pas, d'une rare nouveauté. Et il est, on le devine, d'une savante allure, fait sur place, avec les monuments et les textes. »

SÉANCE DU 26 MAI

PRÉSIDENCE DE M. HENRI OMONT.

M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts adresse au Secrétaire perpétuel l'ampliation d'un décret en date du 17 mai qui autorise l'Académie à accepter la donation d'un titre de rente de trois mille francs sur l'État français, au moyen duquel M. le duc de Loubat porte au double le montant de la fondation par lui faite le 19 juillet 1910 et autorisée par décret du 25 août suivant. Les arrérages de ce titre, comme ceux du titre précédemment donné, seront employés à venir en aide aux savants dont les études rentrent dans l'ordre de celles que patronne et encourage l'Académie des inscriptions et belles-lettres, qui se trouveront momentanément arrêtés dans leurs travaux par le manque de ressources matérielles ou par la maladie, ou à secourir la veuve, ascendants, descendants ou collatéraux que la position précaire ou le décès de ces savants laisserait dans l'embarras.

M. le marquis de Vogüé expose le résultat des fouilles exécutées sur le mont des Oliviers à Jérusalem dans un terrain appar-

tenant aux Pères Blancs de Sainte-Anne et sous la direction du P. Cré, le savant conservateur du Musée de Sainte-Anne. Ces fouilles ont été suivies de près par le P. Vincent, le savant professeur d'archéologie de l'École Biblique de Saint-Étienne, qui en a étudié, relevé et dessiné tous les détails, et qui est parvenu à dresser une restitution graphique du plan du monument retrouvé. Ce monument est la basilique construite par les ordres de l'empereur Constantin sur l'emplacement considéré par la tradition comme celui où Jésus-Christ enseignait ses disciples et avait composé le *Pater*. Le plan, écrit sur le sol par les fondations retrouvées, correspond parfaitement à l'époque. Il comprend des propylées, un atrium, une basilique à trois nefs et une abside. La grotte traditionnelle, mentionnée par Eusèbe et par la relation dite de Sylvie, se trouve à la place d'honneur, sous le chœur surélevé ; une abside y avait été ménagée, construite en bel appareil romain : la surface de cette abside et celle du rocher, des parois adjacentes et du plafond avaient été recouvertes d'un placage de marbre, dont les débris se retrouvent dans les décombres. Les trous de scellement qui assuraient la solidité de ce placage se voient encore en grand nombre ; ils sont pareils à ceux que l'on remarque à la basilique de Bethléhem et dans certaines parties conservées de la basilique du Saint Sépulcre, renfermant encore les fragments des crampons de bronze qui en constituaient la partie essentielle. Des restes de mosaïques encore en place, des débris de colonnes, de bases, de chapiteaux, d'architraves trouvés dans les fouilles, concourent avec ce détail à démontrer que le style de la construction primitive était analogue à celui des basiliques de Bethléhem et de Jérusalem. Ainsi se trouve reconstituée la trilogie monumentale qui, d'après Eusèbe, caractérisait l'œuvre de Constantin en Terre Sainte.

M. Maurice Prou communique les résultats du Concours des Antiquités de la France pour l'année 1911.

La commission des Antiquités de la France a attribué :

La 1re médaille à M. le colonel Borrelli de Serres pour les tomes II et III de ses *Recherches sur divers services publics du XIIIe au XVIIe siècle ;*

La 2e médaille à M. Paul Guérin pour les volumes V à XI du *Recueil des documents concernant le Poitou* ;

La 3e médaille à M. Marcel Aubert pour la *Monographie de la cathédrale de Senlis* ;

La 4e médaille à M. Jean Régné pour son livre sur *Amauri II, vicomte de Narbonne*.

La 1re mention à M. Robert Latouche pour son *Histoire du comté du Maine pendant le Xe et le XIe siècle* ;

La 2e mention à M. l'abbé Emile Lesne pour ses deux livres : *L'histoire de la propriété ecclésiastique en France* et *L'origine des menses dans le temporel des églises et des monastères de France* ;

La 3e mention à M. Claude Faure pour son *Étude sur l'administration et l'histoire du Comtat Venaissin* ;

La 4e mention à M. Marcellin Boudet pour le *Cartulaire du prieuré de Saint-Flour* ;

La 5e mention à MM. l'abbé Dubaratz et l'abbé Daranatz pour la publication des *Recherches sur la ville et sur l'église de Bayonne* du chanoine René Veillet ;

La 6e mention à M. l'abbé J.-B. Poulbrière pour son *Dictionnaire historique et archéologique des paroisses du diocèse de Tulle* ;

La 7e mention à M. l'abbé Auguste Pétel pour son livre intitulé : *Le Temple de Bonlieu et ses dépendances*.

A la suite d'un comité secret, le Président annonce que l'Académie a désigné :

1° Pour la chaire de langue japonaise, vacante à l'École des langues orientales vivantes :

En première ligne, M. Doutremer, par 20 voix contre 12 données à M. Balet ;

En seconde ligne, M. Balet, par 26 voix contre 4 bulletins marqués d'une croix.

2° Pour la chaire de langues, histoire et archéologie de l'Asie Centrale vacante au Collège de France :

En première ligne, M. Pelliot, par 25 voix contre 5 bulletins blancs ;

En seconde ligne, M. Gauthiot, par 22 voix contre 4 bulletins marqués d'une croix.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau :

1° Le fascicule de février-mars 1911 des *Comptes rendus des séances* de l'Académie (Paris, 1911, in-8°) ;

2° *Le Bulletin de l'École française d'Extrême-Orient* juillet-septembre 1910, in-8°.

M. Jullian présente un volume intitulé : *Fouilles de Vésone ; compte rendu de 1911* (Périgueux, 1911, in-8°) :

« La municipalité de Périgueux offre un exemple que nous voudrions voir imité par toutes nos villes de France. Elle a entrepris le dégagement et l'exploration méthodique de tous ses édifices romains, sol, muraille et temples. Elle s'est attachée à cette œuvre sans compter. Et chaque année elle publie luxueusement, par les soins de M. Ch. Durand, adjoint au maire, le résultat des fouilles. Le volume actuel est le rapport sur l'avant-dernière campagne. Il renferme, en facsimilé, bon nombre d'inscriptions inédites. On y trouvera des bas-reliefs appartenant en partie à un tombeau de gladiateurs, des mosaïques, toute une moisson variée d'antiquités, qui vont grossir l'admirable musée de Périgueux, un des plus beaux de la province et des mieux installés. »

M. Émile Picot a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de M. Paul Lacombe, un supplément à la *Bibliographie des travaux de M. Léopold Delisle* (Paris, 1911, in-8°). Le volume publié en 1902 comptait 1889 articles ; le Supplément contient plus de 200 articles nouveaux et va jusqu'au n° 2102. Aucun éloge ne peut donner une idée plus précise ni plus saisissante de l'activité de notre illustre confrère.

« Une introduction qui nous fait connaître les premières études de Léopold Delisle d'après sa correspondance avec son maître Gerville et qui se termine par divers fragments inédits ; puis d'assez nombreuses additions et corrections à la Bibliographie de 1902 donnent à la publication de M. Paul Lacombe un très sérieux intérêt. »

Le Gérant, A. Picard.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1911

PRÉSIDENCE DE M. HENRI OMONT

SÉANCE DU 2 JUIN

PRÉSIDENCE DE M. HENRI OMONT.

M. le comte Paul Durrieu donne lecture du rapport suivant :

« La Commission du prix extraordinaire Bordin a partagé ainsi le montant du prix :

« Une première récompense de 1.000 francs à M. Paul Gout, pour ses deux volumes sur *Le Mont Saint-Michel. Histoire de l'abbaye et de la ville ;*

« Deux récompenses de 600 francs chacune à MM. Ebersolt, *Le grand palais de Constantinople*, et Landry, *Essai économique sur les mutations de monnaies dans l'ancienne France, de Philippe le Bel à Charles VII ;*

« Deux récompenses de 400 francs chacune à MM. Giron, *Les peintures murales du département de la Haute-Loire*, et Joseph Warichez, *L'abbaye de Lobbes depuis les origines jusqu'en 1200* et *Une « descriptio villarum » de l'abbaye de Lobbes à l'époque carolingienne.* »

M. Dieulafoy continue sa communication sur la bataille d'Issus, d'après M. le commandant Bourgeois.

MM. Alfred Croiset et Haussoullier présentent quelques observations.

M. Maxime Collignon fait une communication intitulée : *La dispute d'Athéna et de Poseidon sur un vase peint du Musée archéologique de Madrid*[1].

M. Albert Martin, correspondant de l'Académie, propose trois corrections au texte d'Euripide. Au v. 333 de l'*Électre*, le mot ἐγώ ne s'explique guère ; M. Weil voulait déjà le changer. Il est très probable qu'il n'est qu'une glose qui, à un moment donné, est passée dans le texte. Dans l'*Hécube*, v. 836-840, il y a un passage analogue à celui de l'*Électre* qui contient le v. 333 ; et, dans ce passage, on trouve un mot essentiel qui manque dans l'*Électre*. C'est le mot ὁμαρτῇ. Il est essentiel en ce qu'il marque bien l'action commune des membres du corps unis dans une même supplication. Si, d'autre part, on remarque qu'une de nos deux sources du texte de l'*Électre* donne ἑρμηνίς, que cette leçon est, par conséquent, aussi autorisée que celle qui a été adoptée par les éditeurs : ἑρμηνεύς, que d'ailleurs ἑρμηνίς n'est qu'une faute d'iotacisme pour ἑρμηνῆς, si enfin on reconnaît que le pluriel convient mieux, comme le fait observer justement M. Weil au vers 839 de l'*Hécube*, on pensera que la fin du v. 333 doit être ainsi corrigée : ἑρμηνῆς δ'ὁμοῦ.

Le v. 42 d'*Hippolyte* contient une inexactitude. Les faits ne se produiront pas comme le dit le texte traditionnel de ce vers. La faute réside évidemment dans le mot Θησεῖ. On a présenté de nombreuses corrections. M. Martin propose d'écrire πᾶσι. Ce mot correspond à οὔτις du vers 48 et il explique bien le sens du dernier mot du v. 42.

Au v. 357 de la même tragédie, l'épithète θανοῦσα est oiseuse. Cette fois encore, on a essayé de nombreuses corrections. M. Martin pense qu'il faut écrire βαλοῦσα, qui est annoncé par le premier hémistiche du v. 356. Les fautes paléographiques de ce genre ne sont pas rares dans nos manuscrits. Il y en a une semblable au v. 1102 d'*Alceste*.

1. Voir ci-après.

COMMUNICATION

LA DISPUTE D'ATHENA ET DE POSEIDON SUR UN VASE PEINT DU MUSÉE ARCHÉOLOGIQUE DE MADRID, PAR M. MAXIME COLLIGNON, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

A l'angle nord-est du Parthénon se trouvait un groupe de deux statues que Pausanias décrit très brièvement, sans en nommer l'auteur. Il représentait Athéna et Poseidon se disputant la possession de l'Attique, et faisant paraître, l'une, l'olivier, l'autre, la source d'eau salée : Πεποίηται δὲ καὶ τὸ φυτὸν τῆς ἐλαίας Ἀθηνᾶ καὶ κῦμα ἀναφαίνων Ποσειδῶν (I, XXIV, 3).

C'était le sujet qu'avait traité Phidias dans le fronton occidental du Parthénon. Depuis longtemps on s'est attaché à réunir les documents figurés, monnaies, pierres gravées, peintures de vases, qui peuvent aider à restituer le groupe du fronton. Mais Stephani a le premier reconnu que, parmi ces documents, plusieurs dérivent d'un prototype différent, qui paraît être le groupe mentionné par Pausanias [1]. Tandis que dans la célèbre hydrie de Kertch, où l'on a souvent cherché les éléments d'une restitution des deux figures centrales du fronton ouest [2], les deux divinités sont représentées au moment où elles viennent de frapper le rocher de leurs armes, la scène est conçue tout autrement dans les monuments qui constituent la série signalée par Stephani. Des monnaies, des camées et un bas-relief de terre cuite du Musée de l'Ecole évangélique de Smyrne,

1. *Compte rendu de la Commission archéologique de Saint-Pétersbourg, pour 1872*, p. 1-142.

2. Voir, en dernier lieu, Cecil Smith, *Journal of Hellen. Studies*, XXVII, 1907, p. 242 et suivantes.

publié par M. C. Robert[1], représentent les deux divinités, non pas en conflit, mais après l'action, et comme engagées dans une sorte de conversation pacifique. Le trait qu'il faut relever, c'est qu'elles ont cessé de faire usage de leurs armes. Poseidon s'appuie sur son trident au lieu de le brandir. Athéna abaisse une main vers l'olivier. Dans certains cas, le serpent de la déesse apparaît. Mais il n'est plus, comme sur le vase de Kertch, enroulé autour de l'olivier, dardant vers Poseidon sa tête menaçante; il figure simplement à côté d'Athéna. En soumettant à une étude critique les monuments en question, M. C. Robert a précisé l'hypothèse de Stephani. On est aujourd'hui d'accord pour admettre qu'ils nous conservent le souvenir plus ou moins direct du groupe érigé dans le voisinage du Parthénon[2].

C'est dans cette série que prend place un document nouveau, un vase peint du Musée archéologique de Madrid, reproduit ci-joint. La photographie m'en a été communiquée obligeamment par M. G. Leroux, membre de l'Institut français de Madrid, qui a entrepris l'étude des vases grecs du Musée. Il y a joint une description détaillée que je ne fais que résumer ici.

Le vase est un grand cratère campaniforme, mesurant en hauteur 0 m 535. Autour du col court une guirlande de laurier. La partie inférieure du tableau est cernée par une grecque. La peinture comporte des retouches blanches et jaunes. Le centre de la composition est occupé par deux figures, Athéna et Poseidon se faisant face et séparés par l'olivier. Athéna, tournée vers la gauche, portant le casque corinthien à aigrette et l'égide, s'appuie sur sa lance de la main gauche, tandis qu'elle abaisse la main droite vers

1. C. Robert, *Athen. Mittheil.*, VII, 1882, p. 48-58, pl. I.

2. Bruno Sauer, *Die Anfänge der statuar. Gruppe*, p. 65, note 233. J. Harrison, *Mythology and Mon. of ancient Athens*, p. 422. Frazer, *Pausanias*, II, p. 300-301. Hitzig Bluemner, *Pausaniae Graeciae descr.*, I, p. 270. *Lexikon* de Roscher, art. *Poseidon*, p. 2865.

Comptes rendus, 1911, p. 342.



La dispute d'Athéna et de Poseidon.

Vase peint du Musée archéologique de Madrid.

l'olivier. Poseidon, la tête ceinte d'une couronne de laurier peinte en blanc, le bas du corps recouvert de l'himation, tient comme un sceptre le trident dont les pointes ne sont pas figurées et abaisse la main gauche vers le sol. Il faut noter l'attitude très caractéristique du dieu, dont le pied gauche, relevé, pose sur une éminence indiquée par un large ruban cerné de blanc, et représentant le rocher d'où vient de surgir le signe (μαρτύριον) d'Athéna. Au pied du rocher, une seiche et une raie symbolisent la θάλασσα, la source d'eau salée qui a jailli sous le trident de Poseidon. Dans le champ du tableau, au-dessus de l'olivier, on voit une femme ailée, sans doute Niké, vêtue d'un court chiton et chaussée de brodequins. Derrière Poseidon est un cheval ailé, peint en blanc, dans l'attitude de la marche. Enfin, derrière Athéna sont superposés deux personnages masculins assis; l'un d'eux, vu à mi-corps, est couronné de laurier et tient un sceptre; au-dessous de lui, un jeune homme imberbe, la tête ceinte d'une bandelette, vêtu d'un himation qui laisse le buste à découvert, tient une bandelette et regarde les deux divinités.

Considérons le groupe central. Il reproduit, pour les grandes lignes, le sujet figuré sur les monuments où M. C. Robert a proposé de reconnaître un motif dérivé du groupe de l'Acropole, notamment un camée de la Bibliothèque nationale et une cornaline de La Haye[1]. La comparaison s'impose surtout avec deux types monétaires, un bronze frappé au temps d'Hadrien[2] et un médaillon de Marc Aurèle dont nous donnons ici le dessin[3]. De part et d'autre,

1. C. Robert, *Athen. Mittheil.*, VII, 1882, p. 53-54. Pour le camée du Cabinet des médailles, voir surtout Babelon, *Catal. des camées ant. et modernes de la Bibliothèque nationale*, p. 18, n° 27, pl. V, n° 27. Cornaline de La Haye, Stephani, *Compte rendu pour 1872*, p. 5, n° 4, et p. 140.

2. Exemplaires à Vienne et au British Museum. Cohen, *Méd. imp.*, II, p. 169, n° 558. C. Robert, art. cité, p. 53, B.

3. Imhoof-Blumer et Percy Gardner, *Journal of Hellen. Stud.*, VIII, 1887, pl. LXXV, Z, 15 et p. 27. Jahn-Michaelis, *Arx Athenarum*, pl. XXXV

on retrouve pour la composition une donnée identique, qui est celle d'un colloque entre les deux divinités. L'attitude de Poseidon est la même, à cette différence près, que sur les monnaies, comme dans le bas-relief de l'École évangélique



Médaillon de bronze de Marc Aurèle.

de Smyrne, il s'appuie de la main gauche sur le trident, tandis que dans notre peinture de vase il le tient posé contre son épaule. Le type d'Athéna, qui varie d'ailleurs dans les autres documents, présente aussi des traits qui ne concordent pas avec ceux du médaillon de Marc Aurèle. Elle porte l'égide et s'appuie sur sa lance, tandis que, dans le médaillon, l'arme est posée contre l'olivier et que la déesse est simplement vêtue du chiton[1]. A vrai dire, les graveurs monétaires semblent s'être tenus plus près du modèle que le peintre de vase. Celui-ci a procédé avec la même liberté que l'auteur de la peinture de l'œnochoé attique représentant le groupe myronien d'Athéna et de Marsyas[2]. Or nous

n° 11. Frazer, *Pausanias*, II, p. 300, fig. 22. Nous laissons de côté les monnaies de bronze où M. C. Robert a reconnu une imitation libre du groupe central du fronton du Parthénon. Imhoof-Blumer et Percy Gardner, *loc. cit.*, pl. LXXV, Z. 11, 12, 14, 16. Ici, le serpent est enroulé autour de l'olivier.

1. Remarquons d'ailleurs que, pour le costume et l'attitude, l'Athéna du médaillon présente des analogies avec celle du camée du Cabinet des médailles.

2. Frazer, II, p. 291, fig. 17.

savons aujourd'hui, grâce à la restitution du groupe due à MM. Bruno Sauer et Pollak [1], que les monnaies impériales d'Athènes le reproduisent plus fidèlement que le vase en question. Si le cratère de Madrid paraît aussi nous offrir une interprétation du modèle plus lointaine que celle du bronze d'Hadrien et du médaillon de Marc Aurèle, il n'en prend pas moins place parmi les documents qui peuvent nous renseigner sur les deux statues de l'Acropole.

Arrivons maintenant aux figures accessoires réparties dans le champ du tableau. Les deux personnages de droite peuvent être aisément identifiés. Celui qui tient le sceptre est Cécrops, et dans l'autre nous reconnaissons Dionysos qui figure également dans la peinture du vase de Kertch. Mais ils n'ont certainement aucun rapport avec le groupe de l'Acropole. Le témoignage des autres documents nous permet d'en dire autant du cheval ailé placé derrière Poseidon, car il apparaît ici pour la première fois. Comment l'expliquer? Le peintre s'est-il souvenu de la légende thessalienne qui fait naître le cheval du sol frappé par le trident de Poseidon? Mais remarquons que l'animal est ailé, et qu'il est ainsi désigné comme la monture du dieu. Un vase peint du Cabinet des médailles représente en effet Poseidon chevauchant un cheval ailé [2], et il est à peine besoin de rappeler que les ailes sont souvent attribuées aux chevaux attelés à son char, témoin le coffre de Kypsélos, et les peintures de vases à figures noires qu'a signalées M. Frederik Poulsen à propos de la frise du Trésor dit des Cnidiens [3]. Dès lors il y a lieu d'adopter l'interprétation proposée par M. C. Robert pour le cheval que Poseidon tient par la

1. Bruno Sauer, *Arch. Jahrb.*, XXIII, 1908, p. 129-162. Pollak, *Wiener Jahreshefte*, XII, 1909, p. 154 sqq.

2. De Ridder, *Catal. des vases du Cabinet des medailles*, I, p. 208, n° 814. Pour les exemples du type de Poseidon cavalier, voir C. Robert, *Hermes*, XVI, 1881, p. 64.

3. *B.C.H.*, XXXII, 1908, p. 185.

bride sur le vase de Kertch[1], et de reconnaître ici, par analogie, la monture qui a amené le dieu sur le rocher de l'Acropole.

Il nous reste à examiner la Niké placée au-dessus de l'olivier. Peut-on supposer que, dans le groupe statuaire, on voyait une Niké perchée dans les branches de l'arbre, comme un oiseau, ou comme la chouette qui figure sur les monnaies de bronze représentant la dispute des deux divinités, et où l'on a reconnu un souvenir du groupe central du fronton du Parthénon[2]? Le vase de Madrid étant, dans la série qui nous occupe, le seul document où Niké soit ainsi représentée, la conjecture se trouve par là même écartée[3]. Cette figure est absolument étrangère à l'œuvre statuaire qui a fourni le motif principal. Faut-il la rapprocher de la Niké qui, sur le vase de Kertch, semble s'envoler de l'olivier? Et dès lors sommes-nous conduit à penser que les deux peintres de vases, se rencontrant sur ce point, auraient emprunté le même détail à un prototype commun, qui serait le fronton occidental du Parthénon? Le vase de Madrid fournit-il un argument nouveau en faveur de la théorie soutenue par M. Cecil Smith, et suivant laquelle il y aurait eu dans le fronton ouest une Niké de marbre ou de bronze doré appliquée contre le mur du tympan, au-dessus de l'olivier[4]? M. Bruno Sauer a fait valoir contre cette hypothèse des arguments qui nous paraissent décisifs et nous défendent d'évoquer ici le souvenir du fronton du Parthénon[5]. Aussi bien, la Niké du vase de Madrid est en réalité

1. C. Robert, *Hermes*, *loc. cit.*, p. 64.

2. Imhoof Blumer et Percy Gardner, *Journal of Hellen. Studies*, VII, 1887, pl. LXXV, Z, fig. 11, 12, 14, 16.

3. Niké figure dans le bas-relief de Smyrne qui appartient à la série où se place le vase de Madrid (*Athen. Mittheil.*, VII, 1882, pl. I). Mais elle y joue un tout autre rôle; elle tient l'urne qui contient les suffrages des divinités juges de la lutte entre Athéna et Poseidon.

4. Cecil Smith, *Journal of Hellen. Studies*, XXVII, 1907, p. 212 sqq.

5. Bruno Sauer, *Arch. Jahrb.*, XXIII, 1908, p. 101 sqq.

assise dans le champ de la composition et ne s'envole pas de l'olivier; c'est une spectatrice de la scène. Il ne faut donc y voir qu'une figure destinée à remplir un vide dans la partie supérieure du tableau.

Ainsi les deux figures centrales, celles d'Athéna et de Poseidon, sont seules en relation avec le groupe de l'Acropole. Si elles le reproduisent très librement, comme on l'a vu, le vase de Madrid n'en offre pas moins un réel intérêt pour l'histoire d'une œuvre statuaire dont nous savons fort peu de chose[1]. La date a été fort discutée. Stephani, se fondant sur le témoignage d'une des monnaies où le groupe est reproduit, proposait de la placer à l'époque d'Hadrien. Plus récemment, M. C. Robert a signalé, comme un indice significatif, la pose du pied relevé, qui se retrouve dans le Poseidon du Latran, identifié avec le Poseidon exécuté par Lysippe pour le sanctuaire de l'Isthme de Corinthe[2]. Par suite, le groupe serait postérieur à Lysippe et daterait du IIIe siècle avant notre ère[3].

Le vase de Madrid introduit dans la question un élément nouveau pour la solution du problème chronologique, puisqu'il représente le document le plus ancien parmi ceux qui nous conservent le souvenir des deux statues de l'Acropole. Il importe donc d'en déterminer la date. Or, les caractères du style, l'emploi des couleurs de retouche jaune et blanche, le pointillé qu'on observe sur les ailes de la Niké et du cheval, la couleur orangé sombre des figures, le ton noir peu brillant du fond[4] le désignent clairement comme un produit de l'Italie méridionale, et c'est sans doute d'un ate-

1. Beulé a supposé que des morceaux trouvés près du Parthénon, un pied, un fragment de tronc d'arbre et des fragments d'olivier, appartenaient au groupe (*L'Acropole d'Athènes*, I, pp. 349-351). Mais cette hypothèse a été contestée par Michaelis, *Der Parthenon*, p. 195; cf. E. A. Gardner, *Journal of Hellen. Studies*, III, 1882, p. 251.

2. Cf. Collignon, *Lysippe*, p. 70. K. Lange, *Das Motiv des aufgestützten Fusses*. *Lexikon* de Roscher, art. Poseidon, p. 2888.

3. *Athen. Mittheil.*, VII, 1882, p. 58.

4. Ces détails techniques sont signalés dans la description de M. Leroux.

lier apulien qu'il est sorti. Sans ouvrir ici une discussion sur la date controversée où il convient de faire commencer les fabrications italo-grecques, je me rallierai volontiers à la théorie qui place entre 350 et 250 le développement des céramiques italiotes de décadence [1]. Les influences attiques étant encore très sensibles dans le vase de Madrid, il ne saurait appartenir à la période la plus basse, et c'est dans la seconde moitié du IVe siècle qu'il paraît avoir été fabriqué. S'il en est ainsi, le groupe de l'Acropole est antérieur à la date du IIIe siècle que lui assignait M. C. Robert. Il est l'œuvre d'un contemporain de Lysippe, et l'on n'est pas surpris qu'un sculpteur athénien ait prêté à Poseidon une attitude depuis longtemps familière à la peinture et à la sculpture en bas-relief, mais qui faisait alors son apparition dans la statuaire sous l'influence du maître de Sicyone.

LIVRES OFFERTS

M. Héron de Villefosse présente à l'Académie, au nom de M. J.-B. Mispoulet, les deux mémoires suivants :

1° *Transformations de l'Espagne durant les trois premiers siècles de l'empire romain* (extr. de la *Revue de philologie*, XXXIV, 1910) ;

2° *Le diptyque en bois de Philadelphie* (extr. de la *Nouvelle revue hist. de droit français et étranger*, 1911) :

« Le premier de ces travaux se rapporte à un problème assez compliqué, celui de l'organisation administrative de l'Espagne sous l'empire romain, problème dont on n'a jamais donné une solution précise et satisfaisante. En classant chronologiquement et en étudiant de près les inscriptions relatives aux divers fonctionnaires placés à la tête des provinces espagnoles, M. Mispoulet a exposé, aussi clairement que le permettent les textes, les remaniements administratifs de l'Espagne ultérieure et de l'Espagne citérieure avant Dioclétien. Il a ensuite abordé la question difficile du *juridicus* qui, comme son

1. Cf. Ch. Picard, *B.C.H.*, XXXV, 1911, p. 205.

nom l'indique, était l'auxiliaire du gouverneur dans l'administration de la justice. Les *juridici* se rencontrent dans le district tarragonnais et dans celui d'Asturie-Gallécie. Dans ce dernier district les inscriptions révèlent l'existence de *procuratores*, puis de *juridici Asturiae et Calleciae :* ces deux charges constituent deux formes successives de l'administration. Une inscription découverte à Leon, en Asturie, au milieu du XIX[e] siècle, est venue apporter un élément de confusion dans cette question par suite de l'interprétation qu'on en a donnée ; elle remonte à l'année 214 et mentionne une province désignée sous un nom nouveau, *Hispania nova citerior Antoniniana*, que les premiers éditeurs ont identifiée avec l'Asturie-Gallécie. Mais M. Mispoulet soutient que tous les faits connus sont en contradiction avec cette interprétation et qu'il faut arriver jusqu'au règne de Constantin pour trouver un document attestant d'une façon certaine la constitution de l'ancien district en province indépendante.

« Le second mémoire se rapporte à l'explication d'un texte romain, unique de son espèce, découvert récemment au Fayoum et dont M. Mispoulet avait entretenu l'Académie dès le 11 novembre dernier. Ce précieux document se lit sur un diptyque analogue aux diplômes militaires, mais dont les feuillets sont en bois au lieu d'être en bronze. Pour en démontrer le haut intérêt, il suffirait de dire qu'il contient quatre dates consulaires concernant les années 68, 69, 93 et 94 de notre ère, qu'il apporte un renseignement tout à fait nouveau sur la topographie romaine en mentionnant un édifice public, appelé *Caesareum Magnum*, sur lequel était affiché un édit de Domitien, et qu'il fait connaître le nom d'un nouveau gouverneur de Judée *Sex. Hermetidius Campanus*. Mais il nous révèle en outre l'existence de toute une catégorie d'actes intéressants dont il représente jusqu'ici le seul exemplaire. Ce texte concerne un vétéran de la légion X Fretensis nommé M. Valerius Quadratus; il nous apprend surtout que les légionnaires pouvaient, comme les autres soldats, obtenir les privilèges énumérés dans les diplômes militaires. Déjà soutenue, il y a près de trente ans, par M. Mispoulet, dans ses Études d'institutions romaines, cette thèse est maintenant confirmée de la manière la plus heureuse par la découverte du diptyque en bois de Philadelphie. »

M. Maxime Collignon présente deux fascicules de l'ouvrage intitulé : *Fouilles de Delphes, publiées sous la direction de M. Th. Homolle*. Tome III, *Épigraphie*, premier fascicule, par M. Émile Bourguet, 1910 ; troisième fascicule, par M. G. Colin, 1911 :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, au nom de la Commission

de publication des fouilles de Delphes, les deux derniers fascicules parus qui sont l'œuvre, l'un, de M. Émile Bourguet, maître de conférences à l'Université de Paris, l'autre, de M. G. Colin, professeur à l'Université de Caen.

« En présentant, l'année dernière, les deux fascicules précédemment parus, M. Homolle annonçait que M. Bourguet mettait au point les résultats d'une première campagne de recherches accomplie à Delphes en 1909. Son travail a porté sur la partie de la Voie sacrée qui va de l'entrée du sanctuaire au Trésor des Athéniens. Il suffira de rappeler que, dans le présent fascicule, l'auteur étudie des monuments de première importance, à savoir les bases des grands ex-voto qui bordaient l'entrée de la Voie sacrée, ainsi les bases des Corcyréens et des Arcadiens, celle de l'ex-voto des Lacédémoniens qui supportait les statues de Lysandre et des amiraux grecs, celle des Argiens. Un autre fascicule de M. Bourguet est en cours d'impression, tandis que l'auteur, actuellement en mission en Grèce, recueille de nouveaux matériaux pour la suite du travail qui lui a été confié. Je n'ai pas à faire longuement l'éloge d'une publication qui tient tout ce qu'on était en droit d'attendre d'un épigraphiste habile et exercé, dont les preuves sont faites depuis longtemps. Mais je tiens à rendre hommage au zèle, au dévouement et à l'énergie avec lesquels M. Bourguet s'acquitte des missions dont il est chargé.

« M. Colin a été à Delphes un des plus actifs collaborateurs de M. Homolle. Il donne aujourd'hui la suite des inscriptions du Trésor des Athéniens dont il avait commencé la publication dans un précédent fascicule, et l'on retrouve ici les qualités de critique, de méthode et de conscience qui lui appartiennent. Je signalerai en particulier les inscriptions relatives aux artistes dionysiaques d'Athènes, à leurs différends avec ceux de l'Isthme et de Némée. L'auteur publie en outre une importante série de décrets de proxénie, de décrets honorifiques et d'actes d'affranchissement. Deux planches donnent, pour le Trésor des Athéniens, le tableau d'assemblage des inscriptions. Comme M. Bourguet, M. Colin, en mission à Delphes, est à l'œuvre pour la préparation d'un nouveau fascicule, et il est permis de prévoir que la publication se poursuivra activement dans le courant de cette année. »

M. Bouché-Leclercq a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de M. Ch.-Em. Ruelle, le 10e fascicule du *Catalogus Codicum Astrologorum Graecorum* publié à Bruxelles, depuis 1898, sous la direction de M. Fr. Cumont. Ce fascicule (195 pp.) constitue la deuxième partie des

Codices Parisini et comprend treize mss. classés, dépouillés, analysés par M. Ruelle. Comme dans les autres volumes de la collection, l'*Appendice* reproduit les textes les plus importants prélevés sur ces compilations incohérentes. M. Ruelle, qui s'occupe depuis longtemps et avec prédilection de l'astrologue égyptien Héphestion de Thèbes, y a inséré (pp. 88-124) d'abord des variantes et corrections à l'édition du 1er livre du Περὶ καταρχῶν, due à Engelbrecht (1887), ensuite les fragments qui reconstituent le 2e livre et une partie du 3e. Héphestion (ive siècle) fait partie de ces commentateurs qui, empruntant de toutes mains, ont fait rentrer dans la doctrine expurgée et codifiée par Ptolémée une foule de recettes et de calculs de détail éliminés de la *Tétrabible*. Suit un fragment astronomique d'un Anonyme sur les révolutions de la Lune (pp. 125-134).

« L'*Appendice* contient aussi des *Hermetica*, édités d'après des mss. de Munich, du Vatican et de Paris par M. J. Heeg (pp. 135-176). C'est un singulier mélange d'astrologie, de magie et de démonologie plus ou moins chrétienne, qui montre les points de suture entre les sciences occultes, l'astrologie et le monothéisme. Le fatalisme astrologique est, au fond, la négation de la magie. Mais le pieux magicien, pour faire obéir à sa volonté les planètes, prie Dieu de rendre efficaces les adjurations qu'il leur adresse.

« M. Ruelle a déjà fait ses preuves comme philologue et paléographe. On ne peut que le féliciter d'avoir marqué sa place dans le cénacle d'érudits qui exhument de toutes les bibliothèques de l'Europe les débris de la littérature astrologique ».

M. Bouché-Leclercq dépose ensuite sur le bureau le volume qu'il vient de publier sous le titre : *L'intolérance religieuse et la politique* (Paris, 1911, in-12).

SÉANCE DU 9 JUIN

PRÉSIDENCE DE M. HENRI OMONT.

Il est donné lecture d'une lettre par laquelle le Cercle populaire d'enseignement laïque invite l'Académie à se faire représenter officiellement à la cérémonie qu'il prépare pour la célébration du centenaire de Victor Duruy.

L'Académie n'est pas d'avis qu'elle ait à se faire représenter par une délégation officielle à cette cérémonie, l'invitation n'émanant ni d'une autorité officielle ni d'un corps académique.

M. Élie Berger, au nom de la Commission du prix Prost, donne lecture du rapport suivant :

« La Commission attribue la totalité du prix à M. Charles Aimond, pour ses deux ouvrages :

I. *Les relations de la France et du Verdunois de 1270 à 1552* (Paris, 1910, in-8°).

II. *Le nécrologe de la cathédrale de Verdun* (Strasbourg, in-8°).

« Ayant récompensé l'an dernier M. Sadoul, directeur de la Revue *Le Pays Lorrain*, elle ne peut pas lui attribuer, cette année, une fraction du prix, mais elle tient à lui marquer son intéret en lui donnant, pour les fascicules parus en 1910, une mention très honorable. »

M. Chavannes, au nom de la Commission de l'École française d'Extrême-Orient, fait le rapport suivant :

« La Commission propose de nommer M. Henri Maspero professeur de chinois à l'École française d'Extrême-Orient, en remplacement de M. Pelliot nommé récemment à la chaire de langues, histoire et archéologie de l'Asie Centrale au Collège de France. D'autre part, elle propose de nommer M. Georges Cœdès en remplacement de M. Noël Péri qui a dû être nommé secrétaire de l'École à la place de M. Maybon. »

La proposition de la Commission est adoptée. Elle sera soumise à la sanction de M. le Gouverneur général de l'Indo-Chine.

M. Dieulafoy donne une seconde lecture de son mémoire sur la bataille d'Issus.

M. Héron de Villefosse donne lecture d'une note de M. Adrien Blanchet intitulée : *Pierre gravée représentant un Satyre qui fait danser un Éros.*

« Dans un récent ouvrage[1], M. Hans von Fritze décrit et

1. Hans von Fritze, *Die Münzen von Pergamon* (1910), p. 62, pl. V, 4.

reproduit une monnaie de bronze de Marc Aurèle, frappée à Pergame, dont un bel exemplaire est conservé au Cabinet de Berlin. Il la décrit ainsi : « Sur un cippe auquel pend une flûte ? est assis à gauche un jeune berger nu, avec la nébride retombant sur l'épaule. Il tient des deux mains les avant-bras d'un enfant nu qu'il fait danser sur son pied droit levé. A terre gît le *pedum.* » M. Drexler avait déjà signalé cette scène en disant, après d'autres, qu'il s'agit d'un Faune jouant avec le jeune Dionysos[1]. M. von Fritze est d'avis que cette explication n'a pas de base sérieuse, parce qu'il n'y a pas d'indices certains sur la nature des personnages.

« Assurément cette critique est logique si l'on s'en tient à la monnaie seule, et la question resterait douteuse si la glyptique ne fournissait pas des points de comparaison, qui sont fort intéressants. Le précieux recueil de Gori[2] contient la figure d'une intaille sur jaspe héliotrope, qui représente un jeune Satyre debout, faisant sauter sur son pied un petit Satyre. D'autre part, le recueil d'Agostini[3] contient une figure d'intaille sur jaspe vert avec une représentation analogue. Le jaspe héliotrope étant une variété de jaspe vert, on a peut-être eu raison, en tenant compte du renversement de la gravure d'Agostini, de grouper les deux intailles sous un seul numéro[4]. Toutefois, si la gravure de Gori représente deux Satyres dont un enfant, celle d'Agostini ne montre qu'un Satyre et un enfant sans aucun signe caractéristique.

1. W. Drexler, dans *Zeitschrift f. Numismatik*, 1885, t. XIII, p. 276 et 277, décrivant des monnaies de Marc Aurèle frappées à Nysa (l'auteur donne la bibliographie antérieure).

2. *Museum Florentinum. Gemmae antiquae* (1731-1732), t. I[er], pl. 90, 2.

3. *Gemmae et Sculpturae antiquae depictae ab Leonardo Augustino Senensi, addita earum enarratione, in Latinum versa ab Jacobo Gronorio* (Franequeræ, 1699), t. I, p. 54, pl. 137.

4. Salomon Reinach, *Pierres gravées* (*Bibliothèque des monum. figurés grecs et rom.*), 1895, réédition de Gori, pl. 43, avec la bibliographie suivante : Agostini, t. I, pl. 137 ; Maffei, t. II, pl. 59 ; Montfaucon, *Antiq. expl.*, t. I, pl. 174, 3 ; Müller-Wieseler, t. II, n° 563 ; Wicar, t. I, pl. 18 ; *Compte rendu*, pour 1861, p. 26). La pierre est indiquée comme représentant un Panisque et un enfant.

Des pierres analogues sont figurées dans Raponi, *Recueil des pierres antiques gravées* (Rome, 1786), pl. II, n. 3 ; pl. LIV, et LXI, 11.

« Une autre intaille sur cornaline (13 mill. × 14 mill.), qui fait partie de ma collection, apporte une autre variété très remarquable. Le Satyre, nettement caractérisé par l'appendice ordinaire et par deux petites cornes au-dessus du front, fait danser



Satire faisant danser un petit Éros.
Intaille sur cornaline.
(Agrandissement.)

sur son pied droit (d'après l'empreinte de l'intaille) un petit Éros dont une aile est très nette. La pierre a servi de cachet à quelque personnage dont le nom PHILO se lit au-dessous des deux figures.

« Une intaille en jaspe brun, de la collection impériale de Vienne, représente le même sujet, accompagné de l'inscription COBRO [1].

« Les monnaies de Pergame et de Nysa et les intailles, qui présentent au moins deux types distincts, démontrent que le gracieux sujet fut en faveur, sans doute sous l'Empire romain. Il est évidemment digne d'être rapproché de la statue du British Museum représentant un jeune Satyre dansant et soutenant de la main gauche le jeune Dionysos. Furtwaengler a montré que le créateur de ce type s'était souvenu de l'Hermès d'Olympie [2]. Pour le sujet de la monnaie et des intailles, on ne saurait plus dire qu'il se rattache au cycle dionysiaque; c'est plutôt un

1. Th. Panofka, *Gemmen mit Inschriften*..., dans les *Abhandl. d. Akad. der Wissenschaften* de Berlin (Philos.-histor.-Kl.), 1851, p. 493, pl. IV, 20. Cette gravure laisse beaucoup à désirer, comme les précédentes d'ailleurs.
2. Cf. M. Collignon, *Hist. de la sculpt. grecque*, t. II, 1897, p. 581-582.

simple « sujet de genre »[1]; mais c'est une création infiniment gracieuse, qui est probablement d'origine asiatique ou alexandrine, d'autant plus que le nom *Philo* paraît indiquer aussi une origine orientale pour le premier propriétaire de l'intaille. »

M. Dieulafoy lit un travail de M. Fauré relatif à la forme métrologique de la *croix ansée* et du *ti* égyptiens. Après avoir rappelé combien ces deux figures auxquelles on donne le sens « d'accorder ou de créer la vie » ont été importantes dans l'antiquité, M. Fauré indique que la *croix ansée* s'inscrit dans deux triangles équilatéraux opposés par le sommet. De son côté le *ti* affecte la figure d'un triangle isocèle dont la hauteur serait à la base dans le rapport de la hauteur à la moitié de la base du triangle équilatéral.

L'auteur verrait dans le tracé de la *croix ansée* et du *ti* des applications particulières du rythme géométrique établies sur un triangle considéré comme parfait et divin dans l'Égypte pharaonique aussi bien que dans la Chaldée et la Grèce antique.

Enfin, le triangle équilatéral de Tanit serait une traduction exacte du triangle de la *croix ansée* égyptienne.

L'Académie décerne à l'unanimité le premier prix Gobert à M. Charles de La Roncière, pour les tomes III et IV de son *Histoire de la marine française ;*

Et le second prix, également à l'unanimité, à M. Georges Lizerand, pour son ouvrage intitulé : *Clément V et Philippe le Bel.*

M. Louis Havet fait une communication sur un passage de l'*Énéide* (IX, 160).

M. Maurice Croiset ajoute quelques observations.

---

1. Cf. une autre scène du même genre sur une intaille du Musée Kestner (Hanovre), représentant un Satyre enfant essayant de boire à une amphore que penche un Satyre adulte (A. Furtwaengler, *Die antiken Gemmen*, 1900, t. II, p. 293, pl. LXIV, 51).

LIVRES OFFERTS

M. LEGER offre à l'Académie un volume dont il est l'auteur, intitulé : *La Renaissance tchèque au XIXe siècle*. Ce volume renferme des études dont quelques-unes ont paru dans le *Journal des Savants* et l'ensemble des discours prononcés lors de l'inauguration du monument de Crécy, solennité où l'Académie était représentée.

M. Gustave SCHLUMBERGER a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur de présenter à l'Académie, de la part de M. Wl. de Grüneisen, l'ouvrage magnifique que cet auteur vient de terminer après bien des années de travail, avec le concours de quatre autres érudits, sur la célèbre basilique de *Sainte-Marie-Antique* et ses peintures innombrables retrouvées il y a peu de temps au mont Palatin, à Rome. Depuis que la plupart de ces restes vénérables ont été mis au jour, beaucoup de travaux ont été écrits à leur sujet, beaucoup de polémiques passionnées se sont élevées sur leur origine comme sur leur époque vraie. M. de Grüneisen a eu le mérite, dans cet immense labeur, de pouvoir résumer tous les travaux antérieurs et celui non moins grand de donner la doctrine définitive. Mais, ainsi qu'il le dit fort bien, ce n'est pas une simple monographie d'église qu'il a eu le dessein d'entreprendre. « Sainte-Marie-Antique, dit-il dans son *Introduction*, est avant tout un témoin : on y retrouve les traces de toutes les influences qui sont venues de l'Orient byzantin ou barbare, du VIe au Xe siècle, impressionner et modifier le génie romain, tout en respectant son originalité nationale; et ce témoin vaut pour l'histoire de l'art autant que pour l'histoire de la vie de l'Église. Ce monument est encore l'écrin précieux où se retrouve le plus riche ensemble d'œuvres d'art réparties sur une période dont les démolisseurs du bas moyen âge et les embellisseurs des époques suivantes nous ont laissé si peu de reliques. Grâce donc à la découverte de Sainte-Marie-Antique, et c'est ce qui justifie le titre de cet ouvrage, j'ai pu tenter d'écrire l'histoire de l'art romain et chrétien dans le haut moyen âge, d'indiquer ses points d'attache, de caractériser les diverses périodes de son évolution et de lui rendre sa place légitime dans l'histoire générale de l'art. »

« De ce point de vue, poursuit encore l'auteur, le chapitre central de ce livre est celui que j'ai intitulé : *Le caractère et le style des*

peintures de Sainte-Marie-Antique, mais il convenait de le préparer et de le compléter par l'histoire du monument, à partir de ses origines païennes jusqu'aux fouilles qui nous l'ont rendu et de faire l'inventaire des œuvres d'art qui y subsistent. » C'est ce qu'a fait de main de maître M. de Grüneisen. Après une *Introduction*, fort intéressante, un premier chapitre est consacré aux sources de l'histoire de l'église de Sainte-Marie-Antique. On sait que cette chapelle de diaconie, mentionnée comme telle dans un document du milieu du VIIe siècle, fut, vers le début du VIIIe, la chapelle privée du pape Jean VII. On ignore quand eut lieu sa disparition. Au XVIe siècle, on construisit à sa place l'église de Sainte-Marie-Libératrice qui, détruite en 1899, rendit à la lumière, pour la plus grande joie des érudits et des archéologues, ce qui restait du monument primitif. Les très nombreuses peintures conservées constituent par leur beauté et leur intérêt un des plus importants documents d'art, d'histoire et de liturgie retrouvés récemment. Après avoir raconté en un chapitre du plus haut intérêt l'histoire des fouilles, M. de Grüneisen passe la plume à M. Chr. Huelsen pour l'étude du monument païen — une bibliothèque adjointe au temple du divin Auguste — dans l'intérieur duquel prit place l'église Sainte-Marie-Antique et pour celle de la topographie du lieu.

« Les chapitres suivants sont consacrés au plan et à la description du saint édifice dans son état actuel, à la disposition iconographique et à la description des innombrables et si intéressantes peintures qui en font la décoration. Viennent ensuite une dissertation sur les vêtements et le caractère du costume des personnages représentés sur ces panneaux et une autre sur les objets symboliques de foi et de profession. C'est maintenant le tour du chapitre si important sur le caractère et le style des peintures de *Santa Maria Antiqua* du VIe jusqu'au XIIe siècle. « L'unité d'inspiration, dit M. de Grüneisen, qui a présidé à la décoration de la chapelle centrale et des deux chapelles latérales, suppose nécessairement une unité d'initiative qu'il faut rattacher à l'époque du pape Jean VII. S'il nous est permis d'y reconnaître une haute intelligence des croyances et de la vie chrétienne, cette constatation achève de rendre intéressante cette période jusqu'ici obscure, dans laquelle nous avons déjà reconnu l'âge d'or de la peinture du haut moyen âge romain. D'ailleurs, toute cette époque nous laisse voir, du VIe au IXe siècle surtout, la floraison nettement nationale d'un art dont aucune manifestation n'est méprisable et qui nous rend intelligible l'origine et les principes de l'art giottesque. »

Un chapitre dû à la plume de M. Giovanni Giorgi étudie les

procédés de la peinture à *Santa Maria Antiqua* et en général de la peinture portative et murale. L'immense épigraphie de l'église a été confiée à M. Vincenzo Federici. L'étude hagiographique et liturgique avec le catalogue raisonné des saints de *Santa Maria Antiqua* est l'œuvre de l'abbé Joseph David.

« Des tables des matières et des index copieux terminent ce beau travail, illustré de près de quatre cents figures dans le texte, de près de quatre-vingts planches iconographiques, et accompagné d'un vaste album épigraphique.

Le livre de M. de Grüneisen est un des ouvrages les plus importants pour l'histoire de l'art et de la liturgie, et aussi pour l'épigraphie, qui aient paru depuis des années. »

M. Gustave Schlumberger présente ensuite, de la part de M. Ugo Monneret de Villard, jeune érudit italien qui s'occupe avec zèle de l'étude de l'architecture italienne médiévale, un petit volume intitulé : *L'architettura romanica in Dalmazia*, dans lequel il a réuni quatre articles parus dans la *Rassegna d'arte* de Milan. Cette élégante plaquette, richement illustrée, est, ainsi que l'indique son titre, consacrée à la plus ancienne architecture dalmate. Le premier chapitre traite : 1° des derniers monuments construits en Dalmatie sous l'influence de l'école de Ravenne qui se perpétua dans cette province durant tout le XIe siècle ; ces monuments se trouvent tous à Zara ; ce sont la crypte du dôme et les absides primitives de l'église supérieure, puis le baptistère et l'église de San Donato ; 2° d'un groupe de monuments qui succédèrent immédiatement aux précédents sous l'influence de la civilisation croate : églises situées à Salone, à Spalato, à Cattaro et dans bien d'autres localités. Tous ces monuments, du premier comme du second groupe, nous donnent pour la Dalmatie jusqu'au Xe siècle une architecture pauvre et malhabile, inspirée des écoles lombarde et ravennate et des bans croates qui se rendaient en pèlerinage à Cividale du Frioul. Rien d'original qui nous révèle pour cette époque une architecture dalmate proprement dite. Dans un second chapitre l'auteur examine les formes décoratives de cette même période et nous donne de nombreuses figures empruntées aux principales églises de la région, figures de chapiteaux, d'archivoltes, de plaques de marbre sculptées, de sarcophages, de bas-reliefs, de portes, etc. Le troisième chapitre traite d'un groupe très curieux de monuments dalmates à coupole centrale du XIe siècle, dont les plus importants sont : l'église de *San Pietro Vecchio* de Zara, les deux églises *San Nicolo* et *Santa Croce* de Nona, *Santa Maria in Paludo* près de Spalato, *San Lorenzo* de Zara, *Santa Barbara* de Trau, etc. Dans un

dernier chapitre M. Monneret de Villard étudie l'architecture lombardo-dalmate aux XIIIe et XIVe siècles, soumise à des influences venues cette fois de la Pouille. Ce petit volume est d'une science claire et précise.

M. H. Omont dépose sur le bureau un exemplaire de la reproduction phototypique des miniatures et initiales des *Bibles de Charles le Chauve* (mss. latins 1 et 2 de la Bibliothèque nationale), exécutée par la maison Berthaud-Catala. Ces deux Bibles sont depuis longtemps célèbres et offrent de splendides modèles du degré de perfection atteint par la peinture et la calligraphie françaises à l'époque carolingienne.

M. Cagnat présente, de la part de M. Saïd Boulifa, répétiteur de langue kabyle à la Faculté des lettres d'Alger, une brochure relative à quelques nouveaux documents archéologiques découverts dans le Haut-Sebaou. M. Basset, doyen de la Faculté, en a déjà donné connaissance, en partie, à l'Académie.

M. Camille Jullian présente, de la part du capitaine Saint-Jours, deux ouvrages : 1° *La bastide de Gaune en Tursan* (Bordeaux, 1911, in-8°) :

« M. Saint-Jours est un capitaine des douanes de Bordeaux, à la retraite, qui consacre ses loisirs à l'étude des vieilles archives du Sud-Ouest. Le savant du monde qui connaît le mieux ces archives, M. Brutails, notre correspondant, a souvent rendu hommage à la patience, à l'exactitude, à la méthode de M. Saint-Jours. Sorti d'un milieu fort différent de celui des érudits, M. Saint-Jours, presque du premier coup, s'est révélé érudit de goût et de nature. Son histoire de Gaune dans le Tursan est celle d'une ville-neuve qui a su conserver jusqu'à la Révolution les plus originales des institutions. M. Saint-Jours a pu faire son volume presque partout avec de l'inédit. En attendant une histoire générale des bastides, villes-neuves, villes-franches, voilà une monographie qui sera la bienvenue. »

2° *Cordouan d'après les textes* (Bordeaux, 1907, in-8°) :

« Sous ce titre, M. Saint-Jours s'efforce surtout de montrer que, contrairement à l'opinion courante, l'îlot de Cordouan n'a guère varié depuis l'origine. J'ai revu avec lui tous les textes. Il a mille fois raison, et tout ce qui a été écrit sur le rattachement de Cordouan à la terre ferme est billevesée, erreur de lecture, ou fait de folk-lore transformé en truisme historique. »

M. C. Jullian présente, en outre, de la part de M. Perdrizet : *La miraculeuse histoire de Pandace et d'Echedde* (Leipzig, 1911, in-8° ; extr. de l'*Archiv für Religionswissenschaft*, Band XIV) :

« Sous ce titre, c'est en réalité un travail d'ensemble sur les stigmates, marques et tatouages dans l'antiquité. Et j'ajoute, sans que cela étonne ceux qui connaissent M. Perdrizet, un travail de premier ordre, d'une très riche documentation, d'une sûreté de déduction fort remarquable, rempli de vues ingénieuses — et fécondes — sur les rites et pratiques d'autrefois, et çà et là (c'est le cas de le dire) de mots à l'emporte-pièce, qui montrent chez M. Perdrizet autant d'indépendance que d'originalité : ce qui est, après tout, à son honneur. »

SÉANCE DU 16 JUIN

PRÉSIDENCE DE M. HENRI OMONT.

Le Président de l'Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg prie l'Académie des inscriptions de vouloir bien désigner ses délégués au Conseil de l'Association internationale des Académies pour 1911-1913.

L'Académie désigne MM. Senart, Schlumberger, Omont, Leger, Chavannes, le comte P. Durrieu, Diehl.

M. Merlin, directeur des antiquités et arts de la Tunisie, adresse au Secrétaire perpétuel la lettre suivante :

Tunis, le 11 juin 1911.

Mon cher Maître,

Nos fouilles sous-marines de Mahdia marchent plus lentement que je ne voudrais. La besogne à laquelle nous avons dû nous livrer jusqu'ici a été des plus longues et difficiles : nous avons commencé, au prix de plusieurs semaines de travail, par déplacer sept colonnes, ce qui nous a donné un vaste espace libre sur lequel nous nous sommes mis à creuser ; mais, comme nous nous y attendions d'ail-

leurs, nous sommes tombés sur la couche de bois en décomposition qui représente le pont du bateau, et c'est à écarter ce bois que nous sommes actuellement occupés. J'espère que nous en aurons bientôt fini avec ces opérations préliminaires ; nous en aurions sans doute déjà terminé avec elles si nous n'étions fort entravés par le temps. La mer a été très mauvaise toute la semaine, ce qui a forcé d'écourter le labeur quotidien des scaphandriers, quand il a été possible même, ce qui n'a pas été toujours le cas : hier il a fallu chômer complètement et mardi dernier il régnait sur la mer un brouillard si intense que la sakolive, partie dès l'aube, n'a pu retrouver les bouées marquant l'emplacement du gisement qu'à midi ! Toutes ces complications nous gênent énormément.

Cependant nous avons déjà obtenu des résultats intéressants. M. Louis Poinssot, qui vient de passer trois semaines à Mahdia, en a rapporté un plan minutieux du gisement, dressé, au fur et à mesure des plongées, par les scaphandriers, qui nous montre pour la première fois dans son irrégularité pittoresque la disposition exacte des colonnes au fond de l'eau et nous permet ainsi de mieux saisir le détail des fouilles. C'est un document tout à fait curieux.

De plus, nous sommes déjà en possession de quelques jolies pièces de bronze : une panthère bondissant, ayant servi d'anse à un cratère ; des anses de vases aux formes élégantes ; des fragments d'appliques ou de statuettes ; une gracieuse corne d'abondance de 0 m 20 de long ; un petit chapiteau ; des feuilles d'acanthe, des débris de meubles.

Il faut aussi que je vous signale une petite plaquette en bois, percée de quatre trous, qui semble avoir fait partie d'un instrument de musique, peut-être la pandoura de l'équipage, et enfin de nombreux ossements d'animaux trouvés au même point : vertèbres, côtes, mâchoires, qui paraissent avoir appartenu à des chevreaux, la réserve de viande fraîche du bord.....

Les fouilles s'annoncent bien, car dans tous les travaux préparatoires nous trouvons des fragments de bronze ; c'est le signe que la région du bateau que nous allons explorer était, comme celle que nous avons fouillée précédemment, réservée aux objets de bronze, et c'est ce qui nous donne le meilleur espoir.

Veuillez croire, etc.

M. Babelon communique une monnaie de bronze de la ville d'Artaxata, capitale de la province de Grande Arménie à partir de Trajan. Cette monnaie unique et nouvelle donne au nom de

la ville la forme *Artaxisata*; elle prouve en outre que la province romaine d'Arménie existait encore sous Commode[1].

MM. Perrot, Schlumberger et Cagnat présentent quelques observations.

M. Cagnat annonce que la Commission de la médaille Blanchet propose à l'Académie de décerner cette distinction à la Société de géographie d'Oran, pour reconnaître les services qu'elle a rendus depuis plus de trente ans à l'archéologie et à la géographie de l'Afrique du Nord.

M. de Vogüé lit un mémoire sur la citerne de Ramleh en Palestine, monument arabe construit en l'an 172 de l'Hégire (789 p. C.), sous le khalifat du célèbre Haroun-al-Rachid.

L'intérêt de ce monument réside dans sa date et dans ce fait qu'il est le plus ancien exemple, existant en Palestine, de l'emploi exclusif de l'arc brisé, vulgairement appelé *ogive*. Il se compose d'un système de voûtes, portées par des arcades reposant sur un quinconce de piliers. Le seul arc utilisé est un arc brisé dont les deux centres, situés sur la base de l'arc, sont séparés par une distance égale à $\frac{1}{7}$ de la base ; le rayon est égal aux $\frac{4}{7}$ de la même base. Cette formule se retrouve dans les deux plus anciens monuments du Caire, la mosquée d'Ibn Touloun (848 p. C.) et le nilomètre de Roddah (848 p.C.).

M. de Vogüé établit les formules mathématiques générales de la distance des centres et de la longueur des rayons de l'arc brisé, en fonction de la longueur de la base. Il montre entre quelles limites ces quantités se meuvent, dans la théorie et dans la pratique ; il indique les formules les plus généralement usitées en Orient. La plus répandue en Palestine est celle où le rayon est égal au [illegible] de la base. Les maçons syriens l'appliquent quotidiennement aujourd'hui à l'aide d'un procédé pratique très ingénieux que M. Mauss a observé sur place.

M. de Vogüé examine ensuite la mesure dans laquelle l'art arabe a influé sur l'art occidental, à l'époque des Croisades. Il réduit cette influence à l'emploi de l'arc brisé qui n'était que

1. Voir ci-après.

sporadique en France au commencement du XIIe siècle, que les architectes Croisés ont adopté exclusivement dans les monuments qu'ils ont élevés en Palestine et qu'ils ont rapporté avec eux en Occident dans la seconde moitié du XIIe siècle. A tous les autres points de vue, les Croisés n'ont pas fait d'emprunts à l'art oriental. L'architecture romane était constituée dans ses éléments essentiels. Ils l'ont transportée tout d'une pièce en Palestine, comme ils y ont transporté leur organisation politique, religieuse et sociale.

M. Clermont-Ganneau présente une observation sur la différence de structure entre l'arc brisé oriental et l'arc brisé occidental.

COMMUNICATION

ARTAXISATA,

PAR M. E. BABELON, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

Il y a quelques semaines, je reçus d'Alep un lot de monnaies anciennes, presque toutes banales et bien connues, mais au milieu desquelles pourtant je distinguai la suivante que je retins pour le Cabinet des Médailles où elle vient de prendre place :





Tête tourelée de Tyché à droite. Grènetis au pourtour.

℞. ΑΡΤΑΞΙCΑΤΩΝ ΜΗΤΡΟΠΟΛΕΩC. Nike debout à

gauche, tenant de la main gauche une palme appuyée contre son épaule, et une couronne de la main droite tendue en avant; elle est vêtue d'une tunique talaire et ses ailes sont éployées et dressées derrière ses épaules. Dans le champ à gauche, IB; à droite ΘΞ et le monogramme [monogramme].

Bronze, 26 millim.

Cette pièce est nouvelle et le court commentaire qu'elle appelle me paraît présenter quelque intérêt historique. Dans l'ethnique, au génitif pluriel, qui est inscrit au revers, **ΑΡΤΑΞΙϹΑΤѠΝ**, et dont la lecture ne souffre aucune hésitation, on reconnaîtra tout de suite une forme inusitée du nom de la ville appelée habituellement *Artaxata*, la capitale de la Grande Arménie, qui, ainsi, prend place aujourd'hui, pour la première fois, dans la nomenclature numismatique. Tous les auteurs grecs et latins donnent au nom de cette ville la forme Ἀρτάξατα, *Artaxata*, considérée généralement comme un pluriel neutre, et quelquefois, mais exceptionnellement, comme un féminin singulier. Étienne de Byzance donne pour ethnique Ἀρταξατηνός.

Cependant, Strabon, qui emploie ordinairement, comme les autres auteurs, le nom Ἀρτάξατα, nous dit, dans un passage (XI, 14, 6), que la capitale de la Grande Arménie s'appelait aussi Ἀρταξιάσατα, et il fait dériver ce nom de celui du roi Artaxias, son fondateur. On voit que cette dernière forme, Ἀρταξιάσατα, se rapproche de Ἀρταξίσατα donné par la monnaie.

D'autre part, les auteurs arméniens appellent la ville *Artaschat*[1]. M. Lagarde, dans ses *Armenische Studien* (1877), a démontré que *Artaschat* est une forme abrégée de *Artasisasat*, et que le Ἀρταξιάσατα de Strabon est pour Ἀρταξισάσατα[2]. Les déductions philologiques du savant

1. J. Saint-Martin, *Mémoires historiques et géographiques sur l'Arménie*, t. I, p. 117 et s.

2. « *Artasat* für *Artasisasat* steht und jenes Ἀρταξιάσατα (de Strabon), in Ἀρταξισάσατα (Ἀρταξισάξατα) umzuschreiben ist. » La première partie

allemand se trouvent, à une abréviation près, confirmées par la légende de la monnaie qui vient d'être découverte. Cette pièce nous a donc conservé l'orthographe grecque officielle du nom de la capitale de la Grande Arménie.

Au revers de la monnaie on remarque un monogramme composé de lettres qui forment les syllabes HPA... ; c'est un nom grec de magistrat, formé sous le nom d'Héraclès et qu'il n'y a pas lieu de chercher à compléter.

Mais une marque bien autrement importante du revers de notre bronze est la date qui s'y trouve indiquée par l'année ΘΞ (= 69) et le mois IB (= 12). L'indication du mois n'a pas lieu de nous surprendre sur une monnaie arménienne, car on sait que le mois est aussi marqué sur les monnaies d'un certain nombre de rois Parthes, sur celles de la ville de Séleucie sur le Tigre, postérieurement encore au début de notre ère ; sur celles de Mithridate le Grand, comme aussi sur les monnaies d'Athènes de la série dite du nouveau style. Ce qui nous importe surtout, c'est de déterminer l'ère à laquelle se rapporte l'an 69.

Les rois d'Arménie de la dynastie arsacide, comme Tigrane le Grand (97 à 56 av. J.-C.), ont adopté l'ère des Séleucides sur leurs monnaies[1]. Mais on ne saurait un instant s'arrêter à l'hypothèse de supputer la date de notre bronze suivant l'ère séleucidienne, car on serait amené à la placer à une époque beaucoup trop reculée, étant donnés son style, la forme des lettres et le titre de *métropole* de la province d'Arménie que prend la ville d'Artaxisata dans la légende monétaire.

du mot, Ἀρτάξατα, vient du nom du fondateur Ἀρτάξιας ; ξάτα serait dérivé du pehlvi Kshatra. Lagarde, *Armenische Studien*, dans les *Abhandlungen Götting. Gesell. der Wissenschaften*, t. XXII, 1877, p. 22, note 280. D'après Hubschmann, *Altarmenischen Ortsnamen*, dans le t. XVI des *Indo-germanische Forschungen* de K. Brugmann et W. Streitberg, p. 409 (v° *Artašat*), le mot *Artaxata* signifie « la joie d'Artaxias ».

1. E. Babelon, *Les monnaies des rois de Syrie, d'Arménie et de Commagène*, Introd., p. CCIII et p. 214 ; *Brit. Museum, Catal. Galatia, Armenia, Cappadocia, Syria*, p. 100 et s.

Pour une raison analogue, on ne peut songer à une ère qui aurait pour point de départ la fondation de la ville d'Artaxisata. Cette fondation fut la conséquence de la grande défaite du roi de Syrie Antiochus III le Grand, à Magnésie, en 189 avant notre ère. A la suite de ce désastre, les deux principaux lieutenants du roi fugitif, Artaxias et Zariadrès, se révoltèrent et se proclamèrent indépendants dans leurs gouvernements respectifs. Artaxias fonda le royaume de la Grande Arménie et lui donna pour capitale Artaxisata, qu'il bâtit dans la vallée de l'Araxe, au confluent du Medzamor, sur un emplacement que lui aurait indiqué Annibal [1]. Cette tradition est peut-être légendaire ; si on l'accepte, comme Annibal mourut en 183, il faut placer la fondation d'Artaxisata très peu de temps après la défaite d'Antiochus en 189, ce qui n'a rien d'invraisemblable. Toutefois Artaxias vécut longtemps encore : il soutint des guerres contre Ariarathe V, roi de Cappadoce ; puis il fut attaqué par le roi de Syrie Antiochus IV Épiphane qui le fit prisonnier. C'est au milieu de ces démêlés avec ce dernier, en 166 avant J.-C., que M. Hubschmann voudrait placer la fondation de la capitale de la Grande Arménie [2]. Quoi qu'il en soit, si l'existence d'une ère ayant son point de départ à la création du royaume arménien ou de sa capitale peut être supposée, on ne saurait appliquer ce comput à la date de notre monnaie. Que ce point de départ, si tant est qu'il ait existé, soit en 189 avant J.-C. ou seulement en 166, l'année 69 tomberait en 120 ou en 97 avant notre ère, et à cette époque Artaxisata n'a pu être, comme le dit la légende monétaire, métropole d'une province romaine ; le style de la pièce confirme, d'ailleurs, cette induction.

1. Strabon, XI, 14, 6 ; Plutarque, *Lucullus*, 31 ; Diod. Sic., XXXI, 17 a. Cf. J. Saint-Martin, *Mémoires sur l'Arménie*, t. I, p. 117 ; Droysen, *Hist. de l'hellénisme*, trad. Bouché-Leclercq, t. II, p. 747 ; Kurt Eckhardt, dans *Klio*, t. X, p. 208.

2. Hubschmann, *loc. cit.*

C'est en vain aussi, pour des motifs divers, qu'on chercherait à appliquer à notre date monétaire quelqu'une des ères employées sur les monnaies de la Syrie, de la Cappadoce, de la Petite Arménie, telles que l'ère pompéienne (64 av. J.-C.), l'ère césarienne (49-48 av. J.-C.), l'ère d'Actium (31 av. J.-C.), pour parler de celles dont l'usage fut le plus général en Orient, sur les monnaies, en dehors des ères locales ou provinciales.

Les légions romaines commandées par Lucullus pénétrèrent pour la première fois dans la Grande Arménie, au printemps de 68 av. J.-C., à la poursuite des armées de Mithridate et de Tigrane [1]. Les Romains, bien que victorieux, ne purent pourtant atteindre jusqu'à Artaxisata qu'on appelait « la Carthage de l'Arménie ». Dans les années suivantes, après les victoires de Pompée, le royaume d'Arménie, dont les frontières furent singulièrement diminuées, devint un royaume vassal des Romains. Les rois obscurs qui régnèrent à Artaxisata à cette époque et dont on a quelques monnaies [2], sont ballottés entre les Romains et les Parthes, tour à tour détrônés ou restaurés suivant les vicissitudes des événements. Les Romains ne paraissent nullement tenir à faire la conquête de cette contrée lointaine ; ils se bornent à y asseoir leur influence et à en faire un pays de protectorat [3]. Des monnaies de Marc Antoine rappellent sa conquête de l'Arménie, en 34 av. J.-C., à la suite de laquelle il livra le roi Artavazde à Cléopâtre qui le fit mourir [4].

Auguste qui, en l'an 20 avant J.-C., à la suite des campagnes de Tibère, fit frapper des monnaies à la légende

1. Kurt Eckhardt, *Die armenischen Feldzüge des Lukullus*, dans *Klio*, t. X, p. 208 et suiv.

2. E. Babelon, *Rois de Syrie*, Introd., p. CCIV et suiv.

3. V. Chapot, *La frontière de l'Euphrate, de Pompée à la conquête arabe*, p. 357.

4. E. Babelon, *Monn. de la Républ. romaine*, t. I, p. 19[illegible].

ARMENIA CAPTA et **ARMENIA RECEPTA**[1], déclare lui-même, dans son testament d'Ancyre, qu'à cette époque il eût pu réduire la Grande Arménie en province, mais qu'il préféra la laisser en royaume tributaire : *Armeniam majorem, interfecto rege ejus Artaxia, cum possem facere provinciam, malui, majorum nostrorum exemplo, regnum id Tigrani regis Artavasdis filio, per Ti. Neronem tradere*[2]. L'ère de la constitution de la province d'Arménie ne peut donc dater de cette époque.

Entre ce moment environ et la campagne de Germanicus en l'an 18 de notre ère, on a compté que le sceptre d'Arménie changea de mains une dizaine de fois. Tacite décrit la cérémonie dans laquelle Germanicus investit enfin de la royauté arménienne un jeune prince appelé Zénon, fils de Polémon, roi de Pont : « Dans la ville d'Artaxata, dit-il, Germanicus, aux applaudissements des nobles et en présence de la multitude assemblée, posa l'insigne royal sur la tête de Zénon. Les assistants firent hommage au nouveau roi et le saluèrent du nom d'Artaxias, dérivé de celui de la ville où il fut couronné[3]. » Il nous est parvenu deux monnaies latines d'argent, émises peut-être dans l'atelier de Césarée de Cappadoce, qui représentent cette scène du couronnement de Zénon-Artaxias à Artaxisata.

On y voit, au droit, la tête de Germanicus et, au revers, on lit : **GERMANICVS** et **ARTAXIAS**. Le type représente Germanicus cuirassé, s'appuyant sur sa haste et posant la tiare royale sur la tête d'Artaxias debout à côté de lui[4].

Ce type est le même sur le denier entré récemment au Cabinet des Médailles, mais connu depuis longtemps, et sur

1. H. Cohen, *Méd. imp.*, t. I, p. 64 et 134.

2. *Monumentum Ancyranum*, ch. XXVII; Marquardt, *Organ. de l'empire romain*, trad. Lucas et Weiss, t. II, p. 391.

3. Tacite, *Annales*, II, 56.

4. Duc de Luynes, *Rev. num.*, 1838, p. 338 ; cf. Cohen, *Méd. imp.*, t. I, p. 225, n° 6 ; Dieudonné, *Rev. num.*, 1898, p. 570.

le double denier (7 gr. 67) dont un exemplaire, également unique jusqu'ici, a été acquis en 1898 par le Cabinet de Berlin[1].

Cet Artaxias, roi d'Arménie, mourut vers l'an 35 de notre ère. En cette même année, Mithridatès l'Ibérien s'empara d'Artaxisata ; en septembre 51, la ville tomba entre les mains du roi des Parthes Vologèse ; elle subit encore d'autres vicissitudes dont Tacite s'est fait l'écho[2]. Les Romains intervenaient dans cette lointaine région comme à contre-cœur, si bien que, nous dit Tacite, en 58 de notre ère, Artaxata fut brûlée et rasée par Corbulon, parce que pour la défendre il eût fallu y entretenir une garnison trop considérable[3]. Peu après, elle fut rebâtie par Tiridate qui, pour flatter Néron, voulut l'appeler *Neronia* ; mais, ainsi qu'il est arrivé souvent en pareil cas, la traditionnelle appellation d'Artaxisata survécut et continua d'être seule en usage[4].

En l'an 114 de notre ère, Trajan dut refaire, en personne, la conquête de l'Arménie ; vers le mois d'avril il partit d'Antioche et, passant par Samosate, il fit halte à Satala (aujourd'hui Erz-Inghian), à l'extrémité septentrionale de la petite Arménie, où il reçut la soumission empressée des roitelets des contrées vers lesquelles s'acheminaient ses légions[5]. Parthamasirus, que Chosroès avait installé sur le trône d'Arménie, voulut, lui aussi, mais trop tard, concourir à cet assaut de servilité ; Trajan refusa de se laisser prendre à ses démonstrations ; après l'entrevue d'Élégia

1. H. Dressel, *Zeit. für Numism.*, t. XXI, 1898, p. 228 et pl. VI, 5.

2. Tacite, *Annales*, VI, 31-33.

3. Tacite, *Annales*, XIII, 41 ; cf. Chapot, *op. cit.*, p. 358.

4. Dion Cassius, LXIII, 7 ; Pline, *Hist. nat.*, VI, 26 ; Juvenal, II, 170 ; Ammien Marcellin, XXV, 7, 12 ; Ét. de Byzance, s. v°. Cf. aussi la chronique arménienne de Moïse de Khorène qui appelle Ardascès le roi restaurateur d'Artaxisata. Moïse de Khorène, livre II, ch. 46, trad. Levaillant de Florival, p. 161-162, et J. Saint-Martin, *Mémoires*, p. 117-118.

5. C. de La Berge, *Essai sur le règne de Trajan*, p. 162 et s.

aujourd'hui Ilidjah, à trois lieues d'Erzeroum), qui est rappelée par les belles monnaies de coin romain à la légende **REX PARTHVS**[1], où Parthamasirus est représenté fléchissant le genou devant l'empereur assis sur un *suggestus*, le malheureux roi d'Arménie fut saisi et mis à mort dans des circonstances dramatiques racontées par tous les historiens[2].

Trajan mit des garnisons dans les places les plus importantes de l'Arménie dont il acheva la conquête pendant que son fidèle lieutenant Lusius Quietus se portait rapidement à l'Est, au delà du cours de l'Araxe, pour soumettre la Médie Atropatène.

Cette conquête valut à Trajan sa huitième et sa neuvième salutation impériale. L'empereur déclara la Grande Arménie province romaine ; il passa la dernière partie de l'année 114 à en organiser l'administration, puis il revint prendre ses quartiers d'hiver à Antioche où il rentra, en grande pompe, la tête ceinte de la couronne de laurier, le 7 janvier 115[3].

La soumission de l'Arménie par Trajan est commémorée sur des monnaies grecques, au nom de cet empereur, frappées par le κοινὸν des villes de Crète. On lit au revers de ces grands bronzes, **APMENIA**, et cette légende accompagne un type qui représente Trajan, en costume de légionnaire, debout à gauche, tenant un aigle et s'appuyant sur sa haste. Devant lui, la figure allégorique de l'Arménie captive assise à terre et pleurant. Derrière l'empereur, la Victoire debout le couronne ; dans le champ, un arc et un carquois[4]. On connaît aussi les grands bronzes, de coin romain, à l'effigie de Trajan, qui ont pour revers la légende **ARMENIA ET**

1. Cohen, *Méd. imp.*, p. 52, n° 329.
2. C. de La Berge, *op. cit.*, p. 165.
3. C. de La Berge, *op. cit.*, p. 170.
4. J. Svoronos, *Numism. de la Crète ancienne*, p. 347, n° 81, et pl. XXXIV, 19 ; *Brit. Museum. Catal. Galatia*, etc., p. 102 et pl. XIV, 5.

MESOPOTAMIA IN POTESTATEM P· R· REDACTAE, et qui représentent l'empereur debout ayant à ses pieds l'Euphrate, le Tigre et l'Arménie personnifiés[1].

L'Arménie ayant ainsi été constituée en province romaine en l'an 114 ap. J.-C. par Trajan, l'ère d'Artaxisata métropole doit débuter en cette année; la monnaie qui porte l'an 69 a, dans ce comput, été frappée en 114 + 69 = 183 de notre ère, sous le règne de Commode.

Cette date convient parfaitement au style et à la légende de notre médaille.

La forme des lettres, telles que le *sigma* lunaire et l'*oméga* cursif, sont couramment employés dans tout l'Orient à l'époque de Commode. La tête tourelée de Tyché se rencontre dans le même style, à la même époque, sur les monnaies d'un grand nombre de villes de Syrie, de Cilicie, de Cappadoce. Le type de Niké portant une couronne et une palme est aussi banal dans les provinces orientales de l'Empire romain au Ier et au IIe siècle de notre ère. C'est enfin à partir de Trajan et d'Hadrien qu'on voit les capitales de ces provinces prendre sur leurs monnaies le titre de *métropole* qui, avant cette date, ne se rencontre guère que sur les monnaies d'Antioche.

Tout concourt donc à confirmer l'attribution de la monnaie d'Artaxisata au temps de Commode. Il nous reste à examiner si les événements politiques se prêtent à cet arrangement.

Trajan confia l'administration de la province de la Grande Arménie à un *legatus* impérial assisté d'un *procurator Augusti*[2]. Mais sa mort étant survenue en Cilicie, le 8 août 117, Hadrien crut prudent et de bonne politique de renoncer à une partie des conquêtes orientales de son prédécesseur. Il fit évacuer par ses troupes la Grande Arménie qui

1. Cohen, *Médailles impériales*, t. II, p. 21, n° 39-40.

2. Spartien, *Hadr.*, XXI; cf. Henzen, *Inscr.*, n° 6947; Borghesi, *Œuvres*, t. V, p. 3 et s.; Marquardt, *Organisation de l'Empire romain*, t. II, p. 307, 1911.

redevint un royaume tributaire des Romains[1]. Ce nouveau régime profita à l'influence parthe ; ce fut en vain qu'Antonin le Pieux intervint pour introniser un nouveau roi à Artaxisata, comme le prouvent ses monnaies à la légende REX ARMENIIS DATVS[2] ; dès le début du principat de Marc Aurèle, il fallut recommencer la conquête du pays. En 161, les Parthes envahirent l'Arménie, en chassèrent le roi Sohaemos, client des Romains, poussèrent même leur incursion jusqu'en Syrie.

Marc Aurèle chargea Statius Priscus, gouverneur de Cappadoce, de réoccuper l'Arménie. Cette conquête nouvelle fut exécutée pendant l'année 163 ; Artaxisata fut prise et détruite, et non loin de ses ruines fumantes les Romains bâtirent la forteresse de Caenopolis, Καινὴ πόλις, « la ville nouvelle », qui devint la nouvelle capitale du pays.

Toutefois, les historiens de cette campagne nous disent formellement que la Grande Arménie ne fut point, pour cela, rétablie en province et qu'elle continua de rester un royaume. En effet, Lucius Verus, en 163, réinstalla le roi Sohaemos, ainsi qu'en font foi ses monnaies à la légende REX ARMENIIS DATVS[3].

On a publié récemment une inscription en l'honneur de Marc Aurèle, qui fut trouvée à Vagharschapat, non loin du couvent d'Edchmiadzin, à quelque distance d'Érivan, c'est-à-dire sur les ruines de Caenopolis ; ce texte épigraphique nous révèle la présence dans cette ville de détachements (*vexillationes*) des légions *XV^a^ Apollinaris* et *XII^a^ Fulminata* qui durent coopérer à l'expédition militaire que nous venons de rapporter[4].

1. Marquardt, p. 392 (voyez les sources citées dans cet ouvrage).
2. Cohen, *Méd. imp.*, t. II, p. 338, n° 686.
3. Cohen, t. III, p. 185, n°s 157 à 165.
4. Inscription publiée par Rostovtzew dans le *Bulletin de la Commission imp. archéol. de Saint-Pétersbourg*, t. XXXIII (1909) ; reproduite par R. Cagnat et M. Besnier, *Rev. archéol.*, 4e sér., t. XVI, nov.-déc. 1910, p. 448, n° 161 (j'en dois la connaissance à M. Cagnat).

Combien de temps dura ce royaume? Nous ne savons rien, par les historiens, des annales de la Grande Arménie sous Commode, et le titre d'*Armeniacus* n'entre pas dans la titulature de ce prince. Du silence des auteurs anciens on peut conclure que le royaume de Grande Arménie vécut dans une tranquillité relative en cette période. On a bien constaté, non sans étonnement, par une première inscription découverte dès 1863, la présence à Caenopolis (Vagharschapat) de la *vexillatio* de la légion XV[e] *Apollinaris*, sous Commode, en 185 de notre ère[1]. Mais la dédicace où l'on a relevé cette mention n'apporte aucun fait nouveau relatif à la situation du royaume arménien vis-à-vis des Romains. Aujourd'hui, en rapprochant les dédicaces à Marc Aurèle et à Commode, nous pouvons affirmer que la *vexillatio* de la XV[e] légion *Apollinaris*, installée à Caenopolis dès le temps de la campagne de Lucius Vérus en 163, y tenait encore garnison sous Commode en 185. C'est tout ce que nous disent les textes épigraphiques. La monnaie d'Artaxisata permet d'aller plus loin dans notre information, car l'inscription de Commode qui est du même temps qu'elle — à deux ans près — confirme par sa seule présence la place que nous lui assignons chronologiquement. La légende monétaire atteste qu'en l'an 183, sous Commode, la province romaine de Grande Arménie était rétablie. Par elle nous pouvons en outre affirmer qu'Artaxisata avait été rebâtie et qu'elle redevint la capitale de la province reconstituée. La forteresse de Caenopolis, qui s'élevait à proximité, servait de lieu de garnison aux détachements légionnaires chargés de maintenir l'ordre et la paix romaine[2].

1. Léon Renier, *Journal asiatique*, 6[e] série, t. XIII, 1869, p. 10[illegible]; *C. I. L.*, t. III, 2[e] part., n[o] 6052; cette inscription, conservée aujourd'hui au couvent d'Edschmiadzin, a été publiée d'abord dans les *Mémoires de la Société de géographie de Tiflis*. « On s'étonnera, dit M. Victor Chapot (*op. cit.*, p. 358), de découvrir une *vexillatio* de la *leg.* XV *Apollinaris*, en 185, à Caenopolis (Vagharschapat) près d'Edschmiadzin. »

2. La légion XV[e] *Apollinaris* faisait alors partie de l'armée de Cappadoce et le légat Caelius Calvinus était gouverneur de cette province.

Il serait bien tentant de considérer le nom de Cænopolis, « la ville neuve », comme un nom passager d'Artaxisata, analogue à celui de Neronia que cette ville avait aussi porté quelque temps auparavant. Les géographes distinguent d'ordinaire les deux villes, plaçant, comme je l'ai dit, Cænopolis à une courte distance au Nord d'Artaxata. Pourtant, d'après les dernières et récentes recherches de Hubschmann, l'emplacement d'Artaxisata ne serait pas encore bien sûrement identifié : *Die genauere Lage der Stadt ist noch nicht ermittelt worden*[1]. S'il en est ainsi, ne pourrait-on soupçonner que les ruines d'Artaxisata doivent s'identifier avec celles de Cænopolis? C'est un point de topographie historique que les découvertes sur le terrain élucideront sans doute quelque jour.

En résumé, si l'on adopte les données que je viens de présenter, on conclura de l'existence de notre monnaie :

1° Que le nom officiel de la capitale de la Grande Arménie était *Artaxisata* et non Artaxata ;

2° Que la Grande Arménie, après avoir été un instant organisée en province romaine sous Trajan, de 114 à 117, eut de nouveau cette même organisation sous Commode au moins en 183 ;

3° Qu'Artaxisata, rebâtie après sa destruction en 163, était redevenue la capitale de cette province, vingt ans plus tard, comme elle l'avait déjà été sous Trajan ;

4° Qu'une ère spéciale, l'ère de la province de Grande Arménie, dont le point de départ fut fixé en 114, sans doute au mois d'octobre, fut en usage à Artaxisata, à l'époque de Commode.

1. Voyez pourtant Kurt Erkhardt, dans *Klio*, t. X, pp. 213 et 221. M. Eckhardt identifie les ruines d'Artaxisata avec Garni-Tschai.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau le fascicule du mois d'avril 1911 des *Comptes rendus des séances* de l'Académie (Paris, 1911, in-8°).

M. Héron de Villefosse dépose sur le bureau, au nom de M. le docteur Carton, correspondant de l'Académie, un exemplaire de l'*Annuaire-Almanach des agriculteurs mutualistes du Nord de l'Afrique pour l'année 1911*, qui contient (p. 146 à 155) un article de ce correspondant, intitulé : *Sur l'âge des vieux oliviers, dits Romains*.

M. Salomon Reinach a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de M. Tagliaferro, un mémoire sur les poteries préhistoriques découvertes à Malte, dans un hypogée à Hal-Saflieni[1]. L'auteur a divisé ces tessons en vingt-six classes, dont il a étudié avec soin les particularités techniques et la décoration. Bien que Newton, en 1852, eût déjà compris l'intérêt des plus anciennes céramiques de Malte, M. Tagliaferro est le premier à en publier de nombreux spécimens, que l'on trouvera reproduits sur les dix-sept planches phototypiques annexées à son utile travail. »

SÉANCE DU 23 JUIN

PRÉSIDENCE DE M. HENRI OMONT.

M. de Mély adresse au Secrétaire perpétuel la lettre suivante :

Paris, 21 juin 1911.

Monsieur le Secrétaire perpétuel,

J'ai l'honneur de signaler à l'Académie la découverte de trois belles statues de bronze, dont je joins à cette lettre les photographies, qui ont été trouvées dans un dragage, il y a quelques mois,

1. N. Tagliaferro, *The Prehistoric Pottery found in the Hypogeum at Hal Saflieni, Casal Paula, Malta* (*Liverpool Annals of archaeology and anthropology*, t. III, juin 1910).

sur les bords de la Lys, à Merville (Nord). Elles sont aujourd'hui au Musée de Lille, où l'érudite perspicacité de M. Rigaux, administrateur du Musée des Beaux-Arts, a pu les faire entrer.

Leur taille est supérieure aux bronzes qu'on découvre généralement en Gaule. L'une d'elles, à peu près intacte, représente



Statues découvertes à Merville.
Fig. 1. — Mercure.

Mercure, chaussé de sandales, tenant à la main une bourse. Elle est en bronze argenté, d'une belle patine bleuâtre. Le dieu mesure 0^m 50 de hauteur. Il présente une curieuse particularité. Naguère,

M. Gauckler, signalant la section postérieure du crâne de cinq têtes d'Apollon du Louvre, se demandait si ce n'était pas là un rite religieux. Le Mercure de Merville a également la calotte du crâne sectionnée, mais c'est pour y placer un nimbe, fait d'une feuille métallique très mince, qui y est encore fixée.



Statues découvertes à Merville.
Fig. 2. — Mars.

La deuxième statue, de bronze couvert d'une patine terreuse, représente Mars casqué. Les deux bras manquent depuis longtemps, ainsi que le prouve la patine de la cassure. Elle a été brisée, lors de

la découverte, en deux, à la cuisse droite et à la cheville gauche ; la photographie montre que pour la faire tenir debout j'ai dû la tamponner intérieurement avec des journaux roulés. Le piédestal sur lequel elle repose est tordu. Elle se présente donc dans une pose



Statues découvertes à Merville.
Fig. 3. — Jupiter.

renversée, qu'il m'a été impossible d'éviter. Elle mesure 0 m 60 de hauteur.

La troisième est tout à fait fragmentée. Il ne reste qu'un torse avec une jambe brisée à la cheville ; la tête, les deux bras, la jambe

gauche manquent. Sur la poitrine on voit les traces de la dragne. Elle doit représenter Jupiter ; elle mesure, telle qu'elle est, 0 m 49; avec le socle et la tête, elle aurait été certainement plus grande que Mars. C'est elle, qui, d'une puissante exécution, présente vraiment les caractères les plus artistiques. On voit sur la jambe, sur le dos, de petits emplacements vidés, nettement sectionnés ; c'était, ainsi que nous l'apprend le Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines, la place de soufflures de la fonte, remplacées par des pièces rapportées.

Est-il possible de déterminer leur origine? MM. Rigaux et Théodore, conservateurs du Musée de Lille, ont fait, après avoir étudié l'histoire romaine du pays, des recherches dans les ouvrages liturgiques locaux.

La Lys joua un rôle important dans le commerce romain. Sur ses bords étaient de nombreuses stations, entre autres Merville ou Broïlum. Il faut faire remarquer que la statue de Mercure est la seule argentée et de beaucoup la plus fine; c'était donc, selon toute apparence, la divinité principale.

Or les hagiographes rapportent qu'au VIIe siècle saint Amand, évangélisant les habitants des bords de la Lys, détruisit leurs bois sacrés, leurs idoles et un temple de Mercure.

Les statues de Merville seraient-elles celles du temple de Mercure, signalées ainsi dans le *Propre des Saints* de Saint-Bavon de Gand : « In Flandriam districtumque Gandavenensem descendit Amandus et populum a falsa Mercurii aliorumque idolorum adoratione ad verum Dei cultum, fidemque Christianam adduxit » ?

Ajoutons que les écrivains locaux du XVIIe siècle mentionnent à cette époque dans l'église de Verwick, également sur la Lys et près de Lille, la présence d'une grande statue de pierre représentant le dieu Mars.

Quant à leurs dates d'exécution, elles pourraient, je pense, être regardées comme du IIe siècle.

Veuillez agréer, etc.

M. POTTIER donne lecture d'une note dans laquelle M. Vasseur, professeur à la Faculté des sciences de Marseille, fait connaître à l'Académie qu'une mine de cuivre, située dans les *Garrigues* de l'Hérault, près de Cabrières, a été exploitée pendant la période du bronze. Cette antique exploitation, dénommée les *Neuf-Bouches*, se trouve vers le sommet de la hauteur de Bellarade.

M. Vasseur a recueilli à l'entrée et aux alentours de cette mine 323 outils en pierres très dures, quartz et quartzites qui ont servi à concasser et broyer le minerai (azurite et malachite).

Sur le versant méridional de la colline (quartier de Roqueblanche), on voit, à 600 mètres environ de la mine, une grotte sépulcrale renfermant, en très grande quantité, des ossements humains associés à des poteries de l'âge du bronze. L'auteur estime que cette grotte a servi de sépulture aux mineurs de Bellarade.

C'est la première fois qu'on peut fournir la preuve qu'une mine de cuivre ait été exploitée en France à cette époque.

Une note détaillée, sur ce sujet, paraîtra dans l'*Anthropologie*.

M. Pottier communique ensuite une autre note de M. Vasseur sur les vases géométriques dits du Bassin de Carénage, à Marseille [1].

M. Dieulafoy fait une communication intitulée : *Le vase d'Hôryouji* [2].

COMMUNICATIONS

LES VASES GÉOMÉTRIQUES DITS DU BASSIN DE CARÉNAGE, A MARSEILLE, PAR M. VASSEUR.

Pour compléter nos observations relatives à Massalia et communiquées récemment à la Société archéologique de Provence, nous devons parler de la nécropole qui fut découverte en 1831, dans les travaux de creusement du Bassin de Carénage.

L'emplacement de ce bassin est situé au Sud du Vieux-Port, c'est-à-dire sur la rive du Lacydon opposée à la ville antique.

1. Voir ci-après.
2. Voir ci-après.

De nombreux tombeaux mis au jour en cet endroit ont fourni quantité d'objets qui sont conservés dans le Musée archéologique de Marseille (Musée Borély).

Les sépultures, situées dans la partie la plus basse du terrain, au voisinage immédiat du port, étaient de l'époque grecque.

Les autres, faisant suite aux premières et rencontrées à divers niveaux sur la pente qui descend de l'église Saint-Victor, dataient de l'époque romaine et même du moyen âge.

Parmi les antiquités mentionnées comme ayant été recueillies dans la nécropole en question, trois vases peints, de style grec primitif, sont demeurés célèbres.

Ils portent dans le *Catalogue du Musée*, dressé par Frœhner (1897), les n°s 1928 à 1930 et y sont indiqués comme appartenant « à la plus ancienne famille connue de poteries grecques, à celle des îles de Santorin et de Milo[1] ».

On peut constater, d'abord, que les tombes du Bassin de Carénage, se rapportant à la période hellénique, ne paraissent pas remonter au delà du IIIe siècle avant notre ère. Aucun reste de poteries semblables à celles du Fort Saint-Jean[2], qui datent du VIIe au IVe siècle inclusivement, n'a été trouvé en ce lieu, de sorte que les trois vases géométriques précités, très antérieurs à la nécropole, ne se rattachent par aucun lien à l'ensemble de la découverte.

L'association, dans un même emplacement, d'objets antiques, d'époques bien différentes, n'avait assurément rien d'invraisemblable; elle nous parut cependant mériter un examen sérieux, et c'est le résultat de notre enquête à ce sujet que nous désirons faire connaître.

1. D'après MM. Clerc et Arnaud d'Agnel, ces vases pourraient être attribués au VIIIe siècle avant notre ère (*Découvertes archéologiques à Marseille*, 1904, p. 101). Voir aussi A. Dumont, *Bull. correspondance hellénique*, 1884, p. 188, pl. XIII, b, *Céramique de la Grèce propre*, II, p. 120 et suiv.

2. G. Vasseur, *Comptes rendus Académie des inscr.*, 10 juin 1910.

Grâce à l'amabilité de M. Clerc, qui a bien voulu faciliter nos recherches dans les collections du Musée Borély, nous avons pu constater que le vase n° 1928 offre un encroûtement siliceux [1]. Or les innombrables tessons que nous avons



Musée de Marseille.
Fig. 1. — Vase dit du Bassin de Carénage.
N° 1928.

recueillis dans nos fouilles, soit à Marseille, soit en divers points des Bouches-du-Rhône, ne nous ont jamais présenté que des croûtes calcaires, en rapport avec la constitution

1. M. Perdrix, doyen de la Faculté des sciences de Marseille et professeur de chimie, a eu l'extrême obligeance de confirmer notre observation par une analyse.

du sol, et l'on en peut conclure avec certitude *que la pièce dont il s'agit ne provient pas de la région*[1].

Le vase n° 1929 est plus ou moins recouvert en certains endroits par un dépôt calcaire. La particularité la plus intéressante à noter ici consiste dans la présence d'organismes



Musée de Marseille.
Fig. 2. — Vase dit du Bassin de Carénage.
N° 1929.

marins (*test d'huître*) et peut-être aussi une algue calcaire dont on voit encore quelques restes, fixés à l'extérieur, sur le fond de la poterie. Ces vestiges témoignent d'un séjour

1. Le vase géométrique n° 1504 du Musée Borely, provenant de Sardaigne, offre un encroûtement où la silice s'associe au calcaire dans une assez large proportion (analyse faite par M. Perdrix).

du vase dans la mer, et par conséquent de conditions qui cadrent mal avec la provenance indiquée.

Le n° 1930 (don de M. Trabaud) rentre dans la catégorie des types dits de Santorin, caractérisés par un col et une



Musée de Marseille.
Fig. 3. — Vase dit du Bassin de Carénage.
N° 1930 (don de M. Trabaud).

ouverture relevés en avant et très obliquement penchés en arrière (reproduit par Dumont, *Céramique*, II, p. 121, fig. 10, B).

L'encroûtement que l'on observe est calcaire, mais nous

avons pu constater une première inexactitude en examinant l'étiquette ancienne que renferme ce vase et qui dut être utilisée par Frœhner. L'indication : « Bassin de Carénage, 1837 » est manifestement erronée, puisque l'exécution de ce bassin fut achevée en 1835.

Poursuivant donc nos investigations, nous avons jugé utile de rechercher comment et à quelle époque M. Trabaud avait pu entrer en possession de l'objet dont il s'agit, et, dans l'espoir d'obtenir ces renseignements, nous nous sommes adressé au fils du donateur décédé, à M. Guillaume Trabaud, qui nous a très obligeamment donné les indications suivantes.

M. Trabaud père était né à Marseille en 1821 ; il avait donc dix à onze ans lors des découvertes du Bassin de Carénage (1831-1832) et seize ans en 1837, année inscrite sur l'étiquette du vase comme étant celle de la trouvaille. Auditeur de la Cour des Comptes de 1843 à 1848, M. Trabaud revint ensuite à Marseille où il se fit armateur. C'est seulement à partir de l'année 1862 ou 1863 qu'il s'occupa d'archéologie, alors que les découvertes du Bassin de Carénage dataient déjà d'une trentaine d'années. Il fit de nombreux achats pour sa collection et, vraisemblablement vers cette époque, devint possesseur du fameux vase. On peut donc supposer que cette pièce lui fut donnée ou vendue comme ayant été trouvée, en 1837, sur l'emplacement de la nécropole.

En résumé, ces remarques montrent que nous ne possédons aucune indication sur la véritable origine des trois vases géométriques dont il a été si souvent question. L'un de ces vases (nº 1928) ne peut venir de Marseille ; le second (nº 1929) paraît avoir été trouvé dans la mer, mais nous ignorons dans quelle région ; le troisième enfin (nº 1930) était dans des mains inconnues avant d'appartenir à M. Trabaud. Ce n'est pas avec de semblables documents que l'on peut écrire l'histoire.

Deux conclusions se dégagent de ces dernières observations :

1° On n'a découvert jusqu'à présent à Marseille aucun vestige d'importation orientale antérieure au VIIe siècle ;

2° Nous ne connaissons pas encore la nécropole datant des premiers siècles de l'occupation hellénique.

LE VASE D'HÒRYOUJI,

PAR M. MARCEL DIEULAFOY, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

En 1900, les Japonais avaient exposé dans leur section rétrospective une magnifique aiguière d'argent que ni eux ni les Chinois ne reconnaissaient pour avoir été fabriquée en Extrême-Orient. Cette pièce, empruntée au Trésor impérial, provient du célèbre temple d'Hòryouji près de Nara. D'après les archives du temple, elle aurait appartenu au prince Shyan Tokou Taishi, mort en 622 de J.-C., mais les auteurs de l'*Histoire de l'Art du Japon*[1] proposent de substituer l'empereur Tèn Tchi (668-671) au prince Shyan Tokou Taishi.

L'aiguière ne mesure pas moins de 0m 54 de hauteur (de diamètre, dit par suite d'une erreur probable l'*Hist. de l'A. du J.*, p. 61, 62). Une tête de dragon ferme l'ouverture ; des chevaux ailés, gravés au burin, décorent la panse. La crinière, la queue et les ailes des chevaux portent des incrustations d'or tandis que des pierres bleues sont serties dans les yeux du dragon (fig. 1 et 2).

La souplesse du dessin, la pureté des profils, la perfection de la technique jointes à des dimensions inusitées excitèrent à bon droit l'admiration. D'une manière unanime, on déclara que l'aiguière participait du style des orfèvreries

1. Paris, Maurice de Brunoff, éditeur.



Vase d'Hôryouji.

perses des ve et vi^e siècles après J.-C. Aussi bien figure-t-elle au nombre des reliques de l'art antique de l'Iran et la place-t-on en tête des pièces d'argenterie sassanide de notre Cabinet des Médailles et de celles décrites et reproduites par Smirnoff dans son ouvrage consacré à l'*Argenterie orientale*[1].

La forme et le galbe, la décoration du couvercle, les chevaux ailés burinés sur la panse sont en effet de style perse ; les profils du pied appartiennent plutôt à la modénature gréco-romaine qui s'acclimata de très bonne heure en Orient.

Au point de vue de la forme et du galbe, je citerai, à titre de comparaison, l'aiguière du Cabinet des Médailles, l'aiguière émaillée de Saint-Maurice et, parmi celles dont les photographies se trouvent dans l'ouvrage de Smirnoff, l'aiguière reproduite planche XLIX, provenant de la collection de S. A. I. le grand-duc Alexis. J'ajouterai que la forme et le galbe, restés traditionnels en Orient, s'y sont perpétués jusqu'à nos jours avec une rare fidélité.

La tête qui constitue le couvercle reproduit dans son aspect général celle des monstres chaldéo-iraniens et, dans ses détails, celle du griffon perse. Les bas-reliefs en terre cuite mate et en émail polychrome découverts à Suse[2], le bas-relief de Persépolis représentant la lutte d'un monarque achéménide et d'un monstre[3], les broderies du vêtement de Kosroès sur le bas-relief rupestre de Tag-è Bostan[4] en fournissent d'excellents types. Tous ces animaux ne portent pas la corne horizontale dont l'orfèvre a doté la tête qui ferme l'orifice de l'aiguière d'Hôryouji, mais le griffon de Persépo-

1. Pétersbourg, 1909. Voir notamment les pl. XVI, XVII, XXIV, XXV, XXVI, XXVII, XXVIII, XXIX, XXX, XXXI, XXXII, XLIX, L, LI, CXIV, CXV, CXXI, CXXII, CXXIII.

2. Dieulafoy, *Acropole de Suse*, p. 310 et suiv., et pl. XI.

3. Dieulafoy, *L'art antique de la Perse*, 3e partie, pl. XVII.

4. Dieulafoy, *L'art antique de la Perse*, 5e partie, p. 120, fig. 104.

lis et ceux de Suse en offrent des variantes à peine sensibles, et elle est pareille à celle qui émerge de la crinière des lions, sur l'étoffe sassanide de Sainte-Ursule de Cologne[1]. La tête appartient bien par conséquent à la faune fantastique iranienne.

Les chevaux ailés, burinés sur la panse de l'aiguière, rentrent également dans la famille des hippogriffes perses. L'étoffe de Sainte-Ursule en témoigne. Toutefois des différences s'observent dans le mode de représentation. Les hippogriffes de l'aiguière de l'Hôryouji sont dessinés au trait incisé, tandis que sur l'orfèvrerie sassanide les représentations, quand elles sont achevées, sont exécutées au



Fig. 1. — Griffon.

1. Coll. du *Kunstgewerbemuseum*, pl. XIV.

repoussé et ont le relief et l'aspect un peu mous de la broderie. Ce n'est qu'un indice, étant donné le nombre relativement restreint des pièces d'argenterie sur lesquelles on peut fonder une opinion; il devait néanmoins être relevé.



Fig. 2. — Cheval ailé du vase d'Hôryoují.

Puis, et cette seconde différence me paraît caractéristique, la décoration des ailes et de la queue, au lieu d'offrir les courbes simples, naturelles et continues qu'affectionnent les décorateurs perses, présentent des rebroussements aigus, des crochets et des circonvolutions foliacées qui exagèrent

l'aspect fantastique de la bête. Or, ces formes compliquées, qui ne s'observent pas encore dans les lions de style perse de Ya-Tcheou (ou photographiés par le commandant d'Ollone et datés par M. Chavannes des premières années du IIIe siècle après J.-C., paraissent sur les œuvres où la personnalité des artistes chinois s'affirme d'une manière plus nette. Tels sont les chevaux ailés et cornus de Wou San Sseu (707 après J.-C.) dont les ailes et la corne décèlent encore des emprunts faits à la faune fantastique iranienne; tels sont également les dessins gravés au trait sur les piliers funéraires et les monuments qui s'échelonnent en Chine et au Japon du IIe au VIIIe siècle de notre ère. Je signalerai notamment dans ces derniers les formes fines et l'attitude nerveuse des chevaux qu'affecte aussi l'hippogriffe de l'aiguière et qui ne rappelle en rien la musculature puissante des bêtes de selle ou de trait représentées sur les bas-reliefs rupestres de l'époque des Sassanides. Si l'on voulait leur trouver un représentant en Occident, il faudrait se reporter aux chevaux figurés sur les vases grecs à figures noires. Mais la date de l'aiguière d'Hôryouji exclut une parenté directe.

Voici déjà deux raisons qui s'accordent et qui paraissent indiquer que l'aiguière d'Hôryouji n'est pas, comme on l'avait cru tout d'abord, une pièce d'argenterie perse. Elle semblerait plutôt une imitation fidèle exécutée en Chine par des orfèvres chinois qui, d'instinct, auraient introduit dans la copie des modifications légères équivalant à une signature. Ces deux raisons ne sont pas les seules à invoquer pour montrer que telle est bien la vérité.

Le même temple d'Hôryouji possédait des étoffes de soie que l'empereur Koka avait distraites de l'héritage de l'empereur Schômou, mort en 748, pour les lui donner. L'une d'elles, un ancien étendard (aujourd'hui au musée de Tokio) est particulièrement intéressante au point de vue qui nous occupe. Son ornementation consiste en médaillons à peu près tangents, dans l'intervalle desquels s'épanouit une mar-

guerite à douze pétales entourée de fleurons. A leur tour, les médaillons sont occupés par quatre chasseurs qui chevauchent des hippogriffes ailés et sont armés d'arcs qu'ils tendent pour en décocher la flèche sur des lions bondissants. Un arbre couvert de fleurs sépare les chasseurs en deux groupes symétriques. Enfin, un large cadre décoré de pastilles accolées entoure le sujet. La gamme colorée est discrète, claire et d'une extrême sobriété. On n'y relève que quatre tons choisis parmi les plus éteints. Sur le fond gris-tourterelle s'enlèvent les cavaliers aux chairs sépias, des hippogriffes indigos à la crinière et à la queue d'un vert très rompu et aux ailes sépias, des lions du vert de la crinière mais à la palatine sépia, puis le fût de l'arbre, les feuilles, les fleurs, les ajustements et les armes où jouent les mêmes tons vert, indigo et sépia que l'on retrouve également sur la marguerite et les fleurons placés entre les médaillons.

L'origine de l'étendard n'est pas douteuse, puisqu'il porte tissés et placés sur la croupe des hippogriffes deux caractères chinois stylisés — celui de *ki* ou de *bon augure* et celui de *chan* signifiant *montagne* — et que, faute de ces caractères, le type des personnages eût suffi à indiquer le pays où il avait été fabriqué. Pourtant, la copie est si flagrante que l'on peut y reconnaître la provenance et l'époque du modèle. En effet, non seulement la disposition des motifs dans les médaillons, non seulement les scènes de chasse symétriquement reproduites, les cavaliers montés sur des hippogriffes, les cadres des médaillons et les décors qui les séparent sont de style sassanide, mais la coiffure du chasseur est surmontée des emblèmes mazdéens qui forment le cimier du casque des derniers monarques sassanides. Je veux parler du *màhrou* (*figure de lune*) et du disque solaire compris entre les ailes du *férouer* (génie bienfaisant réduit à ses ailes) que porte Kosroès II (596-628) sur les monnaies, sur la coupe de la Bibliothèque nationale et sur les bas-reliefs rupestres où il est représenté. Il

n'est pas jusqu'aux glands compris dans le harnachement qui ne soient traduits par des ornements en forme de hache.

L'étendard de l'empereur Schômou était, il y a peu de temps encore, un échantillon unique des étoffes de style franchement sassanide fabriquées ou trouvées en Extrême-Orient. Dans ceux que l'on rangeait à ses côtés, l'imitation était beaucoup moins franche. Mais la précieuse moisson récoltée par M. Pelliot au cours de son exploration du Turkestan chinois (1906-1909) présente quelques morceaux de soie brochée provenant du Touen-Lang qui offrent, eux aussi, des spécimens indiscutables des ornements et, sans doute, des couleurs employées par les tisserands perses. L'un d'eux dont les teintes harmonieuses et douces rappellent celle de l'étendard — deux tons de bistre, les dessins plus clairs que le fond — est orné d'oiseaux placés au centre de médaillons à peu près tangents et de rinceaux fleuris d'une disposition très expressive avec, dans un angle, le caractère *ti* ou de *bon augure* déjà signalé. Une déchirure qui répond à la partie supérieure et à la tête de l'oiseau empêche d'affirmer qu'il s'agit du phénix, mais tout concourt à montrer que le décorateur avait représenté cette bête dont l'origine fantastique doit être placée dans l'Asie Occidentale.

Je me suis attaché à ne citer que des documents de provenance certaine. On peut également faire état des tissus orientaux préislamiques, de style sassanide caractérisé, bien que je ne certifie pas qu'ils soient tous de fabrication perse. De ce nombre sont le manteau dit de saint Fridolin de l'église de Säckingen[1], une étoffe de Sainte-Ursule de Cologne qui vient de Ctésiphon et dont l'origine perse est quasi certaine[2], l'étoffe de Saint-Kunibert de Cologne et la réplique de Saint-Ambroise de Milan[3].

1. Coll. du *Kunstgewerbemuseum*, pl. V.
2. Ibid., pl. VI.
3. Ibid., pl. VIII.

Comme l'orfèvre qui façonna et grava l'aiguière d'Hòriouji, le tisserand qui composa l'étendard de l'empereur Schòmou fut un artiste habile ayant le goût et le sens de l'exactitude dans la copie, et pourtant il reproduisit les traits d'un Chinois tout en ayant sous les yeux le portrait d'un Iranien.

Dans ce même ordre d'idées, on pourrait multiplier les exemples d'adaptations plus ou moins parfaites. Tantôt c'est un miroir émaillé où les accents du style chinois, bien qu'apparents encore, sont pourtant moins accusés que dans les objets précédents. Puis, il s'agit d'une étoffe inspirée, d'un modèle tissé après l'hégire en pays musulman, mais dont la décoration est dominée par les arts sassanides ; et, sur ce tissu, les ouvriers ont si exactement reproduit quelques détails de l'original qu'ils y ont introduit, à titre d'ornement, une inscription en caractères arabes qui donne le nom du destinataire du modèle et l'époque de sa fabrication.

Il importait de préciser l'origine de l'aiguière d'Hòryouji et de la classer parmi les orfèvreries sorties des ateliers d'Extrême-Orient. Une aiguière sassanide parvenue au Japon par un hasard de transports en caravane accuserait simplement des échanges avec la Perse. Plus instructive et d'une portée plus décisive est une adaptation chinoise d'un modèle iranien. Combien devaient être nombreux et variés les objets apportés de Perse pour avoir eu une action dominatrice sur les arts nationaux de l'Extrême-Orient ! Combien dut être intense le rayonnement de la civilisation sassanide pour exercer son action sur des pays que l'éloignement et les difficultés d'accès semblaient destiner à l'isolement, et combien aussi devait être énergique et vivace la personnalité artistique d'un peuple que l'étranger modifia pour un temps sans la jamais dompter !

Cette étude d'un point de détail confirme les déductions que j'avais tirées de l'étude des piliers funéraires de Ya

Tcheou fou et mettent une fois de plus en évidence le double caractère de l'art chinois des premiers siècles de notre ère[1].

Bien que l'aiguière et les tissus dont il vient d'être parlé aient été trouvés au Japon, la Chine seule est en question. A l'époque où reporte l'exécution de ces divers objets, époque contrôlée, au moins pour les étoffes, par celle des originaux perses, les rapports que la Corée établissait jusque là entre le continent et les îles étaient devenus directs. Dès la troisième année du règne de l'empereur Tèn Tchi (664 après J.-C.), le Japon s'était lié avec les T'ang d'une amitié qui allait grandir et devenir si étroite sous le règne de l'empereur Shòmou (724-748), qu'il subit sans protester l'hégémonie artistique et littéraire de la Chine. Aussi bien importe-t-il peu de savoir si l'orfèvrerie et les tissus du temple d'Hòryouji furent fabriqués au Japon ou y furent importés. Dans les deux cas, l'industrie chinoise les réclame à bon droit.

La Perse et l'Inde ont été des facteurs importants dans l'évolution artistique de l'Extrême-Orient entre le IIe et le VIIIe siècle de notre ère. Au cours du mémoire précité, j'ai eu l'occasion d'en indiquer les causes, d'en montrer les progrès et de signaler quelques-uns des thèmes constructifs ou ornementaux qui furent importés. J'ai montré également que l'on pouvait suivre le transport des formes imitées de l'architecture en bois depuis l'Inde où elles avaient pris naissance jusqu'au Nord de la Chine où on les voit aboutir dès le IIe et le IIIe siècles de notre ère, et signaler les modèles perses dont les artistes chinois s'étaient inspirés pour orienter les orfèvres et les tisserands. Il est manifeste que la Grèce joua, elle aussi, un rôle à côté de la Perse et de l'Inde, mais il fut de second plan. Il y eut entre elle et l'Extrême-

1. *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 1910, p. 362.

Orient des intermédiaires qui s'assimilèrent ses arts avant de les transmettre.

Les auteurs de l'*Histoire de l'Art du Japon*, publiée à l'occasion de l'Exposition universelle de 1900, ont présenté d'excellentes observations relatives à l'influence de l'Inde et de la Grèce sur la peinture et la sculpture sino-japonaises [1]. De son côté, M. Münsterberg [2] s'est occupé des travaux où la même question a été traitée et a joint une contribution personnelle considérable aux études qu'il résume. D'après M. Münsterberg, il conviendrait de remonter bien au delà de l'ère chrétienne pour découvrir l'origine des influences grecques, puisque l'art chinois primitif relèverait de l'art mycénien. D'autre part, M. Salomon Reinach pense que la transmission se serait opérée beaucoup plus tard par l'intermédiaire de la Sibérie. Quoi qu'il en soit à cet égard, on ne peut se refuser à reconnaître que la représentation conventionnelle et si spéciale des nuages est la même dans les deux arts ; de même celle du *galop volant* [3]. Je me garderai de combattre cette thèse ou d'opiner en sa faveur, tant les surprises sont à redouter dans le domaine mystérieux des transports durant les premières périodes historiques. J'observerai cependant qu'il n'est pas nécessaire d'invoquer les vases de Vaphio ni le poignard de Mycènes pour expliquer la représentation du *galop volant* sur les plus anciens documents graphiques chinois. Les Perses en usaient pour donner l'impression de l'extrême rapidité. Je citerai la coupe du Cabinet des Médailles [4] et dans une certaine mesure le combat de cataphractaires représenté sur un bas-relief rupestre de Nakch-è Roustem et sculpté au-dessous du tombeau de Darius à l'époque des Sassanides [5].

1. Pages 11, 51, 53, 54, 56, 57, 62.

2. *Influences occidentales dans l'art de l'Extrême Orient* (extr. de la *Revue des études ethnographiques et sociologiques*, 1909), p. 1[illegible].

3. Salomon Reinach, *La représentation du galop*, dans la *Revue archéologique*, XXXVI.

4. Dieulafoy, *L'Art antique de la Perse*, 5e partie, p. [illegible], fig. [illegible].

5. *Ibid.*, 5e partie, p. 117, fig. 102.

Le fait était à noter, les relations artistiques de la Chine avec la Perse étant désormais connues[1] et M. Salomon Reinach ayant établi, d'autre part, que le *galop volant* cessa d'être représenté en Europe dès la fin de la période mycénienne et ne réapparut qu'en 1794, dans les tableaux anglais consacrés aux courses de chevaux.

Quant à la statue du temple en spéos de Longmen, qui est coiffée du pétase ailé de Mercure et qui porte le thyrse de Dionysos et le trident de Poseidon, sa présence en Chine, bien que fort intéressante à constater, n'est pas faite pour surprendre. Elle appartient au groupe bien connu de l'art gréco-bouddhique du Gandara.

La ressemblance signalée entre les formes fines et nerveuses des chevaux grecs et chinois tient-elle à la même cause? Y eut-il des transports de vases à figures noires ou de dessins grecs quand s'établirent les premières relations connues entre la Chine et l'Occident? Peut-être encore les peintres ou les miniaturistes perses représentaient-ils un type de cheval de selle léger et fringant analogue au cheval arabe et en tout cas bien différent de celui du cheval d'armes que les sculpteurs des bas-reliefs rupestres durent étudier d'après des races assez puissantes pour porter le caparaçon et un cavalier couvert de mailles. Cette dernière raison est sans doute la bonne, d'autant que sur les tissus et les orfèvreries sassanides, bien qu'il s'agisse de montures employées pour chasser le lion, le cheval est d'un type moins fort que le cheval de guerre. J'ajouterai que M. Chavannes a photographié des monuments chinois du VIIIe siècle où se trouvent des chevaux de guerre et que ces derniers rappellent de très près les chevaux des bas-reliefs sassanides[2].

Une question bien autrement délicate que cette dernière

1. Münsterberg, travail cité.

2. Éd. Chavannes, *Mission archéologique dans la Chine septentrionale*, 2e partie, fig. 440 à 445 (sépulture de l'empereur T'aitsou, mort en 649, à Tcha ling).

a trait aux influences probables exercées par la Chine sur les arts de l'Occident. Je l'ai déjà abordée et j'ai émis l'hypothèse qu'elle avait dû porter sur une modification de la polychromie perse. En se fondant sur les renseignements — en vérité bien sommaires — que fournissent les bas-reliefs émaillés des palais de Suse, le livre d'Esther[1] et les auteurs classiques[2], il semble en effet qu'à la gamme colorée où dominaient les bleus et les verts rompus, les gris, l'ocre jaune et le brun ou le pourpre foncés, fut substitué vers l'époque de l'hégire l'assemblage de couleurs plus vives qui donna naissance à la gamme musulmane caractérisée par le rouge, le bleu, le noir, le blanc et l'or introduit à la place du jaune.

On connaît deux étoffes bien datées susceptibles de fournir de nouveaux renseignements. L'une est l'étendard de l'empereur Schòmou, imité d'un tissu exécuté sous Kosroës II et dont la tonalité discrète a été signalée. La seconde, qui appartient au South Kensington, est l'exacte reproduction de la tunique que porte le même monarque sur le bas-relief rupestre de Tag-è Bostan[3]. Elle est ornée de médaillons tangents occupés par un griffon souvent reproduit sur les pièces d'orfèvrerie et d'un décor floral rappelant de très près celui de l'étendard et disposé comme lui dans les quadrilatères curvilignes que les médaillons laissent entre eux. Quant à la tonalité, elle est également douce, harmonieuse, et ne comporte qu'un vert rompu pour le fond et un jaune de couleur d'or pâle pour le griffon et le décor.

Autant est douce et tranquille la tonalité moyenne de ces deux étoffes, autant est riche et puissante celle des autres tissus. Le bleu foncé, le jaune d'or, le brun rouge sont employés dans les fonds; les mêmes couleurs, le vert, le bistre sont distribués sur les personnages, les bêtes et les

1. Meghillah, I, 6.
2. Xénophon, *Cyropédie*, VIII, 3, 4; Quinte Curce, III, 3.
3. Coll. du *Kunstgewerbemuseum*, pl. XV.

décors. Il en résulte que l'étendard de l'empereur Schômou et le tissu du South Kensington rappellent par leur gamme tranquille la coloration que je présume avoir été celle des plus vieux tissus perses, tandis qu'on trouve dans les autres les notes caractéristiques de l'harmonie qui règne dans l'architecture polychrome islamique. Or, en dépit de la richesse de leur coloris, ces tissus présentent tous les caractères de la décadence où tombèrent les arts après Kosroès II et seraient postérieurs au règne de ce monarque.

D'autre part, les auteurs de l'*Histoire de l'Art du Japon* précisent que le rapprochement de leur patrie et de la Chine, sous le règne de l'empereur Tèn Tchi, eut pour effet de réchauffer la gamme des peintres, des brodeurs et des tisserands et de la doter du vermillon, du bleu de cobalt, du vert-céladon, du jaune d'or, du blanc et du noir, couleurs d'un emploi usuel en Chine à l'époque des T'ang [1].

De ce fait que la Chine introduisit au Japon la gamme de tons que caractérisent le rouge, le bleu, le vert, le jaune, le blanc et le noir, et que cette introduction remonte à la seconde moitié du VIIe siècle, je déduis, d'abord, que la gamme violente précitée était nationale en Chine dès les premiers siècles de notre ère, puis que l'harmonie grise de l'étendard de l'empereur Schômou, étrangère à l'art décoratif de la Chine à cette époque, fut imitée d'un modèle perse en même temps que la composition du sujet principal et des ornements, et j'en conclus aussi que le changement constaté dans la tonalité des étoffes entre le règne de Kosroès II et celui des derniers princes sassanides ou des premiers khalifes pourrait bien être la conséquence de la multiplicité et de la continuité des rapports sino-iraniens vers la fin du VIe et le commencement du VIIe siècle.

Le désir de rendre plus claire la dernière partie de ce travail m'a conduit à lui donner une forme précise, mais je

1. Pages 47, 53, 56, 62.

reconnais, tout le premier, que, faute de documents assez nombreux pour en tirer une conclusion ferme, elle est établie sur des probabilités et n'a que la valeur d'une indication.

LIVRES OFFERTS

M. Omont dépose sur le bureau la reproduction réduite, exécutée par MM. Berthaud-Catala, des 105 miniatures qui ornent l'une des plus anciennes copies de la *Notitia dignitatum*, conservée à la Bibliothèque nationale (ms. latin 9661). Les figures qui accompagnaient la *Notitia dignitatum* dans l'antique manuscrit de Spire, aujourd'hui perdu, ont été gravées au XVIe siècle pour illustrer les éditions de Siegmund Ghelen (Gelenius) et de Guido Panciroli. La seconde série de peintures ajoutées à la fin du manuscrit de Munich (latin 10291) a été reproduite dans l'édition de Böcking ; M. Otto Seeck a fait graver pour son édition la première série des miniatures du même manuscrit. Les peintures du manuscrit de Paris, publiées pour la première fois, pourront offrir aux archéologues un nouvel et utile élément de comparaison.

M. Louis Leger offre de la part de l'auteur, M. Voyslav Yovanovitch, docteur de l'Université de Grenoble, un volume intitulé : *La Guzla*, étude d'histoire romantique. C'est un travail considérable — de près de 600 pages — où l'auteur étudie jusque dans les moindres détails la célèbre mystification de Mérimée. Il en recherche les origines lointaines, les sources immédiates, et raconte les destinées de ce petit livre qui eut dans toute l'Europe un succès auquel Mérimée ne s'était certainement pas attendu.

SÉANCE DU 30 JUIN

PRÉSIDENCE DE M. HENRI OMONT.

M. Cagnat communique, de la part de M. Albertini, membre de l'École des Hautes Études hispaniques, une inscription découverte à Sasamón, à l'Ouest de Burgos. Elle mentionne le nom d'une ville d'Espagne, *Suessatium*, dont on ignorait jusqu'ici la forme exacte [1].

M. Cagnat donne, en outre, lecture de la note suivante :

« MM. Homo, Germain de Montauzan et Fabia ont commencé, il y a quelques semaines, pour la Faculté des lettres de Lyon, une exploration archéologique de Fourvière. Parmi les vestiges d'un édifice très considérable, rasé au niveau du sol romain, ils viennent de découvrir une belle mosaïque à motifs ornementaux et à sujets figurés, incomplète par malheur, mais qui mesure telle quelle plus de quatorze mètres carrés. Trois côtés de la bordure subsistent, mais des quatre angles un seul est intact. L'un des côtés adjacents est borné par un carrelage noir, rouge et blanc, en mosaïque également ; l'autre laisse voir les restes du bourrelet en ciment par lequel il se raccordait avec un mur disparu. Du côté opposé au carrelage la mosaïque est coupée suivant une ligne irrégulière.

« Un tableau rectangulaire à fond noir ($0^{m}75$ sur $0^{m}75$) occupe le centre : c'est Bacchus adolescent assis sur une panthère. Le dieu est couronné de lierre ou de pampre ; il a le torse et les jambes nus, si ce n'est que la nébride dissimule le bas du ventre et le haut des cuisses. Dans sa main droite il porte le thyrse qui s'appuie à son épaule ; son bras gauche s'abandonne sur l'encolure de la bête. Celle-ci bondit et tient entre ses pattes de devant le tambourin. Quelques endroits du tableau sont endommagés : le front de Bacchus, la tête et le corps de la panthère, mais sans qu'il manque rien aux lignes de contour.

1. Voir ci-après.

« Dans le riche motif ornemental formé de torsades noires, blanches et rouges qui se coupent à angles droits s'encadraient quatre sujets figurés, de dimensions un peu moindres (0m 56 sur 0m 56) que le sujet central, et à fond blanc, comme toute la mosaïque hormis ce tableau central. Les deux sujets placés au-dessous du Bacchus sont parfaitement conservés. Ce sont deux têtes, plus grandes que nature, en longueur et s'opposant par le sommet, à droite une tête féminine, voilée et ornée d'une guirlande de feuillage, à gauche une tête de jeune homme, à la longue chevelure blonde ceinte d'une couronne et retombant en boucles sur les épaules ; l'épaule droite est nue, la gauche couverte par le manteau. Les deux sujets placés au-dessus du Bacchus auraient sans doute facilité l'identification de ces figures qui, pour le moment, semble incertaine. Mais le sujet de gauche a complètement péri ; du sujet de droite il ne reste qu'une partie de la coiffure et du front. Tout ce que l'on peut dire, c'est qu'ils étaient en hauteur, le sommet tourné vers le tableau central.

« L'élégance et la sobriété avec lesquelles sont traités les quatre sujets conservés, la grâce et l'expression des figures et des attitudes, la pureté des lignes, le choix délicat des couleurs, tout contribue à faire de cette mosaïque un spécimen remarquable du genre dit antoninien. Les pourparlers engagés avec le propriétaire du terrain donnent lieu d'espérer qu'elle entrera au Musée de Lyon où elle fera très bonne figure, même auprès de la mosaïque des jeux du cirque. En attendant, toutes les mesures sont prises pour sa conservation. Elle sera bientôt photographiée en couleurs et plus longuement décrite dans un fascicule des *Annales* de l'Université de Lyon où seront exposés aussi les autres résultats encourageants de cette première campagne de fouilles. Si quelque découverte importante se produit, l'Académie en sera immédiatement informée. »

M. le Dr Capitan communique une note intitulée : *Recherches nouvelles sur une arme de l'Amérique ancienne.*

M. le Dr Capitan présente à l'Académie plusieurs pièces péruviennes anciennes fort rares, recueillies au Pérou par le capitaine Berthon [1].

1. Voir ci-après.

M. Gustave SCHLUMBERGER présente à l'Académie un monument très ancien qui a été découvert récemment dans des fouilles aux environs de Brousse d'Asie Mineure par M. Grégoire Bay, consul de France en cette ville[1].

M. Clément Huart, professeur à l'École des langues orientales, communique les résultats du déchiffrement, qu'il a entrepris, d'un des manuscrits rapportés de l'Asie Centrale par M. Pelliot. Le texte est en langue turque, écrite au moyen des caractères dits *ouïgours*. C'est un écrit édifiant à l'usage des bouddhistes, où l'on raconte l'une des aventures de Bouddha dans ses existences antérieures, sa visite au roi des dragons. M. Huart fait remarquer l'archaïsme de la langue, comparable aux plus vieux monuments (inscriptions de l'Orkhon, documents manichéens de la mission allemande), et montre qu'il ne saurait être question d'une falsification contemporaine.

M. René Pichon, professeur au lycée Henri IV, lit une courte note dans laquelle il essaie de rétablir le texte de quelques passages du *De vita beata* de Sénèque, en se rapprochant le plus possible des leçons de l'*Ambrosianus*.

COMMUNICATIONS

INSCRIPTION DE SASAMÓN (BURGOS), PAR M. EUGÈNE ALBERTINI.

L'inscription dont la photographie est jointe à cette note est conservée au Musée provincial de Burgos. Elle peut être considérée comme inédite, n'ayant été publiée jusqu'à présent que dans une revue de Valladolid, le *Boletín de la Sociedad Castellana de Excursiones*, que ne reçoit même pas la Bibliothèque nationale de Madrid.

1. Voir ci-après.

D'après l'inventaire manuscrit du Musée, ce monument a été découvert le 23 mai 1905, à Sasamón, pendant qu'on démolissait un mur tout voisin de l'église. Sasamón, vil-



Inscription de Sasamón
(Musée provincial de Burgos)

lage de 1200 habitants, à l'Ouest de Burgos, est l'ancienne *Segisamo*, d'où provient la tessère de patronat *C. I. L.*, II, 5812. C'est au cours d'une étude historique sur Sasamón, parue dans les premiers numéros de 1911 du *Boletín de la Sociedad Castellana de Excursiones*, que don Luciano Huidobro a publié l'inscription qui nous occupe, avec plusieurs erreurs de lecture et d'interprétation.

Le cippe sur lequel est gravée l'inscription est taillé dans une pierre calcaire blanche dont la surface est criblée de petits trous. Il est haut de 1^{m} 19, large de 0^{m} 86, épais de 0^{m} 31 ; l'angle gauche inférieur manque, mais l'angle droit est conservé.

La pierre se termine en haut par deux arcs de cercle. Elle se trouve ainsi divisée, dans le sens de la largeur, en deux moitiés, dont la séparation est marquée par une double baguette qui s'arrête à environ 0^{m} 40 du bas du monument. Chacune de ces deux moitiés porte à la partie supérieure une décoration formée d'une croix à quatre branches égales, inscrite dans un cercle ; à gauche, la croix est placée normalement par rapport à l'ensemble du cippe ; à droite, elle est placée obliquement.

Au-dessous vient l'inscription, dont le texte est ainsi disposé :

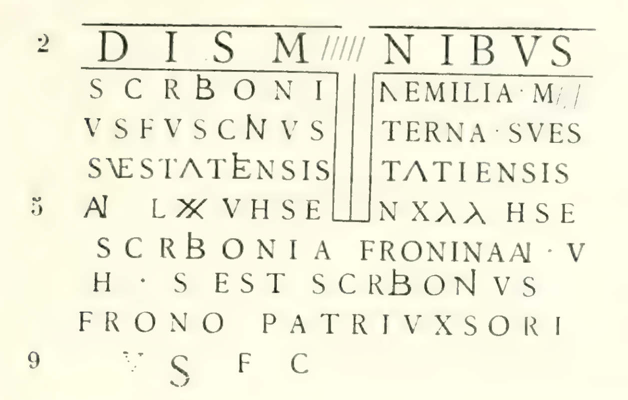
1° Une première ligne, contenant la formule *Dis Manibus* et occupant toute la largeur de la pierre ;

2° Deux épitaphes, de quatre lignes chacune, gravées l'une à gauche, l'autre à droite de la double baguette qui divise le cippe par le milieu ;

3° Quatre lignes gravées sur toute la largeur de la pierre, dans le tiers inférieur du cippe.

Les lettres sont irrégulières, la gravure peu profonde. Hauteur des lettres, 0^{m} 07 à la première ligne ; de 0^{m} 06 à 0^{m} 05 dans le reste de l'inscription.

Je lis :



Dis M[a]nibus.

Scriboni | *us Fuscinus* | *Suestatiensis* | *an(norum) LXXV h(ic) s(itus) e(st).*

Æmilia M[a] | *terna Sues* | *tatiensis* | *[a]n(norum) XXX h(ic) s(ita) e(st).*

Scribonia Fronina an(norum) [V] | *h(ic) s(ita) est. Scribonius* | *Frono patri uxsori* | *. . . . [f(aciendum)] c(uravit).*

A la ligne 5, les lettres indiquant le nombre des années de Scribonius Fuscinus et d'Aemilia Materna sont douteuses.

J'ai lu *Fronina*, à la ligne 6, et *Frono*, à la ligne 8. Mais ces cognomina ne semblent pas latins ; d'autre part, on ne peut songer à des cognomina indigènes, puisque la lettre *f* n'existe pas en ibérique (Hübner, *Monumenta linguae ibericae*, p. XLVI, p. CVIII). Peut-être faut-il corriger FRON̄INA, FRON̄O : la barre horizontale qui représentait le T s'est effacée ou bien a été omise par le lapicide.

A la ligne 9, si la pierre portait réellement, avant les lettres F C, les lettres X S dont j'ai noté des traces, je ne sais quelle interprétation proposer. Peut-être ai-je été

trompé par les cassures de la pierre, et les traces d'X ne sont-elles qu'apparentes. On pourrait alors rétablir soit [*d*]*e*[*o*] *s*[*uo*] *f. c.*, soit [*f*]*iliae* [*s*]*uae* *f. c.* Ce qui est certain, c'est que nous avons ici un monument élevé par Scribonius Frono ou Fronto à son père Scribonius Fuscinus, à sa femme Aemilia Materna, et à une enfant de cinq ans, Scribonia Fronina ou Frontina, qui ne peut être que sa fille.

Le principal intérêt de cette inscription est dans l'adjectif *Suestatiensis*, qui indique la patrie de Scribonius Fuscinus et d'Aemilia Materna. C'est la première fois qu'il se rencontre dans l'épigraphie d'Espagne. Mais la ville à laquelle il se rapporte est mentionnée dans les textes : Ptolémée (2, 6, 64) nomme Σουεστάσιον parmi les villes des Caristes; l'Itinéraire d'Antonin (p. 454, 9) place sur la route d'Astorga à Bordeaux la station de *Suissatio* ou *Suessatio ;* le Ravennate (p. 318, 16) donne la forme *Seustatio*. Les géographes modernes admettent la forme *Suessatium*, et, en majorité, identifient Suessatium avec Zuazo, à l'Ouest de Vitoria (voir *C. I. L.*, II, carte des *viae Romanae per vallem Hiberi superioris ;* Baráibar, *Discurso leido en el Ateneo de Vitoria*, Vitoria, 1883, p. 9, et p. 11-12; Fernández-Guerra, *Boletín de la R. Acad. de la Historia*, III, p. 24).

Il apparaît, d'après notre inscription, que la forme véritable est *Suestatium*. La présence d'une famille de *Suestatienses* à *Segisamo* n'a rien de surprenant : l'Itinéraire d'Antonin place les deux villes sur la même route, à une centaine de milles l'une de l'autre.

Il resterait à se demander l'origine et le sens des ornements sculptés à la partie supérieure du cippe. Le plus vraisemblable est que ces signes cruciformes dérivent d'une représentation astrale dont ils sont comme le schéma (cf. Jullian, *Revue des études anciennes*, XI, p. 362). Des décorations non identiques, mais analogues, sont fréquentes sur les stèles espagnoles.

UNE ARME DES ANCIENS PÉRUVIENS : L'ESTOLICA ;
SON IDENTIFICATION PAR L'ICONOGRAPHIE CÉRAMIQUE,
PAR M. LE Dr CAPITAN.

Une des premières idées des hommes primitifs fut de lancer le trait qu'ils brandissaient, afin de pouvoir frapper au loin l'ennemi ou l'animal qu'ils poursuivaient. Ce desideratum fut réalisé pendant un grand nombre de siècles et dans le monde entier par l'arc. Mais c'est là un instrument compliqué et dont l'invention a nécessité un développement intellectuel déjà avancé.

L'arc a été précédé en Amérique, en Australie et peut-être même dans le vieux monde, durant les temps préhistoriques anciens (période quaternaire), par un instrument plus simple, mais donnant encore de bons résultats. C'est un projecteur : pièce de bois, d'os ou d'ivoire consistant essentiellement en une partie plate ou presque cylindrique, allongée et présentant à une de ses extrémités soit ordinairement un crochet soit une saillie ou au contraire une excavation. Le trait destiné à être lancé est couché sur cet instrument, sa base arrêtée par le crochet ou la cavité placée en arrière. Les deux pièces sont saisies par la main droite qui décrit un arc de cercle, puis alors lâche le trait tout en continuant, avec le projecteur tenu fortement dans la main, à pousser le trait par sa partie postérieure toujours appuyée contre le crochet. Le trait subit ainsi une impulsion augmentée dans sa force de toute la longueur du projecteur, allongeant notablement ainsi le levier que forme le bras seul, puis il part et le projecteur reste dans la main du guerrier. Ces constatations sont faciles à faire, par exemple chez les Australiens ou les Esquimaux qui se servent encore de cet instrument.

Les ethnographes accordent au projecteur une signification assez importante. Son existence, de nos jours encore,

chez les Esquimaux, comme dans l'Amérique du Sud et en Australie, s'ajoutant à une morphologie crânienne similaire et à une grande analogie linguistique, a permis de voir là un appui nouveau à la théorie qui veut établir des rapports ethniques entre ces divers groupes humains pourtant si éloignés dans l'espace.

Le projecteur est donc un objet documentaire, pourrait-on dire, dans l'ethnographie actuelle. A-t-il également joué un rôle dans l'ethnographie américaine ancienne?

Les belles études d'Otis Mason, de Holmes et surtout de Mme Nuttall ont établi l'extrême fréquence du projecteur dans l'antiquité mexicaine. L'*atlatl*, ainsi que le désignaient le vieux Mexicains, est très fréquemment représenté sur les sculptures de l'ancien Mexique, sur les parois des villes anciennes du Yacatan et dans les manuscrits aztèques. Les vieux chroniqueurs espagnols : Duran, Torquemada, Sahagun, etc., en parlent et le décrivent. La documentation concernant l'atlatl est donc considérable.

Il n'en est pas de même au Pérou où ces sources d'information n'existent pas. Mais, à l'inverse du Mexique, où les atlatls eux-mêmes sont extrêmement rares, les sépultures incasiques et préincasiques ont fourni un certain nombre d'*estolicas* (nom sous lequel on désigne au Pérou les projecteurs antiques). Ceux-ci sont d'ailleurs rares et il n'est pas commun de pouvoir réunir quatre types d'estolicas comme ceux que je présente à l'Académie. Ils ont été recueillis par le capitaine Berthon et font partie de mes collections.

Ce sont, comme on le voit, des sortes d'épaisses baguettes de bois, longues de 20 à 50 centimètres ; l'une présente à une extrémité une sorte de bouton en cuivre formant crochet et à l'autre une petite pièce de céramique pour faciliter l'empoignure de l'instrument. Sur une autre, ces pièces sont remplacées par de simples saillies du bois. Une troisième porte à une extrémité une tête d'animal sculptée

dans le bois, dont la saillie remplissait l'office du crochet maintenant la base du trait. Enfin sur une quatrième, une encoche à l'extrémité de l'estolica jouait le même rôle que le crochet.

L'examen seul de ces pièces, leur comparaison avec les projecteurs modernes permet de les identifier. Mais il est possible de faire plus encore et de déterminer leur mode d'emploi d'une façon indubitable. Voici par quel moyen.

On sait que les céramiques, très diverses d'ailleurs, du vieux Pérou sont bien souvent ornées de figures variées. Nombre de vases affectent des formes de fruits, d'ustensiles variés ou de personnages soigneusement reproduits; d'autres sont peints et représentent les sujets les plus divers.

Les deux vases funéraires peints que je présente sont l'œuvre d'artistes des civilisations les plus anciennes du Pérou : celle de Trujillo et celle de Nazca. Ils ont été également recueillis par le capitaine Berthon et sont actuellement dans mes collections.

Le premier, de forme sphérique, plat en dessous, pour se poser, présente à sa partie supérieure les deux tubulures formant un demi-cercle et couronnées par une tubulure unique,du type presque spécial au Pérou antique. La panse est couverte d'une engobe blanchâtre sur laquelle sont peints en traits rouge foncé, avec quelques à plats rouges, deux guerriers accompagnés de nombreux accessoires, munis de grands casques coniques et d'un masque avec nez très proéminent. Un d'eux tient de la main droite une baguette verticale courte dont l'extrémité porte un crochet très nettement dessiné et la base une partie carrée dans laquelle est passée la main du guerrier. C'est incontestablement une estolica. De l'autre main, il tient un petit bouclier discoïde, une grande massue à extrémité renflée et deux traits à base carrée : ce sont les traits qui étaient projetés au moyen de l'estolica.

L'autre vase, cylindrique à base sphérique, provient de

Nazca. Il est peint de couleurs jaune, rouge, noire, blanche et violacée. Autour du cylindre, trois guerriers se suivent, peints dans le style hiératique si bizarre de Nazca. Ils tiennent chacun de la main droite une estolica portant près de l'extrémité une pièce courbe, formant vrai crochet et à la base une saillie que tient fortement dans sa main le guerrier. L'estolica a une attitude inclinée, reproduisant bien celle que cet instrument devait avoir, alors que, le trait étant parti, l'estolica restait dans la main de celui qui l'avait lancé. Autour des personnages, plusieurs traits courts et larges sont figurés, comme venant d'être projetés par les estolicas des trois guerriers. Chacun d'eux a, au-dessus et en avant de lui, le perroquet symbolique et tient de la main gauche une tête coupée. Ceci correspondant à un motif que l'on voit très souvent répété sur les vases de Nazca. La démonstration est donc là complète, puisqu'il est facile de voir, figuré sur ces vases, le projecteur péruvien antique en action et avec les traits qu'il lançait.

On pourrait rapprocher de ce dernier vase celui qui a été publié par Berthon, provenant aussi de Nazca, sur lequel sont figurés deux personnages tenant chacun une estolica.

Étant donné ce que nous avons dit des projecteurs américain et australien, de leur signification et de leur valeur documentaire, on comprend l'intérêt que peut présenter l'étude de l'estolica dans le Pérou ancien. C'est pour cela que nous nous sommes permis d'attirer l'attention de l'Académie sur quelques-unes de ces pièces fort rares et sur deux vases montrant leur mise en œuvre par les plus anciennes populations péruviennes — vases d'ailleurs encore plus rares et dignes d'être soumis à l'Académie pour cela même et à cause de leur valeur documentaire.

UN « BOULLOTIRION » BYZANTIN OU APPAREIL A FABRIQUER LES SCEAUX DE PLOMB DE L'ÉPOQUE BYZANTINE, PAR M. GUSTAVE SCHLUMBERGER, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

Je viens de recevoir communication, par l'aimable entremise de M. Henri Cambon, secrétaire d'ambassade, d'un objet infiniment curieux, retrouvé tout récemment dans des fouilles aux environs de Brousse en Asie Mineure par notre très érudit et très distingué consul en cette ville, M. Grégoire Bay. C'est un monument du moyen âge byzantin pour le moment unique, un *boullotirion*, appareil destiné à la fabrication des sceaux ou bulles de plomb, sorte de moule en fer disposé en forme de pinces ou plutôt de *mors* ou *forces* de dimensions très considérables.

Dans ma *Sigillographie byzantine* publiée en 1884, dans le chapitre des *Considérations générales* où j'exposais tout ce que l'on savait à cette époque sur l'histoire si intéressante des sceaux de plomb byzantins dont des milliers et des milliers d'exemplaires sont parvenus jusqu'à nous, je disais dans un paragraphe intitulé : *Procédés employés par les Byzantins pour la confection des bulles de plomb*, que nos connaissances étaient presque nulles sur ce point particulier. Voici comment je m'exprimais ensuite :

« Nous ne possédons aucune donnée précise sur les procédés au moyen desquels les Byzantins confectionnaient leurs innombrables sceaux de plomb. Ceux-ci, à l'état brut, consistaient certainement, ainsi que l'a fort bien indiqué M. Mordtmann, en deux plaques de métal arrondies, appliquées l'une contre l'autre et munies chacune dans le milieu de leur face interne, d'une rainure profonde. L'union de ces deux rainures formait canal pour le passage du fil. Des flans ainsi préparés devaient être mis en vente chez les marchands. Après avoir introduit les lacs du document à sceller dans le canal formé par les rainures, on plaçait à chaud le plomb

constitué par la réunion des deux plaques entre les mors du boullotirion (βουλλωτήριον), sorte de moule disposé probablement en forme de *forces* ou de fer à gaufres. Les mors de ce *boullotirion* portaient gravés en creux les types de la face et du revers, et en imprimant à l'instrument une forte pression ou quelque choc brusque, les images et légendes se trouvaient reproduites en relief sur le flan métallique : ὥσπερ εἰς τὸ βουλλωτήριον τυπόμενος ὁ μόλυβδος τύπον ποιεῖ καὶ εἰκόνα ἀποτελεῖ. En même temps, le fil d'attache, évidemment comprimé dans son étroit canal, se trouvait définitivement maintenu.

« Le *boullotirion* devait être tout naturellement forgé d'un métal plus dur que le plomb ; peut-être était-il en fer, ce qui expliquerait un peu, par l'altération si rapide de ce métal et aussi par sa valeur intrinsèque qui était cause qu'on le faisait servir à d'autres usages, ce qui expliquerait, dis-je, l'extraordinaire rareté ou plutôt l'absence absolue de ces appareils dans les collections d'antiquités de nos jours. A l'exception d'un petit *boullotirion* de fer en forme de pinces que j'ai vu à Athènes chez M. Roussopoulo, lequel en demandait un prix fort élevé, je ne connais pas d'autre exemplaire authentique de ces instruments qui soit venu jusqu'à nous, et cette rareté si étonnante comparée à la foule des sceaux byzantins retrouvés jusqu'ici ne laisse pas que de m'inquiéter ; je me demande si nous possédons véritablement la clef du problème et si c'est bien de la manière que je viens d'indiquer que se confectionnaient ces innombrables petits monuments. »

Je disais encore en note de ce paragraphe : « Un érudit auquel je soumettais ces observations m'a fait la réponse suivante : « Les anses d'amphores antiques avec noms de potiers existent par centaines de milliers, et cependant on possède à peine quelques exemplaires des moules qui servaient à frapper ces estampilles. »

Depuis 1884 nous en étions restés là ! L'absence absolue

de tout *boullotirion*, dans les musées publics comme dans les collections particulières, comparée au nombre immense des bulles de plomb retrouvées, continuait à demeurer un problème aussi insoluble qu'irritant. Toutes les présomptions demeuraient toujours pour un appareil en forme de pinces ou forces, mais il n'y avait aucune certitude. Donc, je le répète, la question était demeurée au même point, lorsqu'il y a quelques semaines je vis arriver chez moi M. Henri Cambon, porteur d'un volumineux et massif instrument de fer en forme de forces qui lui avait été envoyé par M. Grégoire Bay. Cet instrument était accompagné d'un gros marteau également en fer. Au premier coup d'œil je m'écriai : « Mais c'est le fameux *boullotirion* tant et depuis si longtemps recherché ! » C'était bien lui en effet : un *boullotirion* ayant appartenu, d'après les types gravés, à quelque haut fonctionnaire de l'époque des Comnènes ou peut-être des Paléologues. C'était une découverte des plus intéressantes.

Vous voyez que cet appareil consiste en une massive pince de fer. Sur le plat des deux mors sont gravés en creux les types à imprimer sur les deux faces du flan de la bulle de plomb. Voici encore le marteau pesant destiné à frapper sur un des mors. L'appareil est complet. Il ne manque que le manche du marteau, probablement en bois. Les deux moitiés du flan de plomb très bombé étant placées à chaud entre les mors après qu'on avait inséré dans la rigole constituée par les deux canaux les lacs du document lié et roulé, un coup sec du marteau appliqué sur un des mors suffisait à sceller la pièce qui ne pouvait plus être ouverte qu'en coupant les lacs. On a retrouvé chez des antiquaires de Stamboul un certain nombre de ces flans tout préparés et pas encore empreints. Tous sont très bombés vers leur centre.

Je passe à la description des types gravés sur les deux mors du *boullotirion*. Au droit figure saint Théodore Tyron avec la légende : Ο ΑΓΙΟϹ ΘΕΟΔΩΡΟϹ. Au revers, on lit une légende en deux trimètres iambiques, comme c'est

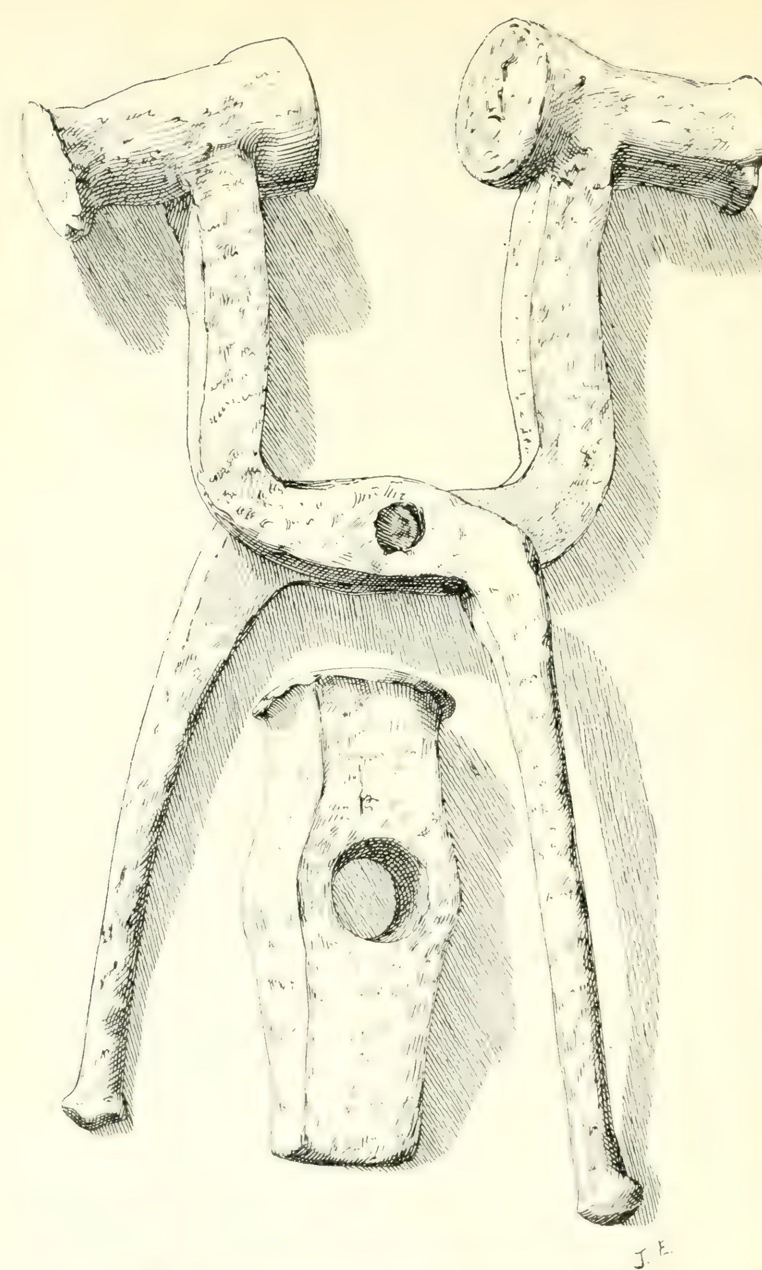


Fig. 1. — « Boullotirion » byzantin et son marteau.

si souvent le cas pour les grands sceaux de plomb de cette époque, légende donnant le nom et le titre du titulaire du sceau. Malheureusement ici une grosse difficulté se présente. La première ligne de la légende donnant précisément l'indication la plus importante, c'est-à-dire le nom du titulaire, est à tel point corrodée que les deux premières lettres de ce nom ne peuvent pas se lire clairement. Le troisième



Fig. 2. — Types gravés sur les mors du boullotirion.

caractère semble bien composé par un C et un T liés. Les quatrième et cinquième sont certainement un I et un C. La lecture la plus probable serait KOCTIC, mais ce n'est pas du tout certain. Admettons cependant qu'il en soit ainsi. Voici la lecture de la légende en deux vers :

KOCTIC [1] CЄBACTOC [2] TAC ΓΡΑΦΑC CΦIΓKTOC *pour* CΦIΓKTωC ΔЄΩ
OYPANIOY MAPTYPOC ЄN ΠΑΡΟΥCIA

1. Les lettres C et T faisant monogramme.
2. Les lettres C et T faisant monogramme.

ce qui signifie : (*moi*) *Kostis, sébaste, je lie* (*scelle*) *fermement les écrits en présence du martyr céleste* (saint Théodore).

On sait que *Kostis* est le diminutif de *Konstantinos*, Constantin. De très nombreux personnages ont porté ce nom. Mais le titre de *sébaste* est considérable. Il faudrait un *Kostis* notable.

J'en trouve bien un au XIVe siècle. C'est un chef turc renégat de ce nom qui se trouve mentionné une unique fois à l'année 1381 dans la chronique connue sous le nom d'*Historia epirotica*, rédigée vers le commencement du XVme siècle[1]. Ce *Kostis*, grâce au secours de ses bandes féroces, permit au cruel despote Thomas Preliubovich, gendre du fameux « Paléologue », Siméon Ourosch, de soumettre les Souliotes[2]. Ce Thomas, qui avait épousé la fille d'un « Paléologue », peut fort bien avoir fait de ce *Kostis* renégat un « sébaste »; cependant le sceau semble bien plutôt appartenir au XIIe qu'au XIVe siècle. Et puis, je l'ai dit déjà, je suis malheureusement bien peu assuré de cette lecture **KOC̄TIC**. Les deux derniers caractères sont seuls absolument certains. On pourrait aussi bien lire **ΔICTIC**, **ΛICTIC**, ou d'autres noms encore. Beaucoup de chefs militaires, créés « sébastes » aux XIme et XIIme siècles, étaient des étrangers aux noms bizarres.

Cet objet informe et massif présente donc au point de vue archéologique un très grand intérêt. On se demandera certainement pourquoi il est demeuré jusqu'aujourd'hui unique de son espèce, pourquoi à tant de milliers de bulles de plomb que nous connaissons nous ne pouvons opposer qu'un seul *boullotirion*. Il est certain tout d'abord qu'à la mort du titulaire du sceau, on devait, par précaution, pour

1. Ed. Bonn., p. 228, 7-16, par erreur à l'année 6886 au lieu de 6890. Voy. Muralt, *Chronogr. byz.*, t. II, p. 717, 10.

2. Hopf., *Gesch. Griechenl.*, II, p. 39, col. I ligne 32, dit « *die Zulanær* ».

éviter toute fraude, procéder à la destruction de l'instrument propre à mouler ses bulles. De même, en Occident, à la mort du titulaire, on *cassait* son sceau-matrice de bronze. Puis, le fer était une matière vulgaire ; sa conservation ne présentait aucun intérêt ; on remettait à la fonte le *boullotirion* qui n'avait plus de raison d'être. De même maintenant, les antiquaires des bazars d'Orient ne songent pas à conserver d'aussi gros et vulgaires morceaux de métal. Cette rareté extrême n'en est pas moins un fait exceptionnel et bizarre[1].

LIVRES OFFERTS

M. Barth a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur de faire hommage au nom de l'auteur, Devadatta Ramkrishna Bhandarkar, directeur adjoint de l'Archaeological Survey de l'Inde occidentale, et fils de notre correspondant de Poona, Ramkrishna Gopal Bhandarkar, d'un mémoire extrait de l'*Indian Antiquary : Foreign Elements in the Hindu population* (Bombay, 1910).

« A plusieurs reprises déjà, j'ai eu l'occasion de présenter à l'Académie des travaux de ce savant archéologue indigène et d'en signaler la grande valeur. Toutes ces monographies se distinguent en effet par l'originalité des recherches, par la nouveauté des résultats, par la sûreté de la critique. Qu'elles se rapportent à l'histoire religieuse ou traitent de l'histoire profane, partout elles montrent dans l'auteur le digne fils et disciple de son vénérable père.

« C'est à l'histoire profane que se rattache le présent mémoire.

1. Pas plus cependant, je le répète, que la rareté extrême dans les musées et collections particulières des moules d'anses d'amphores, opposée à l'immense quantité de ces mêmes anses venues jusqu'à nous.

Les monuments sigillographiques publiés par M. Henri Grégoire dans la *Byzant. Zeitschr.* de 1904, t. XIII, pp. 158-160, et par M. S. Pétridès dans les *Échos d'Orient* de 1907, t. X, pp. 83 et 222, sont des sceaux et non des *boullotiria*.

L'auteur y élargit la thèse qu'il a présentée dans son travail sur les Guhilots[1]. Après avoir rappelé les premières dominations étrangères dont l'épigraphie et la littérature fassent mémoire, les Yavanas ou Grecs, les Çakas ou Saces, les Pahlavas ou Parthes, les Kushaṇas ou Indo-Scythes, etc., il montre, confirmant et précisant les recherches de Jackson, de Hoernle et d'autres, que presque toutes les dynasties fameuses du moyen âge hindou, Haihayas, Kalacuris, Pratīharas, Maitrakas de Valabhī, Gūjars, Pallavas, Calukyas et bien d'autres sont d'origine étrangère, et que ce qui est vrai des prétendus Kshatriyas l'est aussi de beaucoup de gotras brahmaniques. Toute cette démonstration est conduite avec une sûre méthode; l'hypothèse n'en est pas absente, mais la part lui est faite avec une prudente critique. Partout elle s'appuie sur des documents épigraphiques souvent inédits, que l'auteur éclaire par des emprunts à une littérature en grande partie locale et par des traditions de caste inaccessibles aux savants d'Europe.

« Je n'entrerai pas dans le détail de ce mémoire, où se trouve condensée la matière de tout un volume; j'en résumerai seulement la conclusion : « Il est donc avéré qu'il est à peine une classe ou caste dans l'Inde qui ne soit contaminée de sang étranger...; que, dans les veines des Kshatriyas et dans celles des brahmanes aussi, il ne coule pas rien que du vrai sang aryen védique...; que, par conséquent, la prétention des hautes classes, la pureté du sang, est creuse et vaine..., et que les jalousies et discussions de caste, qui font tant de mal, sont en réalité sans objet. »

« On ne peut qu'applaudir à cette conclusion, qui, soit dit en passant, vient d'un brahmane. Quant aux prémisses, elles sont incontestables, avec une réserve pourtant. Pour les dynasties surtout, nous ignorons les conditions dans lesquelles la plupart se sont établies. Quelques-unes sans doute sont venues par la conquête et l'invasion; mais beaucoup d'autres ont dû être fondées par des aventuriers, chef de bandes peu nombreuses, au service d'abord de ceux qu'ils ont supplantés, et il faut y voir des faits politiques plutôt qu'ethnographiques. C'est une distinction à garder présente à l'esprit : sans quoi on arriverait à croire qu'il n'y a pas d'Hindous authentiques dans l'Inde. »

M. Bernard Haussoullier a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie au nom de l'auteur, M. Ferdinand Noack, professeur à l'Université de Tübingen, un ouvrage

1. Cf. *Comptes rendus*, 1909, p. 955.

intitulé : *Die Baukunst des Altertums ;* il fait partie d'une *Geschichte der Kunst dargestellt an ihren Meisterwerken in Tafeln and begleitendem Texte*, que publie la librairie Fischer et Franke, de Berlin.

« C'est donc un album, singulièrement riche et varié, puisque l'auteur comprend dans son recueil toutes les formes de l'architecture civile et religieuse, depuis les temps préhistoriques jusqu'à la fin de l'empire romain, depuis les palais crétois jusqu'au palais de Dioclétien à Spalato et à la basilique de Maxence à Rome, sans s'interdire les rapprochements avec les temples et ordres égyptiens. On ne sera donc pas étonné que l'ouvrage ne renferme pas moins de 192 planches.

« Ces planches sont très également réparties dans XII chapitres où les monuments sont classés par ordre chronologique. I. L'Héraion d'Olympie et l'architecture prédorique. II. Le temple dorique. III. Athènes et l'ionique archaïque. IV. La renaissance ionique. V. L'ordre caractérisé par l'acanthe. VI. Théâtres et lieux de réunion. VII. Le groupement des édifices : sanctuaires et villes. VIII. Pompéi. Architecture gréco-romaine. IX. Arcades et ordonnance des murs. X. Monuments commémoratifs et funéraires. XI. Voûtes. XII. Architecture dans le Sud et l'Est de l'empire romain.

« Le texte qui accompagne les planches est nécessairement très sommaire. Le prof. Noack s'est pourtant efforcé, dans des descriptions aussi complètes que possible, d'user des termes précis ; il a même dressé, en tête de l'ouvrage, la liste des expressions techniques avec renvoi aux pages où elles sont citées et expliquées. Mais il a dû supprimer toute référence et toute note. Le commentaire se borne à l'essentiel, fait ressortir l'originalité des dispositions et des formes, et n'omet pas les rapprochements instructifs. Le prof. Noack a d'ailleurs fait de larges emprunts à des monuments encore peu connus, récemment découverts en Asie Mineure et en Crète. Son très bel album est une importante contribution à l'étude de l'architecture antique. L'illustration est remarquable. »

M. Babelon offre à l'Académie de la part des auteurs, MM. J. Labourt et Pierre Batiffol, un important opuscule qu'ils viennent de publier : *Les Odes de Salomon. Une œuvre chrétienne des environs de l'an 100-120. Traduction française et introduction historique* (Paris, in-8°, viii-124 pages). En 1909, dans un lot de papiers syriaques provenant de quelque endroit des bords du Tigre, un savant professeur de Cambridge, M. Rendel Harris, a découvert des cahiers couverts d'une écriture nestorienne du xvie siècle, qui renferment la copie de deux œuvres de la littérature biblique apocryphe, les

Psaumes et les *Odes* dits de Salomon. Les *Psaumes* sont depuis longtemps connus : mais les *Odes de Salomon* n'étaient jusqu'ici connues que par quelques indications de Lactance et d'autres auteurs anciens. C'est ce texte nouveau que viennent d'étudier MM. Labourt et Batiffol; la traduction et l'annotation philologique sont de M. Labourt; le commentaire critique est l'œuvre de Mgr Batiffol. Les *Odes de Salomon* sont-elles un écrit judéo-chrétien? ou un apocryphe juif interpolé par des mains chrétiennes? ou une composition homogène? Telle est la question débattue en ces temps derniers par MM. Rendel Harris, Hubert Grimme, Harnack et quelques autres, et ces noms suffisent à montrer l'importance que les savants qui s'occupent des origines chrétiennes attachent à la composition des *Odes de Salomon*. La compétence philologique de M. Labourt est connue de tous les orientalistes ; la critique pénétrante et sûre dont Mgr Batiffol a fait preuve dans maints écrits donne une grande autorité à sa conclusion qui est la suivante : Les *Odes de Salomon* ont été d'abord composées en grec ; le texte syriaque qui vient d'être découvert n'est qu'une traduction du grec ; c'est une œuvre chrétienne et non pas juive avec interpolations chrétiennes comme le pensait M. Harnack ; l'auteur chrétien a imaginé un *Salomo personatus* « pour lui faire exprimer comme à un prophète des sentiments qui sont de son expérience, à lui chrétien, et de sa foi ». C'est donc un pastiche analogue aux oracles exprimant des sentiments chrétiens, que des auteurs chrétiens du IIe siècle ont imaginé de mettre dans la bouche des Sibylles antiques.

M. Paul Meyer présente à l'Académie le tome Ier de l'édition d'un ancien registre des archives de Southampton connu sous ce nom : *The Oak Book of Southampton* [1], le livre en chêne de Southampton, ainsi appelé parce qu'il est relié en bois de chêne. Ce registre, écrit à différentes époques du XIVe au XVIe siècle, consiste principalement, au moins dans le tome qui vient de paraître, en règlements de ces communautés de marchands ou d'artisans qu'on appelait en Angleterre *guilds*. Le recueil des règlements ou, comme on disait, d'ornemances, qui est ici publié, concerne la Guild des marchands de Southampton. Elle est en français, c'est-à-dire dans ce français bâtard qui était en usage en Angleterre au XIVe siècle et jusqu'au commencement du XVe. L'édition a été faite par M. P. Studer, profes-

1. *The Oak Book of Southampton*, of C. A.D. 1380, transcribed and edited from the unique ms.... with translation, introduction, notes, etc. by P. Studer. Vol. I. Southampton, Cox and Sharland, 1910, in-8°.

seur de français et d'allemand dans un collège de Southampton. Elle est fort bien faite ; le texte français, souvent difficile à comprendre, est accompagné d'une traduction anglaise et précédé d'une introduction très intéressante.

M. Philippe Berger présente à l'Académie le 4[e] fascicule du tome II (*pars prima*) du *Corpus Inscriptionum Semiticarum* (inscriptions phéniciennes). Paris, 1911, in-4°.

Le Gérant, A. Picard.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1911

PRÉSIDENCE DE M. HENRI OMONT

SÉANCE DU 7 JUILLET

PRÉSIDENCE DE M. HENRI OMONT.

Le Secrétaire perpétuel communique l'extrait d'une lettre que M. le duc de Loubat vient de recevoir de M. Holleaux, datée d'Athènes, du 28 juin dernier :

M. Pierre Roussel, à qui nous devons la brillante exploration du sanctuaire des dieux étrangers, a eu l'heureuse idée de pousser une fouille profonde au-dessous du temple où feu M. Hauvette avait cru reconnaître le Sérapiéion. Il a découvert, sous les ruines de ce temple, les restes d'un édicule beaucoup plus ancien, une sorte de chapelle (?). Le sol avoisinant renfermait un amas très considérable d'offrandes de l'époque archaïque : vases, bronzes, objets en os et en ivoire. Les vases, très nombreux et dont plusieurs sont intacts, appartiennent aux céramiques rhodienne (très beaux exemplaires), mélienne, corinthienne, et attique à figures noires. Les vases brisés pourront, pour la plupart, être facilement recollés. Le total est d'environ 200 pièces. C'est un accroissement inespéré et extrêmement précieux de nos collections céramiques ; car les vases rhodiens, corinthiens et attiques étaient, jusqu'à ce jour, à peine représentés à Délos. Les statuettes, dont je n'ai que des descriptions sommaires,

ne sont pas moins dignes d'intérêt : elles appartiennent toutes à de très anciennes séries.

Comme le croit avec raison M. P. Roussel, d'après la découverte de plusieurs inscriptions, le prétendu Sérapiéion était très probablement un temple de la Mère des dieux, édifié au-dessus d'un lieu de culte plus ancien consacré à la même divinité. On voit ainsi que quelques-unes au moins des plus vieilles religions de Délos avaient leur siège au pied du Cynthe, à peu de distance du fameux temple-caverne ; c'est un résultat nouveau et bien instructif de nos dernières explorations.

M. Gustave Schlumberger présente à l'Académie de très belles aquarelles exécutées jadis par l'architecte et artiste très distingué M. A. Salzmann, qui a longtemps habité l'île de Rhodes vers le milieu du siècle dernier. Ces aquarelles sont la copie de superbes fresques, fort altérées aujourd'hui, contenues dans un caveau funéraire auprès de la célèbre église de Notre-Dame de Philérémos dont les ruines existent encore sur le sommet du mont du même nom, à la pointe nord de l'île. Ces fresques, représentant des chevaliers de Saint-Jean agenouillés au pied de leurs saints patrons et aussi des scènes de l'histoire religieuse, étaient presque inconnues jusqu'ici. Elles peuvent compter parmi les plus belles productions de l'art médiéval occidental en Orient.

Le Secrétaire perpétuel communique des photographies du plan en relief de la Rome antique auquel M. Bigot travaillait depuis dix ans et qui est maintenant exposé dans une salle du Musée des Thermes. Par des sondages répétés sur plusieurs points, M. Bigot a cherché, pour cette restitution, à éclaircir les résultats donnés par les fouilles antérieures et à trancher maintes questions douteuses.

Le Président, rappelant la douloureuse perte que l'Académie vient de faire par la mort de M. le duc de La Trémoïlle, prononce l'allocution suivante :

« Messieurs et chers Confrères,

Nous venons de rendre un dernier et suprême hommage à la mémoire d'un de nos confrères, qui laisse parmi nous d'uni-

versels regrets, dont l'érudition, la libéralité et la bienveillance ont été maintes fois et justement louées et appréciées ici. Si M. le duc de La Trémoïlle n'a pas permis que son éloge fût prononcé à l'issue de la triste cérémonie qui nous réunissait il y a quelques heures, j'ai le devoir cependant de rappeler brièvement, au début de cette séance, les œuvres du confrère que nous avons perdu.

« Louis-Charles, duc de La Trémoïlle, était né le 26 octobre 1838, à Paris, où il vient de s'éteindre, à l'âge de soixante-douze ans, le 4 juillet, après une douloureuse maladie qui, depuis plusieurs années, le retenait éloigné de nos séances. Il était le chef de l'une des plus anciennes maisons du Poitou, célèbre déjà au XIe siècle, et qui a compté depuis le XIVe siècle une suite de grands capitaines et d'hommes d'État dont le nom est inscrit presque à chaque page des annales de notre histoire.

« S'il n'a pas pris, comme plusieurs de ses illustres ancêtres, une part directe aux affaires publiques, son activité se tourna de bonne heure vers les recherches historiques. Possesseur d'un fonds d'archives familiales, qui, par le nombre et par le caractère des pièces qu'il renferme, peut soutenir la comparaison avec plusieurs de nos grands dépôts départementaux, M. de La Trémoïlle s'était appliqué à le mettre lui-même en ordre et à en faire jouir le public : il en a fait imprimer les plus intéressants documents, du XIVe au XVIIIe siècle, dans des volumes qui témoignent à la fois de son érudition historique et de son goût de bibliophile.

« C'est ainsi que, dès 1875, il publiait la *Correspondance de Charles VIII et de ses conseillers avec Louis II de La Trémoïlle pendant la guerre de Bretagne (1488)*, où l'on trouve le détail de la campagne qui a préparé l'un des événements les plus considérables de notre histoire, la réunion de la Bretagne à la couronne. Les *Archives d'un serviteur de Louis XI (1451-1481)*, imprimées à quelques années de là, en 1888, nous ont fait connaître un autre Louis de La Trémoïlle, seigneur de Craon, qui fut mêlé aux négociations les plus délicates du règne de Louis XI et qui a joué l'un des premiers rôles dans les événements qui ont amené la réunion d'une autre de nos provinces, la Bourgogne, à la France.

« Dans l'intervalle, il avait mis au jour, en 1887, un *Livre de comptes (1395-1406)*, donnant le détail des paiements faits, pour Guy de La Trémoïlle et Marie de Sully, par deux notables commerçants parisiens, Dine et Jacques Raponde. On peut comparer ce compte à ceux des rois de France, des ducs de Berry, de Bourgogne et d'Orléans ; comme ceux-ci, il abonde en révélations sur la vie des cours, l'état des arts, de l'industrie et du commerce, sur les mœurs des différentes classes de la société française à la fin du XIVe siècle.

« En 1893, M. de La Trémoïlle consacrait un nouveau volume à deux femmes dont le nom appartient à l'histoire : *Jeanne de Montmorency, duchesse de La Trémoïlle, et sa fille la princesse de Condé (1573-1629)*. Jeanne était la fille du connétable Anne de Montmorency, et sa fille Charlotte-Catherine de La Trémoïlle, l'aïeule du Grand Condé.

« Les années suivantes ont vu se succéder d'autres volumes, tirés de ces mêmes archives, si riches, que leur possesseur connaissait si bien et qu'il ouvrait si libéralement : *Madame des Ursins et la succession d'Espagne* (3 volumes) ; *l'Assemblée provinciale d'Anjou, d'après les archives de Serrant (1787-1789)* ; *Souvenirs de la princesse de Tarente (1789-1792)*, etc. La dernière, et l'une des plus importantes de ses œuvres, nous ramène au XVe siècle avec *Prégent de Coëtivy, amiral et bibliophile ;* elle est datée de 1906.

« Il serait trop long d'énumérer toutes les publications dont M. le duc de La Trémoïlle a fourni les éléments et qui ont été tirées de son riche chartrier de Thouars, de celles dont il a encouragé et facilité l'exécution et la publication en ces trente dernières années. Son plus grand plaisir, après celui qu'il éprouvait à dépouiller son chartrier et à en assurer la conservation, a été d'en faire profiter nos Sociétés savantes des départements de l'Ouest et tous les savants qui étudiaient l'histoire du pays où étaient situés les domaines de La Trémoïlle, en Anjou, en Saintonge, en Poitou et en Bretagne,

« Ce n'est pas seulement en mettant ainsi libéralement ses incomparables archives à la disposition des érudits que notre confrère a bien mérité des études historiques. Son nom restera aussi gravé, en une place éminente, dans les annales de notre

Bibliothèque nationale, qu'il a enrichie, à plusieurs reprises, de dons magnifiques, signalés ici-même jadis par notre regretté confrère Léopold Delisle. Le département des Imprimés a reçu de lui un choix d'incunables, dont quelques-uns sont des exemplaires uniques. Le département des Manuscrits lui doit de précieux tableaux peints de la *Vie de saint Aubin d'Angers*, de la seconde moitié du XIe siècle, et de la *Vie de saint Denys*, du XIIIe siècle ; un feuillet de l'incomparable livre d'*Heures d'Étienne Chevalier*, avec peintures de Jean Fouquet ; le livre d'*Heures d'Antoine le Bon, duc de Lorraine et de Bar* (1533) ; le manuscrit unique des *Gestes des évêques de Cambrai*, publié jadis pour la Société de l'histoire de France par notre regretté correspondant, le R. P. De Smedt ; le *Cartulaire de l'abbaye de Hautmont*, du XIIIe siècle, etc. ; enfin le précieux registre des *Procès-verbaux de la Faculté de théologie de Paris (1505-1533)*, considéré comme perdu par Du Boulay et d'Argentré, heureusement découvert, il y a quelques années, par M. le duc de La Trémoïlle, en classant une partie de ses archives encore inexplorée, et généreusement offert par lui à nos collections nationales.

« Ses études historiques, ses goûts de bibliophile, le zèle qu'il apportait à enrichir nos bibliothèques et nos musées l'avaient depuis longtemps désigné pour occuper l'une des places de membres libres de notre Académie, qui l'avait élu le 15 décembre 1899, en remplacement de notre regretté confrère Joachim Menant. Nous aurons trop peu de temps compté parmi nous M. le duc de La Trémoïlle, mais nous garderons pieusement le souvenir du confrère simple et bon que vous avez connu, et ses œuvres ainsi que ses libéralités conserveront longtemps sa mémoire. »

Le Président lève la séance en signe de deuil.

SÉANCE DU 12 JUILLET

PRÉSIDENCE DE M. HENRI OMONT.

M. le comte Paul Durrieu rappelle qu'en publiant, en 1902, les miniatures des fameuses *Heures de Turin*, brûlées ensuite en 1904, il avait indiqué que ces Heures n'étaient qu'un fragment d'un volume beaucoup plus considérable, dont avait fait également partie un autre morceau de manuscrit appartenant au prince Trivulzio à Milan. M. Durrieu tient à signaler à l'Académie que M. George Hulin vient de faire paraître à Bruxelles une excellente reproduction des peintures de ce fragment de Milan. Dans une étude jointe à cette publication, M. Hulin attribue formellement plusieurs des peintures soit à Hubert soit à Jean Van Eyck.

Le Président annonce la mort de M. Auguste Longnon, et, en quelques paroles émues, se fait l'interprète du deuil de l'Académie, puis il lève la séance en signe de deuil.

SÉANCE DU 21 JUILLET

PRÉSIDENCE DE M. HENRI OMONT.

M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts invite l'Académie à procéder à la désignation de deux candidats à la chaire d'arménien de l'École des langues orientales vivantes qui a été déclarée vacante par arrêté du 17 mai 1911. M. le Ministre communique en même temps à l'Académie les copies des extraits des séances tenues par l'Assemblée des professeurs et par le Conseil de perfectionnement de l'École des langues

orientales vivantes, contenant les présentations de chacune de ces assemblées pour la chaire dont il s'agit.

L'Académie procédera à cette désignation dans la prochaine séance.

M. Cagnat communique la note suivante de M. René Basset, correspondant de l'Académie, relative à la découverte de nouvelles inscriptions libyques en Kabylie :

« J'ai l'honneur de signaler à l'Académie la découverte de deux nouvelles stèles libyques, faite par M. Boulifa, professeur à l'École normale de la Bouzaréa et répétiteur de kabyle à la Faculté des lettres d'Alger, pendant la dernière mission qu'il a accomplie dans le Haut-Sebaou, en Kabylie, au mois d'avril 1911.

« 1° Entre les villages de Bou Hini et d'Ahmil, à 1 kilomètre de la maison forestière de Thala Rebi'a et à 6 kilomètres environ d'Yakouran, M. Boulifa a découvert (9 avril) sur un petit plateau, près d'une mare appelée Agoulmin n Toukseleth, une pierre de 1ᵐ 15 de long sur 0ᵐ 65 de large, formée d'un grès dur abondant dans le pays. Elle représente la partie supérieure d'un homme qui paraît pousser devant lui un troupeau d'animaux à cornes, probablement des bœufs. L'absence d'armes tenues par l'homme et l'apparence des animaux qui ne sauraient être des gazelles ou des antilopes exclut l'idée d'une scène de chasse. La pierre est mutilée et au-dessus de la tête de l'homme on peut distinguer un fragment d'inscription libyque :

Ǝ ⵀ

h ⴽ

« 2° Dans un endroit appelé Izouzathan au village Sahel, sur la rive gauche de la rivière Asif n Sahel, dans le douar des Aïth Idjer, à une cinquantaine de mètres de la rivière qu'il domine, existe une pierre servant de bordure au chemin qui conduit au marché de Souq el Khamis des Illoula.

« Contrairement aux autres inscriptions découvertes jusqu'à ce jour dans la région, celle-ci est latino-libyque. Elle est évidemment incomplète ; du moins les caractères libyques ne répondent pas à la partie latine de l'inscription :

O

. . . . AE

ƧIIVIIC F . . . . . .

VS VIX . . . . . .

AN LXVIII . . . . . .

∝ + Ƨ II

« 3° Au col de Thoukra, à l'Ouest de Kebbouch, près des sources de l'Asif El Hammâm, un bloc de grès rougeâtre, profondément enfoncé, sauf la partie supérieure représentant une surface de 1m 50 sur 2 mètres. Les gens du pays l'appellent *Azrou n T'ebbaq n Toukra* (pierre du couvercle de Thoukra). La partie visible porte une série de circonférences, trois grandes et dix petites, en creux et reliées par des lignes droites ou parallèles. Il est probable que, dégagée complètement, cette pierre nous fournirait une nouvelle inscription. »

M. Cagnat communique ensuite une note de M. Albert Maire sur les antiquités de l'Espiguette :

« Pendant un séjour au Grau-du-Roi, en octobre 1910, j'ai eu l'occasion de voir chez deux collectionneurs, ainsi que chez mon frère, médecin dans la localité, des amphores romaines ou gallo-romaines, quelques-unes entières, la plupart à l'état de fragments, d'autres débris céramiques comme des rebords de plats, et même une lampe assez bien conservée.

« L'un de ces collectionneurs est M. Falaize, capitaine des douanes à Aigues-Mortes, l'autre M. Gayraud, conducteur adjoint des ponts et chaussées au Grau-du-Roi. C'est ce dernier qui possède les pièces les plus complètes et les plus belles et, sur ma prière, il a bien voulu m'envoyer une photographie de ses principaux objets, un plan de la côte destiné à indiquer l'emplacement précis où les objets sont trouvés, ainsi que quelques explications, dans une lettre datée du 12 avril, sur la provenance possible de ces objets et la manière dont ils sont rejetés sur la plage.

« J'ai pu moi-même, à deux reprises différentes (fin octobre 1910 et le 17 avril 1911), vérifier l'exactitude des faits en ramas-

sant, en moins d'une heure chaque fois, plusieurs débris et trois amphores à moitié brisées.

« C'est à 4 kilomètres environ à l'Est du Grau en longeant la plage et à 150 mètres de la mer que se rencontre ce curieux dépôt d'antiquités. Les courants des deux branches du Rhône, Rhône vif et Petit Rhône, qui forment l'île de la Camargue, viennent se jeter dans le golfe d'Aigues-Mortes. Ils entraînent une masse énorme d'alluvions et avec elles des débris de toutes sortes, tels que ceux qui sont nommés.

« Le mécanisme de leur rejet dans les terres peut s'expliquer ainsi : un courant marin sud-est entraîne vers la côte une grande partie des alluvions, ce qui explique l'envahissement et le développement du littoral au détriment de la mer. L'exemple absolument concluant de la position actuelle du phare de l'Espiguette confirme cette théorie. Le phare avait été construit à moins de 100 mètres des eaux de la plage ; il en est éloigné aujourd'hui de 600 mètres.

« Par les gros temps, la mer rejette tous les objets, même très lourds, à une place déterminée marquée sur la carte. Au delà de cette pointe, en se dirigeant vers le Grau, la mer tendrait au contraire à gagner. »

M. Cagnat donne enfin lecture d'une note de M. Fabia sur de nouvelles découvertes qui viennent d'être faites à Fourvière :

« A Fourvière, dans un enclos voisin de celui où ils ont tout récemment découvert la belle mosaïque de Bacchus, MM. Homo, Germain de Montauzan et Fabia viennent de trouver trois inscriptions funéraires : d'abord, sur une pierre encastrée dans un mur de cave, la première moitié d'un texte qui figure au *C.I.L.*, XIII, 1985, une épitaphe de l'utriculaire lyonnais C. Catius Driburo, vue et copiée en entier au XVIIIe siècle par Scipione Maffei dans la même propriété — alors domaine de la Sarra, aujourd'hui hôpital du Calvaire —, et considérée depuis comme perdue ; ensuite deux textes inédits, tous deux enfouis presque complètement, l'un à l'extérieur, l'autre dès l'entrée d'un souterrain antique.

« Le premier est gravé sur la face libre d'un vaste bloc creusé après coup en auge et dont les autres faces sont toutes engagées.

ainsi d'ailleurs que les extrémités mêmes de cette paroi antérieure, dans d'épaisses maçonneries. La surface visible a 2^{m} 23 de longueur et 0^{m} 64 de hauteur. On y voit d'abord la barre horizontale et la seconde barre verticale d'un H, puis un M, deux S et un autre H. Il y avait évidemment à la suite un N et un autre S ; c'est-à-dire que l'ensemble de la ligne formait la série des sigles de la formule bien connue : *hoc monumentum sive sepulchrum heredem non sequetur.* Ce fragment est remarquable par les dimensions et la beauté des lettres. Elles ont 0^{m} 35 de hauteur ; l'H complet a 0^{m} 27 de largeur ; l'M 0^{m} 335 au sommet, 0^{m} 405 à la base (0^{m} 46 en tenant compte des crochets). La coupe horizontale du sillon est un triangle équilatéral de 0^{m} 03 de côté. L'intervalle entre le premier H et l'M mesure 0^{m} 22. Les points sont remplacés par des fioritures, dont une large feuille de lierre. On peut imaginer d'après un tel débris les proportions et la magnificence du mausolée auquel il appartint.

« La deuxième inscription inédite est une épitaphe complète gravée sur un bloc également creusé en auge après coup et engagé, mais d'un seul côté, dans une muraille. Tel quel, le cippe, dont le couronnement et la base ont été retaillés à fleur de dé, a 1^{m} 86 de hauteur et 0^{m} 70 de largeur. Les lignes, au nombre de 20, en occupent toute la largeur et 1^{m} 19 en hauteur. Les lettres, d'une gravure assez soignée, sont toutes de 0^{m} 035, hormis le D et l'M des extrémités de la ligne initiale qui ont 0^{m} 06. Voici la transcription du texte avec quelques notes qui seront complétées lorsqu'il paraîtra dans les *Annales de l'Université de Lyon :*

D · ET · MEMORIAE · AETERNAE · M
C · MARTI · VALERI · QVI · ET
VIVENTI · VANO · SIGNO
COGNOMINATVS · ANI
MAE · INNOCENTISSI
MAE · ET · INFANTI · DVLCIS
SIMO · ET · DESIDERANTISSI
MO · NON · SOLVM · A · PAREN

TIBVS · SED · ET · AB · AMICIS · QVI
AMISSIONEM · EIIVS · FLAGI (*sic*)
TANT · Q · VIXIT · ANNIS · VI
M·I·D·X·VT·SVBITA·VALETVDIN*e*
SIT · ABREPTVS · C · MARTIVS
TOVTEDO · ET · MERCATOR
ATEVRITA · PARENTES · MI
SERRIMI · AMISSO · FILIO
FECER · ET · SIBI · VIVI · POSVE
RVNT · ET · SVB · ASCIA · DEDIKA
VERVNT · BENE · VALE
ANIMA · DVLCISSIMA

« A la ligne 13, *sit* est un solécisme pour *est;* aux lignes 14 et 15, *et mercator* une transposition fautive pour *mercator et*. Le titulaire de l'épitaphe, prédestiné à mourir tout jeune, avait reçu en vain un sobriquet de bon augure, *Viventius*. Du surnom, d'ailleurs sans exemple, de son père, *Toutedo*, on peut rapprocher les gentilices lyonnais *Toutius* (*C.I.L.*, XIII, 1972), *Toutia* (2285 et 2286), *Toutonius* (2287), et les surnoms, fournis par les inscriptions de la Narbonnaise, *Touto* (XII, 852), *Toutodivix* (3252), *Toutodivicus* (2817). On ne cite pas non plus d'exemple certain du nom de la mère, *Ateurita;* mais le masculin *Ateuritus* se retrouve dans trois inscriptions, l'une de Turin (V, 6957), la seconde de Bordeaux (XIII, 656), la troisième citée par Espérandieu, *Épigraphie romaine du Poitou et de la Saintonge, 163* (cf. *Thes. ling. lat.*, v° *Ateuritus*). »

M. Perrot présente une photographie de la mosaïque de Fourvière[1].

M. de Vogüé donne lecture d'une lettre de M. Clédat, membre de l'Institut archéologique du Caire, chargé de fouilles par la Compagnie de Suez au mont Cassius, au sujet d'un petit sanctuaire avec niche d'autel en albâtre portant une inscription nabatéenne au nom de Zeus Cassius.

1. Voir ci-dessus, p. 400-401.

L'Académie, sur la proposition de la Commission des travaux littéraires, vote une subvention de 6.000 francs à M. le capitaine Weil pour la continuation de ses fouilles en Égypte.

M. Camille Jullian et M. Théodore Reinach sont désignés pour faire une lecture, le premier à la séance publique des cinq Académies, le 25 octobre, et le second à la séance publique annuelle de l'Académie.

M. Maurice Prou, au nom de la Commission des antiquités de la France, donne lecture du rapport sur le Concours de cette année[1].

M. de Vogüé fait une seconde lecture de son mémoire sur un monument arabe de Palestine, la citerne de Ramleh.

M. Jérôme Carcopino, ancien membre de l'École française de Rome, rend compte des transformations heureuses qu'il a constatées à Ostie, lors du séjour qu'il y est revenu faire, après quatre années d'absence, au mois de mai dernier. Interrompues au lendemain des belles trouvailles de M. Lanciani, les fouilles étaient restées en suspens depuis 1890. Grâce à des subventions de plus en plus larges du gouvernement italien (25.000 lire, puis 60.000, puis 70.000, en attendant le vote par les Chambres d'un crédit extraordinaire de 500.000 lire), elles ont repris, avec une ampleur nouvelle, en 1907, et sont aujourd'hui en pleine activité. Il n'est que juste de féliciter l'archéologue qui les dirige, M. Dante Vaglieri, de la rigoureuse méthode qu'il applique dans cette exploration attentive et complète, poursuivie en profondeur autant qu'en surface, et ses subordonnés, MM. Gismondi et Finelli, de l'intelligence et du dévouement qu'ils apportent à remplir le programme qu'il leur a tracé.

Dès maintenant M. Vaglieri peut être fier des résultats obtenus.

1) Du théâtre, dont l'hémicycle est extérieurement dégagé, sur une distance d'environ 400 mètres, une large rue se prolonge en ligne droite vers l'Est ; elle aboutit à l'enceinte républicaine, dont subsiste par endroits le parement en blocs de tuf, et qu'elle traversait sous une porte monumentale, construite en tuf à

1. Voir ci-après.

l'époque républicaine, refaite en travertin et en marbre à l'époque impériale. On ne peut voir en cette rue que le *decumanus* de l'ancienne colonie ostienne.

2) Le pavement de cette rue que foulent aujourd'hui les visiteurs s'est superposé à d'autres pavements. M. Vaglieri a démontré qu'il était postérieur à l'abandon des conduites d'eau, c'est-à-dire au IIIe siècle après J.-C. M. Carcopino pense que la porte monumentale et la base voisine dédiée par Glabrio à la Salus de l'Empereur sont en relation avec le pavement qui a précédé celui-là et qui remonterait ainsi à la fin du IIe siècle au plus tard.

3) A 60 centimètres environ au-dessus du dernier en date des pavements du *decumanus* s'élèvent près du théâtre les restes de l'abside d'une petite chapelle chrétienne. M. Vaglieri a soutenu avec beaucoup de vraisemblance l'opinion qu'elle était dédiée à la mémoire de Cyriacus, évêque d'Ostie, dont les compagnons avaient subi le martyre précisément à cette place, *ante theatrum*, et que la chapelle est médiévale. M. Carcopino croit pouvoir en préciser la date et la rattacher à la fondation de Gregoriopolis.

4) Enfin, le long et en contrebas du *decumanus*, M. Vaglieri a mis au jour des vestiges de l'époque républicaine (colonnes et murs de tuf, cippes en travertin de *terminatio publica*), lesquels, parallèles à l'axe de la porte, républicaine, elle aussi, d'origine, semblent s'aligner sur le *decumanus* impérial : Ostie a donc grandi, sous Hadrien, dans le cadre consacré de l'Ostie républicaine. Elle a gardé jusqu'à la fin l'empreinte d'une première fondation qu'une série d'indices concordants placeraient dans le premier tiers du IIIe siècle avant J.-C.

4) Ces résultats historiques importants n'ont exclu d'ailleurs la découverte ni d'œuvres d'art du plus haut prix (comme la statue monumentale de *Roma victrix*, ou ce bas-relief de sarcophage donnant de la mort de Méléagre la représentation la plus pathétique que nous en possédions) ni d'inscriptions intéressantes, comme ces dédicaces à la Fortune sainte trouvées, pour la confirmation d'un texte curieux et maintenant indiscutable, du *Protreptipcus* de Clément d'Alexandrie, *in situ*, dans des latrines.

APPENDICE

RAPPORT
FAIT AU NOM DE LA COMMISSION DES ANTIQUITÉS DE LA FRANCE
SUR LES OUVRAGES ENVOYÉS AU CONCOURS DE L'ANNÉE 1911,
PAR M. MAURICE PROU,
MEMBRE DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES,
LU DANS LA SÉANCE DU 21 JUILLET 1911.

Si l'achèvement d'une période de cent ans est un terme fatal auquel il faut s'arrêter pour regarder vers le passé et qui invite à une commémoration, il convient maintenant de rappeler les origines du Concours des Antiquités de la France. C'est en 1810, en effet, qu'à l'instigation du comte Alexandre de Laborde, plus tard membre de l'Institut, fut ouverte par le Ministre de l'intérieur une enquête administrative d'où ce Concours tire son origine.

Le comte de Laborde, homme d'action et d'initiative autant que savant archéologue, avait formé le dessein d'un recueil de notices illustrées de tous les vieux monuments. Il n'était que temps de ressaisir le patrimoine artistique de la France, d'en compter les épaves afin d'en assurer la conservation. Car si les siècles avaient détruit l'œuvre des hommes, « la Révolution, plus habile encore que le temps », pour reprendre l'expression de Laborde[1], leur avait porté un coup mortel. « On estime, ajoutait-il, que la moitié au moins des constructions monumentales relatives aux événements de notre histoire a été détruite pendant ce court espace de temps sans qu'il en reste, au moins pour la plupart, aucun dessin, aucun plan. »

Pour permettre au comte de Laborde de réaliser son pro-

1. Rapport présenté à l'Académie des inscriptions dans la séance du 20 novembre 1818.

jet, le Ministre de l'intérieur, comte de Montalivet, adressa le 10 mai 1810 une circulaire aux Préfets, leur demandant de lui transmettre des renseignements sur les châteaux, les abbayes, les tombeaux, et aussi de lui faire savoir s'il y avait dans leur département quelque personne avec laquelle on pût correspondre sur ces différents objets. Les renseignements devaient être déposés au bureau de la Statistique. C'était en effet d'une statistique monumentale qu'il s'agissait.

Nous avons dans nos archives les documents de cette enquête. Les réponses des Préfets ne parvinrent qu'en petit nombre. Inégales de valeur, faites sur les plans les plus différents, elles ne fournirent et ne pouvaient fournir que des renseignements incomplets, incohérents, ne permettant en aucune façon de dresser un répertoire général. Absence d'instructions précises, difficulté de trouver des hommes compétents dans les provinces, manque d'argent, autant de causes d'échec pour l'entreprise.

La correspondance entre le Ministre et les Préfets dura à peine un an. Et ce ne fut que six ans plus tard, vers le milieu de 1817, que le Ministre rappela aux Préfets la circulaire de 1810 et les invita à y répondre. Cette fois, les autorités locales marquèrent plus d'empressement à entrer dans les vues de l'administration centrale. Quelques Conseils généraux votèrent des fonds pour l'impression d'ouvrages destinés à faire connaître les antiquités de leur département. Et certains Préfets, pour stimuler le zèle de leurs collaborateurs, leur donnèrent, à défaut d'indemnité pécuniaire, le titre d'inspecteur ou de conservateur des monuments.

Cependant, sur quatre-vingt-sept départements qui composaient alors la France, quarante et un fournirent les renseignements complets, six répondirent sommairement et quarante n'envoyèrent rien. Au total, deux cartons suffisaient à contenir les dossiers : enquête bien sommaire, statistique très incomplète, comme on le voit ! Encore fal-

lait-il tirer parti de ces renseignements. Le Ministère, n'ayant pas d'organes pour l'accomplissement d'une pareille tâche, eut recours à l'Académie des inscriptions à laquelle il remit les réponses. L'Académie nomma une Commission composée de Walckenaer, de Petit-Radel et du comte de Laborde, celui-ci tout désigné comme rapporteur, puisque le premier il avait conçu l'idée de cette enquête archéologique.

La Commission présenta son rapport à l'Académie dans la séance du 20 novembre 1818. Il lui parut qu'il appartenait à l'Académie de prendre en France le rôle que tenaient déjà en Angleterre la Société des Antiquaires de Londres, et en Espagne l'Académie d'histoire, c'est-à-dire de réunir des descriptions, des plans, des dessins, de façon à former les archives monumentales de la France, d'autant plus qu'avant la Révolution notre Compagnie avait commencé le même travail dont elle avait confié l'exécution au sieur de Beaumont. Celui-ci avait même rassemblé un assez grand nombre de dessins.

En conséquence, la Commission proposait à l'Académie de demander au Ministre de vouloir bien continuer à servir d'intermédiaire entre l'Académie et les savants des départements, et de renvoyer à l'examen de ladite Commission tous les écrits et dessins relatifs aux monuments de la France qui seraient classés et conservés au secrétariat. Mais les interprétations très différentes que les préfets et leurs collaborateurs avaient données à la circulaire ministérielle, une variété infinie dans la manière de répondre, avaient frappé la Commission qui en avait conclu à la nécessité de rédiger un questionnaire. C'est là un document très intéressant et dans lequel nous trouvons déjà toutes les questions qui forment encore aujourd'hui le fond du programme que chaque année le Comité des travaux historiques rédige à l'occasion du Congrès des Sociétés savantes et pour donner une direction aux études des savants qui travaillent isolé-

ment en province : rechercher et décrire les monuments celtiques (ceux que nous appelons mégalithiques), les tumulus, les vestiges des anciennes routes, les bornes milliaires, les inscriptions, dont on doit prendre des estampages, les édifices qu'on croit antérieurs au xe siècle, etc.

Les deux derniers paragraphes du questionnaire sont particulièrement remarquables parce qu'ils étendaient l'enquête aux monuments écrits, aux documents proprement dits, l'un invitant les érudits à relever dans les « titres » les noms anciens, noms latins et vulgaires, des localités jusqu'aux plus petits hameaux, et qui contenait ainsi la première idée de ces dictionnaires topographiques dont le Ministère de l'instruction publique a confié la publication au Comité des travaux historiques ; l'autre leur demandant de « donner la liste des anciennes chartes, des anciens titres, des anciennes chroniques, des mémoires, des vies de personnages célèbres, et enfin de tous les documents manuscrits utiles pour l'histoire qui existent.......... soit dans des bibliothèques ou dépôts publics, soit entre les mains des particuliers », et de dresser des plus intéressants, des notices plus ou moins étendues. C'était provoquer la rédaction de catalogues, de cartulaires et même de mémoires historiques. Telle est l'origine de l'admission des livres d'histoire à un concours dont le nom paraîtrait indiquer qu'il est réservé aux livres d'archéologie.

La Commission devait examiner les mémoires que lui enverrait le Ministre, en faire des rapports à l'Académie et au Ministre, et même imprimer les plus remarquables.

L'Académie ayant approuvé les conclusions de sa Commission, le Ministre de l'intérieur, comte Decazes, adressa aux Préfets, le 8 avril 1819, une nouvelle circulaire à laquelle était joint le questionnaire que nous venons d'analyser. Les Préfets devaient choisir dans leur département

« une personne habile et zélée » qui dirigerait les recherches[1].

Ainsi, comme l'a remarqué notre confrère M. Xavier Charmes[2], nous avons là l'ébauche du plan repris plus tard par Guizot quand, en 1833, il créa le Comité des travaux historiques. L'Académie des inscriptions, ou plutôt la Commission des Antiquités de la France, s'apprêtait à devenir auprès du Ministre le comité consultatif pour la recherche, l'étude et la publication des monuments et documents historiques. Le Ministère aurait des correspondants dont la Commission académique centraliserait les travaux exécutés d'après un plan qui, dans les grandes lignes, est le même que traça plus tard le Comité.

Mais si la machine centrale était bien construite, les organes provinciaux nécessaires à en assurer le fonctionnement ou n'existaient qu'à l'état de rudiments ou n'existaient pas du tout ; de telle sorte que le résultat fut tout autre qu'on ne l'attendait. Au lieu d'un inventaire des richesses archéologiques et historiques, ce fut un concours.

Afin d'exciter l'émulation des érudits qui ne secondaient les projets du Gouvernement qu'avec tiédeur, l'Académie proposa au Ministre de l'intérieur de faire frapper chaque année trois médailles d'or de cinq cents francs chacune, pour être attribuées aux trois meilleurs mémoires sur l'histoire et les antiquités d'un département. Le Secrétaire perpétuel exposa au Ministre les vues de l'Académie dans une lettre du 16 août 1820. Le 20 décembre suivant, le comte Siméon donna une réponse favorable. Les médailles furent distribuées pour la première fois en 1821 dans la séance du 27 juillet, à la suite d'un rapport présenté à l'Académie le 20 juillet par la « Commission d'histoire et d'antiquités de la France ». Les premiers lauréats furent Schweighaeuser fils, Delpon et A. du Mège.

1. Circulaire du 8 avril, publiée dans les *Mémoires de l'Institut royal de France*, Académie des inscriptions et belles-lettres, t. VII, Histoire, p. 5 et suiv.

2. Xavier Charmes, *Le Comité des travaux historiques*, t. I, p. cxx.

Mais le 23 juillet 1824, la Commission, par l'organe de son rapporteur, Raoul Rochette, déclarait s'acquitter pour la dernière fois de sa tâche. C'est que, dans l'intervalle, le Ministère avait renoncé à toute enquête archéologique. Par circulaire du 3 avril 1824, le ministre Corbière avait invité les Préfets à « cesser toute correspondance relative à la recherche des antiquités ».

L'Académie s'émut aussitôt des conséquences funestes pour nos monuments qu'une pareille décision pouvait avoir, l'indifférence du gouvernement entraînant celle du public. Le 14 février 1825, l'Académie chargea quelques-uns de ses membres, Raoul Rochette, Abel Rémusat, le comte de Laborde, Quatremère de Quincy, Jomard, de chercher les moyens de reprendre l'œuvre que le Ministère abandonnait. « L'Académie, écrit le Secrétaire perpétuel Dacier, aurait dû se trouver satisfaite d'être affranchie des devoirs et des obligations que l'Administration de l'intérieur lui avait conférés et qui ajoutaient de pénibles travaux à ceux dont elle était déjà chargée. L'Académie n'en a pas jugé ainsi et n'a considéré dans cette circonstance que l'intérêt des recherches historiques spécialement confié à ses soins. »

Elle décida donc qu'elle recevrait tous les mémoires relatifs aux antiquités de la France, qu'elle en ferait des analyses et des rapports dont des extraits seraient lus à la séance publique annuelle et imprimés à la suite de l'Histoire de l'Académie. Les médailles seules étaient supprimées. Les auteurs n'auraient d'autre récompense que les éloges académiques assaisonnés de critiques.

En 1828, un nouveau Ministre de l'intérieur, le vicomte de Martignac, s'étant fait rendre compte des travaux relatifs aux recherches sur les antiquités de la France, reconnut qu'ils méritaient d'être encouragés et rétablit la distribution des trois médailles. Depuis lors, elles n'ont jamais cessé d'être distribuées, et même, la valeur, plus que le nombre des ouvrages présentés au Concours, a amené

l'Académie à prendre, quand il est nécessaire, sur ses fonds particuliers, une quatrième médaille.

Cette année, vingt-sept ouvrages ont été envoyés au Concours, dont deux seulement manuscrits.

La première médaille a été décernée au colonel Borrelli de Serres pour le second et le troisième volumes de ses *Recherches sur divers services publics du XIIIe au XVIIe siècle*. Le tome Ier avait obtenu la deuxième mention au concours de 1896, et si votre Compagnie ne lui avait pas assigné un rang plus élevé, ce n'était pas que l'originalité des recherches de M. Borrelli de Serres lui eût échappé; car elle a proclamé l' « importance considérable » des résultats obtenus par M. Borrelli de Serres en ce qui touche les commencements de l'administration financière de la France, et l'excellence de ses conclusions; mais de pareilles qualités n'avaient pas paru un contrepoids suffisant aux défauts de composition. Et peut-être aussi la nouveauté même de l'interprétation que M. Borrelli de Serres avait proposée de nombre de documents avait dû surprendre quelques-uns des membres de la Commission, les rendre hésitants, les inviter à la prudence ; car la prudence est le devoir des corps de qui le public prend encore conseil. Une académie peut craindre, en donnant à la légère l'autorité de ses suffrages à des théories nouvelles, d'engager les érudits dans une mauvaise voie. Depuis quinze ans, les historiens ont éprouvé l'œuvre de M. Borrelli de Serres, et si le premier volume avait eu besoin d'être étayé, il l'eût été par le second et le troisième.

L'originalité des recherches de M. Borrelli de Serres vient de l'usage qu'il a fait de documents de comptabilité. Certes il n'a pas découvert ces documents, pas plus qu'il n'a été le premier à en sentir l'importance. Dès le XVIIIe siècle, Brussel, puis au XIXe siècle, M. de Wailly, avaient publié et étudié les comptes du XIIIe siècle. Ce n'est pas manquer à

la mémoire de ces deux grands savants, du dernier surtout à qui l'histoire de France, l'histoire de la littérature aussi bien que celle de la monnaie, est redevable de tant de notions nouvelles, que dire qu'ils n'ont pas mis à déterminer la valeur et à tirer la substance des comptes du XIIIe siècle la même patience ni la même perspicacité que M. Borrelli de Serres. Un seul l'avait devancé, le savant qui parut toujours en pionnier sur tous les terrains inexplorés du domaine de l'histoire médiévale, j'ai nommé Léopold Delisle qui « dans son admirable mémoire sur *Les opérations financières des Templiers* » avait, pour reprendre les termes de M. Ch.-Victor Langlois[1], montré par un exemple « ce qu'une clairvoyance exceptionnelle pouvait distinguer de données intéressantes dans ces paperasses obscures que tant d'érudits avaient feuilletées depuis trois siècles sans y rien voir d'important ». Ce que les érudits avaient surtout tiré des comptes, c'étaient des renseignements pour l'histoire politique, celle des mœurs, des arts, des institutions autres que les financières, etc.; ce qu'on y avait le moins cherché, c'étaient les éléments d'un tableau de l'administration financière. Delisle et M. Borrelli de Serres s'avisèrent enfin qu'il y avait lieu de les faire servir à retracer le mécanisme de cette administration dont ils étaient le produit. Delisle n'avait examiné qu'un seul point des finances royales. M. Borrelli de Serres nous a expliqué tout le mécanisme de la comptabilité publique de Philippe-Auguste à Charles le Bel.

Ce n'est cependant pas la seule matière qu'il ait touchée. Il a consacré une bonne part des deux derniers volumes à la politique monétaire de Philippe le Bel. Au lieu de rechercher si ce roi a mérité la flétrissure dont Dante l'a marqué en l'accusant de faux monnayage :

> Lì si vedrà lo duol che sovra Senna
> Induce, falseggiando la moneta,
> Quel che morrà di colpo di cotenna.

1. *Journal des Savants*, 1905, p. 29-30.

estimant avec raison que c'est là parole de poète, une façon sommaire et populaire d'exprimer en deux mots un ensemble de pratiques compliquées dont la peinture demande un nombre infini de nuances. M. Borrelli de Serres s'est appliqué à retracer le plus exactement possible les variations de la monnaie, à fixer, on dirait même à corriger, la chronologie des mutations, sans en tirer des conclusions bien nettes, ni par conséquent porter un jugement sur la politique monétaire de Philippe le Bel. D'ailleurs, ce serait prématuré ; car si M. Borrelli de Serres a éclairci les points essentiels de l'histoire monétaire, il en a laissé d'autres dans l'ombre, comme par exemple les confiscations des monnaies étrangères décriées, qu'il a signalées trop brièvement, passant sous silence les abus de pouvoir et les exactions auxquels a donné lieu la saisie des pièces.

Mais n'est-il pas singulier qu'on ait à le louer d'avoir fait intervenir les comptes dans l'histoire des monnaies, alors qu'il semble qu'en un pareil sujet on eût dû tout d'abord se tourner vers les documents de cette sorte ? Les comptes lui ont permis de mesurer la répercussion des mutations de monnaies sur le commerce et le prix des choses, comme aussi les bénéfices que le roi en a tirés ; aux renseignements vagues de chroniqueurs incapables de comprendre les phénomènes économiques il a substitué des notions précises.

Mais nous ne saurions ici mettre en lumière toutes les nouveautés de l'étude de M. Borrelli de Serres sur les monnaies ; nous ne pouvons que signaler la détermination du sens des expressions monnaie forte et monnaie faible ; la distinction entre les deux modes d'affaiblissement de la monnaie, comment au lieu de l'obtenir par l'abaissement du titre et du poids, on l'obtient par l'élévation du cours des espèces ; les causes de la sédition de 1306 ; l'explication du maximum, etc.

Il n'a manqué à M. Borrelli de Serres pour faire un ouvrage parfait que d'avoir su manier le français avec plus

d'aisance. Encore a-t-on exagéré les défauts de sa langue qui pèche moins par l'incorrection que par la lourdeur et une trop grande concision. L'on doit même noter à son avantage la propriété des expressions techniques, ce qui est une grande qualité en l'espèce. Si la lecture de l'ouvrage de M. Borrelli de Serres a paru pénible, c'est parce que les sujets qu'il a traités sont aussi difficiles à exposer qu'à comprendre, et que les pensées de l'auteur forment une trame si serrée que, pour avoir passé une seule phrase, on s'expose à ne plus pouvoir suivre le raisonnement.

Cette vigueur originale, qui est la marque propre des écrits longuement mûris, est la cause de l'influence qu'a déjà exercée sur les études historiques un ouvrage dont l'Académie veut consacrer le succès en lui décernant l'une des plus hautes récompenses dont elle dispose.

La seconde médaille a été attribuée aux sept derniers volumes parus d'un ouvrage dont les quatre premiers volumes avaient obtenu la même récompense au Concours de 1889 : le *Recueil des documents concernant le Poitou contenus dans les registres de la chancellerie de France* publiés par M. Paul Guérin, recueil d'un intérêt moins particulier qu'il n'apparaît tout d'abord, car s'il ne s'agit que d'une collection de documents relatifs à une seule province, il faut prendre garde que ces documents sont tirés des archives royales et que, par conséquent, ils nous apportent une série de témoignages sur l'action de la royauté dans cette province pendant près de cent ans, de 1376 à 1474. Et ce n'est pas un des moindres mérites de M. Guérin d'avoir compris, puis d'avoir su dégager tout ce qu'on peut trouver de renseignements utiles pour l'histoire de France dans ce rapprochement de pièces qui nous laissent tout d'abord assez indifférents puisque la plupart sont des lettres de rémission ou d'abolition. M. Paul Guérin, en effet, ne s'est pas montré seulement le paléographe impeccable que nous

avaient révélé tant de volumes de *Délibérations du Bureau de la ville de Paris* ; il ne s'est pas borné à transcrire, établir et ponctuer avec un soin intelligent et minutieux des textes dont l'incorrection est connue de tous ceux qui ont ouvert les registres du Trésor des Chartes ; il ne lui a pas suffi d'analyser correctement les pièces transcrites, d'y joindre de très nombreuses notes dont les éléments ont été souvent empruntés à d'autres textes inédits, et qui en font un commentaire vraiment original, riche en notions nouvelles sur les choses et les hommes du Poitou ; il a voulu encore mettre en lumière l'intérêt général et varié des documents qu'il a réunis, dessein qu'il a parfaitement réalisé dans une série d'introductions où il a affirmé la souplesse de son talent, passant de l'histoire politique à celle des institutions, traçant le tableau tantôt de l'administration royale dans le Poitou et tantôt des misères qu'entraîna la rivalité de Georges de La Trémoïlle et du comte de Richemont, ou bien consacrant une dissertation à la fois juridique et diplomatique aux lettres de rémission, et montrant comment, dès le xve siècle, elles pouvaient, quand elles étaient subreptices, aggraver la situation du bénéficiaire et de « lettres de grâce » devenir « lettres de rigueur »[1], nous donnant des exemples de cas tout aussi intéressants que celui de La Mothe-Canillac aux Grands Jours de Clermont, et à qui il n'a manqué que d'avoir eu pour témoin et héraut un écrivain de talent. N'oublions pas non plus l'introduction du tome XI, dans laquelle M. Guérin a raconté l'installation à Poitiers, en 1469, du Parlement qui, depuis sept ans, siégeait à Bordeaux.

M. Guérin a pendant trente ans poursuivi un labeur souvent ingrat, mais très utile, si utile qu'on souhaiterait que d'autres sociétés provinciales imitassent la Société des *Archives historiques du Poitou* ; c'est cependant moins

1. *Mémoires de Fléchier sur les Grands Jours d'Auvergne*, éd. 1856, p. 67.

l'éditeur patient et exact de textes que l'historien bien informé, critique et avisé, que votre Commission a voulu distinguer.

Un archéologue, M. Marcel Aubert, a obtenu la troisième médaille. Il nous a donné une bonne *Monographie de la cathédrale de Senlis*, divisée, comme il convient, en deux parties, l'une consacrée à l'histoire, l'autre à la description du monument, la première inférieure à la seconde. Car si les recherches dans les archives ont été poussées assez loin, si M. Aubert a dépouillé avec soin la compilation d'Afforty qui nous a conservé tant de précieux documents senlisiens détruits par la Révolution, il n'a pas montré dans la présentation et la citation des témoignages recueillis l'habileté qu'on eût attendue d'un savant qui d'ailleurs est soucieux de l'exactitude et, au total, a su tirer parti des textes et, grâce à eux, nous a fait assister aux vicissitudes de la cathédrale de Senlis depuis ses origines, mais surtout depuis sa reconstruction par l'évêque Thibaud vers 1153. Il nous montre les clercs senlisiens promenant des reliques à travers la France pour obtenir des offrandes et suppléer ainsi aux ressources insuffisantes du diocèse de Senlis ; les rois abandonnant de leurs revenus au profit de la construction ; la rapide élévation de l'église solennellement consacrée le 16 juin 1191 par l'archevêque de Reims Guillaume aux Blanches Mains ; la construction du transept vers 1240 et celle de la flèche élégante qui s'élève au-dessus du clocher méridional ; puis une période d'immobilité se terminant en 1504 par une catastrophe, un grand incendie qui, en détruisant les parties hautes de l'église, provoqua les reconstructions du XVI[e] siècle et modifia l'aspect général de l'édifice.

L'ordre suivi par M. Aubert dans la description de l'église n'est pas celui qu'il fallait choisir. La description d'un édifice aussi complexe qu'une cathédrale est chose

difficile, à en juger par les tâtonnements des meilleurs archéologues quand ils en veulent disposer les parties. Votre Commission a retrouvé la même hésitation chez tous les auteurs qui, cette année, lui ont soumis des monographies de monuments. Quand il s'agit d'un monument dont le développement s'est fait à travers plusieurs siècles, et surtout d'un monument qui, une première fois achevé, a été en partie démoli puis reconstruit, il importe que le souci d'en démontrer les états successifs détermine le plan de la description. Ainsi, pour ce qui regarde la cathédrale de Senlis, au lieu d'étudier la nef, puis le chœur, en troisième lieu le transept, et enfin la façade, ce qui ne répond ni à la topographie puisque la façade se trouve ainsi séparée de la nef, ni à la chronologie puisque le chœur est plus ancien que la nef, il eût mieux valu commencer la description par le chœur, passer à la nef, puis à la façade, de façon à donner une idée complète de l'édifice tel qu'il fut conçu et qu'il se présentait au commencement du XIII[e] siècle ; on fût venu ensuite aux additions et transformations, d'abord le transept, puis les bas-côtés de la nef et les chapelles. Voilà qui est moins une critique à l'adresse de M. Aubert qu'un avertissement aux archéologues, s'il en est qui lisent ce rapport.

Ces réserves faites, on louera dans la partie archéologique du livre de M. Aubert un esprit d'analyse très développé, le recours à des comparaisons avec les édifices de la même région et du même temps, la connaissance de la technique architecturale, le goût dans le jugement des œuvres d'art, la clarté de l'expression et enfin l'heureux choix des gravures. Car ce serait donner une idée incomplète du volume que passer sous silence l'illustration qui en rend la lecture plus facile et plus agréable : plans, coupes, dessins exécutés par l'auteur, relevés de l'architecte Duthoit, et enfin de belles photographies.

Nous avons décerné la quatrième médaille à la biographie d'*Amauri II vicomte de Narbonne* écrite par M. Jean Régné. Amaury II, né vers 1260, mort en 1328, mena pendant sa jeunesse la vie des hommes actifs de son temps, une vie que nous qualifions de « turbulente et batailleuse », mais qui était simplement celle d'un guerrier. Sa première campagne ne lui fut pas heureuse ; il combattait à Perpignan en 1285 auprès du roi de Majorque, allié du roi de France, quand il tomba aux mains des gens du roi d'Aragon. Il resta prisonnier en Catalogne un an environ ; puis, sa rançon payée, il revint à Narbonne. En 1288, il suivit Charles II d'Anjou en Italie ; il exerça pendant deux ans, de 1289 à 1291, la charge de capitaine des Guelfes de Toscane. A la fin de 1291 il rentra en France, mais ce n'est qu'en 1298 qu'il succéda à son père Aimery dans la vicomté de Narbonne. Après comme avant, il se montre l'un des plus dévoués serviteurs du roi Philippe le Bel. Un personnage mêlé à tant d'affaires ne pouvait manquer d'appeler l'attention des historiens. Son nom paraît souvent dans les livres qui traitent de la France et de l'Italie à la fin du XIII[e] siècle et dans les premières années du siècle suivant. Dom Vaissète notamment lui a assigné la place qui lui convenait. Cependant on ne l'avait pas jusqu'ici suivi dans toute son existence ; on ne l'avait pas considéré isolément ; on ne parlait de lui qu'à l'occasion, quand on le rencontrait en relation avec d'autres personnages. Personne ne s'était préoccupé de la façon dont il avait administré sa terre.

Le mérite de M. Régné est d'avoir étudié de première main et à fond toutes les parties du sujet, même celles qui semblaient l'avoir été suffisamment avant lui. Il a trouvé aux Archives de la couronne d'Aragon des documents inédits importants pour la jeunesse d'Amaury. Sur le séjour d'Amaury en Toscane, il existait des études très approfondies, spécialement celles de M. Isidore Del Lungo ; ici

encore M. Régné, parfaitement au courant des travaux étrangers, a su ajouter à ses devanciers ou les rectifier.

Mais c'est surtout pour le gouvernement du vicomte, bien plus, pour l'histoire administrative du Narbonnais pendant une période critique des relations de la royauté et de la féodalité, que les recherches de M. Régné ont été fructueuses. Ses documents tirés des Archives nationales, de la Bibliothèque nationale, des Archives départementales de l'Hérault et de l'Aude, des Archives municipales de Narbonne, lui ont fourni les éléments d'une étude intéressante non seulement sur la politique suivie par Amaury à l'égard du roi, de l'archevêque et des consuls de Narbonne, de ses vassaux, mais aussi sur la justice, les finances, les poids et mesures, les monnaies, les droits domaniaux, les droits de marché, etc.

Quant aux pièces justificatives, elles occupent près de cent pages, et il importe de reconnaître que le texte en est parfaitement établi. Certes, c'est là un mérite tellement nécessaire qu'il serait inutile de le relever s'il n'était assez rare.

Ce n'est pas à dire que le livre de M. Régné soit exempt de défauts. La répartition des matières entre la seconde et la troisième partie ne paraît pas répondre toujours à la logique. Quelques menus faits sont insérés dans des paragraphes où ils paraissent étrangers; l'auteur, ne voulant rien jeter par-dessus bord, a ainsi encombré son livre de détails dont il n'a pas su trouver la place. L'auteur incline à exagérer l'importance de telle ou telle action parfois assez banale de son héros. Enfin le livre n'a pas de conclusion, car on ne peut ainsi qualifier la phrase insignifiante qui tient lieu du chapitre final que l'auteur avait annoncé.

Au demeurant, voilà une biographie excellente, et d'autant plus intéressante que le récit des faits et gestes du personnage y tient moins de place que le tableau du milieu social où il a vécu.

Le premier livre que votre Commission doive mentionner après ceux auxquels elle a décerné des médailles est l'*Histoire du comté du Maine pendant le Xe et le XIe siècle* par M. Robert Latouche. L'auteur n'a pas exécuté le dessein qu'il avait formé et dont il nous fait part dans son Introduction, d'examiner les origines et le développement du régime féodal dans une région déterminée. Et d'ailleurs il ne le pouvait pas. La totalité des documents dont nous disposons nous donne à peine quelques clartés sur cette question : comment espérer la résoudre par un petit nombre de documents ? Mais ce à quoi M. Latouche a parfaitement réussi, c'est à nous montrer les origines et les progrès non du régime féodal, mais d'une maison féodale.

Il a dressé ou plutôt redressé la généalogie, il a écrit l'histoire des comtes héréditaires du Maine pendant deux siècles, en prenant pour fondement la première continuation des *Actus pontificum Cenomannis in urbe degentium* complétée et contrôlée par Guillaume de Jumièges, Guillaume de Poitiers, Orderic Vital, et surtout par les chartes à l'examen desquelles M. Latouche a consacré plusieurs dissertations remarquables, dans lesquelles il a appliqué aux actes du Cartulaire de Saint-Vincent du Mans les principes de classification juridique et diplomatique formulés il y a quelques années par M. Colmant à propos des chartes de Marmoutier.

Il serait difficile d'expliquer en quelques lignes les corrections que M. Latouche a apportées à la succession des comtes du Maine telle que l'avaient établie les auteurs de l'*Art de vérifier les dates*, comment il a rejeté un comte David au nombre des personnages fabuleux, dédoublé les deux comtes Hugues et déplacé Herbert Éveille-Chien par rapport aux Hugues. En débrouillant ce chaos de personnages homonymes, il a fait preuve d'esprit critique et de finesse. Mais ce ne sera pas diminuer son mérite que de rappeler, comme il l'a fait, qu'il a pris pour point de départ

de ses rectifications des recherches préliminaires de M. Longnon dont le résultat a été consigné dans un livre de M. Flach ; mais il a poussé les recherches et la discussion des textes à fond et fixé des dates plus précises.

Et cependant on regrettera que M. Latouche n'ait pas traité de deux questions qui devaient entrer dans le cadre de son livre. A l'occasion de Gersent, fille du comte Herbert I et mère du comte Hugues V, il n'a pas examiné s'il est vrai, comme l'affirme d'Arbois de Jubainville en son *Histoire des comtes de Champagne*, que cette dame eut de son premier mariage avec le comte de Blois un fils, Étienne Henri, qui, du chef de sa mère, aurait pu prétendre au comté du Maine.

De même, il ne se préoccupe pas de savoir si le comte Hélie n'a pas été le prototype d'un personnage de l'épopée française, le comte Élie, père d'Aioul ; et cependant dès 1877 la question a été posée et résolue affirmativement par les éditeurs du poème qui a pour titre *Aiol*.

M. Latouche a prétendu faire plus que l'histoire des comtes, celle du comté. Aussi a-t-il consacré aux institutions administratives plusieurs chapitres, dont le meilleur est celui dans lequel il a étudié l'établissement des châteaux dans le Maine ; il a compris l'importance du château dans la constitution féodale et dans le développement des petites dynasties seigneuriales, et tout l'intérêt qu'il y a à déterminer les conditions dans lesquelles ces châteaux furent établis et l'époque où cela se fit. Il a ainsi vérifié dans le Maine l'exactitude de la théorie générale formulée par M. Guilhiermoz sur le rôle des châteaux, comme l'avait fait M. Halphen pour l'Anjou.

Il faut louer encore la manière dont le texte des pièces justificatives a été établi. L'ouvrage est complété par une table des noms propres et des termes techniques, à la fois alphabétique et analytique, et par conséquent de l'usage le plus facile.

Le mérite de M. Latouche est d'avoir renouvelé un chapitre de l'*Art de vérifier les dates*. Son livre est bien composé ; la langue en est correcte, claire et même agréable. Nous oserons dire que la lecture en est attachante malgré la sévérité du sujet. Ayant reconnu à cet ouvrage de pareilles et si rares qualités, il faut dire pourquoi la Commission ne l'a pas classé en meilleur rang : c'est qu'il ne lui a pas paru qu'une étude de ce genre, si voisine fût-elle de la perfection, présentât en ce qui concerne les recherches les mêmes difficultés, par les résultats la même nouveauté, par le sujet la même ampleur que les œuvres que nous lui avons préférées.

La deuxième mention a été attribuée à M. l'abbé Émile Lesne. Ce savant avait présenté au concours trois ouvrages. Le plus remarquable, sur *La hiérarchie épiscopale* depuis la réforme de saint Boniface jusqu'à la mort d'Hincmar, n'a pu être retenu, car il est, par la date, hors des limites du concours : il a paru en 1905. Mais nous devons saisir l'occasion qui nous est offerte de déclarer que c'est là une œuvre très originale, très neuve, très critique. Des deux autres livres, l'un est intitulé *Histoire de la propriété ecclésiastique en France, époque romaine et mérovingienne* ; l'autre, *L'origine des menses dans le temporel des églises et des monastères de France au IX*e *siècle*. Le premier donne plus que le titre ne fait attendre, c'est-à-dire que l'objet déborde le cadre, ce dont on ne pourrait féliciter l'auteur que s'il était ainsi sorti de son sujet pour nous donner des notions nouvelles. Mais était-il utile, par exemple, pour nous permettre de comprendre la formation et l'organisation de la propriété ecclésiastique, de retracer si longuement les origines du monachisme en Gaule? surtout quand on passe si rapidement sur des questions débattues telles que celle de l'immunité, et qu'on nous offre seulement un résumé des doctrines des savants qui ont

étudié la question. Un livre d'érudition comportait sur ce point une discussion nouvelle des documents. Le livre de M. Lesne n'est, à vrai dire, qu'une bonne synthèse, faite par un savant, des résultats acquis par ses devanciers. C'est un livre de vulgarisation scientifique qui sera très utile à ceux qui voudront s'initier à l'organisation du temporel des églises à l'époque mérovingienne. Et pour chaque affirmation, la référence aux textes caractéristiques, qui souvent même sont transcrits, le fera consulter par d'autres que les débutants.

Mais comme ce n'est pas là le genre d'ouvrages que doit encourager la Commission des Antiquités, la mention que nous avons accordée à M. Lesne vise plutôt son livre sur l'*Origine des menses*, qui est vraiment d'un érudit, reposant sur une étude directe des textes, leur analyse minutieuse et critique. Nous voyons très exactement comment le terme *mensa*, appliqué d'abord à la table des religieux, en est venu à désigner l'ensemble des biens affectés à tous les besoins des moines et des chanoines, opposés aux biens réservés à l'abbé ou à l'évêque et, ce qui est plus nouveau, comment s'est faite cette distinction, par quelles étapes on y est arrivé en partant de l'état d'indivision ; comment tout d'abord certains biens fonds ont été assignés à certaines dépenses, et comment ces affectations particulières ont conduit à l'établissement des menses. Ceci est encore nouveau d'avoir trouvé la cause de la répartition des biens entre la communauté et son chef, dans l'institution des abbés laïes ou appartenant au clergé séculier. Une abbaye, au lieu d'être donnée en bénéfice à un fidèle du roi, continue-t-elle d'être paisiblement gouvernée par un moine, il n'y est pas question de mense : c'est, par exemple, le cas de Corbie.

Les historiens qui s'attachent aux temps antérieurs au XIII[e] siècle ne sauraient espérer découvrir de nouveaux documents : ce qu'on leur demande, c'est une nouvelle

interprétation de documents publiés, c'est par une analyse plus serrée, une critique plus aiguisée, d'en tirer quelque chose qui vienne s'ajouter utilement aux notions qu'on y a déjà puisées. Au contraire, on exige de ceux qui prétendent éclairer des époques plus récentes de l'histoire, qu'ils nous apportent de ces documents inédits dont les archives, après tant d'explorations, peuvent encore fournir une abondante et fructueuse moisson. M. Claude Faure, ancien membre de l'École française de Rome, a emprunté à des archives, dans lesquelles on pratique des recherches depuis plusieurs siècles et avec une ardeur renouvelée depuis que notre École française, et particulièrement notre confrère M. Élie Berger, en a provoqué la réouverture au monde savant, nous voulons dire les Archives du Vatican, les matériaux d'une *Étude sur l'administration et l'histoire du Comtat Venaissin du XIII[e] au XV[e] siècle*. Grâce aux comptes des trésoriers du Comtat, complétés par quelques documents des Archives départementales de Vaucluse et de la Bibliothèque de Carpentras, M. Faure a tracé le tableau le plus complet qu'on ait fait jusqu'ici de l'administration pontificale pendant le siècle et demi qui suivit la prise de possession de la province par Grégoire X.

On voit d'abord par quelle série d'acquisitions les papes arrondirent le domaine qui leur venait du comte de Toulouse, puis comment les différents pouvoirs se trouvèrent répartis entre les fonctionnaires du Comtat : le recteur, le vicaire général au temporel, le vice-recteur, le trésorier, le sénéchal, le viguier général, le légat, les clavaires, les juges, etc. M. Faure étudie les heureuses réformes de Jean XXII dans le domaine financier, de Benoît XII dans le domaine judiciaire. Nous pouvons nous former une idée de la façon dont la justice était rendue, au moins au criminel. Nous constatons encore que la pénalité était moins sévère que dans les autres cours séculières de l'époque ; comme aussi nous remarquons une tendance aux adoucisse-

ments et une certaine méfiance à l'égard de l'antique procédé de la torture. Nous suivons le juge mage, Étienne de Vidaillac, dans sa tournée d'assises en l'an 1325. On nous rapporte des faits divers, par exemple cette course à travers la campagne et jusqu'au Mont Ventoux pour ressaisir un taureau sauvage qu'un abbé de Saint-Victor avait légué au pape et qui, indomptable, échappait toujours à ses gardiens. Tout cela est très vivant; et c'est peut-être là le principal défaut du livre de M. Faure. L'énumération de petits faits fatigue le lecteur dans l'esprit de qui il ne reste aucune notion nette de l'organisation administrative du Comtat. L'auteur est comme en garde contre les abstractions et les idées générales; il se contente d'analyser et de grouper les documents.

Le mérite de M. Faure est d'avoir fait connaître un grand nombre de documents très intéressants. C'est pourquoi votre Commission lui a donné une troisième mention.

Elle a mentionné en quatrième lieu le *Cartulaire du prieuré de Saint-Flour* par M. Marcellin Boudet. La Haute Auvergne est une des régions de la France les moins riches en documents anciens, et une de celles où l'on s'est le moins préoccupé de recueillir les épaves des anciennes archives ecclésiastiques ou seigneuriales. L'œuvre de M. Marcellin Boudet n'en a que plus de prix Ce savant qui, par de nombreux écrits, a affirmé sa compétence dans la recherche, le maniement des chartes et leur mise en œuvre, comme aussi une connaissance particulière de l'histoire auvergnate et même de tout le centre de la France, était désigné pour reconstituer, à l'aide d'éléments multiples, le cartulaire du prieuré de Saint-Flour. C'est une œuvre très considérable qui se compose de deux parties : le texte du Cartulaire avec la table alphabétique, et une introduction très développée et formant le tiers du volume in-quarto qui, au total, comprend plus de neuf cents pages.

Le Cartulaire ne contient pas moins de deux cent six pièces allant de 972 à 1318. Pour chaque pièce, M. Boudet énonce les sources qui la lui ont fournie ; parfois cependant il a omis cette mention. Le plus grand nombre des textes sont en latin, quelques-uns seulement en langue vulgaire de l'Auvergne ; ils paraissent avoir été établis avec soin, mais ils sont déparés par des fautes d'impression, par des coquilles typographiques relevées d'ailleurs pour la plupart dans les « Corrections et additions » du volume où leur énumération occupe près de huit pages. On peut regretter aussi que M. Boudet n'ait point, dans la reproduction des noms propres de personnes, détaché certaines particules. On remarque quelques erreurs dans les identifications de noms de lieu. Sans doute ce sont là de petits défauts, mais plus graves en un recueil de textes qu'en tout autre livre.

La valeur de l'œuvre de M. Boudet est rehaussée par l'introduction qui est à elle seule l'un des travaux les plus importants qui aient été consacrés à l'histoire de l'Auvergne. Elle est divisée en deux parties : la première intitulée « Observations » est une suite de dissertations, dont une est consacrée à la légende de saint Flour, patron du prieuré et de la ville à laquelle le prieuré a donné naissance ; une autre à la géographie de l'Auvergne méridionale aux temps carolingiens ; une troisième à la généalogie des fondateurs du prieuré. La seconde partie est l'histoire même du prieuré depuis sa fondation vers la fin du xe siècle jusqu'à l'an 1318, date de la création de l'évêché de Saint-Flour. Toute cette introduction fait le plus grand honneur à l'érudition et à la sagacité de M. Boudet.

La cinquième mention a été attribuée à MM. les abbés V. Dubarat et J.-B. Duranatz pour leur publication des *Recherches sur la ville et l'église de Bayonne par le chanoine René Veillet*. C'est donc un ouvrage d'un genre tout particu-

lier. Il s'agit en effet de la publication de l'œuvre d'un chanoine contemporain de Louis XIV, et dont les pages les plus récentes datent de 1706. Le chanoine Veillet n'a pas une critique bien sûre : il écrivait mal ; son seul mérite est d'avoir compulsé des archives dont une grande partie a disparu. Une continuation de son histoire pour les deux derniers siècles, due à MM. Dubarat et Daranatz, sort des limites du concours. De ces considérations, il résulte clairement que nous n'eussions pas mentionné l'œuvre du chanoine Veillet si les éditeurs n'y avaient joint des notes excellentes et des gravures très nombreuses et d'un incontestable intérêt pour les archéologues.

Le *Dictionnaire historique et archéologique des paroisses du diocèse de Tulle* par M. l'abbé Poulbrière représente quarante années d'un labeur aussi intelligent et utile que persévérant. Les trois volumes qui le composent forment ensemble un total de 1888 pages compactes. C'est une série de notices historiques, archéologiques et même géographiques sur les localités du diocèse actuel de Tulle, c'est-à-dire du département de la Corrèze. Les érudits limousins, qui sont à même de vérifier les assertions de l'auteur, estiment que c'est là une œuvre consciencieuse, dont le seul défaut est de n'avoir pas été présentée dans la forme qu'exigent les méthodes d'érudition contemporaines ; nous entendons que l'auteur n'a pas donné d'assez nombreuses références aux sources, ni d'assez précises, et que le plus souvent même il n'en a pas donné du tout. Ce n'est pas qu'il ait échappé à M. Poulbrière de quel intérêt scientifique eût été la citation de ses autorités ; mais il a publié ces monographies sous formes d'articles dans la *Semaine religieuse*, et, comme il déclare dans la préface, il avait « à cœur d'intéresser sans rebuter ». Il a paru à la Commission qu'elle devait reconnaître le mérite d'une œuvre qui, par le plan et la méthode, rappelle la célèbre *Description*

générale et particulière du Duché de Bourgogne par Courtépée.

La septième mention a été décernée à M. l'abbé Auguste Petel pour son livre intitulé *Templiers et Hospitaliers dans le diocèse de Troyes. Le temple de Bonlieu et ses dépendances*. Sans quelques défauts de forme, ce volume eût pu prétendre à être mieux classé. M. Petel y a retracé, aussi complètement que les documents le lui permettaient, l'histoire d'une commanderie de l'ordre du Temple qui, passée en 1314 aux mains de l'ordre de l'Hôpital, fut unie en 1482 à la commanderie de Troyes. L'auteur est remarquablement informé en tout ce qui a trait à son sujet ; il a vu aux Archives nationales aussi bien qu'aux Archives départementales de l'Aube tout ce qui concerne la maison de Bonlieu, et il a largement utilisé le livre que M. Finke a récemment publié en Allemagne sur la fin des Templiers. Il a donné des pièces justificatives bien choisies. Mais la rédaction n'est pas telle qu'on l'eût désirée pour un ouvrage si soigneusement préparé. Le livre tient le milieu entre une étude historique et un inventaire de documents. Si M. l'abbé Petel n'avait consacré quelques pages, où il a fait preuve d'esprit critique, à l'examen des accusations portées contre les Templiers et à leur défense, s'il n'avait encore fait œuvre d'historien dans les trois pages qui forment sa conclusion, son ouvrage, considéré dans l'ensemble, ressemblerait vraiment à un catalogue de pièces d'archives.

Toutefois, c'est là encore une œuvre d'une solide érudition, et, dans un concours où se rencontrent des talents si nombreux et si divers, la dernière place est encore très honorable. On doit tenir compte aussi de la difficulté d'établir des comparaisons et un classement entre des travaux qui n'ont d'autre caractère commun que de se rapporter aux antiquités de la France.

Nous avons retracé brièvement les origines de ce Concours. Les recherches que nous avons faites à cette fin nous ont donné l'occasion de lire quelques-uns des mémoires qui, il y a près d'un siècle, furent présentés à ce même concours. Cet examen rétrospectif est plein d'enseignements. Il est utile. C'est un rappel à l'ordre et un encouragement, car tout ensemble il nous invite à moins de sévérité pour nos contemporains et nous oblige à avouer qu'au total les études historiques ont fait quelque progrès.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau le fascicule du mois de mai 1911 des *Comptes rendus des séances* de l'Académie (Paris, 1911, in-8°).

M. C. Jullian offre à l'Académie le n° LI de ses *Notes gallo-romaines* (Paris, in-8°; extr. de la « Revue des Études anciennes », juillet-septembre 1911).

M. Clermont-Ganneau dépose sur le bureau, au nom de l'auteur, M. P. Courteault, une note publiée dans la « Revue des Études anciennes » et intitulée : *Fiole en fuseau ayant contenu un vin antique, trouvée à Bordeaux* (Bordeaux, in-8°).

M. Prou offre à l'Académie de la part de l'auteur, M. Léon Levillain, un mémoire intitulé : *La souscription de chancellerie dans les diplômes mérovingiens*, lequel a été lu devant l'Académie dans la séance du 20 janvier dernier :

« M. Levillain propose une lecture et une interprétation nouvelles de cette souscription. Il déchiffre les mots *recognovit* et *subscripsit* dans de prétendus paraphes, de telle sorte qu'au bas de certains diplômes on trouve la formule complète *jussus obtulit, recognovit, subscripsit*. L'ordre de ces mots indique l'ordre même des opérations de l'officier de chancellerie; car, entre autres choses, M. Levillain démontre que le verbe *obtulit* vise non pas la présentation au roi du

diplôme sous la forme définitive, mais la présentation de la minute. Quand même on n'admettrait pas toutes les conclusions de M. Levillain, il faut reconnaître qu'il est un certain nombre de points nouveaux que ce diplomatiste a établis d'une façon incontestable, et que personne n'avait jusqu'ici étudié la souscription de chancellerie dans les diplômes des rois mérovingiens d'une façon aussi approfondie ni n'en avait pénétré le sens avec autant de finesse. »

M. G. Perrot présente, au nom de M. Philippe Berger, de la part de l'auteur, le tome VI de la traduction du *Zohar*, de Jean de Pauly, éditée par M. Lafuma-Guiraud :

« Le présent volume termine la traduction du *Zohar*. M. Lafuma a réuni en bloc, à la fin, les notes, d'un caractère plus mystique que scientifique, dont Pauly avait accompagné son texte. Quel que soit le jugement qu'on porte sur les commentaires de J. de Pauly, il faut rendre hommage au labeur immense du savant qui a traduit pour la première fois d'une façon complète l'œuvre capitale de la Cabbale, et au dévouement de son éditeur qui n'a reculé devant aucun sacrifice pour la rendre accessible au public. »

Le P. Scheil offre à l'Académie, au nom de l'auteur, un ouvrage intitulé : *Die Aramäer, historisch-geographische Untersuchungen von Dr Sina Schiffer jun.* (in-8°, XII-207 p. avec carte) :

« En attendant que se puisse écrire l'histoire définitive des *Araméens*, M. Sina Schiffer dans cette étude expose tout ce que déjà nous ont appris l'épigraphie araméenne, la Bible et l'assyriologie, sur les migrations de cette intéressante branche de la famille sémitique.

« Dès le XIVe siècle, nous voyons les Araméens aborder la scène orientale, se heurtant dans l'Ouest aux Cananéens ; dans le Nord-Ouest aux Hétéens ; en Mésopotamie aux Mitanno-Assyriens ; dans l'Est aux Babyloniens, alors que dans le Sud ils étaient eux-mêmes serrés de près par les Arabes. Dans ces diverses contrées, les Araméens surent vivre, mais non pas fonder quelque grand empire ni jouer un rôle important dans les destinées du monde. Les royaumes de Damas, de Bit Zamani, Bit Adini, de Ya'di, etc., ne furent que des créations éphémères ou de simples satellites de voisins plus puissants. Les tribus situées sur le Ḫabour, sur le cours moyen de l'Euphrate, sur le Tigre, là où il reçoit les eaux de l'Adhem et de la Diyala, dans les régions marécageuses de l'Élam méridional, toutes ces tribus, dis-je, et autres sporades, n'étaient reliées entre elles par aucun lien politique. Comme leur immigration avait été en général pacifique, elles restèrent, semble-t-il, souplement soumises aux rois

de Babylonie, d'Assyrie ou d'Élam, ne devenant intrigantes ou turbulentes qu'à l'instigation et au service d'autrui.

« Des conditions si défavorables n'empêchèrent pas cependant un certain sens ou esprit national de persister chez ces sémites, grâce à leur idiome — cet *araméen* qui supplanta petit à petit la langue même des Assyro-Babyloniens, malgré la culture supérieure de ces dernières, et qui, à travers les papyrus de l'époque perse, la littérature juive postbiblique, les littératures syriaque et mandéenne, par Samarie, Palmyre, Nabat, le Sinaï, etc., se perpétuera jusqu'à nous comme langue vivante dans le Kurdistan, le Tûr'Abdin, à Ourmiah, Mossoul, aux environs de Mâlula, etc.

« La vitalité et l'expansion de l'*araméen*, c'est-à-dire de l'idiome d'un peuple qui à aucune époque, à aucun titre, ne fit grande figure, est un phénomène extraordinaire et reste le trait le plus saillant de cette histoire.

« L'érudition de M. Sina Schiffer ne l'a pas empêché d'émettre quelques idées générales qui ajoutent au mérite de son livre. »

SÉANCE DU 28 JUILLET

PRÉSIDENCE DE M. HENRI OMONT.

Le Secrétaire perpétuel communique à l'Académie l'extrait suivant d'une lettre que M. le duc de Loubat vient de recevoir de M. Holleaux, datée d'Athènes, du 15 de ce mois, et qui fait suite à sa dernière communication :

Le sanctuaire exploré avec grand soin par M. P. Roussel est décidément celui de la déesse Héra qui, sous le nom de Héraion, est mentionné dans quelques actes administratifs de la seconde époque athénienne.

La preuve est faite par des dédicaces très anciennes, en dialecte ionien, gravées sur un assez grand nombre d'offrandes trouvées dans le sous-sol du temple, que M. Hauvette croyait être celui de Sérapis. Nous apprenons ainsi que le culte de Héra, établi à Délos sur la pente occidentale du Mont Cynthe, remonte à une époque fort reculée — au moins jusqu'aux VIIIe (?)-VIIe (?) siècles). Ce sont là des faits

nouveaux, jusqu'à présent complètement ignorés, et dont la connaissance est due entièrement aux fouilles nouvelles.

M. Théodore Reinach annonce que M. Walker, érudit anglais, a fait l'acquisition d'un manuscrit des *Nuées* d'Aristophane renfermant deux lignes de musique notées sur le début de la *Parodos*. M. Reinach, tout en admettant qu'il s'agit bien de notes musicales, montre que ces notes ne correspondent à aucun des deux systèmes de la notation antique. On est en présence d'un mode de notation alphabétique emprunté aux théoriciens de l'Europe occidentale de la fin du moyen âge. Le scribe byzantin qui, vers l'an 1590, a tracé ces caractères est bien l'auteur de la mélodie ; c'est, non pas un dernier écho de la mélopée hellénique, mais le premier balbutiement de la mélopée néo-grecque.

Il est procédé au vote pour la désignation de deux candidats à la chaire d'arménien vacante à l'École des langues orientales vivantes :

M. Macler est désigné en première ligne par 18 voix contre 5 données à M. Reby;

M. Reby est désigné en seconde ligne par 20 voix sur 20 votants.

LIVRES OFFERTS

M. Clermont-Ganneau offre à l'Académie, de la part de M. Édouard Naville, associé étranger, deux mémoires intitulés :

Le premier : *Le commerce de l'ancienne Égypte avec les nations voisines. Communication faite au IXe Congrès international de géographie* (Genève, 1911, in-8°) ;

Le second : *Les amulettes du chevet et de la tête* (extr. de la *Zeitschrift für aegyptische Sprache und Altertumskunde*, Band 48).

M. Chavannes offre à l'Académie un ouvrage de M. Frédéric Macler intitulé : *Contes et légendes de l'Arménie* (Paris, 1911, in-8°) :

« Ce petit volume, qui renferme une trentaine de récits élégamment traduits, a la bonne fortune de nous être présenté par M. René

Basset qui, avec sa grande compétence en matière de folklore, a indiqué les rapprochements qu'on peut faire entre ces contes et ceux qui proviennent d'autres sources. Dans cette introduction, M. Basset a l'occasion de s'inscrire en faux contre une théorie d'après laquelle le Djenastan cité dans les contes arméniens ne serait pas la Chine. Il est certain en effet que c'est bien le mystérieux et vieil empire d'Extrême-Orient qui apparait, tant dans les légendes arméniennes que dans les Mille et une nuits, comme le pays des princesses charmantes et des puissants souverains. Mais c'est, à mon avis, une tout autre question de savoir si c'est la Chine même dont il est question dans les traditions suivant lesquelles la famille des Orpélians serait venue du Djenastan; peut-on admettre encore aujourd'hui la thèse soutenue en 1819 par Saint-Martin dans sa « Dissertation sur l'origine de la famille des Orpélians et de plusieurs autres colonies chinoises établies en Arménie et en Géorgie »? Le problème est trop vaste pour être traité en un mot; je me contenterai donc d'indiquer que le terme Djenastan parait avoir deux extensions différentes; d'après l'une, il désignerait les pays de l'Asie Centrale qui dominaient dans le royaume de Ts'in dont le nom est l'origine du nom de Tchena (Chine); d'après la seconde valeur, le Djenastan comprendrait toutes les régions que s'annexa le royaume de Ts'in, c'est-à-dire la Chine même. A mon sens, dans la tradition relative aux Orpélians, c'est le premier sens du mot Djenastan qu'il faut avoir en vue et c'est l'Asie Centrale plutôt que la Chine propre qui est entendue sous ce vocable. »

M. Henri Cordier présente, au nom de M. l'abbé Thédenat, de la part de S. E. Yacoub Artin Pacha, une brochure intitulée : *Lettres du docteur Perron, du Caire et d'Alexandrie, à M. Jules Mohl* Le Caire, 1911, in-8°) :

« Le docteur Perron exerçait la médecine au Caire et à Alexandrie dans la première moitié du XIXe siècle. Entre les années 1838 et 1854, il entretint une correspondance intermittente avec l'orientaliste Jules Mohl, membre de notre Académie. Cette correspondance, composée de quatorze lettres, apporte, grâce à de nombreux renseignements sur les études arabes, une intéressante contribution à l'histoire de l'orientalisme en France.

« S. E. Artin Pacha, qui devait la communication de ces lettres au neveu de M. Mohl, les a présentées à l'Institut du Caire. Puis, pensant, avec raison, qu'elles offraient assez d'intérêt pour être connues intégralement, il les a publiées in extenso dans la brochure que j'ai l'honneur de vous offrir. Artin Pacha a donné, avant le

texte, une notice sur la vie et les travaux du docteur Perron, qui était un arabisant, et une analyse des lettres qui met en lumière les faits intéressants qu'elles nous révèlent.

« Les originaux de ces lettres ont dû, par les soins de l'Institut du Caire, être envoyées à l'Institut de France et réunies aux papiers de notre ancien confrère, M. Mohl, dont notre Académie a le dépôt. C'est au neveu de M. Mohl que nous devons ce don. »

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1911

PRÉSIDENCE DE M. HENRI OMONT

SÉANCE DU 4 AOUT

PRÉSIDENCE DE M. HENRI OMONT.

M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts fait part à l'Académie du désir que lui a exprimé M. le Directeur de l'École française de Rome de voir prolonger pour une nouvelle période d'un an le séjour à l'École de MM. Hirschauer, Massigli et Romier.

Renvoi à la Commission des Écoles françaises d'Athènes et de Rome.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture de son rapport sur les travaux des Commissions de publication de l'Académie pendant le premier semestre de 1911 [1].

M. Héron de Villefosse communique à l'Académie, de la part de M. le chanoine Leynaud, curé de Sousse (Tunisie), un rapport sur la découverte d'un sanctuaire phénicien, faite dans cette

1. Voir ci-après.

ville, au mois de mars dernier, en établissant les fondations du nouveau clocher de l'église.

A vrai dire, l'existence de ce sanctuaire n'était pas inconnue. L'ancien curé de Sousse, le R. P. Agostino da Reggio, avait recueilli au même endroit, en 1867, une soixantaine de stèles votives qui furent signalées par M. Philippe Berger [1] et dont quelques-unes ont été données au Musée du Louvre par M. l'abbé Trihidez. Mais le P. Agostino n'avait pas achevé la fouille. Les recherches exécutées par M. le chanoine Leynaud lui ont fait retrouver dix-huit nouvelles stèles dont il adresse la description à l'Académie. La présence de caractères puniques semble bien constatée sur deux d'entre elles. Une seule est ornée de l'image triangulaire de Tanit reposant sur une fleur de lotus et placée entre deux caducées; sur une autre la même image apparaît isolée; sur une troisième on voit une grosse pomme de pin. Mais la plupart de ces stèles portent dans leur encadrement central un motif particulier et assez frappant qui a été déjà rencontré à Hadrumète. On y voit, figurés en relief, trois piliers plats et unis, tantôt collés l'un contre l'autre, tantôt légèrement espacés l'un de l'autre; celui du milieu est toujours plus élevé que les deux autres. Quelquefois la triade est répétée deux fois dans le même encadrement. Cette représentation n'est accompagnée d'aucun autre symbole. Sur l'une des stèles portant cette ornementation particulière, on est étonné de trouver par exception une image de Tanit, mais cette image a été tracée à la pointe sur le fond et dans le coin du monument par un dévot, après l'exécution de l'ex-voto. Les frontons sont ornés de palmettes, de fleurs de lotus, le plus souvent du disque solaire entouré du croissant [2].

En photographiant, en décrivant ces précieux monuments et en les préservant de la destruction, M. le chanoine Leynaud a rendu un nouveau service aux études archéologiques.

En même temps, secondé par son fidèle collaborateur le sergent Rolin, il poursuit, toujours avec la même ardeur et avec le même succès, l'exploration des catacombes chrétiennes d'Hadrumète qui rappellent si complètement celles de la campagne

1. *Gazette archéologique*, IX, 51 et 82; pl. 7 et 12.

2. Voir le rapport ci-après.

romaine. On conserve l'impression que ce vaste cimetière est antérieur à l'époque constantinienne. La lettre du chanoine Leynaud renferme la copie des deux dernières inscriptions découvertes :

VITALE IN PACE VIXIT ANNIS
SEPTE ET MENSES DECE
ZOSIMVS PATER PERFECIT

Une seconde épitaphe plus courte, ne renferme que le nom du défunt, sans nous apprendre le nom de celui qui a pris soin de sa sépulture :

SEBERVM CVM PACE IN DEV

Dans cette cinquième catacombe, on a déjà rencontré plus de trente galeries. L'épigraphie n'a malheureusement pas un caractère bien tranché, mais la simplicité des formules semble être une preuve de l'ancienneté de cet immense champ de repos.

M. J. Couyat-Barthoux, de l'Institut français du Caire, communique des peintures et miniatures provenant du monastère du Sinaï. L'auteur y a trouvé, dans un voyage qu'il fit il y a deux ans dans la péninsule, un superbe retable d'art espagnol daté de 1487. Une inscription en vieux catalan mentionne que l'œuvre fut offerte par un consul catalan de Damas. C'est une représentation en pied de sainte Catherine d'Alexandrie. Cette œuvre magistrale est d'un auteur inconnu. Cependant une inscription peu lisible, située derrière la peinture, permet de l'attribuer à un artiste de Barcelone.

Les autres photographies que présente M. J. Couyat-Barthoux ne sont que des miniatures de moindre importance que la précédente peinture et qui représentent des empereurs byzantins et des compositions religieuses, la Nativité, saint Paul, etc. Celles-ci proviennent de manuscrits de la bibliothèque du monastère.

COMMUNICATION

RAPPORT SUR LES FOUILLES D'UN SANCTUAIRE PHÉNICIEN
A SOUSSE (TUNISIE),
PAR M. LE CHANOINE LEYNAUD.

Supra Phœnicum holocausta sedeo. Ces mots, que le R. P. Agostino da Reggio, autrefois curé de Sousse, avait fait écrire en lettres noires au-dessus de la porte d'entrée de ma petite église, étaient depuis longtemps gravés dans mon esprit quand, dans les premiers jours de mars 1911, je fis commencer les fouilles pour la fondation du nouveau clocher maintenant terminé. Le bon Père capucin avait, en effet, trouvé déjà, dans les fondations de son église, des restes importants d'un sanctuaire phénicien : ossuaires, stèles, vases de différentes formes, que fit connaître plus tard M. l'abbé Trihidez, alors aumônier militaire à Sousse.

Aussi redoublai-je d'attention, à mesure que nous enfoncions en terre. A un mètre de profondeur, je remarquai des débris de squelettes, des Arabes sans doute ; à 2 ou 3 mètres je ramassai le fragment d'une lampe romaine ordinaire, avec une marque fort commune à Hadrumète : L·M·ADIEC· C'est peu de chose, mais cela situe bien les époques romaine et arabe.

Le samedi 11 mars, les ouvriers des entrepreneurs, MM. Bulli et Digati (architecte, M. Remy), rencontrèrent, à la profondeur de 4 m 50, un pavement, composé d'une couche de mortier d'environ 0 m 08 à 0 m 12 d'épaisseur, au-dessous duquel se trouvaient quelques vases d'argile mêlés à des terres noircies par le feu, à côté d'un ancien mur en pierres de 0 m 70 d'épaisseur. C'est autour de ce mur que

fut coulé le béton, noyé dans la chaux, pour servir de fondation au premier pilier à droite, en entrant dans l'église.

Le 13 mars, dans les fouilles faites pour les fondations du pilier de gauche, les terrassiers découvrirent, à la même profondeur, la même couche de béton, et, au-dessous, dans l'ordre suivant : au milieu, les ossuaires groupés paroi contre paroi ; à droite, les stèles plus enfoncées ; à gauche, les unguentaria et les couvercles tous ensemble, presque tous noircis au feu et dans une terre mêlée au charbon. Avec ces objets se trouvaient aussi un certain nombre de lampes à trois orifices, et le goulot, long de 0 m 08, d'un vase en verre, noirci au feu.

Les petites urnes à ornements sont au nombre de 67, avec des fragments ; nous avons trouvé 18 stèles et de nombreux fragments ; environ 500 unguentaria, 48 couvercles, 38 lampes et une centaine de ces petits bougeoirs en terre que l'on a appelés brûle-parfums.

I. — *Urnes ossuaires* (fig. 1).

Urnes en terre ordinaire. — La forme des plus petites est celle d'un pot à graisse, d'une hauteur moyenne de 0 m 12, sans anse. Les autres ont 0 m 17, plus ou moins ; elles sont généralement en forme de cruche et portent une anse bilatérale avec points d'attache sur la panse. Sur l'amorce du col de l'une apparaît une ligne concentrique, ondulée et renfermant trois signes cordiformes dans chaque ondulation. A l'exception de quelques cercles concentriques sur la plupart de ces urnes, on ne constate pas d'autre ornementation.

Contenu. — Dans le plus grand nombre des urnes se trouvent des ossements, probablement de volailles, calcinés dans quelques-unes, mélangés de terre et de charbon, quelquefois de sable jaunâtre. Une dizaine offrent des restes



Fig. 1. — Urnes ossuaires trouvées à Sousse (Hadrumète).

de moutons avec débris de dents et de coquillages ; aucune de cette catégorie dont les ossements ne soient calcinés.

Immédiatement sur les ossements est placé un couvercle, en forme de bougeoir, en tout semblable à celui qu'on affirme être un brûle-parfums. Dans le cas actuel, il a la particularité de se présenter toujours dans une position renversée, la base du disque qui lui sert normalement d'assiette, du côté de l'orifice par conséquent. Un seul couvercle ne paraît pas avoir toujours suffi : ils sont en double dans trois ou quatre urnes.

II. — *Stèles trouvées sous les fondations du clocher actuel de Sousse* (fig. 2 et 3).

1° Stèle de roche crétacée jaune, taillée peut-être à la scie sur toutes ses faces. Dimensions : 0m 40 de haut, 0m 13 de large.

Sa forme est celle d'un rectangle surmonté d'un triangle orné d'un bouquet de feuilles d'acanthe. Au-dessous du bouquet, l'image de la divinité reposant sur une fleur de lotus et accostée de deux caducées, l'un à droite, l'autre à gauche. Hauteur de la divinité, 0m 07 ; largeur à la base, 0m 04.

2° Pierre ponceuse : 0m 29 de haut, 0m 12 de large. Trois cippes encadrés de deux piliers avec chapiteaux (style ionique) supportant un fronton orné du disque isolé. Sur chaque chapiteau un seul coussinet, l'un faisant face à l'autre. Colonnes et cippes sur un même socle. Un cartouche trapézoïde à la base.

3° Stèle de tuf-calcaire, taillée sur toutes ses faces : 0m 36 de haut, 0m 06 de large. Elle forme un rectangle surmonté d'un fronton.

Trois cippes sur un socle, celui du milieu plus grand. Croissant et disque dans le fronton, encadrés de deux triangles tracés au trait.



Fig. 2. — Stèles votives puniques trouvées sous les fondations du clocher de Sousse (Hadrumète).


14
6
7
15
12
18
10

4° Tuf finement stratifié ; hauteur 0m 36, largeur 0m 12. Trois cippes, celui du milieu plus grand. Stèle triangulaire à la base, rectangulaire dans sa partie supérieure.

5° Pierre ponceuse, taillée sur toutes ses faces. Dimensions : 0m 32 de haut, 0m 21 de large, épaisseur 0m 06.

Elle forme un rectangle surmonté d'un fronton haut de 0m 07, large de 0m 08, accosté de 2 acrotères (0m 08 × 0m 06). L'acrotère droit est fortement détérioré ; sur l'acrotère gauche on lit : [illegible].

Disque sur le fronton au milieu d'un double triangle. Sous le fronton, un fruit (?) muni de sa queue et reposant sur un socle. Hauteur 0m 07, largeur supér. 0m 06, largeur infér. 0m 03.

Les acrotères sont portés sur deux piliers cannelés et rectangulaires, pourvus de chapiteaux similaires à ceux de la stèle n° 2. Légèrement au-dessous du coussinet du chapiteau de gauche, qui a été brisé, du reste, on distingue les trois lettres suivantes : [illegible].

Cette stèle est fortement calcinée sur toutes ses faces, le revers excepté.

6° Tuf. Deux triades de cippes sur socle. La partie supérieure de la stèle manque. Largeur 0m 14.

7° Stèle à peine dégrossie, de tuf-calcaire coquillier, sans symbole ni ornement. Large base pour être fichée dans le sol.

La partie émergente est de forme rectangulaire surmontée d'un triangle. Hauteur 0m 60, largeur 0m 17.

8° Stèle légèrement triangulaire, tuf ; 0m 16 de haut. La moitié inférieure manque.

Un vase (?) sans anse, avec trace de goulot, et reposant sur trois gradins d'inégale grandeur. Hauteur du vase 0m 08, largeur à la base 0m 35, à la panse 0m 05.

9° Stèle rectangulaire, de roche crétacée ; 0m 38 de haut, 0m 14 de large.

Trois cippes (celui du milieu plus grand) sur un gros trait qui leur sert de base.

10° Forme rectangulaire, grès avec débris de coquillages : hauteur 0m 37, largeur 0m 16.

Trois cippes égaux sur socle.

11° Stèle triangulaire, calcaire ; 0m 21 de haut, 0m 11 de large. La partie inférieure manque.

Image de la divinité tracée au trait ; hauteur de l'image 0m 14, largeur à la base 0m 11.

12° Pierre ponceuse rectangulaire ; hauteur 0m 24, largeur 0m 16.

Trois cippes sur socle et accostés à la partie supérieure de deux divinités coniques, tracées au trait l'une à droite, l'autre à gauche. Hauteur des divinités 0m 05, largeur à la base 0m 02.

Disque et croissant appuyés sur le cippe du milieu. Le tout encadré d'une bordure en saillie sur les quatre dimensions.

13° Stèle rectangulaire, tuf calcaire ; 0m 32 de haut et 0m 12 de large. L'extrémité supérieure manque.

Un vase semblable à celui qui se voit sur la stèle n° 8, reposant sur deux gradins d'inégale grandeur. Le dos de la stèle est arrondi et muni de sept trous non symétriques : deux à la base, trois sur le côté gauche, un vers le milieu, un sur le côté droit. Ceux de la base et du milieu mesurent 0m 05 de profondeur et 0m 02 de diamètre ; les autres sont moins profonds (0m 01 ou 0m 02).

14° Stèle rectangulaire, grès stratifié, 0m 38 de haut sur 0m 14 de large.

Trois cippes rectangulaires, sur socle rectangulaire, tracé au trait. Celui du milieu est plus élevé et sert d'appui au disque et au croissant.

15° Tuf-calcaire ; largeur 0m 18. La partie inférieure manque.

Pomme de pin encadrée de deux colonnes polygonales surmontées d'un parallélipipède en guise de chapiteau et portant un fronton haut de 0m 06. Le tout a relief forte

ment accentué. Sur la pomme de pin, une branche de palmier tracée au trait.

16° La forme est celle d'un rectangle surmonté d'un triangle très peu accentué. Calcaire oolithique; hauteur 0m 42, largeur 0m 23.

Deux triades de cippes sur un socle rectangulaire marqué de onze traits perpendiculaires. Un croissant seul sur la partie triangulaire. Une petite niche ronde ayant 0m 03 de diamètre termine les deux extrémités du socle. Celle de gauche présente les lettres 𐤆𐤋.

17° Stèle rectangulaire; 0m 37 de long, 0m 30 de large, épaisse de 0m 06; tuf granuleux. Elle est complètement revêtue d'une fine couche de plâtre, lisse seulement sur la face sculptée.

Un encadrement, c'est-à-dire deux bordures parallélipipédiques courant dans le sens de toute la largeur et deux colonnes en forme de crosse. Hauteur 0m 12; de l'extrémité infér. de la stèle 0m 20. Vers la limite qui termine ordinairement le fût, traits minuscules. Dans l'intérieur de l'encadrement, deux triades de cippes parallélipipédiques (ceux du milieu plus grands), distantes de 0m 04.

La partie supérieure de la stèle présente trois bouquets de feuilles de lotus prenant pied sur un pentaèdre renversé, faisant corniche, le pentaèdre du milieu sensiblement au-dessus du prolongement des deux autres. Aux deux parties intercalaires, une fleur de lotus largement épanouie, 0m 08 de diamètre. Tous les motifs, également enduits de la couche précitée sont bien sculptés dans le tuf.

Curiosités à noter : l'œil des deux volutes est colorée de rouge-brique; de même les trois pentaèdres qui servent de socles aux bouquets.

18° Stèle se terminant en triangle très marqué; la base est triangulaire aussi, mais moins. Calcaire tufacé; hauteur 0m 48, largeur 0m 16.

Une divinité haute de 0m 15, large à la base de 0m 09, en

relief fortement accentué et reposant sur un socle. Au sommet de la partie triangulaire, le disque et le croissant très saillants et au milieu d'un double triangle tracé au trait.

III. — *Unguentaria.*

Ils ont la forme des fioles à parfums, puniques. Ils sont en terre cuite blanchâtre, d'une longueur moyenne de 0^{m} 08 à 0^{m} 12, et tous plus ou moins noircis par la poussière de charbon. Nous en avons recueilli un grand nombre autour de la stèle (n° 5) fortement calcinée qui porte une inscription. Quelques-unes de ces fioles, un peu plus longues et plus larges (environ 0^{m} 15 de diamètre), également en terre blanche, sont moins noircies.

IV. — *Couvercles.*

Terre blanche ou rouge, d'un diamètre d'environ 0^{m} 10, surmontés d'une partie ronde pour les prendre; tous sont noircis par le feu on par des cendres noires.

V. — *Lampes.*

Argile blanche; toutes sont sans pied, à part une seule; toutes présentent trois orifices dont l'un est plus large dans une ou deux; la plupart sont endommagées, sans trace de feu.

VI. — *Petits bougeoirs.*

Diamètre de 0^{m} 06 à 0^{m} 09, hauteur moyenne 0^{m} 04; terre blanche. Je constate qu'on leur donne le nom de brûle-parfums; mais je ferai remarquer qu'aucun ne porte la trace du feu et qu'ils servaient, comme je l'ai dit plus haut, à fermer les urnes à ossements. L'un d'eux, celui que j'envoie à l'Académie, porte une inscription que je ne sais pas lire.

Je ne veux pas terminer ce rapport sans remercier M. l'abbé Ousset, mon vicaire français, du gracieux concours qu'il m'a prêté dans ces fouilles et dans la rédaction de ce rapport.

APPENDICE

RAPPORT DU SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES SUR LES TRAVAUX DES COMMISSIONS DE PUBLICATION DE CETTE ACADÉMIE PENDANT LE SECOND SEMESTRE DE 1911, LU DANS LA SÉANCE DU 4 AOUT 1911.

Mes chers Confrères,

Depuis le rapport sur les travaux et les publications de l'Académie que je vous ai présenté dans la séance du 3 février 1911, il n'a paru, des publications réglementaires de l'Académie, que le fascicule quatrième du tome II de la première partie du *Corpus inscriptionum semiticarum* (*Inscriptiones phœniciæ*); mais la distribution de deux tirages à part et l'envoi à l'Imprimerie nationale de maints manuscrits font prévoir l'achèvement prochain de plusieurs des volumes de ces publications.

Du tome XXXVIII des *Mémoires* de l'Académie il a été distribué le tirage à part de M. H. Cordier : *Un interprète du général Brune et la fin de l'École des jeunes de langues*.

Du tome XXXIX des *Notices et extraits des manuscrits* il a été distribué le tirage à part de M. Léopold Delisle : *Enquête sur les fortunes des établissements de l'ordre de Saint-Benoît en 1338*.

Il a été expédié à l'Imprimerie nationale pour la fin du tome XXXVIII des *Mémoires* un mémoire de M. Théodore Reinach, intitulé : *L'anarchie monétaire et ses remèdes chez les Grecs*, et un mémoire de M. Durrieu : *Michelino da Besozzo et les rela-*

tions entre l'art italien et l'art français à l'époque du règne de Charles VI;

Et, pour le commencement du tome XXXIX, un article de M. Morel-Fatio : *Une histoire inédite de Charles Quint, par un fourrier de sa cour;*

Un mémoire de M. Dieulafoy : *La bataille d'Issus.*

Pour les *Mémoires* des savants étrangers (tome XII) un rapport de M. Henri Viollet : *Sur les fouilles faites à Samara, en Mésopotamie.*

Pour le tome XXXIV de l'*Histoire littéraire de la France* :

Un article de M. Paul Meyer : *Les Bestiaires*;

Un article de M. A. Thomas : *Estienne Maleu.*

Ce volume a trente-deux feuilles tirées et les bons à tirer ont été donnés jusqu'à la feuille 43.

La maladie qui nous a enlevé notre cher confrère M. Longnon l'a frappé avant que j'aie pu recevoir de lui la note qu'il me remettait toujours sur ce travail des *Pouillés* et des *Obituaires* qu'il poursuivait avec une si admirable activité. Voici les quelques renseignements que le secrétariat a pu me fournir, d'après le mouvement des épreuves qui s'échangeaient entre M. Longnon et l'imprimerie :

Pouillés. Le tome VI (province de Trèves) est à peu près terminé.

Du tome V, les feuilles 1 à 48 sont tirées.

Il reste à tirer les feuilles 49 à 74.

L'impression du tome VII avait été commencée. Les placards 1 à 36 étaient entre les mains de M. Longnon.

L'impression du tome IV des *Obituaires* était elle-même fort avancée. Les feuilles 30 à 41 sont en bon à tirer. Les feuilles 1 à 29 sont tirées.

Il sera très difficile à l'Académie, on peut le craindre, de trouver, pour continuer cette publication des *Pouillés* et des *Obituaires*, un érudit qui soit aussi qualifié que M. Longnon l'était par l'étude que, pendant toute sa vie, il avait faite de la géographie historique des provinces de l'ancienne France ; mais il importe que rien au moins ne soit perdu de l'œuvre à laquelle

notre regretté confrère s'est dévoué jusqu'à la dernière heure avec une ardeur soutenue qui a peut-être abrégé ses jours. Nous aurons à demander à la Compagnie, après les vacances, de désigner ceux de ses membres qui voudront bien se partager la tâche de conduire à son terme l'impression des trois volumes de *Pouillés* et du volume des *Obituaires* qui restent en suspens.

Sous la direction de MM. Prou et Élie Berger, la préparation des volumes des *Chartes et Diplômes* qui sont mis sur chantier progresse sans interruption. C'est à M. Prou qu'est confiée la partie de cette entreprise scientifique qui concerne les Carolingiens et les premiers Capétiens. Voici les nouvelles qu'il me donne du travail auquel il préside :

« L'impression du *Recueil des actes de Louis IV*, dont la rédaction a été confiée à M. Philippe Lauer, se poursuit dans des conditions normales. Le bon à tirer de la première feuille a été donné le 31 mai. La mise en pages comprend les feuilles 2 à 7 qui correspondent aux 26 premiers placards. Les placards 27 à 34 ont été renvoyés à l'imprimerie pour correction.

« M. Léon Levillain a poussé très activement la préparation des actes de Pépin I et de Pépin II d'Aquitaine, dont il compte remettre le manuscrit à l'Académie en janvier 1912.

« Le manuscrit du *Recueil des actes des rois de Provence*, Charles Boson et Louis l'Aveugle, rédigé par M. Poupardin, a été envoyé à l'imprimerie le 9 juin dernier.

« Enfin, pour ce qui regarde les premiers Capétiens, M. Martin-Chabot a réuni les éléments nécessaires à l'établissement du texte de douze diplômes d'Hugues Capet. Le recueil des actes de Robert II comprendra environ cent numéros. M. Martin-Chabot a collationné les copies de trente-cinq de ces actes. Des cent vingt-cinq actes que comprendra le recueil des actes d'Henri Ier, le tiers a été collationné. »

La disparition de M. Léopold Delisle a fait retomber sur M. Élie Berger tout le poids de l'une des séries les plus importantes et les plus chargées que doive comprendre le recueil des *Chartes et Diplômes*. C'est lui qui devra procurer l'impression des actes émanés des souverains du XIIe et du XIIIe siècles. Avec

un zèle qui atteste combien il est resté fidèle aux exemples que lui a donnés son illustre maître, M. Élie Berger s'est hâté de mesurer l'étendue de la tâche qui lui incombe, de s'appliquer à la portion du travail qu'il exécutera lui-même et de pousser à l'action les collaborateurs qui avaient été désignés pour coopérer à cette partie de l'entreprise académique. Je crois devoir insérer dans ce rapport la note très détaillée qu'il m'a remise à ce sujet. Elle est de nature à intéresser la Compagnie, à lui inspirer pleine confiance dans l'avenir d'une publication qui n'est pas la part la moins utile et la moins honorable du legs qu'elle a reçu de l'ancienne Académie et de ces Bénédictins dont elle s'est portée l'héritière.

I. *Les actes de Philippe Auguste*, 1180-1223.

Éditeur : M. François Delaborde.

« M. Delaborde a naturellement dû prendre pour base de son travail le *Catalogue des actes de Philippe Auguste*, publié, il y a plus de cinquante ans, par M. Léopold Delisle : en même temps, il a procédé à des dépouillements généraux, qu'il a poursuivis dans toutes les bibliothèques, dans tous les dépôts d'archives, et aussi dans toutes les publications où il avait chance de rencontrer soit des actes nouveaux, soit des textes originaux d'actes déjà connus par des copies, soit des volumes d'actes déjà mentionnés par M. Delisle. Ce premier travail a nécessairement été fort long ; on va voir qu'il a été très fructueux ; il est aujourd'hui terminé, ou peu s'en faut, et l'auteur approche du moment où il pourra mettre entre les mains de l'Académie le manuscrit de son premier volume. La publication, une fois commencée, marchera régulièrement et avec rapidité.

« Voici, en résumé, les résultats obtenus jusqu'à ce jour par M. Delaborde :

« *Nombre de diplômes à publier* : le *Catalogue* de M. Delisle compte 2236 numéros ; mais M. Delisle y ayant fait entrer 564 actes qui n'émanaient pas de Philippe Auguste, le nombre des actes à publier se réduirait à 1692, si à ces actes M. Delaborde n'avait à en ajouter *198 nouveaux*, dont 50 originaux, *ce qui porte à 1890 le chiffre total* des actes à publier. Il est d'ailleurs possible que, d'ici à la fin de sa publication, M. Delaborde puisse encore recueillir quelques textes nouveaux.

« *Nombre des originaux*. M. Léopold Delisle n'avait pu réunir que 165 diplômes originaux : outre les *50 nouveaux* dont on vient de parler, M. Delaborde a retrouvé *les originaux de 102 actes déjà connus par des copies*, ce qui porte à 317, c'est-à-dire *presque au double*, le nombre des originaux sur lesquels on pourra dorénavant fonder les remarques diplomatiques.

« *Photographies des originaux*. Pour faciliter ces remarques, M. Delaborde a entrepris de photographier lui-même les originaux ; il en a déjà exécuté *134 clichés* du format 13 × 18. Il continue ce travail ; j'ai vu un grand nombre de ces épreuves ; elles sont excellentes. Le rapprochement des épreuves a, dès à présent, fourni des observations tout à fait neuves, et que ni les souvenirs les plus fidèles, ni les notes les plus minutieuses n'auraient jamais permis de faire.

« Nous pouvons donc compter que nous aurons, comme introduction à ce recueil, un *mémoire de diplomatique* très important.

« *Nouvelles copies d'actes précédemment connus*. Quant aux nouvelles copies qui permettent d'établir plus sûrement le texte d'actes dont l'original est perdu, elles sont si nombreuses qu'on ne peut en indiquer exactement le nombre, lequel est *supérieur à 2000*.

« *Nouvelles indications bibliographiques*. La multiplicité des travaux historiques pendant le dernier demi-siècle fait que le nombre des nouvelles indications bibliographiques éditions et mentions s'est augmenté d'un chiffre à peu près égal à celui des nouvelles copies, soit *plus de 2000*.

« *État du travail*. L'abondance même des matériaux à réunir a été longtemps une entrave à leur mise en œuvre. M. Delaborde est enfin rentré dans la dernière phase de son travail ; il a commencé la préparation d'un *premier volume* qui comprendra *environ 500 numéros. Près de 200 pièces de ce volume sont définitivement établies pour l'impression, avec l'appareil bibliographique et l'annotation* qu'elles comportent.

« Il compte avoir achevé ce premier volume pour l'année prochaine.

« II. *Les actes de Henri II, roi d'Angleterre*, au sujet de ses possessions en France ; textes, 1154-1189.

« Conformément à la volonté que M. Delisle m'avait exprimée à plusieurs reprises et avec l'approbation de la commission des Diplômes, j'ai travaillé depuis l'hiver dernier, et surtout depuis le mois d'avril, à mettre en état les textes réunis par M. Delisle.

« Le plan et l'état détaillé de ce recueil ont été établis par M. Delisle dans une table publiée à la fin de son *Introduction*, qui forme à elle seule le tome Ier du recueil. La table qui donne la série des pièces, et que je suis obligé de suivre d'aussi près que possible, comprend 569 articles; mais M. Delisle ayant trouvé, au cours de son travail, un nombre assez considérable d'actes qu'il n'avait pas connus tout d'abord, beaucoup de ces articles comprennent deux ou plusieurs pièces, que M. Delisle a distinguées en faisant suivre le numéro de l'article d'une ou plusieurs des lettres de l'alphabet. A ces articles, il faut en joindre environ 80, formant une série préliminaire, concernant les actes de Geoffroi Plantagenet, comte d'Anjou, père de Henri II, de sa mère l'impératrice Mathilde, et de Henri II, agissant comme duc de Normandie et comte d'Anjou, avant son avènement (le règne lui-même s'étend de 1154 à 1189); soit, au total, environ 650 articles. J'espère trouver encore quelques actes jusqu'à présent inconnus, soit dans certains dépôts d'archives du Sud-Ouest de la France, soit dans de récentes publications faites en Angleterre.

« Le tout comprendra, en comptant les pièces ajoutées par M. Delisle à divers articles, *environ 800 pièces*. Certaines de ces pièces sont longues, telles les chartes de confirmation accordées par Henri II aux établissements religieux de ses domaines français; cependant, en général, les actes sont courts, le style étant très concis; je crois que l'ensemble de la publication remplira de *800 à 900 pages* in-4°, *sans compter l'index*.

« Je m'occupe en ce moment à mettre en état les documents préparés par M. Delisle; parmi les copies qu'il avait faites, il en est un nombre assez considérable que j'ai dû recommencer, en particulier dans les cas où M. Delisle, ayant d'abord transcrit une copie plus ou moins ancienne, a par la suite retrouvé l'expédition originale, qui nécessairement doit servir de base à la publication. Le nombre des documents qu'il n'avait pas

copiés en entier est assez grand, surtout en ce qui concerne les textes qui nous sont connus par des imprimés. A cela se joint un travail de vérification, de rédaction des analyses et des notes, qui est long et minutieux. Cette mise en état des textes est assez avancée, puisque j'atteins en ce moment l'article 250, sur 650 que doit comprendre le recueil; j'espère arriver à la fin de ce premier travail dans les environs de la Toussaint.

« Il me restera ensuite à me procurer des copies, des clichés de pièces conservées, soit en province, soit en Angleterre, et dont le texte n'est représenté, dans les papiers de M. Delisle, que par des analyses ou des copies partielles.

« Enfin il faudra réviser une dernière fois les dates, pour procéder au classement définitif, ajouter à un grand nombre de pièces provenant des archives départementales les cotes d'inventaire qui leur font défaut, et procéder à une foule de corrections de détail qui auront pour effet de donner plus d'unité à la publication. Toutes ces révisions prendront au moins deux ou trois mois.

« Je crois que l'ensemble de la publication formera deux volumes, comprenant 450 à 500 pages; mais à cet égard il ne m'est pas encore possible de rien affirmer à moins d'accidents graves et imprévus.

« *J'espère remettre à la commission le premier volume dans le courant du mois de janvier 1912.* Le second volume suivra de près le premier.

« III. *Actes de Louis VII*, par M. Louis Halphen.

« J'ai écrit il y a quelque temps à M. Halphen pour lui demander quelle était l'étendue de son travail, et quel en était l'état actuel. Il résulte de sa réponse :

1° Qu'il faut compter sur environ 900 actes de Louis VII, peut-être un peu plus, en faisant entrer en ligne de compte ceux dont nous n'avons plus que des mentions;

2° Que pour publier ces textes, avec l'introduction et la table, il faudra au moins trois volumes de 600 pages, peut-être quatre;

3° Que M. Halphen n'a pas encore de textes entièrement dressés; que le travail d'établissement définitif des textes commencera plus tard, et que l'auteur, jusqu'à ce jour, n'a encore fait que des dépouillements.

« M. Halphen ajoute qu'il n'espère pas apporter son premier volume de textes avant un an et demi ou deux ans d'ici, devant mener de front l'histoire même de Louis VII et de son temps et la critique des diplômes.

« Il résulte de ces déclarations qu'au moment où la commission pourra mettre sous presse le premier volume des *Actes de Louis VII*, la publication des *Actes de Henri II* sera certainement achevée, et celle des *Actes de Philippe Auguste* engagée à fond.

IV. *Projet de publication des Actes de saint Louis*, par MM. Georges Daumet et Henri Stein.

« Cette publication s'impose; nous ne pouvons pas encore savoir à quel moment elle aboutira et quelle en sera l'étendue; mais il va sans dire que le règne de saint Louis, étant donné sa longueur et son importance, doit dès maintenant attirer l'attention de la commission.

« M. Georges Daumet s'est spontanément offert pour entreprendre la recherche et l'édition des actes de saint Louis. Ses travaux antérieurs, dont le plus connu est relatif aux rapports de la France et de la Castille, et l'expérience acquise par lui comme archiviste aux Archives nationales nous garantissent sa compétence et ses habitudes de critique. Depuis son départ des Archives, M. Daumet est entièrement libre de son temps; il se déclare prêt à tous les déplacements nécessaires pour rechercher, copier, collationner ou photographier les textes.

« M. Henri Stein, sous-chef de section aux Archives nationales, s'est déjà distingué par d'excellents travaux d'érudition; il connaît à fond les diverses séries des Archives; il est mieux qualifié que tout autre pour entreprendre ou diriger des recherches dans les Archives des départements et, s'il y a lieu, à l'étranger. Par ses habitudes de critique et sa connaissance de la topographie française au moyen âge, il est en mesure de donner à M. Daumet la collaboration la plus utile.

« Dès ce printemps, M. Daumet a commencé à faire des recherches dans divers dépôts d'archives du Midi. A partir de cet automne, il dépouillera les fonds des Archives nationales et de la Bibliothèque nationale.

« Le règne de saint Louis n'est guère plus long que celui de Philippe Auguste, mais l'autorité royale s'est beaucoup développée en France au cours du XIIIe siècle, et, pendant la période qui s'étend de 1226 à 1270, la chancellerie royale a dû, en proportion, émettre un plus grand nombre d'actes qu'entre 1180 et 1223. On doit donc s'attendre à trouver, pour le règne de saint Louis, plus d'originaux et de copies que pour celui de Philippe Auguste. D'autre part, les registres que nous possédons pour le règne de saint Louis sont loin d'être égaux, en nombre et en importance, à ceux de son grand-père.

« Il n'est donc pas sûr que le recueil des actes de saint Louis doive être beaucoup plus volumineux que celui des actes de Philippe Auguste. Pour le présent, il nous est absolument impossible d'indiquer, même d'une manière approximative, le nombre de volumes que comprendra cette publication. »

Nous avons enfin reçu la livraison qui nous était depuis longtemps annoncée et promise du *Corpus inscriptionum semiticarum*. C'est le quatrième fascicule du tome II de la partie phénicienne. Il va jusqu'au numéro 3250 et il comprend la fin des inscriptions votives de Carthage. On y a joint une table de concordance des diverses collections, éditées ou inédites, qui renferment des ex-voto à Tanit et à Baal-Hammon.

Le fascicule 5 est actuellement en cours d'impression. Il comprendra la fin de Carthage et terminera le tome II des *Inscriptions phéniciennes*. On y trouvera les inscriptions funéraires, les graffiti sur vases, et enfin un supplément qui sera formé des grands textes religieux ou votifs qui ont été découverts dans ces dernières années tant par le P. Delattre que par la Direction tunisienne des antiquités et arts.

Pour la *partie araméenne* du *Corpus*, il n'y a rien de changé dans la situation extérieure ; mais la préparation a fait de grands progrès. La copie de la première partie des inscriptions palmyréniennes va être remise à l'imprimerie ce mois-ci.

La rédaction du supplément nabatéen est terminée. Pour la mettre à l'impression, on attend seulement l'analyse de contrats assyriens à souscription bilingue, qui a été demandée au P. Scheil. Comme ces documents doivent prendre place en tête du

supplément, on est forcé de s'arrêter jusqu'au moment où l'on en disposera.

Le premier fascicule du tome II des inscriptions himyaritiques paraîtra incessamment. Le bon à tirer final est donné. Un léger répit est nécessaire pour le tirage, brochage, cartonnage. Cette livraison comprendra, outre sept planches, 91 pages de texte (inscriptions 363 à 412).

M. Chabot assure que le *Répertoire d'épigraphie sémitique* sera complètement mis à jour d'ici à quelques semaines.

Si nos publications statutaires ne marchent qu'à pas comptés, l'activité de la Compagnie et l'influence qu'elle exerce sur les études qu'elle patronne et dont elle enseigne les méthodes se manifestent de façon peut-être plus apparente et plus vive, dans l'ordre des entreprises scientifiques qui se poursuivent, avec le concours de divers libraires, sous la direction de plusieurs de nos confrères et avec l'aide des subventions que nous accordons aux éditeurs sur plusieurs des fonds dont nous disposons. Le recueil des *Inscriptiones græcæ ad res romanas pertinentes* ne languit point, grâce aux soins qu'y donnent MM. Foucart et Cagnat ainsi qu'à la compétence des collaborateurs qu'ils se sont choisis.

M. Cagnat a bien voulu se charger, il y a quelque trois ou quatre ans, de faire aboutir une pensée qui, jadis suggérée à l'Académie par un de nos confrères, M. Eugène Müntz, y avait trouvé un accueil favorable, sans que, plus tard, après la mort de l'auteur du projet, aucune mesure fût prise pour passer à l'exécution. Il a commencé par s'assurer des collaborateurs qui, par leurs études antérieures, lui offraient toute garantie ; il les a suivis de près et guidés dans le travail qui leur était confié, et il est ainsi arrivé à terminer l'*Inventaire des mosaïques de la Gaule et de l'Afrique*. Le troisième volume, consacré aux mosaïques de l'Algérie, a été distribué il y a déjà un mois. L'inventaire une fois mis à jour, M. Cagnat, d'accord avec la commission, a arrêté le plan et préparé les matériaux de l'atlas in-quarto dont les planches devront offrir une fidèle image des plus belles et des plus intéressantes de toutes les mosaïques

inventoriées. La plupart de ces images seront en noir sur blanc, par raison d'économie ; mais chaque livraison contiendra, pour les pièces les plus remarquables, quelques planches en couleur. Les planches du premier fascicule de cet album sont tirées pour la plupart. Ce fascicule sera distribué aussitôt après les vacances.

Nos confrères MM. Babelon et Théodore Reinach se sont associés pour publier, avec le concours empressé que leur assurent les conservateurs de tous les cabinets de numismatique, ce *Recueil général des monnaies grecques d'Asie Mineure* dont les matériaux avaient été réunis par notre confrère M. Waddington et qu'il importait de mettre au courant, en y insérant à leur place, dans le texte et dans les planches, les pièces de cette contrée qui, depuis la mort de Waddington, sont entrées dans les collections publiques et privées de l'Europe et de l'Amérique. Par les soins communs des deux collaborateurs, il a déjà paru trois fascicules de ce recueil :

Fascicule I, *Pont et Paphlagonie*.
Fascicule II, *Bithynie* (jusqu'à Juliopolis).
Fascicule III, *Bithynie* (Nicée et Nicomédie).
Le fascicule IV est sous presse.

C'est sous la direction de MM. Babelon et Pottier que M. A. de Ridder, conservateur adjoint au Musée du Louvre, a publié, volume après volume, dans les meilleures conditions d'information et d'exactitude, la suite du *Catalogue* que M. Louis De Clercq avait commencé de donner de la belle collection qu'il avait formée à si grands frais. L'œuvre touche à son terme, avec le tome VII, *Les bijoux et les pierres gravées*. La première partie, *Les bijoux*, a déjà paru. La seconde partie, *Les pierres gravées*, est sous presse et paraîtra en octobre.

Il ne restera plus ensuite qu'à donner la table générale des matières, pour tout le catalogue. La publication une fois achevée, l'Académie disposera des revenus de la fondation. Elle devra, suivant la volonté du testateur, les employer à faciliter, par des subventions, l'exécution et l'impression d'ouvrages consacrés à des études d'archéologie orientale.

Des *Monuments et Mémoires* dont les frais sont pris sur les revenus que la Fondation Piot a mis aux ordres de l'Académie, il a paru, depuis le mois de janvier, le premier fascicule (33e de la collection) du tome XVIII. Les directeurs de la publication, MM. Georges Perrot et Robert de Lasteyrie, ont toujours autant à se féliciter du concours que leur prète le secrétaire de la rédaction, M. Paul Jamot, conservateur adjoint au Musée du Louvre. Ils sont heureux de témoigner du soin et du goût que leur collaborateur apporte à la disposition des articles et à la correction des épreuves ainsi qu'à l'exécution des figures insérées dans le texte et des planches hors texte.

C'est encore les subventions prélevées sur la Fondation Piot qui ont permis à l'éditeur Leroux de faire paraître, dans ce semestre :

La seconde livraison des *Nouvelles fouilles de Tello*, par le commandant Gaston Cros ;

Les statues funéraires dans l'art grec, par notre confrère M. Maxime Collignon ;

Le *Catalogue des cylindres orientaux et des cachets assyro-babyloniens, perses et syro-cappadociens de la Bibliothèque nationale*, par M. Louis Delaporte.

Chez ce même éditeur, grâce à une subvention prise sur un autre fonds, M. J.-B. Chabot a donné le fascicule III de la *Chronique de Michel le Syrien*.

On voit, par ces exemples, quel profit les études si variées entre lesquelles l'Académie se partage ont tiré de la décision que celle-ci a prise, depuis une dizaine d'années, d'élargir le cercle de son action en consacrant une part notable des fonds dont elle dispose à faciliter, par l'octroi de larges subventions, la mise au jour de travaux indépendants, sur lesquels elle exerce d'ailleurs un utile contrôle par les avis que donnent les commissions auxquelles sont soumises ces demandes de concours. Que les savants qui sollicitent cette aide soient des confrères ou qu'ils n'appartiennent pas à l'Académie, ils seront certainement, dans ces conditions, plus pressés d'aboutir que s'ils étaient engagés, sans responsabilité personnelle, dans quelque œuvre collective. Ne fût-ce que pour ne pas ruiner l'éditeur qui supporte une partie de la dépense, ils s'astreindront à composer et à livrer leur ouvrage dans les délais fixés. Quel éditeur pourrait tolérer

que l'impression d'un volume durât dix-sept ans, comme l'a fait celle de notre volume des *Historiens arméniens des Croisades*?

Nos *Comptes rendus* ont paru aussi régulièrement et aussi vite que le permet le retard que mettent les auteurs de communications à envoyer à M. Léon Dorez leurs manuscrits et leurs épreuves. Le numéro de mai vient d'être distribué. J'invite M. Dorez à ne point manquer de renvoyer au cahier suivant la copie de ceux des auteurs qui ne se mettent point en règle dans les délais voulus. Je le prie aussi de contraindre les lecteurs que ne sont pas membres de l'Académie à se restreindre aux huit pages que leur accorde une décision récente de la Commission des travaux littéraires.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau l'*Annuaire général de l'Indo-Chine* pour 1911 (Hanoï, 1911, in-8°).

M. Héron de Villefosse offre à l'Académie, au nom du R. P. Delattre, une brochure dont il est l'auteur et qui a pour titre : *Quelques heures passées à Utique*, in-8° (extr. de la *Revue tunisienne*).

On sait que les ruines d'Utique font actuellement partie d'un domaine qui est la propriété du comte de Chabannes. On y prend grand soin des antiquités ; le P. Delattre, dans une récente visite, y a assisté à l'ouverture de plusieurs tombeaux puniques ; il y a copié aussi plusieurs inscriptions romaines récemment découvertes.

SÉANCE DU 11 AOUT

PRÉSIDENCE DE M. HENRI OMONT.

Sur la proposition du directeur de l'École française de Rome, transmise par M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, l'Académie est d'avis qu'il y a lieu d'accorder une prolongation d'une année de séjour à MM. Hirschauer, Massigli et Rouvier, membres de 1re année de ladite École.

M. Cagnat lit, au nom de M. Poinssot, des remarques sur une inscription latine de Dougga[1].

M. Dieulafoy complète sur un point spécial l'étude de la voussure ogivale présentée par M. de Vogüé :

« En fixant d'une manière précise l'époque où l'ogive est apparue en Syrie dans la citerne de Ramleh et en déterminant le tracé géométrique de cette courbe, notre confrère M. de Vogüé a rendu un nouveau service à l'archéologie orientale. Tout ce qu'il a dit à ce sujet est excellent, y compris les calculs présentés ; aussi bien mon intention est-elle de donner un complément à la présente communication.

« Les voussures brisées ne sont pas nées d'un caprice ou du hasard, elles ne répondent pas non plus à une esthétique spéciale. Leur origine est au contraire raisonnée et pratique. Elles furent employées, concurremment avec les courbes ovoïdales et, en général, avec les courbes dites *surhaussées* dont elles sont une variante, pour diminuer la poussée que les voûtes et les arceaux exercent sur leurs points d'appui ou, du moins, pour réduire cette poussée dans des proportions telles qu'on pût aisément lui opposer des butées victorieuses.

« Il est naturel de penser que les recherches relatives à ces voussures furent entreprises dans les pays où la chaleur et le froid sont excessifs et que le régime des eaux rend impropres à

1. Voir ci-après.

la végétation forestière. L'homme contraint de s'abriter sous des toitures épaisses qu'il pût construire sans l'aide de bois dut chercher parmi toutes les formes de couverture maçonnée celles qui nécessitaient un minimum de cintrage. L'experience lui apprit que les voussures exerçaient des poussées d'autant plus faibles que la flèche était à l'ouverture dans un rapport d'autant plus grand. D'autre part, une voûte dont la hauteur eût été démesurée eût été difficile à monter sans échafaudage, eût exigé un cube de matériaux considérable et partant eût risqué d'écraser ses appuis. Les constructeurs durent choisir un terme moyen et les Perses adoptèrent une courbe ovoïdale tracée sur le triangle rectangle 3, 4, 5, ayant 6 d'ouverture pour 4 de hauteur. Telles sont les coupoles des palais de Firou-Abâd et de Sarvistan, et les berceaux des palais de Sarvistan et de Ctésiphon.

« L'ogive est un cas ou un perfectionnement spécial des courbes ovoïdales. Dans les pays de pierre, où l'on ne recourait pas aux voûtes de briques exécutées par tranches normales à l'axe, elle offrait, en effet, cet avantage que les reins pouvaient se construire par encorbellement jusqu'au *joint de rupture* et, par conséquent, sans recourir à des cintres, si l'on choisit le sommet dans le voisinage de ce *joint de rupture*.

« Il en résulte qu'en Perse où la brique domine, la voussure ovoïdale précéda la voussure brisée.

« Pourtant, l'ogive apparaît dans les arcatures intérieures du palais de Kosroës Ier (531-579) à Ctésiphon — le Tag-è kesra — alors que la grande salle, dont l'immense berceau, 26m 50 d'ouverture, fut tourné sans cintre, — est voûtée en ellipse à grand axe vertical. Enfin, elle est employée d'une manière systématique dans les berceaux et dans les arcs en décharge du palais d'el Okhaïdher dont la date n'est pas aussi certaine que celle du Tag-è kesra, mais dont la construction n'en est pas moins antérieure à l'hégyre. On pourrait encore citer le palais de Rabbath Ammân.

« J'ai relevé le tracé des coupoles sur trompes de Firouz-Abâd et de Sarvistan, mais je n'ai pu procéder avec la même rigueur à l'égard des arcs en décharge du Tag-è kesra et des berceaux d'el Okhaïdher. Si l'on s'en réfère aux photographies, les ogives

du Tag-è kesra seraient circonscrites au triangle rectangle 3, 4, 5. A el Okhaïdher, elles sont de deux sortes. Les unes ont une parenté certaine avec celles de la citerne de Ramleh ; les autres sont à quatre centres.

« Il résulte de cet ensemble de faits que les voussures à faible poussée connues des Chaldéens et des Assyriens furent utilisées en Perse dès l'époque des Sassanides et qu'elles y furent choisies parce qu'elles répondaient à des nécessités d'ordre inéluctable.

« La Perse, à l'époque des Achéménides et plus tard, tandis que les Sassanides occupaient le trône, exerça deux fois l'hégémonie sur la région de Ramleh. Elle dota assurément le pays de monuments caractérisés par les voussures à faible poussée. Je suis d'autant plus porté à le croire que le *prætorium* de Mousmieh et que Saint-Georges d'Ezra, également décrits par M. de Vogüé, sont établis sur un plan d'origine purement perse et que l'église porte une coupole sur goussets d'angle dont le mode de suspension et le tracé ovoïdal sont également caractéristiques de l'architecture perse.

« Enfin notre confrère a fait observer que le tracé de l'ogive de Ramleh est établi sur le rythme septénaire. Or on sait que depuis la plus haute antiquité, la Chaldée, l'Assyrie et leur héritière la Perse usèrent du rythme septénaire dans les constructions. Les travaux de M. Oppert, de M. l'ingénieur en chef Babin et mes propres recherches relatives à l'architecture antique de la Perse et au mausolée d'Halicarnasse tendent à l'établir. C'est une nouvelle raison pour chercher en Perse les aïeux de l'ogive syrienne.

« Je désirais donner ce complément à l'étude si intéressante de M. de Vogüé afin de rattacher l'ogive de la citerne de Ramleh aux voussures à faible poussée chaldéo-perses au nombre desquelles se trouvent les voussures brisées et, aussi, pour appuyer sur de nouveaux exemples les conclusions qui vous ont été présentées relativement à l'origine orientale de l'ogive. »

M. Antoine Thomas, passant en revue les étymologies proposées pour rendre compte du mot français familier *micmac* : mot péruvien, d'après Huet ; mot emprunté de l'allem. *mischmasch*,

d'après Littré; nom d'une peuplade indienne du Canada, d'après d'autres), montre qu'aucune ne résiste à un examen critique. Il est porté à croire que *micmac*, dont on n'a pas d'exemples avant 1642 et qui est parfois écrit, au milieu du XVII[e] siècle, *micquemacque* et employé au féminin, est une altération de *mutemacque* « émeute », subst. féminin, d'origine flamande, qui a été de quelque usage en France au XV[e] siècle et qui offre la combinaison du subst. français *muete* (transcrit *muit* en flamand) et du verbe germanique *maken* « faire ». Toujours est-il que les habitants de Reims, au commencement du XVII[e] siècle, appelaient du nom traditionnel de « micmaque » une émeute sanglante qui avait éclaté dans cette ville en 1461 et que le roi Louis XI dans une de ses lettres closes, du 6 juillet 1477, appelle « la mutemacque ».

COMMUNICATION

LA CONCESSION DU « JUS LEGATORUM CAPIENDORUM » AU « PAGUS THUGGENSIS », PAR M. LOUIS POINSSOT, INSPECTEUR DES ANTIQUITÉS DE LA TUNISIE.

On vient de trouver à Dougga, au Nord des citernes voisines des Thermes, l'inscription suivante :

Imp. Caesar. M. Aurelio Anto nin o Aug. Armeniaco Medico Par th ico Max., Divi Pii fil., Divi Hadriani nepoti, Divi Traiani Parthici pronepoti, Divi Nervae abnepoti, pontifici maximo, imp. V, cos. III, tribunicia potestat. XXII, patri patriae, pagus Thugg. caelesti beneficio eorum[1] *auctus jure capiendorum legatorum d. d. p. p.*

L'inscription a été gravée entre le 10 décembre 167 et le 10 décembre 168. Le droit de recevoir des legs ayant été —

1. On notera la rédaction *beneficio eorum* alors que l'inscription n'est dédiée qu'à Marc Aurèle, et non à Marc Aurèle et à Verus.

vraisemblablement à cette date — reconnu au *pagus Thuggensis* par Marc Aurèle et par Lucius Verus, les décurions du *pagus* ont voulu commémorer ce privilège *beneficium caeleste*, ou, si l'on préfère, la constitution impériale qui l'établissait.

Parmi les *personae incertae*, pouvaient recevoir des legs : 1° toutes les cités de l'empire ; 2° les collèges autorisés. — La capacité des premières avait été reconnue dès le règne de Nerva et plus tard précisée par un sénatus-consulte rendu sur la proposition d'Hadrien. Quant aux *collegia*, ils devaient le *jus capiendorum legatorum* à un sénatus-consulte de l'époque de Marc Aurèle. Le *beneficium caeleste* par lequel le *pagus Thuggensis* a été *auctus* est, croyons-nous, une décision des empereurs le faisant rentrer dans l'une ou l'autre de ces deux catégories de personnes morales pouvant être instituées légataires, ou au moins le faisant bénéficier d'une sorte d'assimilation à l'une ou à l'autre.

Si le *pagus Thuggensis* avait été, selon l'idée qu'on s'en fait habituellement, une sorte de cité rurale, il ne paraît pas douteux que le sénatus-consulte promulgué sous Hadrien ne lui eût été applicable. Le *pagus Thuggensis* est dès avant Hadrien, les inscriptions en font foi, un organisme puissant. Admettons que des objections de détail eussent pu s'opposer à ce qu'on considérât le *pagus* comme assimilable à une cité et qu'on ait hésité à le faire bénéficier de la loi, n'est-il pas certain qu'une constitution d'Hadrien, au plus tard une constitution d'Antonin n'eût résolu la difficulté à la satisfaction des *pagani Thuggenses* ? l'esprit de la loi n'était-il point de favoriser toute cité, quelle que fût sa dénomination? Si la mesure dont le *pagus* remercie Marc Aurèle n'a été prise qu'en 168 ou à une date peu antérieure, c'est qu'il avait fallu attendre des circonstances plus favorables. Dès lors, n'est-il pas tentant de supposer que c'est précisément à la suite du sénatus-consulte sur les *collegia* dont la date serait ainsi approximativement établie

qu'intervint le rescrit auquel notre inscription fait allusion. Non point que le *pagus* fût un collège autorisé, car dans ce cas il n'eût pas eu besoin d'acte impérial, mais on put considérer que le *pagus*, s'il n'était une cité, s'il n'était un collège autorisé, tenait dans une certaine mesure de l'un et de l'autre : il parut par suite équitable de le faire bénéficier, lui aussi, du *jus capiendorum legatorum*.

Dans notre hypothèse, ce serait le caractère ambigu du *pagus thuggensis* qui aurait rendu nécessaire la constitution impériale rappelée par notre texte. Les *pagi* [1] africains sont d'ordinaire considérés comme des circonscriptions territoriales assez diverses, ici un ensemble de plusieurs cités, là un organisme rural indépendant des communes voisines, ou encore une subdivision rurale d'une commune établie sur le modèle romain ; quand le mot *pagus* se présente associé à celui de *civitas*, comme c'est le cas à Thugga, où l'on trouve dans un grand nombre de textes *pagus et civitas Thugg.*, il est admis que *pagus et civitas* désignent deux parties étroitement unies d'une commune pérégrine, *civitas* étant le centre bâti, la ville proprement dite, le *pagus*, la campagne ou le plat pays. Si l'on donne, comme on le voit, au mot *pagus* des acceptions bien diverses, toutes néanmoins dérivent de l'idée de « circonscription territoriale, de caractère rural ». Cette conception, vraie assurément dans bien des cas, ne tient pourtant pas suffisamment compte de certains textes, et il nous semble possible, en l'élargissant, de la faire correspondre davantage à la réalité. En Gaule, il est des exemples du mot *pagus* ne s'appliquant pas à une région, mais à une fraction de tribu ; à notre avis, en Afrique, il y aurait lieu parfois de donner au mot *pagus* une signification sinon analogue, du moins comparable : à côté de ce qu'on serait tenté d'appeler

1. Sur les pagi, cf. principalement Toutain, art. *pagus*, dans Daremberg et Saglio, *Dict. des antiq. gr. et rom.*, IV, p. 273-276.

le *pagus*-circonscription, nous admettrions volontiers le *pagus*-association.

Qu'on suppose un groupe de citoyens romains venant s'établir dans une cité pérégrine et en occupant une portion notable. Ces *cives romani* ne pourront manquer de s'associer en *conventus*, mais ce *conventus* sera, grâce à ce que l'on pourrait appeler son *substratum* territorial d'une espèce un peu particulière, bien différent par exemple de celui qui ne se composerait que de marchands [1]. Il deviendra forcément, si le territoire occupé est de quelque étendue, une sorte de petit État dans l'État, et la condition juridique de ses membres, supérieure à celle des anciens habitants, lui procurera une place à part, et une place éminente, dans la cité. Pour désigner l'association ainsi fixée à une portion de sol qui la territorialise, on aura besoin d'un mot ; *pagus* qui s'entend déjà de divisions de nature fort différente se prêtera plus facilement qu'un autre à une acception nouvelle. Dans le cas des *pagi*-circonscriptions, le mot *pagus* désignait le territoire et par extension ses habitants ; dans le cas des *pagi*-associations, *pagus* s'étendra de même du groupe des propriétaires à la région occupée, qu'elle soit un quartier urbain, un lotissement rural ou à la fois l'un et l'autre ; *pagus*, ce sera aussi, cette nouvelle signification dérivant naturellement des précédentes, l'ensemble des organismes ici municipaux, là collégiaux, organismes qui seront d'autant plus semblables dans les deux catégories de *pagi* que les besoins des uns et des autres seront analogues. Mais les ressemblances entre les *pagi*-associations et les *pagi*-circonscriptions resteront toujours plus apparentes que réelles. Le *pagus*-circonscription, à moins d'intervention

1. Notons en passant que l'existence de pagi, associations de citoyens romains, pourrait être indiquée au même titre que celle des *curiae* parmi les causes qui empêchèrent l'institution des *Augustales* de se développer en Afrique. Sur les *Augustales* d'Afrique, cf. Besnier, *Rec. de Constantine* XXXV, 1903, 2e partie, p. 76 et suiv.

extérieure, est immuable ; le *pagus*-association est soumis à toutes les variations d'un groupement humain, et ce qu'on pourrait appeler son support territorial participe à ses variations, s'accroissant ou diminuant selon le nombre et l'heureuse ou malheureuse fortune des membres de l'association [1].

Beaucoup d'autres modalités pourraient être imaginées. Ici le territoire du *pagus*-association sera composé de plusieurs parcelles qui n'auront comme caractère commun que d'être situées dans la même cité pérégrine et d'appartenir les unes et les autres à des non-pérégrins groupés, *cives romani* ou *latini coloniarii*. Ailleurs ce territoire du *pagus* pourra, au moins à une certaine époque, présenter quelque unité si par exemple il tire son origine d'un lotissement, d'un domaine acquis par une *societas* ou d'une concession de terres domaniales à un groupe de vétérans [2]. Le territoire du *pagus*-association ne sera point forcément une sorte d'enclave dans la cité : il pourra aussi bien être un ancien *saltus* auquel son caractère domanial aura valu de n'être point rattaché à une cité. Enfin, si l'établissement des futurs *pagani* peut être entreprise privée, le plus souvent sans doute il aura un caractère plus ou moins officiel, et, à ce point de vue, un *pagus veteranorum* ne différera guère

1. Nous croirions volontiers que dans les *pagi civium romanorum* (ou au moins dans une partie d'entre eux) pouvaient être *pagani* non seulement les descendants des fondateurs du *pagus*, mais aussi les habitants de la ville qui obtenaient la *civitas*. On conçoit dans cette hypothèse que des *pagi* établis au milieu de cités aient fini par comprendre la presque totalité des citoyens de ces cités. Il n'est pas impossible que dans certains cas (celui de Thugga par exemple) la conversion d'une cité en municipe n'ait été que la consécration officielle de cet état de choses : tel *municipium* n'est en quelque sorte qu'un *pagus* dont on reconnaît la « majorité ».

2. M. Merlin a déjà signalé l'existence de ces *pagi veteranorum* (*Bull. arch. du Comité*, 1909, p. cxc-cxciii). La création de ces *pagi veteranorum* répondait au même dessein que celle des *coloniae veteranorum* (cf. Toutain, *Rec. Constantine*, XXXV, 1903, 2e partie, p. 53 et suiv.). La ressemblance des vocables qui désignent ici les *pagi*, là les *coloniae*, trahit en quelque sorte l'analogie de leurs origines et de leur but.

sans doute, du moins quant aux mesures légales qui provoqueront l'envoi des vétérans, d'une *colonia militaris*[1].

On admettra sans peine que selon leurs origines les divers *pagi*-associations aient présenté bien des dissemblances, que le temps sans doute ne fit qu'accentuer. Suivant les circonstances et tout en s'en distinguant toujours par certains caractères essentiels, tel *pagus* put se rapprocher du type cité, tels autres de la *societas* pure et simple ou encore du *collegium*. Nous insistons sur cette diversité parce qu'elle explique, croyons-nous, qu'il ait fallu un *beneficium caeleste* pour donner au *pagus Thuggensis* le *jus capiendorum legatorum*. Si par exemple parmi les *pagi*-associations tous les *pagi civium romanorum* s'étaient présentés au point de vue juridique comme des organismes identiques, à défaut d'une disposition spéciale de l'un des sénatus-consultes promulgués en faveur des cités ou en faveur des collèges, on eût eu vraisemblablement recours, pour attribuer à ces *pagi* le droit de recevoir des legs, à un nouveau sénatus-consulte. C'est parce qu'il ne s'agissait que d'une question d'espèces que le cas du *pagus Thuggensis* fut tranché par un rescrit dont les termes mêmes de l'inscription récemment découverte prouvent la portée restreinte.

On a retrouvé sur le Djebel-Khalled, au Sud-Ouest et à

1. Un certain nombre de *coloniae* dites *Juliae* ne paraissent pas avoir été *deductae* par Auguste ou par César. M. Pallu de Lessert, qui étudie cette question si complexe des *coloniae Juliae*, estime avec la plus grande vraisemblance que, dans un certain nombre de cas, le surnom *Julius* ne fait que rappeler une intervention quelconque des Jules pouvant être fort antérieure à la création de la *colonia*. N'est-il pas tentant de supposer que parmi ces pseudo-*coloniae Juliae* figurent entre autres les *civitates* pourvues par Auguste d'un groupe de vétérans? Quand des *civitates* furent converties en municipes ou en colonies, leurs habitants se plurent à considérer le *pagus veteranorum* établi jadis au milieu de la cité comme l'embryon du municipe ou de la colonie. (Les textes relatifs aux *coloniae Juliae* ont été groupés par M. Barthel, *Zur Geschichte der römischen Städte in Afrika*, chap. I.

une grande distance de Thugga (10 à 13 kil.)[1], quinze bornes qui servaient de limites entre le territoire *civit(atis) thuggensis* et un domaine *caes(aris) n(ostri)* ; le *pagus* n'y figure point. Et pourtant si un territoire répond parfaitement à l'idée qu'on se fait d'ordinaire d'un *pagus*, c'est bien la région qui s'étend de la ville aux crêtes du Djebel-Khalled. C'est encore la *civitas Thuggensis* seule qui dédiera à Saturne[2] une inscription retrouvée à Henchir-Mansoura, à 8 kilomètres au Sud de Dougga. Bien que ces divers textes ne soient pas exactement datés, il est bien certain qu'à l'époque de leur rédaction le *pagus Thuggensis*, mentionné dans un texte de l'époque de Tibère, existait déjà.

Si la *civitas*, et la *civitas* seule, est désignée dans les textes d'une région essentiellement rurale, on voit par contre quelquefois le *pagus* intervenir sans la *civitas* dans les affaires intéressant la ville même de Thugga. De même, un des monuments les plus importants de la ville, le portique du forum, sera offert non pas *civitati*, non point même *pago et civitati*, mais simplement *pago patriae suae*[3] ; des *patroni pagi* dédieront les édifices de la ville. Le plus souvent, il est vrai, sur les textes trouvés dans la ville de Thugga, le *pagus* et la *civitas* figureront côte à côte, mais l'ordre dans lequel ils seront inscrits, le *pagus* précédant toujours la *civitas*, ne peut que paraître étrange quand on voit dans l'une l'importante et antique ville de Thugga, dans l'autre une simple circonscription rurale. Que l'on conçoive le *pagus Thuggensis* comme une association de citoyens romains propriétaires d'une portion du territoire, et tout s'explique aisément. Les nouveaux occupants pourront rési-

1. L. Poinssot, *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1907, p. 466-481. Ces bornes sont peut-être contemporaines de Vespasien.

2. *C. I. L.*, VIII, 10619 ; cf. L. Poinssot, *Nouv. archives des missions*, XIII, p. 163, note 1.

3. L. Poinssot, *Nouv. archives des missions*, XVIII, p. 104 à 106.

der dans la ville même[1] ou à proximité de celle-ci ; en tous cas, ils seront aussi intéressés que les anciens habitants à sa prospérité, et c'est pourquoi les *decuriones* du *pagus* participeront, de même que ceux de la *civitas*, à l'administration de la cité ; l'ordre dans lequel seront inscrits le *pagus* et la *civitas* dérivera tout naturellement de la condition juridique différente des *pagani* et des *cives*. On ne s'étonnera pas non plus de trouver en pleine campagne des textes émanant uniquement de la *civitas*, de constater qu'à l'intérieur de la ville le *pagus* parfois intervient seul : pour qu'il en fût différemment, il faudrait que l'un des deux organismes eût absorbé l'autre. Quand les bornes du Djebed-Khalled ne mentionnent que la *civitas*, c'est que le *præpositus mensorum* chargé de les poser n'a à indiquer que le propriétaire des terrains contigus au domaine impérial, dans l'espèce la *civitas*, et qu'il n'a aucun compte à tenir des organismes, si importants soient-ils, qui peuvent exister dans la cité.

Une étude attentive des inscriptions de Thugga jetterait sans doute quelque lumière sur les origines du *pagus*[2], sur son rôle dans la cité, sur son organisation administrative, en un mot sur son histoire depuis que, sous Tibère, on le voit apparaître sur les textes, jusqu'à l'époque où, la *civitas* étant devenue *municipium* (205 ap. J.-C.), il n'eut plus de raison d'exister.

1. Il est même des cas où l'on ne peut guère admettre que les *pagani* aient habité en dehors de la ville, par exemple quand il s'agit de *veterani* envoyés dans le dessein plus ou moins avoué d'occuper une place forte. A ce propos, nous admettrions volontiers que l'expression de Pline *oppidum civium romanorum*, où l'on voit d'ordinaire l'équivalent de *municipium*, s'applique en réalité à toute citadelle occupée par des citoyens romains, que ceux-ci soient constitués en *pagus* ou en municipe.

2. La fondation du *pagus* serait due, croyons-nous, non à des vétérans, mais à des *cives romani* venus de la *colonia Julia Karthago*.

SÉANCE DU 18 AOUT

PRÉSIDENCE DE M. HENRI OMONT.

M. Louis Chatelain donne lecture d'un rapport sur une mission archéologique à Mactar (Tunisie), mission qui a été subventionnée par l'Académie[1].

M. Pognon, consul général de France, lit un travail sur la chronologie des papyrus araméens d'Éléphantine qui ont été publiés, il y a quelques années, par MM. Sayce et Cowley.

Comme les contractants, les témoins et les scribes dont les noms figurent dans les papyrus, étaient, pour la plupart, des juifs, on en avait conclu que le calendrier sémitique des papyrus devait être le calendrier religieux des Juifs, mais on n'avait jamais pu faire concorder les dates sémitiques et les dates égyptiennes.

M. Pognon prouve que le calendrier dont se servaient les scribes des papyrus d'Éléphantine était le calendrier babylonien qui paraît avoir été, au ve siècle avant notre ère, le calendrier officiel des populations sémitiques soumises aux rois de Perse.

M. Pognon prouve, en outre, que le calendrier babylonien a lui-même été admirablement reconstitué par M. Mahler dans un travail intitulé : *Zur Chronologie der Babylonier*. Bien que ce travail contienne certainement quelques erreurs, il permet dès aujourd'hui d'indiquer le jour précis dans lequel beaucoup de textes babyloniens ont été écrits, et M. Pognon démontre, grâce à un passage de l'auteur latin Censorinus, que les dates juliennes que M. Mahler assigne au premier jour de chaque mois babylonien sont en général exactes.

Les conclusions de M. Pognon sont que les papyrus araméens d'Éléphantine ont été écrits aux dates suivantes : Le papyrus A a été écrit le soir du 12 septembre de l'an 471 avant notre ère ; —

1. Voir ci-après.

le papyrus B, le 2 janvier 464; — le papyrus F, le 26 août 440; — le papyrus G, le 16 octobre 437; — le papyrus H, entre le 2 et le 29 septembre 420; — le papyrus J, le 16 décembre 416; — le papyrus K, le 9 ou le 10 février 410.

Il n'y a de doute que pour les papyrus E et D. Le premier paraît avoir été écrit le 18 novembre 446 au soir et le second a peut-être été écrit le 1er décembre 459.

MM. Bouché-Leclercq et Clermont-Ganneau présentent quelques observations.

COMMUNICATION

RAPPORT

SUR UNE MISSION ARCHÉOLOGIQUE A MACTAR (TUNISIE), PAR M. LOUIS CHATELAIN, MEMBRE DE L'ÉCOLE DE ROME.

L'Académie des inscriptions a bien voulu s'intéresser à la seconde mission que m'a confiée, à Mactar, la Direction des antiquités et arts du gouvernement tunisien. Sur la demande de M. le Directeur de l'École de Rome, elle m'a réservé une part des revenus de la Fondation Piot. J'ai l'honneur de remercier l'Académie du secours précieux qu'elle m'a prêté et de lui rendre compte des résultats obtenus.

Un premier séjour à Mactar, en avril-mai 1909, m'avait permis d'examiner dans son ensemble la topographie de cette ville, d'identifier certains édifices appelés parfois de plusieurs noms et de passer en revue les inscriptions libyques, néo-puniques et latines conservées soit à Mactar soit, près de Tunis, au Musée du Bardo. J'avais en outre dégagé une partie des thermes et retrouvé le sol primitif de cette construction. Une seconde exploration promettait de compléter ce travail préliminaire en ajoutant au nombre

*

actuel des monuments antiques la découverte d'édifices inconnus jusqu'aujourd'hui, mais dont je soupçonnais l'existence. Sur l'avis de M. Cagnat, qui a encouragé de ses conseils mon étude sur Mactar, et de M. Barué, contrôleur civil, j'ai choisi l'automne, seule saison opportune pour pratiquer des sondages et, si possible, conduire des fouilles : l'orge, l'avoine ou le blé ne gênait plus, comme au printemps ou en été, l'examen des ruines et les rigueurs de l'hiver ne se faisaient pas sentir encore [1].

Tout d'abord il m'a paru indispensable, avant d'entreprendre aucune recherche de détail, de faire relever, sur un plan à grande échelle et de composition vraiment scientifique, les ruines de la ville antique. M. Mourgnot, chef du service topographique de Tunisie, auprès duquel m'avait accrédité M. Paul Bouché-Leclercq, ingénieur des ponts et chaussées, a compris de quel intérêt primordial était la demande que je lui adressais ; il a mis à ma disposition M. Baronnat, vérificateur de la région de Kef, qui s'est acquitté de sa tâche avec une vive compréhension des études archéologiques. Désormais le plan de Mactaris est établi et la petite ville de Byzacène est plus favorisée que bien d'autres villes antiques. L'échelle choisie a été le 1 : 1.000 pour l'exemplaire déposé à la Direction des Antiquités, mais en vue de la publication à laquelle le plan est destiné, il était plus pratique de la réduire au 1 : 2.000. C'est un exemplaire à cette échelle que j'adresse à l'Académie, comme témoignage du libéral concours prêté à la Direction des Antiquités par le Service topographique.

Mon désir, parfaitement réalisé, fut que ce plan offrît deux avantages : présenter dans leur ensemble les ruines bien connues, bien apparentes, groupées sur le plateau, et

1. Je suis heureux de remercier M. Masselot, qui a remplacé M. Barué au Contrôle civil de Mactar, de l'appui qu'il m'a prêté ainsi que des facilités de travail qu'il a mises à ma disposition.

signaler aussi les moindres vestiges susceptibles d'indiquer la présence de constructions ignorées. Le second point constituait une nouveauté ; j'ai voulu en effet songer par-dessus tout à l'avenir des fouilles de Mactar : grâce à ce plan, le dégagement de la ville antique pourrait, pendant plusieurs années, occuper l'activité de divers archéologues. Même si le dégagement que j'ai commencé n'est point continué, le plan du Service topographique restera un guide excellent pour des travaux qui s'imposent.

La composition de ce plan a été pour moi l'occasion de sondages multiples. Je les abandonnais aussitôt entrepris, quand ils ne fournissaient aucun résultat immédiat : ce fut le cas de ceux que je hasardai à l'Ouest du temple du Mizrach. Je les poursuivais au contraire quand ils semblaient devoir exhumer des débris intéressants de constructions disparues, ou, ce qui s'est produit deux fois, quand ils révélaient la présence ignorée d'édifices bien conservés.

Une fois le plan fini, j'ai fait porter mes travaux sur une portion assez restreinte du plateau, mais sur une des parties où les sondages avaient été le moins stériles, à l'Ouest de l'arc de Trajan. J'appellerai spécialement l'attention de l'Académie sur trois édifices : le *petit édifice à colonnes* (n° 2), le « grand édifice indéterminé » qui est représenté sous la rubrique *voûtes effondrées*, et la vaste construction que j'ai dégagée en n'ayant d'autres témoins de son existence que les deux colonnes marquées au crayon sur le plan, au Sud-Ouest du Dar Ali ben Hilloul[1].

*
* *

Je ne m'arrêterai pas au petit édifice à colonnes (n° 1), construction incertaine dont seules les quatre colonnes

1. Tous les plans qui accompagnent ce rapport sont réservés pour la publication de l'ouvrage d'ensemble que je compte consacrer à Mactar antique.

m'avaient attiré : elles ne sont même pas droites et le schéma indique assez bien l'irrégularité de cet édifice en forme de trapèze. Il a suffi de creuser de 1 m 10 en moyenne pour atteindre l'extrémité inférieure des colonnes : chacune d'elles repose sur une dalle, sans l'intermédiaire d'une base. Ces colonnes fournissent l'impression bien nette d'une construction hâtive et mauvaise, établie avec des matériaux réemployés.

Plus intéressant à tous égards est l'autre édifice à colonnes qui sépare le premier de l'arc de Trajan. Il se compose de deux parties : une plate-forme rectangulaire et une petite salle demi-circulaire. Six colonnes entourent la plate-forme en un hexagone régulier ; elles reposent directement sur le sol ; la mieux conservée a 3 m 10 de hauteur. Près de l'une d'elles gisait un chapiteau corinthien, d'un travail soigné.

La plate-forme, composée de larges dalles de pierre calcaire encore assez bien assemblées, est elle-même surchargée, à son extrémité septentrionale, d'une sorte d'*area* qui est large de 2 mètres et la traverse en entier. Cette dernière construction est de 50 centimètres plus élevée que la plate-forme ; elle a été bâtie avec des matériaux réemployés, ainsi que l'attestent deux portions de corniches placées à l'Est et à l'Ouest.

En avant et au Nord, à 2 m 60 en contrebas de cette *area*, se trouve la salle demi-circulaire, longue seulement de 1 m 65 et large de 3 m 10. Elle est construite en pierres de petit appareil dont la disposition régulière est interrompue en trois endroits symétriques par trois lignes verticales de grosses pierres superposées. Cette salle, de dimensions restreintes, est certes la partie la plus intéressante de l'édifice. S'agit-il d'une crypte ? L'exiguïté de la salle ne permet pas de le penser, d'autant qu'on supposerait difficilement, comme voie d'accès, un escalier qui eût à peu près occupé la longueur de la salle et la moitié de la largeur de celle-ci.

Ne s'agirait-il pas plutôt d'une piscine? On remarque, au niveau des fondations et à gauche, une grande pierre qui sort de la paroi et qui, par sa disposition, pourrait appartenir à une canalisation. Par crainte d'un éboulement du mur, j'ai dû renoncer à pratiquer un sondage qui seul m'eût permis d'accepter ou de rejeter cette hypothèse.

Le caractère chrétien de cet édifice, au moins dans l'état où je l'ai découvert, ne semble laisser aucun doute. La preuve n'en est pas seulement dans les deux croix de pierre qu'ont exhumées les fouilles, mais dans la disposition même de l'édifice, qu'on ne pourrait expliquer autrement. La partie de l'édifice qui est contiguë à la salle en demi-cercle n'est autre que la base de l'autel; à droite et à gauche, deux *loculi* en blocage, aujourd'hui presque entièrement détruits, devaient contenir des reliques [1]. La salle en demi-cercle serait soit une crypte aménagée sous le presbyterium, soit plutôt, vu ses dimensions restreintes, la piscine où le prêtre se lavait les mains avant d'officier.

*
* *

Le second édifice que j'ai dégagé l'emporte encore en intérêt sur le précédent. Il était complètement enfoui, et seules deux colonnes, éloignées à plus de 10 mètres et dépassant le sol actuel de quelques centimètres, m'ont permis de découvrir cette vaste construction composée de trois salles. La salle du milieu, terminée à l'Est et à l'Ouest par un mur demi-circulaire qui lui donne presque la forme d'une ellipse, a 12 m 80 de long sur 5 m 05 de large. Les deux salles latérales sont de forme rectangulaire. Celle du Nord n'a pas été complètement déblayée; on ne la suit que sur une longueur de 3 m 65. Celle du Sud mesure 11 m 30 de longueur et 6 m 57 de largeur. Huit bases de colonnes sont encore en place :

1. On n'y a trouvé que des fragments de poterie grossière et de verre irisé.

quatre séparent des salles latérales la salle du milieu, quatre sont placées dans la salle Sud.

Cet édifice jouit d'une bonne conservation. Un mur de petit appareil, haut de 1 mètre à 1 m 20, borde les salles latérales et laisse passage, dans celle du Sud, à deux entrées, l'une en face de l'autre. Le mur demi-circulaire est constitué par trois assises de pierres de taille superposées.

Le sol, dans les trois salles, était pavé d'une mosaïque. C'est un fait d'autant plus curieux qu'à Mactar, avant cette découverte, on ne possédait aucune mosaïque en bon état [1]. Celle-ci présente une assez bonne conservation : presque entière dans la salle Sud, elle se retrouve en trois endroits dans la salle du milieu. Les dessins consistent en carrés dans la salle Sud ; ils décrivent, dans l'autre salle, des torsades et des ellipses ; les cubes sont noirs et blancs, bruns et gris, jaunes et rouges.

Ce qu'il y a de plus remarquable dans l'édifice, c'est la salle du milieu, terminée de chaque côté, à l'Est et à l'Ouest, par un mur demi-circulaire, d'assez faible hauteur (1 m 10), dans lequel sont pratiquées des cuves rectangulaires en forme d'auges. Ces auges ont en moyenne 60 centimètres de longueur, 30 de largeur, 20 de profondeur ; il en reste huit de part et d'autre ; elles étaient recouvertes de pierres disposées en forme de niches qui constituaient comme autant de guichets.

Il serait facile d'énumérer les édifices qui possèdent des dispositions analogues, avec une différence toutefois : au lieu de s'étendre en ligne droite, les deux séries d'auges de Mactar sont taillées dans un mur demi-circulaire. On explique généralement que ces auges étaient des mangeoires pour les animaux [2], — ou des réfectoires pour des pèlerins ou pour

1. Les mosaïques signalées par M. Gauckler (*Inventaire des mosaïques*, t. II, n°s 344 et 345) sont maintenant presque complètement détruites.

2. Ballu, *Le monastère byzantin de Tébessa* (Paris, 1897, in-fol.), p. 15-16 et pl. IX.

des moines [1], — ou encore des cuves baptismales [2]. Pour des raisons que j'examine ailleurs [3], aucune de ces explications ne me satisfait : en ce qui concerne Mactar spécialement, elles sont toutes insoutenables. Après avoir envisagé certaines hypothèses, — comme des thermes ou une foulerie, — je me suis arrêté à l'idée d'un *macellum*. Je n'ignore point que ce marché se distingue des marchés les plus connus, comme ceux de Timgad ou de Pompéi, mais d'une part rien ne vient contrarier mon hypothèse, et d'autre part aucune explication ne peut mieux justifier la présence de ces cuves, la forme de la salle principale et la différence de niveau qui élève de 30 centimètres au-dessus de la mosaïque la partie convexe du mur.

*
* *

Un troisième et dernier édifice, beaucoup plus étendu que les précédents, aurait pu, à lui seul, justifier plusieurs chantiers et une nouvelle campagne de fouilles. De ce « grand édifice indéterminé », comme on l'appelait jusqu'ici, on pouvait tout au plus distinguer, parmi l'amoncellement des ruines, les « voûtes effondrées » et les autres vestiges signalés sur le plan du Service topographique, aux abords du Dar Embarek ben Messaoud. C'est une vaste construction où le grand appareil alterne avec le blocage ; elle embrasse dans son ensemble plus de douze cents mètres carrés.

Les sondages [4] ont dégagé les trois voûtes, — dans la mesure où le permettait leur état délabré ; au Nord, ils ont

1. Gsell, *Monuments antiques de l'Algérie*, t. II, p. 286-287.

2. Mgr Toulotte, *Missions catholiques*, t. XXXVI, 1904, p. [illegible].

3. *Mélanges d'archéologie et d'histoire* publiés par l'École de Rome, t. XXXI (1911), 349-363 et pl. XXVI-XXIX.

4. M. G. Blanc, commis des ponts et chaussées à Mactar, a été pour moi un collaborateur précieux ; c'est à lui qu'on doit les divers plans et coupes qui accompagnent ce rapport et sans lesquels il serait impossible de se rendre compte des fouilles effectuées.

mis à jour, en haut seulement, l'un des murs extérieurs construit en blocage et en moyen appareil ; enfin, en trois endroits différents, ils ont retrouvé debout des colonnes de 20, 30 et 40 centimètres de diamètre. Certaines colonnes, bien qu'elles semblent en place et reposent sur des bases ou sur des dalles, révèlent peut-être des remaniements : ce sont celles dont le diamètre est de 20 et de 30 centimètres. On en pourrait dire autant de la voûte bien conservée qui domine toutes ces ruines et pourrait n'être qu'une construction byzantine. Mais il est certains faits acquis : la séparation bien nette entre deux parties de l'édifice séparation marquée par les voûtes effondrées et par le mur en blocage qui s'étend vers le Sud ; — la présence d'un angle et d'un mur en face de ces voûtes ; — l'existence d'une colonnade intérieure, dont quatre colonnes ont été dégagées. Au même endroit, on a exhumé deux fragments d'un fronton et deux fragments d'une inscription déjà connue en partie[1] : cette inscription nous apprend que l'édifice a été construit en l'an 170 de notre ère, sous Marc Aurèle, par Sextius Lateranus, légat du gouverneur de la province d'Afrique. La pierre qui porte l'inscription présente un bas-relief sur une autre face (deux chimères autour d'un vase) ; il faut en déduire qu'elle était placée de manière à permettre de voir à la fois l'inscription et le bas-relief.

Quant à la destination de l'édifice, il me paraît possible de la retrouver : j'avais pensé, à tort, qu'il s'agissait d'une curie, d'une basilique ou de thermes[2], et c'est tout autre chose. L'étude de certains châteaux d'eau, et notamment de Sbiba, l'antique *Sufes*, localité voisine de Rohia[3], m'a amené à constater la parité des matériaux qui, à Sbiba

1. *C. I. L.*, VIII, 11.840. Cf. L. Chatelain, *Bulletin de la Soc. des Antiquaires de France*, 1910, p. 401-402.

2. Dans mon mémoire de l'École de Rome.

3. Cf. aussi celui de Pompéi, d'après le bas-relief étudié par M. l'abbé Thedenat, *Comptes rendus*, 1905, p. 464-471.

comme à Mactar, caractérisent deux édifices voisins, mais d'un niveau sensiblement différent : ce sont, à Sbiba, le château d'eau et les thermes. Or, à Mactar, si l'on connaît les thermes depuis longtemps, on ne savait pas encore d'où venait l'eau qui les alimentait, et l'on ignorait de même à quel endroit aboutissait l'aqueduc romain[1] qui amenait à Mactar, après un parcours de 9 kilomètres, l'eau de Souk-el-Djemàa. L'hypothèse faisant un château d'eau du « grand édifice intermédiaire » me paraît seule retrouver la destination de ce monument.

⁂

L'établissement d'un plan archéologique relevant toutes les ruines de Mactar, la découverte et le déblaiement d'une construction dans laquelle je reconnais un *macellum*, le dégagement d'une autre construction dont la destination avait échappé jusqu'ici, — je passe sous silence la petite basilique chrétienne, — voilà les résultats de mon dernier séjour à Mactar. Il me reste à dire combien m'a été précieux, — en même temps que l'active sollicitude de M. Merlin, — l'appui matériel et moral fourni par l'Académie : je n'ai eu d'autre souci que de me montrer digne de la confiance qu'elle m'a témoignée.

1. Gauckler (Drappier), *Enquête sur les installations hydrauliques*, t. I (Paris, 1901, in-8°), p. 147.

SÉANCE DU 25 AOUT

PRÉSIDENCE DE M. A. BOUCHÉ-LECLERCQ, ANCIEN PRÉSIDENT.

M. Cagnat lit, de la part de M. Alfred Merlin, directeur des antiquités de la Tunisie, la note suivante :

« Lors de mon dernier passage à Sousse, vers la fin de juillet, M. le chanoine Leynaud a bien voulu me communiquer, en me priant de les faire connaître à l'Académie, deux inscriptions chrétiennes intéressantes, qu'il venait de découvrir dans le groupe de catacombes qu'il explore actuellement avec le concours de la main-d'œuvre du 4e tirailleurs et grâce à la subvention que lui a accordée la Société des fouilles archéologiques.

« Voici, en attendant la relation plus complète de M. le chanoine Leynaud sur ses recherches, le texte de ces deux documents qui sont gravés l'un et l'autre sur une grande plaque de marbre blanc :

« 1°

ΠΑΡΘΕΝΟΠΗΖΜΥΡΝΑΝ
ΤЄΛΙΠΟΥϹΑΗΛΥΘΑϹЄΙϹΛΥ
ΒΥΗΝΒΙΟΥΤЄΛΟϹΘΩΠΑΡ
ΑΔΟΥϹΑΑΛΛΑΚΑΙΟΥΤΩϹΠΑΙΔΟ
ϹΜЄΜΝΗϹΟΚΑΙΓЄΝЄΤΗΡΟϹ
ΖΗϹΓΑΡЄΝΘΩЄΩΝΙΟΝΚΥΔΟ
ϹЄΧΟΥϹΑЄΙΡΗΝΗΤΟΙϹΙΑΓΙΟΙϹЄΝ☧ΩΙΗΥΑΜΗΝ

Παρθενόπη, Ζμύρναν τε λιποῦσα ἤλυθας εἰς Λυβύην βίου τέλος Θεῷ παραδοῦσα, ἀλλὰ καὶ οὕτως παιδὸς μέμνησο καὶ γενετῆρος. Ζῆς γὰρ ἐν Θεῷ αἰώνιον κῦδος ἔχουσα. Εἰρήνη τοῖσι ἁγίοις ἐν Χριστῷ Ἰησοῦ. Ἀμήν.

« 2° Tout près de cette épitaphe à tournures poétiques, M. le chanoine Leynaud en a trouvé une autre, latine, qui doit être

chrétienne à cause de l'endroit où elle a été recueillie, bien que rien dans sa teneur ne semble la désigner comme telle :

CLAVDIO CHRESTO VE PP CIT HADR
DYSCOLI LIBERTI PATRONO BENE MERENTI
QVI VIXIT AN·P·M·LV

Claudio Chresto, v(iro) e(gregio), p(atrono) p(erpetuo)[1] *ci(vi)t(atis) Hadr(umetinae), Dyscoli liberti patrono bene merenti qui vixit an(nis) p(lus) m(inus) lv.*

« Le sens du mot *dyscoli*, tiré du grec δύσκολος, est assez obscur. Faut-il en faire un adjectif équivalent de *maerentes*, ce qui est bien peu vraisemblable ? Ne convient-il pas plutôt, à la place qu'il occupe avant *liberti*, d'y voir l'appellation commune aux affranchis de Claudius Chrestus, groupés en collège funéraire[2] ? »

M. J. Couyat-Barthoux continue l'étude du monastère du Sinaï qu'il avait commencée dans une séance précédente. Ce monastère fut construit par Justinien pour protéger les pèlerins de Pharan qu'attirait en cet endroit le *Buisson ardent* dont une vieille tour avait perpétué l'emplacement. Depuis sa fondation, il reste encore debout après les épreuves les plus dures auxquelles le soumirent soit les persécutions des Arabes, les luttes qu'entraînèrent les hérésies nestoriennes et séparèrent en deux camps les anachorètes du Sinaï, soit l'invasion de l'islam comme la recrudescence du schisme grec. L'enceinte a conservé son caractère malgré ces luttes dévastatrices, malgré les effondrements de sa partie septentrionale que lèchent les jours d'orage les eaux des torrents et qui ont exigé des restaurations nombreuses.

Quelques chefs-d'œuvre ont survécu à l'intérieur ; ce qui a été perdu le fut vraisemblablement par l'ignorance des moines, car, au XVIIIe siècle, nous voyons une école d'artistes sinaïte renverser ce qui restait d'ornements anciens pour y substituer, sans compter, ses productions de peinture et de sculpture décorative

1. Cf. par exemple à Utica (*Corp. inscr. latin.*, VIII, 1181) et à Vaga (*ibid.*, 1222).
2. Cf. Cagnat, *Cours d'épigraphie latine*, *Suppl.*, p. 476.

qui se noient maintenant dans une profusion de candélabres, d'œufs d'autruche — goût moderne mais douteux. La basilique a gardé ses grandes lignes architecturales ; l'auteur l'étudie en détail et fait passer des photographies des portes du narthex et de la nef, des chapiteaux byzantins, des peintures, et montre des relevés du monument, du monastère et d'un pavement en mosaïque, etc. Puis il aborde l'étude de la bibliothèque et présente des photographies en couleur tirées de manuscrits où l'on remarque des miniatures représentant des empereurs de la famille des Paléologues, une adoration des mages, un saint Paul dans sa grotte, l'ensevelissement de Jean Climaque, des décorations, lettrines, reliures, etc.

En terminant, M. Couyat-Barthoux exprime le regret de n'avoir pu examiner ni les châsses de sainte Catherine ni les ornements sacerdotaux qui, pense-t-il, doivent offrir de remarquables chefs-d'œuvre.

M. le Dr Capitan fait une communication sur quelques interprétations nouvelles de figures d'un manuscrit précolombien du Yucatan [1].

COMMUNICATION

QUELQUES INTERPRÉTATIONS NOUVELLES DE FIGURES D'UN MANUSCRIT MAYA (CODEX TROANO), PAR M. LE Dr CAPITAN.

Les manuscrits mayas sont, on le sait, fort rares. On n'en connaît que quatre : le Dresdensis, le Peresianus, le Cortesianus et le Troano, et encore ces deux derniers ne sont-ils vraisemblablement qu'un seul codex.

Je voudrais communiquer à l'Académie quelques obser-

1. Voir ci-après.

vations que j'ai pu faire à propos d'un certain nombre de figures d'un de ces manuscrits : le Troano (publié par Brasseur de Bourbourg en 1869).

Ce manuscrit paraît être à la fois un rituel, un recueil de formules magiques ou de divination, d'indications astrologiques. En certaines parties, il semble que ce soit une sorte d'éphéméride.

Les figures très singulières, très spéciales, sont encadrées de ces fameux hiéroglyphes dont la lecture toujours incertaine fait le désespoir des linguistes.

Les points suivants me paraissent comporter quelques essais d'interprétations nouvelles basées sur l'archéologie et la comparaison avec l'iconographie nahuatl.

I

Sur plusieurs pages du manuscrit Troano, on voit des figures de divinités semblant enfoncer un objet cylindrique pointu dans une tête qui se trouve à leurs pieds. Faut-il y voir un geste symbolique ou rituel analogue à celui que l'on voit figuré sur plusieurs codex nahuatl ou au contraire quelque chose de bien plus simple? Il est facile de répondre si on considère quelques figures des pages voisines où l'on voit des divinités analogues, ou bien taillant avec une hache une tête en bois (probablement d'idole) ou bien la peignant. Mais alors que font nos dieux à ces têtes d'idole? Ils sont probablement en train de façonner l'œil de la tête en bois, en le perforant. Nous savons en effet, par les communications de MM. Holmes et Saville se rapportant à des perforations dans des pierres dures, que ces perforations se faisaient avec des pointes en bois ou des tubes en roseau ou en os qu'on faisait rapidement tourner entre les mains ouvertes paume contre paume. D'ailleurs une autre figure du Troano nous montre un personnage perforant ainsi une

pierre. Il est entendu que ces personnages sont différenciés de ceux qui, avec une attitude et un mouvement analogues, font du feu par rotation d'un morceau de bois contre un autre. Ceux-ci sont toujours représentés dans le manuscrit avec une coloration rouge de l'extrémité du bois en rotation.

II

En plusieurs points du manuscrit Troano, on voit des dieux assis sur un siège reposant sur l'hiéroglyphe plusieurs fois répété *Men* (la terre). Ils fument, semble-t-il, d'énormes cigares d'où s'échappe, à l'extrémité, des particules abondantes rouges et noires. De quoi s'agit-il? Évidemment, ce sont là des divinités soufflant du feu en étincelles et projetant des gerbes de matériaux de petits volumes. Deux hypothèses se présentent à l'esprit. Ou c'est une représentation de l'éclair, mais les particules noires projetées ne se comprendraient pas puisque nous savons que dans le manuscrit, toutes les fois qu'il y a représentation de la projection de feu, celle-ci est exclusivement figurée en rouge. Alors on peut penser à une éruption volcanique : le dieu ferait l'éruption projetant feu, roches en ignition et scories noires. La chose est fort vraisemblable en un pays comme le Mexique où les phénomènes volcaniques ont joué un si grand rôle.

A l'appui de cette hypothèse on peut apporter le fait suivant. A côté du dieu au cigare, il y a presque toujours un dieu secondaire tenant à la main quelque chose qui ressemble à un large écran ou à une grande raquette.

L'archéologie permet de comprendre ce que peut être cet objet. En effet notre cher maître le professeur Hamy avait publié un curieux bas-relief de la collection Uhde représentant un prêtre tenant à la main une sorte de claquoir qui n'est pas sans analogie avec la pièce que tiennent nos dieux. Bien plus voisin encore est le grand claquoir en

forme d'écran que tient de la main droite le prêtre mexicain figuré dans le manuscrit Ramirez (qui, de l'autre main, tient un encensoir). Cette détermination, non faite jusqu'ici, paraît évidente par la comparaison de cette figure avec celle publiée par le professeur Hamy.

Or nous savons, par plusieurs passages de Sahagun, que, dans maintes cérémonies, les prêtres de Tlaloc portaient « des planches sonores, claquant les unes contre les autres ».

Donc, groupant tous ces faits, nous sommes en droit d'émettre l'idée que notre dieu fait avec son claquoir un bruit qui serait celui du tonnerre et de l'éruption volcanique, tandis qu'à côté de lui le grand dieu *fait* l'éruption elle-même.

A l'appui de cette hypothèse, on peut aussi fournir un argument hiéroglyphique. A côté du dieu au claquoir, il y a une colonne de cinq hiéroglyphes qui, de bas en haut, peuvent se lire ainsi (en conformité du sens qui leur est accordé par tous les linguistes qui se sont occupés de la question) : *Manik* (saisir), *Kan* (quelque chose de magique), *Men* (la terre), *Eb* (échelle, quelque chose qui monte, se soulève), *Ahau* (la face, le dieu suprême). Ce qui donne très littéralement le sens : il saisit son instrument magique et la terre s'élève à la face du grand dieu. La chose s'appliquerait parfaitement à notre hypothèse. D'ailleurs dans le Troano, fréquemment, les hiéroglyphes commentent les figures voisines.

III

Itzamna, le dieu de l'Est, du soleil levant qui disperse les ténèbres, se reconnaît surtout à ses dents de serpent et à son nez en forme de trompe, pendant devant la bouche. Quelle est la raison de cet appendice nasal ?

1° Waldeck et Seler pensent que c'est la figuration de la

trompe du tapir, animal sacré pour les Mayas et consacré à Votan. Or, dans une de ses transformations, Itzamna prenait la larve du tapir. Cette transformation pouvait être figurée en certains cas par un masque porté par le dieu, masque muni de la petite trompe du tapir. C'est d'ailleurs là un processus très fréquent dans toute l'antiquité mexicaine et actuellement encore chez beaucoup de tribus de l'Amérique du Nord (Pueblos, Hopis, Kwakiutl, etc.).

Brinton prétend que l'attribution du tapir à Itzamna est un fait d'*ikonomatisme*. En effet, tapir se dit en maya *tzimin*, et tout naturellement, par homophonétisme, pouvait être attribué à *I-tzam-na*. C'est encore là un processus qu'on observe souvent dans l'antiquité mexicaine.

2° Sur les figures du manuscrit et les gravures, la trompe a l'attitude tombante. Sur les décorations architecturales des monuments de Chichen et d'Uxmal, l'extrémité de la trompe est relevée fortement. Faut-il y voir la même idée que celle qui a fait dresser un rang de bétyles phalliques aux premiers habitants de Chichen, bétyles qui se voient encore dans un bois près de l'hacienda de Chichen ?

3° Fewkes considère Itzamna comme un Tlaloc (dieu de la pluie), d'où l'idée que sa trompe pourrait représenter un jet d'eau ou au contraire une influence magique descendant de sa tête. (Cette influence magique est souvent marquée ainsi, dans le Troano même, comme s'échappant d'un œil ou d'un tambour magique.)

4° Enfin il est une explication purement hiéroglyphique. Dans l'écriture maya, un suffixe fréquemment employé pour noter la puissance, la suprématie, est une véritable trompe, sur la nature de laquelle les spécialistes ne sont d'ailleurs pas d'accord, placée soit à droite soit à gauche de l'hiéroglyphe. On la voit par exemple souvent dans le Troano devant l'hiéroglyphe du dieu de la mort ou derrière celui de Kin Ich, le dieu soleil déjà caractérisé par les augmentatifs *Ben* (mouvement) et *Ik* (vie). La trompe d'Itzamna serait-

elle alors simplement l'augmentatif de l'écriture hieroglyphique?

IV

Très fréquemment dans le manuscrit Troano on voit figurés des dieux portant, couchée sur leur tête, une longue pièce ayant l'aspect d'une baguette ornée, terminée en avant par un crochet. Cette coiffure se retrouve très souvent aussi sur les sculptures mayas. Il y en a de beaux exemples au Musée de Mexico.

Or, si l'on cherche à identifier cette figure, on voit qu'elle est absolument identique à celle qui est très souvent reproduite dans les manuscrits mayas ou mexicains et que portent à la main droite des guerriers, tenant souvent de la main gauche des traits. Quelques figures même montrent cet objet en action, tenu dans la main du guerrier, qui s'en sert pour projeter un trait. C'est en un mot le projecteur de traits, l'*atlatl* mexicain. Il suffit de jeter un coup d'œil sur le mémoire classique de Mme Nuttall sur l'atlatl mexicain, pour constater l'identité de ces figurations et de celles que portent sur leurs têtes plusieurs dieux dessinés dans les manuscrits mayas.

Mais il y a plus : le Troano nous montre des chasseurs tenant à la main leur atlatl et ayant alors sur la tête une tout autre coiffure où manque la longue baguette et le crochet. Il semble qu'il n'y ait plus de figuré que les deux côtés de l'armature, formée de deux pièces latérales qui, en se relevant, devaient maintenir l'atlatl posé à plat sur la tête, crochet en avant et en l'air.

D'ailleurs ce procédé qui consiste à porter ses armes sur la tête se retrouve dans le Pérou antique où plusieurs vases représentent des Péruviens portant leur fronde enroulée autour de leur tête. On le retrouve également chez des tri-

bus américaines sauvages de l'Amérique du Sud qui portent leur arc et leurs flèches sur la tête.

Ces quelques très courtes observations montrent l'intérêt que présente l'étude des vieux manuscrits mayas analysés au moyen des données iconographiques et hiéroglyphiques éclairées par l'archéologie et l'étude des vieux chroniqueurs espagnols. Comme il s'agit là de quelques faits nouveaux, je me suis permis d'attirer l'attention de l'Académie sur ces études spéciales dont les méthodes ressortissent à l'archéologie générale et ne sont que l'application particulière de ses procédés scientifiques à l'étude de civilisations très différentes de celles du vieux monde.

Le Gérant, A. Picard.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1911

PRÉSIDENCE DE M. HENRI OMONT

SÉANCE DU 1er SEPTEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. HENRI OMONT.

L'Académie décide de déclarer la vacance d'une place de membre libre par suite du décès de M. le duc de La Trémoïlle, et d'une place de membre ordinaire par suite du décès de M. Auguste Longnon. La date de la présentation des titres des candidats sera fixée ultérieurement.

M. Salomon Reinach commente deux passages difficiles du début du livre VII de la *Pharsale*. Le premier (v. 28) exige une correction du texte : lire *Di similes somnos populis*... La faute est très ancienne et doit remonter à la première édition faite sur le manuscrit même du poète. Dans le second (v. 13, 14), il n'y a rien à changer, mais il faut commenter Lucain par Lucain lui-même. Ce début de la *Pharsale* ayant été donné en 1859 au Concours général de rhétorique, M. Reinach montre le parti que l'on peut tirer des excellentes copies couronnées, dont l'une était signée de Raoul Frary, devenu plus tard l'adversaire éloquent des études latines.

M. le Dr Carton, correspondant de l'Académie, annonce qu'il a découvert, dans les pentes du Djebel Rorra, en Tunisie, une importante nécropole libyque [1].

M. Paul Viollet fait une communication intitulée : *Le roi de France et ses ministres pendant les trois derniers siècles*, qui peut se résumer ainsi : Le roi est législateur, administrateur et juge. « C'est à moi seul, dit Louis XV, qu'appartient le pouvoir législatif sans dépendance et sans partage. L'ordre public tout entier émane de moi. » Telle est la théorie. Mais, en fait, le roi agit presque toujours sur l'avis de son Conseil : c'est le Conseil du prince qui régit, a dit très justement Joseph de Maistre. Les mentions du Conseil qui figurent souvent dans les ordonnances sont l'expression de la vérité.

Les actes législatifs sont dits ordonnance, édit, déclaration. M. Viollet définit l'ordonnance, l'édit, la déclaration. Les fonctionnaires chargés de rédiger ces actes législatifs sont au xve siècle les secrétaires du roi, à la fin du xvie les secrétaires d'État.

Les derniers vestiges du pouvoir judiciaire personnel du roi sont les lettres de cachet, déjà menacées au xvie siecle et au xviie siècle, au temps de la Fronde.

COMMUNICATION

LA NÉCROPOLE DU KEF MESSELINE (TUNISIE),

PAR M. LE DOCTEUR CARTON, CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE.

Le Djebel Rorra, couvert de superbes futaies de chênes zéens, et parcouru par de nombreux torrents d'eaux vives, est le massif le plus élevé des montagnes du Nord-Ouest de la Tunisie. Son altitude est de 1212 mètres. Il est divisé en deux par la frontière algéro-tunisienne et forme l'extrémité orientale de la région si intéressante dans laquelle, à

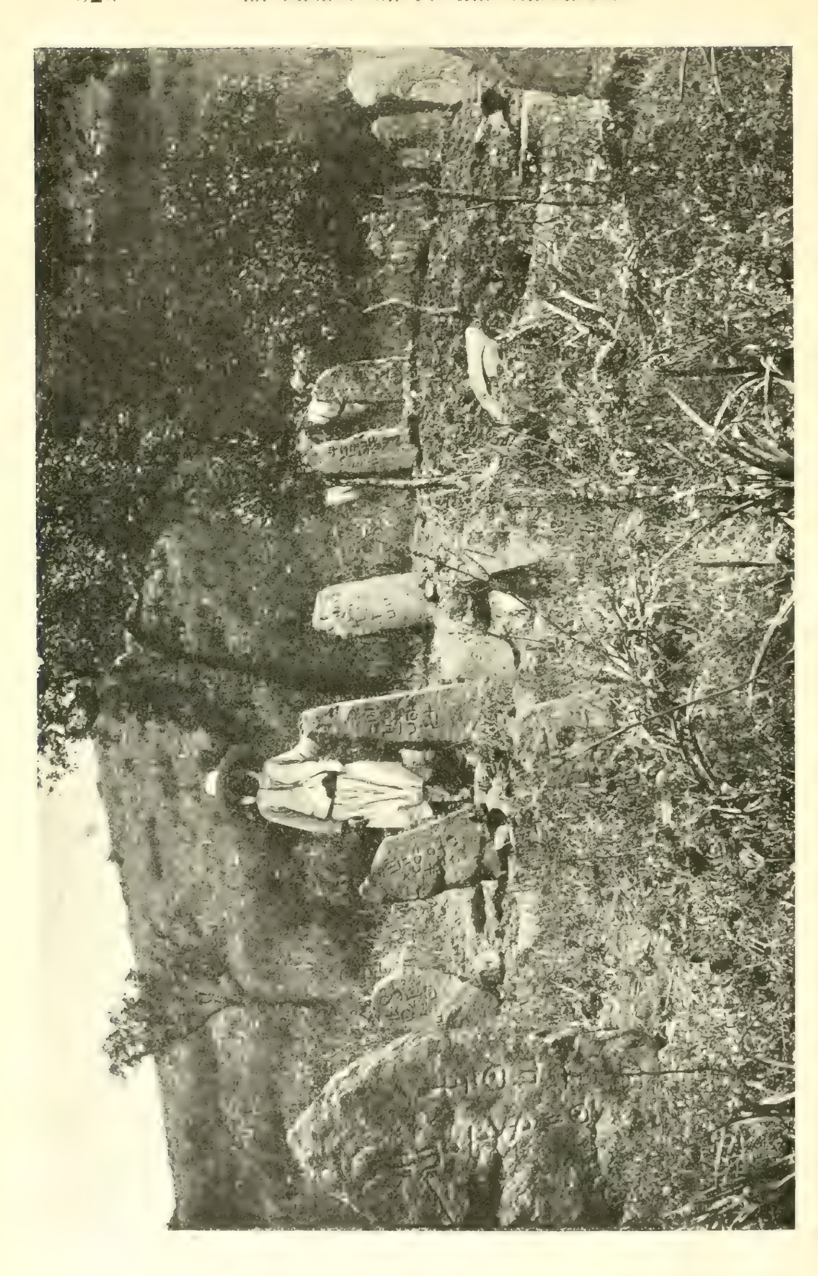
1. Voir ci-après.

côté de vastes nécropoles mégalithiques, comme celles de Roknia, Sigus, Bou Nouara, etc., se trouvent de célèbres cimetières libyques, tels que ceux d'Aïn-el-Hofra, du Kef des Béni-Fredj, etc.

Un des faits les plus frappants que présentent les ruines dans ce pays est l'emploi, fait par ses antiques habitants, de bancs ou de blocs isolés de rochers pour de nombreux aménagements, agricoles ou autres. A côté de vestiges de caractère parfois romain, on peut voir des cuves, des rigoles, des tables de pressoir taillées dans la pierre de la montagne. Des chambres funéraires ont été creusées dans des rochers évidés comme des coques de noix. Certains restes de centres antiques, notamment l'Henchir-Habs-Klab, doivent un aspect tout particulier à des bancs de rochers plats dans chacun desquels ont été creusées des auges en forme de gaine, plus larges à l'endroit de la tête, et dont les contours intérieurs dessinent même parfois la forme de celle-ci.

Ayant chaque année l'occasion de passer plusieurs mois dans cette région, je l'ai parcourue fréquemment, campant aux endroits qui offraient un intérêt particulier, et m'appliquant à rechercher la solution des problèmes, souvent très délicats, que soulève cette question des épitaphes libyques et des dolmens africains.

L'une d'entre elles a particulièrement fixé mon attention. Lorsqu'on étudie la répartition de ces deux catégories de monuments funéraires, on remarque qu'ils coexistent en formant des groupes toujours distincts, mais parfois très rapprochés. Malgré ce voisinage si fréquent, on n'a jamais rencontré une seule inscription libyque sur un dolmen. Or, il est tout à fait remarquable que les anciens habitants de ce pays, qui ont prodigué, à certains endroits, les épitaphes sur les monuments funéraires d'une forme, n'en aient pas mis sur les autres, d'une forme différente. Il faut admettre, pour expliquer un tel fait, que ces sépultures sont l'œuvre



Nécropole libyque du Kef Messeline (Tunisie).

de populations n'ayant pas vécu à la même époque et n'ayant ni les mêmes mœurs ni les mêmes traditions. S'il en avait été autrement, on rencontrerait des types[1], des formes de transition, telles que des dolmens à inscriptions libyques, ou des inscriptions libyques sur des monuments mégalithiques.

Il y a là une grave objection à faire à ceux qui veulent que les inscriptions libyques et les dolmens soient contemporains de l'époque romaine, c'est-à-dire contemporains entre eux.

J'avais espéré, en fouillant des tombes libyques, rencontrer un rite ou un mobilier funéraire qui eussent fourni quelques renseignements sur cette question. J'indiquerai ailleurs quel a été mon étonnement en n'y trouvant jamais rien, mon but n'étant ici que de signaler à l'attention de l'Académie un des points les plus intéressants que j'aie rencontrés en explorant le Djebel Rorra.

Il s'agit de la nécropole du Kef Messeline. Située à la limite de l'immense forêt aux arbres énormes qui fut le dernier refuge des lions africains[2], elle est exactement au point où la piste qui conduit de Ghardinaon au Hammam-Sidi-Trad coupe la frontière. Suivant ce chemin, j'aperçus, du haut de mon cheval, deux inscriptions libyques[3]. Mettant pied à terre et pénétrant sous la haute frondaison des chênes-lièges, je vis presque aussitôt d'autres pierres, les unes debout, les autres couchées ; une inextricable végétation de lianes et de plantes épineuses m'empêcha d'en approcher.

1. On en a bien signalé quelques unes — notamment Letourneux à l'Oued Baïache — ; mais tous les cas où l'on a cru en rencontrer et que j'ai étudiés peuvent être ramenés à des remaniements, à l'addition de constructions récentes à de plus anciens monuments. J'ai signalé moi-même un dolmen autour duquel on avait roulé en cercle des pierres de taille romaines

2. J'ai vu vendre la dépouille d'un lion, sur le marché de Ghardinaon vers 1892. Depuis, on n'a plus entendu parler de ces animaux.

3. Peut-être celles qui ont été signalées par le colonel Mercier, *Bulletin archéologique*, 1887, p. 90.

mais elles me parurent être aussi des monuments funéraires. Revenu à cet endroit, quelques jours après, avec l'équipe que j'emploie aux fouilles de la *colonia Thuburnica*, je découvris en quelques heures plus de trente stèles, portant presque toutes des épitaphes, la plupart debout, les autres couchées auprès de l'endroit où elles avaient été érigées. Elles étaient généralement tournées vers l'Ouest, à cause de l'inclinaison du sol et de la présence d'une voie antique [1].

La forme de ces petits monuments est variée, depuis celle d'une pierre brute offrant une ou deux surfaces plus ou moins planes jusqu'à celle d'une élégante stèle pyramidale très allongée.

Il est également remarquable que toutes les épitaphes sont en caractères libyques, sans mélange avec des inscriptions latines ou bilingues comme cela se rencontre habituellement dans les autres nécropoles. La forme particulière de quelques-unes des lettres mériterait d'être étudiée. Plusieurs stèles portent le croissant. L'une d'elles offre un buste à tête radiée, très grossièrement représenté, confirmant ce que l'on sait de l'importance qu'avait le culte solaire chez les Africains. Enfin, au pied de deux de ces petits monuments, j'ai trouvé une *mensa*, sous la forme d'une pierre dans laquelle a été creusée une cupule. Quelques tranchées assez profondes, pratiquées au-dessous d'eux, n'ont absolument rien rencontré comme mobilier funéraire ou comme ossements, ainsi que cela s'est produit chaque fois que j'ai ouvert des tombes de cette nature.

Mais je me propose de donner ailleurs une description détaillée de cet ensemble. J'ai seulement voulu signaler son existence à l'Académie, à cause de l'état tout particulier que présentent ces stèles, dans les positions où elles ont été dressées, il y a de longs siècles. Dans la plupart des autres

1. Comme je l'ai déjà remarqué ailleurs, l'orientation vers l'Est n'a été adoptée que quand la topographie ou l'orographie ne s'y opposaient pas, qu'il s'agisse de dolmens, de stèles libyques ou de sépultures plus récentes.

nécropoles, ces monuments[1] sont bouleversés ou ont été placés dans des murs de basse époque.

La nécropole du Kef Messeline est dans un site très remarquable. Elle est côtoyée par une piste qui correspond peut-être à l'antique voie de Carthage à Hippone, qui en tout cas a succédé à un chemin muletier et dut avoir de tout temps une certaine importance parce qu'elle conduit aux eaux thermales de Sidi-Trad. On ne voit, à proximité d'elle, aucune trace de constructions romaines, ce qui permet de croire qu'elle a servi à des populations vivant sous la tente ou dans des huttes.

Un plateau parsemé de blocs aux formes étranges, d'un côté, une épaisse forêt de chênes-lièges, de l'autre, encadrent l'espace où ont été érigées les stèles et que domine l'importante pointe rocheuse du Kef Messeline. Du sommet de ce piton les Algériens défiaient — et défient encore, mais platoniquement — leurs voisins les Tunisiens. Plus bas s'étendent à perte de vue les sombres forêts de l'Oued Berela et de ses affluents qui s'engagent, près de là, dans les gorges sauvages du Hammam-Sidi-Trad. Les eaux de cette source, d'une haute thermalité (90°), possèdent des propriétés thérapeutiques très appréciées des indigènes. Elles étaient aussi réputées dans l'antiquité, à en juger par les ruines d'un établissement thermal situé dans leur voisinage.

Les conditions dans lesquelles se trouve le cimetière antique du Kef Messeline caractérisent bien celles qui sont propres aux nécropoles libyques de la région. Il m'a paru intéressant de présenter à l'Académie des photographies de cet ensemble qui, par son état de conservation, constitue un spécimen unique et donnant en tout cas une idée très exacte de ce qu'étaient les champs de repos de ces primitives populations.

1. Au Kef des Beni Fredj, il en est qui sont en place ; mais il s'agit d'un cimetière mixte, et non pas de tombes libyques pures comme ici.

SÉANCE DU 8 SEPTEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. HENRI OMONT.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture des lettres par lesquelles MM. Loth et Ulysse Chevalier se portent candidats, le premier à la place de membre ordinaire vacante par suite du décès de M. Longnon, le second à la place de membre libre vacante par suite du décès de M. le duc de La Trémoïlle.

M. Héron de Villefosse entretient l'Académie des fouilles que poursuit le R. P. Delattre à Carthage. On sait que le chantier de notre zélé correspondant est actuellement installé autour de la grande basilique de Damous-el-Karita. Il vient de découvrir les dépendances de ce vaste monument chrétien; une nouvelle chapelle terminée par une abside et ornée de niches pour recevoir des statues a été entièrement deblayée. Le nombre des morceaux de sarcophages, de bas-reliefs, de mosaïques recueillis augmente tous les jours; les fragments d'inscriptions s'élevaient exactement, le 30 août dernier, au chiffre de 3.493.

Une surprise apréable lui était réservée. Il a eu la bonne fortune de retrouver quelques lettres qui s'ajoutent heureusement à six autres fragments recueillis par lui, sur le même terrain, il y a plus de vingt-cinq ans (*Corp. inscr. lat.*, VIII, 12538), lettres qui permettent d'améliorer un texte fort intéressant :

. . . . . . *aug*VR · QVAES*tor*
*t*RANSPADANIS · CONFLIXIT
*multi*S M*ilib*VS.HOSTIVM·CAESIS
. . . . . CEPIT · ET · CAD . . . . .

Il s'agit d'un *elogium*, gravé du temps de l'Empire, en l'honneur d'un personnage de la République, biographie sommaire dans laquelle étaient énumérés les titres du grand homme ainsi

que les faits les plus importants de sa carrière. Le nouveau fragment fournit la première ligne transcrite ci-dessus.

On sait, par ce texte mutilé et par deux autres fragments trouvés également à Carthage, qu'à l'époque impériale les habitants de cette ville honoraient par des statues ou par des inscriptions la mémoire des hommes célèbres qui, à toutes les époques, avaient illustré la puissance romaine (*ibid.*, 12535 et 12536).

M. Homolle lit une note sur les statues funéraires dans l'art grec d'après le récent ouvrage de M. Collignon.

M. Salomon Reinach rappelle que chez un grand nombre de peuples peu civilisés, en Afrique, dans les deux Amériques, en Océanie, surtout en Australie, le gendre et la belle-mère ne doivent ni se regarder, ni se parler, ni s'approcher l'un de l'autre. Si, par hasard, ils se rencontrent dans un sentier, le gendre doit se détourner en se voilant la face ; la belle-mère doit se cacher derrière un buisson et tourner le dos à son gendre. Dans certains cas, pourtant, l'interdiction est levée, par exemple pendant les couches de la fille. Constatés en Amérique dès le XVI[e] siècle, ces faits bizarres de *vitance* ont provoqué plusieurs explications que M. Reinach repousse comme insuffisantes. Il propose une nouvelle hypothèse : si le gendre vivait familièrement avec sa belle-mère, il la qualifierait de *mère*, ce qui semblerait impliquer qu'il a épousé sa sœur, crime inexpiable aux yeux des sauvages. A l'encontre d'un auteur anglais qui s'est occupé de cette question, M. Reinach ne pense pas que le rôle fâcheux assigné aux belles-mères dans le théâtre moderne ait rien de commun avec la *vitance* des sauvages, dont on ne trouve d'ailleurs aucune trace dans les vieilles civilisations de l'Europe et de l'Asie.

M. Philippe Berger met l'Académie au courant du travail du *Corpus inscriptionum semiticarum*.

Le fascicule 4 du tome II des Inscriptions phéniciennes a paru cet été. M. Berger l'a déposé sur le bureau de l'Académie.

Le travail de rédaction du fascicule 5, qui terminera les inscriptions de Carthage, est fort avancé.

M. Slousch, chargé par l'Académie d'en recueillir sur place

les matériaux, a trouvé auprès du R. P. Delattre et de M. Merlin l'accueil le plus empressé. Au Musée Saint-Louis, le P. Delattre lui a donné les estampages de 3 grandes inscriptions dédicatoires et de 55 inscriptions funéraires dont 12 inédites, et, parmi ces inscriptions, celles des beaux sarcophages anthropoïdes de la nécropole des *Rabs*. En outre, il a bien voulu promettre de nous envoyer des calques ou des copies des inscriptions peintes à l'encre sur vases dont quelques-unes ont été déjà publiées dans le *Musée Saint-Louis*, d'autres sont encore inédites. Ceux qui savent combien il est difficile de copier ces textes, souvent presque illisibles, comprendront quelle reconnaissance nous devons à notre fidèle correspondant le P. Delattre, dont le zèle est inlassable.

Au Musée du Bardo, M. Slousch a relevé 8 inscriptions funéraires dont 4 nouvelles; enfin, 6 ou 8 qui sont peintes à l'encre sur des urnes.

Le fascicule se terminera par les petits monuments que nous classons dans la *Supellex varia*, et qui ne sont pas parmi les moins curieux : la pendeloque en or qui porte le nom de Pygmalion, une *tabula devotionis*, les inscriptions sur hachettes (rasoirs tunisiens) ou sur bétyles, etc.

Ce résumé montre quel sera l'intérêt de ce fascicule, qui achèvera le chapitre des inscriptions de Carthage.

Après cela, il ne restera plus à publier, pour avoir achevé la partie phénicienne du *Corpus*, que le tome III, qui comprendra les inscriptions puniques trouvées en dehors de Carthage, en Tripolitaine, dans la province romaine d'Afrique et dans les deux Mauritanies. Ces inscriptions, qui datent pour la plupart de l'époque de la domination romaine, sont tracées avec ces caractères de basse époque, si difficiles à lire, que nous appelons l'écriture néopunique; mais elles présentent un haut intérêt, par leur variété, et par les indications historiques qu'on peut en tirer.

LIVRES OFFERTS

M. Héron de Villefosse offre à l'Académie, au nom du commandant Espérandieu, correspondant :

1° *Fouilles de la Croix-Saint-Charles au Mont Auxois. Premier rapport* (extr. du t. XV des *Mémoires de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or*, in-4°) :

« J'ai déjà rendu compte à l'Académie de ces fouilles, entreprises par le commandant Espérandieu en collaboration avec le docteur Épery, ancien maire d'Alise. Le rapport très détaillé que je dépose sur le bureau nous fait assister au déblaiement des constructions et des temples mis au jour. On sait que l'un de ces temples est octogonal, deux autres sont rectangulaires ; dans un quatrième sanctuaire se trouvaient les restes d'une piscine. L'auteur est entré dans d'intéressants détails sur la canalisation qui amenait les eaux dans ces différentes monuments ; il décrit les monnaies gauloises ou romaines découvertes dans les fouilles ainsi que les sculptures, les monuments figurés et les inscriptions qu'il a pu recueillir. Treize planches en héliotypie nous montrent les plans des temples et de la canalisation, l'aspect à vol d'oiseau de leur état actuel, et surtout la magnifique série d'ex-votos en bronze représentant différentes parties du corps humain dont la guérison avait été obtenue par la vertu bienfaisante des eaux et la puissance du dieu de ces fontaines. Les résultats de cette première campagne sont considérables.

2° *Les fouilles d'Alésia* (*Croix-Saint-Charles*). *Notice sommaire* :

« C'est une petite notice sans prétention, ornée de planches et figures, à l'usage des visiteurs du Mont Auxois. »

M. Maurice Croiset offre à l'Académie, au nom de M. Gustave Lefebvre, inspecteur en chef du Service des Antiquités dans la Moyenne Égypte, un récent fascicule du *Catalogue général des antiquités égyptiennes du Musée du Caire*. Ce volume contient cinquante-huit planches phototypiques qui sont la reproduction des papyrus de Ménandre publiés par ce savant en 1907 et de quelques autres qu'il lui a été possible d'y ajouter. On se rappelle quel accueil favorable cette publication a rencontrée auprès des hellénistes d'Europe et d'Amérique et combien elle a fait honneur à son auteur. On attendait depuis lors, non sans impatience, les photographies promises par lui

qui permettraient de contrôler les lectures douteuses et peut-être de combler certaines lacunes. Le volume actuel donne satisfaction à ce désir. L'exécution des planches et l'impression du texte, dont on est redevable à l'imprimerie de l'Institut français du Caire, sont excellentes. M. Lefebvre a joint à ces planches une transcription en capitales, pour laquelle il a mis à profit les collations faites depuis 1907, particulièrement celles de Kœrte et de Jensen. Il a d'ailleurs relu lui-même le papyrus avec le soin scrupuleux et l'expérience de paléographe dont il avait déjà donné des preuves. Sa transcription représente donc un état du texte qui désormais sera difficilement amélioré. Quelques nouveaux fragments, malheureusement très mutilés, apportent des éléments intéressants à la reconstruction du *Héros*, de l'*Arbitrage* et de la *Périkeiroméné*. M. Lefebvre a donné à ce sujet des indications personnelles qui seront certainement mises à profit. Cette très belle publication est un nouveau et important service rendu par lui aux études grecques. On doit l'en remercier très vivement et faire aussi une part de reconnaissance à la Direction du Musée du Caire et à celle du Service des Antiquités qui l'ont rendue possible.

SÉANCE DU 15 SEPTEMBRE

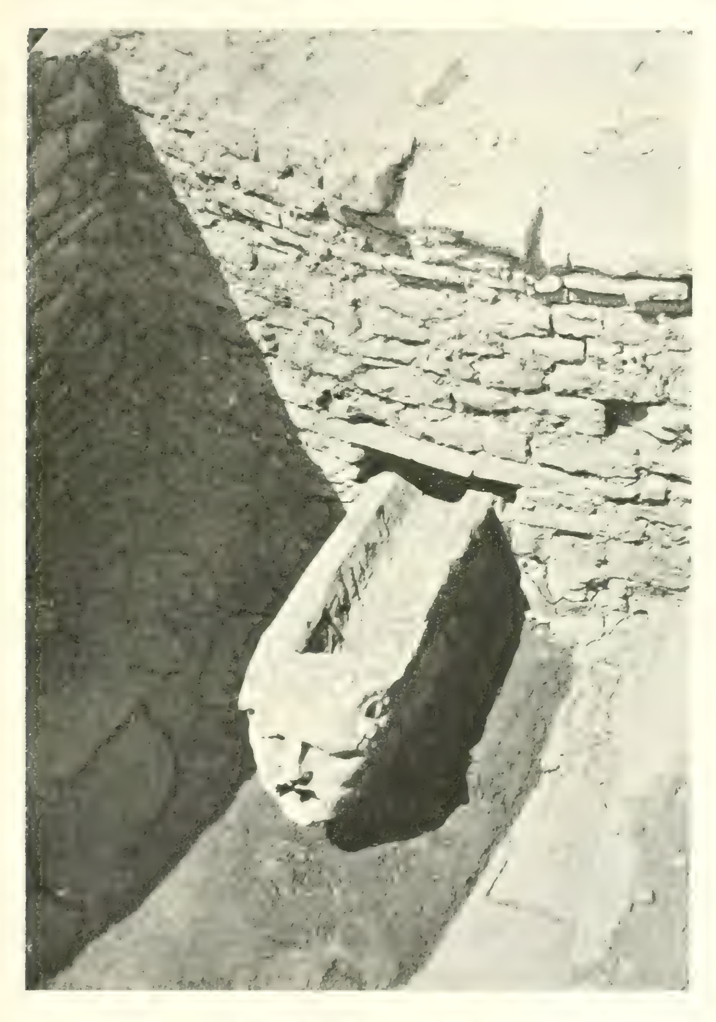
PRÉSIDENCE DE M. HENRI OMONT.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture de deux lettres de M. l'abbé Paul Lejay et de M. le D[r] Capitan, qui se portent candidats, le premier à la place de membre ordinaire vacante par suite du décès de M. Longnon, le second à la place de membre libre vacante par suite du décès de M. le duc de La Trémoïlle.

M. Héron de Villefosse fait la communication suivante :

« J'ai déjà eu l'honneur d'entretenir l'Académie des fouilles que poursuivaient sur le Mont Auxois le commandant Espérandieu et son dévoué collaborateur M. le docteur Épery, ancien maire d'Alise. Parmi les découvertes les plus importantes, j'ai signalé celle des substructions d'un grand monument, désigné

sous le nom de « temple de Moritasgus » à cause des inscriptions votives portant le nom de ce dieu qui y furent recueillies. Les fouilles, interrompues pendant la mauvaise saison, ont été



Fouilles du Mont Auxois
Fig. 1. — Gargouille

reprises au mois de juin dernier ; elles avaient pour objet le déblaiement des abords de ce vaste édifice.

« A quelques mètres de l'abside ouest, on a mis au jour les restes d'une petite construction élevée sur le tracé même de la canalisation qui traversait la chapelle hexagonale et formait une piscine sur son seuil. L'eau y arrivait par une sorte de gargouille, en forme de tête imberbe et cornue, de dimensions colossales (fig. 1); s'échappant par la bouche de cette tête, elle continuait sa route en passant sous une pierre creusée en forme d'arche, entièrement semblable à celle qui se trouvait à la base du mur nord de la chapelle hexagonale. Ainsi les deux édifices semblent avoir été élevés à la même époque et avoir été détruits en même temps. La monnaie la plus récente, découverte sous la petite construction avec gargouille, appartient encore au règne de Marc Aurèle; malheureusement sa mauvaise conservation ne permet pas d'en préciser la date d'une manière plus étroite.

« Plus à l'Ouest, on a rencontré les ruines d'une autre construction rectangulaire, puis les traces d'une voie. Les objets mis au jour dans cette partie des terrains de la Croix-Saint-Charles consistent principalement en ex-voto de bronze et de pierre.

« Parmi les ex-voto de bronze, les plus nombreux sont des yeux votifs, se présentant par paire, estampés sur des lames de métal très mince, sous la forme de petites plaques rectangulaires qui, de chaque côté, se terminent soit carrément, soit en pointes, soit par des queues d'aronde (fig. 2). Tantôt ovales, tantôt en losange, ces yeux nous apparaissent en relief, très simplement exprimés à l'aide d'un repoussé ; les pupilles sont généralement formées par un creux entouré d'un petit cercle ; les paupières sont proéminentes et accentuées par un bourrelet cordelé ou formé d'une ligne de points. Chacune de ces plaques est percée de petits trous pour faciliter leur suspension ; une patine d'un vert foncé assez brillant les recouvre. Un petit masque humain, imberbe, de 0 m 04 de hauteur, fait partie du même ensemble ; c'est aussi un ex-voto. Comme les yeux et les doigts rencontrés l'an dernier, il est repoussé dans une feuille de bronze de peu d'épaisseur ; les trous pour le suspendre sont percés dans les oreilles.



Fouilles du Mont Auxois.
Fig. 2. — Ex-voto de bronze.

« Les ex-voto de pierre se composent de bustes analogues à ceux qui ont été déjà trouvés dans les mêmes fouilles de la Croix-Saint-Charles et dans les ruines d'autres sanctuaires voisins, tels que ceux des sources de la Seine, d'Essarois, de Vertault, etc. Le plus curieux de tous est une jambe votive, dont le pied s'appuie sur une urne renversée et dont la partie postérieure se détache sur une draperie pendante ; il est d'une facture autrement soignée que les jambes de même nature conservées au Musée de Châtillon ou que celles déjà trouvées à Alise. On est tenté de le rapprocher d'un bas-relief athénien qui représente une jambe votive de grande dimension offerte à Esculape [1].

« Une découverte intéressante est celle d'un moule à rouelles, faite dans le voisinage des temples ; ce moule est sommairement creusé dans un fragment de poterie. On en a tiré une épreuve qui est de tous points semblable aux rouelles à quatre rayons dont le Mont Auxois a fourni déjà un grand nombre d'exemplaires. Un second moule, plus beau que le premier, fut recueilli le 4 septembre. Il est creusé dans une tablette de pierre grossière : la rouelle qui en sort est à quatre rayons et deux fois plus grande que la première. Ces deux découvertes, faites à proximité des sanctuaires, près de l'endroit où les ex-voto ont été recueillis, me paraissent confirmer l'opinion que j'ai soutenue il y a déjà bien des années, à savoir que les rouelles étaient des symboles religieux et non des monnaies comme le prétendent encore certains numismates impénitents. On les vendait près des temples, dans les boutiques où les ex-voto étaient eux-mêmes en vente ; et, comme le prouve cette double découverte, on les fabriquait sur place.

« Une trouvaille très digne d'attention est celle d'une jolie tête de Mercure, en pierre calcaire, haute de 0m 14 environ (fig. 3). Elle est relativement bien conservée, avec une expression charmante ; son exécution est large et facile. Le dieu est imberbe, plein de jeunesse et de vie ; il porte une abondante chevelure rejetée en arrière ; il est coiffé du pétase ailé. Cette tête provient d'une petite statue dont il est très regrettable de ne pas posséder le corps.

1. Alfred Koerte, *Bezirk eines Heilgottes*, dans les *Athenische Mittheilungen*, XVIII, 1893, p. 231-256 et pl. XI.

« Près de la voie dont il a été parlé plus haut, les ouvriers ont mis au jour une centaine de débris de moules pour objets de bronze. Ces moules sont en argile cuite. L'objet à reproduire ne s'en détachait pas toujours facilement. Dans ce cas le fondeur se débarrassait à la fois du moule et de l'objet. Du moins on a rencontré des débris de moules qui contiennent encore des objets mal venus à la fonte. Il faut croire que Pline nous a parfaitement



Fouilles du Mont Auxois
Fig. 3. — Tête de Mercure, en pierre calcaire.

renseignés lorsqu'il nous parle de l'habileté et de la réputation des bronziers d'Alise.

« L'impossibilité de fouiller un champ de quelques mètres de large, enclavé au milieu des autres et dont le propriétaire n'avait pas la jouissance complète, a mis le commandant Espérandieu et le docteur Épery dans la nécessité de transporter leurs chantiers dans d'autres champs leur appartenant. Le

déblaiement d'une cave, dans un de ces champs, a fait retrouver un exemplaire du groupe bien connu en pays éduen, représentant un dieu et une déesse, tous deux assis (fig. 4). C'est le 4e exemplaire de ce groupe que fournit le Mont Auxois. Les deux premiers ont été trouvés à Alise en 1803 et en 1834, le troisième en 1907[1]. Le dieu et la déesse sont évidemment apparentés : tous deux sont nonchalamment assis sur un banc à dossier en forme d'exèdre à demi circulaire. Ils y sont installés très à leur aise, sans raideur :



Fouilles du Mont Auxois.
Fig. 4. — Groupe représentant un dieu et une déesse assis.

le dieu, qui paraît être barbu, est vêtu d'une sorte de blouse collante assez courte ; les jambes nues, et à demi écartées, il étend son bras gauche sur un tonnelet placé à côté de lui ; de la main droite il tient un objet indistinct ; son regard est tourné vers sa compagne. La déesse est vêtue d'une draperie tombant jusqu'aux pieds et légèrement serrée à la taille ; elle tient une

1. Cf. *Catalogue du Musée de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or*, p. 16, n. 80 et 81 ; *Bulletin archéologique du Comité*, 1908, p. 153-154, pl. XV.

corne d'abondance et une patère. La pose de ces deux divinités est très simple et très naturelle ; elles semblent converser l'une avec l'autre. Le groupe est en pierre calcaire et porte des traces de rehauts en couleur. Les têtes des deux divinités sont endommagées. Malheureusement aucune inscription ne nous renseigne sur le nom qu'il convient de leur donner.

Un cinquième exemplaire du même groupe provenant de Dijon murs du castrum ; fouilles du théâtre, 1810-1811 est conservé au Musée de la Commission des antiquités[1] ; un sixième a été trouvé à Mirebeau[2]. La déesse soutient toujours une corne, d'abondance et porte une patère ; le dieu s'appuie sur un maillet ; il tient une épée courte ; il porte un gobelet ou un vase ; il a près de lui une amphore ou un tonnelet.

« Ailleurs, on a vidé un puits d'où l'on a retiré des tessons de vases des premiers siècles, les débris d'un seau en bois, un autre récipient de forme cylindrique malheureusement très dégradé et fabriqué comme nos doubles décalitres, à l'aide d'une seule lame de bois. Enfin, au fond d'un puits, à 12^{m} 50 de profondeur, sur le rocher même, on a recueilli un couteau, parfaitement intact, et dont la lame seule est rouillée. Le manche est en corne, avec son extrémité découpée et amincie. La lame assez large était pointue ; elle est fixée au manche par deux pointes ; un ruban de cuivre, découpé en dents de scie sur le bord inférieur, et qui, par suite de son séjour au fond du puits, a pris une teinte dorée, entoure et comprime le haut du manche à son point de jonction avec la lame. Ce couteau, très bien conservé, vient grossir le nombre des objets de cette nature que nous possédons déjà.

« Avec le moule en pierre dont il a été parlé plus haut, on a recueilli, au milieu de ruines encore insuffisamment déblayées dont les murs avaient plus de 0^{m} 80 d'épaisseur, une monnaie gauloise de bronze, parfaitement conservée, et des débris nombreux de poteries.

« On voit par ces quelques mots que les fouilles de la Croix-Saint-Charles ont été fructueuses et que nous avons le légitime espoir d'en attendre encore de très heureux résultats.

1. *Catal. du Musée de la Commission*, n. 79.
2. *Ibid.*, n. 82.

L'Académie ne peut qu'en être reconnaissante au commandant Espérandieu et au docteur Épery. »

M. Max van Berchem, correspondant de l'Académie, lit un rapport sur l'avancement, durant l'année écoulée, du *Recueil des inscriptions arabes*, que l'Académie a bien voulu placer l'année dernière sous sa direction [1].

M. van Berchem communique ensuite des relevés de la vieille mosquée de Tsiouen-tcheou, province du Fou-kien (Chine), qu'il a reçus du P. Arnáiz, de la mission dominicaine d'Anhai. Suivant une inscription arabe, cette mosquée a été fondée en 1010 et rebâtie en 1310 de notre ère. Les conclusions fournies par ce texte et les observations suggérées par l'étude des photographies tendent à confirmer la thèse qui place à Tsiouen-tcheou la célèbre ville de Zaitoun des voyageurs musulmans et européens du moyen âge.

M. Chavannes présente quelques remarques sur les inscriptions de cette mosquée, dont M. van Berchem lui a communiqué des copies. Selon M. Chavannes, ces inscriptions ont une réelle importance pour l'histoire du mahométisme en Chine.

M. Maurice Croiset lit une courte étude sur le rôle d'Admète dans l'*Alceste* d'Euripide. Ce rôle est généralement interprété d'une manière qu'il croit inexacte. On admet qu'Admète a demandé à Alceste de mourir à sa place. En réalité, les passages de la pièce qui semblent impliquer cette donnée n'ont pas la valeur qu'on leur attribue. La tradition antérieure à Euripide devait représenter Alceste comme se dévouant spontanément, sans y être sollicitée par personne. C'est cette tradition que le poète a suivie ; et s'il n'a pas cru nécessaire de le dire expressément, cela tient à ce qu'il ne pouvait y avoir de doute à cet égard dans l'esprit de ses auditeurs.

1. Voir ci-après.

———

COMMUNICATION

NOTE SUR L'AVANCEMENT DU RECUEIL DES INSCRIPTIONS ARABES EN 1910-1911,

PAR M. MAX VAN BERCHEM, CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE.

Messieurs,

La note que je vais avoir l'honneur de vous lire est destinée à résumer l'avancement du Recueil des inscriptions arabes, que vous avez bien voulu, l'année dernière, introduire dans le cercle de vos travaux. Vous me permettrez de rappeler l'origine et les débuts de cette entreprise.

Après quelques années consacrées au relevé des inscriptions arabes de l'Egypte et de la Syrie, je formai le projet d'un *Corpus inscriptionum arabicarum*, dont il s'agissait, dès lors, de préparer les matériaux. Grâce au bienveillant appui de MM. Maspero et Clermont-Ganneau, la Mission française au Caire s'offrit à les publier dans ses *Mémoires*, où les inscriptions recueillies en Égypte ont paru depuis l'année 1892.

Un peu plus tard, M. Sobernheim, de Berlin, qui venait d'achever, pour l'expédition allemande de Baalbek, le relevé des inscriptions arabes de cette ville, me proposa de collaborer au *Corpus* pour une partie de la Syrie. Ce projet fut approuvé par M. Chassinat, qui voulait bien réserver une place à nos matériaux dans les *Mémoires* du nouvel Institut français du Caire et nous assurer son précieux concours. Durant plusieurs campagnes, M. Sobernheim a relevé les inscriptions de la Syrie du Nord, depuis Tripoli jusqu'à Alep; la première partie de son travail (Tripoli et environs) a déjà paru.

J'ai trouvé un autre collaborateur en M. Halil Edhem, directeur général des Musées impériaux à Constantinople. Sa situation et sa haute compétence le désignaient tout spécialement pour des recherches qu'il voulut bien étendre, en vue du *Corpus*, dans l'Asie Mineure; nous avons publié les inscriptions et les monuments de Siwas et de Diwrigi.

Ainsi notre recueil comprend déjà trois parties principales : l'Égypte, la Syrie et l'Asie Mineure. Mais les travaux préparatoires ont commencé dans d'autres régions, qui pourront être incorporées à leur tour, quand elles auront été explorées méthodiquement. Je vous parlerai tout à l'heure des dernières recherches faites en Arabie et en Mésopotamie. En Perse, en Asie centrale, en Chine, en Indo-Chine et dans les îles de la Sonde, enfin dans une bonne partie de l'Afrique, les documents abondent; mais on n'y a pas encore entrepris de recueil systématique. Dans l'Inde britannique, M. Horowitz, du Collège d'Aligarh, vient d'inaugurer un plan méthodique pour le relevé et la publication des inscriptions musulmanes. A l'autre extrémité du monde musulman, je me borne à signaler les récents travaux de l'École française en Algérie, en Tunisie et au Maroc.

Dès lors, et malgré l'inappréciable concours de l'Institut français du Caire, qui seul a permis de réaliser notre entreprise, le moment semblait venu de lui donner la base la plus large, en la plaçant sous les auspices d'une société savante, tout en lui conservant ce caractère international qu'elle a pris par la force des choses et qui paraît devoir être une des conditions essentielles de sa réussite.

Vous avez bien voulu vous associer à ces vœux et, sur la proposition de votre Commission du *Corpus inscriptionum semiticarum*, vous avez fait une place, dans ce Recueil, aux inscriptions arabes. Permettez-moi, Messieurs, de vous exprimer ma vive gratitude pour votre généreuse

initiative. Rien ne pouvait, mieux que votre suffrage, nous encourager à poursuivre une œuvre qui n'est qu'à ses débuts. Aussi bien, les inscriptions arabes rentrent, par définition, dans le cadre de votre *Corpus inscriptionum semiticarum*. Sans doute, l'épigraphie arabe n'est pas assez avancée pour mériter ce monument définitif. Il s'agit encore de rassembler des matériaux, en faisant appel à la bonne volonté des explorateurs et en organisant des missions spéciales. Il faut relever aussi les monuments, qui sont un vivant commentaire des textes épigraphiques. Il importe enfin de soumettre ces matériaux à la critique, par de patientes recherches dans la littérature et les autres sources de l'histoire. Les *Mémoires de l'Institut français du Caire*, qui leur offrent la plus large hospitalité, se prêtent à merveille à ce travail d'avant-garde, préambule indispensable de l'œuvre future que vous avez bien voulu prendre sous vos auspices.

La préparation du *Corpus* arabe comprend ainsi deux tâches distinctes, qu'on poursuivra simultanément en vue d'un recueil définitif. Il faut achever les travaux d'ensemble commencés en Égypte, en Syrie et en Asie Mineure, et recueillir, dans les autres pays de l'Islam, les matériaux nécessaires à ces travaux. Il me reste à vous exposer ce qui a été fait, depuis l'année dernière, dans ces deux directions.

En ce qui concerne l'Égypte, M. Wiet, membre de l'Institut du Caire, s'est chargé d'en relever les inscriptions inédites. D'une mission récente en Haute-Égypte, il a rapporté des matériaux considérables dont il prépare la publication, et il songe déjà à poursuivre ses recherches dans le Delta. D'autre part, M. Combe, attaché à l'Institut du Caire, recherche et se propose de publier les inscriptions funéraires et les stèles coufiques des vieux cimetières du Caire et d'Assouan.

En Syrie, M. Sobernheim poursuit la mise au point de ses matériaux : les inscriptions et les monuments d'Alep paraîtront sous peu, avec la collaboration de M. Herzfeld, de l'Université de Berlin, pour les relevés d'architecture. Mais il était urgent de songer à Damas, où les travaux publics font disparaître un grand nombre de vieux édifices. M. Mittwoch, de l'Université de Berlin, a repris tous mes matériaux, en collaboration avec M. Sobernheim. Ils iront sous peu les compléter sur place et se sont assuré le concours de M. Herzfeld pour les relevés d'architecture. Après cela, la publication de ces documents, dont l'importance dépassera celle des inscriptions du Caire, ne sera plus qu'affaire de temps et de patience. En attendant, je n'ai rien négligé pour entrer en possession des relevés inédits faits autrefois par quelques savants français et étrangers. Je saisis cette occasion d'exprimer ma gratitude à M. le marquis de Vogüé pour l'obligeant concours qu'il a bien voulu m'apporter dans ces recherches.

La Syrie centrale comprend aussi la région très riche du Hauran. Les relevés, publiés ou encore inédits, du baron Rey, de MM. Fossey et Dussaud et de quelques autres explorateurs, réunis à ceux que j'ai faits moi-même, serviront ici de base à un travail qu'il faudra compléter par une mission spéciale.

Dans la Syrie du Sud, le relevé des inscriptions de Jérusalem est presque achevé, depuis nombre d'années; j'ai l'intention d'y mettre la dernière main l'année prochaine. En attendant, le R. P. Jaussen, de l'École biblique de Jérusalem, dont vous avez encouragé les beaux travaux, a bien voulu m'offrir son concours dévoué. Je me propose aussi de poursuivre mes recherches en Palestine. A cet effet, j'ai préparé trois dossiers distincts : le premier pour Jérusalem; le second pour la Cisjordane, avec Ramleh, Hébonr et Gazza; le troisième pour la Transjordane, avec, provisoirement, le Hauran.

En Asie Mineure enfin, M. Edhem complète un volumineux dossier des inscriptions et des monuments de Konia et il a commencé à recueillir des matériaux dans d'autres villes. Il ne cesse, d'autre part, de nous prêter son concours pour nos recherches dans toutes les provinces de l'empire ottoman.

Voilà pour les trois parties en cours de publication : voici maintenant quelques-uns des travaux récents qui contribueront à étendre notre champ d'activité.

Au cours d'une mission aux villes saintes d'Arabie, M. Ali Bahgat, du Musée arabe du Caire, a relevé de curieux textes arabes à la Mecque. Complété par une nouvelle campagne et par les recherches de l'École biblique de Jérusalem sur la route du pèlerinage, ce travail inédit aura sa place marquée au *Corpus*. En ce qui concerne la Mésopotamie, les documents recueillis par votre regretté correspondant le général de Beylié, par Miss G. L. Bell, de Londres, par MM. Lehmann-Haupt, d'Oppenheim, Sarre et Herzfeld, de Berlin, par MM. Massignon et Henri Viollet, ont fait et feront encore l'objet d'une série de mémoires préliminaires. Malgré tout leur intérêt, ces documents offrent encore des lacunes ; d'ailleurs, il faut tenir compte du désir légitime de quelques explorateurs de les publier eux-mêmes ou, du moins, de les voir publier dans leurs relations de voyage. Mais le temps n'est pas éloigné, je l'espère, où l'Arabie et la Mésopotamie viendront former deux nouvelles parties du *Corpus*. Comme un futur appoint à ce recueil, je me borne à signaler encore les documents trouvés récemment dans les possessions françaises et allemandes de l'Afrique et dans les colonies hollandaises de la Malaisie, et ceux, provenant de la Perse et de la Chine, que je dois à l'obligeance de M. Dieulafoy, de M. Sarre et du P. Arnáiz, de la mission dominicaine d'Anhai.

Enfin, depuis nombre d'années, je recherche les inscrip-

tions gravées sur les objets d'art conservés dans les musées et les collections de l'Europe et de l'Orient. Ces documents, dont le nombre s'accroît sans cesse, sont destinés à former, dans le *Corpus*, un recueil des inscriptions mobilières. Ce travail a fait l'année dernière un pas important, grâce à l'Exposition des arts musulmans à Munich, dont le bel album, actuellement sous presse, renferme un chapitre sur les inscriptions mobilières. D'autre part, M. Gottheil, de l'Université de New-York, a commencé des recherches dans les musées et les collections des États-Unis.

En terminant ce compte rendu, j'adresse l'expression de ma gratitude aux dévoués collaborateurs du *Corpus inscriptionum arabicarum*.

LIVRES OFFERTS

M. Bernard Haussoullier a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, au nom de la Direction des Musées royaux de Berlin et au nom de l'auteur, le Dr Theodor Wiegand, le premier rapport sur les fouilles de Samos (*Erster vorläufiger Bericht über die von den königlichen Museen unternommenen Ausgrabungen in Samos*, Berlin, 1911).

« La Direction des Musées royaux de Berlin a obtenu de la principauté de Samos l'autorisation de fouiller pendant dix ans, à dater du 1er mars 1910, l'emplacement de l'Héraion, de la ville ancienne et de la Voie Sacrée qui réunissait l'une à l'autre. Les travaux de la première année, dirigés par le Dr Th. Wiegand, ont exclusivement porté sur l'Héraion, où des sondages avaient été pratiqués en 1879 par notre confrère M. Paul Girard, où des fouilles plus importantes mais encore trop superficielles avaient été entreprises en 1902 et 1903 par la Société archéologique d'Athènes.

« Les résultats de cette première campagne sont, en quelque sorte résumés dans le plan du temple que le Dr Wiegand a joint à son Rapport et qui est l'œuvre de l'ingénieur A. von Gerkan.

« Deux temples de Héra ont été successivement élevés sur le

même emplacement. Le plus ancien avait été détruit par les Perses, probablement à la fin du VIe siècle, après la mort de Polycrate ; on en a retrouvé les principaux éléments de l'ordre dans les fondations du second, que vit Hérodote. Mais l'ancien temple servit de modèle au second qui fut plus grand d'un tiers environ. La construction du second, commencée peut-être dans les premières années du Ve siècle, ne fut jamais achevée. Les Romains y travaillèrent encore et on leur doit l'escalier de marbre blanc qui donne accès à la façade orientale du temple et que les fouilles récentes ont mis au jour.

« C'est un nouveau chapitre de l'histoire de l'architecture ionienne dont le D^r Th. Wiegand nous fournit les éléments avec sa netteté, sa précision et sa sobriété habituelles. »

M. Héron de Villefosse offre à l'Académie, au nom de M. Auguste Audollent, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Clermont-Ferrand, un travail intitulé *Afrique*, qui a paru dans le fasc. III du *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastique* (Paris, Letouzey, 1911, in-8°, col. 706 à 861) :

« Ce grand mémoire embrasse l'histoire de toutes les chrétientés situées à l'Ouest de la Cyrénaïque, depuis le moment où la religion nouvelle paraît tout à fait enracinée dans le sol africain, vers l'année 180, jusqu'au milieu du VIIe siècle, époque de la conquête arabe. Les étapes de la constitution de la grande église d'Afrique, le récit de ses destinées sous la domination romaine y sont exposés avec autant de savoir que de sincérité. On peut dire que personne n'était mieux préparé que l'auteur à remplir cette tâche compliquée.

« Dès la fin du IIe siècle, le christianisme est très répandu dans les provinces africaines ; de nombreuses communautés s'y développent sous la haute autorité des évêques qui les dirigent. L'Église de Carthage les domine toutes et son évêque possède sur ses collègues une suprématie d'honneur. En 197, Tertullien énumère avec complaisance les bataillons de l'armée chrétienne ; il constate la diffusion très générale de la foi. Mais la persécution est commencée : en 203 a lieu le martyre de sainte Perpétue et de ses compagnons dont le P. Delattre a retrouvé les tombeaux au territoire de Mcidfa avec ceux de nombreux fidèles.

« Dix ans plus tard, et jusqu'au milieu du IIIe siècle, il n'est plus question de poursuites intentées aux chrétiens d'Afrique. Sous l'empereur Dèce, la persécution éclate de nouveau au moment où Carthage avait pour évêque un homme d'un grand caractère et d'une vertu éclairée, saint Cyprien. M. Audollent a mis en lumière cette belle figure ; il a montré combien son action avait été décisive sur

les destinées de l'Église d'Afrique. Cyprien réunit plusieurs conciles dont nous possédons des procès-verbaux d'un puissant intérêt. A l'aide d'un tableau préparé par M. Monceaux et amélioré par M. Audollent, on peut embrasser d'un seul coup d'œil l'œuvre des conciles carthaginois de 251 à 256. Après la mort de saint Cyprien, l'Afrique jusque là si unie se divise : le donatisme apparait avec toutes ses violences ; c'est une lutte intestine de tous les instants. L'influence de Donatus sépara le pays en deux camps ennemis. Ce fut Augustin, le glorieux évêque d'Hippone, qui prit la part la plus active à la défense des catholiques et leur assura la victoire. Malgré le labeur effrayant de trente-cinq années d'épiscopat, malgré la fatigue d'une incessante production littéraire, il lutta jusqu'au bout, relevant les courages et communiquant aux fidèles le zèle dont il était animé.

« On trouvera dans cet excellent travail un tableau des conciles africains depuis le commencement du IVe siècle jusqu'à l'invasion des Vandales (300 à 429), présentant, sous une forme simple et brève, la date du concile, la mention du lieu où il s'est réuni, le nom du président, l'indication des provinces représentées, les ordres du jour et les documents qui nous restent de ces assemblées.

« La période vandale est émouvante : à partir de 455, tout le pays africain subit le régime politique et religieux qui, depuis quinze ans, était appliqué dans les régions soumises les premières aux Vandales. Ce régime ne prit fin que le jour où Bélisaire, passant la mer avec son armée, anéantit sans retour la puissance des Ariens. Carthage redevint romaine jusqu'à la conquête arabe, au milieu du VIIe siècle.

« Une carte de l'Afrique chrétienne permet de retrouver la plupart des localités citées. Une abondante bibliographie du sujet, divisée chronologiquement, termine ce grand mémoire. La clarté et la méthode qui y règnent en rendent la lecture agréable, en font un instrument de recherche des plus utiles et très facile à consulter. »

SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. HENRI OMONT.

M. C.-E. Ruelle lit une notice intitulée : *La cryptographie grecque. Simples notes, suivies d'un tableau synoptique de 39 alphabets secrets.* Cette communication fait connaître des séries alphabétiques, presque toutes inédites, accompagnées de leur clef, et mentionne en outre une vingtaine d'exemples de groupes cryptographiques dont la clef nous échappe.

MM. Clermont-Ganneau et Haussoullier présentent quelques observations.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture de quelques extraits d'une lettre écrite le 12 septembre dernier par M. Holleaux, directeur de l'École française d'Athènes, à M. le duc de Loubat, extraits que celui-ci communique à l'Académie :

« La campagne de fouilles a été la plus brillante et la plus riche en résultats que nous ayons faite depuis longtemps.

« Les découvertes épigraphiques, en particulier, sont de premier ordre et feront impression dans le public savant. Je veux vous résumer, ici, pour l'Académie, le principal de nos travaux et de nos trouvailles.

« Les fouilles ont porté sur quatre points principaux :

« 1. Temple de Héra.

« 2. Vallée et bassin de l'Inopos.

« 3. Gymnase.

« 4. Environs du théâtre, au Sud et à l'Ouest.

« Partout elles ont été marquées par des découvertes d'une grande importance.

« 1. — J'ai déjà parlé dans une autre lettre de l'énorme dépôt de vases archaïques trouvés dans le sous-sol de l'Héraion, parmi les ruines du primitif sanctuaire. Ces vases forment une collection incomparable de plus de 200 exemplaires, allant du VII[e] au VI[e] siècle. M. Dugas a bien voulu, à ma demande, établir un

classement sommaire des principales séries, qui sont les suivantes :

« *Vases corinthiens*, de grande taille et souvent d'un décor admirable.

« *Vases méliens*, parmi lesquels une dizaine de plats ornés d'un beau décor spiraliforme ; on ne connaissait de plats semblables qu'à Mykonos ; quelques rares débris seulement en avaient été trouvés jusqu'ici à Délos.

« *Vases rhodiens*, presque inconnus à Délos jusqu'à ce jour : oinochoés et grands plats à décor végétal.

« *Vases samiens* : un magnifique exemplaire ; cette série manquait à Délos.

« *Vases naucratites* : outre des fragments considérables, un grand bol qui peut passer pour l'un des plus beaux produits de la céramique naucratite.

« *Vases attiques* : ils faisaient cruellement défaut dans le Musée de Délos, où l'on ne possédait de la céramique attique que des exemplaires insignifiants et de chétifs fragments ; aujourd'hui nous possédons des échantillons fort précieux de toutes les séries attiques, depuis celle de *Vourva* jusqu'aux vases à figures rouges du style sévère. Quelques admirables amphores à sujets, de la céramique à figures noires avancée, doivent être spécialement signalées.

« *Plats à fond bleu* : ces plats, décorés de figures sur fond bleu, exécutés avec une extrême finesse, sont une nouveauté ; ils forment un groupe du plus haut intérêt et permettront d'élucider l'histoire de la céramique polychrome dans les Cyclades ; on ne leur peut comparer jusqu'à présent que l'assiette polychrome découverte à Théra.

« A la suite de ces vases, il importe de mentionner une admirable série de masques en terre cuite du type matronal, représentant peut-être la déesse Héra.

« 2. — L'énorme réservoir où s'amassaient les eaux du torrent de l'Inopos a été entièrement déblayé ; on a dégagé les vannes qui donnaient passage aux eaux, ainsi que diverses canalisations qui les dirigeaient vers la ville de Délos. On a, de la sorte, élucidé définitivement l'un des points les plus considérables et les plus controversés de la topographie délienne. Dans les remblais qui

remplissaient le réservoir, il faut noter la découverte de deux petites statues en marbre, datant de l'époque archaïque et rappelant singulièrement les figures assises des Branchides.

« A l'Ouest du réservoir de l'Inopos, on a trouvé, sans les chercher, les ruines d'un petit sanctuaire qui paraît bien avoir été le primitif Sarapiéion, remontant à l'époque de l'indépendance de l'île.

« Les découvertes épigraphiques ont été très nombreuses. La plus importante est celle d'un sénatus-consulte, traduit en grec et précédé d'une lettre des stratèges athéniens, qui date très probablement de l'année 166 ou 165 avant notre ère : le texte en est parfaitement conservé ; la décision du Sénat règle un différend qui s'était produit, au sujet du culte de Sérapis, entre le prêtre délien de ce dieu et les colons athéniens nouvellement installés à Délos. C'est un document d'une valeur inestimable pour l'histoire de l'occupation athénienne et pour celle du culte des divinités égyptiennes. J'aurai l'honneur d'en donner lecture et d'en présenter le commentaire à l'Académie. Je tiens à indiquer que c'est un des très rares sénatus-consultes dont nous possédions la traduction intégrale, sans nulle lacune. La lettre des stratèges d'Athènes, qui transmettent la décision du Sénat à l'épimélète athénien de Délos, augmente encore l'intérêt du sénatus-consulte lui-même.

« 3. — Les fouilles du Gymnase n'ont pas été moins fructueuses. Le plan de l'édifice a été entièrement reconnu ; il subsiste des morceaux d'architecture, peu nombreux mais caractéristiques, qui rendront sans doute possible une restitution graphique. Les trouvailles épigraphiques ont été de premier ordre. Il faut mentionner d'abord et surtout une liste de 60 gymnasiarques de Délos, dressée par ordre chronologique, à partir de l'année où, « par l'intervention des Romains, le peuple athénien a recouvré l'île ». Le point de départ de la liste est donc l'une des années 166 ou 165 ; ce document, qui permet de très nombreux synchronismes avec les archontats, sera l'une des « pièces angulaires » de toutes les études ayant pour objet la chronologie des fonctionnaires athéniens et déliens. Je signale encore la dédicace, conservée sans lacune, d'une construction annexe du Gymnase, par le roi Ptolémée Soter II ; de nombreuses inscriptions rela-

tives aux monuments qui décoraient le gymnase, aux gymnasiarques, à l'organisation éphébique, etc.

« 4. — On a dégagé le côté sud du théâtre et retrouvé, de ce coté, l'accès du monument. Les fouilles faites à l'Ouest de la scène ont eu plus d'intérêt encore. M. Vallois a mis là à découvert un temple dédié à Dyonysos (?) et à Apollon, construit au temps de la seconde domination athénienne, ainsi que la voie bordée de monuments qui y conduisait. Vers le même lieu, il a mis au jour, parmi d'autres inscriptions, une loi religieuse qui donne le texte des imprécations que les prêtres et prêtresses de Délos devront proférer contre ceux qui faciliteront la fuite des esclaves sacrés ou privés. Les textes de même sorte sont, à ma connaissance, fort rares. Celui-ci est presque intégralement conservé. Il nous donne, accessoirement, des renseignements précieux sur les magistrats de police de Délos — les astynomes — jusqu'ici bien peu connus.

« Ce résumé de nos découvertes, que j'ai voulu faire bref, est de parti pris incomplet. Je tiens à mentionner encore, en terminant, une dédicace à une divinité barbare, très probablement orientale, dont le nom nous était inconnu ; elle a été trouvée dans le Sarapiéion, à l'Ouest du bassin de l'Inopos. »

SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. HENRI OMONT.

M. Héron de Villefosse après avoir rappelé les découvertes faites à Murcens et au Puy d'Issolud, entre les années 1868 et 1875, par un modeste agent-voyer du département du Lot, M. Castagné, découvertes qui sont venues nous apporter une confirmation éclatante des renseignements fournis par César au sujet de la construction des murs gaulois d'Avaricum, communique une lettre qu'il vient de recevoir du commandant Espérandieu, relative à la découverte des murs gaulois d'Alésia.

Évreux, le 28 septembre 1911.

Mon cher Maître,

Je vous serais reconnaissant d'annoncer à l'Académie que nous venons de mettre au jour, M. le docteur Épery et moi, dans nos fouilles du Mont Auxois, une notable étendue des fortifications gauloises d'Alésia.

Notre découverte, après celle de Murcens et du Beuvray, confirme entièrement le témoignage de César. Le rempart d'Alésia, comme celui de Bourges, plus spécialement envisagé dans les Commentaires, se composait de plusieurs rangs de longues poutres, régulièrement espacées les unes des autres, et placées d'équerre avec la direction de l'ouvrage. Elles étaient reliées, dans œuvre, par des traverses qui leur étaient perpendiculaires, et recouvertes de terre, sauf par devant, où de gros blocs, à peine dégrossis, formaient un parement dans les intervalles. Selon César, des remparts ainsi construits possédaient beaucoup de solidité, *quod*, dit-il, *et ab incendio lapis et ab ariete materia defendit* [1].

A Alésia, le bois qui faisait partie du rempart est entièrement pourri ; mais on en reconnaît la disposition aux clous de fer, restés en place, qui reliaient les traverses aux poutres, et aux vides, de forme rectangulaire, qui se sont produits entre les pierres du parement. Les clous, dont je vous adresse deux spécimens, sont à quatre pans ; ils n'ont pas de tête et mesurent de 0 m 25 à 0 m 30 de long. Leur état de conservation est remarquable.

Au pied du rempart, nous avons recueilli un projectile de pierre, de forme ronde, pesant un peu moins de 2 kilogrammes, et un fer de javeline.

Nos fouilles ont mis au jour également la voie gauloise qui donnait accès dans l'oppidum du côté de l'Est. Elle avait près de 15 mètres de large, et le passage des chars y a creusé, à un écartement de 1 m 38, des ornières dont la profondeur est d'environ 0 m 06.

Veuillez agréer etc.

M. Héron de Villefosse ajoute que la découverte du rempart gaulois d'Alésia est un événement archéologique considérable. C'est à l'abri de cette muraille que nos ancêtres ont soutenu le choc de l'armée romaine, c'est derrière ce mur qu'ils s'étaient réunis pour défendre, dans un suprême effort, l'indépendance du pays. Ce n'est pas sans émotion qu'on assiste à l'exhumation

1. *De bello gallico*, VII, 23.

de cette relique de la patrie gauloise dont la vue est assurément plus impressionnante encore que celle des fossés de César, que des travaux d'approche des soldats romains.

M. Merlin, directeur des Antiquités de la Tunisie, rend compte à l'Académie des fouilles sous-marines qui, pour la cinquième fois, ont été opérées cette année au large de Mahdia [1].

M. Héron de Villefosse donne lecture d'une note du R. P. Delattre, correspondant de l'Académie, sur les dépendances de la basilique de Damous-el-Karita [2].

COMMUNICATIONS

LES RECHERCHES SOUS-MARINES DE MAHDIA (TUNISIE) EN 1911, PAR M. A. MERLIN, DIRECTEUR DES ANTIQUITÉS DE LA TUNISIE.

La cinquième campagne de fouilles sous-marines à Mahdia [3] a bénéficié des mêmes libéralités que les précédentes [4], auxquelles s'est ajoutée une subvention prélevée par l'Institut sur le legs Debrousse. Les recherches, commencées le 8 mai, ont pris fin le 25 juillet. On trouvera ici un aperçu sommaire des principaux résultats obtenus.

1. Voir ci-après.
2. Voir ci-après.
3. *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1911, p. 310, 360-361.
4. Cf. Merlin, *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1908, p. 245 et suiv.; p. 532 et suiv.; 1909, p. 650 et suiv.; 1910, p. 585 et suiv.; *Bull. arch. du Comité*, 1910, p. CCLI et suiv.; *Monuments Piot*, XVIII, p. 5 et suiv., pl. I à V; *Revue tunisienne*, 1911, p. 113 et suiv.; Merlin et L. Poinssot, *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1908, p. 386 et suiv.; 1911, p. 206 et suiv.; *Monuments Piot*, XVII, p. 29 et suiv., pl. II à IV; *Mém. des Antiquaires de France*, LXX, p. 211 et suiv.; *Revue archéologique*, 1911, II, p. 92 et suiv.; Schulten-Curtius, *Arch. Anzeiger*, 1909, col. 207 et suiv.; 1910, col. 258 et suiv.; Cagnat, *Revue de l'art ancien et moderne*, 1911, I, p. 321 et suiv.; Lechat, *Revue des Universités du Midi*, 1910, p. 350 et suiv., p. 361 et suiv.

En premier lieu, nous avons réussi à connaître beaucoup plus exactement la disposition du gisement. Grâce aux nombreuses indications rassemblées, nous sommes maintenant à même de dresser un plan qui corresponde, au moins en gros, à la réalité ; nous pouvons ainsi préciser et rectifier les notions acquises antérieurement.

Le gisement comprend soixante-cinq colonnes de marbre, non cannelées, réparties sur sept lignes. Du Nord au Sud, on rencontre d'abord une rangée dont il n'avait pas été fait état jusqu'ici et qui n'a que deux colonnes ; la seconde rangée en compte dix, dont trois sont posées sur les quatre qui sont le plus à l'Ouest et dont une, à l'Est, est à cheval sur les deux premières lignes ; la troisième contient six fûts, qu'un intervalle de 3 m 85 divise en deux groupes égaux ; la quatrième, neuf ; la cinquième, sept, dont six sont séparés par un vide de 2 m 50 en deux tas de trois chacun et dont le septième, aujourd'hui distant de 4 m 30 à l'Ouest, a probablement roulé et était à l'origine accolé aux trois autres qui sont de ce côté ; le sixième rang renferme douze colonnes et le septième, le plus méridional, dix-neuf, dont cinq sont couchées au-dessus des autres et dont une est isolée à l'Ouest, comme celle de la cinquième ligne, mais moins loin. Sur certaines des colonnes reposent à plat ou sont appuyés des blocs parallélipipédiques en marbre ou des bases de colonnes. L'ensemble du gisement, du Nord au Sud, d'un bout des colonnes à l'autre, mesure approximativement 25 mètres ; la largeur Est-Ouest de la seconde rangée est de 5 mètres à peu près ; celle de la cinquième, de 7 mètres ; celle de la dernière au Sud, de 9 m 30. Les fûts dans une même ligne se touchent les uns les autres ; parfois ils sont calés en dessous à l'aide de pierres ou de morceaux de marbre informes ; entre les rangées, il y a presque partout un espace suffisant pour qu'on puisse passer [1].

1. Toutes ces données remplacent celles qui figurent dans les *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1909, p. 651.

Les colonnes sont toutes de forme tronconique ; leur extrémité la plus petite est indifféremment tournée tantôt vers le Nord, tantôt vers le Sud. Elles sont de longueur inégale : trois, les plus grandes, ont 4^{m} 15 ; la plupart ont soit de 3^{m} 80 à 4 mètres[1], soit de 3^{m} 30 à 3^{m} 60[2] ; mais il en est qui n'ont que 2^{m} 60-2^{m} 70 et même 2 mètres environ seulement[3]. En revanche, elles sont toutes de même diamètre (0^{m} 65 à la base, 0^{m} 55 au sommet) ; seules les trois plus longues sont un peu plus grosses, tandis qu'à la septième rangée, les cinq qui sont couchées sur les autres et celle qui est isolée à l'Ouest sont d'un calibre plus petit.

Toutes ces colonnes avaient été chargées sur le pont du navire, ou plutôt dans l'entrepont supérieur, si l'on admet que le plancher sur lequel elles reposent est un faux pont, le pont proprement dit, qui aurait été au-dessus des fûts, ayant aujourd'hui disparu[4]. Toujours est-il que pour descendre dans l'intérieur du bateau il est nécessaire d'écarter certaines de ces colonnes. Malgré les difficultés de l'opération, nous avons pu, grâce au concours du baliseur *Eugène Resal*, mis, cette année encore, à notre disposition par la Direction générale des Travaux publics de la Régence, en déplacer huit : une à la première rangée, trois à la seconde et quatre à la quatrième. Nous aurions souhaité en extraire deux complètement ; celles qui avaient été choisies étaient les mieux conservées, mais par là même offraient moins de prise aux élingues ; les cordages glissèrent peu à peu sur le marbre au cours de l'ascension et les deux fûts échappèrent successivement.

1. Cf. *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1909, p. 651.

2. Parmi les treize que nous avons pu faire mesurer, les autres n'ayant été l'objet que d'évaluations approximatives, cinq rentrent dans cette catégorie : elles ont 3^{m} 32, 3^{m} 40, 3^{m} 45, 3^{m} 55, 3^{m} 58.

3. Quatre de celles que nous avons mesurées se rattachent à cette dernière série : deux ont 2^{m} 15, une 2^{m} 10, une 1^{m} 85.

4. L'existence d'un plancher au-dessus des colonnes s'impose quand on constate combien il eût été difficile de circuler ou de manœuvrer en marchant sur les colonnes mêmes.

En creusant sous les colonnes, on tombe sur un plancher assez continu et assez compact pour qu'on ait de la peine à le percer. Il est constitué par des planches parallèles aux colonnes, ayant en général 0m 05 d'épaisseur sur 0m 20 à 0m 25 de largeur et fixées par des clous, très nombreux et de formes très variées, sur des poutres perpendiculaires, distantes, autant qu'on a pu voir, de 0m 50 les unes des autres. Quand la planche passe sur la poutre, elle est parfois entaillée jusqu'à n'être plus épaisse que de 0m 03. Les planches contiguës sont assemblées d'une façon fort minutieuse et sont retenues entre elles par des taquets assez minces, insérés dans des mortaises rectangulaires et assujettis par des chevilles en bois. Les poutres étaient, pour la plupart, à section carrée d'environ 0m 15 de côté; elles paraissent avoir été recouvertes sur leurs trois faces libres, comme les planches en dessous, d'un enduit jaunâtre qui a quelque épaisseur, se détache par plaques et revêt le bois sans jamais le pénétrer. Les planches étaient protégées en dessus par des feuilles de plomb attachées par des clous courts, à large tête plate.

Au-dessous de ce plancher, l'intérieur du navire naufragé est rempli d'une vase noirâtre au milieu de laquelle on recueille les objets précieux qui formaient la cargaison. Il semble que cette partie du vaisseau était divisée par des cloisons en plusieurs compartiments ; on a reconnu, sur un point, à la quatrième rangée, l'existence d'une paroi verticale qu'on a suivie sur une certaine longueur et dont les planches avaient les mêmes dimensions que celles dont nous avons déjà parlé.

Notre programme de fouilles comportait l'exploration de la zone limitrophe à l'Ouest de celle qui l'an dernier nous avait fourni, sur le flanc est du gisement, à hauteur des deuxième, troisième et quatrième rangées de colonnes (telles que nous les numérotons maintenant), toute une série de bronzes des plus curieux.

A la quatrième rangée de colonnes, nous avions déplacé quatre fûts se touchant, voisins de celui sous lequel, en 1910, on avait mis au jour le *Satyre s'élançant* et le bras gauche du grand *Éros*. On a recueilli, à l'endroit occupé par ces quatre colonnes, des fragments de bois, des feuilles de plomb, des clous en bronze, de nombreux tessons de poterie grossière ayant appartenu à des amphores tapissées de poix sur leur face interne[1], quelques débris de vases en terre vernissée noire avec ornements incisés[2], un petit saumon de plomb en forme de losange[3], des morceaux de bronze insignifiants, mais aucune pièce importante. Parvenus à une profondeur d'une soixantaine de centimètres, les scaphandriers ont été arrêtés par une couche de bois horizontale, lisse, extrêmement dure, semblant très épaisse, qu'ils n'ont pu crever et dont nous ne saurions affirmer si elle constitue un faux pont ou la coque du bateau.

Nous avons été plus heureux à la deuxième ligne de colonnes. Tout d'abord, les recherches furent exécutées sur l'emplacement des deux fûts situés au milieu de la rangée : en creusant dans la vase, on ramena des objets en bronze qui méritent d'être signalés : un fragment de poitrine se raccorde avec une tête que nous avons extraite en 1910[4] : ce sont les restes d'un buste-applique d'Athéna, semblable à celui que nous avons trouvé en 1909[5], mais de plus grandes dimensions et moins bien conservé ; une panthère femelle bondissant (haut. 0m 20), les pattes de derrière tendues, celles de devant lancées dans le vide toutes droites, servait à la décoration d'un ustensile perdu[6] ; une pièce rappelle

1. Cf. *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1909, p. 654 ; 1910, p. 589.

2. Cf. *ibid.*, 1909, p. 654.

3. Cf. *ibid.*, 1910, p. 588.

4. Cf. *ibid.*, p. 589.

5. Cf. *ibid.*, 1909, p. 657-658, fig. 2.

6. Une panthère pareille provient des fouilles de 1909 ; brisée en deux tronçons se raccordant, elle a pu être reconstituée, mais elle est assez endommagée.

les cornes d'abondance et est identique à une autre découverte en 1908[1] (haut. 0m 18, long. 0m 20).

Proviennent encore de la même région : de nombreux fragments de lampadaires ou de meubles en bronze, notamment la partie inférieure d'un pied de table ou de siège ayant l'aspect d'une griffe de lion (haut. 0m 115) et des plaques convexes bordées sur une de leurs faces par une moulure (long. 0m 20, haut. 0m 075-0m 08) ; une anse de seau ou de chaudron ; la partie supérieure d'un support de miroir, incurvée de bas en haut, sur la convexité de laquelle se développent de part et d'autre de la douille centrale trois crosses, tandis que sa concavité offre une rainure destinée à recevoir une plaque arrondie[2]. Mentionnons enfin un pied ayant appartenu à une statuette de personnage assis (haut. 0m 037) et deux manches, peut-être de miroirs, recourbés à une de leurs extrémités que termine une tête de canard ou de cygne[3].

Peu de marbres ont été remontés : un bras de statuette, un petit pilon dont le manche représente un doigt humain[4], des vestiges de grands cratères.

Pas plus en cet endroit qu'à la quatrième rangée, l'excavation en profondeur ne put être poussée très avant. En effet, ici également, on rencontra à une soixantaine de centimètres une couche de bois lisse, compacte et dure, qui arrêta les scaphandriers. Il fallut chercher un nouveau terrain d'investigations et il nous parut plus avantageux de délaisser l'axe du bateau, où les trouvailles étaient moins abondantes qu'à la périphérie et où la fouille devait être assez rapidement suspendue, pour nous reporter sur les

1. *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1908, p. 536, n. 2.

2. Une pièce identique avait été extraite en 1909, celle sortie en 1911 était cassée en deux morceaux se rejoignant.

3. Cf. *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1910, p. 588.

4. Au cours des fouilles précédentes, nous avons retiré de la mer deux mortiers en marbre : l'un a 0m 335 de diamètre, l'autre, auquel se rattache peut-être notre broyeur, n'a que 0m 14.

bords du gisement ; les scaphandriers furent alors employés, toujours à hauteur de la deuxième ligne de colonnes, moitié sur le flanc ouest, moitié sur le flanc est.

Sur le flanc ouest, les travaux commencèrent le long de la première colonne ; ils furent poursuivis sous la colonne dans la mesure du possible et en dehors vers l'Ouest. On sortit d'abord de la vase un gros chapiteau ionique, analogue à ceux qu'on avait dégagés précédemment ailleurs, puis sous le plancher deux pièces intéressantes en bronze furent successivement extraites parmi une accumulation de pierres et de morceaux de marbre informes, ayant sans doute servi de lest [1] et mêlés à une grande quantité de tessons de poterie : à 0^{m} 40 de profondeur, une tête de Satyre à longue barbe, dont la chevelure se continue par un long appendice qui va s'incurvant (larg. de la tête vue de profil, 0^{m} 175 ; haut. 0^{m} 14) ; cette tête est montée sur un support qui lui-même repose sur une barre plate, peu épaisse, légèrement convexe en avant, munie en arrière d'un tenon perpendiculaire ; l'applique, qui est entière, était fixée sur le meuble qu'elle décorait par trois rivets passés dans des trous qui sont ménagés à cet effet, un de chaque côté de la tête sur la barre plate et un dans le tenon. Un peu plus bas, à 0^{m} 60 de profondeur, on recueillit une panthère femelle bondissant, en bon état de conservation, semblable à celle qu'on avait déjà découverte cette année.

En dehors des colonnes, le plancher ne se continue pas ; les tronçons de bois sont perdus dans la boue et le plus souvent insignifiants. Un fragment de chaudron est rehaussé en haut de la panse d'une bordure ornementée composée d'une torsade à deux brins ; un lingot de plomb, pesant dans les 35 kilos, est marqué d'une estampille divisée en trois cartouches, déjà relevée à Mahdia sur des sau-

1. Le lest des navires était généralement fait de pierres (Lycophron, 618 et la scolie à ce passage ; cf. Vars, *L'art nautique dans l'antiquité*, p. 57).

mons analogues : *M. Plani L. f.* ‖ dauphin à gauche *Russini*[1].

Sur le flanc Est, comme à l'Ouest, les tessons de céramique[2], les grosses pierres, les morceaux de marbre informes, auxquels sont mélangées les œuvres d'art, sont extrêmement abondants ; il ne semble pas y avoir davantage de plancher en dehors des colonnes. La fouille fut poussée sur une plus grande surface que du côté est, l'enlèvement de la première colonne ayant facilité la tâche des plongeurs, qui cependant ne tardèrent pas à être gênés par la présence d'une énorme poutre en bois qu'ils ne purent ni déblayer ni briser[3].

A moitié engagé sous la colonne qui fut déplacée, au-dessus du plancher, on trouva un bas-relief en marbre (haut. 0m 30[4], long. 0m 53) représentant le banquet sacré offert à Asklépios et à Hygieia, avec le dieu à demi étendu sur un lit, un jeune néocore nu debout à ses côtés, la déesse assise à ses pieds et trois suppliants s'avançant vers le groupe divin : un homme, une femme, un enfant qui pousse un porc devant lui[5]. D'un niveau inférieur, on ramena deux pieds de statuettes en marbre, pièces de rapport dont l'une, un pied droit, se raccorde à la jambe d'une effigie d'enfant antérieurement découverte[6]. Plusieurs débris se rattachent

1. Cf. *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1909, p. 664 ; 1910, p. 589.

2. Ceux-ci sont surtout en énorme quantité dans la zone qui est à hauteur de l'extrémité nord des colonnes de la seconde rangée.

3. Les scaphandriers ont suivi cette poutre sur 4 à 5 mètres sans en trouver les extrémités ; ils en estiment la largeur à 0m 40 et l'épaisseur à 0m 70.

4. Le haut de la plaque est rongé par la mer ; les têtes d'Asklépios, d'Hygieia et de la femme sont abimées.

5. Un autre bas-relief du même genre avait été trouvé en 1909 sur le flanc ouest, à peu près à hauteur de la seconde rangée des colonnes (*Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1909, p. [illegible] ; Merlin et L. Poinssot, *Revue archéologique*, 1911, II, p. 118 et suiv.) ; nous avons supposé qu'il avait été dérobé à l'Asklépiéion du Pirée, d'où proviendrait également celui qui a été découvert cette année.

6. *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1909, p. [illegible] ; Merlin et L. Poinssot, *loc. cit.*, p. 115-116.

aux grands cratères, doubles du vase Borghèse et de celui de Pise, que nous avons déjà pu reconstituer dans certaines de leurs parties essentielles.

Les bronzes ramassés sous la couche de bois sont nombreux : anses de coffrets, de vases ou de chaudrons, dont l'une est pareille à l'anse de seau signalée plus haut ; restes de lampadaires, de lits, de meubles : moulures, pieds en forme de pattes d'animaux, appliques figurant des têtes d'animaux ; tous ces débris, comme d'autres dont la destination n'apparaît pas à première vue, devront être nettoyés et classés avec soin : il y a tout lieu d'espérer qu'ils nous seront d'une grande utilité pour recomposer les objets mobiliers dont nous avons déjà d'importants vestiges.

Parmi les pièces les plus curieuses, je citerai : des débris d'un lévrier à demi couché, la tête avec un collier autour du cou [1] et une partie de l'arrière-train ; une plaque de bronze ayant la forme d'une coupe (diam. 0 m 20), dont le bord est rehaussé sur son pourtour extérieur d'une ligne d'oves séparés par des rais de cœur ; une feuille de vigne terminée à la base par un gros anneau ; plus profondément, on a recueilli une tête de Satyre identique à celle qu'avaient livrée les recherches sur le flanc ouest et un masque comique (haut. 0 m 15) figurant un vieillard irrité, d'une excellente facture, pendant d'une applique dégagée en 1909 [2].

Dans les mêmes parages, on a mis au jour un tuyau de plomb (long. 0 m 37, diam. 0 m 75) évasé à une de ses extrémités.

Indépendamment de ces fouilles, quelques sondages de minime étendue furent exécutés sur divers points du gisement :

A hauteur de la cinquième rangée de colonnes, on trouva,

1. Long. 0 m 10.

2. *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1909, p. 652. Les masques ressemblent beaucoup à ceux qui ornent un chaudron récemment découvert à Pompéi (Spano, *Notizie degli Scavi*, 1910, p. 452 et suiv., fig. 4 à 6).

dans l'espace libre au centre, au-dessus d'une couche de bois dur, continuation de celle qui occupe le milieu du navire à la deuxième et à la quatrième rangée, des débris de meubles en bronze et sous le premier fût, à l'Est, des tessons de poterie vernissée noire, une défense d'animal, peut-être de sanglier, et une plaquette en bois dur, rectangulaire (long. 0m 064, larg. 0m 0265, épaiss. 0m 0025), percée de quatre trous symétriques deux à deux, qui est peut-être un chevalet d'instrument de musique, de pandoure à deux cordes par exemple.

Au niveau de la sixième rangée, sur le flanc occidental, les scaphandriers recueillirent une monnaie en bronze (diam. 0m 03) totalement fruste et une clochette aussi en bronze (haut. 0m 12) ; à cet endroit, le plancher se prolonge en dehors des colonnes. A l'Ouest, sous la première colonne, on a découvert des restes d'animaux, entre autres un fémur de petit quadrupède, de chat probablement, et un os de bovidé (?). Nous possédions déjà un fragment de péroné gauche humain : l'équipage ne put donc point se sauver tout entier et le naufrage entraîna mort d'homme.

Enfin nous avons sorti une des quatre ancres en plomb qui étaient encore à l'extrémité sud du gisement. Elle est de même forme et sensiblement de même taille (long. 2m 35) et de même poids (695 kilos) que celle remontée en 1909 qui mesurait 2m 45 et pesait 628 kilos[1].

Comme on le voit, la campagne de 1911, outre des renseignements très précieux sur la disposition du gisement, nous a procuré nombre d'objets intéressants, notamment toute une série de bronzes décoratifs d'un bel effet artistique.

1. *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1909, p. 667.

LES DÉPENDANCES DE LA BASILIQUE DE DAMOUS-EL-KARITA A CARTHAGE,

PAR LE R. P. DELATTRE, CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE.

Les fouilles de la vaste basilique de Damous-el-Karita (fig. 1), reprises cette année, grâce à la subvention dont l'Institut a bien voulu m'honorer, ont continué à donner d'heureux résultats.

L'ensemble des constructions de Damous-el-Karita, découvertes jusqu'à ce jour, s'étend sur une longueur de plus de 200 mètres. Les nouveaux travaux nous ont fait explorer un édifice long de 40 mètres et large de 20 mètres. Il est situé le long du chemin dans le prolongement du mur latéral de la grande basilique. De forme rectangulaire, cet édifice était divisé en trois nefs ou galeries, par une double série de colonnes ou piliers dont les bases en pierres de taille sont très bien conservées. On dirait une autre basilique venant s'ajouter à la basilique principale et à celle du baptistère.

Dans le mur longitudinal opposé au chemin, s'ouvraient des chapelles dont les restes atteignent encore plusieurs mètres de hauteur. Aux deux extrémités de ce mur, nous avons déblayé deux de ces chapelles. L'une avec absidiole est pavée de mosaïque et a renfermé des tombeaux [1]. L'autre offre dans son absidiole des niches demi-cylindriques pouvant convenir à des statues [2].

Entre ces deux chapelles, il y a une ou plusieurs autres cellae que nous sommes en train de reconnaître. Ces divers compartiments ont été construits au-dessus de plusieurs égouts qui, à travers la grande salle et sous le chemin,

1. Cette chapelle contiguë à celle qui occupe l'angle ouest de la basilique du baptistère mesure 5^m 40 de longueur et 4^m 30 de largeur. L'absidiole a 2^m 95 de diamètre.

2. Cette seconde chapelle a 7^m 45 de longueur et 4^m 50 de largeur.

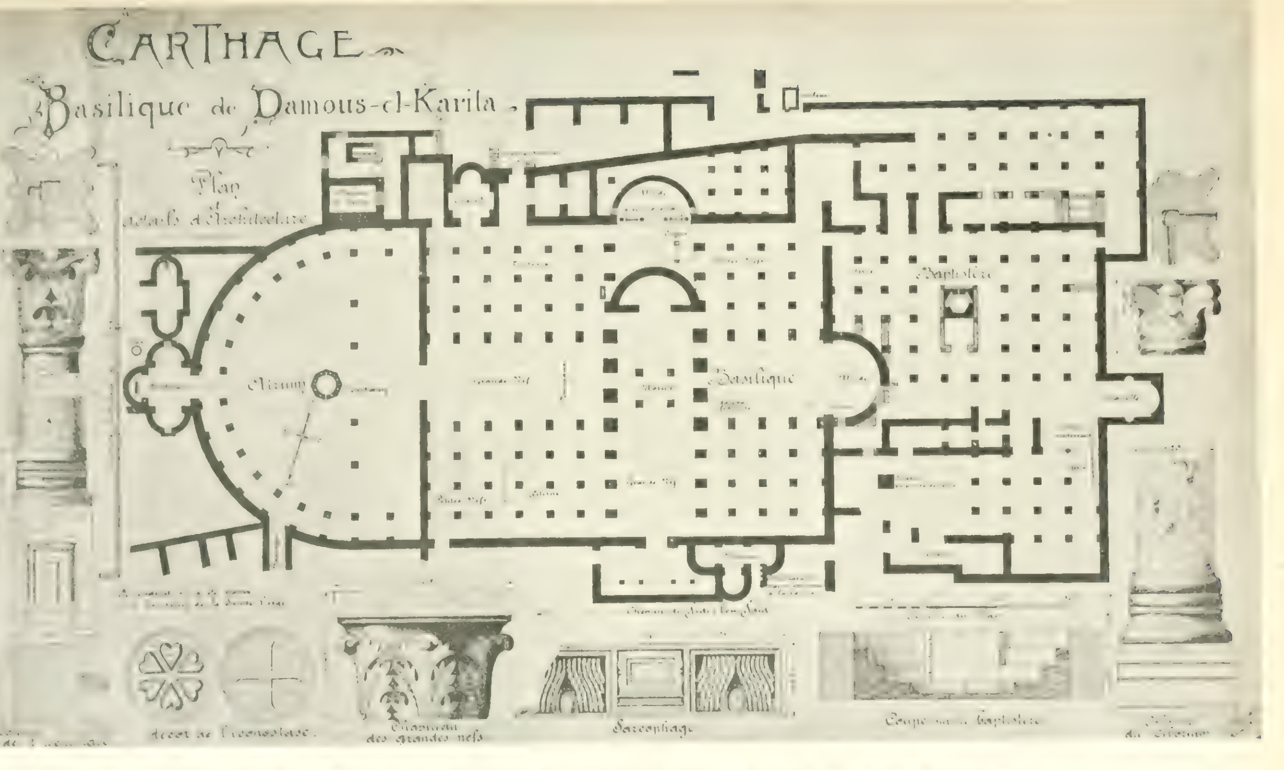


Fig. 1. — Plan de la Basilique de Damous-el-Karita avant les récentes fouilles.

se dirigent vers un sol bas formant une vaste cuvette.

Partout dans les fouilles on rencontre, au milieu de tronçons de colonnes, des tombes[1], des fragments de sarcophages, des bas-reliefs brisés, des mosaïques funéraires et quantité d'inscriptions en morceaux. Il est rare de recueillir une épitaphe intacte. Nous avons pu cependant en reconstituer plusieurs à l'aide des nombreux fragments exhumés.

Les morceaux d'inscriptions recueillis dans nos dernières fouilles dépassent le chiffre de 3.600. Tout ce qui peut offrir quelque intérêt est soigneusement copié. Nous avons relevé deux fois le mot *Église* (ECLES· et ECC). Deux fragments semblent appartenir à l'épitaphe d'un évêque. Plusieurs débris rapprochés les uns des autres nous donnent le nom d'un prêtre : *Quodvultdeus*.

Mais en dehors de nombreuses épitaphes de simples fidèles, nous avons trouvé plusieurs inscriptions provenant de la sépulture de religieuses. La plus importante se lit sur une grande dalle reconstituée à l'aide de vingt morceaux trouvés les uns après les autres près de la basilique du Baptistère, à l'entrée de l'édifice à double rangée de colonnes nouvellement découvert. La pierre, épaisse de 0 m 04, a 0m 60 de hauteur et ne mesure pas moins de 2m 18 de longueur.

Voici l'inscription :

EVTITIA HIC FELIX FIDELI MORTE QVIESCET ECLESIE QV
AE SEDES TAM SACRO NOMINE[2] SIGNANS
APPARET HINC CVNCTIS QVOD SE DEO DEDERIT [3]

1. Parmi les sépultures, il convient de signaler plusieurs caveaux, deux sarcophages entiers, l'un d'enfant orné de strigiles, l'autre sans décor renfermant le squelette d'un adulte noyé dans du plâtre. Une tombe avait pour couvercle un magnifique soffite, grande dalle longue de plus de 2 m 50 décorée de trois rangs de rosaces en relief dans des compartiments carrés. — A noter aussi un cercueil de plomb.

2. On trouve les termes *aram sacri nominis* dans un sermon donatiste.

3. *Se Christo dicaverunt*, dit saint Cyprien dans la lettre *de Virginibus* adressée à l'évêque Pomponius.

Hauteur des lettres 0^m 07. A la fin du texte, trois ou quatre lettres sont complètement effacées.

M. Héron de Villefosse et M. Monceaux pensent que le mot terminant cette inscription était IPSA. Elle est de forme métrique. M. Héron de Villefosse et M. Monceaux la lisent ainsi :

Eutitia hic felix fideli morte quiescet,
Eclesiae quae sedes tam sacro nomine signans,
Apparet hinc cunctis quod se Deo dederit ipsa .

Nous avons là assurément la pierre tombale d'une religieuse, veuve ou vierge. L'épitaphe semble indiquer que cette *Eutitia* était une supérieure, celle qui dans l'église présidait les réunions de veuves ou de vierges.

En voici une autre. Elle se lit sur une mosaïque, non loin de l'endroit où furent trouvés les morceaux de la précédente. La mosaïque est placée entre deux petits piliers, juste dans l'axe de la grande construction nouvellement découverte.

L'inscription en lettres de 0^m 08, noires-verdâtres sur fond blanc, est entourée d'un encadrement rectangulaire long de 0^m 87 et large de 0^m 49. Les deux premières lignes sont en partie détruites, ainsi que la dernière.

E *in p*
ACE VIXIT XDP
V KAL SETTEMBER CO
BVL BIRGO SACRATA
*in pa*CE

Lorsqu'on lit cette épitaphe, on tourne le dos à la ville et l'on a en face de soi la grande basilique à neuf nefs.

Sur le bandeau inférieur de la face d'un sarcophage sculpté, en marbre blanc, plusieurs lettres gravées au dessous d'une croix pattée dont on reconnait le pied, nous donnent encore le titre de religieuse :

*vi*RGO SACR*a*

Il serait intéressant de connaître le nom de celle que l'on avait ainsi honorée d'une belle sépulture de marbre.

Or, il y a environ un quart de siècle, sinon davantage, j'ai découvert à Damous-el-Karita un fragment d'inscription que j'ai publié ainsi dans le *Recueil de Constantine* (1888-89, p. 297, nº 195) :

« Sur le bandeau inférieur de la face d'un sarcophage à bas-relief :

CALCEDONIA VI*xit annos*

« Hauteur des lettres, 0m 035. »

L'inscription a été reproduite par le *Corpus*, sous le nº 13533, sans que les rédacteurs aient cru devoir la compléter par le titre de VIRGO SACRA. C'eût été, en effet, peut-être trop hardi. Cependant Mgr Toulotte était d'avis que CALCEDONIA devait être une religieuse, et il lui donna place dans une liste manuscrite des *virgines sacrae* de la grande basilique de Damous-el-Karita.

La nouvelle trouvaille vient de lui donner raison, car le fragment CALCEDONIA, précieusement fixé dans un des murs de Saint-Louis, s'ajuste exactement avec celui que nous avons exhumé récemment. Il faut donc lire :

CALCEDONIA VIRGO SACR*a*

Les deux morceaux réunis forment une longueur de 0m 55. Les lettres étaient peintes en rouge.

Sur d'autres fragments d'épitaphes que nos dernières fouilles ont fait sortir du sol, on reconnaît également le titre de religieuse, *virgo sacra* [1].

1. Les termes VIRGO SACRA, VIRGO SACRATA sont ceux qu'on rencontre dans les Pères d'Afrique et dans les conciles pour désigner la religieuse. Il y a aussi les variantes *sacra virgo*, *virgo Dei*, *virgo Christi*.

a //// ONIA VIR*go sacra*
b / VIA VIR*go sacra*
c *virg*O SACRA
d *virgo* SACR*a*
e *virgo* SACR IN *pace*

Nous pourrions ajouter à ces titres de *virgo sacra*, celui de *digna puella* et celui d'*ancilla*, sans doute pour *ancilla Dei*, qui se lisent aussi dans nos inscriptions.

Ces épitaphes de religieuses, jointes à celles plus nombreuses encore que nous avions trouvées précédemment, permettent d'établir qu'il devait y avoir un couvent dépendant de la grande basilique. Peut-être même que le nouveau corps de bâtiment que nous explorons en ce moment faisait partie de ce monastère de vierges consacrées à Dieu. On pourrait aussi y voir un vaste cloître conduisant à la grande basilique principale et à celle du Baptistère.

Plusieurs inscriptions sont grecques. L'une d'elles fournit un nom qui fait penser à un des premiers évêques de Carthage.

ΑΓΡΙΠΙΝ

Lettres hautes de 0m 055. Nous avons également trouvé ce nom dans une épitaphe latine.

Une autre inscription gravée sur le socle d'un bas-relief de marbre se termine ainsi :

//// / ΕΥΔΟΞΙC

Lettres hautes de 0m 06.

En voici une troisième dont la fin des lignes manque :

ΕΝΘΑΚΙΤΕΕΥ//////
ΚωΠΙΔωΝΖ

Lettres hautes de 0m 075.

Notons encore :

ΗCΑΤΤΑΛΟΥΚ

Lettres hautes de 0m 07.

Au moment de terminer ce rapport (13 septembre), j'ai à enregistrer la découverte d'une inscription grecque entière.

Elle est gravée sur une grande dalle de pierre grise, longue de 2 m 13 et large de 0 m 46.



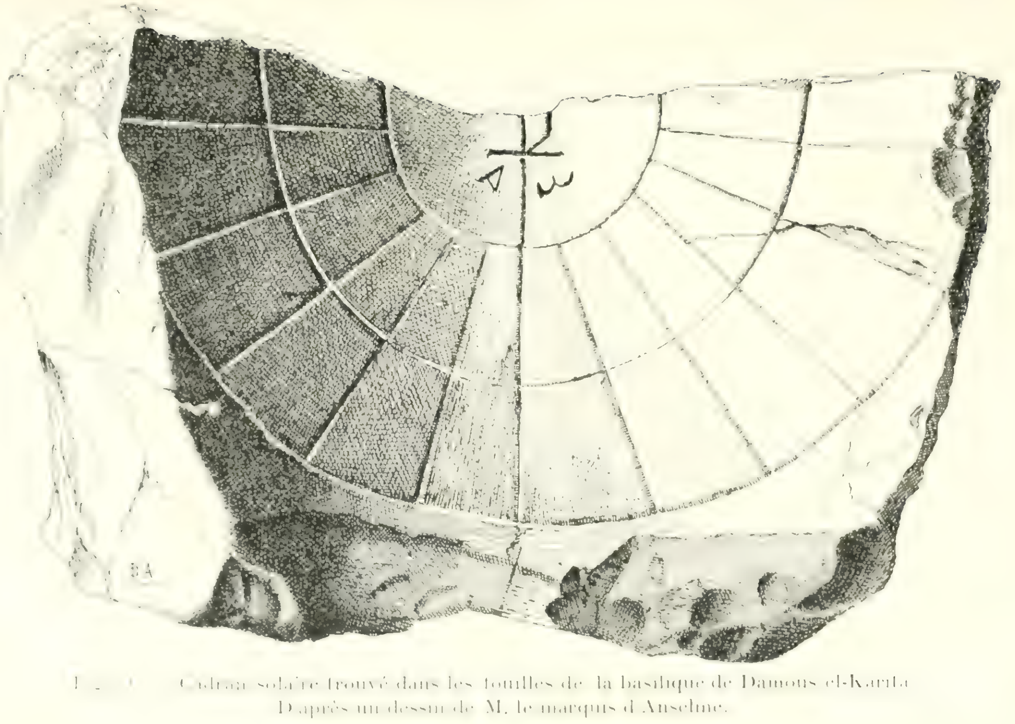
ΑΝΝΙΑΝΟϹ
ΑΝΝΙΑΝΟΥ
ΥϵΙΟϹϵΝϵΙΡΗΝΗ



Hauteur des lettres 0 m 08. Aux deux côtés de l'inscription, sur le sommet d'un triangle, se dresse une palme droite. A la fin de la première ligne, se voit une colombe. A droite, entre l'extrémité des lignes et la palme, on voit gravés plusieurs signes qui appartiennent peut-être à une langue orientale. Ce n'est cependant pas du punique. Cette inscription aux caractères étranges est parallèle à la palme. Elle n'est peut-être pas entière, car la grande dalle dans la partie inférieure a été entaillée de plusieurs centimètres sur toute sa longueur. La coupure correspond au bas des lettres de la dernière ligne de l'épitaphe.

Voici par ordre alphabétique la liste des noms gravés sur les dalles que nous avons exhumées dans nos dernières fouilles :

Agate — Agripinus — Annianos — Basilia — Benenata — Bictor — Bincintia — Bonifatia — Bonifatius — Candidus — Casanilla — Castus — Cobul — Coelia — Cyprianus — Dama — Deogratias — Deusdedit — Donata — Eutitia — Exitiosus — Felicitas — Felis — Felix — Flaminius — Floridus — Fortuna — Generosa — Januaria — Julia — Kasta — Major — Majorica — Massus — Miggin — Nicentius — Onorina — Pascasa — Pascasia — Peregrinus — Philippa — Pintu — Porfyria — Quintasius — Quodvultdeus — Reginus — Restituta — Rufina — Secunda — Secundula — Silanus — Sofis — Sores — Thecla — Triumfalis — Tuttalina — Tzelica — Urania — Urbica — Victor — Victoria — Victorinus.



F[illegible]. — Cadran solaire trouvé dans les fouilles de la basilique de Damous el-Karita
D'après un dessin de M. le marquis d'Anselme.

Je ne donne ici que les noms qui se lisent en entier. Beaucoup d'autres auxquels il ne manque qu'une ou deux lettres n'ont pu prendre place dans cette liste parce qu'ils ont perdu leur terminaison masculine ou féminine.

Ce n'est pas le lieu d'indiquer toutes les particularités qu'offre l'épigraphie chrétienne dans les résultats de nos récentes fouilles. Il me suffit d'en signaler quelques-unes pour montrer l'intérêt qui s'attache à l'exploration complète des vastes ruines de Damous-el-Karita.

Mais avant de terminer ce qui concerne l'épigraphie chrétienne, je donnerai la copie d'un alphabet gravé sur une tablette de pierre haute de 0m 15 et longue de 0m 29 :

ABCDEFGHIKLM
NOPQRSTVXG
OQORS

Hauteur des lettres, 0m 035. Cet alphabet indique que dans les dépendances de la basilique il devait y avoir une école. Déjà, dans les ruines de la *Basilica Majorum*, nous avions trouvé un alphabet et une partie d'alphabet gravés sur un bloc de grès tendre.

Signalons encore un cadran solaire à double face et plusieurs autres fragments, mais surtout un beau cadran solaire, de forme concave, portant gravée au centre une croix monogrammatique, accostée de l'alpha et de l'oméga (fig. 2).

Une surprise agréable pour moi fut celle de trouver dans nos dernières fouilles un fragment d'une inscription particulièrement intéressante dont j'avais découvert, il y a plus d'un quart de siècle, plusieurs morceaux. Il s'agit d'un *elogium* se rapportant à un personnage qui avait remporté une brillante victoire dans le Nord de l'Italie, au delà du Pô. Le texte a été inséré au *Corpus* (VIII, 12538).

Le nouveau fragment, haut de 0m 12, large de 0m 22,

appartient aux deux premières lignes de l'inscription qui, maintenant, se présente ainsi :

VR·QVAES
/RANSPADANIS·CONFLIXI/
SM VS·HOSTIVM·CAESIS
CEPIT·ET·CAP*tivos?*

Les lettres, hautes de 0m 03, sont peintes en rouge (fig. 3).

Parmi les différents sujets ou symboles qui accompagnent les épitaphes, je citerai sommairement l'orante, la croix gammée, la croix latine et grecque, le monogramme du Christ, la palme, la couronne, la colombe, le calice, le tonneau, le navire, la brebis, etc.

Quant aux bas-reliefs, je puis signaler plusieurs orantes, un apôtre, un sujet que nous retrouvons sur les lampes chrétiennes et qui représente peut-être Orphée, — des cerfs, brebis, lièvres, colombes, des guirlandes, des pampres, le calice entre deux colombes, etc.

Tel bas-relief a été réduit en plus de cent menus morceaux, tel autre portant des personnages a été complètement mutilé au ciseau.

Nous avons trouvé deux fragments appartenant à nos magnifiques bas-reliefs de la Sainte Vierge et de l'Apparition de l'ange aux bergers. L'un provient de la bordure, l'autre est un objet tenu à deux mains, peut-être un des dons offerts par les Mages.

Comme il arrive d'ordinaire dans l'exploration des ruines de monuments chrétiens, nous avons rencontré quelques marbres païens utilisés dans les constructions.

Il convient de citer un fragment de grand bas-relief de marbre, épais de 0m 10, représentant une tête d'un personnage imberbe tenant de la main droite levée une hampe qui porte au sommet un animal debout, chien ou loup. Ce morceau de belle sculpture monumentale appartient à

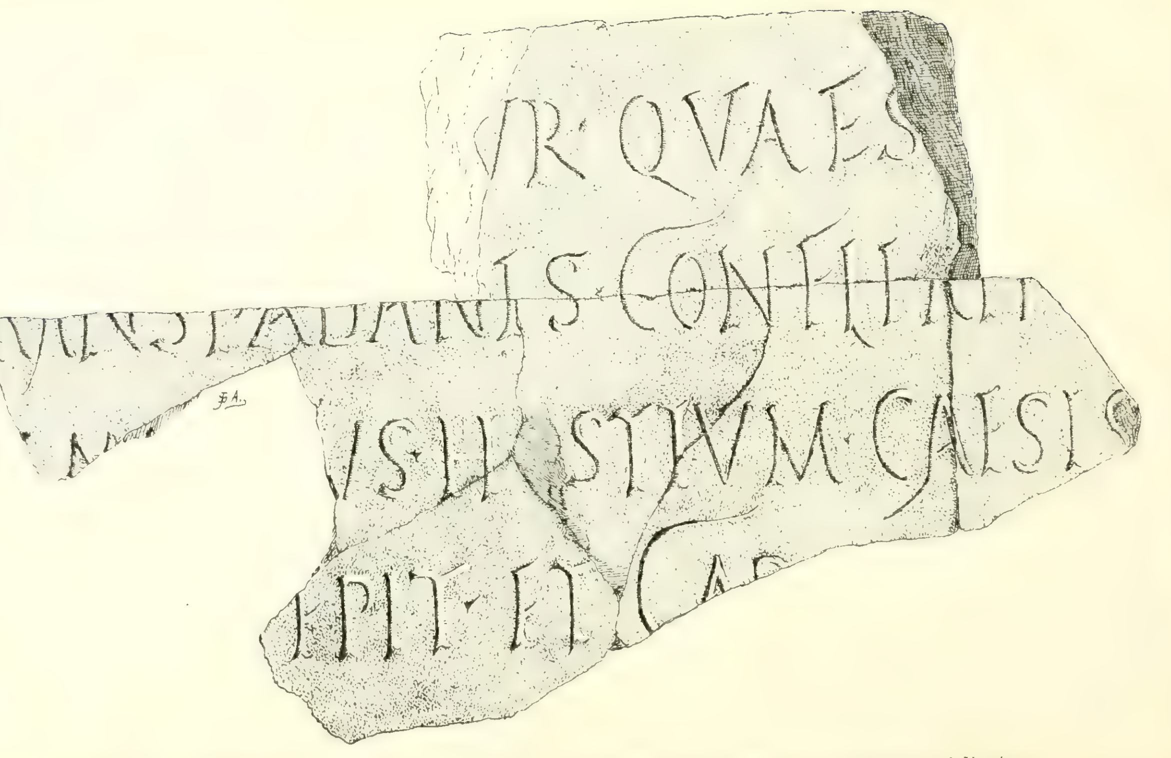


Fig. 3. — Fragments d'elogium trouvé dans les fouilles de la basilique de Damous-el-Karita. D'après un dessin de M. le marquis d'Anselme.

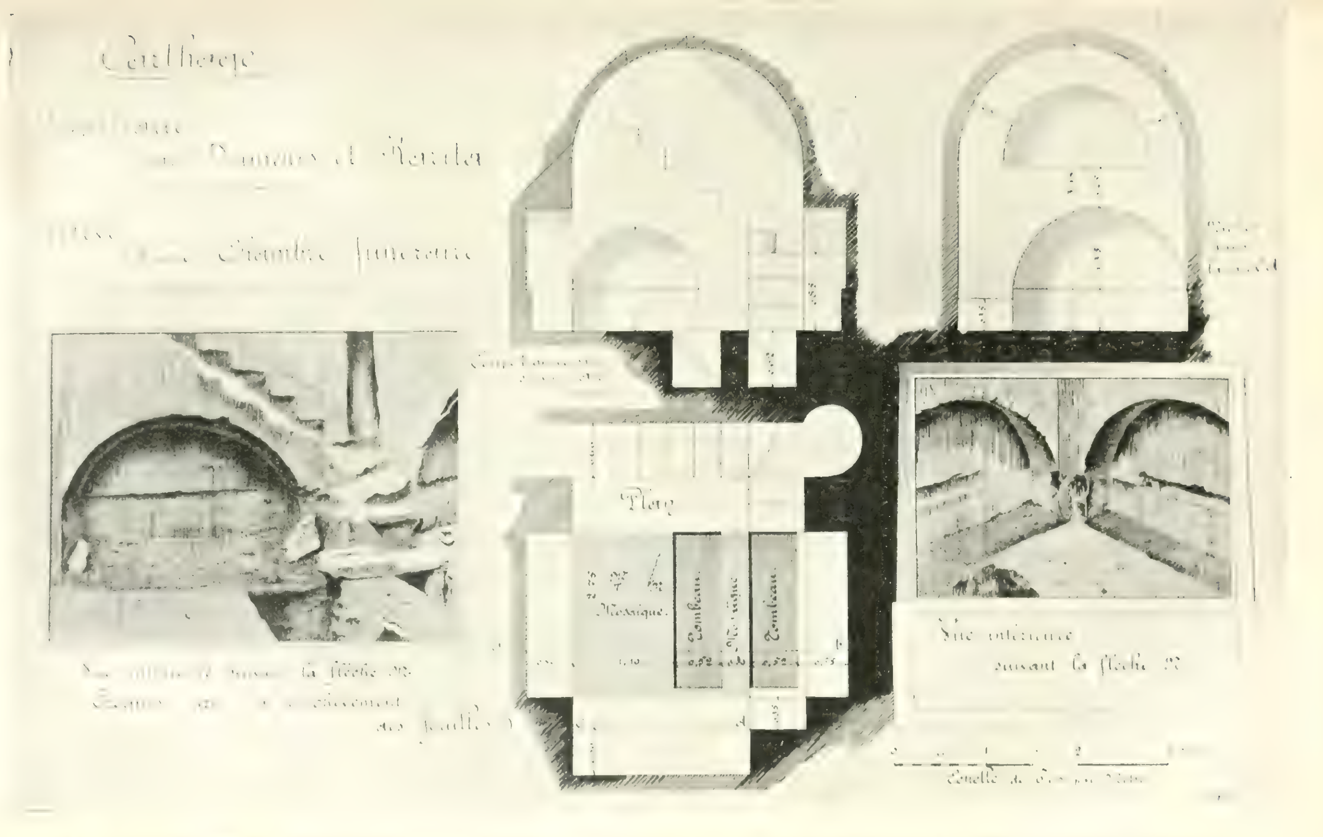


Fig. [illegible]. — Hypogée chrétien de Damous el Karita. — Vues, plan et coupes exécutées par M. Élie Blondel, architecte

l'extrémité gauche d'une scène considérable à plusieurs personnages. Il mesure 0m 43 de largeur et 0m 65 de hauteur.

Comme inscriptions païennes, je signalerai les suivantes :

Sur une tablette carrée de 0m 32 de côté :

*Di*S · MANIB · SACR ·
*c*ARVILIA · SOPHE
QVAE·ET·ISSA·VOCITATA
EST·PIA·VIX·ANN·XXXI///
HVIC·CONIVNX·V*xori*
PIISSIMAE FE*cit*

Sur un fragment de dalle, portion d'une inscription qui était encadrée d'un large filet :

LVDIS CNAEN I C*is*////////////
VOLVIT ET MERVIT SEP////

Hauteur des lettres, 0m 15. Le premier N a la forme d'un H. Les lettres d'ailleurs sont grêles et assez mal gravées.

Parmi les caveaux funéraires chrétiens rencontrés dans nos dernières fouilles, il en est un qui mérite d'être décrit avec détails (fig. 4).

A l'angle extérieur ouest de la basilique de Damous-el-Karita, nous avons découvert une intéressante cella funéraire avec *arcosolia*. Cet hypogée est une chambre rectangulaire, voûtée, longue de 3m 33, large de 2m 57. Sa hauteur est de 3m 18. La voûte est percée d'une baie ou sorte de trappe permettant l'accès de la chambre au moyen d'un escalier. En descendant dans ce caveau, on a d'abord devant les yeux une niche[1] dans laquelle un homme de moyenne taille peut se tenir debout. A partir de cette

1. Haut. 0m 66, larg. 0m 53.

niche, les degrés de l'escalier[1] changent de direction et conduisent au fond de la cella qui est pavée d'une mosaïque simple en cubes de marbre blanc.



Fig. 5. — Main bénissant marbre trouvé dans l'hypogée chrétien de Damous-el-Karita .
D'après un dessin de M. le marquis d'Anselme.

Ce qui caractérise cette chambre funéraire, ce sont les *arcosolia*. Il y en a un sous l'escalier, un dans chaque paroi

1. Leur nombre est de 16. A partir de la niche, les trois derniers degrés forment angle droit avec ceux qui les précèdent.

latérale et deux placés l'un au-dessus de l'autre vis-à-vis de l'escalier qui est appliqué au mur. Ces cinq *arcosolia* ont abrité des sépultures. Chaque tombe était constituée par

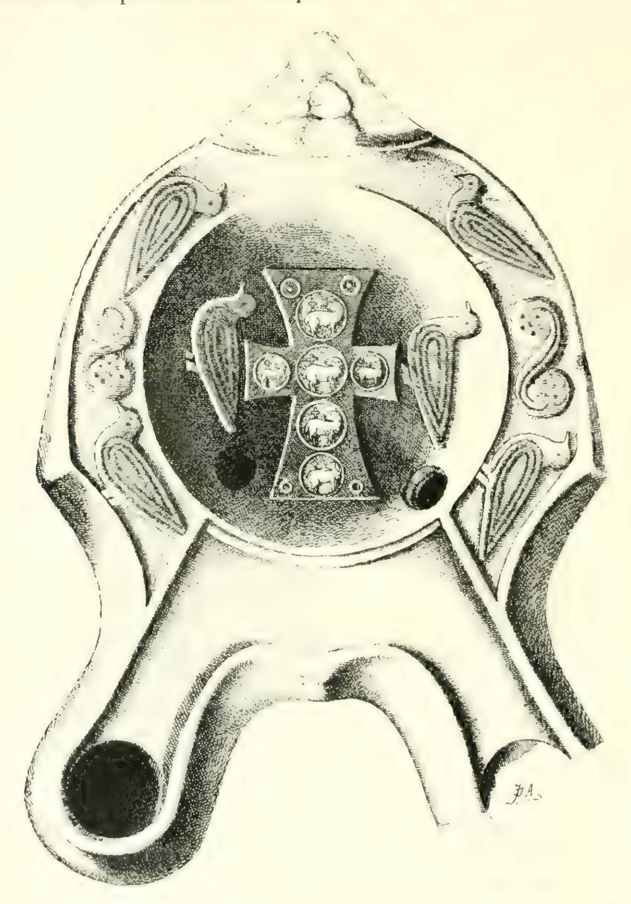


Fig. 6. — Lampe trouvée dans l'hypogée chrétien de Damous-el-Karita. D'après un dessin de M. le marquis d'Anselme.

une dalle longitudinale encastrée en avant de l'*arcosolium*. Une autre dalle horizontale servait de couvercle. Ces dalles ont disparu, mais la place de leur encastrement se voit

encore. Une rainure horizontale au fond de l'*arcosolium* indique l'épaisseur des couvercles et la place où ces dalles pénétraient dans l'enduit. Sous l'*arcosolium* que surmonte l'escalier, il y avait deux tombes superposées. L'inférieure renfermait deux corps. Il en était de même sous l'*arcosolium* situé vis-à-vis.

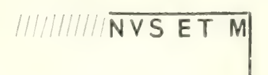
Outre les corps qui reposaient sous les *arcosolia*, deux autres ont été inhumés dans le sol même de la chambre.

Les fosses, de forme régulière, ont été creusées à travers la mosaïque.

L'hypogée était complètement rempli de terre. En le déblayant, on recueillit plusieurs débris de bas-reliefs, une main bénissant[1] selon la forme latine (fig. 5) provenant d'une statue de marbre, des vases de verre, des lampes chrétiennes et des fragments d'inscriptions.

Je donne ici le dessin d'une lampe à deux becs et la copie de deux morceaux de texte. Le sujet de la lampe est une croix pattée ornée de médaillons à l'Agneau et accostée de colombes (fig. 6).

Voici une inscription dont il ne subsiste que les six dernières lettres de la seule ligne dont elle semble avoir été composée :



Ces lettres, hautes de 0 m 055, sont gravées sur une dalle de marbre blanc, à revers lisse, épaisse de 0 m 03.

Une autre portion d'inscription, gravée également sur marbre, porte en caractères hauts de 0 m 13 :

RIA FIDELIS *in pace*

Une fois déblayé, cet hypogée chrétien a été photogra-

1. Hauteur 0 m 12.

phié par M. Henry Bourbon, et un plan en a été dressé par M. Élie Blondel, architecte. Nous avons assuré la con-

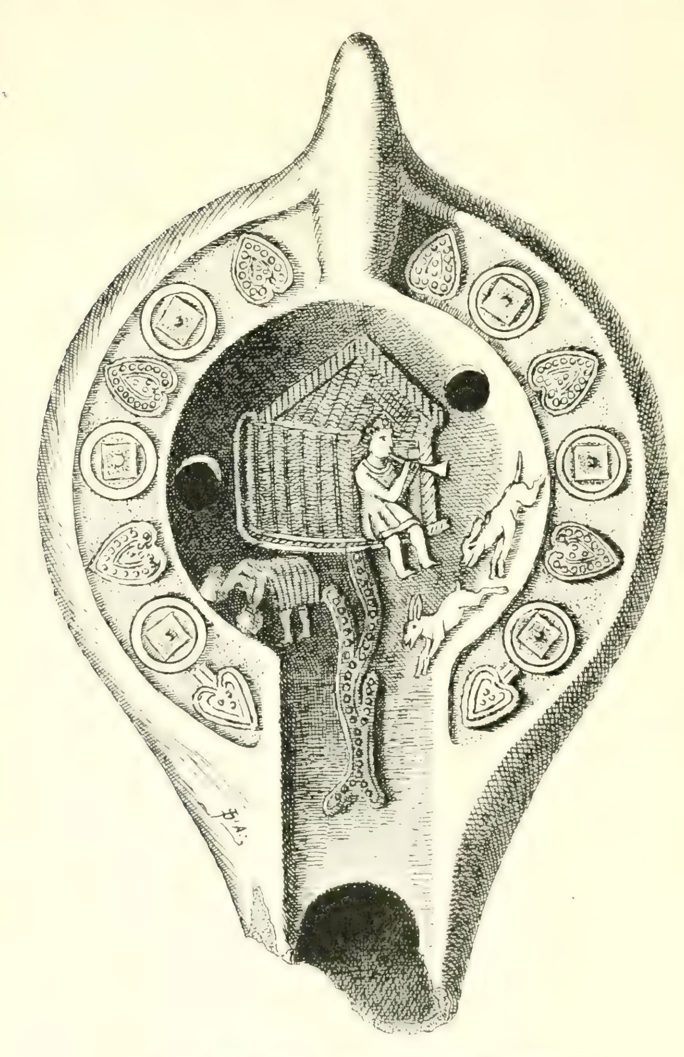


Fig. 7. — Lampe chrétienne de Carthage.
D'après un dessin de M. le marquis d'Anselme.

servation de cet intéressant monument funéraire en restaurant l'escalier et en plaçant une porte à l'entrée.

Tels sont en résumé les résultats actuels de nos présentes fouilles à Damous-el-Karita.

Il y a tout lieu d'espérer que la continuation des travaux d'exploration et de déblaiement des dépendances de la vaste basilique dans laquelle il faut sans doute reconnaître la principale église, c'est-à-dire la Primatiale de Carthage, nous conduira encore à d'importantes découvertes.

LIVRES OFFERTS

M. Chavannes a la parole pour un hommage :

« Un érudit chinois, M. Lo Tchen-yu, a bien voulu m'envoyer quelques exemplaires d'une publication dont il est un des principaux promoteurs ; je fais en son nom hommage d'un de ces exemplaires à l'Académie. Ce « Recueil de travaux imprimés se rapportant à l'érudition nationale » *Kouo hio ts'ong k'an* renferme des études du plus haut intérêt. Le premier article est une édition critique des fragments du *Yi king* avec commentaire de *Wang Pi* découverts par M. Pelliot dans la grotte fameuse de *Touen-houang* ; M. Lo Tchen-yu montre que ce texte est antérieur au règne de l'empereur *Hiuan-tsong* (713-755) : il constitue donc, pour la partie du livre classique qu'il contient, le plus ancien manuscrit que nous en connaissions. Le second article, qui comprend deux parties et qui sera continué, renferme de nouveaux documents sur écailles de tortue et sur os, analogues à ceux dont j'ai eu l'honneur d'entretenir l'Académie d'après une précédente publication de M. Lo Tchen-yu. Le troisième article traite des circonscriptions militaires à l'époque des *T'ang*. Puis vient une collection d'insignes militaires de commandement en forme de tigres, de poissons ou de tortues ; les inscriptions qu'on relève sur ces insignes apportent quelques renseignements sur l'organisation militaire des *Souei* et des *T'ang*. Le cinquième article est formé par d'importantes notes bibliographiques de *Mieou Ts'iuan-souen* ; elles sont suivies d'une dissertation de M. *Wang Kouo-wei* sur l'origine de quelques expressions bizarres par lesquelles on désigne

les acteurs jouant des rôles d'un certain genre. Le second fascicule s'ouvre par une édition critique des fragments du *Chou king* trouvés par M. Pelliot ; ces fragments, de même que ceux du *Yi king*, doivent dater du VIIe siècle de notre ère. Un autre article rassemble tous les renseignements qu'on peut trouver concernant *Tcheou Kouo-yen*, surnommé le maître pur et vrai, qui fut un des plus célèbres compositeurs de proses assonancées à l'époque des *Song*. M. Lo Tchen-yu commence ensuite la publication d'un catalogue d'inscriptions funéraires dont la plupart font partie de sa propre collection ou de celle de *Touan Fang*. Enfin nous trouvons trois textes provenant de l'Asie centrale : l'un d'eux, qui est fort court, a été rapporté par un Japonais, le comte Otani ; un autre, qui est le seul fragment que nous possédions d'une encyclopédie aujourd'hui perdue de l'époque des *T'ang*, est dû aux heureuses découvertes de M. Pelliot ; enfin le troisième de ces textes appartient au lot des manuscrits qui étaient restés dans la grotte de *Touen-houang* et qui ont été déposés à la Bibliothèque nationale de Péking ; ce texte contient un fragment manichéen d'une assez grande étendue. J'en ferai sous peu l'objet d'une communication spéciale à l'Académie. »

Le Gérant, A. Picard.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1911

PRÉSIDENCE DE M. HENRI OMONT

SÉANCE DU 6 OCTOBRE

PRÉSIDENCE DE M. HENRI OMONT.

M. Maspero expose les résultats de sa dernière campagne de fouilles et de restaurations en Égypte :

« La campagne de cette année a été fort remplie, autant sinon plus que celles des années précédentes, mais d'autre manière. En effet, l'achèvement des réfections de la Nubie rendant libres les équipes que nous avions dû y maintenir depuis 1907, nous avons pu reprendre dans l'Égypte même nombre de travaux pressants que nous avions été contraints de laisser de côté, faute de personnel autant que faute d'argent.

« Et d'abord, à Esnèh et en Abydos nous avons réussi à terminer à peu près les expropriations nécessaires au déblaiement de certaines parties des monuments. On sait les difficultés que la constitution de la propriété présente dans les pays musulmans : les opérations ont duré six ans à Esnèh et trois en Abydos ; encore ici ne sont-elles pas entièrement terminées. Les résultats en apparaissent pourtant sensibles déjà aux visiteurs. A Esnèh,

le pronaos est dégagé complètement sur la façade et sur les deux côtés; pour aller plus loin, il faudra entreprendre de nouvelles expropriations qui seront coûteuses. L'édifice est au fond d'un trou dont nous avons dû appuyer les parois de terre par des murs de pierre; on le voit aujourd'hui dans le même contrebas où Hérodote voyait celui de Bubaste au IVe siècle av. J.-C. En Abydos, le déblaiement commencera l'hiver prochain; s'il s'achève, le rideau de cahutes qui voile le temple ayant disparu, les ruines deviendront visibles au loin de la plaine.

« Je n'insisterai pas sur les travaux de M. Legrain à Karnak; ils vont lentement leur train. Mais sur trois points nous avons ouvert des chantiers nouveaux. A Thèbes, M. Baraize a commencé la consolidation du petit temple de Deir el Médinèh; après avoir déposé puis reconstruit la porte dont les fondations étaient pourries, il a attaqué le corps même de l'édifice. Il a remis en place le curieux escalier qui montait aux terrasses et dont les débris se dissimulaient sous les décombres, puis il a tout préparé pour relever les architraves et les colonnes tombées du petit hypostyle. Il doit toutefois partager son temps entre ce site et celui de Hibèh. Nous avons pu en effet faire entrer enfin les Oasis dans le cercle de notre activité, et après y avoir organisé la surveillance, nous avons entrepris sur les temples qui s'y trouvent le même travail de consolidation que nous poursuivons sur ceux de l'Égypte. Les deux années précédentes avaient été employées aux expropriations; M. Baraize a, pendant celle-ci, achevé le déblaiement et poussé très loin la réfection. Le plan se dessine maintenant dans son ensemble et nous a révélé des dispositions intéressantes; construit sous Darius Ier et sous les Nectanébo, il nous fournit un exemple unique jusqu'à ce jour du temple saïte, transition entre l'art des grands Thébains et celui des Ptolémées. Les conditions de climat et d'éloignement me commandant de ne pas garder M. Baraize et ses gens plus de trois mois dans cet endroit, j'estime qu'il lui faudra deux années encore pour en avoir fini avec Hibèh; après quoi, nous attaquerons la demi-douzaine de temples épars dans les Oasis.

« C'est à Thèbes que nous avons installé M. Barsanti, après l'avoir rappelé de Nubie. Le temple de Sétouî Ier à Gournah m'inquiétait beaucoup depuis quelques années; certaines de ses

structures supérieures étaient si ruinées, qu'il y aurait eu danger à les ouvrir aux touristes. M. Barsanti a remis en état ces parties délabrées, et, en dégageant le bas des murs pour retoucher les fondations, il a constaté que ce que les remblais nous avaient caché était dans un état plus lamentable que ce que nous voyions. Les lits de calcaire sur lesquels la fabrique entière repose étaient rongés complètement, et en plus de vingt endroits les murs étaient littéralement en l'air. M. Barsanti a consolidé l'hiver dernier l'hypostyle et le sanctuaire qui y aboutit, les chapelles de Ramsès Ier et de Sétoui Ier, et il a relevé deux des colonnes de la façade dont les éléments gisaient sur le sol. J'espère que l'hiver prochain verra la fin du travail.

« Ce sont là les nouveautés principales. Sur tous les points du territoire nous avons déployé ce que nos ressources nous permettent d'activité, et il y aurait quelque ingratitude à oublier ce que M. Lefebvre a fait au Fayoum et dans la Moyenne Égypte, M. Quibell à Sakkarah, M. Edgar dans le Delta, M. Breccia à Alexandrie. Tous ont donné sans compter leur temps et leurs forces à notre œuvre, et s'ils ne peuvent prévenir partout le pillage et la destruction, faute en est au manque d'argent et à l'insuffisance des lois sur les antiquités. »

M. le Dr Carton, correspondant de l'Académie, expose le résultat des fouilles qu'il a dirigées à Bulla Regia en 1910-1911[1].

M. Labande, correspondant de l'Académie, lit une note sur une inscription gravée autour d'une pierre à entrelacs[2].

1. Voir ci-après.
2. Voir ci-après.

COMMUNICATIONS

INSCRIPTION GRAVÉE AUTOUR D'UNE PIERRE A ENTRELACS PROVENANT DE CARPENTRAS,

PAR M. L.-H. LABANDE, CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE.

L'inscription que j'ai l'honneur de présenter à l'Académie, au nom de son propriétaire, appartient depuis plusieurs années déjà à mon savant confrère, M. le marquis de Monclar, et se trouve conservée en son château d'Allemagne (Basses-Alpes).

Elle provient de Carpentras, où M. de Monclar l'a acquise d'un brocanteur. La pierre calcaire qui la supporte, d'une largeur de 98 centimètres, a été sciée par le milieu, et la partie qui en reste aujourd'hui n'est plus haute que de 40 centimètres en moyenne. Retournée, elle a servi de marche d'escalier à une maison qui était une dépendance de l'ancien hôpital de Saint-Pierre. C'est d'ailleurs grâce à cette utilisation qu'elle a été sauvée; l'autre fragment a disparu depuis peut-être deux siècles, sans qu'il soit possible d'espérer le retrouver un jour.

Les inscriptions du Sud-Est de la France antérieures au IXe siècle sont presque toutes des épitaphes, dont le texte, plus ou moins long, gravé dans la pierre ou le marbre, est parfois dans un encadrement en relief décoré de diverses manières[1]. Celle que possède M. de Monclar est d'un caractère entièrement différent : elle se détache en relief tout

1. Voir pour la région d'Avignon et de Carpentras, Edmond Le Blant, *Inscriptions chrétiennes de la Gaule antérieures au VIIIe siècle*, t. II, p. 212 et suiv.; *Nouveau recueil des inscriptions chrétiennes de la Gaule*, p. 168 et suiv.; É. Espérandieu, *Inscriptions antiques du Musée Calvet* (extrait des *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, année 1894).



Mis de Monclar, phot.

Pierre à entrelacs avec inscription.

autour d'une dalle, qui a servi de chancel ou de devant d'autel. Elle se compose donc d'une ligne unique servant de cadre à des entrelacs, du genre de ceux qui ont été si communément usités à l'époque mérovingienne et carolingienne pour l'ornementation des édifices religieux. Ce décor, probablement inspiré en partie par les rinceaux des sarcophages gallo-romains, était particulièrement fréquent dans la région de Carpentras et d'Arles. On en a signalé, exécutés avec plus ou moins d'habileté, à Carpentras même [1], à Vaison [2], Avignon [3], Apt [4], Vaucluse [5], Arles [6], Aix [7], Marseille [8]; mais aucune de ces plaques décoratives ne présente d'inscription [9]. Si même, nous étendons davantage nos recherches, nous aurons grand'peine à rencontrer d'autre pierre où les entrelacs soient accompagnés de lettres de l'alphabet participant à l'ornementation générale [10]. Mon maître vénéré, M. de Lasteyrie, m'a déclaré n'en connaître en France qu'une seule, dans la Haute-Loire, avec le mot CRVX; elle est restée inédite jusqu'à ce jour.

1. Il en existe plusieurs morceaux différents au Musée.

2. J'ai eu l'occasion de les reproduire dans une planche qui accompagne mon étude sur *La Cathédrale de Vaison*, dans le *Bulletin monumental* de 1904.

3. Aux Archives départementales de Vaucluse, provenant, paraît-il, de Notre-Dame-des-Doms.

4. Trois de ces dalles servent de plafond à une galerie de la crypte de la cathédrale.

5. Plusieurs morceaux, ayant appartenu à différentes plaques, sont encastrés dans les murs de l'église paroissiale.

6. Au Musée lapidaire.

7. Dans le cloître de Saint-Sauveur.

8. Au Musée archéologique.

9. Les fameuses plaques de Saint-Guilhem-du-Désert et de Vence n'ont pas davantage d'inscription, ni celles que j'ai vues dans l'Italie septentrionale.

10. Tel n'est pas le cas d'un devant d'autel à entrelacs, au Musée d'Orvieto, au bas duquel est une ligne d'inscription en creux. Mon excellent confrère et ami, M. Maurice Prou, se réserve de présenter prochainement une croix bolonaise, dont les bras sont décorés d'entrelacs et qui possède aussi une inscription en creux.

Ici, nous n'avons, hélas ! qu'à peu près la moitié de l'inscription sculptée par le lapicide. Elle se lit ainsi :

Sur le côté gauche : ...CAVIT FI ;

En haut de la pierre : ERI ISTA OPERA INDIGNOS ;

Sur le côté droit : ...PECCAT*or*.

Soit en entier : ...CAVIT FIERI ISTA OPERA INDIGNOS PECCAT*or*...

Remarquons tout d'abord que les caractères, hauts de 80 à 85 millimètres, sont en relief : on les a obtenus de la même façon que les entrelacs et leur encadrement, c'est-à-dire en creusant la pierre sur une profondeur de 10 à 12 millimètres. Ce procédé, assez rare pour les inscriptions[1], surtout en Provence, est encore une imitation de ce qui se faisait pour les sarcophages, où sont en relief non seulement les rinceaux et ornements décoratifs, mais encore les chrismes et les lettres grecques A et ω qui les accompagnent ordinairement. M. Edmond Le Blant en a donné plusieurs exemples dans ses ouvrages sur les sarcophages chrétiens de la Gaule[2]. Il a publié également[3] une dalle de marbre qui doit retenir un instant notre attention : c'est la tombe de l'évêque Boethius de Carpentras, décédé le 23 mai 604 et enterré à Venasque. Elle présente, au-dessous du cadre contenant une inscription en creux, une longue croix gemmée, aux bras de laquelle sont suspendues par de courtes chaînettes les lettres A et ω. Ce motif principal, ainsi que les autres ornements accessoires, se détache en

1. M. Edmond Le Blant, en fait d'inscription en relief, a relevé sur un fragment de colonne à Évreux, trois monogrammes (*Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, t. I, n° 165 ; pl. 21, n° 136). M. J.-A. Brutails a encore publié (*Album d'objets d'art existant dans les églises de la Gironde*, pl. 3, n° 2), une pierre, avec inscription carolingienne en relief, qui se trouvait jadis à Saint-Genès de Queuil. Ce monument a disparu.

2. *Étude sur les sarcophages chrétiens antiques de la ville d'Arles*, p. 23 ; *Les sarcophages chrétiens de la Gaule*, pl. IV, n° 1 ; pl. X, n° 2 ; pl. XXVIII, n° 1 ; pl. XXXII, n° 1 ; pl. XXXIII, n°s 1 et 2 ; pl. XXXVI, n° 1.

3. *Sarcophages chrétiens de la Gaule*, p. 139, n° 199, pl. XVI, n° 2.

relief, d'une façon maladroite il est vrai, mais il faut songer que la matière offrait de sérieuses difficultés à l'exécutant.

Pour celui qui a décoré notre pierre, le calcaire plus tendre était relativement facile à travailler. Et de fait il ne semble pas avoir éprouvé de sérieux embarras et en général son ciseau fut manié avec assez de sûreté. Si l'on observe le dessin des lettres de son inscription, on les trouve reproduites d'une façon plutôt régulière ; les A, E, T, R, P, N et I sont même adroitement exécutés ; les O, S, V et C sont par contre moins heureusement tracés.

Les A montrent une forme qui est vraiment rare. Sans doute, on trouve assez souvent depuis le IVe siècle des A dont les jambages sont réunis au milieu par une ligne brisée ; on en a signalé également qui sont surmontés, dès une époque ancienne, d'une barre horizontale[1] ; mais il ne me semble pas qu'on ait relevé cette particularité des deux barres unissant les jambages qui se croisent en X[2].

Les E, les T et l'F sont aussi à considérer, bien que leur aspect soit moins insolite : leurs barres transversales sont triangulaires comme l'épatement de l'extrémité supérieure des deux derniers C ; par contre, les I, les jambages et les courbes des S, des P et des R restent à peu près de même largeur, sans élargissement bien sensible aux extrémités.

Les O sont allongés et pointus en haut et en bas.

Le premier C, au début de notre fragment, est carré ; les deux autres de la fin sont traditionnels.

Le D du mot INDIGNOS est dessiné presque comme un B.

Enfin le G qui se voit un peu plus loin est très caractérisé : il se compose d'une barre verticale, accompagnée en haut d'une deuxième barre horizontale, l'extrémité épatée, et en

1. Cf. Edmond Le Blant, *Paléographie des inscriptions latines du IIIe siècle à la fin du VIIe*, p. 11.

2. L'exemple daté de 630 donné par M. Edmond Le Blant, *ibidem*, p. 10, n'est pas aussi régulier, à beaucoup près.

bas d'une troisième qui se relève obliquement. C'est une forme presque inusitée, qui peut être rapprochée des G carrés, mais accompagnés au bas d'un crochet simple ou double, que le P. de La Croix et M. Edmond Le Blant ont signalés dans des inscriptions de l'hypogée de Poitiers[1]. Le texte de Carpentras, tout court qu'il soit, offre donc des graphies extrêmement intéressantes.

La langue n'est pas sans présenter encore quelques particularités. Il n'y a pas de trace d'abréviation au-dessus de l'A de ISTA OPERA ; le lapicide a donc négligé de mettre ces mots à l'accusatif comme le réclamerait le sens de la phrase. L'VS d'INDIGNUS a été transformé en OS, ce qui se rencontre fréquemment dans les textes de l'époque barbare. Le mot *indignus* a d'ailleurs été relevé par M. Edmond Le Blant dans plusieurs inscriptions chrétiennes, à Rodez[2] et à Poitiers[3]. Celle de Rodez, connue seulement par une restitution, est à rapprocher de celle de Carpentras : gravée sur la tranche d'une table de marbre carrée provenant de l'ancienne cathédrale, elle est ainsi conçue : DEVS DEDIT EP̄S INDIGNVS FIERI IVSSIT HANC ARAM.

Il est à jamais regrettable que justement nous manque la partie qui donnait le nom du bienfaiteur de l'église où se trouvait notre plaque décorative. Cependant le mot PECCATOR de l'inscription caractérise suffisamment les évêques du VIe au VIIIe siècle[4], pour qu'on soit assuré que ce fut un des prélats ayant occupé le siège épiscopal de

1. *Nouveau recueil des inscriptions chrétiennes de la Gaule*, p. 259, 263 et 269. Les renvois au R. P. de La Croix sont indiqués par M. Edmond Le Blant.

2. *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, t. II, p. 348, n° 574.

3. *Nouveau recueil des inscriptions chrétiennes de la Gaule*, p. 259, n°s 247-248.

4. Cf. les souscriptions des conciles de 529, 533, 541, 551, 567, 556-573, 573 et 757 : Maassen, *Concilia aevi merovingici*, p. 58, 61, 97, 114, 130 et 136, 145 et 146, 148, 150 et 151 ; A. Werminghoff, *Concilia aevi karolini*, t. I, p. 62 et 63.

Venasque-Carpentras. On regrette encore que notre monument ne fournisse aucun élément permettant la fixation précise de sa date.

Cette date ne ressort pas d'une façon absolument nette ni du caractère de l'ornementation de la pierre, puisque les entrelacs ont existé très abondants aux époques mérovingienne et carolingienne, ni des termes employés, puisqu'au IXe siècle on aurait, aussi bien qu'auparavant, omis de marquer l'accusatif et transformé INDIGNVS en INDIGNOS, ni même de la forme des caractères. Ceux-ci ne peuvent se comparer qu'assez difficilement avec ceux des autres inscriptions en creux ; plusieurs même ne se sont pas encore rencontrés absolument ainsi. Si d'autres rappellent les habitudes du haut moyen âge, ils ne sont pas suffisamment localisés dans le temps pour caractériser le siècle où ils furent gravés. Cependant l'épatement de leurs extrémités tendrait à indiquer les temps voisins de Charlemagne.

Je suis donc très enclin à attribuer au début de l'époque carolingienne le monument qui vient d'être étudié. Et cela encore pour des raisons historiques[1]. La ville de Carpentras, dont il provient, fut relativement florissante avant le VIIe siècle, date à laquelle elle fut presque entièrement ruinée ; ce fut à ce point que les évêques qui y résidaient furent obligés de la quitter et de se réfugier à Venasque, où ils édifièrent cathédrale et baptistère. Boethius semble même avoir été le dernier prélat qui ait habité Carpentras. Depuis le début du VIIe jusqu'au dernier quart du Xe siècle, l'ancienne cité fut abandonnée par le haut clergé, elle subit les dévastations des Lombards, des Francs et des Sarrasins. Il est certain cependant que ses églises ne disparurent pas complètement et qu'elles furent restaurées au moins après les premiers désastres. Même, une tradition très vivace, que

1. Je demande la permission de renvoyer aux références que j'ai déjà données sur ce sujet dans mon mémoire sur le *Baptistère de Venasque* (*Vaucluse*), paru dans le *Bulletin archéologique* de 1904, p. 287 et suiv.

j'ai déjà eu l'occasion de signaler plusieurs fois déjà, attribue à l'empereur Charlemagne l'initiative de nombreuses reconstructions dans la région. Sans doute, les édifices qui auraient fait l'objet de ces travaux n'existent plus sous la forme qu'ils auraient alors reçue; il n'est pas cependant contestable qu'aux environs de l'an 800, le clergé, plus tranquille, se préoccupa de relever ses monuments ruinés.

Sauf correction, je serais donc disposé à dater de la deuxième moitié du VIIIe siècle la pierre à entrelacs et son inscription que possède M. le marquis de Monclar.

NOTE SUR LES FOUILLES EXÉCUTÉES EN 1910-1911 A BULLA REGIA,

PAR M. LE DOCTEUR CARTON, CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE.

Le rapport que j'ai présenté à l'Académie en octobre 1910[1] a fait connaître les résultats obtenus jusqu'à cette époque dans les fouilles de Bulla Regia. Pendant l'automne de la même année, j'ai repris le dégagement des Thermes publics et exécuté, sur l'emplacement de l'antique cité, une série de sondages qui m'ont fait découvrir l'appartement souterrain, richement décoré, d'une habitation de la ville antique.

En raison de l'insuffisance des moyens dont je disposais, j'ai dû me borner, dans les Thermes, à achever d'enlever les matériaux qui remplissaient, jusqu'à une hauteur de près de 8 mètres, la grande salle centrale dont j'avais précédemment reconnu la disposition générale. Longue de 15 m 50, large de 11 mètres, elle renfermait plus de 1300 mètres cubes de terre et de pierres qui, grâce au Decauville que j'employais, ont pu être portés à distance, hors des limites de la ville.

Cette vaste pièce est remarquable par la beauté de l'appareil et la conservation de ses murs. L'un d'eux, le septen-

1. Voir *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions*, 1910, p. 6[illegible]

trional, en pierres de taille jusqu'à la hauteur de 4 mètres, s'élève encore à 18 mètres au-dessus du sol. Il offre à sa partie supérieure une magnifique baie, encadrée de pierres de taille [1] de 5m 10 de hauteur, que surmontent les amorces d'une immense voûte d'arête qui recouvrait toute la salle.

Sur le sol, une belle mosaïque ornementale, d'une large facture, est formée d'entrelacs renfermant d'épais faisceaux de lauriers. En son milieu se trouve un cadre entouré de rayons ondulés et multicolores partant d'un point central qui est malheureusement détruit. Il y avait sans doute là une tête du Soleil ou de Méduse.

Au milieu de chacune des quatre parois de cette salle s'élève une belle arcade en pierres de taille. Celles des murs nord et sud remplies de blocage encadrent une porte en pierres de moyen appareil, surmontée, comme toutes les ouvertures de ce genre qui existent ici, d'un arc de décharge. Elles sont flanquées de deux grandes niches, hautes de 3m 65, dont le sol est en mosaïque et dont le voussoir central offre des sculptures en relief. La plus voisine de l'angle sud-ouest de la pièce en porte deux; sur la face antérieure de la pierre, une couronne ornée de pointes dont deux sont seulement visibles; sur la face inférieure, une espèce de fourche dont les pointes portent un globule.

La niche du Nord-Ouest offre aussi une fourche dont les branches sont plus ouvertes et la hampe plus grêle.

Celle du Sud-Ouest et celle du Sud-Est ont la première une couronne à cinq pointes, celle du Nord-Est une couronne à quatre pointes.

La mosaïque du sol de ces niches représente une figure à rayons courbes ressemblant beaucoup à un demi-dôme à côtes ou à la moitié d'une ombrelle, vue à l'intérieur. Cette décoration devait correspondre à un motif semblable situé

1. Cet encadrement existait intact, il y a quelques années, et je l'ai photographié dans cet état. Depuis, toute la partie verticale de son côté ouest a été méthodiquement enlevée.

à la partie supérieure de la niche qui était sans doute ornée de reliefs en stuc figurant une coquille de Saint-Jacques renversée.

Quant aux sculptures des voussoirs, il paraît assez difficile d'indiquer exactement leur signification. Je rappellerai à ce propos que l'on a rencontré à plusieurs reprises, sur des mosaïques africaines, des ornements isolés représentant une couronne à pointes[1]. On en voit également une à Bulla Regia dans la mosaïque de la Villa souterraine de la Chasse (Villa Lafon). Leur isolement, la situation qu'elles occupent par rapport aux autres motifs ont fait penser qu'il s'agit peut-être d'emblèmes, de blasons. Si cette opinion est applicable aux trois figures en forme de couronne de nos niches, il faudrait en conclure que les autres, qui ont la forme de fourches, ont la même signification, et que les statues érigées ici étaient celles de grands personnages et non de divinités. J'ai bien pensé, tout d'abord, à voir en elles soit des couronnes ou des gâteaux ronds, soit des caducées, semblables aux figures que l'on rencontre souvent sur les stèles votives d'Afrique. Mais la présence de pointes radiées me fait pencher en faveur de la première hypothèse.

Dans les murs oriental et occidental de la grande salle, les arcades paraissent former l'entrée de pièces voûtées qui n'ont pas été déblayées, et elles sont flanquées de deux portes en pierres.

Il m'a été impossible de pousser plus loin, faute de fonds, la fouille de ce monument. Et je dois ajouter que j'en ai été empêché aussi par la nécessité de réparer des parties peu solides avant de les aborder. J'ai dû procéder à des réparations provisoires et peu élégantes, mais suffisantes, et je pense que maintenant aucune des parties découvertes ne menace ruine.

1. Voy. notamment *Inventaire des mosaïques de la Gaule et de l'Afrique*, t. II, *Afrique proconsulaire (Tunisie)*, par P. Gauckler, p. [illegible].

Tout en procédant aux fouilles des Thermes, j'avais depuis 1909 exploré toute la surface de Bulla Regia dans le but de rechercher s'il ne s'y trouvait pas d'édifices privés, du genre de celui, si remarquable, qui avait été découvert par Lafon.

L'étude des reliefs et des dépressions du quartier où se trouve le dernier m'avait amené, dès le printemps de 1910, à admettre qu'il devait en exister un certain nombre d'autres, et des sondages, pratiqués en octobre de cette même année, m'ont fait reconnaître plusieurs constructions souterraines dont le plan et l'ornementation me parurent significatifs.

Ayant poussé l'un de ces sondages jusqu'à environ 6 mètres de profondeur, je rencontrai une pièce au sol revêtu de mosaïque dont les murs portaient une ornementation en relief figurant des panneaux. Je pus, dès lors, m'orienter, et un second sondage me montra de suite un linteau mouluré, puis deux chapiteaux corinthiens, puis, entre les bancs des colonnes qui portaient ceux-ci, une mosaïque à sujets. C'est cette découverte que j'ai annoncée à l'Académie en décembre 1910[1].

L'Association française pour l'avancement des sciences voulut bien m'accorder une subvention de 2.000 francs pour dégager cet intéressant ensemble, dont voici les principales dispositions.

Il se compose d'un nombre de pièces égal à celui de la Maison de la Chasse[2]. Mais celles-ci, au lieu de donner sur un péristyle, s'ouvrent sur un grand vestibule longitudinal couvert par une succession de voûtes d'arêtes où l'on descend par un escalier en pierre de vingt-quatre marches, que coupent trois paliers.

1. Voir *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions*, 1910, p. 611.

2. Le nom de palais, attribué avant moi à cette habitation, doit être compris dans le sens du mot italien, c'est-à-dire demeure vaste et somptueuse. Il peut, à mon sens, être conservé dans le langage courant.

Le côté sud de ce passage est occupé par les trois pièces principales, la plus vaste se trouvant entre les deux autres. L'entrée en est remarquable. Elle s'étend sur toute la largeur et deux colonnes corinthiennes, portant un linteau mouluré, la divisent en trois parties. Cette ouverture n'était pas fermée par des battants; elle devait l'être par de larges tentures; d'autre part, elle donne sur une pièce voûtée, éclairée par en haut, comme, du reste, les autres salles de cette demeure souterraine. Une telle disposition rappelle singulièrement la maison romaine primitive, avec son simple *atrium*, sur lequel donnait le *tablinum* flanqué des deux *alae*, représentées exactement ici par les deux salles situées de chaque côté de la première.

Fait curieux, les fûts des deux colonnes se composent de tambours cylindriques, tandis que les chapiteaux et les bases en sont carrées. Comme on a trouvé auprès d'eux un tronçon de pilastre cannelé qui n'a pas son emploi dans cette construction, on doit admettre que primitivement la colonnade comprenait deux fûts ayant la même forme et qui, s'étant brisés, ont été remplacés en hâte par des tambours empruntés à une construction voisine et que l'on a revêtus de stuc.

C'est à l'intérieur de cette salle, éclairée, du côté opposé à l'entrée, par un grand soupirail, que se trouve la mosaïque représentant le triomphe d'Amphitrite. Sa situation, au centre et à l'entrée de la pièce, autorise à admettre, comme l'a fait M. Cagnat pour un des locaux de la Maison de la Chasse, qu'elle était faite pour être entourée des trois lits d'une salle de repas.

On voit qu'elle participe, en somme, des caractères propres à deux pièces que l'on distingue habituellement, en les séparant, dans les antiques demeures, le *tablinum* et le *triclinium*.

La partie supérieure du motif figuré par la mosaïque offre la déesse, la tête auréolée, assise sur les croupes acco-

lées d'un Triton et d'une Néréïde, le premier tenant d'une main un panier, la seconde tenant d'une main un gouvernail et de l'autre une corbeille pleine de coquillages.

Deux génies ailés volent et tiennent une couronne au-dessus de la tête de la divinité. Plus bas, sous les flots, deux autres génies, à cheval sur des dauphins, lui présentent, l'un un coffret plein de bijoux, l'autre un miroir au manche richement ciselé. Au-dessous d'eux nage dans l'eau ou repose sur le fond une grande quantité de poissons, de coquillages, de mollusques, aux couleurs vives et chatoyantes.

Contre un des côtés de l'encadrement de cette mosaïque, et non plus dans la grande salle, mais dans le couloir, une autre décoration en cubes multicolores représente un beau portrait de femme en buste, vêtue simplement de la tunique, dans un large encadrement rappelant beaucoup certaines peintures qui ornent les murs des maisons de Pompéi.

Au delà de ce motif, auprès de lui, et au pied d'une fontaine qui fait face à la grande salle, un petit cartouche renferme une simple fleur de lotus, d'où s'échappent deux petits rinceaux. En raison de la position et de la situation isolée de cette figure, on peut admettre qu'il s'agit ici d'un emblème, d'un blason analogue à ceux dont il a été question précédemment et qui était probablement le signe particulier de la femme représentée dans le portrait.

Les deux salles placées de chaque côté du *tablinum* ou *alae* et qui n'ont pas été déblayées complètement sont ornées de mosaïques et d'enduits à reliefs et éclairées par un soupirail. Mais elles étaient fermées par des portes en bois, à un battant.

De l'autre côté du couloir, et en partant de l'extrémité opposée à l'escalier, on trouve d'abord une pièce semblable aux deux précédentes, mais un peu plus petite, puis l'ouverture d'une citerne, puis un réduit voûté, au fond duquel

une fenêtre donne sur un puits qui se prolonge en haut jusqu'au rez-de-chaussée, et, après une fontaine en forme de niche regardant le *tablinum*, décorée de marbres précieux, une autre salle semblable aux précédentes, mais plus petite.

Pour achever cette description sommaire, j'ajouterai que je n'ai pas eu les moyens de déblayer le rez-de-chaussée de cette habitation. Mais le Service des Antiquités tunisiennes, qui avait pris le parti de conserver sur place la mosaïque d'Amphitrite, ayant fait procéder, dans ce but, à des travaux de consolidation de la voûte qui la protège, a mis à jour, à la partie supérieure de celle-ci, une remarquable œuvre d'art, représentant la délivrance d'Andromède par Persée, en cubes multicolores.

Divers objets ont été recueillis au cours des fouilles.

Dans le *tablinum* était un fragment d'autel portant en relief un bucrâne au-dessus du croissant. On sait avec quelle fréquence ce dernier symbole s'est trouvé sur les tombes de la nécropole païenne et romaine de Bulla Regia. On voit, par cette récente découverte, qu'il parait avoir également occupé une place importante dans la symbolique des cultes domestiques.

Un certain nombre de lampes chrétiennes, trouvées à un niveau assez élevé, montre que cet appartement souterrain fut habité à une basse époque.

Enfin j'ai continué à rassembler avec soin les intéressants débris de poteries dont j'ai précédemment signalé l'existence à l'Académie, et qui, par leur forme comme par leur décoration en traits colorés, au pinceau, figurant des ornements géométriques ou des feuillages, paraissent constituer le chaînon, inconnu jusqu'ici, qui relierait les poteries peintes de la Carthage punique à celles que façonnent les Kabyles.

Je présenterai à l'Association française pour l'avancement des sciences une étude plus détaillée sur l'édifice dont

il vient d'être question. Mais ce qui précède suffit pour montrer qu'il y a à Bulla Regia un certain nombre de constructions offrant des pièces de décoration et d'ornementation analogues à celles qu'il renferme, et de dispositions variées. L'existence, maintenant reconnue, de trois d'entre elles, à une certaine distance les unes des autres, montre qu'il s'agit d'un plan architectural dont l'usage paraît avoir été courant à Bulla Regia.

Si un doute peut planer sur les origines de celui-ci, il ne saurait y en avoir sur le but qui l'a fait adopter. Tout y a été, en effet, aménagé pour en faire l'endroit le plus agréable et surtout le plus frais de l'habitation.

L'éclat des mosaïques, la discrétion de l'éclairage, la présence de vasques, de fontaines où l'eau ruisselait pour le double plaisir des yeux et des oreilles, la représentation artistique et en couleurs variées, aux endroits les plus visibles, d'objets ou d'occupations favorites, tout avait été réuni là par le maître de la demeure pour charmer ses invités ou rêver dans l'ombre et la solitude.

On peut se demander au sujet de ces constructions si elles étaient doubles, c'est-à-dire si, ayant en sous-sol *tablinum*, *compluvium*, *atrium* et *alae*, elles en possédaient d'analogues au rez-de-chaussée. On sait du reste [1] que les riches habitations romaines avaient plusieurs salles de repas pour les différentes saisons : *triclinia aestiva*, *hiberna*, etc.

Comme aucun des rez-de-chaussée de celle de Bulla Regia n'a encore été déblayé complètement, il est difficile d'affirmer qu'il en ait été ainsi en ce qui les concerne, mais la présence en double de certaines parties constitutives de la demeure antique qui y a été constatée (*compluvium*, *cubicula*, etc.), permet de l'admettre pour le moment. Il sera du reste facile d'élucider cette question sans grands frais.

1. Vitruve, *De re rustica*, I, 137.

Quoi qu'il en soit, on sait actuellement qu'il existe à Bulla Regia un assez grand nombre de dépendances souterraines de riches demeures, remarquables par leur excellent état de conservation. L'étude de celles qui ont été déblayées montre dès maintenant que, par la beauté de leur décoration comme par la grande variété de leur disposition elles constitueront une série unique jusqu'à présent en Afrique, et d'un réel intérêt pour l'étude de l'habitation antique en ce pays, parce qu'elles présentent, intactes, des parties habituellement détruites dans les demeures de ces contrées.

Cette architecture si originale nous révèle aussi des mœurs particulières et qui paraissent propres aux habitants de Bulla Regia.

A ce double titre, ces ruines méritent d'attirer l'attention des savants et justifient l'intérêt que veut bien leur témoigner l'Académie.

LIVRES OFFERTS

M. Salomon Reinach a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de l'auteur, M. Seymour de Ricci, un ouvrage, orné de très belles planches en couleur, intitulé : *Catalogue of a collection of mounted porcelain belonging to E. M. Hodgkins*. Il s'agit d'une collection considérable de porcelaines de la Chine, pourvues de ces montures métalliques finement ouvragées et ciselées que leur donnaient les artistes du XVIIIe siècle, afin d'atténuer, pour ainsi dire, leur exotisme et de les mettre en harmonie avec le mobilier environnant. L'introduction de M. S. de Ricci apporte d'intéressantes informations sur les « monteurs » du XVIIIe siècle et les amateurs pour lesquels ils travaillaient. »

M. Cagnat offre à l'Académie une brochure de M. de Pachtere sur les nouvelles fouilles d'Hippone. On y trouvera une étude très intéressante sur une belle mosaïque représentant une chasse. C'est un des morceaux les plus curieux de cette espèce qui aient été trouvés en Afrique.

SÉANCE DU 13 OCTOBRE

PRÉSIDENCE DE M. HENRI OMONT.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture d'une lettre par laquelle M. le comte Alexandre de Laborde se porte candidat à la place de membre libre vacante par suite du décès de M. le duc de La Trémoïlle.

M. Chavannes traite d'un texte manichéen chinois qui remonte vraisemblablement au xe siècle de notre ère. Le manichéisme n'avait guère été connu jusque dans ces dernières années que par les auteurs chrétiens ou musulmans qui l'ont attaqué ; mais, récemment, des missions scientifiques allemandes ont retrouvé dans la région de Tourfan des débris de livres manichéens en turc et en persan, tandis que, à Touen-houang, dans la grotte fameuse qui contenait toute une bibliothèque murée là depuis le xe et le xie siècle, M. Pelliot d'une part, et M. Stein, de l'autre, ont découvert, le premier un court fragment manichéen en chinois, et le second un formulaire manichéen de confession en turc. Cette même grotte de Touen-houang a encore livré un fragment très étendu d'un traité manichéen traduit en chinois, qui se trouve actuellement déposé à la Bibliothèque nationale de Péking. M. Chavannes, qui a entrepris de publier la traduction intégrale de ce texte, en s'adjoignant la collaboration de M. Pelliot, en montre la singulière importance pour la connaissance de la doctrine manichéenne.

Le P. Scheil fait une communication sur les plus anciennes dynasties connues de Sumer-Accad [1].

M. Philippe Berger écrit de Giromagny, le 12 octobre 1911 :

« Monsieur le Secrétaire perpétuel,

« M. Tamagne, auquel nous devons le grand fragment de tarif des sacrifices aujourd'hui au Musée du Louvre, m'a écrit,

1. Voir ci-après.

au mois de septembre, pour me communiquer un certain nombre de graffites puniques peints en noir sur des cylindres en terre cuite qui faisaient partie d'une canalisation antique. Les graffites sont très fidèlement reproduits et M. Tamagne les a accompagnés de deux croquis représentant, l'un la disposition des lieux, l'autre la place occupée par l'inscription sur un des cylindres.

« Le P. Delattre, dans une lettre qu'il m'a récemment écrite, émet des doutes sur le caractère punique de ces graffites, et il les rapproche d'autres graffites peints en rouge sur une amphore trouvée par lui à Carthage et auxquels il assigne une origine vandale ou byzantine.

« Trois nouveaux calques que je viens de recevoir de M. Tamagne tranchent la question et ne laissent aucun doute — à mon avis — sur l'origine punique de ces inscriptions.

« Nous sommes en présence d'un même mot punique, repété sur les huit cylindres. Ce mot est suivi d'un sigle d'une valeur inconnue (peut-être numérique), qui est reproduit d'une façon identique sur tous les cylindres. Je serais tenté de reconnaître, dans ce mot, le mot phénicien *peleg*, qui signifie « ruisseau » ou « canal ».

« Sur l'un de ces graffites, ce mot est précédé de caractères cursifs dont les derniers sont incontestablement des chiffres puniques et donnent les valeurs *1* et *20*.

« Ces inscriptions feront l'objet d'une étude plus détaillée ; mais je tiens dès à présent à communiquer à l'Académie la nouvelle découverte de M. Tamagne.

« Veuillez, etc. »

L'Académie procède à la désignation d'un membre du Conseil de perfectionnement de l'École des Chartes, en remplacement de M. Longnon, décédé.

M. Morel-Fatio est élu à l'unanimité.

COMMUNICATION

LES PLUS ANCIENNES DYNASTIES CONNUES DE SUMER-ACCAD,
PAR LE P. SCHEIL, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

Le document que j'ai l'honneur de communiquer aujourd'hui à l'Académie appartient à l'espèce rare des pièces chronologiques et généalogiques si utiles pour établir la chaîne ou la charpente de l'histoire.

Cette tablette[1] porte en effet un *canon* de noms royaux s'étendant sur un demi-millier d'années, *cinq dynasties suméro-accadiennes* consécutives avec le nom de chaque roi, le chiffre des années de chaque règne, le total respectif de la durée de chaque dynastie. Les fouilles de Niffer avaient donné un fragment de même genre se référant aux temps tardifs des rois d'*Ur* (5 en nombre avec 117 ans de durée) et des rois d'*Isin* (16 en nombre avec 225 ans et demi de durée) (Babyl. Exped., XX, pl. 30, n. 47).

Le présent texte qui semble provenir de la ville de *Kis* (auj. Ohéimir), et dater par sa rédaction, de l'époque de *Hammurabi*, se rapporte à des temps plus reculés. Il est constant que dans les écoles on gardait fidèlement les mémoires du passé, la liste des anciens souverains, surtout de ceux qui ayant dominé à la fois sur Sumer-Accad étaient réputés, par les Babyloniens, de véritables ancêtres et pères de la nation.

Pour des vues d'ensemble, les scribes compulsaient les archives, interrogeaient les documents contemporains ou transcrivaient des séries déjà dressées qu'ils mettaient à jour :

longa per assiduam complexi saecula curam[2].

Si des erreurs ou des lacunes ont pu parfois se glisser dans leur travail, ce sont de celles que fait un long temps

1. Dim. 0 m 15 sur 0 m 08.
2. Manil., *Astron.*, I, 54.



lorsque les copies de copies se succèdent, et, dans ce cas, elles doivent porter sur quelques chiffres, plutôt que sur les noms royaux et l'ordonnance des groupes.

Je me propose de traduire, en l'accompagnant de sobres réflexions, ce texte fondamental nouveau, non sans avoir remercié le collectionneur intelligent qui a permis de l'utiliser et de vous en offrir la primeur.

PREMIÈRE DYNASTIE.

1. *Upi-ki-a Un-zi Kalam-zi lugal-a-an*	*30 mu in-ak*
Un-da-lu-lu	*12 mu in-ak*
Ur-sag	*6 mu in-ak*
Bà-sa an Ṣir	*20 mu in-ak*
5. *I-su-il*	*24 mu in-ak*
Su(an) En-zu (sémit. *Gimil Sin*) *dumu*	
I-su-il-ge	*7 mu in-ak*
6 lugal-e-ne mu-bi 60 + 30 + 9	*in-ak-es*
Upi-ki-a pal-bi ba-kur nam-lugal-bi Kis-ki	*su-ba-tum*

1. A Opis, Unzi devint roi	et régna 30 ans
Undalulu	régna 12 ans
Ur-Sag	régna 6 ans
Bàsa Ṣir	régna 20 ans
5. Isuil	régna 24 ans
Su Enzu, fils de Isuil,	régna 7 ans
6 rois	qui régnèrent 99 ans

A Opis, la dynastie fut renversée, et Kis prit la royauté.

Notre tablette débute sans le moindre préambule : il est à présumer qu'elle ne constitue qu'une *suite*, et que d'ultérieures découvertes nous feront connaître des dynasties antérieures à celle d'Opis.

Le site d'Opis n'a pas encore été empiriquement identifié ; mais ceux qui connaissent l'étude de H. Winckler (*Altor. Forsch.*, II Reihe, p. 115, etc. ; cf. Hommel, *Grundr.*, p. 247, etc., 345, etc.) sur certains textes assyro-babyloniens et grecs

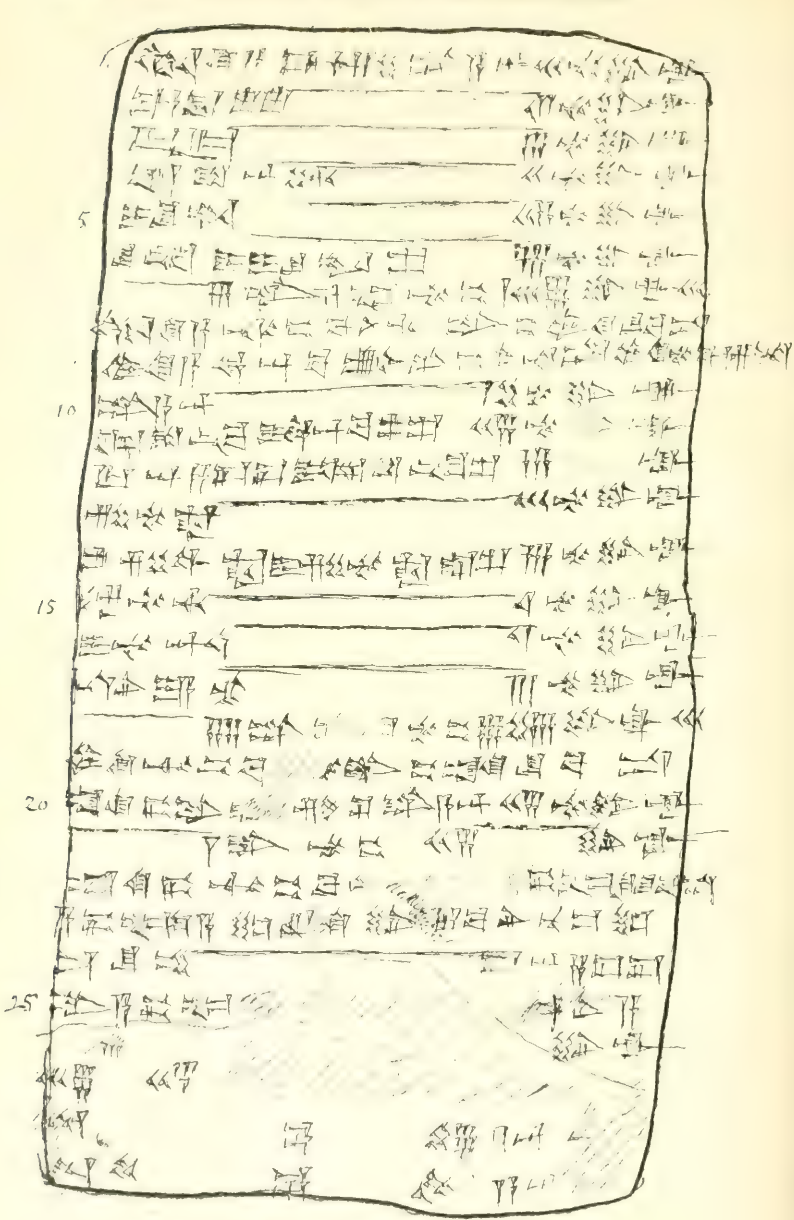


Fig. 1. — Liste royale. Face.

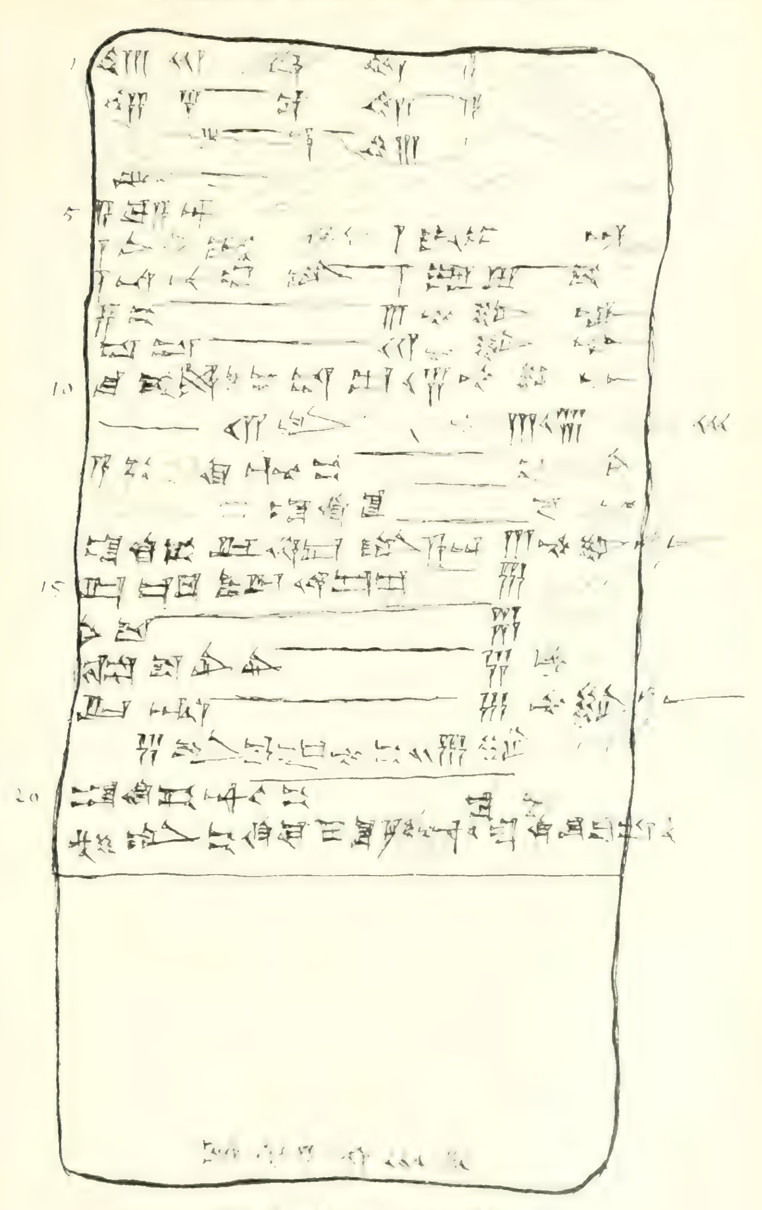


Fig. 2. — Liste royale (Revers).

intéressant le sujet, s'accordent à le chercher dans la région de Madaïn, rive droite du Tigre, à peu de distance en aval de Bagdad, 27 siècles au moins avant de devenir la capitale des Séleucides, notre ville fut donc capitale de Sumer-Accad et siège d'une dynastie qui compte six rois avec 99 ans de durée (en moyenne 16 ans et demi par règne). Tous ces rois sont nouveaux pour nous. Tel autre que nous connaissions et qui n'est pas nommé ici, comme *Zuzu*, battu par Èannatum, patési de Telloh-Sirpurla (Caill. A. 5. 3...), n'était sans doute (si son titre de *roi* d'Opis n'est pas usurpé) qu'un roi local, vivant plus tard, à une de ces époques où, rompu le faisceau féodal, les principautés recouvraient leur indépendance.

Rois d'Opis, rois de Kis, d'Uruk, d'Agadê, énumérés dans ces dynasties, sont en effet d'une même lignée politique, les uns étant *successeurs directs* des autres, dans la souveraineté ou suzeraineté sur les pays de Sumer et Accad. Mais cette succession n'est pas nécessairement *immédiate* ou *continue*. Le siège de ces souverainetés varie fréquemment, passant du Nord au Sud, de Kis par exemple à Uruk, puis inversement d'une ville méridionale comme Uruk, à Agadê au Nord. Ces déplacements n'allaient pas sans révolution, défection, sans guerre plus ou moins longue, sans intermittences d'anarchie. Nos dynasties correspondent à des périodes d'ordre et d'unité politique, et la somme de leur durée fait abstraction des intervalles de transition.

DEUXIÈME DYNASTIE.

Kiš-ki-a Azag (an) Ba-u sal lù gas-tin-na[1] *suḫus Kis-ki mu-un-gi-na*

10. *lugal-a-an* *60 + 40 mu in-ak*

Bà-sa (an) En-zu dumu Azag (an)

1. Comparez *sal zikrum* et *sal gastinna* du Code de Hammurabi. Rev. II. 15 ; XIV. 65, qui semblent ici combinés.

Ba-u-ge — *25 mu in-ak*

Ur (an) Za-mà-mà dumu Bà-sa (an) En-zu-ge — *6 mu in-ak*

Zi-mu-dar[1] — *30 mu in-ak*

U-zi-wi-dar dumu Zi-mu-dar-ra-ge — *6 mu in-ak*

El? (ou *Im*)-*mu-ti* — *11 mu in-ak*

I-gul (an) Samas — *11 mu in-ak*

Na-ni-ya-aḫ — *3 mu in-ak*

8 lugal-e-ne mu-bi (9×60) + 40 + 6 in-ak-es

Kis-ki pal-bi ba-kur nam-lugal-bi Uruk-ki su-ba-tum.

A Kis, Azag Bau femme (marchande) de boisson (qui re fonda Kis

devint roi	et régna	100	ans
Bàsa Enzu, fils d'Azag-Bau,	régna	25	ans
Ur Zamàmà, fils de Bàsa Enzu,	régna	6	ans
Zimudar régna		30	ans
Uziwidar, fils de Zimudar,	régna	6	ans
Elmuti (?)	régna	11	ans
Igul Samas	régna	11	ans
Naniyaḫ	régna	3	ans
8 rois	qui régnèrent	586	ans

A Kis, la dynastie fut renversée et Uruk prit la royauté.

La deuxième dynastie est dite de *Kis*. Cette ville est actuellement la ruine d'Ohéimir, à 20 kilomètres sud-est de Babylone, comme l'ont indiqué les premiers assyriologues et comme les fouilles récentes clandestines des Arabes viennent le confirmer. Nous comptons 8 rois *kisiens* ayant régné, dit le texte, 586 ans, ou 9 sosses plus 4 dizaines plus 6 unités

1. Le Canal *nâr Zumundar* mentionné dans le *Kudurru* de Nazimarattas (II. 13) rappellerait le nom du roi son auteur à la manière de *nâr Zabium*, *nâr Hammurabi*, etc.

d'années. Il n'est pas admissible que 8 rois aient régné 586 ans; aussi bien le total des règnes n'est-il en réalité que de 192 ans. D'autre part, il est inadmissible que le rédacteur ait voulu tromper (il nous offre lui-même les éléments de son addition = 192) ou qu'il se soit trompé; les erreurs dans des textes analogues, en matière de chiffres, portent généralement sur *un* ou *deux* signes avec des valeurs simples de 1, 10, 60, mais non sur six ou sept signes consécutifs, comme ce serait le cas ici.

Je vois trois manières différentes d'expliquer cette difficulté :

1° Le scribe, ne parvenant pas à connaître combien de temps dura le règne d'Azag Bau (que sans doute on savait très long par quelque tradition), se tira d'affaire en marquant le chiffre rond de 100. Ce chiffre symbolique ne permettant plus une addition exacte, il mit au total le chiffre quelconque de 586.

2° Il a pu se produire de grands intervalles de trouble et d'anarchie entre les trois premiers rois d'une part, et le quatrième, qui n'a d'ailleurs point d'ascendance mentionnée; entre les trois derniers rois qui n'ont pas davantage de lien avec les prédécesseurs, ni entre eux. Le chiffre 586 comprendrait, d'un terme à l'autre, la durée de la dynastie de Kiš, sans décompter les *hiatus*.

3° Enfin, le *sosse* précédant les 4 dizaines du règne si long d'Azag Bau, et les *neuf* sosses précédant les 46 unités du total général, ne figureraient pas des sosses complets, mais seulement des unités fractionnaires du *sosse*. Le *cinquième* (soit 12) permet d'harmoniser dans ce cas le total réel et le total allégué de la durée de la dynastie, à condition de supposer une erreur de 10 (*un seul* signe) soit en haut soit au bas de l'opération. 154 ou 144 ans pour 8 rois donnent comme durée moyenne par règne 18 ou un peu plus de 19 ans.

Le premier souverain de la dynastie *kisienne* est une

reine, Azag-Bau ou sémitiquement Ellit Bau, Bau Ellit. D'origine obscure, ancienne tavernière, elle fut, si on prend le texte à la lettre, soit la *fondatrice* de Kis, soit seulement la restauratrice de Kis. Il se trouve que nous connaissions déjà son nom. Une liste de « rois postdiluviens rangés ensemble, sans ordre » (dit le texte V Rawl. 44, I, 19), cite *Azag Bau* ou *Ellit Bau* après Sarrukin. Ailleurs (K. 766) on rappelle certain présage réalisé sous un règne si fameux, et on dit d'elle : *sa mâtu ibelum* « celle qui a dominé sur le pays » (CT, XXVIII, pl. 6, l. 2. 3).

Aucun autre des rois ici nommés ne nous était donc connu et, par contre, aucun des rois que nous croyions être rois de Kis n'y est allégué. Ceux-ci sont de trois sortes : 1° ceux qui, comme Enbi (?) Istar (V A B, 153), Ur-zag-e (O B I, n. 93), sont dits explicitement rois de *Kis* (*ki*). Si leur titre n'est pas usurpé, ils se rangent comme princes locaux, indépendants, dans une période de transition, entre quelques-unes des dynasties suivantes ; 2° Il existe à une époque incertaine des rois de *Kis* (sans le déterminatif des lieux (*ki*), après Kiš), tels Manistusu, Urumus. Leur titulature reste obscure et pourrait signifier « roi des foules » (*sar kissat*) ; 3° *Un* roi, *Mesilim*, est à la fois roi de *Kis*(*ki*) et roi de *Kis* (sans le déterminatif des lieux). Fort ancien, ainsi qu'il ressort des textes trouvés à Sirpurla où il avait la haute main, il a pu appartenir à une dynastie *kisienne*, antérieure à celle d'Opis, et alors Azag Bau n'aura été que la deuxième fondatrice ou la restauratrice de la ville de Kiš.

TROISIÈME DYNASTIE.

20. *Uruk-ki-ga Lugal zag-gi-si lugal-a-an 25 mu in-ak*
1 lugal mu-bi 25 in-ak
Uruk-ki-ga pal-bi ba- kur nam-lugal-bi A-ga-dè-ki su-ba-tum.

20. A Uruk, Lugal zaggisi devint roi et régna 25 ans
un roi qui régna 25 ans
A Uruk, la dynastie fut renversée et Agadè prit la royauté.

Nous trouvons en dispute du pas et de la puissance non seulement des villes septentrionales voisines, comme Opis et Kis, mais encore des villes du Sud comme *Uruk* avec les villes du Nord. L'empire de Kiš n'était sans doute plus qu'une ombre aux temps de *Urzagé* et de *Enbi* (?) *Istar*, battu par des rois séparatistes du Midi où *Lugal-kigub nidudu* et *Lugal kisalsi* se proclament roi d'Ur et d'Uruk[1], où *En šag kus anna*, roi de Sumer et du pays, offre aux dieux le butin pris sur Kiš « la méchante ». Tous ces rois que nos listes ignorent seraient d'une époque où la dynastie de Kiš n'existait plus et où celle d'Uruk n'existait pas encore; ouvriers du nouvel état de choses en préparation, que Lugalzaggisi devait mener à terme en réunissant sous un sceptre les principautés de Sumer et d'Accad. Cet établissement vint tard et dura peu, comme d'ailleurs aussi celui de la *deuxième* dynastie d'Uruk. Lugalzaggisi en est l'unique titulaire et régna 25 ans. Nous tenons de lui un monument et nous connaissons assez bien sa carrière, grâce aux fouilles de Niffer et de Telloh. Ancien patési d'Umma, il ravage de main de maître Sirpurla où les scribes le vouent à la malédiction de ses propres dieux (V A B, p. 58-59). Dans un texte de 132 lignes, à plusieurs éditions, trouvé à Niffer, il se dit lui-même investi par Ellil de la royauté du pays, roi d'Uruk, prêtre d'Anum, celui qui a poussé ses expéditions au delà du Tigre et de l'Euphrate et jusqu'à la mer supérieure ; le bienfaiteur généreux de Uruk, Umma, Nippur et autres villes (O B I, n. 87). Aux débuts de son activité assista *Urukagina*, patési et puis roi de Sirpurla

1. D'une statuette ouroukienne figurant *Silim Babbar* petit-fils de Lugal Kisalsi, trouvée à Ohéimir Kiš on peut dire qu'elle provient du butin de guerre d'un des rois Kisiens de la dynastie précédente.

QUATRIÈME DYNASTIE.

A-ga-dê-ki-a Sar-ru ki-in dib ? -ba-ni nu-gis-sar
qa-su-gab *è (an) Za-mà-mà*
lugal A-ga-dè . . . . *mu-u n-dù* (kak) *-a*
. . . . . . *. .* *in-ak*

38 sussu + 24 (è 48 a-an ib-di 2304)
40 sussu + 1 è 49 a-an . . . (2401)
41 sussu + 40 è 50 a-an » (2500)
Rev. 1. *43 sussu + 21 è 51 a-an » (2601)*
45 sussu + 4 è 52 a-an » (2704)
47 sussu lal 11) è 53 a-an » (2809)

. . . .

A-ba-a ilu *(x mu in-ak)*
I-li (?) (NI-NI?) i-din- nam ? *I-mi ilu*
Na-nu-um sarru *I-lu-lu-qar*
lammu-bi *3 mu in-ak*
Du-du *21 mu in-ak*
Su-qar-kib dumu Du-du-ge *15 mu in-ak*
12 lugal-e-ne mu-bi *180 + 17 in-ak-es*
A-ga-dê pal-bi *ba-kur*
nam-lugal-bi *Uruk-ki-šu ba-tum*

A Agadê, Sarrukin, de son métier (?) jardinier,
(puis) libateur du temple de Zamâmâ,
roi d'Agadè devint
et x années il régna.

√ $\overline{2}$ 38 sosses plus 24 = 48
√ $\overline{2}$ 39 sosses plus 1 = 49
√ $\overline{2}$ 41 sosses plus 40 = 50
Rev. 1. √ $\overline{2}$ 43 sosses plus 21 = 51 (fragment interpolé).
√ $\overline{2}$ 45 sosses plus 4 = 52
√ $\overline{2}$ 47 sosses moins 11 = 53

. . . .

5.	Abaia ilu	[régna .... années],
	Ili idinnam,	Imi ilu,
	Nanum sarru,	Iluluqar,
	ces quatre[1] (chacun)	régna 3 ans
	Dudu	régna 21 ans
10.	Šuqarkib, fils de Dudu	régna 15 ans
	12 rois	qui régnèrent 197 ans
	A Agadê	la dynastie fut renversée
	à Uruk	sa royauté est donnée.

D'après cette tablette, le premier roi de la dynastie d'Agadê était *Sarrukin* ou Sargon. De la condition modeste de jardinier, il s'élève à la royauté en passant par les fonctions de prêtre de Zamâma (Zamâmâ est le dieu de Kis). Le chiffre de ses années de règne est détruit, mais la moyenne durée des six premiers rois fut de 25 ans pour chacun, comme il ressort indirectement du fait que les six derniers ont régné 48 ans sur 197, durée totale de la dynastie.

Un certain texte du Musée Britannique (III Rawl. 4. 7), fragment d'autobiographie de Sarrukin, concorde avec notre document : Sarrukin, roi puissant, *roi d'Agadê*... ma ville d'origine est Azupiranu sur la rive de l'Euphrate... je ne connus pas mon père, ma mère (une prêtresse) me jeta dans le fleuve... le fleuve me porta au puiseur d'eau, Akki. Akki, le puiseur d'eau, m'éleva, fit de moi un jardinier. Dans mon métier de jardinier, Istar me favorisa, et j'allai exercer la royauté pendant x + 4 ans. (Suivent des allusions à des expéditions dans les montagnes, au pays maritime, à Durilu) (*Dêri*).

Une autre chronique publiée par King (*Stud.* vol. II) mentionne le même Sarrukin, *roi d'Agadê*, qui, avec le mandat d'Istar, s'éleva.... pendant onze ans, conquit le pays d'Ouest jusqu'à ses extrêmes limites.

Le texte de Rawl. IV. 34 rapporte quels présages influen-

1. Peut-être « Zabi » régna trois ans : dans ce cas, la durée des quatre règnes précédents était ignorée du scribe.

cèrent la destinée de Sarrukin — et à sa suite, celle de Narâm Sin — pour la grandeur d'Agadè.

C'est Sarrukin, dont Nabonide (555-538) dit (V Rawl. 64 col. II. 57. 64) qu'il est père de Naram Sin, qui régna 3200 ans avant lui et construisit le temple de Samas à Sippar.

C'est un *Sarrukin roi* dont nous avons trouvé l'image à Suse (Mém. X. 4) sur une stèle de victoire. La tablette 3 de mes fouilles de Sippar (complétée par le prisme cruciforme de Londres) parait donner le texte d'un roi des *kissat*, fils de *Sarrukin*.

L'obélisque de Manistusu (A. 12. 8) fait peut-être allusion à notre héros d'Agadè dans le nom propre *Sarrukin ili* « Sarrukin est mon dieu ».

Enfin, dans une petite légende inédite d'une collection privée, je trouve gravé sur un marbre votif le nom de *As-lul-tum*, femme d'un Sarrukin (*dam S.*)

Il n'exista probablement dans l'antiquité suméro-accadienne qu'*un* grand roi de ce nom, que Sargon, l'homonyme de Ninive, appellera *Sargon l'ancien*, pour être lui-même *Sargon le jeune* (III Rawl. 2 nos 1. III. V. etc.)

D'autre part, cependant, les documents contemporains découverts à Niffer et Telloh-Sirpurla nous apprennent que postérieurement à Lugalzaggisi existaient les rois d'Agadè : *Sargani sarri*, fils de Dati Ellil, et *Narâm Sin*, son successeur. Ce Sargani-sarri, prédécesseur immédiat de Narâm Sin, serait-il identique au Sarrukin d'Agadè ici présent, que Nabonide fait père de Naram Sin?... Il semble vrai à première vue, sans que nous puissions suffisamment justifier le deuxième nom qui est plus qu'une variante?... Que, d'autre part, Sargani sarri nomme son père *Dati Ellil*, alors que Sarrukin dit n'avoir pas connu le sien, se concilie par le fait que Sarrukin ne dit pas ne pas connaître le *nom*, mais seulement la *personne* de son père, dont d'ailleurs, ajoute-t-il, le frère vivait encore dans la montagne.

Malheureusement, nous nous trouvons frustrés de la confirmation que nous étions en droit d'attendre du nouveau document. Mutilé sur le champ inférieur, il ne nous donne pas les noms des quatre premiers successeurs de Šarrukin. Au moyen d'un fragment pris sur une autre tablette de mêmes dimensions et de même teinte, les marchands arabes ou bagdadiens l'ont si habilement restauré qu'à première vue on ne s'aperçoit pas d'une supercherie. Ce vil rapiéçage nous a valu, comme je l'ai dit, une série de chiffres joints à leur racine carrée. (Cf. Hilpr. Babyl. Exped., XX, pl. 16, n°s 27 et 28.)

Au revers, les sept derniers noms de la 4e dynastie sont conservés, et se révèlent à nous pour la première fois. Le total de la durée de la dynastie d'Agadê est porté à 197 ans, soit 16 ans et demi en moyenne par règne.

Les pays du Sud, impatients du frein d'Agadê, réussirent à recouvrer la prédominance politique en Sumer-Accad, et la nouvelle dynastie eut son siège à *Uruk*.

CINQUIÈME DYNASTIE.

Uruk-ki-ga Ur nigin[1] *lugal-a-an*	*3 mu in-ak*
Ur (giš) ginar dumu Ur nigin-ge	*6 mu in-ak*
Kud-da	*6 mu in-ak*
Bà-ša i-li (NI-NI)	*5 mu in-ak*
Ur (an) Utu (Šamaš)	*6 mu in-ak*
5 lugal-e-ne mu-bi 26 in-ak	
Uruk-ki-ga pal-bi	*ba-kur*

nam-lugal-bi ki-kus-lu-ub gar Gu(?)-ti-um-ki su-ba-tum

iti šeg-a ud 30 kam.

A Uruk, Ur nigin fut roi	et régna 3 ans
Ur ginar fils d'Urnigin	régna 6 ans

1. Brunn, n° 9251.

Kud-da	régna 6 ans
Bâsa ili	régna 5 ans
Ur Samas	régna 6 ans

5 rois qui régnèrent 26 ans

20. A Uruk la dynastie fut renversée
et de sa royauté le peuple de Guti s'empara

écrit du mois de Sivan le 30me jour.

Cinq rois obscurs, cinq lustres d'années! Précipitation de mauvais augure, le trône d'Uruk n'était pas solide!

Les étrangers approchent; le peuple *Guti* descend du Nord et va se substituer aux princes indigènes.

Les deux premiers signes de ce nom ethnique manquent de netteté sur l'original. N'était la découverte de *Siûm* (mieux que *Basiûm*), roi de Guti, dont j'ai entretenu l'Académie, l'hésitation du déchiffreur resterait grande! Le présent texte, qu'il ne m'avait pas été donné d'étudier alors, confirme donc les conclusions que j'ai présentées sur la tablette de *Lugal annatum* (plus haut, p. 318), et inversement en reçoit lui-même quelque lumière.

Après avoir marqué l'avènement des *Guti*, notre scribe, estimant qu'une nouvelle période s'ouvre dans l'histoire, bien qu'il dispose encore de quelque espace libre, s'arrête, clôt son travail et le signe *du 30e jour du mois de Sivan*.

Les temps ainsi évalués, avant Hammurabi qui régna vers 2100, sont donc :

Dynastie d'Isin	16 rois	225 ans et demi
Dynastie d'Ur	5 rois	117 ans
Dynastie Guti, etc.		x ans
Dynastie d'Uruk 2me	5 rois	26 ans
Dynastie d'Agadê	12 rois	197 ans
Dynastie d'Uruk 1re	1 roi	25 ans
Dynastie de Kis	8 rois	192 ans ou 154 ans

Dynastie d'Opis	6 rois	99 ans
Soit plus de		881 ans.

Le point le plus reculé atteint par les listes chronologiques babyloniennes se fixe provisoirement au delà de 3000, je dis *au delà*, puisqu'il faudrait y ajouter la durée de la période *Guti* et successeurs, et celles des *périodes mortes* qui séparent les dynasties.

LIVRES OFFERTS

M. Maspero offre à l'Académie les publications suivantes :

Bulletin de l'Institut français d'archéologie orientale, publié sous la direction de M. E. Chassinat, directeur de l'Institut français du Caire (Le Caire, Imprimerie de l'Institut français du Caire, 1911, t. VIII, 154 pp. et 23 planches).

H. Gauthier, *Le Livre des rois d'Égypte*, recueil de titres et protocoles royaux, suivi d'un index alphabétique (forme le tome XVIII des Mémoires publiés par les membres de l'Institut d'archéologie orientale du Caire, sous la direction de M. E. Chassinat; Le Caire, Imprimerie de l'Institut français, 1911, 170 pp.).

E. Chassinat, *Le quatrième livre des Entretiens et Épitres de Shenouti* (forme le tome XXIII des Mémoires publiés par les membres de l'Institut du Caire; Le Caire, imprimerie de l'Institut du Caire, 1911, 211 pp. et 2 planches).

E. Chassinat et Ch. Palanque, *Une campagne de fouilles dans la nécropole d'Assiout* (forme le t. XXIV des Mémoires publiés par les membres de l'Institut du Caire; Le Caire, Imprimerie du Caire, 1911, VII-241 pp. et XI planches) :

« Les quatre ouvrages que j'ai l'honneur de présenter à l'Académie représentent une partie seulement de ce que l'Institut français d'archéologie orientale du Caire a produit depuis l'automne dernier. J'éprouvais jusque dans ces derniers temps quelques scrupules à vous entretenir de l'œuvre considérable que cette École accomplit en Égypte et à rendre compte des livres qu'elle publie; comme je l'ai installée au Caire, il y a trente ans passés, je la considère comme étant

une sorte de famille pour moi, et il me semblait naguères encore qu'à parler d'elle avec éloges j'aurais l'air de me louer moi-même. L'attaque injuste et inopportune qu'elle a subie il y a plus d'une année m'a montré que j'avais tort d'en agir ainsi; comme je me taisais d'elle, les personnes qui n'ont pas de raisons spéciales de suivre ses travaux ont fini par s'imaginer qu'elle ne travaillait pas ou qu'elle travaillait mal, et cette opinion a failli lui être funeste. Je compte désormais annoncer ici et dans les Revues scientifiques les ouvrages qui sortent de ses presses, évitant d'être partial en leur faveur, mais ne me faisant plus scrupule de dire tout le bien qu'il y aura à en dire.

Le numéro de son Bulletin est le premier de son tome VIII. Il contient, outre la riposte à l'attaque de M. Moret que vous connaissez déjà, une *Note* de M. Vernier, le graveur en médailles bien connu, sur *Les boucles d'oreilles égyptiennes*, un mémoire de M. Lacau : *Textes coptes en dialectes akhmimique et sahidique*, une *Note* de M. Chassinat *sur un papyrus chirurgical grec*, le rapport de M. J. Lesquier sur ses *Fouilles à Téhnéh* (1908), une étude de M. J. Couyat sur *Les routes d'Aïdhab pour servir à l'histoire du désert arabique*, une seconde *Note* de M. Chassinat *sur un cylindre trouvé à Mit-Rahineh*, et un petit article où M. H. Gauthier réclame pour notre Institut la priorité de certaines découvertes faites par M. Flinders Petrie dans un des quartiers de la nécropole thébaine. Vingt-trois planches et cartes accompagnent ce numéro qui vous donnera une idée exacte de l'activité déployée par les membres et par les attachés de l'Institut : il n'est pas, comme la critique l'aurait souhaité, une petite chapelle égyptologique, mais son champ d'action comprend l'Orient entier, le Grec, le Copte et le Musulman comme l'Égypte des Pharaons. J'ajouterai que tous les articles sont bons et renferment des idées ou des faits nouveaux sur le point qu'ils traitent.

Je vous ai recommandé il y a quelques années le premier volume du *Livre des Rois* de M. H. Gauthier, qui comprenait le tableau des familles royales égyptiennes depuis la Ire dynastie thinite jusques à la XIIe thébaine. Voici le premier fascicule du tome second où sont rassemblés les noms, titres et qualités de tous les Pharaons et de leurs femmes, enfants, parents et alliés connus depuis le commencement de la XIIIe dynastie jusqu'à la fin de la XVIIe. C'est l'époque la plus confuse de l'histoire égyptienne, et bien des lacunes subsistent encore dans les listes dressées par M. Gauthier, ainsi que bien des incertitudes. Le temps ne manquera pas d'apporter des suppléments considérables; quand on compare la masse de documents nouveaux qui est accumulée dans ce fascicule avec les séries si courtes qu'on

voyait au *Kœnigsbuch* de Lepsius, on ne peut manquer d'être frappé par le progrès accompli depuis l'apparition de cet ouvrage il y a un demi-siècle. L'œuvre de M. Gauthier comptera quatre volumes à coup sûr et très probablement cinq ; c'est une des plus considérables qu'on ait entreprises chez nous et ailleurs, et la manière dont elle est exécutée ne mérite que des éloges.

« C'est au directeur de l'Institut, à M. Chassinat, que sont dus les deux volumes suivants, en tout ou en partie. Le tome XXIII de la collection qui lui appartient, à lui seul, contient le texte d'un volume dépareillé, le quatrième d'une édition des Épîtres et Sermons de Shenouti, qui provient de la Bibliothèque du Couvent Blanc et qui est conservé à l'Institut d'Archéologie. Une édition critique avec traduction et commentaire aurait exigé la collaboration d'un théologien, espèce rare au Caire ; M. Chassinat s'est donc borné à reproduire page à page et ligne à ligne le manuscrit original, et il a joint à sa transcription le facsimilé en héliogravure de deux pages. Ce sont des matériaux qu'il a voulu fournir aux éditeurs du prédicateur copte et aux historiens de l'Église : il s'est acquitté de sa tâche ingrate avec une grande exactitude. Dans le tome XXIV, il a complété et mis sur pied la relation qu'un des membres de l'Institut du Caire, M. Charles Palanque, mort aujourd'hui, avait commencé à écrire du récit de ses fouilles dans la nécropole d'Assiout. M. Palanque, fouilleur intelligent, mais philologue médiocre, aurait perdu le bénéfice de ses recherches, si M. Chassinat, après l'avoir aidé de ses conseils tant qu'il vécut, ne s'était pas chargé de compléter le mémoire dont la mort avait interrompu la rédaction. C'est à lui que sont dues et la copie des inscriptions tracées sur les cercueils, et la description des scènes, et l'identification des formules avec celles que nous connaissions déjà d'autre part. La difficulté n'était pas petite de faire un tout bien coordonné avec les notes éparses que Palanque laissait ; M. Chassinat l'a surmontée fort habilement et il nous a donné le premier exemple d'une trouvaille de cercueils de l'âge héracléopolitain publiée *in extenso*. Il y a là, pour l'histoire des idées religieuses de l'Égypte et des livres funéraires dans les provinces, des documents d'une valeur inestimable ; il a su les mettre en pleine lumière et les planches qui accompagnent son texte sont d'une netteté telle que, s'il n'y avait pas la question des couleurs, elles dispenseraient presque des originaux.

« M. Chassinat a eu d'autant plus de mérite à nous donner coup sur coup ces deux volumes qu'il n'a pas seulement l'administration de son Institut à diriger : les circontances lui ont imposé une lourde tâche dont ses collègues d'Athènes et de Rome sont dispensés, celle

de faire marcher avec des éléments de fortune l'imprimerie qui est attachée à l'École. On se rendra compte de la somme de travail non scientifique qu'il a à fournir si l'on songe qu'en douze ans il a imprimé vingt-neuf volumes de *Mémoires*, huit volumes du *Bulletin*, trois volumes d'une *Bibliothèque d'Études Égyptiennes*, un volume d'une *Bibliothèque des Arabisants français* rien que pour le compte de l'Institut d'Archéologie. Je ne mentionnerai ici que pour mémoire les trente volumes du *Catalogue général du Musée du Caire*, les douze volumes des *Annales du Service des Antiquités*, et d'autres publications de moindre étendue. Et pourtant on a reproché à l'établissement qui a produit tant et de si bonnes choses, en moins de douze ans, d'avoir mal rempli ses devoirs envers la science! L'Académie jugera, par les faits que je lui ai exposés et par les livres que je dépose sur son bureau, si le reproche est bien fondé. »

SÉANCE DU 20 OCTOBRE

PRÉSIDENCE DE M. HENRI OMONT.

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL donne lecture des lettres par lesquelles MM. Jean Psichari, François Delaborde, Paul Monceaux, Adrien Blanchet, Ch.-Émile Ruelle, Paul Fournier et Albert Martin se portent candidats, les trois premiers à la place de membre ordinaire vacante par suite du décès de M. Longnon, les quatre derniers à la place de membre libre vacante par suite du décès de M. le duc de La Trémoïlle.

M. Henri CORDIER donne les nouvelles suivantes de diverses missions :

« M. le Dr A. F. Legendre écrit de Mien-ning, le 13 août 1911, une lettre dans laquelle il donne des détails intéressants sur les populations non chinoises de la partie occidentale de la Chine.

« M. de Gironcourt, missionnaire de la Fondation Garnier, est parti pour la boucle du Niger où il va relever les inscriptions arabes dont il avait signalé l'existence lors d'un voyage précédent.

« M. le capitaine Devedez, également chargé de mission, écrit de Monrovia, le 26 septembre, qu'il s'est embarqué le 5 sep-

tembre à destination de Forcados, embouchure du Niger, en route pour le Tchad. »

M. Salomon Reinach a la parole pour une communication :

« Je suis en mesure d'annoncer à l'Académie d'importantes découvertes de sculptures faites récemment dans les environs de Naples.

« A Villazzano près de Sorrente, M. Macchioro, conservateur adjoint du Musée de Naples, a déblayé une partie d'une riche villa romaine, dont le plan offre des dispositions toutes nouvelles. Jusqu'à présent, il a mis au jour une grande salle, ornée tout autour d'une assise de marbre bien conservée. Trois niches, dans un des murs, contenaient des statues. Une salle voisine offre des traces de peintures murales polychromes. De la grande salle un escalier, large de trois mètres, conduit au bain ; un escalier double, formé de deux escaliers parallèles et communiquant, conduit à l'étage supérieur et à une terrasse. Un corridor, parallèle à la grande salle, aboutit à un escalier non encore déblayé. On y a trouvé de très beaux chapiteaux, quantité de marbres de tout genre et des corniches. La découverte la plus importante pour l'histoire de l'art est celle d'un groupe de quatre reliefs de marbre, de même grandeur (environ 2 mètres de long), ornés d'une large corniche et vraisemblablement de l'époque d'Hadrien. Le premier, complet et bien conservé, représente l'hommage de chasseurs à Diane, assise sur un rocher, à laquelle on présente diverses offrandes. Le second relief, dont la partie supérieur est conservée, représente un triomphe bacchique ; le dieu était assis sur un char traîné par deux fauves et précédé d'un Satyre et d'un Silène chevauchant un âne. Le troisième relief, mutilé en haut, représente des satyres portant des offrandes à un autel orné de guirlandes. Du quatrième relief il reste seulement un morceau, retravaillé dans l'antiquité en forme de chapiteau ; ce qu'on distingue encore figure une divinité fluviale appuyée sur une urne d'où sort de l'eau.

« A Sorrente même, au cours d'un sondage, on a trouvé beaucoup de belles sculptures ; M. Macchioro a reconnu, dans le nombre, les restes d'un fronton de temple grec de la fin du IVe siècle. Les statues représentent deux Néréides (sans tête) à

cheval, deux éphèbes nus (sans tête), dont l'un formait un groupe avec une figure perdue dont il ne reste qu'une main et le bras, serrant le corps de l'éphèbe ; deux *protomés* de chevaux vus de face, un fragment de figure drapée, une tête de Poseidon, un morceau de corniche. Sur la base d'une des deux figures de Néréide est le reste d'une dédicace grecque, qui donne à l'ensemble une importance toute particulière, vu la rareté d'œuvres grecques pourvues d'inscriptions dans l'Italie méridionale. »

M. Philippe Berger présente une nouvelle série de 83 inscriptions puniques peintes sur vases, recueillies à Carthage par le P. Delattre, et dont notre dévoué correspondant a fait lui-même les reproductions pour le *Corpus inscriptionum semiticarum*.

M. Berger fait l'éloge de l'exactitude minutieuse et du soin extrême apportés par le P. Delattre dans ce travail dont tous ceux qui s'occupent d'études épigraphiques comprendront les difficultés et la grande utilité.

M. Collignon communique à l'Académie une lettre de M. Émile Bourguet qui vient d'accomplir une mission à Delphes. A la date du 16 septembre 1911, M. Bourguet annonce qu'un des résultats de ses recherches a été la découverte du Trésor de Corinthe. Ce Trésor n'a rien de commun avec l'édifice en tuf auquel MM. Karo et Pomtow avaient attribué ce nom. Construit également en tuf, mais de proportions plus vastes, il était situé au Nord-Est de l'escalier de l'aire. M. Bourguet a découvert plusieurs blocs de la première assise de l'élévation formant l'angle nord-ouest, avec des traces de stuc rouge. « Certains détails de la construction, le trou de bardage à double orifice sur un des côtés de la face supérieure des blocs, sont très remarquables. On retrouve justement ce même trou de bardage sur la dalle en tuf qui porte l'inscription Κοριν... » Il ne reste donc aucun doute sur l'identification du Trésor de Corinthe, et le point le plus important de la topographie du sanctuaire au VIIe siècle se trouve ainsi définitivement fixé.

APPENDICE

Rapport sur les travaux des écoles françaises d'Athènes et de Rome en 1910-1911, par M. Th. Homolle, membre de l'Académie, lu dans la séance du 20 octobre 1911.

Le rapport général sur les travaux des Écoles françaises d'Athènes et de Rome durant l'année 1910-1911 a été retardé par la lenteur avec laquelle plusieurs des mémoires dus, annoncés et attendus, sont parvenus à l'Académie. Désireux de présenter, en son ensemble, le tableau complet de l'activité de nos colonies scientifiques et de rétablir une exacte concordance entre l'année scolaire et la périodicité des rapports académiques, nous avons ajourné de semaines en semaines la publication de celui-ci. Les mémoires de MM. Anziani et de Boüard ne sont arrivés, en effet, qu'à la fin de septembre, et sans la diligence très bienveillante de nos confrères, MM. Cagnat et Élie Berger, ils eussent été rejetés sur l'exercice prochain, au détriment de leurs auteurs et non sans préjudice pour l'École elle-même.

Nous ne saurions trop souhaiter qu'on revienne aux traditions, sinon aux règlements d'autrefois, qui fixaient au printemps, au plus tard au mois de juin, la remise des mémoires. Peut-être vaudrait-il mieux encore généraliser l'usage adopté par M. Holleaux, qui paraît excellent de tout point : c'est le 31 décembre qu'il rend compte au Ministre des travaux de l'année écoulée et qu'il lui en fait tenir les mémoires. Ainsi l'Académie, saisie en temps

utile, aurait tout loisir pour les distribuer, lire et juger; elle pourrait se former une opinion personnelle et ferme sur la valeur des membres sujets à renouvellement ou en instance de situations et exercer, en pleine connaissance de cause, sa légitime influence sur la carrière de ses pupilles de Grèce et d'Italie.

Quant aux membres de l'École, maintenant qu'ils sont, en première année, dispensés de l'obligation du mémoire, ce système ne présenterait pour eux que des avantages. Il leur laisse douze mois pleins pour la préparation de leurs envois réglementaires; il leur permet d'employer à leurs recherches toute la saison propice aux voyages, en réservant pour la mise au point de leurs notes le trimestre d'hiver. Ce temps suffit, avec une matière préparée, ordonnée, méditée d'avance, pour rédiger des mémoires, qui sont jugés, non pas sur leur dimension, mais sur la méthode, la critique, l'art de composer et d'écrire dont ils témoignent. L'Académie n'a jamais exigé ni conseillé de gros volumes; elle sait découvrir, en un nombre limité de pages, les qualités d'un esprit fait pour la science et préfère de beaucoup la brièveté serrée d'un exposé sobre, clair, paré simplement de l'élégance scientifique, qui est ordre, précision et rigueur, à la longueur de copieuses monographies, trop souvent achetée par la diffusion d'une rédaction hâtive et d'une composition lâchée. Le souci de la forme et de la mise en œuvre, qui fut si vif chez les anciens de l'École d'Athènes, nos maîtres, n'a pas toujours possédé au même degré les jeunes générations. L'observation a été maintes fois et avec insistance renouvelée par les Directeurs d'Athènes et de Rome; bien qu'elle ait plutôt lieu d'être atténuée cette année, elle reste toujours de saison. L'Académie ne saurait trop recommander, louer et maintenir ces qualités dont l'érudition française s'est toujours piquée et honorée et qu'avec une singulière imprudence certaines personnes déprécient et tiennent pour

négligeables, au moment même où nos voisins et rivaux les recherchent et les cultivent.

I

L'École d'Athènes comptait en 1910 un effectif exceptionnellement nombreux et admirablement entraîné. Il comprenait, en effet, MM. Roussel, membre de cinquième année, vétéran de Délos et épigraphiste éprouvé; Courby, maintenu en mission pour une quatrième année, archéologue doublé d'un dessinateur et très expert en matière d'architecture; Paris et Hatzfeld en troisième année, Dugas et Vallois en deuxième, qui tous les quatre avaient déjà donné la mesure de leur zèle et de leurs connaissances; Picard enfin, en qui son mémoire du diplôme d'études supérieures avait révélé, même avant son départ pour la Grèce, une précoce maturité, une sûreté et une étendue d'érudition, une maîtrise d'exposition, que ses débuts à Athènes ne devaient pas démentir.

A cette solide phalange il faut encore ajouter M. Adolphe-J. Reinach, membre hors cadre, dont l'insatiable curiosité et la débordante activité se sentent à l'étroit dans les limites du monde grec; M. Albert Gabriel, architecte; puis les collaborateurs du dehors, attirés par l'hospitalité de l'annexe étrangère de l'École et la prévoyance de son Directeur: MM. Berchmans, sculpteur, membre belge de l'École d'Athènes, Poulsen, architecte danois, déjà associé à des travaux importants et connu par de sérieuses publications, Frederiksen et Maar, missionnaires de l'Académie des beaux-arts de Copenhague.

Ainsi pourvue, l'École a pu non seulement suffire à ses obligations rigoureuses, mais activer ses publications, pousser les travaux de Délos et rayonner en tout sens sur la Grèce, les îles, la Turquie d'Europe et d'Asie, explorant, fouillant et découvrant. Enfin la fortune, qui l'a servie, a

fait de l'année 1910-1911 une des plus honorables et des plus fructueuses qu'elle ait connues.

Nous indiquerons d'abord comment elle a rempli ses devoirs envers l'Académie, sa patronne.

Avec une ponctualité parfaite les quatre mémoires imposés ont été fournis par MM. Paris et Hatzfeld, Dugas et Vallois. Ils ont tous les quatre une commune origine, étant tous, directement ou indirectement, sortis de Délos. La *Contribution à l'étude archéologique des ports grecs* a commencé par la description des établissements maritimes de Délos, le plus étendu et le mieux conservé sans doute des entrepôts antiques; elle doit aboutir à Délos, après un long circuit à travers tous les bassins, docks et quais des places de commerce de la Méditerranée orientale. *Délos pendant la guerre de Mithridate* dit assez par son titre que l'étude est empruntée au trésor épigraphique de l'île sainte. Ce sont les inscriptions déliennes qui nous ont révélé les origines, les progrès, le prodigieux développement des colonies italiote et orientales, leur rôle politique et social, qui fut capital dans cette crise. La *Céramique de Délos, de l'époque mycénienne au VIe siècle*, les *Portiques de la Voie sacrée à Délos*, ne sont pas des titres moins parlants et l'on n'a certes pas cherché à céler l'unité de provenance. M. Holleaux ne se contente pas de l'avouer, il la proclame, estimant que cette unité est tout le contraire de l'uniformité.

L'exploration de Délos s'imposait à lui en quelque façon, par le choix qu'avait fait de cette île son prédécesseur pour y transporter le matériel de Delphes, devenu libre, et pour y affecter, d'accord avec le grand bienfaiteur de l'archéologie grecque, notre confrère, le duc de Loubat, la plus magnifique des dotations. Il a accepté l'héritage sans hésitation, ni réserve, subordonnant ses préférences personnelles et les travaux qu'il avait lui-même engagés, et qui n'étaient point achevés, au devoir de terminer une œuvre

à laquelle vingt générations d'Athéniens avaient travaillé, qui se trouvait désormais pourvue de ressources inespérées, et qui devait être couronnée par une publication digne de tant d'efforts accumulés. Il ne se dissimulait pas ce que cette entreprise unique et d'une durée indéfinie pouvait avoir en apparence d'étroitesse et de monotonie; il acceptait d'avance, par dévouement à l'œuvre collective, le reproche d'enfermer l'École et lui-même dans quelques kilomètres carrés et de sembler ignorer ou négliger le reste du monde grec. Il jugeait, d'ailleurs, comme on n'a cessé de le faire depuis 1876, que Délos est une admirable école pour les antiquaires, par l'extraordinaire abondance et la variété des monuments de tous genres qu'elle livre sans se lasser, des problèmes qu'elle offre sans se répéter, à la sagacité des élèves et des maîtres.

Quelle meilleure justification de cette vue que les travaux de cette année! Nous y voyons en effet, auprès de relevés topographiques et d'une étude technique de géographie et d'hydraulique maritime, des chapitres très variés et très neufs de céramique grecque, des restitutions d'architecture qui ajoutent notablement à notre connaissance de l'art de bâtir, une page d'histoire locale qui complète, précise et rectifie le témoignage des écrivains anciens sur un des plus dramatiques épisodes de la lutte de Rome et de l'Orient. Aurait-on même, en les cherchant bien loin, trouvé sujets plus variés, plus curieux, plus suggestifs et d'une plus large portée?

C'est sur le double port de Corinthe « aux deux mers », Lechæon et Cenchreæ, et sur le port d'Anthédon, riverain du canal d'Eubée, que M. Paris avait cette année, et judicieusement, porté son attention : l'importance en fut grande et les restes conservés y répondent.

L'auteur, écartant de parti-pris toutes considérations géographiques, historiques, économiques, s'est borné à des remarques techniques et à des constatations matérielles ;

il ne faut pas lui demander autre chose que ce qu'il a entendu donner. Agit-il avec une parfaite prudence en se posant un sujet qui semble ne pouvoir pas être traité sans une préparation professionnelle ou le concours d'un spécialiste? On se pose la question, en face de croquis sommaires, d'une exécution un peu primitive, et d'une exactitude trop peu mathématique. Le texte lui-même ne manque-t-il pas de cette fermeté précise qu'un technicien réclamerait et que seul peut-être il eût été capable d'apporter? C'est l'impression que l'on éprouve, avec l'inquiétude de ne pas être soi-même un juge absolument compétent.

Sous ces réserves, on accordera volontiers à M. Paris les éloges auxquels il a droit pour la connaissance de la littérature de son sujet, l'observation diligente des ruines, le bon choix des photographies de démonstration annexées au mémoire, le tact dont il a fait preuve dans l'interprétation des vestiges antiques et dans la critique des hypothèses précédemment émises. On n'ose toutefois se reposer sur toutes celles de l'auteur avec pleine assurance.

M. Hatzfeld aime les mémoires courts, et nous l'en louerions volontiers, s'il ne restait parfois en deçà de ce que le sujet peut comporter de recherches et les documents offrir de ressources. C'est un esprit facile, avisé, prudent, bien ordonné, point dépourvu de pénétration, ni de critique, peut-être un peu moins capable de cette obstination qui poursuit, traque et force la vérité.

Il continue, dans son mémoire de 1910, l'histoire de la colonie romaine de Délos, qu'il a prise, depuis son arrivée en Grèce, pour objet de ses recherches. Il les a portées cette fois sur une période de dix années, courte mais singulièrement mouvementée, celle de la guerre de Mithridate (89-80 av. J.-C.). Il essaie d'abord de fixer la chronologie, obscure encore, des événements : il y emploie ingénieusement textes littéraires, inscriptions, légendes monétaires, sans arriver peut-être à des certitudes définitives. Il se pose ensuite

cette question, qui est le nœud même et fait l'intérêt historique de son étude : Comment et pourquoi, tandis qu'Athènes, la métropole — nominale tout au moins — de Délos, se livre à Mithridate, l'athénienne Délos, sans armée, sans fortification, reste-t-elle fidèle à Rome, au risque d'un désastre ? Parce que, répond M. Hatzfeld, la colonie italiote avait, dans l'île, pris le pas devant sur les Athéniens peu nombreux et appauvris, qu'elle groupait autour d'elle et dominait toutes les corporations d'armateurs et de négociants étrangers, qu'elle détenait les grosses affaires, qu'elle avait ses intérêts particuliers et la force de les imposer, et que, romaine enfin, elle devait tout attendre de Rome et tout craindre de son mortel adversaire. Ainsi il advient que, dès 88, elle rompt avec Athènes et constitue Délos en commune indépendante, restaurant à son profit le vieux nom de Δήλιοι aboli depuis 166.

C'est la conclusion à laquelle M. Homolle était arrivé déjà en 1886, mais corroborée par tous les textes qui ont été découverts depuis lors. Une autre conclusion dans laquelle M. Hatzfeld se rencontre encore avec M. Homolle, c'est que la ruine de Délos ne fut ni totale, ni encore moins définitive. Dès 85, la flotte de Lucullus purge la mer Égée des barbares, ramène dans l'île pacifiée les Italiens fugitifs — la persistance des noms prouve le retour des anciennes familles — ; et l'on a tôt fait de ranimer le commerce, réparer les édifices, relever les statues, et d'en consacrer de nouvelles en l'honneur des Romains, patrons de l'île, et des généraux ses sauveurs, de Sylla et de Lucullus.

Le rapporteur regrette que M. Hatzfeld n'ait pas continué l'histoire de la colonie romaine jusqu'aux incursions des pirates qui, en l'année 70, la dispersèrent sans retour. Sans doute l'auteur a-t-il pensé que la guerre de Mithridate forme par soi-même un tout dont il ne devait pas rompre l'unité ; et l'argument ne manque pas de quelque force. Une critique à laquelle il répondrait moins aisément, c'est d'avoir,

trop strictement épigraphiste, trop peu interroge les ruines au milieu desquelles il vivait. Les piédestaux, les édicules, les édifices auraient parlé au regard pénétrant de l'archéologue ; les traces du pillage, de l'incendie, des réparations mêmes auraient délimité l'aire et contrôlé la gravité du désastre pontique.

M. Dugas ne craint pas les investigations patientes ; il ne se rebute ni devant le nombre, ni devant la petitesse et l'apparente insignifiance des monuments et des débris de monuments. Sa curiosité se complaît dans les observations les plus ténues ; son scrupule poursuit, sans se lasser, l'infini détail dans la description des moindres tessons. Les vases ou fragments de vases, recueillis par centaines à Délos, forment un catalogue de 109 grandes pages extrêmement denses, divisé en 24 chapitres, qui répondent à autant de classes diverses, depuis l'époque mycénienne jusqu'au VIe siècle.

Le rapporteur, tout en admirant cette belle conscience, est tenté de croire qu'elle exagère la minutie et qu'elle induit à multiplier au delà des nécessités les divisions et les subdivisions. Il croit superflue la catégorie des vases eubéens, dont l'individualité ne lui paraît pas suffisamment démontrée.

Il n'est pas disposé non plus à admettre l'attribution à Délos des vases connus jusqu'à ce jour sous le nom de *vases méliens*, dont Rhénée a fourni une série incomparable pour le nombre et pour la beauté, dans les dépôts provenant de la purification de Délos, et dont Délos elle-même vient de donner une riche collection. M. Dugas lui paraît avoir trop condescendu aux opinions de M. Stavropoulos, qui s'est montré aussi prodigue d'hypothèses qu'économe de publications, et ne pas assez tenir compte des constatations de M. Cayeux, le maître incontesté de la géologie délienne, qui affirme n'avoir trouvé nulle part dans Délos de

bonne argile plastique, condition essentielle de l'industrie du potier.

Trop prompt à proposer ou accepter cette théorie aventurée, M. Dugas a peut-être par ailleurs manqué de hardiesse, en s'interdisant quelques conclusions générales que le sujet paraissait comporter. M. Perrot eût souhaité une définition plus exacte des caractères spécifiques de la céramique égéenne, et une détermination plus précise de ses rapports avec la grande famille des céramiques ioniennes.

On peut regretter aussi qu'il ait négligé de rapporter les conditions de la découverte et d'indiquer les conclusions qu'on en pourrait tirer.

Son mémoire « infiniment consciencieux », suivant l'appréciation de M. Holleaux, que l'Académie confirme pleinement, forme une monographie riche de faits, d'idées aussi, dont la publication est désirable et rendra d'utiles services.

M. Vallois, comme M. Courby qui l'a précédé, semble enfin réaliser le type de l'archéologue-architecte que l'École d'Athènes a si longtemps souhaité. Assisté par l'architecte professionnel, M. Poulsen, qui n'est pas moins initié à l'histoire qu'à la technique de son art, il a entrepris et mené à bien la restauration des portiques de la Voie sacrée, connus sous les noms de Portique de Philippe et de Petit Portique.

Le Portique de Philippe, identifié de longue date grâce à une dédicace monumentale, déblayé complètement depuis 1905, offre à la restauration cette singulière sécurité qu'un numérotage continu des matériaux assignait à chaque morceau sa place dans la construction.

En observant la nature des matériaux, la disposition et le liaisonnement des fondations, la qualité de la main-d'œuvre, on constate en outre que le bâtiment se composait de deux parties distinctes : un noyau primitif, une annexe surajoutée.

L'œuvre de Philippe consiste en un portique dorique, fait de marbre bleu de Délos, comptant 16 colonnes en façade, formant un vaisseau unique et continu large de 8m90, terminé à ses deux extrémités par des murs percés de fenêtres. Il tournait le dos à la mer et s'ouvrait sur la Voie sacrée ; il semble avoir servi de promenoir aux visiteurs et sans doute aussi d'abri aux pèlerins. Il fut construit hâtivement, peu après 221, date de l'avènement du roi de Macédoine.

Il fut doublé ensuite, vers 166-150, du côté de la mer, par un portique ionique, construit en matériaux inférieurs et disparates. D'une largeur égale au premier, celui-ci était notablement plus long ; il comptait 25 colonnes et débordait l'extrémité nord de l'édifice dorique, où il formait une vaste salle d'une profondeur égale à celle des deux portiques réunis. La colonnade ionique faisant face au rivage servait sans doute à l'exposition des marchandises : c'était un δεῖγμα ; la salle semble avoir été affectée aux services administratifs de l'emporion.

Le Petit Portique, longeant à l'Est la Voie sacrée, était de marbre blanc et d'une exécution beaucoup plus soignée, d'une date aussi notablement antérieure, le milieu du IIIe siècle au plus tard. Il se compose d'une colonnade dorique, promenoir couvert, sur lequel ouvrent 14 loges, magasins de vente ou bureaux.

Tous les morceaux ont été repérés, mesurés, photographiés, dessinés, sans omettre un scellement, un goujon, une lettre d'appareillage, une mortaise, une particularité quelconque de stéréotomie ; et l'on ne saurait trop admirer la diligence et le talent du dessinateur dans les relevés et la présentation ; la patience et la perspicacité des deux collaborateurs dans l'interprétation des plus légers indices, la conscience enfin avec laquelle ils livrent aux lecteurs tous les moyens d'information et de contrôle.

Voilà un fascicule tout prêt à prendre place dans la publication de Délos, à laquelle M. Holleaux a imprimé

un mouvement régulier et rapide et sur laquelle, tout en dissimulant sa participation personnelle, qui est très grande, il a su mettre sa marque, à la fois par la sévérité de la méthode et par le goût raffiné de l'exécution.

Aux livraisons déjà parues s'est ajouté, en mars dernier, le fascicule de la cartographie délienne, et vont s'ajouter encore, avant la fin de l'année, celui de la description physique par M. Cayeux et, par les soins de M. Courby, celui du Portique d'Antigone. L'οἶκος des Poseidoniastes, par M. Picard, se prépare et, avec lui, un supplément à la cartographie, et un supplément à la salle hypostyle, étudiée à nouveau par MM. Vallois et Poulsen. On ferait grand tort à l'École en omettant, dans un compte rendu de ses travaux, cette publication, qui est l'œuvre personnelle, directe, ininterrompue de ses membres et de son directeur, et qui peut passer pour un modèle.

L'Académie aura aussi pour agréable d'apprendre que la Commission désignée par elle et présidée par M. Foucart a reçu de M. Dürrbach et transmis au Comité épigraphique de l'Académie de Berlin, pour être imprimée dans le Recueil des *Inscriptiones Graecae*, la première partie des comptes des magistrats déliens. C'est la série la plus riche, la plus originale, de l'épigraphie délienne, la plus révélatrice sur la topographie, les cultes, les institutions, l'économie politique, le droit administratif; elle a été préparée avec toute la science et la conscience que l'on pouvait attendre de l'éditeur. Quatre bonnes feuilles sont déjà tirées. M. Roussel tient prêts pour le premier jour les décrets; et l'énorme collection des dédicaces, catalogues, inscriptions diverses est révisée avec une vigilante et prompte attention. On ne saurait trop se féliciter de cette activité qui hâte la réalisation de l'heureuse entente conclue entre Berlin et Paris pour réserver à la France la publication des inscriptions de Délos et de Delphes.

Le *Bulletin de correspondance hellénique* se maintient à la hauteur où l'ont élevé ses fondateurs, c'est assez le louer. Si l'on n'insiste pas davantage, malgré la place qu'il tient dans le labeur quotidien, c'est qu'on juge superflu d'analyser un recueil qui est dans les mains de tous les savants.

Il convient de rappeler, au contraire, que les membres de l'École remplissent tout leur devoir d'archéologues militants, qu'ils se considèrent et se comportent comme un corps expéditionnaire toujours mobilisé. Voici un aperçu de la vie extérieure de l'École, des explorations et des fouilles qui ont occupé la majeure partie des années 1910 et 1911.

A Délos, d'abord, trois chantiers : celui de la terrasse dite des dieux étrangers, confié à M. Roussel, membre de cinquième année ; celui de la palestre du Nord, attenant au Lac Sacré, et celui de la maison des Poseidoniastes de Bérytos, où M. Picard, assisté de M. Frederiksen, a, selon le témoignage de son directeur, réalisé la perfection même de la méthode et de la perspicacité.

L'année 1911 se solde encore avec un plus fort excédent ; car la fortune lui a merveilleusement souri. Lorsque le prédécesseur de M. Holleaux désignait à M. le duc de Loubat, comme champ de fouilles, l'île de Délos, lorsqu'il la recommandait à M. Holleaux lui-même, en s'excusant de lui transmettre, comme une obligation, le terrain de son choix et des travaux engagés, il croyait pouvoir promettre à l'un et à l'autre, avec une moisson régulière et sûre de découvertes moyennes, qui ne feraient jamais défaut, la surprise et la récompense éventuelles et périodiques de chances sensationnelles et de découvertes capitales. Les faits n'ont pas trompé ses espérances ; ils les ont réalisées cette fois avec éclat.

Les fouilles profondes dans le sanctuaire des dieux étrangers ont mis à nu, sous la couche du IIe siècle, les

couches antiques et primitives; sous les temples des dieux d'importation, celui de Héra, la déesse indigène. Là, les vases ont tellement abondé que Délos est devenu du coup le plus beau musée céramique après Athènes.

Dans la vallée, au pied du dit sanctuaire, on a découvert la canalisation de l'Inopos, clé du problème le plus obscur de la topographie délienne.

Au Gymnase, dans le réservoir de l'Inopos, des inscriptions de première importance : un catalogue des gymnasiarques pendant une période de soixante années, et depuis l'année 166, « ἀφ' οὗ ὁ δῆμος ὁ Ῥωμαίων ἀνεκτήσατο τὴν νῆσον » ; des textes datés par les noms des archontes athéniens, bases inébranlables pour la chronologie de Délos et celle aussi d'Athènes. Un sénatus-consulte intact — pas une lettre n'y manque — autorise l'ouverture d'un temple de Sarapis et le culte privé de ce dieu.

Topographie, archéologie, chronologie, histoire, religion, la campagne de 1911 a jeté dans toutes les directions une vive lumière.

Ce labeur n'a épuisé toutefois ni la bonne volonté, ni les forces de l'École, qui a essaimé en tous sens; son expansion a été aussi large que son labeur intensif.

M. Paris a été conduit, par ses observations sur les ports, dans le Péloponnèse, la Grèce du Nord, les îles et l'Asie Mineure; il a trouvé en outre le temps d'un voyage à l'intérieur, dans la région du Pinde. M. Dugas a visité tous les musées de Grèce — et ils sont nombreux — qui contiennent des collections de vases, en particulier ceux de Crète et de Santorin. En compagnie de M. Hatzfeld, il a parcouru la Thessalie et une partie de la Thrace, Rhodes et la côte d'Asie, recueillant mainte inscription. Assisté de M. Courby et de M. Berchmans, il a catalogué le Musée de Piali et relevé les ruines du temple d'Athéna Aléa, en vue d'une publication. M. Vallois a fait une tournée d'études en Égypte et visité les ruines les plus importantes de la

Grèce centrale, pour compléter, par de larges études comparatives, son éducation d'architecte. M. Picard, prenant avec lui M. Avezou, son jeune camarade à peine débarqué dans Athènes, a soumis à une révision analogue le temple de Stratos, déblayé naguère par M. Joubin et dont M. Courby a relevé les plans et dessiné les morceaux. Ensemble encore, ils ont visité Salonique et la Thrace, puis rejoint, à Thasos, M. Adolphe Reinach : trois mois de voyage et des fouilles exécutées dans cette île, de concert avec le Musée Impérial ottoman, ont abouti à un excellent succès. M. Reinach lui-même, après Délos, après les îles de la mer de Thrace, après l'Égypte, a fouillé en Crète : à Lato, sur les traces de M. Demargne, et à Dréros, puis exécuté encore en Galatie, dans les voies ouvertes par notre confrère et maître, M. Perrot, une hardie expédition.

Jamais les Athéniens n'ont plus voyagé, ni plus utilement, plus entrepris et plus réalisé. Le jury international de l'Exposition de Bruxelles, en accordant à l'École la plus haute des récompenses, a témoigné de l'universelle considération où sont tenus ses travaux. L'Académie adresse à M. Holleaux ses cordiales félicitations; elle lui associe, certaine de répondre à ses propres sentiments, tous ceux qui collaborent avec lui et auxquels il fait généreusement la part du succès plus large que celle des efforts.

En prolongeant, durant une quatrième année, la pension de MM. Vallois et Dugas, dont le Directeur a jugé la présence indispensable pour l'achèvement des publications en cours sur l'architecture et la céramique de Délos, nous avons voulu montrer la confiante estime avec laquelle nous nous en remettons à son tact, le cordial désir que nous avons de lui faciliter sa lourde tâche, la sympathie affectueuse que nous éprouvons pour le zèle et le talent de deux jeunes érudits, qui se sont brillamment signalés.

L'École, disions-nous, est une armée en campagne ; elle connaît l'allégresse de la victoire, elle court aussi les risques des combats. Délos, la douce et sacrée Délos, se souvient parfois que le dieu qui guérit porte aussi dans son carquois des flèches empoisonnées ; elle a été cruelle cette année aux ouvriers et à leurs jeunes chefs. Thasos, la Thrace et la Galatie ont traité plus durement encore et mis en danger MM. Picard et Reinach. A ceux qui ont souffert et souffrent encore des perfidies du climat et aussi de l'excès de leur zèle, à leur famille et à leur directeur, dont nous avons partagé les angoisses, nous adressons nos meilleurs vœux, heureux de savoir que le mal est enfin dompté et passée l'heure des inquiétudes.

II

L'École de Rome ne devait, en vertu des règlements, que deux mémoires ; l'obligation n'est imposée en effet qu'aux membres de seconde année. Elle a été remplie en 1910-1911 par MM. Anziani et de Boüard, l'un agrégé de grammaire, ancien élève de l'École normale, l'autre archiviste paléographe, diplômé de l'École des Chartes. Chacun a choisi son sujet, suivant la pente de ses études et sous la direction de ses maîtres, l'un dans l'antiquité et l'autre dans le moyen âge. Leurs travaux ont pour titres, l'un : *Histoire de la ville de Cære, depuis les origines jusqu'à la fin de l'Empire romain*, l'autre : *Le régime pontifical et l'administration romaine au moyen âge, de 1252 à 1347*. Ainsi les deux domaines ouverts par l'Italie à l'activité de notre École, et entre lesquels elle doit partager son attention et ses efforts, ont été également cultivés, et tous deux heureusement, nous nous plaisons à le dire, après le Directeur, notre confrère, et après les rapporteurs de la Commission.

M. Anziani, avec l'ambition juvénile des débutants qui croient ne jamais embrasser ni trop, ni assez même, avait projeté une histoire générale de la conquête de l'Étrurie par les Romains; il ne mesurait ni la variété des problèmes sans nombre, ni la complexité des questions encore insolubles au devant desquels il allait d'un cœur léger.

Il commença par une exploration générale du pays, et il n'eut point à s'en repentir, s'étant familiarisé avec les divers aspects de la région toscane et ayant pu déterminer l'identification de Clusium et d'Orbetello. Il se lançait en même temps à fond dans l'archéologie étrusque et la philologie, bien plus épineuse encore. La nécessité lui apparut promptement de borner son programme, s'il prétendait à mieux qu'une compilation sans originalité et partant sans intérêt. Toutefois cet apprentissage extensif n'aura pas été sans fruit : mis par là en possession de la bibliographie complète, de la connaissance des faits acquis ou des opinions émises dans toutes les parties de cet immense et mystérieux sujet, l'auteur a pu aborder une étude plus circonscrite, la monographie d'une ville, à laquelle il a finalement abouti, avec une richesse singulière d'informations et une ample matière de comparaisons, avec une compétence rare, une critique aiguisée et une large compréhension.

Entre les deux cités maîtresses qui se présentaient à son choix, Veii et Cære, il a préféré la dernière pour la continuité de son histoire et pour l'admirable fécondité de ses tombeaux, mine inépuisable de monuments figurés. Dans la thèse qu'il prépare, il donnera toute la place qui lui revient à l'archéologie figurée, enrichie tout récemment encore par les fouilles italiennes de 1910 et 1911 ; le compte rendu des dernières découvertes forme déjà un notable appendice du mémoire. Il se borne aujourd'hui à l'histoire de la ville.

Après une introduction géographique, fondée sur une exploration toute personnelle de Cære et de ses deux ports,

Alsium et Pyrgi, sur des levés originaux et des photographies inédites, vient un exposé des destinées de la ville, depuis ses origines jusqu'au déclin et à la ruine.

La plus lointaine époque, que l'on appelle *pélasgique*, est caractérisée par des caveaux funéraires voûtés en encorbellement, et ayant la forme de corridors, absolument différents des sépultures des populations ombriennes ou latines, qui n'auraient donc point eu d'établissements dans ces parages. Les Pélasges précèdent les Étrusques; il serait moins aisé de dire avec certitude qui ils sont et d'où ils viennent.

Les Étrusques apparaissent au VII[e] siècle et, avec eux, un nouveau type de tombeau, ayant la forme d'un atrium entouré de chambres. De très bonne heure et très complètement, ils subissent les immigrations et les influences helléniques. Le mobilier funéraire, en particulier pour la céramique, est tout à fait grec; la ville s'hellénise et consacre à Delphes un trésor. C'est le moment de la grande prospérité; c'est aussi celui des premiers rapports avec Rome, qui tournent bientôt en une intime amitié par l'élévation des Tarquins, originaires de Cœre, à la royauté romaine, et par l'essor commercial et industriel de Cœre, qui trouve à Rome le plus avantageux des débouchés.

Cette alliance, qui put résister à l'expulsion des Tarquins, qui fit chercher aux vestales fugitives un asile dans Cœre, se rompit toutefois en 252. La ville, pour s'être unie aux Tarquiniens, est conquise par les Romains. Bien que placée dans une situation privilégiée de liberté relative — celle du droit des Cœrites, ainsi nommés d'après la ville même de Cœre —, elle tombe dès lors dans une décadence, qui se continue et se précipite jusqu'à la fin de l'Empire. Les *latifundia* ruinent la culture, le commerce et l'industrie; ils ont changé le pays en désert, et cela pour toujours!

M. Cagnat résume son opinion en ces termes élogieux : « Le mémoire de M. Anziani peut être considéré comme

un modèle du genre. On ne saurait trop louer le choix du sujet, qui demandait autant de recherches sur le terrain que dans les bibliothèques, la composition du travail, le soin et l'érudition apportés à l'étude de tous les détails, la clarté de l'exposition, la netteté des discussions, la précision des résultats. »

Le mémoire de M. de Boüard fait aussi honneur à l'École de Rome. En continuant l'étude de l'administration romaine, commencée par M. Halphen, et la reprenant au point même où celui-ci l'avait laissée, il a montré qu'il savait se dévouer à une de ces entreprises collectives qui sont le devoir et l'honneur des missions permanentes, et pour cela il mérite déjà d'être félicité. Ses recherches portent sur un siècle environ; elles ont pour point de départ la lutte du Saint-Siège contre le sénateur Brancaleone degli Andalò, elles s'arrêtent à la tentative révolutionnaire de Cola di Rienzo.

Un autre mérite consiste dans la conception et le plan de l'ouvrage. Il ne se borne pas à une exacte chronologie des faits; il a la prétention d'être et il est, en effet, un tableau synthétique et animé des conflits des différents pouvoirs en présence dans Rome, pape et sénateurs, peuple et noblesse de Rome ou de la campagne, et enfin empereurs. Quelques chapitres seulement sont soumis cette année au jugement de l'Académie; ils portent sur les relations des souverains pontifes avec le sénat et sur leur rôle dans le recrutement de cette haute assemblée.

On y voit comment la puissance spirituelle du chef de l'Église s'étend et s'assied, au temporel, et comme elle se transforme peu à peu en domination absolue; l'œuvre se poursuit systématiquement, patiemment, sûrement. L'attachement du peuple romain pour les papes, fondé sur le respect dû au chef de l'Église, est encore mieux affermi par la conviction que leur présence est l'unique préservatif contre l'anarchie et par le désir de les garder à Rome. Il

permet aux papes, malgré les intrigues ou les entreprises des empereurs, malgré les velléités d'indépendance et de contrôle manifestées périodiquement par les Romains, malgré même l'exil d'Avignon, de se saisir personnellement de la dignité sénatoriale à titre viager, et de désigner eux-mêmes les sénateurs, tout en reconnaissant au peuple le droit nominal de les élire, et en lui en laissant l'apparence. L'auteur suit l'évolution de cette politique et les péripéties de cette lutte, compliquée par l'immixtion des empereurs, ou l'intervention des auxiliaires étrangers que sollicitent les papes eux-mêmes, quelquefois assez malheureusement, comme Henri de Castille, Charles ou Robert d'Anjou; il en sait deviner les dessous avec perspicacité, grâce à une possession parfaite des sources écrites et des documents d'archives.

A ces deux mémoires, tous les deux très recommandables, se borne la production normale de l'année; mais elle est, pour cette fois, accrue et renforcée par deux mémoires attardés et laissés pour compte en 1910; celui de MM. Henri Frère, de l'École normale, et Robert Michel, de l'École des Chartes, qui se sont, comme leurs camarades, partagé l'antiquité et le moyen âge.

Dans son étude intitulée *L'Apulie jusqu'à l'introduction des métaux*, M. Frère s'est proposé de démêler les influences diverses qui se sont exercées du dehors, par la mer, seule voie possible de pénétration, sur ce pays de grandes plaines défendues par une barrière de montagnes rébarbatives. De l'époque paléolithique, peu de chose et rien de significatif; mais, avec l'époque néolithique, abondent les traces manifestes des influences égéenne et crétoise et les produits des industries insulaires. La céramique tient la place principale et forme la matière de la partie la plus personnelle du mémoire : elle comprend des séries purement indigènes et des séries d'importation toute pure, enfin des séries mixtes,

où les deux éléments se combinent. Aussi bien ni les installations primitives, grottes ou fonds de cabanes, ni les sépultures n'ont été négligées, ni les trouvailles de tout genre qui en proviennent, objets en pierre, en os, en corne, ustensiles ou articles de parure.

Un chapitre, le dernier, est consacré à l'époque énéolithique, qui répond à l'introduction du cuivre et qui est contemporaine des monuments mégalithiques.

On louera l'auteur de la conscience et de la vigueur de son effort ; on fera toutefois quelques réserves sur la direction qu'il lui a donnée. Sa connaissance des livres est admirable ; mais on s'étonne que, dans des recherches archéologiques, sa curiosité ne se soit point portée avec une égale ardeur sur les monuments originaux, sur les musées locaux ou les collections privées qui en pouvaient contenir. Les reproductions inédites, en photographies ou croquis personnels, font défaut et les renvois ne se réfèrent qu'à des planches connues d'ouvrages déjà publiés. « Le point faible de ce travail, dit le rapporteur, c'est qu'il aurait pu être rédigé partout ailleurs qu'en Italie, avec une bonne bibliothèque. » L'Académie ne peut manquer de renouveler sur ce point des instructions qui n'ont jamais varié : les missionnaires que l'État entretient au dehors ont comme premier devoir, comme ils auront pour suprême plaisir et capital profit, d'entrer en contact direct avec le pays, les monuments et les hommes, partout où ils sont envoyés. Leur séjour à l'étranger n'a pas d'autre raison d'être ; l'éveil et le développement de leurs aptitudes archéologiques sont à ce prix.

La vaste enquête historique à laquelle M. Frere a procédé n'aura certes point été inutile pour lui. Le travail est estimable et, s'il est publié, il sera commode, comme un répertoire et un résumé, à ceux qui étudient la civilisation méditerranéenne avant l'époque historique ; mais il s'arrête au point où il pouvait devenir original, passionnant pour l'auteur, indispensable pour les travailleurs.

M. Robert Michel, au contraire, a tout vu de ses yeux, touché de ses mains ; la connaissance parfaite de la littérature du sujet qu'il a choisi n'a été pour lui que le point de départ et la condition préalable de recherches, d'observations, de constatations et de découvertes, auxquelles il a donné le meilleur de son attention, de son ardeur, de son intelligence claire, avisée, pénétrante et sensible aux impressions d'art ; où il a trouvé, on le sent, les joies profondes de l'historien et de l'archéologue de tempérament, pour qui le passé ressuscite et redevient présent.

A Avignon et dans la région du Rhône, il explore et dépouille les archives, mais il ne s'en contente pas ; fortifications, châteaux forts et palais sont par lui mesurés, décrits, photographiés ; il suit à la trace les enceintes des villes, que l'on voit, au gré des circonstances favorables ou contraires, grandir dans leurs murailles, puis se développer à l'entour, ou bien se resserrer, s'enfermer derrière ces abris. Dans les formes architecturales, dans le décor des demeures, il perçoit d'un œil délicat les variations du goût et les progrès de l'art ou bien sa décadence.

M. Michel n'est pas moins attentif aux événements politiques et aux faits sociaux qu'à l'aspect des monuments ; sous les apparences extérieures il observe et sait voir l'évolution des esprits et celle des institutions. Son étude intitulée : *Les châteaux et villes fortes de l'État Pontifical en France au temps des Papes d'Avignon* tient beaucoup plus que le titre ne promet : c'est en réalité une histoire de la société et de l'art dans la vallée du Rhône de 1309 à 1376.

Ces trois quarts de siècle se partagent en deux périodes. Dans la première et jusque vers 1350, l'établissement des Papes dans le Comtat, assurant à cette région l'ordre, la sécurité, un bon gouvernement, la porte au plus haut degré de civilisation et de prospérité. Sous cette influence, Avignon s'étend, s'épanouit, s'embellit et les autres villes comme

elle; les châteaux forts, où l'on vivait retiré, toujours sur le qui-vive et la défensive, se transforment en somptueux palais, à Avignon, Sorgues, Châteauneuf. Les fonctionnaires affluent, les clercs et les marchands, les artisans et les artistes; avec la fortune se développe le désir du bien-être, le luxe, le raffinement du goût, et l'art prend un essor qui eût fait d'Avignon, sans le malheur des temps, l'initiatrice de la Renaissance.

Mais cet élan si puissant et si beau, se brise presque aussitôt; on retombe dans les troubles; avec un état de guerre quasi perpétuel, tous les maux s'abattent sur le pays, épidémies, pillages des routiers et des malandrins. Dans l'inquiétude générale, les villes se dépeuplent, se rétractent, s'enclosent; les églises, les châteaux se hérissent de défenses, tout redevient forteresse. La papauté se retire; on fuit un pays mal sûr et appauvri; on ne songe qu'à protéger sa vie; plus de place pour les artistes, ils émigrent; adieu la Renaissance!

Le meilleur des juges, M. Valois, résume en ces mots son opinion: « Bien composé, bien écrit, dans une langue où l'on reconnaît l'historien doublé d'un archéologue de bonne école, accompagné de trente-six pièces justificatives, d'une cinquantaine de photographies, plans ou dessins, ce mémoire, dans lequel l'œil le plus exercé distinguerait difficilement quelques taches ou lacunes, est bien près de devenir un livre et un livre excellent. Il fournira aux historiens et aux archéologues une foule de faits importants et nouveaux. » L'épithète de « remarquable » n'a pas paru trop forte à notre confrère, critique difficile et sobre en son langage.

Un tel jugement ne surprend point d'ailleurs, quand on se souvient que la même année, l'Académie accordait à M. Robert Michel le second prix Gobert pour sa thèse de l'École des Chartes sur *L'administration royale dans la sénéchaussée de Beaucaire au temps de saint Louis*.

Cette ample moisson de faits et l'effort intense de réflexion qu'exigea la composition du mémoire n'ont pas absorbé tout le temps de M. Michel. Il trouvait celui de publier dans les *Mélanges* des articles sur la défense d'Avignon sous Urbain V et Grégoire XI; sur l'auteur du tombeau d'Urbain IV; sur le procès de Matteo et Galeazzo Visconti, où intervint Dante (1318-1324); il réunissait, sur les remparts d'Avignon, tout un volume de pièces inédites et la matière, en grande partie neuve, d'une monographie du Palais; il poursuivait enfin, à Rome et dans la campagne, une enquête sur les châteaux forts analogue à celle qu'il avait conduite dans la vallée du Rhône.

Il convient d'autant plus de rappeler les mérites de M. Robert Michel que l'année dernière, un retard de transmission imputable à un hasard malheureux et au scrupule d'une conscience difficile à se satisfaire, avait privé son mémoire des honneurs du rapport et lui avait attiré quelques sévérités, motivées sans doute par l'inobservation des règlements, mais qui doivent être tempérées et compensées bien mieux que par des circonstances atténuantes.

M. Louis Chatelain, autorisé, sur la demande de son directeur, à prolonger son séjour à l'École pendant une troisième année, avait en outre reçu de l'Académie, sur les arrérages de la Fondation Piot, une subvention destinée à l'achèvement de ses recherches en Tunisie et à l'exécution de fouilles à Mactar.

Il a, en effet, envoyé à l'Académie et publié dans les *Mélanges* une note sur un monument découvert par lui et qu'il croit être le *Macellum* de Mactar. Il annonce en outre des compléments à son mémoire de 1910 sur cette ville, comme aussi une étude sur la Fortune d'Antium. Des courses à Pompéi, Calvi, Minturnes, Fundi et Terracine ont occupé son séjour.

Le mémoire de troisième année, réglementaire à Athènes,

n'est point dans les habitudes de Rome. Des obligations semblables ne devraient-elles pas répondre à une faveur égale, et les membres de l'École ne trouveraient-ils pas leur compte à se signaler, au moment de rentrer en France, par une œuvre de maîtrise ?

Comme M. Chatelain, tous ses camarades ont contribué plus ou moins largement aux *Mélanges d'archéologie et d'histoire* que publie l'École de Rome et qui sont pour elle, en même temps qu'une charge laborieuse, un très sérieux titre d'honneur. Nos jeunes savants y trouvent l'occasion de faire connaître tout de suite des documents inédits, des découvertes pour lesquelles il importe de prendre date, de donner de courtes notes sur des points spéciaux d'érudition. L'Académie suit ces travaux, comme les mémoires, et en tient compte dans son appréciation des efforts collectifs et particuliers.

Le gouvernement italien, un peu étroitement nationaliste peut-être en archéologie, ne facilite pas, à beaucoup près, avec le même libéralisme que le gouvernement grec, les entreprises de fouilles aux étrangers. C'est un malheur pour nos *Romains* d'être privés de cette admirable école des chantiers, qui fut si souvent pour les *Athéniens* l'occasion d'une rapide renommée. Mais la Tunisie est là tout à portée et grande ouverte, grâce à une heureuse entente avec la Résidence et à la parfaite bonne volonté de la Direction des Antiquités et des Arts. Comme M. Chatelain à Mactar, M. Massigli, membre de première année, a pu faire à Sfax son apprentissage, non seulement dans les Musées, mais aussi sur le terrain. Il a rédigé le catalogue des antiquités de cette ville, qui paraîtra dans la collection des Musées d'Algérie et de Tunisie. Il a aussi étudié un baptistère, des chapelles chrétiennes, et recueilli des inscriptions. Cette alliance entre Rome et Tunis est de tradition ; Mgr Duchesne

y tient aussi fermement que M. Merlin s'y prête avec sincérité et bonne grâce.

Ce serait d'ailleurs une erreur de croire que, faute de fouilles, les campagnes d'exploration soient impossibles en Italie : MM. Anziani et Frère, pour me borner à deux exemples tout récents, ont prouvé ce que l'on pouvait faire sur le terrain pour l'archéologie, la topographie et l'histoire.

L'École de Rome en revanche reprend sur Athènes tous ses avantages par les inépuisables et passionnantes découvertes que lui offrent les Archives et les Bibliothèques, si rares en Grèce et incomparablement moins riches. C'est là que travaillent, avec une ardeur et un succès que nous signale notre confrère Mgr Duchesne, les membres de première année MM. Hirschauer et Massigli, et leur camarade, M. Romier, déjà rompu aux recherches par une année passée à Rome en qualité de boursier. Le directeur nous promet, en leur nom, des études de la plus sérieuse valeur et ils ont donné déjà des gages dans les articles publiés par eux aux *Mélanges*. Leurs mémoires annoncés sur : les *Relations diplomatiques de la France avec Rome pendant le Pontificat de Pie V* (1566-1572); *l'histoire du Pontificat de Gélase* contemporain d'Odoacre et de Théodoric; *les origines et les résultats de la paix catholique de Cateau-Cambrésis*, auront aussi le mérite de continuer la tradition nécessaire du partage des vocations et des travaux entre l'antiquité et les temps modernes.

De quelque côté que nous jetions les yeux, le tableau que nous apercevons à Athènes ou à Rome ne nous offre, sauf l'ombre de tristesse qu'y a jetée la maladie, que sujets d'espérance et de satisfaction. Votre Commission est heureuse de finir sur ces deux mots, qui diront aux membres et aux directeurs de nos deux Écoles l'estime, la confiance et la gratitude de l'Académie.

LIVRES OFFERTS

M. Cagnat offre à l'Académie de la part de M. Toutain, directeur-adjoint à l'École des Hautes Études religieuses, plusieurs publications. La plus importante *Les Cultes païens dans l'Empire romain* est le second volume d'un grand travail sur la diffusion des différents cultes dans l'Empire. Dans un premier volume paru en 1907, M. Toutain s'était attaché aux cultes officiels, romains et gréco-romains ; il en avait suivi l'extension dans les diverses provinces latines du monde antique. Le tome qui vient de paraître est consacré aux cultes orientaux : égyptiens, syriens, asiatiques, au culte mithriaque, à l'astrologie et à la magie orientales, au syncrétisme païen. Pour chacun d'entre eux M. Toutain a examiné successivement, d'après les documents épigraphiques et archéologiques, la répartition géographique du culte, l'origine et la condition sociale de ses fidèles, son caractère dans les différents pays latins. Cette méthode analytique, très scrupuleusement suivie, l'a conduit à des constatations tout à fait intéressantes pour l'histoire religieuse du monde romain. Il s'est aperçu que les divinités égyptiennes, les dieux de Doliché, d'Héliopolis, de Palmyre, de Syrie, ainsi que Mithra, semblent avoir été adorés surtout sur les confins militaires de l'Empire, et aux endroits où affluaient les marchands orientaux, mais n'ont guère fait de prosélytes dans la bourgeoisie municipale ni dans les campagnes romanisées. La Mère des Dieux, au contraire, a été à peu près inconnue aux régions occupées par les troupes, mais était en faveur dans les pays où les autres cultes orientaux ne se rencontrent que par exception. Quant à la magie et à l'astrologie, elles ont pénétré un peu partout et dans toutes les classes de la société. La conséquence de cette revue minutieuse et très bien informée de tous les cas particuliers aboutit à une conclusion précise : l'influence de l'Orient a modifié beaucoup moins profondément la vie et la dévotion des provinces latines de l'Empire que la théologie, la philosophie et la religion officielle de la société romaine. Le travail de M. Toutain sera d'une grande utilité à ceux qui s'occupent des antiquités romaines. Une fois de plus, il nous montre que l'histoire de l'Empire romain ne peut être étudiée en bloc et que, pour trouver la vérité, il faut examiner ce qui se passait dans chaque province, [illegible]

chaque cité différente. La synthèse, pour cette période de l'histoire du monde, est presque impossible et, en tout cas très dangereuse. Il faut se défier là plus qu'ailleurs peut-être des généralisations hâtives.

M. Toutain a prié également M. Cagnat d'offrir à l'Académie deux brochures relatives aux antiquités africaines. L'une est une note sur les *symboles astraux sur les monuments funéraires de l'Afrique du Nord*, l'autre une réponse à M. Barthel à propos de certains documents étudiés ici même par M. Toutain ; il est intitulé : *Le cadastre de l'Afrique romaine*, et a paru dans les *Mémoires de la Société des antiquaires de France*. Deux autres brochures sont des notes sur la *situation topographique d'Alesia* et sur *les fouilles exécutées par la Société des Sciences de Semur* à Alise-Sainte-Reine.

SÉANCE DU 27 OCTOBRE

PRÉSIDENCE DE M. LOUIS LEGER, VICE-PRÉSIDENT.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture des lettres par lesquelles MM. Édouard Cuq, Gustave Glotz, François Thureau-Dangin et le commandant Espérandieu se portent candidats, les trois premiers à la place de membre ordinaire vacante par suite du décès de M. Longnon, le quatrième à la place de membre libre vacante par suite du décès de M. le duc de La Trémoïlle.

M. Pierre Paris, correspondant de l'Académie, directeur à Bordeaux de l'École des hautes études hispaniques, communique à l'Académie la note ci-jointe de M. Albertini, membre de cette École, que M. Collignon lit en y joignant quelques observations :

« Le *Centro de Estudios históricos* récemment organisé à Madrid a commencé à réunir, dans le local qui lui a été attribué (c'est celui où était installé naguère le Musée des sciences naturelles, au rez-de-chaussée du Palais de la Bibliothèque nationale), une collection de moulages d'œuvres trouvées en Espagne. C'est un de ces moulages que reproduisent les photographies jointes à cette note. M. Manuel Gómez Moreno m'a très libéra-

lement permis d'étudier et de photographier ce monument, et je dois aussi à son obligeance les renseignements que je peux donner sur la provenance et la matière de l'original.

« C'est un bas-relief en marbre blanc, trouvé il y a plusieurs années à Cordoue, et conservé à l'École des Beaux-Arts de cette ville. Il est aisé d'y reconnaître le reste d'un *puteal* dont il manque plus de la moitié. La partie conservée forme un arc de 1 m 12 (mesure prise à la base et à l'extérieur) ; elle a 0 m 70 de haut. La moitié supérieure est plus épaisse que la moitié inférieure, qui s'amincit en biseau : le moulage a 0 m 09 d'épaisseur à la tranche supérieure et 0 m 06 à la tranche inférieure. Le rayon de l'orifice supérieur devait être environ de 0 m 30, et la circonférence, mesurée à la base et à l'extérieur, environ de 2 m 45.

« Un bandeau lisse, haut de 0 m 07, sert de marge inférieure au relief. La marge supérieure n'est pas conservée ; mais le relief ne devait guère être plus haut que nous ne le voyons (il faut simplement la place pour les dents du trident de Poseidon). La saillie du relief varie de 0 m 03 à 0 m 05. Les figures ont environ 0 m 54 de haut (comptés du pied droit de Poseidon au sommet de sa tête). La surface du relief a souffert, et beaucoup de détails sont effacés (fig. 1).

« Les personnages conservés sont au nombre de trois. Au centre, Poseidon, debout, le pied gauche posé sur un objet qui semble bien être une proue de navire. Le dieu a une chevelure abondante, une barbe en pointe ; il est nu, mais un petit manteau est jeté sur la cuisse gauche ; de la main droite il tient le trident sur lequel il s'appuie ; la main gauche semble ouverte, et est tendue en avant dans un geste de conversation.

« Devant Poseidon est l'olivier, qui sort du sol derrière la proue du navire, la proue formant le premier plan et l'olivier le second. Le haut des branches a disparu, et l'on ne voit pas de feuilles.

« De l'autre côté de l'olivier est Athena (fig. 2, à droite), tournée vers Poseidon. La tête manque : d'après le mouvement du cou il semble qu'elle était de trois quarts et non de profil. La déesse est debout, s'appuyant sur la jambe droite, la jambe gauche un peu en arrière et légèrement relevée. Elle porte

une longue tunique, un manteau qui descend jusqu'au-dessous des genoux, et vraisemblablement l'égide, placée de biais et dégageant le sein gauche. La main droite semble tenir un court bâton; la main gauche est posée sur la hanche.

« Derrière Athéna, la cassure laisse subsister une partie du bouclier rond, posé à terre, qui porte le Gorgoneion. Entre le bouclier et la déesse est figuré le serpent, caché en partie par le bouclier.



Fig. 1. — Puteal conservé à Madrid.

« Derrière Poseidon est un Triton (fig. 2, à gauche), qui joue de la double flûte. La chevelure est traitée de la façon traditionnelle, par grosses mèches en désordre; à ses reins est attachée la queue courte des satyres. Au-dessous de la ceinture, son corps se termine par de grandes feuilles aquatiques d'où sort une longue queue recourbée de monstre marin; les replis n'en sont conservés qu'en partie.

« Devant le Triton, entre la ceinture de plantes marines et la base du trident, on voit les traces indistinctes de ce qui devait être une figuration de la vague.

« Cette scène présente une parenté évidente avec celle qui est peinte sur un cratère du Musée archéologique de Madrid, communiqué récemment par M. Leroux à M. Collignon (*Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, séance du 2 juin 1911, p. 341-348;

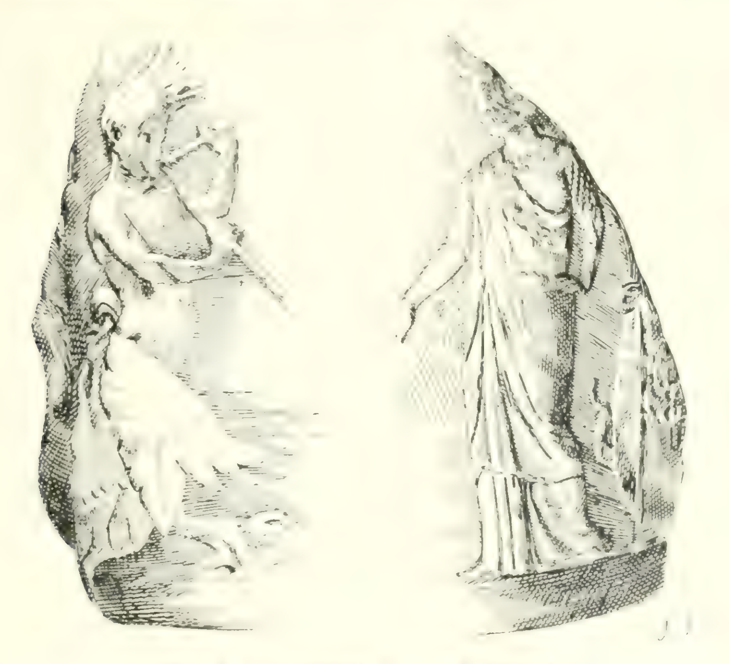


Fig. 2. — Détails du puteal de Madrid
(Un Triton et Athéna).

cf. *Revue critique*, 1911, p. 480). On peut noter des différences dans le costume d'Athéna, dans son attitude (l'Athéna du vase s'appuie sur la lance), dans celle de Poseidon (sur le vase, Poseidon tient le trident obliquement; son pied est posé sur le renflement de terrain d'où sort l'olivier, non sur un objet distinct); mais la composition est la même. Le *puteal* de Cordoue confirme l'hypothèse qui fait dériver le vase de Madrid, ainsi que les

monnaies et les camées où la conversation d'Athéna et de Poseidon est représentée de façon analogue, d'une œuvre sculpturale prise comme prototype. Cette œuvre serait le groupe vu sur l'Acropole par Pausanias (1, 24, 3).

« M. Collignon place le groupe de l'Acropole dans la seconde moitié du IVe siècle. Le style des figures d'Athéna et de Poseidon, telles qu'elles sont exécutées sur le *puteal* de Cordoue, s'accorde avec cette date. Quant au Triton, introduit ici pour symboliser la source salée, le κῦμα créé par Poseidon, il est d'un relief plus prononcé que les deux autres figures, et semble de style plus tardif. Il faut remarquer que rien n'y correspond sur le vase. Cette figure secondaire peut représenter la part d'intervention personnelle de l'artiste qui a sculpté le *puteal*, et qui, pour les figures principales, était lié par le modèle dont il s'inspirait. »

M. Collignon ajoute quelques observations. Il semble, d'après l'examen de la photographie, que la main droite d'Athéna soit simplement abaissée vers l'olivier. Telle en effet la pose de la main sur le médaillon de bronze de Marc Aurèle, qui offre d'étroites analogies avec le relief du *puteal*. Ces deux monuments paraissent les documents les plus sûrs pour la restitution du groupe de l'Acropole.

M. Héron de Villefosse fait part à l'Académie d'une découverte très intéressante qui vient d'être faite à Arles par un jeune architecte diplômé, M. Jules Formigé, envoyé en mission dans cette ville. Le hasard l'a mis en présence d'un moulage de la célèbre Vénus d'Arles, moulage pris sur la statue avant sa restauration, c'est-à-dire entre les années 1651 et 1684. C'est un moulage plein qui nous donne l'état exact du marbre avant son départ pour Paris et avant son arrivée dans l'atelier de Girardon. En le comparant avec la statue telle qu'elle est aujourd'hui, après avoir passé par les mains du célèbre sculpteur chargé de la compléter et de la rendre digne de figurer dans la Grande Galerie de Versailles, on reste confondu des libertés que Girardon a prises avec le marbre magnifique qui lui fut confié pour être restauré. Non seulement le bras droit et l'avant-bras gauche ont été refaits, mais toute la statue a été retouchée : la tête, la chevelure, la poitrine, les hanches, la draperie ont été retaillées.

diminuées, desséchées. La figure a perdu son ampleur et sa majesté. Au lieu d'une œuvre grecque du IVe siècle, au lieu de la plus belle statue exhumée du sol de la Gaule, on a aujourd'hui sous les yeux un marbre antique entièrement déshonoré par une restauration qu'exigeait malheureusement le goût de l'époque. Il serait nécessaire d'exposer au Musée du Louvre à côté de la statue restaurée ce moulage précieux qui nous donne l'état du marbre au moment où il sortit de terre, qui nous ouvre les yeux sur le traitement qu'on infligeait jadis aux antiques destinés à orner les galeries royales. L'importante découverte due à la perspicacité de M. Jules Formigé ne peut manquer d'impressionner très vivement tous les artistes.

M. Héron de Villefosse fait circuler deux grandes photographies donnant les deux états de la statue et lit une note de M. Jules Formigé sur la Vénus d'Arles[1].

M. Antoine THOMAS communique une note de M. Bertoni, professeur à l'Université de Fribourg (Suisse), relative à un passage de la *Folie Tristan*, poème français contenu dans un manuscrit de Berne, et publié déjà trois fois, par Francisque Michel, par M. Mörf et par M. Bédier. Là où les trois éditeurs ont lu *valerox*, le manuscrit porte incontestablement *galerox*. D'ailleurs, le sens de l'adjectif « valeureux » ne convient pas au passage. M. Thomas pense qu'il faut considérer cet ancien mot français *galerox*, non attesté ailleurs, comme un substantif emprunté à l'allemand *walross*, primitivement *hralhros*, qui désigne le morse ou cheval marin.

M. CAGNAT communique à l'Académie, en son nom et au nom de M. Merlin, le texte de quelques inscriptions tracées à l'encre sur des tessons de poterie, qu'on a recueillies cette année dans l'Ilot Amiral de Carthage. Ce sont, autant qu'on peut en juger, des bordereaux rédigés par le receveur des contributions en nature, huile ou olives, payées à l'empereur comme impôt. Ils datent de la fin du IVe siècle de notre ère.

1. Voir ci-après.

COMMUNICATION

NOTE SUR LA VÉNUS D'ARLES,

PAR M. JULES FORMIGÉ, ARCHITECTE DIPLOMÉ.

Le théâtre antique d'Arles fut peut-être commencé dès la fondation de la cité romaine par César, soit en 46 avant J.-C. Tout permet d'attribuer son achèvement à Auguste.

La Vénus d'Arles provient de la décoration du postscaenium. Sa mutilation semble due aux invasions barbares, qui débutèrent en 260, par la prise d'Arles : nous savons en effet que Constantin dut restaurer le théâtre. Peut-être faut-il l'imputer au zèle des chrétiens de saint Hilaire, au milieu du ve siècle? A cette époque, un lévite du nom de Cyrille, préposé à la construction des basiliques chrétiennes, fut blessé en enlevant du théâtre antique des marbres qu'il avait l'intention d'employer : « Dum marmorum crustas et theatri proscaenia celsa deponeret fideli opere nudans loca luxuriae quod sanctorum parabat ornatis . . . » En outre, un grand nombre de fragments sculptés, provenant de ce théâtre, sont martelés ou brisés : il est probable que saint Hilaire les fit détruire, comme symboles païens (ainsi qu'il le fit aussi au Trophée d'Auguste de La Turbie).

La Vénus fut trouvée le 6 juin 1651, par des ouvriers qui creusaient une citerne au pied des deux belles colonnes encore debout dans le théâtre. A six pieds de profondeur, ils rencontrèrent d'abord la tête, puis, après de nouvelles fouilles ordonnées par les consuls, le corps avec sa base. En 1684, Louis XIV fit vainement rechercher les bras, ce qui n'eut d'autre résultat que de détruire bien des restes du proscaenium.

La statue fut achetée 61 livres, et placée à l'hôtel de ville « dans une armoire faict exprez ». Puis la ville d'Arles, en juillet 1683, désireuse de s'attirer les faveurs du Roi, la fit offrir à Louis XIV par son premier consul M. de Grille, sieur de Robiac : elle ne fut donc pas *prise* par Louis XIV

comme certains auteurs ont pu le dire. Le roi daigna témoigner sa haute satisfaction d'un tel présent en donnant à l'ambassadeur un médaillon entouré de diamants et contenant son portrait, avec une chaîne en or, du prix de 200 pistoles. » Avant le départ de la statue, en 1683, la Ville en fit faire un moulage dont on tira plusieurs exemplaires. Puis Jean Dedieu, élève de Puget et célèbre sculpteur d'Arles, la conduisit à Paris. François de Girardon fut alors chargé de la restaurer, comme c'était l'usage malheureux, et il en exécuta un petit modèle en cire. Louis XIV vint le voir et l'approuva en disant « qu'il croyait que c'était une Vénus » et non pas une Diane, ainsi qu'on l'avait d'abord prétendu. Enfin la statue entra le 18 avril 1685 à la Grande Galerie de Versailles. Elle est actuellement au Louvre.

Dans son état actuel, la statue mesure 1m 94 ; elle a le haut du corps nu jusqu'au bassin. La partie inférieure est enveloppée d'un manteau drapé, qui s'arrête aux hanches, et vient s'enrouler autour du bras gauche ; ce bras descend le long du corps ; il est orné d'un bracelet avec un chaton vide qui a dû contenir une pierre précieuse. L'avant-bras se relève, et la main tient le manche d'un miroir. Le bras droit est élevé à la hauteur de l'épaule, et la main présente une pomme. La tête s'incline vers le miroir. Une bandelette, enroulée deux fois autour de la tête, retombe sur chaque épaule ; à la partie supérieure de la tête on remarque un trou où se fixait un bijou. Au-dessus de l'oreille gauche, se voient des traces de peinture dans les cheveux qui auraient été roux. Les oreilles ne sont pas percées. Le dos est traité assez simplement et présente au niveau des reins un trou de crampon carré. Les pieds sont chaussés de sandales. Un joint placé au bord de la draperie partage horizontalement la statue en deux morceaux, comme cela se rencontre souvent. L'ensemble est aplati. Le marbre provient de l'Hymette.

Restaurations. — Bout du nez, bas du cou, deux morceaux de l'oreille gauche, ce qui flotte des bandelettes, bras droit,



Vénus d'Arles

Fig. 1. — Moulage exécuté avant la restauration de la statue.



[illegible]
[illegible]

avant-bras gauche et mains, devant du gros orteil droit, parties du vêtement, tour de la plinthe.

Rapporté de la statue. — Tête et cou, partie du vêtement avec le pied gauche, et partie du gros orteil droit, derrière du vêtement, devant et derrière du pied droit.

La restauration importante dont la Vénus d'Arles a été l'objet est-elle vraiment juste ? Le hasard nous a mis récemment en présence d'un moulage conservé à Arles (sur le dernier palier de l'École de dessin) et pris sur la statue avant sa restauration ; ce moulage presque plein, c'est-à-dire fait par un procédé abandonné depuis longtemps, est fort probablement l'un de ceux que fit exécuter la ville d'Arles en 1683. Il suffit de le considérer quelques minutes pour se rendre compte de la différence extraordinaire existant entre la plastique du moulage et celle de la statue restaurée qui a pourtant la supériorité de la matière. Le premier offre toute la grâce et l'ampleur de la Vénus de Milo, tandis que la seconde présente des pauvretés et des sécheresses inconnues dans l'art antique. Non seulement le mouvement des parties neuves n'est pas juste, mais certaines parties antiques ont été détruites, pour le rendre vraisemblable. Un tenon sur la hanche droite a été supprimé, et l'amorce du bras droit, qui ne pouvait permettre le mouvement adopté, a été modifié. Les bras sont trop gros et contrastent avec l'impression amaigrie de la statue ; la bandelette de droite est une invention. Enfin, pour effacer les éraflures, tout l'ensemble a été gratté, aplati et appauvri d'une façon déplorable. Les cheveux, traités par masses, comme ceux de la Vénus de Milo, ont été surchargés de détails, l'enveloppe si pleine des joues et du cou est amaigrie au point d'en modifier le mouvement ; les yeux, la ligne du nez, la bouche n'ont pas été épargnés. L'ampleur magnifique de la poitrine et du torse ont subi le même sort, de telle façon que le vide entre le bras gauche et le corps est devenu considérable ; les plis du manteau sont secs et cassés, les

pieds eux-mêmes n'échappèrent pas : ils sont aplatis et chargés de lourdes sandales. Le désastre est complet.

Quel était le mouvement primitif ? Il nous semble que si, pour le bras gauche, l'attitude proposée est vraisemblable, il n'en est pas de même pour le bras droit : on peut penser qu'il s'abaissait peut-être vers le bord du manteau, comme pour le retenir, ce qui motiverait le tenon. A moins que, suivant une attitude bien des fois reproduite, ce bras ne se soit relevé vers les cheveux. Mais alors comment expliquer le tenon ?

Nous avons dit qu'on voyait dans la chevelure des traces de couleur rousse. Une restitution a été tentée en ce sens, dans un musée d'Angleterre, avec la draperie en bleu, ce qui est le cas pour une Vénus trouvée à Pompéi. La présence du tenon s'explique par la peinture de la statue ; car, s'il nous choque à juste titre quand il est de même couleur qu'elle, il devait passer inaperçu lorsque l'œuvre était entièrement peinte ; il était probablement revêtu d'une teinte neutre qui l'effaçait.

Comment la statue était-elle placée dans la décoration du postscaenium ? Le scellement qu'elle a dans le dos, et la facture très simple de ce dos, jointe à sa forme aplatie, indiquent que c'était contre un mur ou plutôt dans une niche. Nous savons aussi qu'on l'a trouvée au pied des deux colonnes placées sur le côté droit de la porte Royale. Or, à Orange, entre les colonnes correspondantes, on remarque dans le mur en arrière une niche pour une statue de la dimension de la Vénus d'Arles. On peut donc supposer qu'elle occupait une niche située de même. Il est fort possible aussi que la statue dont la tête est conservée au Musée lapidaire d'Arles sous l'appellation « tête de Livie » lui ait fait pendant. Elle présente en effet les mêmes dimensions et le même trou dans une bandelette du front, où se fixait un bijou ; c'est aussi un marbre grec, de caractère analogue et qui fut trouvé au théâtre en 1823.

M. Héron de Villefosse estime que la Vénus d'Arles est la copie d'une œuvre grecque du IVe siècle, la plus belle qui ait été découverte en Gaule. M. le commandant Espérandieu l'attribue au temps de Praxitèle.

Au Musée d'Agen, on admire une autre Vénus, découverte en 1876 au Mas-d'Agenais. Le caractère général rappelle d'une façon frappante la Vénus d'Arles, tant par le modelé des chairs que par certains éléments de draperies, surtout la chute de gauche. Le dos est traité très simplement. Le bras droit s'abaissait vers la draperie.

On a trouvé récemment à Orange la tête et le torse d'une Vénus, qui rappelle aussi la Vénus d'Arles, bien que le modelé des chairs soit plus lourd. L'attitude est en quelque sorte symétrique. Le dos est très aplati.

Enfin il est certain que la Vénus d'Arles présente bien des ressemblances avec la Vénus de Milo, surtout pour la tête et le torse, dont elle rappelle la majestueuse plénitude.

Pour conclure, si la Vénus d'Arles, tant vantée jadis, a produit de nos jours bien des déceptions, cela n'est dû qu'à sa désastreuse restauration. Et si l'on se reporte au moulage de ce qu'elle fut, on voit revivre cette éclatante beauté qui donna tant de retentissement à sa découverte, alors qu'on ne connaissait encore que fort mal les œuvres grecques. Les critiques qu'on peut faire au sujet de cette restauration ne portent aucune atteinte à la gloire de Girardon. Le grand artiste n'a fait qu'obéir aux ordres du Roi et suivre les fâcheux errements de son époque.

S'il nous est permis de formuler un vœu, ce serait celui de voir le moulage d'Arles exposé en place d'honneur au Musée de cette ville. Il serait aussi nécessaire de placer une reproduction de ce même moulage au Musée du Louvre, à côté de la statue restaurée.

Le Gérant, A. PICARD.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1911

PRÉSIDENCE DE M. HENRI OMONT

SÉANCE DU 3 NOVEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. HENRI OMONT.

L'Académie procède à la nomination d'une Commission qui sera chargée de présenter une liste de candidats à une place vacante parmi les correspondants étrangers.

Sont nommés : MM. Senart, Paul Meyer, Alfred Croiset, Collignon.

LIVRES OFFERTS

M. Héron de Villefosse offre à l'Académie de la part de M. le docteur Louis Reutter, pharmacien à Neufchâtel (Suisse), une note intitulée : *Étude de deux résines provenant de deux sarcophages ayant contenu les dépouilles mortelles de deux prêtres carthaginois*.

Le docteur Reutter a déjà analysé des résines provenant de sépultures égyptiennes ; il paraît s'être fait une spécialité de l'étude des résines antiques. Celles dont il s'agit dans la présente note provenaient de deux sarcophages en marbre découverts par le P. Delattre le 9 août 1901 et le 26 novembre 1903. La première se compose de styrax, de mastic, d'opopanax, de sandaraque, de [illegible] d'Alep, de copal, d'asphalte et de parties végétales ; dans la seconde, il a

constaté la présence d'un mélange de styrax, d'oliban, de mastic, d'opoponax et d'asphalte.

M. Babelon a la parole pour un hommage :

« Je suis chargé par M. Adolphe-J. Reinach d'offrir à l'Académie le mémoire qu'il vient de publier dans le *Journal international d'archéologie numismatique d'Athènes*, et qui a pour titre : *Un monument delphien. L'Étolie sur les trophées gaulois de Kallion* (in-8°). L'auteur décrit avec un soin extrême et commente, avec un appareil d'érudition qui ne laisse rien à désirer, une base sculpturale trouvée à Delphes et qu'il attribue au monument votif qui fut consacré par les Étoliens en souvenir de leur victoire sur les Gaulois, à Kallion, en 279 avant notre ère. M. Adolphe Reinach justifie cette interprétation en démontrant que les bas-reliefs de cette base représentent des armes et des attributs gaulois, et qu'elle devait être surmontée de la statue en bronze de l'Étolie personnifiée. Comment l'Étolie était-elle représentée? M. Reinach le demande avec une remarquable sagacité aux types monétaires de Ligue étolienne. Il a réuni jusqu'à quarante-sept variétés du type monétaire bien connu qui représente l'Étolie coiffée de la causia et assise sur des boucliers gaulois. C'est en combinant habilement les caractères communs de ces variétés avec les débris de la base de Delphes, qu'il propose une reconstitution du monument delphien. La seconde partie du mémoire de M. Reinach est consacrée à l'histoire détaillée des événements qui ont motivé l'érection à Delphes de l'ex-voto étolien. »

M. Collignon offre à l'Académie, au nom de l'auteur, un ouvrage intitulé : *L'archéologie, sa valeur, ses méthodes* ; tome I, *Les méthodes archéologiques*, par W. Deonna, ancien membre étranger de l'École française d'Athènes (Paris, H. Laurens, 1912) :

« M. Deonna s'est déjà fait connaître par de nombreux travaux, entre autres par un excellent livre sur les *Apollons archaïques*. Je n'ai pas à rappeler qu'il compte aujourd'hui parmi les archéologues les plus actifs et les mieux informés. Au cours de ses études et de son enseignement à l'Université de Genève, il s'est interrogé sur la valeur des méthodes qu'il a lui-même appliquées, et ses réflexions l'ont conduit à entreprendre l'ouvrage dont il publie aujourd'hui le premier volume. Il a pris pour épigraphe une phrase de Descartes. C'est en effet le doute critique que l'auteur applique aux procédés de recherche de l'archéologie, aux problèmes dont elle poursuit la solution, aux méthodes qu'elle emploie. « Le temps était venu, écrit-il, de faire table rase de toutes ces incertitudes qui obstruent la marche scientifique de l'archéologie, de toutes ces méthodes vicieuses

qui n'aboutissent qu'à des impasses ou tendent à des buts qui toujours se dérobent à celui qui croit les toucher. Cette première partie de son travail est donc purement négative. Après avoir résumé la genèse de la science archéologique, l'auteur énumère les causes d'erreurs, passe en revue les théories caduques, et s'attache à montrer combien sont peu sûrs et décevants les résultats des efforts tentés pour restituer l'histoire et l'œuvre des artistes grecs, ou établir des groupements d'écoles. Ses lectures très étendues lui ont permis de constituer un véritable répertoire d'hypothèses contradictoires, de faire ressortir, sur la plupart des problèmes controversés, la variété et la divergence des conclusions. Son livre, plein de faits, nourri de citations, est empreint d'un scepticisme dont il ne songe pas à se défendre. Mais M. Deonna ne se propose pas seulement de détruire. Il veut aussi reconstruire. Il annonce deux autres volumes où il exposera une conception toute différente de l'archéologie. Pour la juger, il faut attendre qu'il ait, suivant son expression, « codifié » des règles nouvelles. On pourra alors se demander si l'archéologie contemporaine fait réellement fausse route, si tout son effort a été vain et s'il faut condamner ses méthodes, ou seulement l'abus qui en a été souvent fait. »

M. Schlumberger offre à l'Académie de la part de M. Jean Maspero, membre de l'École d'archéologie française au Caire, un nouveau fascicule du *Catalogue général des antiquités égyptiennes du Musée du Caire* consacré, comme le précédent, à des *Papyrus grecs d'époque byzantine* (nos 67125-67150). Le jeune érudit, dont les travaux se distinguent par une extrême précision scientifique, publie vingt-cinq nouveaux documents des plus précieux arrachés par lui à l'oubli et à une destruction certaine. Ce sont des contrats d'emprunt, des reconnaissances de dettes, des procès-verbaux d'actes juridiques, des quittances délivrées par divers fonctionnaires, des comptes de dépenses de particuliers dressés par leurs intendants, des comptes de distributeurs de l'*annona militaris*, des listes de contributions et de contribuables, des descriptions cadastrales de propriétés diverses. Non content de publier ces textes avec un soin minutieux, M. Maspero les accompagne de notes très nombreuses et infiniment précieuses pour la connaissance de l'administration et de la société égyptiennes à l'époque byzantine. Les deux documents les plus précieux semblent être deux comptes des dépenses du comte Ammônios dressés par son intendant à Aphroditô. Ces deux documents très importants et très détaillés ont été pour M. Maspero l'occasion d'une véritable étude de la grande culture agricole égyptienne à cette époque.

SÉANCE DU 10 NOVEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. HENRI OMONT.

L'Académie procède à l'élection d'un membre libre, en remplacement de M. le duc de La Trémoïlle, décédé.

Il y a 44 votants ; majorité 23.

Au premier tour de scrutin, M. Fournier obtient 12 suffrages ; M. Blanchet, 9 ; MM. Ulysse Chevalier et Espérandieu, chacun 5 ; MM. Capitan et Martin, chacun 4 ; M. le comte A. de Laborde, 3 ; M. Ruelle, 2.

Au second tour de scrutin, M. Fournier obtient 27 suffrages ; M. Ulysse Chevalier, 7 ; M. Capitan, 4 ; MM. Blanchet, Espérandieu et de Laborde, chacun 2.

En conséquence, M. Paul Fournier, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé élu par le Président. Son élection sera soumise à l'approbation de M. le Président de la République.

Le Président prononce l'allocution suivante :

« Messieurs,

« Dimanche dernier, une cérémonie intime réunissait plusieurs d'entre nous auprès de l'un de nos plus chers confrères, M. Léon Heuzey, pour célébrer le 30e anniversaire de la fondation au Musée du Louvre du Département des antiquités orientales.

« Mon cher Confrère, vous avez été le premier titulaire de ce nouveau Département et vous l'avez illustré par vos travaux et par votre féconde et fructueuse direction des fouilles de Tello dans l'antique Chaldée. Aussi vos confrères, vos collaborateurs, vos élèves et vos amis ne pouvaient-ils mieux fêter cet heureux anniversaire qu'en vous offrant cette plaquette, si artistement gravée par notre confrère M. Vernon, sur laquelle la tête de Goudéa et son gobelet à libations rappellent au mieux tout ce

que le Louvre et nos collections nationales doivent à votre science et à vos persévérants efforts.

« L'Académie a eu grâce à vous la primeur des merveilleux résultats des fouilles de Tello, qui ont si prodigieusement reculé les bornes de nos connaissances historiques ; elle a applaudi maintes fois aux belles découvertes de vos deux fidèles collaborateurs, M. de Sarzec et M. le commandant Cros, dont vous me reprocheriez de ne pas rappeler ici les noms. Aussi suis-je particulièrement heureux d'être aujourd'hui son interprète en l'associant tout entière aux vœux qui vous ont été présentés et à cet hommage d'admiration et de respect. »

M. Heuzey répond :

« Mon cher Président,

« Mes chers Confrères,

« Ce témoignage de votre bienveillance et de votre sympathie m'émeut profondément. L'œuvre pour laquelle vous me félicitez est l'œuvre de plusieurs et je reporte sur tous ceux qui ont été à la peine l'honneur que je reçois.

« Je le reporte aussi sur vous, mes chers Confrères : car nul appui n'a été pour nous plus ferme, plus constant que celui de l'Académie. Elle n'a pas cessé de nous soutenir, non seulement de son autorité scientifique et morale, mais encore de ses subsides, assurant ainsi le départ de nos missions, rendant possibles des acquisitions difficiles, s'associant avec l'État pour donner à nos publications le développement nécessaire.

« A ces causes de vive reconnaissance s'ajoute le précieux témoignage que vous voulez bien nous rendre aujourd'hui : il me laisse un souvenir dont la douceur remplira mes dernières années. »

M. Antoine Thomas fait connaître des documents inédits, conservés à Londres et à Bayeux, qui apportent quelque lumière sur la première partie de la carrière du médecin grec Thomas le Franc, protecteur des humanistes, que Charles VII attacha à sa personne en 1450[1].

1. Voir ci-après.

M. Émile Picot présente une observation sur le rôle que la famille Castiglione a joué en Normandie au XVe siècle.

M. J.-B. Chabot fait une communication sur l'état actuel des recherches dans le domaine de l'épigraphie palmyrénienne. Il commente ensuite une inscription trouvée sur une des colonnes du portique qui entoure le grand temple de Palmyre. Cette inscription a été imparfaitement publiée par M. Moritz Sobernheim dans ses *Palmyrenische Inschriften* (Berlin, 1905), n° 7.

La 4e ligne avait déjà été déchiffrée par M. Clermont-Ganneau, qui a traité longuement de la fonction dont il y est parlé (v. *Rec. d'arch.*, t. IV, p. 374, et t. VIII, p. 22). Le reste de l'inscription appelle d'importantes corrections à la lecture proposée par le premier éditeur.

Elle doit se lire ainsi :

1 צלמא דנה די זבידא בר שעדו

2 תימשמש די עבדת לה בולא

3 ליקרה וסהד לה ירחבול אלהא

4 ברבנות מרזחותה די כמרי בל

5 בירח ניסן שנת CCCCXXVIIII

1 *Cette statue est celle de Zebida fils de Soados* (*fils de* ou *surnommé*) 2 *Taimosamsès, que lui a faite le Sénat,* 3 *en son honneur, et* (vu que) *le dieu Iarhibôl lui a rendu témoignage,* 4 *dans sa charge de symposiarque des prêtres de Bel.* 5 *Au mois de nisan de l'année 429* (avril 118 de notre ère).

COMMUNICATION

NOUVEAUX DOCUMENTS SUR THOMAS LE FRANC, MÉDECIN DE CHARLES VII, PROTECTEUR DE L'HUMANISME, PAR M. ANTOINE THOMAS, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

En communiquant à l'Académie, le 21 octobre 1910, un document inédit sur la présence à Paris, en 1458, de l'helléniste Grégoire Tifernas, j'ai attiré l'attention sur le rôle du premier médecin de Charles VII, Thomas Le Franc[1], originaire de Coron, en Morée, comme protecteur de l'humanisme. J'ignorais, au moment où je faisais ma communication, que ce personnage avait été l'objet d'une publication de notre regretté confrère le Dr Hamy, parue en 1908 dans le *Bulletin de la Société française d'histoire de la Médecine*, t. VII, pp. 193-205, l'un des derniers travaux dus à sa plume. Grâce à l'obligeante érudition de M. le Dr Wickersheimer, bibliothécaire de l'Académie de médecine, j'ai pu combler cette lacune de mon information par une note qui a été publiée dans le compte rendu de nos séances[2]. C'est aussi à M. le Dr Wickersheimer que je dois de connaître l'auteur du *Dialogus Veritatis et Philalithis*, œuvre dédiée à Thomas Le Franc[3] : cet auteur est l'humaniste italien Maffeo Vegio, auquel M. Mario Minoja, en 1896, et Luigi Raffaele, en 1909, ont consacré des publications spéciales.

1. La forme propre du nom de famille de Thomas doit être *Franc*, et c'est la plus anciennement attestée ; mais il semble avoir lui-même, à la fin de sa carrière, préféré la forme pourvue de l'article.

2. *Comptes rendus des séances de l'année 1910*, p. [illegible], n. 1. Cette publication du Dr Hamy n'est pas mentionnée dans la *Note bibliographique* que lui a consacrée M. Théodore Reinach, *Comptes rendus des séances de l'année 1911* ; elle trouverait sa place à la p. [illegible].

3. *Comptes rendus des séances de l'année 1910*, p. [illegible].

dont je dois l'indication à mon confrère M. Léon Dorez[1]. M. Minoja n'a pourtant pas prononcé le nom de Thomas Le Franc; c'est qu'il n'a connu du *Dialogus* que des exemplaires (un imprimé et un manuscrit) où l'opuscule est dédié à Eustache, frère de Maffeo. Il est plus surprenant que M. Raffaele, qui décrit un manuscrit du Vatican (fonds *Regina*, lat. 1557) offrant la même dédicace à Thomas que j'ai signalée dans deux manuscrits parisiens (Bibl. nat. lat. 14978 et Mazarine, n° 960), n'ait eu cure de savoir quel était ce personnage. En tout cas, l'accord de ces trois manuscrits établit surabondamment que Maffeo Vegio a publié une seconde édition du *Dialogus*, dédiée à Thomas Le Franc au moyen de légères retouches faites à la dédicace primitive, édition dans laquelle, d'ailleurs, le texte même de l'opuscule est resté sans changement. Rien ne permet de dater rigoureusement cette seconde édition, mais il faut certainement la placer dans les dernières années de la carrière de Thomas Le Franc (mort en octobre 1456), puisque notre médecin grec y est qualifié de « christianissimi regis protophysicum[2] ». D'après MM. Minoja et Raffaele, la composition du *Dialogus* doit se placer un peu avant 1445.

Bien que le D[r] Hamy n'ait pas connu la notice consacrée à Thomas Le Franc par Émile Legrand[3], il n'a pas ignoré les relations du médecin de Charles VII avec Francesco Filelfo, et il en a parlé longuement d'après les lettres latines

1. Minoja, *La vita di Maffeo Vegio, umanista lodigiano*, Lodi, tip. Quirico e Camagni, 1896, in-8°, 124 pages; Raffaele, *Maffeo Vegio, elenco delle opere, scritti inediti*, Bologna, Nic. Zanichelli, 1909, in-8°, x-238 pages. Les publications de MM. Minoja et Raffaele ne sont pas mentionnées par M. Léonce Celier qui vient de consacrer une courte notice à Maffeo Vegio comme dataire, pp. 29-31 de son livre intitulé *Les Dataires du XV[e] siècle et les origines de la Daterie apostolique* (Paris, 1910, in-8°; fasc. 103 de la Bibl. des Écoles franç. d'Athènes et de Rome).

2. Bibl. nat., lat. 14978, fol. 304 : « Dyalogus Veritatis et Philalitis, ad egregie virtutis virum Thomam Franchum, christianissimi regis prothophis[ic]um. »

3. *Cent dix lettres grecques de F. Filelfe* (Paris, 1892), pp. 73-77.

de ce célèbre humaniste. Mais, en somme, son principal mérite est d'avoir publié intégralement trois documents d'archives relatifs au médecin de Charles VII, documents dont l'existence avait été signalée depuis longtemps, mais dont le texte n'avait pas encore vu le jour : ce sont des lettres royaux datées du 19 mars 1452, de juillet 1452 et de janvier 1454. Après comme avant cette publication, malheureusement, nous restons dans les ténèbres sur la biographie de Thomas Le Franc avant son entrée au service de Charles VII, c'est-à-dire sur la première, la plus longue et sans doute la plus intéressante partie de sa carrière [1]. Deux documents nouveaux vont me permettre de faire connaître dans quel milieu avait vécu notre personnage avant de servir le roi de France, et cette révélation, en elle-même assez inattendue, apporte encore une nouvelle preuve des relations qui existent entre la biographie de Thomas Le Franc et l'histoire de l'humanisme en Occident au XVe siècle.

Les évêchés de Lisieux et de Bayeux furent occupés l'un après l'autre, de 1424 à 1459, par un prélat milanais, Zénon Castiglione, grand ami des livres et de ceux qui en font ou qui en achètent, neveu d'un cardinal influent qui lui facilita son entrée dans l'épiscopat normand. Le prélat prit à son service comme secrétaire et amena en France un de ses compatriotes nommé Roland *de Talentis*. Ce Roland, installé à Bayeux dans un bon canonicat, n'en bougea plus : il mourut en 1473, laissant un recueil de lettres latines dont le manuscrit, malgré de très nombreuses lacérations, a per-

1. La première mention de Thomas fournie par les extraits des comptes royaux qui nous sont parvenus est celle qu'a indiquée, mais non publiée, G. de Beaucourt, *Hist. de Charles VII*, t. VI, p. 398, n. 2 (« M. Thomas Franc, du pays de Grece, nouvellement retenu medicin du roy à XX ll. par mois » Bibl. nat., franç. 32511, fol. 141). Comme elle est extraite du « Compte de Me Mathieu Beauvarlet, notaire et secretaire du roy, receveur general de toutes les finances en son pays de Languedoil pour une année finie en septembre 1451 », elle prouve que c'est seulement à la fin de 1450 ou au commencement de 1451 que Thomas Le Franc fut attaché à la maison de Charles VII.

mis à un érudit local, J. Laffetay, de lui consacrer une notice biographique et littéraire, il y a quelque cinquante ans[1], et au Père H. Denifle de publier, plus récemment, plusieurs échantillons intéressants de sa manière épistolaire, toute confite en humanisme[2]. Parmi les lettres encore inédites de Roland de Talentis, il en est une qui porte la suscription suivante : *Magistro Thome Greci*[3]. Dans cette lettre le chanoine de Bayeux proclame qu'il a été comblé de bienfaits par son correspondant et le supplie d'excuser un silence de plusieurs années qu'il ne faut pas interpréter comme une preuve d'ingratitude. Il ajoute : « ni la longueur du temps, ni les mers qui nous séparent, ni les montagnes qui nous ont parfois séparés n'ont pu m'enlever le souvenir de tes bienfaits. » S'il vient l'importuner aujourd'hui, dit-il, c'est qu'il s'agit des intérêts de leur maître commun, l'évêque de Bayeux, qui est pour son correspondant non seulement « dominus » mais « amicissimus ». Sa santé ne lui permettant pas d'aller trouver en personne maître Thomas, Roland charge le porteur, maître Jehan Senot, serviteur familier du prélat, de lui exposer pourquoi on fait appel à ses bons offices. La fin de la lettre a disparu par suite de l'arrachement d'un feuillet. Heureusement, celle qui la précède est entière (sauf la perte de la rubrique) : par cette lettre, Roland fait appel, dans les mêmes circonstances, aux bons offices d'un certain Antoine, attaché à la maison du duc de Gloucester, patron spécial de l'évêque à la cour

1. *Notice sur la vie et les écrits de Roland des Talents, chanoine de Bayeux* dans *Bull. de la Soc. d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de Bayeux*, années 1852-55, pp. 13-60.

2. *La désolation des églises, monastères, hôpitaux en France vers le milieu du XV*e *siècle*, t. I (Mâcon, 1897), n° 1000, 1001, 1002.

3. Bibl. du chapitre de Bayeux, n° 5, fol. 78 r° et v°. Cf. *Catal. général des mss. des bibl. publ. de France*, départements, t. X (1889), p. 303. C'est encore à l'infatigable érudition de M. le Dr Wickersheimer que je dois cette indication. J'ai pu, grâce à l'obligeance de mon confrère M. Omont, obtenir facilement le transport du manuscrit à la Bibliothèque nationale et j'ai copié intégralement la lettre visée (25 mars 1911).

d'Angleterre[1], et annonce aussi que maître Jehan Senot est chargé de lui parler plus au long de l'affaire. Cet Antoine doit être sûrement identifié avec l'humaniste Antonio Beccaria, de Vérone, que le duc de Gloucester s'était attaché en qualité de secrétaire[2], et je crois, d'autre part, qu'il est permis de conclure de la connexion des deux lettres que le maître Thomas « Greci », auquel s'adresse en même temps Roland de Talentis, faisait aussi partie de la maison du duc[3], après avoir été d'abord, semble-t-il, au service de l'évêque de Bayeux. Les deux lettres ne sont pas datées, mais il est vraisemblable qu'elles sont antérieures au procès de la duchesse de Gloucester, condamnée à la prison perpétuelle pour sorcellerie, en 1441, procès qui marqua la fin de l'influence politique de son mari, lequel mourut d'ailleurs en 1447.

Mais, dira-t-on, ce maître « Thomas Greci », que nous trouvons ainsi installé, vers 1440, à la cour anglaise, chez l'ennemi héréditaire, est-il bien le même personnage qui jouit, dans ses dernières années, d'une si grande faveur auprès du roi de France Charles VII? En lui accordant des lettres de naturalisation, en 1452, le roi de France rappelle que « par longue espace de temps il a eu ses residence et domicile en nostre royaume », et cette déclaration peut inspirer des doutes sur la légitimité de l'identification, d'autant plus que Roland de Talentis ne qualifie pas son correspondant de médecin. Tous les doutes sont levés par un document inédit analogue à celui qui est émané de Charles VII : daté du 26 juillet 1436, il a été expedié par la chancellerie du roi d'Angleterre Henri VI, alors à Canter-

1. Sur les relations de l'évêque de Bayeux avec Humphrey, duc de Gloucester, et, d'une façon générale, sur le rôle de ce dernier dans l'introduction de l'humanisme en Angleterre, voir le livre récent de M. K. H. Vickers, *Humphrey duke of Gloucester, a Biography* (Londres, 1907).

2. K. H. Vickers, *op. cit.*, p. 370 et s.

3. On ne trouve cependant aucune mention de Thomas Le Franc dans le livre de M. K. H. Vickers cité ci-dessus.

bury. Par ce document, le roi d'Angleterre accorde et promulgue des lettres de naturalisation ou, comme on dit en droit anglais, de « denization » à un personnage ainsi qualifié : « dilecto nobis Thome Franc, magistro in medicina, in (*sic* pour *de*) Grecia oriundo [1] ».

On peut donc tenir pour certain que le médecin grec Thomas Le Franc, qui finit ses jours en grande faveur à la cour de Charles VII, en 1456, avait d'abord cherché fortune à la cour de son compétiteur le roi Henri VI. Il dut être introduit à la cour anglaise par un prélat italien ami de l'humanisme, Zénon Castiglione, évêque de Lisieux, puis de Bayeux, dans le service duquel il passa sans doute quelques années avant de trouver une situation plus brillante auprès du duc de Gloucester, oncle d'Henri VI. Soit qu'il ait été atteint par la disgrâce et la mort (23 février 1447) du duc de Gloucester, soit qu'il ait prévu et devancé les événements qui menaçaient sa position au delà de la Manche, il quitta le service des Anglais au moment précis où la Fortune des armes, qui leur avait déjà fait sentir qu'elle était lasse d'eux, passait définitivement dans le camp français. Ce qu'on savait de ses dernières années, les seules qui eussent encore été livrées à l'histoire, prouvait que ses contemporains l'avaient tenu pour un grand médecin, voire pour un lettré et un philosophe dont on appréciait le jugement et dont on sollicitait l'appui. Les révélations que je viens de faire montrent que c'était un homme fort avisé et sachant bien gouverner sa barque. Comme il avait quitté son pays natal avant que les Turcs en fussent maîtres, il quitta l'Angleterre avant que les revers et la faiblesse d'Henri VI y eussent suscité la guerre civile des Deux Roses.

1. Analysé dans un inventaire paru en 1807, le *Calendar of the patent rolls preserved in the Public Record office*, Henry VI, vol. II, 1429-1436, p. 604, ce document a été copié à ma demande au *Record office*, par mon confrère et ami M. Louis Brandin, professeur à l'Université de Londres.

LIVRES OFFERTS

M. le comte Paul Durrieu offre un travail dont il est l'auteur : *Les aventures de deux splendides livres d'Heures ayant appartenu au duc Jean de Berry.*

Le P. Scheil présente à l'Académie au nom de M. G. Jéquier, professeur d'égyptologie à l'Université de Neuchâtel, l'ouvrage (suite et fin) intitulé : *Décoration égyptienne.*

M. G. Schlumberger a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur de présenter à l'Académie un exemplaire de l'étude que M. L. Bréhier, professeur à la Faculté des lettres de Clermont, vient de consacrer dans le dernier fascicule des *Missions scientifiques* à la sculpture byzantine, sous ce titre : *Études sur l'histoire de la sculpture byzantine.*

« Dans cet excellent travail qui n'est qu'un rapport sur la mission confiée à l'auteur à Constantinople, Venise et Athènes pour étudier la sculpture byzantine dans ses rapports avec l'art occidental, M. Bréhier a cherché à classer les diverses techniques usitées dans la sculpture byzantine et à montrer que toutes ont pour résultat de substituer au modelage des procédés empruntés à des arts très différents de la sculpture. Il étudie successivement la *sculpture au trépan* qui caractérise l'époque théodosienne; la *sculpture à jour*, dans laquelle les motifs sont entièrement détachés du fond (c'est l'époque de Justinien : l'ornementation de Sainte-Sophie en est le chef-d'œuvre), et la *sculpture champlevée* (silhouettes sans modelé, emprunt à l'art arabe) qui s'implantent dans l'art byzantin à l'époque des iconoclastes, enfin la *sculpture en méplat*. Tous ces procédés viennent d'Orient. La plupart ont même passé dans l'art occidental où on les retrouve dans l'ornementation romane. Malgré tout, cette dépendance de l'Orient, devenue plus étroite encore au moment de la querelle des images, n'a jamais été complète. L'art byzantin a gardé de nombreuses traces de son passé hellénistique : la statuaire s'est maintenue jusqu'au VIIIe siècle; le modelage s'est conservé dans les chapiteaux à sujets animés remplaçant les volutes; enfin l'on trouve jusqu'au XVe siècle les bas-reliefs à sujets profanes, parfois imités de l'art grec, et à sujets religieux. Orientale par sa technique, la sculpture byzantine est donc restée grecque dans une certaine

mesure par son inspiration, mais à la différence de la sculpture occidentale, elle n'a pu retrouver le secret du modelage et de la statuaire.

« Une grande partie des éléments de cette étude provient des chapiteaux et des sculptures de Saint-Marc de Venise, dont l'auteur a tenté une classification critique. Il propose d'attribuer à une basilique constantinienne les beaux chapiteaux aux béliers de la nef de Saint-Marc.

« M. Bréhier mérite grandement d'être encouragé dans ces belles études qu'il vient ainsi d'inaugurer très brillamment. »

M. L. Leger présente, de la part de l'auteur, le second volume de l'ouvrage de M. Léopold Gœtz, professeur à l'Université de Bonn : *Das Russische Recht (Rousskaïa Pravda)* où l'auteur étudie la seconde rédaction de ce texte célèbre (1 vol., Stuttgart, librairie Ferdinand Enke). On retrouve dans cet ouvrage les qualités de critique sévère et de scrupuleuse érudition que M. Leger a déjà eu l'occasion de signaler à l'Académie.

M. L. Havet, au nom de M. Parmentier, professeur à l'Université de Liège, offre la récente édition, publiée par ce savant à Leipzig, de l'*Histoire ecclésiastique* de Théodoret (*Theodoret, Kirchengeschichte, herausgegeben im Auftrage der Kirchenväter-Commission der königl. preussischen Akademie der Wissenschaften*, Hinrich, 1911, cx-427 pages, grand in-8°). La dernière édition était celle de Gaisford (1854), faite avec le secours des deux manuscrits les meilleurs, mais souvent inexacte. L'édition de Gaisford est d'ailleurs obscure ; elle a fait attribuer telle leçon définie à un des deux bons manuscrits en question, alors qu'en réalité il avait une lacune.

L'édition Parmentier repose sur une douzaine de manuscrits de Théodoret, les uns nouveaux (ainsi un manuscrit de l'Athos, collationné par M. Daniel Serruys), les autres réexaminés à fond. L'introduction élimine d'autres manuscrits, comme dérivés d'originaux qui existent encore. En dehors des manuscrits de Théodoret, deux manuscrits principaux et quelques manuscrits secondaires représentent la *tradition indirecte* et la *tradition parallèle* ; la tradition, par exemple, des documents empruntés à Théodoret par Nicéphore. A ces sources s'ajoutent la traduction latine de Cassiodore et les fragments de la traduction syriaque. L'œuvre nouvelle se recommande donc d'abord par la plénitude des informations qu'elle fournit. Richesse qui eût pu être dangereuse, mais M. Parmentier n'est pas de ces érudits qui accumulent sans classer.

Le mérite capital de son édition, c'est la méthode, c'est-à-dire

l'ordre et la lumière. La méthode, il en fallait beaucoup pour ne rien brouiller. Certains manuscrits ont une généalogie convergente : ils descendent à la fois de deux ancêtres, fondus par voie de collation. D'autres sont des juxtapositions hétérogènes ; ainsi l'un des deux manuscrits les plus importants a pour les livres I-II une autre source que pour III-V. Tout cela est rendu saisissable dans un tableau très clair, et à chaque page l'éditeur oriente le lecteur pour la critique locale.

Outre la tradition manuscrite, il y a pour l'*Histoire ecclésiastique* une tradition littéraire particulièrement complexe. A l'égard des documents reproduits dans leur texte, et qui comptent pour l'énorme proportion de quarante-deux centièmes du tout, le problème de la tradition littéraire est comme renversé. Il se présente sous la forme suivante : les copistes de Théodoret se sont-ils reportés soit à ses devanciers, comme Athanase ou Sozomène, soit aux recueils de pièces dont les devanciers s'étaient servis, et qui restaient directement accessibles? Question importante, question délicate, qu'un critique consommé pouvait seul résoudre. M. Parmentier, après mûr examen, écarte l'hypothèse qu'il y aurait eu dans les textes documentaires de Théodoret des retouches tirées d'une comparaison de ses sources. Rien ne montre mieux combien l'état d'esprit d'un copiste byzantin diffère de celui d'un moderne. On voit d'ailleurs, en lisant dans M. Parmentier le très curieux chapitre x de son Introduction, que Théodoret lui-même reproduisait ses documents sans les bien lire. Athanase, qui conteste le symbole de Sardique, se garde bien d'en donner le texte ; Théodoret, qui partage les idées d'Athanase, copie ou fait copier le symbole comme sans le savoir.

Une chose est à regretter dans l'œuvre considérable de M. Parmentier, c'est que la Kirchenväter-Commission de Berlin lui ait imposé d'écrire cent pages de prolégomènes dans un idiome qui n'est ni sa langue maternelle propre ni la langue internationale de l'érudition. Ce n'est pas lui qui répond de cet abus. Ce qui est personnel à M. Parmentier, c'est d'avoir approfondi tout ce qu'il touchait et d'avoir donné aux philologues un modèle d'édition.

M. Morel-Fatio présente au nom de M. Pirenne, correspondant de l'Académie à Gand, le tome IV de son *Histoire de Belgique*, qui comprend la fin du xvie siècle et le xviie jusqu'à la paix de Munster (1648). Ce volume est digne de ses aînés. Comme précédemment, l'auteur a donné une place considérable à l'histoire économique. Il a aussi fort bien étudié les questions religieuses qui jouent un rôle si important alors et qui ont déterminé les crises du régime politique.

On lira avec intérêt les pages où l'auteur a établi une comparaison instructive entre les procédés de gouvernement du duc d'Albe et ceux de nos tribunaux révolutionnaires.

M. Salomon Reinach a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur de présenter à l'Académie, au nom de MM. Doucet, Fouquet et Perdrizet, le catalogue illustré des bronzes antiques de la collection de M. le docteur Fouquet au Caire, publiés et commentés par M. Perdrizet, professeur à l'Université de Nancy, édition faite sur l'initiative et aux frais de M. Doucet, fondateur de la *Bibliothèque d'art et d'archéologie*. Plusieurs de nos confrères ont déjà eu l'occasion de recourir à cette admirable Bibliothèque, dont les bienfaits ne se bornent pas à offrir aux travailleurs une des plus riches collections d'ouvrages d'art et d'archéologie qui soit au monde ; le fondateur a voulu que la Bibliothèque publiât elle-même quelques-uns des bons ouvrages dont elle facilite la composition. Celui que l'Académie reçoit aujourd'hui est une œuvre de solide érudition, comme le savoir de M. Perdrizet nous autorisait à l'espérer ; mais c'est aussi une œuvre d'art, d'un luxe de bon aloi et approprié au sujet traité, comme on pouvait l'attendre du goût si sûr de M. Doucet. L'intérêt de la collection du Dr Fouquet ne tient pas seulement à la belle qualité des bronzes réunis par lui, mais à leur unité d'origine : tous, en effet, ou presque tous proviennent de la Basse Égypte et se présentent aux savants avec des garanties d'authenticité et de provenance peu communes. On ne s'occupera plus de la civilisation matérielle de l'Égypte gréco-alexandrine sans recourir à ce beau recueil de monuments inédits. »

M. Camille Jullian présente de la part de M. Meaudre de Lapouyade les ouvrages suivants :

1° *Les premiers aéronautes bordelais* ; 2° *Impressions d'une Allemande à Bordeaux* ; 3° *Un maître flamand à Bordeaux*, *Lonsing*, 1739-1799 :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie trois ouvrages d'un jeune et vaillant érudit bordelais, qui s'est consacré à des recherches sur la vie sociale et artistique de sa ville à la fin du XVIIIe siècle. C'était le beau moment de Bordeaux, alors la plus riche et la plus belle ville de France après Paris. M. de La Pouyade ne s'est pas borné à compulser les archives, si riches pour cette époque, du département de la Gironde. Il a fouillé dans les papiers des grandes familles, il a étudié les collections d'œuvres d'art ; il a su joindre à une curiosité d'érudit un goût très fin d'artiste. Ces travaux font honneur à notre

école savante bordelaise, dont j'ai eu souvent l'honneur de vous entretenir. »

M. Émile Picot offre, de la part de M. A. D'Ancona, correspondant de l'Académie, un *Recueil de lettres de Gaston Paris* (Florence, 1911, in-8°).

Il offre, en outre, deux brochures dont il est l'auteur :

Notice sur Josias Bérault, commentateur de la Coutume de Normandie et sur Le Mesnil, domaine patrimonial des Bérault (Alençon, 1911, in-8°);

Note sur une tapisserie à figures symboliques conservée au Musée des Antiquités de Rouen (Rouen, 1911; extr. du *Bulletin de l'Histoire de Normandie*).

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

DU VENDREDI 17 NOVEMBRE 1911

PRÉSIDÉE PAR

M. HENRI OMONT

DISCOURS DU PRÉSIDENT

Messieurs,

C'est une louable tradition de jeter périodiquement un regard en arrière sur le temps écoulé et sur l'œuvre accomplie ; on y trouve souvent matière à de justes satisfactions, quelquefois aussi à des réflexions utiles, et notre pensée est en même temps amenée à se reporter naturellement alors vers ceux qui hier encore étaient ici et que nous avons la douleur de ne plus voir.

Notre Académie a été cette année particulièrement éprouvée ; coup sur coup, à quelques jours de distance, nous ont été ravis deux de nos confrères les plus aimés, à qui j'ai eu le triste devoir de rendre en votre nom un suprême hommage.

Issu de l'une des plus anciennes maisons du Poitou, le duc de La Trémoïlle n'avait pas cru déroger en faisant œuvre d'historien. Non content de tirer lui-même de son riche chartrier de Thouars la matière de nombreuses publications relatives à notre histoire, depuis le XIIIe jusqu'au XVIIIe siècle, son plus grand plaisir, après celui qu'il éprouvait à dépouiller son chartrier et à en assurer la conserva-

tion, a été d'en faire libéralement profiter nos sociétés savantes des départements de l'Ouest et tous les érudits qui étudiaient l'histoire des pays où étaient situés les domaines des La Trémoïlle, en Anjou, en Saintonge, en Poitou et en Bretagne.

Parisien de Paris, fils d'artisan, M. Auguste Longnon a été un noble exemple de ce que peuvent la force de la volonté, jointe à la passion de la science. Véritable et génial créateur de la géographie historique, il a consacré la meilleure part d'une inlassable activité, depuis ses jeunes années jusqu'à sa dernière heure, par son enseignement comme par ses œuvres, à l'étude de la formation de notre unité nationale, à l'histoire de Paris et de nos vieilles provinces, nous montrant les liens étroits, qui, à travers de longs siècles, n'ont cessé d'unir la petite France d'autrefois à la plus grande France d'aujourd'hui.

Aux noms de ces deux confrères qui ne sont plus, il me faut ajouter encore celui de l'un de nos correspondants étrangers, le R. P. Charles De Smedt, président de la Société des Bollandistes, de Bruxelles, qui aura été l'un des plus éminents représentants des études d'histoire religieuse au cours de la seconde moitié du XIXe siècle. Avec les savants collaborateurs qu'il avait su grouper autour de lui, le P. De Smedt a donné une nouvelle et féconde impulsion à la continuation des *Acta Sanctorum*, et son nom restera indissolublement attaché à cette grande entreprise scientifique, qui se poursuit régulièrement depuis trois siècles bientôt dans un pays voisin.

Il me sera permis, après avoir ainsi rappelé encore une fois devant vous le souvenir de ceux qui ne sont plus, de souhaiter la bienvenue aux trois nouveaux confrères, que nous avons accueillis cette année : MM. Charles Diehl et Paul Fournier, élus, le premier, membre ordinaire à la place du regretté Léopold Delisle ; le second, membre libre à la place du regretté duc de La Trémoïlle ; et

M. Ulrich von Wilamowitz-Mœllendorff, élu associé étranger de l'Académie en remplacement du savant romaniste Adolf Tobler; ainsi qu'à nos sept nouveaux correspondants étrangers et français : MM. Oldenberg, de Gœttingue; Treu, de Dresde; Bulic, de Spalato; de Saussure, de Genève; Pirenne, de Gand; le Dr Carton, de Tunis; et Labande, de Monaco.

Nos concours, dont j'ai à vous rendre compte aujourd'hui, témoignent d'une activité scientifique tous les jours plus féconde dans les différents domaines de l'histoire, de la philologie et de l'archéologie. Nos commissions en effet ont eu à juger douze concours, auxquels plus de quatre-vingts volumes ou mémoires avaient été adressés par soixante-dix concurrents.

Le plus anciennement institué de nos concours, celui qui a trait aux *Antiquités de la France* et dont notre confrère M. Maurice Prou nous a récemment rappelé les lointaines origines, voit toujours ses médailles et ses mentions honorables briguées par de très nombreux concurrents. Vingt-cinq auteurs avaient adressé à ce concours vingt-sept ouvrages différents et nous ne disposions que de quatre médailles.

La première médaille a été décernée à M. le colonel Borrelli de Serres pour le second et le troisième volume de ses *Recherches sur divers services publics, du XIIIe au XVIIe siècle*, dont le premier volume avait été récompensé, il y a quinze ans déjà, par notre Académie au même concours. Grâce à M. Borrelli de Serres, à ses patientes et à ses perspicaces recherches, nous connaissons maintenant l'histoire des débuts de l'administration financière de la France. Il a eu le rare mérite de débrouiller le premier et d'expliquer le mécanisme compliqué de la comptabilité publique, de Philippe-Auguste à Charles le Bel, en même temps qu'il a renouvelé complètement l'histoire

de la politique monétaire de Philippe le Bel. Peu d'ouvrages ont été aussi longuement mûris et sont aussi féconds en résultats nouveaux.

La seconde médaille a été attribuée à M. Paul Guérin, qui vient de succomber prématurément, pour les sept derniers volumes parus d'une publication dont les quatre premiers tomes avaient obtenu la même récompense au concours de 1889 : le *Recueil des documents concernant le Poitou, contenus dans les registres de la chancellerie de France*. M. Guérin ne s'est pas contenté de donner un texte soigneusement établi et annoté des documents qu'il publiait pour la Société des archives historiques du Poitou : il a voulu encore mettre en lumière leur intérêt général et varié dans une suite d'introductions étendues, qui forment autant de chapitres d'une histoire politique et administrative du Poitou pendant un siècle, de 1376 à 1474.

La troisième médaille a été décernée à M. Marcel Aubert pour une bonne *Monographie de la cathédrale de Senlis*, depuis ses origines et surtout depuis sa reconstruction par l'évêque Thibaud, vers 1153 ; et la quatrième médaille à M. Jean Régné, auteur d'une excellente biographie de l'un des plus dévoués serviteurs de Philippe le Bel : *Amauri II, vicomte de Narbonne (1260-1328)*.

La première mention a été accordée à M. Robert Latouche pour son *Histoire du comté du Maine pendant le Xe et le XIe siècle*, ouvrage dont le mérite principal est d'avoir renouvelé tout un chapitre de l'*Art de vérifier les dates* ; la seconde à M. l'abbé Lesne pour son *Histoire de la propriété ecclésiastique en France, époque romaine et mérovingienne*, et surtout pour le volume qu'il a consacré à l'*Origine des menses dans le temporel des églises et des monastères de France au IXe siècle*, œuvre érudite, reposant sur une étude directe et critique des textes.

La troisième mention a été obtenue par M. Claude Faure pour son *Étude sur l'administration et l'histoire du*

Comtat-Venaissin, du XIIe au XIVe siècle, où il nous donne le tableau le plus complet qui ait encore été dressé de l'administration pontificale dans cette province ; la quatrième mention par M. Marcellin Boudet pour son *Cartulaire de Saint-Flour (972-1318)*, dont l'introduction est à elle seule l'un des travaux les plus importants qui aient été consacrés à l'histoire et à la géographie de l'ancienne Auvergne.

La cinquième mention a été attribuée à MM. les abbés V. Dubarat et J.-B. Duranatz pour leur édition, soigneusement annotée, des *Recherches sur la ville et l'église de Bayonne par le chanoine René Veillet*, contemporain de Louis XIV ; la sixième mention au *Dictionnaire historique et archéologique des paroisses du diocèse de Tulle*, de M. l'abbé Poulbrière, dont les trois volumes représentent quarante années d'un labeur persévérant ; la septième mention enfin à M. l'abbé Auguste Pétel pour son ouvrage intitulé : *Templiers et Hospitaliers dans le diocèse de Troyes. Le Temple de Bonlieu et ses dépendances*, où l'auteur a fait preuve de recherches les plus complètes et les plus consciencieuses.

C'est en faveur des mêmes études que l'Académie dispose des prix fondés par le baron Gobert pour récompenser, suivant les termes mêmes du testateur, « le travail le plus profond et le plus savant sur l'histoire de France ». Deux ouvrages avaient été déposés l'an dernier à ce concours, qui tous deux, à l'unanimité, ont été jugés dignes des prix.

L'*Histoire de la marine française*, de M. Charles Bourel de La Roncière, est un livre bien connu de l'Académie, qui a déjà accordé, en 1899, le second prix Gobert au premier volume, et, en 1901, le premier prix Gobert au second volume. C'est aux tomes III et IV de ce magistral ouvrage, dont le dernier a paru en 1910, que l'Académie a

décerné cette année le premier prix Gobert. Le tome III de l'*Histoire de la Marine française* embrasse la fin du XVe et un peu plus de la première moitié du XVIe siècle ; il commence par les guerres d'Italie, au temps de Charles VIII et de Louis XII, et se termine, après un long exposé des grands conflits entre François Ier et Henri II, d'une part, Charles-Quint et l'Angleterre, de l'autre, par le récit des exploits de nos hardis corsaires aux Indes occidentales. Les noms de Prégent de Bidoux, de Saint-Blancard, de Villegagnon, d'Ango et de Jacques Cartier sont inscrits en lettres d'or, soit dans les annales des guerres navales régulières, causées par les rivalités entre grandes nations chrétiennes, soit dans celles de la guerre de course, provoquée par la découverte des eldorados américains, que se disputent des aventuriers accourus de toutes parts. Le tome IV porte comme sous-titre : « En quête d'un empire colonial. Richelieu » ; les noms de « France antarctique », de « Floride française », de « Terres neuves », de « France équinoxiale », de « Nouvelle France », d'« Acadie », qui se lisent en tête de ses différents chapitres, rappellent la splendide force d'expansion dont témoigna la France jusque vers le milieu du XVIIe siècle. La haute récompense attribuée de nouveau par l'Académie à l'*Histoire de la Marine française*, de M. de La Roncière, sera pour l'auteur un puissant encouragement à continuer et à terminer une œuvre dont le mérite est universellement reconnu.

Le second prix Gobert a été attribué à M. Georges Lizerand pour le livre qu'il a consacré à *Clément V et Philippe le Bel*. C'est un travail d'une exacte et complète information, dans lequel l'auteur a su présenter avec beaucoup de critique la synthèse d'une abondante littérature, depuis les travaux de Dupuy et de Baluze, ceux de Boutaric et des derniers Bénédictins éditeurs du volumineux registre de Clément V, jusqu'aux écrits récents de Wenck, Langlois, Schotmuller et Finke. Le volume de

M. Lizerand offre une vue d'ensemble très précise et très instructive des rapports entre la papauté et la France au XIVe siècle.

L'Académie avait proposé pour sujet du prix ordinaire, en 1911, une étude des *Sources grecques et romaines de Lucain*. Un seul mémoire a été déposé, qui a pour auteur M. René Pichon, auquel a été décerné le prix. M. Pichon y a fait preuve d'une parfaite connaissance du sujet, et son travail, bien pensé et agréablement écrit, se distingue par une érudition sûre.

Le prix fondé par M. Allier de Hauteroche, en faveur du meilleur ouvrage de numismatique ancienne, a été décerné à la Société des antiquaires du Centre, dont le siège est à Bourges, pour le très utile *Bulletin numismatique* qu'elle publie, chaque année, depuis 1868, dans les volumes de ses *Mémoires*.

Le prix Bordin, destiné cette année à récompenser des ouvrages relatifs à l'antiquité classique, a été partagé entre : M. Ph.-E. Legrand, pour son ouvrage intitulé : *Daos, tableau de la comédie grecque pendant la période dite nouvelle ;* — M. Camille Sourdille, pour ses deux volumes intitulés : *Hérodote et la religion de l'Égypte* et *La durée et l'étendue du voyage d'Hérodote en Égypte ;* — M. Charles Plésent, pour son ouvrage intitulé : *Le* Culex, *étude sur l'Alexandrinisme latin ;* — et M. Alfred Besançon, pour son volume intitulé : *Les adversaires de l'Hellénisme à Rome pendant la période républicaine*.

Le prix extraordinaire biennal, institué sur les arrérages de la fondation de M. Bordin, était réservé en 1911 aux études d'histoire et d'archéologie du moyen âge ; il a été partagé aussi entre : M. Paul Gout, pour ses deux beaux

volumes sur *le Mont-Saint-Michel ; histoire de l'abbaye et de la ville ;* — M. Jean Ebersolt, pour son *Étude sur le Grand palais de Constantinople et le Livre des cérémonies ;* — M. Ad. Landry, pour son *Essai économique sur les mutations de monnaies dans l'ancienne France, de Philippe le Bel à Charles VII ;* — M. Léon Giron, pour son recueil des *Peintures murales du département de la Haute-Loire ;* — et M. Joseph Warichez, pour son histoire de *l'Abbaye de Lobbes, depuis les origines jusqu'en 1200.*

Le prix triennal, fondé par M. de La Fons-Mélicocq en faveur du meilleur ouvrage sur l'histoire et les antiquités de la Picardie et de l'Ile-de-France (Paris non compris), a de même été partagé entre : M. Emmanuel Lemaire, pour les deux importants volumes qu'il a consacrés à la publication des *Archives anciennes de la ville de Saint-Quentin ;* — M. le baron de Bonnault d'Houët, pour son ouvrage sur *Compiègne pendant les guerres de religion ;* — M. Lennel, pour son livre sur *Calais au moyen âge ;* — et M. Adrien Huguet, pour son *Histoire d'une ville picarde. Saint-Valéry, de la Ligue à la Révolution.* La commission, tout en reconnaissant les mérites de la publication par M. Édouard Maugis d'un premier volume de *Documents inédits concernant la ville et le siège du bailliage d'Amiens,* a cru devoir le réserver pour un prochain concours, quand l'auteur l'aura complété par un second volume.

Le prix Stanislas Julien, destiné à récompenser annuellement le meilleur ouvrage relatif à la Chine, a été décerné à M. Herbert A. Giles, professeur à l'Université de Cambridge, pour les fascicules 1, 2 et 3 de la seconde édition, revue et augmentée, de A *Chinese-english Dictionary.*

Le prix annuel fondé par le marquis de La Grange en faveur de la publication du texte d'un poème inédit des

anciens poètes de la France, ou, à défaut d'une œuvre inédite, au meilleur travail sur un ancien poète déjà publié, a été décerné à M. Ernest Langlois pour son ouvrage sur *Les manuscrits du Roman de la Rose, description et classement*, publié dans la nouvelle série des *Travaux et mémoires de l'Université de Lille*.

Le prix Saintour, réservé en 1911 aux ouvrages relatifs au moyen âge ou à la Renaissance publiés depuis le 1er janvier 1908, a été partagé entre : Mgr Fuzet et M. le chanoine Jouen, pour leur importante publication des *Comptes, devis et inventaires du manoir archiépiscopal de Rouen* ; — M. Léonce Celier, pour son ouvrage intitulé : *Les Dataires du XVe siècle et les origines de la Daterie apostolique*, publié dans la collection des Écoles d'Athènes et de Rome ; — M. Albert Feuillerat, pour son étude sur *John Lily, contribution à l'histoire de la Renaissance en Angleterre* ; — et M. Émile Bertaux, pour son livre sur *l'Exposition rétrospective de Saragosse de 1908*.

Le prix Gabriel-Auguste Prost, fondé pour récompenser annuellement l'auteur français d'un travail sur Metz et les pays voisins, a été décerné à M. l'abbé Charles Aimond, pour son ouvrage sur *les Relations de la France et du Verdunois, de 1270 à 1552*, et pour son édition du *Nécrologe de la cathédrale de Verdun*. Ayant récompensé, l'an dernier, M. Charles Sadoul, directeur de la revue *Le pays Lorrain*, l'Académie tient à marquer de nouveau, cette année, son intérêt pour cette publication en accordant une mention très honorable aux fascicules de cette revue parus en 1910.

Le prix biennal institué par Mme veuve Honoré Chavée a été partagé entre MM. G. Millardet, pour ses publications sur les dialectes landais anciens et modernes : I. *Recueil de textes des anciens dialectes landais* ; — II.

Petit atlas linguistique d'une région des Landes; — III. *Études de dialectologie landaise*; — et M. F. Boillot, pour son étude sur le *Patois de la commune de la Grand' Combe* (*Doubs*). Une mention très honorable a été accordée au livre intitulé : *Le patois de Blonay* (*Suisse*), œuvre posthume de Mlle Louise Odin, publiée avec préface de M. Ernest Muret.

La médaille offerte chaque année à un archéologue par la Société centrale des architectes a été décernée en 1911, sur la proposition de l'Académie, à M. Charles Dugas, membre de l'École française d'Athènes, pour les fouilles et recherches qu'il dirige depuis deux ans à Tégée, sur l'emplacement du temple d'Athéna Aléa, avec la collaboration de M. Berchmans, membre belge de l'École d'Athènes.

La médaille fondée en mémoire de l'explorateur Paul Blanchet a été décernée cette année, par l'Académie, à la Société de Géographie d'Oran, pour reconnaître les services que cette Société a rendus depuis trente ans à l'archéologie et à la géographie de l'Afrique du Nord.

Nous ne nous bornons pas à récompenser les volumes adressés ainsi à nos concours. Les libéralités de généreux donateurs nous permettent encore de favoriser des voyages d'explorateurs et de savants, de subventionner des fouilles archéologiques, d'encourager et de provoquer des publications qui viennent enrichir les domaines de la philologie, de l'histoire et de l'archéologie.

La fondation Benoît Garnier, spécialement affectée aux frais d'un voyage scientifique dans l'Afrique centrale ou dans les régions de la Haute-Asie, nous a permis de subventionner l'exploration de M. le Dr A.-F. Legendre dans la partie occidentale de l'Empire chinois, où il vient

de faire une étude particulière des tribus Sifan et de relever le cours du fleuve Yelong. Deux autres missionnaires, M. de Gironcourt et M. le capitaine Devedeix, doivent, le premier, relever les inscriptions arabes de la boucle du Niger; et le second, rechercher, à l'Est du lac Tchad, des matériaux pouvant intéresser l'archéologie préhistorique.

Les fondations Dourlans et Piot, ainsi que la part qui nous a été attribuée par l'Institut sur la fondation Debrousse, dont l'affectation est moins spéciale, nous ont permis d'encourager et de subventionner, cette année encore, les heureuses recherches de M. Merlin à Mahdia, sur les côtes de la Tunisie; une nouvelle campagne de fouilles du capitaine Raymond Weill en Égypte; les travaux de M. Gabriel Leroux sur les vases grecs des musées d'Athènes, de Madrid et du Prado; et les fouilles de M. Thiers à Castel-Roussillon.

Je dirai tout à l'heure les publications qui ont pu être faites grâce à ces mêmes fondations sous les auspices de l'Académie. Mais auparavant c'est ici le lieu de vous rappeler l'inépuisable libéralité de l'un de nos confrères. Mon prédécesseur à cette place vous a dit l'an dernier la pensée touchante et généreuse qui avait inspiré à M. le duc de Loubat une nouvelle fondation, mettant à la disposition de l'Académie une rente annuelle de 3.000 francs, non plus pour récompenser ou encourager des travaux et recherches scientifiques, mais pour venir en aide aux savants momentanément arrêtés dans leurs travaux, ou par le manque de ressources matérielles ou par la maladie, et qui peut aller aussi à leurs parents ou collatéraux. Au début de cette année, M. le duc de Loubat doublait cette nouvelle fondation, dont l'Académie avait trouvé, et trouvera toujours, hélas! facilement l'emploi.

Il me reste maintenant à vous signaler, trop brièvement, les travaux des Écoles savantes placées sous le patronage de l'Académie : École d'Athènes, École de Rome et École d'Extrême-Orient. Le travail a été particulièrement intense cette année à l'École d'Athènes. Les quatre mémoires envoyés par MM. Paris, Hatzfeld, Dugas et Vallois, membres de 3e et de 2e années, ont tous trait à Délos, dont l'exploration s'imposait en quelque sorte au directeur de l'École par le choix qu'avait fait son prédécesseur, notre confrère M. Homolle, de cette île pour y transporter le matériel de Delphes devenu libre et pour y affecter, d'accord avec le grand bienfaiteur de l'archéologie grecque, la plus magnifique des dotations. Aux deux fascicules déjà parus de l'*Exploration archéologique de Délos* s'en est ajouté un troisième, consacré à la *Cartographie de l'île de Délos*, œuvre d'un savant géographe, M. L. Gallois. En même temps, une commission spéciale de notre Académie a reçu d'un ancien membre de l'École, M. Dürrbach, et transmis au Comité épigraphique de l'Académie de Berlin, pour être imprimée dans le recueil des *Inscriptiones græcæ*, la première partie des *Comptes des magistrats déliens*, dont plusieurs feuilles sont déjà tirées.

Là ne s'est pas bornée l'activité des membres de l'École d'Athènes. Sans parler de deux vétérans de Délos, MM. Roussel et Courby, tous deux épigraphistes et archéologues éprouvés, M. Paris a été conduit par ses observations sur les ports dans le Péloponnèse, la Grèce du Nord et les îles. M. Dugas a visité tous les musées de la Grèce, qui contiennent des collections de vases ; M. Hatzfeld a parcouru la Thessalie et la Thrace ; M. Adolphe-Joseph Reinach a fait des fouilles fructueuses dans l'île de Thasos et en Crète, puis a poussé une pointe hardie en Galatie. Aussi le jury international de l'Exposition de Bruxelles, en accordant à l'École d'Athènes la plus haute des récompenses, a-t-il témoigné de l'universelle

estime dont jouissent ses travaux, et le Gouvernement français a tenu à en souligner encore l'importance par la distinction dont il vient d'honorer son directeur, M. Holleaux, distinction à laquelle l'Académie s'est associée de grand cœur.

L'École de Rome ne comptait en 1910-1911 que deux membres de seconde année, M. Anziani, agrégé de grammaire, et M. de Boüard, archiviste paléographe. Chacun d'eux a choisi son sujet de mémoire, suivant la pente de ses études et sous la direction de ses maîtres, dans l'antiquité et le moyen âge. M. Anziani a envoyé une *Histoire de la ville de Cœré* (en Étrurie) *depuis les origines jusqu'à la fin de l'Empire romain* ; M. de Boüard a étudié *le Régime pontifical et l'administration romaine au moyen âge, de 1252 à 1347*, continuant ainsi les recherches commencées par un de ses prédécesseurs, M. L. Halphen, et qu'il a reprises au point même où celui-ci les avait laissées.

A ces deux mémoires il en faut joindre deux autres que leurs auteurs n'avaient pu remettre en 1910. M. Henri Frère, agrégé des lettres, a étudié *l'Apulie jusqu'à l'introduction des métaux*, et M. Robert Michel, archiviste paléographe, a rédigé l'histoire des *Châteaux et villes fortes de l'État pontifical en France au temps des papes d'Avignon* (1309-1376). Enfin, le fils d'un de nos confrères, M. Louis Chatelain, autorisé, sur la demande du directeur de l'École de Rome, à prolonger son séjour pendant une troisième année, a reçu en outre de l'Académie une subvention destinée à l'achèvement de ses recherches en Tunisie et à l'exécution de fouilles à Mactar, dont il a rendu compte cet été à l'Académie.

Si le gouvernement italien ne facilite pas autant que le gouvernement grec les fouilles archéologiques, les membres de l'École de Rome ont pu mettre à contribution la bonne

volonté de la Direction des antiquités et des arts de Tunisie. Comme M. Chatelain à Mactar, M. Massigli, membre de première année, a fait à Sfax son apprentissage d'archéologue, non seulement dans les musées, mais sur le terrain ; tandis qu'en Italie M. Romier, qui avait bénéficié d'une bourse l'an dernier et qui est déjà rompu aux recherches d'archives, récoltait une abondante moisson de documents qui jetteront un jour nouveau sur l'histoire de la France au XVI[e] siècle.

L'École d'Extrême-Orient conserve et développe le caractère scientifique qu'elle a eu dès l'origine, et les travaux dus à l'enseignement de ses maîtres témoignent de l'excellence de ses méthodes. Après la publication des deux beaux volumes de planches de son exploration en Chine, notre confrère, M. Chavannes, prépare le texte dans lequel seront condensés les résultats de sa mission archéologique dans la Chine septentrionale. Notre confrère M. Henri Cordier imprime sa *Bibliotheca indo-sinica*, dictionnaire bibliographique de tous les ouvrages relatifs à l'Indo-Chine. M. le commandant Lunet de La Jonquière prépare un troisième volume d'inventaire archéologique des monuments khmers dans les provinces qui nous ont été rétrocédées par le Siam. Enfin la commission archéologique de l'Indo-Chine, qui siège au Ministère de l'instruction publique, vient de terminer la publication des bas-reliefs du Bayon, d'après les clichés exécutés en 1901 et 1904 par MM. H. Dufour et Ch. Carpeaux, attachés à l'École.

Après vous avoir entretenus des ouvrages que nous avons ainsi récompensés ou encouragés, des travaux des grandes Écoles dont l'Académie a la tutelle scientifique, il me sera permis de passer rapidement en revue les publications qui sont notre œuvre propre et qui témoignent de

l'activité de notre Académie et de ses collaborateurs immédiats.

Le tome XXXVIII de nos *Mémoires* a été achevé cette année et l'impression du tome XXXIX est commencée. Le tome XII des *Mémoires présentés par divers savants étrangers à l'Académie* s'est enrichi de la relation des fouilles faites à Samara, en Mésopotamie, par un jeune explorateur, fils d'un de nos confrères, M. Henri Viollet. Dans le tome XXXIV des *Notices et extraits des manuscrits* a été inséré le dernier travail de notre regretté confrère Léopold Delisle, et l'impression du tome XXXIV de l'*Histoire littéraire de la France* se poursuit régulièrement.

Trois volumes de *Pouillés* et un volume d'*Obituaires* auraient paru cette année dans la nouvelle série du *Recueil des historiens de France*, si notre cher confrère M. Auguste Longnon ne nous avait pas été enlevé, il y a quelques mois. Les Pouillés de la province de Trèves, formant le tome V, deux volumes de la province de Reims, formant le tome VI, étaient presque entièrement terminés, lorsque la plume lui est tombée des mains, et le tome IV des *Obituaires*, réservé à la province de Sens, était à demi imprimé. Nous ne laisserons pas son œuvre inachevée.

Plusieurs volumes des *Chartes et Diplômes* sont ou entièrement composés ou sous presse. Dans la première série, réservée aux Carolingiens et aux premiers Capétiens, et qui se publie sous la direction de M. Maurice Prou, paraîtront le *Recueil des actes de Louis IV*, préparé par M. Philippe Lauer, et le *Recueil des actes des rois de Provence, Charles, Boson et Louis l'Aveugle*, préparé par M. René Poupardin. De la seconde série, consacrée aux actes émanés des souverains des XIIe et XIIIe siècles, un premier volume, qui devait être suivi de deux autres, a été publié en 1909 par notre regretté confrère Léopold Delisle : c'est l'introduction au *Recueil des actes de Henri II, roi d'Angleterre et duc de Normandie, concernant les provinces*

françaises et les affaires de la France. Notre confrère M. Élie Berger a entrepris la revision des textes, réunis par M. Delisle, et a préparé l'édition prochaine des deux volumes qui composeront cet important recueil d'actes. C'est sous sa direction aussi, que M. François Delaborde travaille activement au *Recueil des actes de Philippe-Auguste*, et il s'est assuré les concours nécessaires à la publication des actes des règnes suivants.

L'Académie a décidé de reprendre et de continuer la publication du *Recueil des historiens occidentaux des Croisades*, interrompue depuis plusieurs années et dont le tome V a paru en 1895 ; elle a chargé de la préparation d'un nouveau volume de cette collection un érudit, M. Charles Kohler, bien connu par ses travaux relatifs à l'Orient latin et à la collaboration duquel est dû l'achèvement du tome II des *Historiens arméniens des Croisades*. Une nouvelle impulsion a été donnée aussi au *Corpus inscriptionum semiticarum*, dont plusieurs fascicules sont imprimés ou sous presse, et auquel est venu s'adjoindre, sous la direction de M. Max Van Berchem, correspondant étranger de l'Académie, une importante partie consacrée aux inscriptions arabes. Elle a récemment enfin confié à une commission spéciale la publication d'un *Recueil général des inscriptions grecques des époques chrétienne, byzantine et néo-hellénique*.

L'énumération de ces divers travaux ne donnerait pas une idée complète de l'activité de l'Académie et de l'influence qu'elle exerce sur les études qu'elle patronne et dont elle enseigne les méthodes, si je ne rappelais encore les titres de plusieurs autres publications, qui se font sous ses auspices. Tels sont les *Inscriptiones graecae ad res romanas pertinentes* et l'*Inventaire des mosaïques de la Gaule et de l'Afrique*, dont les fascicules paraissent régulièrement depuis plusieurs années, les premières sous la direction de

nos confrères MM. Foucart et Cagnat, le second sous celle de M. Cagnat, seul, par les soins de collaborateurs choisis; le *Recueil général des monnaies grecques d'Asie Mineure*, dont les matériaux avaient été recueillis par notre regretté confrère M. Waddington, et que publient nos confrères MM. Ernest Babelon et Théodore Reinach; le *Catalogue de la collection De Clercq*, dont la publication va être bientôt achevée par M. A. de Ridder, sous la direction de MM. Babelon et Pottier; enfin la belle suite des *Monuments et mémoires* de la fondation Eugène Piot, publiée sous la direction de deux de nos confrères, MM. Georges Perrot et Robert de Lasteyrie, avec la collaboration dévouée de M. Paul Jamot, et dont le 34e fascicule, terminant le tome XVIII, vient de paraître.

A tous ces volumes il faut joindre encore d'autres publications faites grâce à des subventions prélevées par notre Académie sur les fondations Piot ou Dourlans: le *Journal des Savants*, dont notre Académie a confié la direction à notre confrère M. Cagnat, efficacement secondé par M. Henri Dehérain; les *Statues funéraires dans l'art grec*, œuvre de notre confrère M. Maxime Collignon; les deux premières livraisons des *Nouvelles fouilles de Tello*, publiées par notre confrère M. Léon Heuzey et par MM. François Thureau-Dangin et le commandant Gaston Cros; l'*Inventaire des tablettes de Tello, conservées au Musée impérial ottoman*, de Constantinople, par M. l'abbé Henri de Genouillac; le *Catalogue des cylindres orientaux et des cachets assyro-babyloniens, etc. de la Bibliothèque nationale*, par M. Louis Delaporte; un nouveau fascicule enfin de la *Chronique de Michel le Syrien*, publiée par M. l'abbé J.-B. Chabot.

Toutes les publications que nous dirigeons ou encourageons, les explorations et les fouilles que nous subventionnons, nous permettent d'envisager l'avenir avec con-

fiance. Le champ de l'histoire, qui est notre domaine propre, s'élargit en effet tous les jours grâce aux recherches des savants, aux fouilles des archéologues, aux découvertes des explorateurs. L'archéologie, l'épigraphie, la paléographie, la numismatique, la bibliographie, la mythologie et la philologie concourent toutes à nous faire connaître ce qui a été dit, adoré, pensé et fait durant les siècles qui ont précédé le nôtre et à nous en retracer l'histoire. Or l'histoire n'est, en dernière analyse, que la connaissance des lois qui régissent le monde moral et intellectuel et des perturbations qui momentanément en modifient ou arrêtent le cours. Si nos travaux peuvent sembler aux observateurs superficiels n'avoir pas d'application immédiate, il n'en est rien ; aussi bien que pour les sciences exactes, rien n'est à dédaigner dans l'histoire, tout s'y lie et s'y enchaîne, et le présent ne peut s'éclairer que par l'étude et la connaissance du passé.

II. JUGEMENT DES CONCOURS

PRIX DU BUDGET (2.000 fr.)

L'Académie avait proposé, pour l'année 1911, le sujet suivant :

Les sources grecques et romaines de Lucain.

Le prix a été décerné au mémoire portant pour devise *Tantus amor veri* et dont l'auteur est M. René Pichon, professeur de première supérieure au Lycée Henri IV.

ANTIQUITÉS DE LA FRANCE

La Commission des Antiquités de la France a attribué :

La 1re médaille à M. le colonel Borrelli de Serres pour les tomes II et III de ses *Recherches sur divers services publics du XIIIe au XVIIe siècle ;*

La 2e médaille, à M. Paul Guérin pour les tomes V à XI de son *Recueil des documents concernant le Poitou, contenus dans les registres de la chancellerie de France ;*

La 3e médaille à M. Marcel Aubert pour la *Monographie de la cathédrale de Senlis ;*

Et une 4e médaille, autorisée par M. le Ministre de l'instruction publique, à M. J. Régné pour son livre sur *Amauri II, vicomte de Narbonne.*

La 1re mention à M. Robert Latouche pour son *Histoire du comté du Maine pendant le Xe et le XIe siècle ;*

La 2e mention à M. l'abbé Émile Lesne pour ses deux livres : *L'histoire de la propriété ecclésiastique en France* et *L'origine des menses dans le temporel des églises et des monastères de France ;*

La 3e mention à M. Claude Faure pour son *Étude sur l'administration et l'histoire du Comtat-Venaissin ;*

La 4e mention à M. Marcellin Boudet pour le *Cartulaire du prieuré de Saint-Flour ;*

La 5e mention à MM. l'abbé Dubarat et l'abbé Daranatz pour la publication des *Recherches sur la ville et sur l'église de Bayonne du chanoine René Veillet*

La 6e mention à M. l'abbé J.-B. Poulbrière pour son *Dictionnaire historique et archéologique des paroisses du diocèse de Tulle ;*

La 7e mention à M. l'abbé Auguste Pétel pour son livre intitulé : *Le temple de Bonlieu et ses dépendances.*

PRIX DE NUMISMATIQUE ALLIER DE HAUTEROCHE (1.000 fr.)

Le prix de numismatique fondé par M. Allier de Hauteroche, en faveur du meilleur ouvrage de numismatique ancienne, a été décerné à la Société des Antiquaires du Centre, à Bourges, pour le *Bulletin numismatique*, qu'elle publie chaque année dans le volume de ses *Mémoires*, depuis 1868.

PRIX FONDÉ PAR LE BARON GOBERT (10.000 fr.)

Pour le travail le plus savant et le plus profond sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent.

L'Académie a décerné le premier prix à M. Charles Bourel de La Roncière pour les tomes III et IV de son *Histoire de la marine française.*

Le second prix a été décerné à M. Lizerand pour son ouvrage intitulé : *Clément V et Philippe le Bel.*

PRIX BORDIN (3.000 fr.)

Le prix Bordin, destiné, cette année, au meilleur ouvrage relatif à l'antiquité classique, a été partagé de la manière suivante :

Mille deux cents francs à M. Ph.-E. Legrand pour son ouvrage intitulé : *Daos, tableau de la comédie grecque pendant la période dite nouvelle ;*

Mille francs à M. Camille Sourdille pour ses ouvrages : *Hérodote et la religion de l'Égypte* et la *Durée et l'étendue du voyage d'Hérodote en Égypte ;*

Quatre cents francs à M. Charles Plésent pour son ouvrage intitulé : *Le* Culex, *étude sur l'alexandrinisme latin ;*

Quatre cents francs à M. Alfred Besançon pour son ouvrage intitulé : *Les adversaires de l'Hellénisme à Rome pendant la période républicaine.*

PRIX EXTRAORDINAIRE BORDIN (3.000 fr.)

Le prix extraordinaire Bordin, destiné, en 1911, au meilleur ouvrage imprimé *sur l'histoire ou l'archéologie du moyen âge*, a été partagé de la manière suivante :

Une récompense de *mille francs* à M. Paul Gout, pour ses deux volumes sur *Le Mont Saint-Michel. Histoire de l'abbaye et de la ville ;*

Deux récompenses de *six cents francs* chacune à MM. Ebersolt, *Le grand palais de Constantinople*, et Landry, *Essai économique sur les mutations de monnaies dans l'ancienne France, de Philippe le Bel à Charles VII ;*

Deux récompenses de *quatre cents francs* chacune à MM. Giron, *Les peintures murales du département de la Haute-Loire*, et Joseph Warichez, *L'abbaye de Lobbes depuis les origines jusqu'en 1200.*

PRIX LA FONS-MÉLICOCQ (1.800 fr.)

L'Académie a décerné sur les arrérages de la fondation les récompenses suivantes :

1° Une récompense de *cinq cents francs* à M. Emmanuel Lemaire pour ses deux volumes intitulés : *Archives anciennes de la ville de Saint-Quentin ;*

2° Une récompense de *cinq cents francs* à M. le baron de Bonnault d'Houet pour son livre intitulé : *Compiègne pendant les guerres de religion ;*

3° Une récompense de *quatre cents francs* à M. Lennel pour son livre intitulé : *Calais au moyen âge ;*

4° Une récompense de *quatre cents francs* à M. Adrien Huguet pour son *Histoire d'une ville picarde, Saint-Valéry, de la Ligue à la Révolution.*

PRIX STANISLAS JULIEN (1.500 fr.)

L'Académie a décerné le prix Stanislas Julien, destiné au *meilleur ouvrage relatif à la Chine*, à M. Herbert A. Giles, pour son *Dictionnaire chinois-anglais.*

PRIX DE LA GRANGE (1.000 fr.)

L'Académie a décerné le prix à M. Ernest Langlois, professeur à l'Université de Lille, pour sa publication intitulée : *Les manuscrits du Roman de la Rose.*

PRIX JOSEPH SAINTOUR (3.000 fr.)

Le prix Saintour, destiné, cette année, au *meilleur ouvrage relatif au moyen âge et à la Renaissance*, a été partagé de la manière suivante :

1° *Mille deux cents francs* à Monseigneur Fuzet et à M. le chanoine Jouen pour leur publication intitulée : *Comptes, devis et inventaires du manoir archiépiscopal de Rouen ;*

2° *Huit cents francs* à M. Léonce Célier, pour son ouvrage sur *Les dataires du XVe siècle et les origines de la daterie apostolique.*

3° *Cinq cents francs* à M. Albert Feuillerat pour son volume intitulé : *John Lily, contribution à l'histoire de la Renaissance en Angleterre ;*

4° *Cinq cents francs* à M. Émile Bertaux pour son volume : *L'Exposition rétrospective de Saragosse de 1908.*

PRIX GABRIEL-AUGUSTE PROST (1.200 fr.)

Pour un travail historique sur Metz et les pays voisins.

L'Académie a attribué la totalité du prix à M. Ch. Aimond pour ses deux ouvrages : I. *Les relations de la France et du Verdunois, de 1270 à 1552.* II. *Le nécrologe de la cathédrale de Verdun.*

Ayant récompensé l'an dernier M. Sadoul, directeur de la revue *Le Pays Lorrain*, elle ne peut lui attribuer cette année une fraction du prix, mais elle tient à lui marquer son intérêt en lui donnant pour les fascicules parus en 1910 une mention très honorable.

PRIX HONORÉ CHAVÉE (1.800 fr.)

Ce prix, institué par Mme veuve Honoré Chavée pour les travaux de linguistique, a été partagé de la manière suivante :

Un prix de *mille quatre cents francs* à M. G. Millardet, pour ses publications sur les dialectes landais anciens et modernes ;

Un prix de *quatre cents francs* à M. F. Boillot, maître de conférences à la Faculté des Lettres de Sheffield (Angleterre), pour son livre sur *Le patois de la Grand'Combe* (Doubs).

MÉDAILLE PAUL BLANCHET

La médaille Paul Blanchet a été décernée à la Société de géographie d'Oran pour reconnaître les services qu'elle a rendus depuis plus de trente ans à l'archéologie et à la géographie de l'Afrique du Nord.

NOUVELLE FONDATION DE M. LE DUC DE LOUBAT

M. le duc de Loubat a fait donation entre vifs à l'Académie des inscriptions et belles-lettres de deux titres de rente de trois mille

francs chacun *pour venir en aide aux savants momentanément arrêtés dans leurs travaux par le manque de ressources matérielles ou par la maladie, ou à secourir leurs parents, veuves, ascendants*, etc. L'Académie a appelé cette année au bénéfice de cette fondation quatre personnes.

FONDATION BENOIT GARNIER (15.000 fr.)

L'Académie a attribué sur les arrérages de la fondation les subventions suivantes :

Dix mille francs à M. DE GIRONCOURT pour une mission archéologique dans la boucle du Niger;

Deux mille francs à M. le capitaine DEVEDEIX, pour une mission archéologique dans le Ouadaï.

FONDATION PIOT (17.000 fr.)

L'Académie a attribué sur les arrérages de la fondation les subventions suivantes :

Deux mille francs à M. le capitaine Raymond WEILL, pour un voyage d'études en Égypte;

Cinq cents francs à M. THIERS pour fouilles à Castel-Roussillon;

Deux mille francs, pour faciliter la publication d'un ouvrage illustré de M. DE LASTEYRIE sur *L'architecture romane;*

Mille cinq cents francs à M. HOMO, ancien membre de l'École française de Rome, pour lui permettre d'aller achever en Italie la préparation d'un livre sur la *Topographie de l'ancienne Rome;*

Deux mille francs à M. Gabriel LEROUX, membre de l'École des Hautes études hispaniques, pour aider à la publication de son *Catalogue des vases peints des Musées de Madrid.*

FONDATION DOURLANS

L'Académie a attribué sur les arrérages de la fondation les subventions suivantes :

Quatre mille francs à M. MERLIN, directeur des Arts et Antiquités à Tunis, pour ses fouilles sous-marines à Mahdia.

Trois mille francs à M. le capitaine Raymond WEILL, pour ses fouilles en Égypte.

III. DÉLIVRANCE DES DIPLOMES

D'ARCHIVISTE PALÉOGRAPHE

En exécution des prescriptions d'une lettre du Ministre de l'instruction publique en date du 2 février 1833, l'Académie déclare que les élèves de l'École des Chartes, qui ont été nommés *archivistes paléographes*, par arrêté ministériel du 10 février 1911, conformément à la liste dressée par le Conseil de perfectionnement de cette École, sont par ordre de mérite :

MM. 1. Waquet (*Henri*-Joseph-Marie).
2. Perrier (Frédéric-*Paul*).
3. Billioud (Alexandre-*Joseph*).
4. Estienne (Lucien-Charles-*Joseph*).
5. Fournier (François-Marie-*Pierre*).
6. Blum (*Edgar*-Siméon).
7. Deschamps (*Paul*).
8. Despras (Jean-Louis-*Pierre*).
9. Decq (*Édouard*-Henri-Joseph).
10. Vallery-Radot (Maurice-René-*Jean*).
11. Peyrichou (Léonard-Antoine-*Léon*).
12. Roman (Jean-*Joseph*-Charles).
13. Papinot (*André*-Léon).
14. Lemoine (*Henri*-Philippe-Marie).
15. Courtecuisse (*Maximilien*-Léon-Barthélemy-Joseph).

Et hors rang, comme appartenant à des promotions antérieures ordre alphabétique) :

MM. Luzu (*Roger*-Eugène-Alexandre).
Mazeran (*Georges*-Emile-Marcel).
Vaquier (*André*-Marie Joseph).

IV. ANNONCE DES CONCOURS

DONT LES TERMES EXPIRENT

EN 1912, 1913, 1914, 1918, ET 1919.

PRIX ORDINAIRES DE L'ACADÉMIE

L'Académie rappelle qu'elle a proposé les questions suivantes :

1° Pour l'année 1912 :

Étude historique relative au Turkestan oriental.

2° Pour l'année 1913, le sujet suivant :

Étude sur les impôts royaux en France sous les règnes de Philippe le Bel et de ses fils.

L'Académie propose, en outre, pour l'année 1914, le sujet suivant :

L'Espagne à l'époque romaine.

Les mémoires sur chacune de ces questions devront être déposés au Secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier de l'année du concours [1].

Chacun de ces prix est de la valeur de *deux mille francs.*

ANTIQUITÉS DE LA FRANCE

Trois médailles, de la valeur de *quinze cents francs* la première, *mille francs* la deuxième, et *cinq cents francs* la troisième, seront décernées en 1912 aux meilleurs ouvrages manuscrits ou publiés dans le cours des années 1910 et 1911 sur les *Antiquités de la France*, qui auront été déposés en double exemplaire, s'ils sont imprimés, au Secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier 1912. — Les ouvrages de numismatique ne sont pas admis à ce concours.

Le concours est annuel.

1. Voir p. 717 les Conditions générales des concours.

PRIX DE NUMISMATIQUE

I. Le prix de numismatique fondé par Mme veuve Duchalais sera décerné, s'il y a lieu, en 1912, au meilleur ouvrage de numismatique du moyen âge qui aura été publié depuis le mois de janvier 1910.

II. Le prix de numismatique fondé par M. Allier de Hauteroche sera décerné, en 1913, au meilleur ouvrage de numismatique ancienne, qui aura été publié depuis le mois de janvier 1911.

Chacun de ces prix est de la valeur de *mille francs*.

Les ouvrages, pour chacun de ces prix, devront être déposés, en double exemplaire, au Secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier de l'année du concours.

PRIX FONDÉS PAR LE BARON GOBERT (10,000 fr.)

Pour l'année 1912, l'Académie s'occupera, à dater du 1er janvier, de l'examen des ouvrages qui auront paru depuis le 1er janvier 1911 et qui pourront concourir aux prix annuels fondés par le baron Gobert. En léguant à l'Académie des inscriptions et belles-lettres la moitié du capital provenant de tous ses biens, après l'acquittement des frais et des legs particuliers indiqués dans son testament, le fondateur a demandé « que les neuf dixièmes de l'intérêt de cette moitié fussent proposés en prix annuel pour le travail le plus savant et le plus profond sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent, et l'autre dixième pour celui dont le mérite en approchera le plus; déclarant vouloir, en outre, que les auteurs des ouvrages couronnés continuent à recevoir, chaque année, leur prix jusqu'à ce qu'un ouvrage meilleur le leur enlève, et ajoutant qu'il ne pourra être présenté à ce concours que des ouvrages nouveaux ».

Tous les volumes d'un ouvrage en cours de publication, qui n'ont point encore été présentés au prix Gobert, seront admis à concourir, si le dernier volume remplit toutes les conditions exigées par le programme du concours.

Sont admis à ce concours les ouvrages composés par des écrivains étrangers à la France.

Sont exclus de ce concours les ouvrages des membres ordinaires ou libres et des associés étrangers de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

L'Académie rappelle aux concurrents que, pour répondre aux intentions du baron Gobert, qui a voulu récompenser les ouvrages les

plus savants et les plus profonds sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent, ils doivent choisir des sujets qui n'aient pas encore été suffisamment approfondis par la science. La haute récompense instituée par le baron GOBERT est réservée à ceux qui agrandissent le domaine de la science en pénétrant dans des voies inexplorées.

Six exemplaires de chacun des ouvrages présentés à ce concours devront être déposés au Secrétariat de l'Institut (délibération du 27 mars 1840) *avant le 1er janvier 1912*, et ne seront pas rendus.

Ce concours est annuel.

PRIX BORDIN (3.000 fr.)

M. BORDIN, notaire, voulant contribuer au progrès des lettres, des sciences et des arts, a fondé, par son testament, des prix annuels qui sont décernés par chacune des cinq Académies de l'Institut.

L'Académie a décidé que, à partir de l'année 1904, le prix annuel de la fondation Bordin sera destiné à récompenser successivement, tous les trois ans, des ouvrages relatifs : 1° à l'Orient ; 2° à l'antiquité classique ; 3° au moyen âge ou à la Renaissance.

En conséquence, le prix Bordin sera décerné :

En 1912, au meilleur ouvrage relatif au moyen âge ou à la Renaissance, publié depuis le 1er janvier 1909 ;

En 1913, au meilleur ouvrage relatif aux études orientales, publié depuis le 1er janvier 1910 ;

En 1914, au meilleur ouvrage relatif à l'antiquité classique, publié depuis le 1er janvier 1911.

Deux exemplaires de chacun des ouvrages présentés à ces concours devront être déposés au Secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier de l'année du concours.

PRIX EXTRAORDINAIRE BORDIN (3.000 fr.)

L'Académie propose, pour l'année 1913, le sujet suivant :

Histoire du texte de Platon.

Les mémoires sur cette question devront être déposés au Secrétariat de l'Institut avant le 1er janvier 1913.

PRIX LOUIS FOULD (5.000 fr.)

Après la délivrance du prix de *vingt mille francs*, fondé par M. FOULD, un prix biennal de *cinq mille francs* a pu être institué, d'ac-

cord avec ses héritiers, sur les revenus de la même fondation, en faveur de l'auteur *du meilleur ouvrage sur l'histoire des arts du dessin, en s'arrêtant à la fin du XVI[e] siècle.*

Ce prix sera décerné en 1912.

Les ouvrages imprimés devront être écrits ou traduits en français ou en latin et déposés, en double exemplaire, au Secrétariat de l'Institut, avant le 1[er] janvier 1912 [1].

PRIX DE LA FONS-MÉLICOCQ (1,800 fr.)

Un prix triennal de *dix-huit cents francs* a été fondé par M. DE LA FONS-MÉLICOCQ, *en faveur du meilleur ouvrage sur l'histoire et les antiquités de la Picardie et de l'Ile-de-France* (Paris non compris).

L'Académie décernera ce prix, s'il y a lieu, en 1914; elle choisira entre les ouvrages manuscrits ou publiés en 1911, 1912 et 1913, qui lui auront été adressés en double exemplaire, s'ils sont imprimés, avant le 1[er] janvier 1914.

PRIX BRUNET (3,000 fr.)

M. BRUNET, par son testament en date du 14 novembre 1867, a fondé un prix triennal de *trois mille francs* pour *un ouvrage de bibliographie savante que l'Académie des inscriptions, qui en choisira elle-même le sujet, jugera le plus digne de cette récompense.*

L'Académie décernera, en 1912, le prix au meilleur des ouvrages de bibliographie savante, publiés en France dans les trois dernières années, dont deux exemplaires auront été déposés au Secrétariat de l'Institut avant le 1[er] janvier 1912.

PRIX STANISLAS JULIEN (1,500 fr.)

Par son testament olographe, en date du 26 octobre 1872, M. Stanislas JULIEN, membre de l'Institut, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une rente de *quinze cents francs* pour fonder un prix annuel en faveur du *meilleur ouvrage relatif à la Chine.*

L'Académie décernera ce prix en 1912.

Les ouvrages devront être déposés, en double exemplaire, au Secrétariat de l'Institut, avant le 1[er] janvier 1912.

1. Par décision de l'Académie du 22 mai [illegible], les ouvrages manuscrits sont exclus du concours.

PRIX DELALANDE-GUÉRINEAU (1.000 fr.)

Mme Delalande, veuve Guérineau, par son testament en date du 16 mars 1872, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une somme de *vingt mille francs* (réduite à *dix mille francs*), dont les intérêts doivent être donnés en prix tous les deux ans, au nom de Delalande-Guérineau, à la personne qui aura composé l'ouvrage jugé le meilleur par l'Académie.

L'Académie décide que le prix Delalande-Guérineau sera décerné, en 1912, *au meilleur ouvrage relatif à l'antiquité classique.*

Les ouvrages manuscrits ou publiés depuis le 1er janvier 1910, destinés à ce concours, devront être déposés, en double exemplaire, s'ils sont imprimés, au Secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier 1912.

PRIX JEAN REYNAUD (10.000 fr.)

Mme veuve Jean Reynaud, « voulant honorer la mémoire de son « mari et perpétuer son zèle pour tout ce qui touche aux gloires de « la France », a, par un acte en date du 3 décembre 1878, fait donation à l'Institut d'une rente de *dix mille francs*, destinée à fonder un prix annuel, qui sera successivement décerné par chacune des cinq Académies.

Conformément au vœu exprimé par la donatrice, « ce prix sera « accordé au travail le plus méritant, relevant de chaque classe de « l'Institut, qui se sera produit pendant une période de cinq ans.

« Il ira toujours à une œuvre originale, élevée, et ayant un caractère d'invention et de nouveauté.

« Les membres de l'Institut ne seront pas écartés du concours.

« Le prix sera toujours décerné intégralement.

« Dans le cas où aucun ouvrage ne paraîtrait le mériter entièrement, sa valeur serait délivrée à quelque grande infortune scientifique, littéraire ou artistique.

« Il portera le nom de son fondateur Jean Reynaud. »

L'Académie décernera ce prix, s'il y a lieu, en 1915.

PRIX DE LA GRANGE (1.000 fr.)

M. le marquis de La Grange, membre de l'Académie, par son testament en date du 4 août 1871, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une rente annuelle de *mille francs* destinée à fonder

un prix en faveur de la publication du texte d'un poème inédit des anciens poètes de la France ; à défaut d'une œuvre inédite, le prix pourra être donné au meilleur travail sur un ancien poète déjà publié.

Ce prix sera décerné, s'il y a lieu, en 1912.

PRIX DU DUC DE LOUBAT (3,000 fr.)

M. le duc DE LOUBAT, membre de l'Institut et de la *New-York Historical Society*, a fait don à l'Académie des inscriptions et belles-lettres d'une rente annuelle de *mille francs*, pour la fondation d'un prix de *trois mille francs*, qui sera décerné, tous les trois ans, au *meilleur ouvrage imprimé* concernant l'histoire, la géographie, l'archéologie, l'ethnographie et la linguistique du Nouveau Monde.

Ce prix sera décerné en 1913.

Seront admis au concours les ouvrages publiés en langues latine, française et italienne, depuis le 1er janvier 1910.

Les ouvrages présentés à ce concours devront être envoyés, au nombre de deux exemplaires, avant le 1er janvier 1913, au Secrétariat de l'Institut.

Le lauréat, outre les exemplaires adressés pour le concours, devra en délivrer trois autres à l'Académie, qui les fera parvenir, un au *Columbia College* à New-York, le deuxième à la *New-York Historical Society* de la même ville, et le troisième à l'Université catholique de Washington.

NOUVELLE FONDATION DE M. LE DUC DE LOUBAT (3,000 fr.)

Par acte du 20 octobre 1910 et du 28 mars 1911, M. le duc DE LOUBAT, membre de l'Institut, a fait donation entre vifs à l'Académie des inscriptions et belles-lettres de deux titres de rente annuelle de *trois mille francs* chacun. « Cette fondation, dit le donataire, a pour objet et pour but de parer aux difficultés de la vie matérielle qui pourront entraver les recherches scientifiques, soit que ces difficultés refusent les loisirs nécessaires à ceux qui voudraient s'engager dans cette voie, soit qu'elles leur enlèvent la liberté d'esprit dont ils ont besoin, qu'elles les troublent par les inquiétudes qu'ils peuvent concevoir sur le sort réservé à leur vieillesse, ou à la famille qu'ils risquent de laisser, après leur mort, dans une situation étroite et pénible. En conséquence, les fonds produits par cette Fondation seront attribués, sous telle forme qui

sera déterminée par l'Académie, aux études qui rentrent dans l'ordre de celles que patronne et encourage l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Ils serviront aussi à venir en aide aux savants momentanément arrêtés dans leurs travaux par le manque de ressources matérielles ou par la maladie, ou à secourir les parents, veuves, ascendants, descendants ou collatéraux, que la position précaire ou le décès de ces savants laisserait dans l'embarras. »

L'Académie réalisera en 1912 les généreuses intentions du donateur.

FONDATION JOSEPH SAINTOUR (3.000 fr.)

L'Académie rappelle que ce prix, de la valeur de *trois mille francs*, sera décerné dans l'ordre suivant :

En 1912, au meilleur ouvrage relatif à l'Orient, publié depuis le 1er janvier 1909 ;

En 1913, au meilleur ouvrage relatif à l'antiquité classique, publié depuis le 1er janvier 1910 ;

En 1914, au meilleur ouvrage relatif au moyen âge ou à la Renaissance, publié depuis le 1er janvier 1911.

Seront admis au concours les ouvrages, manuscrits ou imprimés, d'auteurs français.

Les ouvrages destinés à ces concours devront être déposés, en double exemplaire, s'ils sont imprimés, au Secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier de l'année du concours.

PRIX ESTRADE-DELCROS (8.000 fr.)

M. ESTRADE-DELCROS, par son testament en date du 8 février 1876, a légué toute sa fortune à l'Institut. Le montant de ce legs a été, selon la volonté du testateur, partagé, par portions égales, entre les cinq classes de l'Institut, pour servir à décerner, tous les cinq ans, un prix sur le sujet choisi par chaque Académie.

Ce prix, de la valeur de *huit mille francs*, sera décerné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, en 1912, à un travail rentrant dans les ordres d'études dont elle s'occupe.

Le choix de l'Académie portera sur l'ouvrage, publié dans les cinq années précédentes, qui sera jugé le plus digne de cette haute récompense.

PRIX DE CHÉNIER (2.000 fr.)

Mme Adélaïde-Élisa Frémaux, veuve de M. Louis-Joseph-Gabriel de Chénier, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une somme de *quatorze mille francs*, « pour le revenu être donné « en prix, tous les cinq ans, à l'auteur de la méthode que ladite « Académie aura reconnue être la meilleure, la plus simple, la plus « prompte, la plus efficace pour l'enseignement de la langue « grecque ».

Par suite d'un accord survenu, le 2 juillet 1909, avec les héritiers de la fondatrice du prix, il a été ajouté au programme ci-dessus la clause suivante :

« A défaut d'un ouvrage répondant exactement aux termes de la « fondation, l'Académie pourra donner le prix à l'ouvrage qui lui « paraîtra être le plus utile à l'étude de la langue et de la littérature « grecques, pourvu qu'il ait été publié dans les quatre années qui « seront écoulées depuis que ce prix aura été décerné. »

L'Académie décernera ce prix en 1914.

PRIX JEAN-JACQUES BERGER (15.000 fr.)

Le prix Jean-Jacques Berger, de la valeur de *quinze mille francs*, à décerner successivement par les cinq Académies *à l'œuvre la plus méritante concernant la ville de Paris*, sera attribué par l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1913.

PRIX GABRIEL-AUGUSTE PROST (1.200 fr.)

M. Gabriel-Auguste Prost, membre de la Société des Antiquaires de France, par testament olographe du 7 février 1894, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une rente de *douze cents francs*, pour la fondation d'un prix annuel à décerner à l'auteur français d'un travail historique sur Metz et les pays voisins.

L'Académie décernera ce prix en 1912.

Les ouvrages destinés à ce concours devront être déposés, en double exemplaire, s'ils sont imprimés, au Secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier 1912.

PRIX BARON DE JOEST (2.000 fr.)

Ce prix, de la valeur de *deux mille francs*, à décerner successivement par les cinq Académies *à celui qui, dans l'*[illegible]

1911. [illegible]

découverte ou écrit l'ouvrage le plus utile au bien public, sera attribué par l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1915.

Les ouvrages destinés à ce concours devront être déposés, en double exemplaire, s'ils sont imprimés, au Secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier 1915.

PRIX BARON DE COURCEL (2.400 fr.)

Ce prix, de la valeur de *deux mille quatre cents francs*, à décerner successivement par l'Académie française, l'Académie des inscriptions et belles-lettres et l'Académie des sciences morales et politiques, est destiné à récompenser « une œuvre de littérature, d'érudition ou d'histoire qui sera de nature à attirer l'intérêt public sur les premiers siècles de l'histoire de France (époque mérovingienne ou carlovingienne) ou à populariser quelque épisode de cette histoire, depuis l'origine rudimentaire des tribus franques jusqu'aux environs de l'an 1000 ».

Ce prix sera décerné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1919.

Les ouvrages destinés à ce concours devront être déposés, en double exemplaire, s'ils sont imprimés, au Secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier 1919.

L'Académie se réserve d'introduire, s'il y a lieu, les candidatures d'auteurs dont les ouvrages n'auraient pas été présentés.

PRIX HONORÉ CHAVÉE (1.800 fr.)

Ce prix, institué par Mme veuve Honoré Chavée, sera décerné, tous les deux ans, pour les travaux de linguistique. Il pourra être affecté aux recherches, missions ou publications relatives aux langues romanes.

La Commission évoquera elle-même les ouvrages qui lui paraîtront dignes du prix. On pourra appliquer les revenus de la fondation à récompenser des voyages, missions ou recherches de tout ordre.

Ce prix, de la valeur de *dix-huit cents francs*, sera décerné en 1913.

PRIX LEFÈVRE-DEUMIER (20.000 fr.)

Ce prix, d'une valeur de *vingt mille francs*, sera décerné tous les dix ans par l'Académie. Suivant le vœu du testateur, il doit être attribué « à l'ouvrage le plus remarquable sur les mythologies, philosophies et religions comparées ».

Le prix sera décerné, pour la deuxième fois, en 1918.

Les ouvrages étrangers traduits en français seront admis à prendre part au concours.

Les ouvrages présentés devront être postérieurs à l'année 1908.

FONDATION PAUL BLANCHET

M. R. Cagnat, membre de l'Institut, a fait don à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, au nom du Comité du monument Blanchet, d'une somme de *six cents francs*, reliquat de la souscription ouverte pour élever un monument à Paul Blanchet, mort à Dakar (Sénégal), au cours d'une expédition scientifique. Les arrérages de cette somme serviront à fonder une médaille qui sera attribuée, chaque année, à une découverte relative à l'histoire, la géographie ou l'archéologie de l'Afrique du Nord.

PRIX DE NUMISMATIQUE ORIENTALE (1.200 fr.)

M. Edmond Drouin a, par ses testament et codicille olographes des 10 avril 1889 et 17 janvier 1899, légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une rente annuelle de *trois cents francs*, pour fonder un prix qui sera décerné, *tous les quatre ans*, au meilleur travail, manuscrit ou imprimé, sur la numismatique orientale, quelle que soit la nationalité du lauréat. Ce prix, qui pourra être partagé, sera décerné en 1914.

Les ouvrages destinés à ce concours devront être déposés, en double exemplaire, s'ils sont imprimés, au Secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier 1914.

FONDATION GARNIER (15.000 fr. de revenu)

M. Benoît Garnier, par son testament en date du 11 avril 1883, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres la totalité de ses biens (legs réduits d'un tiers en faveur des héritiers, par décret du 27 septembre 1884). Les intérêts du capital résultant de la liquidation de la succession doivent être affectés, chaque année, « aux frais d'un voyage scientifique à entreprendre par un ou plusieurs Français, désignés par l'Académie, dans l'Afrique centrale ou dans les régions de la Haute Asie ».

L'Académie disposera, en 1912, des revenus de la fondation selon les intentions du testateur.

FONDATION PIOT (17.000 fr. de revenu)

M. Eugène Piot, par son testament en date du 18 novembre 1889, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres la totalité de ses biens. Les intérêts du capital résultant de la liquidation de la succession doivent être affectés, chaque année, « à toutes les expéditions, missions, voyages, fouilles, publications que l'Académie croira devoir faire ou faire exécuter dans l'intérêt des sciences historiques ou archéologiques, soit sous sa direction personnelle par un ou plusieurs de ses membres, soit sous celle de toutes autres personnes désignées par elle ».

L'Académie a décidé qu'il sera réservé, chaque année, sur les revenus de la fondation, une somme de *six mille francs* pour la publication d'un recueil qui porte le titre suivant : Fondation Piot. *Monuments et Mémoires publiés par l'Académie des inscriptions et belles-lettres.*

L'Académie disposera, en 1912, du surplus des revenus de la fondation, selon les intentions du testateur.

FONDATION LOUIS DE CLERCQ

Mme De Clercq et M. le comte de Boisgelin ont fait donation, entre vifs, à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, d'une somme d'environ *deux cent mille francs*, représentée par huit actions de la Société des mines de houille de Dourges (Pas-de-Calais), dont les revenus seront affectés à continuer la publication, commencée par feu M. De Clercq, du catalogue de sa collection d'antiquités et de médailles. Après l'achèvement du catalogue, qui devra être terminé dans un délai maximum de dix ans, les revenus devront être employés à subventionner des publications relatives à l'archéologie orientale.

CONDITIONS GÉNÉRALES

DES CONCOURS

Les ouvrages envoyés aux différents concours ouverts par l'Académie devront parvenir, *francs de port et brochés*, au Secrétariat de l'Institut, avant le *1er janvier de l'année où le prix doit être décerné.*

Ceux qui seront destinés aux concours pour lesquels les ouvrages imprimés ne sont point admis, devront être écrits en français ou en latin. Ils porteront une épigraphe ou devise, répétée dans un billet cacheté qui contiendra le nom de l'auteur. Les concurrents sont prévenus que tous ceux qui se feraient connaître seront exclus du concours ; leur attention la plus sérieuse est appelée sur cette disposition.

L'Académie ne rend aucun des ouvrages imprimés ou manuscrits qui ont été soumis à son examen ; les auteurs des manuscrits ont la liberté d'en faire prendre des copies au Secrétariat de l'Institut.

Le même ouvrage ne pourra pas être présenté en même temps à deux concours de l'Institut.

Nul n'est autorisé à prendre le titre de LAURÉAT DE L'ACADÉMIE, s'il n'a été jugé digne de recevoir un prix.

Les personnes qui ont obtenu des *récompenses* ou des *mentions* n'ont pas droit au titre de *lauréat*, et doivent se borner à inscrire sur les ouvrages qu'elles publient : *Récompensé par l'Académie* ou *Mention au concours de...*

Le montant des sommes annoncées pour les prix n'est signalé qu'à titre d'indications subordonnées aux variations du revenu des fondations.

POUR MIEUX CONNAITRE SAPPHO

PAR

M. Théodore REINACH

MEMBRE DE L'ACADÉMIE

...spirat adhuc amor
vivuntque commissi calores
Aeoliae fidibus puellae.
Hor. *Carm.* IV, 9.

Une des dernières fois que j'eus le bonheur de causer longuement avec votre illustre confrère Gaston Paris, déjà gravement atteint par le mal qui devait bientôt l'emporter, l'entretien tomba sur les enrichissements de la poésie grecque dus aux trouvailles de ces récentes années. Ce noble esprit, avide par-dessus tout des beautés hardies et originales dans toutes les littératures, m'exprimait le regret que le hasard des découvertes, au lieu de l'élégant et un peu superficiel Bacchylide, ne nous eût pas rendu plutôt la brûlante Sappho. Comme jadis Solon, si l'on en croit une anecdote célèbre [1], voulut apprendre par cœur avant de mourir un poème de sa grande contemporaine, que son neveu venait de lui réciter, Gaston Paris s'attristait à l'idée de partir vers le rivage d'où l'on ne revient pas sans avoir eu la joie de voir ressusciter la divine poétesse de l'Ode à Aphrodite.

Je lui dis d'avoir bon courage. Je lui rappelai que déjà, quelques années auparavant, Grenfell et Hunt avaient rapporté d'Oxyrhynchus une odelette de Sappho, charmante et presque complète, le vœu de bon retour et de réconciliation qu'elle adresse à son frère. J'ajoutai, ce

1. Stobée, *Florilegium*, XXIX, 58 (Élien).

qu'il ignorait, que les sables d'Égypte venaient de nous restituer les précieux débris de trois ou quatre petits poèmes, écrits, nouveauté métrique intéressante, en strophes de trois vers, et qu'on devait incessamment publier à Berlin[1]. Le même hasard qui nous mettait aujourd'hui en possession d'un cahier détaché et mutilé du recueil ne pourrait-il pas un jour amener sous la pelle des fouilleurs le recueil tout entier?

Gaston Paris nous a quittés, et la belle espérance que j'avais essayé de lui faire partager ne s'est pas réalisée jusqu'à présent. A la vérité, une poétesse grecque, elle aussi de race éolienne, nous est revenue, ou du moins son ombre a repris quelque consistance; mais ce n'est pas à la Lesbienne Sappho, c'est à la Béotienne Corinne, sa cadette d'un siècle, qu'est échu ce bonheur inespéré, je n'ose dire immérité. C'est un gentil et frais talent, mais la chanson n'est guère pour elle, comme l'ode chorale pour Bacchylide, qu'un prétexte à de longues narrations épiques où l'auteur s'efface presque complètement derrière son sujet. En vain l'on chercherait là rien de ce que, dans l'esprit d'un lecteur moderne, le mot de lyrisme évoque de flamme, de couleur, de passion, et surtout de personnalité.

Toutes ces qualités, au contraire, nous les trouvons, nous les sentons au suprême degré dans la moindre épave de Sappho. Pas de couplet, si bref qu'il soit, qui ne révèle par de brusques étincelles une nature où rien n'est médiocre et qui n'aime rien médiocrement : c'est tout le feu du soleil qui pétille dans un raccourci de diamant. Ce don de se mettre tout entier dans chaque cri de son âme, c'est proprement le lyrisme; c'est ce qui donne un prix si particulier aux cent et quelques vers de Sappho que des citations fortuites ont laissé parvenir jusqu'à nous, malgré

1. Académie de Berlin, 1902. Réédités dans *Berliner Klassikertexte*, V, II, 1907, p. 19 suiv.

la pruderie ou la paresse byzantines. Ils n'intéressent pas les seuls hellénistes ; ils font ou devraient faire partie du patrimoine éternel de toute l'humanité pensante et sentante. Et l'érudition ne remplirait pas tout son devoir en gardant jalousement pour soi les accords attardés qui, de temps en temps, nous arrivent encore de cette lyre brisée, comme pour mieux irriter nos regrets ou faire patienter notre espoir.

D'autant plus qu'il ne s'agit pas seulement ici de jouissances littéraires et d'éducation esthétique : une question de justice historique est en jeu. Si les critiques de tous les temps ont été unanimes à célébrer les dons poétiques de celle que Strabon appelait « une chose extraordinaire [1] », — le choix exquis des mots, le tour naturel et hardi de la pensée, la grâce des images, la souple magie des rythmes, — en revanche, de graves divergences existent depuis l'antiquité sur la position sociale et la valeur morale de la femme. Fut-elle une courtisane ou une grande dame ? Faut-il voir en elle cette haute et pure figure de Muse passionnée, que Plutarque comparait à la Pythie sur son trépied, ou une amante vulgaire et je ne sais quel professeur de dépravation ?

Dans ce procès, à défaut de témoignages contemporains, il n'est de pièces à conviction valables que celles qui émanent de l'inculpée ; dès lors on comprend que la découverte d'une cinquantaine de vers de Sappho constitue un fait nouveau qui autorise une demande en revision.

I

Il y a soixante ans, un homme d'esprit, dans une étude qui fit quelque bruit [2], assignait à Sappho un panneau

1. *Geog.*, XIII, 2, p. 617.

2. Émile Deschanel, *Les courtisanes grecques* (1855). Ce mémoire a d'abord paru dans la *Revue des Deux Mondes* 1847, t. LXXIII, p. 370 et suiv., sous le titre : *Études sur l'antiquité. Sappho et les Lesbiennes*.

d'honneur, si je puis dire, dans sa galerie des courtisanes de la Grèce. Que ce soit là une erreur historique, que l'auteur ait ingénument confondu les époques, les lieux, les civilisations, c'est ce qu'il est facile d'établir ; mais il n'est pas indifférent de remonter à l'origine de cette erreur et d'en tracer en quelque sorte la filiation.

La démocratie athénienne du Ve et du IVe siècle n'a fait à la femme, j'entends à l'honnête femme, qu'une place restreinte et abaissée dans l'ordre social. Elle la lui a faite non pas en dépit, mais en raison même de ses principes politiques. Plus tous les hommes libres de la cité étaient absorbés par la vie publique et extérieure, la vie du gymnase, de la Pnyx, de l'agora et du théâtre, plus la femme, moralement et matériellement séparée de son époux, se voyait reléguée dans les modestes devoirs du ménage et les obscures joies du gynécée. Son éducation se réglait sur l'humble destinée que lui traçaient les cadres de la cité, et, réciproquement, sa destinée se ressentait d'une éducation de plus en plus limitée dans son horizon. « Toute la gloire de la femme, dit le Périclès de Thucydide, doit se réduire à faire parler d'elle le moins possible parmi les hommes, soit en bien, soit en mal[1]. »

Cependant le vide que laissait dans la vie sociale d'Athènes l'absence de citoyennes instruites, à l'esprit ouvert, admises aux réunions et aux banquets, capables de retenir les hommes par d'autres liens que ceux du devoir conjugal ou du plaisir des sens, on sait qu'il était en partie comblé par ces femmes d'origine étrangère chez qui l'élégance des manières et le luxe de la parure, la culture raffinée de l'esprit, parfois des talents divers s'alliaient au relâchement des mœurs : j'ai défini les courtisanes de haut parage, qui ne furent jamais, d'ailleurs, bien nombreuses.

1. Thucydide, II, 45.

On comprend dès lors que lorsque les auteurs de la comédie moyenne, en quête de types caractéristiques, rencontrèrent la lointaine, l'énigmatique figure de Sappho, chef d'une école de musique et de poésie, avec cette joie de vivre, cette liberté de pensée et de langage, cette franchise déconcertante dans l'effusion de ses sentiments les plus intimes, ils ne trouvèrent pour un pareil prodige, dans la société bourgeoise d'Athènes, aucun parallèle. Ils en trouvèrent, au contraire, dans ce monde ou demi-monde de la coquetterie vénale, aux frontières flottantes, bien connu d'eux, et qui était à proprement parler leur monde, le bataillon charmant, mais interlope, qui allait des Aspasies aux Phrynés. Pas un instant ils ne se demandèrent si, par hasard, dans la Lesbos du VIe siècle, les femmes de la noblesse n'avaient pas joui d'une existence moins recluse, d'une éducation plus ouverte, d'une facilité d'allures plus large que les Athéniennes du temps de Platon et de Démosthène. Avec ce manque de sens historique qui caractérise leur âge et leur genre, ils n'hésitèrent pas à faire de Sappho une courtisane, la patronne même des courtisanes. Elle fut pour eux le prototype de la femme parée de toutes les séductions et affranchie de toutes les contraintes, et, comme il s'agissait surtout de faire rire aux dépens d'une gloire étrangère, ils accumulèrent sur son nom toutes les légendes ridicules et tous les débordements plaisants.

A une courtisane, il fallait des amants. Les poésies de Sappho, on peut l'affirmer, n'en nomment aucun. L'imagination des comiques ne s'embarrassa pas pour si peu. Outre le fameux Phaon, qui ne doit probablement l'honneur d'avoir vu son nom associé à celui de Sappho qu'au contresens d'un interprète pressé, toute la pléiade des vieux poètes de l'Archipel y passa, sans égard pour la chronologie, depuis Archiloque jusqu'à Hipponax et Anacréon. On n'oublia pas Alcée, — le seul dont le nom pût être pro-

noncé sans une invraisemblance criante, puisqu'il avait été le compatriote, le contemporain, le compagnon d'exil de la poétesse de Mitylène, — mais le seul aussi dont les vers apportaient la preuve documentaire que s'il avait un jour osé lever les yeux sur « la chaste Sappho aux boucles de violettes, au sourire de miel[1] », bien vite elle avait su les lui faire baisser.

Ainsi créée de toutes pièces par la fantaisie des comiques, accueillie sans défiance par ces anecdotiers superficiels qui s'appelaient Hermésianax et Chaméléon, et plus tard par les Pères de l'Église, la figure de la courtisane Sappho avait si bien pris corps dans l'histoire littéraire que les érudits alexandrins, malgré l'éveil de leur esprit critique, n'osèrent pas la répudier entièrement. Pourtant, entre la Ménade effrontée qui finit comme une grisette amoureuse et la noble poetesse que les Mityléniens, dit Aristote, honoraient, quoique femme, à l'égal d'une héroïne[2], le contraste frappait les yeux. L'embarras des grammairiens fut extrême. Les uns se tirèrent d'affaire en distinguant deux Sappho : l'hétaire d'Eresos, que les comiques avaient mise en scène, et la Muse de Mitylène, dont on lisait les vers[3]. D'autres se contentèrent de poser, sans la résoudre, la question : *An Sappho publica fuerit*[4]?

L'érudition moderne a hérité de ces traditions contradictoires et de ces perplexités, avec ce désavantage qu'il lui manquait, pour décider, l'essentiel du dossier : le recueil complet des poésies de Sappho. Faute de raisons, on compta les autorités, et comme, parmi les ramasseurs des miettes de l'histoire, les amateurs de scandales ont toujours été la majorité, il ne faut pas s'étonner si, le plus souvent, la balance a penché du mauvais côté.

1. Alcée, fr. 55 Bergk. Cf. Aristote, *Rhet.*, I, 9. — Aux boucles de violettes, ou peut-être : qui tresse des couronnes de violettes.
2. *Rhet.*, II, 23.
3. Nymphis, Élien.
4. Didyme, Sénèque, ep. 88.

Toutefois, une simple observation de bon sens aurait dû avertir qu'on faisait fausse route. Il est sans exemple, dans la Grèce classique, et à plus forte raison dans la Grèce archaïque, qu'une femme de bonne naissance, et surtout de famille noble, ait fait profession de galanterie dans sa propre patrie. Au VI[e] siècle, même dans les cités les plus indulgentes, la position sociale des courtisanes restait des plus humbles. La plupart avaient la condition d'esclaves, beaucoup celle d'hiérodules, c'est-à-dire de ribaudes, attachées au culte des grands sanctuaires. Or, Sappho était de Mitylène et elle y a vécu ; elle y a probablement été mariée et laissée veuve d'assez bonne heure, avec une petite fille, Clévis, qui faisait ses délices plus que tous les trésors de la Lydie[1]. Nous ignorons le nom de son époux, mais nous savons celui de son père, et ce nom, Scamandronymos[2], a une saveur aristocratique qui rappelle les lointains souvenirs de la colonisation éolienne de la Troade. Un des trois frères de la poétesse exerçait les fonctions particulièrement honorifiques d'échanson au prytanée de Mitylène[3]. L'exil temporaire dont elle fut frappée elle-même[4], sans doute avec les autres nobles de Lesbos, lors du triomphe de Pittacos, le dictateur populaire, atteste assez le rang qu'occupait sa famille dans sa ville natale. Tout cet ensemble de circonstances rend au plus haut degré invraisemblable l'idée qu'une pareille femme ait pu vivre la vie d'une hétaire dans sa ville natale, à côté des siens.

Voilà ce que savaient déjà les Welcker et les Otfried Müller. Voici ce que nous pouvons y ajouter aujourd'hui.

Bien que certaines courtisanes grecques aient su racheter la bassesse de leur naissance par l'éclat de leur beauté, de leur luxe ou de leur esprit, et provoquer ainsi l'admi-

1. Fr. 85, 136 (Bergk).
2. Hérodote, II, 135.
3. Athénée, X, p. 425 A.
4. Marm. Par.

ration de leurs contemporains, elles n'ont jamais obtenu ni même recherché leur respect. Si donc nous trouvons dans les poésies authentiques de Sappho la preuve certaine qu'il existait chez elle, non seulement un sentiment élevé de dignité personnelle, mais un souci très vif du qu'en-dira-t-on et du point d'honneur, pour elle et pour les siens, n'y aura-t-il pas là de quoi achever de détruire, aux yeux de tout homme sensé, l'inepte légende de Sappho, femme galante ? Or, c'est cette preuve, que nous apporte une des trouvailles que je mentionnais tout à l'heure, je veux parler de l'odelette découverte à Oxyrhynchus par Grenfell et Hunt.

Charaxos, l'un des frères de la poétesse, enrichi par le négoce des vins, auquel, paraît-il, la noblesse de Mitylène pouvait se livrer sans déroger, avait fait en Egypte, à Naucratis, la connaissance d'une hétaire fameuse qu'Hérodote appelle Rhodopis et d'autres textes Doricha [1]. Après avoir acheté, puis affranchi, cette femme — de condition servile, comme l'ordinaire de ses pareilles — il dilapida pour elle la plus grande partie de son patrimoine. Cette conduite lui valut, à son retour dans sa patrie, les amers reproches de sa sœur ; mais ces reproches visaient-ils, comme le croient Athénée et M. Alfred Croiset, la prodigalité qui ruinait Charaxos, ou, comme l'affirme Madame Dacier, l'indigne amour qui le déconsidérait ? Voilà ce qu'il était intéressant d'éclaircir et c'est ce que l'odelette d'Oxyrhynchus a éclairci [2].

« O Cypris, et vous, Néréides, accordez-moi que mon frère revienne ici sain et sauf et que s'accomplisse tout ce qu'il désire dans son âme.

« S'il a pu pécher autrefois, que tout cela soit effacé ; qu'il devienne une joie pour ses amis et une affliction pour

1. Hérodote, II, [illegible]. Athénée, XIII, 69. Ovide, *Heroïdes*, XV, [illegible]. Suidas, [illegible].

2. *Oxyrhynchus papyri*, I, 189[illegible], n° [illegible].

ses ennemis, ou plutôt, d'ennemis, puissions-nous n'en avoir jamais aucun !

« Qu'il s'applique à faire rendre à sa sœur tout l'honneur qui lui revient, qu'il oublie entièrement les sombres humiliations qui naguère l'attristèrent lui-même et déchirèrent mon propre cœur,

« Lorsqu'il entendait les propos injurieux qui, au milieu des festins des citoyens, le mordaient au vif de sa chair et, à peine assoupis, s'élevaient bien vite à nouveau...! »

Ce petit poème n'est pas seulement touchant par le sentiment fraternel, si simplement, si doucement affectueux jusque dans le reproche, qu'il exprime ; il nous fait voir une Sappho inédite, imprévue pour beaucoup de critiques qu'abuse le préjugé traditionnel : la grande dame éprise de considération, blessée au cœur par la moindre médisance qui peut effleurer le bon renom de quelqu'un des siens. Si Sappho se montre à ce point sensible tout ensemble à l'inconduite de son frère et à la réprobation motivée par cette inconduite, comment admettre un instant qu'elle n'ait pas été innocente des débordements publics dont la comédie athénienne chargea sa mémoire? Comment surtout admettre que ses contemporains, ses concitoyens aient rangé parmi les courtisanes cette femme de haute race, gardienne vigilante, jalouse, ombrageuse, de l'honneur de sa famille?

II

De même que le fragment d'Oxyrhynchus nous a renseignés sur la condition sociale de Sappho, les fragments de Berlin vont nous permettre d'entrer un peu plus avant dans l'intimité morale du petit cercle dont elle était le centre et que la médisance n'a pas davantage épargné. Mais pour comprendre cette apparition, unique dans l'histoire grecque, il faut tâcher d'abord de la replacer dans son milieu.

La race éolienne, que des sœurs plus jeunes devaient finir par éclipser et déposséder, fut du VIII[e] au VI[e] siècle la véritable initiatrice de la culture grecque dans les domaines les plus divers. Dans la trinité des races helléniques, si les Doriens incarnent la volonté et les Ioniens l'intelligence, elle représente la sensibilité et la sensualité. Brillante et bouillante, chevaleresque et inventive, elle a créé dans l'art les formes les plus radieuses de la poésie, l'épopée et le lyrisme individuel, dans la vie, elle a dégagé la première ce principe d'élégance aisée et de libre sociabilité, cette « manière grecque » dont parle quelque part Ménandre. Entre toutes les contrées de race éolienne, l'île de Lesbos, par son heureuse situation, son climat privilégié, son précoce développement économique, le tempérament ardent, les goûts somptueux de sa noblesse batailleuse, avait mérité de devenir le siège préféré des Muses. Il suffit de rappeler que c'est de là, — du rivage où, suivant la légende, vint s'échouer la lyre d'Orphée, — que la musique grecque, avec Terpandre, a pris son essor.

Les femmes de la haute société n'étaient pas restées étrangères à ce progrès. Sans se mêler à la vie des hommes autrement que dans certaines solennités religieuses, elles en avaient largement subi l'influence. Si les mœurs ne leur accordaient pas les droits étendus des femmes de Sparte et ne leur en imposaient pas l'étroite discipline, elles ignoraient, d'autre part, la sévère réclusion de l'Ionie voisine où la jeune fille, comme on l'a dit [1], ne sortait de la cage du harem maternel que pour entrer dans celle du harem conjugal. Leur éducation était plus publique, plus variée, les occasions de se voir et de se parler plus nombreuses.

Quelques femmes, auxquelles leur veuvage ou des revers de fortune créaient à la fois des loisirs et des devoirs, surent

1. Wilamowitz.

grouper autour d'elles — sous la forme, peut-être, d'associations religieuses, — de petits essaims de jeunes filles, dont elles firent leurs amies autant que leurs élèves. Elles se plaisaient à leur communiquer, en même temps que des connaissances poétiques et musicales, leur noble idéal et leurs grâces affinées. Sappho ne fut pas la seule à présider un cénacle de ce genre, une « maison des Muses », suivant sa propre expression ; le nom de deux de ses émules nous est parvenu, et si Sappho dirige contre l'une d'elles le reproche le plus cruel qui puisse atteindre une femme — celui de ne pas savoir porter la toilette [1] —, peut-être ne faut-il pas prendre à la lettre cette appréciation désobligeante proférée contre une rivale qui était aussi une concurrente.

Déjà Lacédémone avait connu des « patronages » pareils [2] ; mais il semble que dans la Mitylène du VIe siècle ils aient pris un caractère mieux défini et exercé un rayonnement plus large. Les jeunes filles réunies dans ces « hétéries » appartenaient, en effet, les unes aux premières familles de l'île, d'autres à des cités étrangères, Phocée, Milet, Colophon, Salamine, quelques-unes même à des races barbares, quoique déjà touchées par la civilisation grecque. On les envoyait de loin à des éducatrices célèbres pour s'orner l'esprit, apprendre les belles manières, l'art de se vêtir, de se parer avec goût, un maintien élégant, une démarche harmonieuse ; la danse, le chant, le jeu de la lyre, la poésie composaient le fond de l'instruction. Les fêtes nombreuses et brillantes de la religion, les cérémonies du culte d'Aphrodite et d'Adonis, les concours de beauté, l'étude et l'exécution des chœurs de fiançailles, d'hyménée et de deuil tenaient une large place dans le programme. On a comparé ces ruches féminines tantôt à des couvents ou à des pensionnats, tantôt à des conservatoires de musique et

1. Fr. 70 Bergk.

2. Plutarque, *Lycurgue*, 18.

de déclamation, tantôt même à des salons littéraires ou à ces cercles esthétiques de dames que la mode a fait éclore depuis quelques années d'un côté et de l'autre de la Manche. Il y avait évidemment un peu de tout cela, mais il y avait surtout l'étroite et tendre intimité de jeunes filles de bonne naissance entre elles et avec leurs dirigeantes.

Une matrone sèche et gourmée eût tôt fait de glacer les tendances affectives innées dans la race et d'imprimer à la règle de ces assemblées un caractère de pruderie claustrale. Mais la Maintenon de ce Saint-Cyr mitylénien était une petite femme brune, vive, de belle humeur et de franc parler, tressaillant à toutes les émotions de la nature et du cœur, malicieuse avec grâce, aimante avec fougue, de plus, poétesse inspirée, musicienne accomplie et novatrice, reflétant dans son âme et dans son langage tout le charme de cette île enchanteresse où le ciel et la mer célèbrent un mariage perpétuel. A l'égard de ses jeunes compagnes, son attitude n'est pas celle d'un pédagogue, mais plutôt d'une sœur aînée qui fait de cette vie commune trop brève l'école indulgente de leur maturité, qui couve, avec une sollicitude de tous les moments, l'éclosion de leurs perfections corporelles et morales. L'ardeur dont elle célèbre leurs progrès, la véhémence dont elle gourmande leur paresse, quand les roses de Piérie les laissent indifférentes[1], la douceur qu'elle trouve à communier avec elles dans toutes ces réjouissances naïves que la religion grecque imprégnait et sanctifiait de sa beauté, la blessure de son affection lorsqu'elle ne rencontre pas dans un de ces jeunes cœurs tout l'écho réclamé par le sien[2], le déchirement des séparations ultimes, soit lorsque la mort prématurée fauche une de ses aimées au passage, soit à l'heure inévitable où la fleur, épanouie par ses soins, est cueillie par le fiancé

1. Fr. 68 Bergk.
2. Fr. 1 à Aphrodite.

conquérant et parfois transplantée vers de lointains rivages, — tout cela forme la trame d'une existence sentimentale, à la fois très simple et très riche, dont la pareille n'a pu reparaitre que pendant certains courts intermèdes de la Renaissance italienne, et plutôt encore dans le rêve que dans la réalité.

L'amitié de ces femmes d'élite s'exprimait avec d'autant plus de ferveur et d'abandon qu'elle ne supportait pas la concurrence de l'amour. On sait, d'ailleurs, que dans la Grèce archaïque l'amour sentimental entre les sexes apparaît aussi rarement dans la vie que dans la littérature. L'esprit analytique des hommes d'alors semble avoir considéré comme contradictoire la réunion, sur un même objet, d'une affection vraiment élevée et d'un penchant commun à l'homme et à la bête : la matérialité inhérente à l'un semblait vicier irrémédiablement ce qu'il y avait dans l'autre de noble, d'éducatif et de généreux. De là l'importance prise par ces attachements, tantôt plus tendres, tantôt plus héroïques, entre personnes du même sexe, mais d'âges différents. Et si l'on s'étonne de rencontrer parfois dans la poésie sapphique, à côté des sages conseils de l'amitié la plus pondérée, l'invocation d'Aphrodite et d'Éros, des paroles de feu et de fièvre, des orages et des tourments tout pareils à ceux de l'amour, on n'a qu'à relire quelques lettres de Madame de Sévigné à sa fille pour savoir comment, sous notre doux ciel de France, loin des étés embrasés et des parfums grisants de ces îles de la Grèce,

where burning Sappho love and sung [1],

le sentiment maternel, logé dans une âme vive et primesautière, peut présenter, lui aussi, tous les caractères d'une idolâtrie jalouse et parler sans fausse honte le langage coloré de la passion.

1. Byron, *Don Juan*, III, 86.

Les esprits les plus judicieux, les mieux informés de l'antiquité ne s'y sont pas trompés; ils n'ont vu dans Sappho ni une précieuse ni une névrosée. Plutarque lisait comme nous l'Hymne à Aphrodite et l'Ode à une amie; il en vante les paroles mêlées de flamme, interprètes persuasives d'une affection exaltée, mais pure. Maxime de Tyr résume l'impression que lui causait la lecture des poésies de Sappho en comparant son cénacle à celui de Socrate. Tous les critiques, il est vrai, n'étaient pas des Plutarque et des Maxime de Tyr. A l'époque hellénistique et romaine où, en même temps que s'élargissait le rôle social de la femme, le type ordinaire de l'amour s'était modifié et rapproché de ce qu'il est parmi nous, il est naturel qu'on ait parfois cessé de comprendre ou qu'on ait mal compris un langage imagé, expression du divorce qui, à une époque plus ancienne, s'était opéré entre l'attirance des sexes et l'attachement des âmes. De là des malentendus, des controverses que l'antiquité a légués aux modernes et qui tournent indéfiniment autour d'un petit nombre de textes que chaque savant interprète à sa manière. Je n'ai ni le temps ni l'envie de prolonger cette discussion épuisée, et qui laisse d'ordinaire les opinions comme elle les a prises. J'aime mieux, pour finir, interroger avec vous, sans parti pris, deux des poèmes récemment découverts, et voir sous quel aspect ils font paraître la vie sentimentale de Sappho et de ses compagnes.

III

L'un de ces poèmes met sous nos yeux une scène de confidence intime, le départ d'une des jeunes dirigées, rappelée probablement dans sa famille, et qui évoque avec son éducatrice les douces et mélancoliques images de la vie commune trop tôt brisée.

« Sans mentir, il me prend envie de mourir lorsque je

pense comment elle me quitta en pleurant abondamment.

« Elle me disait : « Las, que me voilà malheureuse, ma Psappha ! Combien je te quitte à regret ! »

« Et moi de lui répondre : « Pars en joie et garde mon souvenir. Tu sais de quels soins je t'ai entourée.

« Ou, si tu l'as oublié, laisse-moi te le rappeler, laisse-moi te redire toutes les heures charmantes que nous avons vécues ensemble,

« Toutes les couronnes de violettes et de roses et de lis dont tu te parais à mes côtés,

« Tous les colliers de fleurs printanières que tu nouais autour de ta gorge délicate,

« Tous les flots de ce parfum royal, le brenthium [1], que tu versais sur ta jeune poitrine... »

Voilà donc sous quelles couleurs, quand elle se remémore à grands traits un passé à peine évanoui, Sappho se représente la « gaie science », la « vie nouvelle » de ses amies et la sienne propre. Je n'aperçois pas même une tresse de cheveux dénouée, pas même une coupe de vin vieux vidée ensemble. Des fleurs et encore des fleurs, des parfums et encore des parfums, enfin quelques douces larmes : c'est à quoi se réduit la bacchanale des prétendues Ménades de Lesbos. Pour trouver une souillure dans cette poésie, il faut commencer par l'y mettre.

Lisons maintenant le second poème. Il s'agit encore d'une jeune fille partie pour l'étranger, cette fois sans doute pour se marier. Sappho, s'adressant à une amie commune, Atthis, qui devait la « trahir » pour Andromède, — comme on dit d'un élève qu'il fait une infidélité à son professeur, — se représente en ces termes la douleur de l'exilée qui soupire après ses compagnes perdues :

« Souvent de Sardes, sa patrie, sa pensée se reporte vers nous,

1. Sorte de sclarée ou de nard, qui entrait dans la composition d'un parfum adopté par les rois de Lydie.

« Vers la vie que nous vécûmes ensemble. Tu sais qu'Arignota (*c'est, semble-t-il, le nom de l'absente*) te regardait comme une déesse ; ta chanson la charmait plus que tout autre chant.

« Maintenant elle brille parmi les femmes de Lydie, telle qu'on voit, après que le soleil s'est couché, la lune aux doigts de rose,

« Dominant toutes les étoiles, verser sa clarté sur la mer salée et sur les champs tout fleuris.

« Alors se répand la belle rosée, alors s'épanouissent les roses et l'aneth délicat et le mélilot florissant.

« Cependant elle va et vient, inquiète, et songe à l'aimable Atthis. Une langueur ronge son esprit délié, le chagrin mord son cœur [1].

« D'une voix aiguë, elle crie vers nous pour nous appeler auprès d'elle, et la nuit nous apporte à travers les mers l'écho de sa plainte incomprise... »

Tout le monde a goûté le charme de ces vers proprement intraduisibles, la tendresse de ce paysage lunaire, digne du pinceau d'un Ménard ou d'un Le Sidaner. Ils nous rappellent que dans certaines mythologies antiques Eos et Séléné étaient sœurs [2], et l'on pardonne volontiers à Sappho, entraînée comme Ophélie par le courant fleuri de son rêve, d'avoir perdu de vue le rivage, je veux dire le premier terme de sa comparaison.

Mais le sentiment moral ici n'est pas moins exquis que le sentiment de la nature.

Encore aujourd'hui nous croyons entendre monter l'écho de la plainte mystérieuse, cette plainte de l'exilée où soupire tout un passé de joies naïves et d'irréprochables émotions. Car ce qui charme l'amie dans l'amie, c'est la grâce majestueuse de sa démarche comparable à celle d'une déesse, c'est la douceur de sa voix et l'harmonie de

1. Texte et sens douteux.

2. G. Hüsing, *Krsaspa im Schlangenringe*, Leipzig, 1911, p. [illegible]

son chant, c'est la finesse de son esprit ou, comme dans l'ode traduite par Catulle, la grâce pénétrante de son sourire, c'est cela et rien autre chose : dans ce fleuve de délices il n'entre pas une goutte de volupté.

*
* *

Vous le voyez, les morts parlent, et ils parlent éloquemment. A l'épreuve des découvertes nouvelles, la figure de celle que les anciens appelaient la poétesse par excellence, comme ils appelaient Homère le poète, gagne à la fois en précision et en pureté. Nous pouvons affirmer désormais, avec un peu plus d'assurance que nos devanciers, que si elle ne fut ni une sainte ni surtout une prude, si elle aima, à la manière grecque, de toute son âme, c'est-à-dire avec ses sens épris de beauté comme avec sa tendresse assoiffée d'affection, du moins, lorsqu'elle s'efforçait d'instruire ses jeunes compagnes, de les rapprocher de son cœur, de les modeler sur son image, ce n'étaient point des courtisanes qu'une courtisane s'ingéniait à former, mais de vraies femmes, comprenant comme elle tous les devoirs, savourant comme elle toutes les délicatesses de la vie.



LÉOPOLD DELISLE

1826-1910

NOTICE

SUR LA VIE ET LES TRAVAUX

DE

LÉOPOLD-VICTOR DELISLE

PAR

M. GEORGES PERROT

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE

I

Messieurs,

L'an dernier, le 22 juillet 1910, l'Académie perdait, en Léopold Delisle, son doyen d'âge et d'ancienneté, celui de tous ses membres à qui le nombre et le mérite de ses travaux avaient valu, en France et hors de France, le plus de réputation et l'autorité la mieux établie. Ce qu'il y eut de douleur franche, de respect affectueux dans les hommages qui furent alors rendus au confrère qui venait de nous quitter, vous vous en souvenez. Toutes les voix eurent un même accent de sincérité, la voix de notre président, interprète éloquent des regrets de la Compagnie, les voix des orateurs qui représentaient soit les écoles et les établissements auxquels Delisle avait appartenu, soit les sociétés savantes qui tenaient à honneur de l'avoir vu leur accorder son concours. Ce même accent, aussi ému, nous

l'avons retrouvé dans les messages que plusieurs Académies étrangères nous ont adressés pour nous dire quelle part elles prenaient à notre deuil. C'est surtout dans la lettre qui nous a été écrite à ce propos par l'illustre Académie de Berlin, que cette sympathie s'est exprimée avec une touchante effusion.

Si, dans cette séance, j'ai cru devoir vous remettre en présence de Léopold Delisle, ce n'est pas que, pour mesurer la profondeur du vide qui s'est fait dans nos rangs quand s'est ouverte cette tombe, j'espère trouver des paroles plus vives et plus fortes que celles qui ont été alors prononcées. C'est que Léopold Delisle a tenu parmi nous une trop grande place et que, par ses ouvrages, comme par son action personnelle, il a trop efficacement concouru à soutenir ou plutôt à rajeunir et à accroître encore l'antique renom de notre Compagnie pour que ne s'imposât point à ma pensée l'urgence d'une dette à payer.

Cette tâche, je ne l'ai point entreprise, il me faut l'avouer, sans quelque appréhension. Mes propres recherches ne m'avaient jamais conduit sur ce terrain de l'histoire nationale où s'est établi, avec tant d'autorité, notre regretté confrère, sur ce terrain que, pendant tout le cours de sa longue vie, il n'a pas cessé d'explorer en tout sens pour y faire, à chaque pas, d'importantes découvertes. Cet embarras, je n'en aurais pas triomphé sans le concours empressé que voulurent bien m'apporter, pour m'aider à m'orienter sur un terrain où tout était nouveau pour moi, plusieurs de mes confrères, qui sont fiers de se dire les élèves de Léopold Delisle ! Ils revendiquent ce titre d'élèves du maître, bien que celui-ci n'ait jamais occupé aucune chaire, qu'il n'ait enseigné que par l'exemple, par les modèles que ses écrits offraient à qui savait en méditer la leçon, par la part qu'il prenait, dans sa chère École des Chartes, aux examens de fin d'année et à la soutenance des thèses, enfin par les avis qu'il était toujours prêt à donner, avec une obligeance

que ne lassait aucune question, à quiconque venait solliciter le secours de sa science et de sa critique.

Sans ce secours opportun, je n'aurais peut-être pas osé tenter l'aventure de l'étude et de l'éloge qui, je l'avais compris dès le lendemain de la perte que nous avions faite, incombait à votre Secrétaire perpétuel. Quand je commençai de songer à remplir le devoir qu'il ne m'était pas permis de décliner, ma première idée fut de recourir à la *Bibliographie des travaux de M. Léopold Delisle* qu'a publiée M. Paul Lacombe [1]. J'admirai ce monument d'une vénération qui tient de la piété. Je fus émerveillé de l'étendue des recherches qu'il suppose et du religieux souci de l'exactitude dont la marque y est partout empreinte ; mais, quand j'arrivai aux dernières pages du supplément, le sentiment que j'éprouvai fut plus vif encore, ce fut une vraie consternation. M. Lacombe avait tout enregistré, livres publiés à part, mémoires insérés dans les recueils de l'Académie et d'autres Sociétés savantes, comptes rendus d'ouvrages, notes sur des points de détail, etc. Il y avait, en tout, 2102 articles inscrits à ce catalogue. Comment choisir entre tous ces titres, comment deviner quels étaient ceux de ses écrits que l'on pouvait considérer comme les chefs-d'œuvre de l'auteur ? Ce qui me tira de peine et me rendit courage, ce fut les indications que voulurent bien me donner, de vive voix et par écrit, plusieurs de mes confrères, qui connaissaient par le menu l'œuvre de Léopold Delisle, pour s'être formés à son école. C'est eux qui m'ont servi de guide, quand je me sentais perdu parmi cette végétation touffue. Ils ont écarté devant moi les branches qui gênaient ma vue. Ils m'ont conduit comme par la main vers ces hautes clairières d'où, en forêt, on domine

1. Paul Lacombe, *Bibliographie des travaux de M. Léopold Delisle*, 1 vol. in-8°, 511 pages, Imprimerie nationale, 1902. *Bibliographie des travaux de M. Léopold Delisle, Supplément* 1902-1910, in-8°, librairie Henri Leclerc, 87 pages, 1911.

les taillis voisins, et m'ont signalé les parties fortes et saillantes de l'œuvre, celles où le maître a fait de sa doctrine et de sa méthode les applications les plus brillantes, où il a donné les preuves les plus frappantes de sa rare pénétration.

Cette œuvre si considérable et si variée, aucun critique, disposât-il de plus d'espace que n'en comporte cette notice, ne peut prétendre à l'étudier pièce à pièce, à en présenter une exacte et complète analyse. Tout ce que l'on peut se proposer, c'est d'appeler l'attention sur quelques-uns des résultats de ce prodigieux labeur, c'est de définir l'originalité de cet esprit inventif et vigoureux, c'est de montrer par quelques grands exemples quels chemins il s'est tracés pour arriver à la découverte de la vérité historique. Je ne saurais avoir d'autre ambition. Si je réussis, dans une certaine mesure, à la satisfaire, je devrai surtout ce succès aux collaborateurs bénévoles que j'ai trouvés parmi vous, à MM. de Lasteyrie, Omont, Élie Berger et Durrieu. Ils me permettront de leur dire ici combien je leur suis reconnaissant de m'avoir aidé à payer une dette qui était celle de notre Académie et de la science française.

II

Pour s'expliquer cette production si considérable, dont l'ampleur et la diversité surprennent et effrayent presque le lecteur qui voudrait en prendre connaissance, il est nécessaire de rappeler tout au moins les principaux incidents de cette longue vie qui, dans son développement régulier, a été si uniforme et si bien remplie. Il faut surtout montrer comment tout y a été calculé, dès la première jeunesse, pour que ne fût pas perdue une seule heure de ces années que, par une juste récompense, la destinée allait accorder si calmes et si nombreuses à qui savait en faire un si bon emploi. Dans cette biographie, ou plutôt dans cette esquisse

d'une biographie, tout en marquant les points de repère indispensables, ce que nous nous attacherons de préférence à mettre en lumière, ce sera la belle ordonnance de cette vie, le système des règles que s'imposa le travailleur passionné, règles qui d'ailleurs se tournèrent bientôt en habitudes.

Léopold Delisle naquit en 1826, dans le département de la Manche, à Valognes, où son père exerçait la médecine. Il apprit à lire, à écrire et à compter chez les frères de la Doctrine chrétienne ; puis il entra au collège, bien modeste aussi, de sa ville natale. Par quelques-uns de ses condisciples, dont les derniers sont morts il y a quelques années à peine, on a su que, dès cette époque, l'adolescent montrait les plus heureuses dispositions pour le latin et pour l'histoire [1] ; mais, comme la plupart de ses camarades, il n'aurait, selon toute apparence, pas poussé plus loin ses études, sans le hasard d'une rencontre qui vint, bien à propos, le révéler à lui-même et donner un but à sa vie. N'eût été cette circonstance imprévue, ses parents n'auraient pas eu pour lui d'autre ambition que de le pousser vers une de ces carrières administratives qui avaient alors, qui ont aujourd'hui encore tant de prestige aux yeux des familles bourgeoises de province. Peut-être serait-il entré dans les *Droits réunis* ou bien, comme le fera quelques années plus tard son frère cadet, dans l'Enregistrement.

Un ancien aurait dit que c'était Clio, la muse de l'histoire, qui, à l'heure opportune, avait mis sur le chemin de l'adolescent l'homme de mérite qui l'engagea dans la voie où l'attendaient de si vifs plaisirs d'esprit et une renommée de si bon aloi. C'est à l'intervention de ce personnage que nous

1. Nous tirons ce renseignement de la très intéressante notice que, peu de temps après la mort de Delisle, M. Seymour de Ricci consacrait à Léopold Delisle dans la *Revue archéologique* (1910, p. 105-1[illegible]). Nous aurons l'occasion de faire encore d'autres emprunts à cette étude dont l'auteur est très bien informé.

devons Léopold Delisle, comme celui-ci l'a déclaré lui-même, en rappelant avec une reconnaissante émotion les services que lui avait rendus M. de Gerville. Si notre confrère pouvait m'entendre, il me saurait certainement gré d'associer à l'hommage que nous lui rendons la mémoire de celui qui fut, à vrai dire, son initiateur et son premier maître [1].

Charles Duhérissier de Gerville, gentilhomme normand, avait émigré en Angleterre au début de la Révolution. Il y avait vécu en donnant des leçons de français; mais il avait su profiter de son séjour à l'étranger pour compléter son instruction. Quand il était rentré en France, sous l'Empire, il rapportait de l'exil des connaissances assez étendues en histoire naturelle et en archéologie. C'était ce que l'on appelait jadis un *antiquaire*, d'un nom qui a un peu perdu de son sens depuis que les différentes disciplines se sont spécialisées en se développant. Il étudiait, il aimait tout ce qui se rapportait au passé de sa province, les vieux livres, les vieux papiers, les vieilles images, les châteaux et les églises d'autrefois. Ce fut un précurseur. Préludant au rôle que devait jouer, bientôt après, son compatriote Arcisse de Caumont, il fut un des premiers à essayer de déterminer l'âge des édifices et il tenta, sans grand succès, de disputer au pic des démolisseurs quelques églises désaffectées.

Intéressé par ce qu'il entendait raconter des goûts studieux du jeune homme, M. de Gerville l'attira chez lui. Il l'interrogea sur ses études et se trouva bientôt amené à lui en proposer d'autres auxquelles le collège ne l'aurait pas convié. Il lui enseignait l'anglais et lui faisait lire des livres anglais. Il lui parlait surtout du moyen âge normand ; il

1. Ces détails sur les débuts de sa vie de savant et sur ce qu'il dut à M. de Gerville, Delisle les donne dans les *Souvenirs de jeunesse* qui figurent en tête des *Recherches sur la librairie de Charles V* dont il fit présent à l'Académie lors de la célébration du cinquantenaire de son entrée dans la Compagnie, en 1907 (Paris, Champion, 2 vol. in-8°).

feuilletait avec lui les vieilles chroniques qui en racontaient l'histoire. Le père et la mère de l'écolier ne laissaient pas d'être un peu inquiets de voir leur fils passer ainsi des journées entières chez leur voisin le savant. Ils craignaient que ce ne fût pour lui du temps perdu ; mais c'était à tort que s'alarmait leur sagesse timide ou pour mieux dire timorée, comme l'a toujours été celle des parents les meilleurs et les plus sensés.

C'était pourtant là que, dans cette bibliothèque, parmi tous ces grimoires, allait jaillir l'étincelle qui viendrait allumer, dans ce jeune esprit, une flamme que la mort seule pourrait éteindre. Dans un de ces entretiens qui se renouvelaient sans cesse, M. de Gerville avait parlé à son disciple d'une certaine *École des Chartes* où ce serait un grand honneur d'entrer. A quoi l'on s'occupait dans cette école et ce que l'on y apprenait, c'est ce dont le collégien ne s'était pas fait, au premier moment, une idée très nette ; mais son incertitude ne dura pas longtemps. Nous laissons ici la parole à notre cher confrère :

« M. de Gerville, le jour même où il avait prononcé devant moi le nom de cette école, m'offrit de m'initier à la lecture des anciennes écritures et il tira d'un coin de sa bibliothèque un vieux registre qu'il me dit être le cartulaire de l'abbaye de Saint-Sauveur-le-Vicomte. Après m'avoir expliqué ce qu'on trouvait dans un cartulaire, il me fit lire, au commencement de son manuscrit, quelques lignes écrites en beaux caractères gothiques. C'était une charte de Henri II, roi d'Angleterre. L'exercice ne me parut pas au-dessus de mes forces, et je fus ravi d'emporter le cartulaire chez mes parents, dans ma chambre d'écolier, de sorte que la plus plaisante de mes récréations consista, pendant tout un été, à copier une bonne partie du cartulaire, que mon premier maître en paléographie déposa, peu de temps après, aux Archives du département de la Manche [1]. »

1. *Souvenirs de jeunesse*, XII-XIII.

Il y a ainsi, dans la vie de presque tous les hommes supérieurs, une heure décisive où, parfois dès l'enfance, plus souvent au cours des années de la première jeunesse, sous un léger choc, grâce au hasard d'une conversation, d'un conseil, d'un spectacle inattendu, un secret ressort a joué, une puissance s'est éveillée dans une intelligence dont l'originalité ne s'était jusqu'alors trahie par aucun signe qui permît d'en prévoir l'avenir. Cette heure mémorable, c'est celle où s'annonce et se détermine la vocation. Jamais pour personne cette heure ne sonna d'un timbre plus clair et plus vif que pour Léopold Delisle. Jamais appel ne fut plus impérieux ; mais encore celui qui l'avait si vite entendu devait-il, pour y répondre, vaincre la résistance de ses parents. Ceux-ci se résignaient mal à cette École des Chartes qui ne ménageait l'accès d'aucune des carrières vers lesquelles, autour d'eux, se tournaient à l'envi les jeunes gens de bonne famille. Pour triompher de ces méfiances, M. de Gerville dut revenir souvent à la charge. S'il finit par en avoir raison, c'est que l'on n'aurait pas voulu paraître manquer de déférence envers un personnage qui, grâce à son titre, à sa fortune et à sa réputation de savant, faisait figure dans la ville et dans toute la province.

Vers la fin de l'année 1845, les parents de Léopold Delisle se décidèrent donc à le conduire à Paris pour qu'il y fît les études que préconisait M. de Gerville ; mais, tout en déférant aux désirs du jeune homme et de son patron, ils n'avaient pas, alors même, pris tout à fait leur parti de cette aventure ; ils espéraient encore un revirement. C'est ainsi que, lorsqu'ils dirent adieu à leur fils, ils l'invitèrent à suivre, en même temps que les cours de l'École des Chartes, ceux de l'École de droit. Il alla, par obéissance, prendre une ou deux inscriptions place du Panthéon. Peut-être même assista-t-il à quelques cours de droit ; mais il obtint bientôt de ses parents la permission de ne pas partager son temps entre les deux écoles. Il n'y eut

plus, dès lors, pour lui, qu'une seule école qui comptât, celle dont l'enseignement allait lui ouvrir les avenues qui le conduiraient au cœur de ce moyen âge français dont les profondeurs obscures sollicitaient l'impatiente curiosité de son regard. Son premier soin fut donc de s'assurer des concours qui l'aideraient à régler son travail, à user avec méthode et sans retards inutiles de toutes les ressources que pourraient lui fournir soit les savants qui professaient les sciences auxquelles il voulait s'initier, soit les grands dépôts publics, la Bibliothèque nationale et les Archives du royaume, où se conservaient depuis des siècles tous les documents qui étaient comme la trame de l'histoire du pays.

Tout frais débarqué de sa province, le jeune homme n'avait dans la grande ville ni maîtres, ni camarades et amis. Par bonheur, M. de Gerville avait pensé à tout : il s'était arrangé pour épargner à son cher élève les premiers ennuis du dépaysement, pour le pourvoir de guides et de patrons qui lui évitassent des pertes de pas et de temps. « J'apportais dans mes bagages », raconte Delisle, « trois pièces infiniment précieuses, des lettres adressées par M. de Gerville à ses amis Charles Lenormant, conservateur à la Bibliothèque royale et membre de l'Académie des inscriptions, Auguste Le Prevost, député de l'Eure et membre libre de la même Académie, et Jules Desnoyers qui fut, plus tard, lui aussi, membre libre de notre Académie. Merveilleux fut l'effet de ces lettres. A l'accueil qui leur fut fait, je crus voir mon avenir assuré, surtout quand M. Desnoyers m'eut mis sous la protection particulière de ses meilleurs amis, Benjamin Guérard et Natalis de Wailly, qui partageaient avec lui la direction de la Société de l'Histoire de France[1]. »

Alors que le débutant se vit enfin admis à cette école

1. *Souvenirs de jeunesse*, p. VIII.

de ses rêves vers laquelle l'avait acheminé la sagesse prévoyante de son vieil ami, il y était donc déjà attendu et signalé comme un étudiant hors ligne, qui ferait honneur à ses maîtres. Cette école, il l'a toujours tendrement aimée et, jusqu'aux derniers jours de sa vie, il lui prodigua les témoignages de l'affection et de la reconnaissance qu'il lui avait gardées. Elle était loin cependant de lui avoir offert l'enseignement riche et varié qu'y trouvent aujourd'hui ceux qui viennent frapper à sa porte. La haute et patriotique pensée qui lui avait donné naissance en 1821 n'avait pas encore produit tous ses effets. L'École n'était pas dans ses meubles. Elle était mal outillée. Ses cadres n'étaient pas au complet. En 1846, Delisle n'eut à suivre qu'un seul cours, que Guérard faisait dans les combles de la Bibliothèque royale et qu'il dut interrompre à plusieurs reprises, pour raison de santé. En 1847, on prit le parti de mieux doter l'École et de la réorganiser ; on la transféra dans une dépendance de l'Hôtel des Archives ; mais les travaux d'installation, commencés trop tard, réduisirent à trois mois la durée des cours. En 1848, la révolution et les émeutes qui la suivirent amenèrent une assez longue fermeture des cours. L'effervescence des journées de février n'avait pas laissé indemnes les élèves de l'École. D'Arbois de Jubainville a raconté l'assemblée générale qui, à la fin de février 1848, réunit tous les élèves sous la présidence d'Adolphe Tardif [1]. On y vota d'enthousiasme une adresse au gouvernement provisoire, qui débutait ainsi : « Les élèves de l'École des Chartes, après avoir, par leurs études, suivi dans le cours des siècles le développement de la liberté française, viennent avec bonheur en saluer le couronnement définitif. » Ce fut, là, j'imagine, la seule fois de sa vie que Delisle prit part à une manifestation politique.

1. *Deux manières d'écrire l'histoire*. Paris, E. Bouillon, 1896, in-18, p. 111-112.

Cette insuffisance et cette intermittence de l'enseignement auraient pu déconcerter un étudiant ordinaire ; mais Delisle n'avait eu besoin, pour s'orienter, que de ces quelques leçons reçues comme à la dérobée. Il savait déjà où trouver les documents qui pourraient l'intéresser et comment les utiliser. Dès sa seconde année d'école, à vingt ans, il écrivait déjà dans cette *Bibliothèque de l'École des Chartes* qui devait, pendant plus d'un demi-siècle, le compter parmi ses collaborateurs les plus actifs et les plus autorisés. Dans le huitième volume de ce recueil, qui avait été fondé en 1839, Delisle publiait une magistrale étude sur les *Monuments paléographiques concernant l'usage de prier pour les morts*, suivie d'une bibliographie des *Rouleaux mortuaires*. Ce travail, présenté par l'auteur, en 1849, au concours dit des *Antiquités nationales*, lui valait la deuxième médaille, et le rapporteur, Charles Lenormant, jugeait ainsi l'essai auquel l'Académie avait accordé une si haute récompense : « Ce mémoire, limité à un sujet de peu d'étendue, est un morceau achevé. Pour un début dans la science, il était difficile de rien produire qui montrât mieux tous les caractères de la maturité. »

Dans ce même volume du recueil paraissait aussi un travail sur *Le Clergé Normand au XIIIe siècle*, d'après le *Journal des visites pastorales de l'archevêque Eudes Rigaud*, que venait de publier Théodore Bonnin. La même année encore, il faisait imprimer, dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, trois articles intéressants, dont chacun avait pour thème la découverte et la publication d'un document inédit. En 1848, c'était encore dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes* qu'il analysait un texte inédit du XIIe siècle, les *Miracula ecclesiæ Constantiensis*. C'était un extrait d'une copie que M. de Gerville avait faite, vers 1820, avant que ce manuscrit disparût, du *Livre noir* de l'église de Coutances.

Vers le même temps, il prenait plaisir à insérer dans le

Journal de Valognes quelques articles plus courts, consacrés à des personnages qui avaient marqué dans l'histoire politique ou religieuse de la Normandie. C'était là de simples esquisses que souvent il a reprises plus tard, sous une forme plus développée. On pourrait citer ainsi plus d'un sujet auquel il est revenu jusqu'à trois ou quatre fois, se complétant et se corrigeant lui-même à chaque remaniement, ajoutant des détails nouveaux, fournissant des preuves là où il n'avait émis d'abord que des hypothèses. Pour le moment, le jeune savant aimait à prendre comme confidents de ses premières trouvailles les parents et les camarades qu'il avait laissés au pays.

Jamais d'ailleurs il n'y eut d'homme plus soucieux que ne l'a été Léopold Delisle de ne point laisser se relâcher les liens qui le rattachaient à sa terre natale et à ses compatriotes normands. Il ne s'est pas cantonné, comme l'ont fait, non parfois sans grand profit pour la science, certains savants provinciaux, dans l'histoire d'une seule province ; mais il a toujours, de sa jeunesse à sa vieillesse, témoigné d'une prédilection marquée pour toutes les recherches qui le ramenaient à l'histoire de la Normandie. C'est ce que l'on constate dès que l'on jette les yeux sur la liste de ses travaux. On l'y devine prompt à saisir toutes les occasions, j'allais dire tous les prétextes qui s'offrent à lui pour revenir à sa chère Normandie. Ce ne fut pas seulement par le choix des sujets que se manifesta, chez Delisle, cet amour persistant de la petite patrie. Si notre confrère se complut toujours à parler de la Normandie, il prit surtout plaisir à en parler entre Normands. Ceux-ci le trouvèrent toujours prêt à s'associer aux efforts qu'ils faisaient pour mieux éclairer le passé de leur race. On ne fonda point en Normandie de société savante qui ne l'ait vu, un jour ou l'autre, assister à quelqu'une de ses séances et dont il n'ait enrichi de quelque précieux mémoire le recueil qui paraissait plus ou moins régulièrement. Dans son désir de répandre le

goût des études qu'il aimait, il alla même souvent jusqu'à donner de courtes notes à de modestes gazettes, qui n'avaient pas d'autres lecteurs que les habitants de la sous-préfecture où elles paraissaient. Tel ou tel de ces articles, ébauche sommaire d'un travail important, n'est plus connu que par la mention qui s'en est retrouvée dans les papiers de l'auteur. Ces feuilles régionales ont disparu, sans qu'il s'en soit conservé de collection dans les villes mêmes où elles s'imprimaient.

Tout en faisant ainsi acte d'érudit et d'écrivain alors qu'il était censé être encore sur les bancs, Delisle était arrivé au terme de ses études réglementaires. Le 15 janvier 1849, il présentait et soutenait sa thèse, pour l'obtention de son brevet de sortie. C'était dans l'histoire économique de la province qui lui était chère qu'il en avait trouvé le sujet. Elle avait pour titre : *Des revenus publics en Normandie au XIIe siècle*. L'examen fut brillant et le mémoire parut digne d'être inséré presque en entier dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*.

Le diplôme d'*archiviste paléographe*, que Delisle venait ainsi de conquérir, lui conférait certains droits éventuels. Sa famille pouvait être ainsi rassurée sur son avenir. A ceux qui seraient munis de ce diplôme, l'ordonnance royale du 11 novembre 1829 assurait, par préférence à tous autres candidats, la moitié des emplois vacants dans les bibliothèques publiques, la Bibliothèque royale exceptée, dans les Archives du royaume et dans les Archives départementales. On aurait pu croire que le jeune homme allait se hâter de réclamer en sa faveur l'exécution d'une de ses promesses ; mais il n'en fit rien. Occupé comme il l'était d'un grand travail qu'il avait entrepris pendant sa dernière année d'école, il n'était pas pressé d'assumer des devoirs auxquels il devrait sacrifier une partie du temps qu'il avait jusqu'alors consacré tout entier à ses recherches personnelles.

Ce travail était intitulé : *Études sur la condition de la*

classe agricole et l'état de l'agriculture en Normandie au moyen âge. L'auteur l'avait présenté à la *Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure* qui, par un programme de concours, avait appelé l'attention sur cet ordre de problèmes historiques. Sur la vue du manuscrit, la Société en avait voté l'impression à ses frais. C'était avec un étonnement qui allait jusqu'à l'admiration que les membres les plus compétents de cette compagnie, MM. Théodore Bonnin et Alphonse Chassant, avaient reconnu, dans ce mémoire d'un jeune homme de vingt-quatre ans, une œuvre qui en classait d'emblée l'auteur parmi les maîtres de l'érudition française. Ce fut aussi le sentiment de l'Académie des inscriptions. En 1851, elle décernait à Delisle la plus haute des récompenses dont elle dispose, le premier prix Gobert. Ce succès assurait au lauréat, pour quelque temps, une indépendance qui lui permettait de voir venir et de ne se décider qu'à bon escient pour le choix d'une carrière.

Cette même année, la proposition lui fut faite, par l'intermédiaire de M. Auguste Le Prevost, de prendre le poste d'archiviste du département de la Seine-Inférieure. Ce projet le séduisait fort.. Cette nomination l'aurait fait vivre dans la province qui lui était chère et, pour avoir déjà exploré les archives normandes, il savait quelle mine à exploiter il trouverait dans le dépôt qui lui serait confié, combien de documents inédits il pourrait en extraire. « J'étais enchanté », raconte Delisle, « de la perspective qui s'ouvrait devant moi. Je ne voulus cependant pas accepter le poste qui m'était offert avant d'avoir consulté mon maître Guérard. Au premier mot de l'entretien, il me *défendit* de quitter Paris où, disait-il, ma place était marquée. Il ajoutait que je n'aurais pas à regretter d'avoir suivi son conseil... C'est ainsi qu'en 1851 je me trouvai rivé à Paris [1]. »

1. *Souvenirs de jeunesse*, p. xv.

Guérard fut vraiment bien inspiré quand il donna cet avis ou plutôt quand il intima cet ordre à son élève. Fixé en province par sa fonction, Delisle n'en aurait pas moins été un érudit de haute volée ; mais ses travaux n'auraient certainement pas eu la variété, l'étendue et la portée qui en ont mis l'auteur hors rang. A Rouen ou à Caen, il n'aurait pas eu les mêmes ressources qu'à Paris, ni en livres, ni en documents originaux. Ce qui lui aurait aussi manqué, c'eût été ce stimulant du milieu parisien dont bénéficient, à leur insu, ceux mêmes qui, en raison de leur énergie native, paraissent avoir le moins besoin de cet aiguillon. Paris, avec ses divertissements et ses tentations, est dangereux pour les médiocres et les faibles. Il trempe les forts et rend leur génie plus fécond.

Guérard tenait à honneur de dégager la promesse qu'il avait faite à Delisle en le retenant presque malgré lui à Paris. En 1852, il devenait, à la Bibliothèque royale, conservateur du département des manuscrits. Aussitôt il voulut s'assurer là le concours de son élève, qui fut détaché, avec une situation des plus modestes, à cette Bibliothèque où il allait passer cinquante-cinq ans de sa vie. Dès le lendemain du jour où il avait pris possession de ses nouvelles fonctions, Guérard faisait venir son collaborateur et il lui exposait le plan des réformes dont il avait depuis longtemps conçu la pensée.

Dans le récit qu'il nous a laissé, Delisle rappelle ce qu'était alors l'état de cette partie des collections nationales. Il y avait là un désordre dont on a quelque peine à se faire une idée. Pendant et après la Révolution, il avait été versé au Cabinet des milliers de volumes, de parchemins et de papiers. Certains fonds, qui provenaient des abbayes ou des chartriers seigneuriaux, continuaient de former des ensembles qui se prêtaient aux recherches ; mais celles-ci étaient impossibles dans des amas de pièces diverses qui s'étaient entassées dans le dépôt sans que la

provenance exacte en fût toujours connue. On n'avait même pas essayé de les classer. On ne pouvait rien tirer des pièces perdues dans ce fouillis ; mais ce n'était là que le moindre mal. Par le fait même qu'ils étaient imparfaitement enregistrés ou timbrés, ces documents couraient de grands risques. Rien ne les défendait contre les entreprises de ceux qui voudraient se les approprier soit pour en tirer argent, soit pour grossir leur collection privée. Ce fut là ce qui induisit en tentation quelques-uns mêmes de ceux que leur fonction appelait à veiller sur ces richesses et ce qui leur assura une longue impunité, jusqu'au jour où trois vaillants hommes, Bordier, Léon Lalanne et Bourquelot, prirent l'initiative de dénoncer des fuites qui ne s'expliquaient que par des vols.

Ces détournements, Guérard voulait les prévenir désormais par la rédaction d'un inventaire qui permettrait les récolements ; mais il ne se dissimulait pas combien la tâche serait difficile, au point où les choses en étaient venues. Ce qu'il recommanda tout d'abord à son coadjuteur, ce fut d'étudier l'histoire de la collection, d'arriver à savoir comment elle s'était formée, quel était l'âge et quelle était l'origine de chacun des fonds et de chacun des groupes qui la composaient. Cette étude, Delisle s'y mit avec passion. De ces recherches qu'il avait entreprises d'abord par devoir professionnel, il tirera plus tard l'un des plus considérables et des plus estimés de ses ouvrages, son histoire du *Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale*.

En 1853, M. de Gerville mourait à quatre-vingt-quatre ans. Il avait eu la joie de voir démontrée par l'événement la sagesse du conseil qu'il avait autrefois donné à l'écolier incertain de sa voie. Delisle se hâta de lui payer sa dette. Il lui consacra, dans le *Journal de Valognes*, une notice où il disait tout ce qu'il devait à l'affection éclairée de ce bon et savant homme. Au mois de mars 1854, il faisait une perte qu'il dut ressentir plus vivement encore. Son chef et

ami Guérard mourait dans la force de l'âge, alors que l'on pouvait encore beaucoup attendre de sa vive et pénétrante critique, pour les progrès de la science à laquelle il s'était voué. Tout au moins l'œuvre qu'il avait entreprise à la Bibliothèque ne souffrit-elle pas de sa disparition. Il y eut pour successeur Natalis de Wailly. Celui-ci était l'ami intime de Guérard, le confident de tous ses projets, et, pendant les quinze années que dura son règne, il ne cessa pas de s'appliquer à réaliser, avec le concours empressé de Delisle, les réformes dont la pensée avait été conçue par son prédécesseur. On se fit un devoir de cataloguer, au moins sommairement, toutes les pièces du dépôt. Toutes durent porter des cotes régulières, aussi simples que possible et absolument immuables. On s'astreignit à respecter strictement les classements consacrés par l'usage. Ceux que l'excès et l'irrégularité des intercalations avaient rendus défectueux ne furent pas remplacés sans que fussent établies des concordances qui permissent de passer sans hésitation de l'ancien numéro au nouveau. Il y eut, enfin, de véritables fouilles à faire dans les monceaux de parchemins et de papiers qui remplissaient les combles de la Bibliothèque et dont, faute de ressources, le classement et la reliure étaient restés en souffrance. Tout cela fut examiné, trié, mis en place.

Depuis 1744, le catalogue des manuscrits latins de la Bibliothèque était arrêté au numéro 8822. Natalis de Wailly et Léopold Delisle ajoutèrent à ce vieux fonds près de 10.000 numéros, en faisant entrer successivement dans le fonds latin, avec une numérotation consécutive, les trois mille volumes du *Supplément latin* (nos 8823-11503), les *Manuscrits de Saint-Germain-des-Prés* (11504-14231), ceux de *Saint-Victor*, de la *Sorbonne*, de *Notre-Dame* et des *Petits fonds* (14232-18613). Avec une célérité incroyable et une louable concision, Delisle rédigea de ces manuscrits un excellent catalogue, qui fut publié par tranches dans la

Bibliothèque de l'École des Chartes (1863-1870) et qui forme aujourd'hui un instrument de travail dont nul érudit ne peut se passer. En même temps qu'il poursuivait ce travail, il dressait encore plusieurs catalogues partiels qui ne furent jamais imprimés, mais dont il est fait journellement usage au Cabinet des manuscrits.

Ces indications sommaires ne donnent qu'une faible idée des services que Delisle commença ainsi de rendre à la Bibliothèque, dès le lendemain du jour où, en acceptant d'y entrer comme employé, il eut mis à ses ordres sa prodigieuse activité. Si le profit fut grand pour la Bibliothèque, le savant qu'était Delisle se trouva bien, lui aussi, d'avoir pris cette situation. Celle-ci eut pour effet de développer son esprit et d'élargir son horizon. Presque tous ses travaux, jusqu'alors, avaient porté sur l'histoire de la Normandie. Son attachement à sa petite patrie aurait risqué, à la longue, de lui donner les allures d'un savant de province. Dans le riche dépôt central où, jour après jour, il faisait le compte des pièces confiées à sa garde, c'était toute l'histoire de France qui passait devant ses yeux, représentée par des documents des provenances les plus diverses. Tout lui rappelait là l'œuvre de nos rois qui, presque tous, avaient travaillé, avec plus ou moins de talent et de succès, à créer l'unité de la France et dont plusieurs, amateurs passionnés des beaux livres et protecteurs des écrivains contemporains, avaient ainsi concouru aux progrès de la langue et des lettres françaises.

C'est ainsi qu'il fut amené à publier, dès 1856, le *Catalogue des actes de Philippe-Auguste* et qu'il commença de réunir les notes d'où il devait tirer cette histoire du *Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque* qui resta toujours pour lui une étude de prédilection. Ce dernier ouvrage, c'est l'histoire du livre en France, pour toute la période antérieure à l'invention de l'imprimerie. Delisle remonte jusqu'à ces Bibles de Charlemagne et de Charles le Chauve que

nous possédons encore. Il décrit le psautier de saint Louis et de la reine Ingeburge. Au cours du haut moyen âge, c'étaient surtout des copies des textes sacrés que les rois demandaient au scribe et à l'enlumineur ; mais, au XIVe siècle, quand Charles V eut aménagé l'une des tours du Louvre pour y installer la « Librairie du Roi », il n'en est déjà plus de même. Dans le millier de volumes dont la garde était confiée à Gilles Malet, un lointain prédécesseur de Delisle, comme aussi parmi ceux que renfermaient les châteaux du duc Jean de Berry, le plus passionné bibliophile du temps, il y a bien encore, en nombre, des Bibles et des livres d'Heures, richement illustrés ; mais, à côté de ceux-ci, dans l'inventaire que Malet nous a laissé, on voit paraître les titres de maints ouvrages d'un tout autre caractère. Ce sont des traductions françaises d'auteurs grecs et latins, des romans, des chroniques, des histoires, des livres de droit, des traités techniques, des compilations qui veulent être des encyclopédies. A parcourir ces listes, on sent là le vif mouvement d'un esprit qui se préoccupe de l'antiquité classique à découvrir et de la science à ébaucher. On croit voir se lever, dans la France du Nord, l'aube d'une première Renaissance, timide encore et incertaine de sa voie, mais où la curiosité est déjà assez éveillée et tournée vers des objets assez variés pour qu'il n'y ait plus à craindre qu'elle s'engourdisse et se rendorme jamais.

Delisle, pendant les quelques années qui suivirent son entrée à la Bibliothèque, sans jamais cesser d'employer toutes ses journées à classer les manuscrits du Cabinet, avait trouvé moyen d'achever l'un des grands ouvrages qui devaient lui faire le plus d'honneur et d'en préparer un autre qui n'aurait pas moins d'importance. En même temps, il donnait, dans divers recueils, force notes instructives sur des questions de détail et même des mémoires dont plusieurs étaient d'un haut intérêt. On avait déjà pu voir à l'œuvre et apprécier à ses fruits une puissance de travail

qui, tout laborieux que fussent d'autres érudits contemporains, défiait toute comparaison. Pour payer à son prix un si bel effort, ce n'était vraiment pas assez que l'estime des savants et les récompenses dont disposent les Académies. Il était juste que le bonheur entrât dans cette vie jusqu'alors consacrée tout entière à l'étude, le bonheur d'une de ces affections conjugales où les années qui passent, loin de détendre les liens qui se sont formés dans la jeunesse, les resserrent chaque jour plus étroitement, à mesure que l'on s'est attaché l'un à l'autre par plus de services rendus et de mutuels sacrifices.

Comment fut ménagée la rencontre qui devait assurer à l'infatigable savant les joies et les tendresses du foyer tout en facilitant son labeur, Delisle l'a dit lui-même, dans un récit d'une simplicité charmante, que l'on ne peut reproduire sans partager l'émotion que l'on y sent vibrer dans chacun des mots de l'hommage que le vieillard, en 1907, rendait à celle que la mort lui avait enlevée depuis deux ans :

« Natalis de Wailly s'entendit avec son collègue, confrère et ami Charles Lenormant pour me présenter à M[me] Eugène Burnouf ; ils voulurent bien lui garantir que je pourrais être aussi bon mari que bon bibliothécaire. Cette femme, aussi vaillante que distinguée, qui porta si noblement le nom de notre grand indianiste, daigna se laisser convaincre, et ne tarda pas à me faire agréer par sa fille aînée, Laure Burnouf. Alors commença pour moi une vie de bonheur, qui devait se prolonger pendant quarante-sept ans.

« La compagne qui s'était donnée à moi de si bonne grâce avait été élevée dans les cabinets de son grand-père et de son père. Le grand-père se vantait d'avoir formé un élève qui, au bout de peu d'années, faisait convenablement les mêmes versions latines que les rhétoriciens de Charlemagne et qui, n'admirant pas seulement de confiance le génie de son père, entrevoyait les difficultés de la tâche qu'il s'était donnée et l'importance des résultats auxquels il

devait parvenir, au cours d'une carrière si prématurément interrompue. Son rêve de jeune fille aurait été de s'unir à un orientaliste ; mais elle voulut bien me trouver un double mérite ; j'étais né à côté du berceau de la famille des Burnouf et je sortais de l'École des Chartes dont Eugène Burnouf fut un des premiers et des plus brillants élèves.

« Ma femme eut donc un double motif d'aimer l'École des Chartes et de s'intéresser aux travaux dont on s'y occupait. Elle ne s'en cachait point, non plus qu'elle ne dissimula jamais le plaisir qu'elle prenait à admirer les peintures des manuscrits du moyen âge. Elle en appréciait d'autant plus le mérite qu'elle-même avait pratiqué, avec un certain succès, l'art de la miniature. On ne doit pas s'étonner qu'elle se soit laissé séduire par la paléographie. En peu de temps, elle acquit, dans un genre d'études nouveau pour elle, assez d'expérience pour déchiffrer couramment les écritures du moyen âge et même pour en apprécier les dates. Elle éprouvait un vrai plaisir à copier les chartes, s'effarouchant parfois d'une latinité quelque peu différente de celle que son grand-père lui avait apprise. Que de pièces m'a-t-elle très exactement transcrites en jolis caractères !... Que de collations avons-nous faites ensemble ! Elle partageait tous mes goûts, s'associait à tous mes travaux, à toutes mes occupations ; elle voulut n'être étrangère à aucune des questions que j'étais amené à examiner. Sa modestie était telle qu'elle n'a jamais voulu que l'on pût soupçonner la part qui lui revenait dans mes publications. Que de mémoires elle a lus et analysés, la plume à la main, que de livres elle a parcourus, que de traductions elle m'a faites, que de lettres elle a écrites pour moi, que de fautes, et pas seulement des fautes typographiques, elle m'a épargnées, en revoyant mes épreuves qu'elle n'a jamais voulu laisser partir pour l'imprimerie sans les avoir relues ! Comme je jouissais du malin plaisir qu'elle éprouvait en me mon-

trant des coquilles que j'avais laissées passer et qui auraient dû me crever les yeux ![1] »

Lorsque, pendant les veillées, Mme Delisle n'était pas occupée à ces copies de textes et à ces corrections d'épreuves, elle tenait compagnie à son mari en maniant l'aiguille et piquant le canevas. C'était une ouvrière d'une adresse et d'un goût merveilleux. Dans le salon de la veuve d'un de nos confrères, j'ai vu des meubles dont l'enveloppe était son ouvrage. Dessin et couleurs, tout donnait là l'impression de vieilles tapisseries, qui auraient fait honneur aux plus illustres fabriques ; mais ce n'était là qu'une manière de passer le temps, pendant ces soirées que, jeune fille, elle occupait plus gaiement. « Ma femme », me dit une fois Delisle, « aurait aimé le monde et le théâtre. Quand notre mariage fut décidé, elle me demanda comment, dans l'intérêt de mes travaux, je comptais arranger ma vie. Je le lui expliquai. Elle accepta mon programme et, dès le lendemain de nos noces, elle renonça, sans en avoir jamais témoigné aucun regret, à des plaisirs qu'elle aurait vivement goûtés. »

Ce qui n'est guère moins touchant que cette abnégation, c'est la discrétion obstinée avec laquelle cette femme admirable s'appliqua toujours à laisser ignorer quelle aide efficace elle prêtait au savant dont elle portait le nom. Un de nos confrères me racontait que, travaillant depuis des années auprès de Delisle et vivant dans l'intimité du couple, il ne soupçonnait pas que Mme Delisle sût le latin. Ce fut par hasard qu'il l'apprit. Un jour, il montrait à Delisle une inscription latine qu'il avait transcrite à Clermont, dans l'église Notre-Dame-du-Port. Mme Delisle était présente. Elle se souvint d'avoir, peu de temps auparavant, visité cette église avec son mari et il lui échappa d'ouvrir un carnet qu'elle avait sous la main et de montrer à M. Delisle la

1. *Souvenirs de jeunesse*, p. XXII XXIII.

copie qu'elle avait prise de l'épitaphe. A la manière dont elle avait comblé la lacune du texte en suppléant les lettres manquantes, M. de Lasteyrie devina qu'elle n'était guère moins forte que lui en latin.

C'est le 10 juin 1857 que Léopold Delisle épousa Laure Burnouf. Six mois après, le 11 décembre 1857, le jeune marié de trente et un ans était élu membre de cette Académie des inscriptions qui avait distingué un de ses premiers essais et qui lui avait ensuite attribué, à deux reprises, le prix Gobert. Personne, parmi les juges compétents, ne s'étonna qu'il eût obtenu si tôt un honneur auquel, aujourd'hui, beaucoup de savants éminents n'aspirent que lorsqu'ils ont de beaucoup dépassé cet âge. Dans la voie où il s'était engagé, Delisle avait doublé les étapes. C'est que, comme il le fait observer lui-même dans ses *Souvenirs de jeunesse*, la concurrence était alors moins active, autour de nous, qu'elle ne l'est maintenant. L'École des Chartes était, vers le milieu du dernier siècle, la seule école qui fût une pépinière d'érudits. L'École normale formait plutôt des professeurs, des critiques et des lettrés que des savants. Par l'étude de l'antiquité comme par celle des classiques français, elle donnait à ses élèves une culture générale dont elle avait comme le monopole. Elle leur enseignait à composer avec art et à écrire une bonne langue ; mais, pour orienter vers les recherches scientifiques ceux des jeunes gens dont la curiosité serait le plus éveillée, elle n'avait pas encore ses succursales lointaines de Grèce et d'Italie. Les Écoles françaises d'Athènes et de Rome n'existaient pas, ces écoles d'où sont sortis tant de philologues, d'archéologues et d'épigraphistes, tant de géographes, d'historiens des institutions et des mœurs. Dès cette époque, il n'y avait guère d'étude intéressante qui ne fût représentée, dans le milieu où se recrutait l'Académie ; mais, parmi ces travailleurs, candidats éventuels à un fauteuil académique, on rencontrait nombre de ces autodidactes auxquels a manqué l'éducation

première, celle qui plie l'intelligence à la sévérité de la méthode et qui l'astreint à s'abstenir des hypothèses fantaisistes, à choisir et à élaguer, à bien poser les questions et à savoir conclure. Il y avait du décousu, des forces perdues. Les œuvres vraiment mises au point étaient rares. Elles classaient très vite leur auteur et le plaçaient hors rang.

A l'Académie qui lui avait accordé ainsi un tour de faveur, Delisle témoigna sa gratitude en s'associant, avec un zèle qui ne se relâchait jamais, à tous ses travaux. On s'était habitué bien vite à le nommer de toutes les commissions où devait trouver son emploi la connaissance profonde qu'il avait de l'histoire du moyen âge français. Si le règlement ne lui permettait pas d'être toujours l'un des juges qui décernaient le *prix Gobert*, c'était tous les deux ans qu'un suffrage unanime l'appelait à exercer cette fonction. Dans la Commission du concours des *Antiquités nationales*, sa place était marquée à perpétuité ; c'étaient, le plus souvent, ses rapports qui décidaient de l'attribution des médailles ; mais où son concours fut encore plus précieux, ce fut dans la part très active qu'il prit à l'effort par lequel notre Compagnie s'attache à continuer l'œuvre de l'ancienne Académie et celle de la Congrégation de Saint-Maur. Dès qu'une place avait été vacante dans la commission, il avait été appelé à être l'un des rédacteurs de cette *Histoire littéraire de la France* qui est un des legs des Bénédictins du XVIIIe siècle. Aux cinq derniers volumes de ce recueil, il a fourni des notices qui font autorité. Les autres recueils que publie l'Académie n'ont pas moins largement profité de sa collaboration. Trois volumes du *Recueil des historiens des Gaules et de la France* sont en partie ou en entier de sa main. Son dernier ouvrage, qu'il a laissé inachevé, devait entrer dans cette collection des *Diplômes*, dont il n'a jamais cessé de pousser et de surveiller la continuation. Sa signature, on la retrouvera aussi partout dans les *Mémoires de*

l'*Académie* comme dans les *Notices et extraits des manuscrits*.

Nous sommes tous très tendrement attachés à la Compagnie qui nous a admis à bénéficier de son prestige séculaire et à goûter la douceur de cette confraternité académique, dont le charme devient de plus en plus vif à mesure que l'on en jouit depuis de plus longues années ; mais je ne crois pas que nous ayons jamais eu un confrère qui se soit dévoué aussi entièrement à l'Académie que l'a fait Delisle, qui lui ait autant donné de ses pensées et de son temps, qui ait autant tenu à lui faire honneur des plus importants et des plus mémorables de ses travaux.

III

Ce que devait être Delisle comme académicien, on l'avait compris et deviné, dès la première heure, à l'Académie. Il y conquit très vite une influence et une autorité qui défièrent toute concurrence ; mais, dans la carrière administrative et particulièrement dans le service des bibliothèques, on n'avance guère qu'à l'ancienneté, pendant toute la période des débuts. Là, on n'est pas porté d'emblée à son rang par la seule force ascensionnelle de son mérite ; qui que l'on soit, on doit commencer par gravir un à un tous les degrés de l'échelle. Quand Delisle devint membre de l'Institut, à la Bibliothèque il n'était encore qu'employé de première classe. Le titre de *bibliothécaire*, il ne l'obtint qu'en 1866.

En 1870, quelques mois avant la guerre, Natalis de Wailly, fatigué par l'âge, demandait sa mise à la retraite. Quand il eut quitté la Bibliothèque, on ne se pressa point, je ne sais pourquoi, de lui donner le successeur qui semblait tout désigné pour cette fonction par les peines qu'il avait prises pour mettre de l'ordre dans le dépôt.

Lorsque commença le siège de Paris, Delisle était donc

en fait, sinon en droit, chargé de la garde du trésor auquel il avait donné tant de soins. Or, il ne pouvait se défendre d'éprouver de vives inquiétudes en songeant aux dangers qui menaçaient le Cabinet. Il se demandait si, le jour où l'ennemi entrerait dans Paris, il ne prétendrait pas toucher à nos musées et à nos collections nationales. Il craignait aussi les effets de ces agitations révolutionnaires que de fâcheux symptômes avaient annoncées, dès les premiers jours du blocus. Ce fut sans doute le sentiment de la responsabilité qui pesait sur lui qui décida Delisle à écrire en novembre au Ministre de l'instruction publique une lettre dont j'ai le brouillon sous les yeux [1]. Il y faisait valoir avec discrétion, mais sans fausse modestie, les titres qu'il croyait avoir à remplacer Natalis de Wailly, comme conservateur du département des manuscrits. Jules Simon ne tarda pas à répondre à son confrère, dont il connaissait, disait-il, et appréciait les titres ; mais il déclarait avoir pris le parti d'ajourner jusqu'à la fin du siège toute nomination de ce genre.

Delisle resta donc, sans investiture officielle, à la tête du département. Au mois de janvier, quand commença le bombardement, alors que l'on ne savait pas encore jusqu'où porteraient les obus prussiens, il fit descendre les collections dans les caves. Après l'armistice, il s'occupait à faire remettre les manuscrits en place, lorsque les vraies difficultés commencèrent, du jour où la Commune insurrectionnelle fut maîtresse de Paris. Le nouveau gouvernement se préoccupa de la Bibliothèque, voulut, comme il le disait dans un arrêté qui parut au *Journal officiel* du 6 avril 1871, « veiller sur cette propriété nationale ». A

1. C'est à l'obligeance de mon savant confrère, M. Omont, que je dois d'avoir pu retracer avec quelque détail cet épisode peu connu de la vie de Léopold Delisle, de ce que l'on peut appeler sa vie militante. Il a bien voulu me communiquer à ce sujet des notes et des pièces qui sont conservées au Cabinet des manuscrits.

cet effet, il remplaçait l'administrateur général, M. Taschereau, qui était parti pour Versailles, par le citoyen Jules Vincent. Entre le commissaire de la Commune et les chefs et employés des quatre départements, il fut conclu une sorte de convention, où les signatures de ces fonctionnaires figurent en regard de la griffe du citoyen Vincent. Delisle signa seul pour le département des manuscrits. Cette convention autorisait les fonctionnaires et employés de la Bibliothèque nationale « à prendre, avec le concours de M. Jules Vincent, délégué à cet effet, toutes les mesures propres à sauvegarder l'intégrité des collections qui leur sont confiées, sans qu'il soit porté d'ailleurs aucune atteinte aux règlements actuels de l'établissement ». Un second article invitait ces fonctionnaires « à se renfermer dans les strictes limites de leur rôle de gardiens des collections qui appartiennent à la nation ». Le citoyen Vincent parait d'ailleurs avoir été assez bon prince et n'avoir pas abusé des pleins pouvoirs qui lui étaient confiés. Le mois d'avril se passa sans incidents. La Bibliothèque était ouverte aux heures réglementaires. Il y avait foule aux imprimés, dans la salle de lecture. On était tranquille aux manuscrits et l'on y achevait les rangements.

Les choses se gâtèrent au commencement de mai, quand, dans l'émoi de la défaite prochaine, les esprits s'exaspérèrent et que le régime inauguré par les révoltés n'eut même plus l'apparence d'un gouvernement. Ce qu'était devenu le citoyen Vincent, je ne sais; mais, le 11 mai, Élie Reclus, accompagné d'un certain Guigard, un employé au département des imprimés, monta au Cabinet des manuscrits, et signifia de vive voix à Delisle qu'il nommait Anyss el Bittar employé au département des manuscrits. En conséquence, le conservateur devrait mettre à la disposition du nouveau venu les dépôts et réserves qui renfermaient les manuscrits arabes sur lesquels celui-ci rédigerait un rapport. D'où venait cet inconnu dont le nom

se trouve si étrangement mêlé à l'histoire de notre grande Bibliothèque? Nous l'ignorons. Ce devait être un de ces aventuriers que l'espérance de pêcher en eau trouble avait attirés de toutes parts dans le Paris de la Commune.

Sans perdre son temps à s'enquérir des titres scientifiques du personnage, Delisle se déclara prêt à communiquer à Anyss el Bittar tous les volumes que celui-ci lui désignerait sur les catalogues ; mais il ne pouvait, ajouta-t-il, laisser pénétrer dans les dépôts un employé nommé contrairement à tous les règlements. Sur cette réponse, Reclus, toujours de vive voix, prononça la révocation de Delisle. Dès qu'il fut parti, Delisle convoqua tous ses collègues des autres départements et protesta devant eux « contre des actes qui étaient la violation de tous les règlements auxquels la Bibliothèque nationale avait été soumise depuis soixante-quinze ans et qui mettaient en péril les collections confiées à la garde des conservateurs ». Dès le soir, il adressait au ministre, sur cet incident, un rapport qu'il faisait parvenir à Versailles. « Je reste à mon poste », disait-il à la fin de ce rapport, « résolu à ne céder qu'à la violence. » C'est ce qu'il fit, après avoir lu dans le *Journal officiel* du 12 mai cet arrêté : « Le sieur Delisle (Léopold) est révoqué de ses fonctions à la Bibliothèque nationale. »

Pendant les jours qui suivirent, les chefs de la Commune eurent d'autres soucis que d'assurer l'exécution de l'arrêté qui livrait nos manuscrits orientaux à cet arabisant de contrebande. L'armée de Versailles avait forcé l'enceinte le dimanche 21 mai. Elle avançait, heure par heure, dans Paris. La Bibliothèque fut fermée le 22 mai, et le drapeau rouge amené le mardi 23 à cinq heures du soir. Le lendemain, dès six heures du matin, le drapeau tricolore flottait à nouveau sur les bâtiments. Ce jour-là, quelques obus lancés du Père-Lachaise par les derniers défenseurs de la Commune tombèrent sur la Bibliothèque. Un d'eux traversa de part en part la salle du Cabinet des manuscrits où étaient

les premiers numéros du fonds français ; il n'y causa aucun dommage.

Delisle s'était conduit, à la Bibliothèque, comme le faisait aux Archives, dans la même crise, son confrère Alfred Maury. Il avait montré le même courage calme, la même intrépidité à défendre le trésor dont il avait la charge. A sa révocation par la Commune répondit, dès le lendemain, un décret signé par M. Thiers, qui fut inséré au *Journal officiel de la République française*. Léopold Delisle, bibliothécaire au département des manuscrits, était nommé *conservateur sous-directeur au même département*.

Devenu ainsi le maître de la maison, il y poursuivait, avec une ardeur qui paraissait toujours s'accroître, l'exécution du programme qu'il s'était tracé jadis, sous l'inspiration de Guérard et de Natalis de Wailly. Il s'occupait à dresser des répertoires dont il n'a pu achever la publication. C'est en 1876 et en 1878 qu'il imprimera les deux premiers volumes de son *Inventaire général et méthodique des manuscrits français* (théologie, jurisprudence, sciences et arts). On regrette qu'il n'ait pas continué cet ouvrage qui, tel qu'il est, rend déjà tant de services. Au même ordre de travaux se rattachent les *Mélanges de paléographie et de bibliographie*, les *Catalogues des manuscrits de Cluni, des collections Libri et Barrois*. On peut encore citer, au même titre, la *Notice sur des manuscrits de Bernard Gui*, qui contient tant de documents précieux pour l'histoire de l'inquisition.

Delisle venait encore de publier, en 1874, le second volume de son *Cabinet des manuscrits* ; il avait donné des preuves trop éclatantes de son dévouement à la Bibliothèque et de sa maîtrise reconnue par toute l'Europe savante pour que sa nomination ne s'imposât pas, lorsque l'administrateur général, Taschereau, prit sa retraite. Cette haute fonction lui fut confiée par un décret du président de la République en date du 14 septembre 1874. Le Cabinet des

manuscrits restait sous la surveillance du chef qui y avait tout classé, tout estampillé, tout catalogué. Ses successeurs n'auraient pas de peine à s'y conformer aux règles qu'il y avait établies. Quant à lui, s'il s'en occupait encore, ce serait pour enrichir le dépôt par de nouvelles acquisitions et surtout pour s'appliquer à y faire entrer les pièces qui en avaient été indûment détournées ; mais la situation qu'il avait acceptée lui imposait de nouveaux et plus lourds devoirs. La grande tâche qu'il avait entreprise et accomplie pour près de cent mille manuscrits, il fallait la recommencer pour un million et demi de volumes et de brochures, au département des imprimés. Il y avait à mettre de l'ordre dans un chaos.

En 1874, les livres imprimés que possédait la Bibliothèque se partageaient en deux catégories. L'une de ces divisions, la moins considérable, comprenait ce qui avait été classé et catalogué au XVIIIe siècle. Dans l'autre, on confondait, sous la rubrique du *non porté*, tout ce qui était entré depuis lors dans les magasins. Pour découvrir, sur la requête d'un lecteur, un livre qui appartenait au *non porté*, on ne pouvait compter que sur quelques inventaires partiels et inexacts, ainsi que sur la patience et la mémoire de quelques vieux employés dont l'œil s'était familiarisé, à la longue, avec le contenu des rayons. Souvent ce n'était qu'au bout d'une heure et plus que l'on obtenait le livre demandé, quand, pour s'épargner de plus longues recherches, on ne venait pas vous répondre, pour en finir, que l'ouvrage en question n'existait pas à la Bibliothèque. Cet état de choses provoquait des plaintes d'autant plus vives que souvent ceux qui se voyaient ainsi éconduits avaient fréquenté la salle de lecture du Musée Britannique, où le service avait été si merveilleusement organisé par l'intelligent despote que fut Panizzi.

Delisle se jura de faire cesser cette confusion. Il obtint du Parlement un crédit annuel de cent mille francs, pour

la confection du catalogue, à laquelle il employa une nombreuse équipe d'auxiliaires payés à la journée. Il leur distribua le travail. Il fit inventorier et numéroter par eux, article par article, tous les volumes qui formaient cette masse inorganique du non classé. Une fiche par nom d'auteur fut établie pour chaque ouvrage. En même temps que l'on liquidait ainsi tout l'arriéré, on adoptait, pour les acquisitions nouvelles, le procédé qui était en usage à Londres. Tous les livres qui entrent au dépôt sont rangés, à la file, par section, dans l'ordre de leur arrivée, après qu'a été dressée la fiche sur laquelle est portée, avec la transcription du titre, l'indication du rayon où est placé le volume. Maintenant, à une demande, on peut répondre sans hésitation : « Nous avons ou nous n'avons pas tel livre. » Si la Bibliothèque possède l'ouvrage désiré, celui-ci peut, dans ces conditions, être remis très vite à qui souhaite le consulter.

Ces réformes excellentes, Delisle en exposait le plan dans le rapport que, bientôt après son entrée en fonctions, il adressait au ministre sous ce titre : *La Bibliothèque nationale en 1875*. Vingt ans après, toutes ces promesses de la première heure étaient tenues, de la première à la dernière. Si l'on pouvait entrer ici dans le détail, il y aurait encore lieu de signaler la numérotation nouvelle des *Vélins*, le classement méthodique de la *Réserve*. Là, Delisle avait pris pour lui une part du travail. Il publiait un répertoire des *Vélins* et les fiches de six sections du catalogue de la *Réserve* sont écrites de sa main.

Quand il se sentit ainsi l'arbitre des destinées de la Bibliothèque, Delisle aurait cru ne pas remplir tout son devoir, s'il s'était contenté de conserver avec soin et de ranger dans un meilleur ordre les pièces du trésor dont il était le gardien, ou même d'y faire, à prix d'argent, quelques additions judicieuses. Une autre pensée était depuis longtemps entrée dans son esprit. Une autre passion le posse-

dait. Au cours des recherches qu'il avait entreprises sur la composition et l'histoire du Cabinet des manuscrits, il avait bien vite reconnu que, pendant le cours du siècle qui avait précédé son entrée en fonctions, les collections nationales avaient subi des pertes importantes. Les plus graves, les plus regrettables s'expliquaient par toute une suite de vols qui avaient été commis surtout vers le milieu du dernier siècle. Les voleurs avaient été soit des employés de la Bibliothèque, soit des personnes à qui, en raison de leur haute situation sociale, on avait imprudemment ouvert les dépôts publics de Paris et de la province, les *réserves* les plus secrètes.

Delisle se jura de ramener au bercail le plus grand nombre de ces brebis égarées et, du moment où il entrait dans la voie des revendications, il prit en main non seulement les intérêts de la Bibliothèque parisienne, mais aussi ceux des autres bibliothèques françaises qui avaient également souffert de ce pillage. Nous ne saurions le suivre dans tous les incidents des campagnes qu'il entreprit pour reconquérir tout ce butin. Il y fut vraiment étonnant d'obstination et de souplesse, d'habileté manœuvrière. On ne sait ce que l'on doit admirer le plus dans les qualités qu'il déploya au cours de ces enquêtes et de ces négociations. Est-ce la sûreté de mémoire et la sagacité dont il fit preuve lorsque, travaillant, en 1877, dans la Bibliothèque de Lyon, il reconnut, dans un manuscrit dépourvu de reliure et tout délabré, un fragment du Pentateuque à trois colonnes, en onciale, dont le vieux comte d'Ashburnham, un collectionneur célèbre, avait publié une partie en 1868, avec un facsimilé? Est-ce l'adroite insistance avec laquelle il sut démontrer au jeune Lord Ashburnham, héritier de la collection paternelle, que les feuillets de ce Pentateuque, qui étaient conservés en Angleterre, avaient été volés à Lyon, volés par Libri, démonstration qui fut si péremptoire que le propriétaire de cette portion du manuscrit se crut obligé

d'honneur à en opérer la restitution (1880)? Est-ce enfin la savante stratégie par laquelle, un peu plus tard, il réussit, malgré bien des difficultés, à assurer le retour en France des cent soixante-six manuscrits des fonds Libri et Barrois que renfermait la bibliothèque Ashburnham, qui venait d'être mise en vente? Il s'arrangea pour faire en quelque sorte le vide autour de Lord Ashburnham. Par les preuves qu'il fournissait de l'origine frauduleuse des manuscrits en question et par le respect qu'il inspirait, il exerça une telle pression morale sur les bibliothécaires et les bibliophiles du monde entier que personne ne voulait plus toucher au bien volé.

Les choses en étaient là quand une ingénieuse combinaison, suggérée par Delisle, vint enfin permettre d'obtenir le résultat si ardemment désiré. Un libraire allemand, Truebner, acquérait de Lord Ashburnham les manuscrits objets du litige et il les rétrocédait à la Bibliothèque contre la cession que celle-ci lui faisait d'un manuscrit qui avait beaucoup plus d'intérêt pour l'Allemagne que pour la France. La Bibliothèque avait de plus à donner une soulte de cent cinquante mille francs. Cette somme, Delisle se la procurait en aliénant le capital d'une rente qui appartenait à la Bibliothèque. Les manuscrits détournés rentrèrent donc à Paris. En avril 1888, Delisle avait la joie de pouvoir exposer, dans la salle du Parnasse français, à la Bibliothèque, les plus remarquables des volumes ainsi reconquis sur l'étranger [1].

A ce brillant succès Delisle gagna de voir s'accroître encore le prestige et l'autorité que lui reconnaissait la déférence de l'opinion publique. Cette influence, il n'en usa que pour mieux servir les intérêts de la Bibliothèque.

1. Nous n'avons pu qu'indiquer ici les grandes lignes et les résultats. Pour se rendre compte des opérations de cette campagne diplomatique, il faut lire la belle introduction que Delisle a placée en tête de son *Catalogue des fonds Libri et Barrois à la Bibliothèque nationale* (1888).

Ce fut ainsi qu'il fit porter de 150.000 à 230.000 francs le crédit destiné à supporter les frais des acquisitions et des reliures, puis qu'il obtint le vote de la loi qui consacrait une somme de trois millions sept cent mille francs à l'isolement et à l'agrandissement de la Bibliothèque nationale. Il releva les traitements du personnel. Il prolongea la durée des séances dans les salles de travail et de lecture du département des imprimés et il organisa la surveillance de nuit dans tous les quartiers de l'établissement.

En même temps, la confiance et l'estime qu'il inspirait provoquèrent des legs et des dons qui contribuèrent fort à enrichir nos collections nationales. Pour suggérer quelque idée de ce que la Bibliothèque dut à ces libéralités, il suffit de rappeler les legs du baron Davillier, de l'américaniste Angrand, de Ristelhueber, le collectionneur d'*Alsatica*, le don des manuscrits du duc de La Trémoïlle, celui des papiers d'Eugène Burnouf et des manuscrits d'Auguste Prost, les actes qui firent entrer dans le dépôt de la rue de Richelieu les correspondances et manuscrits de Lamartine, Victor Hugo, Thiers, et Ernest Renan.

Après de si longs services, après des services si éclatants, Delisle était de ceux qui pouvaient paraître n'avoir rien à redouter des caprices de ministres éphémères et des jeux de la politique. Sa tête était toujours aussi lucide, aussi capable d'une attention soutenue, douée d'une aussi prodigieuse mémoire. Il allait avoir quatre-vingts ans ; mais jamais l'activité du savant n'avait été plus féconde et jamais le bibliothécaire n'avait paru être mieux à la hauteur de sa tâche qui s'était encore compliquée dans ces derniers temps.

Il n'était donc personne, en France et en Europe, dans tous les milieux où Delisle était vénéré comme l'incarnation du parfait bibliothécaire, qui ne crût Delisle assuré de demeurer à la Bibliothèque tant que ses forces le lui permettraient, il avait trop le sentiment du devoir pour

que l'on pût craindre de le voir garder, par intérêt, une fonction où il ne serait plus égal à lui-même. On se le figurait parfois mourant à son poste, comme un amiral à son bord un jour de bataille, et arrêtant ses derniers regards, comme sur des visages amis, sur les aspects familiers de la noble maison où son âme avait élu domicile. Les anciens auraient dit que Delisle était le *genius loci*, une sorte de dieu lare qui, partout présent dans les salles de l'édifice dont il habitait les profondeurs, veillait, sans jamais laisser ses yeux se fermer, sur ces manuscrits et ces livres auxquels son âme s'était attachée aussi fortement que le cœur d'un père s'attache aux enfants de sa chair.

La surprise fut donc très vive, une surprise qui, chez les plus fidèles disciples du maître, allait jusqu'à l'indignation, lorsque l'on apprit qu'un décret, en date du 17 février 1905, imposait à Delisle une retraite qu'il n'avait pas demandée. Aucune raison n'était alléguée pour justifier cette mesure, qui s'expliqua bientôt d'elle-même. Dans une combinaison ministérielle qui se préparait, on avait décidé de créer, pour un député, un sous-secrétariat d'Etat ; mais, afin de l'en investir, il fallait trouver une place pour l'homme de mérite qui, depuis deux ans, avait, rue de Valois, comme directeur des Beaux-Arts, fait preuve de beaucoup de compétence et de goût. Cette place, on se la procurait en retirant à Delisle l'administration de cette Bibliothèque à laquelle, comme il le dit lui-même, « il avait conscience de s'être dévoué sans réserve, pour remplir à la fois ses devoirs de bibliothécaire et ceux d'académicien ».

Au chagrin de quitter ces lieux aimés vint alors s'ajouter, pour Delisle, la plus cruelle douleur qui pût l'atteindre. La santé de Mme Delisle s'était gravement altérée depuis plusieurs mois. Ce fut peut-être cette sorte de destitution qui porta le dernier coup à la malade. Elle mourait le

11 mars 1905, le jour même où les deux époux avaient résolu de quitter leur appartement de la rue Neuve-des-Petits-Champs pour celui qu'ils avaient loué rue de Lille. Notre confrère dut donc partir seul. En s'éloignant, il laissait comme cadeau, à la Bibliothèque, trente mille volumes et brochures qui composaient sa bibliothèque privée.

La douleur profonde que Delisle avait éprouvée lorsqu'il avait perdu sa fidèle compagne l'avait rendu comme indifférent à l'ennui d'avoir à changer de demeure et à modifier ses habitudes. Aidé par de vieux serviteurs qui lui étaient très attachés, il s'installa dans son nouveau cabinet avec les quelques livres qu'il avait cru nécessaire de garder en vue des travaux qu'il avait en train. Il ne songea plus qu'à terminer ces travaux pendant le répit que lui laissait encore la vie.

En 1907, il offrait à ses confrères, à l'occasion du cinquantenaire de son élection à l'Institut, deux beaux volumes de *Recherches sur la librairie de Charles V*. C'était un retour aux études de sa jeunesse, à cette histoire du *Cabinet des manuscrits* qui avait été un de ses ouvrages les plus admirés. Puis, tout en surveillant l'impression du troisième volume du catalogue des manuscrits de Chantilly, il entreprenait de traiter un sujet qui le préoccupait depuis longtemps et pour lequel il avait réuni de nombreux matériaux. Ce fut pour lui une joie de voir distribuer, en 1909, le volume de la collection des *Diplômes* qui formait la première partie de l'ouvrage intitulé : *Recueil des actes de Henri II, roi d'Angleterre et duc de Normandie, concernant les provinces françaises et les affaires de France.*

Au cours de cette année 1909 et pendant les premiers mois de l'année suivante, l'infatigable vieillard continua encore de produire. Il ne cessait pas d'entreprendre de nouvelles recherches, tout en ne se dissimulant pas que, d'un jour à l'autre, la plume pouvait lui tomber des mains.

« On ne doit pas abuser de la longévité », me dit-il, en souriant, un matin où j'étais allé le voir, après que, par un malaise passager, il avait donné quelque inquiétude à ses amis.

Au commencement de l'été, il avait pris part, comme d'ordinaire, aux examens de fin d'année de l'École des Chartes. Dans une de ces séances, notre confrère M. de Lasteyrie avait été frappé de voir, pour la première fois, ce maître paléographe éprouver quelque peine à déchiffrer l'écriture d'une vieille charte sur laquelle on interrogerait les élèves. Bientôt après, il allait s'installer à Chantilly, où depuis 1897, il avait, comme l'un des conservateurs du Musée Condé, un appartement dans la Maison d'Enghien. Là, il se plaignait de sentir sa mémoire baisser et de ne plus pouvoir travailler ; mais il ne paraissait pas malade quand, le 22 juillet au matin, comme il causait avec le chanoine Müller, l'aumônier du château, il expira subitement. A son interlocuteur qui, pour le consoler de l'interruption de ses travaux, lui parlait de la gloire qu'il avait conquise, il venait de répondre : « Je n'ai jamais cherché que la vérité et le bon résultat des entreprises qui m'étaient confiées [1]. » Ce furent là, nous assure-t-on, les derniers mots qu'il prononça. Dans leur simplicité, ils résument bien l'œuvre et la vie de notre confrère.

IV

Cette vie de Delisle, nous n'avons pas pu la raconter sans faire mention de ses principaux ouvrages, de ceux qui ont le plus contribué à lui valoir la situation hors pair qu'il a occupée à l'Académie et dans l'administration ; mais

1. *Les dernières paroles de M. Léopold Delisle*, recueillies par le chanoine E. Müller, aumônier de l'hospice Condé, chapelain de l'oratoire Saint-Louis du Musée Condé, le 22 juillet 1910. In-8°, 7 pages.

les livres, les mémoires et les articles qu'il a publiés, au cours de sa longue vie, sont en trop grand nombre pour que l'on puisse songer à tenter l'analyse d'une œuvre aussi touffue. Tout ce que peut donc se proposer le biographe, c'est de montrer, par quelques exemples, quelles qualités d'esprit Delisle a portées dans l'étude des questions auxquelles s'est attachée sa curiosité, c'est de mettre en lumière ce qui restera de ce puissant effort, ce que celui-ci a eu la vertu d'ajouter à ce que nous savions de l'action des hommes et du jeu des institutions, pour la période de notre histoire qui a fait le sujet des travaux de notre confrère.

C'est en exerçant le jeune homme à lire une charte normande de Henri II que M. de Gerville avait éveillé la vocation de son élève, et c'était sur la paléographie que roulait ce cours de Guérard où Delisle avait commencé de s'initier aux recherches qui devaient remplir sa vie. Il s'adonna donc avec passion, dès le début, à l'étude des anciennes écritures et il y excella bientôt, tant il lut et compara de documents. Les juges compétents n'hésitent pas à déclarer que, sans contredit, il fut chez nous, dans la seconde moitié du dernier siècle, le maître des études paléographiques. Qu'il eût affaire à des textes latins ou à des textes français, sa maîtrise était la même. Elle ne s'affirmait pas seulement par la facilité avec laquelle il déchiffrait et lisait l'écriture des manuscrits. Où elle éclatait plus encore, c'était quand il s'attachait à découvrir l'origine et à fixer l'âge d'un manuscrit. En ces matières délicates, il était merveilleusement servi par des souvenirs que personne de ses émules n'avait aussi riches et aussi précis. Tous les ouvrages qui ont paru de son vivant et qui avaient trait à la paléographie du moyen âge, il les avait analysés dans les innombrables comptes rendus qu'il en a donnés dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, dans le *Journal des savants* et ailleurs encore. On peut dire qu'il a connu et pratiqué tous les manuscrits latins et

français de la Bibliothèque nationale, une grande partie de ceux qui sont conservés dans les autres bibliothèques de Paris, aux Archives nationales, en province et à l'étranger. Cette incomparable expérience, mise au service d'une rare sagacité, lui assurait une autorité incontestée, dans tous les débats qui s'ouvraient sur des questions de paléographie [1].

Parmi les ouvrages que Delisle a consacrés à cette science, il en est un sur lequel nous avons déjà eu l'occasion d'appeler l'attention, c'est celui qui a pour titre : *Le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque impériale*. Dans le premier volume, on trouve tous les éléments d'une histoire de l'écriture, de la calligraphie, de la reliure et du commerce des livres à Paris avant l'invention de l'imprimerie. Dans les *Mélanges de paléographie et de bibliographie* (1880), Delisle a réuni une série de dissertations sur divers documents du moyen âge, depuis le *Pentateuque* de Lyon, qui est du VIe siècle, jusqu'aux traductions d'Aristote, qui ont été copiées sous Charles V, et aux *Livres d'heures* qui ont été exécutés pour le duc de Berri.

On ne saurait citer tous les articles que notre confrère a consacrés à des documents qui ont été écrits au temps des Mérovingiens, des Carolingiens et des Capétiens directs. Quelques-uns de ces mémoires doivent pourtant être mentionnés. Celui qui est intitulé : *Les Bibles de Théodulfe* fait connaître de magnifiques manuscrits qui ont été exécutés dans la première moitié du IXe siècle, et qui donnent, entre tous, la mesure des progrès que les scribes avaient accomplis, dans l'art d'écrire, depuis la réforme carolingienne. Sous l'influence de Charlemagne et des savants qui

1. Dans cette étude sur Delisle, paléographe et diplomatiste, nous avons eu pour guide notre savant confrère M. Élie Berger, dont la compétence en cette matière est si bien établie, et nous n'avons pu faire mieux que de transcrire souvent les notes qu'il avait bien voulu nous communiquer.

l'entouraient, il s'était formé, en divers endroits, des écoles de scribes. Parmi ces écoles, il en est une, celle de Tours, qui se distingue des autres. A considérer, dans les manuscrits qui en proviennent, la beauté de l'écriture et la correction du texte, on sent combien a été sérieux et vraiment fécond l'effort que tentèrent, pour se dégager de la barbarie mérovingienne, les savants hommes que le grand empereur avait pris pour conseillers.

Il y aurait encore à citer, dans le même ordre de travaux, le *Mémoire sur d'anciens sacramentaires*, description de 127 livres liturgiques appartenant à cette classe de manuscrits (1886), et la *Notice sur les manuscrits originaux d'Adhémar de Chabannes*, ainsi que le mémoire sur *Étienne de Gallardon, clerc de la chancellerie de Philippe Auguste, chanoine de Bourges* (1899). Dans un article sur les *Litteræ tonsæ*, Delisle retrouva pour les bulles le sens d'un terme qui était resté longtemps inexpliqué.

Dans tous ces travaux, Delisle avait joint à ses descriptions de manuscrits des facsimilés partiels ; mais, avec quelque soin que ceux-ci fussent exécutés, ce n'étaient jamais que des calques, qui laissaient toujours place à quelque erreur du copiste. Aussi notre confrère, avec le souci passionné de l'exactitude qui le caractérisait, s'empressa-t-il de faire profiter les études paléographiques des progrès qui avaient été réalisés, au cours des trente dernières années, dans l'emploi des procédés de reproduction issus de la photographie. Dès 1887, c'était sous le patronage de Delisle que la librairie Quantin publiait l'*Album paléographique ou recueil de documents importants relatifs à l'histoire et à la littérature nationales, reproduits en héliogravure* (grand in-folio). Sept des textes donnés dans ce recueil ont été transcrits et annotés par Delisle, qui le faisait précéder d'une magistrale introduction. A partir de ce moment, celui-ci n'a pas cessé d'engager les paléographes, par son exemple et par ses conseils, à faire de

ces procédés un très large usage. Il désirait surtout les voir servir à la reproduction intégrale ou partielle des manuscrits précieux. Il voulait que, par l'héliogravure ou l'héliotypie, on mît d'irréprochables images de ces manuscrits entre les mains de ceux qui ne pouvaient pas étudier les originaux sur place. Du même coup, on épargnait à ceux-ci le danger d'être fatigués et détériorés par des doigts qui les feuilletteraient trop souvent. Comme le montre l'incendie de la Bibliothèque de Turin, il y a encore, à prendre ce parti, un autre avantage. On s'assure ainsi de pouvoir conserver sous la forme tout au moins de facsimilés, des documents qui, dans les édifices où ils se gardent, sont toujours exposés, malgré les précautions prises, à être détruits par l'eau ou par le feu.

Delisle avait tenté d'obtenir pour la Bibliothèque nationale, par voie d'échange, le plus ancien registre des actes de Philippe Auguste, qui, depuis longtemps, se trouve à la Bibliothèque du Vatican. N'ayant pas réussi dans cette tentative, il le fit reproduire, à ses frais, en héliotypie, par un photographe français. Ce facsimilé est le document le plus important que nous possédions pour l'étude des écritures françaises au début du XIIIe siècle[1].

C'est encore à Léopold Delisle qu'est due la reproduction intégrale d'un manuscrit célèbre de l'Apocalypse : *L'Apocalypse en français au XIIIe siècle* (Bibl. nat., ms. français 403), *publiée par MM. Léopold Delisle et Paul Meyer. Reproduction phototypique.* A ce facsimilé Delisle a joint un important travail sur les figures qui illustrent le texte de l'Apocalypse, telles qu'il les a relevées dans un certain nombre de manuscrits similaires. Il a fait aussi reproduire en entier, dans le format in-folio, le *Rouleau du Bienheureux Vital*, un de ces rouleaux mortuaires dont il

1. *Fac-similé du premier registre de Philippe Auguste* publié par M. Martelli sous la direction de M. Léopold Delisle (96 feuillets recto et verso), 1883.

s'était occupé dès sa jeunesse, document curieux qui, par la variété des écritures que l'on y rencontre, offre un très vif intérêt à ceux qui veulent procéder à des comparaisons paléographiques.

Dans ce genre de reproductions, on peut encore citer la *Notice de douze livres royaux du XIII*ᵉ *et du XIV*ᵉ *siècle* (1902), ainsi que le *Fac-similé de livres copiés et enluminés pour Charles V, souvenir de la journée du 8 mars 1903, offert à ses amis par Léopold Delisle* (in-4° de XIV planches reproduisant des pages d'écriture et des miniatures empruntées aux manuscrits de Charles V).

Ce qui ressort de ces indications, tout incomplètes qu'elles soient, c'est que, parmi les savants contemporains qui se sont occupés du moyen âge, il n'en est pas un qui, comme paléographe, ait pu rivaliser avec Léopold Delisle, pas un qui, dans cette branche d'études, se soit plus utilement employé à perfectionner les méthodes et à fournir aux adeptes de cette science des instruments de travail qui leur présentent toute garantie ; mais s'il s'est complu dans l'étude des différents types de l'écriture médiévale, jamais il n'a oublié que cette étude ne suffit pas à elle-même, que ce qui en fait surtout l'intérêt, c'est l'importance et la valeur des données qu'elle fournit à la diplomatique.

La diplomatique a pour objet d'étudier non plus seulement la forme extérieure des actes, mais leur rédaction, le style de ces actes, les formules qui s'y rencontrent, les titres que portent ceux qui les ont signés et ceux qu'ils concernent, les dates enfin de ces pièces. Elle classe les documents par catégories, elle en détermine le vrai caractère, elle en établit l'authenticité ou démontre qu'ils sont l'œuvre de faussaires.

Elle enseigne à reconnaître s'ils ont été bien ou négligemment transcrits, à corriger et à compléter les transcriptions fautives ou incomplètes. Cette critique des

textes utilise, entre autres indices, ceux que lui offrent les particularités de l'écriture. Pour faire œuvre de diplomatiste, il est donc nécessaire d'être un paléographe expérimenté ; mais, s'agit-il de contrôler et d'apprécier les documents, pour mettre l'histoire en mesure d'en tirer parti, il faut là d'autres qualités d'esprit que celles qui suffiraient à un expert en écritures. Ces qualités supérieures, Delisle en a fait preuve dans ceux de ses ouvrages qui donnent la plus haute idée de son mérite.

Attaché comme il l'était à sa province, Delisle a commencé avant 1850 par étudier les actes normands, particulièrement ceux des rois d'Angleterre, ducs de Normandie. De là il a passé aux actes de Philippe-Auguste, qui a chassé de Normandie le Plantagenet Jean sans Terre. Philippe-Auguste l'a conduit à son contemporain Innocent III, alors le pape de Rome. C'est dans la première moitié de sa vie qu'il s'est occupé de Philippe-Auguste et d'Innocent III. Ses recherches sur Henri Plantagenet, amorcées de très bonne heure, ensuite interrompues, puis poursuivies lentement, ont rempli les dernières années de sa vie. Bien que sa curiosité, sans cesse sollicitée par les documents qu'il rencontrait sur sa route, l'ait entraîné dans nombre d'études de détail, Delisle gardait assez présente à sa pensée les grandes lignes de l'histoire pour que le principal effort de ses recherches se soit porté sur les hommes qui, dans cette histoire, ont joué les premiers rôles. Philippe-Auguste, saint Louis et Charles V sont les plus illustres des rois de France du moyen âge. Innocent III est au premier rang parmi les papes de la même époque. Henri II Plantagenet est le plus grand roi qui ait régné sur l'Angleterre avant les temps modernes.

Delisle n'avait que trente ans lorsqu'il publia l'ouvrage qui le plaçait au premier rang des diplomatistes contemporains. C'était son *Catalogue des actes de Philippe-Auguste, avec une introduction sur les sources, les caractères et l'im-*

portance historique des documents (1856). Il avait relevé, classé et daté tous les actes de Philippe-Auguste qui sont réunis dans les registres de ce prince conservés aux Archives et à la Bibliothèque nationale ainsi qu'à la Bibliothèque du Vatican. Il avait recherché toutes les chartes originales, toutes les copies d'actes qui étaient disséminées dans les dépôts d'archives, les bibliothèques, les collections privées, les cartulaires et les chroniques. Les moyens d'information dont nous disposons aujourd'hui ont permis de retrouver, depuis 1856, beaucoup d'actes de Philippe-Auguste que Delisle n'a pas pu connaître à l'époque où il rédigeait son catalogue; mais, étant données les ressources dont disposait alors notre confrère, le résultat qu'il avait obtenu n'en est pas moins surprenant. Delisle avait retrouvé toutes les règles qui étaient en usage à la chancellerie de France, de 1180 à 1223. Il avait classé et défini toutes les catégories d'actes. Quelques trouvailles nouvelles que l'on puisse faire ici ou là, ce catalogue et l'introduction qui le précède demeurent le fonds où iront toujours puiser les historiens, pour ce règne et pour les règnes suivants. C'est de cet ouvrage que dérive, telle qu'on l'enseigne, toute la théorie de la diplomatique des rois de France de la troisième race.

C'est encore à cette diplomatique de la royauté française que se rapportent deux autres ouvrages dont nous ne pouvons ici que mentionner les titres : les *Actes normands de la Chambre des comptes de Philippe de Valois* (1871) et les *Mandements de Charles V*, recueillis dans les collections de la Bibliothèque nationale (1874). Delisle s'est attaché avec une sorte de vénération à la mémoire de ce grand prince qui a, une première fois, avec Duguesclin, chassé les Anglais de France et dont le rôle, comme protecteur des lettres, a été mis en lumière par lui dans plusieurs de ses monographies.

Notre confrère n'a pas moins fait pour la connaissance de

la diplomatique pontificale quand il a publié son *Mémoire sur les actes d'Innocent III, suivi d'un itinéraire de ce pontife* (1857). Il a le premier décrit l'organisation de la chancellerie pontificale au moyen âge ainsi que le fonctionnement de ses divers services et tracé les règles suivies pour la rédaction des actes. Ce mémoire est assez court ; mais il n'en a pas moins été le point de départ de tous les travaux que l'on a faits depuis lors, en France et ailleurs, sur la diplomatique des papes, à partir de la fin du XIIe siècle. C'est lui, notamment, qui a donné naissance à toute la série des publications que l'École française de Rome a entreprises sur les registres des papes du XIIIe et du XIVe siècle, série qui comprend aujourd'hui un grand nombre de volumes.

Delisle a rendu un service signalé aux savants anglais par la persévérance avec laquelle, pendant tout le cours de sa vie, il s'est occupé de l'un de leurs rois, Henri II Plantagenet. Tout en régnant sur l'Angleterre, ce prince a gouverné la Normandie, le Maine, l'Anjou, la Touraine, dont il était le seigneur suzerain, et la Bretagne, où il établit un de ses fils. Henri a possédé jusqu'à sa mort une moitié du royaume de France, toutes les provinces riveraines de la Manche et de l'Océan depuis les limites de la Picardie jusqu'aux Pyrénées. C'est comme duc de Normandie qu'il a commencé à intéresser Delisle. Celui-ci, auquel rien n'était indifférent de ce qui concernait sa chère province, a voulu savoir à quel régime elle était soumise quand elle relevait d'un souverain étranger. Il s'est donc mis, de bonne heure, à tâcher de réunir ceux des actes de Henri II qui avaient trait à l'administration de son domaine continental. Il les a recherchés à la Bibliothèque et aux Archives nationales, dans les bibliothèques et les dépôts d'archives de la Normandie et de nos provinces de l'Ouest, enfin aussi dans les archives anglaises. Partout il a recueilli des facsimilés photographiques.

qui se comptent par centaines. Il a dépouillé à cet effet tous les recueils imprimés, tous les historiens du XIIe siècle. Ce travail, au cours duquel il avait été souvent aidé par Mme Delisle, n'avait abouti à aucune publication d'ensemble, quand, après la mort de celle-ci et pour faire honneur à sa mémoire, il décida de le reprendre. La préparation de ce grand ouvrage a été l'occupation favorite des cinq dernières années de sa vie, et en 1909, il en donnait la première partie sous ce titre : *Recueil des actes de Henri II, roi d'Angleterre et duc de Normandie, concernant les provinces françaises et les affaires de France ; Introduction*, 1 vol. in-4°, un album in-fol. de trente planches. Les textes eux-mêmes, réunis par Delisle, seront publiés, avec transcription et commentaires, au nom de l'Académie, par notre confrère M. Élie Berger, que Delisle honorait de son amitié et qu'il avait souvent entretenu de la suite qu'il comptait donner à ce travail.

Les actes de Henri II ne portent jamais de date. Il en résultait que, la plupart du temps, on ne pouvait en tirer tout le parti qu'il aurait fallu. Delisle est arrivé à les dater dans une certaine mesure au moyen de la formule *Henricus Dei gratia, rex Anglorum* qui se trouve en tête de beaucoup de pièces. Il a établi qu'à de très rares exceptions près les mots *Dei gratia* ne figurent pas, après le nom du roi, à la première ligne, dans la période comprise entre 1154 et 1172 ou 1173. Au contraire, on les trouve toujours entre 1172 ou 1173 et 1189, date à laquelle Henri II est mort. Pour arriver à dater ces textes avec plus de précision, il a eu recours à toute sorte de recherches, et surtout il a étudié en détail les souscriptions placées au bas des actes. Suivant l'époque à laquelle les chanceliers, les archevêques et évêques, les abbés, les grands seigneurs nommés au bas des actes ont vécu, sont morts ou ont occupé leurs fonctions, on peut établir avec une certaine approximation la date à laquelle ils ont souscrit les documents.

Passant ensuite au style des actes, à leur rédaction, à l'étude détaillée des termes employés par le roi, il tire de cette étude les conclusions les plus inattendues sur les méthodes dont usa Henri II pour gouverner ses vastes États et même sur le caractère du roi. L'ample mémoire qui forme cette introduction est neuf et original dans toutes ses parties. C'est l'histoire politique et administrative d'un grand règne, faite au moyen de formules. Il ne semble pas que jamais on ait tiré de la diplomatique des résultats aussi importants. Avec l'étude de Delisle sur les actes de Henri II, cette science, souvent aride, devient vivante et prend un intérêt que l'on ne s'attendait pas à y trouver.

On appelle *Rouleaux des morts* de longs rôles de parchemin composés de bandes cousues bout à bout que les églises et les abbayes faisaient circuler, à la mort des personnes appartenant à une congrégation, dans les établissements religieux avec lesquels elles étaient en relations de confraternité. A l'arrivée du rouleau, chaque établissement faisait dire des prières pour le mort, puis faisait tracer sur le rouleau une mention attestant qu'il avait associé ses prières à celles de la communauté qui avait envoyé le rouleau. Ces curieux documents portent ainsi une quantité de mentions contemporaines, tracées en écritures diverses et sous des formes variées. On y joignait souvent de petits développements littéraires, en particulier des pièces de vers.

Delisle n'a pas été le premier qui se soit occupé des rouleaux mortuaires; mais personne n'avait traité la question dans son ensemble; personne n'avait montré, comme il l'a fait, tout ce que peut nous apprendre ce genre de documents. En 1866, il a publié le recueil de *Rouleaux des morts*, dans un volume où les textes sont précédés d'une très intéressante introduction. A la fin de sa vie, alors qu'il avait un si vif souci de voir reproduire en facsimile

les documents originaux, il a fait photographier en entier le *Rouleau mortuaire du bienheureux Vital, abbé de Savigni, contenant 207 titres écrits en 1122-1123, dans différentes églises de France et d'Angleterre* (in-fol., 1909). Les *titres* ou *tituli* sont les mentions écrites dans les différentes églises où le rouleau était présenté. Dans cette copie figurée, on trouve tous les éléments d'une étude sur la paléographie du XIIe siècle, tant est grande la variété des écritures que l'on y rencontre.

On relève encore, dans ces titres, bien des particularités qui sont curieuses à d'autres points de vue. C'est ainsi que, dans l'abbaye d'Argenteuil, plusieurs religieuses ayant inscrit leur nom sur le rouleau du bienheureux Vital, parmi celles-ci figure la célèbre Héloïse, l'amante d'Abélard, qui, depuis 1119 environ, s'était retirée dans ce monastère. Une pièce de vers en distiques très élégants se trouve inscrite, en cet endroit, sur le rouleau. Elle paraît être l'œuvre d'Héloïse et sans doute a-t-elle été écrite de sa main.

Pour achever de donner une idée du parti que Delisle a su tirer des documents qu'il découvrait ou dont il était le premier à saisir l'importance, il importe de citer encore la lettre d'un bourgeois de La Rochelle à Blanche de Castille et les mémoires consacrés aux enquêtes de saint Louis et aux opérations financières des Templiers.

C'est une étude assez courte que le *Mémoire sur une lettre inédite adressée à la reine Blanche de Castille par un habitant de La Rochelle* (1856); mais, mieux peut-être que tout autre, il permet d'apprécier la méthode que suivait Delisle pour annoter un document important, pour en faire ressortir la valeur et pour traiter, à ce propos, une question de diplomatique.

On sait comment Louis VIII, après avoir achevé la conquête du Poitou, commencée par son père Philippe-Auguste, avait décidé, par son testament, que le Poitou

serait détaché du domaine royal et donné en fief à son troisième fils Alphonse. En 1241, Alphonse était armé chevalier à Saumur et mis en possession de son fief ; mais aussitôt, un des seigneurs qui relevaient du nouveau comte de Poitiers, Hugues X de Lusignan, comte de la Marche, était poussé à la révolte par sa femme Isabelle d'Angoulême, veuve de Jean sans Terre et ennemie mortelle de Blanche de Castille. Il ralliait à ses projets toute une partie de la noblesse poitevine. C'est au moment où se prépare cette rébellion qu'un Rochelois, dévoué de cœur à la maison de France, écrit à la reine Blanche pour l'avertir du danger. Le récit est vivant ; il relate des faits qui ne sont pas connus par d'autres textes. Il est curieux aussi que cette lettre soit adressée non au roi, mais à la reine-mère. On est en 1242, et depuis 1236 Blanche n'a plus le titre de régente ; mais, à cette suscription, on devine que c'est encore elle qui a la haute main sur les affaires publiques.

En France, les *lettres closes* du XIIIe siècle sont très rares ; il ne nous en reste qu'un fort petit nombre et aucune n'est aussi intéressante que celle-ci. Dans une dissertation jointe à son mémoire, Delisle examine toutes les lettres closes de cette époque qu'il a pu recueillir. Il en étudie les formules et le style ; il montre comment et à quelle place on y écrivait l'adresse. C'est de cet essai que devrait s'inspirer quiconque entreprendrait un travail d'ensemble sur les *lettres closes* du moyen âge français.

Cinq ans après qu'avait été écrite la lettre à Blanche de Castille, saint Louis, obéissant à cet instinct de justice et à ces sentiments de compassion qui attestent la délicatesse de sa conscience, envoya des commissaires *enquêteurs* dans toutes les provinces qui avaient été réunies au domaine royal, par la guerre ou autrement, au temps de son aïeul Philippe-Auguste, de son père Louis VIII et pendant sa propre minorité. En beaucoup d'endroits, les souffrances avaient été grandes, après ces annexions. Les baillis et

autres officiers royaux avaient traité ces provinces en pays conquis. Ils y avaient commis beaucoup d'exactions et d'actes de violence. Le roi ne voulait pas laisser subsister les traces de ces violences. Les enquêteurs royaux eurent pour mission non de rechercher et de faire valoir les droits du roi, mais de corriger les effets des abus commis par les agents de la royauté.

Les enquêteurs voyageaient deux à deux. C'étaient des hommes d'église, des religieux ou des Templiers. Ils recevaient les plaintes et les réclamations d'indemnités. Quand ces plaintes paraissaient fondées, le roi les accueillait. Les réclamations des plaignants sont des plus variées. Ce sont des seigneurs qui affirment avoir été dépouillés de droits qu'ils possédaient ; ce sont des paysans qui ont été brutalisés par les officiers royaux, qui ont vu détruire leurs maisons, enlever leurs meubles et leurs bestiaux. On peut dégager de ces enquêtes bien des traits qui serviraient à tracer le tableau de la vie que menaient en France les populations rurales, dans la première moitié du XIIIe siècle : mais l'impression que l'on garde surtout de cette lecture, c'est l'admiration que l'on éprouve pour la bonté d'un souverain dont l'âme compatit ainsi aux misères des petites gens, d'un prince qui tient à payer non seulement ses propres dettes, mais celles mêmes de ses prédécesseurs. C'est vraiment là un phénomène unique dans notre histoire.

Le texte des rapports de ces enquêtes nous a été conservé en partie soit sur des fragments de rouleau, soit sur des cédules isolées, soit surtout sur des registres. Deux de ces registres, où sont relatées les enquêtes du Languedoc, sont faits de papier. Ce sont, selon toute apparence, les plus anciens documents écrits sur papier que nous possédions en France. Delisle a retrouvé tous ces textes aux Archives nationales et ailleurs. L'un des registres en papier était dans un état déplorable. Les vers l'avaient déchiqueté.

Delisle l'a reconstitué en rapprochant tous les petits morceaux détachés. Il a pu nous rendre ainsi, presque complet, ce document unique en son genre. L'écriture, qui présentait de fortes abréviations, était d'une lecture difficile. Notre confrère a tout déchiffré, tout copié. Les textes ainsi restitués par lui forment le tome XXIV du *Recueil des historiens de France* (2 volumes in-folio). En tête du texte des enquêtes, Delisle a publié un grand mémoire où il énumère, pour chaque bailliage (provinces du Nord) et pour chaque sénéchaussée (provinces du Midi), tous les baillis, les sénéchaux, les prévôts et autres agents royaux, donnant sur chacun d'eux les indications les plus précises.

Depuis lors, d'autres savants ont entrepris, pour des époques plus rapprochées de nous, l'étude d'autres enquêtes du même genre ; mais le livre des Enquêteurs de saint Louis leur a servi de modèle. C'est ce livre que rappellent et de qui procèdent toutes les publications de cette sorte que l'on doit à l'érudition française.

L'histoire de la France des Capétiens n'a pas tiré un moindre bénéfice des recherches auxquelles Delisle s'est livré sur le rôle que les chevaliers du Temple ont joué, à cette époque, dans la société européenne, comme dépositaires et distributeurs de richesse. Les résultats de ces recherches, il les a exposés dans son *Mémoire sur les opérations financières des Templiers* (*Mémoires de l'Académie des inscriptions*, t. XXXIII, 1889). Il explique là par l'effet de quelles circonstances les Templiers sont devenus, au XIIe et au XIIIe siècle, les banquiers du monde chrétien. Dans tous les États où se recrutait leur milice et où s'exerçait leur action, ils jouissaient d'une situation privilégiée. Le service auquel leurs vœux les astreignaient était considéré comme une prolongation de la croisade, comme une croisade permanente. Or l'Église prenait sous sa protection tous les croisés. Nul ne pouvait, sous un prétexte quelconque, porter la main sur les biens d'un croisé, sans tom-

ber sous le coup de l'excommunication et de l'interdit. De plus, les maisons des Templiers étaient, en général, des forteresses redoutables, gardées par la chevalerie du Temple, par des guerriers qui avaient fait leurs preuves d'expérience et de bravoure sur les champs de bataille de la Syrie. Les commanderies du Temple se trouvaient ainsi être les banques de dépôt les plus sûres auxquelles, dans ces sociétés sans cesse troublées par la guerre, on pût confier son argent. Le roi de France, au XIIIe siècle, avait au Temple de Paris la plus grande partie de sa fortune pécuniaire et, sous saint Louis, le trésorier du Temple, à Paris, était, dans une certaine mesure, le trésorier royal.

Ce qui faisait affluer l'argent dans les caisses de l'Ordre, ce n'était pas seulement la sécurité que garantissaient ces dépôts, c'était encore les facilités qu'ils donnaient pour opérer des paiements à distance. Les dangers de la mer et la piraterie rendant très hasardeux le transport des espèces à travers la Méditerranée, la plupart des croisés ou des marchands qui partaient pour le Levant n'emportaient pas leur argent avec eux, sur le navire où ils s'embarquaient. Souvent ils le remettaient à une maison du Temple, située en France ou ailleurs. Le trésorier de cette maison leur donnait une lettre sur la présentation de laquelle ils toucheraient en Orient, par exemple dans le Temple de Saint-Jean-d'Acre, la somme versée en Occident. A user ainsi du crédit des Templiers, on trouvait assez d'avantages pour que, bientôt, en Occident, on se soit avisé d'appliquer le même procédé au règlement des créances, d'une place à une autre. Delisle montre le roi d'Angleterre et d'autres princes s'acquittant par ce moyen de dettes qu'ils avaient contractées envers le roi de France. Dans leur pays, ils versaient à une maison du Temple les sommes dues. Celle-ci expédiait un ordre de paiement au Temple de Paris, qui, à son tour, payait au roi la somme convenue. Les grands seigneurs et les princes n'étaient d'ailleurs pas seuls à

demander ce service aux Templiers. Ceux-ci comptaient aussi parmi leurs clients de simples particuliers, voyageurs ou négociants.

Ne fût-ce que par ce simple résumé d'un mémoire si riche de faits nouveaux et de découvertes suggestives, on devine quelle place on devra faire désormais aux Templiers dans l'histoire du développement de la richesse et de la création des instruments qui en ont servi les progrès. Si l'on ne peut dire qu'ils aient inventé la lettre de change, cessible au tiers qui l'endosse, ils ont mis sur la voie qui y conduira, alors qu'ils mobilisaient le capital par l'emploi de ces bons de caisse qui dispensaient du transport des espèces monnayées. On trouve même là certaines pratiques qui rappellent d'une façon inattendue les habitudes de la finance moderne. A Saint-Jean-d'Acre, un croisé a un coffre-fort dans la maison du Temple, comme aujourd'hui plus d'un rentier a le sien au Crédit Lyonnais ou à la Société Générale.

Il ne semble pas d'ailleurs que les Templiers aient usé de la situation, du besoin que l'on avait de leur concours, comme le feront ces Lombards qui, après eux, auront le monopole des affaires de banque. Si les Templiers prélevaient sur ces dépôts et sur ces mouvements de fonds certains droits de garde, certaines commissions, ces prélèvements paraissent avoir été très modérés. Nulle part, dans les documents contemporains, ils ne sont accusés du crime d'usure et l'on sait pourtant combien, à tort ou à raison, l'opinion a toujours été sévère aux capitalistes auxquels elle reprochait de s'enrichir par ce moyen. Il n'en est pas moins vrai que l'Ordre a dû tirer parti des sommes énormes qui lui étaient ainsi confiées pour agrandir les vastes domaines qu'il possédait dans tous les pays de la Chrétienté, pour augmenter encore cette fortune immobilière et mobilière qui, par les convoitises qu'elle éveillait chez des princes toujours à court d'argent, allait bientôt causer la perte de ses détenteurs.

Ce qu'il y a de plus mémorable dans l'œuvre de notre confrère, c'est, sans aucun doute, les ouvrages dont nous venons de citer les titres et de donner une brève analyse. Par les recherches dont il y expose les résultats, par l'ensemble des faits, jusqu'alors inconnus ou mal compris, qu'il y signale, il a comme renouvelé l'histoire du XIIIe siècle, de ce siècle où, par l'action de plusieurs grands rois, se crée l'unité politique et morale de la France, où le génie français s'éveille, où il travaille à ébaucher le vocabulaire et la syntaxe de cette langue qui lui permettra plus tard d'exprimer de si hautes pensées, où, avec les chansons de geste, il s'essaye à la poésie épique, où enfin il crée la merveille de l'architecture et de la sculpture gothique. C'est bien là ce qu'il y a de capital dans son œuvre. Ce serait pourtant faire tort à la mémoire de notre confrère que de passer ici sous silence les enquêtes et les travaux par lesquels il a concouru à mettre en honneur et à orienter vers des résultats certains l'étude de l'art des miniaturistes du moyen âge et, d'une manière plus générale, l'étude des œuvres de tous ces peintres que l'on appelle aujourd'hui les *primitifs français* [1].

Par tempérament, Delisle n'était pas tourné vers les arts du dessin, ni très sensible aux joies qu'ils donnent à ceux mêmes qui ne les cultivent qu'en amateurs et en connaisseurs. Dans ses souvenirs de jeunesse, il nous dit que son premier maître, M. de Gerville, n'avait pas réussi à lui donner le goût des monuments figurés. Il n'a jamais, que je sache, cherché à se reposer de ses études

1. C'est à l'amitié de notre confrère M. Paul Durrieu que nous devons d'avoir pu mettre en lumière les services que Delisle a rendus à l'histoire de l'art français. M. Durrieu, tout dévoué à ces études où il s'est fait une si belle place, a suivi de très près toutes les recherches par lesquelles Delisle s'est engagé sur ce terrain. Il a été associé par le maître à plusieurs des entreprises de reproduction et de commentaire des manuscrits à miniatures que celui-ci a patronnées. On trouvera ici plusieurs pages empruntées aux notes que M. Durrieu a bien voulu me fournir.

toutes livresques, en passant, de loin en loin, une heure ou deux au Louvre, devant les toiles de Raphaël ou de Titien, de Rubens ou de Rembrandt. Je me demande même s'il est quelquefois entré dans les salles du rez-de-chaussée où Courajod, qu'il honorait de sa bienveillance, avait commencé à réunir les monuments de la sculpture française du moyen âge. Dans ces conditions, comment a-t-il été amené à se faire une belle place parmi les érudits qui, dans ces dernières années, ont jeté le plus de jour sur les difficiles problèmes qui se posent au sujet de l'art français du xve siècle, de ses origines et de son évolution ?

Rien n'est, à vrai dire, plus facile à comprendre. C'est par un chemin détourné que Delisle a été conduit à cette étude ; mais sa curiosité ne pouvait manquer d'être, un jour ou l'autre, appelée sur ces questions. Il n'est pas allé aux peintures pour elles-mêmes, pour les mérites que peut y trouver l'œil d'un artiste. Ces peintures, il les a regardées et il s'y est intéressé parce qu'elles décoraient ces manuscrits sur lesquels il veillait avec un soin si jaloux. De ceux-ci il voulait tout savoir, où, quand, par qui et pour qui ils avaient été exécutés. Il arrivait à découvrir dans quel atelier de province ou de Paris d'habiles copistes en avaient écrit les pages. Comment ne se serait-il pas aussi demandé quels étaient les peintres auxquels ces manuscrits devaient la parure qui les avait rendus si chers à leurs possesseurs royaux ou princiers ? Il se mit donc à chercher quel était le nom et quelle était la patrie de ces peintres, à quelles écoles ils appartenaient, à quels rois ou à quels seigneurs ils avaient été attachés. Il n'eut pas de repos qu'il n'eût résolu ces problèmes, qu'il n'ignorât plus rien des conditions dans lesquelles était né tel ou tel illustre manuscrit.

C'est par cette voie indirecte que Delisle est venu à l'histoire de l'art. Cette histoire, il l'a, pour ainsi parler, abordée par le dehors. Ce dont il s'est préoccupé, c'est

d'arriver à établir, par des pièces d'archives, l'état civil des auteurs de ces ouvrages. L'historien de la peinture recueille, dans ces notices biographiques, des données précises qui lui sont d'un grand secours pour lui permettre de s'expliquer certaines différences et certaines ressemblances qu'il remarque soit entre les divers tableaux d'un même manuscrit, soit entre ceux dont se parent deux manuscrits à peu près contemporains. Les conjectures que lui suggérait la seule étude du style de ces tableaux se trouvent ainsi confirmées ou démenties par des témoignages authentiques. Il devine la raison secrète des parentés qu'il croit saisir. Il rencontre là des jalons qui lui indiquent la direction générale et les détours des routes par lesquelles s'est exercée à distance l'influence de tel ou tel maître. Il se sent en mesure de former des groupes et de parler d'écoles.

Quand Delisle s'engagea dans la voie de ces recherches, les peintures des manuscrits français du moyen âge avaient à peine attiré l'attention et n'avaient, en tout cas, été l'objet d'aucune étude méthodique. C'était à peine si quelques curieux s'en étaient amusés et y avaient parfois signalé certains mérites d'invention et d'exécution ; mais ceux-là mêmes ne pensaient pas à se demander quels pouvaient être les auteurs de ces tableaux. C'est un fait presque unique et qui passa inaperçu que, dans un *Mémoire historique sur la Bibliothèque du Roy*, rédigé en 1739, d'après les notes de Jean Boivin, par l'abbé Jourdain, on trouve cette mention : « Il y eut sous Louis XI un enlumineur en titre nommé Jehan Foucquet de Tours, dont l'habileté parait surtout dans les tableaux historiques du manuscrit des *Antiquités judaïques de Josèphe*[1]. »

Dans la première moitié du dernier siècle, on se mit à regarder ces manuscrits avec une curiosité plus éveillée. Paulin Paris, pour ne citer ici qu'un seul nom, s'attachait

1. P. Durrieu, *Les Antiquités judaïques de Josèphe*, p. 84.

à signaler et à décrire les peintures d'une série de *Manuscrits de la Bibliothèque du Roi*. Vers le même temps, pour appeler sur cet art l'attention du public, certains éditeurs essayaient de reproduire, par les procédés très imparfaits dont ils disposaient alors, le décor pictural de quelques-uns de ces volumes ; mais les progrès de ces études restaient bien lents. On voyait se produire, à propos de ces ouvrages, les assertions les plus fantaisistes, les hypothèses les plus hasardées.

De très bonne heure, Delisle avait commencé de s'occuper des manuscrits à images. En 1861, il soumettait à l'Académie une notice qu'il devait imprimer en 1864 sur un *Recueil historique présenté au roi Philippe le Long*, manuscrit dont l'intérêt était surtout dans la parure que lui avait donnée l'enlumineur. A ce travail succéda une longue suite d'essais du même genre. C'est à Delisle que revient l'honneur d'avoir indiqué, par les exemples qu'il donna, les méthodes qu'il fallait suivre pour arriver enfin, par voie scientifique, à projeter quelque jour dans les ténèbres qui nous cachaient la personne des vieux maîtres miniaturistes et qui enveloppaient leurs œuvres.

Deux principes féconds furent développés ou plutôt appliqués par Delisle. Le premier devoir qu'il s'imposa, ce fut de ne plus étudier les manuscrits un à un et isolément comme on l'avait fait jusqu'alors, mais de les considérer dans les rapports qu'ils présentent avec d'autres volumes, qu'il faut aller chercher, parfois très loin, dans d'autres bibliothèques. Par le moyen de ces rapprochements, on en vient à constituer des groupes d'œuvres pour lesquelles l'identité du style révèle une communauté d'origine. On réussit, de cette façon, à distinguer, à replacer dans leur temps et dans leur milieu maintes grandes écoles locales de calligraphie ornée et de miniature. On définit le champ dans lequel s'est exercée l'activité de chacune d'elles. A plusieurs reprises, Delisle a montré, par la pra-

tique, quel intérêt la critique avait à user de cette méthode. C'est celle qu'il emploie dans son important mémoire de 1888 sur l'*Évangéliaire de Saint-Vaast d'Arras et la calligraphie franco-saxonne du IXe siècle*. On en peut dire autant des nombreux travaux qu'il a consacrés aux calligraphes et artistes de l'École de Tours à l'époque carolingienne.

L'autre principe que Delisle a posé, c'est que, pour élucider l'histoire des manuscrits enluminés et de leurs peintures, il importe avant tout d'interroger les documents d'archives, de leur demander tout ce qu'ils ont à nous dire au sujet des personnages qui, à un titre quelconque, scribes, artistes ou propriétaires, ont pris part à l'exécution du volume. Ce que l'on pouvait gagner à cette recherche, Delisle l'a montré par plus d'une étude qui peut servir de modèle. Rencontrait-il, par exemple, une pièce de compte, un article d'inventaire qui citait un nom d'artiste, à propos d'un volume auquel celui-ci avait travaillé? Aussitôt il s'efforçait de retrouver, parmi les manuscrits dont il avait connaissance, celui auquel pouvait se rapporter le texte en question. Arrivait-il à l'identifier, sur des indices qui ne laissaient point place au doute, c'était comme un compte qu'il se sentait le droit d'ouvrir à quelque maître enlumineur jusqu'alors ignoré. D'après cet exemplaire, qui cessait d'être anonyme, la critique pouvait juger du mérite de ce maître et définir son style. Elle trouvait là un point de repère, un critérium qui lui permettait des comparaisons instructives et souvent décisives.

Telle découverte de ce genre lui fournissait comme une tête de chapitre, l'amorce d'un chapitre tout neuf de l'histoire d'un art qui, jusqu'alors, n'avait pas pu avoir d'historien.

Ce serait une longue liste que celle des travaux dans lesquels Delisle a appliqué ces deux méthodes d'investigation, en les combinant l'une avec l'autre. Nous ne

citerons ici que les principaux, ceux qui ont le plus efficacement contribué à faire succéder les certitudes de l'érudition la plus fine et la plus sûre aux hasards des hypothèses en l'air.

En 1867, c'est la notice sur le *Psautier de la reine Ingeburge, femme de Philippe-Auguste*, précieux volume à peintures que, sur le conseil de Delisle, le duc d'Aumale devait acquérir plus tard pour Chantilly.

En 1868, c'est l'apparition du tome premier d'un ouvrage, *Le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale*, qui allait devenir comme le bréviaire de quiconque songe à étudier scientifiquement les manuscrits où se trouvent les plus beaux spécimens de la miniature du moyen âge.

La même année, Delisle communique à l'Académie des *Notes sur quelques manuscrits de la Bibliothèque de Tours*, qui faisaient connaître une œuvre indiscutable d'un artiste parisien, fameux en son temps, l'enlumineur Honoré, contemporain de Philippe le Bel.

En 1877, c'est une *Notice sur un livre à peintures exécuté en 1250 pour l'abbaye de Saint-Denis*. Bientôt après, intéressé par ce que Delisle avait dit de ce volume, notre ancien confrère, le duc de La Trémoïlle, l'offrait à la Bibliothèque nationale. En 1879, Delisle étudie les *Bibles de Théodulfe*, chef-d'œuvre de l'art calligraphique carolingien, puis le *Livre d'Heures d'Ailly*, merveilleux volume dont l'illustration a été exécutée pour le duc Jean de Berry et qui appartient aujourd'hui à notre confrère de l'Académie des beaux-arts, M. le baron Edmond de Rothschild ; enfin il décrit *Trois manuscrits de la Bibliothèque de Leyde*, dont l'un est un psautier à peintures qui appartint à saint Louis.

En 1880, paraissait le volume intitulé *Mélanges de paléographie et de bibliographie*. L'histoire de l'art français peut y trouver beaucoup à prendre. Delisle y met en lumière, avec plus d'insistance qu'on ne l'avait fait jusqu'à lui,

l'inscription, portée sur une *Bible en français* que l'on conserve à La Haye, qui donne, comme dans une sorte de signature, le nom d'un peintre cher au roi Charles V, Jean de Bruges, dont le vrai nom paraît avoir été Jean de Bandolf ou Bondolf.

En 1881 une *Notice sur deux livres d'Heures ayant appartenu au roi Charles V*, dont l'un, qui a été acquis pour Chantilly en 1894, était le Bréviaire de Jeanne d'Évreux.

En 1882, le *Missel de Thomas James*, manuscrit de la cathédrale de Lyon, dont les peintures sont dues, ainsi que Delisle l'a établi, au fameux miniaturiste florentin Attavante.

En 1884, Delisle publiait dans la *Gazette des Beaux-Arts* trois articles sous ce titre : *Les livres d'Heures du duc de Berry*. Ces articles ont fait époque ; ils ont frayé la voie aux critiques qui tentent d'écrire l'histoire de l'art français du XIVe et du XVe siècle. Delisle y a mis en pleine évidence la découverte qu'il avait faite de la signature de trois enlumineurs contemporains des derniers Capétiens directs, Jean Pucelle, artiste très prisé en son temps, Ancieau de Cens et Jacques Maci. Il y a donné d'utiles indications sur André Beauneveu, sur Jacquemart d'Hesdin et sur les trois enlumineurs que le duc de Berry employait le plus volontiers, Pol de Limbourg et ses deux frères, auxquels il a proposé pour la première fois, d'après un passage d'un inventaire contemporain, de restituer la paternité des incomparables *Très riches Heures de Chantilly*.

Nous ne saurions enregistrer ici même les titres de toutes les notes et de tous les mémoires, souvent accompagnés de reproductions en phototypie, que Delisle a consacrés à divers manuscrits illustrés. Nous croyons pourtant devoir signaler un important mémoire de 1890 sur les *Livres d'images destinés à l'instruction religieuse et aux exercices de piété des laïques*. On y trouve la descrip-

tion de superbes *Bibles en images* qui sont dispersées aujourd'hui entre Paris, Londres, Oxford et Vienne ; mais ce qui fait surtout l'intérêt de cet essai, c'est que Delisle y montre comment l'image s'est chargée de suggérer au lecteur telle ou telle explication du texte sacré ou même, jusqu'à un certain point, de suppléer ce texte, de transmettre aux illettrés les dogmes et les leçons que contiennent les pages des livres saints. C'est en considération du rôle didactique qui est là celui de l'image que l'auteur a fait entrer ce mémoire dans le cadre de l'*Histoire littéraire de la France* (t. XXXI, p. 213-285).

En 1900, Delisle étudiait deux très beaux manuscrits à miniatures, l'un du xve siècle, les *Heures de l'amiral Prégent de Coëtivy*, et l'autre du xvie siècle, les *Heures du connétable de Montmorency*.

A mesure qu'il avançait en âge, c'était avec une prédilection de plus en plus marquée qu'il s'adonnait à l'étude des manuscrits ornés de peintures. Ses dernières années virent paraître, dans cet ordre d'idées, nombre de travaux où l'historien de l'art trouve bien des matériaux utiles.

Tels sont : la *Notice de douze livres royaux des XIIIe et XIVe siècles*, luxueuse publication de format grand in-quarto, avec 17 planches (1902).

En 1903, *Fac-similés de livres copiés et enluminés pour le roi Charles V*, autre in-quarto, qui contient 14 planches.

Une étude sur les *Heures de Jacqueline de Barière*, et une autre sur les *Heures de Jacques Cœur*, qui appartiennent à la Bibliothèque royale de Munich. Puis vient la publication, faite sous les auspices de la Commission de Chantilly, du *Triomphe du connétable de Montmorency*. Ce sont ensuite, en 1905, les *Heures de Blanche de France, duchesse d'Orléans*, et en 1906, un mémoire sur le *Liber floridus*, livre illustré du moyen âge, dont l'original est conservé dans la Bibliothèque de la ville de Gand et dont le Musée Condé possède une très belle copie.

En 1907, l'Académie fêtait le cinquantenaire de l'élection de Delisle. A cette occasion, celui-ci publia, pour les offrir en hommage à la Compagnie, deux volumes de *Recherches sur la librairie de Charles V*. Il y a beaucoup à prendre dans ces volumes pour l'histoire de l'art. Il y est question des peintres de Charles V, Jean de Bruges et André Beauneveu, des enlumineurs Jean le Noir et de Bourgot sa fille, Haincelin, Jean de Montmartre, Jean Suzanne, Jean de Nozière, etc., etc. A cette publication est joint un album qui reproduit quelques chefs-d'œuvre de la miniature française des XIVe et XVe siècles. Notre confrère n'a pas craint d'y faire figurer de charmants dessins du temps de Charles V qui représentent, d'une façon tout à fait naïve, l'histoire, quelque peu scabreuse, de Loth et de ses filles.

En 1910, dans les derniers mois de sa vie, Delisle publiait encore, dans un petit volume charmant, les *Heures dites de Jean Pucelle*, qui appartiennent au baron Maurice de Rothschild et il en donnait un commentaire des plus savants, puis il remettait à l'impression des articles qui intéressent l'histoire de la miniature parisienne, l'une sur l'*enlumineur Honoré* et l'autre sur la *Bible de Robert de Billing et de Jean Pucelle*.

Les dernières communications faites par Delisle à l'Académie roulent, pour la plupart, sur des sujets qui touchent à l'histoire de l'art. En 1907, il nous présentait, dans la séance du 7 avril, un très précieux fragment, qui appartenait à M. Pierpont Morgan, d'une grande *Bible en images*. Dans un portrait de souverain qui s'y trouvait, il reconnaissait celui de saint Louis.

En 1910 encore, c'était pour des miniatures qui se rattachaient par leur facture à celles des fameuses *Grandes Heures de la reine Anne de Bretagne*, qu'il sollicitait notre attention. Le 14 janvier, il nous montrait un très beau fragment de manuscrit, dont il avait obtenu le prêt d'un

collectionneur anglais, le colonel George Holford. Le 6 mai, il nous donnait de très intéressants détails sur d'autres volumes du même genre, dont l'un appartenait au baron Edmond de Rothschild. A toute cette catégorie de matériaux, il s'apprêtait à consacrer un travail d'ensemble dont il avait déjà réuni les matériaux. La mort l'empêcha d'achever l'œuvre qui était déjà sur le chantier.

Ces monuments de l'art français qui ont eu les dernières pensées de Delisle, il les aimait avec une passion qui trempait d'émotion sa voix, quand il avait à nous en entretenir. Vous vous rappelez avec quelle joie il nous apprenait, en 1903, qu'un grand collectionneur anglais, M. H. Yates Thomson, venait de retrouver le tome II d'un fameux exemplaire d'une traduction française des *Antiquités judaïques* de Josèphe, dont le tome premier, qui contenait des miniatures de Jean Foucquet, appartenait depuis François I[er] à la Bibliothèque royale. Avec quel empressement il nous racontait, en 1905, que dix feuillets de miniatures, qui manquaient à ce tome II, avaient été découverts dans les collections royales de Windsor! Nous n'avons pas oublié avec quel accent de triomphe, dans la séance du 23 février 1906, notre confrère nous faisait part d'un événement plus heureux encore. Il nous annonçait que le roi Édouard VII d'Angleterre faisait don à la nation française, pour la Bibliothèque nationale, de ce tome II des *Antiquités judaïques*, qui, gracieusement offert à Sa Majesté par M. Yates Thompson, avait été ensuite complété par l'insertion dans le volume des feuillets retrouvés à Windsor.

Une fois que la France eut repris possession de ce trésor, Delisle exprima le vœu que l'Académie pût, comme il disait, « présenter au public, dans son unité, une œuvre merveilleuse qui a subi tant de vicissitudes ». A cet effet, il s'adressa d'abord à la commission qui connaît de l'emploi du fonds Debrousse ; puis, sur son

avis favorable, il obtint de l'Institut le concours financier que nécessitait cette publication. Grâce à ce subside, deux ans après, toutes les miniatures du manuscrit se trouvaient reproduites en une série d'excellentes photogravures dans le volume intitulé *Les Antiquités judaïques et le peintre Jean Foucquet*, dont le texte est de notre confrère M. Durrieu.

Déjà, en 1904, Delisle n'avait pas joué un rôle moins actif et moins décisif dans la mise en train d'une autre publication, celle des admirables miniatures que contiennent *Les très riches Heures du duc Jean de Berry*, joyau incomparable du Musée Condé. Ce fut grâce à son intervention personnelle et à son insistance, que les éditeurs Plon et Nourrit voulurent bien faciliter la tâche dévolue à M. Durrieu, et acceptèrent d'éditer ce coûteux ouvrage.

En cette même année 1904, Delisle prenait une part active à l'entreprise de cette *Exposition des primitifs français* dont les résultats ont été si considérables. C'est elle qui a conquis de haute lutte, pour la peinture française antérieure au XVe siècle, une belle place dans l'histoire générale de l'art, place qui lui avait longtemps été refusée. Delisle fut un des plus actifs ouvriers de l'œuvre. L'Exposition comprenait deux sections, dont l'une, pour les tableaux, tapisseries et seultures, était installée au Pavillon de Marsan, tandis que l'autre, pour les miniatures de manuscrits, l'était à la Bibliothèque nationale. Delisle s'occupa avec la plus vive ardeur de cette seconde section. Ce fut lui qui établit le choix des manuscrits à exposer dans les vitrines, avec la préoccupation de montrer les types qui pourraient permettre de suivre l'évolution du style français depuis la fin du XIIIe siècle jusqu'au XVIe. Ce fut lui qui rédigea, dans les catalogues officiels de l'Exposition, les notices, munies d'un apparat bibliographique, qui étaient consacrées à chacun de ces manuscrits. Aujourd'hui que les volumes ont repris leur place sur les rayons, la

partie du catalogue de l'Exposition de 1904 où ils sont décrits reste comme un excellent répertoire, qui peut rendre de précieux services à qui veut s'occuper de la peinture française sous les règnes des premiers Valois.

D'ailleurs, Delisle ne s'intéressait pas seulement aux peintures des manuscrits français. Il relevait encore avec une attentive curiosité les documents qui concernaient d'autres branches de l'art français. C'est ainsi qu'on le voit recueillir des renseignements utiles sur plusieurs architectes et sur la construction d'églises célèbres, s'occuper d'un médailleur, Jean de Candida, et des orfèvres du XVe siècle. Il suffit de citer, dans cet ordre d'idées, son mémoire *sur la coupe d'or du roi Charles V*, pièce admirable qui, apportée d'Espagne en France, fut recueillie par le baron Pichon et est aujourd'hui au Musée Britannique. Il y a là, sur l'histoire de l'orfèvrerie française, des aperçus très neufs et très curieux.

On voit, par ces indications, comment Delisle, sans avoir jamais composé de traité didactique où il ait exposé ses doctrines, a donné une vive impulsion à tout un mouvement d'études et de recherches qui sont aujourd'hui très en faveur. Ce mouvement, il a beaucoup contribué à le diriger et à le régler. C'est dans les voies ouvertes par lui que se sont engagés, à sa suite, nombre d'érudits et de critiques qui appartiennent à d'autres générations. Sans avoir jamais professé, au sens étroit du mot, Delisle a été vraiment ainsi le maître et le chef de toute une école de travailleurs.

C'était en archiviste que Delisle avait commencé à s'occuper des manuscrits à miniatures ; mais, à force de regarder les images qui lui passaient sous les yeux, il avait fini par y trouver un charme singulier. Rien, dans son éducation antérieure, toute livresque, ne l'avait préparé à juger de la correction d'un dessin et de la beauté d'une forme, non plus que de la qualité d'une couleur. Pourtant,

à considérer ces peintures avec la vigueur d'attention qui le caractérisait, il apprit à voir et à distinguer le bon du médiocre ou du mauvais. En avançant en âge, il devint de plus en plus sensible à ce qu'il y avait dans la composition d'un tableau ici de pittoresque ingénieux et de réalisme amusant, là de noblesse grave et tendre, partout de richesse d'invention et de puissance expressive. De comparaison en comparaison, il finit par apprécier en connaisseur les mérites techniques de l'exécution, la hardiesse et sûreté du trait, la franchise du ton. A mesure que son goût s'affinait, il prenait un plaisir de plus en plus vif à considérer les légères arabesques des marges et surtout ces peintures de pleine page qui sont souvent des tableaux de maître. C'est surtout dans certains écrits qui datent de ses dernières années que Delisle parle des peintures de certains manuscrits hors ligne avec une chaleur d'admiration, avec un enthousiasme où il n'y a pas la moindre trace d'exagération déclamatoire. Dans toute son œuvre on ne trouverait pas, je crois, une phrase à prétention et à effet. La parfaite simplicité avec laquelle il s'exprime nous est une sûre garantie de la sincérité des sentiments qu'il éprouve devant une miniature d'André Beauneveu ou de Jean Foucquet. Cet érudit qui avait d'abord mis tout son cœur, comme il le dit lui-même, « dans le parchemin et le vieux papier », a dû certainement à l'art quelques-unes des plus intimes jouissances qui aient consolé les tristesses de sa vie finissante.

V

Parmi les joies de cette vie, il faut aussi compter les hommages que rendirent à Delisle, plusieurs fois, en de solennelles assises, ceux qui avaient été les témoins de son obstiné labeur, qui avaient profité de ses exemples et de ses leçons. Le 13 juin 1889, c'était la Société de l'École des

Chartes qui, le jour où elle célébrait le cinquantenaire de sa fondation, fêtait « celui de ses membres qui a porté le plus haut l'honneur de son nom ». Elle lui offrait, à cette occasion, sa médaille exécutée par Roty. En mai 1902, c'était la Société de l'Histoire de France qui convoquait tous ses membres en assemblée générale pour donner au maître l'assurance de l'admiration que lui avait vouée tous ceux qui collaboraient à l'œuvre de science et de patriotisme que la Société avait entreprise. Au mois de novembre de cette même année, c'étaient tous les fonctionnaires de la Bibliothèque, conservateurs de département, bibliothécaires, gens de service, qui venaient apporter à Delisle le témoignage de leur respectueuse affection et lui rappeler que, cinquante ans auparavant, il était entré, comme simple attaché, dans le grand établissement dont il était maintenant le chef illustre et vénéré. Mme Léopold Delisle, à qui l'on avait envoyé des gerbes de fleurs, assistait à la réunion.

Si les paroles échangées dans cette fête de famille allèrent droit au cœur de Delisle, il ne put pas être moins sensible à l'hommage qui lui fut rendu le 8 mars 1903, quand, dans la grande salle de la Bibliothèque Mazarine, plus de trois cents personnes, savants français et étrangers de marque, lui présentèrent la *Bibliographie* de ses travaux compilée et rédigée par M. Paul Lacombe. Les frais du volume avaient été couverts par une souscription internationale. Plus de neuf cents souscripteurs, venus de tous les points du monde civilisé, avaient envoyé leur obole. Au discours du président du comité, notre confrère M. Émile Picot, aux lettres et adresses qui avaient été lues, Delisle répondit en parlant à son auditoire des devoirs du bibliothécaire, tels qu'il les comprenait et qu'il les avait toujours pratiqués avec tant d'intelligence et de conscience.

De toutes ces cérémonies, la plus mémorable et la plus

touchante, ce fut celle du 6 décembre 1907, où nous célébrâmes le cinquantième anniversaire de l'entrée de Delisle dans notre compagnie. Vous possédez tous la belle médaille où le grand sculpteur Chaplain a reproduit les traits de notre confrère. Vous vous rappelez la simple et fine allocution par laquelle notre président d'alors, M. Salomon Reinach, sut présenter au vieillard les félicitations et les vœux de l'Académie, et les paroles émues par lesquelles Delisle nous fit agréer ses remerciements. Ce fut pour nous une grande joie de le voir siéger encore parmi nous pendant près de trois ans après cette inoubliable journée.

Delisle aurait pris moins de plaisir à ces jubilés si tout s'y était borné à un échange de congratulations et de compliments. On le savait. Aussi profitait-on de l'occasion pour entreprendre et pour dédier au maître la première édition de quelque texte inédit ou la reproduction en héliogravure de quelques belles miniatures. Lui-même n'était pas en reste. Au cadeau qu'on lui faisait, il répondait en tirant de ses papiers quelque mémoire depuis longtemps préparé et en le donnant à l'impression. C'était sa manière de remercier. C'est ainsi qu'en 1907, après la remise de la médaille, il offrit à l'Académie ces deux beaux volumes sur la librairie de Charles V où il disait son dernier mot sur une question qui l'avait occupé dès sa jeunesse. Avec lui, il n'était affaire qui ne tournât au profit de la science.

VI

Pour donner une juste idée de l'importance et du caractère de l'œuvre que laisse notre confrère, nous avons dû nous résoudre à ne mentionner et à ne faire connaître par une brève analyse qu'un petit nombre des ouvrages qui portent son nom ; mais, dans ces conditions mêmes, on a encore peine à comprendre comment, fût-ce à la faveur

d'une très longue vie, Delisle a pu tant produire, sans que, dans aucune des pages qu'il a signées, se trahisse jamais la hâte, que l'on y sente une préparation insuffisante. Pour expliquer cette fécondité prodigieuse qui ne dégénère jamais en facilité banale, il faut avoir vu vivre Delisle, avoir assisté à cette continuité d'un travail qui ne s'interrompit jamais, hors pendant les courts instants où la nature elle-même impose à l'effort les répits nécessaires, ceux qu'exigent l'alimentation et le sommeil. Le temps, dit-on, est l'étoffe dont la vie est faite. Or je ne sais vraiment pas d'homme qui ait été aussi préoccupé que le fut notre confrère de consacrer à l'étude le moindre lambeau et jusqu'au moindre fil de cette étoffe. Je n'en sais pas dans la vie de qui il y ait eu, si l'on peut ainsi parler, moins de matière perdue, moins de déchets.

« Il y a comme cela des années où l'on a envie de ne rien faire », dit un des personnages de la vie de Bohême, le philosophe Schaunard. Nul de vous, chers confrères, n'a connu de ces années ; mais quel est celui d'entre nous qui, au cours des travaux auxquels il a dû d'être des nôtres, n'ait senti parfois le besoin de se détendre et de se distraire, soit l'été par une excursion de quelques heures ou de quelques jours, en forêt ou en montagne, soit, l'hiver, par une soirée passée dans le monde ou au théâtre ? Quel est celui qui se refuse un mois de loisir, pendant lequel il ferme ses livres, laissés au logis, et met son esprit en plein repos ?

Cette fainéantise passagère, ce repos complet, Delisle ne les a jamais connus. Jamais il ne se donnait de vacances au sens où nous entendons ce mot. Tous les ans, sans doute, il quittait Paris, l'été, pour quelques semaines. Tant que vécut sa sœur à laquelle il était tendrement attaché, il allait volontiers à Valognes. Plus tard, il faisait d'assez longs séjours à Chantilly ; mais qu'il partît pour la Normandie ou pour Chantilly, jamais il ne manquait d'empor-

ter avec lui une malle bourrée de livres, de papiers et d'épreuves d'imprimerie. Dans la maison paternelle comme dans la *Maison d'Enghien*, il travaillait presque tout le jour et, le soir, plus tard que ne l'auraient voulu ses proches et ses amis, qui craignaient toujours de le voir dépasser la mesure. A Valognes, me racontait-on, quand il paraissait en humeur de trop prolonger la veillée, sa sœur venait emporter la lampe. Il cédait à ses affectueuses instances et semblait résigné à se coucher; mais, pendant la journée, dans ses courses en ville, il avait, sans s'en vanter, fait provision de bougies et souvent, lorsque la besogne pressait, il se relevait dès que la maison lui paraissait endormie et se remettait à l'ouvrage pour une heure ou deux.

A Chantilly, parmi ces eaux claires et ces beaux ombrages qui invitent à la promenade, il serait volontiers resté toute la journée assis à sa table de travail. Pour le décider à faire un tour dans le parc, après son déjeuner, M. Macon, qui lui avait voué une respectueuse affection, usait de ruse. Il venait le chercher et, sous prétexte d'avoir un avis à lui demander, un manuscrit à lui montrer en vue du catalogue auquel tous deux travaillaient de concert, il l'entraînait dans les jardins; il le provoquait à causer; il réussissait à lui faire prendre le plus long pour aller jusqu'au château et à obtenir de lui, à son insu, une heure de marche[1].

Pendant le reste de l'année, à Paris, Delisle n'aurait pas bougé de son cabinet s'il n'avait écouté que son goût; mais

1. Ce serait peut-être ici l'occasion de parler du factum imprimé et distribué dans de si étranges conditions, où Delisle, à propos du catalogue auquel il donnait tous ses soins, eut à subir une si injuste attaque. Nous préférons ne pas insister sur cet incident. Il existe à Chantilly le brouillon d'une lettre par laquelle Delisle s'était proposé de répondre à l'accusation portée contre lui. Ses amis, et ils eurent raison, lui représentèrent qu'il n'avait à répondre que par le silence à des imputations qui ne pouvaient l'atteindre. L'auteur même de cet écrit doit regretter aujourd'hui le vif chagrin qu'il a causé au vieillard par cette agression imprévue et imméritée.

il était, par excellence, l'homme du devoir, l'homme de tous les devoirs, et ceux-ci l'appelaient hors du logis. Acceptait-il une désignation qui était un hommage rendu à sa haute compétence, c'était toujours avec le très ferme propos de supporter les charges afférentes à l'honneur qui lui était conféré. Pour répondre aux témoignages d'estime qui lui étaient prodigués, il s'astreignit souvent à aller présider les séances solennelles de sociétés provinciales qui étaient fières de voir son nom figurer en tête de leurs listes d'associés. C'était surtout pour les sociétés de sa province natale qu'il s'imposait volontiers ces dérangements, surtout pour cette *Société des Antiquaires de Normandie* à laquelle il donna, pour ses *Mémoires* et son *Bulletin*, plus d'un travail important, plus d'une note précieuse.

Delisle ne pouvait se permettre que de loin en loin ces déplacements qui exigeaient au moins le sacrifice d'une journée; mais, à Paris, il avait à sortir presque chaque jour. Ce qui le chassait de chez lui, c'était les séances de notre Académie, auxquelles il ne manquait jamais, et celles de cette commission centrale de l'Institut dont il fut pendant tant d'années le dévoué secrétaire. C'était celles de la *Société des Antiquaires de France*, auxquelles il fut très assidu tant que ses jambes purent supporter la fatigue de l'ascension des escaliers du Louvre. C'était l'École des Chartes, ses examens et la Société de ses anciens élèves. C'était la Société de l'histoire de France, celle de l'histoire de Paris, et maintes autres sociétés auxquelles, à l'occasion, il ne refusait pas l'encouragement de sa présence et d'une part prise à la discussion. C'était enfin le ministère, où il présidait une des sections du Comité des travaux historiques.

Avant que la vieillesse lui eût rendu la marche pénible, c'était d'ordinaire à pied, à tout petits pas, qu'il allait à ces rendez-vous, qu'il y arrivait, souvent un peu en retard. Jamais, dans sa jeunesse même, il n'avait eu ce que l'on

appelle aujourd'hui le tempérament sportif. Il n'avait pas, comme ses contemporains Barthélemy Saint-Hilaire et Littré, pratiqué le canotage et la natation. Dès sa première jeunesse, il avait été un homme de cabinet. Aussi, lorsque, par le naturel effet de ses occupations qui devenaient plus lourdes d'année en année, sa vie se fut faite le plus sédentaire, lui suffit-il, pour entretenir sa santé, de l'exercice très modéré auquel le contraignaient ce que l'on peut appeler ses courses professionnelles. Cette santé ne le trahit jamais au point de le condamner à une inaction absolue qui aurait été pour lui le plus cruel des supplices. Il avait bien eu, vers le commencement de sa vieillesse, des hémorragies nasales qui avaient inquiété ses amis ; mais il avait consenti à se ménager pendant quelque temps et ces fâcheux symptômes de fatigue cérébrale avaient disparu pour ne reparaître que quelques mois avant sa mort. Cependant, à la longue, l'habitude qu'il avait prise d'être sans cesse penché sur un livre avait fini par déformer son corps. Son dos s'était voûté. Il avait beaucoup perdu de sa taille. Il ne s'en chagrinait pas, toujours satisfait, pourvu que ses yeux ne lui refusassent pas leur service. Or ceux-ci, quoiqu'il ne leur eût guère donné de trêve, tinrent bon et, jusqu'à la dernière heure, lui permirent la lecture, même à la lumière de la lampe.

Si sa vigueur native et l'acuité de sa vue persistèrent ainsi jusqu'au bout, c'est qu'il ne se laissa jamais entraîner à ces excès, je dirai presque à ces débauches de travail dont ne surent pas se priver d'autres grands érudits. Pendant sa jeunesse et la plus grande partie de son âge mûr, Renan veillait jusqu'à deux ou trois heures du matin. Il ne prit le parti d'abréger ses veilles que lorsqu'il lui fut impossible de se dissimuler qu'elles avaient compromis gravement sa santé. Littré, comme il le raconte lui-même dans une page exquise de la préface du *Dictionnaire*, veillait jusqu'au jour. C'était les premières clartés de l'aube

et le chant matinal des oiseaux qui l'arrachaient à sa tâche. Or ceux d'entre vous qui l'ont connu se rappellent sans doute à quel état de cachexie l'avait conduit un régime aussi malsain.

La vie de Delisle était mieux réglée. Lui-même, un jour, m'en a exposé le plan et l'économie. Il usait de la veille studieuse ; mais il n'en abusait pas. D'ailleurs, me disait-il, il n'avait pas besoin de beaucoup dormir. Cinq heures à cinq heures et demie de sommeil lui suffisaient. L'hiver, il se levait entre sept et huit heures. Il se ménageait ainsi, avant que vînt pour lui le moment de descendre à son bureau d'administrateur, deux ou trois heures réservées à son travail personnel. L'été, il était debout à cinq heures, et souvent alors, après qu'étaient terminées les rondes de nuit, il allait se promener dans la Bibliothèque encore déserte, y consulter sur place les livres où il cherchait une référence. Le soir, après un sobre dîner, il causait pendant un quart d'heure ou une demi-heure ; puis il se remettait à l'ouvrage jusque vers onze heures ou un peu plus tard. Quand minuit allait sonner, Mme Delisle posait dans sa corbeille la tapisserie commencée ou laissait là les copies qu'elle faisait pour son mari ; elle venait souffler la lampe.

Ces trois ou quatre heures d'étude nocturne, dans le silence du cabinet, étaient celles sur lesquelles Delisle comptait le plus, pour avancer ses travaux ; aussi n'y renonçait-il pas volontiers. Une ou deux fois par hiver, du temps où les Ministres de l'instruction publique recevaient, il endossait son habit, courait en voiture au ministère, entrait par une porte, sortait par l'autre et retournait à la Bibliothèque achever la page commencée. Parfois il consentait à dîner, en petit comité, chez M. Lair, où la soirée se passait à parler d'Orderic Vital et de Guillaume de Jumièges, les historiens de la Normandie. Parfois aussi c'était un dîner de famille chez Mme Eugène Burnouf ; mais ces fugues étaient si rares qu'elles ne changeaient

rien à la teneur de cette vie si bien ordonnée. On peut dire que Delisle ne sortait jamais le soir.

Pendant quatre ou cinq ans, Delisle, au cours de l'hiver, reçut, le jeudi soir, à la Bibliothèque. Ces réceptions étaient très courues. Tout ce qui tenait à l'Académie et à l'École des Chartes se pressait dans les hautes et vastes pièces où, du plancher jusqu'au plafond, rangés par ordre de format, les livres s'étageaient, reliés avec soin, mais sans luxe. Le veau et le chagrin revêtaient la muraille d'une tenture dont les tons harmonieux et fondus avaient leur richesse. De loin en loin, il recevait à dîner quelques vieux amis normands, tels que MM. Arthur de Laborderie, Charles et Eugène de Beaurepaire, Émile Travers, ou quelques savants étrangers de passage à Paris. On causait livres et manuscrits, découvertes récentes faites dans les archives, et ces intermèdes n'étaient pas du temps perdu.

En dehors de ces heures du matin et du soir où il pouvait se renfermer dans son cabinet, Delisle travaillait partout. Il avait l'art de ne jamais perdre cinq minutes. Il travaillait, entre deux visites, dans son bureau d'administrateur. Il travaillait dans les commissions et pendant nos séances. Nul de nous ne peut se vanter de s'être jamais fait écouter par lui, en séance, à moins que le sujet traité ne touchât à ses études. Ces habitudes étaient si connues qu'elles prêtaient à la légende. Dans les premiers temps de son mariage, Delisle, racontait-on, s'était laissé parfois emmener à l'Opéra ; mais il y emportait ses épreuves d'imprimerie et, au premier entr'acte, il se retirait avec elles au fond de la loge et se mettait à les corriger. Il ne reprenait sa place sur le devant et ne recommençait à paraître écouter la musique que sa tâche finie. Ce que je puis attester, pour l'avoir vu, c'est que si, par quelque beau dimanche d'été, il venait déjeuner à Viroflay, chez son beau-frère Gaston Boissier, il y arrivait avec sa serviette bondée d'épreuves qu'il avait commencé de relire dans le train et

qu'il comptait achever de revoir dans le voyage de retour. D'ailleurs, malgré d'affectueuses instances, il refusait de rester à dîner. C'eût été renoncer au travail de cette soirée du dimanche.

Alors qu'il était dans la force de l'âge, il ne regardait point à quitter Paris, pour aller en province visiter des archives ou une bibliothèque. On aurait pu croire que ces déplacements lui fourniraient l'occasion de se reposer ; mais, sans compter qu'il lisait ou qu'il écrivait, en chemin de fer, pendant tout le trajet, une fois arrivé à destination, il s'emprisonnait si obstinément dans les salles où il poursuivait son butin que sa journée y était plus chargée de travail qu'une de ses journées de Paris. On en jugera par le récit que me fait un de nos confrères, M. Durrieu, d'un voyage à Strasbourg où il accompagna Delisle, en 1889.

« On venait, m'écrit-il, d'apprendre à Paris qu'il se préparait une très importante vente de manuscrits à miniatures qui devait avoir lieu à Londres au mois de mai. Il s'agissait de manuscrits qui provenaient de la collection des ducs de Hamilton, collection achetée en bloc par le Musée de Berlin, mais dont ce musée n'avait pu garder qu'une partie [1]. Avant d'être envoyés en Angleterre pour la vente, ces manuscrits furent, pendant quelque temps, déposés à Strasbourg, chez le libraire Truebner. Delisle ne voulut pas laisser échapper une pareille occasion. Il partit en hâte pour Strasbourg, m'emmenant avec lui. Nous partîmes de Paris le soir. Le matin, aussitôt arrivés, nous nous rendions en toute hâte chez Truebner, et nous commencions à y examiner les manuscrits. Delisle, prenant des notes, travaillait avec acharnement. Arrive l'heure du déjeuner. Pour éviter à Delisle une perte de temps, la gracieuse M[me] Truebner propose à Delisle de déjeuner sur place.

1. Cf. *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, [illegible] 1911.

Delisle accepte avec empressement et, le déjeuner vite expédié, il se remet à la besogne. A l'heure du dîner, Mme Truebner, voyant le grand érudit toujours enfoncé dans l'étude, renouvelle son invitation du matin. On dîne, comme on avait déjeuné, au milieu des manuscrits partout étalés dans l'appartement. A peine s'est-on levé de table que Delisle retournait aux manuscrits. A dix heures du soir, il achevait l'examen commencé à huit heures du matin. Il remercie ses hôtes et, dès le lendemain matin, il remontait dans le train de Paris.

« Cette héroïque séance de quatorze heures consécutives passées dans la librairie de Strasbourg ne fut pas sans résultats heureux. Delisle en rapporta des notes, dont il se servit plus tard dans ses travaux. Il fit choix aussi de deux manuscrits intéressants, qu'il put acheter à la vente pour la Bibliothèque. Deux autres, qu'il eût vivement désiré acquérir, devaient atteindre aux enchères un prix qu'il ne pouvait en donner. Il les signala au duc d'Aumale, qui s'en rendit acquéreur. Nous les possédons aujourd'hui au Musée Condé. »

Dans cette vie où tout était calculé pour tirer parti même de la moindre minute libre, il n'y avait guère place pour les agréments de cette conversation légère et mondaine qui aide les oisifs à tuer le temps, comme on dit. Delisle, jusqu'à ces dernières années, avait été un homme de peu de paroles. Il ne causait volontiers que des sujets qui, de près ou de loin, se rattachaient à ses travaux. Un avis lui était-il demandé, en commission ou en séance, il le donnait en quelques mots très nets qui, grâce à l'autorité de son expérience et à la sûreté de son jugement, tranchaient presque toujours le débat. Vers la fin de sa vie, nous l'avions tous remarqué, ses allures avaient changé. Il semblait se complaire à causer, même longuement. Il réveillait les souvenirs de sa jeunesse ; il contait des anecdotes sur les savants qu'il avait connus. Cette tendance.

toute nouvelle, à s'espacer et à s'étendre, c'était un des indices qui nous avaient averti que la vieillesse, qui jusqu'alors n'avait prise sur notre confrère, commençait à lui faire sentir ses atteintes.

Ce qui, chez Delisle, ne souffrit jamais aucune diminution, ce fut son inépuisable obligeance, l'empressement avec lequel, aussitôt qu'il en était prié, il se mettait à la disposition de quiconque, jeune ou vieux, conscrit ou vétéran de la science, allait lui demander aide ou conseil. Quand il siégeait au Cabinet des manuscrits, les débutants qui venaient y faire leur apprentissage de paléographes, sûrs de trouver dans sa merveilleuse mémoire le renseignement demandé, abusaient un peu de sa complaisance. On le dérangeait pour un rien ; mais jamais il n'en paraissait contrarié ; il se hâtait de fournir la cote ou l'explication demandée. Encore pourrait-on dire qu'il ne faisait là que s'acquitter de sa fonction ; mais, chez lui, pendant ces soirées dont il était le maître, il n'était pas plus avare de sa science et de ses conseils. C'est ce dont témoigne notre confrère M. de Lasteyrie. Celui-ci, lorsqu'il était employé aux Archives, ne pouvait pas, pendant la journée, fréquenter le Cabinet des manuscrits. C'était donc le soir que, trois ou quatre fois par semaine, il prenait le chemin de la rue d'Hauteville, où demeurait alors Delisle. Il s'installait pour deux ou trois heures, dans le cabinet du maître, à un bout de sa table, usant de ses livres et le consultant, dès qu'il était arrêté par quelque difficulté. Il le trouvait toujours prêt à lui répondre et à lui fournir tous les éclaircissements désirés.

Le cas était le même pour notre ancien confrère M. Lair, dont toutes les journées étaient prises par les affaires[1]. Très souvent, vers la fin de l'après-midi ou après le dîner,

1. Voir ma notice sur Lair, lue dans la séance publique du 15 novembre 1907.

il allait frapper à la porte de Delisle, se documenter auprès de lui, le consulter sur tout ce qui l'embarrassait.

Beaucoup d'autres que les deux savants ici nommés ont profité de cette libéralité du maître. Jamais il n'y eut homme à qui fût plus étranger un sentiment qu'il n'est pas rare de rencontrer même chez des savants de mérite, une sorte de jalousie inavouée à l'endroit du successeur possible et prévu, une crainte secrète de se voir dépassé, sur la route où l'on s'est engagé, par des émules plus jeunes, qui profiteront des découvertes de leurs devanciers pour pousser plus loin leur pointe. Tout concourait à préserver Delisle des blessures de ce mal qui a mis une souffrance cachée dans la vie de plus d'un érudit de marque. Peut-être pourra-t-on dire qu'il avait trop conscience de sa supériorité pour redouter aucune comparaison ; mais ce qui explique surtout cette absence d'envie et de toute préoccupation personnelle, c'est la passion que Delisle avait vouée à cette science dont les progrès lui tenaient tant au cœur. Sa sympathie était acquise, de prime-saut, à tous ceux qui, peu ou prou, feraient avancer cette science. Il leur était reconnaissant. Il les considérait comme des collaborateurs et des amis.

Enfin, il y avait aussi sa bonté d'âme, cette bonté dont le souvenir est resté présent à tous ceux qui l'ont approché, qui ont été sous ses ordres ou qui ont vécu dans son intimité. Il aimait à rendre service, à donner satisfaction aux désirs légitimes et à faire autour de lui des heureux. Cette bonté native se marquait même à de certaines habitudes de langage. Exprimait-on devant lui une opinion qui lui paraissait mal fondée, il ne disait jamais, — il aurait craint de désobliger son interlocuteur : — « Vous vous trompez » ; mais il répétait : « Voyons cela, voyons cela ! » et il réfutait doucement l'erreur commise.

L'extrême réserve que Delisle apportait d'ordinaire à s'engager n'a pas laissé parfois de causer quelque humeur

à ceux qui venaient lui demander une faveur, par exemple aux candidats qui sollicitaient son suffrage pour entrer à l'Académie. Vous aviez des raisons de croire qu'il ne vous était point défavorable ; mais sauf dans des cas très rares, à moins que le candidat ne fût de ceux qui étaient en droit de se dire ses élèves, vous ne pouviez obtenir de lui un encouragement, une promesse. Il réfléchirait, disait-il, écouterait la discussion des titres. Dans ce soin qu'il prenait ainsi de se dérober, il y avait peut-être encore un scrupule de sa bonté. Il ne pouvait donner à tous ceux qui se présentaient la réponse qu'ils désiraient, et il lui aurait été désagréable de voir d'honnêtes gens sortir de chez lui n'emportant qu'un refus formel.

Cette réserve d'où il était si difficile de le faire sortir, les partisans de la théorie des races l'expliquaient volontiers par son origine normande. C'était, disait-on, la prudence traditionnelle du Normand qui, en affaires, n'aime à dire ni oui ni non. Quelque part qu'il faille là faire à l'hérédité, ce qui est certain, c'est que, par nature et par habitude, Delisle répugnait à prononcer dès l'abord des paroles qui l'auraient engagé. Ce parti pris de circonspection risquait parfois de désappointer ceux qui venaient lui soumettre une proposition qu'ils auraient voulu voir acceptée sans retard ; mais il n'a pas peu contribué à établir son autorité scientifique. On le savait résolu à n'affirmer que lorsqu'il avait en main la preuve de ses assertions. Aussi était-on disposé à croire qu'il ne se trompait jamais. On avait presque la superstition de son infaillibilité.

Cette prudence d'esprit n'allait pas sans une énergie de caractère dont il donna plus d'une preuve. Nous avons dit avec quelle fermeté il avait, en 1871, résisté aux agents de la Commune. Quand il était sûr d'être dans le juste et dans le vrai, il n'hésitait pas ; il s'engageait à fond. C'est ainsi qu'il fallut beaucoup de décision et de courage pour achever de démasquer Libri. Libri avait de puissants protec-

teurs dans les régions du pouvoir, dans la presse et dans le monde ; il était soutenu avec passion par un confrère de Delisle, écrivain célèbre et mordant polémiste. Attaquer Libri et le pousser jusque dans ses derniers retranchements, c'était s'exposer à des inimitiés redoutables, à des insinuations perfides et à de cruelles railleries. Rien ne put arrêter Delisle, tant était forte l'indignation, nous pourrions presque dire la haine qu'il éprouvait contre le larron qui avait dépouillé de leurs trésors sa chère Bibliothèque nationale et plusieurs autres bibliothèques françaises. En même temps qu'un grand érudit, le confrère dont nous honorons aujourd'hui la mémoire fut un cœur vaillant et un grand honnête homme.

VII

Pour savoir et pour dire combien notre confrère était bon, et quelle force d'âme il mettait au service des justes causes, nous n'avons qu'à nous souvenir ; mais il nous faut faire quelque effort de réflexion pour définir avec précision le caractère et la valeur de son œuvre, ainsi que la place qu'il mérite d'occuper au premier rang de ses émules, parmi les plus laborieux et les plus sagaces des savants hommes qui, depuis trois siècles, se sont employés, avec une patiente ardeur, à nous faire connaître, dans le plus exact détail, le passé de notre cher pays, à nous mettre en mesure de payer notre dette de gratitude à tous ceux, chefs d'État et capitaines, artistes et écrivains, qui ont concouru à faire la France, à lui conquérir la situation qu'elle a occupée dans l'Europe du moyen âge et des temps modernes, à traduire avec force et clarté ses sentiments et ses pensées.

Au lendemain du décès de notre confrère, un de ses plus fervents admirateurs exprimait le regret que Delisle, après avoir réuni en un magistral recueil les actes de Philippe-Auguste, n'ait pas entrepris d'écrire l'histoire du prince et

du règne[1]. Il se laissait tromper par les sentiments de vénération qu'il portait au maître perdu. Jamais, croyons-nous, Delisle n'aurait eu cette ambition. Je ne sais pas d'homme qui ait été moins tenté de faire autre chose que ce qu'il était, par nature, apte à faire le mieux. Un jour, devant moi, d'Arbois de Jubainville lui demanda pourquoi il n'avait pas donné à son ouvrage sur la condition des classes agricoles en Normandie un épilogue où il aurait rassemblé les traits épars dans le livre, de manière à offrir au lecteur un tableau d'ensemble, le tableau de la vie sociale et morale du paysan normand. « Je n'y ai jamais songé », répondit Delisle, « je n'ai voulu que réunir des faits. Je les ai vérifiés et présentés de mon mieux. D'autres en tireront le parti qu'ils voudront. »

Ce qui, d'ailleurs, eût peut-être suffi à défendre Delisle contre la tentation de se hasarder sur ce terrain, c'eût été l'enseignement de ses premiers maîtres, les Guérard et les Natalis de Wailly. Ces esprits froids et sévères se défiaient — ils ne s'en cachaient pas — des larges résumés où se complaisait, dans des livres tels que la *Civilisation en France*, l'esprit généralisateur d'un Guizot. Ils exprimaient parfois la crainte que ces belles constructions ne reposassent pas toujours sur des fondements très solides, sur une connaissance assez exacte du détail des faits. L'histoire telle que l'écrivaient Augustin Thierry et Michelet, avec la part de divination qu'elle suppose, ne leur était pas moins suspecte. Cette défiance, ils n'avaient point eu de peine à la faire partager au jeune élève de l'École des Chartes. Appliquée, dès la première heure, à la transcription des textes et au relevé minutieux des plus petits faits, son intelligence répugna toujours à ce que l'on appelle, d'un nom assez impropre, la philosophie de l'histoire et aussi à cette magique évocation des choses mortes et des hommes

1. M. Georges de Manteyer, dans le *Journal des Débats*.

d'autrefois qui nous donne par instant la claire vision et comme l'hallucination du passé.

Soucieux de garder quelque souvenir des années écoulées, les peuples antiques de l'Orient, Égyptiens, Chaldéens, Assyriens, n'avaient su rédiger que des annales plus ou moins sèches. Ce fut le génie de la Grèce qui créa l'histoire et celle-ci, depuis lors, à Rome et ensuite chez les peuples modernes, s'est toujours assigné une double tâche. D'une part, et c'est ce dont ailleurs on ne s'était pas avisé, elle s'est appliquée à dégager de la multitude indéfinie des faits ceux qui étaient les plus importants et les plus significatifs, ceux qui pouvaient le mieux servir à caractériser un siècle ou un peuple, à faire apparaître les causes et les effets des événements qu'elle racontait. Les considérations que suggéraient à l'historien ces faits choisis entre tous, un Hérodote et un Thucydide, un Tite-Live et un Tacite les mettent dans la bouche des orateurs qu'ils font parler. Un historien moderne les prend à son compte et les développe en son propre nom ; mais, comme son prédécesseur antique, il éprouve le besoin d'expliquer les incidents dont il expose la suite, de s'élever du particulier au général, de découvrir les lois qui président à l'évolution des sociétés humaines. En même temps, dans la part qu'il fait au récit, l'historien cherche, avec plus ou moins de succès, à mettre du mouvement et de la couleur, à dresser devant nous, en pied, les principaux acteurs du drame de l'histoire, à leur rendre assez de vie pour que nous croyions les avoir connus, pour qu'il nous semble entendre le son de leur voix, les regarder agir et marcher sous nos yeux, saisir l'expression de leur physionomie. « Histoire, c'est résurrection », disait Michelet.

L'historien parfait,

> Hic qualem nequeo monstrare, at sentio tantum,

devrait posséder au même degré ces deux aptitudes, celle

de l'analyse qui aboutit à la synthèse et celle d'une puissance d'imagination qui recrée un monde disparu. Cette perfection, aucun historien ne l'a atteinte, ni dans l'antiquité, ni dans les temps modernes. Chez les plus grands et les plus illustres historiens, l'une des deux facultés a toujours été en excès, aux dépens de l'autre. Peut-être, tant écrire l'histoire est une entreprise difficile, la plus difficile où puisse s'essayer l'intelligence de l'homme, cet idéal ne sera-t-il jamais pleinement réalisé.

En tout cas, pour avoir droit au titre d'historien, il faut posséder, dans une mesure plus ou moins large, ou l'esprit philosophique ou le talent du narrateur. C'est à quoi Delisle n'a jamais visé. Tout ce qu'il se proposait, comme il le dit à d'Arbois, c'était de recueillir des faits; mais, dans ce domaine de l'histoire nationale, il n'est pas de savant qui ait signalé autant de faits nouveaux, qui ait mieux vérifié et mieux classé ceux qu'il portait à la connaissance des travailleurs groupés dans le même champ d'études. Si jamais, ce que nous ne saurions trop désirer, il nous naît un historien qui réussisse à nous offrir, dans un tableau d'ensemble, une image vivante et colorée de ce monde si complexe et si divers que fut la France du moyen âge, c'est aux livres de Delisle qu'il aura dû emprunter ceux des traits de ses peintures où l'accent du dessin et la chaleur de ton donneront le mieux l'impression de la vérité retrouvée et de la ressemblance garantie. Delisle n'a pas été un historien, au sens propre du mot, mais on ne saurait nommer un érudit qui ait rendu plus de services à la science historique, qui ait été un meilleur auxiliaire et un plus actif pourvoyeur de l'histoire.

SÉANCE DU 24 NOVEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. HENRI OMONT.

M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts adresse au Secrétaire perpétuel l'ampliation d'un décret, en date du 16 novembre 1911, qui approuve l'élection faite par l'Académie de M. Paul Fournier à la place de membre libre laissée vacante par la mort de M. le duc de La Trémoïlle.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture du décret. Il introduit ensuite M. Paul Fournier et le présente à l'Académie.

Le Président souhaite la bienvenue au nouvel élu et l'invite à prendre place parmi ses confrères.

Le Président se fait l'interprète des sentiments unanimes de l'Académie en félicitant M. Maurice Croiset de sa nomination récente comme administrateur du Collège de France, poste auquel ont été appelés avant lui plusieurs membres de notre Académie : Silvestre de Sacy, Letronne, Stanislas Julien, Laboulaye, Renan, Boissier, et Gaston Paris.

L'Académie procède à la nomination d'une Commission qui sera chargée de présenter une liste de candidats à une place vacante de correspondant français.

Sont nommés : MM. Paul Meyer, Héron de Villefosse, Salomon Reinach, Antoine Thomas.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau de l'Académie le fascicule du mois de septembre 1911 des *Comptes rendus des séances de l'Académie* (Paris, 1911, in-8°).

M. Clermont-Ganneau a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie le premier fascicule du tome V des *Mélanges de la Faculté orientale* publiés par l'Université Saint-Joseph de Beyrouth, sous la direction de notre savant et zélé correspondant le R. P. Ronzevalle. Ce fascicule, qui constitue à lui seul un volume de 415 pages, sans compter XXXVIII pages de bibliographie, contient dix mémoires originaux intéressant à divers titres l'histoire et l'archéologie orientales[1]. En voici l'énumération :

P. M. Chaîne : *Un monastère éthiopien à Rome au XVe et au XVIe siècle, San Stefano dei Mori.* — P. L. Cheikho : *Le Hamâsa de Buhturi.* — Noël Giron : *Notes épigraphiques* (Damas, Alep, etc.). — P. H. Lammens : *Le califat de Yazîd Ier.* — P. H. Wiesmann : *Étude sur trois textes relatifs à l'agriculture* (Isaïe, Amos). — PP. G. de Jerphanion et L. Jalabert : *Taurus et Cappadoce.* — P. L. Jalabert : *Inscriptions de Séleucie de Piérie.* — P. G. de Jerphanion : *Ibora-Gazioura*, étude de géographie pontique. — P. Paul Joüon : *Études de philologie sémitique* et *Notes de lexicographie hébraïque.*

« Je dépose, en outre, sur le bureau, de la part des éditeurs MM. Letouzey et Ané, le fascicule XXXVII du *Dictionnaire de la Bible* publié sous la direction de l'abbé Vigouroux. Ce fascicule s'étend du mot *Sinaï* au mot *Temple.* »

M. Dieulafoy a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de son auteur M. Albert Mersier, un volume consacré à l'Histoire élémentaire de l'architecture militaire.

« Cette histoire a été souvent écrite ou professée. Depuis l'époque éloignée où, élève à l'École Polytechnique, j'écoutais les leçons d'art militaire du général Favé et m'exerçais à tracer les fronts de Vauban et de Cormontaigne jusqu'à nos jours, les officiers du Génie chargés du cours de fortification dans les écoles militaires de France et de l'étranger ont réuni des documents intéressants. Mais, il faut bien en convenir, la partie antique se résumait dans l'interprétation de Philon de Byzance, de Héron, d'Énéas, de Vitruve, de Végèce et, en général, des historiens militaires grecs et romains.

« Ces dernières années, les découvertes précieuses se sont multipliées, la fortification antique de l'Orient nous a été révélée et les renseignements fournis par l'étude des places fortes élevées en Chaldée, en Assyrie et en Susiane ont permis de remonter à l'origine de la poliorcétique savante.

1. Avec XII planches, cartes et figures.

M. Mersier, comme il l'écrit dans sa préface, s'est borné à mettre en œuvre et à coordonner les matériaux réunis. Mais il l'a fait avec intelligence, méthode et un grand discernement. A cet égard, son volume est excellent en ce qu'il présente pour la première fois une histoire complète très claire et très substantielle de l'architecture militaire de l'antiquité en Égypte, en Chaldée, en Perse, en terre punique, en Sardaigne, en Grèce, dans le monde romain et en Gaule.

« Pour l'Asie, il a pris pour guide *Ninive et l'Assyrie* de Place, les chapitres consacrés à la poliorcétique dans l'*Acropole de Suse* et le *Château-Gaillard* — j'aurais mauvaise grâce à l'en blâmer — ; pour l'Égypte, M. Maspero et le capitaine Weil ; pour Carthage et la Sardaigne, l'*Histoire de l'Art dans l'antiquité* de MM. Perrot et Chipiez, et pour la Grèce et Rome, les études du chevalier Folard, du colonel de Rochas, d'Auguste Choisy et, en général, les cours professés dans les écoles militaires.

« Le seul reproche que je ferais à M. Mersier, et il est léger, est d'avoir ignoré l'édition de Vitruve d'Auguste Choisy. Il y eût trouvé une interprétation toute nouvelle et fort séduisante du texte, en même temps qu'une restitution savante des machines névrobalistiques employées dans l'antiquité. Mais je n'insiste pas, car il s'agit d'artillerie plutôt que de poliorcétique. »

Le Gérant, A. Picard.

MÂCON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1911

PRÉSIDENCE DE M. HENRI OMONT

SÉANCE DU 1er DÉCEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. HENRI OMONT.

M. Camille Jullian annonce que M. Charles Durand, ancien élève de la Faculté des lettres de Bordeaux, a trouvé, en explorant les ruines du mur gallo-romain de Périgueux, le pied d'une statue colossale en bronze, qui montre comment la braie gauloise s'attachait au soulier.

M. Philippe Berger annonce que le R. P. Delattre, correspondant de l'Académie, a envoyé de Carthage une nouvelle série de copies très soignées d'inscriptions peintes sur des amphores puniques.

M. Henri Cordier annonce que M. de Gironcourt, missionnaire de la Fondation Garnier, est arrivé le 2 novembre à Tombouctou et va commencer immédiatement le relevé des inscriptions arabes dont il a été chargé par l'Académie.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau, au nom de M. Rostovtsew, un recueil de Mémoires archéologiques offert au comte Bobrinsky à l'occasion du 25e anniversaire de sa présidence de la Commission archéologique de Saint-Pétersbourg.

M. C. Jullian offre à l'Académie le no 52 de ses *Notes gallo-romaines* (Paris, 1911 ; extr. de la *Revue des études anciennes*).

M. Émile Picot a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de M. Pierre Le Verdier, président de la Société des Bibliophiles normands, un discours prononcé le 1er juin 1911 à l'assemblée générale des membres de cette Compagnie. M. Le Verdier nous entretient de Léopold Delisle et nous fait connaître la part prise par notre regretté confrère aux travaux d'une des nombreuses sociétés normandes auxquelles il se faisait un devoir d'appartenir. »

M. Héron de Villefosse offre à l'Académie, au nom de M. René Fage, un volume intitulé : *Dans les sentiers de l'histoire* (Paris, 1912, in-8o) :

« Les récits contenus dans cet ouvrage sont agréables à lire ; ils nous reportent aux xvie, xviie et xviiie siècles ; ils ont tous quelques rapports avec le Limousin et appartiennent à l'histoire. L'auteur excelle à tirer parti des documents d'archives qu'il consulte et à en exposer les enseignements d'une manière originale et fine. Habile à éclaircir les obscurités qui entourent certains des personnages qu'il veut mettre en évidence, il les présente dans toute l'activité de leur vie; il possède un talent particulier pour démontrer que ce qu'on prenait tout d'abord pour un mythe était une histoire véridique.

« Le roman d'un ermite » par exemple, tiré d'un manuscrit de la Bibliothèque de l'Arsenal, semble particulièrement extraordinaire. Sous la plume habile de M. Fage, l'histoire de Gervais de La Roche prend une forme nouvelle et passionnante ; les recherches auxquelles il s'est livré lui ont permis de la compléter par des renseignements puisés aux meilleures sources. Dans le même volume, on trouvera de curieux détails sur l'existence de Marie Ferrier, que Racine rendit célèbre sous le nom de « Babonnette ». Une plaisante facétie dite

« La Farce du Prince grec », qui se passe dans la petite ville d'Ussel, est fort bonne à lire. La notice sur l'intendant Étienne Foullé qui, au XVII[e] siècle, exerça en Limousin une véritable dictature est une page d'histoire provinciale d'un intérêt véritable. Dans le chapitre consacré à l'abbé Jean La Boureys de La Roche, auquel la carrière de policier ne paraît pas avoir été plus profitable que celle de joueur, l'auteur nous introduit dans une société de fripons passés maîtres pour détrousser les étrangers. Le volume se termine par la biographie d'une famille de révolutionnaires avérés, les Grammont, qui se signalèrent par leur violence et leur odieuse cruauté. »

M. Philippe Berger présente à l'Académie de la part de l'auteur, M. Neviasky, rabbin à Orléans, la traduction française des livres 7, 8 et 9 du *Rituel du Judaïsme* de Joseph Caro, intitulé en hébreu *Schoolhân Arouch* :

« Les livres 7 et 8 traitent « du vin d'un païen » et « des idoles et des idolâtres »; le livre 9, « des prêts à intérêt ». Le tout est accompagné de commentaires et de notes.

« Le livre 9, de beaucoup le plus intéressant, traite de la question si controversée de l'usure chez les juifs. M. Neviasky croit pouvoir établir, contrairement à l'auteur du *Schoolhân Arouch*, que l'interdiction du prêt à intérêt aux étrangers remonte aux textes bibliques. Je ne puis me ranger à sa manière de voir, et je crois, d'accord avec Joseph Caro, que déjà dans la Bible le prêt à intérêt aux étrangers était permis et qu'il n'était défendu qu'à l'égard des Juifs seuls.

« Cela d'ailleurs ne diminue en rien l'intérêt de cette publication qui est un nouveau service rendu à la connaissance de l'histoire du judaïsme. »

SÉANCE DU 8 DÉCEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. HENRI OMONT.

MM. l'abbé Lejay et J. Loth écrivent à l'Académie pour lui annoncer qu'ils retirent leur candidature au fauteuil de M. Longnon.

Une lettre de M. Lafaye annonce à l'Académie la mort de son beau-père M. Saglio, membre libre, qui s'est éteint le 7 au matin.

D'autre part, une dépêche de Mgr DUCHESNE annonce la mort subite, à Rome, de M. Gauckler, correspondant de l'Académie.

A la suite de ces communications, le PRÉSIDENT prononce les allocutions suivantes :

Messieurs,

Après les pertes douloureuses qu'elle a éprouvées coup sur coup cette année, l'Académie vient d'être de nouveau cruellement frappée. Nous ne reverrons plus ici, à la place où vendredi dernier encore il suivait assiduement nos discussions, l'un de nos confrères les plus aimés, Edmond Saglio, qui s'est éteint sans souffrances hier matin et à qui j'ai le triste devoir de rendre aujourd'hui devant vous le dernier et suprême hommage, que sa modestie a écarté de ses funérailles.

Né à Paris, le 9 juin 1828, après avoir obtenu le diplôme de licencié en droit, Edmond Saglio fut quelque temps attaché au Ministère de la marine; mais là n'était pas sa voie. Les leçons de Jules Quicherat, dans l'enseignement duquel il avait puisé ces deux grandes qualités de l'érudit, la conscience et la précision, ne tardèrent pas à décider de sa vocation et bientôt il se donna sans réserve à l'histoire de l'art et à l'archéologie.

En même temps qu'il insérait des articles de fine critique dans le *Journal des Débats*, il collaborait activement au *Magasin pittoresque*, fondé et dirigé par Édouard Charton, dont il était devenu le gendre, puis à la *Gazette des beaux-arts*, dont il avait été l'un des fondateurs et qu'il dirigea quelque temps à la place de Charles Blanc. Attaché à la collection Campana, sous la direction de Léon Renier, il entrait en 1871 au Musée du Louvre comme conservateur-adjoint de la sculpture moderne et des objets d'art du moyen âge et de la Renaissance, département à la tête duquel il était appelé en 1879; puis, en 1893, il remplaçait Alfred Darcel au Musée de Cluny et il en conservait la direction jusqu'en 1903. Dans les délicates fonctions qui lui avaient successivement ainsi été confiées, Edmond Saglio a fait preuve des qualités les plus précieuses : un goût exquis, un

jugement sûr, une compétence particulière, joints à un complet et absolu dévouement à ses devoirs professionnels.

A la différence de beaucoup d'érudits et d'archéologues, notre regretté confrère n'a point dispersé sa science et sa critique étendue et si sûre en de nombreux volumes. En dehors d'articles insérés jadis dans le *Magasin pittoresque*, dans la *Gazette des beaux-arts*, dans le *Bulletin* de la Société nationale des Antiquaires de France, à laquelle il appartenait depuis 1875, il a été, véritablement et dans toute l'acception du mot, « l'homme d'un seul livre », le grand *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*. Il en avait entrepris la publication avec le Dr Charles Daremberg, mort en 1872; le premier fascicule parut en 1873 et Edmond Saglio en assuma désormais seul la publication jusqu'en 1884, date à laquelle il s'adjoignit notre savant confrère M. Edmond Pottier. Mais il ne se contentait pas de diriger de haut et de loin cette œuvre collective, l'honneur de l'érudition française; rien n'eût été plus éloigné de son caractère. Sa part y a été beaucoup plus considérable qu'on ne le pourrait croire au premier abord; aucun article ne s'y est fait sans lui et vous l'avez reconnu dès 1887, quand vous l'avez appelé à occuper ici la place que laissait vacante l'historien Alexandre Germain. Cependant il n'aura pas eu la joie et la satisfaction suprêmes de voir la fin prochaine de cette belle et grande entreprise, qui est véritablement son œuvre et à laquelle il s'était donné tout entier.

Dans sa simplicité, dans sa modestie sincère, dans son peu de goût pour les louanges éphémères, notre regretté confrère n'a pas voulu qu'il fût prononcé de discours à ses funérailles. Ce n'est pas par des paroles que les vrais savants veulent être exaltés, c'est par leurs propres œuvres; celle d'Edmond Saglio conservera et perpétuera sa mémoire.

La mort lui aura été douce, après les deuils répétés qui avaient jeté un voile de tristesse sur ses dernières années. Avant-hier soir il travaillait encore, comme à son ordinaire; hier matin il n'était plus. Elle a été si soudaine qu'il ne l'a sans doute pas senti venir. C'est une fin sans douleur et sans conscience. Est-ce celle que cette âme libre et fortement trempée avait rêvée? C'est assurément une de celles qui frappent le plus au cœur

une veuve et des enfants aimés, à qui vous me permettrez d'offrir en votre nom l'hommage de notre douloureuse sympathie.

Messieurs,

Un nouveau deuil frappait hier encore l'Académie ; une dépêche nous apprenait la mort à Rome, où il venait d'arriver, de l'un de nos correspondants français, Paul Gauckler.

Né à Colmar, en 1866, sorti de l'École normale en 1886, agrégé d'histoire en 1889, une santé délicate l'avait conduit en Algérie, où il fut chargé, sous la direction de René de La Blanchère, qui venait d'inaugurer la série des *Musées et collections archéologiques de l'Algérie et de la Tunisie*, de la rédaction et de la publication du *Musée de Constantine* (1892) et du *Musée de Cherchel* (1895). Entre temps, il avait été nommé directeur des antiquités de la Tunisie, poste qu'il devait occuper jusqu'en 1905. Il commença dès lors une série de fouilles archéologiques particulièrement fructueuses, dont les principales sont : l'exploration des villas d'Oudna, qui lui fournirent un grand nombre de belles mosaïques romaines ; l'étude méthodique des nécropoles puniques de Carthage ; la découverte du Théâtre et de l'Odéon de Carthage, dans les citernes duquel il retrouva un grand nombre de statues antiques ; puis d'autres fouilles à Sousse, signalées par la découverte de la célèbre mosaïque de Virgile, à Dougga, à Gightis dans le Sud Tunisien, etc.

Pendant les douze années que dura sa direction des antiquités de la Tunisie, il a rempli de ses communications et de la relation de ses découvertes archéologiques nos *Comptes rendus*, les *Monuments et mémoires* de la Fondation Piot, le *Bulletin* du Comité des travaux historiques, le *Bulletin* et les *Mémoires* de la Société nationale des Antiquaires de France.

Grâce à ses fouilles heureuses et à son inlassable activité, le Musée de Tunis prit un grand et rapide développement, et notre Académie avait tenu à reconnaître publiquement tout ce que lui devait l'archéologie africaine, en l'élisant dès 1899 au nombre de ses correspondants.

En ces dernières années, sa santé l'obligea d'aller passer l'hiver et le printemps en Italie; chargé de mission par le Ministère de l'instruction publique, on n'a pas oublié avec quelle perspicacité et quel succès il dirigea des fouilles sur le Janicule, dans deux de ces sanctuaires orientaux élevés au milieu du bois sacré de la déesse Furrina.

Je rappellerai que Paul Gauckler laisse encore, en collaboration avec notre confrère M. Cagnat, une importante publication sur les *Temples païens de la Tunisie* et que c'est à lui que sont dues les *Mosaïques de la Tunisie*, dans l'Inventaire des mosaïques entrepris sous les auspices de l'Académie.

Il s'était spécialisé dans l'étude des mosaïques, sur lesquelles il avait projeté une étude d'ensemble, dont il a tracé le plan dans l'article *Musivum* du *Dictionnaire des antiquités* de notre regretté confrère Edmond Saglio, et que la mort est venue subitement interrompre. Elle a enlevé à la science française un archéologue d'une surprenante perspicacité, d'une activité sans cesse en éveil, servie par un agréable talent d'exposition. Sa disparition soudaine et prématurée laisse un vide profond dans la science et d'unanimes regrets à tous ses amis.

L'Académie procède à l'élection d'un membre ordinaire, en remplacement de M. Auguste Longnon, décédé.

Il y a 36 votants; majorité 19.

Au premier tour de scrutin, M. Cuq obtient 6 suffrages; M. Fr. Delaborde, 5; M. Glotz, 3; MM. Monceaux et Fr. Thureau-Dangin, chacun 7; M. Psichari, 8.

Au second tour de scrutin, M. Cuq obtient 10 suffrages; M. Fr. Delaborde, 1; M. Monceaux, 10; M. Psichari, 12; M. Thureau-Dangin, 3.

Au troisième tour de scrutin, M. Cuq obtient 13 suffrages; M. Monceaux, 11; M. Psichari, 12.

Au quatrième tour de scrutin, M. Cuq obtient 17 suffrages; M. Monceaux, 6; M. Psichari, 13.

Au cinquième tour de scrutin, M. Cuq obtient 21 suffrages; M. Monceaux, 2; M. Psichari, 13.

En conséquence, M. Édouard Cuq, ayant obtenu la majorité des suffrages, est proclamé élu par le Président. Son élection

sera soumise à l'approbation de M. le Président de la République.

La séance est ensuite levée en signe de deuil.

LIVRES OFFERTS

Le P. Scheil dépose sur le bureau, au nom de l'auteur, M. l'abbé Léon Legrain, un ouvrage intitulé *Catalogue des cylindres orientaux* de la Collection Louis Cugnier, ouvrage accompagné de six planches hors texte (Paris, 1911, in-4°).

SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. HENRI OMONT.

M. le Ministre de l'instruction publique adresse au Secrétaire perpétuel l'ampliation d'un décret, en date du 15 décembre, qui approuve l'élection de M. Cuq à la place de membre ordinaire, en remplacement de M. Longnon, décédé.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture du décret. Il introduit ensuite M. Cuq et le présente à l'Académie.

Le Président souhaite la bienvenue au nouvel élu et l'invite à prendre place parmi ses confrères.

Le Président prononce ensuite l'allocution suivante :

« Messieurs,

« L'Académie est cruellement éprouvée en cette fin d'année. Après Edmond Saglio, après Paul Gauckler, c'est aujourd'hui un de nos plus anciens correspondants, Anatole Bailly, qui nous est enlevé.

« Né à Orléans en 1833, Anatole Bailly s'est éteint avant-hier dans sa ville natale, qu'il n'avait jamais voulu quitter, après avoir professé pendant plus de vingt ans dans son lycée, avec un dévouement qui est coutumier dans l'Université, et après y avoir formé des générations d'élèves, dont plusieurs sont depuis devenus des maîtres.

« Entré en 1853 à l'École normale, il y avait été le camarade de plusieurs de nos confrères ; mais les leçons d'Émile Egger, à l'École normale comme à la Faculté des lettres, avaient fixé sa vocation et on peut lui appliquer ce qu'il a dit plus tard dans la notice, consacrée par lui à la mémoire du maître, auquel il avait gardé une respectueuse et filiale affection : « il était né professeur et ne se lassait pas d'enseigner ».

« Toute la vie, toute l'œuvre d'Anatole Bailly tiennent en ces quelques mots. Les heures, dérobées par le professeur de la classe de quatrième du lycée d'Orléans à son enseignement, ont été employées par lui à la composition d'ouvrages exclusivement pédagogiques. En 1869, il publiait, sous la direction d'Émile Egger, un *Manuel pour l'histoire des racines grecques et latines, avec une liste des principaux dérivés français* ; en 1882, c'étaient les *Leçons de mots : Mots grecs et mots latins, groupés d'après la forme et le sens*, qu'il publiait en collaboration avec notre éminent confrère M. Michel Bréal, et dont les nombreuses éditions se succédaient à quelques années d'intervalle ; puis le *Dictionnaire étymologique latin* (1885) ; enfin le grand *Dictionnaire grec-français*, auquel il travaillait depuis vingt ans, parut en 1895 et mit le sceau à sa réputation de linguiste et de grammairien.

« Notre Académie n'avait pas attendu la publication de ce magistral ouvrage pour inscrire Anatole Bailly, dès 1889, sur la liste de ses correspondants nationaux. Elle applaudit au succès mérité du nouveau Dictionnaire, en tête duquel Anatole Bailly avait tenu à inscrire le nom de son maître Émile Egger, qu'il avait spécialement composé, il le dit au début de sa préface, « pour les élèves de nos lycées et collèges », et qu'il dédiait « à tous ceux qui aiment la Grèce et ces nobles études grecques, fondement nécessaire de toute éducation vraiment libérale ».

« En votre nom j'adresse un suprême hommage à la mémoire

de ce savant modeste, de ce professeur dévoué, de cet homme de bien. »

M. Jullian communique, au nom de M. Momméja, conservateur du Musée d'Agen, une note sur les découvertes faites à Sos (Lot-et-Garonne).

M. Henri Cordier donne des nouvelles de la mission Legendre :

« J'ai reçu une nouvelle lettre du Dr Legendre, datée de Ning Youen, le 23 octobre. Il était reparti de Mien-ning le 21 septembre pour compléter son exploration des mois de printemps et d'été en pays Si Fan ; il y a réussi, malgré les difficultés soulevées par les Chinois. Le Dr Legendre ajoutait : « Je remonte maintenant au Yun nan, puis irai à Ta-li. J'ai envoyé M. Noiret, depuis un mois, pour photographier tous les monuments indiqués par M. Chavannes, mais je ne sais s'il pourra remplir toute sa mission. » On sait que peu de temps après le Dr Legendre et le lieutenant Dessirier étaient attaqués à Houang choui t'ang, entre Ning Youen et Te Tch'ang, sur la route du Yun-nan où ils se rendaient.

Le Président annonce que l'Académie a nommé à la place de correspondant étranger, vacante par suite du décès du R. P. De Smedt, de Bruxelles, M. F. G. Kenyon, directeur du Musée Britannique.

M. Holleaux présente un sénatus-consulte trouvé à Délos à la fin de la dernière campagne. Ce sénatus-consulte autorise l'ouverture d'un temple de Sarapis et le culte privé de ce dieu.

A la suite de cette communication, diverses observations sont présentées par MM. Perrot, Alfred Croiset, Bouché-Leclercq, Foucart, Paul Girard, Havet, Jullian, Théodore Reinach, Clermont-Ganneau.

LIVRES OFFERTS

M. Cagnat dépose sur le bureau le 1er fascicule des planches qui doivent accompagner l'*Inventaire des mosaïques de la Gaule et de l'Afrique romaine*. Elles reproduisent un certain nombre de mosaïques de la Gaule (Paris, 1911, in-fol.).

M. Camille Jullian présente au nom de l'auteur, M. Clerc, correspondant de l'Académie, l'*Histoire d'Aix dans l'antiquité*, 2e partie (Paris et Marseille, 1911, in-8o).

Ce volume est la seconde partie du grand livre de M. Clerc sur la cité d'Aix, dont le premier a été offert à l'Académie l'an dernier. Il renferme une suite d'études approfondies sur la fondation de la colonie, le territoire d'Aix, ses subdivisions, les cultes de la cité, les débuts du christianisme. On y reconnaîtra la méthode habituelle à M. Clerc, un exposé très clair, très sobre, les textes décisifs mis en lumière, beaucoup de logique et aucun esprit d'aventure.

M. Noël Valois a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Académie, de la part de notre savant correspondant, M. le chanoine Ulysse Chevalier, le tome V de la *Gallia christiana novissima*.

« L'Académie connaît et apprécie à sa juste valeur l'œuvre de science et de dévouement entreprise par M. Ulysse Chevalier pour déchiffrer, classer, compléter, éditer dans les conditions les meilleures les innombrables notes et transcriptions amassées par son défunt ami le chanoine Albanès sur l'histoire ecclésiastique de Provence. Déjà, en 1910, la Commission des Antiquités de la France, plaçant hors concours les tomes II, III et IV de cette magnifique compilation, a rendu un public hommage à l'utilité de la publication, à l'activité merveilleuse et au désintéressement de l'éditeur.

« Voici qu'un nouveau volume de 940 colonnes in-quarto fournit près de 2000 articles (extraits de chroniques, copies ou analyses d'actes empruntés pour la plupart aux archives locales ou aux registres du Vatican), destinés à enrichir et à rectifier, à révéler, pour mieux dire, l'histoire des évêques et des prévôts de l'église de Toulon, depuis les origines, au ve siècle, jusqu'à 1790. Si l'on compare les résultats dès à présent acquis, grâce à MM. les chanoines Albanès et Chevalier, à ceux dont s'étaient contentés les auteurs du tome Ier de la *Gallia christiana* [illegible] de quatre

noms et de six épiscopats nouveaux à intercaler dans le texte des évêques de Toulon ; par contre, il n'y a pas moins de sept noms à supprimer. Outre ces additions et éliminations, le présent volume restitue leur véritable nom à dix-huit évêques et rectifie les dates d'une trentaine d'épiscopats ; c'est une refonte complète de la liste épiscopale, sans parler de tous les renseignements nouveaux qui nous sont apportés sur l'histoire ecclésiastique et civile du pays et même sur les travaux d'art et les constructions d'édifices religieux en Provence.

« Un nouveau volume, que M. Ulysse Chevalier veut bien dès à présent nous annoncer, sera consacré à l'évêché d'Orange et complétera l'abondante série des matériaux accumulés en vue de l'histoire ecclésiastique de la province d'Arles. Service de premier ordre qui sera ainsi encore une fois rendu aux études historiques par un savant à qui les travailleurs ne sauront bientôt plus comment témoigner leur reconnaissance. »

M. Collignon fait hommage à l'Académie au nom de l'auteur, M. Georges Nicole, ancien membre étranger de l'École française d'Athènes, d'un ouvrage intitulé : *Catalogue des vases peints du Musée national d'Athènes. Supplément*, *avec une préface de Maxime Collignon*, et accompagné d'un album in-folio de 21 planches :

« Le présent volume est le supplément, devenu nécessaire, du *Catalogue des vases peints du Musée national d'Athènes* publié en 1902 dans la *Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome*. Le regretté Louis Couve avait laissé en manuscrit cet ouvrage, qui était la revision et le complément du premier Catalogue que j'avais donné autrefois. Au moment où j'ai publié ce second Catalogue, M. Nicole, alors membre étranger de l'École d'Athènes, a bien voulu se charger d'établir les tables de concordance, et il a pu ainsi se rendre compte que l'ouvrage présentait déjà des lacunes, à raison des rapides accroissements des collections céramiques du Musée. Il a entrepris de décrire les séries nouvelles, et celles que Couve avait cru devoir laisser de côté. C'est ce supplément qu'il publie aujourd'hui. Pour en indiquer l'importance, il me suffira de dire qu'il ne compte pas moins de 1363 numéros. Les enrichissements de la collection, dus surtout aux fouilles de la Société archéologique d'Athènes, portent principalement sur les séries suivantes : celles des vases d'ancien style, les lécythes attiques à fond blanc, et les vases à figures rouges provenant des nécropoles béotiennes. L'ouvrage est complété par un album contenant un texte descriptif et de très bonnes reproductions, en phototypie ou en dessin, d'un certain

nombre de vases choisis parmi les plus caractéristiques. Quelques-unes des planches sont exécutées en couleur d'après des aquarelles de M. Gilliéron. Il me sera permis de renouveler ici les remerciements que j'adresse dans la préface à M. Nicole. Il a apporté une précieuse collaboration à une œuvre qui est devenue collective, sans cesser d'être celle de l'École française d'Athènes. »

M. Paul Meyer présente à l'Académie le tome II de l'ancien registre des Archives de Southampton connu sous le nom de *The Oak Book of Southampton* dont le premier tome a été présenté le 30 juin dernier. A ce tome II, l'éditeur, M. le prof. Studer, a joint un supplément, *Supplement to the Oak Book of Southampton*. Ces deux volumes renferment une introduction générale et divers appendices qui dépassent à certains égards l'intérêt du document lui-même. Dans le livre de Southampton il y a une copie de la loi maritime d'Oléron, dont on connaissait déjà plusieurs manuscrits. M. Studer l'a publiée, avec des variantes d'autres textes, et en outre il s'est efforcé de classer ces différentes leçons. Dans le Supplément, sous le titre de « Notes sur le dialecte anglo-français de Southampton », il a présenté des recherches intéressantes sur la langue de ces documents, y joignant un glossaire bien fait. En somme, cette publication est très recommandable.

M. Héron de Villefosse présente à l'Académie, au nom de M. Louis Poinssot, inspecteur des antiquités et arts de la Régence de Tunis :

1° *Les Inscriptions de Thugga* (extr. des *Nouvelles archives des missions scientifiques*, t. XVII) ; — 2° *Nouvelles inscriptions de Dougga* (extr. des *Nouvelles archives des missions scientifiques*, t. XVIII) :

« L'auteur de ces deux fascicules a l'intention de publier une histoire de la ville de Dougga, dont les ruines imposantes faisaient déjà, au XVIIe siècle, l'étonnement des voyageurs et provoquaient leurs recherches. Ces ruines viennent d'être dégagées et mises en valeur par les soins du Service des antiquités de la Régence de Tunis. Devenues d'un accès facile, elles présentent aujourd'hui aux archéologues un admirable ensemble de monuments antiques et offrent aux touristes un but d'excursion des plus intéressants. M. Louis Poinssot a été un des agents les plus actifs des récents travaux exécutés à Dougga ; il se propose d'étudier en détail la constitution municipale, curieuse à tant d'égards, d'une ville dont l'origine remonte plus haut que la conquête romaine. Il lui a paru nécessaire de faire tout d'abord une recension attentive des docu-

ments épigraphiques trouvés sur place, documents qui doivent fournir une base solide à son travail. Il a réuni environ 350 inscriptions classées par catégories et dont le texte, correctement donné, est accompagné de renseignements précieux et de quelques commentaires.

« Les temples sont nombreux à Dougga. Celui du Capitole, dédié sous Marc Aurèle, est depuis longtemps connu ; dans celui de la déesse Céleste, on remarque, gravés au-dessus de la dédicace, des noms de provinces et de villes dont la présence et le choix n'ont pas encore été expliqués d'une manière très sûre. Cérès, la Concorde, Liber pater, Libera, Esculape, Mercure, la Fortune, Vénus, le Génie de la Patrie, Neptune, la Piété Auguste, Pluton, Baal-Saturne, le grand dieu Africain, le Soleil y possédaient aussi de riches sanctuaires. On y voit un théâtre magnifique dégagé par le docteur Carton, un cirque, un capitole, des arcs de triomphe, un marché, etc. : tous ces édifices, bâtis, restaurés ou embellis par les soins des patrons ou des magistrats de la cité, ont donné une abondante moisson de textes épigraphiques. A l'Est du Capitole, devant le temple de Mercure, on a découvert une rose des vents, soigneusement gravée sur le dallage de la place : c'est un genre de monuments dont il subsiste peu d'exemples. M. Poinssot pense que la gravure peut remonter au IIIe siècle ; il ressort de l'aspect du dallage et de la position de la rose qu'elle n'était ni annexée à une horloge ou à un cadran solaire, ni complétée par une girouette ; elle présente d'ailleurs diverses particularités qui ont été signalées dans cet excellent travail. »

SÉANCE DU 22 DÉCEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. HENRI OMONT.

A propos du procès-verbal de la dernière séance, M. Antoine Thomas signale l'intérêt que présente, dans l'inscription de Délos communiquée par M. Holleaux, la transcription par ε de l'*i* latin dans les noms latins (propres ou communs) : ἐντερκαλαρίοις, κομερτίοι, Τεβέριος, Τεβερίου. Ces exemples sont à ajouter à ceux que l'on possède déjà, et en assez grand nombre, car les transcriptions analogues ne sont pas très rares, et elles s'échelonnent,

sans lacunes sensibles, du commencement du IIe siècle avant J.-C. à la plus basse époque impériale. L'idée de Diez, qui admettait une filiation entre la prononciation archaïque du latin et la prononciation romane (où l'ĭ est assimilé à l'ē), reçoit, semble-t-il, de la constatation répétée de ce fait, une nouvelle confirmation. On ne saurait donc accepter la manière de voir qui tend à prendre faveur aujourd'hui et qui est présentée sans réserve dans des manuels récents (ceux de MM. Grandgent et Bourciez, par exemple), d'après laquelle le passage de l'ĭ à e serait un fait nouveau dans le développement du latin vulgaire et daterait seulement du IIe ou IIIe siècle après J.-C. Il ne faut pas oublier que les inscriptions de Pompéi offrent, non seulement beaucoup de formes en *-es*, *-et* (pour *-ĭs*, *-ĭt*), mais des exemples comme *genetrix* (3072), *feliceter* (1326), et *Peteensanis* (2183).

M. Maurice Croiset présente la photographie de la mosaïque découverte à Fourvière dans les fouilles dirigées par MM. Fabia et de Montauzan.

M. de Gironcourt écrit à M. Henri Cordier, de Tombouctou, le 11 novembre 1911, le résultat des dix jours qu'il a passés dans cette ville : prise des estampages des pierres de Bentia réunies en un « musée » (dont elles sont encore les seuls objets) et de ceux des inscriptions des cimetières ; les tombes des chérifs de Sidi Ali ne sont pas anciennes, mais M. de Gironcourt pense qu'elles peuvent fournir peut-être, avec les indications de repère que l'on possède sur les intombés, des points de comparaison utiles, ne serait-ce qu'au point de vue graphique. De plus, M. de Gironcourt a pu recueillir deux *Tarikhs* sur le contenu desquels naturellement toutes réserves doivent encore être faites. L'un (58 pages) est un historique écrit récemment par un vieux chef souraï entre Gao et Bentia, rapportant les gestes des Ouliminden, d'où le nom peut-être un peu prétentieux qu'on lui donnait en le présentant aux voyageurs : *Tarikh des Ouliminden*. — L'autre (22 pages) traite des tribus de l'Ouest et parle de Mohamed Askia. — M. Dupuis-Yakouba a procuré à M. de Gironcourt le copiste du *Tarikh es Soudan* ; dès que le travail sera terminé, « je vous enverrai, écrit M. de Gironcourt, immédiatement — j'espère par prochain courrier — la copie de ces manuscrits, l'original étant impossible à acquérir ».

A la suite d'un comité secret, le Président annonce que l'Académie a nommé correspondant, en remplacement de M. Paul Fournier, élu membre libre, M. Déchelette, conservateur du Musée de Roanne.

M. Paul Foucart lit une étude sur la sixième lettre attribuée à Démosthènes. Cette lettre fut écrite dans les jours qui suivirent la levée du siège de Lamia et le combat des Grecs alliés contre le Macédonien Léonnatos. L'auteur prouve son authenticité par la précision des détails et leur concordance avec les témoignages des écrivains anciens et des inscriptions.

M. Cagnat donne lecture de la note suivante de M. Alfred Merlin, directeur des antiquités et arts de Tunisie :

« M. le lieutenant Haack, du 3e bataillon d'Afrique, vient de faire auprès de Bir-Bou-Rekba une découverte d'une grande importance. Les 10 et 11 décembre 1911, il a recueilli deux fragments d'une plaque de marbre qui se raccordent exactement ; la plaque, qui est aujourd'hui entière, sauf le coin supérieur gauche, mesure 0m 24 de haut, 0m 29 de long et porte, gravée en lettres de taille décroissante (haut. 0m 035 - 0m 025), l'inscription que voici :

AVGVSTO · DEO
CIVES · ROMANI
QVI · THINISSVT
NEGOTIANTVR
CVRATORE · L · FABRICIO ·

« L'intérêt de ce texte est multiple et de premier ordre.

« Tout d'abord, il a été consacré à honorer Auguste comme dieu de son vivant même ; c'est, par conséquent, une des plus anciennes inscriptions latines d'Afrique ; c'est aussi la première dédicace qui nous fasse connaître les honneurs divins qui furent rendus dans cette province à Auguste dès son principat[1] ; nous

1. On avait déjà trouvé en Tunisie une inscription dédiée en 3 ap. J.-C. *Junoni Liviae Augusti* (*Corp. inscr. latin.*, VIII, 16456 ; Dessau, *Inscr. latin. select.*, n° 120) ; cf. Toutain, *Cultes païens dans l'empire romain*, I, 1, p. 30 et suiv.

avons là par suite un document précieux sur l'établissement du culte impérial dans ce pays [1].

« En second lieu, nous apprenons par cet ex-voto que l'endroit où il a été trouvé s'appelait *Thinissut*, et cette constatation vaut qu'on s'y arrête quelque peu. On se souvient qu'en 1908, M. le capitaine Cassaigne a mis au jour, dans la région montagneuse qui s'étend au Nord-Est de Bir-Bou-Rekba, les vestiges d'un temple de Baal et de Tanit [2]. Entre autres choses remarquables, il y a découvert une belle inscription punique, aujourd'hui conservée au Musée du Bardo [3] et qui a été successivement commentée par MM. Berger [4], Lidzbarski [5] et Vassel [6]; cette inscription, qui date peut-être du milieu du IIe siècle avant notre ère, qui est donc bien antérieure à la nôtre, commémore la dédicace de deux sanctuaires que les citoyens de *Tanesmat* avaient construits au seigneur Baal et à Tanit Pene-Baal. Or c'est sur la colline escarpée qui fait face, de l'autre côté d'un profond ravin, au temple et qui se dresse entre lui et les ruines de *Siagu*, que M. Haack a ramassé les morceaux de son inscription; sur les pentes de cette hauteur, émergent de ci de là des pans de murs en blocage; en dégageant le pied de l'un d'entre eux, à la même altitude que le temple, dans les restes d'un édifice dont le déblaiement est seulement ébauché, les deux fragments furent successivement rendus à la lumière.

« *Tanesmat* (Tnsmt) du texte punique, *Thinissut* du texte latin désignent évidemment la même localité, dont le nom nous apparaît maintenant sous une forme complète, avec une vocalisation qui ne laisse plus aucune place au doute. *Thinissut*, comme de très nombreux noms africains d'origine berbère

1. Pour la formule *Augusto deo*, cf. *Liviae Augusti, deae* (*Corp. inscr. latin.*, X, 7464; Dessau, *op. cit.*, n° 119).

2. Merlin, *Le sanctuaire de Baal et de Tanit près de Siagu* (*Notes et documents publiés par la Direction des antiquités et arts de la Tunisie*, fasc. IV, 1910).

3. *Cat. Musée Alaoui, Suppl.*, p. 167, n° 1131.

4. *Revue de l'Histoire des Religions*, 1908, LVIII, p. 150-160; cf. Merlin, *op. cit.*, p. 22 à 24 (avec un fac-similé).

5. *Ephemeris für semitische Epigraphik*, III, p. 58.

6. *Revue tunisienne*, 1910, p. 161 et suiv. (avec fac-similé et reproduction des articles de MM. Berger et Lidzbarski).

Thuburbo, Thibursicum, Thimida, Thabbora, Thimisna, Thaenae, Thiguica, Thugga, etc.), commence par *Th*; pour la finale en *ut*, on peut rapprocher le nom de *Pupput*, qui est à environ 5 kilomètres de *Thinissut*.

« Enfin, dans l'inscription de M. Haack, nous devons noter la formule *cives romani qui Thinissut negotiantur* pour la comparer aux formules analogues, nous révélant, d'après les textes épigraphiques, l'existence de *conventus civium romanorum* en Afrique ; par exemple :

cives romani qui Aubuzza consistunt[1];

cives romani qui vico Hateriano morantur[2];

conventus civium romanor(um) et Numidarum qui Mascululae habitant[3];

Afri et cives romani Suenses[4].

« Le mot *negotiantur* est dans notre cas particulièrement précis ; par les auteurs nous savons que les commerçants romains étaient nombreux en Afrique vers la fin de la République et qu'ils jouèrent un rôle important dans la guerre de César contre les partisans de Pompée, dont ils épousèrent la cause. On les rencontrait entre autres sur la côte à Utique, à Carthage, à Hadrumète, à *Thapsus*[5]; nous les voyons maintenant installés dans une petite cité indigène, située à faible distance du bord de la mer, au fond du golfe d'Hammamet; c'est là un nouveau et curieux témoignage sur la romanisation de l'Afrique au début de notre ère.

« Ces *conventus* paraissent avoir adopté avec enthousiasme le culte impérial, avoir honoré volontiers la divinité d'Auguste de son vivant et après sa mort[6]; ce ne fut peut-être pas seulement

1. *Corp. inscr. latin.*, VIII, 16367 ; Dessau, *Inscr. latin. select.*, n° 6783.

2. Cagnat, *Bull. arch. du Comité*, 1893, p. 236, n° 100 ; Dessau, *op. cit.*, n° 6777 ; *Corp. inscr. latin.*, VIII, 23125.

3. *Corp. inscr. latin.*, VIII, 15775 ; Dessau, *op. cit.*, n° 6774.

4. Bouyac, *Bull. arch. du Comité*, 1894, p. 321 ; Dessau, *op. cit.*, n° 6776 ; *Corp. inscr. latin.*, VIII, 25850.

5. Cf. Kornemann, *De civibus romanis in provinciis imperii consistentibus*, p. 107 ; Pauly Wissowa, *Realencyclopädie*, IV, col. 1183.

6. L'inscription d'Henchir-Guergour (*Corp. inscr. latin.*, VIII, 15775 ; Dessau, *op. cit.*, n° 6774) est dédiée *Divo Augusto* par le *conventus civium Romanor(um) et Numidarum qui Mascululae habitant*.

par loyalisme, mais aussi par reconnaissance personnelle envers un prince qui fit tous ses efforts pour fortifier l'élément romain en Afrique, qui y fonda plusieurs colonies et y envoya de nombreux colons[1], qui eut souci de contribuer le plus possible à la civilisation et à la latinisation du pays. »

M. J. Toutain expose les résultats de la sixième campagne de fouilles effectuée par la Société des sciences de Semur sur le Mont Auxois. Le principal résultat de cette campagne a été la découverte d'un atrium rectangulaire, se rattachant par son extrémité méridionale au monument à crypte découvert en 1908 et dont la façade est tournée vers le Nord. Cet atrium se compose d'une cour centrale, entourée de trois portiques à l'Ouest, au Sud et à l'Est. Ces portiques étaient séparés de la cour centrale par des lignes de piliers quadrangulaires. Plusieurs bases de ces piliers ont été retrouvées en place. Quelques fûts et fragments de fûts presque carrés ont été retirés des déblais. Ces piliers étaient couronnés par des chapiteaux, ou plus exactement des supports carrés, ornés de moulures, et flanqués de consoles qui en augmentaient la surface portante. On a découvert six supports de ce genre, quatre ordinaires, un d'angle, et un sixième qui couronnait sans doute l'un des montants d'une baie plus importante que les entrecolonnements ordinaires. Cette ordonnance par piliers quadrangulaires ainsi décorés semble nouvelle dans l'architecture gallo-romaine. D'après M. J. Toutain, cet atrium a été construit dans la première moitié du IIIe siècle ap. J.-C.; on n'a en effet trouvé comme monnaies très nettes dans la fouille que quatre monnaies d'argent de Caracalla, d'Alexandre Sévère, de Gordien et de Philippe.

Dans le sous-sol de ce monument, ont été déblayés en 1911 deux puits, trois caves gallo-romaines et diverses excavations d'aspect gaulois. Comme objets mobiliers, il convient de citer une inscription sur bois en double exemplaire : FLAVI ; un couteau à lame mobile et à manche en os travaillé, tout à fait intact ; de nombreux fragments de poteries de diverses époques.

L'emplacement fouillé en 1911 met en pleine lumière la superposition de trois âges : les excavations gauloises ; les caves des

1. Cf. entre autres, Merlin, *Bull. arch. du Comité*, [illegible]

premiers siècles de l'empire ; l'atrium lui-même construit à l'époque des Sévères. Les résultats de ces fouilles font le plus grand honneur à la Société des sciences de Semur ; ils attestent la perspicacité et le dévouement du directeur des fouilles, M. V. Pernet, l'ancien assistant de Stoffel.

M. Dieulafoy présente quelques observations.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau, au nom des auteurs, MM. Merlin et L. Poinssot, deux brochures :

1° *Statuettes trouvées en mer près de Mahdia (Tunisie)* (extr. des *Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France*, t. LXX, Paris, 1911, in-8°) ;

2° *Marbres trouvés en mer près de Mahdia (Tunisie)*. Paris, 1911, in-8° (extr. de la « Revue archéologique »).

M. Pottier dépose sur le bureau sa plaquette intitulée : *Hommage à M. Léon Heuzey — 5 novembre 1911* — (extr. de la « Revue de Paris » du 15 novembre 1911).

M. Dieulafoy a la parole pour un hommage :

« L'Institut d'Estudis Catalans continue avec une ardeur méritoire à réunir les matériaux qui serviront un jour à élever un édifice à la gloire de l'ancien royaume d'Aragon et de son aïeul le comté de Barcelone.

« L'Annuaire (1909-1910) que j'ai mission d'offrir à l'Académie en donne une preuve nouvelle (gr. in-4°, 731 pages).

« Les Catalans des deux versants des Pyrénées, les Espagnols, les Français, non compris dans cette définition, les Italiens, les Allemands sont invités à concourir à l'œuvre. Cette année encore, on trouve à côté des noms bien connus de lettrés et d'archéologues locaux ceux de MM. Francesco Cerone, Giovanni Livi, J. Anglade, tandis que pour montrer combien l'unité historique de l'ancienne Catalogne est respectée, la Commission chargée de composer l'Annuaire a fait une large place à deux mémoires relatifs, le premier au *Troubadour Guiraut Riquier de Narbonne* (p. 571 à 587) et le second.

à *Narbonne, Gerone et Barcelone sous la domination musulmane* (p. 178 à 202).

« J'analyserai dans le *Journal des Savants* les seize études — quelques-unes enrichies d'illustrations nombreuses — qui entrent dans les sections historique, archéologique, juridique et littéraire du recueil. Mais avant que l'article paraisse, je veux du moins signaler parmi les travaux et les recherches, tous dignes d'attirer l'attention :

« *Les restes des anciennes archives des États Généraux du royaume d'Aragon existant dans les archives de la Députation provinciale de Saragosse*, par Edouardo Ibarra y Rodriguez (p. 90 à 130).

« *L'inquisition barcelonaise remplacée par l'inquisition castillane* (1446-1487), par Francesch Carreras y Candi (p. 131 à 178).

« *Les sculptures découvertes dans les fouilles d'Empurias*, par Ramón Casellas (p. 281 à 295).

« *Le palais des États Généraux de Catalogne*, par J. Puig y Cadafalch et J. Miret y Sans (p. 385 à 480).

« *Étude sur l'élaboration de la Chronique de Pere'l Ceremonios* (Pierre IV d'Aragon, 1336-1387), par Rubio y Lluch (519 à 570).

« Et enfin les deux mémoires dont il a été fait état.

« Ces quelques mentions montrent la variété des sujets traités par les auteurs et le grand intérêt qu'ils offrent ; intérêt que viennent encore accroître une excellente exposition et une présentation littéraire que l'on ne saurait trop louer. »

M. Salomon Reinach a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de MM. Merlin et Poinssot, deux articles relatifs aux marbres et bronzes antiques découverts en mer près de Mahdia (Tunisie). L'Académie sait avec quel dévouement et quelle habileté ont été conduites ces fouilles difficiles ; les publications que voici, venant après plusieurs autres, attestent le soin avec lequel on en fait connaître les résultats. »

SÉANCE DU 29 DÉCEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. HENRI OMONT.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture d'un décret, en date du 25 novembre 1911, autorisant l'Académie à accepter le legs fait à son profit par M. Léopold Delisle d'une somme de quatre

mille francs dont les arrérages devront servir à l'entretien des deux tombes de la famille Burnouf, de M. L. Delisle et de Mme Delisle.

M. Babelon dépose sur le bureau, de la part de l'Académie de Mâcon, un exemplaire en or de la médaille du millénaire de Cluny célébré en 1910 et auquel l'Académie des inscriptions et belles-lettres s'était fait représenter.

M. C. Jullian communique une lettre de M. Momméja, directeur du Musée archéologique d'Agen, relative aux fouilles de Sos (Lot-et-Garonne). On a notamment découvert des traces des exploitations métallurgiques auxquelles César fait allusion.

L'Académie procède au renouvellement du bureau, pour l'année 1912. M. Leger est élu président ; M. Noël Valois, vice-président.

Il est ensuite procédé à la nomination des Commissions annuelles et des Commissions de prix. Sont élus :

Commission des travaux littéraires : MM. Bréal, Senart, Paul Meyer, Héron de Villefosse, Alfred Croiset, Clermont-Ganneau, de Lasteyrie, Collignon.

Commission des antiquités de la France : MM. Paul Meyer, Héron de Villefosse, Viollet, de Lasteyrie, Omont, l'abbé Thédenat, C. Jullian, Maurice Prou.

Commission des Écoles françaises d'Athènes et de Rome : MM. Heuzey, Foucart, Meyer, Homolle, Collignon, Cagnat, Chatelain, Haussoullier.

Commisson de l'École française d'Extrême-Orient : MM. Bréal, Senart, Barth, Chavannes, Cordier, le P. Scheil.

Commission de la fondation Garnier : MM. Senart, Barth, Cordier, le P. Scheil.

Commission de la fondation Piot : MM. Heuzey, Héron de Villefosse, de Lasteyrie, Homolle, Collignon, Babelon, Pottier, Haussoullier, Durrieu.

Commission administrative : MM. Alfred Croiset, Cagnat.

COMMISSION DU PRIX ORDINAIRE OU PRIX DU BUDGET (sujet proposé : *Étude relative au Turkestan oriental*) : MM. Senart, Barth, Chavannes, Cordier.

COMMISSION DU PRIX DUCHALAIS (*numismatique du moyen âge*) : MM. de Vogüé, Schlumberger, Héron de Villefosse, Babelon.

COMMISSION DU PRIX GOBERT : MM. Paul Meyer, Viollet, Thomas, Durrieu.

COMMISSION DU PRIX BORDIN (moyen âge) : MM. Paul Meyer, Schlumberger, Émile Picot, Maurice Prou.

COMMISSION DU PRIX FOULD : MM. de Lasteyrie, Collignon, Pottier, Durrieu.

COMMISSION DU PRIX BRUNET : MM. de Lasteyrie, Émile Picot, Omont, Chatelain.

LIVRES OFFERTS

M. CAGNAT offre à l'Académie, au nom de l'auteur, M. Paul Monceaux, deux ouvrages intitulés :

1° *Timgad chrétien* (Paris, 1911, in-8°) ;

2° *Saint Augustin et la guerre* (Brignais, 1911, in-8°).

M. VIOLLET, au nom de M. Schreuer, offre un volume intitulé : *Die rechtlichen Grundgedanken der französischen Königskrönung mit besonderer Rücksicht auf die deutschen Verhältnisse*, von Dr. Hans Schreuer, Professor an der Rheinischen Universität zu Bonn (Weimar, 1911, gr. in-8°).

M. Schreuer s'est attaché à dégager la valeur symbolique ou juridique des cérémonies du sacre et du couronnement, à déterminer et à expliquer certaines transformations de ce cérémonial. Il trace notamment l'historique de l'acclamation populaire, sorte d'élection tumultueuse qui aboutit, lors du sacre de Louis XIV et de ses successeurs, à un « respectueux silence ».

La comparaison avec l'évolution du cérémonial en Allemagne et en Angleterre est sobrement et prudemment marquée. Cette étude intéressera vivement et instruira les lecteurs.

APPENDICE

RAPPORT SUR LES TRAVAUX EXÉCUTÉS AUX ENVIRONS DU LAC SACRÉ, DANS L'ÎLE DE DÉLOS, PENDANT L'ANNÉE 1910 (15 AOÛT-1er OCTOBRE).

M. Holleaux, directeur de l'École française d'Athènes, communique le rapport suivant de M. Ch. Picard, membre de l'École, sur les fouilles qu'il a faites à Délos, en 1910, grâce aux libéralités de M. le duc de Loubat.

A l'été de 1910, dans la seconde partie de la campagne [1], on s'était proposé de dégager complètement les rives Est, Ouest et Nord du lac dit *trochoïde*, en prenant pour point de départ, au Sud, l'*Agora des Italiens*, et pour point d'arrêt, au Nord, une rue, inconnue avant la fouille, qui limitât de ce côté le quartier d'habitation voisin du lac.

I. LE LAC.

Les travaux ont commencé au Nord-Est de l'*Agora des Italiens*, près du petit édifice en marbre découvert par M. Bizard dans l'année 1905 [2]. Du côté oriental, la zone des recherches était bornée par un grand mur, large de 2 m 80

1. Pour les travaux exécutés dans la première partie de la campagne, voir la notice de M. P. Roussel, *Comptes rendus*, 1910 [illegible], p. [illegible]
2. Voir *Comptes rendus*, [illegible], p. [illegible]

environ, en partie reconnu par M. Fougères [1], et pressenti depuis quelques années comme le mur de fortification militaire édifié par le légat Triarius [2]. Entre ce mur et le lac, il n'a été trouvé, les premiers jours, que des magasins, conservés seulement en fondations, de construction médiocre, et de date assez tardive, quoique antérieurs au mur dit de Triarius, qui, à cet endroit, est bâti sur leurs ruines. Un large égout, contemporain de l'aménagement de l'*Agora des Italiens*, a pu être suivi sur tout son parcours. Il semble venir du quartier où s'élève le musée actuel. Il longe à l'Est les constructions annexées à l'*Agora*, côtoie le lac, et va se déverser dans le canal collecteur d'une grande rue dont nous aurons à parler plus loin. L'époque relativement récente des constructions élevées sur ce bord Est du lac s'explique assez par l'état du sol, qui a dû être longtemps marécageux. Quelques tranchées, poussées en profondeur, ont fait découvrir, à cet endroit, la même couche de sable vierge qu'à l'intérieur du portique de l'*Agora*. Çà et là, quelques cavités naturelles avaient été remblayées artificiellement avec de la terre noire. On a examiné les fragments de céramique, fort nombreux, que contenaient ces terres rapportées. Ils appartiennent exclusivement aux trois grandes séries de l'époque hellénistique. Ce sont, tantôt des *lagunoi* à enduit blanc et à peintures jaunes-brunes, tantôt des céramiques à reliefs, tantôt enfin des vases à fond noir, décorés, en couleurs de retouche, d'ornements le plus souvent rouges-orangés. La date de ces céramiques permet de considérer les magasins signalés plus haut comme un peu postérieurs à l'installation de l'*Agora des Italiens*. Il semble qu'avant la période gréco-romaine la région à l'Est du lac ait dû rester inhabitée. C'est ce que prouve l'absence, dans l'épaisseur du

1. Voir *Bull. de corr. hell.*, IV (1887), p. 266-267.

2. Voir ci-après.

remblai, de toute construction détruite. L'édification d'un mur ellipsoïdal autour des eaux fut sans doute nécessaire tout d'abord, pour limiter et assainir une nappe liquide marécageuse qui devait s'étendre plus loin à l'Est et au Sud. C'est ensuite qu'entre le *Hiéron* et le lac ainsi resserré fut établie sur remblais l'*area* de l'*Agora* romaine. Alors aussi, vraisemblablement, commença de se développer le quartier d'habitation, dont les ruines ont été retrouvées pendant les premiers temps de la fouille.

Pour le côté Ouest du lac, les travaux ont donné un résultat différent, déjà en partie prévu après le dégagement de la *Terrasse des Lions*, et les recherches plus récentes de M. Replat. De ce côté, il semble bien que la nappe d'eau s'étalât aussi, primitivement, plus au Sud. Mais le sol n'est plus formé de sable argileux comme sur l'autre rive. Les derniers affleurements de la roche se retrouvent au fond du lac, près du mur ellipsoïdal. Il n'est pas douteux que cette berge ait gardé, depuis l'origine, l'aspect que lui a rendu une fouille exhaustive. C'est une vaste esplanade découverte, bordée, à une trentaine de mètres environ du lac, par la rangée des Lions. Elle s'étendait assez loin au Nord. Mais, au delà de la terrasse des Lions proprement dite, elle a été envahie à l'époque gréco-romaine par un groupe de constructions privées. Celles-ci n'ont point été encore dégagées. Pourtant, quelques sondages ont prouvé que, par-dessous, se continuait l'entaille pratiquée dans le roc qui sert de limite à la plus ancienne terrasse (fig. 1, A). D'autre part, une base avec l'arrière-train d'un lion archaïque a été retrouvée de ce côté, à peu près à hauteur de l'Établissement des Poseidoniastes[1] (fig. 1, flèche B). Ces faits laisseraient penser que la terrasse primitive a pu

1. Un autre fragment de base a été dégagé sur la rive Est du lac ; il était encastré dans le mur est de l'Agora. Signalons en outre que nous avons découvert, au Musée d'Athènes, tout le corps d'un lion archaïque délien, transporté là sans doute lors de la fondation du premier musée central.



Fouilles de Délos
Fig. 1. — Rive ouest du Lac. Vue prise du Sud

s'étendre assez loin au Nord dans la direction de [illegible]. Mais on ne doit provisoirement rien affirmer à ce sujet, le terrain ayant été fort modifié par les installations [illegible].

Nous avons suivi jusqu'à sa disparition la muraille terrasse (fig. 1, C) qui vint changer, à l'époque hellénistique, la direction de l'ancienne esplanade. Elle s'écarte [illegible] sensiblement de l'entaille rocheuse AA qui [illegible] primitif. Elle suit parallèlement, à une distance de 8-10 m, les bâtiments qui bordent à l'Ouest l'Agora romaine.

La berge rocheuse de l'Ouest s'incline avec une pente assez forte vers le lac. Un égout ancien drainait les eaux de pluie. On constate qu'il a été obstrué au point de déversement, vraisemblablement au temps où fut construite l'enceinte ellipsoïdale. On a considéré longtemps cette enceinte comme le mur primitif du lac. Pourtant, la forme presque rectiligne qu'elle affecte à l'Ouest attirait l'attention, comme aussi, de ce même côté, l'emploi de matériaux différents. M. Replat eut l'idée de sonder le terrain, vers le Sud dans le prolongement de la portion rectiligne visible. Cette recherche poursuivie a fait découvrir un tronçon de mur qui pénètre assez avant dans les bâtiments de l'*Agora des Italiens*, et dont la direction est sensiblement parallèle à celle de la plus ancienne terrasse [illegible]. Il apparaît que ce mur primitif dut servir à contenir, vers l'Ouest, les eaux du lac et à garantir des débordements possibles l'esplanade des Lions. Rien de pareil n'existait à l'Est, où d'ailleurs cette disposition eût été inutile. Le mur retrouvé, dont une portion est visible sur la figure 2, [illegible] une largeur de [illegible]. Il porte sur une fondation *b* de granit brut. Par-dessus s'élevaient en léger retrait, des assises de gneiss conservées par endroits. Dans tout son développement restitué, ce quai aurait correspondu [illegible]

1. [illegible]

Lions. Pour une partie de son tracé, il a été enclavé postérieurement dans l'enceinte ellipsoïdale du lac. La jonction est sensible en C (fig. 2). Vers le Nord, la disparition des fondations de granit brut et l'emploi d'un appareil plus régulier semblaient annoncer la fin du mur primitif. Un prolongement a été reconnu pourtant de ce côté : il fait angle



Fouilles de Délos.
Fig. 2. — Mur primitif du Lac. Vue prise du Sud.

avec la direction du tronçon principal, et prouve qu'à cette hauteur le quai du lac se détournait vers l'Ouest. Dans la partie utilisée pour l'enceinte récente, le mur primitif est étayé de plusieurs contreforts épais. Le mur ellipsoïdal, qui ne doit pas être antérieur à l'époque hellénistique, est de

construction moins imposante. Il n'est soutenu qu'à l'Est par quelques petits contreforts. Ses fondations sont peu élevées, l'appareil est fait d'assises de gneiss, parallèles, mais inégales en hauteur. Le couronnement était formé de plaques à joints obliques, à profil un peu courbe, dont plusieurs ont été retrouvées. A l'Est, les fouilles ont permis de dégager aussi une partie du dallage du pourtour du lac, dallage dont le niveau coïncide avec la hauteur des enduits encore visibles sur le mur Nord de l'*Agora des Italiens*.

Cet ensemble de résultats permet de préciser un peu l'histoire du lac. Une nappe d'eau, peut-être formée par un engorgement de l'Inopos, a dû exister à l'endroit qu'occupe le marais actuel, mais aussi d'abord plus à l'Est et au Sud, au voisinage immédiat du *Hiéron*. C'est probablement ce lac qui était appelé *trochoïde* au temps d'Hérodote. Un quai sensiblement rectiligne protégeait alors contre l'envahissement des eaux la *Terrasse des Lions*. A l'époque hellénistique, pour regagner le terrain nécessaire au développement de la colonie romaine, et à l'installation de l'*Agora*, on endigua le lac au moyen d'un mur dont la forme ellipsoïdale rappelait à peu près le pourtour circulaire primitif. Il est possible qu'une longue inscription trouvée pendant la fouille à l'Est du lac, et à laquelle se rajuste un morceau découvert antérieurement près de la maison de la Mission, nous ait conservé la liste des souscripteurs qui contribuèrent à cette construction par la donation d'ἐργασία. Dans cette liste, où figurent actuellement plus de 80 noms, on retrouve maints personnages connus de la colonie romaine et surtout orientale. Les Poseidoniastes de Berytos, dont l'établissement avoisinait le lac, paraissent y avoir été particulièrement nombreux : tels d'entre eux sont connus pour avoir exercé des fonctions officielles, ainsi ce Διονύσιος Σωσιπάτρου qui fut ἀρχιθιασίτης du Κοινοῦ au moment de l'installation du culte de Rome dans l'établissement des marchands berytiens. On note aussi que plusieurs souscripteurs ont men-



Fouilles de Délos.
Fig. 3. — Rue de l'Est du Lac.
Vue prise de l'Ouest de la *Maison du Lac*

tionné leur qualité de médecins) peut-être parce qu'il s'agissait là de travaux d'assainissement.

II. RUE DE L'EST DU LAC.

Vers la moitié du côté Est du lac, les fouilles ont fait retrouver une rue (fig. 3, R), qui a pu être suivie sur une longueur de 80 mètres environ. Sa direction est oblique par rapport à celle du mur dit de Triarius (fig. 3, M). La rue est d'ailleurs antérieure à ce mur, qui la recoupe. Elle semble partir du voisinage du musée actuel et va vers Skardhana, prolongée un peu en oblique par la rue de la *Maison du Lac*. Son niveau est celui du dallage qui entourait le lac. Elle recouvre une conduite d'eau importante, où se déverse l'égout signalé plus haut. Cette conduite est large de 1 m 05, et profonde de 0 m 60. Elle est aménagée avec un radier en gneiss. La couverture est formée par de grandes plaques, longues de 2 mètres environ, qui occupent presque toute la largeur de la rue. Vers le Nord du lac, cette rue s'approche du mur ellipsoïdal jusqu'à une distance de 1 m 80. De ce côté, elle était donc ouverte directement sur l'eau. A l'Est, elle est bordée de magasins, établis, comme ceux dont il a été parlé ci-dessus, sur un sol presque vierge, et dont les dépressions ont été çà et là remblayées à l'époque hellénistique. Tous les murs de ces magasins sont recoupés par le grand mur dit de Triarius, bâti directement sur leurs ruines. A l'endroit où ils semblent traverser le rempart, ils ne sont guère conservés que jusqu'à une hauteur de 0 m 50 ou 0 m 70.

La date de fondation de ce quartier ne peut être, nous l'avons montré, qu'assez tardive. Dès lors on doit penser qu'il a eu une existence fort brève. C'est d'ailleurs ce qu'indiquent en même temps l'état du sol et la très grande simplicité du réseau des murs. On n'aperçoit presque pas trace de reconstructions. La ruine rapide de cette partie

de la ville peut être sans invraisemblance attribuée à une attaque violente. On a d'ailleurs retrouvé dans les déblais des monnaies entassées, des armes, et partout les vestiges de l'incendie.

Un fait important est le changement qui se produit dans l'aspect de la rue vers le Nord, à hauteur de l'extrémité du lac. Jusque là, sur une longueur de 40 mètres environ, le tracé de la rue est dégagé de toute construction plus tardive. Au delà, au contraire, et sur une longueur sensiblement égale, on observe des empiètements postérieurs. C'est d'abord l'angle d'une maison qui avance sur la chaussée. A quelques mètres plus loin, les murs d'un *ergastérion*, que nous avons pu reconnaître comme un atelier de fondeurs de bronze, traversent toute la largeur de la voie.

Malgré leur situation anormale, ces constructions ne semblent pas beaucoup plus récentes que les bâtiments qui les entourent. Il en est de même pour une série de six petites salles, dont nous expliquerons plus loin la destination, et qui se sont installées au milieu même de la rue (a à a'''', fig. 3). La continuité de la voie est attestée, à cet endroit, par la présence des grandes plaques d'égout, que l'on retrouve presque jusqu'à l'angle sud-ouest de la *Maison du Lac*. En ce point le tracé jusque là suivi se perd complètement, à un niveau assez profond (0^{m}70 au-dessous des fondations de la maison).

Ces faits incitent à conclure que la rue avait été abandonnée, à partir d'une certaine date, dans la partie la plus septentrionale de son parcours. C'est ce que confirme l'examen du système de canalisation des eaux. A l'angle de l'atelier des fondeurs, le grand égout de la rue est à peu près barré par un empierrement artificiel. Près de cet endroit prend naissance un *hydragogion* latéral, de faible largeur, qui se déverse dans le lac. Le caractère tardif de cet égout est manifeste. Partout ailleurs, dans la région, on a évité de conduire au lac les canaux d'assainissement.

Tous prennent la direction de Skardhana. Une disposition aussi insolite et, pourrait-on dire, urgente, ne se comprend bien qu'après l'abandon partiel de la rue. De même, à l'autre extrémité du tronçon désaffecté, on remarque que le service de canalisation des eaux est assuré par un système d'égouts, placés à 0^{m} 65 au-dessus du grand égout de la rue B. Ce sont ces conduites surhaussées qui desservent le côté Nord du grand bâtiment dont nous allons parler. Ce dénivellement brusque est une preuve du fait que nous avons établi. Nous montrerons aussi comment ces indices, combinés avec d'autres du même ordre, peuvent servir à dater la rue de l'Est du lac, et les constructions qui l'avoisinent.

III. PALESTRE (?) "DU LAC".

Pour la plus importante de ces constructions, nous proposons sous réserves le nom de *Palestre* (fig. 4 et 5). Ce bâtiment, d'un plan assez net, est malheureusement fort ruiné. Les murs, dans les parties les mieux conservées, ne s'élèvent qu'à 2 mètres au plus au-dessus de la fondation. Il serait prématuré de tenter dans ce rapport une étude architecturale même sommaire. Mais les raisons qui ont déterminé l'identification doivent ressortir de la description du bâtiment à l'état actuel.

Il ne s'agit pas d'un édifice public, mais de l'une de ces palestres privées dont les textes ont mentionné l'existence à Délos, et où des particuliers donnaient des leçons de lutte et de gymnastique. Il se pourrait que le nom d'un des paidotribes de cet établissement nous fût conservé par une inscription trouvée pendant la fouille. C'est la base d'une offrande consacrée par un vainqueur de la lampadophorie des enfants aux *Athenaia* :

Ζηνόδωρος Ἡρακλείδου
Μαραθώνιος νικήσας
Ἀθήναια τῇ λαμπάδι



Fouilles de Délos.
Fig. 1. — *Palestre* du Lac.
Vue prise au Nord de la construction dite *Vieille Palestre*.

τῶν παίδων ἐκ τῆς Νικίου
τοῦ Λεωνίδου Μελιτέως[1]
παλαίστρας, γυμνασιαρχοῦν-
τος Ζήνωνος τοῦ Εὐφήμονος
Ἀναφλυστίου, Ἀπόλλωνι
Ἑρμεῖ, Ἡρακλεῖ.

L'édifice se distingue, par son étendue et par sa distribution, aussi bien que par les caractères de sa construction, des maisons déliennes ordinaires. Il est rectangulaire, appuyé à l'Ouest sur un mur long de 45^{m} 5 ; le mur du Nord n'a été dégagé provisoirement que sur une longueur de 27 mètres. A l'Est, en effet, une partie de la palestre disparaît aujourd'hui sous le rempart dit de Triarius (M). La fouille sera complétée dans une prochaine campagne. Au Sud, l'amorce du retour est visible, et le mur peut être suivi en fondations sur une longueur de 3 mètres. De ce côté, des constructions récentes ont modifié l'aspect des lieux. En plusieurs endroits, d'ailleurs, l'appareil de la construction témoigne d'agrandissements et d'états successifs. Le mur de l'Ouest est d'une seule venue, à assises inégales mais parallèles, et de construction soignée. On retrouve la même maçonnerie sur 18 mètres au Nord. Près de l'angle Nord-Ouest, l'appareil est encore plus régulier. Il devient *isodome*. On sait que ce type de construction ne se rencontre jamais à Délos dans l'architecture des maisons particulières. Le mur de la construction demi-circulaire B (fig. 5) est de date un peu plus récente. Encore présente-t-il des parements reliés entre eux par des boutisses, disposition inconnue dans la construction privée délienne.

Ainsi que nous l'avons dit, la palestre devait s'étendre à l'Est au delà de l'enceinte fortifiée. Le grand mur du Nord traverse en effet sous le mur de Triarius, ainsi que les cloi-

1. Ce personnage était déjà connu comme παιδοτρίβης par une inscription qu'a trouvée M. Fougères (*BCH*, XV, 1891, p. 265 [illegible]; [illegible] avant J.-C.).



Fouilles de Délos.
Fig. 5. — *Palestre* du Lac.
Vue prise de l'angle nord-ouest.

sonnements parallèles des différentes salles à l'Est. De ce côté, les murs sont tous rasés presque jusqu'au niveau du sol. Un seul est conservé sur une hauteur de 2 mètres. Leurs débris ont servi à édifier la fortification organisée par Triarius. De nombreuses pièces de marbre appartenant à la palestre se voient aussi encastrées dans cette partie du rempart. Quelques-unes, tel un fragment de chapiteau, tel aussi un morceau de parastade provenant du chambranle d'une grande porte, se rajustent exactement avec plusieurs débris trouvés dans la citerne C. Mais les légionnaires de Triarius ne se bornèrent pas à utiliser les pièces dispersées. On voit qu'à l'angle Sud-Est, ils ont fait directement un véritable bastion d'une petite salle, en déversant un blocage à l'intérieur des murs. Ces faits prouvent que la palestre était déjà en ruines avant l'intervention romaine. Il est peu douteux qu'elle ait dû sa destruction à l'attaque violente dont nous avons parlé précédemment, et dont toute la région voisine de Skardhana semble avoir eu à souffrir. On avait déjà remarqué des traces d'incendie à la *Maison du Lac*. Près de là, à l'Est, de vastes magasins dont la façade a été dégagée en 1910 montrent à l'avant une sorte de portique dont les colonnes de pierre ont éclaté sous la violence du feu. Les murs de constructions voisines[1] sont brûlés jusqu'à une hauteur de 2 mètres. Il est possible que le même incendie ait atteint, plus loin, l'établissement des Poseidoniastes et jusqu'à l'*Agora* romaine. Dans la Palestre du Lac, les traces du feu sont visibles un peu partout, principalement à l'Est. De ce côté, et jusque dans la cour, le sol est couvert d'une sorte de béton verdâtre provoqué par l'oxydation du bronze fondu. Dans ce béton sont encore enclavés de petits objets de bronze et des monnaies. Cette abondance du métal explique l'installation d'un atelier de fondeurs au coin Sud-Ouest de la palestre détruite.

1. Près de l'autel dégagé par M. Fougères au Nord du lac.

A l'intérieur du bâtiment s'ouvrait une vaste cour D. On voit aujourd'hui, au milieu, une citerne C, profonde de 4 mètres, mesurant 8 mètres de côté, et séparée en deux compartiments par un mur de refend sur lequel portaient vraisemblablement les poutres de la couverture. Cette citerne ne semble pas avoir appartenu au premier état de la palestre. On a trouvé dans le mur qui la borne à l'Est une dédicace de Λύσης Δημοκλύτου[1], qui n'était certainement pas là à sa place primitive. L'état antérieur de l'*area* nous est révélé du côté Nord (fig. 4) où subsistent en abondance de gros galets roulés, formant un pavement original, jusqu'ici inconnu à Délos, mais dont l'utilité s'explique particulièrement dans une cour de palestre[2]. Cette cour possédait trois puits, qui fournissaient sans doute l'eau des bains.

Sur les côtés régnait vraisemblablement un péristyle. L'aménagement postérieur de la citerne en a dérangé les fondations. Mais l'existence d'une colonnade semble attestée par la trouvaille de plusieurs chapiteaux ioniques et de colonnes en tuf stuqué, dont plusieurs, géminées, doivent avoir été des colonnes d'angle. On possède quelques chapiteaux correspondants, soit simples, soit d'angle. Les chapiteaux ioniques trouvés dans la palestre se rapportent, il est vrai, à deux types différents ; l'un a pour balustres des feuilles d'acanthe en cornet qu'attachent des cordelettes. Les volutes sont dentelées au pourtour. L'autre, plus simple, est décoré d'oves[3]. Bien qu'il ne soit pas invraisemblable que les chapiteaux des colonnes du péristyle aient admis certaine diversité, comme à Olympie par exemple,

1. Cf. une dédicace tout à fait analogue du même personnage, *Bull. corr. hell.*, XV (1891), p. 250.

2. Dans les tranchées profondes pratiquées près du lac, on a trouvé de ces galets roulés qui semblent provenir du lit de l'Inopos.

3. Cf. les types tout à fait semblables trouvés dans la Salle hypostyle, où ils avaient été apportés du dehors et peut-être de la palestre ; G. Leroux, *La Salle hypostyle*, dans l'*Exploration*, fasc. II, p. 65, fig. 94 et 95.

on devra sans doute réserver le premier type à la *Maison du Lac*, toute voisine, où des morceaux de même genre ont été découverts. Un chapiteau de ce modèle a été aussi trouvé dans la *Maison du Diadumène*, où il n'avait pas sa place. Il est curieux que, dans cette maison, on ait rencontré en même temps une inscription de palestre, un Hermès, plusieurs têtes romaines, et des statues qui, comme celles du Diadumène ou de l'Athlète, conviennent particulièrement à la décoration d'une palestre[1]. Il n'est guère possible de considérer la *Maison du Diadumène* comme un édifice de ce genre. Dès lors, il se pourrait qu'un transport de marbres se fût fait de la palestre en ce point. La fouille de 1910 a donné occasion de remarquer des déplacements bien plus lointains, qui se sont produits de la rive Est du Lac jusqu'à la *Salle hypostyle* et même jusqu'à l'*Agora des Compétaliastes*[2]. Il y a eu un mouvement général des pierres vers les centres d'habitation les plus récents.

La cour était bordée de toutes parts par une série de salles dont quelques-unes devaient être garnies de banquettes. On a retrouvé plusieurs de ces banquettes ; elles portent en certains endroits des graffites. Les salles présentent une certaine symétrie et se correspondent ordinairement deux à deux. A l'Est, une chambre plus vaste que les autres, en partie engagée sous le mur de Triarius (E), peut avoir eu le rôle d'un *ephebeum*. On y a trouvé des stucs décoratifs en abondance. On a pu même reconstituer,

1. *Bull. corr. hell.*, XIX (1895), p. [illegible]. A tort M. [illegible] (*Comptes rendus*, 1910, p. [illegible]) fait de la réplique du Diadumène une « Apollon [illegible] », de l'athlète romain un « Hermès ou Hercule [illegible] », et de la [illegible] romaine une « prêtresse ». Il est bien évident, d'autre part, que ces statues n'ont aucun rapport ni avec l'édifice des Poseidoniastes, ni avec les cultes syriens.

2. Des chapiteaux ioniques du 1er type, dont une moitié avait été trouvée au voisinage de la palestre, encastrés dans le mur de Triarius, ont pu être ajustés avec des morceaux trouvés à l'Agora des Compétaliastes ; d'autres faits analogues pourraient être encore mentionnés.

sur une longueur de 1 m 20, une belle frise représentant une course de chars guidés par des Nikès aux ailes vertes. C'est à peu près au même endroit qu'a été découvert le côté d'une exèdre de marbre avec une dédicace à Hermès :

Θεόγνωτος Ἀλεξιδήμου Ἑρμεῖ

Les salles de l'Ouest sont d'un plan simple, disposées à peu près symétriquement autour de la plus vaste d'entre elles. Elles sont ruinées presque jusqu'aux fondations. Les salles du Sud ont été remaniées. On y a trouvé, outre d'abondants fragments provenant de la couverture du bâtiment, des stucs peints, quelques-uns pourvus d'une jolie décoration florale. Les bâtiments du Nord sont les mieux conservés. Mais envahis par les installations récentes, ils présentent actuellement un plan plus complexe. De ce côté était l'entrée principale. Il y avait vraisemblablement deux portes menant à la cour par deux couloirs symétriques. Celui de l'Est a été en partie barré par une construction tardive (S)[1]. Si l'on ne tient pas compte de ces vestiges de maisons ou d'ateliers, établis sur les ruines de la palestre détruite, l'économie du bâtiment se révèle fort simple. On notera aussi comme une preuve de relative ancienneté le peu d'importance donné au système des bains. A l'angle Nord-Est était le λουτρών (L), porté sur un sous-sol bas. Il est encore assez nettement conservé, protégé par d'épais enduits, et mis en communication avec l'égout de la rue par un double système superposé de canalisation. Non moins insolite dans une maison privée serait la grande construction demi-circulaire de l'angle Nord-Ouest (B). Elle a été annexée extérieurement à l'enceinte proprement dite de la palestre[2], à la manière d'une partie des οἶκοι du Gymnase

1. On voit aussi à cet endroit, empiétant en partie sur la cour, une construction en abside dont la fondation seule est conservée.

2. On distingue en *t*, fig. 5, une porte de la palestre qui a été condamnée lors de cette installation.

de Pergame. On y accédait du Sud par une porte (*p*). Les murs étaient revêtus, intérieurement comme extérieurement, d'un épais enduit rappelant celui du [illegible]. Cette disposition ne permet guère de douter qu'il faille reconnaître là aussi une installation de bain, peut-être le *Laconicum*, qui, d'après Vitruve, devait être construit en abside. La chambre voisine au Sud, F, également protégée par un fort enduit, peut avoir servi d'étuve. Ces installations sont visiblement postérieures à celles qui restent comprises dans l'intérieur du bâtiment ; mais elles ne peuvent être reculées à une date très basse ; car elles sont antérieures à la rue de l'Est du lac, au temps même où celle-ci était utilisée sur tout son parcours. On voit, en effet, que la rue se détourne pour éviter le contour circulaire de la construction B.

Ainsi, l'abondance des dispositions spéciales ne permet point de confondre le bâtiment découvert avec les maisons ordinaires. La différence est marquée jusque par l'installation des latrines. Celles qu'on trouve à l'angle Sud-Ouest (flèche G, fig. 4), aménagées avec soin, dallées de mosaïque et précédées d'un couloir à double porte, présentent tous les caractères d'une installation pour édifice public. Elles sont parmi les plus vastes et les mieux conservées qu'on ait trouvées à Délos.

En dehors du grand mur de l'Ouest auquel elles s'adossent, à la suite de la salle F, sont les six petites chambres dont nous avons parlé plus haut (fig. 3, lettres *a* à *f*). On y doit reconnaître, semble-t-il, des boutiques ou échoppes installées au voisinage de la palestre. Dans l'une, une grande jarre a été retrouvée en place. Toutes d'égale étendue, elles déterminent une rue, plus tardive que la rue de l'Est du lac, et qui la remplaça dans la partie abandonnée. Cette rue, parallèle au mur Ouest de la palestre, est bordée à l'Est par des magasins récents. En face de la palestre, du côté Nord, est la *Maison du Lac*, avec, un peu plus loin à l'Est, le mur d'enceinte un peu oblique de la construction aux

Fouilles de Délos.

Fig. 6. — *Abaton* situé sur le côté ouest du Lac.

colonnes de granit, non encore explorée, que les voyageurs ont désigné sous le nom de *Vieille palestre*. Il sera parlé plus loin des trouvailles faites pendant la fouille ; disons ici que toutes, — inscriptions et sculptures, — semblent autoriser le nom que nous proposons d'attribuer à l'édifice.

IV. FOUILLE AU NORD DU LAC.

Nous avons dit que le côté Ouest du lac était resté vide de constructions jusqu'à la ligne que jalonnent les maisons situées à l'Est de l'Établissement des Poseidoniastes. Il est vraisemblable qu'au Nord du lac il y avait pareillement, à l'époque primitive, une grande esplanade vide. Il s'y élevait seulement une construction en marbre bleu, en partie dégagée par M. Fougères, et qui a été reconnue pour un autel. Auprès d'elle, sur une base cylindrique solidement fondée, était installé probablement un des « Apollons archaïques », trouvés par M. Fougères à cet endroit. Le caractère sacré de la région s'est révélé plus clairement encore par la découverte, au voisinage, d'un *abaton* (fig. 6), analogue à celui qui avait été dégagé précédemment à l'angle Sud-Est de l'*Agora des Italiens*[1], mais un peu plus petit. Les plaques angulaires qui, en d'autres endroits, portent l'inscription, ont été arrachées; mais à cause de la forme triangulaire de la construction, d'où se sont détournés les bâtiments voisins, à cause aussi de la trouvaille des chaperons de granit (*a*) qui garnissaient le haut des murs, il ne peut y avoir aucun doute sur l'identification.

A l'époque hellénistique, l'esplanade du Nord fut envahie par des magasins qui finirent par enclaver l'autel reconnu par M. Fougères. Ces constructions récentes forment comme deux îlots, séparés par une avenue large de 8m 40. Celui

1. On connaît actuellement trois constructions de ce type à Délos, dont celle située au Nord du Portique d'Antigone ; celle-ci a une forme demi-circulaire.

de l'Est est fort ruiné. Celui de l'Ouest, mieux conservé, dessine dans son ensemble un carré presque parfait : il se compose de dix salles encastrées les unes dans les autres, ouvertes de tous les côtés sur le dehors par de larges baies. On y a retrouvé un grand nombre de monnaies d'argent. La rue qui passe au Nord de ces constructions et de l'*abaton* (*r*) a été la limite de la fouille. Elle est fort large, mais assez courte, étant comprise entre les constructions qui bordent à l'Est la *Maison du Diadumène*, et le côté Ouest de la palestre. Elle prend naissance en face de la demi-rotonde de la palestre (fig. 5, B) : à ce point, elle atteint 4^{m}3 de largeur. Plus loin, elle s'étale encore. Sur elle s'ouvrent au Nord des magasins incendiés dont nous avons reconnu seulement la façade. Tout ce quartier est de plan rectiligne et fort aéré. Le système des égouts témoigne, par maints dénivellements brusques, de l'existence de canalisations diverses qui ne sont point contemporaines. Les plus anciennes, souvent désaffectées, remontent au temps où l'esplanade était encore vide de constructions privées.

V. LES TROUVAILLES.

Nous nous bornerons à mentionner les principales trouvailles archéologiques et épigraphiques faites pendant la période des fouilles.

A. *Inscriptions*. Elles sont au nombre d'une trentaine. Beaucoup rentrent dans des séries déjà connues. Ainsi un fragment de compte ; deux fragments d'inscriptions amphictyoniques ; la liste des donateurs ἐδ' ἐργυιαί mentionnée plus haut ; une borne de propriété sacrée, (Ἱερὰ Ἀπόλλωνος), trouvée près du mur sud de la palestre ; une signature du sculpteur Timéas d'Héraclée, trouvée dans la salle F de la palestre [1] ; un fragment de décret, découvert dans la citerne

1. Τιμέας Δηρίου Ἡρακλεώτης | ἐποίησεν. Le nom ne figure pas dans le recueil de E. Loewy.

C. Les inscriptions archaïques sont représentées par deux fragments exhumés près du mur dit de Triarius. L'un d'eux appartient à une grande inscription monumentale, en partie martelée, placée sur une architrave ; elle contenait en dialecte ionien une défense religieuse de franchir une porte ou une enceinte.

Toute une série cohérente est formée par des inscriptions provenant de la palestre ou de ses environs immédiats. Il faut citer une dédicace de Πρωτογένης Διοδώρου Ἀλεξανδρεύς, vainqueur de la lampadophorie aux *Romaia*[1] ; une liste, peut-être éphébique, de gens venus en majorité des îles et d'Asie-Mineure ; une dédicace de Κράτων Ἐκφάντου, vainqueur aux *Theseia*[2]. Nous avons fait connaître plus haut la dédicace de Ζηνόδωρος Ἡρακλείτου. Elle n'est pas seulement intéressante par les noms qu'elle nous conserve, mais par la mention des jeux *Athenaia* qui apparaissent là pour la première fois à Délos[3]. — Un certain nombre d'inscriptions d'une gravure fort soignée remontent au IIᵉ siècle ; ainsi les dédicaces d'Ἀρχεμβρότος Πολυξένου et de Τελεσικλῆς Εὐάνορος, de Ξενοκρίτος Ἑρμαίου, de Τιμοπόλεμος Τιμοσθένους[4]. On a retrouvé aussi, sur des chapiteaux couronnant deux piédroits de porte, deux en-têtes de listes dressées par Φωκίων Ἀριστοκράτου Μιλήσιος, gymnasiarque, pendant le temps de sa charge, la première pour les vainqueurs à la

1. Sur ces jeux, cf. *Bull. corr. hell.*, XXXII (1908), p. [illegible] ; il est intéressant de noter que le nom du personnage se trouve mentionné dans un inventaire du Gymnase qui figure dans le compte inédit de Kallistratos (Ann. 157/156) : λαμπάδα [illegible] Πρωτογένης [illegible]. Aurait-on trouvé la base de cette offrande ?

2. Voir *Bull. corr. hell.*, XXXII (1908), p. [illegible].

3. Dans le décret publié par Homolle, *Bull. corr. hell.*, XIII (1889), p. 412, l. 4 et 5, il semble qu'il soit fait mention de ces jeux, dont l'existence est aujourd'hui confirmée. La restitution serait alors : ἔθηκεν δὲ καὶ ἀ[γῶνα ἐπὶ τοῖς τῶν Ἀθηναίων [illegible] furent ajoutés les concours. Nous devons cette conjecture à M. P. Roussel.

4. Un Τιμοπόλεμος est nommé par deux fois dans le compte inédit de Kallistratos (inventaire du gymnase).



Fouilles de Délos.
Fig. 7. — Tête d'une statue colossale en terre cuite.



Fouilles de Délos.

Fig. [illegible] — Tête [illegible]

course, la seconde pour les jeunes gens qui avaient porté la corbeille à la fête des *Hermaia*. Nous ferons connaître enfin la dédicace suivante :

Σάτυρος Ἀριστίωνος Κηφισιεύς, χειροτονηθεὶς
ἐπὶ τὰ ἱερά, προσαναδεξάμενος δὲ ὑπὲρ τοῦ δήμου
τὴν ἀρχήν, καὶ λειτουργήσας ἐκ τῶν ἰδίων, Ἀπόλλωνι καὶ
Ἀθηνᾶι χαριστήριον ἀνέθηκεν.

Le marbre est une pièce longue de 0 m 97, portant l'inscription sur la face antérieure, et qui semble avoir servi d'appui à une niche. Or on voit par l'inventaire du Gymnase, déjà cité [1], que Σάτυρος Κηφισιεύς avait consacré, dans une niche, un Palladion haut de 2 pieds. Il est fort probable que nous avons là l'inscription dédicatoire.

B. *Sculptures*. A part quelques morceaux archaïques, qui se rajustent aux « Apollons » de M. Fougères, ou aux lions découverts par M. Leroux, toute la sculpture trouvée est d'époque hellénistique. Les principales pièces proviennent de la palestre. On ne peut songer à les mentionner ici en détail. Ce sont surtout des Hermès, des têtes d'enfants ou de Romains; on citera à part le torse complet, grandeur naturelle, d'un personnage nu, aux formes juvéniles. Il semble appuyé sur une vasque, dont un morceau seulement est conservé. Dans les magasins ont été découvertes quelques statuettes en marbre d'assez bon travail; l'une est une Aphrodite nue, l'autre un vieillard barbu dont la chevelure est entourée d'un serre-tête.

C. *Terres cuites*. Elles ont été, comme partout, fort abondantes. Quelques figurines présentent un type curieux. Les vases, auxquels il a déjà été fait allusion, viennent enrichir de plusieurs exemplaires importants les grandes séries hellénistiques. Les vases à relief ont été les plus nombreux; une

1. Note I. Compte de Kallistratos, l. 137. Παλλ[ά]διον ὡς δίπουν, ἐν θυρίδι, ἀνάθημα Σατύρου Κηφισιέως.

coupe apode atteint 0m 27 de diamètre. Un rhéton décoré de trois masques accolés, d'une hauteur insolite, a été trouvé au Nord du lac. Les lampes portent les signatures fréquentes d'Aristion et d'Asklepiadès ; un beau modèle, fait d'une tête de Silène, s'est rencontré dans les magasins du Nord-Ouest.

Il faut appeler particulièrement l'attention sur la grande tête de terre cuite que reproduisent les figures 7 et 8. Elle a été trouvée à l'Est du lac. Dans l'état actuel, elle mesure 0m 47 de hauteur. Elle est donc de dimensions considérables, et il est d'autant plus à regretter que le corps auquel elle appartenait n'ait point été retrouvé. L'argile est jaune-verdâtre, légèrement teintée de rouge par la cuisson. Il est facile de constater, d'après la finesse du travail, qu'elle a été modelée à la main. L'arrière de la chevelure, travaillé sommairement, laisse penser que la statue devait être appliquée contre une cloison. Car les boucles des côtés et les mèches divergentes, dont est couronné le front, sont détaillées avec une remarquable virtuosité. On distingue de profil les trous préparés pour assujettir une couronne, vraisemblablement en bronze. Le visage était couvert d'un *engobe* friable, peint, dont quelques parcelles subsistent, notamment sur les yeux et les joues. L'expression des traits est d'une majesté un peu mélancolique et soucieuse ; on notera le relief tourmenté du front, que barre un pli accentué. Aussi bien par là que par le traitement libre de la chevelure, l'œuvre rappelle les modèles de grand style créés au IVe siècle pour le type de certains dieux : Zeus, Asklépios ou Poseidon. Elle n'est pas seulement intéressante par son fini[1] ; ses dimensions en font un exemplaire jusqu'à présent unique en Grèce. Là encore, Délos apparaît comme intermédiaire entre la Grèce et l'Italie ; on sait, en effet, le

1. On peut comparer la célèbre tête de Zeus en terre cuite à Munich (Brunn, *Griech. Götterideale*, pl. XV, p. 67 et 101), dont le type est déjà plus ambitieux et la chevelure plus compliquée.

renom qu'eurent à Rome, à partir de l'époque d'Auguste, les statues d'argile modelées par des artistes célèbres.

D. *Monnaies.* Les découvertes numismatiques ont été importantes ; on a trouvé, au Sud-Est du lac, 50 tétradrachmes attiques du nouveau style ; au Nord-Est, 300 monnaies de bronze et trois hémi-drachmes attiques ; dans les magasins du Nord, 29 tétradrachmes attiques analogues aux précédents, avec un lot considérable de monnaies de bronze ; enfin, dans un des magasins incendiés, près de l'*abaton*, 92 tétradrachmes également du nouveau style, portant les noms de magistrats monétaires.

VI. LE MUR DE TRIARIUS.

L'exploration du côté Est du lac a eu pour principal résultat de dégager complètement le mur dit de Triarius (fig. 3, 4, 5, M), dont l'importance a pu être ainsi reconnue et la construction étudiée. Les textes relatifs au légat Triarius ont été déjà rassemblés [1]. Le plus important est un fragment de Phlégon (*Fragm. hist. graec.*, III, p. 605) qui mentionne une attaque du pirate Athénodoros, dirigée contre Délos, et nous apprend comment, à la suite de ce coup de main, C. Triarius, commandant de la flotte des villes maritimes d'Asie contre Mithridate (73 avant J.-C.), releva les ruines entassées et fortifia l'île (69 avant J.-C.). M. Stavropoulos avait eu le premier l'idée de reconnaître ce rempart dans la grande muraille bastionnée que M. Fougères avait en partie exhumée à l'Est du lac, muraille où avait été trouvée précisément une inscription relative au légat Triarius [2]. Il restait à dégager ce mur, à voir s'il répondait bien au caractère d'une fortification militaire, à le retrouver, enfin, si possible, dans son développement intégral. Tels sont les

1. Cf. p. 1, n. 3.
2. Voir *Bull. corr. hell.*, IX (1887), p. 245.

résultats qui ont été acquis cette année, grâce au concours de M. Replat, qui a retrouvé les traces du mur au voisinage du théâtre.

Il n'est pas douteux qu'il s'agisse bien d'un mur antique, malgré le caractère hâtif et négligé de la construction. C'est ce que feront voir les figures, en montrant que le niveau est celui du pourtour du lac, comme de la palestre du Nord-Est, comme, au Sud, de l'*Agora des Italiens* et du *Hiéron* même. Le mur a une largeur qui varie entre 2m 75 et 2m 80. A l'endroit où il est le mieux conservé (fig. 4, 5), son parement oriental s'élève encore à près de 3 mètres de hauteur. Une disposition caractéristique est la présence des bastions, inégalement distants entre eux, et qui varient pour la largeur, mais non pour la saillie. Nous en avons dégagé deux à l'Est du lac (fig. 3, flèches TT). L'un mesure 4m 47 de largeur, l'autre 6m 80. Tous deux sont situés à l'extérieur de la fortification, et avancent de 3m 75. C'est exactement la saillie que l'on retrouve à un autre point, bien éloigné, du tracé de la muraille, près des magasins au Sud du port, au point d'aboutissement extrême de l'enceinte. De même, l'épaisseur du mur proprement dit est identique aux points les plus écartés. L'œuvre présente donc un indéniable caractère d'unité.

Tout un ensemble d'observations atteste d'autre part le caractère rapide du travail. Ce sont d'abord les différences dans la fondation. Là où le mur n'a pas trouvé à emprunter quelque construction antérieure, il pose directement sur le sol, donnant ainsi le niveau du terrain en l'année 69. D'autre part, les parements ont été édifiés séparément et on y a maçonné d'urgence, nous l'avons dit, tous les marbres inutilisés ou appartenant à des édifices détruits. Ailleurs, on constate que les constructeurs de la muraille ont mis à profit les matériaux qu'ils avaient le plus directement sous la main. Dans le quartier au Nord-Est du théâtre, on remarque que le marbre est extrêmement rare.

même dans les parements ; or, ce fait s'explique par le voisinage immédiat des carrières de gneiss. Au contraire, à l'Est du lac, en plusieurs points, l'abondance des marbres taillés donne la preuve de l'existence d'anciens édifices qui devaient avoir été détruits un peu avant l'année 69. Nous avons indiqué ce qui s'est passé pour la palestre, dont la ruine est certainement antérieure à l'édification du mur. De nombreux indices historiques pourront ainsi être tirés de l'examen des pièces de marbre engagées dans cette fortification datée. La trouvaille de fragments de chapiteaux ayant appartenu à la *Maison du Lac* donne un *terminus ante quem* pour cette maison. De même, le morceau d'une base de Lion archaïque, que nous avons dégagé du parement, atteste que la *Terrasse des lions* était, à la date de 69, soit enterrée, soit détruite.

Le mur comportait çà et là des issues, tantôt portes de commodité pour la construction, tantôt peut-être aussi portes de défense militaire. Une du premier type existe au Sud-Est du lac ; elle a été fermée par une maçonnerie solide après l'achèvement des travaux. On pressent une ouverture du second type dans la portion de l'enceinte, non encore dégagée, qui passe à l'Ouest du ravin de l'Inopos. Comme nous le disions plus haut, le mur a utilisé autant que possible les constructions existantes. Il les emploie de deux façons différentes, suivant leur importance ou suivant l'état où elles ont dû se trouver en l'année 69. Près de la palestre, et près des magasins du Sud, les maisons ont été remblayées, totalement ou en partie, avec des moellons de gneiss, pour fournir au mur nouveau un parement tout préparé, quelquefois même pour servir de bastions. Ailleurs, un bâtiment encore existant et de construction solide est enclavé dans le tracé de la muraille, et contribue ainsi à la fortification, sans aménagement nouveau. Ce second cas d'utilisation est certain pour le bâtiment aux colonnes de granit, non exploré, qui est désigné sous le nom provisoire

de *Vieille palestre*, et au Sud-Est pour le théâtre. L'*analemma* du théâtre, comme les murs épais de la *Vieille palestre*, offraient une défense suffisante et une garantie contre les envahisseurs.

L'étude technique de cette enceinte ne pourra être faite en détail qu'après de nouveaux sondages. Dès maintenant, son tracé a été reconnu dans l'ensemble. Il restera, par des recherches particulières, à retrouver les tronçons qui disparaissent actuellement sous l'amas des ruines. Le mur part du voisinage de la baie de Skardhana. Il ne semble pas qu'il ait continué au delà de la *Vieille palestre*, actuellement distante de la mer d'une centaine de mètres. Si de nouveaux sondages confirment cette présomption, il en faudra conclure que la mer pénétrait autrefois plus loin qu'aujourd'hui dans les terres. En fait, dans la petite vallée alluvionnaire qui s'ouvre au fond de la calanque de Skardhana, il ne semble pas qu'on distingue de ruines antiques. Peut-être l'*insula* de la *Maison du Lac* était-elle assez voisine primitivement du littoral [1].

Au Sud de la *Vieille palestre*, le mur est dégagé sur une longueur de près de 250 mètres, au long de la rive Est du lac et de l'*Agora des Italiens*. Au delà, on hésite un peu sur son tracé, qui semble remonter vers l'Est, puis prendre une direction sensiblement parallèle au mur du *Hieron* et à l'*Agora* hellénique. A partir de ce point, un des parements est visible dans un amas de moellons de gneiss indiqué sur la carte [2], et qui oblique vers le Sud-Est dans la direction du ravin de l'Inopos. A ce point, le mur devait présenter une issue. Au delà, il remonte un escarpement à pic, pour arriver à la croupe qui porte la cote 40, 1 de la carte. Il suit cette croupe dans toute sa longueur, obliquant ainsi vers le théâtre. En cet endroit, il est parfaitement conservé et facile à

1. *Exploration*, fasc. I (A. Bellot), .
2. Il est à noter que les conduites d'égout n'ont pu être suivies au delà de cette limite. Il est pourtant certain qu'elles aboutissaient à la mer.

étudier dans sa construction. On le suit jusqu'à la porte Nord-Ouest du *Koilon*, où il cesse ; à partir de là, nous l'avons dit, l'*analemma* constitue seul la fortification. A l'angle Sud-Ouest du *Koilon*, le mur devait reprendre appui sur l'enceinte du théâtre ; ce tronçon n'a pu être suffisamment reconnu. Les traces recommencent assez près de là ; elles bordent le quartier des maisons fouillées en 1905 par MM. Bulard et Mayence. Après un coude inattendu, peut-être déterminé par la présence d'un édifice non encore exploré, elles se dirigent en droite ligne vers la mer. Cette partie du mur, qui aboutit au littoral, dans la région des magasins, est assez bien conservée ; elle avait été dégagée par des sondages précédents. On a pu y faire quelques observations sur la construction et le système des bastions.

On aperçoit déjà suffisamment le caractère de cette enceinte, élevée rapidement, mais d'après un plan fort net. Il est possible de présumer, d'après sa disposition, des intentions du légat Triarius. Le mur qu'il a construit est une véritable défense de terre ferme plutôt qu'un rempart contre les incursions des pirates. Il semble que la crainte d'Athénodoros ait été moins vive, dans l'esprit des Romains et des gens de la ville, que le souvenir des dévastations des troupes pontiques. Peut-être ne faut-il pas prendre trop à la lettre sur ce point les témoignages des textes. D'autre part, l'existence d'une muraille si étendue [1] prouve qu'en l'année 69, même après le passage des soldats de Mithridate, il existait encore une Délos assez vivante et assez prospère pour qu'on prît soin de la munir d'un solide rempart. Des maisons nouvelles, comme à la palestre du lac, s'étaient élevées rapidement sur les édifices détruits. La vie, déjà un peu resserrée, se concentrait entre Skardhana et le port marchand[2]. Une

1. Une ligne théorique, menée du Nord au Sud entre la *Vieille palestre* et les magasins où finit la fortification, donne une longueur de 800 mètres environ.

2. Le sanctuaire des dieux syriens et égyptiens avec tout le quartier qui l'avoisine est resté en dehors de la muraille.

étude détaillée, semblable à celle qui peut être déjà tentée pour le quartier du lac, permettra de déterminer l'état de la ville à cette époque. On connaîtra les édifices dévastés ou conservés. On peut espérer retrouver dans les parements de la muraille, encore enfouis sous la terre, les témoins précis de leur destruction.

COMMISSION DES INSCRIPTIONS ET MÉDAILLES

SÉANCE DU 24 JANVIER 1911

Présents : MM. Foucart, Héron de Villefosse, Cagnat et Vernon, dessinateur.

La Commission, ayant pris connaissance de l'inscription rédigée par le Comité des inscriptions parisiennes et destinée à figurer sur les murs de l'Institut de France, décide que l'architecte se mettra en rapport avec M. Vernon pour choisir l'emplacement et la disposition matérielle de ladite inscription ainsi conçue :

PALAIS DE L'INSTITUT
ANCIEN COLLÈGE MAZARIN OU DES QUATRE NATIONS
CONSTRUIT SUR LES PLANS DE LOUIS LEVAU
PAR FRANÇOIS DORBAY ET PIERRE LAMBERT
DE 1662 A 1674

SÉANCE DU 31 MARS 1911

Présents : MM. Foucart et Héron de Villefosse et les membres du bureau : MM. Omont, Léger, Perrot.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture du texte, rédigé par M. Cagnat, de l'inscription destinée à commémorer le millénaire du traité de Sainte-Clère-sur-Epte.

Ce texte est adopté ; il est ainsi conçu :

DCCCCXI
COLLOQVIO APVD CLARVM AD ITTAM
INTER CAROLVM III REGEM FRANCORVM
ET ROLLONEM DVCEM NORMANNORVM
HABITO ET FOEDERE ICTO
NORMANNI IN GALLIA CONSEDERVNT
QVORVM NEPOTES
POST MILLE ANNOS EXACTOS
AD MEMORIAM TANTAE REI CELEBRANDAM
HVNC TITVLVM PONI CVRAVERVNT
MDCCCCXI

PÉRIODIQUES OFFERTS

American Journal of Philology (The), octobre-décembre 1910 (Baltimore, in-8°).

Analecta Bollandiana, tome XXIV, fasc. 4; tome XXX, fasc. 1 (Bruxelles, 1910-11, in-8°).

Anales del Museo Nacional de Mexico, tome II, nos 6 à 9; tome III, nos 1 à 2 (Mexico, in-8°).

Annales du Commerce extérieur, année 1910, fasc. 6 à 12; année 1911, fasc. 1 à 7 (Paris, 1910-1911, in-8°).

Annales de la Société archéologique de Namur, tome 29, 2e livraison (Namur, 1911, in-8°).

Archaeological Institute of America. American Journal of Archaeology, vol. XV, n° 2, avril-juin 1911 (in-8°).

Atti della R. Accademia dei Lincei, 1910, fasc. 8 à 12; 1911, fasc. 1 à 6 (Roma, 1910 et 1911, in-8°).

Biblioteca nazionale centrale di Firenze. Bollettino delle pubblicazioni italiane ricevute per diritto di stampa, 1911, nos 121 à 131 (Firenze, 1911, in-8°).

Bibliothèque de l'École des Chartes, septembre-décembre 1910; janvier-août 1911 (Paris, 1910-1911, in-8°).

Boletin del Archivo Nacional, septembre-octobre 1911 (Habaña, 1911, in-8°).

Boletin de la Sociedad Mexicana de geografia y estadistica, tome III, nos 11 et 12; tome IV, nos 1 à 7 (Mexico, 1910-1911, in-8°).

Bulletin monumental, 74e vol., nos 5-6-7; 75e vol., nos 3-4 (Paris et Caen, 1910, in-8°).

Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne, 1910, n° 10, décembre; 1911, n° 1, janvier; n° 4, avril; n° 5, mai; n° 6, juin (Clermont-Ferrand, 1910-1911, in-8°).

Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers (Hérault), tome VIII, 2e livraison (Béziers, in-8°).

Bulletin bibliographique et pédagogique du Musée belge, 15 février 1911 (Louvain, 1911, in-8°).

Bulletin de la Société d'émulation du Bourbonnais, année 1909, nos 8 à 12; année 1911, nos 1 à 7 (Moulins, 1910-1911, in-8°).

Bulletin de la Société scientifique, historique et archeologique de la Corrèze, juillet-décembre 1910; janvier à septembre 1911 (Brive, 1910 et 1911, in-8°).

Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze, 1re livraison, 1911, janvier-février-mars; 2e livraison, 1911, avril-juin; 3e livraison, juillet-septembre (Tulle, 1911, in-8°).

Bulletin international de l'Académie des sciences de Cracovie, mars à décembre 1910; janvier-février-mars 1911 (Cracovie, 1910-1911, in-8°).

Bulletin de la Diana, janvier-mars 1910 (Montbrison, 1911, in-8°).

Bulletin trimestriel de la Société archéologique d'Eure-et-Loir. Procès-verbaux, janvier-décembre 1910 (Chartres, in-8°).

Bulletin de la Société d'agriculture, lettres, sciences et arts du département de la Haute-Saône, année 1910 (Vesoul et Paris, in-8°).

Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres, nos 83 et 84 (Langres, in-8°).

Bulletin de la Société archéologique bulgare, I, 1910 (Sophia, 1910, in-4°).

Bulletin de la Commission archéologique de Narbonne, année 1911, 1er et 2e semestres (Narbonne, in-8°).

Bulletin de la Société de l'histoire de Normandie, décembre 1910 (in-8°).

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 2e, 3e et 4e trimestres 1910; 1er, 2e et 3e trimestres 1911 (Poitiers, 1910 et 1911, in-8°).

Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord, novembre-décembre 1910; janvier-août 1911 (Périgueux, 1910 et 1911, in-8°).

Bulletin trimestriel de la Société des Antiquaires de Picardie, année 1910, 4e trimestre; année 1911, 1er et 2e trimestres (Amiens, 1910 et 1911, in-8°).

Bulletin archéologique, historique et artistique de la Société archéologique du Tarn-et-Garonne, 2e, 3e et 4e trimestres 1910 et volume de Tables (Montauban, 1909 et 1910, in-8°).

Bulletin trimestriel de la Société archéologique de Touraine, 2e, 3e et 4e trimestres 1910; 1er trimestre 1911 (Tours, 1910 et 1911, in-8°).

Bulletin de la Société archéologique d'Alexandrie, n° 13, nouvelle série, t. III (Alexandrie, 1910, in-8°).

Bulletin mensuel de la Société d'histoire et d'archéologie du Vimeu, 1910 et 1911, nos 34 à 39 (Saint-Valery-sur-Somme, 1910 et 1911, in-8°).

Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, années 1909 et 1910 (Auxerre, 1910, in-8°).

École française d'Extrême-Orient. *Bulletin*, fascicules de juillet à décembre 1910 (Hanoï, 1910, in-8°).

École française de Rome. *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, janvier-juin 1910; janvier-mai 1911 (Paris et Rome, in-8°).

Greater Light (The), vol. XII, nos 3 à 7 (Philadelphia, in-8°).

Journal of the American Oriental Society, décembre 1910; janvier à septembre 1911 (New-Haven, Connecticut, 1910 et 1911, in-8°).

Journal Asiatique, septembre-octobre-décembre 1910; janvier-octobre 1911 (Paris, in-8°).

Journal de la Société des Américanistes de Paris, tome VII, fasc. I et II (Paris, 1910, in-4°).

Journal of the Royal Institute of British Architects, vol. XVIII, nos 1 à 5 (London, 1911, in-8°).

Loghat-el-Arab. Revue littéraire, scientifique et historique, juillet et août 1911 (in-12).

Machriq (Al), Revue catholique orientale, 1911, janvier à septembre (Beyrouth, 1911, in-8°).

Mitteilungen des kaiserlich-deutschen archaeologischen Instituts. Athenische Abteilung, tome XXXIV, nos 1, 2, et tome XXXV, n° 4 (Athen, 1910 et 1911, in-8°).

Musée belge (Le). Revue de philologie classique, n° 1, 15 janvier, et n° 2, 15 avril (Louvain, in-4°).

Pro Alesia. Revue mensuelle, juillet-octobre 1910; janvier-février 1911 (Paris, 1910 et 1911, in-8°).

Proceedings of the Society of biblical archaeology, vol. XXXIII, parts 6 à 7 (London, 1911, in-8°).

Proceedings of the Royal Society of Edinburgh, vol. XXXI, parts 2, 3, 4 (Edinburgh, 1911, in-8°).

Proceedings of the American Philosophical Society held at Philadelphia, 1911 (Philadelphia, in-8°).

Rendiconti della R. Accademia dei Lincei, vol. XIX, fasc. 7 à 12 (Roma, 1910, in-8°).

Revista de archivos, bibliotecas y museos, novembre-décembre 1910; janvier-août 1911 (Madrid, 1910 et 1911, in-8°).

Revue africaine, nos 279 à 281 (Alger, 1911, in-8°).

Revue algérienne et tunisienne, octobre-décembre 1910; janvier-juin 1911 (Alger, 1910-1911, in-8°).

Revue archéologique, novembre-décembre 1910; janvier à octobre 1911 (Paris, 1910-1911, in-8°).

Revue biblique internationale, avril à octobre 1911 (Paris et Rome, 1911, in-8°).

Revue savoisienne, 1910, 4e trimestre; 1911, 1er et 2e trimestres (Annecy, 1910-1911, in-8°).

Revue scientifique d'épigraphie et d'histoire ancienne, janvier et juillet 1911 (Paris, 1911, in-8°).

Revue sémitique. Directeur J. Halévy. Avril 1911 (Paris, 1911, in-8°).

Revue de l'histoire des religions, septembre-décembre 1910 (Paris, 1910, in-8°).

Revue des questions historiques, livraisons 177 à 180 (Paris, 1911, in-8°).

Sitzungsberichte der königlich-preussischen Akademie der Wissenschaften, année 1911 (Berlin, in-8°).

Smithsonian Institution. *Bulletin 30. Handbook of American Indians North of Mexico*, edited by Frederick Webb Hodge. Part 2 (Washington, 1910, in-8°).

Société archéologique et historique de l'Orléanais. Bulletin, 1910, 3e et 4e trimestres (Paris et Orléans, 1911, in-8°).

Studien und Mitteilungen aus dem Benedictiner- und dem Cistercienser Orden, tome XXXI, fasc. 3 et 4 (Berlin, 1910, in-8°).

TABLE ALPHABÉTIQUE

Administrative (Commission), 842.
Afrique. Exemples de souvenirs puniques conservés chez les Kabyles et en Tunisie, 147. — Nouvelles des missions de MM. de Gironcourt et Devedeix, 623, 830. — L'homme quaternaire dans le centre de l'Afrique, 311, 313. — Voy. aussi Kabylie, Niger, Tunisie.
Ageion Bassiarius. Inscription latine dédiée à ce dieu, 12.
Agroecia. Épitaphe de cette femme chrétienne, trouvée à Narbonne, 15.
Albertini (Eugène). Bas-relief grec trouvé à Jávea, 165. — Inscription de Sasamón (Burgos), 400, 402. — Puteal conservé à Cordoue (et non à Madrid), 652.
Alésia. Habitations gauloises découvertes en 1910, 236, 237. — Fouilles, 533, 534, 839. — Découverte des fortifications gauloises, 554.
Allier de Hauteroche (Prix), 5. — Rapport, 181.
Allotte de La Fuÿe (Colonel). *Monnaies de la Sogdiane*, 194.
Almanarre, près d'Hyères. Découverte d'objets romains, 310.
Al-Moutasim, fils d'Haroun-al-Raschid. Ruines de son palais, à Samara, 223, 275.
Annuaire général de l'Indo-Chine, 492.
Annuaire de l'Institut d'Estudis Catalans, 840.
Antiquités de la France (Concours des), 5. — Rapport, 336, 434, 436. — Commission, 842.
Apocryphes bouddhiques, 290.
Apollon. Correction à la lecture du premier hymne delphien à ce dieu, 310.
Arabie. — Voy. Sinaï.
Araméens (Papyrus) d'Éléphantine, 504.
Arc brisé (ogive), exclusivement employé dans la citerne arabe de Ramleh construite en 789 p. C., 362.
Archivistes paléographes. Délivrance des diplômes, 705.
Arconati-Visconti (Marquise). Don à la Bibliothèque nationale d'un ms. contenant une Histoire inédite de Charles Quint par Hugues Cousin, 162.
Aristophane. Début de la parodos des *Nuées* mis en musique dans un manuscrit du XVIe siècle, 463.

Arles. Moulage ancien de la Vénus trouvée en cette ville, 656, 658.

Arnemetici = ante lucum, dans une inscription du Musée de Nîmes, 254.

Artaxata ou Artaxisata, capitale de la Grande Arménie. Monnaie de bronze de cette ville, 361, 363.

Artin Pacha (S. E. Yacoub). *Lettres du Dr Perron à Jules Mohl*, 464.

Asie centrale. Apocryphes bouddhiques, 290.

Association internationale des Académies, 360.

Athéna (La dispute d') et de Poseidon sur un vase peint du Musée archéologique de Madrid, 340, 341 ; — sur un puteal conservé à Cordoue, 652. — Temple d'Athéna Aléa, à Tégée, 257. — Statuette, 266.

Audollent (Auguste). *Afrique*, 549.

Augurium salutis (L') au début de l'ère chrétienne, 49.

Auguste (L'empereur). Inscription à lui dédiée par les habitants de Thinissut (auj. Bir-Bou-Rekba, Tunisie), 836.

Babelon (Ernest). Commissions, 5, 154, 842, 843. — Rapport, 181. — Artaxisata, 361, 363. — Hommages, 9, 194, 229, 252, 331, 419, 606, 842.

Bacchus adolescent, mosaïque trouvée à Fourvière, 400. — Triomphe bacchique sur un relief trouvé à Villazzano, près de Sorrente, 624.

Bagdad. Topographie de cette ville au moyen âge, 12, 18.

Bailly (Anatole), correspondant. Décédé, 828.

Barth (Auguste). Commissions, 4, 842, 843. — Hommage, 417.

Basilique constantinienne sur le Mont des Oliviers, 335. — Basilique de Damous-el-Karita, 530, 566.

Bas-reliefs [illegible] trouvé à [illegible] (Espagne), 105 ; — représentant le Zeus Stratios de Labranda, 245, 252.

Basset (René), correspondant. Découverte d'inscriptions libyques en Kabylie, 429.

Batiffol (Pierre). *Odes de Salomon*, 419.

Baudouin-Delondre (Madame). Tableau du Musée de Versailles représentant une chasse du duc de Bourgogne Philippe le Bon et copié sur un original du xve siècle, 333.

Bay (Grégoire). Boullotirion byzantin par lui découvert aux environs de Brousse, 402.

Beck (Jean). La musique des chansons de geste, 38, 39.

Belle-mère (Le gendre et la), 531.

Bellérophon. Textes relatifs à la statue de ce héros qui ornait le port de Smyrne, 333.

Bentia (Niger). Inscriptions de la nécropole, 196, 198, 821, 835.

Berchmans. Fouilles de Tégée, 214, 257.

Berger (Élie). Commissions, [illegible] — Rapport, [illegible] — Conservateur du Musée Condé, [illegible]

Berger (Philippe). Commissions, [illegible]

5. — Souvenirs puniques conservés en Kabylie et en Tunisie (note du D[r] Vercoutre), 147. — Fouilles dans l'îlot Amiral de Carthage, 194, 213. — Restes des fortifications de Carthage, 235. — Inscription suffétale trouvée à Carthage par le P. Delattre, 251. — État d'avancement du *Corpus Inscriptionum Semiticarum*, 531. — Envoi, par le P. Delattre et M. Tamagne, de calques d'inscriptions puniques peintes sur des vases, 605, 625, 821. — Hommages, 11, 163, 421, 461, 823.

Berry (Jean, duc de). Livres d'Heures, 162, 182, 677.

Bertaux (Émile). *Études d'histoire et d'art*, 152.

Berthon (Capitaine). Collection d'objets péruviens, 401.

Bertoni (Giulio). Note sur un passage du poème français intitulé *La Folie Tristan*, 657.

Bethe (Erich). Texte latin inédit relatif à la statue de Bellérophon qui ornait le port de Smyrne, 333.

Beyrouth (Syrie). *Mélanges de la Faculté orientale de l'Université Saint-Joseph*, 819.

Bhandarkar (Devadatta Ramkrishna). *Foreign elements in the Hindu population*, 417.

Bibliographie lorraine, 179.

Bibliothèque nationale. Don, par M[me] la marquise Arconati-Visconti, d'une Histoire inédite de Charles Quint composée par Hugues Cousin, 162. — Remise, par le capitaine Butler, d'un manuscrit provenant des anciennes collections, puis de Barrois, 250.

Bigot. Plan en relief de la Rome antique, 424.

Bir-Bou-Rekba (anc. *Thinissut*, Tunisie). Inscription en l'honneur de l'empereur Auguste divinisé de son vivant, 836.

Blanchard (Dom). Découverte de plusieurs feuillets des Heures de Savoie à l'évêché catholique de Portsmouth, 192.

Blanchet (Adrien). Candidat, 623, 668. — Pierre gravée représentant un Satyre qui fait danser un Éros, 352.

Blanchet (Médaille Paul). Commission, 5. — Rapport, 362.

Bobrinsky (Comte), président de la Commission archéologique de Saint-Pétersbourg. Recueil de Mémoires à lui offert, 822.

Bonpland (Aimé). Publication de ses papiers à Buenos-Aires, 47.

Bordin (Prix), 5. — Rapport, 181. — Commission, 843.

Bordin (Prix extraordinaire), 5. — Rapport, 339.

Bouché-Leclercq (A.). *L'intolérance religieuse et la politique*, 351. — Observations, 257, 505, 830. — Hommage, 350.

Bouddhiques (Apocryphes), 290. — Manuscrit turc en caractères ouïgours contenant le récit d'une des aventures de Bouddha, 402.

Bougon (D[r]). Sens du mot *Heva* gravé sur le chaton d'une bague d'or trouvée à Pouan (Aube), 3.

Boulifa (Saïd). *Documents archéo-*

logiques trouvés dans le Haut Sebaou, 359. — Découverte d'inscriptions libyques en Kabylie, 429.

Boullotirion byzantin, 402, 411, 918.

Bourgeois (Commandant). La bataille d'Issus, 311, 334, 339, 352.

Bourguet (Émile). Découverte du Trésor de Corinthe, à Delphes, 625. — *Fouilles de Delphes*, 349.

Bréal (Michel). Commissions, 5, 842. — Résultats de la mission Pelliot, 49.

Bréhier (L.). *Mosaïques mérovingiennes de Thiers*, 46. — *Sculpture byzantine*, 677.

Breslau (Université de). Fêtes du centenaire, 164.

Brune (Un interprète du général), 12.

Brunet (Prix). Commission, 843.

Bucarest. Musées et collections récemment ouverts dans cette ville, 48.

Budget (Prix du), 5. — Commission, 843. — Rapport, 333.

Bulla Regia (Tunisie). Fouilles du Dr Carton, 3, 587, 595.

Bulletin de l'École française d'Extrême-Orient, 338.

Bulletin de l'Institut français d'archéologie orientale, 620.

Burgos (Espagne). Inscription de Sasamón conservée au Musée provincial de cette ville, 402.

Butler (Le capitaine). Remise à la Bibliothèque nationale d'un manuscrit provenant des collections royales, puis de Barrois, 250.

Byzantin (Boullotirion), 402, 411, 918. — Commission des inscriptions byzantines, 38.

Cabrières (Hérault). Mine située dans les Garrigues et exploitée pendant la période du bronze, 379.

Cadran solaire découvert dans les fouilles de la basilique de Damous-el-Karita, 373.

CAGNAT (René). Commissions, 5, 134, 842. — Rapport, 362. — L'« augurium salutis » au début de notre ère, 49. — Emplacement de la propriété de Cicéron à Tusculum, 234. — Note de M. Albertini sur une inscription découverte à Sasamon (Burgos), 400. — Notes de M. Homo, G. de Montauzan et Fabia sur une mosaïque trouvée à Fourvière, 400, 431. — Note de M. Basset sur des inscriptions libyques découvertes en Kabylie, 429. — Note de M. Maire sur les antiquités de l'Espiguette (Grau-du-Roi), 430. — Note de M. Poinssot sur une inscription latine de Dougga, 493. — Note de M. Merlin sur deux inscriptions chrétiennes trouvées à Sousse, 514. — Inscriptions tracées à l'encre sur des tessons de poterie recueillis dans l'îlot Amiral de Carthage, 657. — Note de M. Merlin sur une inscription trouvée à Bir-Bou-Rekba, 836.

Observations, [illegible]. — Hommages, 161, 234, [illegible], 603, [illegible], 811, 844.

Canat (René). *La renaissance de la Grèce antique*, 36.
Cantarelli (Luigi). *Serie dei prefetti di Egitto*, 249.
Capitan (Dr). Candidat, 534, 668. — Un manuscrit mexicain de 1534 nahuatl-espagnol, 154. — Un nouveau squelette humain fossile, 223, 224. — L'homme quaternaire dans le centre de l'Afrique, 311, 313. — Une arme des anciens Péruviens : l'estolica, 401, 407. — Quelques interprétations nouvelles de figures d'un manuscrit maya (Codex Troano), 516.
Carcopino (Jérôme). Fouilles de M. Vaglieri à Ostie, 434. — *Le quartier des docks à Ostie*, 234.
Carthage. Fouilles dans l'îlot Amiral, 194, 213, 657. — Restes des fortifications, 235. — Inscription suffétale, 251. — Fouilles du P. Delattre dans les dépendances de la basilique de Damous-el-Karita, 530, 566. — Calques d'inscriptions puniques peintes sur des vases, 605, 625, 821.
Carton (Dr), correspondant. Fouilles à Bulla Regia, 3, 587, 595. — Restes des fortifications de Carthage, 235. — La nécropole du Kef Messeline, 524. — Publications diverses, 375.
Cassius (Flavius). Personnage chrétien nommé dans une inscription trouvée à Narbonne, 15.
Cassius (Mont), Égypte. Découverte d'un petit sanctuaire avec niche d'autel portant une inscription nabatéenne au nom de Zeus Cassius, 433.
Castagné (J.-A.). *Antiquités des steppes kirghizes et du pays d'Orenbourg*, 190.
Castel-Roussillon, anc. Ruscino (Pyrénées-Orientales). Fouilles de M. F.-P. Thiers, 145.
Catalogne. *Peintures murales* et *Annuaire* publiés par l'Institut d'Estudis Catalans, 36, 840. — *Études universitaires catalanes*, 222.
Catalogus codicum astrologorum graecorum, 36.
Catius Driburo (C.). Épitaphe trouvée à Lyon, 431.
Caton l'Ancien. Texte relatif aux deux qualités essentielles des Gaulois, 170.
Cavvadias (P.), correspondant étranger. Fouilles de Céphalonie, 3, 6.
Celtes. Le sort et l'écriture chez ces peuples, 254.
Céphalonie (Ile de). Fouilles de M. Cavvadias, 3, 6.
Céramique. La dispute d'Athéna et de Poseidon sur un vase peint du Musée archéologique de Madrid, 340, 341. — Les vases géométriques dits du Bassin du Carénage à Marseille, 380. — Vases trouvés à Délos, 551.
Chabot (J.-B). Inscription trouvée sur une des colonnes du portique du grand temple de Palmyre, 670.
Chancellerie (La souscription de) dans les diplômes mérovingiens, 38, 462.

Chansons de geste (Musique des), 38, 39.
Chantilly (Musée Condé). M. Élie Berger nommé conservateur, 3. — Très riches Heures du duc de Berry, 162, 182, 677.
Charles V, roi de France. Note frauduleuse mise sur un prétendu manuscrit de sa bibliothèque, 254.
Charles VI, roi de France. Fragment de compte de l'artillerie remontant au début de son règne, 47. — Rapports de l'art français et de l'art italien sous son règne, 162.
Charles VII, roi de France. Nouveaux documents sur son médecin Thomas Le Franc, 671.
Charles Quint. Histoire inédite, par Hugues Cousin, 162, 196.
Chassinat (E.), directeur de l'Institut français du Caire. *Le quatrième livre des Entretiens et Épîtres de Shenouti*; *Une campagne de fouilles dans la nécropole d'Assiout*, 620.
Chatelain (Émile). Commissions, 5, 842, 843.
Chatelain (Louis). Rapport sur une mission archéologique à Mactar, 504, 505.
Chavannes (Édouard). Commissions, 4, 842, 843. — Rapports, 154, 352. — Délégué au Conseil de l'Association internationale des Académies, 360. — Fragments d'écaille de tortue provenant du Ho-nan et ayant servi à la divination, 38. — Inscriptions de la mosquée de Tsiouen-tcheou, 542. — Texte manichéen chinois paraissant remonter au VIII[e] siècle (?), 604. — Hommages, 352, 580.
Chav[illegible] ([illegible]). [illegible]. — Commission, 5. — Rapport, [illegible].
Chevalier (Chanoine Ulysse), correspondant. Candidat, 530, 668. — [illegible], 831.
Chevrier (Gaston). *À la mémoire du Saintongeais Élie Vinet*; recueil d'articles de différents auteurs, 230.
Chine. Fragments d'écaille de tortue ayant servi à la divination, 38. — Nouvelles de la mission du Dr Legendre, 120, 623, 830. — Apocryphes bouddhiques, 200. — Mosquée de Tsiouen-tcheou, 542. -- Texte manichéen chinois paraissant remonter au VIII[e] siècle (?), 604.
Christiania. Fêtes du centenaire de l'Université, 164.
Cicéron. Emplacement de sa propriété à Tusculum, 234.
Citerne arabe de Ramleh (Palestine), 362, 434, 493.
Clédat (Jean). Découverte d'un petit sanctuaire avec une table d'autel portant une inscription nabatéenne au nom de Zeus Cassius, 433.
Clerc (Michel), correspondant. *[illegible]*, 811.
Clermont-Ganneau (Ch.). Commissions, 842. — Observations, 362, 482, 505, 701, 831. — Hommages, 22, 240, 400, 464, 819.
Clouzot ([illegible]). *Les [illegible]*

tions à Paris du VIe au XXe siècle, 210.

Cluny. Exemplaire en or de la médaille du millénaire offert par l'Académie de Mâcon, 842.

Colin (Gustave). Correction à la lecture du premier hymne delphien à Apollon, 310. — *Fouilles de Delphes*, 349.

Collège de France. Désignation de deux candidats à la chaire de langues, histoire et archéologie de l'Asie centrale, 332.

Collignon (Maxime). Commissions, 4, 665, 842, 843. — Plaque fronton de style archaïque, découverte à Corfou et représentant une partie d'une Gigantomachie, 253. — La dispute d'Athéna et de Poseidon sur un vase peint du Musée archéologique de Madrid, 340, 341 ; — sur un puteal trouvé à Cordoue, 652. — Découverte à Delphes, par M. Bourguet, du Trésor de Corinthe, 625. — *Les statues funéraires dans l'art grec*, 194, 531. — *Le Parthénon*, 234. — Observations, 169. — Hommages, 194, 234, 349, 666, 832.

Concours (Annonce des), 706. — Situation pour 1911, 5. — Jugement des concours, 700.

Constantin (L'empereur). Basilique par lui élevée sur le Mont des Oliviers, 335.

Cordier (Henri). Commissions, 4, 842, 843. — Rapport, 333. — Délégué de l'Académie aux fêtes du Millénaire de la fondation du duché de Normandie, 310. — Un interprète du général Brune et la fin de l'École des Jeunes-de-langues, 12. — Publication des papiers de Bonpland à Buenos-Aires, 47. — Nouvelles des missions : du Dr Legendre, 193, 623, 830 ; — de M. de Gironcourt, 623, 821, 835 ; — du capitaine Devedeix, 623. — Itinéraire de Marco Polo en Perse, 291, 298. — Hommages, 334, 464.

Cordoue. Puteal conservé à l'École des beaux-arts de cette ville (et non à Madrid), 652.

Corfou. Plaque de fronton de style archaïque représentant une partie d'une Gigantomachie, 253.

Corpus inscriptionum arabicarum, 542, 543.

Corpus inscriptionum semiticarum, 421, 531, 605, 625.

Correspondants étrangers, 830. — Commission, 665.

Correspondants français, 836. — Commission, 818.

Cosmas de Jérusalem, 289, 292, 333.

Courteault (Paul). *Fiole ayant contenu un vin antique*, 460.

Cousin (Hugues). Histoire inédite de Charles Quint, 162, 196.

Couyat-Barthoux (J.). Œuvres d'art du monastère du Sinaï, 469, 515.

Croiset (Alfred). Commissions, 5, 665, 842. — Observations, 340, 830.

Croiset (Maurice). Rapport, 181.

— Nommé administrateur du Collège de France, 818. — Le rôle d'Admète dans l'*Alceste* d'Euripide, 342. — Photographie de la mosaïque découverte à Fourvière, 835. — Observations, 375. — Hommages, 36, 533.

Croix ansée, 355.

Cros (Commandant). *Nouvelles fouilles de Tello*, 163.

Cryptographie grecque, 551.

Cueillete (Jean). Tableau pour lui exécuté par le peintre allemand Jean Hey, 169.

Cugnier (Louis), *Catalogue des cylindres orientaux* de sa collection, 828.

Cumont (Franz), correspondant étranger. Le Natalis Invicti, 289, 292. — *Studia Pontica*, 9.

Cuq (Édouard). Candidat, 652. — Membre ordinaire, 827, 828.

Damous-el-Karita (Tunisie). Dépendances de la basilique, 530, 566.

D'Ancona (Alessandro), correspondant étranger. *Recueil de lettres de Gaston Paris*, 681.

Dartein (F. de). *Le Pont-Neuf*, 159.

Debrousse (Commission), [illegible].

Déchelette (J.). Correspondant, 836.

De Clercq (Collection). *Catalogue des bijoux*, 331.

Delaborde (François). Candidat, 623, 827.

Delaporte (Louis). *Catalogue des cylindres orientaux et des cachets assyro-babyloniens, perses et syro-cappadociens du Cabinet des Médailles de la Bibliothèque nationale*, [illegible].

Delattre (R. P.), correspondant. Inscription [illegible] trouvée à Carthage, 2[illegible]. — Les dépendances de la basilique de Damous-el-Karita, 530, 566. — Envoi, pour le *Corpus inscriptionum semiticarum*, de calques d'inscriptions puniques peintes sur des vases, 605, 625, 821. — *Quelques heures à Utique*, 492.

Delisle (Léopold). Notices à lui consacrées par Sir Edward Maunde Thompson, 195; — par M. Louis Duval, 222; — par M. P. Le Verdier, 822. — *Bibliographie* de ses travaux (supplément), 738. — Legs à l'Académie, 841. — Notice sur sa vie et ses travaux, 735.

Délos. Le Portique de Philippe, 214. — *Cartographie*, 230. — Fouilles, 423, 462, 551. — Sénatus-consulte autorisant le culte privé de Sarapis, 830. — Rapport sur les travaux exécutés aux environs du Lac Sacré, 845.

Delphes. Correction à la lecture du premier hymne à Apollon, 310. — Découverte du Trésor de Corinthe, 625. — *Fouilles*, 349.

Démosthène. Authenticité de la sixième lettre à lui attribuée, 836.

Deonna (W.). *Les méthodes archéologiques*, 666.

[illegible] (A.). [illegible], [illegible].

De Smedt (R. P. Charles), correspondant étranger. Décédé, 100.

Devedeix (Capitaine). Nouvelles de sa mission au Tchad, 623.

Diane (Hommage de chasseurs à), relief trouvé à Villazzano, près de Sorrente, 624.

Dictionnaire des antiquités grecques et romaines, 330.

Dictionnaire de la Bible, 210, 819.

Diehl (Charles). Commission, 38. — Délégué au Conseil de l'Association internationale des Académies, 360. — Les mosaïques de Saint-Démétrius de Salonique, 12, 25. — Musées et collections récemment ouverts à Bucarest, 48. — Observations, 13. — Hommages, 179, 230.

Dieulafoy (Marcel), Lettre du Dr Carton relative aux découvertes faites à Bulla Regia, 3. — La bataille d'Issus d'après le commandant Bourgeois, 311, 334, 339, 352. — Note de M. Fauré sur la forme métrologique de la croix ansée et du ti égyptiens, 355. — Le vase d'Hôryouji, 380, 386. — La ciberne de Ramleh et la voussure ogivale, 493. — Observations, 213, 223, 840. — Hommages, 10, 36, 159, 819, 840.

Dioscures. Ex-voto à eux offert (bas-relief grec trouvé à Javea, Espagne), 164.

Diplômes mérovingiens (Souscription de chancellerie dans les), 38, 460.

Divination. Fragments d'écaille de tortue provenant du Ho-nan et ayant servi à la divination, 31. — Le sort et l'écriture chez les Celtes, 254.

Dougga (Tunisie). Concession du *jus legatorum capiendorum* au *pagus Thuggensis*, 493, 496.

Drouault (Roger). Fragment de compte de l'artillerie royale remontant au début du règne de Charles VI, 47.

Duchalais (Prix). Commission, 843.

Duchesne (Mgr L.). Télégramme annonçant la mort de M. P. Gauckler, 824.

Dugas (Charles). Fouilles de Tégée, 214, 257.

Durand (Charles). *Fouilles de Vésone*, 338. — Découverte, dans les ruines du mur gallo-romain de Périgueux, du pied d'une statue colossale en bronze, 821.

Durrieu (Le comte Paul). Commissions, 842, 843. — Rapport, 339. — Délégué au Conseil de l'Association internationale des Académies, 360. — Rapports de l'art français et de l'art italien sous le règne de Charles VI, 162. — Tableau sur bois commandé par un notaire et secrétaire de Charles VIII au peintre allemand Jean Hey, 169. — Feuillets des *Heures de Savoie* retrouvés à l'évêché catholique de Portsmouth, 192. — Manuscrit de la collection de Sir George Holford contenant les Statuts de l'Ordre de Saint-Michel, 233. — Manuscrit contenant des miniatures copiées sur celles du *Josèphe* de Jean Fouquet, 332. — Tableau du Musée de Versailles copié sur

un original du XVe siècle, 333. — Reproduction du fragment des *Heures de Turin* conservé à Milan, 428. — *Aventures de deux livres d'Heures du duc de Berry*, 677. — Hommages, 152.

Duruy (Victor). Célébration de son centenaire, 351.

Duval (Louis). *Léopold Delisle*, 222.

Écaille de tortue (Fragments d') provenant du Ho-nan et ayant servi à la divination, 38.

Écoles françaises d'Athènes et de Rome. Rapport, 626. — Commission, 842. — Voy. Délos, Delphes, Holleaux, Tégée, etc.

École française de Rome, 467, 493.

École des Chartes. Désignation de deux candidats à la chaire d'archéologie, 162. — M. Morel-Fatio désigné comme membre du Conseil de perfectionnement, 605. — Voy. Archivistes paléographes.

École française d'Extrême-Orient. Rapport, 352. — Commission, 842. — *Bulletin*, 338.

École des langues orientales vivantes. Désignation de deux candidats à la chaire de langue japonaise, 332; — à la chaire d'arménien, 428, 463. — La fin de l'École des Jeunes-de-langues, 12.

Écriture (Le sort et l') chez les Celtes, 254.

Égypte. Décrets royaux de l'ancien empire trouvés à Koptos, 49, 268. — Forme métrologique de la croix ansée et du t égyptiens, 365. — Petit sanctuaire avec niche d'autel portant une inscription nabatéenne au nom de Zeus Cassius, 433. — Chronologie des papyrus araméens d'Éléphantine, 504. — Fouilles et restaurations, 585.

Éléphantine. Chronologie des papyrus araméens découverts en cette île, 504.

Elogium fragmentaire d'un personnage de la République, trouvé à Damous el Karita, 530, 576.

Empereur (L') en France, 256.

Entrelacs (Inscription gravée autour d'une pierre à), 587, 588.

Épery (Dr). Fouilles sur le Mont Auxois (Alésia), 534, 555.

Éros, que fait danser un Satyre, 352.

Espagne. — Voy. Burgos, Cordoue, Jávea, Madrid, Sasamón.

Espérandieu (Commandant Émile), correspondant. Candidat, 652, 668. — Fouilles sur le Mont Auxois, 534. — Découverte des fortifications gauloises d'Alésia, 554. — *Fouilles de la Croix Saint-Charles au Mont Auxois (Alésia)*, 533.

Espiguette (L'), Gard. Antiquités, 430.

Estolica. Arme des anciens Péruviens, 400, 407.

Études universitaires catalanes, 222.

Euripide. Corrections au texte de l'*Électre*, de l'*Hécube* et de l'*Hippolyte*, 340. — Rôle d'Admète dans l'*Alceste*, 342.

Fabia (Philippe). Fouilles de Fourvière, 400, 431, 835.

Fage (René). *Dans les sentiers de l'histoire*, 822.

Fauré. Forme métrologique de la croix ansée et du ti égyptiens, 355.

Ferrassie (La), Dordogne. Découverte d'un squelette humain fossile, 223.

Folie Tristan (La). Note sur un passage de ce poème français, 657.

Formigé (Jules). Découverte d'un moulage de la Vénus d'Arles antérieur à la restauration de cette statue par Girardon, 656, 658.

Forrer. *Die römischen Terrasigillata Töpfereien*, 46.

Foucart (Paul). Commission, 842. — Bas-relief inédit du IVe s. a. C., représentant le Zeus Stratios de Labranda, 235, 252. — Authenticité de la sixième lettre attribuée à Démosthènes, 836. — Observations, 830.

Foucquet (Jean). Manuscrit contenant des miniatures copiées sur celles de son *Josèphe*, 332.

Fouilles de Delphes, 349.

Fould (Prix). Commission, 843.

Fournier (Paul). Candidat, 623. — Membre libre, 668, 818. — *Études sur le Décret de Burchard de Worms*, 252.

Fourvière (Rhône). Découverte d'une mosaïque, 400, 433, 835; d'inscriptions funéraires, 431.

Foville (Jean de). *Sperandio*, 9.

France. Rapports de l'art français et de l'art italien sous le règne de Charles VI, 162. — La ministérialité a-t-elle existé en France?, 169, 170. — L'Empereur en France, 256. — Le roi de France et ses ministres pendant les trois derniers siècles, 524.

Frazer. *Le Rameau d'or* (trad. franç.), 161.

Fresques de N.-D. de Philérémos (île de Rhodes), 424.

Gaillard (L'abbé). *Deux paroisses de l'ancien régime*, 160.

Galerox (all. *walross*, anc. *hvalhros*), morse ou cheval marin, 657.

Gallia christiana navissima, 831.

Gallois (L.). *Cartographie de l'île de Délos*, 230.

Garnier (Fondation). Rapport, 333. — Commission, 842.

Gauckler (Paul), correspondant. Décédé, 824, 826.

Gauckler (Rita). *Journal d'une petite bombardée*, 35.

Gaudefroy-Demombynes. *Les Cent et une Nuits*, 334.

Gaulois. Passage de Caton l'Ancien sur les deux qualités essentielles des Gaulois, 170. — Habitations gauloises découvertes à Alésia, 236, 237. — Découverte des fortifications gauloises d'Alésia, 554.

Gauthier (H.). *Le Livre des rois d'Égypte*, 620.

Gendre (Le) et la belle-mère, 531.

Gérin-Ricard (H. de). Découverte d'objets romains à Almanarre (*Olbia*), près d'Hyères, 310.

Gigantomachie. Plaque de fronton de style archaïque découverte à Corfou, 253.

Giraud (Paul). Observations, 830.

Girardon. Restauration de la Vénus d'Arles, 656, 658.

Gironcourt (G. de). Inscriptions de la nécropole de Bentia, 196, 198. — Nouvelles de sa mission dans le Niger, 623, 821, 835.

Glotz (Gustave). Candidat, 652, 827.

Gobert (Prix), 4, 5. — Attribution du prix, 355. — Commission, 843.

Gœtz (Léopold). *Grossfürst in den ältesten russischen Chroniken*, 54. — *Das russische Recht*, 678.

Grass. *Album Molsheim*, 309.

Grau-du-Roi (Gard). Antiquités de l'Espiguette, 430.

Grèce. L'anarchie monétaire et ses remèdes chez les anciens Grecs, 154, 182. — Statues funéraires dans l'art grec, 531.

Grüneisen (W. de). *Sancta Maria Antiqua*, 356.

Gusman (Pierre). *L'art décoratif de Rome*, 36.

Guti (Les rois), 311, 318.

Haack (Lieutenant). Inscription en l'honneur de l'empereur Auguste découverte à Bir-Bou-Rekba, 836.

Hadrumète. — Voy. Sousse.

Hamy (Dr E.-T.). Notice sur sa vie et ses travaux, 55. — Note bibliographique, 117.

Haussoullier (Bernard). Commission, 842. — Rapports, 12, 111, — Note de MM. Merlin et Poinssot sur des bronzes de Mahdia ayant décoré une trière athénienne, 196. — Observations, 196, 340, 534. — Hommages, 9, 329, 518, 548.

Havet (Louis). [illegible] IX, 160, 433. — Observations, 267, 830. — *Manuel de critique verbale*, 163. — Hommage, 628.

Head (Barclay V.). *Historia numorum*, 229.

Hèches (Hautes-Pyrénées). Inscription latine dédiée au dieu Ageion Bassiturus, 12.

Hedin (Sven). *Overland to India*, 291, 298.

Hérault (Garrigues de l'). Mine de cuivre située près de Cabrières et exploitée pendant la période du bronze, 479.

Héron de Villefosse (A.). Commissions, 5, 818, 842, 843. — Inscription chrétienne de Narbonne, 12, 14. — Note de M. F.-P. Thiers sur les fouilles de Castel-Roussillon (Pyrénées-Orientales), 145. — Note du chanoine Leynaud sur les fouilles d'un sanctuaire phénicien à Sousse, 222, 467. — Note de M. Gérin-Ricard sur les découvertes faites à Almanarre (Olbia), près d'Hyères, 310. — Note de M. Adrien Blanchet sur une pierre gravée représentant un satyre qui fait danser un Éros, 352. — Éloge d'un personnage de la République, trouvé à Damous-el-Karita, [illegible]. — Fouilles du commandant Espérandieu sur le Mont Auxois

534. — Lettre du commandant Espérandieu annonçant la découverte des fortifications gauloises d'Alésia, 554. — Découverte, par M. Jules Formigé, d'un moulage de la Vénus d'Arles antérieur à la restauration de la statue par Girardon, 656. — *La chute de Phaëton ; Antiquités gallo-romaines découvertes dans l'île de la Cité*, 161. — Hommages, 160, 161, 249, 327, 348, 375, 492, 533, 549, 665, 822, 833.

Heures du duc de Berry (Très riches), au Musée Condé, 162, 182 ; cf. 677.

Heures de Savoie. Feuillets de ce manuscrit retrouvés en Angleterre et publiés par M. Henry Yates Thompson, 192.

Heures de Turin. Reproduction du fragment conservé à Milan, 428.

Heuzey (Léon). Commissions, 4, 842. — Délégué de l'Académie aux fêtes du Millénaire de la fondation du duché de Normandie, 289. — Félicitations à lui adressées à l'occasion du 30e anniversaire de la fondation du Département des antiquités orientales au Musée du Louvre, 668 ; — allocution, 669 ; cf. 840. — Hommages, 45, 163, 234.

Heva. Mot gravé sur le chaton d'une bague d'or trouvée à Pouan (Aube), 3.

Hey (Jean). Tableau par lui exécuté pour un notaire et secrétaire de Charles VIII, 169.

Hodgkins (E. M.). *Catalogue of his collection of mounted porcelain*, 603.

Holford (Sir George). Manuscrit de sa collection (Statuts de l'Ordre de Saint-Michel), 233.

Holleaux (Maurice), directeur de l'École française d'Athènes. Fouilles de Délos, 423, 462, 551, 830, 845.

Homme quaternaire (L') dans le centre de l'Afrique, 311, 313.

Homo. Fouilles de Fourvière, 400, 431.

Homolle (Th.). Commissions, 842. — Rapport, 626. — Les statues funéraires dans l'art grec, 531. — *Fouilles de Delphes*, 349.

Hôryouji (Le vase d'), 380, 386.

Houdas (O.). Inscriptions arabes de Bentia, 200.

Huart (Clément). Manuscrit turc en caractères ouïgours rapporté d'Asie par M. Pelliot, 402.

Hulin (George). Reproduction du fragment des *Heures de Turin* conservé à Milan, 428.

Hustin (A.). *Le Luxembourg*, 163.

Hyères. Découverte d'objets romains, 310.

I bref latin transcrit par ε dans dans une inscription découverte à Délos, 834.

Impressions (Commission des), 5.

Inscriptiones græcæ ad res romanas pertinentes, 45.

Inscriptions : arabes, 21, 22, 201, 202 ; — cunéiformes, 319, 606 et 607 (héliogravures hors texte), 608, 609 ; — grecques, 27, 29, 31,

219, 259, 363, 364, 445, 514, 571, 572, 625, 856-857, 860, 862, 867, 870 ; — latines, 12, 15, 50, 245, 354, 368, 370-372, 403, 405, 432, 433, 469, 496, 515, 530, 563, 568-572, 574-576, 578, 581, 589, 591, 836, 839 ; — libyques, 429, 420 ; — palmyrénienne, 670 ; — puniques, 476, 478.

Inscriptions byzantines (Commission des), 38.

Inscriptions peintes sur des vases puniques de Carthage, 605, 625, 821 ; — tracées à l'encre sur des poteries recueillies dans l'îlot Amiral de Carthage, 657.

Inscriptions et médailles (Commission des), 878, 879.

Institut d'Estudis Catalans. *Peintures murales*, 36. — *Annuaire*, 840.

Institut de France (Palais de l'). Inscription commémorative, 878.

Inventaire des mosaïques de la Gaule et de l'Afrique romaine, 831.

Issus. Bataille de 333 a. C., 311, 334, 339, 352.

Italie. Rapports de l'art italien et de l'art français sous le règne de Charles VI, 162.

Janneau (C.-G.). *Les rois d'Ur*, 224.

Jávea (Espagne). Découverte d'un bas-relief grec, 164.

Jean, duc de Berry. Livres d'Heures, 162, 182, 677.

Jéquier (G.). *Le papyrus Prisse et ses variantes*, 178. — *Décoration égyptienne*, 677.

Jérusalem. Basilique constantinienne sur le Mont des Oliviers, 346.

Jonquières (Gard). Village formé autour d'un temple ou à l'entrée d'un bois sacré (*Arnemetici* = *ante lucum*), dans une inscription du Musée de Nîmes, 234.

Joret (Charles). Délégué de l'Académie aux fêtes du Millénaire de la fondation du duché de Normandie, 289.

Julien (Prix Stanislas). Commission, 4. — Rapport, 154.

Jullian (Camille). Commission, 842. — Inscription de Hèches (Hautes-Pyrénées), 12. — Inscription mentionnant un *procurator* impérial à Lectoure, 194. — Inscription du Musée de Nîmes mentionnant les *Arnemetici* (= *ante lucum*), village qui se serait formé autour d'un temple ou à l'entrée d'un bois sacré, à Jonquières (Gard), 234. — Découverte, dans le mur gallo-romain de Périgueux, du pied d'une statue colossale en bronze, 821. — Découvertes de M. Mommeja à Sos, 830, 842. — Observations, 170, 252, 830. — *Notes gallo-romaines*, 164, 460, 822. — Hommages, 160, 164, 230, 334, 338, 359, 360, 680, 831.

Jupiter. Statuette de bronze découverte à Merville, 375.

Kabylie. Découverte d'inscriptions libyques, 429.

Kef Messeline (Tunisie). Nécropole libyque, 429.

Kenyon (F. G.). Correspondant étranger, 830.

Klobukowski (A.). *Discours* prononcé au Conseil supérieur de l'Indo-Chine, 36.

Koptos (Égypte). Décrets royaux de l'ancien empire trouvés en 1910, 49, 268.

Labande (L.-H.), correspondant. Inscription gravée autour d'une pierre à entrelacs provenant de Carpentras, 587, 588.

Laborde (Comte Alexandre de). Candidat, 604, 668.

Labourt (J.). *Odes de Salomon*, 419.

Labranda. Zeus Stratios, représenté sur un bas-relief du IVe s. a. C., 235, 252.

Lacombe (Paul). *Bibliographie des travaux de M. Léopold Delisle* (*supplément*), 338.

Lafaye. Lettre annonçant la mort de son beau-père M. Saglio, 823.

La Fons-Mélicocq (Prix), 5. — Commission, 4. — Rapport, 289.

Lafuma-Guiraud. Traduction du *Zohar*, 11, 461.

La Grange (Prix de), 5. — Commission, 4. — Rapport, 169.

Lampes chrétiennes de Carthage, 580, 582.

Langdon (Stephen). *A Sumerian Grammar and Chrestomathy*, 248.

Lapouyade (M. de). Publications diverses sur Bordeaux, 680.

LASTEYRIE (Comte Robert DE). Commissions, 5, 842, 843.

LA TRÉMOÏLLE (Duc DE). Décédé, 424.

Lectoure. Inscription mentionnant un *procurator* impérial en cette ville, 194.

Lefebvre (Gustave). *Catalogue des antiquités égyptiennes du Musée du Caire* (papyrus de Ménandre), 533.

Lefèvre-Pontalis (Eugène). *Congrès archéologique de France* (*76e session*), 327.

Le Franc (Thomas), médecin de Charles VII, protecteur de l'humanisme. Documents inédits le concernant, 669, 671.

Legendre (Dr A.-F.). Nouvelles de sa mission en Chine, 193, 623, 830.

LEGER (Louis), vice-président, 2. — Président pour 1912, 842. — Délégué au Conseil de l'Association internationale des Académies, 360. — *La Renaissance tchèque du XIXe siècle*, 356. — Hommages, 54, 399, 678.

Legrain (Léon). *Catalogue des cylindres orientaux de la collection Louis Cugnier*, 828.

Lejay (Abbé Paul). Candidat, 534, 823.

Le Tourneau (Marcel). Mosaïques de Saint-Démétrius de Salonique, 12.

Le Verdier (Pierre). Discours à la Société des Bibliophiles normands sur Léopold Delisle, 822.

Levillain (L.). La souscription de chancellerie dans les diplômes mérovingiens, 38, 460.

Leynaud (Chanoine). Fouilles d'un sanctuaire phénicien à Sousse, 222, 467, 470. — Inscriptions chrétiennes trouvées

dans les catacombes de Sousse, 514.

Libyques (Inscriptions) découvertes en Kabylie, 429. — Nécropole libyque du Kef Messeline, 524.

Longnon (Auguste). Commissions, 4. — Œuvres de François Villon, 178. — Décède, 428.

Lo Tchen-yu. *Kouo hio tsong k'an*, 383.

Loth (J.). Candidat, 530, 823. — Le sort et l'écriture chez les Celtes, 254.

Loubat (Duc de). Médaille frappée à l'occasion de son 80ᵉ anniversaire, 153. — Lettres à lui adressées par M. Holleaux sur les fouilles de Délos, 423, 462, 551.

Loubat (Nouvelle fondation du duc de). Commission, 4. — La fondation augmentée du double, 196, 335.

Lucain. Deux passages difficiles du début du livre VII de la *Pharsale*, 523.

Lugal-annatum, prince de Umma. Inscription inédite, 311, 318.

Macchioro. Découvertes de sculptures romaines et grecques à Villazzano, près de Sorrente, et à Sorrente, 624.

Macler (Frédéric). *Contes et légendes de l'Arménie*, 463.

Mâcon. Hommage, par l'Académie de cette ville, d'un exemplaire en or de la médaille du Millénaire de Cluny, 842.

Mactar (Tunisie). Rapport sur la mission archéologique de M. Louis Chatelain, 304, 305.

Madrid. La dispute d'Athéna et de Poseidon sur un vase peint du Musée archéologique de Madrid, 340, 341. — Musée de moulages d'œuvres trouvées en Espagne, 662.

Mahdia (Tunisie), 310. — Bronzes ayant décoré une trière athénienne, 196, 206. — Continuation des fouilles, 310, 360, 556.

Maître (Albert). Antiquités de l'Espagnette (Gironde-Bot), 430.

Manichéen chinois (Texte), paraissant remonter au xᵉ siècle p. C., 604.

Marc Aurèle. Médaillon de bronze représentant la dispute d'Athéna et de Poseidon, 344.

Marcel (Étienne), prévôt des marchands de Paris. Différend avec Jehan de Lyon, 47.

Mars. Statuette de bronze découverte à Merville, 375.

Marsan (L'abbé). Inscription de Hèches (Hautes-Pyrénées), 12.

Marseille (Musée de). Vases géométriques dits du Bassin du Carénage, 380.

Marsyas. Les deux épisodes de sa légende, 147.

Martin (Albert), correspondant. Candidat, 623, 668. — Corrections au texte d'Euripide, 340.

Martius Valerius Viventius (C.). Épitaphe trouvée à Lyon, 432.

Maspero (Gaston). Commission, 5. — Fouilles et restaurations exécutées par le Service des antiquités d'Égypte, 58. — Hommage, 420.

Masperò (Jean). *Papyrus grecs d'époque byzantine* du Musée du Caire, 667.

Massignon (Louis). Bagdad et sa topographie au moyen âge, 12, 18.

Maya (Manuscrit) dit Codex Troano, 516.

Mélanges de la Faculté orientale de l'Université Saint-Joseph de Beyrouth, 819.

Mély (F. de). Les Très riches Heures du duc de Berry, 182. — Statuettes de bronze de Mercure, Mars et Jupiter découvertes à Merville, 375.

Mercure. Statuette de bronze découverte à Merville, 375. — Tête découverte au Mont Auxois, 539.

Merlin (Alfred). Bronzes de Mahdia ayant décoré une trière athénienne, 196, 206. — Fouilles sous-marines de Mahdia, 310, 360, 556. — Inscriptions chrétiennes, grecque et latine, trouvées dans les catacombes de Sousse, 514. — Inscriptions tracées à l'encre sur des tessons de poterie recueillis dans l'Ilot Amiral de Carthage, 657. — Inscription trouvée à Bir-Bou-Rekba, 836. — *Guide du Musée Alaoui*, 160. — *Statues trouvées en mer près de Mahdia*, 840, 841.

Mérovingiens (Diplômes). La souscription de chancellerie dans ces actes, 38, 460.

Mersier (Albert). *Histoire de l'architecture militaire*, 819.

Merville (Nord). Découverte de statuettes de bronze de Mercure, Mars et Jupiter, 375.

Mésopotamie. Mission de M. Henri Viollet, 223, 275.

Meyer (Paul). Commissions, 4, 5, 665, 818, 842, 843. — Hommages, 420, 833.

Mexicain (Un manuscrit) de 1534, nahuatl-espagnol, 154. — Manuscrit maya dit Codex Troano, 516.

Michelino da Besozzo, peintre et miniaturiste milanais, 162, 184.

Micmac. Étymologie de ce mot, 495.

Ministérialité. Cette classe sociale a-t-elle existé en France?, 169, 170.

Mispoulet (J.-B.). *Transformations de l'Espagne durant les trois premiers siècles de l'empire romain; Le diptyque en bois de Philadelphie*, 348.

Momméja, directeur du Musée archéologique d'Agen. Découvertes archéologiques à Sos (Lot-et-Garonne), 830, 842.

Monceaux (Paul). Candidat, 623, 827. — Publications diverses, 843.

Monnaie. L'anarchie monétaire et ses remèdes chez les anciens Grecs, 154, 182. — Monnaies athéniennes représentant Thémistocle debout sur un vaisseau, 197. — Monnaie de bronze de la ville d'Artaxata ou Artaxisata, 361, 363.

Monneret de Villard (Ugo). *Architettura romanica in Dalmazia*, 358.

Mont Auxois. — Voy. Alésia.

Montauzan (Germain de). Fouilles de Fourvière, 400, 431, 835.

Morel-Fatio (Alfred). Commissions, 4. — Rapport, 212. — Désigné comme membre du Conseil de perfectionnement de l'École des Chartes, 605. — Traduction des œuvres de sainte Thérèse par les Carmélites de Paris, 48. — Histoire inédite de Charles Quint, par Hugues Cousin, 162, 196. — Hommages, 222, 679.

Mosaïques : de Saint-Démétrius de Salonique, 12, 25 ; — mérovingiennes de Thiers, 46 ; — d'Almanarre (anc. *Olbia*, près d'Hyères en Provence), 310 ; — de Fourvière, 400, 433, 835 ; — d'Hippone, 603. — *Inventaire des mosaïques de la Gaule et de l'Afrique romaine*, 831.

Munatius Phileros (L.). Lampe en terre cuite décorée provenant de ses fabriques et trouvée à Castel-Roussillon, 140.

Musique des chansons de geste, 38, 39. — Début de la parodos des *Nuées* d'Aristophane mis en musique dans un ms. du XVIe siècle, 463.

Narbonne. Inscription chrétienne, 12, 14.

Naville (Édouard), associé étranger. *The XIth dynasty Temple at Deir El-Bahari*, 36. — *Le commerce de l'ancienne Égypte avec les nations voisines*; *Les amulettes du chacal et de la tête*, 463.

Nécropoles. [illegible], 625.

Neviasky. *Rituel du judaïsme* de Joseph Caro (trad. franç.), 821.

Nicole (Georges). *Catalogue des vases peints du Musée d'Athènes*, 832.

Niger. Mission de M. de Gironcourt, 623, 821, 8[illegible].

Nîmes (Musée de). Inscription mentionnant les *Arnemetici* (= *ante lucum*), village formé autour d'un temple ou à l'entrée d'un bois sacré, à Jonquières (Gard), 234.

Noack (Ferdinand). *Die Baukunst des Altertums*, 448.

Normandie. Fêtes du Millénaire de la fondation du duché, 1[illegible], 287, 310.

Olbia (auj. Almanarre, près d'Hyères en Provence). Vestiges romains, 310.

Olbine (Commandant). *Les derniers barbares*, 227.

Omont (Henri), président. Allocutions, 2, 190, 424, 428, 668, 818, 824, 826, 828. — Discours à la séance publique annuelle, 682. — Commissions, 842, 84[illegible]. — Délégué de l'Académie aux fêtes du Millénaire de la fondation du duché de Normandie, 289 ; — au Conseil de l'Association internationale des Académies, [illegible]. — Remise à la Bibliothèque nationale, par le capitaine Butler, d'un manuscrit provenant des collections royales [illegible], 290. — *Nouvelles acquisitions du* [illegible]

département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, 178. — *Bibles de Charles le Chauve*, 359. — *Notitia dignitatum*, 399. — Hommages, 178, 195.

Ordinaire (Prix), 5. — Rapport, 333. — Commission, 843.

Ostie. Fouilles de M. Vaglieri, 434.

Pachtère (G. de). *Nouvelles fouilles d'Hippone*, 603.

Palanque (Charles). *Une campagne de fouilles dans la nécropole d'Assiout*, 620.

Palestine. Citerne de Ramleh, 362, 434. — Voy. aussi Jérusalem.

Palmyre. Inscription d'une des colonnes du portique du grand temple, 670.

Papyrus araméens d'Éléphantine (Chronologie des), 504.

Paris (Pierre), correspondant, directeur de l'École des hautes études hispaniques. Envoi de notes de M. Albertini sur différents monuments conservés en Espagne, 165, 652.

Parmentier. *Théodoret*, 678.

Pauly (Jean de). Traduction du *Zohar*, 11, 461.

Pelliot (Paul). Résultats de sa mission, 49. — Apocryphes bouddhiques en Asie centrale et en Chine, 290. — Manuscrit turc en caractères ouïgours contenant le récit d'une des aventures de Bouddha, 402.

Perdrizet (Paul). *Histoire de Pandace et d'Echedde*, 360. — *Catalogue des bronzes antiques de la collection du Dr Fouquet*, 680.

Périgueux. Découverte, dans le mur gallo-romain, du pied d'une statue colossale en bronze, 821.

Périodiques offerts, 880.

Pérou. Arme des anciens Péruviens (estolica), 401, 407. — Collection du capitaine Berthon, 401.

Perrot (Georges), secrétaire perpétuel. Rapports semestriels, 145, 148, 467, 480. — Note de M. Albertini sur un bas-relief grec trouvé à Jávea, 164. — Note de M. Vallois sur le Portique de Philippe, à Délos, 214. — Photographies du plan en relief de la Rome antique de M. Bigot, 424. — Notice sur la vie et les travaux de Léopold-Victor Delisle, 735. — Observations, 362, 830. — Hommages, 35, 36, 153, 190, 221, 248, 461, 492, 822, 840.

Perse. Itinéraire de Marco Polo, 291, 298.

Peyrony. Découverte d'un squelette humain fossile à La Ferrassie (Dordogne), 223, 224.

Phénicien (Sanctuaire), à Sousse, 222, 467, 470.

Philippe le Bon, duc de Bourgogne. Tableau du Musée de Versailles représentant une de ses chasses et copié sur un original du xve siècle, 333.

Picard (Charles). Plaque de fronton de style archaïque, découverte à Corfou et représentant une partie d'une Gigantomachie, 253. — Travaux exécutés aux environs du Lac sacré, dans l'île de Délos, 845.

Pichon (René). Passage de Caton l'Ancien sur les deux qualités essentielles des Gaulois, 170. — Corrections au texte du *De vita beata* de Sénèque, 402.

Picot (Émile). Commissions, 4, 843. — Délégué de l'Académie aux fêtes du Millénaire de la fondation du duché de Normandie, 289. — Observations, 670. — Publications diverses, 681. — Hommages, 338, 681, 822.

Pierre gravée représentant un Satyre qui fait danser un Éros, 352.

Piot (Fondation). Rapport, 52. — Commission, 842.

Pirenne (Henri), correspondant étranger. La ministérialité a-t-elle existé en France?, 169, 170. — *Histoire de Belgique*, 679.

Pognon. Chronologie des papyrus araméens d'Éléphantine, 504.

Poinssot (Louis). Bronzes de Mahdia ayant décoré une trière athénienne, 196, 206. — La concession du *jus legatorum capiendorum au pagus Thuggensis*, 493, 496. — *Inscriptions de Thugga*, 843. — *Statues trouvées en mer près de Mahdia*, 840, 841.

Polo (Marco). Son itinéraire en Perse, 294, 298.

Portsmouth (Angleterre). Feuillets des Heures de Savoie retrouvés dans la bibliothèque de l'évêché catholique de cette ville, 192.

Poséidon. Dispute de ce dieu et d'Athéna sur un vase peint du Musée de Madrid, 340, 341 — sur un médaillon de Marc Aurèle, 344. — sur un poleil trouvé et conservé à Cordoue, 652. — Sculpture trouvée à Sorrente, 625.

Pottier (Edmond), président sortant. Allocution, 1. — Commissions, 842, 843. — Note de M. Charles Dugas sur les fouilles de Tégée, 214. — Notes de M. G. Vasseur sur une mine de cuivre située dans les Garrigues de l'Hérault et exploitée pendant la période du bronze, 479. — sur les vases géométriques dits du Bassin du Carénage, à Marseille, 380. — *Hommage à M. Léon Heuzey*, 840. — Observations, 169.

Pouan (Aube). Sens du mot *Ho...* gravé sur une bague d'or trouvée en cette localité, 3.

Prost (Prix Auguste), 5. — Commission, 4. — Rapport, 352.

Prou (Maurice). Commissions, 4, 842, 843. — Rapports, 289, 336, 434, 436. — Observations, 169, 247. — Hommages, 210, 460.

Psichari (Jean). Candidat, 623, 827.

Puniques (Exemples de souvenirs) subsistant dans l'Afrique du Nord, 142. — Stèles votives et urnes-ossuaires, 471-479. — Inscriptions peintes sur des vases, 605, 625, 821.

Putéal trouvé à Cordoue (et conservé à Madrid), 652.

Putnam (Frederic Ward). *Archaeological Essays*, 13.

Ramleh (Palestine). Citerne arabe de l'an 789 p. C., 362, 434, 493.

Reinach (Adolphe-J.). *Fouilles de Coptos; Voyageurs et pèlerins dans l'Égypte gréco-romaine*, 10. — *L'Étolie sur les trophées gaulois de Kallion*, 666.

Reinach (Salomon). Commission, 818. — Les deux épisodes de la légende de Marsyas, 147. — Textes relatifs à la statue de Bellérophon qui ornait le port de Smyrne, 333. — Deux passages difficiles du début du livre VII de la *Pharsale*, 523. — Le gendre et la belle-mère, 531. — Sculptures découvertes à Villazzano, près de Sorrente, 624. — Observations, 170, 252. — Hommages, 46, 375, 603, 680, 841.

Reinach (Théodore). Notice sur la vie et les travaux du Dr Hamy, 55. — L'anarchie monétaire et ses remèdes chez les anciens Grecs, 154, 182. — Correction à la lecture du premier hymne delphien à Apollon, 310. — Début de la parodos des *Nuées* d'Aristophane mis en musique dans un manuscrit du XVIe s., 463. — Pour mieux connaître Sapho, 718. — Observations, 830.

Reutter (Louis). *Résines provenant de sarcophages de prêtres carthaginois*, 665.

Revue d'assyriologie et d'archéologie orientale, 234.

Rhodes. Aquarelles représentant les fresques de N.-D. de Philérémos, 424.

Ricci (Seymour de). *Catalogue of a collection of mounted porcelain belonging to E.-M. Hodgkins*, 603.

Ridder (André de). *Catalogue de la collection De Clercq (bijoux)*, 331.

Roblot-Delondre (Madame). Peinture du Musée de Versailles copiée sur un original du XVe siècle, 333.

Rome. Inscription *augurium salutis*, 49. — Plan en relief de la ville antique par M. Bigot, 424.

Roudanovsky (B.). *Dialecte arabe de Malte*, 248.

Rouen. Célébration du Millénaire de la fondation du duché de Normandie, 196, 289.

Ruelle (Ch.-Émile). Candidat, 623, 668. — La cryptographie grecque, 551. — *Catalogus codicum astrologorum graecorum codices Parisini*, 350.

Ruscino (auj. Castel-Roussillon, Pyrénées-Orientales). Fouilles de M. F.-P. Thiers, 145.

Saglio (Edmond). Hommage, 330. — Décédé, 823, 824.

Saint-Jours. *Bastide de Gaune en Tursan; Cordouan*, 359.

Sainte-Clère-sur-Epte. Inscription commémorative du traité de 911, 879.

Saintour (Prix), 5. — Commission, 4. — Rapport, 212.

Salonique. Mosaïques de Saint-Démétrius, 12, 25.

Salzmann (A.). Aquarelles représentant les fresques de N.-D.

de Philerémos (île de Rhodes), 124, 125.

Samara (Mésopotamie). Ruines du palais d'Al-Motasim, 223, 275.

Sappho. Pour mieux connaître —, 718.

Sarapis. Sénatus-consulte autorisant le culte privé de ce dieu à Délos, 830.

Sasamón (Burgos). Inscription latine, 400, 402.

Satyre faisant danser un Éros, 552.

Scheil (Le P.). Commissions, 4, 842. — Une nouvelle dynastie suméro-accadienne : les rois « Guti », 311, 318. — Les plus anciennes dynasties connues de Sumer-Accad, 604, 606. — *Mémoires de la Délégation scientifique de Perse*, 230. — Hommages, 178, 234, 248, 309, 461, 677, 828.

Schiffer (Sina). *Die Aramäer*, 461.

Schlumberger (Gustave). Commissions, 4, 843. — Délégué au Conseil de l'Association internationale des Académies, 360. — Un boullotirion byzantin ou appareil à fabriquer les sceaux de plomb de l'époque byzantine, 402, 441, 918. — Aquarelles de Salzmann reproduisant les fresques de N.-D. de Philérémos (île de Rhodes), 124. — Observations, 902. — Hommages, 40, 256, 258, 667, 677.

Schreuer (Hans). *Rechtliche Grundgedanken der französischen Königskrönung*, [illegible].

Sculptures découvertes dans une ville romaine, à Villamaina près de Sorrento, et restes d'un fronton de temple grec à Sorrente, 625. — Plaque ou fronton de style archaïque représentant partie d'une Gigantomachie, 553. — Statuettes de bronze découvertes à Marseille, 476. — Statues funéraires dans l'art grec, 541. — Tête de Mercure représentant un dieu et une déesse assis, découverte au Mont Auxois, 539, 540. — Putéal trouvé à Carthage, 652. — Tête colossale en terre cuite, trouvée à Délos, 868, 869, 871. — Voy. aussi Bas-relief.

Séance publique annuelle, 682.

Semur. Fouilles de la Société des sciences historiques et naturelles de cette ville à Alésia, 237.

Senart (Émile). Commissions, 4, 5, 669, 842, 843. — Délégué au Conseil de l'Association internationale des Académies, 360. — Hommage, 227.

Sénatus-consulte trouvé à Délos et autorisant l'ouverture au culte privé d'un sanctuaire de Sarapis, 830, 844.

Sénèque. Corrections au texte du *De vita beata*, [illegible].

Sinaï. Œuvres d'art conservées dans le monastère, 120, 121.

Smyrne. Textes relatifs à la statue de [illegible] qui ornait le port de cette ville, 333.

Société centrale des architectes français. Médaille pour l'œuvre archéologique, 443.

Sorrente. Découverte des restes du fronton d'un temple grec de la fin du IVe siècle, 624.
Sort (Le) et l'écriture chez les Celtes, 254.
Sos (Lot-et-Garonne). Lettres de M. Momméja sur les découvertes archéologiques faites en cette localité, 830, 842.
Souscription de chancellerie dans les diplômes mérovingiens, 38, 460.
Sousse (Tunisie), anc. Hadrumète. Fouilles d'un sanctuaire phénicien, 222, 467, 470. — Inscriptions chrétiennes trouvées dans les catacombes, 514.
Soyer (Jacques). Tableau sur bois commandé par un notaire et secrétaire de Charles VIII au peintre allemand Jean Hey, 169.
Squelette humain fossile découvert à la Ferrassie (Dordogne), 223, 224.
Statues funéraires dans l'art grec, 531.
Statuts de l'Ordre de Saint-Michel. Manuscrit appartenant à Sir George Holford, 233.
Steenstrup (Johannes), correspondant étranger. Publications diverses, 248.
Stèles votives puniques, 473-479.
Studer (P.). *The Oak Book of Southampton*, 420, 833.
Suessatium, Suestatium (Espagne), 400, 406.
Sumer-Accad. Une nouvelle dynastie suméro-accadienne, 311, 318. — Les plus anciennes dynasties connues de Sumer-Accad, 604, 606.
Tagliaferro (N.). *The prehistoric pottery found in the Hypogeum at Hal-Saflieni*, 375.
Tamagne. Inscriptions puniques peintes sur des vases, 604.
Tégée. Fouilles de MM. Dugas et Berchmans, 214, 257.
Thédenat (Abbé). Commission, 842. — Hommage, 464.
Thérèse (Sainte). Traduction de ses œuvres par les Carmélites de Paris, 48.
Thiers (F.-P.). Fouilles de Castel-Roussillon, anc. *Ruscino* (Pyrénées-Orientales), 145.
Thinissut (auj. Bir-Bou-Rekba, Tunisie). Inscription en l'honneur de l'empereur Auguste divinisé, 836.
Thomas (Antoine). Commissions, 4, 5, 818, 843. — Rapports, 169, 233. — Fragment de compte de l'artillerie royale remontant au début du règne de Charles VI ; différend entre Jehan de Lyon et Étienne Marcel, 47. — Étymologie du mot *micmac*, 495. — Note de M. Bertoni sur un passage de la *Folie Tristan*, 657. — Nouveaux documents sur Thomas Le Franc, médecin de Charles VII, protecteur de l'humanisme, 669, 671. — Transcription par ε de l'ĭ latin dans les noms latins contenus dans une inscription de Délos, 834. — Hommage, 222.
Thomas Le Franc, médecin de Charles VII, protecteur de l'humanisme. Documents inédits le concernant, 669, 671.

Thompson (Sir Edward Maunde), correspondant étranger. Notice sur Léopold Delisle, 195.

Thompson (Henry Yates). Publication des feuillets des Heures de Savoie retrouvés à l'évêché catholique de Portsmouth, 192.

Thureau-Dangin (François). Candidat, 652, 827. — *Inventaire des tablettes de Tello conservées au Musée impérial ottoman; Lettres et contrats de l'époque de la première dynastie babylonienne*, 345. — *Nouvelles fouilles de Tello*, 163.

Ti égyptien, 355.

Ticáloiu (J. D.). Inscription des [illegible] de Baky (Caucase), 212.

Toutain (Jules). Habitations gauloises découvertes à Alésia, 236, 237. — Résultats de la sixième campagne de fouilles de la Société des sciences de Semur sur le Mont Auxois, 839. — Traduction du *Rameau d'or* de Frazer, 161. — *Les cultes païens dans l'Empire romain*, 651. — Publications diverses, 652.

Travaux littéraires (Commission des), 842.

Triton représenté sur un [illegible] trouvé à Cordoue, 654.

Tsiouen-tcheou (Chine). Relevé et inscriptions de la mosquée, 542.

Tunisie. — Voy. Bir-Bou-Rekba, Bulla Regia, Damous-el-Karita, Dougga, Kef Messeline, Mactar, Mahdia, Sousse, Thinissut.

Tusculum. [illegible]

[illegible] puniques, [illegible]

Vaglieri (Dante). Fouilles à Ostie, [illegible].

Valois (Noël). Vice-président pour 1912, 842. — [illegible] — Hommage, 831.

Vallois (R.). L'édifice [illegible] connu sous le nom de Portique de Philippe, 214.

[illegible] (Le P. [illegible]). *Petit dictionnaire annamite-français*, [illegible].

Van Berchem (Max), correspondant. Note sur l'avancement du recueil des inscriptions arabes, 542, 543. — Mosquée de Tsiouen-tcheou, 542.

Vase d'Hôrionji, 380, 386.

Vasseur (G.). Mine de cuivre située dans les Garrigues de l'Hérault et exploitée pendant la période du bronze, 379. — Les vases géométriques dits du Bassin du Carénage à Marseille, [illegible].

Vénus d'Arles. Moulage de cette statue antérieure à la restauration exécutée par Girardon, [illegible].

Vercoutre (D[r] A.). Exemples de souvenirs puniques dans l'Afrique du Nord, [illegible].

[illegible]

[illegible]

[illegible], 236.

Vinogradoff (Paul). *Oxford Studies* [illegible], 153.

Viollet (Henri). Fouilles à Samara : ruines du palais d'Al-Moutasim, 223, 275.

Viollet (Paul). Commissions, 4, 842, 843. — L'Empereur en France, 256. — Le roi de France et ses ministres pendant les trois derniers siècles, 524. — Hommages, 153, 252, 843.

Virgile. *Énéide* (IX, 160), 355.

Vogüé (Marquis de). — Commission, 843. — Basilique constantinienne découverte par les Pères Blancs de Sainte-Anne sur le Mont des Oliviers, 335. — Citerne de Ramleh, 362, 434. — Lettre de M. Clédat sur les fouilles du mont Cassius, 133.

Walker. Musique du début de la parodos des *Nuées* d'Aristophane dans un manuscrit du XVI[e] siècle, 463.

Weill (Raymond), 434. — Les décrets royaux de l'ancien empire égyptien trouvés à Koptos en 1910, 49, 268.

Wiegand (Theodor). *Siebenter Bericht über die in Milet und Didyma unternommenen Ausgrabungen*, 329. — *Erster Bericht über die Ausgrabungen in Samos*, 548.

Yovanovitch (Voyslav). *La Guzla*, 399.

Zeus Cassius. Petit sanctuaire avec niche d'autel munie d'une inscription nabatéenne au nom de ce dieu, 433.

Zeus Stratios de Labranda. Représenté sur un bas-relief du IV[e] s. a. C., 235, 252.

TABLE DES GRAVURES

Inscription chrétienne de Narbonne 15
Portrait du Dr E.-T. Hamy (hors texte) . entre les pages 54 et 55
Bas-relief grec trouvé à Jávea (Espagne) . . . 166
Monnaies athéniennes représentant Thémistocle debout sur un
vaisseau 197
Mission de Gironcourt, 1908-1909 (carte) 199
Inscriptions arabes de la nécropole de Bentia 201, 202

Le Portique de Philippe à Délos :
— 1. Plan général . . 216
— 2. Élévation . 217

Fouilles d'Alésia :
1. Plan du quartier des habitations gauloises . 239
2. Habitation gauloise du Mont Auxois . 242

Fouilles de Tégée :
— 1. Temple d'Athéna Aléa, vu de l'Ouest. 262
— 2. Statuette d'Athéna (face) 264
— 3. Statuette d'Athéna (profil) 265
— 4. Statuette d'Athéna (dos) . 266

Fouilles à Samara :
— 1. Décoration de la base d'un pilier 278
— 2. Lambris trouvé encore en place sur le mur qu'il
décorait. 279
— 3. Fragments de la frise qui décorait les trois arcs 281
— 4. Fragments d'une frise 281
— 5. Fragment d'un revêtement décoratif de voûte 282
— 6 et 7. Fragments divers 284

L'homme quaternaire dans le centre de l'Afrique :
1. Hache acheuléenne de [illegible] (Tombouctou) 316
2. Hache acheuléenne (bifaces) de Chelles près
Paris 316

Inscription de Lugalannemundu . . 319

La dispute d'Athéna et de Poseidon :
1. Vase peint du Musée archéologique de Madrid (hors texte) ....entre les pages 342 et 343
2. Médaillon de bronze de Marc Aurèle.............. 344

Satyre faisant danser un petit Éros (intaille sur cornaline) 354

Monnaie de bronze d'Artaxata ou Artaxisata................ 363

Statuettes découvertes à Merville (Nord) :
— 1. Mercure.................................... 376
— 2. Mars...................................... 377
— 3. Jupiter.................................... 378

Vases géométriques dits du Bassin du Carénage (Musée de Marseille)................................ 382, 383, 384

Vase d'Hôryouji (hors texte)...........entre les pages 386 et 387
— Griffon.. 388
— Cheval ailé du vase d'Hôryouji......................... 389

Inscription de Sasamón (Musée provincial de Burgos).......... 403

Boullotirion byzantin et son marteau....................... 414
— Types gravés sur les mors du boullotirion............... 415

Sanctuaire phénicien de Sousse (Hadrumète) :
— 1. Urnes-ossuaires............................ 473
— 2-3. Stèles votives puniques....................474, 475

Nécropole libyque du Kef Messeline (Tunisie) 526

Fouilles du Mont Auxois :
— 1. Gargouille.................................. 535
— 2. Ex-voto de bronze.......................... 537
— 3. Tête de Mercure, en pierre calcaire................ 539
— 4. Groupe représentant un dieu et une déesse assis.... 540

Les dépendances de la basilique de Damous-el-Karita :
— 1. Plan de la basilique avant les récentes fouilles..... 567
— 2. Cadran solaire............................... 573
— 3. Fragments d'elogium........................... 576

— 4. Hypogée chrétien 577
— 5. Main bénissant (en marbre) 579
— 6 et 7. Lampes chrétiennes 580, 582

Pierre à entrelacs avec inscription, provenant de Carpentras 589

Les plus anciennes dynasties connues de Sumer-Accad :
— Pl. I et II. Liste royale : face et revers (héliogravures hors texte) .... entre les pages 606 et 607
— Fig. 1 et 2. Liste royale : face et revers 608, 609

Puteal trouvé et conservé à Cordoue :
— 1. Puteal (ensemble) 654
— 2. Détails du puteal (un Triton et Athéna) 655

Vénus d'Arles :
— 1. Moulage exécuté avant la restauration de la statue 660
— 2. État actuel de la statue 661

Portrait de M. Léopold Delisle (hors texte) .... entre les pages 734 et 735

Fouilles de Délos :
— 1. Rive ouest du Lac (vue prise du Sud) 848
— 2. Mur primitif du Lac (vue prise du Sud) 850
— 3. Rue de l'Est du Lac (vue prise de l'Ouest de la *Maison du Lac*) 852
— 4. *Palestre* du Lac (vue prise au Nord de la construction dite *Vieille Palestre*) 856
— 5. *Palestre* du Lac (vue prise de l'angle nord-ouest) 858
— 6. *Abaton* situé sur le côté ouest du Lac 864
— 7. Tête d'une statue colossale en terre cuite (face) 868
— 8. Tête d'une statue colossale en terre cuite (profil) 869

TABLE DES MATIÈRES

CAHIER DE JANVIER

Séances 1, 12, 38, 47

Communications :

Notes sur les fouilles de Céphalonie, par M. P. Cavvadias, correspondant étranger de l'Académie 6

Bagdad et sa topographie au moyen âge ; deux sources nouvelles, par M. Louis Massignon 18

Les mosaïques de Saint-Démétrius de Salonique, par M. Charles Diehl, membre de l'Académie 25

La musique des chansons de geste, par M. Jean Beck 39

L' « augurium salutis » au début de notre ère, par M. Cagnat, membre de l'Académie 49

Livres offerts 9, 35, 45, 54

Appendice :

Rapport de M. Bernard Haussoullier, membre de l'Académie, sur les travaux exécutés ou encouragés à l'aide des arrérages de la fondation Piot, lu dans la séance du 13 janvier 1911 32

Notice sur la vie et les travaux de M. le Dr Hamy, par M. Théodore Reinach, membre de l'Académie, lu dans la séance du 9 décembre 1910 55

CAHIER DE FÉVRIER

Séances 145, 153, 162, 164

Communications :

Un manuscrit mexicain de 1534 nahuatl-espagnol, par M. le Dr Capitan 154

La « ministérialité » a-t-elle existé en France ?, par M. Henri Pirenne, correspondant de l'Académie . . . 170

APPENDICE :

Rapport du Secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres sur les travaux des commissions de publication de cette Académie pendant le second semestre de 1910, lu dans la séance du 3 février 1911 . . . 148

LIVRES OFFERTS . . . 152, 159, 163, 178

CAHIER DE MARS

SÉANCES . . . 181, 190, 196, 212, 222

COMMUNICATIONS :

Les Très riches Heures du duc Jean de Berry, par M. F. de Mély . . . 182

Les inscriptions de la nécropole de Bentia, par M. de Gironcourt, chargé de mission par le Ministre des colonies, avec extraits d'une note de M. Houdas . . . 198

Bronzes de Mahdia ayant décoré une trière athénienne, par MM. A. Merlin et L. Poinssot . . . 206

L'édifice délien connu sous le nom de « Portique de Philippe », par M. R. Vallois . . . 214

Un nouveau squelette humain fossile, par MM. le Dr Capitan et Peyrony . . . 224

LIVRES OFFERTS . . . 190, 195, 210, 221, 227

CAHIER D'AVRIL

SÉANCES . . . 233, 235, 250, 253

COMMUNICATIONS :

Les habitations gauloises découvertes à Alesia en 1910 par la Société des sciences historiques et naturelles de Semur. Note de M. Jules Toutain . . . 237

APPENDICES :

Les fouilles de Tégée (1910), par M. Charles Dugas . . . 257

Les décrets royaux de l'ancien empire égyptien trouvés à Koptos en 1910, par M. Raymond Weill . . . 268

Fouilles à Samara. Ruines du palais d'Al-Moutasim, par M. Henri Viollet 275

Livres offerts 234, 248, 252

CAHIER DE MAI

Séances 289, 310, 332, 335

Communications :

Le Natalis Invicti, par M. Franz Cumont, correspondant étranger de l'Académie 292

L'Itinéraire de Marco Polo en Perse, par M. Henri Cordier, membre de l'Académie 298

L'Homme quaternaire dans le centre de l'Afrique, par M. le Dr Capitan 313

Une nouvelle dynastie suméro-accadienne. Les rois « Guti », par le P. Scheil, membre de l'Académie 318

Livres offerts 309, 327, 334, 338

CAHIER DE JUIN

Séances 339, 351, 360, 375, 400

Communications :

La dispute d'Athéna et de Poseidon sur un vase peint du Musée archéologique de Madrid, par M. Maxime Collignon, membre de l'Académie 341

Artaxisata, par M. Babelon, membre de l'Académie 363

Les vases géométriques dits du Bassin de Carénage, à Marseille, par M. G. Vasseur 380

Le vase d'Hôryouji, par M. Marcel Dieulafoy, membre de l'Académie 386

Inscription de Sasamón (Burgos), par M. Eugène Albertini .. 402

Une arme des anciens Péruviens : l'estolica ; son identification par l'iconographie céramique, par M. le Dr Capitan 407

Un « boullotirion » byzantin ou appareil à fabriquer les sceaux de plomb de l'époque byzantine, par M. Gustave Schlumberger, membre de l'Académie 441

Livres offerts 348, 356, 375, 399, 417

CAHIER DE JUILLET

SÉANCES . . . . . . [illegible]

APPENDICE :

Rapport fait au nom de la commission des Antiquités de la France sur les ouvrages envoyés au concours de l'année 1911, par M. Maurice Prou, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, lu dans la séance du 21 juillet 1911 . . . . . . [illegible]

LIVRES OFFERTS 460, 463

CAHIER D'AOÛT

SÉANCES . . . . . . [illegible]

COMMUNICATIONS :

Rapport sur les fouilles d'un sanctuaire phénicien à Sousse (Tunisie), par M. le chanoine Leynaud 470

La concession du « jus legatorum capiendorum » au « pagus Thuggensis », par M. Louis Poinssot, inspecteur des antiquités de la Tunisie . . . . . . [illegible]

Rapport sur une mission archéologique à Mactar (Tunisie), par M. Louis Chatelain, membre de l'École de Rome 505

Quelques interprétations nouvelles de figures d'un manuscrit maya (Codex Troano), par M. le Dr Capitan . . . . . . [illegible]

APPENDICE :

Rapport du Secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres sur les travaux des Commissions de publication de cette Académie pendant le premier semestre de 1911, lu dans la séance du 4 août 1911 . . . . . . [illegible]

LIVRES OFFERTS . . . . . . [illegible]

CAHIER DE SEPTEMBRE

SÉANCES . . . . . . [illegible]

COMMUNICATIONS :

La nécropole du Kef Messeline (Tunisie), par M. le docteur Carton, correspondant de l'Académie 524

Note sur l'avancement du Recueil des inscriptions arabes en 1910-1911, par M. Max Van Berchem, correspondant étranger de l'Académie 543

Les recherches sous-marines de Mahdia (Tunisie) en 1911, par M. A. Merlin, directeur des Antiquités de la Tunisie . . . 556

Les dépendances de la Basilique de Damous-el-Karita, à Carthage, par le R. P. Delattre, correspondant de l'Académie 566

LIVRES OFFERTS 533, 548, 583

CAHIER D'OCTOBRE

SÉANCES 585, 604, 623, 652

COMMUNICATIONS :

Inscription gravée autour d'une pierre à entrelacs provenant de Carpentras, par M. L.-H. Labande, correspondant de l'Académie 588

Note sur les fouilles exécutées en 1910-1911 à Bulla Regia, par M. le docteur Carton, correspondant de l'Académie 595

Les plus anciennes dynasties connues de Sumer-Accad, par le P. Scheil, membre de l'Académie 606

Note sur la Vénus d'Arles, par M. Jules Formigé, architecte diplômé 658

APPENDICE :

Rapport sur les travaux des Écoles d'Athènes et de Rome en 1910-1911, par M. Th. Homolle, membre de l'Académie, lu dans la séance du 20 octobre 1911 626

LIVRES OFFERTS 603, 620, 651

CAHIER DE NOVEMBRE

SÉANCES 665, 668, 818

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE 682

COMMUNICATIONS :

Nouveaux documents sur Thomas Le Franc, médecin de Charles VII, protecteur de l'humanisme, par M. Antoine Thomas, membre de l'Académie 671

Pour mieux connaître Sapphô, par M. Théodore Reinach, membre de l'Académie ... [illegible]

Notice sur la vie et les travaux de Léopold-Victor Delisle, par M. Georges Perrot, membre de l'Académie ... [illegible]

Livres offerts ... [illegible], 818

CAHIER DE DÉCEMBRE.

Séances ... 821, 825, 828, 83[illegible], 841

Appendice :

Rapport sur les travaux exécutés aux environs du Lac Sacré, dans l'île de Délos, pendant l'année 1910 (15 août-1er octobre) ... 84[illegible]

Livres offerts ... 822, 828, 831, 840, 84[illegible]

Commission des inscriptions et médailles ... 8[illegible]8

Périodiques offerts ... 880

Table alphabétique ... 88[illegible]

Table des gravures ... [illegible]

Table des matières ... 912

Errata ... 918

ERRATA

P. 12, l. 17, *au lieu de* : MASSIGNON, *lire* : Massignon.

P. 260, l. 2, *au lieu de* : désigner à l'ordre, *lire* : désigner l'ordre.

P. 354, l. 5, *au lieu de* : Satire, *lire* : Satyre.

P. 414, *ajouter au-dessous de la légende de la fig. 1* : longueur du boullotirion, 0 m 28 ; longueur du marteau, 0 m 10 environ.

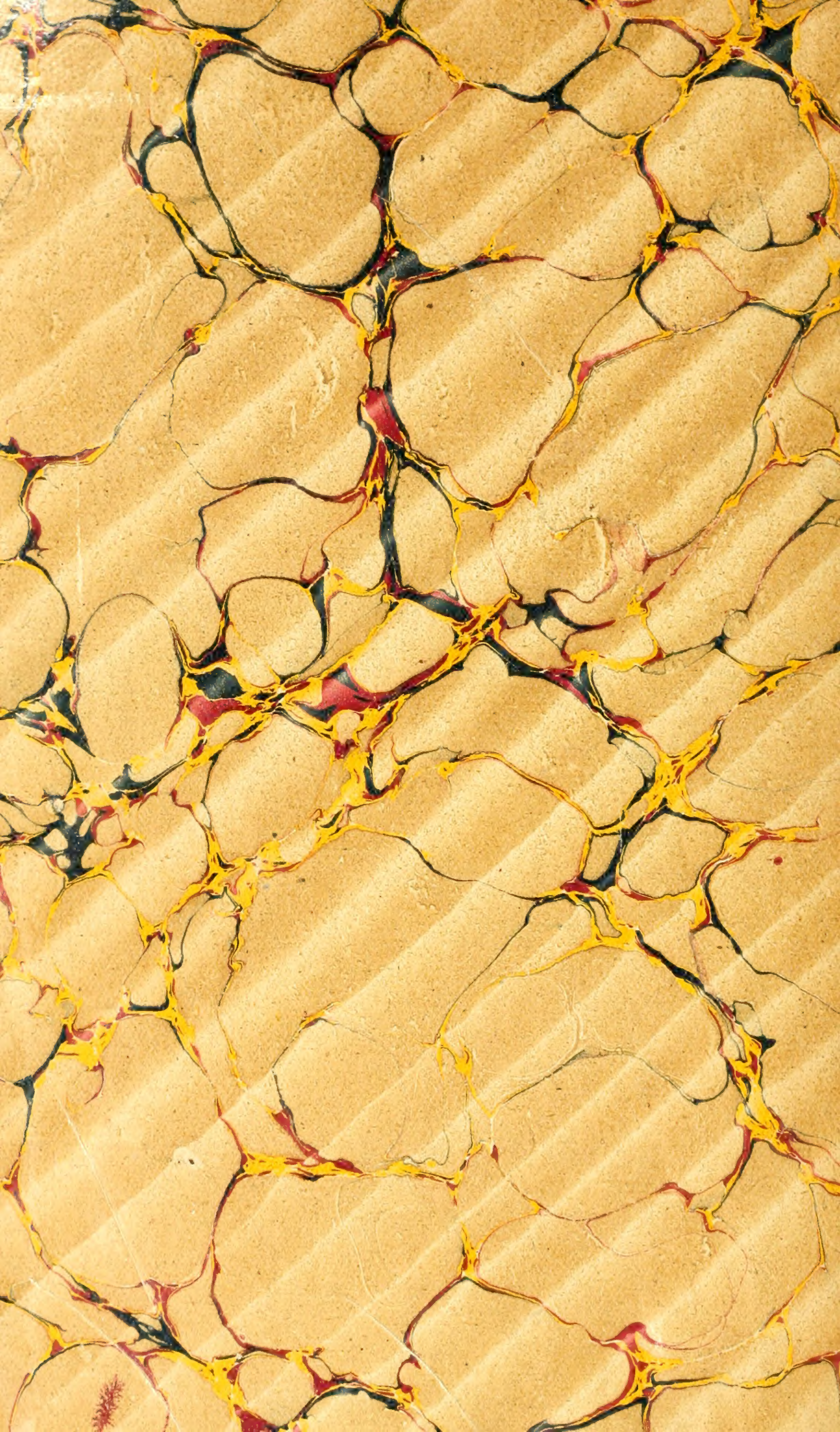
P. 480, l. 8, *au lieu de* : SECOND, *lire* : PREMIER.

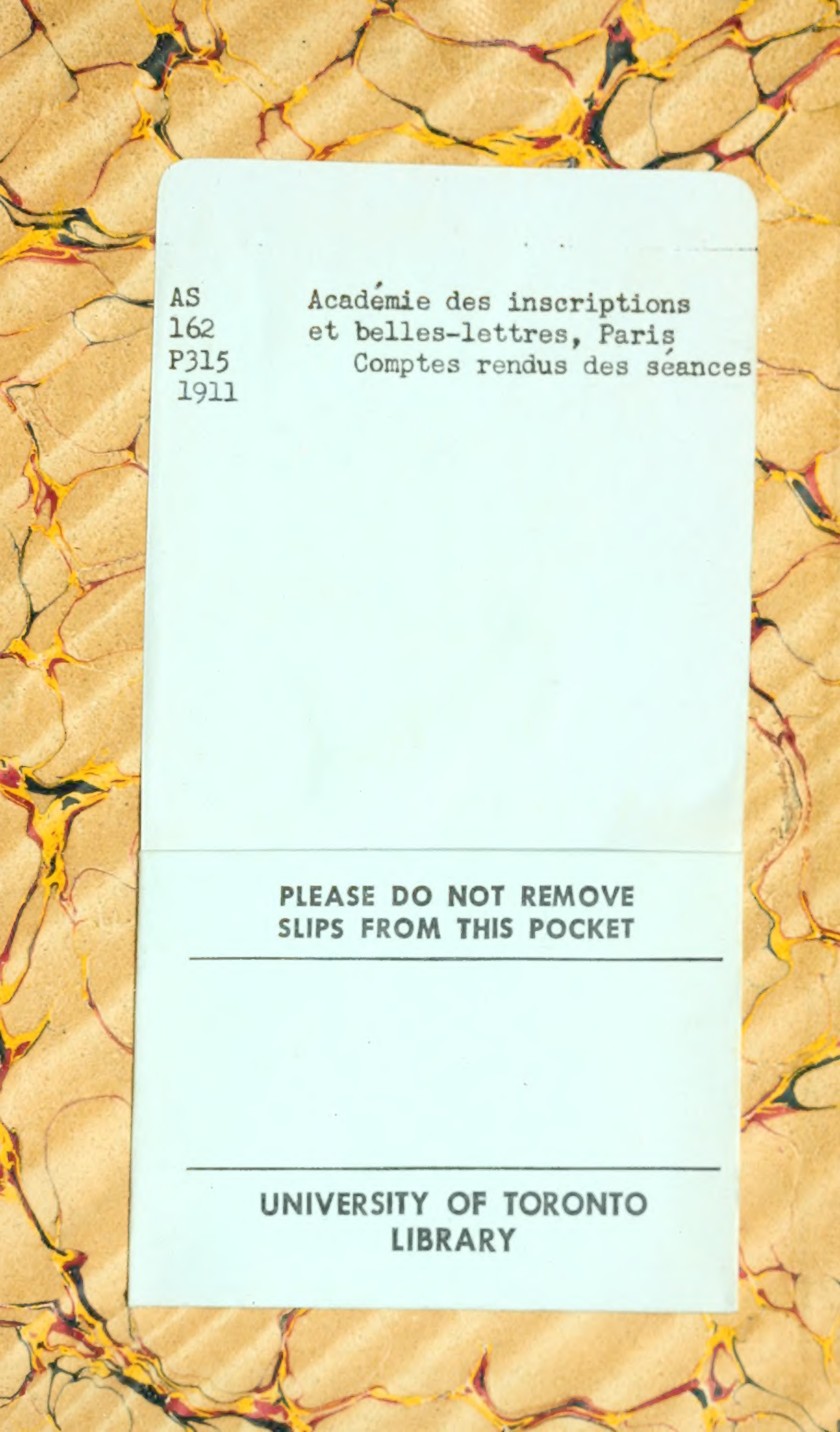
P. 524, l. 1, *au lieu de* : CARTON, *lire* : Carton.

P. 654, l. 9, et p. 655, l. 8, *au lieu de* : Madrid, *lire* : Cordoue.

Le Gérant, A. PICARD.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS




AS
162
P315
1911
Académie des inscriptions
et belles-lettres, Paris
Comptes rendus des séances
PLEASE DO NOT REMOVE
SLIPS FROM THIS POCKET
UNIVERSITY OF TORONTO
LIBRARY

